This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1137

Per. 23728 d. 35
35. 15-16

REVUE

DU LYONNAIS

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

—

(Troisième Série)

—

TOME XV

LYON
AIMÉ VINGTRINIER, DIRECTEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.
PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 13
1873

POÉSIE

—

LES ANGES S'EN VONT

Dialogue d'une vieille tante avec sa nièce âgée de quatorze ans.

LA TANTE.

Qu'il était gracieux cet ange aux longues ailes
Qu'enfants, on nous montrait !
Sur un fond bleu d'azur tout bordé de dentelles,
Des cieux, il descendait.

On nous disait : Chéris, il garde votre place
Aux pieds de l'Éternel ;
Mais, prenez garde, enfants, qu'un gros péché ne fasse
Pleurer l'ange du ciel.

Nous le baisions souvent, ravis de son sourire
Et de son nimbe d'or ;
Et nous rêvions, la nuit (chaque âge a son délire),
Qu'il nous disait : Encor !

LA NIÈCE.

Mon père prétend qu'on radote
Quand on parle d'anges bénins,
C'était du temps de la gavotte
Qu'on croyait à ces gardiens.

Pour m'instruire, j'ai les images
De mon grand et savant journal
Qui sait très-bien, sans vieux adages,
Enseigner le bien et le mal.

J'ai souvent des rêves étranges,
De chats bottés, d'oiseaux parleurs
Mais jamais je ne vois des anges
Ni gracieux ni sermonneurs.

LA TANTE.

Eh bien, ma belle enfant, du temps de la gavotte
Fillette se taisait;
On ne l'accusait pas pour cela d'être sotte,
Et mieux, elle plaisait.

Vos aimables journaux dorent leur perfidie
Pour flatter votre orgueil,
Et, de vos quatorze ans, sans fleurs, sans poésie,
Le bon ange est en deuil.

Quand Dieu nous a placés sur les flots de ce monde,
Où tout être se plaint,
Où les plus doux échos durent une seconde,
Où tout rayon s'éteint;

Il dit : Je veux donner à ces âmes captives
Un ange de mes cieux,
Qui leur aide à franchir les ronces de ces rives,
Qui dessille leur yeux.

LA NIÈCE.

Oh! mais, j'ai lu que de bons moines,
Pour se distraire en leur couvent,
Ont composé des macédoines
D'anges déchus et malfaisants.

S'il faut apprendre quelque conte,
Celui que j'aime est l'*Oiseau bleu* :
Il finit bien, sans nul mécompte,
Ne fait pas peur au coin du feu.

LA TANTE.

Enfant, vous apprendrez, si la foi vous échappe,
Que les anges s'en vont;

De brillants oiseaux bleus vous feront mainte attrape
Et, de vos pleurs..., riront.

Savez-vous ce qu'il est, sans la foi, sur la terre
L'esprit qui vit en nous ?
L'insecte qui se brûle en cherchant la lumière...,
Un grain sur des cailloux.

Quand glisse, sur le front, un jet brûlant de flamme,
Ou qu'on se sent mourir,
Toujours, l'ami du ciel, gardien de notre âme,
Accourt nous secourir.

De la pure amitié constant et doux symbole,
Il parfume nos cœurs,
Et répand sur nos jours, de sa blonde auréole
Les divines lueurs.

LA NIÈCE.

Ma mère dit que fille sage
Doit apprendre à se bien tenir ;
A posséder un doux langage
Et travailler à s'embellir.

Qu'il faut se moquer des poètes,
Des pleurnicheurs et des dévots,
Gens orgueilleux, mauvaises têtes,
Bons pour faire pâmer les sots.

Pour me guider, j'ai père et mère,
Et, pour raffermir ma raison,
Un grand maître, penseur sévère,
Riant de l'ange et du démon.

Il me dit que notre long rêve
De Dieu, de l'immortalité,
Doit finir sous l'ardente sève
De la naissante liberté.

Que visions et beaux miracles
Auront bientôt fini leur temps ;

Et qu'enfin, de tous les obstacles
Triomphera le gros bon sens.

LA TANTE.

Quels mots retentissants, belle enfant ; d'espérance
Quel sublime réveil !
Mais Dieu ne s'en va pas comme un bon roi de France,
Nul n'éteint le soleil.

Quoi ! vous n'aspirez pas de la vie immortelle
Quelque enivrant parfum ?
Votre fière raison qui ne croit pas en elle,
Malgré vous en est un.

Un miracle !.. ô savants ! vous qui raillez sans cesse
Et ne résolvez rien,
Quand, de la tête au cœur, vous êtes en détresse,
Le comprenez-vous bien ?

Enfant, quand l'agonie étendra ce long voile
Qu'on ne soulève plus,
Puissiez-vous entrevoir un rayon de l'étoile
De l'ange des refus !.....

La voyez-vous cette phalange
D'esprits subtils, de cœurs pervers !
Docte, elle a fait le rêve étrange
D'animaliser l'univers !
Voyez ces lâches qui frissonnent
Devant ceux qui les éperonnent :
Ils sont tout prets à renier
Dieu, les parfums de leur enfance,
Les vieilles gloires de la France,
Pourvu qu'on leur jette un denier !

Oui, le voilà ce noble culte
Des chantres de la liberté :
De l'or, de l'or, quoi qu'il résulte ;
Qu'importe la Divinité ?
Oh ! qu'importe à ces filles d'Ève
Dont la crinière se soulève,

Dont la traîne boit le ruisseau,
Que sonne, un jour, leur dernière heure,
Pourvu que règne en leur demeure
Un inepte et riche étourneau.

Voyez cette femme poète
A la chaude inspiration,
Haletante, au siècle elle jette
De son âme tout le limon ;
Le siècle acclame la bacchante
Dont la prunelle dévorante
Contient pour lui le feu sacré.
Assez de brises et d'étoiles,
De doux rayons, de blanches voiles,
Les vieux navires ont sombré.

Ce petit crevé qui s'avance
Tout tremblotant et tout perclus,
Vers la fontaine de Jouvence
N'a-t-il pas l'air d'un Romulus ?
Il veut fonder des républiques
Avec parfums et cosmétiques,
Ou vieux champagne frelaté ;
Et son laquais, charmant gavroche,
Adroitement, fait de sa poche
Le chemin de l'égalité.

Et ces vils serpents de l'envie
Qui vont siffler soir et matin
Sur tous les sentiers de la vie
En distillant leur noir venin ;
Et ce beau jongleur qui roucoule
Des mots d'amour à cette foule
Qu'électrise un ardent désir :
Comme un enfant que l'on caresse,
Elle croit à toute promesse
Et tend les mains pour applaudir.

Fuyez ! fuyez ! frêles vestales
Au front candide, à l'œil serein ;
Pendant que vous usez les dalles !

Du temple du Dieu trois fois saint,
Cette foule accourt et s'amasse,
Et sur les débris qu'elle entasse,
Elle proclame le néant !...
Fuyez ce deuil et ces outrages,
Allez prier sur d'autres plages,
Franchissez ce gouffre béant.

Mais... non, doux anges de la terre,
Non, non, ne vous envolez pas ;
Que votre souffle au moins tempère
Le simoun qui mugit là-bas.
De vos rayons dorez encore
Ce pays qui n'a plus d'aurore,
Cette France du vieux Clovis ;
Appaisez de Dieu la colère;
Gardez le feu du sanctuaire
Et les marches de nos parvis.

Couvrez-nous de vos blanches ailes,
O colombes du pur amour !
Vers les demeures éternelles,
Que vos vœux montent chaque jour ;
Demandez à celui qui donne,
A ce doux Christ dont la couronne
A déchiré le divin front,
Et qui redit, quand on l'implore :
« Mon Dieu, pardonnez-leur encore,
« Car ils ne savent ce qu'ils font. »

Aglaée GARDAZ.

LF

TABLEAU DU PÉRUGIN

AU MUSÉE DE LYON

En 1495, Piétro Vannucci, dit le Pérugin, exécuta un tableau d'une grande dimension pour l'église de Saint-Pierre, à Pérouse, et représentant l'Ascension de Jésus-Christ. Cet ouvrage remarquable, payé à l'artiste 500 ducats d'or, somme considérable pour le temps et équivalant à mille écus romains d'aujourd'hui, était placé au maître-autel et regardé par les contemporains comme une des œuvres les plus considérables de l'auteur. Vasari, ennemi personnel du Pérugin, contre lequel il a lancé tant d'absurdes calomnies, ne peut s'empêcher de faire l'éloge de ce tableau et déclare que c'était, à Pérouse, la meilleure peinture à huile de ce maître.

La description qu'il en a laissée nous apprend qu'on y voyait la Sainte Vierge placée entre saint Pierre et saint Paul au milieu des apôtres, les yeux levés au ciel.

Au dessus d'eux, le Christ, entouré d'anges, s'élevait vers la cour céleste où le Père Eternel, entouré d'une auréole de Séraphins, l'attendait, tenant dans la main gauche le globe terrestre, symbole de sa puissance, et bénissant de la droite son fils montant jusqu'à lui.

Dans la pradelle du tableau, le Pérugin avait représenté trois sujets principaux de la vie du Christ et résumant toute son histoire sur la terre : l'adoration des Mages, le

Baptême et la Résurrection (1) ; une bordure sur laquelle étaient peints douze bustes de Saints ou Apôtres, entourait cet ensemble magnifique.

Depuis trois siècles, ce tableau faisait à Pérouse l'admiration, non-seulement de l'Italie, mais de l'Europe entière, lorsque les événements de la fin du siècle dernier amenèrent les armées françaises en Italie, sous la conduite du général Bonaparte.

Tout le monde connaît les résultats de cette mémorable campagne qui se termina par le traité de Tolentino, assurant la domination des Français en Italie, et leur livrant toutes les richesses artistiques de ce beau pays.

Le magnifique tableau de l'Ascension ne pouvait échapper à l'attention des commissaires de la république française, et son immense réputation le mettait au premier rang de ceux que les Etats pontificaux étaient obligés de livrer. Il fut donc apporté à Paris avec les Raphaël, les Titien, les Dominiquin et autres dont les églises d'Italie dûrent se dépouiller. Ce fut une immense douleur dans la péninsule.

En peu d'années, la France s'enrichit successivement ainsi des dépouilles des nations vaincues, et présenta le plus magnifique et le plus étonnant assemblage des merveilles de l'art, que nation ait jamais réunies.

(1) Voici comment s'exprime Vasari :

« E nella chiesa di San Piero badia de' monaci neri in Perugia. « dipinse all'altare maggiore in una tavola grande, l'ascenzione con « gli apostoli a basso che guardano verso il cielo. Nella Pradella della « quale tavola sono tre storie con molto diligenza lavorate, cioè i « magi, il battesimo e la resurrezione di Christo. La quale opera tutta « si vede piena di belle fatiche, intanto ch'essa e la migliore di « quelle che sono in Perugia di mano di Pietro lavorate a olio. »

VASARI, VITA DEL PERUGINO.

Le Gouvernenent, se souvenant que chaque ville de France avait participé, par ses soldats, aux nouvelles conquêtes, voulut que ces richesses artistiques fussent réparties dans le pays entier. Des ordres furent donnés pour la formation des Musées dans les départements, et surtout dans les principales villes. Ainsi, à chaque conquête, une partie du butin artistique leur fut distribuée.

Cette mesure, si louable en elle-même, fut marquée par un acte de vandalisme le plus incroyable et le plus inintelligent qui ait jamais été signalé à la réprobation publique.

En 1805, le directeur des Beaux-Arts eut la déplorable idée de découper le tableau de l'Ascension par le Pérugin, tableau qui faisait partie des collections du Musée de Paris. Il osa porter le fer sur le panneau où le pinceau du maître de Raphaël avait tracé une des plus belles pages dont l'école ombrienne puisse se glorifier.

Les moulures dorées qui, suivant l'usage des XIVe et XVe siècles, étaient fixées au panneau même et divisaient les trois sujets de la pradelle, furent arrachées et brisées ; la peinture fut divisée en trois parties inégales ; la cour céleste où se voyait le Père Eternel bénissant son fils montant au ciel, fut détachée et donnée à une église de Paris : les trois traits de l'histoire du Sauveur furent découpés, donnés au Musée d'une ville du Nord, et la grande peinture principale envoyée à Lyon.

Tous les amis des Arts gémirent de cette mutilation aussi absurde que barbare, aussi anti-religieuse que celui qui en fut l'auteur, dénotant l'absence du moindre sentiment artistique, et rendant incomplète la composition de ce magnifique ensemble.

En effet, le haut de la scène céleste isolée ne se rattache plus à rien. Dans le tableau principal, les anges, les re-

gards tournés vers la cour céleste qui n'y est plus, ont l'air étrangers à la scène dont il font partie. Le tableau, coupé près de la tête du Christ, rend la scène inachevée ; l'auréole qui enveloppe le corps du Sauveur étant entamée, a l'air d'une maladresse de la part du peintre qui semble n'avoir pas su disposer sa composition. Les trois petits tableaux découpés de la pradelle ne se reliant plus au sujet principal et à l'ensemble général, perdent toute leur signification religieuse. Leur encadrement, séparé en trois tableaux isolés, leur ôte toute la poésie de la scène dont ils faisaient partie, et dont ils formaient le complément. Les choses restèrent ainsi pendant quinze ans.

En 1815, la France, abattue pour la seconde fois, par l'Europe coalisée, se vit, par la volonté des vainqueurs obligée de rendre les dépouilles artistiques de l'Europe. Les commissaires des puissances réclamèrent ce qui leur avait été enlevé à l'époque de leur défaite. Le Gouvernement français, forcé de céder à leurs réclamations, annula les dons faits aux églises et aux musées, et donna partout l'ordre de rendre les objets d'art provenant des conquêtes passées, il rendit lui-même ce qu'il avait conservé.

Le statuaire Canova, agissant au nom du Pape Pie VII, réclama ce qui avait été enlevé aux Etats pontificaux, et parmi ces objets, signala au premier rang le tableau de l'Ascension, par le Pérugin. Non-seulement l'ordre fut donné aux détenteurs de le rendre, mais le Gouvernement s'empressa de remettre de suite à l'envoyé du Saint-Père les parties qu'il en avait conservées, savoir les douze saints qui entouraient le tableau (1). Le Gouvernement renonçant ainsi à ses droits de conquête, et le Pape reprenant les siens, les détenteurs des parties séparées barbarement

(1) Le pape en a rendu cinq à Pérouse, qui sont dans la sacristie, et placé trois au musée du Vatican.

de cette œuvre magnifique, se virent dans l'obligation de les restituer.

La ville de Lyon, de son côté, se trouvant dans la même position, sentit que le Pape seul était le véritable propriétaire. Artaud, alors directeur du musée, s'adressa à M. le comte Roger de Damas, gouverneur de la 19e division militaire, et le pria d'écrire à Rome. La réponse du Saint-Père fut des plus bienveillantes, et, en considération des témoignages d'attachement et de dévouement que la population lyonnaise avait donnés à sa personne toutes les fois qu'il avait passé dans cette ville, il fit présent de ce tableau à la ville de Lyon comme un témoignage de sa reconnaissance. Les expressions bienveillantes de la lettre de Sa Sainteté sont des plus flatteuses et des plus honorables pour notre ville ; on les trouve consignées dans les catalogues du temps (1).

Or, il est à remarquer que le Pape réclamant le tableau du Pérugin pour le réunir à ceux dont il formait le musée du Vatican, ignorait les mutilations dont ce bel ouvrage avait été victime. Il ne l'aurait pas reçu tronqué et mutilé, donc, en le donnant à la ville de Lyon, il croyait le lui donner tout entier, tel que son prédécesseur Pie VI avait été obligé de le livrer, et tel qu'il était connu dans l'Italie.

Le directeur des musées d'alors n'avait qu'à rechercher les parties détachées de l'œuvre que le Pape don-

(1) « La viva memoria che il Santo Padre conserva delle testimo-
« nianze di divozione e di attacamento date alla sua sacra persona
« dal popolo lionese e tutte le volte che e transito per codestà città,
« e della religione che lo distingue, non le a permesso di negare ad
« un' popolo si ben merito, la grazia che egli a domandato. »

Le saint Père termine sa lettre en disant qu'il donne ce tableau
« in attestato della grata sua rimembranza per la città di Lione. »

nait libéralement à Lyon, et les ordres qui avaient été envoyés aux détenteurs, de les rendre, les faisaient réunir tout naturellement au tableau de Lyon qui nous appartenait dès-lors de la manière la plus légitime, dans ses moindes parties.

Malheureusement, il n'en fut rien. Le directeur négligea cette juste réclamation, et les détenteurs des parties enlevées, sachant que le Pape avait donné le tableau à Lyon, profitant du silence du directeur et ne recevant plus de réclamation, les gardèrent, d'autant plus indûment, que le Gouvernement leur donnait l'exemple en rendant lui-même les peintures de Saints qui avaient formé l'entourage du tableau.

Par cet oubli, ou cette négligence, notre tableau du Pérugin resta ainsi incomplet.

En 1845, cette œuvre qui avait été dans l'église de Pérouse, sans soins, s'était détériorée, les panneaux se disjoignaient, se voilaient, une restauration assez considérable devenait nécessaire. On pensa à le transporter sur toile. Ce fut une faute. Les panneaux pouvaient être redressés par le moyen en usage pour cette opération, et l'œuvre du Pérugin aurait conservé la couleur dorée que le temps y avait déposée. Une Commission fut nommée pour cet examen, mais comme personne, dans cette Commission, n'avait des connaissances spéciales dans la réparation des tableaux, ni dans la chimie de la peinture, il ne fut pas difficile de leur faire adopter la résolution du transport sur toile.

A cette époque, nous offrîmes à l'Administration de prouver, en présence de la Commission et du Conseil municipal, que la mesure était inutile, dangereuse, qu'elle sortirait à ce tableau sa *patine* ancienne, que c'était courir le risque d'occasionner de nombreux repeints, enfin, qu'il

n'y avait aucune nécessité d'en venir à cette mesure extrême. Tout fut inutile. Il nous fut répondu par écrit, qu'on nous remerciait de nos avis, mais que la détermination était prise, et que d'ailleurs, la ville avait contracté un engagement avec celui qui était chargé de la réparation. Seize mille francs furent ainsi dépensés dans une louable intention, mais ce que nous avions prévu arriva. En taillant le panneau, on reconnut que le bois était sain, et malgré l'habileté du réparateur, une grande partie du manteau de l'Apôtre saint Jean s'étant détachée, on fut forcé de le repeindre. Outre cela, le tableau perdit sa couleur ancienne, devint d'un ton dur et criard, et le blâme fut universel. Nous l'avions prédit... Depuis cette époque, le tableau a repris un peu de ce ton doré qu'il avait à un si haut dégré, mais il est encore loin de ce qu'il a été.

Un conservateur avait succédé à Artaud en 1833, et pendant près de quarante ans n'avait pas eu l'idée de rechercher ce qu'étaient devenues les parties si brutalement coupées à cette œuvre magnifique.

Appelé à notre tour à succéder à Thierriat dans la conservation de nos richesses artistiques et réunissant ces nouvelles fonctions à celles que nous exercions déjà depuis treize ans, pour les musées archéologiques, nommé pour cela, au 19 avril 1870, Directeur des musées de la ville et du palais, et après avoir reconstitué les musées que nous avions fait disparaître lors de la guerre de 1870 et 1871, nous avons voulu réparer la faute de nos prédécesseurs et faire nos efforts pour recouvrer les parties arrachées à notre Pérugin.

On avait perdu le souvenir de ce qu'elles étaient devenues. Nous jugeâmes qu'une enquête était d'abord nécessaire. Ses résultats nous apprirent que la scène céleste, représentant le Père Eternel et formant le couronnement

du tableau, était à Paris, dans l'église de Saint-Gervais, placé au-dessus du banc de chœur, en face de la chaire. Restait à savoir ce qu'étaient devenus la pradelle et les trois sujets qui y étaient représentés. La persistance de notre enquête révéla tout. Les sujets de la pradelle étaient à Rouen. Quant à la bordure de l'ensemble et représentant des Saints personnages, elle avait été rendue par le Gouvernement au Saint-Père, nous n'avions donc pas à nous en préoccuper.

Déjà depuis deux mois nous avions commencé des démarches auprès de l'église de Saint-Gervais. Mais, sentant que l'administration de cette paroisse s'était renouvelée depuis l'époque où le tableau nous avait été donné, et que MM. les fabriciens actuels ignoraient peut-être tout ce qui s'était passé ; considérant aussi quel serait leur étonnement en apprenant cette révélation, tenant compte en même temps de l'habitude qu'ils avaient de voir cette portion de notre tableau dans leur église, nous résolûmes de ne point agir d'une manière trop absolue, et tout en faisant connaître exactement nos droits, nous eûmes soin de ne demander la reconstitution de notre tableau que sous forme d'échange.

Après avoir fait connaître à l'Administration actuelle la justice de la cause que nous allions défendre, et appuyé par son autorité, ayant reçu d'elle des lettres qui nous accréditaient auprès du ministre des Beaux-Arts, comme représentant la ville de Lyon dans cet affaire, nous écrivîmes, dès le 9 novembre dernier, une lettre explicative à M. le curé de Saint-Gervais, lui demandant simplement quelles seraient les conditions de cet échange indispensable ? Notre lettre resta sans réponse.

Un voyage devenait alors nécessaire. Nous partîmes pour Paris et, dans un entretien avec M. le curé de Saint-

Gervais, il fut résolu que l'affaire serait portée par lui au Conseil de fabrique qui s'assemble quatre fois par an. Le désir de nous assurer de l'existence des sujets de la pradelle au musée de Rouen, nous conduisit dans cette ville ; et là, nous fûmes réellement convaincu de l'absurdité de la mutilation subie par notre tableau en 1805.

Les trois sujets de la pradelle sont tels que Vasari les décrit, et exécutés avec une grande finesse. Ils ont été découpés, dépouillés de leur encadrement du temps et enchâssés dans des bordures de la fin du règne de Louis XIV. Leur dimension pour chacun d'eux est de 33 centimètres de haut sur 60 de large. Le livret loué (1) aux étrangers, dit positivement qu'ils ont été donnés en 1803 au musée de Rouen, par le musée de Paris, et qu'ils faisaient partie d'une grande décoration d'autel dans l'église de Saint-Pierre, à Pérouse ; enfin que le tableau principal est au musée de Lyon. Le livret ajoute que le panneau semi-circulaire que l'on voit à Paris, dans l'église Saint-Gervais, était le point culminant de la composition.

Mais l'auteur du livret ne dit point que ce don, fait en 1805 (2), a été annulé en 1815, et que l'ordre a été donné à Rouen, comme aux autres villes, de rendre à l'envoyé du Saint-Père cette partie de notre tableau, en même temps que le musée de Paris lui remettait toute la bordure de saints personnages qui entourait l'ensemble de la composition. Il ne dit pas non plus que le tableau du Pérugin que nous possédons, nous a été donné librement par le Pape, après l'annulation du don que le Gouvernement avait fait des diverses parties de ce tableau en 1805. Nous appelons sur ces lacunes toute l'attention du public qui en

(1) On ne les vend pas.
(2) La date de 1803 est une erreur.

sentira l'importance, et qu'il est de notre devoir de combler.

Résumons la situation :

En 1805, le Gouvernement donne à Saint-Gervais une partie du tableau du Pérugin, et une autre partie au musée de Rouen, puis la grande scène principale à Lyon.

En 1815, pressé par les puissances victorieuses, le Gouvernement annule les donations, donne ordre de rendre les tableaux ou partie de tableaux reçus. Donc, les détenteurs ne peuvent les garder légitimement. La ville de Lyon seule s'adresse au Pape qui, par reconnaissance pour la conduite du peuple lyonnais dans des circonstances mémorables, lui donne le tableau comme un témoignage de sa gratitude.

Le Pape, en faisant librement et libéralement don de ce tableau, ignore qu'on l'a mutilé, il le donne tel qu'il le croyait être, tel que son prédécesseur l'a livré, tel enfin qu'il le réclamait pour le placer au musée du Vatican, c'est-à-dire tout entier.

Le directeur des musées de Lyon néglige de réclamer les parties détachées de cette œuvre, et les détenteurs qui avaient reçu ordre de les rendre pour les réunir au tableau principal, profitent de ce silence malheureux pour les garder sans motif légitime.

Une nouvelle direction succède à l'ancienne; elle sait quelle a été la négligence de celle qui l'a précédée, mais ne se donne pas la peine de réparer cette faute ; elle sait que son apathie se perpétuant, rendra la chose de plus en plus difficile, parce qu'une possession trentenaire aggravera la position. N'importe, elle garde le silence.

Telle est la situation exacte.

Ces difficultés ne rebuteront point la direction actuelle qui n'abandonnera pas les intérêts confiés à ses soins.

Examinons les raisons que l'on pourrait alléguer contre nos réclamations faites, du reste, avec toute la modération et toute la réserve que méritent ceux à qui elle s'adresse.

Les faits que nous avons cités ne sont point niés par eux, ils en reconnaissent l'exactitude. Le livret du musée de Rouen les confirme. Mais pour se déssaisir d'un objet dont ils se sont fait honneur jusqu'ici, et dont ils ont trouvé en possession les établissements qu'ils dirigent, il leur faut des raisons justes et suffisantes, il faut leur prouver notre droit; et réfuter d'avance les deux seuls arguments sur lesquels ils pourraient se fonder pour établir la légitimité de leur possession.

Dira-t-on qu'il n'est pas bien prouvé que le Pape nous ait donné le tableau du Pérugin tout entier ? Mais ceci serait une accusation contre le Pape Pie VII, ce serait dire qu'il a, par cette donation partielle, approuvé, confirmé et sanctionné la mutilation la plus absurde, la plus inintelligente dont les annales des Arts aient jamais fait mention ; ce serait accuser la mémoire du Saint-Père d'un acte de vandalisme barbare. A qui pourra-t-on faire croire que Pie VII redemandant ce tableau pour le musée qu'il formait au Vatican, aurait consenti à le recevoir mutilé et tronqué ? A qui pourrait-on persuader qu'un Pape qui a relevé les ruines du Colysée, restauré les Arcs de triomphe dans Rome, fondé le musée du Vatican, celui du Capitole, et reçu de l'Italie le titre de protecteur des Arts, ait pu tolérer, approuver la mutilation barbare de la plus belle œuvre du maître de Raphaël? Qu'un Pape qui, par amour de l'art, a refusé de remettre dans les églises de Rome et de ses Etats, les chefs-d'œuvre que les Français en avaient enlevés, et cela parce qu'ils n'y avaient été l'objet d'aucun soin, aurait trouvé bien qu'on eût dépecé une œuvre de cette importance, lui qui avait recouvré tous ses droits sur toutes les

parties de ce tableau, à qui elles étaient rendues, qui en était le seul possesseur légitime ?

On voudrait que, donnant à Lyon cet ouvrage par une lettre dont les termes honorables pour notre ville, méritent de passer à la postérité, il eût eu la pensée barbare d'en semer des lambeaux à ceux envers qui il n'avait pas les mêmes sentiments de reconnaissance ? Non, ce serait faire outrage à la mémoire de ce Pontife.

Qu'on se représente le Pape Pie VII venant à Lyon en 1802, par sa présence et ses prières, purifier notre ville des souillures dont elle avait été le théâtre, et du haut de la montagne de Fourvière donner sa bénédiction apostolique à cette immense population agenouillée, qu'on se rappelle toute la jeunesse de la ville lui formant une garde d'honneur, et la population entière l'acclamant sur son passage.

Ce sont de tels souvenirs dont le Pape s'est senti ému lorsqu'il a reçu la demande des Lyonnais. Ce sont ces souvenirs qui lui ont dicté les expressions heureuses et pleines de reconnaissance dont sa lettre est remplie et qui, ainsi qu'il le dit lui-même, ne lui ont pas permis de refuser à un peuple qui a si bien mérité de lui, la grâce qu'il lui a demandée.

Et l'on voudrait que sa libéralité se fût restreinte en excluant de cette donation les parties arrachées à l'œuvre qu'il donnait si généreusement; mais alors, il les aurait données aussi à ceux qui en sont détenteurs, qui ne peuvent faire valoir cependant aucun titre de ce genre, et ne l'essayent même pas.

Ils les ont reçues du Gouvernement en 1805, et en 1815, ce Gouvernement a annulé la donation.

A qui appartenaient-elles donc, puisqu'elles ne leur appartenaient plus ?

Mais reste une autre objection, celle de la possession trentenaire ; au premier abord, celle-là paraît sérieuse, mais en l'examinant de près, on voit que ce n'est qu'un fantôme.

D'abord, il faut que cette possession trentenaire ne soit par le résultat d'un oubli, puis, si le législateur a été forcé de mettre un terme et d'assigner une date à la prescription, la conscience et l'honneur n'en admettent pas..

Quoi donc, une communauté, une population de 350,000 âmes doit-elle être victime d'un oubli ou d'une négligence d'un de ses fonctionnaires? Celui qui, par suite de circonstances extraordinaires ou d'empêchements de force majeure, naufrage ou exil, aurait été dans l'impossibilité de venir réclamer un dépôt, et ne pourrait le faire que la trente et unième année, devrait-il s'entendre dire : *Je ne vous rendrai rien, parce que la possession trentenaire est un droit et que la loi vous interdit tout recours contre moi.* Ce langage ne révolterait-il pas la conscience ? l'opinion publique qui aussi est un souverain, n'en serait-elle pas émue?

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi, et que nos réclamations seront accueillies; d'ailleurs, elles sont formulées de manière à ne blesser ni la juste susceptibilité du respectable Curé de Saint-Gervais, ni des honorables membres du Conseil de fabrique de cette paroisse. Par la même raison, elles ne doivent point paraître désagréables à la ville de Rouen. Cette riche capitale de la Normandie a le sentiment des arts autant qu'aucune ville de France. Elle sentira sans doute que lui offrir une occasion de reconstituer une œuvre d'art de cette importance, c'est faire appel à des sentiments généreux qu'elle est si bien faite pour comprendre. Elle verra que notre demande veut sauvegarder les intérêts de deux villes qui sont sœurs, qu'il ne

s'agit que d'une entente à l'amiable, et qu'en contribuant généreusement à faire cesser une mutilation qui préoccupe vivement l'opinion publique, elle acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance non-seulement des Lyonnais, mais de toute l'Europe artistique.

C'est donc avec une pleine et entière conviction du bon vouloir que nous comptons trouver dans les sentiments distingués de l'honorable administration de Rouen, de M. le Curé et de MM. les Membres du Conseil de fabrique de Saint-Gervais, que nous avons commencé notre œuvre de reconstitution du tableau accordé au musée de Lyon par la munificence du pape Pie VII, et pour mener cette affaire à bonne fin, nous n'épargnerons ni peine, ni travail, ni fatigue, parce que c'est une cause juste que nous défendons.

Déjà nous voyons arriver de toute part les adhésions les plus élevées à notre œuvre L'intérêt général qu'elle inspire et la modération de notre demande semblent nous assurer le succès.

Nous le répétons encore, nous ne demandons à reconstituer notre Pérugin tel que le Saint-Père nous l'a donné, qu'à titre d'échange débattu à l'amiable. C'est une réserve dont nous ne sortirons pas, et nous espérons que les éclatantes manifestations de l'opinion publique, dont on ne peut plus douter aujourd'hui, en appuyant nos droits à la réintégration, au musée de Lyon, des parties que le vandalisme a arrachées à notre tableau, fera regarder notre réclamation par tous les amis des arts, comme un des actes les plus heureux et des plus utiles que notre direction ait accomplis.

Du reste, si la mort nous atteignait avant que cette œuvre ne soit menée à bonne fin, nous laisserons à notre successeur tous les documents nécessaires pour la conti-

nuer, notre correspondance à ce sujet sera déposée aux archives, et notre testament de Directeur des musées lui imposera l'obligation de suivre ces négociations jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche que nous nous sommes imposée.

E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.

Directeur des musées de Lyon.

LA FAMINE DE 1573

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS

D'APRÈS

LES ARCHIVES COMMUNALES

—

En faisant, dans nos archives, des recherches sur les anciennes épidémies de peste, j'ai trouvé, sur la grande famine de 1573, dont le souvenir arrachait des larmes à Guillaume Paradin, une série de procès-verbaux qui forment une relation presque continue de cet événement. Il m'a paru intéressant de rapprocher ces documents inédits du récit de Claude de Rubys, le plus complet sur ce sujet, et qui cependant ne dit rien de particulier sur Villefranche.

Le Beaujolais, depuis l'invasion du baron des Adrets, en 1562, avait été souvent dévasté par la guerre civile, il était sillonné par des bandes d'hommes armés, plus brigands que soldats, « et alloient gendarmer parmi les champs, faisant infinis excès. » Ces troupes inquiétèrent même Villefranche et mirent maintes fois les habitants en éveil.

Le peuple des campagnes, découragé, ruiné, négligea la culture des terres, et, en 1572, les intempéries détruisirent le peu de grain qu'on avait semé. Le massacre de la Saint-Barthélemy, survenu en cette même année, contribua peu à ranimer le travail et la confiance. L'année suivante, une nouvelle calamité vint mettre le comble à la misère publique ; à la fin d'avril, toutes les vignes de la province gelèrent et ne portèrent point de récolte.

Telles furent les causes de la famine.

Claude de Rubys a fait un récit saisissant de l'état de nos contrées à cette époque. « Le vin se vendit jusqu'à dix éscus l'ânée (environ un hectolitre), qui ne vaut par communes années qu'un escu ou quatre francs. Le bled valut six ou sept francs la mesure que nous appelons le bichet, qui est du poids de soixante livres, et le pis est qu'on n'en pouvoit pas recouvrer pour de l'argent, et il y eut grand pitié au petit menu peuple, tant en la ville qu'aux champs. »

« Je fus jusques à Aussonne, sur la rivière de Saosne, avec noble Benoist de Monconys, sieur de Liergues (avec mission d'acheter des blés pour la ville de Lyon); nous vismes des grands pitiés dans les champs et pauvres gens pasturant l'herbe comme bestes brutes. »

Vers la fin de l'hiver de 1573, la famine commença à se faire durement sentir à Villefranche, et au mois de mars, les échevins alarmés prirent des mesures sévères contre l'invasion croissante des indigents. Dans une assemblée du corps de ville, tenue le huitième jour du mois de mars, fut prise la résolution suivante :

« Est enjoinct aux gardes des portes ne laisser entrer les pauvres étrangiers.

« Est enjoinct aux habitants de la dicte ville de nourrir les pauvres qu'on fera distribuer par les échevins, à chacun selon ses pouvoirs et honnesteté, à ce qu'il n'y aict aulcune plaincte ni doléance. »

Malgré la précaution d'écarter les bouches étrangères, précaution mal exécutée d'ailleurs, la vigilance des gardiens étant souvent mise en défaut, les ressources diminuent et la détresse augmente.

Au milieu du mois de mai, l'administration communale, qui a fait un recensement des provisions contenues dans la ville, sent la nécessité d'en régler l'emploi et convoque une assemblée des habitants pour aviser.

« Du dymanche seyzième jour de may, l'an 1573, en la maison commune sur l'hospital (1), a esté faict assemblée des habitants d'icelle ville proclamée à son de trompe, à yssue de la messe parroissiale du lieu, pour délibérer et donner ordres à la nourriture et entretenement de l'affluence des paouvres qui surviennent journellement en ceste ville.

« Les eschevins assemblés unanimement ont esté d'advis de mettre taulx compétent au bled qui a esté trouvé dans les greniers de cette ville et bailler billetz aux bolangiers pour en aller quérir aux dictes maisons au prix et taulx que sera porté par les dictes billettes, avec injonction de le distribuer ainsi que leur sera ordonné ; et quant aux estrangiers qui amèneront bled à la grenette, qu'ils le pourront vendre à discrétion à la volunté.

« Les eschevins assemblés ont été d'advis de mettre le froment à trois livres cinq sols le bichet, et le bichet seigle cinquante cinq sols. »

Le bon ordre devenait difficile à maintenir au milieu de cette foule d'étrangers affamés et sans asyle.

Le 20 du mois de mai, une nouvelle assemblée est convoquée « pour mettre ordre à l'abondance des paouvres qui surviennent journellement en ceste ville et pour la nourriture d'iceulx.

« La dicte assemblée est d'advis qu'il soit enjoinct aux habitants de nourrir les paouvres jusqu'à la feste de Saint Jehan-Baptiste

(1) Les échevins se réunirent longtemps, jusqu'à la construction de l'Hôtel de ville actuel, dans une chambre de l'hôpital de la Pêcherie, situé au centre de la ville, entre les deux bras du Morgon.

Louvet, dans son histoire manuscrite du Beaujolais, donne sur ce sujet les renseignements suivants :

« J'ay vu un accord qui fut faict, le 5 avril 1456, entre les échevins « de Villefranche, d'une part, et le procureur des pauvres du Beaujollois, « d'autre part, touchant ledit hôpital, maladerie et charité de Villefranche, « où il est parlé que les dicts échevins y auroient une chambre pour dé- « libérer de toutes les affaires en présence desquels les dicts procureurs « et receveurs devoient rendre leurs comptes au bon plaisir de monsei- « gneur le duc.

prochaine, à peyne de vingt livres d'amende, le premier pour que les paouvres n'ayent cy après raison de mendier par la ville, et aux paouvres de sacrifier de sa nourriture que leur sera modérément baillée.

« C'est (aussi) que les paouvres seront marqués avec une marque cosue pour les recognoistre, et où ils seront trouvés mendians avoir rompu leurs marques, seront mis prisonniers et fourrés soubs la cortine. Et qu'il sera bon de y mettre ung homme pour y vuyder les paouvres estrangiers ayant séjourné une foys pour le plus en ceste ville et tenir les paouvres en subjetion.

« Jehan de Dioux, sergent royal au bailliage de Beaujollois, cy devant, a prins et accepté la charge de la garde des paouvres, auquel, pour ses paynes, et suyvant l'advis de la dicte assemblée, sera donné pour payement la somme de dix-huict livres assavoir, la ville dix livres, et par le sieur François Sugnard, suyvant son offre, huict livres. A quoy les dicts habitants ont esté d'advis à payer au dict Dioux la dicte somme, moyennan, qu'il a faict, en la présence de la présente assemblée, le serment de bien et deuement visiter les paouvres par la dicte ville, pleus les entretenir les édicts cydevant faicts pour la nourriture des paouvres actuels et passans, se donner garde de faire sortir les paouvres estrangiers de la dicte ville y ayant demeure, voir leur entrée pour le moins. »

La situation devient de jour en jour plus difficile ; à la fin du mois de mai le corps de ville est convoqué de nouveau.

« Du vendredy vingt-neuvième jour du moys de may 1573, a esté faict de rechef assemblée des habitants de la dicte ville, en la maison commune d'icelle, pour continuer l'advis de la nourriture et entretenement des paouvres en la ville, vu la calamité du temps.

« A este remostré par les dicts sieurs échevins la grande affluence des paouvres qui est à present en ceste ville, que est de plus de sept a huict cens cryans jour et nuict à la faim ; sup-

plient toute la compagnie cy assemblée d'adviser l'ordre qu'on pourroit tenir pour pourvoir à telle misère.

« Ont aussi remonstré la pénurie qu'il y a en ceste ville des bleds, à quoy est bien besoing pourvoir présentement.

« Monsieur le juge est d'advis que la ville achète les coupons (1), jusqu'aux moissons suivantes qu'est jusqu'au premier jour de juillet, et toutefois ce qui causera les marchands amener du bled à la grenette, et qu'il sera bien de le publier demain à Mascon et aultres lieux limitrophes du pays de Beaujollois ; et qu'il est d'advis, s'il plaict à Mr l'advocat du roy, accompagné de l'ung des sieurs échevins, se transporter en la ville de Mascon faire remonstrances à messieurs les officiers de la dicte ville et leur remonstrer la pénurie du bled qui est en ce pays, qu'il leur plaise laisser passer le bled que a esté achepté en Bourgogne au nom de ceste ville.

« M. l'advocat du roy est de mesme advis d'appoincter du droict de coupponage et que M. le juge, attendu l'aléance et amitié qu'il a en la dicte ville de Mascon avec M. le lieutenant du dict Mascon, qu'il se acheminera au dict Mascon accompagné d'un des dicts messieurs échevins pour leur faire les dictes remonstrances d'obtenir passage du bled en ce pays pour les affaires que dessus. »

« M. L'esleu Bessand est de mesme advis que M. l'advocat du roy, que l'on accorde les couppons que l'on a faict placer sur les limitrophes, et que M. le juge s'achemine à Mascon, avec l'ung des eschevins, faire les susdites remonstrances, et oultre à ce que soient baillés deux sols par bichet à ceulx qu'en ameneront, oultre la vente qu'ils en pourront faire.

« Le sieur Lyvet a dict que ce matin l'on a dict à l'assemblée des Cordeliers que le recteur Porte a offert cent livres pour l'entretien des paouvres et a, sur la dicte offre, baillé vingt livres; et quant aux paouvres, qu'il les fault entretenir et establir, et qu'il sera bon d'envoyer ou à Mascon ou à Chaslon ; et que s'il plaict à M. le juge y aller, qu'il l'accompagnera à ses despens,

(1) Droits d'entrée sur les grains qui étaient chaque année mis en ferme.

et que l'on accorde du droict de copponage de la dicte ville pour attirer les marchands à amener du bled, et oultre, que l'on baille deux sols par bichet oultre le prix du bled. Mon dict sieur juge, pour gratifier la ville et le pays de Beaujollois, s'est offert de sa volonté aller au dict Mascon avec celui des habitants qu'il plaira à la dicte ville.

« Monsieur l'esleu Gayand est de mesme opinion et que l'on fasse sortir les paouvres estrangiers.

« Tous unanimement sont d'advis d'envoyer M. le juge avec ung des eschevins, aux despens de la communauté, en la ville de Mascon, pour obtenir le passage du bled achepté pour le soulagement du pauvre peuple.

« A esté résollu et arresté par les eschevins, s'il plaict à mon dict sieur juge, de prendre la peyne de s'acheminer au dict Mascon et plus oultre, s'il est de besoingt, pour obtenir passage des bleds que les marchands de ceste ville ont achepté de Bourgogne, et aux dépens de la communauté; et de ce les dicts eschevins et assemblée les prient. »

Les habitants de Mâcon se montrèrent plus d'une fois, durant cette calamité, des voisins peu scrupuleux. Claude de Rubys se plaint, avec son acrimonie habituelle, cette fois bien justifiée, d'un semblable méfait commis par les Mâconnais à son égard.

« Estant à Aussonne, nous envoyasmes gens de tous côtés et jusqu'en Bassigny et en Lorraine pour voir si on pourroit recouvrer du bled à un prix ou à un autre, mais nous n'en sceumes jamais recouvrer que deux cents asnées, que nous achetames pour les pauvres de l'hospital, et encore nos bons voisins de Mascon nous contraignirent de le décharger et vendre en leur ville, pour récompense de la courtoisie que nous leur avions faict d'avouer le leur pour le nostre, lorsqu'il passa à Chaslons où on le leur voulait arrester. »

Les députés de Villefranche furent-ils plus heureux que ceux de Lyon ?

Il est probable que la négociation du dict sieur juge aboutit et que la détresse de la pauvre ville prit fin dès ce moment, car

les doléances cessent tout à coup et les registres de l'administration communale ne mentionnent plus que des mesures militaires. Les péripéties de la guerre civile, les soucis de la défense, remplissent derechef tous les esprits.

Cette famine paraît avoir eu sa plus grande intensité dans le Lyonnais et dans le Beaujolais, théâtre à cette époque des plus violents excès de la guerre, et particulièrement dans la vallée de la Saône.

Les provinces voisines, le Dauphiné, le Forez, la Bourgogne, en souffrirent. Le Languedoc, la Lorraine, le Bassigny, où les villes affamées de notre région envoyèrent acheter des grains, furent évidemment peu maltraitées et forment les limites du fléau.

A la suite de la famine apparut une épidémie qui augmenta beaucoup la mortalité. D'après Guillaume Paradin, doyen du Chapitre de Beaujeu, témoin oculaire : « Survint une pestilence générale, la plus cruelle et la plus meurtrière dont il soit mémoire, et d'après laquelle l'on dict qu'il fut mis plus de corps de citoyens en terre qu'il n'en demeura sur terre. »

Suivant Louvet, qui écrit un siècle après les événements, mais d'après des renseignements sûrs et souvent avec les pièces à l'appui : « L'an 1573, il y eut au bourg de Beaujeu une grande mortalité et presque tous les habitants moururent de faim et de peste. »

Les archives de la ville ne nous apprennent rien sur cette épidémie et sur la mortalité qui en fut la suite ; cependant il est permis de penser que Villefranche, situé au milieu de la contrée la plus éprouvée, n'a pas échappé au sort commun.

Quelle était cette maladie *pestilentielle* venue avec la famine et disparaissant avec elle ? On ne peut faire, à ce sujet, que des conjectures.

Les noms de *peste* et de *contagion* ont été souvent employés par les historiens dans un sens général et comme synonymes d'*épidémie*.

Si nos archives sont muettes sur ce point, c'est qu'on n'avait pas affaire à la vraie peste d'Orient, la peste bubonique, car à

chaque menace, même lointaine, de cette maladie, qui reparut si souvent en France jusqu'en 1722, et causa tant d'effroi, elles mentionnent les rigoureuses mesures de préservation prises par les habitants.

La pestilence de 1573 paraît avoir limité son action aux provinces en proie à la famine en même temps qu'à la terreur et au découragement causés par la guerre. La réunion des circonstances les plus favorables au développement du typhus et qui l'ont constamment reproduit dans les temps modernes, autorise à croire qu'il s'agit bien de cette maladie dans les lugubres récits que les historiens nous ont laissés.

Docteur Léon MISSOL.

ARABES ET KABYLES

PASTEURS ET AGRICULTEURS.

L'homme primitif fut d'abord chasseur et pêcheur.

Puis il apprivoisa son gibier et devint berger.

Il fit mieux plus tard : il dressa ses troupeaux à porter les fardeaux, à tirer la charrue et put faire produire, selon son gré, à la terre les aliments qu'il désirait.

Une fois cultivateur, il n'avait qu'un pas à faire pour tranformer les produits de la terre et les échanger; à peine agriculteur, il devenait forcément industriel et commerçant.

Les personnes qui aiment à désigner par *âges* les transformations du globe et les phases de l'existence de la race humaine, pourraient dire qu'à l'âge du chasseur, succéda celui du pasteur, et qu'ensuite vint l'âge du cultivateur, suivi de l'âge de l'industriel.

Mais, de même que certains types d'animaux et de plantes trouvés à l'état fossile ou à l'état de houille, dans nos contrées, se rencontrent encore pleins de vie dans les pays tropicaux, de même que l'âge de pierre se retrouve en vigueur chez les sauvages existant actuellement, de même enfin l'industriel, le cultivateur, le pasteur et le chasseur vivent côte à côte et la présence de l'un d'eux n'indique nullement une *époque*, mais des périodes différentes de la vie d'un peuple.

Le progrès devenu vieux n'aime pas d'ordinaire le progrès naissant; aussi il y a un certain antagonisme entre l'industriel et le paysan, entre le berger et le cultivateur.

Les anciennes religions de l'Inde et de la Perse ont conservé des traces profondes de cette opposition, on pourrait

dire de cette haine entre l'agriculteur et le pasteur; l'histoire de l'Egypte et même la Bible nous en donnent également plusieurs exemples.

Dans l'Asie antique, les Perses se firent vite cultivateurs; l'art de l'irrigation les aida puissamment dans leur développement agricole, et ces populations actives et laborieuses ne tardèrent pas à avoir pour ennemies les hordes nomades qui vivaient dans le désert ou plutôt qui faisaient le désert autour d'elles, abandonnant les pays épuisés par la dent des moutons, s'installant de préférence sur la lisière des cultures, pour y envoyer leurs troupeaux à la grande fureur des travailleurs et ne se faisant guère scrupule de prendre le bien des autres où ils le trouvaient. Et quand les cultivateurs exaspérés voulaient tirer vengeance de leurs voisins pillards, les tentes se trouvaient enlevées, les troupeaux couraient au loin, les nomades étaient partis.

Les populations de l'Inde continuèrent la vie pastorale, tout en restant sédentaires. La force accablante du climat interdit presque les rudes travaux que réclame la terre et, d'autre part, la richesse du sol fécondé par la chaleur et l'humidité des grands fleuves rendait inutiles les déplacements imposés aux pasteurs dans des pays moins privilégiés.

Les religions de ces différents peuples s'imprégnèrent naturellement de leurs mœurs et de la nature de leurs occupations. De tout temps, l'homme fit Dieu à son image; de tout temps il lui a donné ses défauts, ses qualités, ses fantaisies, ses haines, et l'a fait en quelque sorte complice de ses fureurs comme il le faisait du reste participer aux bonnes actions que lui dictait son cœur.

C'est ainsi que les chantres védiques, qui sont les prophètes inspirés de l'Inde, demandent à chaque page la prospérité des troupeaux; mais les produits de la terre les intéressent beaucoup moins. Chez eux, la *vache* devient le symbole par excellence de tout ce qui est utile à l'homme

et par suite de tout ce qui est divin. La terre est une *vache féconde*, les nuages qui portent la pluie, les rayons du soleil sont des *vaches célestes*; le sacrifice lui-même est une *vache*. Tous les mots indiquant la force, l'opulence, la puissance dérivent de termes empruntés à l'art pastoral.

Au lieu d'employer, dans les exercices du culte, le vin et l'huile pour leurs libations, ils se servent de lait, de beurre, de caillé ou de l'extrait de la plante sauvage qui produit le *soma*.

La Loi de Manou indique très-bien l'antagonisme qui existait dans l'Inde entre les pasteurs et les agriculteurs : « Certaines gens, dit cette loi, approuvent l'agriculture, « mais ce moyen d'existence est blamé des hommes de « bien. »

« Un brahmane ou un kchattrya contraint de vivre des « mêmes ressources qu'un vaisya, doit éviter avec soin le « labourage (1). »

Voilà ce que disent les livres saints de l'Inde ancienne. Opposons maintenant à ces idées pastorales les conceptions de la Perse agricole.

Car c'est surtout chez les Perses que l'antagonisme prend les couleurs les plus accentuées.

On comprend que si les pasteurs se contentaient de traiter les travailleurs de terre avec mépris, ces derniers devaient avoir des sentiments plus violents en présence de déprédations incessantes, en présence surtout de l'anéantissement de leurs récoltes, objet de tant de soins, produit de tant de labeurs.

Dans les hymnes des Gâthâs et du Yaçna, la plus profonde haine se manifeste contre les ennemis de l'agriculture. « Ce sont des prophètes de mensonge qui séduisent « les hommes et les excitent non-seulement à ne pas « s'adonner à la culture des champs, mais encore à rava- « ger les terres cultivées et à nuire aux amis de la vérité.

(1) Manou, X, 83, 84.

« Pour assurer leur empire sur les hommes sans intelli-
« gence qui leur obéissent, ils appellent à leur aide les
« sortiléges, les arts trompeurs et les illusions que procure
« la liqueur enivrante (le soma), dont ils vantent la sainte
« vertu (1). »

En revanche, les plus grandes bénédictions sont promises à l'agriculteur.

« Celui qui sème les grains, et le fait avec pureté, dit
« Ahoura-Mazda à Zoroastre, remplit toute l'étendue de la
« loi des Mazdeiznans. L'homme qui accomplit ainsi la loi
« est aussi grand devant Dieu que s'il avait donné l'être à
« cent, à mille productions ou célébré dix mille sacrifi-
« ces (2). »

« O Mazda, s'écrie l'homme agréable à Ormuzd, o Mazda
« qu'aucun autre que l'agriculteur, quelque dieu qu'il ado-
« re, n'ait en partage *la bonne nouvelle* (Evangelium) (3). »
On voit que dans les Gâthâs l'agriculture est mise au-dessus même des religions.

M. Eugène Flotard, dans son ouvrage sur la religion primitive des Indo-Européens, fait très-bien ressortir le rôle essentiellement pratique d'Ahoura-Mazda, le dieu suprême des Perses. Il est l'inventeur de l'agriculture ; il a lui-même entouré de haies les champs cultivés et en a attribué la possession aux vrais croyants ; il protége les héritages ; il est le gardien de la propriété ; l'homme de bien, ami de la vérité doit respecter religieusement l'existence, les serviteurs, le bétail de l'agriculteur. L'homme menteur et non croyant est indigne de posséder les biens terrestres, de même que les biens célestes. Aucun autre que l'agriculteur n'ira après sa mort dans le paradis.

On le voit, dans les Gâthâs, les traces d'antagonisme entre les Aryas pasteurs, hostiles aux travaux agricoles et

(1) Yaçna XXXI, XXXII, XXXIII.

(2) Zend-Avestà.

(3) Gaîtas, XXXI, § 10.

les Aryas agriculteurs, sectateurs de Zoroastre, sont nombreuses. Ceux-ci sont appelés les véridiques, les croyants ; avec eux habite et combat le bon génie de la lumière ; avec leurs adversaires, au contraire, qualifiés de menteurs et d'incrédules, marche le noir esprit des ténèbres.

« Comment, s'écrie le prophète de l'Iran, comment de-
« vons-nous chasser les menteurs de ce lieu et les repous-
« ser vers ceux qui, remplis de désobéissance, ne s'hono-
« rent pas d'observer la vérité et ne se préoccupent pas de
« faire triompher le Bon Esprit ? » Or, nous avons vu que ces méchants là sont les pasteurs.

Pourtant les livres saints des Aryas perses et des Aryas indous se trouvent d'accord dès qu'il s'agit des peuplades chasseresses. La chasse est prohibée tant par la loi védique que par celle des mazdéens.

Les Grecs du temps de Périclès appelaient Bacchus *mangeur de chair* (ωμοφαγος κρεωφαγος). Bacchus est, on le sait, le soma védique, la boisson enivrante du pasteur de l'Inde et il est probable que ce mot plein d'horreur a été imaginé par les Perses ; le terme se trouve dans le Yaçna à l'adresse des nomades et ce qu'il y a de particulier, c'est que dans les Védas le même reproche est fait aux tribus des chasseurs « (Kravya-ad Ama-ad) » disent les pasteurs aux chasseurs sans savoir que les agriculteurs leur en disent tout autant.

Les Israëlites, placés géographiquement entre les Perses et les Indiens, entre les nomades du désert et les Egyptiens, ont oscillé d'une tradition à l'autre, mais leurs goûts, leurs tendances, leurs sympathies sont toujours en faveur des pasteurs. Malgré les exemples de certains patriarches, malgré les recommandations de Moïse, qui fut le législateur le plus énergique qu'on ait jamais connu ; malgré tous les encouragements que leurs chefs et l'expérience viennent leur donner en faveur de l'agriculture et de la propriété, ils restent contemplatifs et vagabonds. Pour eux la culture des champs n'est pas, comme chez les Perses, un

bienfait de Dieu, c'est une punition terrible. « Tu mangeras « ton pain à la sueur de ton visage, dit Dieu à Adam — La « terre sera *maudite* et tu n'en tireras de quoi te nourrir « pendant toute ta vie qu'avec beaucoup de travail. » Il y a loin de là aux idées des Egyptiens qui faisaient de la terre leur grande déesse, et qui supposaient que le bonheur des âmes dans l'autre vie était d'ensemencer les plaines de l'Amenti.

Ce n'est qu'après le *diluvium* de Noé que ce patriarche travaille la terre et plante la vigne. Mais ses descendants préférés, Sem et Japhet, continuent à vivre sous des tentes, prêts aux déplacements.

Lorsque Abraham, le nomade par excellence, le type et le modèle de tous les nomades, revint d'Egypte, il rapporta non-seulement une grande fortune en « brebis, bœufs, ânes, serviteurs, servantes, ânesses et chameaux » présents du Pharaon Ousertassen, mais il dut en outre à la civilisation du pays d'où il venait la connaissance de cultures variées ; néanmoins, la grande affaire pour lui et ses descendants fut le soin des troupeaux.

On voit par le prix des lentilles, au temps d'Esaü, que les légumes étaient une rareté. Et à tout moment, les Hébreux à court de récolte, vont demander du blé aux pays voisins.

Moïse qui avait été élevé à la cour de Ramsès II, pensa que pour fonder une nation il fallait lui donner un sol et des goûts sédentaires. Il emmena donc le peuple Hébreux à la recherche de la terre promise et après l'avoir laissé séjourner quarante ans dans le désert, afin que la génération nouvelle n'eût plus souvenir du bien-être et du confortable égyptien, il l'envoie sur le sol choisi en lui donnant un code dans lequel on voit que l'agriculture est l'objet d'une préoccupation constante. Même dans les prescriptions du rituel, Moïse recommande l'emploi de l'huile et de la farine, ce qui forçait les pratiquants à cultiver le blé et l'olivier, l'oli-

vier long à venir, et qui attache au sol celui qui l'a planté (1).

En somme, la prédilection des Israélites pour la vie pastorale se résume dans l'histoire primitive de Caïn et d'Abel, les deux fils d'Adam ; Abel, le berger, joue, dans la tradition juive, le rôle intéressant : il est à la fois le préféré de Dieu et la victime de son frère.

Je ne sais si l'on a jamais entrepris de plaider, en faveur de Caïn, les circonstances atténuantes, mais la chose serait aisée. D'abord la colère de Caïn vient du dédain avec lequel Dieu regarde ses offrandes ; le dieu des Juifs n'aime pas les produits agricoles. Et puis il est bien probable que les troupeaux d'Abel ont vécu un peu aux dépens des moissons de Caïn ; or le rude travailleur de terre ne put supporter sans indignation le mépris et les déprédations du pasteur. Il tue son frère. Pourtant après ce crime, Dieu ne veut pas que Caïn soit tué, sa mort même doit être vengée sept fois. Hommage tardif rendu à l'agriculteur.

Nous allons maintenant examiner les cultivateurs et les pasteurs de l'Afrique septentrionale, et constamment nous retrouverons l'histoire de Caïn et d'Abel ; constamment nous retrouverons le pasteur dédaigneux et voleur, et le cultivateur révolté sans pitié.

Je passe rapidement sur les luttes des Egyptiens, forcés à l'agriculture par les inondations fécondantes du Nil, et des Hyksos, pasteurs envahissants du désert ; luttes dont on trouve les traces dans la légende de Typhon, le sable vaincu par Horus, vengeur de son père, le Nil. On sait que les Hyksos firent la conquête de la basse Egypte et devinrent agriculteurs pour un temps ; mais leur pouvoir contesté eut besoin, pour se maintenir, de toute la finesse et de toute l'intelligence de Joseph, le jeune hébreu qui trouva moyen de faire céder par les Egyptiens récalcitrants, non-seulement leurs bestiaux, leurs richesses et leurs trésors,

(1) Lévitique, chap. II, v. 1.

mais leurs personnes et la liberté qu'ils avaient su conserver. Après la mort de Joseph, Amosis, le roi légitime, n'eut pas de peine à chasser les pasteurs, habiles à l'attaque et à la conquête, mais peu propres à l'administration, à l'organisation d'une défense et agissant du reste au milieu d'un peuple révolté.

Lorsque les Phéniciens s'établirent à Carthage, ils trouvèrent probablement un pays cultivé, produisant des denrées propres au commerce et leur présence dut singulièrement encourager l'agriculture de l'Afrique. A tout prendre, ils ne possédaient qu'une ville, mais cette ville, animée par les échanges, faisait rayonner au loin dans les terres ses transactions bienfaisantes ; les indigènes avaient tout avantage à établir des relations avec une riche cité, et le besoin de consommer provoquant l'habitude de produire pour vendre des produits étrangers, amena vite dans l'Afrique les joies du travail et les plaisirs du bien-être. C'est là ce qui distingue les peuples colonisateurs des peuples conquérants; les premiers font le bonheur des rivages où ils abordent, les autres apportent la terreur, la haine et la ruine.

Polybe, qui était un penseur et un homme d'état, nous apprend que Massinissa, roi des Numides, mit tous ses soins à transformer les tribus nomades en tribus agricoles. Grâce à l'impulsion donnée par ce prince, la Numidie, qu'on jugeait jusque là condamnée à une stérilité absolue, se couvrit de cultures florissantes.

Aussi, lorsque les Romains arrivèrent en Afrique, ils trouvèrent un pays riche et productif. Salluste dit que lorsque Métellus entra en Numidie, les champs étaient couverts de troupeaux et de cultivateurs et qu'aux approches des villes et des bourgades l'armée trouvait toujours des préfets du roi, qui venaient proposer des blés et offrir de voiturer les provisions nécessaires à la subsistance des troupes. Le même auteur décrit d'autres contrées de l'Afrique remarquables par l'état prospère de leurs cultures, couvertes de villes, de

châteaux où les Romains trouvent des grains et d'autres provisions en abondance.

Tite Live mentionne aussi les grandes quantités de grains que Massinissa et ses successeurs envoyaient sans cesse aux armées romaines. Dureau de la Malle fait observer, à ce sujet, que le transport de denrées aussi pesantes que le blé, le vin, l'huile etc., impliquait l'existence de bonnes routes dans le pays.

Les Romains ont parfaitement su profiter de cet élan agricole. Ils firent de la Numidie le grenier de l'Italie, enlevant ainsi à l'Egypte et à la Sicile le rôle important que ces pays avaient rempli jusque là. On comprend que les administrateurs de Rome, gênés constamment par la puissance et la prépondérance politique que prenaient les proconsuls de l'Egypte et de la Sicile, ont fait tous leurs efforts pour détruire cette importance ; ils affranchirent donc au plus vite la mère-patrie du tribut commercial qu'elle payait à ces provinces qui valaient des empires.

Pour se faire une idée du développement formidable que le commerce et l'agriculture prirent en Afrique sous la domination romaine, il faut parcourir les ruines des antiques villes qui couvrent le sol de nos conquêtes françaises. Tebessa, Sigus, Lambessa, Cherchell, Guelma , etc., sont encore des villes immenses, mais complètement inhabitées; la civilisation et la vie commerciale ont subitement abandonné ces cités florissantes, et nous verrons que l'invasion des tribus nomades a produit sur ces monuments le même effet que la lave brûlante du Vésuve, se versant sur Herculanum. On se promène dans les rues désertes comme si les maisons étaient abandonnées de la veille. Ces centres d'activité ne sont plus animés que par les rares visites des bergers, qui viennent fouiller les tombes, et la famine règne aux endroits mêmes où s'accumulaient les productions les plus variées du sol africain.

Ces villes anciennes ont cela de caractéristique, qu'au centre de chacune d'elles on voit les restes d'un monu-

ment énorme où aboutissent toutes les voies de la cité. Les archéologues diffèrent d'opinion sur le but qu'avaient ces constructions immenses, dont l'importance est doublée par leur situation topographique. Les uns en font des temples, oubliant que les temples anciens ne contenaient que les idoles et nullement les assistants, qui restaient au dehors. D'autres, plus avisés, en ont fait des basiliques, où la parole des apôtres se pouvait faire entendre à un auditoire nombreux ; mais alors, comment expliquer ces dédicaces aux empereurs mêmes qui ont le plus persécuté les chrétiens? Des prétoires? des agoras? mais quelques-uns ne sont éclairés que par de rares fenêtres ; il faut de la lumière aux luttes oratoires.

Quel était donc le rôle de ces édifices qui semblent résumer la ville entière?

C'étaient des magasins à blé. Les Romains ne demandaient que du blé à leur colonie africaine. Toute l'organisation administrative était faite à ce point de vue; on laissait à chaque province ses usages, ses mœurs, ses habitudes, ses dieux ; on envoyait des légions de vétérans, non pour combattre, mais pour cultiver, créer la propriété, construire les villes, bâtir les aqueducs, frapper la monnaie indispensable aux transactions, pousser les indigènes à l'activité qui produit. De la sorte, le peuple conquis devenait riche et heureux malgré lui. Pas de tributs, pas d'impôts, pas de réglementations, pas de conversions plus ou moins volontaires! Faites ce que vous voudrez, disaient les Romains aux Africains, mais donnez-nous du blé.

Cette prospérité a duré longtemps. Même après l'invasion des Vandales, même après la conquête des lieutenants de Mahomet, la richesse et l'abondance, le travail et les arts, l'activité commerciale et le goût de la production ont continué à régner en Afrique.

Mais avec les Arabes étaient venus les nomades. Les pasteurs, qui avaient été refoulés par la civilisation ro-

maine jusque sur les confins du Sahara, s'enhardirent à se rapprocher des pays cultivés. Les immenses forêts, qui dominaient les crêtes montagneuses, conservaient les sources, assainissaient le pays, furent brûlées afin de détruire les bêtes fauves qui s'attaquent aux troupeaux, et aussi pour créer des pâturages nouveaux. Les eaux des pluies d'hiver, au lieu de créer des sources rafraîchissantes et des rivières utiles à l'irrigation, devinrent des torrents dévastateurs, qui, se déversant dans les plaines fertiles, ne tardèrent pas à les transformer en marais insalubres.

Les cultivateurs, chassés des lieux bas, harcelés par les Bédouins, se réfugièrent dans les montagnes et entreprirent la culture de pays escarpés. Ils fortifièrent leurs champs et devinrent guerriers indomptables. C'est dans la Kabylie que l'on trouve les restes de ces peuplades actives et laborieuses que les civilisations de l'Asie et de l'Europe avaient formées, et qui conservent avec un soin jaloux, dans un pays inaccessible, le culte de la sainte agriculture.

On le voit, si ces tribus indépendantes représentent les premiers habitants de la partie du monde qui nous occupe, elles représentent aussi la plupart des conquérants de l'Afrique jusqu'à l'invasion mahométane. La variété des types qu'on y rencontre, malgré cette uniformité de rudesse que donne le travail de la terre, indique bien la diversité de leurs origines.

Avec des provenances aussi différentes, les Kabyles ont dû former des tribus très-distinctes, aussi ont-elles toutes un chef particulier et se font-elles gloire de ne jamais s'allier avec les autres nations.

Ces farouches cultivateurs ont, de tout temps, été très-mal connus des voyageurs. Avant la conquête française, Poiret écrivait : « Je ne serais pas éloigné de croire qu'il « y a parmi eux des antropophages, tant ils sont affa- « més et avides de sang humain. Personne n'ose pénétrer « dans les gorges de leurs montagnes. » Et pourtant, à

cette époque, beaucoup de Kabyles venaient habiter les villes; ils y acceptaient des emplois chez les particuliers, ou se mettaient, en qualité de domestiques, au service de quelques riches maisons. Seulement, comme nos montagnards de la France, ils retournaient chez eux avec bonheur, emportant le fruit de leurs économies.

La Kabylie ne fut point soumise par les Turcs, la conquête n'est pas commode dans ce pays abrupte, avec ces indigènes fortement organisés et très-indépendants. Constantinople, sans s'en douter probablement, fit avec ce pays de la colonisation romaine : elle, acheta le blé et l'huile que produisent ses montagnes et les relations s'établirent par voie d'échange.

Lorsque nous avons voulu coloniser l'Algérie nous n'avons pensé qu'aux Bédouins et nous n'avons traité qu'avec eux. Grande imprudence. Nous avons encouragé le communisme des terres, fait des alliances avec les nomades et quant aux populations agricoles nous leur avons offert les bienfaits de notre administration compliquée, en y ajoutant l'invention des bureaux arabes. Les Kabyles ont donc vu leur système municipal électif, auquel ils sont si attachés, remplacé par les satrapies orientales et la réglementation française. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir les révoltes fréquentes en Kabylie. Il y a même cela de particulier qu'elles éclatent, surtout, toutes les fois qu'il est question de supprimer les bureaux arabes. Est-ce à dire que les indigènes seraient furieux de cette suppression ? Pas le moins du monde. Mais comme l'on croit, à grand tort, selon moi, que cette institution peut seule maintenir la tranquillité dans les montagnes de l'Afrique, ce ne sont que des soulèvements fomentés à propos, qui servent de démonstration à l'utilité des bureaux arabes en Kabylie.

Et qu'on ne se méprenne pas sur la liberté et le genre d'indépendance que réclament les Kabyles et avec eux les Arabes nomades. Il s'agit moins pour eux d'une liberté

politique que d'une liberté d'action, d'une exemption de cette foule de lois et d'arrêtés qui, à tous les instants et dans tous les lieux, règlent les mouvements de chaque membre des sociétés européennes.

Or, j'aurais trouvé bon qu'on ait supprimé aux Bédouins les libertés néfastes en vertu desquelles ils nient la propriété, l'agriculture et le commerce, et j'aurais voulu qu'on encourageât les tribus agricoles par de larges concessions à leurs habitudes et par l'appât de transactions lucratives. C'est ce qu'on n'a pas fait.

Depuis l'occupation de Bône par les Français, les Azel et les Azib ont abandonné la plaine ; on n'a rien entrepris pour les retenir. « Ce fut, dit M. Pélissier, une « très-grande faute, car ces gens là auraient continué à « cultiver le pays et à garder des troupeaux pour le « compte de la France, comme ils le faisaient naguère « pour celui des Turcs. On aurait conservé ainsi, par la « continuité de la possession, les traces des propriétés do- « maniales de la plaine de Bône. »

Ce qui s'est produit sur les bords de la Seybouse a eu lieu un peu partout. Tandis qu'on laissait sans culture les *terrains militaires* abandonnés aux pasteurs, on chassait peu à peu les cultivateurs indigènes pour donner leurs terres aux nouveaux colons.

Car il y a ce fait singulier que, tandis qu'on abandonnait aux tribus arabes l'immensité illimitée de l'Afrique, on ne réservait à la colonisation que 500,000 hectares ; tandis qu'on laissait armés tous ces nomades pillards, afin, disait-on, *d'exercer la bravoure du soldat* (et dans le fond pour avoir des prétextes à razzias rémunératrices), on défendait aux Européens de porter des armes ; tandis que les pasteurs allaient, venaient sans autorisation sur des terres excellentes et incultes, les Français étaient obligés, pour avoir un champ, de faire tant de démarches que le plus souvent ils y renonçaient.

Les rares colons qui peuplent notre Algérie ont com-

pris, mieux que l'administration, le parti qu'ils pouvaient tirer des Kabyles, ils les ont pris pour ouvriers, et en emploient dix-huit à vingt mille. On a même fait venir des nègres du Fezzan auxquels on donne deux francs par jour. Quant aux Arabes, on n'a pu les employer à aucun travail (1).

« Pour nous, Français, dit M. Henri Verne, amis de « la justice, partisans des nationalités opprimées, cette « race Kabyle doit attirer nos sympathies. Elle est réel- « lement susceptible d'assimilation, et notre conquête « doit devenir pour elle le signal de la délivrance.

« Bien différents des Arabes qui, par des mœurs no- « mades, une antipathie invétérée pour le travail, une « organisation vicieuse et un fanatisme excessif, se mon- « trent hostiles aux autres peuples et rebelles au pro- « grès, les Kabyles sont laborieux, entreprenants, habiles « dans les travaux manuels. Pour eux le Koran n'est « qu'un livre religieux. Ils sont régis, en matière civile et « politique, par des lois ou Kanouns, mot dérivé du mot « *canon* et qui atteste une origine romaine et chrétienne. « Ils ont conservé le régime municipal et la propriété in- « dividuelle. Leurs villages, composés de maisons de « pierres, sont en effet administrés par un maire (amin), « assisté d'un conseil municipal (djemâa). Dans toutes les « montagnes de la Kabylie, les propriétés sont séparées « par des haies ou des murs en pierre sèche. Très-indus- « trieux, les Kabyles cultivent admirablement le maigre « sol sur lequel ils se pressent. Ils connaissent les moyens « d'aménager les eaux; ils ont conservé l'art d'extraire les « métaux; ils ont des moulins à huile; il y a parmi eux « des tisserands, et, signe distinctif, dans leur société la « femme occupe une place honorable et assez semblable « au rôle que lui assigne la civilisation chrétienne; moins « fanatiques que les Arabes, ils ont résisté à Abd-el-Kader

(1) De Bône à Hamman-Meskhoutine.

« qui voulait les entraîner dans la guerre sainte. Chose « étrange, ils portent presque tous une croix en tatouage « sur le front ou sur une des joues. »

A ce sujet, citons ce passage d'un écrit de l'archevêque d'Alger.

— Que portes-tu inscrit sur ton front ? demandait-on à un Kabyle.

— C'est, répondit-il sans hésiter, le signe de l'ancienne voie.

— De quelle voie veux-tu parler ?

— De celle que suivaient autrefois nos pères.

— Mais pourquoi l'as-tu gravé sur ton front ?

— C'est un signe de bonheur.

— Et pourquoi ne suis-tu pas la voie de tes pères, puisque c'est la voie du bonheur ?

— Moi, non ! Je suis musulman et je mourrai musulman, mais mes fils mourront chrétiens comme leurs ancêtres et mes petits-fils mourront chrétiens.

Nous avons vu l'antagonisme qui a existé de tout temps entre les pasteurs et les cultivateurs. Nous avons vu que les uns amènent avec eux la barbarie et la pauvreté ; que les autres, au contraire, rendent florissants les pays qu'ils habitent. Enfin, reportant à l'Algérie le résultat de nos recherches, nous avons constaté qu'au lieu de s'appuyer sur les Kabyles agriculteurs on a tendu la main aux Arabes pasteurs.

Concluons en souhaitant que, suivant l'exemple des Carthaginois ou des Romains, on rende à l'agriculture et au commerce de l'Afrique le rôle brillant qu'ils ont joué dans l'antiquité.

Emile Guimet.

AVACHEZ
BELLARD
ALLMER
BAUX
D'AIGUEPERSE
P. PASSAUT
VENET
GRAVILLON
GONTIER
BLANDY
BOUE
CLAUDIUS BILLET
NOBLAS
RAGNON
GALLAVARDIN
APOTTON
DE SOULTRAIT
DE LA TOUR VARAN
VAYS
TRIMOLET
YEMENIZ
CAUTHIER
DE BEAUSSET
CHAMBEIRON
NADAUD
SILVAIN BLOT
CHABERT
CHAVANNE
D'ASSIER DE VALENCHE
DE BOMBOURG
PABISCH
De Lubac
MAYEBY
POCHIER
BABBAN
PAUL SAUZET
SERVAN DE SUGNY
P. LaDue
Falconnet
Dauphin
DARESTE
DIDAY
DESJARDINS
HEINRICH
de LAPRADE
PAVY
PERICAUD
FRAISSE
MICHEL
MARTIN
MOLLIERE
MONFALCON
PALLAS
REVVE
DV LYONNAIS
Lyonnet
Rougier
SERRULAT
VALENTIN-SMITH
DE LA FERRIERE

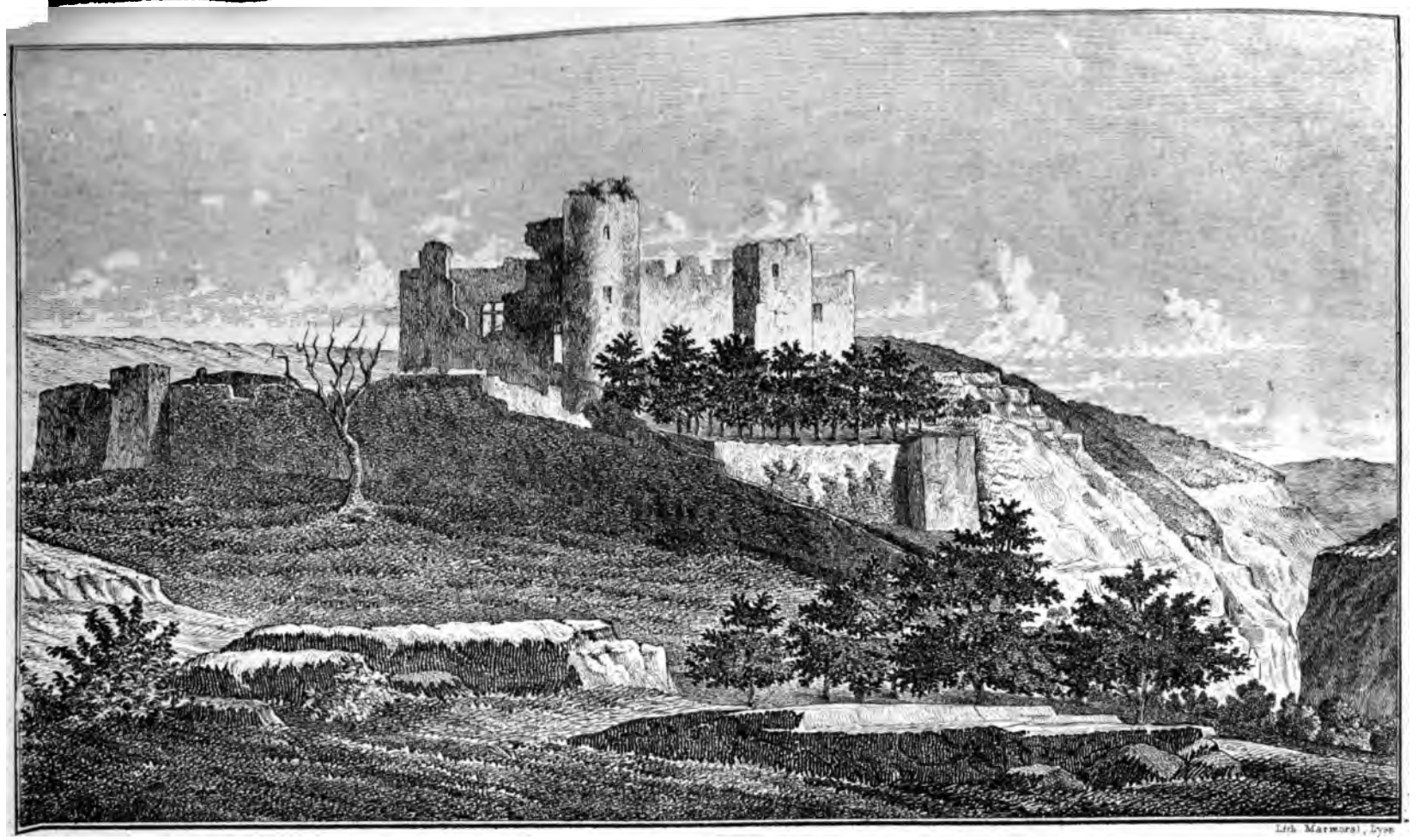

Ruines du Château de Vaques (1870)

NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

SUR M. L'ABBÉ JOUVE

CHANOINE DE VALENCE

—

Suite (1).

Voici la note bibliographique de ce livre puîné de M. le chanoine Jouve: *Exposition canonique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique, considérés en eux-mêmes et dans leur application au régime actuel de l'Eglise de France; avec diverses pièces justificatives, par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence.* — Valence, imprimerie Jules Céas et fils, 1872. — 1 vol. grand in-8° de VII-389 pp. (En vente chez M. Favier, libraire à Valence, et chez les principaux libraires de Paris et de Lyon) (2).

4. *Guide valentinois, ou description de la ville de Valence en Dauphiné et de ses environs, avec l'indication raisonnée de ses établissements publics, religieux, scientifiques et industriels, publié par Ed. Marc-Aurel.* (Anonyme), Valence, imprimerie de Marc-Aurel, éditeur, rue de l'Université, 9. Se trouve également chez tous les principaux libraires du département, 1853. — 1 vol. in-12 de VIII-134 pp.

M. Macé, juge expert en la matière, fait le plus grand cas de cet ouvrage: « Excellent petit livre, dit-il, simple, sans prétention, mais écrit par un archéologue et un historien, dans lequel rien n'est oublié, qui n'a même qu'un défaut, celui d'être trop complet, attendu qu'il n'était pas nécessaire de signaler les gen-

(1) Voir les précédentes livraisons.

(2) On remarquera qu'il n'est fait sur ce titre aucune mention de la première édition.

res de commerce et d'industrie qui existent dans toutes les villes, et qui, dès lors, ne sont pas particuliers à Valence. Ce petit livre a été accueilli avec une légitime faveur, et l'auteur en prépare, en ce moment, une seconde édition avec des améliorations considérables (1) ; » et ailleurs, le même, M. Macé, ne craint pas de l'appeler « un chef-d'œuvre et un modèle (2). »

Le *Guide Valentinois* parut d'abord sous le titre d'*Esquisse sur Valence*, en une série d'articles publiés dans la *Revue des bibliothèques paroissiales d'Avignon* (Tome III. pp. 55,113, 267, 310, etc.) La seconde édition dont parle M. Macé n'a point paru; elle a été remplacée par le *Nouveau guide dans la ville de Valence et ses environs*, de M. Lacroix.

5. *Du chant liturgique. Etat de la question. Quelle serait la meilleure manière de la résoudre? par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence.* — Avignon, Seguin aîné, 1854. — Broch. in-8° de 162 pp. — Cet ouvrage est le tirage à part, augmenté de quelques développements et de pièces justificatives, d'un travail publié en parties brisées dans la même *Revue des bibliothèques paroissiales* (Tome III, nos 9, 10, 12 et Tome IV, nos 1 et 2 (1853-54) (3).

La publication de ces articles eut un certain retentissement; ils donnèrent lieu à une polémique que nous trouvons fidèlement résumée dans un prospectus de M. Hanicq, éditeur à Malines, dont le nom était directement en cause. « Le savant abbé Jouve, chanoine de Valence, dit-il, avait inséré dans la *Revue des bibliothèques paroissiales, etc., d'Avignon* (nos du 3 septembre et du 15 octobre 1853), deux longs articles qui contenaient un magnifique éloge de l'édition du Graduel romain publié à Rome, en 1614-1615, par ordre de Paul V. Cet éloge, où l'auteur se

(1) *Le Mouvement littéraire dans l'Académie de Grenoble, depuis le 1er janvier 1858*, pp. 31. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, avril 1861, pp. 445 à 470.)

(2) L'*Echo des Provinces* du 21 mai 1865. (*Correspondance dauphinoise*, signée Ant. Macé).

(3) L'auteur y rappelle qu'il a traité *in extenso* ces diverses questions, et généralement toutes celles qui se rattachent au chant liturgique et à

montre tout à fait d'accord avec le beau travail de M. Adrien de la Fage, tournait tout à l'avantage de l'édition du Graduel Romain que j'ai publiée en 1848...

« Le journal l'*Univers*, dans son n° du 31 octobre dernier (1853), publia divers extraits des deux articles déjà cités. La reproduction de ces quelques extraits semble avoir porté ombrage à M. l'abbé Tesson, directeur du séminaire des missions étrangères, et comme on sait, principal éditeur du Graduel et du Vespéral édités en 1851 et 1852 chez M. Lecoffre et Ce, à Paris. Il s'est cru obligé de paralyser l'effet que devait naturellement produire le travail de M. l'abbé Jouve. Il publia donc dans l'*Univers* (n° du 26 novembre dernier) une lettre qui n'avait évidemment pour but que de déprécier les livres de chant de Malines.

« Deux jours après, c'est-à-dire le 22 novembre, le chanoine Jouve envoya à l'*Univers* une réplique à la lettre de M. l'abbé Tesson, insérée dans le n° du 26 novembre. Il y engage les éditeurs de Malines à réfuter en détail l'attaque de M. Tesson, *s'ils le jugent convenable*. C'est ce que ces messieurs ont fait dans une lettre datée du 28 novembre, et publiée dans l'*Univers* le 6 de ce mois (décembre 1853) (1). »

6. *Dissertation critique sur la basilique de Saint-Pierre de Rome, considérée au double point de vue de l'architecture en général et de l'esthétique chrétienne en particulier, par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence.* — Nîmes, typographie Ballivet, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1854. — Broch. de 90 pp. in-8° (Extrait de la *Revue de l'enseignement chrétien*). — L'auteur a donné plus tard, dans l'*Ami des Familles*, une série d'articles sur les *Basiliques de Rome*, au

l'harmonie qui lui servait d'accompagnement au moyen-âge, dans les IVe, Ve, VIe, VIIIe et IXe volumes (1846-1849), des *Annales archéologiques*, publiées à Paris par M. Didron, secrétaire du *Comité historique des arts et monuments*. (Voir dans la susdite *Revue des Bibliothèques paroissiales*, t. IV, p. 538, quelques réflexions sur les théories musicales de M. le chanoine Jouve.)

(1) Prospectus de 16 pages in-12, ayant pour titre *Chant liturgique*, et contenant toutes les pièces de ce débat, lesquelles ont été reproduites aussi par le journal la *Voix de la vérité*.

nombre desquels nous trouvons sur l'église Saint-Pierre (tome VI, 1858, p. 2) une appréciation critique qui n'est que la reproduction abrégée de la brochure ci-dessus, conçue dans le sens que nous avons dit plus haut.

7. *Etudes historiques et philosophiques sur les principales écoles de composition musicale en Europe durant le moyen-âge de* 1350 *jusqu'à la première moitié du XVII*e *siècle.* — Rennes, Vatar, 1855. Broch. de 23 pp. in-8e.

8. *Philosophie du chant liturgique, ou modes ecclésiastiques. Ibidem,* 1855, 16 pp. in-8e.

9. *Question d'esthétique. Peinture chrétienne. — Dissertation historique et critique sur les écoles de peinture en Italie durant le moyen-âge, de* 1105 *à* 1520, *par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence.* —Nîmes, de l'imprimerie de Ballivet, 1855. Broch. de 39 pp. in-8o (Tirage à part de la *Revue de l'enseignement chrétien.*)

10. *Notice sur la chapelle funéraire monumentale et sur l'église romane de Saint-Restitut* (Drôme). — Paris, Derache; Caen, Hardel. 1855. — Broch. in-8o de 15 pp. (Tirage à part du *Bulletin monumental*). — Cette brochure a été insérée plus tard *in extenso* dans la *Statistique monumentale de la Drôme.*

11. *Rapport sur un Antiphonaire manuscrit de Sainte-Tulle (Provence) Ibidem.* 1856. — Broch. de 16 pp. in-8o, tirée du même bulletin. — « Sainte-Tulle, ancienne ville gallo-romaine, est maintenant une commune de 1,200 âmes, près de Manosque (Basses-Alpes). Son église était avant la Révolution un prieuré de l'ordre de Malte (commanderie de Manosque). C'est ce qui explique le titre de prieur commandataire qu'a pris Jacques Brémond, donateur, en 1704, de l'antiphonaire manuscrit dont il est question. » (Note de M. l'abbé Jouve à la suite d'un article intitulé : *Manuscrits de chant liturgique*, dont nous avons l'épreuve sous les yeux).

12. *Dictionnaire d'esthétique chrétienne, ou théorie du beau dans l'art chrétien, l'architecture, la musique, la peinture et leurs dérivés, établie par deux dissertations préliminaires, l'une, sur le beau idéal humain, l'autre sur le beau idéal surnaturel ou divin;*

confirmée par la description ou l'analyse de plusieurs des chefs-d'œuvre respectifs de l'architecture, de la musique, de la peinture et de la sculpture, et par l'histoire philosophique de chacun de ces quatre arts libéraux ; suivie d'un résumé analytique, logique et chronologique des matières contenues dans l'ouvrage, et d'une table générale alphabétique de tous les noms d'auteurs ou d'artistes qui y sont cités, ou dont il y est fait mention; par M. l'abbé Esprit-Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale de Valence, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments, et membre de plusieurs Sociétés savantes; *terminé par un appendice...* etc. — Paris, aux ateliers catholiques du Petit-Montrouge; J.-P. Migne, éditeur. 1856. — 1 vol. petit in-4° (format Migne), de 1292 col. — C'est le tome XVII° de la troisième et dernière *Encyclopédie théologique* publié par ce laborieux éditeur. Il se termine par un appendice renfermant une foule de pièces justificatives, telles que l'*Essai sur le Beau*, par le P. André; *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, par M. de Montalembert, etc. — Parmi les nombreux comptes-rendus qui en parurent, nous mentionnerons ceux du *Courrier de la Drôme* (n° du 17-18 novembre 1856); de la *Gazette de Lyon* (21 janvier 1857), par M. Morel de Voleine; du *Courrier de Lyon* (16 octobre 1846), par M. le chevalier Bard; de la *Voix de la Vérité* (7-8 septembre 1856), citant la *Revue de musique ancienne et moderne* (long article de M. Théodore Nisard); du *Courrier de Saône-et-Loire* (7 février 1857), des *Annales de philosophie chrétienne*, etc., etc. — Nous citerons en outre sur cet ouvrage les appréciations suivantes, qui toutes s'accordent avec les précédentes pour considérer cet ouvrage comme l'un des plus érudits et des plus importants qui soient sortis de la plume de M. le chanoine Jouve:

« C'est, dit M. Roger, le résumé des travaux et des voyages qui ont rempli sa laborieuse carrière. Cette œuvre encyclopédique est un des monuments les plus considérables élevés à la gloire des arts dont le christianisme a été l'inspirateur et le promoteur. — La peinture, l'architecture, la sculpture, la musique, y sont considérées sous toutes les formes qu'elles ont prises à di-

verses époques. L'auteur vous fait assister à tous leurs développements, vous montre l'influence de la foi religieuse sur les créations de l'esprit humain, et confirme l'alliance du beau idéal, but suprême de l'artiste, avec la beauté divine, terme final des aspirations de l'humanité (1). » M. Rochas n'hésite pas à qualifier cet ouvrage comme « l'un des plus savants et des plus remarquables qui aient été publiés à notre époque sur les arts (2). » M. Macé le définit ainsi : « Travail colossal, où l'on remarque parfois trop de précipitation, une tendance à emprunter, par de très-longues citations, des jugements tout faits, l'embarras de choisir dans un ensemble mal défini, mais renfermant d'excellents articles, de véritables traités sur beaucoup de questions relatives à la peinture murale, à la sculpture, au symbolisme et à l'iconographie chrétienne, etc. Evidemment, les prédilections de l'auteur sont pour ce qui concerne la musique, et lors même qu'il ne nous dirait pas qu'il a été le camarade d'études de M. d'Ortigues et de Félicien David ; lors même que nous ne saurions pas qu'il a composé des oratorios et des messes qui jouissent d'une juste estime, nous devinerions que nous avons à faire non pas seulement à un amateur de musique, mais à un compositeur distingué. Toutes les questions qui concernent cet art dans son *Dictionnaire* sont traitées de main de maître ; tels sont les articles *harmonie, manuscrits, modes ecclésiastiques*, etc. L'article *Opéra* surtout est parfait, mais est-il bien à sa place dans un *Dictionnaire d'esthétique chrétienne* (3) ? »

13. *Lettres sur le mouvement liturgique romain en France dans le XIXe siècle*. — Paris, Heugel, 1858. Broch. de 40 pp., in-8°, tirage à part de *la Maîtrise* (articles parus en 1856-57). L'auteur en donna, deux ans plus tard, une nouvelle édition complètement refondue, sous ce titre : *Du mouvement liturgique en France durant le XIXe siècle, par M. l'abbé Jouve, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs sociétés savantes*. — Paris,

(1) Roger. *Biographie de l'abbé Jouve*, col. 8.

(2) *Biographie du Dauphiné*, art. Jouve.

(3) Macé, *Le mouvement littéraire dans l'Académie de Grenoble*, p. 31.

chez Blériot, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 25, et Comptoir de la librairie de Province, rue Jacob, 5. (Valence, imprimerie J. Marc-Aurel, 1860.) Broch. de 58 pp. in-8°.

« Partageant pleinement les idées développées par M. Dulac et dom Guéranger, poursuit l'éminent critique que nous aimons à citer, M. Jouve démontre, dans cette brochure, la nécessité de revenir au bréviaire romain pour rétablir l'unité liturgique, et après avoir tracé un tableau très-curieux de l'anarchie qui régnait encore il y a trente ans, il indique les progrès qu'a déjà faits l'unité, et ceux qui lui restent à accomplir; puis il arrive à la question du plain-chant, question sur laquelle personne peut-être n'est plus compétent que lui, quoique la solution qu'il propose me paraisse devoir être difficilement adoptée (1). »

14. *Esthétique chrétienne. Musique. Style libre ou idéal. De son emploi dans la composition des messes, psaumes, motets et autres textes liturgiques; par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence, membre de l'Institut des provinces, etc., etc.* Extrait du journal *la Maîtrise.* — Paris, typographie Charles de Mourgues frères, 1859. Broch. de 45 pp. in-8°

M. le chanoine Jouve attaque dans cette brochure la déplorable tendance des compositeurs modernes à introduire le style d'opéra dans la musique religieuse; aussi a-t-il, dans le cours de sa dissertation, des paroles sévères à l'endroit de plusieurs d'entre eux; Pergolèse et Leueur entre autres n'y sont pas épargnés. Ces appréciations n'étaient point de nature à plaire à la plupart de nos dilettanti profanes; M. Elwart, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris, adressa à l'auteur, dans *l'Univers musical* du 1er mars 1859, un article de polémique sous ce titre original: *Lettre adressée de l'autre monde par J.-B. Pergolèse à M. l'abbé Jouve, auteur d'articles sur l'Esthétique musicale.* Le chanoine de Valence opposa à cette missive d'outre-tombe une vigoureuse réplique, qui remit son adversaire sur le pied d'un simple mortel encore en vie. Pour des motifs que l'on peut aisément deviner, la réponse de M. Jouve fut ajournée, par le rédacteur de la

(1) Ant. Macé, *ibidem*, p. 31.

feuille, à l'année suivante (n° du 29 avril 1860); elle est suivie dans le même numéro de quelques mots de M. Elwart qui respirent la modestie et l'excuse. « Espérons, dit-il, qu'en faveur de notre amitié respectueuse et reconnaissante (pour notre bien-aimé maître Lesueur), notre honorable adversaire, dont nous avons toujours respecté le caractère, nous appliquera sans arrière-pensée ces paroles sublimes prononcées par le divin Maître : *Multum dilexit* (1). »

15. *Rivarol, sa vie et ses œuvres, par M. Léonce Curnier, ancien député, receveur-général du Gard. Compte-rendu de cet ouvrage. ou coup-d'œil historique et philosophique sur les dernières années du XVIIIe siècle, par M. l'abbé Jouve, chanoine, gradué ès-lettres, membre de l'Institut des Provinces et de plusieurs Sociétés savantes, etc., etc., etc.* — Valence, chez Marc-Aurèle, libraire-éditeur. 1859. — Broch. in-16 de 36 pp.

Cette piqûre, extraite du *Courrier de la Drôme* des 6, 20 et 22 janvier 1859, n'est point tant un compte-rendu qu'une excursion dans le domaine de l'histoire littéraire et philosophique du dernier siècle, comme l'indique le sous-titre, à propos du livre de M. Curnier, proche parent de M. l'abbé Jouve.

16. *Notice sur l'ancienne cathédrale d'Apt (Vaucluse), par M. l'abbé Jouve, chanoine de l'église de Valence.* (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*, livraison d'août 1858.) — Paris, librairie archéologique d'Alphonse Pringuet, 25, rue Bonaparte. Broch. de 14 pp. gr. in-8, plus un feuillet. — M. l'abbé Rose a publié, dans le *Mercure aptésien* du 29 décembre 1861, quelques réflexions critiques sur cette brochure; le même journal (n° du 5 août 1869) y relève aussi certaines inexactitudes, à propos d'un sarcophage antique. M. Macé, de son côté, engage l'auteur à vérifier « Si c'est bien en 1660 qu'Anne d'Autriche se rendit à Apt *pour y honorer sa patronne et la remercier d'avoir mis fin à sa stérilité*, attendu qu'il conste qu'à cette époque Louis XIV avait vingt-deux ans. » Cette brochure est annoncée comme

(1) Le *Courrier de la Drôme* du 30 juillet 1859 a donné un compte-rendu raisonné de cette brochure de M. Jouve.

devant bientôt paraître dans le *Courrier de la Drôme* du 1er novembre 1858.

17. *Du théâtre et de ses diverses conditions durant le moyen-âge, par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence.* — Paris, Blériot. 1861 (Arras, typ. Rousseau-Leroy). — broch. in-8 de 22 pp. et un feuillet, extraite de la *Revue de l'Art chrétien.* — Voir dans *la Paroisse* du 15 juillet 1861 (p. 167), un article analogue intitulé : *Du Drame liturgique*, signé aussi par l'abbé Jouve.

18. *Notes archéologiques sur quelques églises nouvellement bâties ou actuellement en construction dans le diocèse de Lyon et dans les environs, par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence, membre de l'Institut des Provinces.* — Lyon, imprimerie d'Aimé Vingtrinier, rue de la Belle-Cordière, 14. 1864. — Broch. de 14 pp. in-8, tirée de la *Revue du Lyonnais*, tome XXIX, 169e livraison, juillet 1864. — Le *Journal de l'Ain* du 1er août 1864 en a extrait les paragraphes relatifs aux nouvelles églises d'Ars et de Saint-Pierre de Mâcon.

19. *Du réalisme dans la littérature et dans les arts. Discours prononcé en séance publique dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Troyes, le 5 août 1864, durant la XXXIe session du Congrès scientifique de France, par l'abbé E.-G. Jouve, vice-président de la section de littérature, de philosophie et des beaux-arts.* — Valence, imprimerie de Jules Céas et fils, rue de l'Université, 9. 1864. — Broch. de 16 pp. in-8. — Voir un compte-rendu de cette brochure dans la *Réforme musicale* du 8 janvier 1865.

20. *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église cathédrale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Paul-trois-Châteaux (Drôme), par M. l'abbé Jouve, chanoine du diocèse de Valence, membre de l'Institut des Provinces, inspecteur des monuments pour la Société française d'archéologie.* (Extrait du compte-rendu des séances archéologiques tenues à Fontenay, en 1864.) (1). Caen, chez F. Leblanc-Hardel, imprimeur-libraire, 1865. — Broch. de 23 pp. in-8. — Cette notice, comme celle du n° 10, a été insérée *in extenso* dans l'ouvrage suivant.

(1) Voir ce volume, p. 399.

21. *Statistique monumentale de la Drôme, ou notices archéologiques et historiques sur les principaux édifices de ce département, par M. le chanoine Jouve, membre de l'Institut des Provinces de France et de l'Académie Delphinale, Inspecteur des monuments historiques pour la Société française d'archéologie, vice-président de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme et membre du conseil départemental des bâtiments civils.* — Valence, Jules Céas et fils, éditeurs, 1867. — 1 vol. grand in-8 de XII-331 pp. et 6 lithographies.

A la suite d'un compte-rendu trop impartial de cet ouvrage, qui parut dans le *Journal de Montélimar* des 11 et 18 janvier 1868, une polémique assez vive s'engagea entre l'auteur de la *Statistique* et celui du compte-rendu. (Voir *ibidem* les nos des 25 janvier, 1er, 22, 29 février et 7 mars 1868.) — Il ne nous appartient par d'apprécier ici ce débat. qui fixa un instant l'attention publique (1). Nous mentionnerons seulement, à titre de document bibliographique, une plaquette de 4 pp. in-4 à deux colonnes, qui a pour titre : *A M. l'abbé Cyprien Perrossier*, tirage du no du 22 février du dit journal. A la suite de cette polémique, M. le chanoine Jouve promit de donner un supplément à son ouvrage ; mais la mort ne lui a point laissé le temps de réaliser sa promesse. Nous savons toutefois qu'il s'en occupait activement. « Je continue dans mon département, disait-il à la séance générale de la Société d'archéologie tenue à Anvers le 16 août 1871, mes études et excursions archéologiques en vue du *supplément* qui doit compléter ma *Statistique monumentale de la Drôme*, et je n'y épargne ni mon temps, ni mes forces physiques, ni ma bourse ; car je puis le dire aussi, et sans calembour, ces études me sont *très-chères* depuis longtemps (2). » Il avait réuni à cet effet des matériaux qui faisaient pressentir un supplément plus considérable, et surtout plus sérieux, que l'ouvrage primitif ; il en avait donné quelques avant-goût dans le *Courrier de la Drôme*, savoir : 1° *Réponse à*

(1) Voir le journal le *Dauphiné* du 15 mars 1868.

(2) *Bulletin monumental*, 1871, 7e livraison, p. 594.

une lettre anonyme adressée à l'auteur de la Statistique monumentale de la Drôme (nº du 27 mars 1868); on y trouve cette phrase significative, qui qualifie en même temps le ton de son interlocuteur (1) : « Moins pressé et moins bruyant qu'un autre critique, à qui je n'ai pas dit mon dernier mot...; » 2º Une *Notice sur l'église paroissiale de Charols* (10-11 août 1868), et une autre sur le *Chœur de l'église paroissiale de Saint-Vallier* (4 juin 1870). Il avait aussi recueilli des notes sur les églises d'Alixan, de Pont-de-Barret, de Châteauneuf-du-Rhône, sur les remparts *Sarrazins* de Rac, etc.

22. *Troisieme Congrés général des catholiques à Malines (Belgique). Septembre* 1867. *Discours sur l'hypocrisie du vocabulaire libéral et révolutionnaire, par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence et membre de plusieurs sociétés savantes.* — Valence, imprimerie et lithographie Jules Céas et fils 1871. (40 pp. in-8). — La même brochure contient les pièces suivantes, qui ne sont pas mentionnées dans le titre : *Congrès scientifique de France tenu à Troyes en* 1864. *Allocution de M. le chanoine Jouve, vice-président, audit congrès, dans la séance de l'Hôtel-de-Ville du 5 août, touchant la question de l'enseignement primaire, posée dans le programme du congrès* (*p.* 32) ; et *Fragment et conclusion d'un sermon sur la Résurrection de la chair, prononcé par le même dans la cathédrale de Valence, le saint jour de Pâques* 1871. (p. 36) (2).

(1) L'auteur de cette lettre est un archéologue de mérite qui vit ignoré dans notre ville, et qu'il nous serait facile de nommer, si nous ne craignions de blesser sa modestie. Il a livré au public une *Notice historique et archéologique sur l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Chemin, à Serrigny, près Beaune* (*diocèse de Dijon*).— Paris, Didron, 1865. (broch. de 55 pp. et 3 lith. in-8). La réponse de M. l'abbé Jouve à cette lettre fait vivement regretter que celle-ci n'ait pas été publiée ; elle renfermait des observations fort judicieuses et pleines d'intérêt sur la *Statistique monumentale*, formulées avec un ton de modestie qui les fit accepter avec plaisir par le trop susceptible auteur.

(2) M. l'abbé Jouve aimait à traiter ce sujet dans ses sermons et dans ses écrits. C'est ainsi que nous trouvons sous son nom, dans l'*Ami des familles* (t. VII, p. 411), un article sur la *Résurrection des corps*. Il disait quelque-

ŒUVRES MUSICALES.

23. *Première messe à trois parties, avec accompagnement d'orchestre ou d'orgue, dédiée à l'Institut Catholique de Lyon.* — Lyon, veuve Ayné, 1843. — In-4 oblong.

Idem, 2e édition. Paris, E. Repos, 1861.

« On a chanté dernièrement cette messe à Lyon, disait *la Province* du 3 mars 1843, dans une réunion particulière, et tous les auditeurs s'accordent à louer cette œuvre remarquable. « La messe de M. Jouve, ajoute la même feuille, est simple ; les chants en sont faciles et expressifs, parfaitement en rapport avec le genre. Nous ne doutons pas qu'elle n'ait un succès brillant. »

Cette conjecture s'est pleinement réalisée ; exécutée d'abord, le 26 novembre 1843, à Lyon, par les soins de l'Institut catholique et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de cette ville, la messe en *ut* de M. Jouve se répandit bien vite dans les principales villes de France et de l'étranger, notamment à Paris et à Munich, où elle fut chantée en présence de la cour de Bavière. Aussi M. Sain d'Arod ne faisait-il que constater un fait, lorsqu'il écrivait, quinze ans après : « Cette composition, qui doit son succès à son mérite musical d'abord, et ensuite aux convenances de son style, à l'observation rigoureuse de la prosodie du texte sacré, si souvent maltraité par les musiciens, s'était rapidement répandue dans toutes les chapelles et dans tous les établissements religieux de nos contrées. » (*Courrier de Lyon*, 22 février 1859.) — Voir sur son exécution à Lyon, *l'Union des Provinces* du 27 novembre 1843 ; à Auxerre, *la Constitution, journal de l'Yonne*, du 11 août 1863 (2) ; à New-York, *la Paroisse* du 15 juillet 1861, p. 184, etc.

24. *Deuxième messe en ré, à trois voix égales* (sopranos, ténors et basses), *avec accompagnement d'orgue.* — Paris, Benoît, 1855. in-4 oblong.

fois avec sa naïveté ordinaire : Quand je prêche mon sermon sur la résurrection des corps, les plus grandes cathédrales ne suffisent pas à contenir l'auditoire.

(1) C'est une lettre de M. le chanoine Jouve, remerciant M. Méry, di-

Cette messe fut exécutée pour la première fois au château de Polignac, sous la direction d'un artiste de renom, M. Burgmüller. « De l'impression qu'en ont rapportée ceux qui l'ont entendue dit un correspondant du *Courrier de la Drôme*, il résulte que l'auteur, au lieu de viser, par un amour-propre aveugle, à des effets exagérés et brillants, propres à éblouir le vulgaire, s'est au contraire appliqué sans relâche à être un harmoniste sans prétention, un mélodiste sans excentricité; que la simplicité et la distinction tout ensemble de la phrase mélodique, son allure recueillie, et pourtant aisée, la clarté, la liaison, la substance de la contexture harmonique, un rhythme toujours convenable, un usage modéré des répétitions de mots, l'accord constant du chant et de l'harmonie avec le sens des paroles liturgiques, sont les qualités par lesquelles son œuvre se distingue (1). »

25. *Recueil de motets, hymnes et antiennes au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge, et sur différents autres sujets, à trois voix égales ou inégales, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium, ad libitum.* — Paris, E. Repos. 1861. Beau vol. gr, in-8.

Ce recueil comprend 16 morceaux, parmi lesquels on remarque un *Lauda Sion* devenu très-populaire; on en trouve le détail dans le grand catalogue de Repos. Chaque pièce peut former un tout à part, sauf cinq, qui ne se séparent pas. (*Ecce Panis* à quatre voix, deux *Lauda Sion* à trois voix, et deux *Panis Angelicus* à trois voix.)

26. *Recueil de cantiques à trois voix égales, à l'usage des maîtrises, colléges, pensions, couvents et maisons d'éducation, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium.* Paris, E. Repos. 1861. — Ce recueil se compose de 13 cantiques, qui se vendent aussi séparément, savoir : *Tout l'univers*, hymne d'actions de grâces; *Serment à Marie*; *Grandeurs et bienfaits de Marie*;

recteur de la Société chorale d'Auxerre, de l'heureuse exécution de sa messe, le dimanche 9 août, à l'occasion de la fête patronale de cette ville.

(1) *Courrier de la Drôme* du 23-24 mars 1857, article signé M. A. B. D. L. H. — Voir *ibidem*, n° du 9-10 décembre 1861, le compte-rendu de l'exécution de cette messe à l'église Notre-Dame de Valence, à l'occasion de la fête patronale du 8 décembre.

Qu'ils sont aimés ; *Vierges, chantez, formez des chœurs* (paroles de M. Joselle); *Après la Communion* ; *Compliment pour la fête d'une Supérieure* ; *Souvenez-vous*, prière de saint Bernard ; *Que mon sort a de charmes*, cantique après la communion ; *Allons parer le sanctuaire* ; *Sacré-Cœur de Jésus; Esprit-Saint* n° 1 ; *Esprit-Saint* n° 2 (1).

27. *Album de chant pour distribution des prix, dédié aux pensionnats et institutions religieuses. Collection de morceaux à trois voix égales, avec accompagnement; paroles et musique de l'abbé Jouve, chanoine de Valence.*— A Paris, chez Heugel et Cie, rue Vivienne, 2 bis. A Valence, chez l'auteur, et chez Bouffier, marchand de musique. 1861.

C'est le seul ouvrage de poésies que M. Jouve ait livré au public. « L'une de ces pièces, dès plus belles par la variété des chants, dit un compte-rendu de ce volume, reflète les récentes impressions d'un voyage de l'auteur. Il a redit en beaux vers, puis en belle harmonie, les sentiments de religieuse admiration qu'éveille, dans une âme de prêtre et d'artiste, la vue du Rhin et de la Suisse, avec ses montagnes, ses chalets, ses cascades et ses glaciers. Une autre de ses poésies célèbre le bonheur du foyer domestique et du séjour au champ des aïeux; elle sera remarquée. Enfin, un hymne final chante solennellement Dieu, l'homme, la création (2). »

28. *Premier quatuor en fa, pour piano, violon, alto et violoncelle.* Paris, Benoit, 1862. Grand in-4 de 36 pp.

29. *Quatuor en sol majeur*, pour les mêmes instruments. Paris. *Ibidem.*

(1) Nous rapprocherons de cet article une cantate que nous croyons inédite, composée pour la distribution des prix du Petit-Séminaire, en août 1832. (Paroles de M. Genin, d'Erôme).

(2) L'*Ami des Familles*, t. XII, p. 330. On y trouve *in extenso* la cantate intitulée : *Le Rhin et les Alpes*. Nous croyons que l'hymne final dont il est ici question n'est autre qu'une pièce de seize hexamètres intitulée : *Dieu, l'homme et l'Univers*, aussi publiée par l'*Ami des Familles*, t. Ier, p. 253. — Voir aussi sur ce livre le *Courrier de la Drôme* du 29 novembre 1861.

Ces deux quatuors furent exécutés à Lyon, chez M. Cherblanc, en février 1859. Voici en quels termes ils furent appréciés, étant encore inédits, par deux amateurs distingués, sur une simple audition : « Il me souvient, dit M. Morel de Voleine, d'une musique calme, limpide, semée de chants heureux, de tournures élégantes, de piquantes combinaisons ; et, j'en rends grâce au compositeur abondant et sagement contenu, érudit dans les arcanes du contre-point et tenant en bride l'affectation de la science. Dieu merci, il n'a pas voulu renchérir sur la métaphysique musicale des Allemands ; si son harmonie annonce l'étude des grands théoriciens, sa phrase a presque toujours la marche facile et gracieuse des Italiens ; il est resté lucide et n'a usé des formes scholastiques qu'autant qu'il le fallait pour régulariser son discours, et non pour fatiguer l'esprit avec un infernal galop de dissonnances, de suspensions et d'imitations trop serrées (1). » — « Cette musique, qui est toute du passé par la forme, dit à son tour M. Sain d'Arod, appartient au présent par la pensée qui l'a dictée et le goût qu'elle décèle de la part de son auteur. Cependant, elle semble refléter particulièrement le caractère et les tendances de l'époque vers laquelle elle vous reporte, et qui sont les essais produits dans son enfance par Joseph Hayden, dont M. l'abbé Jouve a pu voir lui-même les précieux manuscrits dans les bibliothèques de Vienne, de Munich, de Leipzick et de Prague, pendant le voyage musical qu'il a accompli au sein de l'Allemagne..... Le *Menuet* du premier quatuor est charmant ; il ne peut que gagner encore à être plus développé ; l'*Andante* est très-bien traité, et pourrait être signé de la main d'un maître. Le second se distingue par le même mérite que le précédent ; il nous a semblé encore plus court, et nous avons regretté de voir se terminer si promptement une idée si clairement dessinée, un thème à la fois si agréable et si distingué que celui qui en fait le début. — En un mot, et quelles que soient d'ailleurs leurs proportions, ces deux quatuors sont l'œuvre d'un homme

(1) *Gazette de Lyon*, 10 mars 1859.

de goût, d'un musicien sérieux, et font beaucoup d'honneur à la science et au talent de M. l'abbé Jouve (1). »

30. *Troisième messe en si bémol, à trois voix égales, avec accompagnement d'orgue.* Paris, E. Repos. 1863. — Cette messe, comme les deux précédentes, produisit le plus grand effet. Bien que l'auteur, dit M. Roger, s'y livre quelquefois à la fugue et au style d'imitation, sa pensée est toujours exprimée avec clarté, accessible à tout le monde, et ne se perd jamais dans la science trop sévère que l'on reproche à certaines compositions (2). »

31. 32. 33. La notice que nous venons de citer, publiée en 1865, annonce comme étant sur le point de paraître un *Premier trio en ut*, pour piano, violon et violoncelle ; *un deuxième trio en fa*, et un *troisième trio en ré majeur*, pour les mêmes instruments. Nous ne connaissons pas autrement ces trois morceaux.

Outre ses nombreux travaux publiés dans les revues, et dont nous n'avons cité qu'une faible partie, M. l'abbé Jouve a encore fourni d'utiles renseignements à M. Adolphe Joanne, pour la partie Dauphinoise et archéologique de ses itinéraires (3). Nous croyons qu'il est aussi l'auteur des *Raisons contre la conservation du chant Viennois*, publiées par Mgr Chatrousse dans sa *Lettre circulaire* n° 82, relative au *Chant ecclésiastique*, en regard des *Considérations en faveur de l'application du Chant Viennois au texte romain* (par M. l'abbé R...), sur lesquelles le prélat appelait ses prêtres à émettre chacun son avis.

M. l'abbé Jouve laisse quelques manuscrits parmi lesquels nous avons trouvé l'ébauche d'un travail sur la franc-maçonnerie, et un article déjà achevé, ayant pour titre : *La Vierge Marie, type de l'art chrétien dans les principaux mystères de sa vie, représentés par la peinture et la sculpture dans les œuvres des*

(1) *Courrier de Lyon* du 22 février 1859, à la *Chronique musicale* (reproduit en partie par le *Courrier de la Drôme* du 27 février 1859.)

(2) L. Roger, *Biographie de l'abbé Jouve*, p. 10.

(3) Voir dans le *Courrier de la Drôme* du 11 juin 1865 un compte-rendu par M. Jouve des Guides-Itinéraires de Joanne.

maîtres les plus célèbres de l'Europe. Il avait déjà touché ce sujet, mais d'une manière légère à l'art. *Vierge* de son Dictionnaire d'Esthétique.

La biographie de M. le chanoine Jouve est loin d'être inédite. Outre la brochure de M. Roger qui en traite *ex-professo*, M. Rochas le fait figurer, quoique vivant, dans sa *Biographie du Dauphiné*, parmi les hommes célèbres dont notre province s'honore ; la *Nouvelle Biographie générale d'Hœfer* fait aussi une mention très-honorable de notre compatriote, oublié mal à propos par Vapereau. Parmi les articles nécrologiques publiés à l'occasion de sa mort, nous mentionnerons, outre celle de M. Huz déjà citée, la notice que lui a consacrée M. Lacroix dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme* (T. VI, p. 201) (1).

Il était de notre devoir de venir, après tant d'autres, payer un juste tribut d'hommages à la mémoire de celui que les sciences et les arts pleurent en ce moment, et de mêler notre voix au concert de louanges qui s'est élevé sur son tombeau. Sa vie d'ailleurs, à quelque point de vue qu'on la considère, à titre de compatriote ou de collègue, nous appartient tout entière ; il importe que nous la transcrivions dans nos Annales avec d'autant plus de soin, que d'autres avant nous ont gravé son nom dans leur Temple de Mémoire, et qu'à nul autre mieux qu'à nous il ne convient de le conserver avec honneur comme un titre de gloire et un précieux souvenir de famille.

L'abbé Cyprien PERROSSIER,

Membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Correspondant de l'Académie Delphinale et de la Société bibliographique.

(1) Nous avons publié sur M. le chanoine Jouve, dans la *Semaine religieuse de Grenoble* du 7 et dans le *Journal de Montélimar* du 9 mars 1872, une notice nécrologique qui n'est qu'un abrégé de celle que nous donnons ici. Les *Annales Catholiques* de Chantrel du 23 mars (t. Ier, p. 413), en ont publié aussi un petit résumé d'après *la Semaine de Grenoble.*

BIBLIOGRAPHIE.

QUELQUE RIMES; PAR M. LÉO GENIN (1).

Il est des villes heureuses, où, par un don du ciel — et s'entr'aidant sans doute comme le doivent faire deux associés bien avisés — fleurissent, à côté et à l'égal l'un de l'autre, l'esprit et le bon vin. Mais de toutes celles où s'accomplit ce riant prodige, la plus voisine de nous est celle qui me plait le mieux. Vienne ! nom cher à mes souvenirs; pays qu'on peut aimer sans crainte, car on l'aime en bonne compagnie, en compagnie de connaisseurs du moins, ainsi que l'attestent les monuments, vestiges de son ancienne splendeur !

Vienne a le soleil, d'abord. A 27 kilomètres seulement de Lyon, c'est déjà *le Midi* qui commence : la patine caractéristique de saint Maurice est là pour le dire à ceux que les succulentes primeurs de ce coin privilégié n'auraient pas persuadés. Est-ce un effet de la nature physique méridionale qui réchauffe une nature humaine encore frappée au type viril du Nord ?... Pensez ce qu'il vous plaira de mon hypothèse : mais ne la jugez que sur inventaire ; car ce vieux sol romain, qui nourrit un rival de l'Ermitage, a aussi donné un émule à Corneille, un compagnon à Alphonse Baudin !

Mais descendons de ces hauteurs aux us et coutumes de la vie courante. Tandis que, dans le reste de cette province, vous entendrez répéter, à toutes les tables d'hôte : « Oh ! nous autres, Dauphinois !..... plus fin que nous n'est pas bête ! » à Vienne, l'orgueilleux dicton est en action. Ailleurs, l'esprit s'affirme ; ici, il se prouve, et la preuve court les rues. Charmant séjour, où, depuis cinquante ans, d'inaltérables amitiés, fidèlement transmises de père en fils, m'ont fait une seconde patrie, une nouvelle famille. Là, vous trouverez l'humeur gauloise,—le sûr commerce de

(1) In-8, de 227 pages. Vienne, 1872. Imprimerie de Joseph Timon.

cœur,—l'amour attrayant, chaste et fécond,—la pensée libre, sans prétention à la libre-pensée, — un conseil municipal démocratique à la hauteur de toutes les difficultés et de tous les dévouements, — une société en coopération, qui, depuis vingt ans, nourrit et moralise ses membres, en enrichissant ses actionnaires, — un docteur à qui vous pouvez demander tous les services imaginables, hors celui de rédiger sa note, — un imprimeur qui choisit ses clients, — un notaire, enfin..... mais halte-là, pour le moment. Heureux hôtes, plus heureux invités, qui pouvez offrir, accepter les vins et les vers du crû sans rien craindre, puisque les uns portent la pure estampille de *Côte-rôtie*, les autres celle de Ponsard, Pichat, Charles Reynaud, Léo Genin.

« Léo Genin !..... Quel est ce nouveau venu, allez-vous me dire ? Quels sont le caractère, le genre, la visée de son œuvre ? »

Sa visée ?..... Oh ! rassurez-vous, lecteur. Le poète que je vous présente est simplement un honnête, un très-honnête homme, citoyen de la ville dont je vous parlais tout à l'heure, père de famille, ancien notaire s'il vous plaît, et, dans son ministère comme en dehors, entouré d'une estime qui suffirait aux ambitions les plus exigeantes. S'il faut aller plus loin, je le crois, et d'après ses vers mêmes, ennemi né de toutes les banalités; et c'est là sans doute ce qui l'aura poussé sur le chemin du Parnasse. Un notaire est de toutes les noces, et sa part y est réglée d'avance. Mais celui-ci, sans dédaigner le moins du monde, — oh ! certes non ! — l'accolade traditionnelle, a, de bonne heure, tenu à y ajouter quelque chose. Il a hasardé un couplet; puis le succès venant et l'amitié y mettant sa douce contrainte, peu à peu, de contrat en contrat, c'est-à-dire de dessert en dessert, le couplet s'est fait chanson, et la chanson volume. Et c'est effectivement le *toast aux époux* qui revient le plus souvent et qu'on voit revenir avec le plus de plaisir dans ce petit recueil.

Toast aux époux !... *à l'épouse* devrais-je plutôt dire. Est-ce simple galanterie professionnelle ? Serait-ce parce que le montant des honoraires — et naturellement aussi l'empressement de l'officier ministériel — se calculent d'après le chiffre de la dot ?... Je cherche, à dessein, vous le voyez, parmi les explications les moins vraisemblables pour ôter tout motif à la jalousie du conjoint ; mais ce qu'il y a de positif, c'est que dans ces divers toasts, on l'a remarqué, le pauvre mari n'a que la part congrue. — « Il se dédommagera bien, tout à l'heure ! » semble dire le gai tabellion. Et, en attendant, tous ses empressements, tous ses vœux, ses anacréontiques escarmouches prennent pour objectif le jeune et frais corsage si bien fait..... pour inspirer un poète.

Cette source, cependant, n'est point la seule. Il faut tout dire, puisque ici nous cherchons, médecin indiscret, les causes d'une maladie, de la *diathèse vermineuse* ; M. Léo Genin avait un voisinage aimable mais dangereux. Comme il le dit lui-même,

> A deux pas, côte à côte avec mon héritage
> Se présente à la vue un modeste cottage.
>
> . . . . . .
>
> C'est la maison qu'Horace aurait bâtie en France.
> Aussi c'est au poète au génie immortel,
> A notre ami Ponsard, qu'appartient ce castel.

Ne voyez-vous pas d'ici comment la chose se fit, comment le malheur arriva ? Entre voisins de campagne, on s'emprunte tant de choses ! Aujourd'hui, c'est le chariot, demain, c'est la monture..... Un jour, en passant, le cher notaire aura vu Pégase tout sellé sous la remise ; et..... le voilà parti !

Quoi qu'il en soit, M. Genin me plaît, me séduit, indépendamment de tous les autres, par un attrait pour moi irrésistible. Comme le pacifique héros de Goldsmith, « je suis, de mon naturel, aussi curieux d'un visage satisfait que d'autres le sont d'une médaille bien frappée ou

d'une aile de papillon bien nuancée. » Le bonheur, à moi — et ceci se vérifie presque toujours — me fait supposer le mérite. Donc, à voir un galant homme, au seuil de la vieillesse, traduisant en tendres ou gais refrains les sereines impressions que lui donnent ses enfants et ses amis, sans trouver contre les travers et les vices de l'époque plus d'une toute petite goutte de fiel, je me dis que bien certainement il ne garde pas tout pour lui; que ce bonheur promet d'être réciproque; et je m'attache d'autant à l'œuvre qui va m'initier à un état de l'âme, si rare à contempler, si doux à partager.

Jusqu'à quel point ce chantre du foyer a-t-il échappé au sort néfaste du poète bourgeois ? Lisons :

M. Léo Genin, nous le savons, est surtout inspiré par les événements de famille. Son fils part pour Paris; et le père, l'*Indicateur* en main, le suit de ses vœux inquiets, de station en station :

Essayons de lancer ma pensée après lui;
C'est toujours un moyen d'atténuer l'ennui.
Alerte, mon esprit, détalez, et rapide,
D'un bond, ayez raison de la vapeur humide !

Rien n'est à remarquer entre Vienne et Lyon.
A Mâcon, il s'arrête et descend de vagon;
Je le vois aborder la plaque ruisselante,
Empressé de grossir sa cascade fuyante.

Minuit sonne, à Dijon, pour le vin renommé,
Il cherche à rafraîchir son pharynx enflammé;
Je l'entends, effaré, crier d'une voix sourde :
« Imbécile, étourdi, je n'ai pas pris ma gourde ! »

A Tonnerre, endormi, je vais en faire autant :
L'esprit surexcité se calme et se détend;
J'ai peine à soulever ma pesante paupière,
Je lui souris encore et souffle ma lumière.

Morphée, assistez-nous, procurez bonne nuit
Au fils sur sa banquette, au père dans son lit.

Plus tard, c'est sa fille qui va le quitter, et l'*auteur* (vous voyez que je parle la langue notariale) l'*auteur* mettant dans un toast ému, avec tout ce qui le navre, tout ce qui le console, s'écrie, après l'éloge bien mérité du nouveau fils qu'il s'est choisi :

Honneur à maître Pierre entrant dans la famille;
C'est mon homme, ou plutôt c'est celui de ma fille !

Deux mots à celle-ci, pour clore ce discours :
Toujours la bonne humeur, la bonne humeur toujours !
Jamais de front voilé par un épais nuage ;
Rien ne plait au mari comme le gai visage;
Miroir de l'âme aimante, indice du bonheur,
Plat du jour conjugal, de piquante saveur,
Qu'il faut, chaque matin, chaque soir, à chaque heure,
Lui servir en tous lieux, surtout en sa demeure.

Echange adroitement, sans crainte de pécher,
La vertu qui l'agace et peut l'effaroucher,
Contre quelque défaut présumé sympathique ;
Ce sera de la honne et sage politique.

Les amis, je l'ai dit, partagent avec ses enfants le don de faire vibrer la lyre de notre poète. Ecoutez l'exorde du toast à un magistrat quittant le siége de Viénne pour un fauteuil dans le même ressort.

« Monsieur le Président,

Un décret souverain, contre-signé Baroche,
Vous assigne la ville où fleurit la brioche.
Le ministre, assuré que vous n'en ferez point,
Confie à vos talents le siége de Bourgoin,

Quant aux retours attendris sur le passé, à ces doléances trop familières aux sénescents, vous en retrouverez à peine la trace dans ces confidences d'un vrai philosophe. A chaque page, à chaque vers, s'y révèle et s'y réveille le souvenir consolateur par excellence, celui du temps bien employé. J'y retrouve avec bonheur l'écho d'une sensation

de jeunesse qui jadis me fut aussi vive à moi-même, celle qu'apporte le modeste pécule fruit du premier travail :

O délire ! O transport ! J'écoute, après trente ans,
Bruire dans mon gousset mes premiers vingt-cinq francs,
Argent par moi gagné, légitime salaire
Venant récompenser mes instincts de notaire ?

Les petits événements de la ville et du jour ne laissent jamais indifférent notre barde prêt à toute occasion. Glissons sur ces menus détails de la chronique locale, dont l'intérêt s'évapore toujours plus qu'à moitié en passant la barrière. Je demande grâce, toutefois, pour une seule strophe. Il s'agit d'une *cavalcade de bienfaisance.*

Après avoir décrit pittoresquement les splendeurs du cortége, l'affluence des spectateurs endimanchés, le philantropique entrain des chevaliers-quêteurs, « Allez, dit-il,

Allez, quêtez, belle jeunesse,
Dieu guide et soutient votre effort ;
Mais, sachez bien, quoi qu'il paraisse,
Tout n'entre pas au coffre-fort ;
La pièce d'or, la pièce blanche,
Des gros sous la lourde avalanche,
Pêle-mêle y ruisselleront.
Le gai propos, le fin sourire,
Le doux regard où l'on peut lire,
Nos beaux quêteurs les garderont.

Je m'étais bien promis de laisser le lecteur seul juge du mérite des citations ; mais il me pardonnera, je l'espère, de recommander tout particulièrement celle-ci à son attention. Je n'hésite pas, quant à moi, à mettre la pensée et l'expression de ce dizain au niveau des plus délicates et des plus suaves que je connaisse.

Tel que vous apparaît jusqu'ici ce moraliste, cher lecteur, vous devez être désireux de le voir aux prises avec les opinions, les usages, les passions, les modes modernes. Cette perspective vous fait venir l'eau à la bouche, n'est-il pas vrai ? Et le morceau vous affriande d'autant

plus, heureux habitués de la *Revue du Lyonnais*, que l'ordinaire un peu épicé de Paul Saint-Olive vous tient, sur ce chapitre, en goût et en appétit. Vous voulez savoir si la cuisine de Romestang vaut celle du quai Saint-Clair ?... Eh bien ! à table ! La chère est saine et sans arrière-goût ; et je n'ai, pour les empressés convives, qu'un regret, c'est que la place qui m'est accordée ne me permette de leur faire déguster ces produits-là que sur échantillons.

Stigmatisant d'abord la plaie de notre époque, l'*indifférentisme* de la jeunesse, « j'ai vu, dit-il à propos de nos beaux rejetons oisifs,

J'ai vu des lauréats diplômés, forts en thème,
Toucher, insoucieux, à l'âge de trente ans,
Sans avoir su gagner le prix d'un cure-dent.

Ailleurs, certains messieurs fabricants d'hémistiches,
Porteurs de longs cheveux ou d'énormes barbiches,
Prétendent réformer les peuples et les mœurs
Pour avoir régenté trente ignobles claqueurs ;
Ils ont tant fait parler les géants historiques
Qu'ils sont tout imprégnés de leurs vertus civiques ;
Si bien que des lauriers conquis à l'Odéon
Les font marcher de pair avec Napoléon.

Eclectique par tempérament, d'ailleurs, il n'affiche point ses convictions ; on les devine à peine au choix de ses amis. Mais la *pose*, en toute question, lui répugne et l'offusque. On peut toujours régler sa conduite sur ses principes, n'est-il pas vrai, même sur l'absence de certains principes ;

Mais à quoi bon la goinfrerie,
Dans un salon d'hôtellerie,
Avec annonce au *Moniteur*
Des jours et lieux de la bombance ?
C'est faire acte de libre-panse
Et non point de libre-penseur.

Sur la question *Théâtre* il est résolûment de l'école de son illustre compatriote, de son ami Ponsard. Et il est

certain que, après s'être nourri de cette pure et salubre littérature, lorsqu'on se hasarde à toucher pour dessert à quelques unes de nos primeurs courantes, quand on descend de Lucrèce, par exemple, à certaines études plastiques de l'adultère en action, on ne comprend que trop cette exclamation virulente :

Le poète, jadis d'une sévère main
S'appliquait à sonder les plis du cœur humain :
Du cœur, entendez-vous ? Oh honte ! oh turpitude !
C'est plus bas que se porte aujourd'hui son étude !

Lisez enfin, sur un sujet où vous ne pouvez manquer d'être avec lui en communauté de sentiment et d'indignation, lisez le récit de son aventure chez une modiste. Il accompagnait dans un magasin en renom, une de ses parentes, qui se montrait quelque peu difficile dans le choix d'un chapeau. La jeune dame, ce me semble, avait assez mal profité des leçons de son cousin sur le luxe, car vingt articles déjà gisaient rebutés, lorsque soudain,

« Si madame essayait, » nous dit, de sa voix claire,
La modiste entr'ouvrant un carton ficelé,
« Cet article nouveau, couleur *Paris brûlé* ;
« C'est la teinte à la mode ! » A ces mots, je l'avoue,
La rougeur indignée est montée à ma joue ;
Infamie et dégoût ! Voilà qu'un teinturier
Confisque à son profit le sinistre brasier,
Le reflet infernal de la guerre civile ;
C'est pour teindre un chapeau qu'a flambé la grand'ville !

Revenons à de plus calmes images. Juvénal sait, selon l'inspiration, se faire J.-B. Rousseau ou Despréaux. Voici la fin d'un *hymne au soleil*, qui a déjà heureusement inspiré un compositeur bien fait et bien placé pour saisir la pensée intime du poète :

Le mineur, exilé dans la fosse profonde,
Aborde en frémissant l'antre béant et noir ;
Il regrette, au départ, la lueur qui l'inonde,
Le bleu du firmament et la brise du soir.

Pour nous, gais laboureurs, enivrés de lumière,
Fouillant à ciel ouvert nos champs avec amour,
Servons d'écho joyeux à la nature entière,
Et chantons le soleil, dieu bienfaisant du jour.

Je termine par quelques extraits de deux pièces qui ont, je l'avoue, toute ma sympathie, *la Gère* et la *Robe de velours*.

La Gère est une petite rivière naissant tout près de Vienne, et qui, dans la dernière partie de son cours, est largement utilisée par les industrie locales. Voici comment M. Léo Genin nous raconte et ses égarements et sa punition.

Cédant à l'ardeur juvénile,
Plus encore à l'esprit du temps,
Trop tôt, pour aborder la ville,
La Gère abandonne les champs ;
Car elle échange, la pauvrette,
Sa course libre et guillerette,
A l'ombre des hauts peupliers,
Contre le collier de misère
Qui la retiendra prisonnière
A la merci des usiniers.

Dès lors plus de répit pour elle,
Mais le heurt, le choc, les ressauts ;
Son geolier brutal la morcelle,
L'entrave dans mille canaux.
Là-bas, confiante et timide,
Elle épandait son flot limpide
Sur la verdure ou les cailloux ;
Ici, captive et frémissante,
On voit l'esclave rugissante
Blanchir d'écume ses verroux.

Vain désespoir, rage inutile,
Il lui faudra, soir et matin,
Pour nourrir et vêtir la ville,
Tourner la meule du moulin,
Extraire du grain la farine,

Tisser et fouler la ratine,
Marteler l'acier et le fer
Et puis, quand l'œuvre est terminée,
Quand elle a gagné sa journée,
Le Rhône l'entraîne à la mer.

Quant au dernier morceau, il ne suffit plus seulement de lire, pas même d'admirer : *intelligite et erudimini!* Ce n'est pas sans trembler, toutefois, que je l'insère dans un journal de Lyon, de cette ville qui semble avoir pris pour devise : *Tout pour soi et tout pour soie.* Risquons-le, cependant. S'il a contre lui notre Chambre de commerce, sans doute le clan des maris, si intéressé au succès, saura bien créer en sa faveur une utile diversion :

Hier, je vous ai vue en robe de velours,
Céline ; c'est trop tôt ! les frivoles amours
Luttineront longtemps votre gentil corsage
Et les effaroucher, à mon sens, est peu sage.
Dorlotez bien plutôt ces sylphes inconstants,
Ces joyeux compagnons de notre gai printemps,
Acolytes zélés de la belle jeunesse,
Et qui déserteront quand viendra la vieillesse !

Qui donc vous a poussée à flétrir sciemment
Votre fleur juvénile en son plus frais moment,
A tailler votre robe en plein drap mortuaire,
A vous ceindre le flanc d'un lugubre suaire ?
. . . . . .
. . . . . .

Aussi, comme on dansait à cette époque heureuse,
Sans souci d'enrayer l'élan de sa danseuse,
D'empêtrer dans sa queue un imprudent talon
Et de la clouer vive au parquet du salon !

Je ne suis pas le seul à déplorer la perte
Du mouvement facile et de l'aisance alerte ;
Notre vœu, sur ce chef, sera longtemps déçu !
Le vent est au cocasse, au bizarre, au cossu,
On brûle d'éblouir, de primer, de paraître,
Et, depuis ce matin, la traîne a crû d'un mètre.
Je permets d'endosser la robe de velours

Quand on a cinquante ans, de robustes contours,
Les aplombs empâtés et les tempes de neige ;
Le noir vous amincit, vous lime, vous allége ;
C'est un palliatif dans lequel on a foi.
J'approuve et je comprends son légitime emploi
Contre le bourrelet qui fait saillir la hanche,
Le sein trop dilaté visant à l'avalanche
Et le ventre massif débordant le pourpoint ;
Il faut la martingale à ce rude embonpoint.
La robe de velours, à cet effet propice,
En frein riche et solide accomplit son office.

Céline, un simple mot : Vos cheveux sont-ils blancs ?
Pesez-vous cent kilos ? Sentez-vous sur les flancs
L'ouate grassouillette en précoce abondance ?...
Vous me répondez : Non. Eh bien, donc, patience !
Reléguez votre robe au fin fond du placard ;
Qu'elle y repose en paix. Vous l'aveindrez plus tard
Quand on vous saluera du nom de douairière
Et quand je puiserai dans votre tabatière.

J'ai été un peu prodigue de citations, chers lecteurs, mais je compte sur votre indulgence. J'espère même quelque chose de mieux ; car le peu de rimes que je viens d'extraire de QUELQUES RIMES représentent tout ce que vous aurez de ce charmant recueil. Apollon, cette fois, est demeuré libre de tout pacte avec Mercure ; en d'autres termes, ce volume ne se trouve pas dans le commerce. Ecrit sans façon, sans suite, au hasard des événements de l'année, au souffle des inspirations de l'esprit ou du cœur, il n'était point destiné à franchir le cercle des familiers. Si j'ai abusé en votre faveur de la communication gracieuse que M. Genin m'en a faite, remerciez-moi, je crois y avoir droit; mais que cela n'aille pas plus loin. L'excès de votre reconnaissance éventerait mon indiscrétion ; car après l'œuvre, c'est l'auteur, n'est-ce pas, que vous voudriez connaître ? Or, malgré son humeur hospitalière, il me pardonnerait difficilement peut-être de lui amener, à l'improviste, tant d'amis.

P. DIDAY.

LES VISIONS. — ELNOIDÈS, petits poèmes. — PAR TOUS PAYS, deux volumes de nouvelles, par Germain PICARD, de Villefranche; Paris, chez Cournol, passage du commerce, 3.

Nous avons l'an dernier, rendu compte ici d'un volume de petits vers de M. Germain PICARD. Pour se relever de nos critiques, l'auteur a voulu nous montrer qu'il sait écrire les grands vers, quand bon lui semble ou tout au moins à ses heures d'inspiration.

C'est à ses heures, précisément, par fascicules et sans éditeur, que M. PICARD publie *les Visions*. Nous avons, de la sorte, sous les yeux, deux poésies : *La foi, l'espérance, la charité*. — *Eva*, et des sonnets.

Il y a de beaux vers dans la première pièce dédiée à Lamartine. *Eva* est un épisode, d'une courtisane faite avec l'âme d'une honnête fille et le poète stigmatise, là, les séducteurs de cette sortie véhémente :

Honte à qui, se glissant au foyer de famille,
Flétrit par ses discours un cœur de jeune fille !
Honte au lâche qui jure un amour éternel
Et viole, en riant, son serment solennel !
Honte à qui, sans remords, apporte l'adultère
Dans le lit des époux, et, dans le cœur d'un père,
Creuse au doute, qui tue, un abîme profond !
Séducteurs d'atelier, séducteurs de salon,
Honte à vous, dont la bouche égoïste et parjure
Jette un cœur innocent en proie à la luxure !
Honte ! Car vous semez le malheur sur vos pas :
La femme qui faillit ne se relève pas !

M. G. PICARD travaille dans un milieu mauvais, c'est-à-dire à Paris. « C'est le cœur et le cerveau de la France », mais le pays, particulièrement depuis 1871, s'inscrit en faux contre cette définition qui le calomnie et donne une juste idée seulement de la modestie des habitants de cette commune. La chaussure, la plus nette à l'arrivée, ne peut sans se souiller, fouler l'asphalte de Paris. Nos écrivains qui s'y naturalisent, perdent de même leur naïveté, leur originalité et nous servent ordinairement des études inspirées de leur nouvelle résidence, c'est-à-dire des vices d'une multitude relativement minime et de passions incomprises du surplus des Français. Voilà pour le fond. Pour la forme, ils perdent trop souvent de vue les traditions classiques, et, notamment ils cultivent en poésie, l'enjambement, le hiatus et les hémistiches défectueux. M. G. SICARD à quelques vers ainsi un peu faibles :

Celui pour qui j'ai tout perdu : ma bonne mère, etc.

Ce n'est point le reproche que nous ferons à notre compatriote pour son poème d'Elnoïdès, sujet de pure fantaisie, conçu, conduit, écrit dans un plan supérieur. C'est une

révolution dans une cité de la Grèce antique. La manière de l'auteur devait donc être large, archaïque. Elle l'est, mais sans le priver des grâces romantiques, par lesquelles les poètes contemporains, de Musset, Brizeux et les méridionaux Jasmin, Mistral, ont rendu la poésie séduisante, avenante, populaire à tous. Les vers d'Elnoïdès ont cette simplicité; mais à l'antique, sans rien de trivial ni de familier. Ils se soutienent tour à tour dans le genre descriptif et des narrations animées comme les combats au milieu des rues, du second livre de l'Enéide. Qui ne sait cependant que le style noble et surtout majestueux, est doublement difficile. Il nous apparaît comme ces belles routes tracées en merveilleux cordons d'une hauteur vertigineuse, tour à tour au sein des bois, aux flancs des montagnes, au-dessus des rivières et où le voyageur finit par marcher toujours au même niveau et avec la même sécurité, au bord des précipices. Nous ne pouvons faire des citations pour justifier ce jugement. Tout le poème y passerait. Mais les hommes de goût le liront, sans arrêt, sans fatigue.

Après l'avoir fait, réfléchissant à la destinée littéraire de M. G. Picard, je suis resté convaincu qu'il écrirait plus, mieux et des choses infiniment meilleures, s'il fût demeuré dans son pays natale. Lutèce est la Dalila d'Octave Feuillet. Trop de poètes croient que cette courtisane verse le philtre de l'inspiration. Dès qu'elle les tient elle leur coupe les ailes et les rejette terre à terre, sur ses trotoirs. Mieux vaut mille fois au poète la vie de famille, les traditions de son berceau, à Brizeux la Bretagne, à Mistral les mûriers de Maillane, à Marsangy la Loire de Clamour. Nos sites n'ont rien à envier aux autres.

Le Beaujolais, précisément, à fait les frais de quelques nouvelles, dans le recueil de prose que M. G. Picard publie aussi par livraisons non périodiques, sous ce titre: *Par tous Pays*. Chacun de ses petits volumes est un bouquet d'historiettes et de contes. Les gens impatients des dénoûments se plairont à cette lecture; car le journal a ses exigences et beaucoup de ces récits ont dû se grimer en nains pour entrer dans ses colonnes. C'est du reste au physique seulement que ces nouvelettes peuvent paraître court-vêtues. La morale de l'auteur ne prête pas à la critique. Il professe et défend les grands principes. Une préoccupation politique ou sociale s'est même fait jour, en ce sens, dans son livre de 1872. Confesseur de la Commune, échappé au sort des otages, il a sans fiel raillé les radicaux, dans deux pièces. Le *colonel Gredinet* est un officier supérieur de la garde nationale de Montmartre. La *mairie de St-Boniface*, qui rappelle l'*humour* d'A. Karr dans les *Révolutions de Pirmasentz* est l'épopée d'un Rabagas de bas étage, à la campagne.

Jules Rambaud.

CHRONIQUE LOCALE

On dirait une accalmie dans le ciel, aussi les oiseaux s'empressent-ils de chanter.

Tous les jours conférences et sur les sujets les plus divers ; à toutes foule nombreuse, auditeurs empressés et attentifs ; Mme Ernst agite, Mme Cellini calme. MM. Heinrich, Noguès, Vallée et autres enseignent, instruisent et moralisent. On dirait un réveil de l'imagination, une renaissance des lettres. Oh ! si la politique pouvait se taire un instant !

— L'Exposition de la Société des Amis-des-Arts est-elle belle ou non ? Question oiseuse qu'on fait chaque année et à laquelle on répond suivant ses lunettes ou ses amitiés. Elle n'est pas nombreuse, mais la plupart des artistes lyonnais y sont représentés. Ceux mêmes qui sont absents ne nous ont ni oubliés ni dédaignés. Ils sont à Vienne.

— En échange des trois belles copies du *Caravage* par Perrin, d'*Annibal Carrache* par Garnier et du *Sodoma* par Giacometti qui ornaient notre musée, nous avons reçu du Gouvernement :

L'*Aurore*, statue en marbre par Schœnewerk ;
La *Nuit*, statue en marbre, par Pollet ;
Saint-Vincent-de-Paul, buste en marbre, par Oliva.

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a.

— M. A. Périn, l'ami et le collaborateur d'Orsel, a offert à notre musée six très-belles études de ce maître si éminemment lyonnais.— Le génie d'Orsel le portait plus vers l'école d'Ombrie ou de Florence que vers celle d'Ornans. Nous l'en félicitons et nous voudrions le voir suivi par la jeune génération de nos artistes trop soucieux du faire, pas assez de la pensée.

— Le Conseil municipal a alloué 3,000 francs à la Société de topographie historique de Lyon qui, dans ce moment, fait graver et publie un plan de la ville au XVIe siècle. Ce travail sera composé de 25 planches de cuivre de 34 centimètres sur 44.

Une somme de 35,000 a été votée le 19 décembre pour subvenir aux frais des médailles et des diplômes destinés aux exposants et aux coopérateurs de l'Exposition.

— La nouvelle Société de l'Exposition universelle pour 1873 est dans les meilleures conditions, et tout lui fait espérer un succès que n'a pas eu sa devancière.

— Grâce au zèle et au dévouement de M. le curé de Saint-Bruno, ainsi qu'aux générosités des RR. PP. de la Grande-Chartreuse, la belle église des Chartreux de Lyon est achevée. S'aidant des plans anciens tout en s'inspirant de lui-même, M. Sainte-Marie Perrin a fait le portail qui manquait. Cette œuvre est pleine d'originalité et de goût, et fait honneur à l'habile crayon du jeune architecte.

— L'histoire locale nous a donné ce mois-ci un curieux et savant ouvrage : *Etude sur la genèse des patois et en particulier du roman et du patois lyonnais*, par le Dr Monin, l'*Histoire du château de Varey en Bugey*, par M. Aimé Vingtrinier. Lyon, chez Auguste Brun, rue du Plat, 13, et l'*Obituaire de Saint-Thomas en Forez*, suivi de l'histoire de ce prieuré, par L.-Pierre Gras, secrétaire de la Diana. Jolie brochure in-8°, avec titre à deux couleurs, encadrement, lettres ornées et plan.

— C'est le 18 février que commencera la vente de la célèbre galerie de tableaux et de gravures de M. Alexis.

— Les Révérends Pères Chartreux ont envoyé 5,000 francs pour la reconstruction de l'église des Charpennes détruite, en 1856, par l'inondation.

— M. Emile Guimet a loué pour quinze jours la salle Ventadour. à Paris, orchestre compris, pour y faire entendre un *Oratorio* de sa composition dont on fait le plus vif éloge. Après Paris viendra certainement le tour de Lyon, mais quand ?

— Un décret en date du 15 décembre déclare d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de l'avenue de l'Archevêché à Saint-Just.

— Les travaux de la ligne de Lyon à Montbrison sont menés avec activité ; le tunnel de Loyasse, qui a près de 1,500 mètres, et qui ne traverse que le roc vif, est percé. Dans la nuit du 22 au 23 janvier courant, les deux escouades, du levant et du couchant, se sont rencontrés au centre de la montagne.

— A Saint-Germain-au-Mont-d'Or, des travaux exécutés par la Compagnie du chemin de fer ont mis à découvert une grande quantité d'ossements d'animaux anté-diluviens : éléphants, rhinocéros, bizons, cerfs, espèces éteintes ou retirées sous d'autres latitudes. La plupart de ces débris sont venus enrichir notre musée. Une magnifique tête de rhinocéros a été apportée ces jours-ci.

— Le nouveau Cirque des Célestins est achevé. L'ouverture en était vivement réclamée par les habitants de cette pauvre place délaissée.

— Le 25 janvier est décédé subitement, à Villeurbanne, l'excentrique directeur des luttes lyonnaises, le fameux Rossignol-Rollin. une célébrité en son genre.

— Le *Courrier de l'Ain*. né malin, comme tous les Français et spirituel comme quelques-uns., en énumérant les suicides et les assassinats dont notre bonne ville est le théâtre, disait l'autre jour :

> Le bois le plus obscur et le moins fréquenté
> Est auprès de Lyon un lieu de sûreté.

Hélas ! le nombre des crimes n'a pas diminué, au contraire. A côté des fous qui tirent des coups de pistolet dans les vitres du Télégraphe et des vandales qui mutilent les sculptures de Saint-Georges, nous avons les parricides qui tuent père, mère et sœur. Chaque jour est marqué par quelque nouveau crime, et nous sommes civilisés !

— La ville de Bourg a vu son musée, déjà précieux, enrichi de douze nouveaux tableaux offerts par le gouvernement. On remarque surtout les toiles signées Antoine Coypel, Benedetti Lutti et Van Loo.

— Le 1er janvier, une statue colossale de la sainte Vierge, due à des artistes lyonnais, a été inaugurée à Saint-Claude sur un des pics du mont Chabot Le savant et vénérable évêque de Saint-Claude a officié en présence d'une foule immense accourue de toutes les montagnes. Jamais la pittoresque petite ville n'avait vu tableau pareil.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

—

ALGER.

De ma fenêtre, sous la branche
Que fait plier l'or du fruit mûr,
Je vois sourire Alger la blanche,
Entre deux infinis d'azur.

Quel frais sourire ! La lumière
Avive d'un reflet nacré
Son front dont la blancheur altière
Tranche sur l'espace azuré.

Lorsque Vénus sortit de l'onde,
La vague pensait, en quittant
Les pieds de la merveille blonde,
Ne plus revoir rien d'aussi blanc.

Mais sous la baguette enchantée
D'une *Djennïa* du Sahel,
Un jour Alger, splendeur lactée,
Naissait entre l'onde et le ciel.

Le bleu, le blanc, couleurs charmantes,
Sous son soleil se mariant,
Lui faisaient des armes parlantes
D'azur, écartelé d'argent.

L'Orient répandait sur elle
Tous ses parfums, toutes ses fleurs,
Conviant la vague rebelle
A cette fête des couleurs.

Et la mer, à son tour charmée,
Pour la garder des vents de feu,
Entourait la ville embaumée
De son immense nimbe bleu.

Hugues BERTHIN.

L'ARCHÉOLOGUE.

A M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

O vous qui devenez un Mécène à Valence,
Le pays vous devra de la reconnaissance
Pour vos doctes travaux et vos nobles élans ;
Erudit, vous avez encouragé ma lyre,
Et c'est ce souvenir qui maintenant m'inspire
Quelques accents naïfs, sincères, mais tremblants.

Le pauvre oiseau chanteur trouble votre silence,
Ce beau silence d'or précieux aux savants,
Êtres favorisés qui cherchent la science
Comme nous cherchons, nous, la musique des vents,
Les fleurs au doux parfum, la riante verdure,
Les coteaux ravissants que baigne le soleil,
Tous les charmants attraits de la belle nature,
Dont le cadre superbe est l'horizon vermeil.

Mais vous, Archéologue, oh ! vous êtes poète,
Quand vous rajeunissez des souvenirs lointains,

Et d'antiques manoirs où passa la tempête,
Des vieux tombeaux perdus sous les tons argentins
De la blonde Phœbé, compagne des ruines,
Et des temples si grands et si majestueux
Qu'ils semblent pleins encor de ces splendeurs divines
Qu'en des siècles de foi rêvaient nos bons aïeux.

N'êtes-vous pas poète, alors que votre plume
Fait sortir de l'oubli tant de riches trésors ?
C'est l'amour du pays qui vous guide ; il allume
En vous le vif désir de rappeler les morts,
Et les créneaux moussus, parlant de leur courage,
Les remparts d'autrefois, ces témoins des hauts faits,
L'art gothique si pur, doux legs du moyen-âge,
Ces fiers chefs-d'œuvre enfin que les hommes ont faits.

Car souvent l'on dirait qu'il faut la main des anges
Pour denteler ainsi ces murs audacieux,
Ou que des séraphins, avides de louanges,
En ont tracé le plan en descendant des cieux.
Le style byzantin, moins svelte, a ses merveilles,
Vous ne l'oubliez pas, car vous n'oubliez rien ;
Et vous vantez les fleurs des plus humbles corbeilles,
L'oiseau qui chante ici, Monsieur, le sait fort bien !

O vous qui devenez un Mécène à Valence,
Le pays vous devra de la reconnaissance
Pour vos doctes travaux et vos nobles élans ;
Erudit, vous avez encouragé ma lyre,
C'est pourquoi maintenant j'ai voulu vous écrire
Quelques vers qui s'en vont vers vous un peu tremblants.

Adèle Souchier.

LES BEAUX-ARTS A LYON

(Fin) *

GRAVEURS.

Vibert (1) (Victor), né à Paris en 1799, mort à Lyon, en 1860, membre de l'Académie de Lyon.

Si un artiste étranger mérite d'être considéré comme Lyonnais, à coup sûr c'est Vibert. Nous avons déjà dit quel fut son dévoûment pour l'école de Lyon lorsqu'il eut été appelé à y fonder l'enseignement de la gravure, et quelle étroite amitié l'unit à nos artistes lyonnais Orsel et Bonnefond : nous n'avons à parler ici que du graveur.

Elève de Pauquet, puis de Hersant et de Richomme, Vibert avait, en 1828, remporté le grand prix de gravure. Il était déjà connu par la gravure de la *Leçon de basse de viole*, d'après Netscher. D'ailleurs ce qu'était son habileté de main, la finesse et la pureté de son dessin, on le peut juger par les dessins executés à Rome pendant la première année, d'après la dispute du *Saint-Sacrement* et qui font partie de la collection de dessins possédée par le musée lyonnais. On est frappé, lorsqu'on considère les

* *Voir les précédentes livraisons.*

(1) *Eloge de Vibert*, par Martin-Daussigny. — *Histoire monumentale de Lyon*. IV, p. 160.

dessins postérieurs, la *Résurrection des enfants sur le corps de saint Philipe*, d'après la fresque d'Andrea del Sarto au cloître de l'Annonciade, le *Jugement de Salomon* et la *Vierge à l'œillet*, d'après Raphaël, on est frappé disons-nous du changement qui s'est fait dans la manière de l'artiste.

Il avait d'abord sacrifié à ce qu'on appelait le coloris en gravure ; mais sous l'influence d'Orsel et après l'étude approfondie des œuvres des peintres primitifs à Assise et à Florence, il abandonna, pendant les dernières années de son séjour en Italie, toute prétention à la couleur, « il « simplifia considérablement sa manière, et, renonçant « tout à fait à l'obscurcissement des clairs, il eut pour « but de joindre l'agrément d'Albert Durer à la simpli- « cité de travail de Marc Antoine ; à son retour de Rome, « frappé des beautés qu'il remarque dans le tableau *le* « *Bien et le Mal* qu'Orsel venait d'exposer au Louvre et « peut-être mieux disposé qu'un autre, par ses fortes « études, à comprendre que cette œuvre, résultat des mé- « ditations de l'artiste éminent qui avait eu sur son talent « une si heureuse influence, renfermait toute une régé- « nération de la peinture murale, il sollicita de son ami « la faveur de graver ce tableau et d'appliquer à cette « traduction les réformes qu'il se proposait d'apporter « dans la gravure au burin, réformes qui consistaient à « ne plus voir dans les tailles qu'un moyen d'exprimer le « plan perspectif et comme la coupe des objets qu'il avait « à rendre. Cette planche fut le travail qui, avec les soins « donnés à ses élèves, remplit sa vie pendant plus de « vingt ans (1) ».

Nous ne répétons pas les éloges qui furent faits de cette

(1) *Eloge de Vibert*, par M. Martin-Daussigny.

magnifique estampe; son succès, en Allemagne surtout, a été général.

Le *portrait de Masaccio* exécuté à Rome, quelques planches d'après Orsel, faites pour le monument que M. Perrin élève à son ami (1), le portrait de *Jacquard*, gravé d'après Bonnefond, complètent la liste des gravures que Vibert a terminées. Il avait commencé à graver la *Vierge à l'œillet*, d'après son dessin, et *la Mère du Sauveur*, d'après la fresque d'Orsel, lorsque la mort l'a privé de montrer toute l'expérience qu'il avait acquise par son long travail sur le tableau d'Orsel.

A nos expositions de Lyon nous avons quelquefois admiré de charmants portraits au crayon finement et élégamment modelés : est-ce qu'un de ces souvenirs de Vibert ne viendra pas orner notre galerie lyonnaise?

Saint-Eve (2) (Jean-Marie), né à Lyon le 9 juin 1810 et non dans le Jura, comme quelques biographes l'ont dit par erreur, mort le 4 septembre 1856.

Vibert comprit que la réforme tentée par lui était trop radicale, et son enseignement trop opposé à l'enseignement académique lorsqu'il vit Saint-Eve, un de ses meilleurs élèves, excellent dessinateur, échouer au concours du prix de gravure en 1838, passer deux années à l'école de M. Richomme, et, en 1840, remporter le grand prix. « Saint-Eve avait appris de M. Richomme a revêtir le « savoir d'une enveloppe agréable et avait acquis, sous la « direction de l'illustre graveur parisien, cette douceur et « cette suavité de burin qui font le charme de ses ou- « vrages. »

(1) Le recueil des gravures représentant l'œuvre d'Orsel.

(2) *Notice sur Saint-Ève*, par M. Charles Fraisse. — *Histoire monumentale de Lyon*, IV, p. 160.

Ce n'est donc pas la doctrine de Vibert qui a triomphé avec Saint-Eve; mais ce que celui-ci conserva de ses premières études c'est l'amour du vrai, c'est le sentiment que l'on doit toujours chercher « à perfectionner son style « et son dessin par l'étude attentive de l'antique et des « maîtres les plus célèbres. »

Les envois que Saint-Eve fit de l'Italie ont tous été remarqués : en 1844, il avait terminé la gravure du *portrait d'Andréa del Sarto*, tête pleine de vie et d'expression; en 1848, il exposait la *Poésie*, d'après Raphaël, et la *Vierge de Foligno*. Après son retour, en 1851, il exposa la *Théologie*. Le *portrait de Fogelberg*, sculpteur suédois, est son dernier ouvrage. Il avait, en 1853, accepté du gouvernement la mission de reproduire la *Charité* d'Andréa del Sarto, tableau qui est au Louvre, mais il n'en put faire que le dessin (1).

Il a fait pour la *collection des Vierges de Raphaël*, ouvrage publié par Furne et Perrotin, la *Vierge au donataire*, gravure considérée comme la meilleure du volume. « La nature de son talent appelait Saint-Eve à repro- « duire Raphaël, aussi est-ce à ce grand peintre qu'il « a donné ses préférences, et il l'a traduit avec un rare « bonheur. »

Nous avons vainement cherché le nom de Saint-Eve dans le Musée lyonnais. Ne verrons-nous pas se grouper autour de Vibert tous ces brillants dessinateurs et ces maîtres graveurs dont Lyon sera fière de citer un jour les noms dans son histoire de la gravure du dix-neuvième siècle ?

Soumy, né en 1831, au Puy-en-Velay (Haute-Loire), mort à Lyon en 1863 (2).

(1) Ce dessin a été gravé par M. Salmon.

(2) Voir *Gazette des Beaux-Arts*, tome XVIII.

Après avoir étudié la peinture avec M. Guy et la gravure avec Vibert, Soumy partit, en 1852, pour Paris. Il suivit les cours de M. Henriquel Dupont et, par un concours très-remarqué, remporta, en 1854, le grand prix de gravure. Pendant son séjour à Rome, il fit deux belles gravures : le portrait de François Ier, d'après le Titien, une tête d'homme d'après le Giorgione, des dessins d'après Michel-Ange et Raphaël, et peignit la belle tête de femme qui est au Musée de Marseille. A son retour, il fit quelques vignettes religieuses, grava d'après M. Chifflart la *Morte*, *Hamlet et Ophélia*, *Othello et Desdémone ;* peignit quelques portraits et quelques paysages. Mentionnons encore une suite de douze lithographies, *Motifs d'études*, représentant des types d'enfants, d'hommes et de femmes.

La maladie et les chagrins conduisirent Soumy au suicide, au moment où une œuvre considérable lui était confiée par Flandrin, la reproduction des fresques du chœur de Saint-Germain-des-Prés.

Soumy possédait toutes les ressources de l'art du graveur, et il se servait du burin comme d'un pinceau, cherchant à exprimer ce qu'il sentait sans se faire l'esclave d'aucune convention.

Il préférait la peinture à la gravure parce que celle-ci n'est qu'un art d'imitation : les portraits qu'il a peints ont un grand charme et sont modelés avec soin. On avait beaucoup remarqué, à l'Exposition de 1863, deux délicieuses figures d'un dessin large et élégant, d'un coloris doux et harmonieux.

ARCHITECTES.

Cochet (Claude-Balthasar), né en 1760, mort en 1835, membre de l'Académie de Lyon.

Cochet, élève de Dagourre et de Brogniart, eut le grand prix de Rome en 1783. La Révolution le trouve à Lyon : il compose le dessin et dirige la construction du rocher figurant le temple de la Concorde, au milieu du camp fédératif de Lyon, le 30 mai 1790 (1) ; quelques années plus tard (2), il élève un arc de triomphe sur le Pont-de-Pierre en honneur de Bonaparte ; en 1814, il est nommé professeur d'architecture à l'Ecole de Lyon et occupe cette chaire jusqu'en 1824. On cite de lui la loge maçonnique de la Parfaite Harmonie, dont la décoration intérieure était empruntée aux temples grecs : la nef était formée de douze colonnes d'ordre corinthien ; le sanctuaire circulaire offrait une coupole à compartiments soutenue par six colonnes d'ordre dorique à demi-saillantes (3). Il s'est occupé de la restauration de l'Hôtel-de-Ville et du Palais-de-Justice et a fait des projets qu'il a soumis à l'Académie de Lyon.

Il a décrit le monument funèbre et religieux qu'il construisit dans la plaine des Brotteaux en mémoire des Lyonnais morts au siége de 1793 : c'est une petite église à trois nefs précédée d'une construction bizarre qui, de face, a le profil d'une pyramide. Il a publié un grand ouvrage intitulé : *Muséum astronomique, géologique et zoologique*, suivi d'un traité des mosaïques, des stucs et des enduits. Enfin il a écrit une notice sur Loyer et un mémoire sur l'architecture des frontons.

Flachéron (4) (Louis-Cécile), né en 1772, mort en 1835, membre de l'Académie de Lyon.

(1) Il y a une grande gravure représentant ce camp fédératif, dans la collection Coste.

(2) Voir *Bulletin de Lyon*, 19 nivôse an X.

(3) Voir *Bulletin de Lyon*, 10 nivôse an XIV.

(4) *Biographie universelle*.

Longtemps architecte de la ville, Flachéron a exécuté et surveillé de nombreux travaux, mais n'a rien eu à faire de remarquable. Faut-il en effet citer la tribune circulaire soutenue par des colonnes, qui a été construite dans la salle du Change transformée en temple protestant? Ou le bâtiment ajouté à l'église Saint-Nizier et renfermant la sacristie?

Gay (1) (Joseph-Jean-Pascal), né en 1775, mort en 1832.

Élève de Grognard pour le dessin et de Cochet pour l'architecture, Gay, après l'époque révolutionnaire, vint à Paris. Il y suivit l'école de Leroy, puis celle de Percier et de Fontaine. Il obtint quelques travaux de M. Denon, directeur des Musées et des médailles, entre autres la composition de la médaille du sacre de Napoléon.

Nommé professeur à l'Ecole de Lyon, en 1807, et en même temps architecte de la ville, il fut chargé d'une bonne partie des travaux qui s'exécutaient alors dans Lyon. Il a fourni le dessin de l'autel de la chapelle de la Sainte-Vierge à Saint-Nizier; celui du maître autel de l'église Saint-Just (2). C'est lui qui transforma en une salle pour le Musée les cellules de l'ancien couvent de Saint-Pierre. Au concours deux fois renouvelé par la Chambre de commerce pour le bâtiment de la Condition des soies (3), il vit son projet adopté. Il fut chargé par

(1) *Revue du Lyonnais*, II, 128.

(2) La partie inférieure du maître autel ressemble à un ancien tombeau : le coffre est sillonné de cannelures ondées et verticales, ayant au centre pour tout ornement le monogramme du Christ. N'oublions pas de signaler, à Saint-Just, le charmant baptistère construit sous l'inspiration du curé d'alors, M. Boué.

(3) Rue Saint-Polycarpe. Il y a de l'unité dans l'ensemble; une belle porte cintrée, encadrée de marbre noir donne entrée dans l'édifice : l'entablement qui le couronne est d'un profil élégant.

la ville de la construction de la Halle aux grains, en 1811, et de la Caserne de la gendarmerie (1), en 1833, lorsque le couvent des Augustins où celle-ci était installée fut pris pour l'Ecole de La Martinière.

Rappelons que Gay a fait de nombreux dessins de médailles et de jetons.

Savant distingué, archéologue, connaissant parfaitement la théorie de son art, doué d'imagination, Gay avait toutes les qualités pour réussir.

Il y a dans les cartons de la bibliothèque, Coste une collection de plans, signés par M. D'Herbouville, en 1806, et dans lesquels Gay avait étudié la reconstruction du Palais-de-Justice.

Tibière (2) (Jean-Marie-Gabriel), né en 1758, mort en 1822.

Nous n'avons pas parlé, dans la biographie de Gay, de la construction des façades de Bellecour. Elles furent cependant élevées sous la direction de Gay, mais d'après les dessins de Tibière qui se plaignit vivement de cette préférence.

Tibière était élève de Decrénice. Sa première construction à Lyon est une manufacture d'indiennes faite, en 1786, pour MM. Picot et Fazy, de Genève; ce bâtiment, qui a une jolie façade du côté du Rhône, sert aujourd'hui de manufacture pour les tabacs.

Lorsqu'en 1800 il fut question de la réédification des façades de Bellecour, Tibière étudia des plans qu'il transmit au ministre de l'Intérieur et qui furent adoptés

(1) Cette caserne, construite par Gay de concert avec Hotelard, architecte de la ville, est au coin de la rue Sala et de la rue Saint-François-de-Sales.

(2) *Revue du Lyonnais*, IV, 217.

avec de légères modifications (1) ; c'est une construction de bon goût et d'un bon effet.

Quelques travaux exécutés hors de Lyon et l'édification de quelques maisons complètent l'œuvre de Tibière.

Pollet (2) (Jean), né en 1795, mort en 1839.

Après avoir reçu les notions de son art à l'école de Cochet, Pollet qui avait un goût prononcé pour l'architecture religieuse, parcourut la France afin d'étudier et de comparer les monuments du style ogival. A son retour, il reçut, en 1825, la mission de restaurer notre belle église de Saint-Nizier. Il travailla à cette restauration de 1825 à 1828, l'interrompit pendant quelques années, puis la reprit en 1835. Dans l'intervalle de ces travaux, Pollet partit pour l'Italie. Il eut à son retour, en 1830, l'occasion d'appliquer ce qu'il avait étudié dans les églises byzantines italiennes ; on lui confia la restauration de l'église d'Ainay. Quelques travaux à l'hospice de la Charité, des églises construites hors de Lyon (3) ou restaurées, des châteaux réparés, des maisons bâties, etc., attestent l'activité et la vie bien remplie de notre architecte.

Son œuvre principale à Lyon c'est la restauration de Saint-Nizier (4) ; il a fait le maître-autel en marbre blanc derrière lequel est une rampe élégante ; la balustrade évidée qui entoure le chœur, les stalles et les boiseries du chœur, les chapelles latérales de Sainte-Philomène et de

(1) Voir pour les détails, *Lyon ancien et moderne*, II, article sur les façades de Bellecour. Les changements principaux furent de substituer, dans le corps central, des pilastres à des colonnes. et de supprimer les petites fenêtres qui devaient être au-dessus du rez-de-chaussée.

(2) *Revue du Lyonnais*, X, 115.

(3) L'église de Tarare, par exemple.

(4) Voir *Lyon ancien et moderne*, II, article Saint-Nizier.

Saint-Louis-de-Gonzague. Si on peut avec raison reprocher à Pollet certains détails qui sont lourds, disgracieux, il faut cependant lui savoir gré des efforts qu'il a faits pour conserver une certaine unité de style, une certaine harmonie entre ce qu'il créait et le beau vaisseau qu'il réparait. Il faut encore lui tenir compte de l'idée qu'il a eue de donner à chaque chapelle latérale le style de l'époque où vivait le saint auquel la chapelle est dédiée (1).

Couchaud (2) (André), né à Genève en 1813, mort à Lyon en 1849.

Élevé à Lyon, Couchaud commença ses études d'architecture a l'école de M. Chenavard ; il les termina à Paris sous la direction de M. Labrouste. En 1838, il partit pour la Grèce. Auprès des monuments antiques, il fut touché de la beauté que l'art grec devenu chrétien avait su donner aux églises ; il recueillit de nombreux matériaux, et à son retour, en 1840, publia *Les églises byzantines en Grèce*, ouvrage orné de 37 planches avec texte explicatif, et qui comprend l'histoire de l'art byzantin chrétien depuis le quatrième siècle jusqu'à la conquête de Constantinople par les Turcs. Il retourna en Grèce en 1842 et ne revint définitivement qu'en 1845.

Il fit avec M. Chenavard les dessins qui nous conservent l'église de l'Observance (3) ; il prépara un projet de reconstruction de l'église Saint-Pierre ; et commença l'église de Saint-Paul-en-Jarrest qu'il ne put terminer.

(1) Ainsi, la chapelle de Sainte-Philomène et Sainte-Blandine est de style byzantin ; la chapelle de Saint-Louis de Gonzague est de style renaissance.

(2) *Eloge d'André Couchaud*, par M. Martin-Daussigny.

(3) Ces dessins ont été gravés et publiés, en 1846, par la Société académique d'architecture de Lyon.

Esprit cultivé, archéologue distingué, Couchaud avait voyagé avec fruit. Il savait beaucoup, et il avait amassé une prodigieuse quantité de dessins et d'études. Tout faisait présager pour lui une brillante carrière d'artiste lorsque la mort le surprit.

SCULPTEURS.

Chinard (1) (Joseph), né en 1756, mort en 1813.

Après avoir appris le dessin à l'Ecole gratuite que dirigeait Nonnotte, Chinard passa quelque temps dans l'atelier du sieur Blaise (2). Il est, en 1780, chargé par les chanoines de Saint-Paul d'exécuter les évangélistes pour pendentifs du dôme de l'église Saint-Paul. Avec le prix de ce premier ouvrage, il part pour Rome où il demeure de 1784 à 1789, faisant des copies d'après l'antique. Dans l'année 1786, il se présenta au concours de sculpture qu'avait ouvert l'Académie de Saint-Luc, et remporta le premier prix ; un artiste romain était classé le second, et un artiste prussien le troisième : Le sujet était *Andromède et Persée.*

Il quitte Rome en 1789, appelé par l'intendant du Dauphiné pour l'exécution d'un monument à ériger à Grenoble en l'honneur de Bayard ; mais la Révolution éclate et le projet échoue. Nous ne suivrons pas Chinard dans ses pérégrinations de Lyon à Rome et de Rome à Lyon, ni

(1) *Revue du Lyonnais*, I, 471. — *Notice lue à l'Académie*, en 1814. par Dumas. — *Histoire monumentale de Lyon*, III, 215.

(2) *Blaise* Barthélemy, né à Lyon en 1738, et mort à Paris en 1819, fut membre associé de l'Institut ; il a fait le mausolée du comte de Vergenne qui est dans l'église de Versailles, plusieurs bustes, et les deux bustes de saint Etienne et de saint Jean-Baptiste, qui sont dans notre cathédrale de Saint-Jean.

dans les épisodes de sa vie agitée de 1789 à 1800. Nous le retrouvons membre de l'Athénée de Lyon qui vient d'être reconstituée, membre correspondant de l'Institut, et, en 1807, professeur de sculpture à l'Ecole spéciale de dessin ; sa réputation est faite, il est choyé, il est honoré.

Les bustes du général Desaix, de Mesdames Récamier et Verninac, de Napoléon, de l'impératrice Joséphine, d'Eugène Beauharnais, de la princesse de Lucques, le mettent au premier rang des portraitistes ; il se distingue par la délicatesse du ciseau, la hardiesse d'exécution et la pureté de goût. Le dernier buste qu'il ait fait à Lyon est celui du comte de Bondy. Une gracieuse allégorie, *l'Amour sur les flots*, exposée en 1802, *Niobé frappée par Apollon, Phryné sortant du bain*, statue exposée en 1810, *le Carabinier* (1) exposé en 1811 et la statue du *général Cervoni*, dont le modèle en plâtre fut exposé en 1812 (2), attestent la facilité, l'habileté de ciseau, la poétique imagination de notre sculpteur.

Chinard, incarcéré en 1793, eut l'idée de sculpter en prison une statuette représentant la Justice près de laquelle se réfugie une colombe qui traîne un lien brisé, et de faire placer cette œuvre, rapidement modelée, sur le bureau de ses juges : le Tribunal révolutionnaire se laissa émouvoir, et donna la liberté au sculpteur.

Le Musée de Lyon possède le groupe en terre-cuite de Persée et Andromède, le groupe de l'enlèvement de Déjanire, la statuette de Chinard par lui-même ; dans la salle de la Bibliothèque est un bas-relief fait en 1808 (3)

(1) Cette statue orne l'arc-de-triomphe de la place du Carrousel, à Paris.

(2) Cette statue était destinée au pont de la Concorde.

(3) C'est un projet de décoration pour un arc-de-triomphe que la ville de Bordeaux avait élevé à Napoléon.

et représentant Minerve distribuant des couronnes aux vertus, aux talents et au courage militaire, allégorie de l'institution de la Légion d'honneur.

Dans l'église Saint-Nizier est une statue de saint Pothin qui n'est pas heureuse. Enfin on retrouve au parc de la Tête-d'Or le buste de l'abbé Rosier qui, en 1812, avait été inaugurée au Jardin-des-Plantes.

La verve de Chinard et sa facilité le désignaient à l'Administration municipale pour la direction des fêtes. Aussi pendant la République voit-on Chinard appelé à faire une déesse de la Liberté pour la fête de la Fédération (1); sous le Consulat il élève, pour un feu d'artifice, un arc de triomphe dédié à Bonaparte pacificateur (2); sous l'Empire il dirige les travaux de décoration de l'entrée de Napoléon et de Joséphine (3).

Lemot (4) (François-Frédéric), né à Lyon en 1771, mort à Paris en 1827.

La vie de Chinard s'est écoulée tout entière dans sa ville natale; celle de Lemot fut brillamment remplie à Paris.

Élève de l'Ecole gratuite des arts et métiers à Paris,

(1) Voir *Histoire monumentale de Lyon*, III, 83.

(2) Voir *Bulletin de Lyon*. 25 nivôse an X. L'arc-de-triomphe était surmonté du char du dieu de la guerre traîné par quatre coursiers dont un génie bienfaisant calmait l'ardeur.

(3) Voir *Bulletin de Lyon*, 23 germinal an XIII, et *Histoire monumentale de Lyon*, III, 204. Un grand arc-de-triomphe d'ordre dorique, décoré de bas-reliefs très-soignés, avait été élevé sur le chemin de la Boucle; il était surmonté d'un aigle portant le buste de l'empereur; au-dessus de la porte principale, une grande statue représentant la ville de Lyon offrant d'une main les clefs de la cité et tenant de l'autre un gouvernail.

(4) *Notice* lue à l'Académie de Paris, le 4 octobre 1828, par Quatremère de Quincy; *Histoire monumentale de Lyon*, III, 242.

Lemot est remarqué par Dijoux dont il devint l'élève à quinze ans. En 1790 il remporte le grand prix de sculpture, et part pour Rome. Obligé de quitter l'Italie au moment de la Révolution, il prend part aux travaux éphémères mais grandioses auxquels donnaient lieu à Paris les fêtes de la République. « Il y contracte le goût de la « grandeur, c'est-à-dire la faculté d'embrasser les rap- « ports essentiels des objets et d'y subordonner les acces- « soires, de tout rapporter au but principal, de savoir « choisir le but capital de tout sujet et de forcer ainsi « notre esprit de s'y concentrer (1). »

La statue de *Léonidas*, exécutée pour la Chambre des pairs, celle de *Lycurgue* et de *Numa Pompilius* pour la Chambre des députés, la tribune de la Chambre où sont sculptées en bas-relief deux excellentes figures ; *la Législation* et *la Renommée ;* le grand bas-relief dont est décoré le tympan du fronton de la colonnade du Louvre, tels furent les titres de Lemot à l'Institut. Il y fut reçu en 1805 en remplacement de Julien (2).

Citons encore parmi les œuvres de Lemot, une *Hébé*, la statue de *Murat*, le buste colossal de *Jean Bart*, la belle statue équestre de *Henri IV*, placée sur le Pont-Neuf à Paris, et la statue de Louis XIV, élevée sur notre place Bellecour.

Par la science de la composition, par l'élégance de son exécution, par la noblesse de son style, Lemot doit être considéré comme un des meilleurs sculpteurs du siècle.

Legendre-Héral (Jean), né à Montpellier, en 1796,

(1) Quatremère de Quincy. *Notice* sur Lemot.

(2) Rappelons que Julien, né à Saint-Paulien, près du Puy-en-Velay, ne saurait être regardé comme complétement étranger à Lyon. Il a été l'élève de Perrache père et de Guillaume Coustou.

mort à Meaux en 1852, membre de l'Académie de Lyon.

C'est par la grâce, la pureté et la morbidesse du ciseau que brille Legendre-Héral, l'un des plus féconds de nos sculpteurs. Venu très-jeune à Lyon, élève de Chinard, professeur de sculpture à l'Ecole de Lyon de 1818 à 1843, il appartient incontestablement à l'histoire lyonnaise.

En 1819, il expose *Le Jeune lutteur;* en 1820, *Léda, Jeanne d'Arc, Eurydice piquée par un serpent*; en 1823, *Silène ivre.*

Notre Musée possède : la *Léda*, l'*Eurydice,* statues signées de Rome 1821 ; le *Silène;* et la statue colossale de *Minerve pacifique,* statue exécutée à Paris en 1841.

En parcourant nos églises, on trouve à Saint-Just les statues de *saint Just* et de *saint Irénée* et deux bas-reliefs qui ornent la façade ; à Saint-Irénée les statues de *saint Jean* et de *saint Paul* ; à la cathédrale, les statues de la *Vierge* et de *saint Jean*, et la chaire exécutée d'après les dessins de M. Chenavard ; à Saint-Paul, le maître-autel et les évangélistes.

Le bas-relief de la façade de l'Hôtel-de-Ville, représenant *Henri IV à cheval,* a été exécuté en 1828 ; il est d'une belle exécution. Citons encore le bas-relief qui est au-dessus de l'entrée de la salle des Pas-Perdus au Palais-de-Justice.

Legendre-Héral a fait de nombreux bustes, entre autres ceux de *G. Coustou*, de *Philibert Delorme* et de *Puget*, commandés pour le Louvre ; ceux du docteur *Eynard*, de *Poivre*, de *Grognard*, de *Bernard de Jussieu*, du comte *Faye de Sathonay*, de *Coustou* qui font partie de la galerie des Lyonnais célèbres : le travail est toujours soigné, et il y a beaucoup de vérité dans le caractère des têtes. Nous mentionnerons, en terminant, parmi les œuvres de

Legendre-Héral, la jeune fille au papillon exposée en 1842 sous le nom de l'*Éveil de l'âme*, et la statue de *Turgot* exécutée en 1843 pour la Chambre des pairs.

Marin (Joseph-Charles) (1), né à Paris en 1773, mort à Paris en 1834.

Entre Chinard et Legendre-Héral se place comme professeur de sculpture à l'Ecole de Lyon, Marin, élève de Lemot, et sculpteur plein de goût.

En 1810, Marin avait exposé *Une baigneuse*, charmante étude qui eut grand succès ; en 1812 il remporta le grand prix de sculpture ; à Rome, il fit le *Télémaque assis sur la peau d'un lion*, composition (2) qui lui valut d'être admis à l'école de Saint-Luc ; en 1819, il reçut la commande de la statue de *Trouville* destinée au pont de la Concorde et placée aujourd'hui à Versailles. A Rome, l'église de Saint-Louis, l'Académie de France, plusieurs galeries particulières ont des œuvres de Marin : on lui reconnaissait un ciseau gracieux et de la pureté dans le dessin.

Foyatier (3) (Denis), né près de Feurs (Loire), en 1793, mort à Paris.

Après avoir étudié à Lyon sous Marin, Foyatier alla à Paris, suivit l'école de Lemot, puis partit pour Rome, en 1822, et y demeura jusqu'en 1827. Il avait une merveilleuse facilité et comme un don inné pour la sculpture ; enfant de la campagne, il n'avait aucune éducation.

Pendant son séjour à Rome, il fit cette belle étude inspirée par l'Achille antique et devenue célèbre sous le nom

(1) *Biographie universelle.*
(2) Cette statue est à Fontainebleau.
(3) *Biographie universelle.*

de *Spartacus* (1) ; elle fut exposée à Paris en 1827 en même temps qu'une délicate figure nommée *Amaryllis*. En 1831, parut *la Jeune fille au chevreau ;* en 1833, *l'Athlète Astydamas,* groupe colossal ; en 1834, *la Siesta*, remarquable par la délicatesse des chairs.

On cite encore de lui l'abbé *Suger* et *le Régent* exécutés pour Versailles, *Cincinnatus* qui est aux Tuileries, une statue équestre de *Jeanne d'Arc* qui est à Orléans.

Foyatier était membre de l'Institut lorsqu'il mourut.

Le Musée de Lyon a une étude de *Bacchante* signée de 1835, une reproduction de la délicieuse idylle la *Jeune fille au chevreau ;* enfin le buste de *Louise Labé* qui fut exposé en 1828, et le buste de Lemot.

Une grande habileté d'exécution assurait à Foyatier le succès dès qu'il travaillait le nu ; il ne réussissait pas les personnages drapés, comme on peut en juger par la statue de Jacquard, élevée place Sathonay, et par celle du major Martin que l'Administration lui avait également confiée.

Vietty (2) (Jean-Baptiste), né à Amplepuis en 1787, mort à Lyon en 1842.

Érudit, archéologue et en même temps artiste, Vietty a gaspillé ses belles facultés dans une vie pleine d'agitation ; il avait successivement étudié la peinture sous Hennequin à Paris, la sculpture avec Chinard à Lyon. Obligé d'entrer au collége de Roanne comme professeur de dessin afin de gagner sa vie, il écrivait en 1812 : « La

I

(1) On assure que Foyatier ne songeait pas le moins du monde à Spartacus, et que ce fut un de ses amis qui baptisa l'étude qu'il avait faite : cela n'ôte rien au mérite de l'exécution. La statue en marbre de Spartacus n'a été exposée qu'en 1831, c'est le modèle en plâtre seulement qui parut en 1827.

(2) *Revue du Lyonnais*, 1842.

« longue habitude des revers m'a donné une espèce d'in-
« dolence dans les arts : N'ayant jamais pu, faute
« d'argent, poursuivre mes études, obligé à Paris de faire
« le décorateur, chez Chinard le tailleur de pierre,
« à Roanne le maître d'école, je m'abandonne à mon
« sort » En 1817, on le retrouve à Paris, toujours inconstant, toujours se créant des ennuis imaginaires. En 1820, il entreprit une statue, *La nymphe de la Seine;* l'Administration lyonnaise lui en ayant fait la commande d'après le modèle qui fut exposé en 1822, il trouva moyen de ne la finir qu'en 1828. Dans l'intervalle il modela un Homère en 1824, et écrivit le texte qui devait accompagner le travail de M. Rey sur les antiquités de Vienne.

En 1828, il fut attaché à une expédition de savants en Grèce; mais sans résultat, car il en revint plus malade d'esprit et ne produisit plus rien.

Sa nymphe est au Musée ; elle atteste un beau talent.

Nous mentionnerons, en finissant, le sculpteur *Charles,* mort très-jeune (1), dont on trouve le nom dans les travaux décoratifs de l'entrée de la duchesse d'Angoulème en 1814 (2) et qui a exécuté la statue de la reine *Ultrogothe* placée sur la façade de l'Hôtel-Dieu (3).

Et *Perrier* (4), originaire de Saint-Jodard, mais élève de l'Ecole de Lyon, qui s'était adonné à la sculpture religieuse ; il y a de lui dans l'église Saint-George, *Une Vierge avec l'Enfant Jésus*. C'est de lui qu'est la statue

(1) Il est mort fou.

(2) Voir *Journal de Lyon*, 4 août 1812.

(3) L'autre statue, celle de Chilpéric, a été faite par Prost, sculpteur lyonnais, contemporain de Charles.

(4) Né en 1820, mort en 1866.

monumentale en pierre placée sur la route qui domine la ville de Vienne (Isère).

Nous avons conduit l'histoire des beaux arts à Lyon jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle ; résumons-la en analysant brièvement la marche de l'art pendant chaque époque.

Au treizième siècle, les événements politiques tiennent une grande place et semblent seuls occuper l'esprit public ; de l'importance des pouvoirs oppresseurs créés par le régime féodal nait le réveil des désirs de liberté ; les Lyonnais revendiquent leur indépendance contre l'archevêque renfermé dans le château de Pierre-Scize et contre le chapitre de Saint-Jean qui occupe les cloîtres fortifiés de Saint-Jean et de Saint-Just. De grands spectacles viennent de temps en temps arrêter la guerre civile ; le passage des Croisés que les rois de France guident vers l'Orient, le concile général tenu en 1245 par Innocent IV et celui tenu en 1274 par Grégoire X apportent à Lyon les échos des grandes questions politiques et religieuses qui passionnent l'Europe ; mais ces trêves sont de courtes durées et elles n'ont aucune influence sur le développement des beaux-arts qui n'ont que des manifestations rares et accidentelles.

Au quatorzième siècle, les préoccupations commerciales dominent ; Lyon semble chercher dans le commerce une diversion aux fléaux qui reviennent périodiquement la frapper, la peste noire, les famines, etc. En même temps on assiste à l'établissement pénible du pouvoir municipal entravé par des influences que l'annexion du Lyonnais au royaume de France a irritées. Rien ne caractérise encore le réveil du sentiment des arts au milieu du matérialisme sensuel qui règne. Cependant l'arrivée des Cordeliers et des Jacobins donne naissance à des constructions nou-

velles ; et l'établissement de plusieurs négociants florentins à Lyon met dans la population un élément favorable aux arts.

Au quinzième siècle, l'ordre s'établit, la richesse s'accroît, les relations avec l'Italie deviennent plus importantes et plus suivies ; au milieu de la civilisation qui se développe les beaux-arts prennent place ; le style ogival tertiaire marque brillamment son passage à Lyon.

Mais les artistes lyonnais sont enchaînés dans la corporation et sont avant tout gens de métier. Aussi, au seizième siècle, malgré un mouvement scientifique et littéraire très-brillant déterminé par l'imprimerie florissante, les beaux-arts ne prennent pas le développement auquel on devait s'attendre. Les artistes, séduits par les formes charmantes que l'art passionné de la renaissance italienne multiplie, se contentent de les répéter pour satisfaire aux demandes du luxe et de la mode ; ils ne s'élèvent pas, faute d'éducation préalable, aux grands principes qui ont fait arriver les sculpteurs et les peintres italiens à la perfection ; pour les comprendre il eût fallu qu'ils allassent en Italie, et les succès de ceux qui ont en effet étudié l'art antique et les maîtres modernes à Florence et à Rome prouvent que l'intelligence et le sentiment artistique ne manquaient pas aux artistes Lyonnais. Néanmoins le seizième siècle est remarquable par les efforts de l'architecture pour lutter contre les souvenirs de l'art ogival et traduire les tendances nouvelles, par les succès de la gravure sur bois cultivée comme auxiliaire de l'imprimerie ; par l'établissement à Lyon de plusieurs artistes étrangers dont le talent apprécié forme le goût du public et dont les productions deviennent comme un enseignement des progrès réalisés par les écoles italiennes et par l'école flamande.

Il y avait là les prémisses d'une rénovation. Aussi, au dix-septième siècle, le mouvement artistique se produit-il avec éclat. Les liens de la corporation se détendent, et l'artiste a une individualité ; mais comme l'éducation artistique est toujours impossible à Lyon, c'est vers l'Italie que se précipitent les artistes. Malheureusement, les principes enseignés par les maîtres du seizième siècle étaient oubliés à cette époque ; on ne songeait qu'à plaire aux yeux et on ne s'attachait qu'à l'ordonnance et à l'aspect ; au lieu d'étudier Raphaël et l'antique pour apprendre à chercher dans la nature la beauté de la forme et de l'expression, la plupart des artistes se laissaient séduire par le talent facile et brillant de Pierre de Cortone, par le mécanisme élégant de Bernin, par le faire de convention qui règne dans les écoles où la fantaisie est prise pour directrice. L'art lyonnais reçoit donc une influence directe des systèmes en vogue en Italie. Il est encore influencé par la prépondérance qu'exercent sur les beaux-arts, dans toute la France, les peintres officiels attachés à la cour. Enfin les artistes étrangers qui, dans leur passage à Lyon. reçoivent quelques commandes ajoutent à la variété des productions qui manifestent l'art lyonnais au dix-septième siècle. En présence d'une grande animation artistique, de travaux considérables en architecture, en peinture, en sculpture et en gravure, des succès nombreux pour les artistes lyonnais qui cédant à l'attraction de Paris vont y exercer leur art, d'une certaine élévation de style dans les représentants de l'art lyonnais soit à Paris, soit à Lyon, il faut reconnaître que c'est là la plus belle époque de l'histoire des beaux-arts à Lyon.

L'influence que la centralisation artistique a donnée au goût de nos rois et de leur cour devint désastreuse au dix-huitième siècle ; la dépravation des mœurs entraîne

la dépravation du goût, de la couleur et du dessin ; les beaux-arts à Lyon, comme dans toute la France, sont envahis par le style Pompadour ; les artistes se plongent dans un monde fantaisiste qui n'appartient ni au monde idéal ni au monde réel. Un seul art échappe à la décadence et résiste dans une certaine mesure au torrent : c'est l'architecture. Et grâce aux architectes, l'Académie de Lyon devient le refuge des bonnes traditions de l'art ; on y disserte sur les principes vrais du beau et on les proclame dans d'excellents discours que nous sommes heureux de rencontrer comme des protestations contre les théories mises en pratique.

Toutefois, lorsqu'au dix-neuvième siècle, la réaction préparée par Vien et par David ramène les beaux-arts vers l'antiquité, on n'accepte pas à Lyon l'engouement pour l'art grec. On se préoccupe peu de l'idéal quand on est commerçant ; or, c'est le commerce qui appelle et favorise les arts, leur demandant de venir en aide à l'industrie. Si en dehors de cette application utile, la peinture cherche à produire des tableaux, elle se voit obligée, à cause du milieu dans lequel elle vit, de s'adresser à une bourgeoisie essentiellement réaliste ; ce ne sont plus les lignes, l'expression, les types à créer qui la préoccupent, c'est le séduisant fini des détails et ce sont les effets de lumière ; elle se fait art d'imitation servile et de trompe-l'œil. Une heureuse révolution, vers le milieu du siècle, ramène le goût de la grande peinture à Lyon ; et c'est l'Italie qui, encore une fois, inspire cette réforme. Quelle en sera la durée ? portera-t-elle tous ses fruits ? les arts seront-ils appelés à se développer dans une société avide des plaisirs de l'intelligence et des pures jouissances de l'âme ? Nous finirons en formant des vœux pour qu'il en soit ainsi.

Nous sommes en effet au terme de la route que nous nous étions proposé de parcourir. Nous n'aurons pas réussi, nous le sentons, à tracer dans notre rapide travail un tableau complet des beaux-arts lyonnais ; pour faire connaître un artiste, il faut étudier longuement chacune de ses œuvres et y chercher le reflet de sa vie. Mais quelque imparfaite que soit cette étude, elle renferme des matériaux qui pourront être utilisés un jour; et nous nous réjouissons de l'avoir entreprise, car elle nous laisse des souvenirs pleins de charmes que nous évoquerons souvent.

Et nos hæc olim meminisse juvabit.
Et ces vieux souvenirs nous charmeront un jour.

E. Pariset.

PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE

DES ÉPITRES D'ANGE POLITIEN

ET DE SES CONTEMPORAINS ILLUSTRES

PAR UN CHANOINE DE SAINT-PAUL DE LYON

EN 1682.

> The numerous correspondents of Politian, form a constellation of learned men whose histories, as intimately connected with that of the revival of letters, are deserving of more minute research than has perhaps hitherto been bestowed upon them.
>
> GRESWEL, Memoirs of A. Politianus.

Ce n'est pas un inconnu qui vient se présenter aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais*, avec ces savantes lettres. Politien, leur auteur, a fait l'objet d'une étude fort attachante, lue en 1861 à la Société littéraire de Lyon par le regretté M. Chastel, et insérée dans ses annales de 1862. Celles de 1871 mentionnent (p. XLVI du Compte-Rendu) une traduction de quelques lettres de Politien, et des notes biographiques sur ce célèbre précepteur de Léon X. Je viens les compléter par des indications bibliographiques relatives au même sujet; elles emprunteront tout leur intérêt à quelques particularités peu connues de notre histoire locale, et aux noms lyonnais qu'elles mettront en lumière.

Un appréciateur éclairé des œuvres de Politien, Bernard de La Monnoye, frappé de l'importance de sa correspondance latine, s'étonnait que dans un siècle si fécond en traducteurs, ce recueil n'eût pas trouvé le sien. Il est vrai qu'au XVIIe siècle, la langue latine seule employée entre ces *correspondents*, loin d'être pour leurs lettres

une sorte de linceul d'où il fallût les tirer pour en faire valoir les trésors, en assurait au contraire la diffusion. Ainsi, Montausier, l'heureux époux de la belle Lucie d'Angennes, qui faisait un grand cas des lettres d'Ange Politien, en avait toujours des exemplaires qu'il donnait volontiers aux savants qu'il honorait de sa puissante amitié.

Nous lisons dans les mélanges de Vigneul Marville qu'un abbé de Chavannes « auquel il fit ce *régal* » lui dit, en le remerciant, que cet auteur avait été loué dans une épitaphe d'être un ange d'une espèce extraordinaire qui n'ayant qu'une tête, avait trois langues :

Politianus hoc tumulo jacet, Angelus unum
Qui caput, et linguas, res nova, tres habuit.

M. de Montausier qui ne trouvait jamais rien de bien, à sa fantaisie, répondit à l'abbé que c'était là l'éloge d'une femme et non pas d'un homme. « Cela serait vrai, Monsieur, répartit l'abbé, si le poète avec trois langues, avait donné trois têtes à Ange Politien (1).

Voici, du reste, en quels termes, quarante ans plus tard, Bernard de La Monnoye recommandait cette œuvre dans le *Ménagiana :*

« Les lettres d'Ange Politien, et les réponses qu'on y a faites, recueillies en un volume divisé en douze livres, mériteraient fort, par l'abondance des bonnes choses qu'elles contiennent, qu'un habile homme, qui aurait du loisir, entreprît de les traduire, et d'y ajouter des commentaires propres à éclaircir les endroits obscurs, et surtout l'histoire des sçavants de ce temps-là (2). »

(1) Dom d'Argonne, *Mélanges*, Paris, 1725, t. IIe, p. 182.)

(2) *Menagiana*, tome Ier, p. 137, éd. de 1729. Ces douze livres contiennent 257 lettres, *soit* 141 de Politien et 116 qui lui sont adressées. D'après la *Biogr. univ.* d'Hoefer, c'est un des documents les plus intéressants et les plus instructifs à consulter pour l'histoire littéraire de ce temps. (V. l'art. Politien.) Les correspondants de Politien, ceux du moins dont il a publié les réponses, sont au nombre de trente-six.

Ce n'est pas dans notre pays que ce conseil a été entendu ; mais en Angleterre, en Allemagne et en Italie où Lod. Dolce, Ott. Mencken et Will. Greswel se sont emparés avec succès de l'idée de notre compatriote La Monnoye, tandis qu'on a pu dire qu'en France, sa voix était restée sans écho. Cette indication est rigoureusement exacte; mais avant La Monnoye, dont le *Ménagiana* parut en 1715, un pieux et savant Lyonnais, dignitaire du chapitre de Saint-Paul, avait traduit les deux premiers livres de ces épistres, et la Sylve du même auteur, intitulée : Ambra.

Il aurait sans doute achevé de faire passer dans notre belle langue du XVIIe siècle les dix autres livres de cette correspondance, et le reste des œuvres latines du même écrivain, sans l'événement tragique qui causa sa mort le 30 du mois d'août 1704. Cette catastrophe qui faillit coûter la vie à un autre Lyonnais digne de mémoire, est ainsi rapportée par le survivant, l'illustre Claude Brossette (1),

(1) Claude Brossette, né en 1671, à Theizé, seigneur de Varennes et de Rappetour, échevin de Lyon en 1730, fondateur de la Bibliothèque de la ville de Lyon, et son premier conservateur, était fils d'Anthoine Brossette et de Anthoinette Fornas. Il eut deux frères jésuites et une sœur, Thérèse Brossette, mariée, vers 1685, avec Claude Sain, dont le fils, noble Anthoine Sain, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé au collége des médecins de Lyon, fut inscrit, sans réserve, au registre des *nommées*, le 14e août 1710, et épousa Marie Chorel par contrat, reçu Michon, notaire, le 7 juin 1721. Paul Sain, né de ce mariage, fut conseiller-secrétaire du Roy au Parlement de Dijon, en 1762, seigneur de la Couz, Montfalcon, Chaley, Saillans et la Bertinière, en 1767 — baron de Senevas, Saint-Romain-en-Jarrest, Chagnon, Valfleurie et dépendances, le 12 juillet 1769. Il avait épousé, le 9 janvier 1753, Jeanne Bruyset de Sainte-Marie. De ce mariage sont nés : 1° André-Paul Sain-Rousset, baron de Vauxonne, ancien maire de Lyon ; 2° Pierre-Jacques Sain de Manévieux, qui comparut à l'assemblée de la noblesse du Lyonnais en 1789 ; 3° Andrée-Claudine Sain de La Couz, mariée à Gauthier de Murnand, officier d'artillerie sous Louis XVI. Claude Brossette épousa, le 20 juin 1706, Marguerite Chavany. Il en eut deux fils et deux filles.

dans une lettre adressée à Boileau, son ami, en septembre de la même année :

« J'étais, dit-il, avec le chantre d'une des principales églises de Lyon, et nous nous entretenions sur un pont de bois que l'on vient de construire sur la Saône. On avait élevé sur ce pont un grand ouvrage de charpente, composé de huit ou dix grosses poutres de sapin, longues de quarante pieds chacune, en forme d'arcs-boutants, qui soutenaient cet ouvrage. Le chantre et moi nous étions depuis un moment au milieu de ce pont, et environnés de cette machine élevée par-dessus, quand tout à coup elle se détacha du pont, et se renversa dans la rivière avec un bruit épouvantable. Le chantre en fut écrasé sur la place, à mes côtés, et moi, par une espèce de miracle, j'en fus garanti sans aucun mal. La Providence me réserve sans doute pour quelque chose de meilleur. Quoi qu'il en soit, voilà pour moi un grand sujet de méditation.... »

Cizeron-Rival qui rapporte cette lettre (1), nous fait connaître dans une note le dignitaire du chapitre de Saint-Paul (2), dont il s'agit ici. C'est Louis de Chavannes de

L'un des fils épousa Marguerite-Françoise Pestalozzi, sœur du célèbre médecin de ce nom ; l'une des filles fut mariée à Robert de La Bâtie. (Cizeron-Rival, *loc. cit.*)

(1) Tome II, page 50.

(2) Ce chapitre comprenait trois dignitaires : le chamarier, le chantre et le sacristain-curé. Les chanoines primitivement fort nombreux furent, en 1337, limités à dix-huit. L'illustration personnelle de ses dignitaires, dit M. Meynis, dans *Les anciennes églises paroissiales de Lyon*, — contribuait à augmenter l'éclat qui environnait le chapitre ; la plupart de ces dignitaires appartenaient aux plus nobles familles de la province. C'est ainsi qu'à dater de 1193, on trouve sur la liste des chamariers de Saint-Paul, Humbert, fils de Guy II, comte de Forez, Jean d'Albon, Louis de Villars, Charpin, Guillaume Palmier, Benoît Buatier, Odon de Varissan, Cropet et Dominique Périchat qui laissa une riche bibliothèque ; Pierre de Villars, depuis, archevêque de Vienne en 1560, Pierre de Gondy qui fut archevêque de Paris, Mathieu de Varey, de Bellièvre, Chavannes de Rancé, de Laurencin, etc.

Rancé de Gletteins, escuïer, seigneur de la Ray, prestre, docteur en théologie, chanoine et chantre de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, lequel fut précisément le traducteur inédit des deux premiers livres des Épistres d'Ange Politien, et des autres productions latines, dont j'ai parlé en commençant ce travail.

Un mot d'abord sur la famille illustre à laquelle il appartenait.

Le sieur de Quincarnon, dans son ouvrage intitulé : *La fondation et les antiquités de la Basilique collégiale, canoniale et curiale de Saint-Paul de Lyon*, etc. (1), dit au chapitre des *Capitulans illuminés par la naissance ou par les vertus ou par les sciences* (page 66) : Louis de Chavannes de Rancé-Gletteins, aujourd'huy 1682, chantre de cette église séculière et collégiale, porte : d'azur, au croissant d'argent. Devise : *Crescit et implet.*

Ce n'est pas là exactement la devise des seigneurs de Rancé, qui par allusion, sans doute, au croissant contenu dans leurs armes, avaient écrit autour de leur écusson : *Crescendo virtus augetur.* Mais le dignitaire ecclésiastique qui nous occupe était bien en effet issu de la maison de Rancé-Gletteins, de la branche de Chavannes, dont je dois donner à présent la généalogie, d'après Guichenon et les Mazures de l'Ile-Barbe ; on verra que loin d'être ici un hors d'œuvre, elle se lie intimement aux notes bibliographiques que j'ai annoncées, à cause du sort subi par son manuscrit dans la famille de notre traducteur capitulant.

C'est au xve siècle qu'on voit paraître dans l'histoire du Beaujolais les seigneurs de la maison de Rancé. L'un d'eux, Philippe de Rancé, trésorier de Beaujollois, fut au nombre des députés de la duchesse de Bourbon à l'as-

(1) Lyon, sans date, in-12. M. Monfalcon a donné, en 1846, une nouvelle édition de cet ouvrage rarissime, tirée seulement à vingt-cinq exemplaires pour la collection des bibliophiles lyonnais.

semblée qui eut lieu à Vimy (Neuville), le 19e aoust 1425 pour régler ses différents avec le duc de Savoye, pendant la captivité du duc Jean, fait prisonnier de guerre des Anglais, à la funeste journée d'Azincourt. Son fils, Michel de Rancé était, en 1446, procureur-général du sire de Beaujeu, en toute sa terre, et, en cette qualité, prit part à une assemblée convoquée à Villars le 1er may 1446, d'après Guichenon, pour juger de la prétention du duc de Savoye sur plusieurs places de la Dombes (1). Après eux Jean et Philibert remplirent successivement l'office de trésoriers généraux. Louvet (2) en cite trois au nombre des échevins de Villefranche, enfin, l'un de ces derniers reçut en Dombes, pays qui dépendait alors de la même souveraineté, le fief de Gletteins, son château, le domaine (*dominium*), et y fonda, à la fin du xve siècle, une maison bientôt divisée en deux branches, reconnaissant pour chefs, Philippe et Étienne de Rancé, tous deux fils de Jean de Rancé-Gletteins et de dame Armande d'Annonay, vivant en 1481. Les aînés ne durèrent pas au-delà des dernières années du xvie siècle, et leur fin fut aussi tragique, que leur existence avait été brillante. Aubret la raconte en ces termes, dans le troisième volume de ses mémoires pour servir à *l'Histoire de la Principauté de Dombes*, page 453 (3) :

(1) A l'assemblée de Villars parurent en qualité de députés du duc de Bourbon, les susnommés seigneurs d'Arbain, de Saint-Lager et de Chanains, Bastier et Balarin, Guillaume Baudet, maître des eaux et forêts de Beaujollois, Michel de Rancé, procureur-général, Jean de Rancé, trésorier-général, et Philibert de Sotizon. (*Hist. de la souver. de Dombes*, t. Ier, p. 269, manuscrit de la Bibl. de Lyon.) *Ed. Guigue*, p. 257, 269.

(2) *Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolois*, par Pierre Louvet de Beauvais... Lyon, Daniel Gayet, 1671, pet. in 8°. Ce petit volume, devenu rare, est fort recherché, dit Brunet, dans les provinces qui touchent au Beaujolais. Il a 104 pp., plus 5 feuillets contenant les armoiries de la ville, et celles des magistrats auxquels il est dédié, le titre et l'épitre. On y trouve une liste des échevins de Villefranche depuis l'an 1376.

(3) Manuscrit publié par les soins de M. Guigue, le savant élève de

« Le duc de Savoie ne tenant pas le traité qu'il avait fait avec le Roy, le 27 février 1600, par lequel il s'était obligé de relâcher à Sa Majesté le marquisat de Saluces ou la Bresse, S. M. vint à Lyon et y arriva le 8 juillet. Il y eut encore quelques pourparlers de paix ; mais le Duc de Savoie voulant amuser le Roy, parce qu'il attendait du secours des Espagnols, le Roy ayant connu son intention, ne voulut pas se laisser amuser plus longtemps et déclara la guerre à ce duc, et la commença le 6 août, et le 12, M. le maréchal de Biron eut pris Bourg-en-Bresse. Notre prince suivit Sa Majesté dans ce voyage et le servit dans cette guerre qui n'eut pas de longues suites. Un capitaine appelé *Tourbes* ayant été coucher chez le seigneur de Gletteins, dans son château, l'y assassina et vola (1). Ce crime étant des plus graves, l'on en informa; et ayant des preuves suffisantes, le procureur-général du Prince fit demander un *pareatis* à S. M., pour arrêter cet assassin dans ses Etats et dans ses troupes. Le Roy accorda cette permission, étant à Chambéry, le 12 septembre. Ensuite de

l'École des Chartes, à qui nous devons déjà la 1re édition de l'*Histoire de la souveraineté de Dombes*, par le chevalier Guichenon. Trévoux, in-4°, 1863 ; l'Obituaire de Saint-Paul, la Topographie historique de l'Ain et un grand nombre d'autres excellentes publications relatives à nos provinces.

(1) Gletteins est un chasteau situé dans le pays de Dombes à l'opposite de la ville de Villefranche, la rivière de Saône entre deux, lequel a été possédé longtemps par des gentilshommes qui en portaient le nom et dont la race est finie. Les seigneurs de Rancé succédèrent à ceux-là; le duc de Bourbon, prince de Dombes, qui avait confisqué cette terre pour devoirs non faitz et non payez la leur ayant donnée, ils en jouirent jusques environ l'an 1590, auquel le dernier de ces Rancé fut assassiné dans sa maison avec tout ce qui s'y rencontra. Le seigneur de Rappetour, son gendre, luy succéda, et ses enfants en jouissent.. Ils sont du nom et des armes de Varennes, et nous en donnons la généalogie entière en son ordre. Gletteins : Loscngé d'or et de gueule. (*Table des Maisons nobles qui ont donné des religieux au monastère de l'Isle-Barbe*, p. 13, éd. par Rivoire en 1846, in-4°.)

cette permission, ce capitaine fut arrêté en Savoie, conduit dans les prisons du Parlement, qui le condamna à être roué vif ; ce qui fut en 1601. Le pré où l'exposition fut faite est appelé encore à présent le pré de la Roue. Il fut exécuté à Trévoux (1). »

Aubret commet ici, sur la date de cet événement, une erreur que tous les historiens de Dombes ont répétée après lui. Le Laboureur n'y est point tombé, et reporte la mort du dernier de ces *Rencé* à l'an 1590. (*Loc. cit.*, note 8.)

Ce qui prouve l'exactitude de cette dernière date, c'est un arrêt du Parlement de Dombes du 1er avril 1592, rapporté par Aubret lui-même, tome III, p. 418.

Alexandre de Rancé, dont il s'agit dans cet arrêt, était le frère de la victime du capitaine Tourbes. Mais comme il appartenait à l'Église, étant aussi chanoine de Saint-Paul de Lyon, il était par là incapable de posséder cette seigneurie de Gletteins, à cause du service de guerre auquel elle était assujettie (2). Yves de Rancé, son autre frère, était mort en la guerre des Flandres, sous le duc d'Anjou, à la suite du duc de Montpensier (3). Les deux filles issues du mariage de Philibert de Rancé avec Anthoinette de Gaspard, furent donc déclarées ses héritières : l'aînée, Anthoinette de Gletteins, porta partie de ce fief audit seigneur de Varennes-Rappetour (4), gentilhomme lyonnais,

(1) *Dombes*, t. Ier, p. 36.

(2) En 1466, le duc Jean II de Bourbon avait fait sommer frère Guillaume de Varas, religieux de Saint-Benoît, acquéreur de Gletteins que lui avait aliéné Michel de Rancé, de mettre ce château hors de sa main, et de le remettre à une personne qui pût servir dans les guerres, ce que ce religieux n'ayant pas fait, les gens du duc avaient saisi cette terre. Aubret, III, 65.

(3) Guichenon, t. II, page 423 du manuscrit des PP. Jésuites de Lyon.

(4) Varennes-Rappetour, fief en Lyonnais, paroisse de Theizé, passa, vers 1710, à Claude Brossette, ci-devant nommé, p. 109. Voir sa lettre à Boileau, sous la date du 15 août 1710, à ce sujet. L'acte de foy et hommage est aux archives du département du Rhône, c. 626 — 39, sous la date du 23e janvier 1722.

son mary; et Catherine de Gletteins, sa sœur, l'autre partie au sieur de Montmelas en Beaujollois. Cependant les enfants et héritiers dudit sieur de Varennes possédèrent Gletteins jusqu'à la fin du siècle dernier. » Le Laboureur a donné leur généalogie, dans les *Mazures de l'Isle-Barbe* (1), auquelles nous allons encore avoir recours, pour étudier le sort de la branche cadette des Rancé, d'où sortit le premier traducteur d'Ange Politien.

En déroulant, au premier volume de son savant ouvrage, les fastes de l'illustre maison de Montd'or, issue du Paladin Roland, le prévôt de l'Isle-Barbe, qui ne voyait rien au-dessus d'elle pour l'antiquité, dans nos Provinces, s'exprime ainsi à la page 169 (2) : « Estiennette de Mont-

(1) T. II, p. 626.

(2) Conf., additions et corrections. Chavannes, fief sçitué riere la paroisse de Courzieu, province de Lyonnois, était entré dans la maison de Montd'or par l'alliance de Jeanne de Marzé, fille d'Etienne de Marzé, seigneur de La Tour de Chavannes, veuve de Jean de Tholigny, remariée le 26 juin 1467, à Jean de Montd'or, père d'Antoine II. Il passa à la maison de Rancé, le 3 février 1544, comme il est dit ci-dessus. Christophle de Rancé-Glettins, mort vers 1670, le laissa sans doute à sa veuve Marguerite de La Garde, en lui substituant pour héritier, Jean de l'Or de Niergues, seigneur du Coing, car nous voyons aux archives du Rhône, — bur. des finances, — à la date du 11 juillet 1671, dénombrement par Marg. de La Garde, veuve de Christophe de Gletteins, — et à la date du 1er décembre 1681 — Jean de l'Or, seigneur du Coing et des Chavannes, héritier substitué de Messire Christophe de Gletteins-Rancé. En 1717, Jean de la Roue, propriétaire par succession de Chavannes et Triamen (*Trianon sic*), demande d'être reçu à hommage. Enfin, son successeur, François de la Roue, écuyer, seigneur dudit lieu, laisse une succession en deshérence, vers 1746. Une saisie réelle est introduite par Claude-François de La Garde, (sans doute de la famille de Marg. de La Garde, veuve de Christophle de Rancé-Glettins). Elle est suivie d'une sentence d'adjudication en faveur du sieur Le Rat, qui prend le nom de Chavannes, le 2 août 1746. Sa femme, Marguerite Piégay vend le 24 octobre 1752 ladite seigneurie de Chavannes et Triamen à Odet Gazanchon, de la paroisse de Hauterivoire, moyennant la somme de trente-trois mille livres, et le 4 mar

d'or fut mariée, le 3 février 1544, à Estienne de Rancé de Glettins, à laquelle Estiennette, Anthoine II de Mont-d'or, son père, donna la terre de Chavannes en toute justice, à la charge que ledit Estienne de Rancé porterait le nom et les armes de Chavannes. D'eux sont sortis par degrez Christophle de Chavannes de Rancé de Gletteins, seigneur de Chavannes, La Garde et Aubigny, et Barthélemy de Chavannes de Rancé de Gletteins, conseillier ordinaire de Son Altesse Royale Mademoiselle d'Orléans, gouverneur de la ville et chasteau de Thoissey. Ils portent escartellé, le 1er et 4e d'azur, au croissant d'argent, pour *Rancey* (*sic*); au 2e et 3e de gueules, au sautoir d'or, qui est *Chavannes*. Devise : *Resistendo virtus augetur.* » Troisième variante, pour le dire en passant, de la devise de cette maison.

Pour compléter ces rapides indications de Le Laboureur, il faut recourir maintenant à Guichenon qui, dans la deuxième partie de l'histoire de la Souveraineté de Dombes, pag. 31, donne la notice suivante sur le dernier des seigneurs de Chavannes de Rancé, nommé dans le passage *des Mazures*, ci-dessus transcrit.

LIV. Barthélemy de Chavannes, écuyer, seigneur de la Rey, a eu l'office de conseiller, de Jean-Claude Charbonnier, seigneur de Crangeac, par résignation, le 12 septembre 1648. Il fut reçu ensuite avec lettres de dispenses d'âge, du 18 décembre suivant. Il est encore conseiller au conseil de S. A. R. Mademoiselle.

Jean de Chavannes, écuyer, seigneur de Ronzières, son père, était fils de Jacques de Chavannes, écuyer, seigneur

1753, Odet Gazanchon de Chavannes est admis à foi et hommage. Ses héritiers possèdent encore le château et la terre de Chavannes dont ils portent le nom ; l'un d'eux est avocat à Lyon, et un de ses cousins, notaire à Genay. Il ne faut pas confondre Christophle de Rancé-Gletteins dont il est question plus haut, avec son neveu des mêmes nom et prénoms, qui épousa Marie-Anne de Digoine du Bourg.

de la Brosse et de la Valsonnière (1), fils d'Etienne de Rancé de Glettins, seigneur de Chavannes et d'Etiennette de Montd'or.

Louvet ajoute (2) que ce magistrat était encore, en 1671, doyen des conseillers et syndic du Parlement de Dombes ; il ne fut remplacé qu'en 1673, et conserva jusqu'à sa mort. advenue le 5 avril 1694, le titre de conseiller-doyen honoraire du Parlement.

Nous voici donc arrivés au Chantre de cette église séculière et collégiale de Saint-Paul de Lyon, son fils, dont parle Quincarnon, en 1682, pour le citer au nombre des capitulans illuminés par la naissance ou par les vertus ou par les sciences (3), et Brossette, en 1704, pour raconter à

(1) La Valsonnière , fief dans la paroisse de Saint-Genis-l'Argentière, passé dans la maison de Beck, par le mariage de Jean-Baptiste de Beck, écuyer, avec Anne de Rancé de Gletteins. le 20 juin 1631. (Guichenon.)

Ronzières, maison-forte, domaine et rente noble, qui s'étend ez-paroisses d'Affoux, Saint-Forgeux et Saint-Marcel, pour lesquels il y eut avœu et dénombrement du 14 mars 1539, par Louis Arod, écuyer, et damoiselle Isabeau Gaste , sa femme. De leur mariage est né : Jean Arod , qui épousa Barbe de Signoles, et en eut pour enfants : 1° Jean-Jacques Arod, seigneur de Montmelas, marié en 1592 à Catherine de Rancé-Gletteins (Aubret, III, 418); 2° Isabelle Arod, mariée à Jacques de Rancé-Gletteins, auquel elle porta en dot la seigneurie de Ronzières, passée depuis, par mariage, dans les familles de Costart, et Simonnet de Ronzières, dont il y a, aux archives du Rhône, divers actes de foy et hommage des 20 juillet 1671, 19 août 1720 et 16 septembre 1767. — Bureau des finances.

(2) Tome , p. 110 du manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Lyon, contenant l'histoire du Beaujolais, attribuée à Pierre Louvet.

(3) Je le trouve encore nommé dans les circulaires de l'intendant d'Herbigny, en date du 24 juillet 1697, demandant dans chaque paroisse les noms des gentilshommes y demeurant, et ceux des fiefs, s'il y en a. Le curé des Sauvages, Geneste, répond sous la date du 20 d'août 1697, à la première question : « Il n'y a que messire de Chavannes de Rancé, chanoine et chantre de l'église de Saint-Paul de Lyon. » — A la seconde question : « Il n'y a que le fief de la Rey qui appartient à messire de Chavannes, ci-devant nommé. » (Mémoire de l'intendant d'Herbigny, cahier des circulaires, aux archives départementales du Rhône).

ileau sa mort tragique; ce *très-digne prestre* était alors é de cinquante ans environ, d'après son acte de dé- ès; il fut inhumé dans la cour de la chapelle de la ainte-Trinité, scise en l'église de Saint-Paul(1). On sait que par respect pour la tradition qui attestait la consécra- tion miraculeuse de cette basilique, on n'enterrait pas dans ses nefs, mais seulement dans les chapelles et dans le cloître. D'après une délibération du Chapitre, rapportée par Severt (2), de mémoire d'homme on ne se souvient pas que personne ait reçu la sépulture dans l'intérieur de l'église Saint-Paul.

Pour trouver d'autres traces du passage en Beaujolais des descendants de la famille de Rancé, il faut maintenant nous transporter dans la petite paroisse des Sauvages, au-dessus de la montagne de Tarare, où le fief de la Rey se trouve situé (3).

(1) En présence de Barthélemy Gayot, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de Saint-Paul et prieur de Terney (*sic*), de Pierre Gayot, très-digne prêtre, d'Hugues de Fromantes et de Pierre Baudry, ses parents et amis.

N'est-ce pas plutôt Ternand, dont le prieuré appartenait à messire Barthélemy Gayot, des seigneurs de la Rejasse, de la Claire, etc ? Quant à Hugues de Fromentes, ce doit être Hugues d'André, dont on lit aux archives du Rhône l'acte de foy et hommage pour Fromentes, château et fief dans la paroisse de Saint-Didier au Mont-d'Or, sous la date du 19 mars 1671. Il avait été échevin de Lyon, en 1658. La chapelle de la Sainte-Trinité, hors des murailles de l'église de Saint-Paul, était destinée à l'inhumation des chanoines, qui y célébraient alternativement. On y trouva pourtant les tombeaux de deux secrétaires du Roy, Jean-Baptiste du Lieu et Jérôme Lentillon, conseiller. C'est celle qui servait de nos jours au dépôt des morts, ajoute l'auteur de *Lyon ancien et moderne*, où je puise ces indications. Je dois ajouter qu'aujourd'hui c'est un dépôt ou magasin de chaises, loué malheureusement à un particulier qui occuppe aussi la cour peuplée de tombeaux.

(2) *Hist. eccles. de Lyon*, p. 356 et 357.

(3) Il ne faut point le confondre avec celui du même nom, situé dans

Je le trouve nommé pour la première fois dans une commission donnée le 4 avril 1459, par André Porte, lieutenant du sénéchal de Lyon, conformément à la déclaration de Charles VII, de 1455. Il y est dit que le sire de Beaujeu « se faisait reconnaître les fiefs de l'Eglise de Lyon, sçavoir ceux de Francheleins, de Lurcy, de Corcelles, de Diost, de Barbarel, de la dixme de Marlieu, outre la rivière de Saône, et de Chastillon-d'Azergues, du Bois-d'Oingt, de Grézieux, de la Rey, de l'Argentière, de Bagnols en deça de la Saône, dont les seigneurs avaient toujours reconnu d'être vassaux de l'Eglise de Lyon, et que voulant défendre l'Eglise de Lyon, qui était de fondation royale et qui est sous la sauvegarde du Roy, il ordonnait de faire défenses aux seigneurs supérieurs de faire reconnaître leurs fiefs, à peine de cinquante marcs d'or, ou autre plus grande à encourir envers le Roy, en cas de contravention ; et en cas d'opposition, il ordonne que ces seigneurs seraient assignés par devant lui. Ce qui fut la même année. »

Le procès qui s'en suivit devant Guillaume Becey, procureur du Roy à Lyon, d'abord, puis devant la Cour royale du bailliage de Mâcon, nous montre que le seigneur de la Rey était alors noble Philippe de Blods, dont la famille a donné des religieux au monastère de l'Isle-Barbe ; ce qui fournit à l'auteur *des Mazures* l'occasion d'écrire dans sa *Table des Maisons nobles* (1) : « La maison de la Rey qui a eu des biens à Tarare et dans le Beaujollois, estoit fort bonne en effect, elle a eu alliance avec celle de

la paroisse de Saint-Galmier en Forez, qui appartenait à la famille Staron jusqu'en 1789.

Celui dont il s'agit ici est placé dans la carte 21e de l'atlas de M. de Bombourg, près du bourg de Ronno, à la source d'un ruisseau qui descend à Amplepuis, le plus au nord de ses trois affluents.

(1) P. 22 et 23 de l'édition donnée à Lyon, en 1846. Conférez l'article Roche-Baron, p. 23.

Roche-Baron (1) ..... illustre en son tronc et en ses branches. Ceux de Beaujollois sont cadets de la Roche-Foucault (*sic*) (2), à qui Roche-Baron est echeu par alliance avec les derniers Roche-Baron Chalencon. »

Philippe de Blods exposa au bailly de Mâcon, sénéchal de Lyon, que dans sa terre de la Rey, scituée en-deçà de la Saône, il avait plusieurs noblesses en toute juridiction, haute, moyenne et basse, et plusieurs hommes qui luy étoient subjects et justiciables immédiats, qui avoient toujours été francs et exempts de toute taille, dons et autres tributs envers tous autres que luy ; — qu'il était dans cette possession depuis l'an et jour, 5. 10. 20. 30. 40. 50. 60. et plus de cent ans, etc., etc. (3).

Le jugement de cette instance fut sans doute favorable aux prétentions du sire de Beaujeu, car Louvet (4) nous apprend qu'en 1539, c'est-à-dire quatre-vingts ans plus tard, Philippe de Blods IIe du nom, petit-fils de l'appelant, fournit le 24 février, avœu et dénombrement pour les cens, rentes, servis et droits à lui dus en la paroisse des Sauvages. Il est vrai que le Roy François Ier, après la disgrâce de Charles, duc de Bourbon, connétable de France, ayant mis les pays de Dombes, et de Beaujollois sous

(1) Par le mariage de Gabrielle de la Ray avec Geoffroy de Roche-Baron, vers 1557, *Mazures*, II, 512.

(2) De cette branche est issu François de La Rochefoucault, marquis de Rochebaron, commandant pour le Roy dans la ville de Lyon, provinces de Lyonnois, Forest et Beaujollois, vers 1764. Il épousa, cette année même, Marie-Anne-J. de Foudras. V. Lachesnaye, des Bois, art. La Rochefoucault ; l'on voit par l'art. de Le Laboureur que Rochebaron avait passé deux fois par des alliances féminines, avant d'arriver aux la Rochefoucault : 1° par le mariage d'Antoinette de Rochebaron avec Claude des Serpents ; 2° par celui de Catherine des Serpents avec Louis de la Rochefoucault, comte de Laurec, aïeul de François.

(3) Mém. Mss. d'Aubret, III, 17.

(4) Louvet. *Hist. de Beaujollois*, Mss. de la bibl. de Lyon. 539.

sa main (1), il est difficile de savoir en quelle qualité, il exigeait l'hommage ; mais ce qui peut nous fixer à cet égard, c'est qu'au siècle suivant, le fief de la Rey étant passé à la famille de Chavanes de Rancé, par le mariage de Jean, sieur de Ronzière, avec la dernière de la maison de Blods (2), ce nouveau seigneur, dont le fils devint plus tard conseiller au Parlement de Dombes, fit à son tour prest. de foy et hommage, le 22 mars 1639 (3), à S. A. R. Gaston, duc d'Orléans, à qui le Roy avait donné la tutelle et garde noble royale de Mademoiselle, sa fille, héritière du Beaujollois et de la Dombes.

Quoi qu'il en soit, les registres paroissiaux, conservés aux Sauvages, font connaître d'une manière non interrompue la suite de ces seigneurs depuis 1671, date du plus ancien de ces registres, jusqu'en 1787, qu'ils s'éteignirent dans la famille de Fontebrune, dont les descendants leur avaient été substitués. Nous verrons bientôt comment cette substitution, contenue au testament de Mathieu de Chavannes de Rancé en 1729, et le procès qui s'en suivit, en 1787, amenèrent la publication des deux livres d'Epistres d'Ange Politien, traduits par le chantre du chapitre de Saint-Paul, dont Claude Brossette nous a transmis le souvenir dans sa correspondance avec Boileau (4).

(1) Ils ne furent rendus à Louis de Bourbon, 1er duc de Montpensier, que par la transaction du 27e de septembre 1560, enregistrée au Parlement de Paris, par arrêt du 25e de juin 1561.

(2) V. Laroche-Lacarelle. *Hist. du Beaujolais*. T. I, Vo Sauvages.

(3) Le manuscrit déjà cité de Louvet indique, prr erreur du copiste, la date de 1539.

(4) Elle a été publiée sur les manuscrits originaux, par M. Auguste Laverdet, avec une introduction de Jules Janin. Première édition complète et en partie inédite. Paris, Techener, 1858, in-8, avec six fac-simile. La collection de lettres et autres pièces autographes, que reproduit ce volume curieux, a été acquise au prix de 4,000 francs à la vente Ant.-Aug, Renouard, en 1854. L'édition donnée par M. Laverdet a entièrement effacé, dit Brunet, celle de Lyon, 1770, 3 vol. in-12, publiée par Cizeron-Rival, laquelle n'est ni aussi complète ni aussi exacte que celle-ci.

D'après ces registres, Barthélemy de Chavannes de Rancé habitait encore la Rey et la maison-forte située proche l'église paroissiale des Sauvages (1), le 20 may

(1) Des vestiges en subsistent encore dans le clos du presbytère. Le curé actuel, le respectable M. Cognet, dont la nomination remonte à 1829, en a vu tomber la tour de l'entrée, qu'on appelait le Fort.

Barthélemy de Chavannes, eut de son mariage. (10 juin 1649. Mortier, notaire), avec Marie Mettare, fille de Pierre Mettare, conseiller du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, en 1650, onze enfants, dont voici les noms :

1 Pierre, né le 14 avril 1650, en la paroisse de Sainte-Croix de Lyon.
2 Marie, 20 septembre 1651, même paroisse.
3 Louis, 1654, chanoine de St-Paul de Lyon, mort le 30 août 1704.
4 Anne, 6 may 1655, en la paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin.
5 Marie-Catherine, 25 octobre 1656, même paroisse.
6 Hugues, 30 avril 1658, filleul d'Hug. de Pomey, seigneur de Rochefort, prévôt des marchands en 1660.
7 Mathieu, 22 janvier 1660, marié à Elis. de Roemer, mort en 1729.
8 Marguerite, 24 juin 1663, filleule de Jean de Mont-d'Or, seigneur d'Oyrieu.
9 Christophle, 16 juin 1669, marié à M. A. de Digoine du Bourg.
10 Marie-Françoise, 22 juin 1669 (née 16 avril 1666).
11 Barthélemy, 27 octobre 1671, capitaine, marié à Renoite d'Honoraty.

On lit dans les registres du Parlement des Dombes déposés aux archives de Bourgogne, à Dijon, sous la date du 23 décembre 1658 : Messieurs du Parlement saluent Leurs Majestés à Lyon, ainsi que Monsieur, frère unique du Roy, Monseigneur le chancelier de France, Séguier, et Monseigneur le cardinal Mazarin, premier ministre. Ce jour, 23 décembre 1658, la Cour s'étant assemblée au Palais, sur les onze heures du matin, où étaient MM. de Sève-Laval, premier président; Chapuis, second président; Amiot, Pillehote, maitres des requêtes; de Bernoud, de Rochefort, Philibert, Cholier, de Chavannes, Cachét, de Pradel-Autherin, Mallet, Bollioud, conseillers; Cholier et Rhonet, avocat et procureur généraux; Penet, secrétaire et greffier, est allée saluer Leurs Majestés, ce qu'elle a fait en robes rouges et debout, les huissiers marchant devant eux, en robes noires, avec leurs baguettes; les harangues prononcées par M. le premier président, dont la teneur suit :

Au Roy, à la Royne, etc.

Son Altesse Royale étant aussi à Lyon avec Leurs Majestés, s'est trans-

1671. Il avait épousé, le 10 juin 1649, Marie Mettare, fille de Pierre Méttare, conseiller du Roy, maison et corone de France, et de ses finances. De ce mariage étaient nés onze enfants, parmi lesquels je signale notre chanoine, le traducteur, et son frère, Mathieu de Rancé, qui devint plus tard lieutenant-colonel au régiment de Savigny, chevalier de Saint-Louis et commandant du deuxième bataillon de milice du Lyonnois. Ce dernier se maria, vers 1698, avec une noble allemande, Marie-Elisabeth de Rœmer, fille d'un officier général rhénan, commandant la citadelle de Dusseldorf, capitale du duché de Berg, alors sous la domination des comtes palatins. Mathieu fut, en 1704, l'héritier de son frère Louis de Chavannes de Rancé, prêtre, docteur en théologie et chanoine de Saint-Paul, et il recueillit dans la succession peu opulente de ce dignitaire ecclésiastique, le manuscrit de la traduction, qu'il avait entreprise, des œuvres latines d'Ange Politien, avec des commentaires propres à éclaircir les endroits obscurs, et l'histoire des sçavants du xve siècle. Bien que ce manuscrit portât la date de 1682, la conformité de son titre avec le passage du *Menagiana* édité seulement en 1715 par Bernard de la Monnoye (1), m'a fait penser que cet érudit pourrait bien

portée dans sa souveraineté de Dombes, et a fait sa première entrée dans la ville de Trévoux; où elle a été saluée et complimentée par son Parlement et tous les corps de la Souveraineté ; la harangue prononcée par son premier président. Le 20 décembre 1658, S. A. R. a pris le plaisir de la chasse dans les plaines et environs de Vimy dans le franc-Lyonnois (Neuville-l'archevêque). Barthélemy de Chavannes avait alors 32 ans. Il mourut le 6 avril 1694, et fut inhumé dans la chapelle des pénitents de Saint-Marcel, à Lyon.

(1) Voici ce passage, reproduit ici, pour qu'on puisse faire la comparaison qui m'a frappée : « Les lettres d'Ange Politien et les réponses qu'on y a faites, recueillies en un volume divisé en douze livres, mériteraient fort, par l'abondance des bonnes choses qu'elles contiennent, qu'un habile homme, qui aurait du loisir, entreprît de les traduire, et d'y ajouter des commentaires propres à éclaircir les endroits obscurs, et surtout l'histoire des sçavants de ce temps-là. » *Menagiana*. T. Ier, p. 137.

en avoir emprunté l'idée au chanoine lyonnais. Quelle coïncidence frappante aurait amené sous la plume de ces deux savants des idées et des membres de phrase presque identiques, s'ils ne s'étaient communiqué non-seulement leur pensée, mais la forme même qu'elle avait revêtue dans leur esprit. Or, ici, la priorité appartient à notre compatriote, et l'auteur des *Noëls bourguignons* (1) est devancé de plus de trente ans. Le *Menagiana* de La Monnoye ne parut, en effet, comme je l'ai dit, qu'en 1715 ; mais il est juste d'ajouter qu'il était sur le chantier depuis longtemps.

Dès l'année 1693, Bayle écrivait à l'abbé Nicaise « Le *Menagiana* corrigé sur les avis de M. de La Monnoye, sera quelque chose de bon. Personne ne pénètre comme lui les fautes les plus imperceptibles. » (Lettre 115.) Le passage cité ne peut donc être antérieur à 1682, puisque la première édition dont parle Bayle est de 1693. — Du reste, La Monnoye nous apprend lui-même, dans une lettre du 6 d'octobre 1715, la date de sa traduction de la première des lettres de Politien, insérée à la fin du premier volume du *Menagiana*, et qui s'y trouve précédée d'un avis où il semblait promettre une traduction entière de cette correspondance, accompagnée de ses commentaires. Un savant de ses amis lui ayant demandé si ce projet serait bientôt exécuté, voici ce que M. de La Monnoye lui répondit à la date ci-dessus rapportée : « Vous n'êtes pas le seul, monsieur, qui m'ait demandé si j'ai traduit et commenté toutes les lettres de Politien? Je le voudrais bien. Ce seroit un ouvrage de conséquence, que dans un âge aussi avancé qu'est le mien, je ne suis plus en état d'entreprendre. *Ce fut un peu avant mon départ de Dijon*, que je traduisis et

(1) La Monnoye, né en 1641, fut à la fois, poète, critique et philologue. On estime surtout ses *Noëls*, qui ont fait l'objet d'une notice de M. Mignard, en 1856. Ils sont écrits dans le patois bourguignon et furent publiés pour la première fois en 1701, sous le nom de Guy Barozai.

commentai la première de ces lettres. J'en vins ensuite à la seconde, que j'ai traduite, mais sans notes. *Hic terminus hæret.* »

Ajoutons que la traduction de cette seconde lettre n'a jamais été imprimée. Or, ce que La Monnoye ne croyait plus pouvoir entreprendre, en 1715, (il avait alors soixante-quatorze ans) il l'avait essayé huit ans auparavant, car c'est en 1707, qu'après avoir quitté Dijon, il vint s'établir à Paris. (Voir *Mémoires historiques sur la vie et les écrits de feu M. de la Monnoye;* par M. Rigoley de Juvigny. p. 53.) Il y avait alors trois ans que le chanoine de Rancé était mort, laissant aussi son œuvre interrompue ; mais en tout cas, antérieure comme conception et comme exécution à celle de l'auteur du *Menagiana.* Je n'ai trouvé d'ailleurs aucune trace de correspondance entre ce dernier, et Louis de Chavannes de Rancé.

En comparant la traduction de la première épitre, contenue dans ce recueil, à celle du chanoine lyonnais, il est impossible de ne pas reconnaître deux travaux très-différents, et dont le meilleur, j'ose le dire, n'est pas celui de La Monnoye.

Toutefois cette entreprise si bien conçue ne fut pas poussée plus loin que la fin du deuxième livre d'épitres, sur les douze que contient l'ouvrage, en y joignant la première lettre du livre III, et l'une des Sylves d'Ange Politien, intitulée *Ambra.* Il paraîtra curieux d'apprendre maintenant comment la traduction de ces deux premiers livres et du poème d'*Ambra*, a vu le jour à la fin du siècle dernier, dans une publication où leur auteur n'est pas même nommé.

J'ai dit que Mathieu de Chavannes de Rancé, par son testament de 1729, avait créé une substitution au profit de l'aîné des enfants mâles à naître de son fils Barthélemy, et de l'aîné des enfants mâles du dit aîné, et toujours d'aînés en aînés, jusqu'à l'infini ; et ceux-ci venant à décéder sans postérité, en faveur de l'aîné des enfants mâles à naître de sa

fille Marie-Ferdinande de Chavannes de Rancé, qui épousa par contrat du 16 avril 1733, messire Jacques Goussard de Fontebrune, escuyer, fils de messire Louis Goussard de Fontebrune, conseillier du Roy, trésorier-payeur des gages au Parlement de Bourgogne, et de dame Marie de Thoridenet.

Cinquante-huit ans plus tard, la condition mise par le testateur à la clause de substitution, venait à se réaliser en 1787, par le décès de son petit-fils Guillaume de Chavannes de Rancé, fils de Barthélemy IIe de Rancé-Glettins, seigneur de la Rey, aide-major au bataillon de Forez; et de dame Pétronille de Mazille de Vaubresson.

Guillaume, quoique marié, en 1776, avec Madeleine du Perray, ne laissait point d'enfants, et sa veuve se mit en possession du fief de la Rey, qui lui fut disputé par le petit-fils de Marie-Ferdinande de Rancé, dame de Fontebrune, son neveu à la mode de Bretagne.

Edmond de PIELLAT.

(*A continuer.*)

LES ANOBLIS DE L'AIN

De 1408 à 1829.

SUITE (1).

102. Paris, mai 1657. Lettres de noblesse accordées, pour services militaires, à Jean Bozon, gendarme du roi, né en la ville de Belley (2). Armes décrites au registre : *d'or, à trois chevrons d'azur.*

103. Paris, mai 1657. Lettres de noblesse accordées, pour services militaires, à François de Quiny de Glana, capitaine au régiment de Lyonnais, fils de Charles de Quiny, capitaine, tué à Saint-Mihiel, et neveu de Guy de Quiny, tué devant Flessingue, et d'Honoré de Quiny, anobli en juin 1646, et mort sans postérité de blessures reçues en Flandre (3). V. n° 82.

104. Lyon, décembre 1658. Lettres de noblesse accordées à Samuel Guichenon de Painessuit, avocat au présidial de Bourg-en-Bresse, historiographe de France et de Savoie, comte palatin, chevalier des ordres des SS. Maurice et Lazare, auteur de l'*Histoire de Bresse et de Bugey* et de l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoie,* fils de Grégoire Guichenon, médecin de Châtillon-les-Dombes, et de Catherine Chossat. Samuel

(1) Voir la livraison de décembre 1872.

(2-3) Ces lettres, révoquées en 1664, furent confirmées en janvier 1666 et en novembre 1667.

Guichenon, marié trois fois, n'eut d'enfants ni de la première, ni de la troisième femme ; de la seconde, nommée Claudine Polliac, il eut un fils, Antoine-François, mort sans postérité, et trois filles, dont deux décédées en bas âge, et une troisième, Antoinette, mariée, en 1678, à Jean-Joseph Jacob, écuyer, seigneur de la Costière, capitaine au régiment de Piémont. La descendance de cette dernière existe encore. (1). Armes : *de gueules, au sautoir d'or, engoulé de quatre têtes de léopard de même mouvantes des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard de gueules.*

105. Fontainebleau, juillet 1659. Lettres de noblesse accordées, pour services militaires, à Pierre Milliers, lieutenant de cavalerie, originaire de Belley (2). Armes décrites au registre : *d'azur, au sautoir d'argent.*

106. Toulouse, novembre 1659. Lettres de relief de noblesse accordées à Jean-François Aymon de Montépin, gendarme de la garde du roi, qui avait été induement compris au rôle des tailles de Bresse. V. n°s 71 et 96.

107. Paris, janvier 1661. Lettres de noblesse accordées, pour services militaires, à Jean de Granges de Belmont, écuyer de la grande écurie du roi, demeurant à Seyssel en Bugey (3). Armes figurées au registre : *de gueules, bretté, vairé de sable et d'argent au chef d'or.*

(1) N° 35. V. *Samuel Guichenon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance inédite*, par M. Jules Baux, archiviste de l'Ain, chevalier de la Légion d'Honneur, officier des SS. Maurice et Lazare, apud., *Revue de la Société littéraire de l'Ain*, 15 juin 1872.

(2) Ces lettres, révoquées en 1664, furent confirmées en février 1679.

(3) Ces lettres, révoquées en 1664, furent confirmées en septembre 1667 et en novembre 1666.

108. Paris, avril 1662. Lettres de noblesse accordées à Etienne Berton de Flassé de Villard, conseiller du roi au présidial de Lyon. Les armoiries ne figurent pas au registre (1).

109. Paris, 25 avril 1662. Lettres de relief de noblesse accordées à François Tardy, conseiller aux bailliage et siége présidial de Bourg-en-Bresse, arrière-petit-fils de Claude Tardy, notaire, et descendant de Jacques-Marc Tardy, anobli en 1437. V. nos 3, 114 et 144.

110. Paris, avril 1664. Lettres de noblesse accordées à Jean Garon de Chastonay, conseiller du roi, élu en l'élection de Bourg-en-Bresse. Armes décrites au registre : *d'azur, à trois croisettes ancrées d'or et un besant d'or posé en abîme.*

111. Paris, 30 août 1671. Lettres de relief de noblesse accordées à Claude-Henriette Dubois, veuve de Claude Desbois, avocat au Parlement, et fille de feu Jean Dubois de la Servette, écuyer, et d'Elisabeth de Choiseul, laquelle avait dérogé par mariage. V. n° 37.

112. Versailles, 24 mars 1672. Lettres de relief de noblesse accordées à Claude et à François d'Escrivieux, issus d'une ancienne et noble famille de Bresse, et petits-fils d'un procureur à Mâcon. La famille d'Escrivieux, alliée aux Guérin, Charpy, Pise, Dormy (1597), Mercier, Fournier, Siraudin (1603), Charnay, Chandon (1601), etc., était divisée en trois branches : 1° les seigneurs de Charbonnières, connus depuis 1549 et fondus dans les d'Escrivieux de Genot; 2° les seigneurs de Malques,

(1) Ces lettres, révoquées en 1664, furent confirmées en septembre 1667 et en novembre 1666.

issus de Reymond d'Escrivieux, anobli en 1609 (v. n° 60), représentés actuellement en Bresse ; 3° les seigneurs de Genot, connus dès 1515, éteints. A cette dernière branche, appartenaient Claude et François d'Escrivieux, *de cujus*, fils de Charles, écuyer, sieur de Genot, et arrière-petits-fils d'Antoine, dont l'aïeul, Charles d'Escrivieux de Genot, avait été maître des requêtes du roi Louis XI. Armes : *d'argent, au chevron de gueules ;* alias *d'or au chevron d'azur* (1).

113. Saint-Germain-en-Laye, août 1672. Lettres de relief de noblesse accordées à Balthazarde de Forcrand, veuve de Jacques de Lilias, châtelain de Montréal en Bugey, arrière-arrière-petite-fille de noble Barthélémy de Forcrand de Coyselet, laquelle avait dérogé par mariage. Armes : *d'azur, au lion d'or, au chef d'argent.*

114. Versailles, 23 avril 1686. Lettres de relief de noblesse accordées à Claude Tardy, avocat au bailliage de Bresse, frère de François, mentionné a l'article 109. V. n°s 3, 109 et 144.

115. Versailles, mars 1698. Lettres de noblesse, pour services rendus à l'Etat, accordées à André Balme, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Bugey, ancien conseiller secrétaire de la cour du Parlement de Metz, ancien premier syndic général du pays de Bugey. Armes : *tiercé, en fasce, au 1er de gueules au lion léopardé d'or ; au 2me d'azur à la gerbe de blé d'argent ; au 3me de sable à un mont aussi d'argent.* V. n° 128.

116. Versailles, décembre 1698. Lettres de noblesse accordées à Etienne Tamisier, juge visiteur des gabelles

(1) V. Arcelin, loc. cit., page 168.

du Lyonnais au département de Bresse, fils d'Etienne Tamisier, lieutenant criminel à Bourg-en-Bresse, père de Jean-Louis Tamissier, aide-major d'infanterie, et aïeul de Charles-Emmanuel Tamisier, lieutenant de cavalerie. Armes : *coupé, au 1er d'or à la rose de gueules; au 2me de gueules au crible d'or, à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, brochant sur le coupé.*

117. .... janvier 1700. Lettres de noblesse accordées à Charles-François Favier, conseiller et avocat du roi aux bailliage et siége présidial de Bourg-en-Bresse. Armes : *d'azur, à cinq besants d'argent posés en sautoir.*

118. Fontainebleau, 24 août 1711. Lettres de dispense d'un degré de service, pour acquérir la noblesse, accordées à Antoine Cortois, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse, ancien procureur du roi au bailliage de Belley. Antoine Cortois-Humbert, baron d'Attignat, mort le 18 octobre 1728, était fils de Claude-Gaspard Cortois de Curtafey et de Marie Trocu de la Coste; il avait épousé Anne Guillaume, dame de Quincey, dont elle reprit de fief le 7 juillet 1729, fille de Gabriel Guillaume,(1) écuyer, seigneur de Pressigny et de Quemigny, substitut du procureur général près le Parlement de Bourgogne, et de Denise Le Belin, d'où deux filles religieuses à Saint-Julien de Dijon et trois fils : 1° Claude-Antoine, dont nous allons parler; 2° Anne-Barthélemy, conseiller maître en la Chambre des Comptes de Dijon, mort sans

(1) La famille Guillaume, qui existe encore, est originaire d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

alliance; 3° Gabriel, co-seigneur de Quincey, évêque de Belley, né en 1714, mort en 1791. — Claude-Antoine Cortois-Humbert, seigneur de Charmailles, co-seigneur de Quincey, conseiller au Parlement de Bourgogne, s'unit à Anne de Mucie et en eut : 1° Barthélemy Cortois de Quincey, conseiller au Parlement de Bourgogne, né en 1733, mort en 1799 sans alliance; 2° Pierre-Marie-Madeleine Cortois de Balore, évêque d'Alais, puis de Nîmes, député aux Etats généraux; 3° Gabriel Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, archevêque de Besançon, pair de France, décédé en 1823; 4° Antoine Cortois de Charmailles, maréchal des camps et armées du roi, marié à Adelaïde-Thècle-Julie Mesnard de Chousy. Armes : *écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au rinceau de lierre de sinople, mis en fasce; au chef cousu d'or chargé d'un aigle de sable*, qui est de Cortois : *aux 2 et 3 de gueules, à deux lions léopardés d'or, à une seule tête, mis en chevron, et une étoile d'argent en pointe*, qui est d'Humbert.

119. Marly, novembre 1712. Lettres de confirmations de noblesse accordées, pour perte de titres, à Guillaume de Quinson, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et à ses cousins François, Jean-François et Pierre-Joseph de Quinson, officiers de cavalerie, issus d'une ancienne famille à laquelle appartenaient N... de Quinson, lieutenant général, et Jean-François de Quinson, capitaine de cavalerie. Armes décrites au registre : *d'hermine plein*. V. n°s 50 et 63.

LOUIS XV. — 1715-1774.

120. Paris, 15 décembre 1716. Lettres de réhabilitation de noblesse accordées à Marie-Anne de Druays, veuve de Charles de Chausy de Rivoire, président au présidial de Bourg-en-Bresse, laquelle avait dérogé par mariage, étant issue de Claude-Marie de Druays, baron de Béost et seigneur de Franclieu (1) et de Claude-François Druays de Franclieu, maintenus en 1667 et 1668. V. n° 66.

121. Paris, septembre 1719. Lettres de reconnaissance de noblesse accordées à Gabriel Déodati, possessionné dans le pays de Gex, arrière-petit-fils de Pompée Déodati, originaire de la ville de Lucques. Armes : *parti, au 1er de gueules au lion d'or ; au 2me fascé d'or et de gueules.* Devise : *Deus dedit.*

122. Versailles, mai 1723. Lettres de noblesse accordées à Claude-Charles Reydellet de Chavagnac, chevalier de Saint-Louis, brigadier d'une compagnie des chevau-légers de la garde du roi, issu d'une famille ancienne du Bugey, et petit-fils lui-même d'un garde du roi. V. n° 122.

123. Versailles, février 1767. Lettres de noblesse accordées à Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'intendance de Bourgogne à Gex, issu d'une ancienne famille de ce pays (1). Armes figurées au registre :

(1) Claude-Marie de Druays de Franclieu avait épousé Anne Bouchaud ; son frère, Ferdinand, était seigneur de Dananches. V. *Ban et arrière-ban du bailliage de Bresse, en* 1693 *et* 1694, par René de Saint-Mauris, apd. *Revue historique et nobiliaire*, novembre-décembre 1872, p. 513.

d'argent, au lion d'azur accompagné de trois étoiles de gueules. V. n° 100.

124. Versailles, novembre 1768. Lettres de réhabilitation de noblesse pour Jacques-Hyacinthe Bernard de Pelagey. V. n°s 14 et 18.

125. Versailles, janvier 1769. Lettres de noblesse pour Claude-François Passerat de la Chapelle, médecin en chef des troupes du roi dans l'île de Corse, en récompense de son zèle et de ses services. V. n° 90. Un de ses descendants, Gabriel, fils de Gabriel-Claude-Honoré Passerat de la Chapelle, propriétaire, et de Claire Dondé, a épousé, le 16 février 1832, Jeanne-Louise-Marie de Montherot, et en a eu : Gabrielle, religieuse de la Retraite ; 2° Paul-Honoré, marié à Mademoiselle de Boissieu ; 3° Jean-Marie-Henry, époux de Mademoiselle Carrelet de Loisy ; 4° Joseph-Ernest, marié à Mademoiselle de Boissieu.

126, Versailles, janvier 1771. Lettres de reconnaissance de noblesse accordées à André Gallatin, ex-premier syndic de Genève; à Jean-Louis Gallatin, premier lieutenant au régiment des gardes suisses ; à Abraham Gallatin, trésorier de la chambre des blés à Genève, et à Jean Gallatin, capitaine d'infanterie, tous issus de Jean Gallatin, possessionné en Michaille, en 1455. Les armoiries ne figurent pas au registre.

LOUIS XVI. 1774-1792.

127. Versailles, juillet 1778. Lettres de noblesse accordées à Louis-Dominique Vincent, avocat en Parlement

(1) Sa fille épousa le baron Girod (de l'Ain). V. n° 132.

et premier syndic général honoraire du Tiers-Etat de la province de Bresse, père de N... Vincent, président au présidial de Bourg-en-Bresse, et de N... Vincent, officier du génie (1). Armes : *d'argent, à deux palmes de sinople passées en sautoir; chef d'azur chargé d'une étoile d'argent.* Les Vincent de Montache, conseiller au Parlement de Bourgogne, appartenaient à une autre famille.

128. Marly, mai 1781. Lettres de noblesse accordées à Anthelme Balme de Sainte-Julie, lieutenant général au bailliage de Bugey, petit-fils d'André Balme, anobli en 1698, comme nous l'avons vu. Armes fixées au registre: *écartelé, aux 1 et 4 de gueules au lion d'or coupé d'azur à une gerbe aussi d'or, liée de même; aux 2 et 3 de sable à un rocher d'argent.* V. n° 115.

NAPOLÉON 1er. 1804-1815.

129. ... 1808. Lettres patentes conférant le titre de baron de la Contamine à Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier, le 8 décembre 1806, aumônier de S. M. l'Empereur, membre de la Légion d'Honneur, né à Gex, le 27 décembre 1760, mort à Montpellier le 29 décembre 1834. Armes : *d'azur, à un croissant d'argent montant, d'où sortent cinq épis de blés de même, au comble de gueules chargé à dextre de trois étoiles en fasce d'azur, et à senestre du quartier de baron évêque* (2).

130. ... 1808. Lettres patentes conférant le titre de

(1) Famille représentée par les Vincent de Lormet.

(2) *De gueules à la croix alaisée d'or.* V. Henri Simon, *Armorial de l'Empire français.* Paris, 1812.

baron de Mercey à Etienne Legrand, général de division, commandant de la Légion d'honneur, gouverneur de Bayreuth, né à Pont-de-Vaux, le 18 mars 1755, mort à Paris, le 11 mai en 1828, à 73 ans. Armes : *d'azur, à la tour crénelée d'or accompagnée à dextre et à senestre de deux étoiles de même, et surmontée en chef à dextre d'un casque d'or, franc quartier de baron militaire* (1).

131. 26 avril 1808. Lettres patentes de chevalier de l'Empire accordées à Jean-Anthelme Brillat-Savarin, député en 1787, président du tribunal de Bourg, juge en cassation, né à Belley, le 1er avril 1755, mort le 1er février 1826 (2). C'est le spirituel auteur de la *Physiologie du goût* (3). Armes : *d'or, à la fasce de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, accompagnée en chef de trois roses au naturel et en pointe de deux losanges de sable* (4). V. n° 148.

132. 26 avril 1808. Lettres patentes de chevalier de l'Empire, accordées à Jean-Louis Girod, maître des comptes à Paris, né à Gex le 11 juillet 1753, mort le 20 août 1839. Jean-Louis Girod, châtelain du bailliage

(1) *De gueules à l'épée haute en pal d'argent.* V. Henri Simon, *loc. cit.*

(2) Un membre de la famille Brillat, François Brillat, commissaire national près le tribunal civil de la Côte-d'Or, et fils d'un notaire de Lagnieu, épousa à Dijon Jeanne-Claude-Françoise Larché, veuve de Jean-Claude Bichot, procureur au Parlement, et sœur du premier président baron Larché.

(3) La famille Savarin portait, si je ne me trompe, *d'azur à la fasce ondée d'or accompagnée de trois roses de même posées deux et une.*

(4) Nous devons communication de ce blason à M. A. Georgel (d'Elbeuf), l'un des plus aimables et des plus savants collaborateurs de la *Revue historique et nobiliaire.*

de Gex, devint maire de cette ville, en 1780, puis président du tribunal de Nantua, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, secrétaire et président du Corps Législatif, membre du Collége électoral du Léman et de l'ordre de la Légion d'Honneur, maître des Comptes puis député en 1818. Le 12 juin 1809 il fut investi du titre de *baron de l'Empire* avec érection d'un majorat volontaire de 5,000 fr. composé d'immeubles au territoire de Gex. M. Girod (de l'Ain) avait épousé Mlle Fabry, fille de Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'Intendance de Bourgogne, au département de la ville de Gex, (1) et en avait eu, entre autres, trois fils 1° Amédée, baron Girod de l'Ain, préfet de police en 1830, président de la Chambre des députés en août 1831, ministre de l'instruction publique en 1832, pair de France en octobre 1832, grand-croix de la Légion d'Honneur, marié à Mlle Sivard de Beaulieu, né à Gex le 10 octobre 1781, mort à Paris le 27 décembre 1847; - 2° Gabriel, mort en 1846, officier de marine, chevalier des ordres de Saint-Louis, et de la Légion d'Honneur; 3° Jean-Marie Félix, général de brigade, chevalier de Saint-Louis, député de Nantua de 1832 à 1842. — Armes : *tiercé en bande d'or d'azur et de sable au chevron d'argent brochant sur le tout, surchargé d'une fasce de gueules à la croix de la Légion d'Honneur d'argent*. A ce blason, on ajouta, en 1809, un franc-quartier de baron membre de Collége électoral (2).

A. ALBRIER.

(1) Voyez n° 123.

(2) *Franc quartier de gueules à la bande de chêne d'argent posée en bande*. V. Henri Simon, *loc. cit.*

(*A continuer.*)

LE

BONHEUR DE Me BENOIT-NICOLAS DUFLOT

AVOUÉ.

I

Me Benoît-Nicolas Duflot était fils d'honnêtes boutiquiers. Il n'avait par eu le goût de continuer le petit commerce paternel et visait plus haut. Il avait des inclinations littéraires et songeait au barreau. Sa position de fortune ne le mettant pas à même d'y entrer de plein-pied, il chercha une autre voie et, à l'exemple de plus d'un qui de l'humble profession de *Pion* sont devenus des illustrations modernes, il commença par là. Il parvint au titre d'avocat. Il le fut dans la petite ville de S..... où son talent, relativement supérieur, ne tarda pas à le mettre au premier rang. La Révolution de 1830 arrivant, dont il fut naturellement un des ardents champions, il devint maire de la ville. Son ambition fut grande. L'habit de préfet lui donna des vertiges de désir. Il eût du reste été tout aussi capable que beaucoup d'autres de remplir ce brillant emploi. Il avait toutes les vanités, sauf une seule dont il était trop éloigné, la vanité nobiliaire. Selon lui, toute la noblesse était morte depuis 89, et tout ce qui semblait tenir du passé, sous ce rapport, n'était pas *vrai*. M. Duflot serait certainement arrivé haut si la nécessité ne l'eût fait renoncer aux emplois plus honorifiques que lucratifs, sa famille devenant plus nombreuse, il se fit avoué à X.....

Pendant sa phase d'illustration comme maire, il y avait

dans sa ville la famille d'un vieux militaire qui n'avait rien que de belles filles. La beauté de celles-ci les avaient introduites dans le monde. M. Duflot fut épris de l'une d'elles et l'épousa. Il l'aimait ; mais l'aima-t-elle ? Dieu le sait. La jeune fille, courtisée par de beaux galants, qui ne voulaient pas en faire « leur femme » fut fort heureuse de donner sa belle main à M. Duflot. Mais elle avait tâté des hommages ; elle éblouit le pauve avocat et en lui apportant en dot sa beauté, elle apporta dans le ménage une vanité égale à celle du mari, le besoin du luxe de l'éducation moderne, belle éducation de pension : recherche outrée de toilette et d'ameublement, soif insatiable d'argent, pas de religion, pas de principes et ne rêvant dans une condition modeste que la grandeur entrevue.

M. Duflot n'était pas laid, mais il n'était pas beau. Plutôt grand que petit , d'un blond allant presque au rouge, commun de nature, sa mise était irréprochable, au point de vue du tailleur ; ses habits, sa coiffure, ses gants, sa chaussure, ses cannes, son linge, tout cela était parfait et son langage d'une effroyable pureté grammaticale. Il prenait (comme sa société) tout cela pour la distinction suprême.

Mme Duflot, elle, était très-jolie, d'une figure très-fine, d'un teint charmant, d'un enbonpoint convenable, mais pas de marbre et qu'elle ne craignait pas de montrer au bal, assez tremblottant. Si elle eût été simple et naturelle, elle aurait été beaucoup plus près du bon genre qu'elle voulait avoir ; mais elle était d'une insupportable minauderie. Elle se donnait mille grâces, parlant comme un enfant, disant légèrement *no, no,* pour non ; *ze* ne veux pas, pour *je* ne veux pas et semblait toujours regarder amoureusement ceux qu'elle ne dédaignait pas. Mais sous cette enveloppe de précieuse, elle était volontaire et altière : per-

suadée de son mérite et grâce à sa beauté, infaillible, surtout pour son pauvre mari.

Mlle Renée Duflot tenait de papa et de maman : plus de papa que de maman pour la taille et la figure, plus de maman que de papa pour le caractère. Élevée, toujours par vanité, dans une pension où s'élevaient alors à Paris les jeunes filles destinées à être un jour de grandes dames, Mlle Renée en avait tous les goûts, toutes les idées, toutes les libertés d'allure et de sans-gêne religieux. Sans être belle, elle était très-attrayante, devait être très-vive au plaisir, mais elle était d'un imperturbable aplomb et aussi vaniteuse, avec plus de hardiesse, que les auteurs de ses jours. Si elle a vécu dans le monde, elle a pu avoir et devait les satisfaire, de nombreux amours : si elle a vécu dans une position moyenne, elle a dû se jeter dans la dévotion. Dans tous les cas, son mari n'a pas dû avoir *toutes ses joies*, et il n'a pas été maître chez lui. Je me souviens que mon rudiment disait, quand nous étions en septième, — tel père, tel fils. — Il aurait pu dire avec autant de justesse : Telle mère, telle fille.

II

M. et Mme Duflot, qui ne sont plus du petit monde, ont deux salons : le petit et le grand. L'étude d'avoué se trouve dans un quartier voisin et jamais un malotru de clerc ne met les pieds dans l'appartement de Madame. Monsieur et Madame sont dans le petit salon : Madame en peignoir élégant pas très-fermé ; Monsieur en robe de chambre à ramage et à glans d'or, véritable robe de chambre de préfet..... (Le rêve !)

MADAME DUFLOT.

Mon ami, notre fille est prête à marier :
C'est le point pour lequel il faut tout oublier.

Elle est digne, à mon gré, d'être une grande dame,
Partout où nous allons, elle se montre femme
A régner sans partage, et je me promets bien
Qu'elle ne sera pas pour un homme de rien.
Vous avez dépensé beaucoup d'argent pour elle,
Elle est charmante, et c'est plus encor qu'être belle.
Vous avez deux amis sur qui j'ai mis les yeux,
Après tout, seuls ici, ce qu'il y a de mieux.
Le général d'abord, c'est lui que je préfère ;
Mais si le colonel est mieux fait pour vous plaire,
Eh bien ! du colonel je me contenterai,
Si tel est votre choix, je m'y conformerai.

MONSIEUR DUFLOT.

Ma chère, vous allez, ce me semble un peu vite,
Vos amis et les miens, tous deux ont du mérite,
Mais.....

MADAME DUFLOT.

Monsieur, pas de mais..... Ne vous l'ai-je pas dit ;
Je vous trouve souvent dans vos goûts trop petit ;
Et si je n'avais mis mes soins à sa culture,
J'aurais souffert souvent de votre humble nature.
Je veux un mariage au-dessus du commun ;
Je le veux à tout prix ; il faut m'en trouver un.

MONSIEUR DUFLOT.

Oui, c'est bien entendu, votre envie est la mienne,
Si ce n'est qu'à cela qu'entre nous la paix tienne,
Rien ne la troublera. Mais.....

MADAME DUFLOT.

Quoi ! toujours un mais ;
Rappelez-vous donc bien que je n'en veux jamais.
Vous deviez pour toujours en perdre l'habitude ;
Si vous y tenez tant, gardez-les pour l'*Etude*.
Vous hésitez ? Eh bien ! je veux qu'après demain
L'un de ces deux messieurs ait demandé la main

De ma fille. — Demain nous dînons tous ensemble,
C'est une occasion naturelle, il me semble,
De les déterminer. — Je veux les éblouir,
Je ne veux pas ainsi dans le doute languir;
Et je n'ai pas nourri ma plus chère espérance,
Pour la perdre à la fin par votre indifférence.
Je vais tout commander sans regarder les prix;
Je veux qu'ils soient tous deux de mon luxe surpris.....
Vous, tâchez d'être bien; oubliez la boutique
D'où vous êtes sorti..... Vraiment, quand je m'applique
A faire de ma fille un trésor de beauté;
Quand un charme nouveau chaque jour apporté,
Attire tous mes soins pour l'embellir encore,
Vous lui donneriez, vous, un mari de pécore?
Non, monsieur, ma Renée est un morceau de roi,
Que je ne garde pas pour un autre Benoit.
Je ne suis plus enfant, et je sais bien en somme
Ce qui, chez une femme, affole un galant homme,

Et quand, comme Renée, on est faite et soignée,
Des parfums les plus fins chaque soir impreignée,
Dans le bain le plus doux mise chaque matin;
Chemises de batiste et robes de satin,
Ce n'est pas avocat, avoué, ni notaire,
Pour être son mari — qui feront mon affaire.
Mais assez. — Pauvre ami, je vous ai confondu.
En bavardant ainsi, trop de temps j'ai perdu.....
Mes ordres à donner, le menu, ma toilette,
Et celle de Renée..... Allons! je serai prête.

III

MONSIEUR DUFLOT. (Seul.)

Mon Dieu! mon pauvre père, à voir pareil dîné,
M'aurait cru cousu d'or, ou m'aurait cru damné! —

Certes, j'étais bien sûr du bon ton de ma femme,
Mais je n'aurais pas cru, j'en jure sur mon âme,
Qu'elle trônât ainsi. Jamais la dignité
N'avait, comme hier soir, rehaussé sa beauté ;
A la table d'un roi, la plus haute princesse
N'eût pas fait les honneurs avec tant de noblesse....
Cela me coûte cher, il est vrai. Mais, ma foi,
Tant pis pour les clients, la clarté de la loi
Me fera rembourser.....

(Un domestique entre et remet à M. Duflot des lettres, des journaux, des dossiers.)

.....je ne puis pas le croire,
Déjà des fournisseurs je reçois le mémoire.....
(Il les jette et ouvre les lettres.)
Et voilà mes amis qui partent tous les deux !
Ma femme ! vais-je oser reparaître à ses yeux ?
Ils partent ! Ils sont loin. Le colonel qu'elle aime
Moins que le général, mais voudrait tout de même,
N'a pas plus demandé ma fille avant qu'après
Ce superbe dîner — Par ma foi, je suis frais.....
Il faut bien cependant que je revoie Adèle,
Elle ne s'attend pas à ma triste nouvelle ;
Ah ! je n'ai jamais vu briller comme hier soir,
Ses yeux, pour moi si durs, de triomphe et d'espoir.
Mais, la voilà qui vient..... je ne suis pas tranquille.....
Je serais mieux, vraiment, à cent pieds sous la ville ;
Je vais être mené d'une belle façon !
Je sens jusqu'à mon cœur se glisser le frisson.
Comment vais-je m'y prendre..... Elle paraît joyeuse ;
Oh ! comme en sa tournure, elle est majestueuse !.....
Quelle déception !.....

MADAME DUFLOT.

Eh bien ! mon cher ami,
Nous n'avons pas, je crois, fait la chose à demi.
Tout était ravissant, le dîner, la soirée ;

Mieux que jamais encor, notre fille parée,
Dont j'avais fait tenir le corset aussi bas
A peu près que le mien, -- pour qu'elle ne fût pas
Aux yeux de ces messieurs provinciale, sotte,
Comme fille de rien, pudibonde et dévote;
Vous-même, mon ami, n'avez eu cette fois,
Rien qui rappelât trop le modeste bourgeois.....
Ah! je ne saurais pas d'ennui pareil au nôtre,
Si de ces deux messieurs nous n'avons l'un ou l'autre....

MONSIEUR DUFLOT.

Oui, tout s'est bien passé : très-bien, vous l'avez dit;
Mais nous avons, hélas! fait fiasco, comme on dit.
Dans vos brillants filets vous n'avez rien pu prendre,
Et j'allais, à l'instant, tout triste, vous l'apprendre.
La garnison s'en va..... sans que le colonel
M'ait fait une ouverture — et par le sort cruel,
Le général reçoit un ordre qui le presse;
Et, comme son ami, le voilà qui nous laisse.....
Sans avoir dit un mot..... Enfin, c'est fait pour nous.....
Votre but est manqué.....

MADAME DUFLOT.

J'apprends cela de vous?
Quoi! ma fille vient d'être à l'instant délaissée,
Et je ne vous vois pas l'âme plus oppressée!
Allez, pour me calmer, il me faut du repos.....
Votre sotte présence augmente encor mes maux,
Vous m'irritez les nerfs jusques à la colère.....
Donnez-moi de l'argent,..... de vous je n'ai que faire,
Pour autre chose..... Allez! Allez! mais allez donc;
Jamais, à m'obéir, vous ne fûtes moins prompt;
Ne comprenez-vous pas que je veux être seule (elle sort)?

MONSIEUR DUFLOT. (Seul.)

Qu'ai-je fait d'épouser une telle bégueule!
Moi, qui l'ai tant aimée!.... Ah! peut-être un seul jour

Je n'ai pas sur son cœur conquis un peu d'amour !
Et pourtant je l'ai prise..... au bord de la misère,
Quand les nobles galans ne voulaient que lui plaire,
Et trouver auprès d'elle un moment de plaisir ;
Moi, de la pauvreté, j'ai voulu la sortir ;
Et voilà maintenant comment elle me traite !
Que je fut sot, mon Dieu ! mais la bêtise est faite ;
Si je m'en mords les doigts, je sais que mon devoir,
Quand ma fille est nubile, est de la bien pourvoir....
Mais comment, mais de qui? surtout quand le temps presse
Et de plus qu'elle est fille, hélas! d'une diablesse.
J'y pense..... Et son cousin ? Ce n'est pas le Pérou...
Mais nous ne sommes pas des Bourbons après tout.
Réussirai-je ? Hélas ! mon cœur ému palpite
En songeant d'en parler à la pauvre petite
Qui n'a pu que rêver colonel, général,
Préfet, fortune, honneurs et tout le bacchanal ;
Les bals l'hiver, les eaux l'été, les amourettes ;
Que sais-je? les amours, les beaux.... ah! les coquettes!
Mais il le faut; voyons. On ne perd pas son temps
Quand on doit s'occuper du bien de ses enfants.....
Ah ! la voici qui vient. C'est Dieu qui me l'envoie,
Par ma foi, chaque jour sa beauté se déploie.

IV

MONSIEUR DUFLOT. — RENÉE.

Ma Renée, il me faut un moment d'entretien.....
Mets-toi là, près de moi ; parlons peu, parlons bien.
Je le ferai d'abord le premier, comme père,
Tu répondras après, hein ?..... Petite commère,
Pourquoi te le cacher ? Ta mère, comme moi,
Tu le sais, tous les deux, nous sommes fiers de toi.
Ta figure n'est rien , quoiqu'elle soit charmante ;
Mais partout où tu vas, tout le monde te vante ;
Et te voilà tantôt arrivée à vingt ans.

De trouver un mari ne serait-il pas temps?
Ecoute : j'ai jeté les yeux sur un jeune homme
Laborieux, rangé, bon, pas trop laid — en somme
Digne de mon enfant et digne aussi de moi,
Bien qu'il soit du commerce et point homme de loi.

RENÉE.

Négociant, papa? mais je ne suis pas faite
Pour un mari chez qui l'on vient pour faire emplette.
Maman aimerait mieux, je crois, un général,
Un colonel, que sais-je? ou bien quelque amiral.
Jamais en pension, mes meilleures amies,
A propos de maris, jasant comme des pies,
N'auraient jamais pensé jeter les yeux si bas.
Un marchand! mon papa, ne plaisantes-tu pas?

(Dans la société de M. et Mme Duflot, les enfants tutoient leurs parents qui sont fort honorés de cette familiarité.)

MONSIEUR DUFLOT,

(A part.) Je me l'étais bien dit. (Haut.) Ma chère amie, écoute;
La vérité, parfois, cruellement nous coûte.
Mais il faut à la fin qu'on entende raison
D'abord, moi, je suis né de fort humble maison,
Et Jupiter n'est pas des aïeux de ta mère.
Un prince, un duc et pair, ne sont pas notre affaire.
Je ne plaisante pas — je te le jure bien.

RENÉE. (Avec humeur.)

Maman.....

MONSIEUR DUFLOT.

Maman, maman. Ta mère n'y fait rien.
Je suis bon... oui, trop bon. Mais, s'il le faut, pour maître
A ta mère, à la fin, je me ferai connaître.....
Je veux uniquement m'adresser à ton cœur,
Te bien persuader que je veux ton bonheur,
Et toucher le bon sens dont ta petite tête
A bien sa bonne part. — La paix est-elle faite?.....

Oui. — Causons donc, alors, et parlons sagement.
Des amours généreux ce n'est plus le moment.
Les hommes de nos jours, c'est une loi commune,
S'informent avant tout de ce qu'est la fortune,
Ils en veulent beaucoup, et moi j'en ai fort peu.
La cruelle qu'elle est va comme le beau jeu,
Sans savoir où, souvent, et les plus belles filles
Ne sont, en notre temps, bonnes que pour les grilles,
Si le père ne peut les doter largement.
L'or peut seul, en mari, transformer un amant.
Et moi je n'en pourrai point donner à mon gendre,
Si ce n'est ta beauté, tes yeux et ton cœur..... tendre,
(A part.) Pourvu que toutefois, tu veuilles l'attendrir.
Cependant — près de toi, tu vois souvent venir
Quelqu'un qui t'aime bien, qui, s'il t'avait pour femme,
Mettrait à tes genoux et son cœur et son âme,
Et qui serait pour toi, ce que je fus, hélas,
Pour ta mère..... Est-ce que tu ne devines pas ?
Ton cousin ?

RENÉE.

Mon cousin? C'est à rester muette !
Lui qui, pour tout savoir, sonne de la trompette ;
Qui n'a jamais quitté ce malheureux pays,
Qui n'a point, comme moi, pris les goûts de Paris ;
Lui qui, selon maman, ferait un domestique
Parfait.....!

MONSIEUR DUFLOT. (A part.)

Je m'attendais à pareille réplique :
Maudite vanité, voilà bien tes leçons !
(Haut.) Allons, petit démon, voyons, réfléchissons,
Vous me paraissez bien un peu trop dédaigneuse ;
L'attente vous rendrait meilleure raisonneuse.
Mais nous sommes pressés et je veux aujourd'hui
Que vous me disiez non ou vous me disiez oui.

RENÉE.

De mon oncle, eh bien ! tiens, papa, je le confesse,
Je préfère vraiment rester toujours la nièce,

MONSIEUR DUFLOT,

Voilà bien les enfants ! Si ton cousin ne sait
Bien mettre sa cravate et choisir son gilet,
En revanche, il commence à faire sa fortune.
Première qualité. — Mais il en a plus d'une.
Il te vaut par le sang et jamais en dédain
Il ne prendra le jour heureux de son hymen.....
Si tu ne deviens pas générale ou préfète,
Tu n'en seras pas moins une personne honnête,
Et jamais devant toi, ton modeste mari,
De ton père, du moins, ne pourra faire fi.....
Ah ! si je te donnais vingt mille francs de rente,
Je crois que ma chanson serait bien différente.
Mais ce que je gagnais, je l'ai tout dépensé,
Tant il fallait toujours pourvoir au plus pressé.
Ta mère..... Mais c'est fait ! Voyons donc ma Renée,
Par des rêves d'enfant ne sois pas entraînée.
Faisons la sourde oreille à notre vanité,
Mettons tout bonnement les songes de côté.....
Qu'en dis-tu, mon enfant ?

RENÉE.

Que je t'aime bien, père.
Que ce que tu voudras, je suis prête à le faire ;
Et que, puisqu'il le faut.

MONSIEUR DUFLOT, (Avec joie.)

..... Réfléchis, cependant.
Je t'ai parlé, Renée, en conseiller prudent.
C'est à toi de peser ce qu'il est de justesse
Dans mon idée. — Allons, un instant je te laisse,
Et pour prendre un parti, j'attendrai que ton cœur
Se soit décidé seul.

(Il sort.)

RENÉE. (Seule.)

Pétrus n'est pas la fleur
Des hommes que je vois. Il est commun, sans grâce ;
Son nez, ses yeux, sa voix, sentent la piètre race ;
Et s'appeler Pétrus, par dessus le marché !
Comment mon pauvre père en est-il entiché ?
Pétrus ! en vérité, c'est par trop ridicule,
Pourquoi pas Joannès, pourquoi pas Trasybule,
Pourquoi pas Claudius ? vraiment, ailleurs qu'ici,
Il n'est pas d'être humain que l'on appelle ainsi ;
Et puis, rien, rien de rien, de bonne compagnie.
Ce serait à pleurer..... non, c'est mieux que j'en rie,
Le futur n'est pas beau, mais je crois que papa
N'était pas autrefois plus riche en ce sens là ;
Et maman cependant, maman qu'on dit si belle,
Maman l'a bien aimé..... je puis faire comme elle.....
(Elle semble réfléchir et reprend,)
Quand je dis que maman l'a bien aimé, j'ai tort ;
Je crois que son amour n'a pas été bien fort.....
(Après un silence.)
On peut donc n'avoir pas d'amour en mariage ?
Or, si ce n'est l'amour qui mène le ménage,
Si l'on peut s'en passer, — je ferai dans le mien,
Comme j'ai vu maman le faire dans le sien.....
En maris complaisants papa doit se connaître,
Bien qu'il me dise à moi que l'époux est le maître ;
Je vois bien qu'il se trompe, et que seule maman
Mène de la maison tout le gouvernement.
Papa, lui, pour puissance a de garnir la caisse,
Et je vois que maman fort peu moisir la laisse.
Cela m'irait assez, si je faisais ainsi,
Et si j'étais chez moi seule maîtresse aussi.
(Avec un sourire.)
J'ai de l'esprit... pour deux, j'ai de l'aplomb pour quatre,
Et je n'ai pas des flancs vraiment pour me les battre

A chercher un mari, quand le ciel m'en offre un.
Le célibat trop long serait bien importun.....
Peut-être est-ce mon bien. — Me voilà décidée
Et ma gentille main va donc être accordée.....
Cette petite main dont on serait jaloux,
Avec un anneau d'or, cousin, elle est à vous !
.....
.....
(Elle soupire.)
C'est dommage pourtant..... Un chaton de comtesse
N'aurait pas, au regard, déparé sa finesse.....
(avec tristesse.)
A quoi vont me servir désormais mes talents,
Si je reste en province avec tous ces parents ?
Le bon sens à papa n'est pas venu trop vite,
Les trente mille francs dont j'ai causé la fuite,
Mieux que tout mon savoir aujourd'hui serviraient ;
Et mes yeux au cousin pas plus n'en déplairaient.
Mais on ne revient pas, quand une chose est faite.
Reprenons ma candeur et tenons-nous bien prête ;
Quand mon papa viendra, je veux lui dire un oui
Dont il va demeurer, j'en suis sûre, ébloui.
Je suis comme maman, d'humeur récalcitrante,
Mais je veux, cette fois, en fille obéissante,
Passer où l'on voudra..... Le fonds n'y perdra rien ;
Et si je me soumets c'est que je le veux bien.....
Mon cher petit cousin, nous conclurons l'affaire,
Mais attendez-vous bien qu'en fille de ma mère,
Je saurai vous mener — ma foi, tambour battant.
Et si de votre sort vous n'êtes pas content.....
De quelque beau galant on peut être l'amie.
Dans le ménage, enfin, vous serez la fourmie.
Vous aimez le travail, moi j'en profiterai,
Vous vous enrichirez, moi je dépenserai.....
Oui, c'est bien décidé, me voilà plus tranquille,
Je ne resterai pas, sans argent, vieille fille,

Et de mille plaisirs je vais nourrir l'espoir,
Si papa, cependant, allait ne plus vouloir ?
Maman ne voudra pas, c'est une chose sûre ;
Mais moi qui ne veux pas attendre d'être mûre,
Je voudrais que papa fût enfin, aujourd'hui,
Dans son hardi projet, ferme et maître chez lui.
Je prévois entre eux deux une guerre complète ;
Mon papa saura-t-il une fois tenir tête ?
Que je suis incertaine..... Ah ! Dieu ! je les entends,
Et d'aller me cacher à peine ai-je le temps.

(Elle s'échappe.)

VI

MONSIEUR ET MADAME DUFLOT.

MONSIEUR DUFLOT,

Oui, j'ai bien réfléchi ; j'ai pesé mes affaires,
J'ai laissé s'envoler les brillantes chimères ;
Dans le vrai, cette fois, je me suis enfoncé ;
De mes illusions le temps s'est effacé ;
Je mets l'orgueil après le bien de ma famille,
Adèle, j'ai promis la main de notre fille.

MADAME DUFLOT.

(D'un ton hautain.)

A qui, monsieur, à qui ?

MONSIEUR DUFLOT.

Sans doute, comme moi
Vous aurez remarqué l'amour de franc aloi
Que Pétrus, mon neveu, montre pour sa cousine ;
C'est lui dont j'ai fait choix, (d'un ton ferme) n'en faites pas [la mine !
De m'obéir un jour vous aurez la bonté.

MADAME DUFLOT.

(Avec ironie.)

Et de mon agrément vous n'avez pas douté ?

(D'un ton superbe et haussant les épaules.)
Cela ne sera pas !

MONSIEUR DUFLOT.

Cela sera, madame.
Renée a consenti, Pétrus l'aura pour femme.

MADAME DUFLOT.

C'est trop fort ! non, monsieur, Pétrus ne l'aura pas.
Je n'accepterai point un gendre pris si bas.....

MONSIEUR DUFLOT.

Pris si bas ! mon neveu ! Madame, êtes-vous folle ?
Vos refus sont perdus, j'ai donné ma parole ;
Je m'étais assuré de ma fille d'abord,
Et nous avons été tous deux bientôt d'accord,
Ainsi.....

MADAME DUFLOT.

(Avec emportement.)
Cessez, monsieur, cette plaisanterie ;
Par vos raisonnements votre fille étourdie,
Mélangeant le futur, le père, le neveu,
Comme on veut à vingt ans, ne sait ce qu'elle veut.
Et me braver ainsi passe toute démence !

MONSIEUR DUFLOT. (Tristement.)

Après tantôt trente ans, de tant de complaisance,
Adèle, je suis las. (Avec fermeté.) Cette fois, la raison
Etant certes pour moi, — maître dans ma maison,
L'affaire se fera comme je l'ai conclue.

MADAME DUFLOT. (Avec dédain.)

Ce pauvre homme, je crois, prend en plein la berlue.....
Monsieur, moi j'y veux mettre un refus absolu.

MONSIEUR DUFLOT.

(D'un ton ferme et net.)
Dans ma vie une fois, eh bien ! j'aurai voulu.

Je vais agir sans vous..... tout est prêt, le notaire
Qui n'a pas plus que moi le bonheur de vous plaire,
Est mandé pour ce soir et fera le contrat;
Puisque vous le voulez, je soutiens le combat,
Et vous offre à jamais ou la paix ou la guerre.

MADAME DUFLOT.

(D'un ton de fureur concentrée.)

Faites, faites, monsieur, ce que vous voulez faire,
Vous êtes maître. Allez, vous avez le pouvoir.
Je ferai, moi, ce que je crois de mon devoir.
Ouvrez votre maison; invitez;..... je vous jure,
Qu'aucun des invités ne verra ma figure.
Je m'enferme chez moi, vous ferez vos honneurs,
Et j'ensevelirai mon dépit et mes pleurs.....

(M. Duflot fait un geste, elle continue.)

Ah! si de me montrer vous osiez me contraindre,
J'irais, mais sans vouloir ni sans pouvoir rien feindre
De mon juste courroux et de tout mon ennui,
Je me contenterais de mon bonnet de nuit,
Car je ne me sais point d'assez vile toilette,
Pour de pareilles gens, pour une telle fête.

MONSIEUR DUFLOT.

Quand je devrais agir de force, vous viendrez,
Et convenablement, madame, vous mettrez.
Insultez-moi, c'est bien; bravez-moi, je le passe;
Mais, devant le public, au moins faites-moi grâce;
Selon tous vos désirs, dédaignez mon neveu;
Mais songez que Renée est victime en ce jeu.

MADAME DUFLOT.

Eh bien! mon lit, monsieur, me servira d'excuse;
Mon absence, du moins, dira que je refuse,
Comme une pauvre femme, hélas! peut refuser;
Mais pour que je vous cède, il faudrait me briser!
Mari, fille, neveu, belle-sœur et beau-frère,

Toute la parenté, je la voudrais sous terre,
Entendez-vous ?

MONSIEUR DUFLOT.

J'entends, j'ai trop bien entendu ;
Puisqu'il en est ainsi, mon bonheur est perdu.
Mais vous réfléchirez, je veux le croire encore.

MADAME DUFLOT.

Réfléchir ! mais vraiment, monsieur, je vous adore ;
A ma soumission vous ai-je habitué ! . . . . .

MONSIEUR DUFLOT.

(Avec désespoir.)
Oh ! Pourquoi le travail ne m'a-t-il pas tué !
Pourquoi de vos enfants ai-je pris tant de peine,
Et contre tant d'amour, vous pourquoi tant de haine ?
Quand de mon humble toit vous passâtes le seuil,
Qui m'eût fait pressentir un si funeste orgueil ! . . . . .

MADAME DUFLOT.

Je ne céderai pas, malgré la comédie ;
De moi vous n'avez plus besoin, elle est finie.
Je vous laisse . . . . .
(Elle sort.)

VII

MONSIEUR DUFLOT.

(La regardant sortir, et avec amertume.)
Partez ! . . . . . Ah ! je me doutais bien
Que ce ne serait pas une affaire de rien ,
Que la faire fléchir ! Mais j'avais espérance
Que le cœur gagnerait enfin sur l'arrogance ;
Rien n'y fait. — Attendons . . . . . Il ne faut qu'un moment,
Et peut-être aura-t-elle un meilleur mouvement . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

VIII

MONSIEUR DUFLOT.

Non, ce cœur vaniteux n'a point eu de tendresse,
Et jusques à la fin me dédaigne et me blesse ;
Des plus sombres regrets je m'arrête repu ;
Adèle, entre nous deux, tout lien est rompu.....
Du plus constant amour, vingt ans, je l'ai chéric,
Je le gardais toujours à sa beauté mûrie ;
J'ai tout sacrifié, mes plaisirs et mes goûts ;
J'étais de son bonheur uniquement jaloux,
Je riais de sa joie et pleurais de sa peine,
Je marchais à ses pieds, je la servais en reine.....
Et mon œil, désormais ne voit qu'avec effroi.....
Mes enfants ..... Ses enfants ! S'ils n'étaient pas de moi ?
Qu'est-ce d'être infidèle à l'homme qu'on méprise,
Et qu'on n'aima jamais ! Oh ! mon cerveau s'y brise !
Où puis-je m'appuyer ?
Dieu, ce nom vénéré,
Je ne l'ai jamais vu par Adèle honoré.
Elle le méconnaît, jamais par la prière,
Le soir, ou quand du jour revenait la lumière,
Je n'ai pu contempler ce beau front incliné.
Où donc fus-je, ô mon Dieu, par mon cœur entraîné,
Quand je me laissai prendre à son riant visage,
Et lui tendis la main au moment du naufrage ?
Car c'est moi, c'est moi seul qui de la pauvreté,
Pour son caprice, hélas ! jusqu'au luxe emporté,
Ai fourni tout l'argent qu'elle, par la fenêtre,
A jeté sans avoir en rien l'air de connaître
Tout ce qu'il me coûtait de peine à ramasser.
Malheur au jeune fou qui se laisse enlacer
Par ces démons charmants qui, sous des traits de femme,
Ne cachent qu'égoïsme et vanité dans l'âme !

D'REWER.

BIBLIOGRAPHIE.

Le page du baron des Adrets. — Roman historique; par M. Antonin Thivel. Seconde édition. Lyon, 1872, in-8.

S'il fut jamais un titre vénérable et sacré, c'est celui d'historien, c'est-à-dire de juge, de dispensateur du blâme et de l'éloge, de punisseur des crimes, de vengeur du faible ou de l'innocent opprimé.

Mais combien d'hommes sont dignes de ce titre et de ce nom? combien tiennent la balance juste et droite? combien rendent des jugements que la postérité maintiendra?

Souvent, trop souvent, celui qui tient la plume voit avec les yeux de sa nation, juge d'après les intérêts de son pays, flétrit un vaincu malheureux, et glorifie un impudent que la fortune a jeté par hasard sur un char de triomphe.

Aux yeux des Grecs sauvages et cruels, qui égorgeaient leurs esclaves trop nombreux, les Perses, opulents et civilisés, étaient abâtardis et corrompus.

Aux yeux des Romains, les Corses étaient de déplorables serviteurs qui se tuaient quand on leur demandait une chose infâmante.

Les Gaulois étaient des turbulents qu'il fallait contenir d'une main ferme; César était le type des héros. Vercingétorix révolté n'était bon qu'à faire périr dans un cachot.

Les Francs trouvaient les Saxons des scélérats dignes du glaive; les Sarrasins, qui ont laissé Grenade et Cordoue, sont, sous la plume de nos vieux chroniqueurs, de vrais suppôts de Satan; et, de nos jours, les Grecs modernes n'étaient-ils pas des héros chrétiens? les Turcs des despotes et des bandits? les Italiens nos amis, nos alliés, nos frères? et les Autrichiens de cruels oppresseurs qu'il fallait jeter dehors?

A qui ouvre un livre, il est difficile de deviner si on lit une page de vérités ou de mensonges et, en effet, peut-on croire sérieusement qu'il soit possible de couper une pierre avec un rasoir, ou que les éléphants dorment appuyés contre un chêne et qu'il suffit, pour s'en emparer, de scier l'arbre sans les réveiller? L'arbre tombe, ainsi que l'éléphant et comme ce dernier ne peut se relever, rien n'est plus simple et plus commode que de le tuer dans cette position critique et désavantageuse.

Les historiens ayant fait de telles excursions dans les jardins des poètes et des romanciers, il n'est pas étonnant que les romanciers et les poètes se soient précipités sur les domaines de l'histoire.

Les anciens ne se sont pas gênés, les modernes encore moins. Victor Hugo, Dumas et leurs amis ont couvert de ridicule et de honte les plus grands noms, pour se donner, par contre, le plaisir de glorifier et d'encenser les plus tristes êtres dont nos chroniques aient gardé le souvenir.

A notre époque, où les études sérieuses sont d'une digestion trop difficile et trop lourde, le roman fleurit avec un rare succès. Walter-Scott, Cooper, Mayne-Reid ont ouvert la porte à Ponson du Terrail et consorts et, ma foi, tout y a passé.

On n'est plus tenu même de connaître l'histoire, la géographie, les mœurs et les coutumes d'un peuple. Pourvu qu'on étonne et qu'on amuse cela suffit. Jamais on n'a été mieux disposé à redire avec le bon Lafontaine :

> Si Peau d'âne m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

Pas de journal aujourd'hui qui ne serve à ses lecteurs un feuilleton pour la confection duquel le savoir d'un collégien n'ait été largement suffisant.

Voici cependant une œuvre qui, pour être de la famille des romans, n'en est pas moins beaucoup plus proche parente de Quentin Durward que de la Femme de feu.

Le Page du baron des Adrets n'est pas exempt du péché originel. Il y a bien, par ci par là, des aventures peu ordinaires ; le terrible baron des Adrets se livrant à un aventurier et faisant, avec lui, de la magie dans les souterrains de l'île Barbe ou dans le palais du Louvre, me semble jouer un rôle un peu léger, mais on ne peut refuser à ce joli volume, qui vient de paraître à Lyon, une attention que la presse, les yeux toujours tournés vers Paris, ne lui a pas encore assez sérieusement accordée.

En attendant que les grands journaux s'en occupent, nous allons esquisser l'histoire que M. Antonin Thivel a brodée, en y intercalant les personnages les plus connus de nos malheureuses guerres de religion.

Une jeune fille d'une des vieilles familles du Lyonnais, sacrifiée en faveur d'un frère qui doit rester unique héritier des biens paternels, est mise dans un couvent du Dauphiné. Les Huguenots s'emparent du couvent et l'incendient. Un soldat prend pour sa part la jeune fille, qui est délivrée et sauvée par le baron des Adrets qu'elle implore.

Le général lui fait donner des habits d'homme et en fait son page et son secrétaire.

Il l'amène à Lyon, où les Huguenots règnent par la terreur. La jeune fille emploie son influence à calmer et modérer les passions brutales du vieux soldat, tout étonné de sentir une place vulnérable dans un cœur qu'il croyait solidement bronzé.

La description de Lyon au XVIe siècle a été traitée avec beaucoup d'habileté par M. Antonin Thivel, qui s'est plu à faire revivre tous les grands personnages de cette époque féconde.

Louise Labé, Pernette du Guillet, Clémence de Bourges jouent un rôle important à côté de Blacon, un des plus élégants et des plus dignes capitaines de la rude armée huguenote, de Montbrun, le rival de Beaumont, de Mandelot, de Maugiron, du célèbre abbé de Savigny, le digne et vénéré d'Albon, de Saint-Victor, le défenseur de Thizy, de Jean de Tournes, l'imprimeur. Avec une délicatesse et un patriotisme dont on doit lui savoir gré, M. Thivel venge Louise Labé des calomnies dont quelques historiens l'ont couverte et il la montre intelligente, ferme, dévouée et toujours prête à se sacrifier pour ses amis.

A une époque aussi désolée que celle-là, ce n'était pas seulement la vie qui était exposée, l'honneur était aussi mis en jeu, et en voyant le capitaine Louis, comme on appelait la belle et vaillante cordière, monter à cheval et chevaucher jour et nuit, plus d'une langue se déchaînait, plus d'un brocard se lançait sans que le populaire se demandât si, dans ces équipées, il était question d'une aventure galante ou d'un sublime et magnifique dévouement.

Tous ces personnages si divers s'agitent et se remuent dans des tableaux émouvants et passionnés. C'est la prise et la destruction de la célèbre et magnifique église des Machabées, dont le récit est fait avec vigueur et coloris, le siége de Thizy, qui ressemble à un poème avec ses épisodes et ses peripéties, la prise de Saint-Galmier, de Feurs, de Montrond, c'est surtout la prise de Montbrison et la description des affreux massacres qui la suivirent. Pour cette partie de son livre, M. Antonin Thivel, après s'être nourri des meilleurs auteurs et avoir consulté les documents les plus authentiques, semble avoir emprunté la plume de Walter-Scott pour peindre, pour reproduire la férocité du général, la magnanimité des victimes.

Puis rassasié de sang, honteux, voyant devant lui la postérité prête à flétrir son nom, désavoué par Condé, remplacé dans son gouvernement, trompé dans ses espé-

rances à la cour, le vainqueur des catholiques, le ravageur du Lyonnais et du Forez s'affaisse, s'assombrit et s'efface. L'énergie disparait, le génie guerrier s'éteint; et, tandis que le Page du baron retrouve sa famille et donne sa main au vaillant Blacon qui l'aime, Beaumont quitte l'armée, le monde, les grandeurs et se réfugie dans une obscurité tellement profonde que ses coreligionnaires et ses amis eux-mêmes le crurent mort.

Comme dernier épisode, comme tableau suprême, l'auteur nous peint le farouche huguenot revenu au catholicisme, enfermé dans son château du Dauphiné, et recevant tous les ans, clandestinement, son ami fidèle Blacon de Forêts et son ancien page, aujourd'hui jeune et belle femme, tous deux heureux, tous deux dévoués, tous deux amenant à leur ancien général une petite famille gracieuse, aimante et souriante, dont la présence réjouit le cœur du vieux soldat.

Le Page du baron des Adrets ne paraîtra donc pas à nos lecteurs une œuvre banale et vulgaire. L'histoire est rigoureusement respectée, les lieux sont bien décrits, et c'est là un des mérites de l'auteur; les caractères sont fermes et bien tracés; l'époque entière est largement et fidèlement représentée. Il faut du courage à un auteur pour étudier un siècle, une époque, une ville, des personnages, afin de rester digne et consciencieux, tandis que tant d'autres cherchent simplement à être amusants, avec ou sans vérité. En écrivant son livre, M. Antonin Thivel a voulu nous faire connaître une époque agitée, brûlante et, dans tous les cas, digne du plus vif intérêt.

La première édition, tirée à petit nombre, était un essai; l'essai a réussi. La seconde édition, plus considérable et plus châtiée, refondue et imprimée avec soin, est digne d'être offerte aux archéologues, aux bibliophiles et aux simples curieux. Que ce soit un encouragement pour l'avenir et que M. Thivel suive hardiment une carrière où il a des modèles, mais où, dans ce moment, il trouvera, malheureusement, peu d'imitateurs.

Joseph Balme.

CHRONIQUE LOCALE

Rien de nouveau dans notre bonne ville.

Nous avons toujours un maire et un préfet, des secrétaires et des adjoints, des conseillers municipaux et des bureaux, le tout faisant aller nos petites affaires leur petit bonhomme de chemin.

Nous avons un hiver dans les prix doux. Quelquefois un peu de soleil et quelquefois un peu de froid ; rien de trop.

Les conférences fleurissent ; il est encore des gens qui désirent apprendre et s'instruire, surtout quand l'entrée est gratuite. Celle qui a eu le plus de portée est celle que M. Berlioux a donnée sur les voyages du Dr Livingstone à travers l'Afrique centrale. M. Berlioux, qui a fait un livre si remarquable sur l'esclavage, a captivé ses auditeurs en parlant du célèbre voyageur anglais, qui cherche à détruire à sa source un des fléaux de l'humanité. L'esclavage est une honte autant qu'un malheur. En poursuivant sa tâche à travers un pays que, dans notre ignorance, nous regardons comme un désert de sable à peine habité, Livingstone trouve des forêts profondes, des lacs immenses, des contrées d'une fertilité inouïe. L'Afrique physique est réhabilitée ; reste à l'Afrique morale à s'élever au niveau de ses sœurs.

De ce côté, nous n'avons à nous vanter que médiocrement. Nous avons toujours à Lyon un joli petit contingent de crimes et de délits. Un peu de civilisation et de moralité ne seraient pas hors de saison.

Quant au savoir, la *Revue Deux Mondes* nous apprend que Crémieu, les Abrets et le lac de Paladru sont dans le Bugey, et, l'autre jour, un Parisien croyait que la Cour d'Aix était sur les bords du Bourget, à quelques kilomètres de Chambéry. On en sait autant à Tombouctou.

Si nous savons peu, ce n'est pas faute de lieu de réunion ; il est vrai que ce ne sont pas des écoles.

Un de nos confrères a eu l'idée de compter les lieux de distraction qui existent dans notre ville. Il a trouvé 15 théâtres, savoir :

Le Grand-Théâtre, les Nouveautés, le Gymnase. Puis le théâtre de la rue Magneval, situé dans cette rue, n° 3 ; le théâtre de Ste-Blandine, dans la rue de ce nom, n° 7; le théâtre de la Croix-Rousse, grande rue de Cuire, 4 le théâtre de Société, rue Lebrun, n° 9; le théâtre Noël, rue de la Pyramide, n° 3 ; le théâtre du Cercle gaulois, rue du Bœuf, 34; le théâtre du Cercle des familles, quai Pierre-Scize, n° 75; le théâtre des Quatre Colonnes, à Saint-Just ; le théâtre des Montagnes gauloises, rue Saint-Georges, n° 120; les Folies-Lyonnaises, rue Basse-du-Port-au-Bois, et la Crèche que nous allions oublier.

En outre, nous avons cinq cafés-guignols, deux grands cafés chantants et une vingtaine d'établissements où l'on danse.

— Quelques hommes d'élite se sont réunis pour créer une Société de géographie à Lyon. Jamais création ne viendra plus à propos.

— Nous avons perdu, le 12 février, un de nos savants les plus aimés, les plus illustres, M. Claude Jourdan, doyen honoraire de notre Faculté des sciences, ancien directeur du Muséum d'histoire naturelle, professeur à notre Ecole des Beaux-Arts.

— Le 18 a commencé la vente de la précieuse galerie de M. Alexis. Le public amateur se presse aux vacations et les prix auxquels montent certains objets, montrent combien ce zélé collectionneur avait eu la main heureuse dans ses choix. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

A M. AIMÉ VINGTRINIER

Qui m'a demandé de collaborer à la *Revue du Lyonnais*.

SONNET.

Je suis dans votre ville un oiseau de passage,
Qui chante ses douleurs et compte ses instants ;
Demain s'achèvera mon pénible voyage,
Et ma lyre sans voix dormira pour longtemps.

Poètes inspirés par un noble courage,
Que sont à vos concerts mes débiles accents ?
La gloire, les succès, voilà votre partage
Quand l'oubli de la tombe est le sort que j'attends.

Ne me demandez rien. Ma plainte solitaire
En s'adressant à Dieu n'a plus d'écho sur terre,
Ma muse est défaillante, et la mort veille auprès....

J'irai chercher ma place en silence dans l'ombre,
Pour vous les jours brillants et pour moi la nuit sombre.
Moissonnez des lauriers..... Il me faut des cyprès.

Mme E. Guelle.

LA RUCHE.

Sous le chaume, une avide main
A pillé la ruche vermeille ;

En proie aux terreurs de la faim,
Qu'elle est triste la pauvre abeille !

Volant de coteaux en coteaux,
Visitant les bois et la plaine,
Elle avait pétri ses gâteaux ;
De miel d'or la ruche était pleine.

La main du maître a tout brisé ;
Son doigt, fouillant à l'aventure,
Par l'avarice électrisé,
Au couvain même a fait injure.

Puis les orages sont venus,
La tourmente, l'autan, la neige ;
Qu'ils étaient tristes, froids et nus
Ces abris que la pluie assiége !

Faut-il succomber et mourir ?
Non, comptons sur la Providence ;
Je vois le Printemps accourir
Avec les fleurs et l'espérance.

C'est le soleil ! Prends ton essor,
Pauvre abeille, reprends courage ;
Dans chaque fleur au doux trésor,
Plonge ton aile et ton corsage.

Refais et ta cire et ton miel,
Butine au loin dans la prairie ;
Profite des douceurs du ciel,
Sans craindre des vents la furie.

Et toi qui guettes cet essaim
Bourdonnant sous l'épaisse treille,
Maître, attends l'automne prochain,
Et sois moins dur pour ton abeille.

Aimé VINGTRINIER.

24 Février 1873.

LES ANOBLIS DE L'AIN

De 1408 à 1829.

(FIN (1)

133. 2 août 1808. Lettres patentes conférant le titre de baron de l'Empire à Claude-Joseph Armand, colonel du 22e de ligne, commandeur de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Bourg-en-Bresse le 19 novembre 1764, mort au même lieu le 21 janvier 1840. Le baron Armand, qui se distingua surtout à Wollin, Dantzick, Heihberg et à Friedland, fut successivement soldat au régiment de la couronne en 1782, lieutenant au 3e bataillon de l'Ain le 14 septembre 1792, capitaine adjudant-major le 12 décembre suivant, chef de bataillon auxiliaire le 12 août 1799, chef de bataillon titulaire au 2e régiment d'infanterie légère et chevalier de la Légion d'Honneur le 14 juin 1804, officier de la Légion d'Honneur en 1806, colonel au 22e de ligne la même année, baron avec une dotation de 4,000 fr. en 1808, commandant de la Légion d'Honneur le 22 décembre 1809, chevalier de Saint-Louis le 13 janvier 1815 et colonel de la garde nationale de la ville de Bourg en 1830. Armes : *d'azur au dextrochère d'or mouvant du flanc senestre de l'écu tenant une bannière aussi en pal accompagnée à dextre et à senestre de deux palmes d'argent; franc-quartier de baron militaire brochant au 9e de l'écu* (2).

(1) Voir les précédentes livraisons.

(2) *Galerie militaire de l'Ain*, apd *Revue de la Société littéraire, histo-*

134. ..... 1808. Lettres patentes conférant le titre de comte à Martin Lejéas, ancien conseiller en l'élection de Bresse, sénateur, chancelier de la 6e cohorte de la Légion d'honneur, né à Paris, le 16 octobre 1748, d'Antoine Lejéas, bourgeois de Paris, et de Marie-Anne Carpentier, mort au château d'Aiserey (Côte-d'Or), le 18 décembre 1831. Bachelier de l'Université de Dijon en 1767 et avocat au Parlement en 1769, M. Lejéas devint seigneur de Sathonnette (1), conseiller en l'élection de Bresse, secrétaire du roi en 1789, maire de la ville de Dijon (1800-1802), questeur du Corps Législatif, sénateur le 19 août 1807, officier de la Légion d'Honneur, commandant de l'ordre de la Réunion, pair de France (2) et maire d'Aiserey. Le comte Lejéas qui avait deux frères, — l'un évêque de Liège et baron de l'Empire, et l'autre chanoine de Grenoble — avait épousé Philiberte Naigeon et en avait eu une fille, la duchesse Maret de Bassano, et deux fils, le baron Antoine-Louis Lejéas, receveur général, et le comte Antoine-Martin Lejéas, directeur des contributions indirectes, chevalier de la Légion d'Honneur et maire d'Aiserey. Ce dernier, mort le 16 janvier 1858, était né le 27 novembre 1778 à Montluel en Bresse (Ain) et avait épousé Claude-Françoise-Catherine-Caroline Dornier; son fils, le comte

rique et archéologique de l'Ain, juin 1832, p. 145. Cette précieuse galerie est due à la plume si fine et si précise du savant M. Dufay, chevalier des ordres de la Légion d'Honneur et des saints Maurice et Lazare d'Italie, membre de plusieurs Sociétés savantes.

(1) Sathonnette, commune de Saint-Maurice-de-Beynost, arrondissement de Trévoux (Ain).

(2) Il reçut alors confirmation de son titre de comte avec création de majorat (24 décembre 1825).

Ernest Lejéas, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre du Conseil général de la Côte-d'Or, s'était uni à sa cousine, Marie-Louise Maret de Bassano. Armes : *de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent placées à côté l'une de l'autre : franc-quartier de comte sénateur* (1).

135. ..... 1808. Lettres patentes conférant le titre de baron de l'Empire à Jacques-Pierre-Marie-Louis-Joseph Puthod, général de division, commandeur de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Bagé-le-Châtel, le 28 septembre 1769, mort à Libournes (Gironde), le 31 mars 1837. Soldat au régiment de la Couronne en 1785, M. Puthod était capitaine en 1789 et adjudant-général lors de la campagne de Belgique ; chargé, en 1793, du recrutement dans la Côte-d'Or, il devint général de brigade en 1801, commandant du Haut-Rhin en 1806 et général de division en 1809. Gouverneur de Maestrick, il battit complètement, le 31 mai 1813, la garde royale prussienne, enleva Breslau, mais fut fait prisonnier à Lawemberg, le 29 août de la même année. Rentré en France en 1814, il se rallia aux Bourbons et devint vicomte et inspecteur général de la 5e division militaire. Son nom est gravé sur l'arc de triomphe de l'Étoile. Armes : *Coupé au 1er parti d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre étoiles de même et de gueules au signe de baron militaire : au 2e de gueules au chevron d'or posé à dextre senestré d'un lion contre-rampant d'argent* (2). V. n° 136.

(1) Franc-quartier qui est *d'azur à un miroir d'or en pal autour duquel se tortille et se mire un serpent d'argent ;* ce franc-quartier a été supprimé en 1825. V. *Nouveau Manuel complet du blason*, par Jules Pautet du Rozier. Paris, Rozet, 1854, p. 205.

(2) Nous devons communication de ces armoiries à l'obligeance de M. Alcide Georgel, d'Elbeuf.

136. 28 janvier 1809. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Claude-Marie-François Puthod, avocat général, frère du précédent et père de M. Puthod, avocat à la Cour d'appel de Paris, préfet du département de l'Ain au 4 septembre (1). Le chevalier Puthod a publié : *Discours sur l'amour de la justice*, 1813 ; *Observations en réponse à ceux qui ont entrepris d'inspirer aux Français l'amour du Gouvernement ou de tout autre que celui de* 1830 (2). Les armoiries conférées à M. Puthod nous sont inconnues (3). V. n° 135.

137. 28 janvier 1809. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Pierre-Marie Bernard, capitaine adjudant major, député, maire de la ville de Bourg-en-Bresse, membre du conseil général de l'Ain, né à Bourg, le 25 décembre 1777, mort au même lieu le 9 décembre 1839, fils de Jean Bernard, conseiller au bailliage de Bourg-en-Bresse, botaniste distingué et ami de Commerson, et petit-fils de Jean-François Bernard de Bondillon, conseiller en l'élection de Bourg. Le jeune Bernard, en sortant du collége de sa ville natale, entra à l'École polytechnique comme préparateur de chimie, passa ensuite dans les gardes de la Convention, devint secrétaire du général Joubert en 1799, aide de camp du général Puthod, capitaine adjudant-major et chevalier de la Légion d'Honneur en 1807. Nommé maire de Bourg en 1814, puis

(1) V. Lettre de M. Milliet, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, secrétaire de la Société littéraire de l'Ain, 18 janvier 1873.

(2) V. Lettre de M. Aimé Vingtrinier, directeur de la *Revue du Lyonnais*, vice-président de la Société littéraire de Lyon, 10 novembre 1872.

(3) On trouve, en Bourgogne et Bresse, Puthod : *d'or vêtu d'azur au croissant du champ*; en Savoie, Puthod : *de gueules au sautoir d'argent accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un trèfle aussi de même en pointe.*

membre du Conseil général de l'Ain, il fut élu député en 1830. Une place de sa ville natale porte son nom. Le chevalier Bernard, marié à Emilie Soëncke, d'une ancienne famille de magistrats de la ville libre de Dantzig, a laissé deux fils, dont l'un, M. Charles Bernard, est député à l'Assemblée nationale (1). Armes inconnues.

138. 15 août 1809. Décret impérial conférant le titre de baron avec dotation au général Claude-Charles Aubry de la Boucharderie, né à Bourg en Bresse le 25 octobre 1773, tué à Leipsick le 10 novembre 1813. Fils de Nicolas Aubry, ingénieur en chef des ponts et chaussées des provinses de Bresse et Bugey et de Mlle Gauthier des Iles, Claude-Charles Aubry entra, le 10 mars 1792, comme élève sous-lieutenant à l'École d'artillerie de Châlons-sur-Marne, en sortit le 1er septembre suivant comme lieutenant en deuxième et devint lieutenant en premier, le 15 avril 1793, capitaine au 6e régiment d'artillerie à cheval, le 1er août suivant, capitaine commandant le 23 frimaire an II, directeur de l'artillerie du corps d'expédition de Saint-Domingue en 1801, major le 23 mai 1803, colonel du 8e d'artillerie à pied le 29 octobre suivant, chevalier de la Légion d'Honneur le 19 frimaire an XII, officier du même ordre le 14 juin 1804, chef d'état-major de l'artillerie de Masséna en 1809, général de brigade le 7 juin de la même année, directeur de l'École d'artillerie d'Alexandrie en 1810, commandant de l'artillerie du 2e corps de la grande armée en 1812, commandant de la Légion

(1) V. *Galerie militaire de l'Ain*, par C.-J. Dufay, 15 octobre 1872, p. 294.

d'Honneur (1), constructeur des ponts d'Ems (1809) et de la Beresina, général de division et comte de l'Empire (2). Blessé à Leipsick, il mourut, quelques jours après, à l'âge de 40 ans (3). Armes : *Coupé au 1er parti à dextre d'argent à l'épée en bande de sable, la pointe en haut, accompagnée de deux têtes de maure de même, à senestre des barons militaires : au 2me de sable au pont de trois arches d'or soutenu d'une rivière d'argent et sommé d'un lion naissant d'or* (4).

139. 19 août 1809. Décret impérial accordant une dotation de 10,000 fr. au général Maupetit, né à Lyon et créé un an auparavant (19 mars 1808) baron de l'Empire. Entré fort jeune au service, en 1792, comme sous-lieutenant au 9e de dragons, Maupetit fut blessé à Marengo de coups de sabre à la tête et d'un coup de feu à la jambe droite. Atteint de neuf coups de baïonnette à Vertingen en 1805, et laissé pour mort sur le champ de bataille, il devint général de brigade, fit la campagne de Biscaye, puis celle de Benovente contre les Anglais, s'empara de Zamora et fut appelé au commandement de la province de Salamanque puis à celui du département de l'Orne où il mourut en 1813. Il était commandant de la Légion d'Honneur et chevalier de la Cou-

(1) Le 18 juin 1812.

(2) Le 21 novembre 1812 ; le général mourut avant d'avoir pu retirer les lettres patentes de comte.

(3) V. *Galerie militaire de l'Ain*, par C.-J. Dufay, mars 1872, p. 30. Un général *baron* Joseph-Charles Aubry d'Arancey, mort le 22 septembre 1835, a été président du collége électoral de l'Ain. M. Dufay le croit originaire de Vitry-le-Français. V. Lettre du 18 janvier 1873.

(4) V. *État présent de la noblesse française*. Paris, Bachelin-Deflorence, 1868, p. 174. Le général avait un frère, Jacques-Louis Aubry, capitaine d'infanterie, et deux sœurs, Mesdames Ardiet et Duparc de Peigné.

ronne de Fer. Son neveu et héritier, le baron Christophe Maupetit, propriétaire à Jujurieux, président du Conseil d'arrondissement de Nantua en 1868 et époux de Louise Ludivine Gaulthier de Coutance, a eu deux filles dont l'une, Marie, née le 14 mars 1846, s'est unie le le 6 mars 1866 à Paul d'Allemagne, officier de cavalerie, petit-fils du général baron Dallemagne. Armes : *d'azur à la tour crenelée de trois pièces d'or, ouverte, ajourée et maçonnée de sable, adextrée d'un soleil rayonnant d'or cantonné en chef; franc-quartier de baron militaire brochant au 9e de l'écu* (1).

140. 29 septembre 1809. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Pierre-Marie Bellaton, commandant du 1er de chasseurs à pied de la garde impériale, officier de la Légion d'Honneur, né à Ambronay en Bugey le 29 octobre 1762, mort à Saint-Clément près Mâcon, le 2 août 1834. Bellaton fut successivement soldat au 1er de Champagne le 1er février 1782, caporal le 11 mai 1785, sergent le 26 octobre 1788, sergent-major le 1er janvier 1791, sous-lieutenant en 1792, lieutenant le 26 juin 1793, capitaine le 25 novembre 1978, capitaine commandant du 1er régiment de chasseurs à pied de la garde impériale, chef d'escadron de gendarmerie et chevalier de Saint-Louis le 1er novembre 1814. M. Bellaton a laissé un fils, le chevalier Jean-Baptiste Bellaton, chef d'une des principales maisons de fabrique lyonnaise. Armes : *tiercé en bande d'or de gueules et d'azur, l'or à l'épée haute en pal de sable accompagnée de deux étoiles d'azur : le gueules au signe des chevaliers de l'Empire, et l'azur à la pyramide*

(1) V. *État présent de la noblesse française*, p. 1067.

d'argent maconnée et ouverte à senestre de sable (1).

141. 19 décembre 1809. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Pierre-Antoine Pinchinat, chef de bataillon au 45e de ligne. Armes : *d'argent au chevron de gueules chargé du signe des chevaliers légionnaires accompagné en chef de deux bombes enflammées d'azur et en pointe d'un léopard de sable surmonté d'une étoile d'azur* (2).

142. .... 1810. Lettres patentes accordant le titre de baron de l'Empire à Louis Costaz, préfet de la Manche, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut d'Égypte, né à Champagne en Bugey, le 17 mars 1767, mort en février 1831. Armes : *coupé au 1er parti d'or et de gueules, l'or à la fleur de lotus de sinople et le gueules au signe de baron préfet qui est une muraille crénelée d'argent surmontée d'une branche de chêne de même ; au 2me de sinople au cheval cabré et contourné d'argent senestré d'une houe égyptienne d'or* (3). V. 145.

143. 9 mars 1810. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire au chef d'escadron de gendarmerie Claude-Joseph Dagallier, né à Bagé-le-Châtel le 9 mars 1762, mort à Étampes le 16 août 1837. A la famille du commandant Dagallier appartenaient Thérèse-Charlotte Dagallier, femme de Vivant Duroussin, avocat en parlement, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée Législative, et aïeule de Théodore-Michel Vernier, offi-

(1) V. *Galerie militaire de l'Ain*, livraison du 15 octobre 1872, p. 284.

(2) Nous devons communication de ce blason à l'obligeance de M. Alcide Georgel (d'Elbeuf).

(3) Nous devons aussi communication de ces armoiries à la bienveillance de M. A. Georgel.

cier de la Légion d'Honneur, ancien maire de Dijon, ancien député de la Côte-d'Or au Corps Législatif et ancien conseiller d'État (1); François Dagallier, inspecteur des forêts, époux de Jeanne Champagne; Edme-Désirée Dagallier mariée à Pierre-Jean-Baptiste-François Arnollet, membre de l'institut d'Égypte, ingénieur en chef de la Côte-d'Or de 1805 à 1830 (2); et Émile Joseph Dagallier, ancien premier président de la Cour de Caen, conseiller à la Cour de Cassation. Armes : *d'azur à la fasce cousue de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires et accompagnée de trois clochettes 1 et 2 d'or en chef et de trois coquilles 2 et 1 d'argent en pointe* (3).

144. 10 juillet 1810. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de la Carrière à Jean-Philibert-Antoine Tardy, président du tribunal de Bourg en Bresse, député au Corps législatif, maire de Pont-de-Veyle, né en cette ville le 27 décembre 1741. Fils d'Antoine-Marie Tardy, avocat en Parlement, et d'Anne-Marie Monneret, le chevalier de la Carrière, dont la postérité est éteinte, avait épousé Jeanne-Marthe, fille de Pierre de Marie, écuyer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de Marie Luisard de Chasse. Armes : *d'argent au pin terrassé de sinople au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent; bordure de gueules du tiers de l'écu, chargé au*

(1) Fidèle à la religion du malheur, M. Vernier avait regardé comme un devoir sacré de se joindre au long cortége d'amis accompagnant à sa dernière demeure S. M. l'Empereur Napoléon III.

(2) V. *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne*, par M. A. Albrier, apd. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*. Chambéry, A. Bottero, 1873. t. XIII.

(3) V. Lettre de M. A. Georgel, janvier 1872.

deuxième point en chef du signe des chevaliers légionnaires (1). V. n° 3, 109 et 114.

145. 16 décembre 1810. Lettres patentes accordant le titre de baron de l'empire à Mgr Benoit Costaz, évêque de Nancy, le 22 octobre 1810, né à Champagne en Bugey, le 27 février 1761, mort le 13 mars 1812. Armes : *Coupé au 1er parti d'or à la fleur de lotus de sinople et de gueules au signe des barons évêques; au 2me de sinople au cheval cabré et contourné d'argent senestré d'une houe égyptienne d'or* (2) V. n° 142.

146. 6 avril 1811. Décret impérial conférant le titre de baron de l'Empire et le rang de général de brigade à Jean-Pierre Baillod, chef d'état-major de la 14e division militaire, né à Songieu, arrondissement de Belley, le 20 août 1771, mort à Valognes (Manche) le 1er mars 1853. M. Baillod fut successivement soldat au 11e bataillon de l'Ain le 22 septembre 1793, capitaine onze jours plus tard, chef de bataillon le 31 janvier 1800, chevalier de la Légion d'Honneur le 14 juin 1804, adjudant-commandant et officier de la Légion d'Honneur, le 8 juin 1807, commandant de la Légion d'Honneur le 23 avril 1809, chef d'état-major de la 14e division militaire le 20 août 1810, général de brigade le 6 avril 1811, chef d'état-major au corps d'observation sur l'Elbe le 18 janvier 1813, chevalier de la Couronne de Fer le 30 septembre suivant, commandant du département de la Manche, chevalier de Saint-Louis le 30 jan-

(1) V. Lettre de M. Octave de Viry (mars 1872), dévoué et modeste savant de Roanne, dont le nom est bien connu de tous ceux qui s'occupent aujourd'hui d'études généalogiques et nobiliaires.

(2) Lettres de MM. A. Georgel (janvier 1872) et Dufay (18 janvier 1873).

vier 1815, lieutenant-général honoraire le 1er novembre 1826, député de la Manche en 1830. Le général baron Baillod, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile, avait épousé, le 20 janvier 1802, Mlle Nathalie Gillard dont il eut cinq enfants (1). Armes inconnues.

147. 29 mars 1813. Décret impérial conférant le titre de baron de l'Empire à Claude Dallemagne, général de division, commandant des ordres de la Légion d'Honneur et de la Couronne de Fer, chevalier de Saint-Louis, vice-président du Corps Législatif, né à Peyrieu, près de Belley, le 8 novembre 1754, mort à Nemours (Loiret) le 25 juin 1813. Fils de Balthazard d'Allemagne (*sic*), et de Marie La Salle, Claude d'Allemagne ou Dallemagne (2), soldat au régiment de Hainaut, le 24 décembre 1773, et caporal peu de temps après, devint sergent, le 10 octobre 1779, sergent-major le 16 mars 1786, sous-lieutenant le 15 septembre 1791, chevalier de Saint-Louis le 10 juin 1792, lieutenant au 50e de ligne le 19 du même mois, capitaine des grenadiers le 25 septembre suivant, adjudant général le 27 décembre 1793, général de brigade le 3 nivose an II, général de division le 15 août 1796, général en chef de l'armée de Rome en 1798, inspecteur général de la 21e division militaire le 8 août 1799, membre du Corps Législatif, commandant de la 25e division militaire le 21 mars 1809, chevalier de la Légion d'Honneur le 26 novembre 1803, commandant du même ordre le 14 juin 1804, et commandant de la Couronne de Fer en 1807. Le général baron

(1) *Galerie militaire de l'Ain*, par M. Dufay, livraison du 15 août 1872, p. 224.

(2) La véritable orthographe du nom paraît être d'Allemagne (Archives

Dallemagne laissa de Mlle Gaudet deux fils : l'aîné mourut en 1820 sans alliance, le second, Claude, né en 1804, décédé en 1867, avait épousé Marie-Françoise-Ermance Jullien de Villeneuve d'où 1° Abel baron d'Allemagne, marié, en 1860, à Marie de Mayol de Lupé; 2° Paul d'Allemagne, officier de cavalerie, époux, en 1866, de Marie Maupetit ; 3° Julien d'Allemagne, marié, en 1864, à Marie-Thérèse Dumolard de Bonvi ler; 4° Léon d'Allemagne, époux, en 1861, de Camille Mornay.

Les armoiries que les biographes attribuent à la famille du général Dallemagne ne doivent pas être exactes, les voici néanmoins : *Coupé en chef au 1er d'azur à la tour d'or ouverte ajourée et maçonnée de sable* (1) *surmontée de trois étoiles d'argent, au 2e de gueules à l'épée d'argent ; en pointe d'or au pont de sable terrassé de sinople* (2) Devise : *Tout à ma patrie* (3).

148. 14 août 1813. Lettres patentes conférant le

du ministère de la guerre) ; toutefois le général ayant toujours écrit et signé sans apostrophe sous la République et l'Empire, cette orthographe a acquis caractère historique. (V. *État présent de la noblesse française*, p. 581.)

(1) Cette tour rappelle la *forteresse d'Ehrenbreitstein*, rendue entre les mains de Dallemagne en 1797.

(2) Ce *pont de sable terrassé de sinople* évoque le souvenir du passage du pont de Lodi, par Dallemagne, en 1796, sous le feu de l'ennemi et le sabre en main.

(3) V. *Notice sur la vie et les campagnes du général Dallemagne*, par M. Dufay. Bourg, Milliet-Bottier, 1867, p. 33 et 82 ; *État présent*, p. 580. Si nous ne nous trompons le blason décrit ci-dessus doit avoir été délivré sous la Restauration ; l'Empire aurait blasonné *Coupé au 1er parti d'azur et de gueules, l'azur à la tour d'or ouverte ajourée et maçonnée de sable surmontée de 3 étoiles d'argent, le gueules au signe de baron militaire ; au 2e d'or au pont de sable, terrassé de sinople.*

titre de chevalier de l'Empire à Marie-Frédéric Brillat-Savarin, colonel du 134e de ligne, né à Belley le 30 décembre 1768, mort le 4 octobre 1836. Armes : *d'azur au chevron cousu de gueules du tiers de l'écu chargé du signe des chevaliers légionnaires accompagné en chef de deux roses d'or et en pointe d'une grenade allumée de même* (1). V. n° 131.

149. 14 septembre 1813. Lettres patentes conférant le titre de baron de l'Empire à Georges Albert, commandant des grenadiers à pied de la vieille garde, officier de la Légion d'Honneur, né à Saint-Maurice d'Echazeaux, près Treffort, le 18 juin 1776, mort à Cornod (Jura), le 17 janvier 1855. Soldat au 10e bataillon du Jura, puis lieutenant le 10 août 1792. Albert fut nommé capitaine des grenadiers, le 7 brumaire, an v, chevalier de la Légion d'Honneur le 14 avril 1807, officier du dit ordre le 5 juin 1809, chef de bataillon le 24 juin 1811, chevalier de l'ordre de la Réunion le 9 août 1813, colonel du 1er régiment des tirailleurs de la jeune garde le 3 janvier 1814, maire de Cornod, membre du Conseil d'arrondissement, colonel de la garde nationale, président du comice agricole, etc. Sa fille avait épousé M. Reydellet, sous-préfet de Nantua, décédé à Cornod en 1856 (2). Armes inconnues (3).

(1) V. Lettre de M. A. Georgel, janvier 1872.

(2) V. *Galerie militaire de l'Ain*, par M. Dufay, liv. 15 avril 1872, p. 78.

(3) Nous retrouvons à l'instant les armoiries accordées avec le titre de baron de l'Empire à Claude-Joseph Buget, né à Bourg-en-Bresse, le 10 septembre 1770, mort à Perpignan, le 2 octobre 1839, grand-oncle de notre ami et collègue, M. Adrien Arcelin. Armes : *d'azur, à la main ailée de carnation, mouvant du côté dextre de l'écu et tenant un sabre d'argent à la poignée d'or ; franc-quartier de baron militaire*. Nous rappellerons ici

Louis XVIII 1814-1824

150 ..... 1816. Lettres de noblesse accordées à M. Picquet, président à Bourg-en-Bresse, père sans doute de Claude-Joseph-Ambroise Picquet, maréchal de camp, né à Bourg-en-Bresse, le 4 avril 1780, mort à Paris, le 18 octobre 1855 (1).

151. 13 janvier 1818. Lettres patentes conférant le titre de baron à Louis-Athanase Rendu, procureur général près la Cour des Comptes, commandeur de la Légion d'Honneur, né à Paris le 27 juin 1777, mort à Ennery (Seine-et-Oise), le 4 janvier 1861. Originaire de Lancrans, canton de Collonges, arrondissement de Gex, la famille Rendu se divisa en plusieurs branches. L'une d'elle a donné un président de la Chambre des Comptes de Genevois à Annecy en 1657, un aumônier de l'évêque de Genève à Annecy en 1734, un évêque d'Annecy, mort en 1859 (2), etc. A une autre branche appartenait Sébastien Rendu, notaire royal et greffier au bailliage de Clermont-en-Beauvoisin. Ce Sébastien

que des lettres patentes du titre de baron ont été concédées à Mgr Claude André, évêque de Quimper, en 1805, membre du Chapitre impérial de St-Denis, né à Montluel en 1743 ; au général Bouvier des Eclaz, né à Belley, en 1757 ; à Jules-Frédéric-Amédée Laguette de Mornay, mort en 1845, etc., etc.. Nous ignorons les blasons à eux accordés.

(1) V. *Catalogue de la noblesse des colonies et des familles anoblies ou titrées sous l'Empire, la Restauration et le Gouvernement de Juillet*, par L. de *La Roque et E. de Barthélemy*. Paris, Dentu, 1865, p. 81.

(2) Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, né à Meyrin (Ain) en 1789, mort en 1859, portait *d'azur à 2 gerbes d'or croisées et surmontées d'une croix d'argent*. Il était cousin de la célèbre sœur Rosalie Rendu. V. Lettre de M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, janvier 1872.

Rendu laissa de Marie Crépin un fils Sébastien-Louis qui suit :

I. Sébastien-Louis Rendu, né en 1730, notaire royal à Paris, épousa : 1° Anne Bourdin et en eut un fils, Pierre-Sébastien Rendu, qui se fixa à Tonnerre, 2° en 1769, Marie Gillet dont il eut :

II. Louis Athanase Rendu, procureur général, baron le 13 janvier 1818, né à Paris en 1777, mort à Ennery en 1861, marié le 19 mai 1801 à Anne-Marie Garnier, fille du procureur général de ce nom, baron de l'Empire, d'où sept enfants trois filles et trois fils. L'un d'eux, Théodore, né le 2 thermidor an x, mort le 12 janvier 1861, époux de Mlle Vallot, est père du baron Athanase-Louis Rendu, né le 12 mai 1834, marié, en 1863, à Mlle Combe-Siéges, dont une fille, Justine-Marie Rendu.

II Ambroise-Modeste-Marie Rendu, commandeur de la Légion d'Honnenr, inspecteur-général et grand trésorier de l'Université, né à Paris le 25 octobre 1778, mort à Ennery le 12 mai 1860, père de quatre enfants dont deux fils, Ambroise, avocat au Conseil d'État, décédé à Vichy en 1864, et Eugène, inspecteur de l'Université.

II. Armand-Louis Rendu, né à Paris le 18 novembre 1779. mort à Paris vers 1830, laissant trois enfants ; Armand, décédé avoué à Paris, Madame de Mas-Latrie et la baronne Richerand.

II. Achille-Louis Rendu, né le 10 août 1781 à Paris, mort en cette ville en 1863, père de trois enfants : un fils, Victor, inspecteur général de l'agriculture, et deux

filles (1). Armes : *d'azur à la fasce d'argent chargée d'un croissant de sable accosté de deux étoiles de même, accompagné de trois gerbes d'argent deux en têtes et une en pointe* (2).

152. 31 août, 1819. Lettres patentes conférant le titre de baron à Antoine-Dominique Auriol, écuyer, avec majorat volontaire de 5.000 fr. composé de biens sis dans l'arrondissement de Trévoux. Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un oiseau du même* (3).

153. 13 novembre 1819. Lettres patentes accordant le titre de baron à Alphonse Valentin du Plantier, lieutenant de hussards. Un de ses parents, Victor-Auguste Valentin du Plantier était, en 1868, attaché au ministère de l'intérieur. M. Valentin, conseiller au Parlement de Dombes en 1751, eut deux fils, l'aîné, lieutenant général au présidial de Bourg en Bresse, a été préfet du Nord (4), le second, capitaine de frégate, a été le père de Joannès-Erhard Valentin-Smith, conseiller honoraire à la Cour de Paris, membre du Conseil général de l'Ain, maire de Trévoux, et officier de la Légion d'Honneur. Armes : *Coupé de gueules et d'or à cinq besants en sautoir de l'un en l'autre* (5).

(1) V. *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne*, par M. A. Albrier. Nous nous proposons de publier un jour une étude généalogique aussi exacte que possible sur la famille Rendu ; nous prions donc nos amis et collègues de vouloir bien nous communiquer tous les renseignements qu'ils pourraient avoir sur cette maison.

(2) V. Lettre de M. baron A. Rendu, 15 mars 1872.

(3) V. Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, 1860, p. 397.

(4) M. Valentin du Plantier, préfet du Nord, a été conseiller d'Etat et baron de l'Empire. Nous ignorons quelles étaient les armoiries à lui cédées par Napoléon Ier.

(5) V. *Armorial des Dombes*, par d'Assier de Valanches.

CHARLES X, 1824-1830.

154. 26 février 1825. Lettres patentes conférant le titre de vicomte à Louis-Pierre Bellet de Tavernost, écuyer, baron de Saint-Trivier, ancien conseiller au Parlement de Bourgogne, avec majorat composé du château de la Tourette (Rhône). M. Bellet de Tavernost, né à Trévoux le 20 octobre 1760, mort à Lyon le 31 janvier 1831, avait épousé, le 19 mai 1797, Bonne-Marie, fille de Jean-Pierre-Philippe de Lacroix de Laval, chevalier d'honneur en la Cour des Monnaies de Lyon, et de Catherine-Elisabeth Robin d'Orliénas, d'où un fils œnologue distingué. Le vicomte Bellet de Tavernost était fils lui-même de François-Elisabeth Bellet de Tavernost, baron de Saint-Trivier, avocat général honoraire au Parlement de Dombes, et de Marie-Judith Duplessis de Labrosse, petit-fils de M. Bellet de Tavernost, chevalier d'honneur au Parlement de Dombes, et arrière-petit-fils de Nicolas Bellet de Tavernost, premier président en la même cour. Armes : *d'azur à la bande d'or chargée d'une aigle de sable posée dans le sens de la bande* (1).

155. 28 octobre 1826. Lettres patentes accordant le titre de baron de Lange à Antoine-Jean-Marie Ducret de Lange, écuyer, avec majorat composé de la terre de Lange, canton de Bagé-le-Châtel. M. Ducret de Lange, mort le 21 décembre 1868, était conseiller général de l'Ain et chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur. Il était fils de Jean-Marie Ducret de Larvolo, écuyer, sei-

(1) V. *Histoire du Parlement de Bourgogne*, par S. des Marches. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1851, in-fol.

gneur de Lange, capitaine de cavalerie, et d'Anne-Louise Vitte, et petit-fils d'Antoine Ducret, conseiller du roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Dôle. Armes : *d'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef de trois trèfles, et en pointe d'un croissant du même.*

156. Octobre 1829. Lettres patentes conférant le titre de baron à Balthazard-Anthelme Richerand, chirurgien-adjoint de l'hôpital Saint-Louis membre de l'Académie de médecine, né à Belley le 4 février 1779, mort à Paris le 23 janvier 1840. M. Richerand devait constituer un majorat pour rendre son titre héréditaire : ne l'ayant pas fait en temps utile, son fils aîné dut solliciter du gouvernement impérial des lettres patentes confirmatives de ce titre de baron héréditaire (1861). Armes : *de gueules, au portail de l'Hôpital Saint-Louis d'argent maçonné de sable surmonté de deux plumes d'or posées en sautoir.* Support; *deux griffons ailés.* Devise : *Mérite et dévouement* (1).

A. ALBRIER,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

(1) V. *Armorial des médecins et chirurgiens titrés depuis* 1808, par A. Georgel, apd. *Revue historique et nobiliaire*, octobre 1869, p. 460.

Le travail que nous venons de publier sur les *Anoblis de l'Ain de* 1408 à 1829 est loin d'être complet, nous devons le reconnaître. Nous avons donné les renseignements que nous avions entre mains purement et simplement ; nous reviendrons, du reste, bientôt sur l'époque contemporaine dans nos *Anoblis de la région lyonnaise au XIXe siècle.* (*Ain, Rhône, Loire, Isère*). Qu'il nous soit permis dès aujourd'hui de faire appel à la bienveillance et à l'extrême obligeance de nos lecteurs ; les renseignements qu'ils voudront bien nous communiquer seront les bienvenus.

PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE

DES ÉPITRES D'ANGE POLITIEN

ET DE SES CONTEMPORAINS ILLUSTRES

PAR UN CHANOINE DE SAINT-PAUL DE LYON

EN 1682.

SUITE (1).

> The numerous correspondents of Politian, form a constellation of learned men whose histories, as intimately connected with that of the revival of letters, are deserving of more minute research than has perhaps hitherto been bestowed upon them.
>
> GRESWEL, Memoirs of A. Politianus.

Il faut dire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que le fils issu du mariage de Ferdinande avec Messire Jacques de Fontebrune, Nicolas-Jean-Louis, né en 1735 aux Sauvages, avait épousé, en 1760, Rose-Aimée Gaulne de Gaudinière et de la Fayolle, d'une noble famille du Forez, qui avait fourni des dignitaires à l'Eglise, aux armées et à la robe. Son aïeul était conseiller du Roy élu en l'élection de Roanne, sous le règne de Louis XIV ; son oncle, garde du corps du Roy, et sa tante, prieure de Beaulieu (2).

Du côté des mères, cette maison appartenait à ce qu'il y avait de plus ancien dans les trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Au XIIIe siècle, saint Louis,

(1) Voir la précédente livraison.

(2) Guillien, *Recherches histor. sur Roanne et le Roannais*, publiées par Alph. Côste, p. 343. V. aussi d'Auriac, *Armorial de la noblesse de France*, volume V, vo Gaulne.

après avoir confisqué la justice de Lyon, pour mettre fin aux querelles du chapitre et des bourgeois, avait nommé pour viguier son quatorzième ayeul, Girin ou Gleyrin d'Amplepuy, de la maison des sires de Beaujeu. Le rôle que joua, sous Philippe-le-Hardi, ce chef de la justice à Lyon mérite d'être rapporté. D'après le P. Ménestrier (1), le Roy n'eut pas plustôt appris l'élection de Pierre de Tarentaise qui mettait fin à la vacance du siége de Lyon, qu'il envoya deux de ses conseillers pour remettre à l'archevêque élu l'administration de la justice, qu'il tenait saisie, et que ledit archevêque avait réclamée. Mais le chapitre prétendit en retenir la moitié. Sur quoi, y ayant eu quelques contestations, les députés firent ouïr plusieurs témoins pour s'instruire des droits et des prétentions du chapitre sur cette partie de la justice séculière. Girin d'Amplepuis qui exerçait pour le Roi l'office de viguier, se trouva présent à l'interrogatoire que l'on fit sur l'administration de la justice.

« Les commissaires demandèrent au doyen de Lyon et à maître Guillaume de Varey, procureur du chapitre, si lorsque les gens du Roy vinrent à Lyon pour tenir la cour séculière (2) que tenait l'évêque d'Autun en qualité d'administrateur, le chapitre était saisi d'une partie de la justice et de la juridiction séculière. A quoy le doyen et le procureur du chapitre répondirent, en présence d'un notaire apostolique, que le chapitre n'avait point de tribunal séparé, mais qu'il était en possession de la moitié de la justice et de la juridiction séculière, à laquelle il n'avait jamais renoncé, prétendant s'en servir en temps et lieu. Sur cette déposition et sur celle des témoins requis par l'archevêque élu, il fut dit que la pleine authorité de mère et mixte impère appartenait à l'archevêque, et que

(1) *Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*, pag. 383, et preuves, 17.

(2) En 1270.

l'évêque d'Autun, en qualité d'administrateur, l'avait tenue aux mesmes droits de faire exercer la justice et la jurisdiction dans la ville de Lyon, tant par luy mesme que par la cour du sénéchal de Lyon qui était *une*. Après quoy les députés déclarèrent que la justice et la jurisdiction séculière appartenaient à l'archevêque élu, et la lui remirent pour la tenir de la même manière que l'évêque d'Autun l'avait tenue, en qualité d'administrateur, durant la vacance du siége.

Cependant Girin d'Amplepuis, qui exerçait l'office de viguier, se leva, avant que les députés eussent achevé de prononcer en faveur de l'archevêque élu ; il demanda qu'on lui donnât copie de la déposition des témoins produits de la part de l'archevêque, disant qu'il étoit prest de prouver que les dépositions de ces témoins étoient fausses, et qu'il avoit en main des raisons pour établir que lorsque l'évêque d'Autun administroit l'archevêché, et que les gens du Roy se saisirent de la justice, c'étoit un autre que l'évêque qui exerçoit la juridiction de mère et mixte impère, comme il estoit prest de faire voir par une cédule qu'il avoit entre les mains, et qu'il disoit en contenir les preuves. Il présenta cette cédule aux députez qui refusèrent de la prendre, et répondirent que ce n'étoit pas pour cela qu'ils avoient été envoyés, et qu'ils ne vouloient s'appliquer qu'à s'acquitter fidèlement de la commission qui leur avoit été donnée. »

Sur cette réponse évasive, l'acte de remise fut passé le 16 février l'an 1272 (1) ; il amena l'éloignement de Girin d'Amplepuis. Quoi qu'il en soit, sa fille Alix reçut pour appanage, sinon la terre d'Amplepuis, comme le dit un peu légèrement le généalogiste Lachesnaye des Bois (2), tout au moins des censes, rentes, servis, et dixmes en ladite paroisse, et les porta en dot à Peronnin de Foudras, dont

(1) Ce dut être 1273, l'année commençant à Pâques.

(2) *Dict. de la noblesse*, article Foudras, degré IV.

le fils Jean fut fait prisonnier par les Anglais à la journée de Poitiers (1); sa femme, Jeanne d'Ogerolles, vendit pour sa rançon, à grâce de réachat, à Gaufredy de Saint-Jean, damoiseau, les dixmes de la paroisse d'Amplepuis pour prix de deux cents florins de bon or (2).

Antoine Ier de Foudras, leur fils, épousa Jeanne de Varey, en 1378, et de ce mariage vint Guichard de Foudras, marié à Lyonnette de Sallemard, et grand-père de Sibille de Foudras qui épousa Antoine de La Mure, sur la fin du xve siècle.

J'ai à peine besoin de parler de cette nouvelle maison de La Mure, rameau des La Mure de Lyon, séparé en 1269 (3), et qui a réuni tous les genres d'illustration. Les lettres, la noblesse, le courage militaire, les dignités ecclésiastiques y avaient compté de dignes représentants (4); l'historien du Forez, Jean-Marie de La Mure, chanoine de Montbrison, devait y ajouter un nouveau lustre. Il fit son héritier Noël de La Mure, seigneur de Biénavent et de Changy, qui n'eut d'autre enfant que Marguerite de La Mure, mariée le 22 janvier 1708, à Jean-Ignace Gaulne, seigneur de La Fayolle, auquel elle portait le château de Changy et le reste du patrimoine de son antique maison. Les membres de cette famille ajoutèrent le nom de de La Mure à leur nom patronymique; et la prieure de Beau-

(1) 17 septembre 1356.

(2) Lachesnaye des Bois, *loc. cit.*, Ve degré.

(3) Ceux de Forez les reconnaissent pour parents, dit Le Laboureur; mais ils ne font pas voir en quelle manière. Ils portent de sable, à trois fasces d'or, escartelées d'azur, à trois croissants d'argent. *Table des maisons nobles*, etc., page 20.

(4) L'un des membres de cette famille s'était allié à celle d'Ant. Du Verdier, l'auteur de la *Prosopographie*, de la *Bibliothèque française*, etc.— Un autre de La Mure avait épousé la fille d'Antoine de La Val, géographe du Roi, capitaine de son Parc-les-Moulins, et l'historien des ducs de Bourbon, etc. V. Renon, *Chronique de N.-D. d'Espérance de Montbrison*, p. 493.

lieu (1), Mme Gaulne de La Mure, éleva auprès d'elle sa gracieuse nièce Rose-Aimée, qui devint, en 1760, l'épouse de Nicolas-Jean-Louis de Fontebrune, héritier substitué des Rancé de Chavannes de Glettins. Cette dame le fit revivre dans une belle et nombreuse postérité, où se mêlaient les sangs les plus illustres de nos trois provinces, et qui présentaient, aux preuves de noblesse, les quartiers suivants : Rancé, Montd'or, Marzé, Chavannes, Gletteins, Digoine, Roëmer, Fontebrune ; — Gaulne, La Mure, Foudras, Varey, Sallemard, Gayardon de Grezolles, La Val et Beaujeu-Amplepuis.

Le fils puîné, destiné à Malte, Jean-Louis-Benoît de Fontebrune, chevalier de Rancé, fut précisément celui qui disputa devant le parlement le fief de La Rey et l'héritage de Guillaume de Chavanne de Rancé, à sa veuve Madeleine Du Perray.

C'est dans ce procès que nous allons retrouver le manuscrit de la traduction d'Ange Politien, sortant de sa longue obscurité, pour devenir le prix des bons soins donnés par un archiviste érudit, à une procédure en droits seigneuriaux, intentée à la veille de la Révolution qui allait les abolir.

Je dois expliquer d'abord que du mariage de Ferdinande de Rancé avec messire Jacques de Fontebrune étaient

(1) Beaulieu, situé dans la paroisse de Riorges, s'appelait Montchotard ; lorsque l'archevêque Humbauld y fut appelé pour le visiter, et donner son approbation à cette fondation, il en trouva la situation si agréable, par la découverte qu'on fait de la plaine de Roanne de dessus le tertre qui y est, que, par la sentence même de son approbation, il lui donna le surnom de Beaulieu, et dès lors ce surnom devint son nom mesme. Au nombre des prieures, Lamure, auquel est emprunté ce détail, cite nobles et religieuses dames : Philiberte de Saint-Romain, Jeanne de Bourdeille, Françoise de Montd'or, Adrianne de Roches, Nonciade de Chartres, Péronnelle Du Poyet, Anthoinette de Damas, Gilberte des Serpens, Claudine de Crémeaux, Anthoinette de Thélis, etc., p. 54. *Antiquités du dévot Prieuré des dames religieuses de Beaulieu*, M. DC. LIV.

nées plusieurs filles : l'aînée épousa, à Lyon, le 23 novembre 1751, André Suleau, gentilhomme picard, dont le dont le neveu François-Louis Suleau (1) a joué un rôle si tragique dans la journée du 10 août 1792. Accouru aux Tuileries au premier rang des défenseurs de Louis XVI, il se vit entouré par la multitude, et bientôt, malgré une héroïque résistance, massacré par des assassins auxquels l'avait désigné Théroigne de Méricourt (2). Suleau était, en 1787, avocat aux conseils du Roy, et en cette qualité fut chargé de la procédure de son jeune parent. Elle suivit son cours sur l'instance d'un jurisconsulte lyonnais, Bonaventure Morel, alors procureur-fiscal-général de la juridiction laïque de l'archevêché de Lyon, devenu plus tard conseiller à la Cour d'appel de cette ville, quand les grands corps de magistrature furent rétablis en 1800 (3).

Celui-ci, en qualité de curateur de Jean-Louis-Benoît Goussard de Fontebrune, alors mineur et demandeur, requérait contre Madeleine Du Perray, se disant dame de La Rey, défenderesse, que la substitution contenue au testament de Mathieu de Chavanne de Rancé fût déclarée ouverte au profit dudit Jean-Louis-Benoît, par le décès de messire Guillaume de Chavanne de Rancé, son oncle à la mode de Bretagne, et ce faisant, la défenderesse condamnée à se dessaisir et départir de la terre et seigneurie de

(1) Né à Grandvilliers le 29 août 1758, et non en 1757, comme le dit la *Biogr. univ.* d'Hoëfer, par erreur. Il était fils de Nicolas-Antoine-Victor Suleau, frère d'André Suleau, et de Marie-Jeanne Fortin. (Acte communiqué par M. le Maire de Grandvilliers.)

(2) Pour le rendre plus odieux sans doute, elle l'appelait à haute voix l'abbé Suleau.

(3) Voir le discours prononcé sur sa tombe par le Premier Président Vouty, le 22 floréal an XIII, et son éloge par M. Mollard, extrait du *Bulletin de Lyon* du 25 floréal an XIII, n° 68. V. aussi les savantes études de M. le conseiller Fayard sur les *Anciennes juridictions lyonnaises*, pages 212 et 263. Son frère aîné, Pierre Morel, né à Lyon en 1723, était membre de l'Institut. Il figure au tome LXXIV de la *Biographie universelle*, p. 370.

La Rey, censes, rentes nobles, servis et droits y attachés, comme étant des biens sujets à ladite substitution, etc.

Suleau, obligé de produire, à l'appui de cette demande, les titres généalogiques de son jeune client, le mit en rapport, pour compléter son dossier, avec un de ses compatriotes fort versé dans les matières héraldiques, qui paraissent lui avoir été assez étrangères. Je veux parler de l'abbé Coupé. Ce fécond écrivain, Picard de naissance, était venu jeune encore à Paris, et à vingt-cinq ans, s'était élevé au poste de professeur de rhétorique au collége de Navarre (1). Huit ans plus tard, étant devenu précepteur du prince de Vaudemont de la maison de Lorraine, il conduisit son élève en Allemagne, en Suisse et en Italie, et à son retour à Paris, fut nommé censeur et conservateur des titres généalogiques à la Bibliothèque royale. Remplissant ces fonctions depuis neuf années, il put prodiguer au noble plaideur, dont Bonaventure Morel était le curateur, les trésors de son érudition héraldique et mettre rapidement en état les pièces principales de son dossier, retiré du cabinet de Suleau (2), pour passer dans celui de l'avocat Denis de La Rivoire, son parent.

Ces bons soins méritaient une récompense, et aucune ne pouvait égaler, pour le savant abbé Coupé, l'hommage d'un manuscrit, déjà vieux de plus d'un siècle, tel que celui dont le jeune chevalier de Fontebrune avait recueilli le legs, comme une épave de la succession prête à lui échapper. On comprend qu'il s'agit de l'œuvre incomplète du bon chanoine de Saint-Paul, contenant la traduction des Épîtres d'Ange Politien et du poëme d'Ambra.

Coupé ne manqua point de l'agréer, en se promettant de l'éditer plus tard, après l'avoir achevée. Mais les événements disposèrent autrement, et du procès, et du manus-

(1) En 1757.

(2) Il était parti pour un voyage aux îles Du Vent et à Saint-Domingue, d'où il ne revint qu'en 1789.

crit. Deux années ne s'étaient pas écoulées que la Révolution française fit entendre ses premiers grondements ; la procédure du jeune héritier des Rancé sombra dans la tourmente, et lui-même, de retour à Lyon, y prit part au terrible siége qui devait couvrir de sang et de ruines notre malheureuse cité. Il y fut frappé mortellement à la redoute du Pont-Morand dans la fatale journée du 29 septembre 1793, et mourut dans sa trentième année, entre les bras de sa mère, le 1er octobre suivant (1). Quant à l'abbé Coupé, il avait vu, dès 1792, ses fonctions devenir inutiles, et s'était retiré à Fontainebleau, où il composa entre autres ouvrages, ses *Soirées littéraires*, qui parurent en vingt volumes in-8°, à Paris, de 1795 à 1801.

En ouvrant le tome neuvième, paru en 1797, on lit de la page 31 à 149, les deux premiers livres des *Lettres d'Ange Politien*, et la 1re lettre du livre IIIe traduites pour la première fois du latin. On retrouve dans l'œuvre du traducteur resté anonyme, toutes les qualités de son modèle, un style souple, fécond, énergique, coloré; Coupé ne s'en attribue pas le mérite, mais il omet d'en faire connaître l'auteur, et de nommer soit le chantre de Saint-Paul, soit le procès de son petit-neveu. Il supprime aussi les commentaires propres à éclaircir les endroits obscurs et l'histoire des savants du xve siècle, qui devaient former la partie la plus précieuse du manuscrit; enfin, il se borne à dire en finissant : « Je pourrai quelque jour donner la suite de ces lettres intéressantes. Mais je passe en ce moment à d'autres choses qui ne le sont pas moins. »

Ce projet n'a jamais été exécuté, et ce ne fut pas faute d'insistance de la part des héritiers du chanoine de Saint-Paul. En effet, la sœur du chevalier de Rancé avait

(1) Son père lui a survécu jusqu'en 1820, et un frère puiné, engagé dans les ordres, jusqu'en 1834. En lui s'est éteinte, quant aux mâles, la famille Goussard de Fontebrune.

épousé, en 1791, le célèbre Jean-Marie Morel de Fontebrune, auteur de la *Théorie des Jardins*, chantée par Delille. Ce savant aimable (1), comme l'appelle Coupé, lui avait adressé des reproches de ce qu'il n'avait pas traduit le reste des lettres d'Ange Politien, et tout au moins livré à la même publicité les commentaires et la traduction de la sylve du même auteur, intitulée : *Ambra*.

L'infatigable compilateur lui répondit que ce goût pour les vieux savants, qui est aussi le sien, n'est pas celui de tout le monde, et qu'il se voit forcé de varier, lorsqu'il aimerait bien mieux donner de la suite aux grands morceaux. Cependant, pour le contenter, il lui promet d'insérer dans le dixième volume, et sans nommer son correspondant à cause de sa modestie, la traduction de l'*Ambra* d'Ange Politien, qui est faite sans doute pour plaire à tout le monde. » (2).

Ce jugement de l'abbé Coupé n'est pas aventuré, car l'*Ambra* est un des chefs-d'œuvre de cette école de la Renaissance, groupée autour des Médicis. Il doit son origine aux leçons que Politien fit sur Homère (3), et fut prononcée en présence de tous les illustres de l'Italie à l'ouverture de son cours public. Des femmes célèbres assistèrent aussi à la lecture de cette sylve latine, et la critique la plus sévère a ratifié l'enthousiasme que fit naître le poème le plus achevé peut-être, et le mieux inspiré du brillant professeur. « Ambra, dit Heeren (4), était le nom d'une des villas où Laurent de Médicis se plaisait à

(1) Voir *Discours sur la vie et les œuvres de J.-M. Morel*, par de Fortair. Paris, 1813, in-8°. Delille a fait à son œuvre de nombreux emprunts, déguisés sous le voile de la langue poétique.

(2) *Soirées littéraires*, tome X, page 235.

(3) Ang. Politiani Sylva, cui titulus Ambra, in poetæ Homeri enarratione pronunciata. Les trois autres poèmes sont intitulés : *Nutritia*, *Rusticus*, et *Manto*.

(4) *Histoire de la littérature classique au moyen-âge*, traduction de M. Chastel dans les *Mémoires de la Société littéraire*, 1862, page 15.

séjourner, lorsqu'il cherchait un délassement aux affaires de l'Etat. Toute la pièce consacrée à la louange d'Homère, commence par une assemblée des Dieux, dans laquelle Thétis se plaint à Jupiter de ce qu'il ne se soit encore rencontré aucun poète qui ait chanté dignement les hauts faits de son fils Achille; Jupiter lui dit qu'il en viendra un, suivant ses désirs. Homère naît, grandit par les soins des Dieux, et célèbre les hauts faits que notre poète passe en revue.

La traduction de Louis de Rancé fut insérée par fragments dans le dixième volume des *Soirées littéraires* (1), paru en 1798, et l'abbé Coupé n'y fut déterminé, comme il l'avoue, que pour la présenter à son public en guise de préparation à la traduction de l'Odyssée, qui devait entrer bientôt dans sa compilation.

Mais est-ce bien là tout ce qui était dû au génie de la Renaissance, à celui d'Ange Politien et à l'œuvre fatalement interrompue de notre compatriote du chapitre de Saint-Paul? Je ne l'ai pas pensé, lorsque j'ai entrepris moi-même d'achever la traduction de la plus intéressante des correspondances littéraires, j'ai cru m'acquitter à la fois d'un devoir envers les lettres, la famille et la patrie lyonnaise, en reprenant l'œuvre du chanoine de Rancé, qui pour avoir passé modestement en ce monde savant du XVIIe siècle, n'en mérite pas moins la place que je voudrais lui rendre par cette notice, parmi les Lyonnais dignes de mémoire.

Edmond de PIELLAT.

(1) Pages 235 à 249. J'ignore si la traduction de Louis de Rancé était complète et comprenait les quatre sylves.

(*A continuer.*)

Un problème d'archéologie lyonnaise.

CHAPELLE DE SAINT-EPIPOY

En parcourant l'*Obituarium ecclesiæ Sancti Pauli*, dont la publication est due à M. C. Guigue, mon attention s'arrêta sur une charte qui contient un accord intervenu, en 1189, entre les chanoines de Saint-Jean et ceux de Saint-Paul, au sujet de la chapelle de Saint-Epipoy, *ecclesiæ Sancti Epipodii*. Les premiers se désistèrent en faveur des seconds de tous les droits qu'ils avaient sur cette chapelle, moyennant une redevance annuelle payée par le Chapitre de Saint-Paul.

Cette lecture éveilla chez moi le désir de faire des recherches sur l'existence de cet ancien oratoire, dont les divers historiens lyonnais indiquent la position au-dessous du rocher de Pierre-Scise. Je mis bientôt mon projet à exécution et je me dirigeai vers le susdit rocher. Arrivé à sa base, je montai à gauche par un petit chemin très-rapide, et, après une médiocre ascension, j'atteignis une maisonnette dont un des habitants travaillait en dehors. Je lui fis part de mes recherches, et il me dit qu'en effet sur le quai, au-dessous de ma station, il existait encore une fontaine d'eau de source, dite de *Saint-Petit-Pois* (sic), et qu'en montant dans la maison n° 20 je trouverais peut-être quelques restes relatifs à mes recherches. Il m'indiqua un escalier intérieur aboutissant, de la montée où je me trouvais, sur le quai de Pierre-Scise, au n° 19. En effet, une fois arrivé en bas, je remarquai une borne fontaine ayant deux robinets, dont l'un

était alimenté par l'eau du Rhône et l'autre par une eau de source provenant de la montagne. C'était bien la fontaine de *Saint-Petit-Pois*, et j'étais sur la voie d'une découverte.

J'entrai donc dans l'allée de la maison n° 20, et, après avoir gravi une vingtaine de marches, je me trouvai dans une cour oblongue, terminée parallèlement par une construction d'une grande simplicité, une espèce de hangar. Je remarquai en face de l'escalier une ouverture à plein cintre dont la porte me fut ouverte, et l'intérieur pouvait bien en effet avoir la forme d'un oratoire ; mais malheureusement ces restes antiques sont transformés aujourd'hui en deux cabinets d'aisances. Ce positivisme est peu agréable aux yeux des archéologues. Cependant cette utilisation me fournira peut-être une aide pour la résolution du problème archéologique qui fait l'objet de mes recherches ; mais, avant toute discussion à ce sujet, je commencerai par quelques détails sur l'histoire de saint Epipoy, ou saint Epipode (1).

Sous le règne de Marc-Aurèle, de 161 à 180, une violente persécution s'éleva contre les chrétiens, et ce fut alors que saint Pothin, évêque de Lyon, souffrit le martyre, vers l'an 177, ainsi qu'un assez grand nombre de ses coréligionnaires, dont l'histoire nous a conservé les noms. Parmi les confesseurs de la foi chrétienne, se trouvaient deux jeunes gens, Epipoy et Alexandre, élevés par des parents distingués, *Epipodius et Alexander, à clarissimis parentibus instituti.* La conformité d'idées religieuses en avait fait deux amis dévoués, qui s'exhortaient à rester fidèles à leur foi nouvelle. Lorsque la persécution eut atteint toute sa férocité, ils se retirèrent secrètement dans l'humble logement d'une chrétienne, la veuve Lucie, qui demeurait au-dessous du rocher de Pierre-Scise. Ils y restèrent cachés environ un an, lorsqu'enfin, un agent très-alerte, *inquisitor sagax*, pénétrant dans leur étroite ca-

(1) *In codd. Remigiano et Colbertino scribitur semper Ypipodius ; in martyrologio Flori, Ypipodius ; in homilia sancti Eucherii, Ephiphodius.* (D. Ruinart, *acta sincera.*)

chette, leur fit sentir la rudesse de sa main en les arrêtant. Epipoy, cherchant à s'enfuir, perdit une de ses chaussures, que la sainte veuve Lucie garda comme un trésor précieux ; et, en effet, la légende prétend qu'avec cette relique elle opérait des miracles.

Saint Epipoy fut le premier martyrisé, et comme le peuple en émeute demandait qu'on le lui livrât, afin de le mettre en pièces, le gouverneur, craignant une sédition, fit aussitôt trancher la tête au fidèle chrétien, qui persistait dans sa foi religieuse, et, le surlendemain, saint Alexandre subit le même sort. Cette cruauté de la multitude qui, déjà l'année précédente, s'était déchaînée avec une véritable férocité, lors du martyre de saint Pothin, inspire à M. Monfalcon les réflexions suivantes, qui sont parfaitement de circonstance : « Quels que soient les temps « et les lieux, la populace, abandonnée à ses fureurs, est tou- « jours la même. Pendant la période de la civilisation la plus « avancée, comme aux âges de barbarie, elle procède toujours « avec la même cruauté..... Déchaînée contre les chrétiens, la « multitude les chassa des bains publics et de leurs maisons. « Elle les poursuivit dans les rues, sur les places publiques, « dans tous les lieux où elle espérait les atteindre. En un mo- « ment, tous ceux qui étaient désignés comme disciples du « Christ furent assaillis par une populace furieuse, injuriés, « frappés, jetés dans des prisons infectes, jusqu'au jour de leur « condamnation. » Rien n'est plus vrai : la populace obéit à ses passions, et se révolte toujours contre la raison et la modération. Quand nous sommes témoins aujourd'hui des massacres et des incendies opérés par la Commune de Paris, on n'a pas le droit de se croire sur la route du progrès ! rien n'est changé et l'horizon social est bien obscur.

Le supplice et la constance de saint Epipoy et de saint Alexandre laissèrent une profonde impression au sein de la société chrétienne qui continua secrètement ses pratiques religieuses (1).

(1) Saint Epipoy fut martyrisé le 22 avril, et saint Alexandre, son

Ce fut alors qu'un jeune homme, appartenant à une famille distinguée, *natu nobilis*, et souffrant beaucoup de violents accès de fièvre, eut une vision dans laquelle il reçut le conseil d'aller consulter la veuve Lucie qui possédait la chaussure du martyr saint Epipoy. Il alla donc la voir; mais elle lui répondit qu'elle ne connaissait rien en fait de médecine; cependant elle ne nia pas que, possédant la dépouille du martyr, elle avait opéré plusieurs guérisons. Comme le malade souffrait beaucoup de la soif, elle lui offrit une coupe d'eau, *hospitalem calicem salutis porrexit*, et aussitôt la fièvre fut éteinte; en sorte que ce retour à la santé, en dehors de la science humaine, ne put s'attribuer qu'à une intervention miraculeuse. La source, qui avait servi à cette boisson, resta célèbre, et passa pour avoir une propriété anti-fébrile. Elle devait cette vertu, dit-on, à ce fait que la chaussure de saint Epipoy était tombée dans le réservoir qui recevait l'eau de la montagne, et alimente encore l'extrémité du quai actuel de Pierre-Scise. Dom Ruinart, qui raconte ce fait de la guérison de la fièvre par la boisson d'un verre d'eau, ne donne pas d'autre explication, et ne parle pas de la chute de la chaussure dans le réservoir de la fontaine (1). Ce détail m'a été raconté par la propriétaire de la maison du quai de Pierre-Scise, n° 19, dont le père avait été en possession d'un bref pontifical affirmant la propriété hygiénique de cette source, et l'attribuant à la susdite immersion de la chaussure du saint martyr. Ce bref, prêté à diverses personnes, a été égaré et l'on a fait de vaines recherches pour le retrouver; en sorte que l'on ne peut donner ni la date de cette pièce, ni le nom du pape qui l'a signée. Le puits qui fournit l'eau à la fon-

compagnon, le 24 du même mois, sous Marc-Aurèle, en l'an 177. (Nivon, *Voyage au Saint Calvaire*, 1731.)

(1) Ne serait-il pas possible que la légende relative à la vertu de la chaussure de saint Epipoy provint de la terminaison de son nom propre, ποδις, qui signifie chaussure? Les légendes reposent souvent sur des bases solidifiées par l'imagination, et il suffit d'un mot pour leur donner naissance.

taine existe encore dans la maison précitée, n° 19, et l'on comprend que le propriétaire ait pu avoir entre les mains la bulle pontificale susdite.

La guérison du jeune homme dut avoir lieu peu après l'exécution des saints Epipoy et Alexandre; car, d'après Surius et saint Grégoire de Tours, la pieuse veuve Lucie mérita aussi la couronne du martyre. Tous les historiens sont d'accord pour nous apprendre que les deux jeunes amis furent inhumés dans la grotte de Saint-Jean, devenue la crypte de Saint-Irénée, laquelle possède encore deux chapelles sous leur vocable (1); mais il est naturel que la demeure de la sainte femme, qui leur avait fourni l'hospitalité, restât en vénération dans le quartier de Pierre-Scise, et l'on ne doit pas s'étonner si la piété des fidèles voulut conserver un souvenir de ces trois saints personnages, par la construction d'un oratoire sur l'emplacement qui avait servi de retraite aux deux célèbres martyrs (2).

Pour utiliser cet oratoire on l'adjoignit à une recluserie d'homme; et d'après l'abbé Aimé Guillon, il existait encore en 1797 (3). La tradition prétend que ce fut saint Eucher, évêque de Lyon

(1) M. Sarsay, qui vient de faire restaurer les restes de la chapelle de Saint-Loup, dans l'Ile-Barbe, me communique la note suivante : « Indé« pendamment de la chapelle et de la recluserie de Saint-Epipoy, il exis« tait encore dans l'Ile-Barbe, avant la révolution, une crypte célèbre « dédiée aussi à saint Epipoy, et fondée par les chrétiens échappés à la « persécution de l'empereur Sévère. Le saint prêtre Pélerin y célébrait « les saints mystères, en l'an 218, et dirigeait les nouveaux chrétiens, « qui menaient une vie sainte sous le nom d'anachorètes. »

(2) Dom. Ruinart, *Acta martyrum sincera et selecta*. — Grégoire de Tours, cap. 64. — Meynis. *Les grands souvenirs de l'Eglise de Lyon, les saints Martyrs de Lyon*. — Monfalcon. *Histoire de Lyon*, p. 177. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. 1er, p. 455. — Nivon, *Voyage au saint Calvaire*, 1731.

(3) Cette date, de 1797, est celle de la publication du livre de l'abbé Guillon : *Lyon tel qu'il était* : « Dans la rue de Pierre-Scise subsiste en« core la chapelle de Saint-Epipoy, qui a servi à une recluserie de ce « nom. »

dans le ve siècle, qui établit les premières recluseries au sein de notre ville (1). Cette institution peut paraître assez singulière : les reclus de l'un et de l'autre sexe s'enfermaient volontairement pour le reste de leur vie. Chaque cellule ne devait avoir que dix pieds de hauteur et autant de largeur ; il fallait qu'elle fût placée près d'une chapelle, afin que le reclus, au moyen d'une ouverture pratiquée dans sa sellule, pût entendre la messe. Losqu'un pénitent s'était ainsi dévoué à la réclusion, il ne lui était plus permis de sortir, et l'évêque, qui l'y renfermait avec certaines cérémonies, scellait la porte et y apposait son cachet. Il paraitrait cependant que tous les reclus n'étaient pas soumis à un emprisonnement aussi exagéré ; car on lit dans l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, « qu'ils pouvaient « avoir au-dedans de leur réclusion un petit jardin pour prendre « l'air et planter des herbes. » (L. LIV, chap. 21.) Ce privilége, ainsi que je l'expliquerai plus loin, avait été probablement accordé aux reclus de Saint-Epipoy.

Je ne comprends pas comment la vie était possible dans de semblables conditions, et cependant on cite plusieurs de ces pauvres fanatiques qui ont eu des existences excessivement prolongées. Le 5 octobre 1403, Agnès de Rochier, fille d'un riche marchand de Paris, qui demeurait dans la rue Tibautodé, se fit recluse, à l'âge de 18 ans, à la paroisse de Sainte-Opportune, et mourut dans sa cellule, âgée de 98 ans et parconséquent en 1501 ; ce qui prouverait qu'au commencement du XVIe siècle les recluseries n'étaient pas entièrement supprimées, ou que du moins les reclus avaient l'obligation d'y achever leur existence. Cochard prétend que cette clôture extraordinaire a cessé d'avoir lieu au commencement du XVIe siècle. (*Arch. hist. et stat. du Rhône*, I, page 408. — Le *grand vocab. français.*) M. de Lagrevol, dans sa notice sur saint Avite, parle d'un barbare, nommé Léonien, converti au christianisme,

(1) L'expression de *recluserie* est parfois remplacée par celle de *reclusière*. Le P. Ménestrier parle de la chapelle de Sainte-Madeleine, « ancienne reclusière, qui sert d'église aux religieuses du Verbe-incarné. » P. 370.

dans le ve siècle siècle, et qui, durant quarante ans, fut reclus au fond d'une étroite cellule, soit à Autun, soit à Vienne. Malgré ces quelques exemples de longévité, plusieurs conciles se crurent obligés d'interdire cet *abus*.(P. de Lumina. *Hist. de l'Eglise de Lyon*, l. l^er, chap. V.)

Il existait à Lyon un certain nombre de recluseries de l'un et de l'autre sexe. Les hommes se renfermaient dans celles de Saint-Barthélemy, Saint-Irénée, Saint-Marcel, Saint-Hilaire, Saint-Clair, Saint-Sébastien, Saint-Martin-de-la-Chana, Saint-Epipoy, Saint-Eloy, Saint-Cosme, Saint-Marcel, Saint-Alban, Notre-Dame-de-la-Saunerie, Saint-Vincent, devenu paroisse. Les femmes avaient pour elles Sainte-Madeleine, Sainte-Marguerite, Sainte-Hélène. Brossette nous apprend que de son temps, 1711, les recluseries de Saint-Clair, Saint-Sébastien, Saint-Cosme et Saint-Epipoy, subsistaient encore en chapelles. (*Eloge de Lyon*, p. 78. — P. de Lumina, *l'Eglise de Lyon*, p. 65.) Il paraitrait que parfois certains reclus étaient remplacés par des pénitentes. Ainsi, je rencontre dans l'*Obituarium sancti Pauli* une *Raimua inclusa Sancti-Epipodii*, et une *Sina inclusa Sancti-Vincentii*. Cet obituaire est un nécrologe du XIe au XIIIe siècle, qui contient aussi quelques pièces relatives au chapitre de Saint-Paul.

Une de ces chartes nous apprend qu'en 1189 les chanoines de Saint-Jean cédèrent à ceux de Saint-Paul tous les droits qu'ils avaient sur la chapelle de Saint-Epipoy, moyennant une redevance annuelle, *in una pensione decem solidorum et in una libra cerœ*, et ces derniers furent chargés de desservir la susdite chapelle. Cet accord est fait sous les auspices de *Joannes primæ lugdunensis Ecclesiæ humilis sacerdos*, Jean de Bellesme, archevêque de Lyon. Dans cette pièce, l'oratoire en question est qualifié de célèbre, *memoratam ecclesiam ;* ce qui prouve qu'à cette époque, on en faisait l'objet d'une dévotion spéciale. Si j'emploie l'expression d'oratoire, c'est qu'en effet ce n'était pas autre chose. L'almanach de 1750 s'exprime ainsi en parlant des recluseries : « Elles étaient originairement des oratoires, joignant lesquelles étaient bâties des cellules. »

Ainsi que je l'ai dit, derrière la maison n° 20, et à la hauteur d'une rampe, on rencontre une cour oblongue, bordée du côté de la colline par une construction qui n'est qu'un véritable hangar. En face de l'escalier qui donne accès dans cette cour, on remarque, au centre de ce hangar, l'ouverture d'un caveau à plein cintre, dont voici la mesure : largeur de l'entrée et de l'intérieur 2m 27 ; profondeur 3m 57 ; ce qui donne une surface de 8m 10. La hauteur totale, y compris le rayon du cintre, est de 2m 88. Cet intérieur, adossé contre la colline, n'a aucune autre ouverture que celle de son entrée, et se termine par un mur vertical. Au milieu se trouve un pilastre qui soutient la voûte ; mais qui sert simplement de division à deux cabinets d'aisances placés dans ce caveau, que je soupçonne avoir été l'oratoire accompagnant la recluserie de Saint-Epipoy. Cet établissement, destiné aujourd'hui *ad stercoreas sordes* semble confirmer l'opinion, douteuse il est vrai, que j'émets sur son ancienne destination : en effet, le reclus renfermé dans la cellule qui joignait la petite chapelle ou l'oratoire, devait nécessairement avoir près de lui le moyen de donner écoulement à certaines matières intestines, qui ne pouvaient pas s'accumuler dans son étroite prison. On aura donc ensuite profité naturellement de cet antique et indispensable exutoire, pour l'approprier aux besoins des nouveaux habitants, successeurs des reclus.

Ce qui semble assigner une assez haute antiquité à cette espèce de caveau, c'est un cippe romain d'un mètre de hauteur, encastré dans le montant qui supporte un des côtés de l'entrée, à droite de l'observateur, et dont la base encore visible repose sur le sol actuel. La construction qui accompagne ce caveau, et que j'ai qualifiée de hangar, n'a aucun caractère et remonte probablement à une époque postérieure aux recluseries. En effet, la chapelle de Saint-Epipoy avait été fortement endommagée pendant les troubles de 1562, et elle fut restaurée, en 1583, pour servir à « l'habitation et demeure d'un paouvre hermitte, » (*Invent. des arch. comm.*) je ferai remarquer qu'ici le mot *reclus* est remplacé par *ermite*; ce qui semble indiquer une modifica-

tion dans la règle des recluseries ; car l'ermite avait, je crois, le droit de sortir de son logis.

Maintenant voici le problème que je livre au jugement de mes lecteurs. Ce petit intérieur serait-il l'oratoire qui accompagnait ordinairement la demeure des reclus ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que la chapelle de Saint-Epipoy était située en cet endroit. En effet, la propriétaire de la maison voisine, n° 19, m'a communiqué un acte de vente de cet immeuble, daté de 1707, dans lequel il est dit : *maison joignant la chapelle de Saint-Epipoy*. Dans un acte de vente antérieur, 1640, il est question de la recluserie de Saint-Epipoy. Tous les plans du Lyon ancien placent ladite chapelle au même endroit ; mais ils la mettent généralement sur la rue de Bourgneuf, et non pas derrière les maisons qui bordaient cette rue. Ces plans manquent d'exactitude, et ce qui le prouve c'est que dans le grand plan du XVIe siècle, dont le P. Ménestrier a donné une réduction peu complète, on la voit figurée derrière les bâtiments qui bordent la rue, du côté de la colline (1). D'ailleurs, ce qui prouve le peu de précision de ces divers plans, c'est qu'ils ne sont pas d'accord entre eux. Les uns représentent la chapelle avec un clocher ou un clocheton du côté de Vaise, les autres du côté de la ville (2).

Il est à présumer que l'humble demeure de la veuve Lucie n'existait probablement pas sur la voie publique ; car alors il eût été difficile qu'elle pût servir de refuge secret aux deux martyrs précités. Elle était donc en retrait sur la pente de la colline, comme le petit bâtiment que je suppose être un souvenir de la recluserie de Saint-Epipoy, et devant lequel, ainsi qu'on peut le constater sur le grand plan sus indiqué, avait été construite une maison donnant sur la rue. Ce bâtiment faisait probable-

(1) M. C. Brouchoud, dans l. *Salut public* des 5 et 6 décembre 1872, a donné d'intéressantes explications sur ce plan de 1554, dont la *Société de topographie historique de Lyon* a entrepris la publication, au moyen de 25 planches gravées, dont l'ensemble représente une surface de quatre mètres carrés, marges non comprises.

(2) Sur le grand plan du XVIe siècle le clocheton est du côté de la ville.

ment partie de la prébende de Saint-Epipoy, et celui que nous voyons aujourd'hui me paraît contemporain du siècle dernier (1).

Voici la description que l'on trouve de tout ce tènement dans les actes de vente des biens nationaux : « Le 10 novembre 1791, « il sera procédé à la vente d'une maison, chapelle de Saint-« Epipoy et petit jardin, à Pierre-Scize, n° 95, ci-devant pos-« sédés par le prébendier de Saint-Epipoy..... les bâtiments « dans quatre corps de logis, entièrement séparés les uns des « autres, et une grande cour fort élevée au-dessus du niveau « de la rue, ayant en tout 5,900 pieds de superficie, compris le « petit jardin.....

« L'adjudicataire aura, en outre, les décorations qui sont dans « la chapelle, pourvu qu'elles ne soient pas réclamées par les « citoyens du canton. Quant à la cloche, il sera tenu de la faire « transporter à l'Hôtel de la Monnaie (2).

« Les bâtiments de cette prébende resteront assujettis, comme « par le passé, à la fontaine publique, dont le robinet est à l'exté-« rieur sur la rue. L'adjudicataire ne pourra se refuser de donner « passage nécessaire pour faire toutes les réparations et entre-« tien de ladite fontaine, dont les tuyaux, réservoirs et conduits « ne font point partie de cette vente, et sont exceptés pour « utilité publique (3). »

Ainsi qu'on le voit par cet acte de vente, la prébende de Saint-Epipoy était bien située au-dessus de la fontaine qui coule encore aujourd'hui sur le quai de Pierre-Scize. Nous retrouvons, en

(1) On m'a dit qu'il existait au-dessus de la porte de cette maison une inscription ; mais le rez-de-chaussée étant entièrement recouvert de boiseries, il est impossible de s'assurer de ce détail et de constater le style de ce soubassement, dont la forme pourrait donner un indice sur l'époque de la construction. Cette maison a trois étages et treize croisées de façade.

(2) Ce détail sur la cloche prouve que l'oratoire devait avoir un clocher ou au moins un clocheton.

(3) Cette vente faite à J.-François Tour, pour le compte et d'ordre est de François Revol, négociant, rue de Bourgneuf, au prix de 8,000 livres. Le 7 décembre suivant, Revol rétrocéda à Tour, négociant, place de l'Herberie, cette acquisition au même prix.

outre *la cour élevée au-dessus du niveau de la rue*, et en montant toujours, nous nous transportons dans le *petit jardin* dominant le bâtiment qualifié par moi de hangar. Ce jardin se compose de deux très-étroites terrasses superposées, dont la surface est effectivement très-restreinte.

Le problème que je soumets à l'attention des archéologues lyonnais n'est pas facile à résoudre ; car Cochard, dans sa description de Lyon de 1817, s'exprime ainsi : « Près de Pierre-« Scize, était la recluserie de Saint-Epipoy, élevée au lieu même « où ce saint s'était retiré pour échapper à la persécution et où « il avait été découvert. Les protestants eurent aussi dans « ce quartier un temple qui fut démoli en 1572. Il ne reste plus « de vestiges de ces édifices. » Il se pourrait bien qu'il y eût quelque exagération dans cette absence de tout vestige et que l'auteur n'eût pas exploré minutieusement les détails intérieurs de ce vieux quartier. On comprend que l'erreur des plans de Lyon, qui placent sur la rue la chapelle susdite, ait pu empêcher Cochard d'aller fouiller les intérieurs des maisons. Le grand plan du XVIe siècle, dont j'ai parlé plus haut, n'était pas encore connu, et ne fut découvert qu'en 1840, au fond d'une armoire de l'Hôtel-de-Ville, sous l'administration de M. Terme.

Dans l'acte de vente des biens nationaux, il est dit que les bâtiments vendus consistent en quatre corps de logis séparés les uns des autres, et je me demande si l'on ne peut pas les classer de la manière suivante :

1° La maison sur le quai ; 2° celle de l'intérieur de cour, où se trouve l'oratoire supposé et que j'ai qualifié de hangar ; 3° deux autres petites habitations supérieures, ayant accès dans le jardin, divisé en deux parties par des terrasses supperposées? On peut se demander s'il n'y a pas exagération de logements pour une recluserie? mais il faut se rappeler que depuis fort longtemps les reclus n'existaient plus et qu'ils avaient été remplacés par des prébendiers. La prébende était une rente annuelle, établie en considération du service auquel un ecclésiastique avait été attaché ; un droit de percevoir certains revenus *en argent ou en fruits* (*Dict. de théol.* 1756).

La grande maison de treize croisées de façade, qui borde le quai, n'aurait été probablement reconstruite que dans l'intention d'augmenter le nombre des locataires, et par conséquent d'assurer des revenus à la prébende. Elle me paraît, en effet, dater du siècle dernier, et le prébendier avait peut-être établi sa demeure dans une des deux petites maisons, accostées d'un jardin, lesquelles dominent le susdit hangar? Je n'ai pas eu l'heureuse chance de récolter des documents affirmatifs sur cette question, que je soumets simplement à l'examen des archéologues lyonnais, ainsi que l'ensemble de tout ce qui peut se rattacher à l'histoire de saint Epipoy. J'espère que de nouvelles recherches aideront à résoudre le problème, et je serais satisfait si les amateurs des vieux souvenirs locaux pouvaient s'intéresser à la question que je leur propose.

Paul SAINT-OLIVE.

REVUE DRAMATIQUE

Festival du Chatelet. : Le *Feu du Ciel*, orientale symphonique de M. Emile Guimet, paroles de Victor Hugo (1).

J'ai assisté cette semaine à une apparition plus intéressante, à mon sens, que celle de *Marion Delorme*, reprise au Théâtre-Français, et où l'avenir de l'art est plus engagé que dans le retour de ce drame, quelque grandes beautés qu'il renferme. J'ai hâte de vous en parler, de vous signaler un musicien de vrai et grand mérite, dont le nom vous est inconnu aujourd'hui, et en qui, je vous le dis, vous saluerez demain un maître.

Comme je fis sa connaissance, ce fut bien inopinément. Je m'apprêtais à aller dimanche au Concert-Populaire, où M. Saint-Saëns devait faire entendre, par l'intermédiaire de M. Sarasate, un grand concerto de violon, et M. Gouvy, produire une symphonie qui renferme, paraît-il, d'excellentes choses. J'avais dans ce but renvoyé à huitaine le Conservatoire, dont le programme comprenait sans doute d'admirables œuvres, mais de ces grandes œuvres qui peuvent attendre le compte-rendu et planent au-dessus de l'intérêt d'actualité. Le sort en a décidé autrement. La veille du dimanche, jour consacré, comme le savent mes

(1) Nous empruntons au *Journal de Paris* le compte-rendu de l'œuvre magistrale si applaudie dernièrement à Londres et non moins vivement hier à Paris, de notre compatriote, collaborateur et ami M. Emile Guimet. Nous remercions le critique parisien d'avoir été juste envers un jeune artiste étranger aux camaraderies parisiennes, et nous retenons ce mot : « j'ai hâte de vous signaler un musicien de vrai et grand mérite, dont le nom vous est inconnu aujourd'hui, et en qui je vous le dis, vous saluerez demain un maître. » A. V.

lecteurs, à ces intéressantes auditions, M. Emile Guimet m'adressait la partition de ce qu'il nomme une *orientale*, symphonique, le *Feu du Ciel*. Cette grande composition écrite sur les vers où Victor Hugo raconte, dans un style biblique et admirable, la destruction de Sodome et de Gomorrhe, devait s'exécuter le lendemain au festival du Châtelet.

Je jetai les yeux sur la partition, et le charme ne fut pas long à opérer. La pensée de M. Guimet, bien que riche et nourrie, a une carrure et une franchise qui la rendent immédiatement accessible. Dès les premières mesures de l'introduction, qui présentent, dans leur sonorité et la plénitude de leurs accords, une grandeur imposante, je vis que j'étais en face de *quelqu'un*. A mesure, enfin, que j'avançais dans mes faciles découvertes, je me sentais de plus en plus attiré vers l'auteur du *Feu du Ciel*, trouvant en lui ce *feu* qui vient aussi du ciel comme la foudre, et que, pour cela, on nomme *sacré*. Et voilà comment, parti pour le Cirque, je suis entré au Châtelet.

Je ne l'ai pas regretté, et comme mon devoir envers vous est de vous faire connaître les évènements artistiques importants, je puis dire que je n'ai perdu ni mon temps ni le vôtre. On sent tout aussitôt, dans le *Feu du Ciel*, une puissance de conception et de *rendu* qui étonne d'autant plus que le jeune compositeur a dû avoir bien peu d'occasions de s'entendre. Point de *ficelles*, point de mièvrerie : une expression simple, large, éminemment dramatique. Ce dernier point me touche beaucoup : rien, en effet, n'a plus d'importance, dans toute composition de chant et de déclamation, que le sentiment tragique et passionné qui est la vie même de l'œuvre, et dont trop de musiciens comtemporains se soucient peu, même au théâtre. Je ne sais quel a été le professeur de M. Guimet; mais le modèle sur lequel il a les yeux fixés est évidemment Meyerbeer. On retrouve quelque chose de la manière de ce compositeur dramatique incomparable dans l'orchestration du nouveau musi-

cien et dans l'emportement et l'ampleur de ses beaux chœurs.

L'auteur du *Feu du Ciel* est coloriste. Il fallait l'être dans un cadre où entre tour à tour la peinture de la mer, du désert et des douces campagnes égyptiennes, où le poète évoque les ruines colossales de Babel, et nous fait assister d'abord aux orgies de Sodome et de Gomorrhe, puis au déluge de feu sous lequel les cités coupables s'écroulent et disparaissent. Dans ces données bibliques et, par suite, orientales, le jeune compositeur n'a peut-être pas la couleur pittoresque de Félicien David, mais il *fait* plus grand, plus ample. Les tableaux aimables, le charme de la vie des pasteurs, le sentiment du bien-être où l'on se laisse aller sous la lumière de l'Orient, tout cela lui réussit; mais où je le vois nouveau, original, saisissant, c'est lorsque, avec le poète, il lance le feu céleste sur les villes maudites. Le chœur: *La nuée éclate!* est d'un effet étrange et très-puissant. On croit voir, à l'entendre, ce *Festin de Balthazar* de l'anglais Martins, où, sur des escaliers aux degrés innombrables, devant des entassements de palais, qui vont se perdant sous un ciel plein d'orage, on voit une foule aux habits de fête se ruer affolée, courir en se tordant les bras, et s'enfuir devant cette colère de Dieu à laquelle on n'échappe pas. Relisez, au reste, l'*Orientale* magnifique de Victor Hugo. Tout le coloris du poète est passé dans les accents du musicien.

Sans suivre pas à pas toute la partition de M. Guimet, ce qui m'entraînerait trop loin, j'en mentionne les pages principales. L'introduction (un peu longue et répétée: c'est le défaut général de l'œuvre) comprend des accords de cuivre de la plus grande beauté, un motif dans la manière orientale, gracieux et mouvementé, et un *cantabile* large et expressif. Dès ce morceau s'accuse la tendance *dramatique* du compositeur. Le chœur de début, plein de détails remarquables: *La voyez vous passer, la nuée aux flancs noirs?* marque ensuite, dans la façon aisée et

entraînante dont il se déroule, tout son art à manier les voix et à faire manœuvrer les masses chorales. Un superbe sentiment poétique, une phrase mélodique des plus larges signalent l'air de *la Mer*, écrit pour voix de baryton. Ecoutez-y se dérouler la pensée musicale sur ces vers :

La mer, partout la mer ! Des flots ! des flots encor !
L'oiseau fatigue en vain un inégal essor.

Elle s'étend ample et descriptive et semble planer elle-même sur l'immensité de la plaine liquide. Ce bel air, chanté par Faure, serait un vrai régal d'amateur.

Le duo de *l'Egypte* est un peu long, mais offre d'excellentes choses. Rien de charmant comme la phrase de ténor écrite sur les vers suivants :

L'Egypte ! elle étalait, toute blonde d'épis,
Ses champs bariolés comme un riche tapis,
Plaines que des plaines prolongent.

Il faut relever, comme un autre trait frappant du talent intelligent de M. Guimet, la manière dont il porte la voix sur le mot *prolongent*, pour mieux donner son effet à l'idée de l'écrivain.

Puis c'est le chœur consacré aux ruines de Babel, restes attristés d'une folie grandiose. Enfin, c'est l'*Intermède des villes maudites* qui commence par des airs de danse voluptueux empreints d'un grand caractère, et se termine par les mouvements échevelés de l'orgie furieuse. Ce morceau qu'on a fait bisser, et qui est des plus remarquables, se trouve coupé d'une phrase de violon, dont la suavité enivrante est une caresse pour l'oreille. Malheureusement, le presto qui le termine et figure l'orgie est d'une vulgarité fâcheuse et qui jette une ombre sur ce beau tableau. — J'ai déjà cité le grand récit qui vient ensuite: *La nuée éclate !* dont le chœur assume la plus grande partie. Il n'y a plus

après cela, que *le palmier,* chœur final, qui clôt avec une solennité sans emphase cette œuvre de grande valeur.

La partition du *Feu du Ciel,* dont j'ai relevé les principales qualités, marque chez son auteur une étude approfondie de la musique, non-seulement en ce qui touche la science, source où tout homme patient peut puiser, mais relativement à ce don, plus rare, d'agir puissamment sur les âmes et de connaître le point par où elles sont vulnérables. Le mouvement, la vie, la passion l'animent : et c'est pour cela que je salue en M. Güimet une future et brillante recrue pour l'opéra français.

Jules GUILLEMOT.

Journal de Paris, 17 Février 1873.

VIVE LA FRANCE!

—

NOUVELLE DAUPHINOISE

I

Il y a des villes et même des villages qui semblent vraiment prédestinés. Le joli bourg de C... avait pourtant la prétention de s'ennuyer sous son beau ciel méridional, — non pas qu'il eût l'audace de poser pour le spleen, cette maladie byronienne, bonne tout au plus pour les pâles insulaires, cousins-germains de John Bull, mais qui n'aura jamais droit d'asile à la campagne, car C... est admirablement situé.

Il s'endort et s'éveille au pied d'une gentille petite colline, chargée de verdure, entourée de haies charmantes, où les oiseaux sont en liesse du matin au soir, chantant à qui mieux mieux, et se passant fort bien de riches dilettanti, pour admirer leurs vocalises, mais heureux d'être écoutés par des marmots aux joues roses, aux grands yeux sauvages, qui, eux, ne connaissent pas le mal d'ennui, pas plus que *le mal d'amour*, du moins pour le moment.

Vive la gaité en sabots ou pieds nus, lorsque vient l'énivrante primavera! Saura-t-on jamais toute l'adorable insouciance de ces enfants élevés en pleins champs, se bousculant pour se caresser, se roulant dans l'herbe nouvelle, cueillant des mûres aux buissons, des jonquilles ou des pâquerettes dans les prairies, aspirant, de toute la force de leurs poumons juvéniles, l'absinthe de l'air balsamique, dévorant de longues tartines de pain noir et de beurre d'or, au milieu de ces frais éclats de rire qui retentissent comme une musique ingénue, gardant les chèvres légères, dont les yeux clairs et mutins les regardent comme pour les admirer!

Et les fermières qui les embrassent! Sont-elles jolies, les jeunes fermières, avec leurs cheveux blonds ou bruns, s'échappant en longues boucles de leur prison de mousseline, pour tenter l'œil du passant! Et comme elles chantent de naïves ballades, en travaillant sur leurs portes, ou en donnant aux poulets de leur basse-cour le mil réjouissant qui s'échappe de leurs mains un peu viriles, mais belles, malgré leur nuance rustique!

On rit le matin, on rit à midi, on rit le soir, et les paysans sont heureux, si le bon Dieu a béni les semailles, la moisson, les vendanges, si le soleil est brillant, l'azur limpide, ou encore, lorsque la pluie bienfaisante arrive, à son heure, en riches ondées. O le parfum de douce quiétude qui s'exhale de tout cela!

Village de C..., vous étiez impardonnable de vous ennuyer avec de pareils voisins, avec un si charmant entourage agreste! Mais c'étaient les édiles majestueux, M. le Maire et ses adjoints, c'étaient les gros bonnets de l'endroit qui donnaient le branle à cet ennui inconcevable. Ils n'avaient pourtant pas lu Bossuet, que je sache; ils ignoraient que l'aigle de Meaux a écrit : — « Un inexorable ennui est le fond de l'âme humaine. » — Certes, ce n'est que trop vrai, mais ces villageois n'avaient pu l'éprouver, avec leur enveloppe cuirassée et leurs nerfs inattaquables.

Aux alentours, tout était paisible, tandis que dans les rues du bourg et chez les notables, on pâlissait de langueur. Quand je dis *pâlissait*, j'excepte néanmoins les nez de rubis qui augmentaient en couleur de pourpre, précisément en raison de cette insurmontable mélancolie, car il fallait bien la noyer dans le liquide aimé de Bacchus.

— Mais la cause? la cause? me dira-t-on. Ah! voilà : le village de C... jalousait Montélimar, la Sous-Préfecture coquette, dont la gracieuse gare attire tout d'abord l'attention du voyageur, Montélimar qui, étant sur la ligne de Paris à la Méditerranée, a nécessairement des distractions

qui alléchaient beaucoup les bonshommes dont j'ai parlé. Là, on trouvait aussi des cafés plus brillants, sinon plus bruyants que ceux du bourg en question, car il s'y faisait pas mal de tapage, surtout depuis l'arrivée d'une manière d'esprit fort, petit rentier de l'endroit, ne doutant de rien, épris de son importance microscopique, et qui, étant allé à Paris, en racontait les innombrables merveilles aux badauds enthousiasmés. Hélas! point d'autres événements alors pour surexciter la grande verve de *ce monsieur*. Je me trompe : les petits journaux apportaient quotidiennement à C... une jolie fournée de crimes, et Troppmann, de hideuse mémoire, tenait alors le haut du pavé; — puis, venait le procès de Pierre Bonaparte, le bretteur; — puis, grand Dieu! le plébiscite! — et enfin, on en était là, lorsque... mais arrêtons-nous un instant, je vous prie, pour nous reposer un peu dans une tout autre contemplation.

II

Voyez-vous d'ici cette maisonnette bien simple, bien riante, ayant pour parure les arbres d'un jardinet voisin, qui lui font un rideau de feuillage? On s'aperçoit qu'elle est soignée comme une amie, du moins, pour ce qui concerne sa décoration champêtre. Quel délicieux fouillis d'accacias, de hêtres, de mûriers, de sureaux, autour d'elle ! Les arbres croissent là, comme s'ils pouvaient sentir qu'ils sont aimés ! un petit ruisseau transparent chante, auprès d'eux, sa chanson monotone, mais si pure ! — Chut !... quelle ravissante voix de jeune fille se mêle au murmure de l'onde et des oiseaux babillards... Oh! vous allez me permettre d'écouter; cet organe me va au cœur... bien mieux, approchons-nous pour jouir d'un touchant spectacle...

Une bonnne femme, assez âgée, mais surtout infirme, perclue de tous ses membres, est assise dans un grand fauteuil devant la porte de la chaumière. Près d'elle, sur un banc de bois, la plus jolie fille de dix-huit ans travaille,

en exhalant sa voix d'ange. O l'adorable paysanne! mais c'est qu'elle a des traits fins, avec la carnation veloutée de son âge, avec de grands yeux bien doux, de la couleur des clochettes bleues qui prennent *le frais*, non loin du ruisseau; avec des cheveux d'un blond d'or qu'envierait une princesse. Il y a bien un nuage sur cette physionomie charmante, même lorsque la jeune fille chante si délicieusement, mais elle est garde-malade, sa mère souffre, et comme ses chansons appaisent les douleurs de la pauvre femme, Marguerite, la douce Marguerite est heureuse de les lui faire entendre.

C'est la perle blanche du pays, une fleurette odorante et cachée; c'est l'unique appui de la veuve. Tout son patrimoine consiste en cette maisonnette, en un petit enclos dont la récolte les nourrit, puis en quelque méchante somme placée à la ville voisine. Mais elle est riche de son âme, de son dévoûment, de son esprit naïf, de sa beauté hors ligne.

Vous me direz, sans doute : — c'est peu de chose, par le temps qui court. — Il y avait quelqu'un qui ne pensait point ainsi. C'était un fier beau gars de vingt-deux ans, unique héritier d'un propriétaire dont l'habitation annonçait parfaitement l'aisance. Il possédait les plus vastes champs de blé, les plus riches vignobles du pays.

Julien était assez grand, bien découplé; il avait un visage plein de franchise, de décision et d'intelligence, qu'illuminaient de manifiques yeux noirs.

Souvent, en passant devant la chaumière de Marthe, il apportait des douceurs à la pauvre infirme, les meilleurs fruits de son verger, les plus jolies fleurs du parterre. Ensuite, il lui disait tendrement :

— Bonne mère, embrassez-moi, s'il vous plait! — Ce qui se faisait tout de suite, comme on le pense bien. Alors Julien clignait de l'œil, afin de voir, à la sourdine, si la respectable femme ne lui dirait pas :

— Embrasse aussi Marguerite...

Marthe souriait et le jeune homme baisait le front de sa charmante voisine, puis, il le baisait de nouveau. Car on s'aimait depuis longtemps. Que dis-je? on s'était toujours aimé. Pas plus hauts que cela, ils avaient joué ensemble, avaient pleuré ensemble, s'étaient consolés dans le même sourire, et, au retour de l'école, le beau garçonnet ne manquait pas de s'arrêter devant la demeure chérie; il tirait par sa robe la jolie enfant, et lui disait, en la regardant jusqu'au fond de sa petite âme :

— Laisse-moi voir mon portrait dans tes yeux!

Ce naïf sentiment, éclos au milieu des grâces de l'enfance. avait grandi avec ces deux jeunes gens. Il était devenu un amour chaste, passionné. surtout du côté de Julien, qui admirait le dévoûment angélique de Marguerite pour sa mère. Lorsque les infirmités avaient accablé la veuve, il avait voulu avoir sa part de sollicitude; presque chaque soir, il décidait ses bons parents, qui l'adoraient, à quitter leur propre demeure, pour venir passer la veillée chez Marthe. Là, on se réunissait, apportant un peu de joie à l'humble maisonnette; on racontait les nouvelles, et le père de Julien, ancien soldat, qui avait combattu vaillamment en Algérie, faisait une éloquente description de ses campagnes; il traçait une image très-colorée, très-pittoresque des fils du désert et de cette terre conquise par la valeur française.

Julien écoutait son père avec une vive admiration; il eût envié le même sort, on le devinait bien, si deux grands yeux bleus et d'adorables cheveux blonds ne l'eussent retenu, pour ainsi dire, captif au village.

Mais ce qu'il y avait de touchant, c'est ce qui se passait à la chaumière, lorsqu'arrivait la *vogue* de l'endroit. Comme Julien savait que sa Marguerite était attachée, par les devoirs de l'amour filial, au fauteuil de la chère malade, il refusait d'aller danser avec la jeunesse du pays. En vain, ses camarades tâchaient de l'entraîner, faisant luire à ses regards mille séductions, il ne voyait que la

maisonnette vers laquelle son amour l'attirait invinciblement, pour tenir compagnie, ce jour là plus que jamais, à la jeune fille et à sa mère.

Ses parents, il faut bien le dire, eussent désiré moins d'ardeur dans cette affection, parce qu'ils avaient rêvé une riche héritière pour leur fils, mais comme ils n'avaient que cet enfant, qu'ils ne voulaient pas contrarier, et qu'en fin de compte, Marguerite était un vrai trésor qu'on ne pouvait s'empêcher d'aimer pour ses qualités charmantes et sa beauté suave, les braves gens s'étaient volontiers résignés à voir venir le moment où Julien leur parlerait de demander, en son nom, la main de sa jeune amie.

Quand des voisins fort complaisants, mais véritablement ennuyeux, qui se mêlaient toujours de vouloir faire des mariages, venaient leur dire : — Ah ! ça : nous connaissons un magnifique parti pour votre fils !

Ils répondaient, en hochant la tête :—Rien ne presse, rien ne presse; Julien saura choisir, il a assez d'esprit pour cela !

Et les importuns ne gagnaient que leur désappointement, qui amenait un sourire jaune sur leurs lèvres.

Comment ne trouverait-on pas qu'il est rare de voir tant de raison désintéressée à la campagne ? Mais les parents du jeune homme formaient une famille d'autrefois, une maison patriarcale, et leur cœur parlait haut, lorsqu'il s'agissait de leur enfant. Et puis, Marguerite était si gracieuse pour eux, sans arrière-pensée, car elle n'en pouvait avoir, avec son âme franche et naïve. Ils la considéraient, depuis longtemps, comme leur fille chérie ; ils aimaient aussi beaucoup la bonne Marthe ; leurs deux maisons n'en étaient qu'une.

Quelquefois, une jeune paysanne, petite brune très-éveillée, très-originale, mais pleine de cœur, et cousine de Marguerite, venait remplacer un peu cette dernière auprès de sa tante, afin qu'elle pût aller faire une promenade avec Julien, ce que la pauvre mère désirait beaucoup, dans l'intérêt de la santé de sa fille. Louise, tel était

le nom de la brunette, ne négligeait rien pour amuser la malade; elle avait même des chatteries enfantines qui faisaient sourire et de véritables soins dont on était ému. Alors, Marguerite, plus tranquille, se décidait à aller respirer l'air pur dans les champs accompagnée de son ami....

III

Qu'il faisait donc un temps délicieux, ce soir-là! On semblait renaître, après une journée accablante, car on était au mois de juillet. Le soleil, ce chaud partisan du décorum splendide, s'était couché indolemment dans un espace de velours et d'or, d'une richesse de tons à éblouir même un amant de la couleur. Pour les bonnes femmes superstitieuses, ce magnifique manteau rouge, dont les plis harmonieux flottaient autour de la couche aérienne du roi Phœbus, cette traînée de pourpre éclatante annonçait la guerre; — mais des amoureux ne songeaient point à cela; écoutons-les plutôt :

— Vois-tu, Marguerite, disait Julien, en s'avançant dans la campagne, je me trouve très-bien auprès de ta bonne mère; mais c'est le paradis, lorsque je suis seul avec toi!... Comme je t'aime! comme nous nous aimons, n'est-ce pas?... Oh! bientôt tu seras ma femme, et alors, quelle joie immense!... Je n'attends qu'une petite amélioration dans l'état de notre malade, pour qu'elle soit plus dispose le jour de la noce, et je prie mes parents de te demander, ma chérie! Ne seras-tu pas heureuse?...

— Oh! Julien!

— Je n'aurai qu'une volonté : la tienne! Je lirai tes moindres désirs dans ton regard!...

— Et moi donc, dit Marguerite, crois-tu donc que je ne devinerai pas tes pensées, pour me consacrer entièrement à ton bonheur, ainsi qu'à celui de ta famille, sans oublier ma pauvre mère?...

— Ah! tu te connais en dévoûment, cher ange; je serai fier de t'avoir pour compagne...

— Oui, mais avec ta fortune, tu aurais pu épouser une demoiselle de la ville...

— C'est cela ! une petite précieuse égoïste qui aurait un langage affecté, des manières pleines de prétentions, qui ne voudrait pas seulement s'asseoir sur nos chaises de paille, qui mépriserait mes parents !... Oh ! que non pas ! D'ailleurs, n'es-tu pas plus belle que toutes ces pécores à minauderie ? Ont-elles ta grâce, ta simplicité, ton sourire ? Leurs colifichets peuvent-ils remplacer ta fraîche robe lilas, que j'admire, le dimanche ? Ont-elles des cheveux d'or comme les tiens, et si soyeux qu'on les toucherait tout le jour, qu'on les baiserait à plaisir, — ainsi que je veux le faire en ce moment... — Possèdent-elles des yeux pareils à tes yeux bleus, dont il me semble ne jamais voir le fond, tant ils sont grands et magnifiques ? Non, non ! Ensuite, je ne puis aimer que toi, puisque mon cœur est ton bien ; personne ne te le volera !

— Pas même la mort... Une mort prochaine aurait-il pu ajouter.

Et ils s'embrassèrent, en se répétant ce mot si doux ; si suave : — Je t'aime !

Ils étaient joyeux ensemble, ces pauvres jeunes gens ; rien ne paraissait devoir troubler la sérénité de leurs beaux rêves ; l'avenir apparaît toujours si plein de charmes à ces existences de vingt ans ! Oh ! l'espérance ! quelle jolie berceuse ! et comme on se complait à l'écouter, cette sirène à l'enivrant sourire ! Ne médisons jamais d'elle ; hélas ! que ferions-nous, en ce monde, sans cette adorable et capricieuse amie ?...

IV

Deux jours après la promenade de Marguerite et de Julien, le père de ce dernier rentra, bouleversé et l'œil en feu, dans sa demeure.

— Vous ne savez pas la grande nouvelle ? dit-il à sa femme et à son fils.

— Nous attendons que tu nous l'apprennes.

— Eh bien! je viens de lire le journal au café ; la guerre est déclarée contre la Prusse.

Julien s'élança sur le vieux sabre de son père, appendu à la muraille, le prit entre ses mains frémissantes, et s'écria :

— Nous nous battrons en braves, et s'il le faut, nous mourrons pour la France!

Et ses grands yeux noirs étincelèrent.

— Bien, mon fils, dit l'ancien soldat, avec des larmes d'orgueil; j'étais ainsi à ton âge!

— Mais si l'on allait me prendre mon enfant, dit la pauvre mère, en entourant Julien de ses bras, car elle savait, qu'en cas de besoin, il était réservé pour la garde mobile.

— Ma mère, ne vous tourmentez pas!... Que voulez-vous? On est homme, on fera son devoir!

— Sans doute, sans doute, dit le père, en tordant sa moustache; mais les femmes, cela s'inquiète de rien? Je suis bien allé à la guerre, moi, et j'en suis revenu. Pourtant, Dieu sais que je me battais crânement, à preuve que le maréchal Bugeaud me dit un jour :

— Mille bombes! vous tapez dur! Je suis content de vous, François!

Et Bugeaud s'y connaissait ; c'était un vrai troupier, un dur à cuire, un maître-homme, quoi!

Lorsque le soldat d'Afrique parlait du duc d'Isly, il était si long dans ses discours qu'il n'en finissait guère, surtout quand il était émotionné comme ce jour-là, mais nous abrégerons ses effets oratoires, par égard pour nos lecteurs.

Jeanne, la mère, embrassait tendrement son fils, avec je ne sais quelle crainte vague...

— Ce ne sera pas une guerre pour rire, continua le père François ; sacrebleu! je voudrais y être, pour leur montrer que l'on sait encore tenir gaillardement un mousquet! Julien, si tu m'avais vu dans les montagnes de la Kabylie, mon enfant?

— Mais avait-on bien besoin de cette guerre, murmurait

la pauvre Jeanne ; il me semble que non. Ah ! Dieu ! que de sang va être versé !... Quel affreux bouleversement ! Et puis, dites-moi, quelle triste manière de tenir les promesses que l'on nous avait faites, avant... Comment appelles-tu ça, Julien ?

— Avant le plébiscite, ma mère.

— Oui, on nous parlait de paix !... Je n'aime pas un gouvernement qui trompe...

— Ta, ta, ta, tu te lances dans la politique, femme ! Au fait, tu as raison : un souverain doit avoir de la loyauté... Mais laissons cela — et vive la France ! Qu'elle soit victorieuse dans cette guerre !... Alors, je mourrai content.

— Julien répète-moi que mes pressentiments ne se réaliseront pas, disait Jeanne ; n'est-ce pas qu'il y aura suffisamment de soldats pour qu'on ne vienne pas t'enlever, cher enfant !...

— Oh ! l'armée est assez nombreuse ; on n'enrôlera point ces moutards ; — quoique Julien soit un fier luron déjà, s'écria le père.

V

Je ne dirai point par quelles alternatives d'espérances, de déceptions, de craintes terribles, nous passâmes à cette malheureuse époque tout enfiévrée de la guerre de 1870. Je n'aurais pas le courage de compter, une à une, toutes nos premières blessures, blessures faites à notre orgueil français, à notre patriotisme, à notre amour profond pour cette belle France trahie, qui nous devenait plus chère encore, comme une mère affligée, que l'on aurait voulu sauver avec la dernière goutte de son sang ! Heureux ceux qui sont morts pour elle ! La France tressaille encore à leurs noms !

Dans notre dénûment imprévu, nous manquions de soldats, de munitions, de tout ! Mais, quoi qu'on en ait dit, il y avait encore bien des courages, de ces courages français qui ne peuvent s'éteindre, de ces courages dauphinois aussi, qui ne peuvent mentir à leur race.

Julien avait son œil noir plein d'éclairs, quelque chose d'enthousiaste qu'on ne lui avait jamais vu jusque là. Il avait reçu l'ordre de partir pour le régiment de mobiles auquel il appartenait; deux jours encore, et il allait s'éloigner.

Les jeunes gens du pays se réunirent sur l'esplanade du village pour chanter *la Marseillaise*. Julien fut désigné pour entonner, de sa belle voix mâle, l'hymne retentissant de Rouget de l'Isle. Il arracha des larmes aux auditeurs, tant il sut mettre de chaleur émue, d'entrain patriotique dans cet élan sublime qui a traversé le siècle. Mais qui donc n'a jamais pleuré à cette vibrante harmonie? Qui donc pourrait rester froid à ces accents pleins de virile douleur et de consolant espoir?... Ah! cet espoir, pourquoi devait-il être déçu?...

Après avoir chanté ainsi, tous les jeunes gens qui se trouvaient là se tendirent la main en criant : — Vive la France! Elle peut compter sur nous!

Pauvre Julien! Il eût été heureux d'aller combattre, mais son cœur avait à se faire des violences terribles devant les larmes de sa mère et de sa fiancée. On pleurait jour et nuit dans la chaumière de Marthe ; les yeux bleus de Marguerite avaient presque perdu leur ravissant éclat, mais non leur adorable douceur. Qui dira les angoisses de la pauvre Jeanne? Son fils unique et bien-aimé allait partir et elle ne le reverrait peut-être pas!

Que de pauvres mères en étaient là, plongées dans un océan d'amertume que l'on ne pourrait sonder entièrement. Hélas! à cette triste époque, j'en vis pleurer, de ces pauvres mères, — une surtout, — et mon cœur se serra.

Quand Julien était auprès de Marguerite et de Marthe, comme devant Jeanne, il appelait à lui tout son courage; ne fallait-il pas leur en donner?

— Allons! disait-il, je vous connais bien ; vous ne voudriez pas, malgré votre douleur, me voir lâche et abattu! Ne pleurez donc pas! Je reviendrai...

— Qui peut le savoir? répétait la mère, avec des yeux rougis par les veilles ; ô mon Dieu! faites que la France soit sauvée et mon fils avec elle! Pitié! Pitié!

— Marguerite, disait tout bas Julien à la jeune fille, donne-moi une boucle de tes cheveux blonds; je la mettrai sur mon cœur, avec ta photographie et celle de ma mère, je les baiserai tous les jours!

Ces chers souvenirs, mouillés de larmes, formèrent le trésor du soldat, bien mieux encore que la somme très-ronde que le bon père François ne manqua pas de donner à son fils, avec sa bénédiction énergique, son embrassade attendrie, — entremêlées de citations militaires de ses campagnes d'Afrique. — Julien s'arracha des bras de sa mère, de Marguerite et de François, qui l'avaient accompagné à Montélimar, et pour ne pas les voir sangloter plus longtemps, comme aussi pour leur cacher sa propre émotion, il s'élança brusquement dans la direction où l'appelait son devoir.

VI

C'est avec un légitime orgueil que je constate que nos Dauphinois se sont souvenus de la bravoure de leurs pères, et qu'ils ont été cités parmi les mobiles qui se sont très-bien conduits. Que voulez-vous? *Noblesse oblige.* — Le duc de Lévis avait raison de le dire, et son bon sens devait lui faire comprendre dans ce mot : *Noblesse*, celle de l'âme surtout, que l'on soit plébéïen, ou appartenant à la caste patricienne. L'honneur, le courage, le dévoûment, l'intelligence, voilà les prémières distinctions. En Dauphiné, presque tout le monde est noble de cette manière.

Le 2me bataillon des mobiles de la Drôme, dans lequel avait été incorporé Julien, fut envoyé, le 8 septembre, à Paris, pour défendre cette ville, en prévision d'un siége. C'est de là que fut datée la première lettre du jeune homme à sa famille. On la porta immédiatement chez Marthe, pour la lire, la relire, la dévorer des yeux, et finalement pour la commenter avec tendresse. Les pauvres petites

mains de Marguerite tremblèrent en la touchant.. Il en l'avait point oublié ; il ne l'oublierait jamais !

Le soldat racontait que les Parisiens avaient tout d'abord bien accueilli les mobiles de province, — eux qui devaient leur reprocher, plus tard, d'être venu dans la capitale pour être un embarras de plus, « *et épuiser leurs vivres !* »

La missive de Julien réconforta un peu les parents et les amis, mais le 18 septembre, la voie postale fut fermée aux relations des départements avec la première ville de France. Oh ! la triste nécessité ! oh ! la cruelle barrière élevée entre ces pauvres cœurs qui gémissaient d'une absence pareille ! — Alors, on s'évertua à chercher des stratagèmes pouvant tranquilliser, autant que possible, les affligés. Les aérostats s'élancèrent dans l'espace, avec des millions de petites lettres transparentes, aussi précieuses que courtes ; puis, les charmants pigeons-voyageurs pleins d'adorable poésie, d'amour ingénu et de complaisance divine, furent invoqués comme des amis puissants; presque comme de célestes courriers, pour dominer, sans crainte, et de toute la hauteur de leur gentille mission, les phalanges compactes, les bataillons terribles de la race teutoniqne, et porter aux assiégés quelques lueurs d'espoir sur leurs ailes gracieuses. Mais chacun sait bien cela, et l'on s'en souviendra toujours.

Par un hiver exceptionnellement rigoureux, les mobiles de la Drôme campaient, sur la terre glacée, à Auteuil, à Montreuil-sous-bois, à Passy, enfin, aux environs de la capitale. Sous un air sibérien, pénétrant jusqu'aux os, leur faisant endurer des souffrances inconnues, ils sortaient, aux heures nocturnes, pour faire des reconnaissances, et veillaient, en braves sentinelles, autour des forts ne demandant qu'à se mesurer avec l'ennemi. Ils supportaient tout sans se plaindre, heureux d'avoir leur part des maux de la France, si rudement éprouvée, et rêvant de la délivrer enfin !

Mais revenons à la chaumière de Marthe. Un soir de

décembre, il faisait un froid à épouvanter même les loups; on se serrait autour de la vieille cheminée de pierre grise, où la flamme pétillait dans un feu joyeux.

— Mère, dit tout à coup Marguerite, cette chaleur me fait mal : la vue de ce foyer me déchire le cœur; je voudrais être dehors, à recevoir la neige sur mes épaules, ou à mourir sur sur la glace !...

— Pourquoi donc avoir de semblables idées ?...

— O mère, c'est qu'*il* doit endurer un froid si violent, *lui !*... tandis que je suis là installée bien chaudement !... il me semble que c'est mal de ma part, que c'est d'une âme égoïste, et je souffre !...

La pauvre enfant, penchant la tête sur les genoux de l'infirme, se mit à pleurer avec amertume.

— Marguerite, sèche vite tes yeux : voici la mère Jeanne: elle a bien assez de son chagrin, sans voir le nôtre; souris-lui donc, embrasse-la !

— Ah ! mes voisines, je n'y tiens plus ! penser que mon enfant couche dehors par un temps pareil ! Oh ! cela me torture ! Malédiction à ses boureaux ! Sans compter qu'on me le tuera !... Ah ! Julien, je ne le reverrai plus ! Comme il tarde de nous écrire !

— Mère Jeanne, ce n'est pas sa faute; vous savez bien que chaque fois qu'il peut nous adresser une lettre, il le fait, dit la bonne Marthe, mais les difficultés des transports, songez-y !

— Est-ce que je puis songer à quelque chose, sinon qu'ils m'ont pris mon enfant, *eux*, les Prussiens ? car je n'accuse pas nos Français, j'aime mon pays, et malgré mon désespoir, je sais qu'il fallait des bras pour le défendre... Mais quel sacrifice !... Encore, si j'étais sûre de le revoir !...

— Femme, ne t'inquiète pas ainsi, dit le père François, qui venait d'entrer ; en Afrique, j'ai échappé à bien d'autres dangers, vraiment ! et si nous n'avions pas cet hiver excessivement rude, les fièvres d'alors nous rendaient

jaunes comme des cadavres ; sans compter que nous rencontrions à chaque pas, ces chiens d'Arabes en embuscade qui, de leurs montagnes, tombaient sur nous comme des avalanches. Aussi, nous nous battions en lions enragés : il fallait voir! — Mais ce qui me plait, c'est que Julien aussi n'aime rien tant que la vie de soldat ; il nous le dit, dans sa dernière lettre. Ah ! il a mon sang dans les veines, et je suis fier de cet enfant ! Mais c'est égal, je donnerais tout ce que je possède pour l'embrasser bientôt, ajouta le vieillard, en tourmentant, comme d'habitude, sa longue moustache grise.

— J'irai demain à Montélimar, continua-t-il, afin de porter une dépêche, que l'on enverra aux Pigeons-Voyageurs ; nous verrons si cela lui parviendra. Marguerite a écrit bien des fois et moi de même, sans qu'il ait reçu une seule de nos lettres.

— Ah ! mon pauvre Julien ! comme il doit languir, dit Jeanne, il est si bon et il nous aime tant !

Ainsi se passaient toutes les soirées à la maisonnette de Marthe. Mais ce fut bien pire lorsqu'on apprit le bombardement de Paris. Les barbares ne craignaient par de lancer leurs obus sur cette splendide cité, qui appartient d'abord à la France, dont elle est l'orgueil, puis à l'univers entier, qui l'admire. — « C'était plus qu'un crime, c'était une faute. » — Comme disait Talleyrand ; c'était une tache qui restera indélébile sur le front des soudards assez téméraires pour profaner l'antique Lutèce.

Quelle nouvelle sinistre ! quelle épouvantable catastrophe ! A toutes les douleurs du patriotisme se joignirent les déchirements personnels. Les pauvres mères, les parents, les amis les fiancées qui avaient, là-haut un des leurs, croyaient entendre, à toute minute, le retentissement des engins de M. de Moltke, et ils en recevaient le contre-coup.

— Où est donc Julien, à cette heure ?... Puissent les boulets le respecter !... Ah ! cette pluie de feu ! si elle allait tomber sur lui !...

Et tant d'autres lamentations presque incessantes.

Marguerite perdait ses belles couleurs roses ; sa douce figure était extraordinairement amaigrie, à peu près diaphane ; le sourire ne venait plus effleurer ses lèvres ; et la nuit, pendant que sa mère dormait, elle passait de longues heures à prier, tâchant de conjurer la tempête déchaînée contre la France et contre l'ami de son cœur.

VII

Le soir du 19 janvier 1871, la température était si froide, si meurtrière, que l'on ne pouvait que trembler en pensant aux malheureux obligés d'affronter les rigueurs d'une nuit pareille.

Marthe, la malade, après s'être assoupie devant l'âtre, prit une crise terrible, en présence de Jeanne et de sa fille, une de ces crises qui semblent ne devoir pas faire grâce à ceux qu'elles étreignent.

Le médecin ! il faut un médecin ! s'écria Marguerite désespérée.

La maison était fort éloignée du village ; y aller, par ce temps affreux, surtout une jeune fille dont la santé était ébranlée, c'était s'exposer à la mort.

— Bonne Jeanne, gardez bien ma mère, je cours de ce pas chez le docteur !...

S'enveloppant de sa mante brune, l'enfant s'élança sur le chemin. Quand Jeanne voulut la retenir, il n'était plus temps ; elle avait disparu comme l'éclair.

Marguerite ne marchait pas, elle volait ; sa tête blonde, entourée de sa capuche, regardait le ciel de temps en temps pour le supplier de sauver sa mère. Elle allait, elle allait toujours, ne s'inquiétant pas du froid excessif dont le souffle apre la transperçait ; elle avait des ailes pour cette course folle et sublime tout à la fois !

De longues files de corbeaux passaient en croassant dans l'air glacial de la nuit ; la neige commençait à tomber à flots, et onze heures sonnaient au clocher du village,

lorsqu'elle atteignit la maison du médecin. Elle sonna vivement :

— Qui est là ?...

— Marguerite D... ma mère est mourante ; je viens chercher M. le docteur !...

— Comment ! c'est vous mamzelle Marguerite ! entrez donc ! mais monsieur est absent ; il a été appelé pour un malade en danger.

— Est-il bien loin ?

— A deux lieues d'ici...

— Ah ! grand Dieu !..

— Mais entrez donc, mamzelle ! Venez vous réchauffer, vous l'attendrez à la maison, Madame ne me pardonnerait pas de ne vous avoir pas retenue.

— Impossible, ma bonne Marthe ; je retourne chez ma mère ! Vous direz à M. le docteur de venir tout de suite, lorsqu'il rentrera !...

Cette fois encore, la noble jeune fille ne voulut rien entendre, et s'éloigna promptement.

Ah ! la terrible nuit ! La pauvre Marguerite ne voyait plus rien devant elle, tant la neige s'épaississait et lui voilait le chemin, mais son pieux instinct la guidait, et frémissante, avec un élan magique, elle s'avançait toujours ; elle devait être courageuse jusqu'à la fin. Mais un manteau de glace lui tombait dessus, et si plein d'héroïque chaleur que fût son dévoûment, des frissons mortels la saisirent dans une étreinte indescriptible ; en vain, elle voulut lutter, appelant à elle toute son énergie, les frissons redoublèrent, lui otèrent la respiration, arrêtèrent les battements de son jeune cœur... elle s'affaissa sur la neige, en appelant sa mère et Julien !... puis, elle s'évanouit.

VIII

— Que Marguerite tarde donc à venir ! disait Jeanne en elle-même, pour ne pas effrayer l'infirme ; s'il lui était arrivé quelque accident !... Je regrette bien qu'elle n'ait

pas voulu m'écouter! Pourquoi faut-il que François n'ait pas été là, ce soir! Je l'eusse envoyé, — lui, un homme! chercher le médecin; mais cette enfant, devenue si frêle depuis nos malheurs!... Ah! je tremble!...

Marthe continuait à être bien mal, et ni sa fille, ni le docteur n'arrivaient. A tout instant, Jeanne allait regarder sur le chemin; elle ne voyait personne... Une inquiétude profonde, quelque chose comme un triste pressentiment envahissait alors son âme.

— Marguerite! Marguerite!...

Les heures s'écoulaient dans cette pénible attente.

— Viens-tu, Marguerite? Ah! mon Dieu!...

Et l'état de la malade qui empirait! La pauvre Marthe appelait aussi sa fille; elle s'étonnait de ne pas la voir auprès d'elle. Enfin, Jeanne était encore à quelque pas de la porte, lorsqu'elle aperçut la voiture du médecin.

Ah! le voilà cette fois!...

Mais le docteur, un homme en cheveux blancs, qui avait vu naître Marguerite, qui l'avait caressée tout enfant, est grave, plus que d'habitude... de grosses larmes roulent sur ses joues... il fait un signe à Jeanne, en lui disant d'une voix saccadée:

— De la prudence!.. il est arrivé un grand malheur!... promettez-moi d'être aussi raisonnable que possible... n'allez pas crier!... vous pourriez tuer la mère!...

Alors, il soulève une couverture de voyage; à la lueur de sa lanterne de route, il montre le visage pâle et endormi de Marguerite, étendue de tout son long dans la voiture...

— Portons-la, sans rien dire, sur le lit de sa chambrette.

Lorsqu'ils sont arrivés là, le bon docteur se met à frictionner l'enfant de toutes ses forces, lui fait avaler un cordial, en ouvrant ses dents serrées, la frotte encore vivement; puis, il secoue la tête, soulève ses épaules d'un air découragé, prend la main glacée de la jeune fille, qu'il baise avec respect, et dit tristement:

— Je savais bien qu'il était inutile de chercher à la ranimer... elle est morte, hélas !...

— Morte !... est-ce possible ?...

— Oui, morte !... morte victime de son dévouement filial ! le froid rigoureux l'a tuée en chemin... je l'ai trouvée dans la neige... ce n'était plus qu'un cadavre !... Mais à présent, je cours vers la mère, pour remplir mon devoir.

Jeanne, à force de douleur, était comme une folle ; elle serrait dans ses bras le pauvre corps inanimé, qu'elle couvrait de baisers et de larmes.

— Ah ! Marguerite !... la fiancée de mon Julien !... morte !... il ne la reverra pas !...

Elle oubliait Marthe, l'infirme, elle oubliait tout, pour ne songer qu'à cette mort imprévue.

O Marguerite ! chère colombe envolée ! étiez-vous montée au ciel afin de prier pour la France ? Oui, priez, mon doux ange blond, car votre pays a besoin de vos suppliques. La neige a été votre blanc linceul, et votre touchant souhait d'amour s'est accompli : le froid qui faisait souffrir Julien vous a donné la mort, et le dévoûment a encore sanctifié ce trépas sublime !

IX

Tous les soins les plus empressés ne purent sauver Marthe que Dieu appelait heureusement auprès de sa fille. Deux cercueils sortirent de la maisonnette, le même jour ; jamais le Seigneur ne s'était montré aussi clément. N'est-ce pas Fénelon qui a dit : — « Tous les amis devraient s'entendre pour mourir à la même heure. »

O cygne de Cambrai ! pourquoi cette douce parole n'est-elle pas une consolante réalité ? Pourquoi n'était-elle qu'un élan généreux de votre belle âme ? J'ai regretté plus d'une fois qu'il n'en fût pas autrement.

Le village entier voulut rendre un touchant hommage à Marguerite, en venant la voir sur son lit de mort. Elle était encore belle, belle d'une beauté céleste. Son pâle vi-

sage semblait sourire en rêvant ; ses cheveux d'or étaient répandus sur ses épaules, comme des rayons de soleil ; ses longues paupières paraissaient voiler ses yeux bleus pour un sommeil qui aurait dû avoir un réveil terrestre ; ses lèvres violettes étaient un peu entr'ouvertes, comme si elle eût voulu exprimer un dernier adieu à quelqu'un...

— C'est une jeune martyre de l'amour filial, disait-on, et l'on contemplait, à genoux, cette douce figure plus suave que jamais, sous le rayonnement que lui donnait sa mort touchante. Les jeunes filles émues, devenues sérieuses dans la grâce de leurs printemps, devant la couche funèbre de leur intéressante compagne, voulurent baiser ses cheveux blonds, sa simple couronne, sa robe blanche. Les mères s'associèrent à ces marques si sincères de regret et de douleur : N'était-elle pas morte pour sa mère?...

Il y avait de nobles cœurs, — car il y en a partout, — qui se disaient : — Pauvre Marguerite! Julien ne la reverra pas à son retour au pays!...

On plaignait le beau et fier jeune homme qui perdait une telle fiancée : — Lorsqu'il reviendra, après avoir bien souffert, il lui faudra souffrir encore davantage dans son amour!... Celle qui en était le digne objet est perdue à jamais pour lui! — Ah! Julien, vous ne verrez plus ces yeux bleus que vous adoriez ; vous ne toucherez plus ces cheveux dorés qui avaient enlacé votre cœur, mais moins encore que tant de qualités ineffables! Julien, vous n'êtes point là pour lui donner le dernier baiser, pour lui dire le mot suprême, ce mot qui devrait réveiller les morts, qui devrait redonner des battements au cœur d'un cadavre, ce mot divin qui résonne dans toutes les langues : — Je t'aime! — Julien! même au prix du douloureux *bonheur*, si je puis m'exprimer ainsi, de la triste consolation de revoir votre jeune amante sur le lit que lui a dressé la mort, vous ne voudriez pas quitter cette autre noble amante qu'on appelle la patrie, vous ne consentiriez pas à déserter le poste de l'honneur et du dévoûment militaire

pour venir vous agenouiller au chevet de Marguerite ! Ah! l'amour de la France, de la pauvre France déchirée l'aurait emporté encore sur un autre amour, si l'on vous eût fait cette proposition, car votre patriotisme était trop grand, trop saint, trop viril, trop plein d'abnégation pour se laisser tenter même par une affection aussi profonde, aussi puissante que celle qui vous attachait à la blonde enfant aujourd'hui endormie pour toujours !... Mais vous-même, Julien, où donc êtes-vous à cette heure?... Où donc, jeune homme êtes-vous?... Est-ce la vie ou la mort qui nous répondra?... Où êtes-vous encore, soldat dauphinois?... Ah ! vous semblez nous dire : — Qu'importe! vive la France !.. . . . . .

Avec beaucoup d'empressement attendri, on décora la bière de Marguerite avec des immortelles et des branches de verdure, car les épicéas, les ifs, les cyprès avaient été mis à contribution. Malgré le froid terrible, chacun voulut assister à ces doubles funérailles. La pauvre mère Jeanne et le bon père François menaient le deuil ; ils sanglotaient comme pour leur propre enfant et comme pour une sœur. Les autres assistants pleuraient à chaudes larmes; c'est le plus beau panégyrique ; sans compter que le vénérable pasteur du village fit un discours, plein d'émotion naïve, sur la grandeur de ce drame héroïque qui venait d'enlever un ange à son pays natal.

IX

Maintenant, nous devons dire que les événements sinistres qui se succédaient alors en France désolaient le paisible bourg de C... ; il regrettait, comme on le pense bien, la monotonie des jours de calme, car on était de bons patriotes au village. Tous les regards se portaient sur Paris, dont on attendait la délivrance avec anxiété. N'avait-on pas l'espoir, — que dis-je? l'illusion — qu'il serait enfin vainqueur, dans quelques grandes sorties, demandées instamment, nous le savons bien, par nos mobiles dauphinois?...

Un combat douloureux se livrait dans le cœur de François et de Jeanne. Qu'allait-il se passer hors des murs de la capitale? Si cela devenait terrible, comme tout le faisait prévoir, leur enfant pouvait être atteint... et alors!...

O France trois fois chère! combien il faut t'aimer pour que tu puisses entrer dans la balance avec un fils, et la faire encore pencher en ta faveur! -

Depuis la mort de Marguerite, les deux vieillards ne vivaient pas; la douce créature aimée de Julien n'était plus là pour les encourager, pour leur donner des consolations, leur disant de sa voix charmante : — Si vous m'aimez un peu, prenez patience jusqu'à son retour!

D'ailleurs, ils étaient sans nouvelles de Paris, depuis longtemps, lorsqu'enfin on apprit qu'une véritable bataille avait eu lieu à Montretout, et que le feu ennemi avait fait bien des ravages parmi les nôtres, qui s'étaient, du reste, battus comme des lions, — je veux dire comme des Dauphinois.

Qu'était devenu Julien? se trouvait-il au nombre des blessés, ou... des morts? Qu'allait-on apprendre de lui bientôt?... Quelles heures, quels longs jours de poignante impatience, il fallut passer alors!

Le père François ne manquait jamais d'aller chez le docteur ou au café, pour lire le journal, afin de savoir si l'on avait des nouvelles de nos jeunes soldats; mais un jour, comme il souffrait beaucoup d'une jambe qui avait reçu une blessure en Algérie, il ne put s'acheminer vers les lieux où il pensait trouver quelques renseignements opportuns. Ce fut la mère Jeanne qui s'y rendit, avec un empressement que l'on devine. Devant les premières maisons du bourg, elle rencontra de ces odieuses commères qui, tout en faisant mine de vouloir garder un secret, ne désirent rien tant que de le révéler, surtout lorsqu'il s'agit de mauvaises nouvelles. Ce sont de véritables chouettes postées sur le chemin de la vie, pour être les avant-coureurs des désastres.

Ces mégères de triste augure prirent un certain air de compassion devant Jeanne, en la regardant jusqu'au blanc des yeux, et en murmurant, sur je ne sais quel ton de psalmodie lugubre :

— Ah! bon Dieu!... pauvre, pauvre Jeanne!...

— Qu'y a-t-il donc? s'écria l'infortunée, en tremblant.

— Oh! rien...

— Mais alors, pourquoi me parlez-vous ainsi?...

Et les villageoises de rentrer prestement chez elles, avec des figures mystérieuses.

Il en fut de même presque partout, lorsque la femme du maire, qui était une excellente personne, au-dessus de ses voisines, par la bonté, l'intelligence et une certaine éducation, eut pitié de Jeanne, la prit par la main, l'emmena dans sa demeure, et là, s'asseyant auprès d'elle, elle l'embrassa affectueusement en pleurant...

— Ah! mon fils est blessé!... s'écria la pauvre mère...

Son amie ne répondit que par un douloureux silence.

Le maire et le médecin venaient d'entrer avec le curé du village.

— C'est au ciel qu'il faut chercher votre enfant, ma bonne Jeanne, dit le pasteur avec beaucoup d'égards, Julien s'est montré bien courageux à Montretout; il a donné son sang et sa vie à la France!...

Je renonce à décrire ce désespoir maternel qu'aucun désespoir n'égale; un seul mot, un seul nom se faisait entendre au milieu des plus déchirants sanglots :

— Mon fils!... Julien!... Julien!...

Tous ceux qui étaient là pleuraient du fond de leur âme, car chacun avait aimé ce bon et noble jeune homme, l'enfant d'élite du village et des alentours, le plus beau, le meilleur, le plus intelligent, le préféré et l'orgueil de l'endroit.

La femme du maire voulut prendre chez elle la mère Jeanne, pour lui donner de tendres soins, pendant que son mari, le curé et le docteur iraient annoncer la terrible nouvelle au père François.

Celui-ci était assis dans un fauteuil, près de son feu, occupé à relire les petites lettres de Julien lorsque les visiteurs entrèrent :

— A la bonne heure! vous venez me voir, messieurs, dit-il gaiment, en leur tendant sa main loyale; mille bombes! soyez les bienvenus, et prenez place auprès de moi! j'ai des cigares à vous offrir, mais là, des bons, je vous jure!

Bientôt, apercevant leur air triste et embarrassé, il se troubla...

— Mon fils?... que savez-vous de mon fils?... on me cache quelque chose...

— Ami François, dit le docteur, Julien a été digne de vous!...

— Ah! je comprends... il a une blessure grave!...

— Plus que cela, hélas! mon vieil ami!...

— L'enfant est mort!... il est mort!.... cria-t-il d'une voix rauque qui fit frémir ses camarades... il est mort!... mais vive la France!... il a fait son devoir!...

Après cet effort sublime, le père reparut sous l'écorce du vieux soldat, et cet homme, qui ignorait les pleurs jusque-là, cet homme qui n'avait jamais tremblé, laissa tomber sa tête martiale sur le rebord de la cheminée antique; de grosses larmes inondèrent son brun visage. On entendait le bruit de sa poitrine haletante; c'était le choc de la plus violente douleur qu'eût éprouvée cet ancien guerrier; il faisait peine à voir.

Soudain, il se leva tout d'une pièce, et l'exaltation dans les yeux :

— Si je pouvais serrer son pauvre corps dans mes bras! dit-il; ah! ces maudits Prussiens me l'ont tué!... Pourquoi ne prenait-on pas son vieux père à sa place?... j'ai encore du sang dans les veines... je voudrais le venger!...

— On le vengera, père François, dirent ses amis, quelque jour, on le vengera, lui et la France!

— Pauvre chère France! s'écria le vieillard, j'aurais voulu mourir pour elle!... mais mon fils!... Ah! que va

devenir sa malheureuse mère ? Elle ne résistera pas à cette immense affliction !...

X

Vers les derniers jours du mois de mars, les bourgeons éclataient sous les chaudes étreintes du soleil ; les premiers parfums du printemps se répandaient dans l'air tiède ; le pinson hasardait sa chanson joyeuse ; la nature enfin sortait de sa longue léthargie pour reprendre sa vie embaumée, sa grâce ancienne et nouvelle, sa force radieuse, comme pour dire aux désespérés : — J'étais morte, mais je ressuscite ; à plus forte raison, la France, qui n'a jamais été couverte d'un linceul, la France se relèvera ! —

Dans la jolie petite cour de François et de Jeanne, on entendait les coqs, fièrement gaulois toujours, — ne se regardant point comme vaincus par la force brutale des loups étrangers, — on les entendait, dis-je, saluer de leurs vivats sonores ce réveil de la nature, au milieu de salutaires émanations champêtres.

Jeanne était assise près de sa fenêtre basse, et regardait tristement sans voir ; son âme était ailleurs ! on reconnaissait à peine son visage pâli. Depuis la mort de Julien, la pauvre mère s'en allait vers la tombe. François ne la quittait pas, dévoué à cette ombre chère que l'amour maternel devait tuer ; — les mères souvent ne meurent pas d'autre chose.

Mais bientôt le chien de ferme aboie... On frappe à la porte.

— Entrez ! crie le vieux soldat.

O terrible émotion ! C'est un jeune homme en habit de mobile, à peu près de la taille du fils tant regretté... C'est un de ses anciens camarades du village voisin, un brave jeune homme digne de l'amitié de Julien ; il a perdu un bras à Montretout... Il s'avance, triste et pâle, vers les deux vieillards...

C'en est trop, grand Dieu ! et Jeanne, plus chancelante que jamais, se trouve mal et tombe dans les bras de son

mari... Après un prompt et tendre secours, elle revient à elle...

— Ah ! dit-elle, tu l'as vu mort, n'est-ce pas, mon pauvre amputé ?

— Oui, mère Jeanne, répond le jeune homme ; je l'ai bien embrassé vivement pour vous tous !... Mais avant le combat, il m'avait fait promettre que, s'il succombait, je prendrais sur lui un papier qu'il portait toujours, à l'endroit du cœur... Le voici, tel que je l'ai trouvé ; seulement, j'y ai ajouté une mèche de ses cheveux noirs, que je n'ai pas oublié de couper. Je venais de remplir ces devoirs d'ami, et j'avais bien placé son corps, ne pensant plus à moi-même, car je croyais la bataille finie, mais ces Prussiens nous faisaient une guerre si déloyale que... boum !... un obus attardé arrive, éclate et m'enlève un bras, comme vous voyez. Heureusement, j'avais déjà mis les chères reliques dans ma poche... Les voici :

— Pauvre Victor ! au milieu de tes propres douleurs, tu pensais encore à nous !...

Le paquet de deuil fut ouvert... Il contenait une boucle soyeuse de cheveux blonds, — ceux de Marguerite ! — Avec deux photographies représentant Jeanne et la jeune fiancée...

— Je n'attendais plus que cela pour mourir ! dit la pauvre mère, en pleurant toutes ses larmes ; mon fils !... mon Julien !... et elle baisait les cheveux noirs, puis, les cheveux d'or, et s'écriait :

— Dieu a réuni dans sa gloire ces deux cœurs d'anges ! Ils s'aimaient trop pour les séparer !... Ils m'attendent !... Je veux partir !... Julien ! tu m'appelles !...

Le vieux père François ne disait point au jeune homme :

— Raconte-moi la bataille.

C'était un signe évident de désespoir, pour qui connaissait le goût du villageois pour les faits d'armes. Mais l'orgueil paternel reprit tout à coup le dessus ; il s'écria, avec une saisissante expression :

— Julien devait être courageux et admirablement beau sous la mitraille !...

— O voisin ! dit Victor enthousiasmé ; j'étais à côté de lui ; j'aperçus son grand œil noir si vif qui rayonnait en me disant : — Jamais je n'ai été plus heureux ! Battons-nous en Dauphinois ! — Puis, dans la chaleur du combat, nous nous oubliâmes, mais je le vis tomber, je le soutins, et je puis vous dire que Julien, en expirant, a crié encore : — Vive la France !...

— J'en étais sûr, dit le vieux soldat, en se redressant, pendant qu'il essuyait, de son poing robuste, des larmes brûlantes sur ses joues sillonnées ; j'en étais sûr ! je le sens à mon cœur qui bat violemment !... Mais toi aussi, tu t'es bien conduit, Victor ! Que je t'embrasse encore de tout cœur ! Donne-moi la main qui te reste... Je veux la serrer dans les miennes...

Et le brave homme y glissa trois pièces d'or...

— Non ! non ! Je ne saurais accepter, monsieur François... Vous me faites injure !...

— C'est pour ta famille, mon ami, et voici pour toi, cher enfant... pour boire à la revanche du pays bien-aimé !... Entend-tu ? pour la revanche !...

— Oh ! certes ! si j'entends ! dit le jeune homme dont les dents claquèrent ; quel dommage qu'ils m'aient arraché un bras !... Mais c'est égal, si un jour... Je serais encore un clairon pour sonner la vengeance !...

— Bien ! mon gars ; c'est parler en homme, en Dauphinois, en Français !... Écoute, lorsque tu auras besoin de quelque chose, il faudra te souvenir du père de Julien !... Ne dois-je pas te tenir compte du legs filial que tu nous as apporté, et cette boucle de cheveux noirs, jointe à celle de notre chère Marguerite, ne vaut-elle pas tout un trésor ?

XI

Encore une belle journée de printemps ! le bleu du ciel est d'une sérénité admirable ; la brise murmure à peine ;

les ramiers roucoulent, en se penchant sur les toits que dore le soleil; les petits oiseaux se poursuivent de branches en branches; toute la nature est dans l'ivresse, faisant contraste, la cruelle! avec une scène d'une inexprimable mélancolie.

Quel est ce convoi qui passe dans les rues du bourg de C... ? Il est suivi d'une foule nombreuse et sympathique. C'est le cercueil de la mère Jeanne que l'on porte; elle n'a pu survivre à la perte de son fils. Le père François, la tête basse, le dos courbé, est derrière le drap noir, ayant à côté de lui un soldat manchot que vous reconnaissez parfaitement. La vue de ces deux infortunes fait mal, et plus d'un gars serre les poings, en regardant ces victimes d'une guerre désastreuse.

Pauvre mère Jeanne! on l'a placée, au cimetière, à côté de la douce amie de Julien, de la charmante Marguerite, et toutes deux sont mortes à force de dévoûment et d'amour!

Depuis leur départ pour le ciel, le vieux soldat François est d'une tristesse dont rien n'approche; il ne parle plus de ses campagnes d'Afrique, ce qui est le dernier mot de l'amertume de son affliction. Seulement, il paraît sortir de sa torpeur, en recevant les visites du jeune infirme Victor, l'ami et le messager de Julien, qu'il protége très-affectueusement, et qu'il a institué son héritier. Souvent, il lui répète ces mots, en tremblant de tout son corps :

— N'est-ce pas qu'il était ardent à la bataille? N'est-ce pas qu'il était superbe à voir?...

— Oui certes, père, dit Victor, je m'en souviendrai toujours!...

— Tu es un brave garçon, et je t'aime.

Puis, le vieux François retombe dans son état de somnolence douloureuse.

J'ai oublié de dire qu'après la cérémonie funèbre de Jeanne, les jeunes gens du village entourèrent le mobile manchot et l'ancien soldat d'Algérie. Tous, comme au dé-

but de la guerre, et mieux encore, se tendirent la main, comme pour sceller un pacte.

— Nous vengerons Julien, Victor et tous les nôtres, s'écrièrent-ils ; nous vengerons surtout la France ! Nous le jurons en face du ciel ! Vienne le jour de la revanche et nous serons heureux !

. . . . . .

XII

La France en deuil se souvient et pleure. Que de jeunes fils tombés sur les champs de bataille ! Que de vaillants qui dorment leur dernier sommeil sous ces tertres disséminés un peu partout, mais ce qui est infiniment cruel, sur la terre étrangère, sur ce sol ennemi où le vent hurle plus âpre, leur envoyant comme des soufflets ironiques :

Ah ! nos pauvres morts exilés ! ils appellent leurs frères à la vengeance ; car la vengeance est sainte, elle est sacrée, entendez-vous ! et tout mort que l'on soit, on ne peut oublier sa patrie vaincue ! Écoutez donc ces voix sortant des cimetières improvisés, lors de nos sanglants revers. Elles disent, en pleurant :

— Préparez-vous à la revanche ! Élevez vos enfants dans la pensée d'un rendez-vous suprême entre deux nations, dont l'une, grande, chevaleresque, généreuse, ne doit point rester humiliée sous la rude main de l'autre, que nous nous abstenons de qualifier.

Courage, Français ! à l'œuvre ! l'épée des Gaulois est à vous, si vous voulez vous en servir, lorsque viendra le moment. Apprenez aux bras enfantins à manier les armes, en honorant le nom de la patrie !

Voilà ce que disent les morts, de leurs voix mélancoliques, et l'on rêve, l'on a des larmes dans les yeux, mais aussi, l'on espère. Ce n'est pas pour rien, croyez-moi, que ce mot si doux, si vraiment consolant *d'espérance* s'accorde avec le nom de la France adorée ! Mais le mot

légitime de *vengeance* va également de pair avec ce nom divin ! Non, cette remarque n'est point un enfantillage ; il y a des choses qui sont comme des pressentiments, et parce que nous ne sommes point un esprit fort, nous y croyons avec ardeur, laissant volontiers les sceptiques, avec leurs raisonnements froids, douter... même d'une mère ! Or, quelle mère que la France ! Plus elle est affligée, et plus nous lui devons un amour filial, passionné, plein de dévoûment !

O France ! je suis heureuse de te consacrer ces pages sur lesquelles mes larmes ont coulé, plus d'une fois ! — Au nom de ce beau Dauphiné qui m'est si cher, au nom de mes compatriotes, je te prédis une revanche éclatante.

Et vous, nos héroïques sœurs d'Alsace et de Lorraine qui, devant les soudards étrangers, arborez si courageusement les couleurs de la France, dans votre toilette féminine, ayez foi en la destinée de notre pays. La nation la plus loyale ne saurait tromper ; elle veut reconquérir ses deux belles provinces, belles surtout de leur attachement à notre sol. Oui, le moment viendra, où nos jeunes soldats, pleins d'émulation et d'enthousiasme, mais, cette fois, sûrs d'être secondés par le pouvoir, jetteront, à tous les échos du Rhin, ce cri chaleureux :

— Vive la France !

Adèle Souchier.

PALÉONTOLOGIE

LE CROCODILE DE MONTMERLE (STENEOSAURUS BURGENSIS).

Il y a quatre ans environ, des ouvriers tirant de la pierre d'une carrière à Montmerle, hameau de la commune de Treffort, ramenèrent à la lumière, qu'elle n'avait pas revue depuis quelques centaines de siècles, une tête de crocodilien d'une dimension monstrueuse. Pas une dent ne manquait aux deux horribles mâchoires. Puis arrivèrent des membres énormes. Un d'eux, brisé, laissait voir ses moëlles qui n'avaient pas perdu leur couleur rosée : un chien eût essayé d'y mordre tant cela gardait de vie. A la forme de son museau, la bête effroyable semblait parente de ces petits caïmans de huit à dix pieds de longueur qu'on trouve dans les fleuves d'Amérique ; mais elle avait pu avoir des dimensions triples. Le propriétaire de la carriere (M. Chanut), donna le précieux fossile au musée de Bourg. Un savant lyonnais (M. Falsan), dénonça son existence à un confrère, M. Deslongchamps, professeur à la Faculté de Caen, lequel n'eut de paix qu'il n'eût obtenu de la mairie de Bourg que le saurien lui fût expédié contre un reçu. Il promettait de lui donner un état civil...

Au commencement de 1869, M. Deslongchamps manda que le monstre était unique en son espèce et qu'il lui fallait un nom. La Société d'Emulation fut consultée : le monstre fut baptisé *Steneosaurus burgensis*. Et nous n'en ouïmes plus reparler.

Récemment, la Mairie s'étonnant qu'une bête unique en son espèce et si bien nommée ne fit pas causer d'elle davantage, s'informa. M. Deslongchamps a répondu avec un louable empressement. Il conçoit mieux que pas un, il se surfait peut-être notre sollicitude à l'endroit du crocodilien, notre compatriote, il nous donne de ses nouvelles avec effusion. Je transcris :

« J'ai déjà eu bien des pièces paléontologiques à ma disposition, jamais je n'ai eu de telles difficultés à les dégager de leur gangue...» Celle qui enveloppe notre saurien et l'a si bien conservé « est un calcaire plus difficile à entamer que du silex.... et les os étaient friables ! jugez du travail !... Je ne pouvais donner un coup de ciseau ou de burin que les parties déjà dégagées ne fussent consolidées. Il m'a fallu du temps et des précautions inouies pour ne rien endommager.... L'extrémité du museau a été isolée, les deux mâchoires dégagées, avec leurs dents intactes. L'arrière-crâne mutilé a été restauré en stuc. Une série de vertèbres cervicales et dorsales, logées sous la tête dans une position incommode, m'a donné plus de peine que le reste. Toutes sont isolées maintenant, notamment la 1re et la 2e qui, dans le genre *steneosaurus*, sont (normale-

ment) soudées et montrent la grande différence qu'il y a entre les crocodiles actuels et ces anciens sauriens de la période secondaire. Je me presse de terminer, ayant le plus grand désir de faire connaître cette admirable pièce, unique, et qui sera la perle de votre Musée. Tous les géologues qui l'ont vue ont été stupéfaits de ses énormes dimensions et de sa perfection. M. P. Gervais m'a assuré qu'il n'a jamais vu de pièce qui puisse être comparée comme importance et comme beauté à cette merveille paléontologique. J'ose espérer que vous me pardonnerez d'avoir été long; c'est absolument indispensable pour ne rien hasarder dans sa restauration... Dans l'état où est maintenant la tête du *Steneosaurus burgensis*, c'est par plusieurs milliers de francs qu'il faudrait l'estimer...»

Si quelques-uns sont tentés de sourire de l'enthousiasme de ce savant, qui tient un fait nouveau, tant pis pour eux ! Je le comprends et voudrais le partager. Je n'ai pas été frappé de la *beauté* du crocodile de Montmerle précisément. Mais il y aura profit pour nous et plaisir à revoir et à interroger ce témoin du commencement des choses. Pour comprendre ce que raconte silencieusement son rictus hideux, il n'y a pas besoin d'être savant. Les pires sourds, ceux qui ne veulent pas entendre, l'entendront eux-mêmes. Quand ce saurien était le propriétaire incontesté du Revermont, ce pays était une ile basse, planté d'arbres étranges (de palmiers? dont l'un est conservé), battue par de grandes eaux plus tièdes que nos mers et peuplées d'autres amphibies plus monstrueux encore. Le peuple crocodile vivait là d'une vie puissante, exempte d'inquiétudes, le ciel ne tombant pas, la mer étant profonde, la rive basse, couverte d'un sable fin, disposé à miracle pour recevoir ses œufs. Ces premiers nés du monde, créés pour jouir, laissaient au soleil le soin de couver leur progéniture : ils pensaient, ils devaient penser que l'astre était fait exprès pour cela. De l'homme, pas de nouvelles. M. l'abbé Bourgeois ne trouve ses traces que dans le terrain tertiaire. L'être chétif qui vivotte là est-il bien l'homme? Le *Steneosaurus burgensis* n'y eût pas tant regardé et n'en eût fait qu'une bouchée...

Non. A l'âge tertiaire les continents sont éclos ; les grands sauriens se sont retirés devant les premiers mammifères, les premiers oiseaux, les premières fleurs.

Qu'on veuille bien ne pas là-dessus s'enquérir si je suis darwiniste, positiviste ou seulement naturiste. Je ne sais pas très-bien ce que c'est. La vie est courte ; les faits qu'il faut connaître se multiplient. Nous notons celui-ci et passons à un autre. JARRIN.

(Annales de la *Société d'Emulation de l'Ain*).

CHRONIQUE LOCALE

On disait : l'année de l'inondation, l'année de la disette, l'année de la guerre, l'année de la peste, l'année du grand hiver, on dira de 1873 : l'année des Conférences, elle ne l'aura pas volé.

Conférences partout et sur tous les sujets.

Jean Pic de la Mirandole trouverait à qui parler; ah ! mais oui ; celui-ci nous entretient de la vie et de la mort, celui-ci du Nil, cet autre de l'esclavage, celui-ci des droits de la femme, du beau langage, même de la contre-monnaie obligatoire et du comptoir terrestre.

Si vous y comprenez quelque chose à celui-ci, je vous en félicite.

Lancé dans cette voie, on ne s'arrête plus, car si beaucoup éprouvent le besoin d'écouter, bien plus encore éprouvent la démangeaison de parler. Cela promet pour l'avenir.

Mais, à ce métier, disait une conférencière célèbre, on amasse plus de gloire que de fortune. Tenons-nous le bien pour dit.

— La vente Alexis est terminée. Elle a produit près de 60,000 francs. A peine close, on a recommencé dans le même local la vente des tableaux appartenant à M. Perraton, sous la direction de M. Gazagne. Celle-ci n'a pas tenu ce qu'on espérait.

Puis bientôt, nous aurons la vente d'une galerie lyonnaise très-connue et dont on dit le plus grand bien.

— C'est le 16 que s'est fermée l'Exposition annuelle de la Société des Amis des Arts. La Société a fait de nombreux achats.

Pendant le cours de cette exhibition si aimée des Lyonnais, plusieurs tableaux d'un haut mérite ont été exposés aux vitrines de Dusserre. Guy avait un *Attelage de bœufs pris par l'inondation de la Loire*, d'un effet saisissant ; mais la toile que nous avons surtout regretté de ne pas voir au Salon, parce qu'elle était essentiellement lyonnaise et qu'elle était le seul tableau d'histoire de l'année, est celle que M. Chatigny a fait voir à quelques amis et qu'il a envoyée à Paris, sans en donner, comme il aurait dû, la primeur à notre ville. Elle est intitulée : les *Lyonnais dignes de mémoire*, et représente tous les Lyonnais célèbres depuis Plancus jusqu'à nos jours.

Nous félicitons M. Chatigny sous tous les rapports, mais nous le remercions surtout de ne pas avoir couvert sa grande toile d'une immense brasserie, ce qui aurait comblé de joie tous les amateurs qui, dans une toile, ne voient que le coup de pinceau.

Plusieurs concerts ont eu lieu et tous avec succès.

Moralité : l'amour des beaux-arts est encore ardent et vivace à Lyon.

— Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, ancien évêque de Belley, né à Lyon le 15 février 1804, est décédé à Aix le 28 février, à trois heures du matin.

— Après un concours des plus brillants et une lutte contre des rivaux redoutables, M. Daniel Mollière a été nommé chirurgien major de l'Hôtel-Dieu.

— Le jeudi 13 mars, la Société nationale d'Education a tenu sa séance publique annuelle au Palais-des-Arts. M. Ducurtyl, président, a fait le compte-rendu des travaux de la Société ; M. Million a lu un rapport sur le concours proposé en 1872 sur cette question : *Quels sont les meilleurs moyens de préserver la jeunesse du matérialisme et de l'irréligion?* M. Doucet a terminé par la lecture d'une jolie poésie nous portant aux temps bibliques et intitulé : le *Pardon*.

— C'est M. Brocard qui a été nommé Directeur des théâtres de Lyon.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

—

A MADAME AMÉLIE MOISSONNIER.

O bonne et douce créature,
Ange aimable et consolateur !
Le chef-d'œuvre de la nature
Est une femme au noble cœur.

Toute enfant vous l'avez comprise
Cette adorable vérité ;
Alors vous vous êtes éprise
De la sublime charité.

Est-il une pauvre existence
Gémissant sous un toit perdu ?
Le bonheur à votre présence
Par Dieu lui semble être rendu.

On vous appelle, on vous implore
De tous les côtés à la fois ;
Du malheur vous êtes l'aurore,
Aux méchants vous dictez vos lois.

Il semble qu'un ange nous garde
Et se penche sur nous des cieux,
Alors que votre âme regarde
Dans l'azur de vos beaux grands yeux.

Est-il une amère souffrance,
Est-il un désespoir aussi ?
Calme, et leur portant l'espérance,
Vous dites vite : Me voici !

« Confiez-moi vos pleurs, vos peines,
« O mes pauvres calomniés !

« J'ai pour vous le sang de mes veines,
« J'ai pour vous mes saintes pitiés.

« Je suis ardente, courageuse
« Et j'adore la vérité ;
« Son triomphe me rend heureuse
« Et je combats à son côté.

« Et pourtant je n'ai d'autres armes
« Que mon respect et mon amour
« Pour ceux qui répandent des larmes
« Et les dérobent au grand jour.

« Et Dieu m'accorde la victoire
« Quand je lutte pour le malheur ;
« Dans l'ombre rayonne ma gloire
« Et dans l'ombre fleurit mon cœur. »

A ces soins donnés aux tristesses
Gémissant comme des roseaux,
Vous joignez encor des tendresses
Pour les fleurs et pour les oiseaux.

Votre voix les chante avec grâce
Ces êtres ravissants et doux;
Les oiseaux suivent votre trace,
Les fleurs parfument vos genoux.

Oh ! vous remplissez, noble femme !
Un sacerdoce triomphant :
Dieu, là-haut, veille sur votre âme,
Comme on veille sur son enfant.

Quand vous arriverez, tranquille,
Au seuil bleu de l'éternité,
Il vous ouvrira cet asile,
En couronnant votre bonté.

Il remplira vos mains si belles
De tous vos bienfaits d'ici-bas,
Et votre mort sera de celles
Dont on ne se console pas.

Maria CELLINI,
Professeur de littérature à la Sorbonne pour la Société philothecnique.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOPITAL DE LA QUARANTAINE

OU DES PESTIFÉRÉS DE VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS.

I

Epidémies antérieures au XVIe siècle ; incertitude sur la nature de quelques-unes.

Les archives de Villefranche n'apprennent rien, les historiens disent peu de chose sur les grandes épidémies qui ont visité le Beaujolais avant le XVIe siècle.

Les souvenirs laissés par les contemporains se bornent, le plus souvent, à quelques indications vagues et sommaires, qui ne permettent guère d'apprécier nettement la nature et la gravité du fléau.

Les noms de *peste* et de *contagion*, donnés alors indifféremment à toutes les maladies épidémiques et contagieuses qui ont causé une grande mortalité, sont de peu de valeur pour le diagnostic.

La *peste noire*, la *mort noire* du XIVe siècle fait exception à cet égard, et ses caractères sont décrits d'une manière trop précise, pour qu'on puisse méconnaître la peste bubonique (1).

Cette épidémie pénétra-t-elle à Villefranche? Il est douteux que notre pays ait échappé au fléau qui traversa deux fois la France en peu d'années, et emporta dans certaines

(1) V. Gallus, Fracastor, Sprengel, Guy de Chauliac.

villes les trois quarts, dans d'autres les neuf dixièmes et même la totalité des habitants.

D'après les conjectures de M. Péricaud, appuyées sur une inscription funéraire qui porte la date de 1348(1),cette peste aurait causé à Lyon une grande mortalité. Comme dans les épidémies postérieures, Villefranche a presque constamment reçu la peste de Lyon, on ne peut guère douter qu'il en fut de même en cette occasion.

En 1420, une grande peste ravagea Villefranche, Belleville, Thoissey et Montmerle. Marie de Berry, femme de Jean de Bourbon, alors prisonnier des Anglais, depuis la bataille d'Azincourt, qui gouvernait les états de son mari, remet, à cause de la peste, la ferme entière du péage de Belleville à celui qui l'amodiait, au profit de cette ville.

En 1435, le roi Charles VII vint faire son entrée à Lyon. Cette même année, une cruelle famine survint, par suite des dévastations de la guerre, et, après elle, une grande peste et mortalité dont souffrirent beaucoup la ville et tout le plat pays.

En 1468, la peste se déclare dans la Dombes, à Villefranche, à Anse, sur les deux rives de la Saône. A Villefranche, on fit des barrières pour empêcher toute communication des habitants avec les pestiférés. Le duc de Bourbon paya une partie de cette dépense.

En 1493, le roi Charles VIII qui passait par Lyon, s'en allant faire la conquête de Naples, et qui y fit un long séjour, « ayant pris si grand goust en la bonne grâce des dames de la ville, qu'oubliant son dict voyage, il ne pensa plus qu'à les festoyer » fut chassé de la ville par la peste qui s'y déclara au milieu de l'été, « et en des maisons de ses plus favorisés (2) » Quelle était la nature, l'origine de ces épidémies? Avaient-elles débuté dans le pays, ou venaient-elles de contrées éloignées ?

(1) Péricaud. *Notes et documents.*

(2) Claude de Rubys. *Supplément à l'histoire de Lyon.*

Tout ce que l'on peut admettre comme probable, d'après les savants les plus autorisés, Ozanam, Marchal, c'est que, dans la plupart des cas, il s'agit bien de la *peste bubonique*, et que cette maladie a été aussi fréquente en France qu'elle le fut en Egypte et en Turquie, jusqu'à une époque récente.

Si quelques épidémies de nature différente ont été confondues sous le même nom, elles n'ont pas une gravité moindre, causent le même effroi et provoquent les mêmes mesures.

Cette confusion, d'ailleurs, n'était pas alors toujours aussi facile à éviter qu'on pourrait le croire.

A Venise, en 1575, les médecins de la ville n'étant pas d'accord sur le caractère d'une affection pestilentielle qui s'était déclarée, le Sénat fit appeler deux médecins célèbres de l'Ilalie, Merourialis et Capo-di-Vaccas, qui déclarèrent, en présence du doge, que la maladie n'était pas contagieuse. Cependant le mal prit bientôt après une telle force que dans l'espace d'une année, plus de cent mille personnes, y compris les médecins non contagionistes, en furent les victimes (1).

A la fin du siècle dernier, L. Frank constate qu'en Egypte même, des médecins ont cru avoir guéri de nombreux malades de la peste confondant cette maladie avec la fièvre bilieuse et le typhus pétéchial (2).

Dès le xve siècle, on voit s'établir en Europe le système des quarantaines, introduit en 1403, avec l'usages de lazarets, par les Vénitiens. Il est appliqué successivement à Marseille et à Lyon et l'on trouve des traces de son emploi à Villefranche dans l'épidémie de 1468.

Au commencement du xvie siècle, par la généreuse initiative d'un de ses bourgeois, la capitale du Beaujolais possède à son tour un lazaret.

(1) Larrey. Projet de rapport communiqué à la commission de l'Académie de médecine, 1825.

(2) L. Frank. *De peste, dyssenteria et ophtalmia ægyptiaca*. 1820.

II

Donation de Guillaume de Ponceton, en 1522. — Peste de 1520 à 1522. — Hôpital provisoire en cabanes. — Règlement pour le temps de peste. — Démêlés et accord avec les habitants de Béligny en 1537. — Construction de l'hôpital des pestiférés en 1545. — Mise en ferme de l'hôpital.

Le 24 avril 1522, en présence de maître Sébastien Cropet, notaire, Guillaume de Ponceton, procureur général du Beaujolais et bourgeois de Villefranche, donne à la ville « une terre contenant deux *bichonnées* ou environ, sise dans la paroisse de Belligny, joignant le rivière de Morgon de Vent (au midi), le Pont-Bechet au couchant, le chemin tendant du dict pont à la grange Campet, aussi au couchant, la terre de Dalmès au nord, et la terre (en blanc dans l'original, — c'est la terre de Foncraine) au levant. » (1)

L'acte ne mentionne pas les intentions du donateur sur la destination du terrain, mais elles ne sauraient être douteuses. La peste régnait alors à Villefranche, et, aussitôt en possession du terrain, l'administration communale se hâta d'y établir des abris en planches, des cabanes pour les malades expulsés de la ville et les étrangers repoussés de ses portes.

Pour subvenir à tous les frais d'installation, à la nourriture et au traitement des malades, à la garde des portes, le trésor communal avait peu de ressources ; et la ville, sans aucun bien patrimonial, était réduite au produit de ses impôts. Forcée d'emprunter, des échevins, de riches bourgeois, Pierre Guerreins, François de Grant-Riz, François de Chastenay lui font, de leurs deniers, les avances nécessaires.

Le registre de la Chambre des comptes, pour l'année 1524, fournit sur la durée de l'épidémie et sur les mesures employées contre elle quelques indications assez précises

(1) Le texte original est en latin.

quoique sommaires. « Plus est deu à Jehan Bachelard du Brouillard, pour avoir gardé la porte de Belleville, à la première année de la peste que fust l'an 1520, pour deux moys. . . . . 30 sols.

« Plus est deu à Thiennet Montbellet, pour avoir gardé la porte de Fayette, durant l'espace d'une année, appoincté avec luy à . . . . . 5 livres.

« Plus est deu à Léonard Poyet, charpentier, pour comptes faicts avec luy le 6 de janvier 1523, tant pour avoir faict les cabanes au pont de Pont-Bechet, les barrières de la porte de Fayette, le pont de la porte d'Anse et la tour de la porte des Cordeliers ; et lui est deu, pour fin de compte, la somme de . . . . . 64 livres, 19 sols, 3 deniers.

« Plus est deu à Philibert Duperray, pour reste de la garde de deux moys que feu son père garda la porte de Belleville pour les pestifereux ; rabattus quatre sols cinq deniers qu'il devoit, luy est deu de reste . . . . . 25 sols 7 deniers.

« Plus est deu à Barthélemy de Sarmoise, pour avoir gardé la porte de Belleville l'espace de cinq sepmaines pour les pestifereux ; luy a esté promis . . . 18 sols 9 deniers. »

Le premier article de ce compte nous apprend que l'épidémie a débuté en l'année 1520 et s'est prolongée, sans doute avec des alternatives de déclin et d'activité, comme il arriva dans les épidémies subséquentes, jusque dans l'année 1523, où elle paraît avoir eu sa plus grande intensité avant de disparaître tout à fait. Cette dernière conjecture est d'autant plus probable que, vers la même époque, une épidémie terrible et subite éclatait à Trévoux et forçait les officiers de justice à transporter précipitamment leur tribunal à Beauregard.

D'après des documents puisés par M. Jules Baux dans les archives de la commune de Bourg, la peste régna également dans cette ville de 1521 à 1524.

En juin 1522, les syndics ayant appris, qu'à la suite de dévotions faites à Notre-Dame, la peste avait subitement cessé en Italie, à Saragosse et à Toulouse, arrêtèrent qu'on

employerait dans cette ville les mêmes moyens pour obtenir du ciel la cessation du fléau. La peste cessa bientôt après si complètement que l'on vida la *maison de peste* et les cabanes construites autour en raison du grand nombre des malades. Elle revint pourtant en 1523, dura toute l'année et ne disparut qu'en février 1524.

De rigoureuses mesures avaient été prises par les magistrats pour prévenir l'extension du fléau ; mais ils montrèrent en même temps une ignorance incroyable des règles les plus élémentaires de l'hygiène. En juin 1523, les syndics et les commissaires de santé ordonnent :

« Que ceulx qui seront trouvés morts de la peste, que l'on les face encevelir de nuyt et en l'église plus prochayne de leur domiciie et habitacion » (1).

Par une étrange contradiction, les gens suspects de maladie doivent quitter la ville *sous peine d'être pendus et étranglés*, tandis que les cadavres des pestiférés sont entassés dans les églises.

A Villefranche, des mesures sévères étaient également prises pour écarter la contagion, comme le prouvent les gages payés par la ville aux gardiens des portes.

Pour compléter et expliquer ce premier document, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques articles d'un ancien réglement empruntés au livre du P. Maurice de Toulon :

« L'un des principaux soins que doivent avoir les magistrats et les consuls, lorsqu'il est question de préserver une ville de la peste, c'est de bien régler les portes, afin que rien n'entre de suspect. Or, pour donner un bon ordre aux portes, il y faut commettre des députés et des gardes ou portiers. Pour les députés, ce sera aux supérieurs de faire un état des principaux habitants de la ville, de toutes conditions, et de les obliger partout d'aller faire garde aux portes, selon l'avis et le pouvoir qui leur en sera donné.

(1) Jules Baux, *Notice sur l'église de Notre-Dame de Bourg.*

Et en faudra bien quatre à chaque porte qui soient des personnes de considération.

Outre cela, il faudra deux gardes ou portiers ordinaires gagés par la ville, qui veilleront continuellement sur tout ce qui sortira ou entrera par les portes.

Le devoir des députés sera de juger l'entrée des personnes qui se présenteront, de bien voir et examiner les bulletins de santé qu'ils porteront, comme aussi en prendre garde au bétail et aux marchandises de toute nature.

Les magistrats et consuls donneront ordre qu'il n'y ait que certaines portes des villes ouvertes, et auprès y aura un petit logement pour les députés ; et sera nécessaire, avant que les survenants abordent les maîtresses portes, de faire une hutte à l'entrée de faux-bourgs, ou aux avenues des grands chemins, avec des barrières, et y tenir des gardes pour examiner ceux qui se présenteront, et en faire le rapport aux députés qui enverront quelqu'un pour reconnaistre si besoingt est.

C'est une coutume observée de tout temps, lorsqu'il y a des villes empestées, que de bailler des billets ou bulletins de santé à ceux qui partent des lieux sains pour avoir entrée aux autres, et des certificats pour les marchandises au même effet (1). »

Manget déplore que cette mesure soit rendue souvent illusoire par la complaisance ou la corruption des greffiers commis à l'expédition des bulletins ; et aussi par l'avarice des marchands qui achètent à bon compte des marchandises provenant de pays suspects ; et, pour les vendre, dissimulent leur origine, hasardant, pour gagner, et leur vie et la sécurité des villes.

Comme les amendes et la confiscation infligées aux délinquants ne suffisaient pas toujours pour les effrayer, une estrapade était dressée près du corps de garde pour y appliquer ceux qui étaient convaincus de faux bulletins, ou

(1) *Le Capucin charitable*, par le P. Maurice de Toulon.

qui, venant de lieux infectés, étaient entrés sans avoir *raisonné*.

Ce médecin ajoute : « La coutume établie et observée de tout temps, durant la contagion, est d'ordonner la quarantaine aux personnes qui sortent des villes infectées, comme aussi aux meubles et aux marchandises que l'on transporte ; et s'il étoit besoin, on les pourra parfumer (les meubles) avec la fumée du romarin, du genièvre, de la sabine, de l'encens, de la poudre, ou autres bois ou drogues que l'on avisera. »

Après cette brève exposition des mesures préventives, il nous reste à signaler un moyen, considéré comme infaillible, pour voir si la peste est imminente par la corruption de l'air : « *C'est de mettre un pain chaud tout ouvert, ou de la chair chaude au bout d'une pique, durant vingt-quatre heures, en un air relevé, et donner l'un et l'autre, par après, à deux chiens différents ; car, si l'air est infect, les chiens mourront, et s'il ne l'est pas, ils n'auront aucun mal.* »

Cette croyance était un reflet des théories médicales alors en vogue.

Débarrassés du fléau, les habitants se mirent en mesure de remplacer les légers abris précédemment élevés pour les pestiférés, par une construction durable.

En 1536, par ordre des échevins, les travaux furent commencés pour édifier le nouvel hôpital. Mais aussitôt des réclamations nombreuses s'élevèrent contre cet inquiétant voisinage, et les habitants de Béligny avec leur curé, soutenus par le seigneur du *Molin-au-comte*; Jean de la Bessée, et par les doyens et chapitre de Saint-Jean, s'opposèrent formellement à l'exécution du projet.

Les habitants de Béligny obtiennent du roi François Ier des lettres patentes portant défense aux échevins de Villefranche de « ne jamais faire et construire la dicte maison en la dicte terre ; » les curés et habitants de Béligny « offrant toutes foys, comme ils disoient, monstrer ailleurs

plusieurs places plus commodes et moins dommageables que la dicte terre pour faire et édifier la dicte maison et hospital des pestifereux. »

Ces lettres patentes sont adresssés au sénéchal de Lyon chargé d'en assurer l'exécution. Cependant, malgré les puissants appuis des habitants de Béligny, les échevins de Villefranche obtiennent le renvoi de cette affaire devant le bailli du Beaujolais, au lieu du sénéchal de Lyon dont ils niaient la compétence.

Enfin, en 1537 fut conclue, entre les parties intéressées(1), une transaction aux termes de laquelle il sera loisible aux échevins de reprendre les travaux de construction de l'hôpital des pestiférés à Pont-Bechet, sous conditions : « que le dict hospital sera clos tout autour de bonnes murailles, haultes de dix à douze pieds, laquelle (*sic*) ne sera aulcunement percée, fors pour donner jour à la chapelle, du costé de matin et du costé de vent (sud), aussi sera percée de larmiers, esguyers, retraicts et deux portelles regardant sur la rivières parce que les murailles de ce costé serviront de closture, et, des aultres costés, les murailles ne toucheront aux chambres. » Que les échevins « ne se pourront aulcunement servir du dict hospital, sinon en temps de peste et,(en) temps sain, demeurera ledict hospital clos, sinon qu'ils y pourront mestre ung concierge pour le garder de ruyne. »

Ces difficultés aplanies, les travaux furent repris avec activité et, dans les premiers jours de juillet 1537, Pacquet Boysson, *charreton* de Villefranche, par le commandement de messieurs les échevins, amène sur les lieux tous les matériaux nécessaires, y compris les bois et les tuiles. (On peut présumer, d'après cela, que l'entreprise était peu avancée quand les gens de Béligny s'insurgèrent con-

(1) La propriété du *Molin-au-comte* avait passé par vente, en 1537, de Jean de la Bessée à noble Claude de Baronnat, escuyer, seigneur de Buxy, juge d'appaux du Beaujolais et de Dombes.

tre elle.) Tout à coup les travaux s'arrêtent, sans doute faute d'argent, et il n'en est plus question jusqu'en 1542. En cette année, la ville ayant recueilli plusieurs legs faits par des habitants de Villefranche, entre autres par Claude Campet, qui légua 500 livres « pour être employées à l'édification de l'hospital des pestifférés, » les échevins achètent plusieurs pièces de terre joignant l'emplacement qu'ils possédaient déjà, et indispensables pour donner une étendue suffisante aux dépendances de l'hospital.

Ils acquièrent d'abord, au prix de 25 livres, de Pierre et Benoist Alachüe père et fils, une terre d'une *bichonnée*, près Pont-Bechet, longeant au nord le chemin de Villefranche au Moulin-au-comte.

La même année, ils signent un « contrat de vente, d'une terre contenant deux *bichonnées*, où est enclavé un jardin de Guillaume Pelletier, assis au Pont-Bechet, au prix de 50 livres tournoys, passé par Pierre Adam *corduanier* de Villefranche et Benoite, sa femme, au proffit des habitants de Villefranche, jouxte le chemin tendant de Pont-Bechet à Beauregard, de soir, etc. »

Enfin l'emplacement jugé nécessaire est complété en 1543 par « contract d'échange faict entre MM. les échevins de Villefranche et Guillaume Pelletier, sçavoir : mes dicts sieurs ont donné au dict Pelletier une partie de leur terre par eux acquise de Pierre et Benoist Chüatton (précédemment dénommés Alachüe) père et fils, et le dict Pelletier, en récompanse, leur a donné un jardin et partie d'une terre, le tout près Pont-Bechet, en datte du premier apvril 1543. Ce jardin est situé jouxte le chemin allant de Villefranche au *Molin-au-comte.* »

Ces arrangements terminés et les échevins ayant *leur pré carré;* les travaux furent repris, au commencement de mai 1543, sous la surveillance de maistre Loys Cler, docteur en médecine, lors échevin.

L'hôpital, commencé en 1537, ne fut terminé, après tant

de vicissitudes, qu'en l'année 1545, comme on le voit par le compte suivant :

« . . . . . Plus payé au dict Julián, charpentier, la some de dix livres, pour fasson de deux portes du dict hospital, et aussy pour le boys de peuplier qu'il a forny pour fasson des deux portes, comme appert le 19 novembre 1545 . . . . . 10 livres.

Plus le dict Loys Cler a payé à (en blanc) le clostier maréchal de Villefranche, la some de deux livres quinze sols, en déduction des gros clous qu'il a forny pour fasson des deux portes de l'hospital le (en blanc) novembre 1545, cy . . . . . 2 livres 15 sols. »

Cependant l'hôpital ne fut définitivement clos de murs et en état de recevoir des malades que l'année suivante.

Ainsi parachevé, l'établissement formait un grand bâtiment rectangulaire, long d'environ 150 pieds et large de 60.

La façade sud longeait le Morgon et de ce côté formait clôture, la façade nord ouvrait sur le jardin.

A l'extrémité orientale de l'édifice se trouvait la chapelle.

Au-delà du jardin s'étendait au levant un vaste préau, où l'on dressait des cabanes en planches, lorsque l'hôpital était insuffisant pour recevoir tous les malades. Ces cabanes étaient construites habituellement pour une seule personne, comme on le verra plus loin, d'après les comptes de recouvrements faits par la ville.

Tout ce terrain était complètement entouré de hautes murailles percées seulement d'un portail et d'une petite porte contiguë, en face du chemin conduisant à la ville.

L'hôpital avait un cimetière particulier, il nous a été impossible d'en déterminer l'emplacement. Le seul titre qui le mentionne ne permet pas de trancher la question. Il est peu probable cependant que ce cimetière fût situé dans l'enceinte des murs.

L'administration du nouvel établissement fut confiée aux recteurs de l'hôpital de la ville qui la conservèrent jusqu'à sa suppression.

Lorsque le retour de la peste nécessitait l'ouverture de l'hôpital aux malades, l'administration intérieure était remise, comme dans celui de la ville, et sous la surveillance des recteurs, à un *hospitallier* ou économe, après qu'il avait été *vériffié de prudhommie suffisante* et avait fourni caution.

Louvet, dans son histoire manuscrite du Beaujolais, dit que la chapelle était desservie par les Capucins. Comme l'établissement de cet ordre à Villefranche ne date que de 1615, ces fonctions étaient sans doute remplies auparavant par les moines Augustins établis depuis 1239, par Sybille de Flandre, dame de Beaujeu, dans l'hôpital de Roncevaux (1).

L'hôpital achevé, la peste ne venant pas, un fermier y est installé conformément aux conventions passées avec les habitants de Béligny, comme le prouve l'accord suivant :

« Du dymanche quatriesme jour d'aoust 1560, à Villefranche, et audevant des eschevins de la ville, a esté baillé et remis, les honorables Jehan Maynard, Claude Chappuis, Jehan Gillet et François Bernard, eschevins du dict Villefranche, la maison, propriété et tous autres appartenances de l'hospital maintenant appellé des *pestifereux*, assis en la paroisse de Belligny, pour en disposer le temps et terme de troys années ; convenu pour le jour de la feste Marie Magdeleine, de l'année passée, et finissant à ce jour; à la charge que, s'il advenoit le cas de malladie en ville, en ceste affaire le fermier la laissera, et, ce faisant, ne pourra que ce soit en causer. Et de plus, dans les chambres, ne pourra tenir *bestal.* »

(1) Cet hôpital était situé hors des murs, à deux cents pas de la porte de Belleville ; il fut détruit en 1562 par le fait de la guerre civile. Dévasté par les huguenots, il fut ensuite rasé par Tavanne, chef des catholiques, pour faciliter la défense de la ville.

III.

Peste de 1564. — Lacune inexplicable dans les archives de la Ville. — Grande mortalité à Lyon et à Villefranche. — Utilité de la peste, d'après Rubys. — Famine et épidémie de 1573.

Jusqu'en 1564, l'histoire ne mentionne aucun événement qui permît d'utiliser le nouvel hôpital; mais au mois de juin de cette année, la peste, qui sévissait à Lyon depuis le renouveau du printemps, fut apportée à Villefranche où elle s'étendit rapidement (1).

« Cette épidémie fut à Villefranche sur la fin de juin, au moyen de la sœur de Jean Bordelle, qui vint de Lyon malade de la peste, et commença par le serviteur de Claude Chappuis, apotiquaire, qui la servit; et en peu de temps fit de grands progrès jusqu'en juillet, aoust et septembre; et moururent plus de deux mille personnes. »

Les archives de la ville sont malheureusement muettes sur ce désastre. Le registre de l'Administration communale concernant cette époque et comprenant une période de 79 ans, de 1488 à 1567, n'existe plus et ne figure pas dans l'inventaire; et celui de la chambre des comptes, qui est évidemment bien complet, avec les feuillets soigneusement numérotés, présente, dans la comptabilité, une lacune de plus de dix-neuf mois; comme si, dans cet intervalle, tous les actes de la vie régulière de la cité avaient été suspendus.

La première pièce comptable qui suit cette lacune est un « Estat des frais faicts pour l'entrée du roy (2) en ceste ville, en juin 1564 »; mais, chose extraordinaire, dans les règlements de compte des années suivantes, aucune men-

(1) Louvet. *Histoire manuscrite du Beaujolais.*

(2) Charles IX, qui, récemment déclaré majeur à l'âge de treize ans, s'en allait à Lyon, pacifier cette ville.

tion n'est faite de mesures et de dépenses occasionnées par la maladie.

La seule mesure connue prise contre le fléau est celle qui résulte de la lettre adressée, le 13 juillet 1564, par le duc de Montpensier, au bailli de Beaujolais, lui enjoignant « d'entretenir exactement la propreté de la rue par laquelle les pères Cordeliers ont accoustumé de passer, allant en procession à l'église parroissiale. Défendant à toutes personnes de tenir en la dicte rue immondices, ordures, bêtes et sang; ni faire autre chose qui cause incommodité, puanteur ou infection. »

Cette rue, actuellement la rue de la Sous-Préfecture, alors très-étroite et longée par la rivière, était occupée dans toute son étendue par des bouchers, des tripiers et des tanneurs, qui la rendaient particulièrement malpropre et infecte.

L'ordonnance du duc était donc bien justifiée, mais vraiment trop insuffisante.

Si les archives de la ville sont muettes, nous trouvons dans les historiens du temps des indications suffisantes pour apprécier la gravité du mal.

D'après Rubys, il mourut à Lyon, de bon compte fait bien soixante mille personnes. Et le furieux ligueur ajoute : « Ce fut une curée que Dieu envoya pour purger la ville d'une infinité de vermine que les protestants y avoient attirée de diverses parts pour fortifier leur party, lequel demeura d'autant affoibli, car ils mouroyent à tas, se meslant sans discrétion, sous prétexte de leur prédestination turquesque..... Cette peste si échauffée commença à se refroidir environ la Toussaint et prit fin durant l'hiver. »

La proportion des morts ne fut pas moindre à Villefranche, qui alors ne renfermait pas quatre mille habitants et en perdit deux mille.

L'hôpital de la Quarantaine put-il être utilisé en cette circonstance? S'il ne fut pas détruit comme ceux de la Maladière et de Roncevaux, il dut cependant être laissé en

fort mauvais état par les troupes du baron des Adrets, qui, deux ans auparavant, avaient campé dans son voisinage.

Quoi qu'il en soit, l'hôpital est remis en ferme, et, le 8 février 1569, il est amodié à honorable François Aiguetan, recteur de l'hôpital, avec les chambres étant au circuit des murailles, et toutes les terres qui en dépendent, fors et excepté le cimetière ci-devant béni.

En 1573, à la suite de la famine, une épidémie se répandit dans le Beaujolais et y causa une mortalité considérable. D'après Louvet, presque toute la population de Beaujeu succomba.

Les conditions dans lesquelles cette maladie se développa et se répandit, indiquent assez clairement le typhus. En effet, à la même époque, une affection épidémique, appelée *malsdinat*, est signalée dans le Velay, en proie à la même famine, à la suite de laquelle beaucoup de malades restaient sourds et perdaient leurs cheveux (1). Ces symptômes sont caractéristiques.

IV.

Peste de 1581 à 1587. — Opinion des médecins sur la nature du fléau. — Précautions des habitants de Lyon contre ceux de Villefranche. — Election d'un voyeur; office de ce fonctionnaire.

Une période de dix-huit années s'est écoulée sans qu'il fût question d'aucune épidémie, lorsque vers la fin de l'hiver de 1581, des nouvelles alarmantes arrivent de Lyon au sujet de la peste qui venait d'y reparaître, et une assemblée a lieu au commencement d'avril pour aviser aux mesures à prendre.

« Du dymenche 2 apvril 1581, a esté faict assemblée de ville pour délibérer sur le bruit que court de la contagion

(1) Le D. Vissaguet. *Mémoire sur les épidémies de peste au Puy.*

tant pour le faict de la garde et entrée des circonvoisins que pour estre hommes suffisants pour faire les trettes et passepots pour ceulx de ceste ville de Villefranche et aultres non venans de lieulx suspects et dangereux; aussi de mettre des notables à chascune porte avec soin de recognoistre ceulx qui se présentent aux dictes portes pour voir leurs billets et passepots et certifficats.

Laquelle assemblée a esté criée à son de trompe par les carrefors de ceste ville par le trompette juré de la dicte ville.

A esté ordonné, sur la requeste des gens du roy, et pour adviser à la contagion, que deffenses seront faictes à tous de laisser aller aulcuns pourceaulx (1) dans la ville, aussi de tenir les rues nettes chascun à l'endroit de sa maison, tant la Grand-rue que les rues traverses, et de ne jeter aulcun immondice; et que défenses seront aussi faictes à tous les habitants estant en garde, de ne laisser entrer aulcune personne, de quelle condition ou calité que soit, venant de Lyon, suspect de la contagion; ou aulcunes autres personnes suivant le grand chemin, qu'il n'apporte la lettre certifficat de la dicte commission de santé du lieu dont ils seront partis. Et quant aux foreins et estrangiers venant devers Lyon, qu'il aye passeport bon et suffisant requis.

Et encore de ne lasser entrer aulcun paouvre, mendiant et aultres courreurs estrangiers. Et seulement néanmoins, ceulx du pays de Dombes et Bresse, ne sont compris en la dicte ordonnance, et ensemble que seront recogneus vrayment ne venir de lieulx suspects et dangereulx. Et ordonne, pour l'exécution des dictes ordonnances, à tous manans et habitans de ceste ville, de faire la garde en personne, suivant ce qu'il en sera commandé, sinon qu'ils

(1) Dans quelques villes, il était de plus ordonné à tous les habitants de se défaire de leurs chiens et de leurs chats en les mettant hors des murs, ainsi que les pigeons et les lapins, si mieux ils n'aimaient les faire tuer.

fussent mallades ; et ce à poyne d'ung escu d'or applicable aux paouvres, ou aultrement comme il sera advisé. Et seront les dictes ordonnances publiées par tous les carrefours et rues traverses de la dicte ville, aux fins que nul n'en prétende cause d'ignorance. »

Claude de Rubys signale, au début de cette épidémie, l'apparition d'un fléau bien étrange au milieu d'une ville :

« Sur le commencement de l'été (1581) se vit à Lyon une telle multitude de ceste vermine que nous appelons chenilles, qu'en plusieurs endroits de la ville les murailles des maisons en estoyent toutes noires, et les couverts et les cheminées si pleines, qu'elles tomboyent dans le pot qui bouillait sur le feu, si on ne se donnoit garde de le tenir bien couvert; mais elles disparurent tout en un instant et ne sceut-on ce qu'elles devindrent. Cette corruption présagea la grande peste d'où la ville et le pays furent puis affligés tout le long de l'esté (1). »

Dr L. Missol.

(1) D'après Burel, historien du Velay, cité par M. le Dr Vissaguet dans un très-intéressant mémoire sur les épidémies de peste dans la ville du Puy, pareille calamité se montra dans ce pays en 1580, et la famine s'ensuivit. Les chenilles firent tellement de ravages que les pauvres laboureurs n'eurent d'autres remèdes pour les chasser que les fulminations et censures ecclésiastiques et excommunications. *Par ce moyen, les dictes chenilles s'en retournèrent en quelque lieu désert.*

En même temps, la peste régnait dans la province, et s'y montra par intervalle de 1580 à 1587.

(*A continuer.*)

DISCOURS DE L'ESTOC

ET GENEALOGIE

DES

COMTES DE VINTEMILLE (1) PALEOLOGUES & LASCARIS

PAR LE SIEUR DE VINTEMILLE

Conseiller au Parlement de Bourgogne.

AVANT-PROPOS

Le *Discours de l'estoc et genealogie des comtes de Vintemille, Paleologues et Lascaris* n'a jamais été imprimé. Pierre Palliot, Louis Jacob, Dominique Robert, au dix-septième siècle, Baillet, de Colonia et les continuateurs de Moréri, au dix-huitième, en font mention dans leurs écrits et déclarent y avoir puisé divers renseignements ; mais le manuscrit original a disparu. Il n'en existe plus, à notre connaissance, que deux copies : l'une se trouve à la Bibliothèque nationale (Départ. des Mss., Fonds latin, n° 12905, autrefois fonds Saint-Germain français, n° 1400) ; nous l'avons consultée pour écrire la vie de Vintimille (2) et décrite aux pages 83, 84 et 105 de notre ouvrage : elle a été faite pour un neveu de Jacques de Vintimille, Prosper, et augmentée de documents qui ne concernent que celui-ci,

(1) L'usage a prévalu d'écrire *Vintimille*, mais nous maintenons l'ancienne orthographe.

(2) *Vie de Jacques comte de Vintimille, conseiller au Parlement de Bourgogne, littérateur et savant du seizième siècle*, d'après des documents inédits (Orléans, Herluison, 1865, in-8°). La *Revue du Lyonnais* a reproduit cette biographie dans ses numéros de décembre 1866 et janvier, février, mars et avril 1867.

L'autre appartient à M. de Laplanche, propriétaire du château de ce nom dans la Nièvre, qui nous l'a très-obligeamment communiquée ; elle est due à Philibert de la Mare, conseiller au Parlement de Bourgogne, lequel, au dix-septième siècle, avait projeté d'écrire une vie de Vintimille et réuni des documents pour cet objet. Plus correcte que la précédente, elle est dans un état matériel moins satisfaisant et fort endommagée par l'humidité. Nous avons mis à contribution pour établir le texte de Vintimille ces deux copies, surtout la seconde, dans laquelle l'ancienne orthographe a presque toujours été respectée.

Quant à la date de l'ouvrage, on peut la fixer avec certitude à l'année 1576. « Dieu m'a donné une fille, dit Vintimille en finissant, de laquelle je voy sortir de la lignée pour ma consolation. » Or, d'une part, Jeanne de Vintimille, fille unique du docte conseiller, avait épousé, vers 1575, Melchior Bernard de Montessus, gouverneur de la citadelle de Châlon, comme le prouve une lettre de congratulation (1) écrite à Vintimille le 28 novembre 1575, par Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne de Montmorency ; et de l'autre, on voit par la préface de ces mémoires que leur auteur les composa à la demande de Maclou Popon, conseiller au Parlement de Bourgogne, son ami, auquel ils sont dédiés. Or, l'on sait que Popon mourut au mois de mars 1577, après une maladie de plusieurs mois.

Vintimille, en envoyant cet écrit à Popon, lui avait enjoint de le détruire ; il ne voulait pas que ses descendants en fissent vanité ; peut-être aussi craignait-il d'y avoir consigné quelques erreurs. « Il avait décrit lui-même, dit le P. Dominique Robert, sa généalogie, qui ne se trouve pas entièrement conforme à ce que j'ai vu dans la table généalogique des seigneurs de Caravonica ; aussi dit-il que, lorsqu'il la dressa, c'était suivant ce que sa mémoire lui en pouvait fournir. » Tel qu'il est cependant, ce *Discours*, recueilli par des mains pieuses après la mort de Popon, nous a paru mériter d'être conservé : il contient plus d'une particularité intéressante pour l'histoire d'une maison illustre, et aussi plus d'un enseignement ; il reflète sans prétention la physionomie, assurément peu commune, de son auteur et nous introduit avec une bonhomie pleine de charme jusque dans sa familiarité.

Ludovic de Vauzelles.

(1) M. de Laplanche en possède une copie ancienne.

DISCOURS DE L'ESTOC

Et genealogie des comtes de Vintemille, Paleologues et Lascaris, par le sieur de Vintemille, conseiller au Parlement de Bourgogne.

A Monsieur Popon,

conseiller au mesme Parlement.

Plusieurs se sont plaincts à moy de moy mesme, et vous plus que nul autre, tresfidele et cordial amy, de ce que i'ay voulu vivre jusques à present comme en tenebres en ma maison privée, me contentant d'un mediocre estat en honneste pauvreté, sans aspirer aux dignitez et faveurs de Cour, et encores plus que ie n'ay faict cognoistre en public le lieu et la race dont ie suis sorty et les gestes vertueux dont mes maieurs se sont faicts grands et remply leurs maisons de biens et d'honneurs, subiets, clienteles et amys. Vous m'avez maintes fois remonstré que les biens temporels, faveurs et marques de fortune ne nuisent point, ains aydent aucunement en la felicité que l'on cherche en ce monde selon la tradition des Peripatetiques, et que l'obiect que l'on se propose devant les yeux d'ensuivre la trace de ses maieurs, incite grandement les hommes aux belles et loüables entreprises ; à ce propos vous m'avez amené l'exemple et l'authorité de ce grand Themistocles, lequel disoit que les trophées de Miltiades ne le laissoient point dormir et lui donnoient un merveilleux aiguillon au desir qu'il avoit de se rendre illustre et chercher une pareille ou plus grande loüange ; que i'avois par experience cognü que le peu qui en estoit venu à la notice des grands de la noblesse

et renom de mes progeniteurs, m'avoit aydé à parvenir à prosperité et m'avoit secouru en adversité, et qui plus est, garanty d'une extreme ruine, qui m'estoit par mes envieux preparée. Que si ces considerations n'estoient suffisantes à m'esmouvoir à ceste gloire, ou que la splendeur des tiltres des maieurs ne m'incitoit à suivre leurs vestiges, à tout le moings que i'eusse esgard à ma posterité, laquelle ie ne devois frauder de ce qui luy est deu et que par droict ie ne luy peulx oster, à sçavoir l'honneur et le nom de ses ancestres, les tiltres et armes de sa race et les autres dons de nature qui la tiennent apparentée et alliée és grandes maisons, tant en France qu'en Italie et ailleurs. Et combien que les gentilshommes de Bourgogne avec lesquels ie me suis allié fussent bien certains de l'ancienneté et noblesse de ma maison, si est-ce qu'eux ny mes enfans n'estans par le menu informés de ces genealogies estrangeres, ne pouvoient autre chose dire, sinon que du costé paternel i'estois issu des comtes de Vintemille, et du costé maternel, des Paleologues, empereurs de Constantinople, chose qui n'est suffisante pour contenter les esprits des ieunes gens, qui desirent sçavoir particulierement le discours de l'estoc et fortune de leurs maieurs, à fin que par là ils puissent estre incitez à les suivre és actes genereux et à fuir les occasions des adversitez où aucuns d'eux ont esté oublieux. Et m'avez aussi par plusieurs autres raisons requis et prié, voire coniuré par les liens de nostre amitié, de vous faire entendre particulierement les discours des maisons de Vintemille, Paleologues et Lascaris, de leurs vies, mœurs et alliances, à fin de laisser ce thresor, sinon en public, du moins à vous et à ma maison et posterité. A fin qu'en figurant comme en un tableau les mœurs et conditions d'iceux, les enfans de nos enfans s'en puissent resiouir et conformer leur vie aux

actes plus illustres et dignes d'estre pris pour exemples. A ces belles raisons et exhortations, trescher amy, vous sçavez la response que ie vous ay faicte, comme des mon jeune aage i'avois loüé, choisy et appreuvé la sentence de Chilo Lacedemonien, λάθε βιώσας, et la vie d'Aglaves Psophidius, qui fut iugé sage par l'oracle d'Apollo pour n'estre iamais sorty d'un petit jardin qu'il labouroit, aymant mieux la vie privée et incognüe que la publique et active, et que me voyant eschappé d'un naufrage et orage tresdangereux de la prise de Rhodes par les infideles et reduict à une incertitude de vie, ne sçachant où ficher le pied, apres avoir consumé mes jeunes ans à tourner la pierre de Sisyphe par infinis voyages par mer et par terre, ie m'estois caché en ce nid que Dieu m'avoit preparé pour passer le reste de mes iours en tranquillité d'esprit, sans chercher autre chose que la vertu, que ie tiens avec les Stoïques le seul but de la felicité. Je vous mettois aussi au devant que la memoire des anciennes richesses et grandeurs des ancestres, apportoit plus de tristesse et douleur que de plaisir et contentement, quand on est reduict en pauvreté, voire que le rapport et publication de ses grandeurs en une personne estrangere responde à mespris et moquerie, et n'adiouste-t'on pas foy à un homme qui se dit estre sorty de si grand lieu, s'il n'a de quoy paroistre en rang de prince, ou s'il n'est accommodé de quelque faveur extrordinaire, ou par faicts d'armes, ou par actes singuliers et remarquables entre les hommes. Que si bien Themistocles aiguillonné par les victoires de Miltiades, ne pouvoit dormir et que par l'exemple d'iceluy, il se soit rendu illustre et acquis le nom de tressage capitaine en la deffense des Perses, ie n'avois pourtant occasion de perdre le sommeil, en ce que ie n'estois en mesme estat qu'il estoit et

que les moyens qu'il avoit me défailloient : tellement que si bien ie me propose devant les yeux le comte Guido ou Jean de Vintemille, Michel Paleologue ou Theodore Lascaris, qui ont faict choses loüables en leur temps, n'ayant autre moyen ie n'advanceray non plus que celuy qui faict des chasteaux en Espagne, ou qui songe en veillant, tant pour n'estre né à cela, que pour n'avoir esté accompagné de bonne fortune en toutes mes actions ; et n'estois de ceux qu'elle avoit aymez et exaltez jusques aux cieux. Que si i'avois senty quelque faveur des grands en consideration de consanguinité ou alliance, qu'ils m'ayent aydé en la bonne fortune et secouru en la mauvaise, ie recognois le tout de la bonté de Dieu, qui a eu pitié de mes longues adversitez et m'a donné moyen de faire quelque service agréable aux grands, lesquels n'ont esté ingrats en mon endroict quand ie les ay requis de me mettre soubs les aisles de leur protection ou me preserver d'une calomnie. La plus grande considération est celle de la posterité, à laquelle on ne doibt cacher ce qui est à eux et que on ne leur peult oster comme venant à eux par leurs ancestres. Mais vous sçavez que ie vous ay donné deux raisons au contraire. L'une prise sur l'exemple de Stilphon, recité par Plutarque, lequel donna tous ses biens à ses amys, sans rien laisser à ses enfans, et comme il fut repris de ceste rudesse et cruauté, respondit que si ses enfans estoient vertueux, ils en acquereroient plus par la faveur de Dieu que luy-mesme n'en avoit ; mais s'ils estoient vitieux, il ne vouloit qu'ils se peussent prevaloir de son bien pour mal vivre. Aussi serois-ie bien marry que mes enfans s'armassent de mes moyens, ne que peussent employer la faveur des grands qui me sont ou parents ou amys pour estre vitieux ou dissolus, sçachant bien que s'ils ayment la vertu, Dieu ne

leur manquera iamais. L'autre, qui est la principalle, c'est que i'ay tousiours estimé les tiltres specieux et tant recommandables parmi les hommes, estre plains de vanité, servant plus à la destruction qu'à l'edification de l'ame, d'autant que l'esprit de l'homme s'amusant à ces fumeuses ambitions et peintures de ses maieurs, oublie plus souvent Dieu et s'addonne plus à suivre les honneurs et faveurs de Cour, qui n'est que l'escorce, que la vraye pieté et vertu, qui est la moelle et l'interieur de ces personnes illustres. Vous sçavez ce que dit le psalmiste au 49 :

Aucuns se sont à leurs thresors tenus,
Se faisans forts de leurs grands revenus;
Mais nul ne peult faire son frere vivre,
N'offrir à Dieu rançon qui le delivre.
Et toutefois tout le discours qu'ils font,
C'est qu'à iamais leurs maisons dureront,
Que leur logis et places de leur nom
De fils en fils porteront leur renom.
Leur train ne tend qu'à folle vanité.

Le reste du psalme enseigne que tous ceux qui mettent leur courage en ces choses vaines et transitoires, se perdent eux mesmes et sont du tout insensez :

Il n'est plus homme, ains aux bestes ressemble,
Desquels meurt ame et le corps tout ensemble.

Il n'y a doute que ces soucis et vanitez donnent une infinité d'afflictions aux esprits qui suivent le monde, rongeans leur cœur par ambition, convoitise, orgueil, mespris et envie, tellement qu'il n'est possible d'aymer Dieu et ces choses ensemble. Or, ma part, comme i'estime la loüange sordide provenant de la bouche d'autruy, aussi ai-ie pensé qu'elle seroit telle sortant de la mienne propre, et ay mieux aymé me tenir comme en tenebres caché soubs une mer d'oubliance, que de faire sonner en

moy ce que i'ay tousiours reprouvé en autruy. Cela est proprement un apast de ieunes gens, invention et corruptelle du monde, lequel avec la chair et le malin esprit corrompt et renverse les sainctes apprehensions de l'ame, et l'empesche de monter à la contemplation des choses celestes. Et d'autant que ces fumées et vanitez nous touchent de pres, d'autant plus servent-elles à corrompre et infester nos mœurs et nous desvoyer du sentier de vertu. C'est ce qui m'a faict jusqu'à present, non-seulement espargner à publier, mais quasi ensevelir d'une perpetuelle oubliance le discours et memorial de mes progeniteurs, estimant que telle curiosité ne pourroit estre utile ny à moy ny aux miens, sinon d'un aiguillon et allumette de vaine gloire. Voylà pourquoy ie vous ay tousiours faict entendre que la vie privée et paisible m'estoit plus agreable que splendide et turbulante, et que par le moyen d'icelle i'esperois acquerir ceste tranquillité d'esprit, contentement de soy mesme, serenité de pensée, franchise de soucy, liberté de conscience, avec un perpetuel loisir et volonté de ne penser à autre chose qu'à Dieu. En quoy i'estime que gist toute la felicité de l'homme. Et quant au discours de la vie, mœurs, faicts, armes et alliances de ceux dont ie suis descendu, que ie ne voulois ny entendois en laisser à mes enfans ny à ma posterité aucune enseigne, peinture, monument ny tableau, me contentant de leur avoir monstré le chemin de vertu, et donné le moyen de cognoistre Dieu et sa loy, sans leur laisser aucune marque de vice et deshonneur. Mais quant à vostre particulier et ce que m'avez requis et prié de vous donner un brief memoire des noms et qualitez de mes progeniteurs, encores que ie sçache bien que cela ne vous peult de rien servir, toutefois considerant que pour la prudence, la pieté dont vous estes remply, vous n'en pourrez faire vostre profit, ains

prendre cela comme une histoire vulgaire et prophane, i'ay bien voulu condescendre à vostre volonté, comme à celuy à qui je ne puis ny dois refuser aucune chose, à la charge et condition que vous me gratifierez en une priere que ie vous fais, à sçavoir qu'apres avoir sceu et couru une fois ceste genealogie, vous ne la communiquerez à personne ny mesme à mes enfans propres, ains en ferez un present à Vulcan, à fin que nul d'eux se puisse servir de ces vanitez et fumées en ce monde tant vitieux et corrompu.

DISCOURS DES HOMMES ILLUSTRES DE LA RACE DES COMTES DE VINTEMILLE, PALÉOLOGUES ET LASCARIS.

I. La cité de Vintemille, assise sur un promontoire ou cap de mer en la coste Ligustique, que l'on nomme la rive de Gennes, est une tresnoble et illustre cité, qui se nommoit iadis, du temps des Romains, Entemelion, autrement Inganni Entimelii, de plus ancienne fondation que la ville de Rome, selon que Strabon et Ptolomée et mesme Tite Live le temoignent. Elle fut vaincüe et reduicte soubs la puissance des Romains, du temps de la troisiesme guerre punique, par Lucius Æmilius Paulus, proconsul, lorsqu'il fit la guerre et subjugua toute la province appellée Ligurie, laquelle fut ainsi appellée d'un roy nommé Lygistus, fils de Phaeton, qui premier regna en ceste region, et s'estand depuis la riviere Maira pres de Nice, separant l'Italie des Gaules, jusques au Var, fleuve pres de Pise, au port de Lyvorne, et contient plus de deux cent miles de long. Ceste cité a tousiours esté à l'obeissance des Romains jusques au temps de Valentinian, empereur, lorsque les villes et provinces se sont peu à peu distraictes du ioug de l'empire romain, et

se sont, les unes rendues libres en forme de républiques, les autres ont pris des ducs, rois ou comtes pour les gouverner. Entre lesquelles celle de Vintemille a esté regie et gouvernée par comtes, seigneurs, non seulement de ladite cité, mais de plusieurs autres terres et chasteaux de la Ligurie. De vous reciter qui fut le premier comte de Vintemille, et par quel moyen il parvint à ceste grandeur, il m'est impossible ; d'autant que ie n'en ay rien veu par escrit, estant la chose presque obliterée par antiquité. Si est-ce qu'il y a pres de douze cens ans, du temps de Constantin, empereur, que Dieu favorisa tant un comte de Vintemille, qui pour lors vivoit, qu'il voulut la fille d'iceluy, nommée Guye ou Gueta, estre colloquée en mariage à un grand prince du païs de Syrie, pour en faire naistre et reluire au monde ce grand anachorete sainct Anthoine. Aucuns tiennent qu'elle fut ravie par les corsaires sarrazins voltigeans la coste de Gennes, ainsi qu'elle se pourmenoit sur le rivage de la mer avec ses damoiselles; autres disent qu'elle fut conduicte en Syrie par vœu et devotion du pere, et que par inspiration divine, le mariage fut accordé pour apporter ce miroir de saincteté au monde. Ce sainct Anthoine, comme les saincts autheurs le tesmoignent, estant remply d'un esprit de pieté, abandonna les biens et richesses paternelles pour choisir la vie contemplative, et, pour y parvenir, se retira és deserts d'Egypte, le mesme temps que vivoit le sainct hermiste Hilarion, où il vescut jusques à l'aage de cent et cinq ans, et receut tant de dons et graces de Dieu, que, de son vivant, il fit infinies preuves de sa saincteté. Et, après son deceds, plusieurs miracles l'ont tesmoigné : tellement que son renom est espandu par tout le monde, non seulement parmy les chrestiens, mais aussi parmy les infideles. Depuis il est venu en telle

reverence que plusieurs temples ont esté construicts sous son nom et un ordre de religieux estably, portans le tiltre et l'habit de moine de sainct Anthoine, ayans maisons, églises, cloistres, et revenus suffisans pour leur entretenement; et s'en voist encore aujourd'huy, non-seulement en l'Europe, mais aussi en Asie et Affrique doüez et rentez par les roys et princes et republiques emües de ses miracles et de la charité qui s'exerce par les disciples et sectateurs d'iceluy. Les plus devots chrestiens tiennent que ce sainct personnage a obtenu ceste grace, que tous ceux qui requerroient ses intercessions envers Dieu seroient preservez et guaris de toutes maladies portans feu et Istiomene (1), que l'on appelle communement le mal Sainct-Anthoine; et se trouve escrit és chroniques dudit Ordre, que pour donner tesmoignage du lieu dont ce sainct estoit sorty, tous ceux de la race des comtes de Vintemille, leurs hommes et subiects sont exemps de ce mal, et que ceux qui en sont entachez és autres provinces, venans à Vintemille ou és maisons desdits comtes, en sont guaris tout aussy tost qu'aucun d'eux a faict ses prieres à Dieu par l'intercession de sainct Anthoine, chose si claire et approuvée par toute la coste de Gennes, que nul n'en doute, et est tenue pour notoire.

II. Or, depuis ce temps là, les comtes de Vintemille ont tousiours prosperé et multiplié, non-seulement en biens et honneurs, mais aussi en lignée, tant en la coste de Gennes qu'en autres provinces. Ceux qui se tenoient en la cité et forteresse de Vintemille, principalle marque de leur nom, tenoient cour ouverte et faisoient de grands faicts d'armes par mer et par terre, et ont faict bastir et construire de

(1) Esthiomène ou dartre rongeante, appelée par Galien Ἐσθιόμενος ἕρπης.

grands et forts chasteaux en divers lieux, et pour tesmoignage de leur piété, ont basty et fondé des eglises, tant soubs le nom de sainct Anthoine, qu'ils ont tousiours eu en grande veneration, qu'autres saincts qui se voyent espanchez par toute la coste de Gennes. Et d'autant qu'ils se virent multiplier en grand nombre, à fin de conserver le tiltre de leur maison, firent un statut, confirmé par l'empereur, que les biens feodaux de leur maison ne tomberoient iamais en filles, mais la succession iroit de masle en masle perpetuellement, demeurans tousiours les principalles places et chasteaux aux aisnés. Or estans lesdits comtes multipliez en si grand nombre de mesme vertu et courage, aucuns d'eux prirent volonté de chercher fortune ailleurs. Par ainsi il s'en trouva pour un coup dix freres et cousins germains de mesme nom, et presque de mesme aage et faculté, qui se mirent à suivre les roys de Naples et de Sicile, où ils firent de grands faicts d'armes, tant contre les Sarrazins que les Turcs, et s'arresterent, les uns à Naples, les autres en Sicile, où ils acquirent grands biens, seigneuries et chasteaux; dont les descendants sont encores auiourd'huy puissants et tiennent plus de cent mille ducats de rente. A l'exemple de ceux-cy il y en eut d'autres en bon nombre qui firent un iect devers la Provence et pays de Venisse, et se mirent au service des roys de France, comtes de Viennois et de Provence, et firent si bien qu'ils y acquirent grands biens et honneurs et y establirent leur siege pour leurs enfans et posterité, où ils florissent encores auiourd'huy et y possedent de grands biens à Ollieoules et Tourves. Autres ont tourné leurs voiles contre la Grèce et vers les empereurs de Constantinople, où ils ont si bien monstré leur vertu et grandeur de courage et se sont faicts si puissants, qu'ils sont entrez en l'alliance des empereurs et emporté les

plus grandes dignitez de l'empire. Il y en a eu qui ont passé jusques en Espagne, Flandres et Angleterre, et y ont estably leur siege et maisons, pour eux et leur posterité, et ont eu, les uns bonne, les autres adverse fortune. Le plus grand nombre d'iceux demeura en la coste de Gennes et se ramagea à l'entour de Vintemille, aucuns d'eux à Tenda et à la Briga, autres en la vallée d'Oneglia, et par long temps ont tenu et possedé la comté de Vintemille, celle de Tenda, la seigneurie de la Briga, Oneglia et villages en despendans, Serrzano, Varachio, la seigneurie du Maro et quatre chasteaux en despendans, le Cunio, Aurigo, Luzinasco et Caravonica, la forteresse de Petralata, Luzana, Mendalica, Montegrosso, Carpaxio, Larzeno, Triora, Ressio et autres terres du long de la mer, jusques à Gennes, et autres en terre ferme par la vallée de Rodon jusques au mont Apennin, que l'on nomme la Penna. Ceux-là ont aussi faict des grands faicts d'armes soubs les roys d'Espagne contre les Sarrazins et Mores, et y ont acquis tant d'honneurs, de biens et faveurs, que le roy Alphonse de Castille print à femme la sœur du comte de Vintemille, en l'an 930 : le fils duquel comte, nommé le comte Guido de Vintemille, fut chef de son armée contre les Sarrazins, et y alla accompagné de trois de ses fils, le premier desquels, nommé Conrad, estoit destiné pour estre comte de Vintemille ; le second, nommé Odo, luy devoit succeder au marquisat des Alpes maritimes ; et le troisiesme, Roland, en la comté de Luzane et des monts de Carfifiane, comme il appert par un testament qu'il fit en l'an 954, allant à son entreprise, où il appelle ledit Alphonse, roi d'Espagne, son oncle, et nomme Anthoine, son frere, gouverneur en Piedmont pour l'Empereur, Thomas, comte de Savoye, frere de sa femme nommée Léonor, et Guaymond, mar-

quis de Montferrat, et Tanguier, comte de Valence, ses nepveux, tous chefs de grandes et illustres maisons. Ledit comte Guido fonda l'eglise et monastere de Saint-Michel pres de Vintemille, avec un hospital et une chappelle à l'honneur de sainct Anthoine, pour recevoir tous estrangers et malades, les nourrir et panser jusques à entiere guarison; et pour ce faire donna de grands biens et revenus aux religieux et prieur dudit monastere, retenant ce lieu pour sa sepulture et de ses enfants, avec une reserve à ceux de sa posterité d'y pouvoir habiter tant que bon leur sembleroit. Ce testament est encores auiourd'huy au thresor de ladite eglise et registré és registres de l'Evesque dudit lieu, dont i'en ay un extraict mentionné en l'inventaire des tiltres que i'ay laissez à Cunio et mis en garde és mains du seigneur Jean-Francesco de Vintemille, sieur de Caravonica, mon cousin. Quelques temps apres, les successeurs dudit comte augmenterent leur seigneurie sur la rive de Gennes et se firent seigneurs de la vallée d'Oneglia, de la seigneurie de Petralata et terres en despendantes; puis passerent outre et occuperent un port de mer pres de Gennes, nommé Varascio, qui depuis fut comblé par les Gennois, et contre les montaignes se firent seigneurs de la comté de Tende et de la Brigue, et se trouverent si puissants, qu'ils eurent une guerre contre le comte de Provence qui pour lors regnoit, nommé Remond Berengier, en la personne duquel fut estaincte la race des comtes de Provence, et ladite comté tranferée és roys de Naples, environ l'an 1250, auxquels lesdits comtes de Vintemille se rendirent feodaux, et mesme aux roys Louys et Jeanne de Naples, comtes de Provence, à la suyte desquels ils acquirent honneur et reputation.

III. On tient que la maison de Vintemille et celle de Vascaris se sont ioinctes et unies ensemble par un tel

moyen : Du temps de l'empereur de Constantinople, nommé Alexius, un ambassadeur grec de la maison de Lascaris, fort grand et illustre en la Nastolie et en Grece, proche parent de l'Empereur, fut envoyé vers le roy de France pour traicter de certaines alliances et confederations pour la guerre qui s'y dressoit lors contre les Turcs. Cest ambassadeur fut honorablement receu par le comte de Vintemille, et pour ce qu'il tomba en quelque maladie, il fut traicté et pansé si humainement par la comtesse, qu'en peu de temps il vint en convalescence, et tant pour l'amitié qu'il avoit conçüe de la bonne grace de la fille dudit comte que pour la recognoissance de la charité et hospitalité par luy receue de ceste maison, il demanda ladite fille en mariage, laquelle on fit pour le commencement difficulté de luy accorder, ne voulant ledit comte, et encores moins la comtesse, souffrir que leur fille s'esloignast si fort, que d'aller à Constantinople, païs lointain et different de langue, mœurs, ciel et complexions. Enfin, ledit sieur Lascaris, vaincu d'amour et de gratitude, promit de laisser ses grandes faveurs et fortunes qu'il avoit en Grece, et avec les biens et thresors qu'il pourroit amasser, venir habiter en Provence, pourveu qu'on luy accordast la fille. Ce qui fut faict : car ledit Lascaris s'en retourna en Constantinople rendre compte de son ambassade à l'empereur, et combien qu'il fust en espoir de parvenir à grande fortune, d'autant que, peu apres, Theodore Lascaris, son cousin germain, parvint à l'empire de Grece, si est-ce qu'estant memoratif de sa promesse, un an apres, ayant amassé de grands thresors, retourna vers le comte de Vintemille et espousa sa fille ; puis prit sa demeure en Provence, en une maison forte qu'il fit bastir, appellée Castelnovo, pres de Nice, et vouloit que ses enfans portassent le nom de Vintemille

Lascaris, comme tous ceux de cette race le portent encores auiourd'huy. A ceux-cy est tombé en partage par succession de temps, la comté de Tende et de la Brigue et autres seigneuries, que ledit comte de Vintemille avoit en Provence. Et combien qu'ils fussent parents et liés d'une grande amitié, si est-ce que leurs successeurs eurent quelque querelle et dissention pour l'authorité; tellement que le comte de Vintemille eut guerre contre ceux de Tende, pour s'estre montrez rebelles et ne l'avoir voulu recognoistre pour seigneur. Tellement qu'apres les avoir assiegez et combattus, il les subjugua environ l'an 1354. Depuis, la premiere et ancienne alliance s'est derechef unie et conioincte entre ces deux maisons, et quasi de fils en fils par mariages ont renouvelé et continüé la premiere union : combien qu'il y a d'autres seigneurs en Provence du nom de Vintemille, qui sont de l'ancienne race, mesme les seigneurs d'Ouliol et de Tourves pres de Marseille, et autres dont ie n'ay point de cognoissance. De ceste maison de Lascaris il y en a eu plusieurs qui se sont faicts grands en faict de guerre ; autres se sont addonnez aux sciences. Mesme du temps de Petrarque et la belle Laurette, environ l'an 1348, un nommé Louys de Lascaris des comtes de Vintemille et de Tende et de la Brigue, estoit non-seulement vaillant aux armes, mais aussi estoit reputé tresdocte en toutes sciences et mesmement en poësie. Il fut chef d'armée pour la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, contre les Bretons et Anglais et les chassa hors de Provence. D'autre costé, il laissa quelques œuvres faictes de sa main, estimées entre les doctes, et mourut environ l'an 1376. Les comtes de Vintemille ont flory grandement en honneur au service des roys, et en leurs maisons ont tousiours esté magnifiques, et tenu cour ouverte de grand

nombre de gentilshommes, et avoient des navires et galeres en bon nombre, avec lesquelles ils faisoient de grandes expeditions en Levant, ayans des gens à Constantinople et à Capha et en Egypte, et grand nombre d'esclaves, tant pour le service de la maison que pour armer et equiper leurs galeres : et se trouva l'un d'eux si puissant qu'il fit la guerre aux Gennois pour une iniure qu'il pretendoit luy estre faicte, et les deffist en bataille navalle, et occupa le port de Savonne, et avec l'ayde des marquis de Carretto et autres ses parens, ravagea toute la coste, et prist plusieurs vaisseaux jusques dedans le port de Gennes, tellement qu'il les contraignit à faire paix et accord avec luy. Mais quelque temps apres, comme il se fust trop elevé pour ses heureux succez, il tomba en dissention avec un sien frere Manuel, lequel par despit s'alla rendre aux Gennois, et leur vendit sa part de la seigneurie de Vintemille, puis leur donna avis de recommancer la guerre au comte, et assieger la cité par mer et par terre ; ce qu'ils firent, et avec une grosse armée firent tant par l'espace de trois ans qu'ils prindrent la cité et reduisirent le comte dedans la forteresse, où il mourut; et des lors la cité de Vintemille fut occupée par eux et annexée à la seigneurie de Sainct-George. Et quant à ceux de la race de Vintemille, ils demeurerent en la iouyssance des autres biens qu'ils tenoient és lieux de Tende et de la Brigue et en la vallée d'Oneglia et seigneurie du Maro, dont il y en a quatre branches qui jouyssent encores auiourd'huy de partie desdites terres : à sçavoir, ceux du Cunio, d'Aurigo, de Caravonica et Luscinasco, sauf et reservé que le comte de Tende s'est rendu maistre et seigneur de la seigneurie du Maro et Petralata, des l'an 1450, depuis lequel temps ceux de l'ancienne race se sont tousiours plaincts de ceste usurpa-

tion. Car combien que Guillaume des comtes de Vintemille, seigneur du Maro, eust donné sa fille unique audit comte de Tende de la maison de Lascaris et iceluy investi de ladite place, si est-ce que les vrays comtes de Vintemille pretendirent, comme ils pretendent, que ladite seigneurie du Maro et autres ne pouvoient sortir de leur famille masculine, ayans en leur puissance le tiltre de l'infeodation de l'empereur Frederic, avec le statut ancien de la maison, confirmé par infinis contracts, par lesquels il estoit dit que les biens nobles et feodaux ne pourroient estre vendus ny alienez, sinon aux masles de l'ancienne race, avec prohibition expresse de laisser tomber lesdits biens en filles. Laquelle dispute concerne les quatre branches pour le regard du Maro et Petralata et vingt-quatre villages qui en despendent. Mais pour le regard du Cunio, le seigneur Alexandre des comtes de Vintemille, mon pere, avec les seigneurs Marc, Charles, François et Augustin, chevaliers de Rhodes, ses freres, en eurent une particuliere dispute, en l'an 1510, contre le seigneur Honorato de Lascaris, lequel avoit espousé Andriette de Vintemille, fille unique d'Anthonio des comtes de Vintemille, et par ce moyen eut à son partage les portions d'iceluy és terres du Cunio, Larzeno, Carpaxio et Sainct Bartelemy, et en a jouy de son vivant, selon que ses enfans Anthonio et Tiberio les tiennent auiourd'huy. Mais ledit Alexandre et ses freres pretendoient que lesdits biens estans feodaux de l'Empire n'ont peu ny deu sortir de la famille ancienne, et mesme des masles, auxquels, par le statut ancien ils estoient affectez avec prohibition de ne laisser tomber lesdits fiefs en quenouille, dont il y a plusieurs tiltres en nostre maison, selon l'inventaire que j'en ay faict.

De Vauzelles.

(*A continuer*).

LA SAINTE-CÉCILE.

Société de chant sacré. — Grand concert de la 2me année.

Il n'y a pas deux ans, deux jeunes gens de notre ville, MM. P... et V..., eurent l'idée de fonder à Lyon une société musicale composée d'hommes, de dames et de demoiselles. Ils voulaient que les membres en fussent pris parmi les personnes les plus distinguées, et que la musique sacrée fût la seule qu'on exécutât.

Tous ceux à qui ils s'adressaient les engageaient à renoncer à leur idée, que l'on disait impraticable, impossible.

Ils ne se découragèrent pas, organisèrent d'abord un comité de fondation dans lequel ils eurent soin de faire figurer des catholiques, des protestants, des juifs, non seulement pour étendre leurs moyens d'action, mais pour que l'on vît bien que tout esprit de parti devait être écarté ; contrairement à ce qui se fait malheureusement trop souvent en pareille occurrence, la musique devant être le seul but.

Ainsi préparé, le travail d'organisation ne présenta plus de difficultés sérieuses. On fit un règlement, on nomma un directeur, on chercha un local. En quelques jours, on avait plusieurs centaines d'adhésions, et, au bout de trois mois d'études, la société exécutait, dans la grande salle de la Bourse, *la Création*, de Haydn, et *Galia*, de Gounod.

Un an après, hier 29 mars 1873, *la Sainte-Cécile* donnait son second concert, qui a été un véritable événement musical.

Je demande la permission de suivre pas à pas l'intéressant programme qui a été offert au public distingué qui se pressait dans la vaste salle, et de faire part des vives impressions que j'ai ressenties.

Mais avant, deux mots sur l'aspect général de la solennité.

Le temple somptueux qu'on a élevé à l'*agiotage* resplendis-

sait d'éclats inaccoutumés, de même qu'il devait retentir de sons harmonieux auxquels ne l'ont pas habitué les vociférations discordantes de MM. les agents de change. Une profusion de lustres éblouissants s'alignaient en rang, tout comme des volontaires d'un an, et l'estrade des exécutants qui occupait la moitié de l'immense vaisseau, était décoré d'azalées fleuris, de palmiers et de plantes exotiques ; les chanteurs et les musiciens de l'orchestre étaient comme plongés en un nid de verdure et de fleurs ; il semblait que ces habiles amateurs eussent voulu ne pas s'apercevoir qu'ils avaient des auditeurs attentifs, et le public paraissait être venu indiscrètement entendre gazouiller les gracieux oiseaux qui remuaient dans ce grand nid. — Je ne parle que des dames, bien entendu.

Et puisque je les tiens sous ma plume, je me permettrai de faire observer que quelques toilettes n'avaient pas tout-à-fait le mysticisme requis en pareille occasion ; il y avait çà et là des costumes roses, lilas tendre, ponceau, verts ou rouges.

Les quêteuses (car il s'agissait d'œuvres de charité), étaient en grande toilette ; les commissaires, en cravate blanche, étaient nombreux et bien stylés. Tout avait un grand air et disposait au ton élevé qu'on allait prendre.

L'orchestre ouvrit la séance par l'ouverture : *La dédicace du Temple*, de Beethoven. J'avoue que je n'ai pas retrouvé dans ce morceau le célèbre auteur des Symphonies. Serait-ce une œuvre de sa jeunesse ? Ordinairement, Beethoven expose simplement ses idées, puis il les grandit en les développant, les élève en les enchevêtrant, les échauffe en les combinant et obtient le dramatique et le grandiose avec des éléments en apparence restreints. On croirait entendre un bonhomme qui vous dit une naïveté, et, pour l'expliquer, s'élance dans les considérations esthétiques les plus relevées. Il y a un moment où, comme dans les vieux contes, le nain devient colosse, le rat devient lion. Or, on dirait que dans cette ouverture, l'auteur a négligé de déployer ses ailes, ou que, trop faible, il n'a pu leur donner leur envergure ordinaire. En somme, j'ai été fort désappointé de ne point rencontrer le roi fauve que je m'attendais à trouver.

Il faut dire que l'orchestre était un peu étouffé par la masse des chanteurs qui le cachait. On n'entendait que les premiers violons et les contre-basses. Je crois qu'une autre année, il sera bon de mettre les chanteurs cinquante centimètres plus bas, afin qu'ils n'arrêtent pas au passage les ondes sonores parties de l'orchestre.

Après ce morceau, les chœurs, sous l'habile direction de leur zélé professeur, M. Holtzem, ont entonné un mottet de Vittoria, auteur espagnol du XVIe siècle. Cette œuvre, composée au moment où l'humanité se régénérait dans les arts et les sciences, où l'Espagne était dans toute la splendeur que lui avait créée Charles-Quint, a un souffle d'inspiration religieuse et une saveur toute archéologique. On pense, en l'entendant, à ces immenses cathédrales de Burgos, Séville, Tolède, où les musiciens, cachés par de hauts jubés, font de l'harmonie au pied des autels sans être vus des assistants ; la phrase musicale s'élève du sanctuaire avec les fumées de l'encens, pendant que les rayons du soleil descendent des ogives ; tout est mystère dans ces offices, et le croyant, prosterné sur la dalle, pense écouter un suave dialogue entre les hommes et les anges. Ce mottet de Vittoria est un chef-d'œuvre, et *la Sainte-Cécile* l'a interprété avec des nuances parfaites et un goût irréprochable.

Un excellent chanteur a dit un air de Haydn, avec accompagnement de chœurs et d'orchestre. Il a fait preuve non-seulement de talent, mais de science vocale.

Les contemporains de Haydn lui reprochaient de faire de la musique sacrée trop gaie. — « Je ne vois pas, disait-il, pourquoi je serais triste en pensant à Dieu. » Je dois constater que dans le morceau qui a été chanté, il n'y avait pas l'excès de gaîté qui lui était habituel.

Puis est venu un *Kyrie* de Rinck, très-sonore, simple et grand, facilement chanté.

Et, pour terminer la première partie, l'*Ave Maria*, de Cherubini, parfaitement rendu par une des chanteuses de la Société dont la voix splendide et le style sobre ont été vivement applaudis. Ce morceau me paraît manquer du caractère religieux ;

on pourrait y adapter des paroles d'opéra, et il ne serait nullement déplacé sur la scène ; je suis même étonné que le fameux contre-pointiste ait écrit un accompagnement aussi maigre.

Enfin, nous arrivons à l'*Elie*, de Mendelsshon, qui remplissait toute la seconde partie.

On avait eu soin d'imprimer sur les programmes tout le texte de la traduction française de l'oratorio, ce qui a été d'un grand secours pour les auditeurs. Ils ont pu voir quel était la contexture du sujet choisi par le musicien.

Elie, envoyé par Dieu, annonce que les eaux tariront pendant un an dans Israël. Consternation des Hébreux. *Obadja* leur donne le conseil d'avoir recours à la prière :

Dieu se donne au cœur sincère
Qui le cherche et qui l'espère
Avec ardeur,
Qui l'invoque en sa prière ;
Dieu cède au cœur
Plein de ferveur.
Ah ! quand pourrai-je ouvrir la paupière
Aux rayons si doux de sa lumière ?
Ah ! quand pourrai-je, loin de la terre,
M'abreuver de l'eau qui désaltère,
De l'eau qui régénère !
Toi que j'espère,
Viens, Seigneur, et m'éclaire.

Ces vers de mirliton laissent supposer qu'on a mis en musique un Dictionnaire de rimes.

Mais le peuple est découragé.

Les anges interviennent et conseillent à Elie de fuir un pays où l'on prie si mal et où l'on boit si peu.

Ici, la scène change, sans qu'on s'en doute, et le poète nous transporte chez la veuve de Sarepta. La pauvre femme vient de perdre son fils :

J'ai pleuré la nuit entière
En implorant le Seigneur.
Ah ! je n'espère

Qu'en ta prière ;
Pitié ! pour une mère !

Le prophète s'empresse de ressusciter l'enfant.

ELIE.

Oh ! Seigneur, permets encore que sa paupière
S'ouvre à la lumière !

LA VEUVE.

Malheureuse mère !
Rien, plus rien sur terre.

ELIE.

Oh ! Seigneur, permets encore que sa paupière
S'ouvre à la lumière !

LA VEUVE.

Que vois-je ?... A sa prière,
Mon fils a revu la lumière !
Il est vivant !

ELIE.

Dieu le rend à sa mère.

Toujours le Dictionnaire des rimes qui va son train.

La scène change encore. Elie va trouver le roi et lui explique que la sécheresse est survenue parce qu'il se livre au culte de Baal. Là-dessus, le peuple demande un concours entre Elie et les prêtres de Baal. Les prêtres sont vaincus, et le peuple, rendant sa confiance à Elie, lui demande de l'eau.

Enfin, l'orage arrive, et avec lui, la pluie bienfaisante. Alors le poète, dans un accès de lyrisme, change la page de son Dictionnaire de rimes, et s'écrie :

Gloire au Seigneur,
Suprême Consolateur,
Divin Bienfaiteur !
Les eaux bondissent
En sa faveur,
Et les sources jaillissent !
Les flots grossissent
Avec fureur !

Gloire au Seigneur !
Remplis dans leur profondeur
Les fleuves mugissent,
Les eaux bondissent
Pour louer Dieu Sauveur !
Nos voix s'unissent,
Gloire au Seigneur !
Suprême Consolateur !
Gloire au Seigneur
Dans sa grandeur !
Gloire au Seigneur !
Il est notre bienfaiteur !

Mais j'ai hâte de passer à la musique.

Pas d'introduction. Quelques accords de cuivre, et aussitôt Mendelsshon entre en matière en donnant la parole à Elie, qui annonce la sécheresse. Puis une fugue superbe commence, haletante et saccadée ; le motif essoufflé se traîne à travers l'orchestre, ondule comme un serpent sur le sable sec, s'anime, se complique de ses propres enroulements, et dans le désordre des développements, exprime les tourments d'Israël.

Vient un chœur splendide, tout plein d'idées et de passion, travaillé avec art, et très-bien rendu par la Société. Après un récitatif, arrive un duo en tierces pour deux sopranos, accompagné par un petit dessin persistant du chœur sur les mots :

Grâce, Seigneur, entends-moi !

Ceci est une perle, et je ne crois pas qu'on puisse le dire d'une manière plus saisissante et avec plus de charme qu'on ne l'a dit hier.

Tout ce début de l'ouvrage est magnifique, c'est vraiment *génial*, comme disent les Allemands. Quand on a écrit cela, on est Mendelsshon, et c'est tout dire.

Ce qui vient ensuite m'a paru plus terne. Est-ce que l'inspiration du compositeur s'est lassée ? Est-ce que quelques voix se sont trouvées insuffisantes, ou que ces parties de l'ouvrage ont été moins étudiées ? Je ne sais. Mais à partir de ce moment, je

n'ai plus senti ce souffle véhément qui venait de m'emporter dans les régions éthérées qu'habite le génie.

Il y a eu pourtant un moment où je me suis parfaitement rendu compte de ce que je ressentais. Je veux parler de la scène entre Elie et la veuve. Ce duo a été fort bien chanté, et les solistes chargés de ces rôles, ont fait ressortir les beautés de certaines phrases ; mais l'émotion, le dramatique, ont manqué. L'enfant a été ressuscité sans qu'on s'en aperçoive. Si le texte du programme n'était venu mettre au courant de la situation, personne ne s'en serait douté. Le miracle s'est opéré tranquillement là-bas, sur l'estrade, au milieu des eucaliptus et des bananiers sans qu'on entrevoie rien de plus singulièrement prodigieux qu'une bonne leçon de solfége.

Quand nous arrivons à la scène des prêtres de Baal, c'est autre chose. La vie revient dans l'orchestre et dans les chœurs, c'est une résurrection digne du prophète. L'originalité des mélodies, la puissance des rhythmes et le mouvement qui anime tout nous dénotent une réelle inspiration.

Hélas ! à part quelques détails très-bien compris, la fin se traîne de nouveau jusqu'au chœur final, vibrant et grandiose.

Il me semble que cet ouvrage a dû être fait trop vite, et que lorsque l'idée a fait défaut à l'auteur, il a toujours été de l'avant, comptant sur son talent. C'est malheureusement le faux calcul que font trop de compositeurs, et le nombre en est rare de ceux qui savent attendre, et se soumettent aux caprices de la muse.

Je ne puis quitter la plume sans féliciter les administrateurs de la Société de leur courage, de leur persévérance et de l'intelligence qu'il mettent dans toutes leurs organisations.

M. Holtzem tient vaillamment la baguette ; c'est à ses efforts constants, non-seulement dans les répétitions d'ensemble, mais dans les leçons de détail que l'on doit les magnifiques résultats que tout le monde a applaudis.

Quant aux exécutants, ils ont tout pour bien réussir : l'intelligence musicale, une bonne volonté à toute épreuve, un sincère désir de bien faire. Il y a parmi eux de grands musiciens

et d'excellentes musiciennes qui entraînent et dirigent ceux qui les entourent et leur transmettent la chaleur de leur propre talent. Ah! les bonnes leçons de musique que l'on reçoit là! Comme on apprend à dire, à phraser, à poser la voix, à s'effacer à propos et se mettre en relief quand il le faut, à faire concourir tous les efforts vers un but unique: la bonne exécution.

En somme, *la Sainte-Cécile* progresse et grandit, et ces débuts si éclatants qu'on pourrait les prendre pour les résultats d'une longue expérience, font augurer que le talent et la prospérité de la Société iraient toujours en augmentant, si il était possible de faire mieux que la perfection.

Emile GUIMET.

Lyon, 30 mars 1873.

JEAN-PIERRE BRUYÈRE, RELIEUR

L'intelligence a cela de magnifique et de divin qu'immatérielle et par conséquent immortelle, elle communique des parcelles de sa vertu à tout ce qui la touche ou l'approche. L'architecture, la peinture, la sculpture, la musique immortalisent leurs serviteurs, et non-seulement comme le compositeur, l'exécutant habile devient célèbre, mais le fabricant d'instruments lui-même, lorsqu'il veut ou qu'il sait sortir des ornières du métier, peut confier son souvenir aux soins attentifs de l'histoire, certain d'avoir son nom buriné aussi profondément que pas un.

La mosaïque, la verrerie, la gravure, l'orfévrerie, la céramique ont le même privilége, et ce serait un enfantillage peut-être de rappeler les noms des Stradivarius, des Amati (1), des Derhode (2), des Cellini, des Ballin (3), des Palissy, des Germain (4), des Mathiole (5), des Audran et des Nanteuil.

Le livre, à la tête de tous, a le précieux mérite de prodiguer la gloire et la célébrité. Non-seulement l'auteur qui l'écrit verra son nom à l'abri de l'oubli, comme Homère ou le Dante, mais celui qui l'imprime, comme Gutenberg, Alde, Elzévir, Bodoni, Didot, Mame, Perrin; celui qui le relie comme Bauzonnet, Duru, Padeloup, Bozérian, Simier, Bradel; celui qui le collectionne ou qui l'aime, comme La Vallière, Peignot, Quérard, Brunet, Nodier; enfin celui qui le détruit. Le magnanime calife Omar pour avoir été sur le trône à l'époque où les soldats d'Amrou ont brûlé le peu qui restait de la malheureuse

(1) Facteurs d'instruments. — (2) Peintre sur verre. — (3) Orfévre-graveur. — (4) Ciseleur-graveur. — (5) Mosaïste.

bibliothèque d'Alexandrie, malgré ses vertus, malgré son éloignement, son alibi, qui devait garantir son innocence, l'a bien appris à ses dépens.

A Lyon, car c'est de notre ville que nous devons nous occuper exclusivement, le livre a donné des auteurs célèbres, des imprimeurs fameux, des collectionneurs illustres, et parmi ces derniers Grolier, Adamoli, Rast, Ruolz, Coulon, Brolemann, Yemeniz, Coste, Cailhava ; enfin des relieurs dignes d'être opposés aux artistes de tous les lieux et de tous les temps.

Si, ce qui est probable, Grolier a fait relier à Lyon tous ou quelques-uns de ses admirables volumes aujourd'hui sans prix, il est douloureux de ne pouvoir proclamer le nom des artistes de génie qui lui ont prêté leur concours. Force, élégance, goût, richesse, ils ont tout prodigué; malheureusement leur modestie leur a fait perdre toute la gloire à laquelle il avaient si justement droit.

Les bibliothèques célèbres de Lyon, les collections Coste, Yéméniz, Brolemann, Cailhava, toutes aujourd'hui dispersées, pouvaient, sous le rapport des éditions précieuses et des vêtements hors ligne, rivaliser avec les plus belles; leurs livres habillés par les Bozonnet, les Capé, les Kœhler, les Duru, brillaient comme des bijoux; mais Paris n'avait pas le monopole de leur fournir ces splendides reliures. La plupart ne venaient pas du dehors, c'était à Lyon qu'elles étaient nées; c'était à Lyon que nos bibliophiles passionnés avaient trouvé un artiste digne d'eux et capable de satisfaire largement à leurs désirs les plus dispendieux, les plus élégants, les plus difficiles.

Pendant trente ans, Jean-Pierre Bruyère, qui eût brillé d'un éclat européen et qui eût acquis gloire et fortune s'il eût voulu habiter Paris, pendant trente ans Bruyère a travaillé modestement, simplement, seul, dans sa famille, à Lyon, prodiguant les richesses de son imagination et de son goût, produisant des chefs-d'œuvre pour les érudits lyonnais qui le connaissaient et l'appréciaient, et admiré

seulement au loin des célébrités de la bibliographie qui avaient su le découvrir au fond de sa province, malgré le silence des journaux et de la réclame qui n'ont du bruit, on le sait, que pour ce qui se démène et s'agite dans le tourbillon parisien.

C'est de cet homme digne, honnête, modeste, que nous allons esquisser la vie ; nous aurons peu à dire, son existence entière s'étant passée à Lyon, entre les soins de sa famille et les travaux de son atelier.

Bruyère naquit, le 20 ventose an XII, place Confort, 65, dans un des pavillons de ces bâtiments qui furent plus tard la Préfecture. Sa famille était originaire de l'Ardèche ; son grand-père était venu s'établir à Lyon et y avait vécu de travail et d'économie. Son père, Jérôme Bruyère, apprit l'état de relieur et, s'étant marié, monta, en 1802, un modeste atelier que, par son zèle et ses soins, il fit prospérer; ce fut là que deux ans après, Jean-Pierre naquit. Le commerce reprenait ; sous la puissante main qui gouvernait la France, toutes les carrières se rouvraient, toutes les industries prenaient un nouvel essor. Le mouvement littéraire n'était ni moins vif ni moins actif que le mouvement commercial. Lyon, qui faisait disparaître ses ruines, relevait ses monuments et, en même temps, reconstituait ses bibliothèques bien délaissées, et se reprenait à lire, exercice bien oublié. Les vieilles familles revenues ne se contentaient pas des petits journaux qui paraissaient deux fois par semaine; il leur fallait de bons ouvrages qui pussent consoler et fortifier l'esprit. L'atelier de la rue Confort se trouva bientôt trop à l'étroit et, pour suffire aux demandes, Jérôme Bruyère s'établit presque en face, à l'angle de la place, précisément à l'endroit où la rue Childebert est ouverte aujourd'hui.

Les vieillards seuls, les vieux Lyonnais se rappellent cette antique place des Jacobins, cette place de Notre-Dame de Confort, de forme triangulaire, dont un angle était à l'ouverture de la rue Saint-Dominique, un autre à

l'entrée de la rue Mercière et le troisième entrait dans la rue Confort. Les échoppes des marchands de fruits et de légumes couvraient la place ; c'était le centre, le cœur de la cité, dont la rue Saint-Dominique et la rue Mercière étaient les artères les plus actives. Les vastes parapluies des revendeuses, grands comme des tentes et s'ouvrant autour d'un mât fiché en terre, donnaient à ce carrefour l'aspect le plus pittoresque et le plus original. La foule venant de la Guillotière ou de Perrache se pressait, se coudoyait avant de s'engager dans la longue et étroite rue où se vendaient presque exclusivement la mercerie et la librairie. C'était ce dernier voisinage que le père Bruyère avait cherché, c'était la clientèle des Perisse, des Rusand, des Gentot qui avait fixé son choix et sa sagacité heureuse ne reçut jamais de démenti.

Ce fut donc entre deux rames de papier que le berceau de Jean-Pierre fut placé ; ce fut entre un coupoir et une presse à satiner qu'il grandit. A cette époque, on avait moins d'ambition qu'aujourd'hui ; le fils respectueux et soumis ne croyait pas déroger en suivant la carrière paternelle. Dès qu'il eut quitté les vêtemens de l'enfance il fut décidé sans conteste que le jeune Bruyère serait relieur.

Mais aussitôt qu'il put se rendre utile, le jeune apprenti montra un goût, une adresse, une précision dans ses travaux qui les firent remarquer. Dès qu'il put donner son avis, il montra de l'éloignement pour l'à peu près, fort suffisant pour les ouvrages vulgaires ; il appréciait ce qui était beau et bien. Sans autres modèles que les livres anciens dont il admirait l'ornementation, la solidité et le fini, sans autre guide que son goût pur, il donna aux livres de l'atelier un cachet qui fut bien vite apprécié des connaisseurs.

Au moyen-âge, la reliure des manuscrits et plus tard des ouvrages imprimés, reflétait l'élégance des grandes dames et des grands seigneurs. L'artiste, pour plaire,

était tenu à des études sérieuses qui élevaient et agrandissaient son esprit. Nous ne pouvons croire à la supériorité intellectuelle et morale du raisonneur moderne sur les créateurs de cathédrales et de châteaux, les imagiers, les tisseurs d'étoffes, les imprimeurs, les forgerons, les fouilleurs de pierre ou de bois dont les chefs-d'œuvre sont venus jusqu'à nous. Trop souvent l'ouvrier sait tout de naissance; il ne veut rien apprendre, rien étudier; ce qu'ont fait les anciens est méprisable; qui commande est un ennemi; le travail, le saint travail lui-même est un esclavage, un joug à secouer et à briser. Le bonheur, la vie, c'est le *far niente* à la brasserie, c'est le jeu, l'immoralité, l'ivresse et la dégradation.

Un jeune Lyonnais fait prisonnier par les Prussiens écrivait, en présence de la honte et de l'anéantissement de sa patrie, combien il regrettait ses cartes et sa bouteille. Du reste il s'amusait. Quel chef-d'œuvre attendre de ces abâtardis ?

A cette époque de ténèbres qui commence je ne sais où et qui se termine à 1789, les ouvriers typographes savaient le latin et lisaient le grec. Aujourd'hui, que la lumière s'est faite, on ne saurait croire l'aplomb et l'ignorance qui règnent dans la plupart des ateliers.

Nous faisions observer à un compositeur que son épreuve était chargée de corrections et entre autres qu'il n'avait pas mis de capitale à Jérémie.

— Monsieur, répondit-il avec assurance, il y a eu plus de six mille écrivains depuis le commencement du monde; je ne puis pas savoir leur nom à tous.

Tel n'était pas l'homme vénérable qui nous occupe.

Quoique ouvrier, quoique travailleur, Bruyère était austère, digne et fier. Il obéissait au devoir, il l'aimait. Sa délicatesse était sans accommodements, son honneur sans flexibilité. Son chagrin, son ennui de toute sa vie a été de ne pas trouver dans ses compagnons, ses apprentis, ses ouvriers la même conscience délicate, la même noblesse

de sentiments, la même conformité de goût. Surchargé d'ouvrage, de loin en loin il prenait des aides, puis bientôt dégoûté et découragé, il les renvoyait avec tristesse et se résignait à tout faire par lui-même, sûr du moins qu'au prix de sa peine et de sa sueur, le livre sorti de son atelier serait digne de porter son nom.

En 1835, il se maria, et comme tout n'est pas peine et douleur dans la vie, il eut la bonne chance de trouver une compagne intelligente, adroite et vaillante qui le comprit, le soutint et le seconda. Dès lors, la maison Bruyère eut une réputation qui ne fit que grandir. A mesure que la famille augmentait, l'aisance arrivait et le digne couple vit affluer les commandes d'art et de luxe que lui seul pouvait exécuter à Lyon.

Quand la journée était finie, que l'heure du repos avait sonné, Bruyère, au lieu d'aller s'enfumer dans une tabagie, lisait, étudiait entouré de sa femme et de ses enfants. Il consultait les ouvrages qui avaient traité de son art; il comparait la reliure monastique des premiers âges à la reliure fleurie et sensuelle de la Renaissance ; les œuvres niellées, chargées d'ornements et de pierreries aux gauffrages prétentieux et lourds de l'Empire et de la Restauration; puis, entraîné sur cette pente rapide, il se livrait à l'étude enivrante de l'archéologie, de l'orfévrerie, de la numismatique, et de cette passion est résulté une collection modeste mais précieuse d'armes, et de bijoux, ornement de son atelier, et surtout uu médailler, son amour et sa joie, moins remarquable par le nombre que par le choix et la rareté des pièces; c'était là son trésor digne d'être présenté et qu'il présentait aux connaisseurs même les plus difficiles.

S'inspirant des maîtres italiens qui eux-mêmes s'étaient inspirés des maîtres arabes, alors que la Péninsule asiatique était le foyer des lumières et que l'empire des Califes était le refuge de la science et des arts, Bruyère fit pour son propre compte, prodigue comme un grand

seigneur, une série de reliures où il déploya tout son art. Après avoir travaillé pour la reine d'Espagne, le roi Victor-Emmanuel, le vice-roi d'Egypte et tant d'autres, Bruyère voulut travailler pour lui. Rien ne l'arrêta, rien ne lui coûta. Les maroquins les plus précieux, les cuirs de Russie les mieux choisis, les fers les mieux gravés, les dessins les plus purs, les soins les plus minutieux, le travail le plus fini, tout fut consacré à l'embellissement de quelques éditions rares qui lui appartenaient, puis la grande Exposition universelle de 1855 arrivant, Bruyère voulut sonder l'opinion publique; il envoya une caisse à Paris.

Il fallait être bien hardi, simple relieur de province, sans protecteur, sans camaraderie, sans journaux, pour oser mettre les produits de son art en lutte avec les œuvres éblouissantes et prônées des maîtres de la capitale. Qui pouvait entrer en parallèle avec les Bauzonnet, les Capé, les Duru, les Kœhler? Aussi y eut-il un étonnement général à l'aspect de cette vitrine qui fut bientôt assiégée par les curieux. Les journalistes s'en émurent, les esprits indépendants osèrent louer celui qu'ils ne connaissaient pas, et le résultat fut pour Bruyère que ne patronait ni député, ni pair de France, et qui n'avait que son mérite à lui tout seul, le résultat fut la grande médaille d'argent de première classe; triomphe superbe, éclatant pour qui connaît le monde et les habitudes de Paris.

Après la terrible inondation qui faillit, l'année suivante, anéantir Lyon, la préfecture du Rhône voulut offrir à l'Empereur une collection de photographies rappelant et le fléau, et les désastres, et les visites de l'Empereur lui-même aux inondés. Ce recueil, splendide comme exécution, précieux comme souvenir, était un monument de la reconnaissance des Lyonnais; il devait être digne et de la ville qui l'offrait et du souverain à qui il était offert. Bruyère fut chargé de la reliure. Sur ce livre, grand in-folio, l'artiste jeta des abeilles, l'encadrement était d'une rare

pureté. Du reste grave, austère dans sa richesse, maroquin rouge, tranche dorée, le volume révélait un artiste consommé; il eut le plus grand succès et la Préfecture, digne appréciatrice, ajouta ses remerciments et ses félicitations à la rémunération du célèbre ouvrier.

Mais voyez la contradiction, quand il fallut présenter le splendide volume aux Tuileries, on jugea inopportun d'annoncer que ce magnifique vêtement sortait d'un atelier de province ; le nom de Bruyère ne fut pas prononcé, et si la reliure fut admirée, l'habile artiste à qui on la devait, n'en reçut d'en haut aucune récompense.

L'antique place des Jacobins devait être démolie, transfigurée, pour devenir l'élégante place de l'Impératrice, aujourd'hui elle a repris son nom ; la maison qu'habitait Bruyère devait tomber sous le marteau ; non sans regrets notre artiste quitta le modeste logement où il avait été visité par le bonheur et par la gloire ; il descendit ses quatre étages et prit, en 1861, un appartement dans une des plus belles positions de Lyon, à l'entrée de la place Montazet, aujourd'hui devenue le beau cours de l'Archevêché. Il avait élevé une nombreuse famille, gardé jusqu'à l'extrême vieillesse et entouré des plus tendres soins un père et une mère vénérés ; sa tâche était remplie. Entouré de l'estime de ses compatriotes, connu désormais au loin, riche de cette modeste médiocrité qui suffisait à ses besoins, Bruyère voulut à son tour goûter un peu de repos. Sans quitter ses travaux, il se donna le plaisir, cher à tous les citoyens, d'avoir sa villa. Il loua une petite campagne à Saint-Irénée, aux portes de Lyon, et désormais moitié travailleur, moitié rentier, il partagea ses journées entre cet atelier si connu et la petite maison où son goût élégant et pur se faisait sentir partout. Plus libre, dès-lors, on le rencontrait dans nos rues, promenant sa figure intelligente, fine et railleuse au milieu de la foule, causant avec quelques amis de son art si aimé ou des événements si assombris, et, bon citoyen,

comme excellent travailleur, gémissant de l'abaissement de la France, dont il ne prévoyait pas de sitôt le relèvement.

Ce repos qu'il avait si bien mérité fut court, ce calme acheté par une vie de labeurs et de vertus ne fut pas de longue durée. C'est le sort de la plupart des industriels et des travailleurs de tomber quand ils s'arrêtent. Bruyère voyait son nom cité dans toutes les ventes de bibliothèques célèbres, il avait l'aisance et la sécurité, sa femme l'entourait de tendresse et d'amour ; rien ne sémblait plus lui manquer, c'est quand il n'avait plus qu'à jouir que la mort l'a frappé.

Ses derniers moments ont été dignes de sa vie.

Vaincu par la maladie, ayant rempli tous ses devoirs, objet d'estime comme d'affection, entouré des soins les plus tendres et les plus dévoués, il s'est éteint, le 24 juin 1870, dans sa petite campagne, au milieu d'une tristesse universelle et laissant dans les arts à Lyon une place vide pour laquelle nous ne lui voyons pas de successeur.

Aimé Vingtrinier.

ARCHÉOLOGIE

LES FOUILLES DU TUMULUS DE MACHEZAL

(Loire).

Dans le numéro du mois de décembre 1863, de la *Revue du Lyonnais*, je signalais à l'attention des archéologues l'existence d'un tumulus celtique, au sommet de la montagne de Tarare, à 11 kilomètres de cette ville, et sur le territoire de la commune de Machezal, dans les termes suivants :

« Ce monticule formé d'un amas de terre et de pierres roulées est situé à peu de distance des limites des départements du Rhône et de la Loire, entre les hameaux de la Chapelle (1) et de Pin-Bouchain et à 500 mètres environ de la route de Lyon à Paris par le Bourbonnais.»

« La forme parfaitement conique de cette éminence, l'absence de rochers dans les éléments qui la composent, sa situation sur le penchant d'une colline et non loin d'un ruisseau, tout porte à croire qu'elle est bien l'œuvre des hommes. Et cette opinion acquiert encore un degré de certitude de plus, en présence d'une dépression, assez peu naturelle du terrain, que l'on remarque tout près de là, et qui semble indiquer l'endroit

(1) La Chapelle de Sienne. — Ce hameau, compris autrefois dans les limites du Beaujolais, dépend de trois communes (Joux, les Sauvages et Machezal). C'est là qu'à son retour de Provence, en 1536, François Ier rencontra Jacques V, roi d'Écosse, qui venait lui demander la main de Madeleine de France, sa fille aînée. Ce mariage fut célébré le 1er janvier 1537. (Martin du Bellay. *Mémoires*, p. 431. — De Serres, *Invent. de France*, III, p. 996.)

précis où furent empruntés les matériaux de ce grossier monument.

« A sa base, ce monticule mesure une circonférence de 100 mètres environ. Sa hauteur est de près de 10 mètres. Quant à la longueur de ses versants, elle varie de 14 à 18 mètres. Une ceinture de grosses roches du côté de la vallée, ainsi que l'existence d'un bois taillis sur tout son pourtour ont prévenu les éboulements et nous expliquent comment ce cône factice a si bien conservé sa forme primitive.

« La situation de cette éminence et ses diverses conditions topographiques ne nous permettent pas d'hésiter longtemps sur sa destination... C'est là évidemment un de ces tumulus qu'élevaient les peuples celtiques pour perpétuer le souvenir d'un événement remarquable ou pour honorer la sépulture d'un chef national. Qui sait ? Peut-être cette tombe gauloise renferme-t-elle quelque monument précieux pour l'histoire du pays des Ségusiaves. Espérons qu'un jour des fouilles exécutées avec soin viendront, en nous révélant la véritable destination de ce monticule, mettre au jour ces trésors inconnus..... »

Les recherches que j'appelais de tous mes vœux, en 1863, ont été effectuées au mois de décembre 1872. Dire qu'elles ont été faites avec soin et intelligence, serait un peu hasardé. Déjà, à diverses reprises, plusieurs amis de la science archéologique avaient essayé de s'entendre à cet égard avec le propriétaire du terrain. Mais toujours on avait eu à se heurter contre son mauvais vouloir ou des prétentions exagérées. Avait-il eu connaissance de la note reproduite en partie ci-dessus et pris trop à la lettre les derniers mots qui la terminent ? Je l'ignore. Mais assurément l'idée que ce monument renfermait des richesses réelles a seule dirigé les fouilles, que l'on vient d'exécuter au moyen d'une tranchée pratiquée au centre du monticule, dans le sens de l'est à l'ouest. Il va sans dire que les trésors, convoités par l'ignorance, étaient absents. Mais la science archéologique n'a pas moins à faire son profit des découvertes mises au jour par des travaux exécutés dans un but qui n'avait rien de scientifique.

Et d'abord les objets trouvés dans ce tumulus ont confirmé de tout point sa destination funéraire. Quelques morceaux de gros ossements calcinés, les débris d'un vase grossier en terre non vernissé, une terre noire mélangée de cendre et de charbon, derniers restes des corps déposés sous ce monticule, ne laissent aucun doute à cet égard.

Ces traces d'incinération ne permettent guère de faire remonter ce grossier monument à une époque antérieure à la conquête de la Gaule par les Romains, car les observations faites dans le Morbihan semblent établir que, dans les tumulus de l'époque celtique, on ne trouve aucune trace d'incinération, tandis qu'au contraire ceux de l'époque gallo-romaine ne renferment que les gros ossements qui n'ont pu être consumés entièrement par le feu (1).

D'un autre côté, la découverte d'un fer de lance fort oxidé, trouvé à côté d'un fer à cheval et d'une pointe de flèche barbelée, aussi bien que l'absence de tout instrument en silex, confirment pleinement cette opinion sur l'époque probable, où fut élevé ce monument.

Le fer à cheval mérite une mention particulière. En 1867, la Société polymathique du Morbihan signalait aussi une découverte semblable faite en Bretagne. Ces découvertes sont rares, en effet; néanmoins l'ensemble des observations faites soit en France, soit en Suisse, dans des tombelles appartenant certainement à *l'âge de pierre*, a permis de conclure, depuis longtemps déjà, que les Celtes ont eu l'usage de ferrer les chevaux, avant même qu'il fût connu des Grecs et des Romains (2).

Jusque-là, pourtant, les objets découverts dans le tumulus de Machezal n'offrent rien qui les distingue de ceux qui ont été retrouvés dans des monuments de même nature. Mais il en est autrement de la disposition du tombeau lui-même. Ce tombeau consistait, en effet, dans une enceinte rectangulaire, formée de quatre murs en pierres sèches, et présentant une surface de

(1) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1864.

(2) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1867.

huit à neuf mètres carrés. Cette dimension, peu ordinaire de la chambre sépulcrale, permet de croire qu'elle a servi à l'inhumation de plusieurs guerriers morts, sans aucun doute, sur le même champ de bataille. Car tout démontre que l'inhumation a dû être faite en une seule fois. Et en voici la raison : ce tombeau en pierres sèches, d'un faible volume, n'offrait qu'une solidité insuffisante ; aussi l'avait-on enveloppé d'un autre mur de cinquante centimètres, d'épaisseur bâti en pierres granitiques de petit appareil, mais entièrement vitrifié à l'extérieur.

Ce mode de construction résultait ici de circonstances toutes locales. On ne trouve point, dans le voisinage du monument qui nous occupe, ces grands blocs de pierre réguliers, qui forment ailleurs la chambre des *Dolmens* renfermés dans les tombelles gauloises, et il eut été difficile dans un pays montagneux et desservi par des chemins tout primitifs, d'amener d'un point éloigné des matériaux de grande dimension.

Cette nécessité de suppléer ainsi au défaut de solidité d'un appareil de faible dimension, que ne relie aucun ciment, nous explique l'usage fréquent de la vitrification chez les peuples celtiques. On donnait, de la sorte, à certaines constructions et surtout aux remparts des oppidums une dureté et une cohésion complètes. Ces monuments ne sont pas très-rares en France, et il en a été observé sur les points les plus divers du territoire. M. Viollet-Leduc signale ainsi « à 28 kilomètres de Saint-Brieuc « une enceinte ovale composée de granit, d'argile et de troncs « d'arbres, qu'on est parvenu à vitrifier en mettant le feu au « bois, après avoir enveloppé le retranchement de fagots » (1). On a décrit aussi les murs vitrifiés de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Sainte-Suzanne, dans le département de la Mayenne. Il en a été de même de ceux de Peran, dans les Côtes-du-Nord et du vieux manoir de la Courbe près d'Argentan (Orne) (2).

Mais les découvertes les plus nombreuses des murs vitrifiés ont été faites en Écosse, où ils forment des châteaux entiers ;

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architect. française.* V°. *Enceinte.*

(2) *Congrès archéolog. de France*, 29e session, p. 77.

d'où l'on a conclu que cette méthode était particulière à la race celtique (1).

L'ancien pays des Ségusiaves a fourni également des exemples de ce mode de construction. M. le docteur Noëlas, membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, signalait ainsi, en 1868, et décrivait dans tous ses détails, l'ancien fort vitrifié de Chatelux, situé à quelques centaines de mètres seulement de Saint-Alban-les-Eaux, en Forez (2).

A tous ces monuments nous pouvons ajouter aujourd'hui le mur de revêtement du tombeau intérieur que renfermait le tumulus de Machezal. Malheureusement le mobile qui dirigeait les auteurs des fouilles ne permettait guère de le voir conserver. Pour pénétrer au centre du monument et pousser leurs recherches jusqu'au bout, ils ont détruit, mais non sans peine, cette chambre sépulcrale si remarquable, et il n'en reste plus actuellement que quelques débris rougis par le feu et fortement soudés entre eux par l'effet de la vitrification. Mais c'est la première fois, je crois, que l'on a rencontré une construction vitrifiée dans un tumulus gaulois. Ce monument m'a donc paru digne d'être signalé à l'attention publique, car c'est une des découvertes les plus curieuses que l'on ait faites depuis longtemps dans le domaine de l'archéologie celtique.

A. VACHEZ.

(1) *Mémoires de l'Académie celtique*, III, 1809, p. 399.

(2) *Revue Forézienne*, 2e année (1868), p. 9.

BIBLIOGRAPHIE.

DU TRANSPORT DES BLESSÉS CHEZ LES ANCIENS D'APRÈS LES POÈTES GRECS ET LATINS, par M. J.-E. PÉTREQUIN, etc. (*Anvers*, Buschmann, 1873).

Voici un écrit lyonnais qui nous vient de Belgique. L'auteur en a fait hommage à la *Société de médecine* d'Anvers, dont il est membre, et qui s'est empressée, non sans raison, de l'insérer dans ses *Annales*. C'est évidemment un fruit de nos malheurs. Que les chirurgiens militaires cherchent les meilleurs procédés pour transporter les blessés recueillis sur le champ de bataille, c'est un de leurs premiers devoirs ; aussi, soit en Algérie, soit en Crimée ou en Italie, ont-ils réalisé, sur ce point, d'importants progrès. Mais il était peu vraisemblable, il y a trois ans, qu'un pareil sujet pût occuper les veillées d'un grand médecin d'une grande ville comme Lyon, absorbé par les soins d'une clientèle toute civile.

Il a fallu pour cela que la guerre pénétrât jusqu'au cœur de notre France ; que plusieurs de nos cités subissent les horreurs d'un siége ; que Lyon en fut menacé ; que tous nos médecins fussent transformés tout-à coup en chirurgiens d'ambulances. On sait quel dévoûment ils ont tous déployé dans cette tâche que leur imposaient les épreuves de la patrie. Les plus jeunes étaient aux armées. M. Pétrequin, avec plusieurs de ses honorables confrères, organisait à Lyon les ambulances de siége, en vue du prochain investissement de la place que tous jugeaient inévitable. Nous devons déjà, à cette vocation nouvelle, une remarquable *conférence* qui, prononcée à Lyon devant tout le personnel des ambulances et les médecins de la garde nationale, a été publiée à Paris par l'*Union médicale* dans son numéro de février et mars 1872. M. Pétrequin y étudie sous toutes leurs faces la question théorique et la question pratique du transport des blessés.

Mais, en ces tristes jours d'attente, nous nous en souvenons tous, les heures étaient lentes, pesantes, douloureuses. Pour en alléger le poids, il fallait s'imposer un travail qui arrachât forcément la pensée aux inquiétudes du moment. M Pétrequin imagina de chercher ce qu'avaient fait les anciens pour le transport des blessés. Sur ce point, non sans quelque surprise, il trouva les historiens muets. Hérodote, Thucydide, Tite-Live, Tacite, ces grands raconteurs de combats et de massacres, ne nous montrent nulle part des blessés recueillis, sauvés, guéris. M. Pétrequin alors se tourna du côté des poètes, et là il trouva d'abondants renseignements. Il est vrai de dire que dans les poètes ce sont seulement les chefs, les héros, les rois, que nous voyons emportés loin du combat par leurs compagnons d'armes lorsqu'une blessure a paralysé leur courage. Des soldats blessés, pas un mot. La chirurgie militaire y est plus qu'aristocratique; elle ne laisse point encore prévoir notre charité ni même notre philanthropie moderne.

M. Pétrequin n'a demandé aux anciens que ce qu'ils pouvaient lui donner. Il a glané à travers tous les poètes de l'antiquité (il les connaît tous, et à fond) les moindres indications sur les soins donnés aux héros blessés, et il a constaté jusqu'à sept procédés pour les emporter hors du champ de bataille. Qu'on nous permette de reproduire, en l'abrégeant, cette curieuse revue : 1° sur les armes ; par exemple, sur des piques formant brancard ; 2° sur le bouclier ; 3° sur les épaules ; 4° à bras-le-corps ; 5e sur un cheval, 6° sur un char, 7° enfin, sur une litière, quelle qu'en soit la forme. Le savant écrivain reproduit les passages des poètes où tout cela est décrit ; il les commente, il en discute le vrai sens, souvent altéré par les traducteurs ; il les éclaire par des comparaisons avec les passages analogues des poètes modernes. C'est une excellente leçon de littérature. Mais en même temps le praticien, qui accompagne toujours le littérateur, discute au point de vue chirurgical la valeur de ces divers procédés ; il en montre les inconvénients, et en tire, pour la pratique, d'utiles observations.

Nous ne ferons à cette savante et intéressante dissertation

qu'une légère critique; c'est que M. Pétrequin ait cru devoir parfois prendre trop au sérieux des descriptions tout entières écloses de l'imagination du poète, et qui n'ont aucun fondement réel. Il y a là vraiment un excès de confiance. Ah! pour Homère cette confiance n'est que justice. Homère, on n'en saurait douter, a vu des combats, et il les a décrits tels qu'il les a vus. Un ami de M. Pétrequin, un savant illustre, enlevé il y a quelques mois au collége de France, M. le docteur Daremberg, a montré que les blessures et les opérations chirurgicales décrites par Homère sont d'une exactitude irréprochable, même aux yeux de la médecine moderne. Mais ce qui est vrai pour Homère ne l'est point pour Virgile, encore moins pour Stace, pour Lucain, pour Silius. Italicus, vrais hommes de lettres, qui ont écrit dans leur cabinet, qui n'ont vu les combats, comme les tempêtes, que dans les livres de leurs devanciers, dont ils imitaient, de confiance, les descriptions, en cherchant à les rajeunir par des exagérations, et quelquefois par des inventions bizarres. Lucain, par exemple, décrit un guerrier atteint d'une flèche qui s'est implantée dans l'orbite gauche et lui a transpercé l'œil. Il est déjà couvert d'autres blessures. N'importe; rompant lui-même tous les muscles qui attachent le globe sanglant, il arrache sans émotion (*intrepidus*) la flèche et l'œil qu'elle tient suspendu; il les foule aux pieds l'une et l'autre :

> Ille moras ferri, nervorum et vincula rumpit,
> Affixam vellens oculo pendente sagittam
> Intrepidus, telumque suo cum lumine calcat. (VI. 214.)

M. Pétrequin qui se moque justement de ce ridicule et impossible héroïsme, n'a-t-il pas été quelquefois un peu indulgent pour des descriptions moins absurdes sans doute, mais non moins fantaisistes?

Qu'il permette encore à un professeur de littérature ancienne de discuter le sens qu'il attribue à un vers d'Horace. C'est le fameux vers de l'*Art poétique* (361) *Ut pictura poesis erit.* M. Pétrequin l'entend (comme beaucoup d'autres, du reste) en ce sens, que la poésie peint par les mots comme la peinture par les

couleurs; qu'elle nous donne, comme la peinture, une représentation exacte des réalités. Cette idée est juste en elle-même. Mais si l'on se reporte au texte d'Horace, on verra qu'il dit tout autre chose. Le voilà avec la vraie ponctuation :

> Ut pictura poesis: erit quæ, si propius stes,
> Te capiat magis ; et quædam, si longius abstes ;
> Hæc amat obscurum, volet hæc sub luce videri.

C'est-à-dire qu'il en est des poésies comme des tableaux, dont quelques-uns veulent être vus de loin, les autres examinés de près, et, comme on dit, à la loupe. Par exemple, les grandes pièces de la *Légende des siècles*, de M. Victor Hugo, sont comme des décorations de théâtre. Ne les examinez pas de trop près, vous y verriez trop de fautes de dessin ou de couleur; à distance elles sont d'un grand effet. Au contraire, les petites pièces de M. Sully-Prudhomme, comme le *Vase brisé*, supportent et réclament l'examen le plus minutieux. C'est de la peinture à la Meissonnier.

Ce qui ressort de cette solide et curieuse étude, c'est combien l'antiquité était loin de nous pour le respect de la vie humaine, pour la sollicitude à l'égard de ceux qui souffrent, pour ce sentiment si profondément enraciné dans nos cœurs depuis le christianisme, que le soldat blessé n'est plus un ennemi, qu'il n'est plus qu'un frère. Les poètes anciens nous montrent partout les prisonniers et les blessés massacrés sans pitié par l'ennemi vainqueur. Ceux même de l'armée qui triomphe ne sont pas mieux traités, heureux quand on les achève par compassion en leur épargnant une longue agonie sur le sillon où ils sont tombés. « Nulle part, dit M. Pétrequin, on ne reconnaît une inspiration de ce sentiment généreux, de cette noble vertu dont le christianisme est venu doter l'humanité ; je veux parler de la charité dont le Christ, dans la parabole du Samaritain, a présenté le type à la fois plein de simplicité et de grandeur. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est de cette parole auguste que procèdent les grands dévoûments et les véritables progrès accomplis en fait de philanthropie. C'est pourquoi l'antiquité n'avait rien à comparer avec nos ambulances modernes. Quoique nous soyons encore

fort loin de la perfection relative à laquelle il est permis d'aspirer, cependant il a fallu bien des siècles pour arriver au point où nous sommes : tant le bien est lent à produire ses fruits dans le monde ! »

Nous n'ajouterons rien à cette éloquente conclusion. Souhaitons seulement que la religion divine, d'où émanent ces nobles sentiments, ne s'affaiblisse jamais dans les cœurs. Il y a malheureusement des gens qui la haïssent, qui la calomnient, qui cherchent à la chasser de nos sociétés modernes dont elle est l'âme et la vie. Ils se croient ou du moins ils se proclament le progrès. Le travail de M. Pétrequin vient à propos pour montrer, sur un point particulier, que l'application de leurs doctrines, si jamais elles venaient à triompher, serait le retour à la barbarie.

H. HIGNARD.

OBITUAIRE DE SAINT-THOMAS EN FOREZ, SUIVI DE L'HISTOIRE DE CE PRIEURÉ, par L.-Pierre GRAS, secrétaire de la Diana.

L'auteur de l'*Obituaire* est déjà connu dans notre contrée par plusieurs publications qui ont pris place dans toutes les bibliothèques foréziennes. Il appartient à cette école nouvelle de savants qui s'applique à rétablir l'histoire de notre province, en remontant aux sources authentiques, et en dédaignant les fantaisies de la pure imagination. La *Revue forézienne* qui, nous l'espérons, reprendra bientôt, en renaissant, le rang qu'elle avait conquis dans la presse provinciale, a publié, sous la direction de notre compatriote, de nombreuses pièces qui toutes intéressent, à un haut degré, notre pays. L'*Obituaire de Saint-Thomas* y aurait certainement pris place. La disparition de la *Revue* nous a valu une publication séparée et peut-être aussi les développements qu'ont pris, sous la plume de l'auteur, les études accessoires de la publication principale. Au lieu d'un texte savamment restitué et de notes généalogiques, nous avons une étude complète qui, en dehors du vieux nécrologe, contient des détails remplis de

charme sur la commune de Saint-Thomas, sur le prieuré de ce nom et son histoire depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle, C'est-à-dire pendant cinq cents ans.

On sait ce que c'est qu'un *obituaire*. C'était une sorte de calendrier où l'on inscrivait la date de la mort des personnages plus ou moins marquants des monastères et des églises paroissiales. Cette espèce de registre était tenu comme un mémorandum des décès survenus et de la date de ces décès. Elle servait principalement à rappeler les messes, offices et prières dans la paroisse où la chapelle à titre de fondations pieuses et d'aniversaires.

L'*Obituaire* de Saint-Thomas en Forez a été recueilli et copié pour la première fois par La Mure, comme annexe d'une *Histoire de l'insigne parcelle de la vraie Croix dans le dévot couvent des religieuses de Saint-Thomas en Forez*, histoire que le bon et savant auteur se proposait d'écrire et dont le manuscrit n'a pas été retrouvé, si toutefois il a jamais existé autrement qu'en projet ; M. L. P. Gras doute même qu'il ait jamais été écrit.

Nous inclinons à croire que la précision des indications contenues dans le seul titre est une preuve concluante de l'existence du manuscrit lui-même et pouvons supposer, sans invraisemblance, que cet opuscule a été simplement perdu.

Le livre de notre compatriote contient d'abord une courte notice sur le bourg et la commune de Saint-Thomas, ainsi que sur le château de la Garde qui en dépendait.

Le bourg de Saint-Thomas est situé sur une colline peu élevée, entre la butte volcanique de Saint-Romain-le-Puy qui domine la plaine et la butte de Montsupt qui s'élève plus à l'ouest, au pied des montagnes du Soir, et paraît avoir la même origine comme elle a la même conformation.

Le château de La Garde, bâti sur l'emplacement d'une ancienne maison forte, a appartenu longtemps à une famille de ce nom. Depuis le commencement du XIVe siècle, il a passé à la famille Du Vernet qui l'a possédé jusqu'en 1641, puis aux De Fay de La Tour-Maubourg, issus du Dauphiné et sans doute parents par alliance des Du Vernet. C'est par suite de cette acquisition que cette branche de la famille des De Fay vint s'établir à La Garde.

Les registres paroissiaux, conservés en la mairie de Saint-Thomas, mentionnent la naissance, dans cet obscur village, de Jean-Hector de Fay de Latour-Maubourg, devenu en 1757, maréchal de France. L'acte de naissance est rapporté par M. Gras avec les incorrections et l'orthographe fautive du curé illétré qui l'a rédigé. Mais au moment où l'enfant, né à La Garde, atteignait ses hautes destinées, sa famille n'était déjà plus en possession de cette demeure seigneuriale. Le fief avait été vendu à Jean Estival, ex-consul de Lyon, et quelques années après, il était acquis par Etienne-Marie Javelle, président en l'élection de Montbrison, et passa, par la voie de l'hérédité, à son fils, lieutenant criminel à Montbrison, qui en fit hommage, en 1782, à la veille de l'effondrement complet des priviléges féodaux. La Garde, devenue une propriété privée, et laissée par le dernier possesseur à sa femme, née Jourjon et originaire de Saint-Etienne, est encore de nos jours le patrimoine de cette dernière famille, jusqu'à ce que l'inconstance des choses humaines l'ait fait passer en d'autres mains.

Après une courte notice sur Saint-Thomas et sur La Garde, l'auteur reproduit l'*Obituaire*. Voici le titre donné par La Mure à ce document :

OBITUAIRE DE SAINT-THOMAS
OU
EXTRAIT DES PRINCIPALES CURIOSITÉS
QUI SONT DANS LE TRÈS-CURIEUX KALENDRIER
ET OBITUAIRE
DU PRIEURÉ DE RELIGIEUSES DE SAINT-THOMAS
EN FOREZ.

On pourrait croire que ce document donne le tableau chronologique des décès survenus parmi les personnages qui y sont relatés, mais n'oublions pas qu'il s'agit tout simplement d'un calendrier annuel commençant en janvier, finissant en décembre et destiné à rappeler les services pieux, les offices mortuaires et les prières dues aux bienfaiteurs. L'obituaire renferme bien les quantièmes et les services. Il omet le millésime, de telle sorte

que, comme le fait remarquer notre commentateur, le jour du décès peut s'appliquer à telle année ou à telle autre, à tel siècle ou à un siècle suivant. Le pieux rédacteur de l'obituaire tenait à savoir qu'à telle kalende, à telle date il avait une messe, un office, une prière, et, cette énonciation faite, il s'inquiétait peu des informations chronologiques et généalogiques, que devaient plus tard y chercher les curieux. Il résulte, de ces omissions volontaires, une confusion qui impose aux chroniqueurs et aux historiens une tâche ardue.

Pour rétablir un certain ordre dans ces souvenirs, muets en apparence, il faut une connaissance profonde de l'histoire générale du pays, profiter des informations que fournissent les cartulaires, les archives, rapprocher les témoignages qu'ils donnent de ceux de ces témoins trop discrets. Telle est la tâche remplie par L. Pierre Gras. Chaque mois du calendrier est suivi de notes explicatives qui suppléent au mutisme du texte et viennent porter la lumière dans ces ombres, qui font connaître l'identité, la filiation des personnes, nommées souvent, seulement par leur nom de baptême. Grâce à ce patient labeur qui aboutit parfois à des indications sommaires, après de longues et pénibles recherches, l'*obituaire* cesse d'être une lettre morte et aride et fournit de précieux renseignements pour l'histoire générale.

Les études du jeune savant forézien ne se sont pas bornées à ces indications. A la suite de l'obituaire, il a pu consacrer tout un chapitre aux principaux bienfaiteurs du Prieuré de Saint-Thomas, presque tous rappelés dans ce document, et, au premier rang desquels se placent les comtes et comtesses de Forez, depuis Guy Ier du nom jusqu'à Guy VI, en y comprenant Hermengarde de Sully, seconde femme de Guy IV.

Viennent ensuite les archevêques et évêques, les abbés, les prieurs, au nombre desquels se distinguent les prieurs de Saint-Romain-le-Puy, patrons directs du monastère de Saint-Thomas, enfin les prieures, de cette illustre maison. La seule nomenclature, par ordre de date, de ces diverses abbesses, a dû certainement coûter à l'auteur plus d'une veille. Elle occupe à peine une page et demie dans le résumé de son travail.

Nous voilà arrivé à la partie la plus intéressante de l'ouvrage, pour le commun de nos lecteurs du moins : il s'agit de l'histoire du prieuré depuis le XIIIe siècle, date de sa fondation, jusqu'au XVIIIe, époque de sa fin. C'est en l'année 1206 que le comte Guy II, de Forez, d'accord avec son fils Reynaud, archevêque de Lyon, fonda le monastère dans la riante contrée où il devait subsister, cinq siècles durant, avec des fortunes diverses. Depuis l'origine de cette maison religieuse, où devaient se succéder tant de filles nobles des premières familles de nos pays, fut l'objet de la constante sollicitude de nos seigneurs. Nous les voyons à l'exemple de Guy II, qui lui avait donné six sétérées de terre, un bois sur le bord de la rivière et un pré acquis de Guy de Marchiaut, doter à l'envie le monastère. Guy IV lui concède une rente annuelle de cinquante-deux quartes de sel, à percevoir, une chaque semaine, sur la leyde du marché de Montbrison. Cet exemple des comtes était suivi par divers personnages importants, notamment par Bertrand et Jarenton d'Ecotay.

Bertrand, partant pour la croisade contre les Albigeois, fit l'abandon de la moitié de la dîme ecclésiastique qu'il retenait, dit-il, *au péril de son âme*, (c'est-à-dire indûment et au préjudice des légitimes bénéficiaires). Son frère en fit autant. L'auteur a soin de donner les textes les plus importants de ces donations.

Grâce aux largesses des comtes, de plusieurs de leurs grands vassaux et de dames nobles et pieuses, le monastère pouvait devenir bientôt un prieuré et recevoir dix-neuf religieuses dont sept sœurs converses. On l'appela dès lors Saint-Thomas-les-Nonnains. Il ne cessa de prospérer depuis cette époque comme l'atteste le Terrier que possède la bibliothèque de la ville de Saint-Etienne. La première reconnaissance contenue dans ce recueil est du 17 mai 1466 ; la deuxième date de 1483.

Le prieuré a vu passer ainsi, dans ses cloîtres, pendant l'espace de plusieurs siècles, des nonnains sans nombre, appartenant à toutes les familles riches ou titrées de la province et des pays voisins, jusqu'au jour où il dvait subir le sort de tout ce qui existe en ce monde passager. Brûlé au XVe siècle, par quelques bandes de malandrins sans doute, il fut rebâti, grâce aux libéra-

lités de la famille de Jacques de Bouthéon, dont la sœur Isabelle fut prieure de Saint-Thomas pendant quatorze ans.

Plusieurs parentes du célèbre amiral paraissent, d'ailleurs, avoir habité le prieuré de Saint-Thomas, ce qui a inspiré à M. Broutin l'observation suivante dans son *Histoire de la ville de Feurs* : « Ainsi une petite fille de l'amiral de Coligny priait « humblement dans un des cloîtres du Forez que son père, à la « tête des protestants, avait pillé et saccagé en 1580. »

Le rapprochement est au moins singulier. Mais ce n'est pas une circonstance pareille qui a jeté le plus grand lustre sur le prieuré. L'abbaye de Saint-Thomas devait son renom, depuis longtemps, à la donation qui lui avait été faite par un enfant de la province, Guy de Pressiou, simple prêtre qui, parti en Orient, pour je ne sais quelle croisade, rapporta de son pèlerinage une parcelle de la vraie Croix, dont il fit hommage, en 1251, au couvent, et qui resta sous la sauvegarde des religieuses jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, date de sa suppression.

M. L. P. Gras rapporte, d'après les documents authentiques, la lettre d'envoi de la précieuse relique, lettre écrite en langue d'oil. Il donne, en outre, la description du reliquaire. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire ces documents intéressants et sommes obligés de renvoyer à l'ouvrage qui les contient. Il en est de même pour la description fidèle et le plan du couvent aujourd'hui disparu et dont il reste heureusement de nombreux vestiges. Les lecteurs curieux de notre histoire y trouveront en outre les détails circonstanciés de la dispersion des dernières religieuses et du partage de la précieuse relique. Pour nous, il nous reste à remercier M. L. P. Gras de sa publication nouvelle et à souhaiter qu'il veuille bien continuer son œuvre d'exploration, satisfait si nous avons pu donner une faible idée de son travail de bénédictin.

(*Mémorial de la Loire.*) Pierre DELISLE.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A FOURVIÈRE.

Nous empruntons au *Courrier de Lyon*, cette étude archéologique faite sur le chantier de la nouvelle église de Fourvière :

« Les gelées ont fait suspendre les travaux de maçonnerie, arrasés du côté de l'abside, au-dessus du niveau des fondations. Mais l'activité de cette grande et belle entreprise s'est reportée sur les fouilles des autres parties de l'édifice, qui avaient été laissées en retard, telles que la nef et la façade, dont les fondations sont maintenant creusées presque partout à la profondeur voulue. Le sol de la crypte est aussi à peu près nivelé à la hauteur qu'il doit avoir.

« Cet immense remaniement de terrain sur le plateau, qui portait autrefois le Forum de Trajan, n'a peut-être pas donné tout ce qu'en attendait l'archéologie, mais il a produit cependant de nombreuses et intéressantes découvertes. Nous en avons déjà signalé quelques-unes ; voici les plus récentes :

« On a encore déterré une quarantaine d'énormes blocs de pierre de taille blanche de Seyssel, portant les traces des crampons de fer qui les reliaient ensemble, mais sans autres inscriptions que quelques sigles ou lettres de maître ouvrier. A côté de ces simples pierres, on a aussi trouvé une douzaine de blocs de marbre de Carrare ou de Paros, taillés en corniches, cimaises ou architraves assez sobres d'ornementation.

« Les plus riches moulures de perles d'oves et de feuillettes d'architrave composite se remarquent sur un gros bloc de pierre blanche.

« Le plus beau morceau de marbre blanc qu'on ait déterré est jusqu'à présent une superbe base de colonne ionique, de près d'un mètre de diamètre et très-finement profilée, qui donne une haute idée de l'édifice dont elle faisait partie.

« Presque toute la partie des citernes romaines qui s'étendaient sur l'emplacement de la future basilique, a été détruite à grand renfort de mines, malgré l'excessive dureté de cette construction en beton plus solide que le granit. La façade est assise précisément sur le fond de ces bassins qui est presque de niveau avec l'aire de la crypte.

« En faisant partir deux coups de mine pour élargir les fondations de la tour gauche de cette façade, les ouvriers ont découvert, parmi

les morceaux de débris, de cendres et de ruines qui remblayaient la citerne romaine depuis une douzaine de siècles, un admirable fragment de chapiteau corinthien, en pierre blanche, présentant une des volutes d'angle, avec deux feuilles d'acanthe du meilleur style est d'une parfaite conservation.

« Nous ne dirons rien des innombrables morceaux plus petits, de poteries moulées, de marbres sculptés, de petits bronzes, de grosses briques et de conduites d'eaux que l'on remue à pellée, comme si ces ruines du Forum de Trajan avaient été pilées à plaisir. Mais nous devons citer encore la découverte faite ces jours-ci dans les fouilles d'une des tours du transept de gauche, d'une grande griffe d'aigle en bronze, brisée au milieu de la jambe.

« Quelque intéressantes que puissent être ces diverses trouvailles, elles sont, en somme, infiniment moins curieuses à observer que le sol même des fouilles.

« Il semble avoir été bouleversé par les plus effroyables et les plus bizarres convulsions volcaniques, à voir ses massifs monstrueux de maçonnerie antique mis à nu, ses piliers, ses gros blocs de pierre amoncelés en désordre, ses couches multiples de cendres, de charbon, de poteries et de déblais, qui sont aussi tourmentées que si elles avaient subi une douzaine de soulèvements géologiques.

« Ce n'est que du côté des citernes, qui paraissent n'avoir jamais éprouvé de vicissitudes, depuis leur construction primitive par le triumvir Marc-Antoine. que l'on retrouve le sol naturel d'alluvion argileuse mêlée de cailloux. Partout ailleurs, ce large plateau montre les traces de deux mille ans d'effroyables dévastations, aussi clairement que les couches des montagnes indiquent les révolutions de la terre.

« Cela fait rudement rêver, car nous ne sommes pas au bout. »

NÉCROLOGIE

LE BARON RENÉ DE VAUXONNE

Le 25 mars dernier, la commune de Vaux (Rhône), accompagnait à sa dernière demeure, un homme de bien, son ancien maire, M. le baron de Vauxonne. Aucun nom ne doit, mieux que le sien, trouver sa place dans la *Revue du Lyonnais,* car il appartient surtout à nos anciens souvenirs municipaux. Fils d'un ancien maire de Lyon, qui répara ses ruines après la Terreur, M. le baron de Vauxonne avait continué les traditions de sa famille. Aucune question locale ne l'avait trouvé étranger à sa solution, et il a consacré une grande partie de sa longue existence à l'administration des communes de Vaux et de Gleizé qui l'avaient successivement choisi pour maire.

La haute faveur acquise au nom respecté de son père l'avait fait admettre, bien jeune encore, en qualité de page, dans la maison impériale.

Après de fortes études, il entra dans les rangs de la magistrature et remplit les fonctions du ministère public dans le ressort de la Cour de Lyon. Sa santé, en l'éloignant du parquet, le laissa tout entier à son goût pour la carrière administrative, où il a rendu d'importants services. Il a été longtemps président du conseil d'arrondissement de Villefranche, et reçut, en 1860, la croix de la Légion d'honneur. Les revers de la France ébranlèrent sa santé et remplirent de douleur patriotique ses dernières années. L'un de ses fils, tombé glorieu-

sement sur le champ de bataille de Gravelotte, l'autre enfermé dans Belfort, avec nos jeunes mobiles jusqu'à la conclusion de la paix, continuaient noblement les traditions d'une maison lyonnaise, dévouée depuis le XVIIe siècle au service de son pays. Son nom est écrit trop souvent dans notre histoire locale, pour qu'il nous fût possible de le passer sous silence devant le nouveau deuil qui vient l'affliger.

Sur sa tombe, l'un de MM. les maires du canton de Villefranche a prononcé, au nom de ses collègues, le discours suivant, où se trouvent retracés les travaux administratifs de M. le baron de Vauxonne :

Messieurs,

Comme ancien collègue de M. le baron de Vauxonne, dont nous regrettons tous si vivement la perte, je viens en mon nom personnel, et, je crois pouvoir ajouter, au nom des maires du canton de Villefranche qui ont eu l'honneur de le connaître pendant les longues années qu'il a administré les communes de Gleizé et de Vaux, lui dire un dernier adieu.

Ma voix serait trop impuissante pour retracer la vie de M. le baron de Vauxonne qui fut toute remplie de bons et salutaires exemples.

Qu'il me suffise de dire qu'il employa son temps et sa fortune à doter les communes de Gleizé et de Vaux, de bonnes voies de communication, d'établissements d'utilité publique et de bienfaisance qui passeront à la postérité et seront là pour attester sa passion pour le bien public.

Là ne se bornait pas sa sollicitude, elle s'étendait sur tous ceux qui allaient auprès de lui pour lui demander aide et protection.

M. le baron de Vauxonne laisse pour tous ses anciens administrés le souvenir impérissable de sa bonne et vigilante administration, et pour les administrateurs un modèle à suivre.

Si les quelques paroles d'adieux que je viens de prononcer sur la tombe de M. le baron de Vauxonne peuvent être de quelque adoucissement auprès de sa famille, qu'elle reçoive ici publiquement les condoléances de toute cette population qui est venue accompagner son bienfaiteur.

Au revoir, M. le baron de Vauxonne, goûtez dans le repos éternel, les délices réservées aux âmes qui ont passé sur cette terre en faisant le bien.

ÉTYMOLOGIE

DES NOMS DE LIEUX DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

—

Il y a plus de huit siècles, qu'un certain seigneur de Varenne, en querelle avec l'abbé de Savigny, construisit un petit château-fort, sur une montagne de la commune actuelle de *Saint-Romain-de-Popey* (Saint-Romain de la montagne).

Cette construction, faite sur le territoire de l'abbaye de Savigny, occasionna une guerre locale où le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon prirent part. La montagne sur laquelle le petit fort fut construit, démoli, réédifié et rasé de nouveau, prit le nom de *Mont blocus* (mont du fortin), aujourd'hui *Montbloy*. Cette forme *blocus* est la traduction latine du germain *bloc-hauss* (fortin), qui est redevenu en usage dans le langage militaire, surtout depuis nos guerres d'Afrique. Comme vous le voyez, les vieux mots ressuscitent comme les vieilles modes et pour beaucoup de choses l'humanité semble tourner dans le même cercle.

Si les eaux, sous diverses formes, ont dénommé un grand nombre de localités, les montagnes, les monts, les vallées, les balmes, les côtes, les molards, les combes, les creux, les gorges, les ravins, etc., etc., ont aussi apporté à la topographie départementale un grand nombre d'appellations.

Le *Mons* latin, a donné *Mont*, le *Mont*, et uni à d'autres mots *Mont-Alant* (Sainte-Catherine) *monte lentement; Montaplan* (Valsonne), *monte doucement. Montat, Montey. Montey* (Cublize, Grandris); *Mont-briant* (Glaizé); *Moncet* (Tarare); *Mont-chanin* (mont-chien) à Quincié, Beaujeau, Montrotier.

On dit encore aujourd'hui *il fait un temps de chien*. Nous avions à Lyon la rue *Bourchanin* (Burgus caninus), *chanin* en patois lyonnais signifiait *vilain, laid, froid, désagréable*. Nous avons *Mont-Chatel* (Bagnols), *mont du petit château*; *Mont-Cher-*

vet (Amplepuis, les Sauvages); *Mont de la Chèvre* ou *du Chevrier*; *Monteiller*, *Montelier*, *Monteillet* signifient *petit mont Mont du Tilleul*; *Mont-Muy* (Collonges, Cogny, Marcilly, Cuires); *Mont-Sec*, *Mont-Ferrat* (mont ferré); *Mont-Fera* (mont de la bête sauvage); *Mont-Fort*, *Mont-Bel*, *Beaumont*, *Montragier* (mont défriché); *Chaumont* (mont chauve, stérile, nu); *Armont* (ardu mont); *Ermont* (inculte mont); *Gramont* (grand mont); *Montfriol* (mont froid); *Montmelas*, commune du canton de Villefranche; *Mont de Melara* (mons melardi), ce Melard était sans doute un Burgonde ou Frank, comme les Bernard, Girard, Bouchard, Richard, Allard, du moyen-âge. Quant à l'étymologie *Mont Noir* (mons melas) de composition hybride latine et grecque, elle peut être vraie et indiquer la nature boisée du lieu actuel de Montmelas alors couvert de pins; *Montroman*, commune du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, en latin *Mons romanus*, indique le séjour des Romains d'une manière plus spéciale; en effet, on voit encore les restes des aqueducs qui servaient à conduire à Lugdunum les eaux de l'Oréjol qui ne tarit jamais. *Montrotier*, commune de Saint-Laurent-de-Chamousset, se nommait primitivement *Saint-Martin-des-Dangers*. Au XIe siècle, les abbés de Savigny y firent construire un château de garde, puis un prieuré, celui-ci s'appela *Prieuré du Château* (Prioratus castelli). Le château, vu sa position, fut nommé *Castrum Montis-Rotrerii* (château du mont du Rotier). Le Rotier est un cours d'eau qui est entré dans la formation du nom *Mont-Rotier* aujourd'hui *Montrotier* (prononcez Mon-Trotier, comme *Mont-Trichard* pour *Mont-Richard*, *Mon-Triboud* pour *Mon-Riboud*, *Mon-Trond* pour *Mont-Rond*.

Le mot *montagne* a formé *Montagny*. *Montagneux* (lieu de la montagne), le mot *côte*, si commun dans la nomenclature topographique sous les formes *la côte*, *les côtes*, *aux côtes*, *aux grandes côtes*, désignent encore d'une manière spéciale des vignobles de la commune d'Ampuis, nommés *Côtes rôties brunes*, *Côtes rôties blondes*, *côtes ferrées*, etc. La commune de *Saint-André-la-Côte* doit son nom à sa situation au sommet d'une montagne; on l'appelait jadis *Sanctus Andreas la Costa*. Nous avons encore

la côte *Lorette* (Saint-Genis-Laval), *côte du Gier* (Saint-Andéol), côte *vieille* (Saint-Martin-en-Haut), *côte rouge* (Saint-Symphorien), *côte du py* (côte de la montagne) et de Valsonne. Le *crêt*, du latin *crista* (crête, cime), dénomme plus de cinquante localités du département avec un nom propre à sa suite ou tout autre substantif; nous avons le *crêt bancillon* (Valsonne), *crêt David* (Veaux, Quincié, Marchampt), *crêt de la garde* (Saint-Apollinaire), *crêt berchu* (crêt ébréché), *crêt des fées*, *crêt des fayards* ou des *fayes*, *crêt du pin*, *du loup*, *crêt de la grôle* (crêt du corbeau), etc., etc.

Le mot latin *vallis* au singulier et *valles* au pluriel a donnné naissance aux *val*, *vals* et *vaux* qui désignent certaines localités du département comme *St-Genis-la-Val* (Saint-Genis-la-Vallée) chef-lieu de canton; *Valsonne* (vallée de la Saône); commune du canton de Tarare; les communes de *Vaux* (les vallées) canton de Villefranche; de *St-Laurent* de *Vaux* (St-Laurent-des-Vallées) canton de Vaugneray; *Vaux-en-Velin*, jadis simplement *Vaux*, du canton de Villeurbanne. La commune de *Vaugneray*, chef-lieu de canton, dérive du latin *Vallis nigra* déformé en *Vallis neyra*, *Valneray*, enfin *Vaugneray* (la vallée noire), en considération de sa nature boisée dont il reste encore de nobles débris en chênes et châtaigniers

De *Val* dérivent encore *Malval* (mauvaise vallée tortueuse) *Vallières* (terres de la vallée) *Valessard* (vallée défrichée, etc.)

G. Debombourg.

CHRONIQUE LOCALE

Un jour, un homme a dit : La force prime le droit.

Eh bien ! nous déclarons à notre tour que, ce mois-ci, la politique a primé l'étude, la science et les arts, et que l'intelligence a été complètement éclipsée par les préoccupations administratives. On ne peut parler plus prudemment de questions qui nous sont interdites.

La mairie centrale a été remplacée par six mairies et le préfet a pris seul les rênes du gouvernement.

Lyon sera régi désormais à l'instar de Paris. Du reste, pas la moindre agitation dans la rue.

Dans une de ses dernières séances, celle du 28 mars, le Conseil municipal a voté l'acquisition de la collection d'histoire naturelle de M Guyrand, de Saint-Claude, complément précieux pour notre musée qui prend dès lors une importance hors ligne. Déjà, le 18, il avait donné autorisation au maire d'acquérir divers objets d'art pour les musées de Lyon, notamment une collection de portraits photographiques des artistes lyonnais, commençant à Philibert Delorme et continuant jusqu'à nos jours ; une statue en bronze exécutée par M. Delhomme et ayant obtenu une médaille d'or à l'exposition, enfin une vue du Mont-Blanc, peint par M. Sortet ;

Puis une autre autorisation d'acquérir pour les archives de la ville, au prix de 1,174 f. 95 c. des dessins et de lavis d'une exécution habile et appréciée, représentant des vues de Lyon à une époque ancienne et provenant de la vente Alexis. Cette dernière acquisition avait été faite à l'instigation de la Commission des bibliothèques et des archives. On remarquait parmi ces œuvres d'art le projet des bas reliefs dessinés par Epinat pour les façades de Bellecour.

Enfin l'approbation d'un excédant de dépenses pour les travaux de réparation exécutés au Palais-des-Arts, salle du Musée.

Ne sortons pas de la politique sans annoncer que nous avons perdu deux députés par la démission de M. de Laprade et la mort de M. Morel ; que la nouvelle administration municipale a été installée le 14 avril, et que le 15 M. Cantonnet a quitté la préfecture du Rhône administrée désormais par M. Brunel, secrétaire général ; M. Deloncle reste chargé des services municipaux.

— M. Gobin, ingénieur des ponts-et-chaussées, connu sous les meilleurs rapports dans notre ville, a été nommé ingénieur en chef de la voirie.

— M. Mulsant, le savant entomologiste, a reçu la nomination enviée de membre correspondant de l'Institut.

— M. l'abbé de Saint-Pulgent, d'une famille aimée et vénérée de nos pays, a été nommé curé de Saint-Irénée où il-continuera les traditions de vertus et en même temps d'amour de la science et de l'art qui distinguaient son prédécesseur, M. Boué, de regrettable mémoire. Nous félicitons la ville de cette précieuse acquisition.

— La date officielle de la réouverture de notre Exposition est fixée au 31 mai. Les bâtiments étant en parfait état, les installations seront promptes et faciles.

— M. Danguin, le directeur actuel de nos théâtres, a obtenu la direction de Lille, dans des conditions meilleures que celles qu'il avait à Lyon.

Le nouveau directeur, M. Brocard, a engagé, dit-on, M. Joseph Luigini comme chef d'orchestre, MM. Luigini fils et Lapret comme violons solos.

Des artistes éminents auraient traité pour la campagne qui va s'ouvrir. Une troupe italienne nous aiderait à passer l'été.

— On organise une Société de tir, dont les bâtiments seraient construits le long du Rhône, au-dessus du pont du chemin de fer de Genève et parallèlement au Grand-Camp.

— M. de Laprade a reçu ces jours derniers de S. M. l'empereur du Brésil les insignes de commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil.

— Le tirage au sort de la Société des Amis des Arts, et la distribution des récompenses ont eu lieu le 22 avril.

— L'Église de Lyon a perdu M. l'abbé Vincent, curé de Saint-Pierre de Vaise, chanoine d'honneur de la Primatiale, décédé le 8 avril au milieu de regrets universels. Prêtre excellent, lyonnais dévoué, il fit partie de la Commission envoyée à Rome pour plaider la cause de la liturgie lyonnaise. Malheureusement sa voix ne fut pas entendue. Sa parole et sa plume étaient toujours au service de notre chère cité. Né à Givors, le 20 février 1801, curé d'Irigny en 1835 et de Vaise en 1843, sa vie s'écoula en faisant le bien. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1865. Les trois vicaires-généraux, MM. Pagnon, Gouthe-Soulard et Thibaudier, lui ont rendu les derniers devoirs.

— Puis M. l'abé Faivre, l'aumônier si populaire de l'armée de Lyon, dont la charité et le zèle avaient fait un type du prêtre-apôtre, est décédé à Ameyzieux, près Artemarre, le 13 avril, après une maladie dont le germe avait été pris dans notre malheureuse campagne du Jura.

— M. Pierre Frédéric Dorian, député de la Loire, ancien ministre des travaux publics, est mort à Paris le 14 avril. Il était né le 24 janvier 1814, à Montbéliard, Doubs.

— Enfin les arts ont à regretter M. Guillaume Bonnet, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Lyon, décédé le samedi 26 avril, dans son domicile, rue du Plat, 4, dans toute la force de son âge et de son talent. Le docteur Gérard a publié sur sa tombe un discours qui est une biographie complète. Nous la reproduirons dans notre prochain numéro.

— La vente des bibliothèques et des œuvres d'art se continue à Lyon avec un entrain qu'on ne nous connaissait pas. Dans notre première livraison, nous parlerons des livres qui ont paru ce printemps et à la tête desquels nous devons mettre la *Topographie historique de l'Ain*, par M. Guigue, grand et précieux ouvrage, le plus important sur nos provinces depuis Guichenon.

Ce volume, dictionnaire des communes, hameaux, paroisses, prieurés, châteaux, montagnes, rivières de la Bresse et du Bugey, s'ouvre par une histoire claire et concise de la province depuis les époques préhistoriques jusqu'au temps actuel. A la fermeté du style, à la précision des détails, on reconnait l'historien sérieux qui ne marche que pièces en mains.

Dans un tout autre genre, la bibliographie lyonnaise s'est enrichie d'une *Etude générale des maladies régnantes observées à Lyon de* 1864 *à* 1873, par le docteur Fonteret. Inutile d'appuyer sur l'importance de pareils travaux ; ce volume de 500 pages nous tient, jour par jour, au courant de la santé de la ville. C'est la première fois qu'une étude aussi longue et aussi régulière a été faite. C'est un exemple pour les autres villes ; le succès doit encourager l'auteur à continuer.

A. V.

— Rectification. — La notice sur la chapelle de Saint-Epipoy, insérée dans la *Revue* du mois de mars dernier, contient, page 196, une erreur de calcul : Agnès de Rochier, qui se fit recluse le 5 octobre 1403, à dix-huit ans, et qui mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit, ne succomba pas en 1501, mais en 1483, et par conséquent cela prouve que les recluseries existaient seulement encore à la fin du xve siècle, et non pas au commencement du xvie.

P. S.-O.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

FORTUNÉ LAYRAUD

PEINTRE DAUPHINOIS ET GRAND PRIX DE ROME

Touristes, qui passez dans ce pays sauvage (1),
Regardez longuement l'agreste paysage,
Puis, venez contempler un spectacle nouveau ;
En respirant le thym, en cueillant la bruyère,
Mettez-vous sur ce bloc décoré par le lierre,
Caressez en passant le sémillant troupeau.

Ah ! ce pays possède une gloire inconnue,
Sous une chrysalide enfantine, ingénue,
Un front prédestiné, marqué du sceau divin ;
Cela peut se trouver au fond d'une chaumière,
Sur le bord d'un taillis recevant la lumière
Et la douce chaleur du souriant matin.

Le rossignol joyeux semble vous faire escorte,
Il chante avec transport, de sa voix la plus forte,
Et la fauvette dit ses secrets en plein air ;
C'est qu'ils ont admiré plus d'une fois, peut-être,
Le troupeau bondissant près de son petit maître,
C'est qu'ils ont entendu la clochette au son clair.

Avez-vous vu le jeune pâtre
Dessiner dans le fier vallon,
Sans jamais se laisser abattre
Par le soleil ou l'aquilon ?

Brave ! petit bonhomme artiste,
Le Dauphiné doit te bénir !

(1) La Roche-sur-Buis (Drôme).

Va, sous ton air rêveur et triste,
Moi, je vois poindre l'avenir !

Giotto fut pastoureau de même,
Aimant l'art avec passion,
Noble enfant, comme ton cœur l'aime,
Dans sa sainte adoration !

Sais-tu que l'horizon splendide
Est plus éblouissant à voir
Qu'un palais, pour ton œil avide
Des beautés du jour et du soir ?

Ton sceptre naïf, ta houlette
Se trouve unie à ton crayon ;
Travaille, de ta main brunette,
Pendant que chante le grillon.

Travaille, car Dieu te regarde,
Le Dieu qui sourit aux enfants !
Oui, le Roi des bergers te garde
Du haut de ses cieux triomphants !

Reproduis, sur la pierre dure,
Tes moutons, les prés, le rocher,
Fais le portrait de la Nature,
Pour lui plaire et pour la toucher.

A genoux !.. ta première amante,
C'est *Elle*, ô gars, tu le sais bien,
Ah ! c'est la Nature charmante,
Et l'art sera votre lien !

Lorsqu'arrive l'heure du somme,
Quand tout repose autour de toi,
Rêve la gloire, petit homme,
Rêve, plein d'ardeur et de foi !

Rêve, Layraud ! vois-tu ton crayon qui se change
En un pinceau brillant, convoité par un ange,
Tant il sera viril, puissant, audacieux !...
Vois ton pays qui prend intérêt à ta cause,

Qui t'envoie à Paris !... merveilleux songe rose,
Ne lui semblez-vous pas venir tout droit des cieux ?

. . . . . .

C'est l'heure de la lutte, et combien il vous aime,
O sueurs d'où provient un triomphant baptême,
Labeurs intelligents, soucis de tous les jours !
Dauphinois ! c'est ainsi que la gloire se gagne,
Il faut de fiers travaux à qui veut pour compagne
La gloire ! cet aimant des plus nobles amours !

Mais voici le grand jour pour l'artiste et pour l'homme,
Son vrai talent lui vaut le premier prix de Rome,
Ville de Léon X, tu l'as donc couronné !
Ah ! nous applaudissons à cette récompense ;
Notre province en est dans la réjouissance :
Layraud, ce beau laurier revient au Dauphiné !

Adèle SOUCHIER.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS (1)

LA CIGALE ET LA FOURMI

Chante, Cigale bien-aimée,
Chante pendant les soirs d'été ;
Par une brise parfumée
Ton chant si doux m'est apporté.
Jadis Athènes t'a choisie
Comme un emblème gracieux,
Emblème de la poésie,
Ce langage digne des dieux !

Ainsi que toi, le jeune Homère
Charmait et les rois et les cours,
Mais l'abandon et la misère
Vinrent attrister ses vieux jours.
En voyant une porte heureuse
Il disait : « J'ai froid et j'ai faim ! »

(1) Paroles d'Aimé Vingtrinier, musique d'Henry Baudin, en vente chez Bourguignon.

Mais la Fourmi n'est pas prêteuse,
Et nul ne lui donnait du pain.

Chante, Cigale bien-aimée,
Élève ta voix vers les cieux ;
Par toi la campagne embaumée
Charme le cœur comme les yeux.
Si tu souffres de la froidure,
Si pour toi l'hiver est mortel,
Songe au maître de la nature
Qui fit le génie éternel.

LE CHÊNE ET LE ROSEAU

Le Chêne, un jour, dit au Roseau :
« Pour vous j'accuse la nature.
Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau
Vous oblige à baisser la tête.
Quand mon front au Jura pareil
Brave les vents et le soleil,
Tout est pour vous choc et tempête. »

« — Merci, répondit le Roseau,
Mais le vent n'est pas redoutable.
Le choc le plus épouvantable
Me fait pencher le long de l'eau ;
Je plie et ne romps pas. Vos branches
Auraient plutôt besoin d'appui,
Car je vois venir aujourd'hui
La plus rude des avalanches. »

En effet, voici que du nord
Accourt la tempête en furie;
Le Roseau penche ; l'Arbre crie,
Lutte, mais cède sous l'effort ;
Et quand eut cessé le tonnerre,
L'un se redressa mollement,
L'autre, étendu comme un géant,
Pour jamais resta sur la terre.

ARCHEOLOGIE

RECHERCHES

SUR

LES QUATRE GRANDES VOIES ROMAINES

DE

LUGDUNUM (1)

PAR

M. A. D'AIGUEPERSE

ANNOTÉES PAR M. A. VACHEZ

Au moment où l'on va s'occuper dans toute la France de reconstituer la géographie de notre vieille Gaule, l'étude préliminaire à laquelle on doit d'abord se livrer, est celle qui nous fera connaître les anciennes voies romaines, tracées et exécutées par les conquérants avec cette haute in-

(1) Cette étude, écrite en 1858, pour la Commission de la topographie des Gaules, a été retrouvée récemment dans les papiers de M. d'Aigueperse. Bien que, depuis cette époque, il ait été fait de nouvelles recherches sur ce sujet si digne d'intérêt, nous avons cru utile de publier ce travail où nous retrouvons les qualités éminentes de l'auteur d'*Une visite à Gergovia* et des *Recherches sur l'emplacement de Lunna*. Personne ne s'est dégagé, plus que M. d'Aigueperse, de l'esprit de système et des illusions de l'antiquaire; personne n'a jeté une plus vive lumière sur les problèmes archéologiques qu'il traitait avec tant de netteté et de science. Aussi les notes que nous avons jointes à la publication de cette œuvre posthume n'ont-elles pour but que de confirmer les appréciations si justes de l'auteur et de signaler à la Commission de la Carte des Gaules de nouveaux points de repère pour le travail qu'elle poursuit avec tant de zèle.

A. Vachez.

telligence et ce caractère de grandeur qui distinguaient les œuvres du peuple roi. Sur nos 86 départements, celui où ce genre d'étude présente le plus d'intérêt, est incontestablement le département du Rhône, puisque c'est de là que partaient les quatre grandes voies romaines qui sillonnaient la Gaule.

C'est à Agrippa qu'on en fut redevable, Agrippa, à qui Auguste dut les victoires qui lui assurèrent l'Empire et qui se montra encore plus grand dans la paix que dans la guerre : il dota Rome d'une foule de monuments magnifiques, dont quelques-uns subsistent encore, notamment ses aqueducs et surtout le Panthéon, l'un des plus beaux et des mieux conservés des chefs-d'œuvre que la ville éternelle puisse montrer à l'antiquaire. Après avoir délivré la Gaule de l'invasion des hordes germaniques, ce grand homme s'occupa de la policer, et, pour lui faire aimer le joug que César lui avait imposé, il lui apporta la civilisation romaine. Il pensa que le meilleur moyen pour atteindre ce but était de favoriser les communications entre les différents peuples dont elle se composait, mais surtout avec Rome et l'Italie.

Strabon (Lib. IV, *in fine*) nous apprend qu'Agrippa choisit Lugdunum comme un centre d'où partaient quatre grandes voies romaines qui traversaient la Gaule dans différentes directions et jusqu'à ses extrémités.

La première se dirigeait vers la Saintonge et l'Aquitaine (*ad Santones et Aquitaniam*); la seconde vers les bords du Rhin (*ad Rhenum*); la troisième, vers l'Océan et les pays de Beauvais et d'Amiens (*ad Oceanum et Bellovacos et Ambianos*), et la quatrième, vers le territoire de Narbonne et le rivage de Marseille (*in agrum Narbonensem littusque Massiliense.*

La première, *per Cemenos montes ad Santones et Aquitaniam.* Strabon a évidemment confondu les montagnes d'Auvergne avec les Cévennes (*Cemenos montes*). La route, en traversant cette dernière chaîne, outre les difficultés

qu'elle y aurait rencontrées, aurait eu le grave inconvénient de s'écarter considérablement de la ligne droite. Bergier (L. 1er c. 29), l'a entendu comme nous, et il traduit *Cemenos montes* par *montagnes d'Auvergne*. Il faut donc admettre que cette route devait suivre, à peu de chose près, la direction de celle de Lyon à Bordeaux par l'Auvergne.

Elle devait sortir de Lugdunum par les hauteurs de Saint-Irénée et de Saint-Just, où l'on a découvert tant de tombeaux romains. Sidoine Apollinaire (Epist XII, L. 3) raconte qu'en se rendant à Clermont (*pergens urbem ad Avernam*) il vit du haut d'une colline des malfaiteurs qui détruisaient le tombeau de son aïeul Apollinaire, préfet des Gaules. Il résulte de l'ensemble de la lettre que cette scène se passait aux portes de Lugdunum (1).

Nous ignorons si cette voie romaine traversait les montagnes d'Iseron, route la plus directe, ou si elle passait par l'Arbresle, en remontant la vallée de la Brevenne (2). Mais

(1) Voir la note du P. Sirmond sur cette lettre.

(2) La direction de cette route par Iseron semble avoir été adoptée par la Commission de la topographie des Gaules qui propose Duerne, comme station intermédiaire entre Lyon et Feurs (V. les *Voies romaines en Gaule*, par Alex. Bertrand, p. 20). Mais la route d'Iseron et de Duerne n'a été ouverte qu'au siècle dernier. De plus, un examen attentif, fait sur les lieux mêmes, indique que l'ancienne route d'Aquitaine suivait le tracé suivant : De la porte de Saint-Irénée elle se dirigeait vers le pont d'Alaïs et Grézieu la Varenne, d'où elle gagnait Saint-Bonnet-le-Froid, où nous voyons passer, au VIIIe siècle, le cortége qui transportait de Lyon à Clermont les reliques de saint Bonnet, évêque de cette dernière ville. Elle traversait ensuite le village de Courzieu, au-dessous duquel on remarquait encore, il y a quelques années, un pont antique fort étroit jeté sur le ruisseau. De là elle se dirigeait vers la Brevenne, qu'elle traversait au hameau de la Giraudière, situé à deux kilomètres de Brussieux. Enfin, au-delà de ce point, elle passait successivement à la Bourdelière, près de Saint-Laurent-de-Chamousset et à Saint-Clément-des-Places, d'où elle gagnait Feurs par Saint-Martin-Lestra et Saint-Barthélemy-l'Estra. Montaigne nous apprend qu'il suivit cette route à son retour d'Italie : « Le mercredi 15 de novembre 1581, je

nous la retrouvons d'une manière à peu près certaine à Saint-Martin-Lestra, et à Saint-Barthélemy-Lestra où est placé le relai de poste.

Ce nom de Lestra ou d'Estrée, qu'on retrouve assez souvent dans diverses localités traversées par des voies romaines, a toujours paru, aux yeux des antiquaires, provenir de *via strata, route pavée*. Cette conjecture acquiert un nouveau degré de certitude, en ce que la route sur laquelle nous nous trouvons, conduit de Lyon à Feurs (l'ancien *Forum Segusiavorum*) et que c'est bien la même que celle indiquée sur la carte de Peutinger entre ces deux villes. Le chiffre de XVI lieues gauloises a été évidemment altéré par les copistes (2) ; mais cela ne change rien à la véritable direction de la voie romaine. Quant à la question de savoir si cette voie antique, en sortant de Feurs, se dirigeait sur Clermont, (*Augustonemetum*), en passant par Roanne (*Roidomna*) et Vichy (*Aquæ Calidæ*), comme semble l'indiquer la carte de Peutinger, ou si elle suivait une ligne plus directe en remontant la vallée du Lignon

« partis de Lyon après disner, et par un chemin montueux, vins coucher « à la Bordelière, cinq lieues, village où il n'y a que deux maisons.... » Au surplus, le tracé de cette voie antique est indiqué fort nettement dans la carte de Cassini (Conf. Aug. Bernard. *Descript. du pays des Ségusiaves*, p. 153. Baron Raverat. *Autour de Lyon*. p. 364, 370, 425 et 444.)

A. V.

(1) Le chiffre XVI est erroné, en effet, si on l'applique à toute la distance de Lugdunum à *Forum Segusiavorum*; car cette distance est de plus de seize lieues gauloises. Aussi a-t-on supposé, pour trancher la difficulté, qu'il devait exister une station intermédiaire entre ces deux villes. Cette opinion nous paraît très-plausible. Mais nous n'admettons pas néanmoins l'avis de la Commission de la topographie des Gaules qui propose de placer cette station à Duerne. Car cette localité n'était point située, comme on l'a vu par la note précédente, sur la voie romaine de Lyon à Feurs. (Conf. A. Bernard. *Description du pays des Ségusiaves*, p. 152. *Les voies romaines en Gaule*, par Alex. Bertrand, p. 20.)

A. V.

et passait par Boën et Thiers, cette question est étrangère au département du Rhône dont nous nous occupons, Nous pensons, néanmoins, que, à moins d'obstacles à peu près insurmontables, les Romains préféraient presque toujours le tracé qui se rapprochait le plus de la ligne droite (1).

La seconde voie romaine d'Agrippa se dirigeait vers le Rhin (*ad Rhenum*). La carte de Peutinger ni l'*Itinéraire* d'Antonin n'en font aucune mention; mais on ne peut rien en conclure. D'Anville a constaté l'existence d'un grand nombre de voies antiques qui se trouvent dans le même cas. Quant à celle qui nous occupe, nous pourrions nous contenter de l'assertion si positive de Strabon. Mais nous en retrouverons bientôt d'autres preuves dans un instant. Elle devait sortir de Lugdunum par le plateau de la Croix-Rousse; car il n'y a pas encore un siècle, et des vieillards me l'ont attesté, que la route de Strasbourg et de Genève sortait de Lyon par le sommet de la montée de Saint-Sébastien et la place des Bernardines. Au lieu de cette belle route, bordée de maisons et qui sort par la porte

(1) L'opinion de M. d'Aigueperse est d'autant plus fondée que, si l'on fait passer cette route par Roanne et Vichy, on lui fait parcourir une distance de cent lieues gauloises entre Feurs et Clermont, tandis que la route directe n'offre qu'un parcours de quarante lieues gauloises. Mais on n'a pas pris garde que l'on pouvait, de Feurs, se rendre à Clermont par trois routes différentes. La première passait par Moind (*Aquæ Segestæ*), la seconde par Roanne et Vichy, et la troisième par *Vorogium* (Vollore), où l'on a retrouvé une colonne milliaire, portant le nom de l'empereur Claude, et indiquant une distance de *trente-un mille pas*, de Vollore à *Augusto-Nemetum* (Clermont). Cette dernière était la plus directe. Elle passait à Julien (*Juliacum*), la Bouteresse, Boën, Vollore, Billom et Pérignat, d'où elle gagnait Clermont. C'est la direction qui semble la plus vraisemblable à M. d'Aigueperse. La Commission de la Topographie des Gaules ne s'est occupée que de la seconde. (V. Alex. Bertrand. *Les voies romaines en Gaule*, p. 20. — Aug. Bernard. *Description du pays des Ségusiaves*, p. 147.) A. V.

de Saint-Clair, il n'existait qu'un simple sentier impraticable pour les voitures.

La voie romaine remontait la rive droite du Rhône. Notre honorable confrère, M. Fournet, nous a appris qu'il en existe encore des débris sur la commune de Neyron. Ce sont des restes de constructions extrêmement dures qui attestent la solidité que les Romains mettaient dans tous leurs ouvrages d'utilité publique. On sait, en effet, que les voies romaines reposaient sur trois couches successives de maçonnerie et de béton qu'on distinguait par le nom de *statumen*, de *rudus* et de *nucleus*. Il résulte également du rapport de M. Fournet que cette voie antique se dirigeait sur Montluel, ce qui concorde parfaitement avec ce que nous trouvons dans un mémoire de l'abbé Belley, inséré au volume 31e de l'Académie des inscriptions et belles lettres (p. 276-277). Nous citerons textuellement :

« La seconde voie d'Agrippa, qui conduisait de Lyon au « Rhin, traversait le pays des Séquanais par Besançon, « par Mandeurre et arrivait au Rhin dans la Haute-Alsace « au dessous de la ville de Bâle. Cette route avait environ « 200 milles de longueur. Guichenon, dans son *Histoire de « Bresse* (p. 13), parle de cette voie et dit qu'elle passait « par Montluel. On reconnait le passage de cette route au « lieu nommé *Estrée* dans la Bresse. Le P. Dom Jourdain, « bénédictin et d'autres savants de Franche-Comté, qui ont « recherché les antiquités de leur pays, ont retrouvé « plusieurs vestiges de cette ancienne voie jusqu'à Besan- « çon. La suite, depuis Besançon par Mandeurre, est con- « nue jusqu'au Rhin par les Itinéraires (1). »

(1) Cette voie romaine est celle sur laquelle les erreurs ont été les plus grandes. On ne peut, en effet, admettre un seul instant qu'on dût se rendre de Lyon à Genève en passant par Vienne et Bourgoin, comme le propose la Commission de Topographie des Gaules. (V. Alex. Bertrand. *Les voies romaines en Gaule*, p. 37). Depuis longtemps, la véritable direction de cette route a été indiquée par un savant conscien-

J'ajouterai que, d'après César, le vaste territoire des Séquanes touchant d'un côté au Rhône et de l'autre au Rhin, la voie romaine, après avoir franchi leurs frontières, pouvait, sans en sortir, atteindre les rives du Rhin.

La troisième route d'Agrippa conduisait *ad Oceanum et Bellovacos et Ambianos*, à l'Océan par le territoire de Beauvais et d'Amiens. Le point où elle atteignait l'Océan était *Gessoriacum* (Boulogne sur mer). La carte de Peutinger et l'Itinéraire sont d'accord sur ce point; mais ils diffèrent entre eux sur quelques autres. Il nous suffira de savoir que tous les deux font passer cette route par Mâcon, Châlon, Autun, Auxerre et Troyes. Nous n'avons à nous occuper que de la partie comprise entre Lyon et Mâcon. Mais, hâtons-nous de le déclarer, sur toute l'étendue de l'ancienne Gaule, il n'existe pas une seule portion de voie romaine qui ait soulevé d'aussi nombreuses difficultés et d'aussi longues discussions que celles auxquelles a donné lieu la voie antique qui reliait jadis les deux villes de Lugdunum et Matisco. Le procès durait depuis trois cents ans. En 1844, on le crut enfin terminé, mais en 1853, la découverte imprévue d'une ville gallo-romaine, exhumée par suite des travaux du chemin de fer, a semblé remettre tout en question.

Nous allons exposer sommairement les éléments du procès et les phases diverses par lesquelles il a passé. La

cieux, M. de la Teyssonière. Après avoir gravi la côte Saint-Sébastien, elle se dirigeait de Lyon sur Miribel et Montluel, où elle se divisait en deux branches. La première traversait l'Ain à Chazay, et passait par Lagnieu, Briord, Groslée, Belley et Seyssel, où elle franchissait le Rhône, pour suivre la rive gauche du fleuve jusqu'à Genève. L'autre branche se dirigeait de Montluel sur Villars, où l'on en a retrouvé des restes sur une longueur de deux kilomètres, au Plantey ; elle est encore appelée dans le pays *Chemin des Romains*. De Villars, cette route se dirigeait sur Tossiat, Ceyzériat et Coligny, d'où elle gagnait Besançon. (V. de la Teyssonière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, I, 134. — Auguste Bernard. *Description du pays des Ségusiaves*, p. 158. A. V.

carte de Peutinger, qui est beaucoup plus ancienne que l'Itinéraire, ainsi que l'a prouvé le savant Mannert, le d'Anville de l'Allemagne, ne place entre Lyon et Mâcon qu'une station sous le nom de *Ludna* à 21 lieues gauloises de la première, et à 19 de la seconde. L'Itinéraire partage la distance entre les deux villes en trois parties égales de dix lieues gauloises chacune et place deux stations, la première, en partant de Lyon à *Assa Paulini* (Anse) et la seconde à *Lunna*. On voit que ces deux documents diffèrent complètement sur la position des stations intermédiaires, et pourtant, chose remarquable, ils s'accordent parfaitement entre eux sur la distance totale entre les deux villes, qui est de 30 lieues gauloises, soit 45 milles romains. Hâtons-nous d'ajouter que ces chiffres sont d'une exactitude hors de toute contestation, puisqu'ils concordent d'une manière remarquable avec la distance actuelle qui est de 66 kilomètres et demi. Il n'en subsiste pas moins entre ces deux documents une différence tellement tranchée, qu'elle n'est point de celles qu'on peut expliquer par une erreur de chiffres, genre de solution si souvent employé par d'Anville, mais tout à fait inadmissible dans cette circonstance.

Au XVIe siècle, le géographe Josias Simler, ne s'attachant, comme on le faisait de son temps, qu'à de prétendues analogies de noms, sans s'inquiéter de la position ni des distances, déclara que Cluny était l'antique *Lunna*. Il alla même plus loin et soutint qu'au lieu de *Lunna* ou de *Ludna*, il fallait lire *Clunia*, dans la Carte comme dans l'Itinéraire. Son opinion, tout étrange qu'elle était, fut presque généralement adoptée (1). Au XVIIe siècle, le savant

(1) Ce qui est encore plus étrange, c'est que nos anciens géographes se soient égarés sur les traces d'un géographe suisse qui, sans aucun doute, n'avait point vu les localités dont il parlait. Pour trouver la vérité, il suffisait d'ouvrir les *Mémoires de l'Histoire de Lyon*, de notre vieil historien Paradin, contemporain de Josias Simler, qui écrivait ce qui suit en 1573 : « Belleville en Beaujolois, que les antiques nommoyent Lun-

Adrien de Valois, réfuta Simler, mais ne fit qu'entrevoir la vérité en proposant tout à la fois Belleville et Beaujeu. Au XVIIIe siècle, d'Anville qui avait d'abord, et avec raison, adopté Belleville, se rétracta dans sa notice des Gaules et proposa Lancié, situé à plus de 6 kilomètres et demi au nord. Enfin, au XIXe siècle, M. Walkenaër (1) proposa Saint-Jean-d'Ardière placé à environ 1,500 mètres de Belleville. C'était se rapprocher beaucoup de la vérité.

Jusqu'alors la question n'avait été traitée que dans le cabinet des savants qui s'en étaient occupés. Pour la première fois, en 1844, elle fut examinée sur le terrain même. On y mesura les distances, on consulta les vieux titres et les traditions du pays et on se procura ainsi des lumières et des éléments de conviction qui avaient eté négligés jusqu'à ce jour.

La première difficulté consistait à faire un choix entre les chiffres de la carte et ceux de l'Itinéraire. La carte plaçait Ludna à 16 lieues gauloises de Lyon et à 14 de Mâcon. Ce point tombait entre Villefranche et Saint-Georges de Reneins à peu près au lieu nommé les *Tournelles de Flandre*, mais sur ce point *on ne trouvait aucun vestige qui pût faire supposer qu'il y eût jamais existé non pas une ville, mais même un village*. Et pourtant, neuf ans plus tard, en 1853, une ville gallo-romaine sortait des entrailles de la terre au point désigné. Mais ignorant alors ce que l'avenir devait nous révéler, il fallut bien renoncer à chercher de ce côté une solution satisfaisante et voir si l'Iti-

« ou Iunna, comme il appert par l'Itinéraire et voyager de l'empereur « Antonin. » (p. 407). — C'est ainsi, faute d'avoir consulté un auteur qui travaillait sur les lieux mêmes, puisque les *Mémoires de l'Histoire de Lyon* furent écrits à Beaujeu, que les savants des deux derniers siècles se sont fourvoyés à plaisir. Tant il est vrai que les études d'archéologie locale ne peuvent se faire seulement dans le cabinet et loin du pays qu'elles concernent. A. V.

(1) Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules, 2 vol. in-8°. Paris, 1839.

néraire ne la fournirait pas. Une fois qu'on fut entré dans cette voie, la tâche devint facile, toutes les difficultés s'aplanirent et une concordance parfaite se rencontra sur tous les points.

Nous avons vu que suivant l'Itinéraire, Lunna devait se trouver aux deux tiers de la distance de Lyon à Mâcon, c'est-à-dire à 44,333 mètres de Lyon et à 22,167 de Mâcon. D'après les recherches faites sur les lieux, on a acquis la certitude qu'avant 1767, la route de Paris traversait Belleville en suivant la même direction que la voie romaine, circonstance que M. Walkenaer a ignorée, ce qui l'a induit en erreur. Or, en appliquant à la route actuelle, qui est parallèle à la voie romaine, les mesures de l'Itinéraire, on a trouvé que le point cherché tombait précisément à la hauteur de Belleville, à 166 mètres seulement au nord du centre de cette ville, légère différence qui s'explique par les chaussées modernes faites sous Louis XIV et qui ont rendu la route actuelle plus courte que la voie romaine. La question de chiffres était donc tranchée. Pour compléter la démonstration, il ne restait plus qu'à prouver que Belleville, en dépit de son nom tout moderne, occupe l'emplacement d'une ville gallo-romaine. Cette preuve se trouve dans les médailles, les statuettes et les mosaïques qu'on rencontre assez fréquemment en fouillant le sol dans son enceinte et tout alentour, car l'ancienne ville parait avoir été bien plus étendue que la ville actuelle. Une troisième preuve résultait d'une autre voie romaine dont nous parlerons dans un instant et qui s'embranchait avec l'autre, leur point de jonction étant la position de Belleville. Ajoutons enfin que les traditions du pays venaient confirmer encore ces conclusions après tant de preuves accumulées. M. Walkenaer avait eu raison de dire qu'il regardait la question comme définitivement jugée. Mais un incident tout à fait imprévu est venu remettre tout en question.

Au mois de mai 1853, les ouvriers du chemin de fer de Paris à Lyon, en creusant une tranchée profonde, non loin

et un peu au nord des *Tournelles de Flandre*, mirent à découvert les ruines d'une ville gallo-romaine dont personne jusqu'alors n'avait soupçonné l'existence. Plusieurs traces d'incendie annonçaient qu'elle avait péri par le feu. On y trouva un très-grand nombre de monnaies anciennes dont quelques-unes étaient gauloises et la plupart romaines. Ces dernières se composaient de quelques consulaires dans une très-minime proportion et d'impériales dont la suite s'arrêtait à Philippe l'Arabe, mort en 249. La ligne des constructions dont on a constaté l'existence devait avoir un développement de 1,400 mètres de longueur et s'étendre le long de la voie romaine dans la direction du sud au nord. Il est vrai que dans le milieu, et par suite de l'abaissement du sol, les travaux du chemin de fer se trouvent en remblai sur ce point et la tranchée s'est arrêtée pour reprendre un peu plus loin. Il n'est donc pas possible aujourd'hui de savoir ce que recèle la portion de terrain que recouvre la chaussée. Mais il serait bien difficile de supposer qu'il y eût solution de continuité entre des constructions si rapprochées. Or, celles situées à 40 mètres au sud de la borne kilométrique n° 37, et formant l'extrémité méridionale de la ville exhumée, ne seraient qu'à 80 mètres (1) au nord du point indiqué par la carte de Peutinger, c'est-à-dire à 16 lieues gauloises de Lugdunum. Cette différence est tout à fait insignifiante et d'Anville qui en a écarté de bien plus considérables ne s'y fût pas arrêté un instant. Ainsi cette ville gallo-romaine trouvée au point indiqué par la carte, justifie complètement ses chiffres qu'on a crus si longtemps erronnés. Comment croire, en effet, qu'ils étaient faux dans le détail lorsqu'on était forcé de reconnaître que leur total était d'une justesse incontestable ? Ces ruines sont donc celles de la station de Ludna, indiquée par la carte à qui l'on doit une réparation.

(1) Voir les calculs un peu longs, p. 14 à 18, des *Nouvelles et dernières recherches sur l'emplacement de Lunna.* (*Revue du Lyonnais*, 2e série, XIV, 379).

Mais alors il faut donc déposséder Belleville, donner un démenti à l'Itinéraire et contredire l'opinion de M. Walkenaer? Non, sans doute, il faut tâcher de concilier ces deux autorités, ce qui est peut-être moins difficile qu'on ne pense. Voici donc comment les choses ont dû se passer :

Agrippa, créateur tout à la fois de la carte célèbre et de la voie romaine sur laquelle nous opérons, avait fixé la première station à partir de Lugdunum à *Ludna*, au lieu même où l'on a retrouvé ses ruines en 1853. Cette station unique avait l'avantage de partager la distance de Lugdunum à Matisco en deux parties à peu près égales, sans excéder les forces d'un piéton ordinaire. Aujourd'hui, on en a jugé de même, puisque la seule étape entre Lyon et Mâcon est Villefranche. Au point indiqué par les chiffres de la carte, on découvre les restes d'une ville gallo-romaine; dont on est bien forcé de reconnaître l'identité. Par une de ces catastrophes si communes dans les Gaules au IIIe siècle, époque de guerres civiles et étrangères, cette ville est détruite. La série des nombreuses médailles trouvées dans son sein, nous annonce que cette destruction a dû avoir lieu de l'an 250 à 260. Or comme on n'a pas même essayé de rebâtir cette ville, il faut de toute nécessité admettre que pour la remplacer on a transféré la station sur un autre point, en conservant toujours le même nom, puisque nous le retrouvons dans l'Itinéraire avec une légère modification, *Lunna* au lieu de *Ludna*. Ce n'est pas la première fois qu'un nom de ville a été transféré à une ville voisine, témoin la célèbre Capoue.

Maintenant quelle est la position où l'on a dû établir la nouvelle station ? C'est incontestablement Belleville, dont nous avons énuméré les titres aussi nombreux que décisifs; mais comme il avait l'inconvénient d'allonger beaucoup trop l'étape de Lugdunum à Lunna, on partagea la distance en deux parties égales, en établissant une nouvelle station à *Asa Paulini* (Anse), petite ville qui devait exister antérieurement. Et voilà comment l'ordre de station se trouva complètement changé dans *l'Itinéraire d'Antonin*, dont la

création est bien plus récente que celle de la carte d'Agrippa, ainsi que Mannert l'a démontré.

En adoptant cette explication, toutes les difficultés disparaissent ; la *Carte* et *l'Itinéraire*, jusqu'alors inconciliables, ont tous les deux raison, mais à des époques différentes.

Enfin la quatrième voie romaine conduisait dans le territoire de Narbonne et sur les côtes de Marseille (*in agrum Narbonensem littusque Massiliense*). On pourrait d'abord se demander : Cette route existait-elle sur la rive droite ou sur la rive gauche du Rhône ? Nous pensons que ces deux routes existaient simultanément, mais que celle de la rive gauche devait être la plus fréquentée et la plus courte. Voici quelles sont nos preuves : Nous trouvons dans le bel ouvrage de M. de Boissieu la belle colonne milliaire de Solaise qui est encore en place et porte le chiffre romain VII, ainsi que le nom de l'empereur Claude (1). Deux autres colonnes milliaires de Constantin sont également citées comme ayant été trouvées l'une à la Guillotière, l'autre à Vienne, à 50 mètres environ du Rhône. Ainsi ces trois colonnes appartiennent à la route de la rive gauche.

Mais on peut citer comme appartenant à la rive droite la colonne milliaire portant le nom de Maximin, et trouvée à Ampuis, d'où elle a été apportée au Musée, où elle figure

(1) Voici le texte de cette inscription :

TI. CLAVDIVS DRVSI F.
CÆSAR AVGVST.
GERMANICVS
PONT. MAX. TR. POT. III
IMP. III. COS. III P. P.
VII

encore aujourd'hui (1). La position de cette colonne à Ampuis semble prouver que la voie romaine de la rive droite se prolongeait bien au-dessous de Vienne.

(2) L'inscription de la colonne milliaire d'Ampuis est ainsi conçue :

IMP. CA	
VERVS MA	« L'empereur César-Lucius Verus
AVG. GERM.	« Maximus, Auguste, germanique,
MAX. A	« souverain-pontife, exerçant la puis-
TRIB IMP V	« sance tribunitienne, proclamé gé-
T IMP A CI	« néral, vainqueur pour la cinquième
MA P	« fois.
MAX V I M	« Caius Julius Verus Maximinus,
C IVL VERVS MAX	« très-grand, sarmatique, très-grand,
MAX SARM MAX	« nobilissime...
NOBILISSIM	...Mille pas.
M P	

Cette borne milliaire, d'après Cochard (*Notice sur Ampuis*, p 4), fut trouvée à Ampuis sur les bords du ruisseau et de la route. Après avoir longtemps servi de pilier de justice, elle fut employée, après la Révolution, comme support d'une planche jetée sur ce ruisseau. En 1807, Cochard la signala à M. d'Herbouville, préfet du Rhône, qui la fit transporter au Musée lapidaire, où elle porte le n° 188. (Portique XXIII.)

Ajoutons que l'inscription de cette pierre donne lieu à deux observations :

1° Les distances y sont comptées par *milles*, tandis que sur quatre autres colonnes milliaires, trouvées à Moind et à Feurs (Loire), et portant aussi les noms de l'empereur Maximin et de son fils, elles sont indiquées par lieues gauloises. C'est qu'Ampuis faisait partie de la province Viennoise, où l'on suivait le système romain, tandis que dans les pays de la Gaule celtique, on avait conservé l'ancienne manière de calculer les distances, comme nous l'apprend la Table de Peutinger : *Lugdune caput Galliarum, usque hic leugas.*

2° Les colonnes milliaires au nom de Maximin sont assez nombreuses. Faut-il en conclure que ce prince, à moitié barbare, avait donné une grande impulsion aux travaux de restauration des routes romaines ? Nous ne le pensons pas. Tout ce qu'on peut en induire, c'est que certains travaux, commencés par Alexandre Sévère, furent continués forcément sous le règne de son successeur. Et ceci est confirmé par la découverte

Ces divers monuments suffiraient donc à la rigueur pour établir la coexistence des deux routes ; mais comme on pourrait soutenir que la colonne d'Ampuis a pu être transportée d'ailleurs, nous aurons recours à d'autres preuves qui, ajoutées aux autres, doivent dissiper tous les doutes.

La carte de Peutinger ne nous montre, il est vrai, que la route tracée à la gauche du Rhône avec le chiffre de XXI milles pour la distance de Vienne à Lugdunum. Mais l'Itinéraire d'Antonin nous donne formellement deux routes de Vienne à Lyon ; l'une de XXIII milles (ce qui est évidemment une erreur de chiffre), l'autre de XVI, *per compendium*, c'est-à-dire par la voie abrégée. Nous n'entrerons pas en discussion sur ces chiffres, qui ont le défaut d'être à peu près impossibles, surtout le dernier, qui a néanmoins pour lui la triple autorité de la Carte, de l'Itinéraire et de Sénèque (1), à moins d'adopter la solution de d'Anville, qui n'est guère satisfaisante. Mais, quoi qu'il en soit, l'Itinéraire n'en prouve pas moins qu'il existait deux routes pour aller à Vienne et par suite dans le midi, dont l'une plus courte que l'autre. La plus courte était sur la rive gauche, ainsi que le prouve la carte de Peutinger ; une autre preuve résulte de l'inspection des lieux. Cette voie romaine, comme la route moderne, devait tout naturellement être tracée en ligne directe sur les plateaux du Dauphiné, sans s'assujettir à suivre les courbures du Rhône. Tandis que sur la rive droite, la route resserrée partout entre les hauteurs et le fleuve, était forcée de suivre tous ses contours et par conséquent, devait être plus longue. Il suffit de jeter les yeux

faite à Montdouilloux (Haute-Loire), d'une pierre milliaire portant le nom d'Alexandre Sévère, sur la même route où l'on a retrouvé les colonnes d'Usson, de Moind et de Feurs. — V. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, supplément, p. 13.

A. V.

(1) V. la note de M. de Boissieu, p. 365, et M. d'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 704-705.

sur la configuration de notre pays et des contrées voisines, pour n'avoir pas le moindre doute à cet égard (1).

Après les quatre voies romaines mentionnées par Strabon, et dont une est double, il nous reste à parler d'une cinquième que nous avons été le premier à signaler en 1844. Aucun auteur n'en fait mention. La Carte et l'Itinéraire sont également muets sur son compte ; mais son existence n'en est pas moins certaine. D'Anville a constaté qu'un grand nombre de voies romaines se trouvaient dans le même cas.

C'était une de ces routes secondaires que les Romains nommaient *compendia*, parce qu'elles abrégeaient les distances. Elle partait et part encore de l'intérieur de Belleville pour se rendre à Autun par Cluny et par conséquent suivait une ligne beaucoup plus directe en traversant les montagnes du Beaujolais et du Mâconnais. En sortant de Belleville, elle se dirige au nord-ouest sous le nom de *Chemin ferré*. Chose remarquable, c'est d'après Bergier, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, le nom qu'on donne en Belgique aux anciennes voies romaines (2). La route

(1) L'existence de la voie romaine conduisant de Lyon à Narbonne, en suivant la rive droite du Rhône, est incontestable. Elle a été signalée depuis longtemps, et notamment par nos anciens historiens lyonnais. Menestrier (*a*) et Colonia (*b*), et aujourd'hui encore, il est facile d'en retrouver les restes dans la partie comprise entre Givors et Vienne. Cette route commençait à la porte de Saint-Just, et passait à Fontanière, à Saint-Genis, à Millery, qui doit probablement son nom à quelque pierre milliaire placée sur son territoire. De là, elle gagnait Givors, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Ampuis, Condrieu, etc. « La route actuelle, récemment ouverte, « dit le baron Raverat, a remplacé l'antique voie narbonnaise, qui suivait toutes les inflexions du sol, et dont quelques tronçons, la plupart « envahis par les broussailles, *apparaissent encore çà et là.* » (*Autour de Lyon*, p. 286 et 287). Conf. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 164. A. V.

(*a*) *Hist. civile et consul.*, p. 33.

(*b*) *Hist. littéraire*, I, p. 63.

(2) Histoire des grands chemins de l'empire romain. L. 3, C. 54.

traverse ensuite les communes de Saint-Jean-d'Ardiere et de Villié et à partir de ce point, elle est connue sous le nom de *Chemin des Romains ;* nous l'avons vue citer sous ce nom dans des titres fort anciens. Après avoir franchi la montagne d'Avenas, elle descend à Ouroux, passe par Saint-Mamert, Saint-Jacques-des-Arrêts, Germolle et suit la vallée de la Grône en se dirigeant sur Autun. L'avantage qu'avait cette route d'être plus courte, la fit préférer dans le moyen âge par les voyageurs allant de Paris à Lyon et réciproquement. Nous pouvons en rapporter deux preuves assez remarquables. La première nous est fournie par le monument si connu sous le nom d'*Autel d'Avenas*, qui rappelle l'offrande d'une église faite à Saint-Vincent par un roi de France qu'on croit être Louis le jeune. L'inscription donne une date (12 juillet), qui doit être celle du passage de ce prince. Comment croire qu'un roi de France serait allé chercher un misérable village perdu dans les montagnes, si la grande route ne l'y avait conduit tout naturellement ? Nous trouvons la deuxième preuve dans le journal de Guillaume Paradin ; il nous apprend que François de Mandelot, gouverneur de Lyon, sous Charles IX, *revenant de la Court*, avait couché à Ouroux, d'où, en suivant toujours la même route, il était allé le lendemain dîner au château de l'Ecluse, situé au bord de cette ancienne voie romaine, à un kilomètre environ au nord-ouest de Belleville et de là s'était rendu *au gite* à Villefranche. Ceci se passait en octobre 1573. Ce n'est que bien plus tard et lorsque l'usage des voitures a prévalu qu'on a préféré la route par Mâcon et Châlon, quoique plus longue, et l'autre s'est trouvée abandonnée. Aujourd'hui on a fait *un chemin de grande communication*, qui en emprunte une grande partie; mais Avenas ne voit plus depuis longtemps les rois ni les gouverneurs traverser son maigre et sauvage territoire.

A. D'AIGUEPERSE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOPITAL DE LA QUARANTAINE

OU

DES PESTIFÉRÉS DE VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS

—

Suite (1).

Le 17 juillet, les échevins font observer de nouveau à l'assemblée des notables que la ville de Lyon est toujours en proie au *mal contagieux de peste*, et qu'il est à propos de redoubler de précautions, quoiqu'il ait plu à Dieu, jusqu'ici, de préserver la ville.

En conséquence, l'assemblée décide :

« Qu'il ne sera permis en la dicte ville aller, venyr, ny fréquenter en la ville de Lyon; à poyne, à celluy habitant de la dicte ville de ce prins, de quarante sols, et, despassé la première sepmaine que finit sabmedy prochain, à poyne de dix escus d'amende; et déclarant tous inhibitions et deffenses pour ce faictes à tous hostes, taverniers et cabarretiers en la ville, recepvoir aulcun des dicts habitants ny aultres en leurs demeures; et aussy aux dicts habitants, de les fréquenter, à poyne de troys escus et ung tiers d'amende. »

En même temps sont confirmées les ordonnances déjà publiées au sujet des pourceaux, et un dernier délai de huit jours est accordé aux récalcitrants pour en purger la ville, « à poyne de troys escus et vingt sols d'amende. »

La même amende est édictée contre les gardes des

(1) Voir la précédente livraison.

portes qui auraient enfreint les ordonnances sur l'entrée des étrangers.

Toutes ces sages mesures ne parvinrent pas à préserver la ville.

Dans une assemblée des notables, du 16 septembre 1582, ceux-ci consentent à ce que huit d'entre eux soient désignés par les échevins pour employer le reste de l'argent prêté à la ville par divers particuliers pour secourir les indigents atteints de la peste.

Quels furent les ravages du fléau? rien ne le dit. On ne sait rien non plus sur sa durée cette année. Des services que rendit l'hôpital, il n'est pas même question. Toute la prévoyance des habitants paraît s'être bornée aux mesures d'isolement les plus rigoureuses.

Quant aux secours médicaux, on peut juger de ce qu'ils étaient à Villefranche, en voyant ce qui se passait à Lyon à la même époque. Les plus habiles médecins de la ville, assemblés pour préciser la nature du mal et instituer un traitement, se bornèrent à discuter s'il provenait de l'influence maligne des astres ou de la colère de Dieu, et ne parvinrent pas à conclure (1).

Il ne restait donc que des secours religieux à offrir aux misérables *infects*, mais le clergé séculier ne pouvait suffire à cette tâche accablante; il fut secondé par les religieux de plusieurs ordres, et parmi eux les relations contemporaines citent, pour son dévouement infatigable, le jésuite Edmond Auger.

(1) D'après Laurent Joubert, chancelier de l'université de Montpellier en 1574, et l'un des plus savants hommes de son temps, la cause de la peste : « *est une vapeur maligne et arsenicale formée en l'air par les mé-* « *langes des vapeurs de la terre pourries et corrompues, attirées en l'air* « *par la force des constellations, et par la rencontre des astres mauvais et* « *antipathiques à l'esprit vital.* »

Pour produire cette lumineuse explication, le savant chancelier a combiné la théorie des Iatrochimistes avec celle des Astrologues.

D'après M. le docteur Monfalcon, la peste reparut à Lyon quatre ans après. Si le fléau abandonna Lyon durant cet intervalle, il ne disparut pas du pays et y séjourna six années, comme on en verra les preuves. Au lieu de s'éteindre complètement après son déclin, la peste se cantonne sur certains points où elle couve sourdement pour se répandre de temps à autre, à l'improviste, sur la contrée.

Cette situation se prolongea de 1581 jusqu'à la fin de 1587, comme le montrent les constantes alarmes de l'administration communale.

On trouve dans le registre des décès, à la date de 1583, cette note :

« Nota. Despuys la fin du moys de septembre le présent registre a cessé ; pour doubte de la contagion, jusqu'à la Sainct-Martin. »

L'inscription des décès a donc été suspendue pendant six semaines.

Immédiatement après, vient l'acte de décès suivant :

« Le douziesme de novembre alla de vie à trespas maistre Anthoine Mascarron, apothicaire de Villefranche, et a esté escevely au cœur de la grande esglise, et audevant le grand houstel de la dicte esglise. »

On peut s'étonner, après les rigoureuses mesures précédemment prises, d'une telle infraction aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, et commise par la volonté d'un adepte de l'art médical.

L'année suivante, une assemblée tenue au milieu de l'été, nous montre encore la peste en pleine activité dans la ville.

« Dans l'assemblée du 18 juin 1584, a esté proposé par le dict sieur Homan, à cause l'augmentation de la contagion dans la ville de Villefranche, et que les gens sis en l'*hospital neuf* (1) de la dicte ville atteints de la contagion,

(1) Nom que l'on donnait indifféremment, avec celui de *la Quarantaine*, à l'hôpital des pestiférés.

et que la plus grande partie est perdu (*sic*) par faulte d'estre servins ; et que, pour ce faire, deux cyrurgiens auront esté mandés de la ville de Lyon en ceste ville, pour visiter et médicamenter les mallades. »

A cette observation, le sieur de Baronnat, un des recteurs des hôpitaux, répond que les malades en question ne sont pas entièrement dépourvus de secours, et que « les playes de ceulx qui sont atteints de la dicte contagion sont couvertes, et qu'il y a un serviteur appellé Gros-Jean que les pense et médicamente. »

On reconnait ici clairement les signes de la peste bubonique et les larges plaies laissées par les charbons et les bubons ulcérés.

Cette nouvelle attaque du fléau ne fut pas moins sérieuse que la précédente, car nous trouvons, à la date du 15 mai 1585, que le sieur de la Praye, un des *anciens* de la ville, commis à l'administration des secours, rend compte, pardevant les élus, « de ses despens et fournitures se montant à la somme de sept cens soixante deux escus, pour la contagion de peste qui a pullullé pendant l'esté (de 1584) en la dicte ville ; attendu qu'elle a esté affligée en ses maisons de la dicte contagion et faict grand despens, pour l'espace de six mois, pour la nourriture de ses nécessiteux qui ont esté atteints. »

Vers la fin de l'année 1584, la peste a disparu de la ville mais non de la contrée, et la sécurité n'est pas revenue. En effet, le dimanche 16 janvier 1585, un des échevins représente : « A cause que il a entendu que, en aulcun lieu de la paroisse de Pomyers et aultres lieulx, il y a quelques personnes que sont mortes de la contagion, ainsy qu'il là oui dire de daulcuns ; est accorder aux dicts portiers, pour le dict moys advenyr, à chascun ung escu et demy, ainsi que plus amplement sera advisé par la dicte assemblée, pour éviter que pourront advenir en ceste ville ; et le dict moys advenu et despassé, congédier en après les dicts pourtiers, sinon que, pendant et durant icelle moys, il ad-

vinst quelque désastre en ceste ville; que Dieu ne veuille. »

Au printemps nouvelles alarmes.

« Le lundy 25 mars 1585, a esté remonstré, par les dicts sieurs eschevins, qu'il seroist en besoingt garder les portes de la dicte ville, tant pour le soubson des gendarmes et bruits de guerre que l'on creint s'acheminer en ces quartiers; aussi la contagion de peste que est en quelques villages circonvoisins de ceste ville de Villefranche. Et a esté résollu, par les susnommés, qu'il sera proclamé à son de trompe, par les carreforts de la dicte ville, de faire vuyder les pourceaulx dans troys jours hors de la dicte ville, à poyne de troys escus vingt sols d'amende, de confiscation des pourceaulx (1) pour estre applicable aux paouvres ; que tous les fumiers sis es murs d'icelle seront enlevés hors la ville dans ung moys, et le dict moys passé, sera permis, à qui bon semblera, prendre et enlever les fumiers et les fâire prendre pour les emmener en leur héritaiges. Et seront condamnés les propriétaires des dicts fumiers, par faulte de les avoir enlevés le dict moys, en cent sols d'amende applicables comme dessus aux paouvres. »

(1) Ces animaux si souvent proscrits étaient-ils alors une cause bien réelle d'insalubrité, et ne rendaient-ils pas les même services que les chiens errants dans les villes turques, et les vautours Urubus dans celles de l'Amérique intertropicale ?

Il n'existait alors à Villefranche aucun service permanent pour la propreté des rues. Les ordonnances municipales rendues jusqu'en 1722, lors de la dernière apparition que fit la peste, et l'accord de la même époque avec David Mercier, granger de M. de Saint-Fons, n'eurent qu'une application temporaire, limitée à la durée du fléau. Ce service ne paraît définitivement établi qu'à la date du 25 novembre 1730, à la suite du contrat passé avec Benoit Burdin, voiturier, « pour qu'il enlève, dans la Grand-rue, et dans celle des Frères et des Fayettes, une fois chaque semaine, les boues qui seront accumulées sur un des coins du pavé royal, à mesure qu'elles y seront portées par les soins des propriétaires, pour être conduites hors de la ville, dans les endroits convenables, autres que dans les chemins, moyennant la somme de 120 livres.

Ces ordonnances renouvelées sans cesse contre les pourceaux, témoignent de la mauvaise grâce des habitants à les exécuter. On ne peut pas attribuer cette résistance seulement à leur incurie. Dans ces temps de trouble, les bestiaux, laissés hors des murs, couraient grand risque d'être enlevés par les maraudeurs; et *le soubson des gendarmes que l'on creint s'acheminer dans ces quartiers*, donnait à penser aux propriétaires et les rendait rétifs.

A l'approche de l'été, les alarmes et les précautions ne ralentissent pas.

Dans l'assemblée du 19 mai 1585, les échevins proposent : « de continuer, pour raison de la garde des portes de la dicte ville, à cause de la contagion qui est pour le présent aux villages circonvoisins de la dicte ville. »

Le reste de l'année s'écoule sans que la peste paraisse avoir fait sa rentrée, et enfin la ville respire. Ce ne fut pas pour longtemps.

L'année suivante, à la fin de l'hiver, l'implacable fléau reparaît avec plus de violence que jamais, et cette fois accompagné de la famine.

La peste reparaît en même temps à Lyon où elle se montre avec des allures capricieuses familières à toutes les grandes épidémies, mais qui n'avaient pas encore été signalées dans ses précédentes invasions.

« Le plus grand progrès qu'elle fit pour lors, ce fut es couvents des Cordeliers, de Saint-Bonaventure et en celuy des Célestins où ne demeura quasi personne. Mais au surplus de la ville, elle ne fut pas trop véhémente ni trop contagieuse (1). »

Elle ne montra pas cette clémence à Villefranche, et le danger paraît avoir été plus terrible qu'il ne le fut jamais. Mais, en même temps, l'activité et le dévouement des citoyens se haussent à la grandeur du péril.

Le dimanche, septième jour de mars 1586, M. de La Va-

(1) Claude de Rubys.

renne, un des échevins, au nom de ses collègues, ayant proposé à l'assemblée des notables de délibérer sur les mesures nécessitées par le retour de la peste : « A esté résollu, à la pluralité des voix, que dénombrement sera faict des paouvres qui sont en ceste ville, pour estre nourris en leurs maisons par les bourgeois que auront moyens ; et pour le regard des estrangiers, seront mys hors la ville, et commandement sera faict aux portiers des quatre portes de ne les laisser entrer.

« A pareillement esté résollu de continuer les portiers et de nourrir les pestiffereux que n'auront moyen, des aumosnes et rentes deues à l'hospital. »

Le vingt du mois d'avril, les échevins décident que des visites seront faites dans les maisons pour reconnaître et expulser les étrangers qui sont entrés dans la ville et y séjournent sans moyens de vivre. Qu'il sera défendu aux habitants de recevoir aucun étranger, sans en avertir les échevins. De plus, les habitants seront avertis que ceux qui ne voudront soigner ni coucher les pauvres envoyés chez eux, feront porter la nourriture à l'hôpital, où ces pauvres seront logés.

La semaine suivante, ces dispositions sont encore aggravées. Les étrangers indigents, entrés dans la ville sans permission, seront expulsés sans retard, ceux qui ont moyen de vivre seront mis à l'hôpital; enfin les hôpitaux, pour le présent, ne laisseront sortir personne, de crainte de propager la contagion.

Ces mesures sont confirmées à plusieurs reprises dans le courant de l'année. Une décision du 17 septembre 1586 nous montre qu'à cette époque la peste ne paraît pas près de s'éteindre : « A esté résollu qu'on mettra ung *hospitallier* à l'hospital neuf de la dicte ville pour ayder à servir les pestiffereux aux despens de la dicte ville; et ayant faict serment aux sieurs eschevins, il compte pour provision la somme de quarante escus. »

Le 5 juin 1587, une convocation des notables nous ap-

prend qu'elle sévit encore avec activité. S'est-elle perpétuée dans la ville. depuis l'année précédente, ou rallumée à quelques foyers couvant dans les environs ? Ce qui est certain, c'est que Lyon, qui avait toujours jusqu'ici dispensé la peste à ses voisins, en est actuellement exempt et se garde à son tour de Villefranche.

« A esté remonstré par les sieurs eschevins, par la voix du sieur Mabiez l'un d'eulx, que la sepmaine passée fust faict assemblée en la maison commune de Lyon, par laquelle assemblée fust conclud qu'on ne laisseroit entrer personne de ceste ville au dict Lyon à cause de la contagion et du présent ordre que on y met ; aussi que par la dernière assemblée faicte en la maison de cette ville, fust conclud que les dyzeniers auroient à se donner garde de ceulx que seroient mallades et le rapporter tous les jours aux eschevins pour y mettre ordre. »

En même temps, toutes les ordonnances portées les années précédentes sont remises en vigueur et de nouvelles prescriptions sont ajoutées aux anciennes. Les idées d'hygiène personnelle commencent à naître et viennent donner plus d'efficacité aux mesures élémentaires d'une exclusion absolue et impitoyable des malades et des suspects.

A esté conclud et résollu entre les sus nommés (notables) de ne laisser entrer personne aux tavernes à poyne de dix escus d'amende contre chascun de ceulx qui y iront et contre chascun hoste.

« Aussi, que l'on nommera quatre notables de la dicte ville pour assister avec les sieurs eschevins, pour le faict de la contagion, lesquels notables ont esté nommés des personnes que s'ensuyvent : et premièrement à la porte de Belleville et au quartier de la Polaillerie, sieur François Joral ; au quartier de l'Esglize, honorable Mathieu Faure ; au quarteron de Presles, honorable Benoist Porte ; et au quarteron de la Boucherie, honorable Hinbert Espinay.

Item, que l'on fera ung rolle sur les habitants de la dicte ville pour avoir argent ou bien bled pour la nourriture des paouvres qui n'auront moyen de vivre ; et que ceulx que seront au dict rolle, seront contreincts chascun pour les sommes.

A esté aussi résollu que deffense seront faictes aux vendeurs de fruicts de vendre aulcuns fruicts à cause de la contagion, à poyne de confiscation des fruicts et de cinq escus d'amende. Et pareillement, que la porte de Fayette (que donne accès à l'hôpital des pestiférés) sera fermée jusqu'à ce que l'on advisera, laquelle sera ouverte deux fois par jour pour la commodité de ceulx qui en auront de besoing.

En oultre, qu'il sera proclamé par les carrefours de ceste ville, que deffenses sont faictes aux manans et habitants des paroisses de ne entrer en ceste ville, scavoir : ceulx que seront atteints et soubsonnés de contagion, et les aultres sans avoir des billettes ; et à faulte de ce faire, que y entreront en seront repoussés. »

A ce moment, un nouveau fonctionnaire fait son apparition.

« ... Les sieurs échevins, par la voix du sieur Mabiez, l'ung d'iceulx, a dict et remonstré (*sic*), à cause de la contagion que pullulle en ceste ville, il seroit de besoingt de commettre en personne quelque bourgeois et habitant de la dicte ville pour servir de *voyeur* en la dicte ville, jusqu'à ce qu'il plaira à Dieu appaiser la dicte contagion. Seront requis les habitants sus nommés, volloir bien suivre leur advis, et savoir quels gaiges sont accordés à celluy que sera nommé..... Et finalement les sus-nommés sont de mesme advis, et trouvent bon prier le sieur Nadal volloir accepter la charge ; qu'il s'en acquitteroit bien, comme l'a dict le cydevant eschevin susnommé. »

Le sieur Nadal, paraît-il, n'accepta pas les dangereuses fonctions qu'on lui offrait ; car la semaine suivante, « a esté résollu que les sieurs eschevins choisiront et nom-

meront entr'eux une personne de la dicte ville pour servir de *voyeur*, et se donner garde de la contagion ;... et, sur le champ, les sieurs eschevins ont nommé, pour *voyeur*, maistre Veran Gilliquin. »

Le *voyeur*, qui ailleurs portait le titre de *capitaine de santé*, remplissait un emploi important et périlleux. Voici, d'après Manget, quelles étaient ses attributions :

En premier lieu, les magistrats et les conseils doivent faire élection d'un capitaine de santé qui soit homme courageux, vigilant et non corruptible, parce que de la fidélité de sa conduite dépend la santé publique ; c'est l'exécuteur des résolutions du conseil de santé ; c'est lui qui rapporte l'état du dedans de la ville et du dehors ; c'est lui que l'on commet aux visites des morts, avec les médecins et chirurgiens, et à veiller sur les quarantaines des hommes et des marchandises. Il faut qu'il guide les *corbeaux* lorsqu'ils portent les malades et les morts, et qu'il rapporte au conseil l'état des infects, des malades et de ceux qui meurent, tant de la ville que des hôpitaux, et ce, sur les avis que les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, les hospitaliers et les gardes lui en donnent. Outre ce, il faut qu'il aille souvent à la campagne pour la vérification des malades et des morts qui sont aux lieux voisins et pour les transports des meubles et marchandises. Tant y a, que cette charge est fort pénible et dangereuse, et c'est l'un des principaux et des plus nécessaires officiers de la santé. C'est pourquoi il lui faut donner de bons gages et lui taxer ses vacations lorsqu'on l'enverra en visite.

A dater de ce moment, l'épidémie paraît s'éteindre, et il n'en sera plus question pendant près de dix ans. On voit la rigueur des mesures défensives aller toujours croissant, durant cette douloureuse période de six années qui correspond à l'époque la plus troublée des guerres civiles. La malheureuse ville lutte en désespérée contre le fléau qui la dévore. La mortalité dut être grande, et, quand elle fut

délivrée, sa population singulièrement réduite. Dans quelle proportion ? rien ne le fait connaître (1).

Ces calamités suspendaient à peine la lutte des partis qui recommençait, le danger passé, avec acharnement.

La majorité des habitants tenait pour la ligue, et, durant la longue période des troubles religieux, les expulsions d'habitants, pour cause d'hérésie, ne furent pas rares. Nous n'en citerons qu'un exemple :

« Le vendredy 25 octobre 1590..... a aussy esté remonstré, par le dict sieur de Lapraye, aux diots sieurs eschevins, que le médecin qui est en ceste ville, demande quelque pension pour son entretien, *à quoy a esté résolu qu'il sortira de la dicte ville pour estre soubsonné hérétique.* »

On peut s'étonner d'un pareil arbitraire et de voir, presque au lendemain d'une longue et cruelle épidémie, l'unique médecin de la ville chassé sur le simple soupçon d'hostilité au parti dominant.

Pour comprendre cette mesure, il faut savoir que les *Réformés* de Villefranche étaient considérés comme trâmant sans cesse contre la sûreté de la commune avec ceux du dehors. Cette inquiétude reparaît fréquemment dans les délibérations du corps de ville.

Deux mois après cette exécution, le 23 décembre, les échevins renouvellent le serment à la *Saincte Union* entre les mains du duc de Nemours.

V.

Peste et disette de 1596.

Villefranche devait revoir encore une fois la peste avant la fin du siècle, mais le fléau paraît n'avoir fait cette

(1) La peste régna également dans le Vélay durant toute cette période où elle est signalée par les historiens du pays, Médicis et Burel, sous les noms de *fièvre caussonne*, de *Malezaut*. (Mémoire du Dr Vissaguet).

fois qu'une courte apparition et n'avoir atteint qu'un petit nombre de personnes.

Le 24 novembre 1596, le sieur Magny, échevin, remontre à l'assemblée qu'il y a quelque soupçon de contagion dans la ville, et que la maison appartenant à Anthoine Guitan, forgeron, passe pour être infectée de peste. Sur son avis, les résolutions suivantes sont prises :

Les dicts sieurs eschevins, avec un bourgeois de la dicte ville, s'en yront visiter les maisons de ceste ville pour sçavoir et recognoistre les estrangiers qui y sont et feront vuyder à ceulx qu'il cognoistront estre de besoingt.

Deffenses sont faictes aux bourgeois et habitants de la dicte ville de ne louer leurs maisons à des estrangiers sans, au préalable, en advertir les sieurs eschevins; et est pour adviser aux accidents et malheurs que sont advenus cy devant et adviennent ordinairement, à payne, contre les contrevenants, de répondre de leurs propres et privés moyens.

Et pour le regard de la dicte maison pestiférée, à Anthoine Guitan, forgeron, a esté résollu que l'on fera sortir tous ceulx que sont dans la dicte maison soubsonné; et aussi que l'on fera sortir les meubles y estant, en l'hospital neuf hors la ville.

D'advantage, l'un des habitants en la dicte ville, pour le soubson de la contagion que l'on ha estre en sa maison, sera exhorté, de la part des dicts sieurs eschevins, de se retirer avec sa femme, enfant et mesnage hors la dicte ville, pour quelque temps, et que la ville l'assistera de ce quelle pourra, et ou il ne vouldra sortir par amitié, on le fera sortir par force, aussi que aultres que l'on pensera en avoir fréquenté la maison pestiférée, que les dicts sieurs eschevins leur feront vuider la ville.

A aussi esté résolu, pour ce que la contagion est survenue en ceste ville, que les dicts sieurs eschevins feront retirer les paouvres estrangiers que sont retirés en la dicte ville, chascun en leur lieu; leur ayant, au préalable,

donné l'aumosne, et est en conséquence de l'arresté donné naguères par messeigneurs des Grands Jours de Lyon.

« Et pour le regard des paouvres de la dicte ville, qu'ils seront mys en l'hospital de Ronceval hors de la dicte ville; et affin que ils puissent vivre, sur les servis establis par les dicts sieurs eschevins sur tous les bourgeois et habitants de ceste ville, pour les nourrir durant tout le temps qu'il sera de besoing, ensemble les autres paouvres qui seront en l'hospital neuf surprins de contagion; estant enjoinct, à chascun bourgeois habitants de la dicte ville, de nourrir les paouvres que leur seront désignés à la forme de billettes faictes et signées par les recteurs de la dicte ville.

« Et affin que aulcuns paouvres estrangiers ne puissent entrer par cy après en ceste ville, a esté résollu que les quatre portes de la dicte ville seront gardées par les quatre portiers et auront gages par chascun moys et, pour les deux portiers des portes d'Anse et de Fayette, la somme de ung escu trente sols, et les aultres deux portiers des portes des Frères et de Belleville, chascun à la somme de ung escu. »

Cette visite de la peste fut de courte durée, quoiqu'elle fût venue accompagnée de la disette. Dans l'assemblée du 2 février 1597, il n'en est plus fait mention et l'on ne s'inquiète que de mettre ordre à l'invasion des mendiants dans la ville « attendu la multiplicité qui y est infinie du peuple des estrangiers. »

La peste ne reparaît plus sous le règne de Henri IV et la plus grande partie du règne de Louis XIII qui donnent à la France, sinon une paix continue, du moins une tranquillité relative auprès de l'affreux chaos dans lequel elle se traînait depuis plus de trente ans.

Cette période de repos fut aussi une ère de prospérité et d'activité intellectuelle pour Villefranche, qui crée une imprimerie en 1605 et un collége en 1610.

Dr L. Missol.

(*A continuer.*)

DISCOURS DE L'ESTOC

ET GENEALOGIE

DES

COMTES DE VINTEMILLE PALEOLOGUES & LASCARIS

SUITE (1)

IV. Je sçais que vous desirez sçavoir la genealogie des comtes de Vintemille depuis le comte Guido, qui fit une belle expedition contre les Sarrazins; mais il m'est impossible pour le present, d'autant que les tiltres anciens de nostre maison sont en la puissance de mon frere, au Cunio. Bien vous reciteray-ie ce que en ay peu retenir par memoire, à la charge de l'augmenter, quand i'auray moyen de voir lesdits tiltres. Il me souvient avoir veu l'investiture faicte en Raymond et Philippin comtes de Vintemille des dixmes qu'ils prenoient sur les villages de la vallée d'Oneglia, reservans la quarte partie à l'Esglise, de l'an 1155. Mais ie n'ay plus de souvenance par qui elle fut faicte, et me semble qu'elle estoit causée sur les voyages et entreprises qui se faisoient par les chrestiens sur les infideles. Ces deux freres moururent à la guerre, et laisserent chascun deux enfans. Raymond eut Lanfranc et Rinaldin, lesquels eurent leur partage en ladite vallée d'Oneglia, és terre du Maro, Cunio et Carpaxio. Philippin eut Rogier et Symon, lesquels eurent Petralata et Luzinasco, avec autres villages en despendans. Ceux-cy

(1) Voir la précédente livraison

eurent beaucoup d'enfans, dont ie ne suis memoratif. Lanfranc eut un fils nommé Manfroy, entre plusieurs autres, lequel delaissa un fils nommé Philippe, et ce Philippe un Philippin des comtes de Vintemille, auquel advint le partage du Cunio et autres terres. Il obtint droit de regale des marquis de Gravesane en la terre de Rescio par tiltre de l'an 1230. Depuis, il donna toutes les terres qu'il avoit au Cunio à ses subiects et leur divisa les feux et maisons, en payant seulement une mesure de païs appellée un star de froment et trois minettes de spelte, par contract passé en l'an 1281. Ce Philippin eut trois fils, Lanfranc, Jacques et Obert, lesquels eurent lignée; mais elle fut inutile et sans hoirs, tellement que le tout vint à un autre Philippe, fils de Rogier, lequel delaissa huict fils, Manfroy, Philippe, Manuel, Jean, Guillaume, Gergesio, Obert et Henry. Ceux-cy furent investis par l'Empereur de Petralata haulte et basse et Patarine, et de Vilars, et receurent la fidelité de leurs subiects ; puis firent un accord avec Philippin, leur oncle, que les biens feodaux ne pourroient estre alienez ny transferez hors de leur famille, 1301. De tous ces freres, il n'y eut que Manfroy, le premier, qui demeurat au Cunio, et eut quatre enfans. Quant aux autres freres, Jean, Manuel et Guillaume allèrent chercher leur fortune en Sicile et s'arresterent en la ville de Saca. Obert, apres avoir affranchy ses hommes de Larzeno, à condition que s'ils mouroient sans enfans, ils peussent disposer de la moitié de leurs biens, et l'autre moitié appartiendroit audit seigneur, il se retira à Triore, où il edifia une esglise, et passa le demourant de ses iours en devotion. George et Guillaume moururent sans hoirs ; Philippe receut l'infeodation de l'Empereur, tant en son nom que de ses freres, de tous les biens qu'ils avoient en l'an 1311, et investit Guillaum

Bonfils, de Triore, des dixmes qu'il y avoit en l'an 1314. Et auparavant avoit acheté les biens et seigneuries appartenans à Jean Lascaris et un droit qui fut faict sur luy et sur tous ses biens en l'an 1306. Pierre-Alphonse, fils aisné de Manfroy, duquel seulement il fault parler, sans faire mention de ses freres, Philippin, Jean et Petrin, les quels allerent chercher leur fortune aupres des roys de Naples et de Sicile, fut puissant et redouté, estant grand seigneur en ces vallées, et principalement des seigneuries de Maro, Cunio, Petralata, Carpaxio, Larzeno, Montegrosso, Borget, Mendalica, Canet, Villatale, Stronao et autres terres : il eut de grands differends avec la seigneurie de Gennes, et prit le lieutenant general des Gennois, nommé Vinciguerra en toute la rive, prisonnier, avec plusieurs soldats et citoyens de la ville, pour quelque tort qu'il pretendoit lui estre faict. Il fit reedifier le chastel du Cunio, qui auparavant avoit esté ruiné par les Gennois. Il deceda en l'an 1398, delaissant quatre enfans, Guillaume-Pierre, Jean, Dominic et Anthoine. Ce Guillaume-Pierre fut surpris en guerre par Jean de Campofregoso, capitaine des Gennois, et mené à Gennes, où il fut contrainct de faire accord avec eux et leur laisser quelques terres, mesme le Cunio, qui derechef fut ruiné par eux, en l'an 1438. Depuis, Marc, son fils, fut remis en ses biens, et reprit le chastel de Cunio, qu'il reedifia, et confessa le tenir de la communauté de Gennes, et eut lettres du duc de Gennes pour estre luy et sa posterité citoyens de leur republique, et aussi pour rentrer en la iouyssance de ses terres, et que ses subiects luy portassent obeissance, ce qui fut faict. Par son testament il renouvela le statut ancien de la succession des masles és biens feodaux, et ordonna que les enfans masles du nom et race des comtes de Vintemille succederoient en ses biens avec

prohibition d'aliener. Son frere André et un nommé Rogier furent chevaliers de l'ordre de Saint Jean de Hierusalem à Rhodes, et moururent combattans contre les Turcs. Jean, le second fils de Pierre-Alphonse, acheta les terres de Ceva et Lavina, de Manuel des comtes de Vintemille, pour deux mille florins d'or, et eut deux enfans, Pierre-Anthoine et Dominic. Ce Pierre-Anthoine pour quelque differend qu'il eut avec ses cousins, s'en alla habiter à la Plesbe du Teico, et n'eut qu'une fille, nommée Andrioria, qu'il donna en mariage à Louys de Lascaris de Castelneuf, pere d'Honorat de Lascaris, d'où sont venus les differends de nostre maison. Dominic, le troisiesme fils de Pierre-Alphonse, eut trois fils, Pierre, Charles et Theodore : le quatrième fils dudit Pierre-Alphonse, nommé Anthoine, se retira à la Brigue, pour quelque depit qu'il eut contre les siens, et n'eut qu'une fille, nommée Neapoline, et prohiba qu'elle ne peust aliener ses biens, sinon és comtes de Tende et à ceux de Lascaris ; (ce qu'elle fit contre le statut et prohibition de ses maieurs, tellement que la plus part de ses biens furent transferez à ceux de Lascaris (1). Charles s'en alla à Naples, au service des roys, où il acquit grands biens, honneur et authorité. Le fils aisné de Dominic, nommé Pierre, apres avoir eu plusieurs differends et procez avec Theodore, son frere, demeura seigneur du Cunio et autres terres pour la moytié avec ledit Theodore, lequel neantmoins retenant encore quelque dent de laict contre son cousin Pierre, se voyant n'avoir enfans, ne le voulut instituer heritier, mais delaissa tous ses biens à Marc de Vintemille, son autre cousin, auquel il substitua Honorat de Tende, ce que toute-

(1) Ce membre de phrase ne se trouve que dans le manuscrit de Paris.

fois il ne pouvoit faire; mais Symon, fils dudit Marc, voyant que lui et Galbert, son frere, n'avoient point d'enfans masles, institua pour ses vrays heritiers les enfans de Pierre, ses cousins germains : ainsi le bien retourna en la droicte ligne dont il estoit sorty. Ce Pierre fut grand justicier, et purgea ses terres de voleurs, larrons, meurtriers et gens dissolus, et vescut longuement en prosperité avec Leonor de Carretto, de laquelle il eut cinq enfans, Dominic, Lazare, Rogier, Philippe et Guillaume-Pierre. Ce Dominic resista virilement aux entreprises de Margueritte, comtesse de Tende, laquelle, en vertu des alienations et substitutions faictes par aucuns des comtes de Vintemille, s'estoit emparée de la seigneurie de Maro et Petralata, et par mesme moyen vouloit occuper les portions de la seigneurie du Cunio à elle laissées par le testament d'Anthoine et de Neapoline, sa fille, et appella à son secours la seigneurie de Gennes, de laquelle il se disoit citoyen et bourgeois, s'estant allié à Hieronime Spinola, l'un des principaux gentilshommes de ceste seigneurie, et demoura en la possession de ses biens. Philippe et Guillaume-Pierre se retirerent à Gennes, où ils establirent leur demourance et y moururent, comme aussi firent Pierre, Baptiste et Jean, leurs enfans. Rogier fut chevalier de Rhodes, et Lazare religieux de l'ordre des freres prescheurs à Tabia; lequel avant qu'aller audit Tabia, ayant longuement demeuré à Gennes, fit proclamer par la ville que tous ceux qui pretendoient leur estre deub quelque chose par ses parents des comtes de Vintemille, se retirassent à luy dedans six mois, et il leur satisferoit : ce qu'il fit, et acquitta environ douze cens florins d'or des debtes de ses parents, puis alla passer le demourant de ses jours en sa religion, preschant ordinairement és villes avec reputation.

V. Dominic des comtes de Vintemille estant demeuré seul du monde, eut six enfans, Alexandre, Marc, Jean-Baptiste, Barthelemy, François et Augustin : les trois d'iceux, Marc, François et Augustin furent chevaliers de Rhodes, et si la memoire ne me fault, il y en avoit encore un premier de tous nommé Charles, qui fut aussi chevalier comme eux. Barthelemy se fit prestre et a vescu pres de cent ans, homme grand et fort à merveille, et eut un bâtard nommé le More, vaillant soldat fort et agile de sa personne, qui a combattu et a esté vainqueur quatre fois en champ clos, puis s'estant mis à courir fortune par mer, fut tué par les corsaires, en une rencontre pres de Sardaigne. Jean-Baptiste eut deux enfans, et fut infortuné ; car le premier d'iceux, nommé Raphael, apres avoir longuement voyagé par plus de dix ans, en Levant et Occident, comme il retournoit en sa maison, devant que d'y entrer, se noya en passant le torrent au-dessoubs de Cunio, s'estant enflé par quelques soudaines pluyes ; et le second, nommé Symon, s'addonna aussi à voyager, et fut tué en querelle par un Turc en Constantinople. Quant à Alexandre, mon pere, voyant le païs destruict par les seditions excitées à Gennes par les Adornes et Fregoses, qui tour à tour ravageoient toute la coste de Gennes, et sa maison volée et bruslée, et peu de seurté à demeurer en icelle, fit voile en Grece, et se retira à Rhodes, où quatre de ses freres estoient chevaliers et pourveus de charges honorables en la Religion soubs le grand maistre de Carretto, qui fit de grandes choses en son temps, et pour luy estre parent et allié procura audit Alexandre le mariage de l'arcondesse Senasti, tresnoble et riche dame en l'isle de Lango, descendue de la race des Paleologues, empereurs de Constantinople. Ceste bonne fortune luy fit negliger son bien ancien et les querelles et diffe-

rends de ses parents du Maro et du Cunio, et generalement de tout l'Occident ; car il lui sembloit avoir trouvé un illustre et tresassuré repos de sa fortune en l'une des plus puissantes isles de Grece, où sa femme avoit de grands moyens, s'estant de nouveau rallié avec la noble ligne des Paléologues, dont il sçavoit ses ancestres avoir esté conioincts par le moyen des Lascaris, il y avoit plus de trois cens ans, et des biens temporels et faveurs des grands plus qu'il n'en avoit en toute la coste de Gennes ; mesme qu'en la Religion de Rhodes il avoit beaucoup de parens et amys, dont il pensoit mieux establir et asseurer sa fortune. Et ce qui plus luy donnoit de contentement estoit que de ce mariage il se vid pere de deux fils et une fille, combien que sa femme fut aagée et vefve d'un seigneur de ce païs là ; et avoit trois filles, l'une nommée Castrophilaca, l'autre Dianosodena, et la troisiesme Christodulina, par lesquelles neantmoins il esperoit accroistre et agrandir ses faveurs, amitiez et supports. Mais Dieu luy monstra bien quelque temps apres, comme il faict à tous, qu'il ne fault point prendre pied és choses temporelles ni se fonder és biens terriens et faveurs de ce monde ; car, en l'an 1522, les Turcs commencerent une furieuse guerre contre la chrestienté, soubs la conduicte de Solyman Othoman, fils de Selim, estans les Princes chrestiens en divorce et guerres intestines ; tellement que l'isle de Rhodes et celle de Lango furent prises par les Turcs, tous ses biens et thresors ravys, le grand maistre de Carretto mort, et son successeur Lisle Adam chassé avec peu de chevaliers ; ses freres partie occis, partie en exil avec les autres ; luy, mort à la guerre, sa vefve et ses enfants fugitifs et vagabonds avec les reliques de la Religion, contraincts de rechercher les vieilles brisées en Occident, dont ils estoient sortis. Voila que c'est de la varieté et inconstance

de ce monde, et combien sont vaines les esperances de ceux qui s'y fient. Ceste religion de Saint Jean de Hierusalem fut longtemps vagabonde en Candie et de là en Sicile et à Viterbe, pres de Rome, du temps du pape Adrian ; de là elle se rendit à Nice, où elle fit seiour durant que les ambassadeurs d'icelle estoient à supplier les Princes chrestiens de la secourir et luy donner lieu et place pour s'arrester et reprendre ses forces pour combattre contre les Turcs. En fin, l'an 1528, l'Empereur Charles le Quint leur donna l'isle de Malte pour y habiter et la ville de Tripoly pour secours, où depuis le grand maistre et chevaliers se sont fortifiez et deffendus contre les Turcs. Telle fut la fortune dudit Alexandre de Vintemille, lequel, entre les grands services qu'il fit à la Religion l'ayant rendue debtrice envers luy de six mille escus en ses necessitez, il employa ses biens et sa personne pour icelle, tellement qu'il y perdit la vie, et delaissa Marc et Jacques fort petits avec Perretine leur sœur, en la garde de ses freres chevaliers pour les conduire en sa maison paternelle de Cunio. Mais la fortune commune de la Religion les tint longuement vagabonds par la mer ; et qui voudra bien peser ceste adventure, trouvera qu'il y a bien dequoy remarquer le iugement de Dieu et l'instabilité des dispositions humaines, et principalement en la personne de ladite Senasti, vefve dudit Alexandre, mon pere ; car elle estoit desià fugitive avec ses parens de la ville et païs de Constantinople occupez par les Turcs, et pensoit s'estre mise en seurté à Rhodes et en l'isle de Cos, que nous appellons Lango, où elle se tenoit avec les siens, ayant recueilly de grands thresors et bagues que ses maieurs luy avoient laissez, et neantmoins par ceste seconde guerre des Turcs, elle fut derechef contrainicte de souffrir un nouveau exil, et sortir denuée de tous biens, avec ses deux

fils et sa fille, d'une belle maison, pour chercher par mer un pauvre lieu où elle peust ficher son pied, courir par la Grece, Sicile, Italie et Provence, et enfin venir à Malte, en païs et region incogneus, de diverses langues, mœurs et conditions, sans avoir autre secours de vie, sinon ce qui lui estoit donné et administré par ladite Religion. Toutesfois, ayant confiance en Dieu, elle porta ses afflictions patiemment, et a vescu sainctement et en devotion à Malte jusques en l'an 1533, qu'elle deceda, apres qu'elle eut logé et marié sa fille Perretine à un gentilhomme rhodiot de noble et ancienne race, nommé Theodore. Et vient icy à noter que la bonne dame donna un certain iour pour la solennization des nopces, qui fut le XX de iuing en ladite année 1533, disant que ce mesme iour elle debvoit mourir. Et advint que, selon sa volonté, les nopces furent solennizées ledit iour, et apres qu'elle leur eust donné sa benediction, prenant cela pour une consolation de ses miseres, alla de vie à trespas et fut conduicte par toute la Religion et mise en sepulture en la mesme esglise en laquelle, le mesme iour, sa fille avoit receu la benediction du sainct mariage. Si cela fut casuellement ordonné ou bien par quelque esprit prophetique qui fust en elle, je ne le sçaurois asseurer; si est-ce qu'aucuns chevaliers d'honneur et de vertu ont tesmoigné en plusieurs lieux que ceste bonne dame avoit predit à ceux de la Religion plusieurs choses qui leur sont advenües, et par l'austerité de vie dont elle usoit, œuvres charitables et consolations qu'elle donnoit aux affligez, elle avoit acquis une reputation de saincteté et a servy de miroir et d'exemple à toutes les Grecques estans de son temps à Malte. Je ne veux oublier de dire qu'apres que les reliques de Rhodes furent transportées à Malte, le grand maistre et le conseil de la Religion voulurent donner la croix et l'habit de

chevalier, tant à mon frere qu'à moy, encores que fussions pour lors fort ieunes; mais la bonne mere ne le voulut iamais, disant que la fortune de ses enfants tendoit ailleurs et en autre païs, et que leur lignée viendroit un iour à quelque prosperité, s'asseurant que Dieu ne les abandonneroit point, et qu'ils trouveroient un iour un lieu de repos avec honneur et contentement. Voylà comme ceste bonne dame termina ses iours, apres avoir eu de grandes afflictions. Le fils aisné d'icelle, nommé Marc, a senty en sa premiere ieunesse les travaux de l'exil de Rhodes par mer et par terre, suivant la fortune de la Religion, sous la faveur de François et Augustin de Vintemille, ses oncles, qui tenoient bien honneste lieu en icelle, et en compagnie de ladite arcondesse Perretine, sa sœur. Il fut pourveu de l'estat de grand viscomte à Malte, condition assés penible, mais belle et honneste pour le service de la Religion (1). Depuis, se voyant sur l'aage, vint à la rive de Gennes, au Cunio, en la maison paternelle, et s'estant marié avec Thomassine di Galeani, gentil'femme de la ville de Vintemille, a eu deux fils, Alexandre et Prosper, qui sont encores fort ieunes et viendront avec le temps et l'ayde de Dieu à quelque bon faict. Quant à ma fortune, ie n'en veux rien escrire, veu que vous la sçavez aussi bien que moy.

VI. Or, d'autant que cy dessus i'ay faict mention d'aucuns de ceste race des comtes de Vintemille qui ont

(1) La charge de grand viscomte de Malthe est portée par un séculier; le grand maistre y pourvoit, et cette charge consiste à mettre à exécution les ordres du grand maistre et du conseil, tenir la main à ce que l'isle vive en seurté, arrester les malfaiteurs et prendre soin qu'on lui face les gardes sur les costes; mais sans aucune jurisdiction sur les chevaliers et leurs domestiques, si ce n'est par ordre du grand maistre et du conseil. (Note manuscrite de Ph. de la Mare.)

pris leur routte du costé de Naples et de Sicile, où il y a plusieurs maisons portans le nom et tiltre de Vintemille, ie veux bien vous contenter en cela de vous en toucher un mot, à fin que vous ne soyez en doute si ce sont deux races portans un mesme tiltre, ou bien s'ils sont descendus d'une mesme tige. En premier lieu il est certain que les uns et les autres portent mesmes armes, l'escu pointu à l'antique d'or et de gueusle, que nous tenons tous estre les anciennes armes de la maison de Vintemille. Il est vray que le comte Guido allant contre les Sarrazins prit un lion d'argent sur le champ de gueusle de son escu, ledit lion couronné droit et combattant avec une espée nüe en une des mains, que l'on dit luy avoir esté donné par le roy Alphonse d'Espagne, son oncle, pour la vaillance dont il usa aux expeditions de guerre; lesquelles armes sont demeurées aux comtes de Vintemille jusques à present, combien qu'aucuns d'iceux n'usent que des armes pleines anciennes. Je sçais bien que ceux de Lascaris, depuis l'alliance prise avec nous, y mettent aussi le lion, mais c'est sans espée et sans couronne. Il est tout notoire qu'à Naples il y a une maison de gentilshommes appellée Imperiali, fort ancienne et alliée avec ceux de Vintemille de Sicile, lesquels ont esté fort renommez en faict des armes. S'ils sont descendus du comte Guido de Vintemille, lequel s'intitule *Guido imperialis comes Vintimillii*, ou bien que ledit comte fust venu de Naples, je ne le sçaurois expliquer. Tant y a que les uns et les autres ont acquis grand renom et grands biens par leurs vertus et ont esté aymez et honorez des roys qui les ont receus en leurs alliances. Æneas Silvius, pape, recite en la Cosmographie d'Europe, que Jean de Vintemille, Sicilien, fut un grand capitaine. Il donna sa fille en mariage au despote d'Ac-

carnanie, qui est une region de la Dalmatie entre l'Espire et Brosse; et comme les Turcs luy eussent faict une cruelle guerre, il donna secours à son gendre fort vaillamment, et avec peu de gens deffit et tua grand nombre de Turcs, tellement que ledit despote demeura paisible possesseur tant de son royaume que de tout l'Espire, que nous appellons auiourd'huy la Bossina. Il recite aussi les grandes victoires qu'il eut pour le roy Alphonse de Naples, comme il deffit les armées de la reine Isabelle, femme de René de Lorraine, print Capoüe et Accerse, et comme il fut choisy capitaine general de l'armée papalle, contre tous ses adversaires, où il fit de grands exploicts et acquit une loüange de tressage, fidele et vaillant capitaine. Jovianus Pontanus, au livre de la guerre de Naples, raconte par le menu les aficts et vertus de ce Jean de Vintemille et de deux de ses freres, personnages de grande authorité et prudence, et comme ils rompirent les entreprises et trahisons qui se faisoient contre le roy Alphonse et son fils Ferdinand, dont ils furent grandement prisez plus pour la fidelité que la force, ayans par prudence rompu le party contraire, qui estoit le plus fort. On recite de ce Jean de Vintemille qu'il donna une merveilleuse preuve de sa valeur, lorsque le roy Alphonse accorda de parlementer avec ses ennemys, au milieu des champs, entre Naples et Capoüe, à condition qu'il n'y auroit que douze personnes d'une part et d'autre : car il resista ce qu'il peust à ceste forme de parlementer comme dangereuse et pleine de trahison pour sa personne, declarant par courroux qu'il ne s'y vouloit trouver, à fin de luy donner occasion de rompre ce desseing. Toutesfois quand il vid que par raison et prieres il ne le peust gaigner, il s'y trouva avec deux de ses freres seulement, et comme il vid que les delegués des ennemys du roy ti-

roient leurs discours et propos en longueur pour donner loisir à deux cens chevaux, qui estoient en un bois et embuscade, de s'approcher du lieu où l'on parlementoit, lesquels tost apres furent veus et aperceus venir à bride avallée pour surprendre le roy, il cogneut que c'estoit faict de luy, s'il n'y donnoit remede : si se rua avec fureur et colere contre les delegués qui là estoient et en tua deux, et chassa les autres de telle roideur qu'ils n'eurent moyen d'attendre leurs secours ny executer leur entreprise, et se mirent en routte tirant vers ceux qui estoient sortis de l'embuscade, et les chassant et battant avec deux des siens, fit teste de telle façon à ceux qui venoient, qu'il donna loisir au roy de se sauver. Puis voyant que le roy estoit assés loing, il se retira aussi de vitesse apres luy si dextrement qu'il ne peut estre pris ny offensé. Le roy cogneut lors sa faulte de n'avoir creu ce vaillant capitaine et le remercia infiniment, l'appellant son pere et qu'il ne tenoit sa vie que de luy ; et depuis luy fit tous les honneurs qu'il peut et n'executa plus rien qui fust d'importance sans son conseil. Il s'est depuis veu de vaillants capitaines et soldats qui ont faict grandes preuves au service des roys d'Espagne tant par mer que par terre et ont rendu leurs maisons illustres ; tellement que Dom Symeon de Vintemille acquit le tiltre de Stratigo de Messine pour estre hereditaire de sa maison. Ce mot signifie gouverneur de la ville. Ses enfans, en grand nombre, sont seigneurs de plusieurs terres et chasteaux, mesme du marquisat de Gieraschio pres de Palerme, qui vault quarante mille ducats de rente. Il y en a pres de quarante maisons nobles de ce nom espanchées çà et là par la Sicile et Calabre, possedans de grands biens et en bonne et honorable reputation.

De Vauzelles.

(*A continuer*).

DE LA VÉRITÉ [1]

I

L'erreur raffinée n'est qu'une docte ignorance qui suit le savoir comme l'ombre suit le soleil. L'ignorance ne sait pas ; l'erreur raffinée sait mal, et elle est moins excusable que l'ignorance, parce que, convaincue qu'elle sait, elle ne peut apprendre.

Il est peu d'écrits qui ne mentent par ignorance, par raffinement de science, par intérêt, par esprit de parti, par dogmatisme scientifique, par scepticisme philosophique, par doctrinarisme, par esprit d'affirmation ou d'insinuation, par réticence, par faux systèmes, par morcellement, etc., etc. Il y a, sous prétexte de vérité, mille formes pour le mensonge.

Dieu ne connaît pas le mensonge ; l'homme ne connaît presque pas la vérité, ou ce qu'il connaît, sous ce titre, n'est que l'histoire plus ou moins fardée de ses erreurs.

Nous étudions la nature à tâtons, à travers la nuit des mystères, et nos recherches, ainsi que l'écrit Bâcon, peuvent être appelées nocturnes.

« Qui paye perd, dit légèrement Madame de Sévigné, et les « louanges sont des satires, quand elles peuvent être soup- « çonnées de n'être pas sincères : toutes les choses du mond « sont à facettes. » (2).

Au fond, pourtant, comme c'est par un acte de la raison que nous démontrons l'incertitude de la raison, cela prouve et notre raison et son aptitude à trouver, jusqu'à certain point, le vrai — c'est assez dire combien ce *certain point* de vérité que nous pouvons atteindre nous permet peu d'orgueil et d'intolérance.

Insistons pourtant, et disons que l'homme qui se sent naturellement doué de raison agit invincivblement d'après cette

(1) Cette étude est la première de celles où M. Dubois-Guchan, continuant un livre déjà connu, l'*Esprit de mon temps* au point de vue *moral*, poursuit sa pensée dans un livre nouveau : l'*Esprit de mon temps* au point de vue RELIGIEUX.

(2) Lettre à Bussy, 29 mai 1677.

notion naturelle. N'en discutons donc plus ; l'homme est raisonnable, ou du moins, capable de raison ; mais qu'il soit modeste ! Les vérités auxquelles il prétend sont grandes, et sa raison est petite.

La recherche du vrai nous est laborieuse : on ne devine pas la vérité, on la trouve, et ce n'est qu'en cherchant bien qu'on la trouve. La vérité a ses fantômes, ses fictions, et tout ce qui tient lieu d'elle et n'est pas elle.

On dit à tort que la discussion ne mène à rien et qu'elle ne profite à personne. Selon moi, toute discussion profite : s'il est vrai qu'elle ne produit pas la soumission de l'un des contradicteurs à l'autre, elle opère au moins sa conviction, cela est immense ; car si l'on ne proclame pas une vérité que l'adversaire inflige en quelque sorte, on s'empare pourtant de cette vérité pour son profit personnel, et pour prendre sa revanche à la première rencontre. C'est qu'en effet, celui qui a tort le sent, quoi qu'il s'en taise ; que, ce que son orgueil repousse, sa conscience l'accueille ; et que le battu d'hier ne manquera pas, demain, dans une discussion pareille contre un autre contradicteur, de le battre par le même argument qui l'a vaincu lui-même ; j'en appelle à l'expérience.

Il est des temps où tout homme qui ose être vrai en politique, en religion, en morale, est hué et même livré aux bêtes ; mais quand Fontenelle écrivit que, s'il avait la main pleine de vérités, il ne daignerait pas l'ouvrir, il montra toute la différence qu'il y a entre un philosophe et un honnête homme.

II

Toutes les notions nécessaires pour la pratique de la vie sont dans la conscience des hommes ; cela est si vrai, que les formules philosophiques les plus transcendantes, si on les dépouille de leur jargon, aboutissent à quelques banalités populaires. Je ne dis pas que l'homme nait avec la possession de tout ce qu'il doit savoir, mais qu'il a le germe de tout ce qu'il lui est bon de savoir, et que ce qu'il y joint artificiellement est fort

mêlé. J'ajoute que l'éducation ne donne pas tout ce qu'elle promet, et qu'il y a telle éducation qui ôte plus qu'elle ne donne.

Les notions de conscience préexistent à tous les raisonnements et leur survivent. Malgré les Pyrrhoniens, nous croyons à l'existence des corps parce que nous les voyons, et à la liberté morale parce que nous la sentons. Je définis les notions de conscience : une évidence intime qui s'impose à l'âme.

La conscience est à la fois un contrôle pour notre raison et un juge pour nos passions. Il n'y a qu'une conscience en nous, seulement elle a deux fonctions ; par ces deux fonctions, elle paraît double, mais elle est une, et nous le savons bien, car nous ne la trouvons jamais contradictoire. — La coutume et l'éducation déteignent sur notre conscience ; elles ne la suppriment pas, mais elles la perfectionnent ou la faussent.

On dit que la brute ne fait ni bien ni mal parce qu'elle ignore, et que le tigre est innocent. L'homme-tigre n'est jamais innocent, parce qu'il ne peut ignorer qu'il n'est jamais permis à l'homme d'être un tigre.

Toute vérité de conscience se reconnaît à plusieurs signes : elle est évidente pour tous, elle est permanente, elle est universelle, elle remonte à l'origine des choses. Ce qui la démontre surtout, c'est qu'elle résulte de l'affirmation désintéressée de tout homme. Si tout homme peut dire : Je suis spirituel, je suis bon, je suis généreux, son affirmation n'en est pas moins sans valeur puisqu'elle est intéressée ; mais s'il dit : Je suis méchant, je suis injuste, cet aveu qu'il fait contre soi tient à une vérité de conscience, car quel intérêt a-t-il à cet aveu, sinon d'être vrai ? Qu'un homme sentant qu'il est libre de faire tel bien ou tel mal dans telle circonstance se proclame libre sans intérêt et même contre son intérêt, il affirme une vérité de conscience ; il obéit à un sentiment inné. En somme, je n'ai pas moins le sentiment de ma liberté morale et de ma responsabilité que je n'ai le sentiment de ma faim et de ma soif : je ne sens pas mieux l'un que l'autre, et je ne prouve pas mieux l'un que l'autre, parce que le sentiment *est*, et ne se démontre pas.

Les preuves judiciaires, en matière criminelle, sont presque

toutes de sentiment, c'est-à-dire morales ; en d'autres termes, dues à la connaissance des passions et de leurs effets. La justice du jury est autant de sentiment que de raison ; pour qu'un pareil juge comprenne, il faut le remuer, et on le convainc moins qu'on ne l'émeut ; danger si l'on veut, mais fait bien notoire.

III

Les notions de conscience reposent sur les impressions individuelles et sur leur conformité avec les impressions générales ; sans cela chacun prétendrait avoir une conscience à soi, et, pour excuser ce qui est universellement condamné, dirait : Ma moralité ne relève que de ma conscience ; je ne pense pas comme vous et vous ne pensez pas comme moi, c'est pour cela que nous agissons diversement. Mais que deviendrait la morale publique avec ce système ? — La conscience publique est une conscience collective à laquelle, il semble que la prétendue conscience privée devrait céder ; expliquons-nous : il arrive à la conscience publique, comme à la conscience privée de mentir, ou plutôt, ce qui se dit, la conscience publique, ne l'est pas, et ce qui s'appelle conscience privée, n'est qu'un prétexte ; mais ce mensonge apparent ne change rien au fond ; car ni la conscience publique, ni la conscience privée ne nous mentent quand nous les faisons mentir pour les autres, et c'est pourquoi elles ne sauraient se contredire. Je tiens d'ailleurs compte des natures difformes ou imparfaites qui ont leurs lois et leur destinée comme les monstres : mais si l'on constate les monstres, on ne les explique pas.

Les notions de conscience sont donc tout à la fois personnelles, universelles, de tous les temps ; et de plus, elles sont indélébiles, comme inhérentes à la nature indelébile de l'homme ; ce sont là leurs signes.

Le sentiment de la liberté est une notion de conscience que la servitude obscurcit, mais n'éteint pas ; le sentiment de l'égalité est du même ordre ; l'esclave des Antilles s'ouvre la veine pour montrer que le sang du nègre n'est pas moins rouge que celui du blanc. En parlant d'égalité, je ne l'entends que de ce senti-

ment que l'équité naturelle consacre, car l'inégalité physique des hommes est telle qu'il serait puéril de la démontrer ; comment le nain pourrait-il se prétendre physiquement l'égal d'un colosse ? Comment un blanc et un noir pourraient-ils prétendre à l'identité des couleurs ? Et tout le reste est semblable.

Le christianisme a perfectionné la charité sociale en l'étendant aux douleurs des hommes ; mais tous les peuples ont connu cette portion de la charité « l'hospitalité » qui subvient à de pressants besoins.

Quant à la gloire et à la grandeur, « ce n'est ni l'erreur ni « la vanité, dit Bossuet, qui ont inventé ces noms magnifiques ; « au contraire, nous ne les aurions jamais trouvés si nous n'en « avions porté le fond en nous-mêmes. » (1) C'est qu'en effet, l'homme a nommé la gloire parce qu'il se sentait grand, comme il a nommé la modestie parce qu'il se sentait petit ; il s'est élevé comme il s'est abaissé, par une notion, par un sentiment de conscience ; car ici, notion et sentiment se confondent.

Dès qu'un pyrrhonien m'affirme qu'il doute de tout, je confonds son pyrrhonisme en affirmant qu'il doute ; et, par cette affirmation qui me suffit, je l'écrase. S'il me nie l'existence des corps et si je le frappe ou le pince, il se fâche ; mais quand il se moque du sens commun, en niant le corps, je me moque de sa sottise, en pinçant le sien pour le convaincre. Qui vit jamais un pyrrhonien nier l'existence du corps jusqu'au supplice? qui vit même un pyrrhonien tellement mépriser la calomnie qu'il ne s'en prit pas au calomniateur ?

Un pyrrhonien se refuserait-il, au besoin, la police correctionnelle ou des représailles contre un insulteur ? Le pyrrhonisme n'est donc qu'un néant ; ce n'est qu'un jeu d'esprit de plus au sein de cette creuse philosophie qui ne vit que de jeux d'esprit.

La morale publique est le travail de la conscience générale déduisant, par la pratique de la vie, les conséquences correctes des notions du juste dont Dieu doua l'homme en le créant. — Les catastrophes sociales résultent de l'abandon des principes

(1) Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.

fondamentaux attestés par la conscience du genre humain ; car du saut dans les ténèbres, au saut dans l'abîme, il n'y a qu'un pas.

IV

De même que dans l'ordre physique il n'y a pas de vide, dans l'ordre moral tout se tient ; c'est-à-dire que le particulier tient au général, comme le général tient au particulier, en sorte que tout explique ou dément tout. Or, s'il est impossible de bien faire quelque chose que nous ne sachions tout, il ne nous est pas moins impossible de tout savoir. Nous sommes donc, quant à la vérité pure, dans cette double impossibilité : de tout ignorer ou de tout savoir, et notre raison n'obtient que des approximations. Ainsi donc, des à peu près, des demi-vérités, tel est le lot le plus riche de l'esprit humain.

On voit donc que toutes les portions du vrai sont solidaires. Elles le sont si bien que chaque fois qu'une vérité pénètre dans notre esprit, elle l'illumine sur plusieurs points de contact restés obscurs jusqu'alors : c'est qu'une vérité ne vient jamais seule, et que l'erreur elle-même est contagieuse, car toute erreur est grosse d'erreurs.

Il y a des vérités simples à l'infini, et des vérités complexes ou composées à l'infini ; il y a le rapport des choses entre elles comme il y a le rapport des rapports ; cela est sans fond. — Il y a même des vérités d'imagination si puissantes qu'on ne sait comment les réputer mensonge. Qui ne s'est dit cent fois qu'il est impossible que Paul et Virginie n'aient pas existé, ou que Clarisse Harlowe ne soit qu'un roman ?

L'erreur savante est une erreur compliquée et bien plus distante de la vérité que l'erreur simple, car c'est l'erreur qui progresse mathématiquement et grossit géométriquement, et dont un faux résultat enfante cent faux résultats ; c'est l'erreur de l'astronome qui calcule mal les sphères célestes ; c'est l'erreur de ceux qui veulent refaire la théologie, la morale, les sciences et même l'homme, lequel échappe à l'homme.

Dans la recherche du vrai, toute solution fait naître de nou-

veaux doutes, si bien que, plus nous trouvons, plus il faut chercher.

Dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique, la lumière peut nuire à la lumière : la physique appelle système des interférences celui dans lequel deux lumières peuvent produire les ténèbres, quand le choc de deux ondes lumineuses crée l'obscurité comme le choc de deux mouvements produit l'inertie.

Veut-on avoir le triste spectacle de la science choquant le bon sens et créant le doute le plus honteux pour l'esprit humain, qu'on médite les grands procès criminels. C'est là qu'on voit la science prouver que ce qui est évident ne peut pas être ; que c'est la victime qui est coupable, et que c'est l'accusé qui est innocent ; c'est là qu'on voit le doute se partager impartialement, je veux dire bêtement, entre la conscience et la science, entre le savant et la sagesse.

Quoique la justice ait construit une information minutieuse avec l'honnêteté qui fait sa gloire, avec les méthodes juridiques les plus parfaites, bien que la police ait vu et palpé, que d'autres témoins aient palpé et vu, ou du moins vu, eh bien ! malgré mille contrôles, on ne s'entend point sur ce simple fait : Maurice Roux avait-il les mains attachées en croix ou parallèlement ? — Et sur ce, creusez donc l'histoire des temps antiques ; scrutez les origines chrétiennes, ou approfondissez l'abîme du cœur humain ; moi je vous prie de me bien fixer sur ce point qui se passait hier et sur lequel se sont épuisés les jurisconsultes et les savants : Maurice Roux avait-il les mains attachées parallèlement ?

Et quel procès criminel n'a son mystère invincible à la science et, partant, né de la science ? Procès Lacollonge, procès Léotade, procès Castaing, procès Peytel, procès Marcellange, procès Lafarge, procès Lapomeraie, procès Tropmann, tous les procès.

Malgré toutes leurs précautions, leurs méthodes, leur publicité, leur contrôle sur des faits matériels particuliers, limités, précis, les tribunaux mêmes n'obtiennent qu'une vérité souvent suspecte, et il faut que ce qu'il y a de plus sacré sur la terre,

la justice, se contente d'une apparence de la vérité et n'en soit elle-même qu'une image, une fiction quand elle n'est pas, exceptionnellement, le mensonge ; car les réhabilitations, heureusement rares, qui obvient à ce mensonge, le prouvent.

Poursuivons :

On me reporte en Judée pour trancher sur des faits fort délicats qui s'accomplirent ou ne s'accomplirent pas, il y a deux mille ans, et moi je voudrais une histoire vraie du règne de Louis-Philippe qui régnait encore il y a vingt-cinq ans. Je voudrais une histoire vraie de la révolution de 1848 plus près de nous ; où les trouver ? Je connais là-dessus cinq histoires qui se contredisent, se réfutent et se traitent réciproquement d'imposture. Où est donc le vrai ?

Nous faisons en ce moment des enquêtes politiques sur ce qui est tout chaud, sur ce qui fume encore, sur ce que vingt mille personnes ont vu et sur ce que vingt mille contestent ; comment y voir clair ?

La calomnie est un clou qui entre tout naturellement par sa pointe, l'esprit s'ouvre pour la recevoir ; mais la vérité est un clou renversé que l'on veut faire entrer par sa tête, l'esprit se ferme pour la repousser.

Nos sophistes modernes disent qu'il ne faut pas juger des croyances religieuses par leur utilité ; cela prouve au moins que cette utilité les gêne, et je serais tenté de m'arrêter là, car qu'y a-t-il de plus précieux que l'utilité d'une croyance ?

Les croyances importent peu, disent nos sophistes, attachons-nous aux faits qui les firent naître. Jésus-Christ est-il Dieu ? c'est un problème à part, c'est un problème spécial, distinct, qu'il faut juger en soi. Que nous importe qu'il soit utile d'appeler Dieu Jésus-Christ ? Vérifions s'il l'est : Tel est le langage des sophistes. — Je réponds que la vérification qu'ils demandent est devenue impossible et qu'ils ne la demandent que parce qu'ils la croient impossible ; je réponds qu'ils savent parfaitement que tous les éléments de contrôle ont péri (1), et qu'il faut

(1) Les principaux du moins ; les témoins des faits.

admettre ou rejeter la tradition par oui ou par non (1), sans la refaire avec cet esprit de subtilité, de scepticisme, de tâtonnements, de doutes, de probabilités, avec cet ensemble de misères scientifiques, d'explications niaises, de peut-être éternels, de fadeurs bucoliques, qui rendent de pareilles études plus fausses et plus frivoles que les romans de Monte-Christo et de Rocambole.

Ceux qui sont dans l'impossibilité de prouver pour renverser, se contentent d'insinuer pour détruire. Les plus faibles de tous les sophistes ce sont les insinuateurs ; mais ce n'en sont pas les moins dangereux, car qui insinue, empoisonne.

Il y a une histoire vraie ; il faut la chercher, comme Bossuet, dans les traditions patentes de l'humanité, dans ce qui nous est parvenu de main en main à travers les âges, dans ce qui a survécu de la vérité probable et la plus probable L'histoire conjecturale peut amuser celui qui l'écrit ou la parcourt, comme un jeu de cassetête distrait l'enfant qui ne sait comment tuer le temps les jours le pluie. Les historiens conjecturaux peuvent être amusants, mais ils sont stériles ; il est surtout rare qu'ils ne torturent et ne faussent le peu de vérités historiques qu'ils remuent au profit de leur fantaisie.

Le courage et la logigue n'ont rien de commun. On en croit des témoins qui se font tuer, dit Pascal. Pourquoi ? Pourquoi croire spécialement à leur témoignage ? Je conviens que le sentiment de la vérité donne du courage : mais je nie que courage et vérité soient choses semblables. Confondez-les, et l'erreur vous montrera ses martyrs : les musulmans, en effet, meurent pour leur foi comme les chrétiens ; les protestants, comme les catholiques. Des épicuriens sont morts non moins généreusement que des stoïciens.

Ne connaît-on pas d'intrépides criminels qui sont morts énergiquement en soutenant leur innocence sur le chevalet, sur le feu, enfin sur la roue ? Celui qui meurt pour son Dieu prouve sa conviction, il ne prouve pas son Dieu.

(1) Je parle ici en laïque, en penseur ; je renvoie à la théologie ceux qui veulent s'instruire plus à fond. Tout chrétien ne peut fournir la preuve que les sophistes en exigent, mais l'Eglise répond pour lui.

Nous perfectionnons chaque jour nos moyens scientifiques d'arriver au vrai ; mais les moyens contraires se perfectionnent aussi. Une fraude plus raffinée envahit nos méthodes perfectionnées et obscurcit d'autant ce que nous cherchons, si bien qu'il y a équilibre et que les proportions d'erreur et de mensonge se contre-pèsent. — Au fond, l'argumentation qui se raffine nous embrouille, et l'argutie ne s'étend pas moins que la logique. Les grandes lumières naissent surtout de l'honnêteté du cœur.

Quoi qu'on en dise, le véritable caractère d'une philosophie, c'est sa morale, et toutes les doctrines se jugent par leurs conséquences. Il y a fort longtemps qu'on répète que le bon arbre est celui duquel on obtient de bons fruits ; mais il y a fort longtemps aussi que deux et deux font quatre ; et le soleil et le monde et les astres sont aussi fort vieux. — Ce qui est nouveau n'est pas nécessairement le vrai.

Les vérités morales sont éternelles, et elles sont invariables parce qu'elles sont éternelles. — Elles peuvent se développer, elles ne peuvent, elles ne doivent jamais se contredire.

V

Que d'hommes éminents en tout genre, que d'hommes d'état particulièrement, qui, ne sachant pas le premier mot de la philosophie d'école ou d'académie, battraient à plate couture tous les philosophes du globe sur tout ce qu'il importe aux hommes de savoir pour être heureux ou moins malheureux !

La vérité ne procède pas toujours timidement et comme à tâtons ; elle a aussi ses audaces et ses grands hommes et il n'a pas fallu moins de témérité mentale à Descartes pour créer sa méthode philosophique, que de témérité militaire à Bonaparte pour innover dans la tactique. Mais la témérité des grands hommes n'intervient-elle pas pour renverser la sagesse des petits?

Et pourtant, par l'infirmité de tout ce qui est humain, le système de Descartes sera toujours bâtard ; car comment se dé-

pouiller de son éducation et de son temps pour recommencer sa vie et reconstituer d'emblée son entendement ? Est-ce que cela se peut ? est-ce que l'homme peut se transformer en un autre homme, n'être pas de son pays, de son siècle ? Est-ce qu'il peut retourner à ses langes pour recroître seul ? — Descartes a beau être grand, il n'en est pas moins faux dans sa grandeur, en ce sens, au moins, qu'il n'a pas pu tout ce qu'il a voulu pour être vrai.

La philosophie d'école est à l'art de connaître ce que la grammaire est à l'art d'écrire ; en effet, que d'excellents grammairiens ne sont que de sots écrivains, et que d'assez bons philosophes d'école constituent de pauvres penseurs !

La vérité scientifique est le lot de quelques esprits ; la vérité pratique est celui du grand nombre. Pour fonder la vérité pratique, c'est la masse de l'humanité qu'il faut consulter, car c'est elle seule qui a le droit de parler au nom des faits.

Mais, d'autre part, la vérité serait-elle un fruit de l'imagination comme du raisonnement, et naîtrait-elle de l'intuition comme de l'expérience ? Y a-t-il des vérités d'intuition, comme il y a des vérités d'expérience et de raisonnement ; et les jeunes grands hommes de génie peuvent-ils être grands autrement que par intuition, par illumination ? — Les grands hommes n'ont-ils pas plutôt le caractère de révélateurs que de penseurs ?

Si la révélation divine est l'une des sources du vrai, elle n'est pas tout le vrai ; et Lamennais ne put soutenir que la seule révélation contenait tout le vrai, sans supprimer l'esprit humain. La révélation pose les prémisses, mais l'esprit humain tire les conséquences ; on ne peut pas plus ôter à l'homme les conséquences, qu'à l'esprit divin les principes.

VI

« Ce qui est vrai en Espagne, dit Mallebranche, est faux en France ; ce qui est vrai à Paris, est faux à Rome ; ce qui est certain chez les Jacobins, est incertain chez les Cordeliers ; ce qui est indubitable chez les Cordeliers, semble une erreur chez

les Jacobins. Les Jacobins se croient obligés de suivre saint Thomas et pourquoi? C'est souvent parce que ce saint docteur était de leur ordre. Les Cordeliers, au contraire, embrassent les sentiments de Scott, parce que Scott était Cordelier (1). » Que cela fut vrai et que Mallebranche eut raison! mais que cela reste vrai même de notre temps! Nos Cordeliers politiques ne combattent-ils pas, avec leur Scott, nos Jacobins politiques qui s'abritent sous leur saint Thomas ? Qu'y a-t-il de changé dans ce qui fut autrefois, que les noms ? Je me trompe, l'objet même a changé ; on ne s'échauffe plus sur la religion, mais sur le gouvernement: et qui possède le vrai sur un sujet sur lequel les Cordeliers mentent selon les Jacobins, et les Jacobins selon les Cordeliers ?

Leibnitz veut qu'en scrutant la vérité d'une idée, on en constate la possibilité pour apprécier si elle n'implique pas quelque contradiction substantielle, c'est-à-dire une impossibilité (2) ; cela est bien vague. Mallebranche veut qu'on s'efforce de renverser une idée avant de l'admettre, pour mieux constater sa force, et cela est aussi sensé qu'imparfait ; car cela ressort surtout de la dialectique qui ne nous apprend rien sur l'induction. Mais comment remonter aux principes et reconnaître le vrai des principes? C'est le secret à chercher et à découvrir.

Je sais bien que pour s'assurer de la vérité d'un principe, il faut l'appliquer, et que, pour le bien appliquer, il faut l'essayer, le contrôler sous toutes les formes qui lui sont propres, et dans tous les cas qu'il embrasse naturellement; je reconnais que le principe qui subit avec succès cette épreuve est probablement vrai ; mais c'est la difficulté de l'épreuve qui me touche. J'ai bien peur qu'un principe qu'il faut ainsi vérifier ne soit longtemps incertain.

Comme preuve de l'existence des corps, nous avons l'assentiment général, ou mieux, l'assentiment universel ; et non seulement nous savons par cet assentiment, conforme à nos perceptions personnelles, qu'il y a des corps, en général, mais nous

(1) *De la recherche de la vérité*, 3-6.

(2) Supposons, par exemple, un cercle : s'il a les conditions du carré, ce n'est plus un cercle, car le carré exclut le cercle.

savons que tel corps particulier considéré comme un v
comme poids, comme matière, comme essence, comme c
comme forme extérieure, existe. Qu'on pose un carré d
bre blanc sous mes yeux, tout l'univers dira comme r
c'est là un carré de marbre blanc ; il en sera de même d'u
d'une fleur, d'une herbe, d'une motte de terre. Les s
exactes sont le produit de cette certitude matérielle ; la
des choses le veut ainsi. Il n'en est pas de même des s
morales : dans les premières, l'esprit et les sens contrôlen
est tangible ; dans les secondes, l'esprit seul contrôle ce
intangible ; or, les sens diffèrent peu, et ce qu'ils cor
est contrôlé par tous les hommes ; mais l'esprit des h
est fort variable, et il s'en faut que ce qu'un esprit contrô
soi, il le contrôle pour tous. Combien donc les matériali
trompent quand ils veulent régir l'esprit, par les lois c
gissent la matière, et ce qui est intangible comme ce
tangible !

Je lis dans tel manuel de philosophie que Descartes
certitude de l'évidence. Qu'est-ce que la certitude de l'évi
certitude et évidence se confondent, à cela près que l'é
est le comble de la certitude, et que la certitude est in
où l'évidence, qui lui est supérieure, existe. Prouver
dence, c'est l'obscurcir ; vous voulez me démontrer
titude de ce soleil que je vois, de cette mer qui s'agit
mes regards, vous m'en faites presque douter. Ce que je
l'affirme parce que je le vois : j'ai d'excellents yeux et vou
frez de médiocres lunettes, merci !

En somme, la probabilité morale n'est qu'une simple vr
blance, et n'est pas le vrai ; et ce que nous appelons ce
morale n'est qu'une conviction plus ou moins intime d
d'après un ensemble de probabilités qui ne sont pas l
si bien que sans la révélation, nous manquons de cr
dans l'ordre moral. Je l'ai déjà dit : dans l'ordre moral
seul pose les prémisses, l'homme se borne à déduire, et l'
ne déduira jamais sa morale que de la religion.

S'il y avait des critères certains pour vérifier les princi

vrai dans l'ordre moral, on n'en discuterait plus ; on ne différerait que sur les conséquences de ces principes, et même cela serait difficile, car il y a de grands logiciens ; mais c'est le critère des principes qui nous manque, et voilà pourquoi l'on dispute. Comment les vrais croyans ne disputent-ils jamais sur leurs principes, savoir leurs dogmes ? C'est qu'ils ont leur critère. Lequel ? L'Ecriture, et pour les cas douteux, l'Eglise, cet interprète infaillible de l'Ecriture. Hors de là, tout fait question, tout est individuel, capricieux, arbitraire, là comme ailleurs. Je poursuis : point d'unité dans la conscience publique sans une morale commune ; point de morale commune sans une autorité morale qui s'impose à tous, dans tous les points délicats de la vie ; comme aussi, point d'autorité morale sur l'homme, au nom de l'homme ; donc, nécessité d'une autorité supérieure à l'homme, savoir, Dieu ; donc, nécessité du sentiment de l'autorité divine, inspirant l'homme dans les détails de la vie terrestre, savoir, le prêtre recommandant à l'homme, au nom de Dieu, la religion d'où découle la morale. Ce réseau est invincible ; je défie nos sots matérialistes de le rompre ; ils n'y opposeront que des mots, par impuissance manifeste de trouver des choses ; mais qu'est-ce qu'un matérialiste, qu'un homme qui a plus de souci d'un caillou que d'un astre ?

VII

De l'incertitude de la raison naît la nécessité de l'expérience, c'est-à dire du témoignage éternel des hommes, car la conscience individuelle s'affermit par la conscience collective des peuples. Enfin, de l'incertitude de la vérité, naît la nécessité de l'autorité qui la remplace ou qui, du moins, la supplée quand elle s'éclipse.

Il y a des vérités qu'on n'obtient que comme on gravit les montagnes, en tournant l'obstacle. Pour monter à la vérité, il faut souvent escalader, et quelquefois descendre.

L'esprit humain peut, relativement au vrai, se placer dans l'une des quatre conditions qui suivent : — Ne reconnaître d'au-

tre autorité que lui-même et tout donner à la philosophie, c'est-à-dire, à la secte qu'il adopte ; c'est le rationalisme ; — il peut ne reconnaître que l'autorité divine et tout donner à la révélation et à la théologie, c'est le mysticisme ou l'exagération du christianisme ; — l'esprit humain peut croire que l'homme est apte à la vérité qui lui importe pour régler sa vie et qui a deux sources, savoir, l'esprit de l'homme inclus dans la philosophie, l'esprit divin, l'esprit de révélation, inclus dans la théologie ; c'est là le dogme chrétien (1). — Viennent ensuite les sceptiques absolus qui affirment comme vrai « que rien n'est vrai » et qui, si rien n'est vrai d'après eux, ne peuvent même pousser ce triste cri : que « rien n'est vrai », car comment savent-ils que rien n'est vrai ?

Quand je me suis démontré, par l'étude, mon impuissance d'atteindre à certaines connaissances, je ne sais pas plus, mais je sais mieux. La douleur de mon doute a cessé ; je sais enfin qu'il est des choses que je ne puis savoir, qu'il faut que j'ignore, et qu'il est inutile que je cherche : c'est un repos, c'est même une science relative que de savoir qu'on ne peut savoir.

Entre le mystère, ou l'obscurité complète attachée au mystère, et la vérité, — ou la lumière complète attachée à la vérité, — il y a quelque chose de mixte, appelé la connaissance, qui n'est qu'une lumière relative au-dessus des ténèbres complètes du mystère, mais inférieure à l'éclat surnaturel de la vérité complète ; ce provisoire tout humain est notre lot ici bas, il faut s'y soumettre.

Le doute et le mystère sont les accessoires de la vérité, ils en sont presque le complément, tant ils y adhèrent : qui ne sait pas ignorer et qui ne sait pas douter n'est pas propre à trouver la vérité.

Saint Augustin nous dit très-pittoresquement : « Plusieurs voies mènent à la vérité ; la première, c'est l'humilité ;

(1) Quand saint Clément d'Alexandrie appelait la philosophie un don divin, il ne l'entendait que de la philosophie chrétienne s'exerçant dans le cadre que le christianisme lui abandonne ; car la philosophie qui attaque Dieu ne vient pas de Dieu.

la seconde, l'humilité ; la troisième, l'humilité (1). » Puis ce grand esprit ajoute : « Je suis devenu un fidèle parce ce que je crois ce que j'ignore ; et je sais précisément, par ce que je sais que j'ignore, ce que j'ignore. »

Un miroir ne réfléchit pas l'objet qu'on lui oppose si son cristal ne se combine avec l'étain, l'argent, l'or ou tout autre métal fait pour retenir l'image de cet objet ; il en est de même de l'image du vrai. Elle ne se fixe que dans des esprits doublés d'une solide sagesse et d'une vertu consistante (2).

Il y a deux instruments solidaires de la vérité, une raison saine et un cœur droit ; car le trouble du cœur, d'où sortent les passions et leurs orages, atteint l'esprit pour le troubler à son tour ; les peuples ne sont plus sages dans leur décadence, et même ils ne sont plus clairvoyants, parce que, bien que leur vue soit plus perçante, ils ne regardent pas du bon côté ; de tels peuples ont perdu leur orientation : cela est très-grave.

La vérité consiste dans la connaissauce de ce qui est, privilége plus spécialement réservé à Dieu. Elle consiste aussi dans a connaissance de ce qui n'est pas, faculté moins particulièrement refusée à l'homme. A force de chercher ce que Dieu se réserve, les sociétés en décadence perdent ce que Dieu leur réservait.

« L'acte n'est pas droit, disait Sénèque, si la votonté n'est droite ; et à son tour, la volonté n'est droite que si l'âme, d'où la volonté procède, est droite. » — Plus tard, saint Hilaire répéta Sénèque plus simplement. « Il faut, dit-il chercher la vérité avec simplicité et s'y tenir avec probité (3). » C'est en effet par là que le peu de vérité que l'homme peut trouver, s'obtient et profite.

E.-P. DUBOIS-GUCHAN.

(1) Epit. 56.
(2) Premier sermon de la Trinité.
(3) Epit. 85, Hil. ad const, I-IV.

BIBLIOGRAPHIE.

CALENDAU, poème provençal, par MISTRAL, avec la traduction en regard.

La *Revue du Lyonnais* est pleine de sympathie pour toutes les gloires nobles et pures. C'est pourquoi je m'empresse de lui dire que je viens d'admirer une magnifique et royale fleur, éclose au beau soleil de la Provence, dont elle a le rayonnement, le vif éclat, la richesse d'élite, avec cette autre auréole que donnent le patriotisme et le génie.

Cette fleur splendide a un lien fraternel avec une adorable rose blanche, toute parfumée de charme et d'amour, qu'on appelle *Mireille. Mireille !* ce nom évoque les souvenirs délicieux de cette ravissante idylle, d'une grâce exceptionnelle, couronnée par l'Académie française et par l'admiration des connaisseurs les plus distingués et les plus délicats. Eh bien ! la douce *Mireille*, si jolie, si aimante, si ingénue et si malheureuse dans sa fin prématurée, a pour compagnon de gloire un vaillant héros du nom de *Calendal*.

C'est une œuvre très-brillante aussi que cet autre poème de l'illustre barde de la Provence. Quel souffle mâle et fier, quelle puissante vibration, quel courant large et vraiment épique passent dans ces pages, dans ces tableaux dont le vigoureux coloris est d'une originale et magique beauté, dont la touche est ample, virile et gracieuse à la fois !

Mistral peint en amant cette belle Provence, toute fière de son poète et des lauriers dont il la couronne. On sent qu'il a un véritable culte pour sa patrie. Que dis-je ? on le voit clairement, à chaque vers, à chaque aspiration du célèbre félibre. Avec amour, il fait hommage à sa terre natale de ses labeurs, de son tuth, de ses accents, en un mot d'une symphonie qui doit la bercer avec délices dans son légitime orgueil de mère.

Le poème de Calendal commence admirablement, pour se con-

tinuer et finir de même. C'est d'abord une belle invocation à l'âme de la Provence, dont voici la dernière strophe :

. . . . . .

Amo de longo renadivo
Amo jouiouso et fièro e vivo
Qu'endihes dins lou brut doù Rose et doù Rousau !
Amo di séuvo armouniouso
E di calanco souleiouso
De la patrio amo piouso,
T'apelle ! encarno-te dins mi vers prouvençau !

« Ame éternellement renaissante, âme joyeuse et fière et « vive. qui hennis dans le bruit du Rhône et de son vent ! âme « des bois pleins d'harmonie et des *calanques* pleines de soleil, « de la patrie âme pieuse, je t'appelle ! incarne-toi dans mes « vers provençaux ! »

O Mistral, comme vous êtes exaucé ! le Génie de la terre des troubadours est en vous mille fois ; il vous inspire, il vous anime, il vous fait triompher dans cette langue imagée et pittoresque, dont vous connaissez tous les secrets mélodieux.

Le héros du poème en question est un beau jeune homme, pêcheur de Cassis, ville sur la Méditerranée. Un de ses aïeux était consul, et son père, qui ne manque pas de savoir et d'expérience, a été nommé prud'homme. Ce dernier lui disait souvent :

— « Siegues umble emé l'umble e mai fier que lou fier ! »
« Sois humb'e avec les humbles et plus fier que les fiers ! »—
Ce qui est tout simplement sublime. —

Calendal a certes profité des leçons paternelles. Il est plein de courage, d'intelligence et de cœur. Son âme est toute dévouée à une blonde amie qu'il adore et dont il a fait la découverte au sommet du mont Gibal, où elle habite, dans une grotte. Cette idéale et charmante jeune femme passe, aux alentours, pour la *fée Estérelle*, un être fantastique, ainsi nommé à cause du mont *Estérel*, que l'imagination populaire croit hanté par ce mystérieux et légendaire personnage.

Mais faisons un peu connaissance avec les deux beaux amou-

reux. Nous les trouvons assis sur une roche, en face d'un ravissant paysage, et le fier pêcheur, aux yeux noirs, se plaint à son amante :

E lou jouvent dis à la bello :
— Jamai lebraut ni paloumbello
Alassè coume tu lou cassaire... ai counquist,
Per t'agrada, fourtuno e glòri,
Ai fa tripet, tripet-pelòri,
E de iéu, paure tantalori,
Fugis sèmpre que mai lou sounge tant requist !

« Et à la belle le jeune homme dit : — « Jamais levraut ne « palombe ne lassa comme toi le chasseur..... J'ai conquis — « pour te plaire — fortune et gloire, j'ai fait l'impossible, j'ai « fait rage, et de moi, pauvre songe-creux, de plus en plus « s'éloigne le songe poursuivi ! »

. . . . . .

Alor, de si dos man. la femo
Curbant sa caro e si lagremo
Je vèn . — As moun amour, res que tu noun m'es ren
E sies aqueu que desirave...
Ah ! de s'avé sarié trop brave !
Mai perquè fau que l'on s'entrave
Chasco fes qu'au bonur. li bras dubert courren ?

« Alors, de ses deux mains, la femme, voilant son visage et ses pleurs, lui parle ainsi : « Tu as mon amour ; nul autre que « toi ne m'est rien ; — tu es celui que je désirais... — Ah ! « ce serait charmant que de s'avoir ! — mais pourquoi faut-il « chopper à quelque obstacle, chaque fois qu'au bonheur nous « courons les bras ouverts ? »

Calendal, ivre de joie, après cet aveu, demande à son amie, pour prix de ses travaux et de son dévoûment, quelque chose qu'elle ne veut pas accorder... il promet de la conduire à l'autel.

— O malo astrado que me ligo :
Adounc faguè la bello amigo,
Noun se poù !... E vai-t'en ! au noum de Diéu, vai-t'en !
Sara pas di qu'en tartarasso

Ague fini la noblo raço
Di blanc faucoun ! Soulo e paurasso
Resten ! mais libro e puro e feroujo resten !

« O étoile maligne qui m'enchaîne ! lors s'écria la belle amie, « cela ne se peut !... Et va-t'en, au nom du ciel, va-t'en ! Il « ne sera pas dit qu'en vil engoulevent ait fini la noble race « des blancs faucons ! Seule et pauvre restons ! mais restons libre » et pure, mais sauvage restons ! »

En ped, esmougudo, auturouso
S'éro aubourado l'amourouso
Tant nourrido, en-lio mai dos torco de péu blound
An couronna tant bello testo ;
Talos dos branco de genesto
Rousso de flour. Mai de tempesto
Auriè, rén que sa caro, esclargi l'Aguieloun.

« Debout, émue, altière s'était levée l'amante. Nulle part, non, « jamais, deux torsades si drues de cheveux blonds n'ont couronné « si belle tête : telles que deux branches de genêt, rousses de « fleurs. Mais de tempêtes — aurait son seul visage éclairci « l'aquilon. »

Le jeune amoureux se désespère ; il fait d'amers reproches à son amie ; il l'accuse de l'avoir trompé et d'être vraiment la terrible fée *Estérelle*, malfaisante pour les hommes. Dans son exaltation, il prend un de ses pistolets pour se tuer, mais elle l'arrête vivement en se jetant à son cou. Ils pleurent, se tenant embrassés. Calendal la supplie de lui révéler la cause de son refus. Alors, dans un déchirement inexprimable, très-bien rendu pourtant par le poète, la jeune femme s'écrie : — « Je suis « mariée ! »

Grand étonnement et profonde douleur de Calendal. Il lui demande instamment qui elle est.

La solitaire le conduit à sa grotte, le fait asseoir, et lui raconte son histoire. Cette blonde et radieuse *Estérelle* n'est point une fée, mais c'est la dernière descendante des princes des Baux. Elle dit, avec un charme ineffable, tout le prestige qui

entourait autrefois ses aïeux, d'une antique race provençale. Mais les temps sont, hélas! bien changés. Seulette, avec une nourrice dévouée et quelques serviteurs, elle habitait le manoir d'Aiglun, dans le site le plus agreste. La jeune fille aimait à chevaucher, à mener une vie indépendante et fière, dans toute la fleur de sa beauté si pure et de sa confiance si naïve, qui devait bientôt être trompée !

Un soir de violent orage, un cavalier frappe à la porte du châtelet. Il demande un abri contre la tempête, et aussitôt, on lui accorde une hospitalité cordiale. C'est le comte Séveran, un aventurier, un mécréant audacieux qui ose parler hardiment à la jeune princesse. Bref, c'est l'oiseau de proie fascinant la colombe; la pauvrette se laisse prendre, elle qui, jusque là, s'était montrée difficile avec les plus beaux noms des jeunes seigneurs de Provence, et voici qu'un jour, le vieux manoir des Baux voit se célébrer un mariage étrange, qui doit faire pleurer de honte les nobles ombres des aïeux d'Estérelle.

Mais, au beau milieu du festin de noce, apparaît un vieillard en cheveux blancs et en haillons. On se moque de lui, on le repousse... Il est, dit-il, le père du comte Séveran, et veut parler à son fils. Ce dernier le renie d'une manière infâme. Alors le pauvre vieillard s'adresse à sa charmante et innocente bru... il la prévient qu'elle est unie à un effronté brigand !...

Tout cela est raconté d'une manière saisissante et fort dramatique. Estérelle, désolée, prend le parti de s'enfuir sur le mont Gibal, pour échapper à cet affreux époux de hasard. Elle est si touchante dans sa douleur, la pauvre désespérée, que l'on ne peut s'empêcher de s'intéresser à elle !

Calendal promet de la délivrer en tuant le comte Séveran.

— Ello replico : — Noun ! te prègue,
Ve, que lou sang jamais ennègue
Nòstis amour tant puro, ò Calendau !,.. moun Diéu !
Tis iue fan pòu ! — Si, fau que more !
— Noun se toujour vos que demore
Ta delicado emai ta sorre...
— More coume un quinau ! te tourne à dire, iéu.

Elle replique : « Non ! je t'en supplie ; Oh ! que jamais le « sang ne noie nos amours si pures, ô Calendal !... Mon Dieu ! « tes yeux effraient ! » — Il faut qu'il meure, oui ! » — « Non, « si tu veux que je reste à jamais ta mignonne et ta sœur .. » — « Et moi je te redis : comme un faquin il faut qu'il meure ! »

— Es un bandit, es un infame,
Es un... Et tu sabes que t'ame !...
Vole pas, moun ami, que devèngues bourréu !
A ta furour mete restanco...
Vole que rèste neto e blanco
La man que toque. — Blanco e franco
La gardarai : princesso, acò noun vos sie gréu !

« — C'est un bandit et un infâme ! et un... Et toi, tu sais » bien que je t'aime !.. — Je ne veux pas, mon bien-aimé, que « tu deviennes un bourreau ! — A ta fureur mets une digue... « Je veux qu'elle demeure nette et blanche, la main que je « touche. — Blanche et franche, princesse, je vous la garderai, « que cela ne vous pèse ! »

Calendal part aussitôt ; il veut, à tout prix, trouver le comte Séveran. Il n'est sorte de prodiges de vaillance, de miracles d'amour qu'il n'accomplisse pour plaire à son amante, pour grandir dans son estime et pour la sauver !

Du reste, chaque fois qu'il a revu Estérelle, elle a stimulé son ardeur, en lui parlant de leur noble amour et de ce que faisaient autrefois les troubadours et chevaliers en l'honneur de leurs dames.

Calendal est vainqueur dans les joutes ; ailleurs, il terrasse le fameux bandit Marco-Mau, l'effroi de la Provence, et entre autres prouesses, il abat toute une forêt de mélèzes superbes, sur la hauteur du mont Ventour. La dame de Montbrun, à qui elle appartenait, n'avait jamais trouvé de bûcherons capables de cet acte de hardiesse et de force. Calendal s'en charge, et il en vient à bout, après des efforts surhumains, dans le but d'être loué par son amie. La châtelaine de Montbrun veut le garder et le faire roi, mais Calendal s'écrie vivement :

Noun ! noun ! vivo Cassis, l'amour e lou pan brun !

J'aime beaucoup ce vers dans sa simplicité si fière.

Mais Estérelle blâme son amoureux d'avoir détruit la belle forêt des arbres sublimes. Elle lui cite encore, avec une douce autorité, les preux qui se sont distingués en amour, d'une autre manière. Elle veut Calendal *homme et gentilhomme* par ses actions, et, quelque moment, la blonde inspiratrice pleurera enfin de joie, lorsque son ami viendra lui dire qu'on l'a élu *prince de la jeunesse*, ce qui est un titre provençal décerné au plus intelligent et au plus brave.

Maintenant, amis lecteurs, je ne veux pas vous dire comment, après mille traverses, le courageux, et sympathique. Calendal trouve le maudit comte Sévéran au milieu de ses estafiers et de ses courtisanes; comment il lui raconte, pour le braver dans une sainte vengeance et avec une merveilleuse audace, ses faits et gestes pour l'amour d'Estérelle ; comment le comte, furieux de cette noble passion, veut perdre Calendal dans une orgie; comment le jeune héros, avec le souvenir de son amante, résiste à toutes les séductions; comment il est emprisonné, puis libre, puis vainqueur de l'infâme, après un siége épouvantable soutenu contre lui, qui brûle au milieu du propre feu allumé par ses acolytes, dans les arbres voisins de la grotte d'Estérelle, avec l'intention de la consumer, elle et son amant!... Ces deux êtres d'élite seront unis, car Dieu veille et récompense l'amour généreux.

Non! non! lecteurs, je ne vous dirai plus rien; j'ai assez défloré, avec ma prose pâle, cet éblouissant chef-d'œuvre, dont je ne vous ai donné qu'une faible idée. Il faut le lire, le relire; il contient de l'or en fusion, qu'il est impossible de vous montrer ici, pas plus que l'on ne peut saisir et reproduire la lumière de l'Orient, dans la splendeur que Dieu lui a donnée!

Calendal, c'est le triomphe de l'amour pur, c'est le génie et l'héroïsme, c'est le sentiment et l'adoration de la patrie dans sa plus haute acception. Certes, il est bien poète, ce beau pêcheur qui raconte si merveilleusement toute chose; à côté de descriptions magnifiques, il a des mots d'une grâce singulière et d'une originalité achevée.

Mais ce qui frappe surtout dans les œuvres de Mistral, c'est

que ce ne sont pas seulement des poèmes d'une beauté hors ligne, ce sont des monuments élevés à la gloire de la Provence. En effet, cette partie méridionale de notre pays est là, tout entière : Voyez la mer imposante ; voyez les myrtes, les orangers, les citronniers, les pins, les oliviers, les bruyères roses, les genévriers, les lauriers-tins, etc. ; voyez les montagnes audacieuses, les landes de la Crau, le désert de la Sainte-Baume, les villes renommées pour leur position enchanteresse ; assistez aux fêtes de cette province : Les joutes, *li maïo*, les pêches où affluent les *argentins*, les maquereaux, les thons, etc., les réunions des *Compagnons du Devoir* ou des ouvriers des différents pays. Ecoutez ces expressions pleines de hardiesse et de cachet local. Entendez le *vent-terral* qui gronde, le *Rousau* qui murmure ; entendez mieux encore, entendez les grands noms de la Provence, rappelés pieusement par l'illustre félibre !

Oh ! oui, je le répète, toute sa patrie est là. Saluez donc la Provence ! Mais saluez aussi le noble Barde qui l'a célébrée avec tant d'élan chevaleresque !

Son poème de *Calendal* est une des plus belles œuvres dont puisse s'honorer notre époque, et dont la France doive s'enorgueillir.

Mlle Adèle SOUCHIER.

NÉCROLOGIE

GUILLAUME BONNET, STATUAIRE.

La statuaire lyonnaise a fait une perte profondément regrettable dans la personne de M. Guillaume Bonnet, qui vient de mourir dans un âge peu avancé, laissant d'importants travaux inachevés, et qu'on avait surnommé le Michel-Ange lyonnais, qualification un peu ambitieuse sans doute, mais motivée par la nature de son talent, qui se complaisait dans la reproduction de la nature forte et vigoureusement accentuée.

Il y a peu de monuments élevés à Lyon, dans ces vingt dernières années, qui ne soient redevables de tout ou partie de leur ornementation sculpturale à cet artiste éminent. Parmi les plus remarquables de ses œuvres, nous citerons la fontaine monumentale des Brotteaux et les cinq statues, y compris la figure allégorique de la ville de Lyon, en marbre de Carrare, qui occupe le centre du groupe qui la surmonte ; les cariatides qui soutiennent le plafond de la salle de la Bourse, ainsi que les bas-reliefs du fronton ; la statue en bronze de M. le sénateur Vaïsse, qui, par suite des vicissitudes de la politique, n'a jamais été placée sur le piédestal qui l'attend encore sur le point le plus élevé du Parc de la Tête-d'Or.

Dans ces derniers temps, il avait exécuté la statue en marbre de la Sainte-Vierge, placée dans la grotte de Notre-Dame-de-Lourdes, ainsi que le maître-autel de la chapelle élevée dans le voisinage. Nous croyons savoir que la mort l'a surpris avant l'entier achèvement de ce dernier morceau.

Le trait distinctif du talent de cet artiste, élève de notre école, c'est que, dans ses productions diverses, son goût inné pour l'ampleur des formes et la hardiesse des attitudes n'a jamais dégénéré en incorrection, et qu'il a toujours su allier à un rare degré le style classique dans toute sa pureté, avec la vigueur, l'originalité et le pittoresque de l'effet.

Il se recommandait, d'ailleurs, dans la vie privée, par la mo-

destie de son caractère, par la sûreté de ses relations. Si sa mort fait un grand vide dans le monde artistique lyonnais, dont il était un des membres les plus méritants et les plus estimés, il laissera des regrets non moins profonds dans les rangs de ses nombreux amis, qui ont pu apprécier les nombreuses qualités de son cœur, à l'égal de son intelligence et de l'habileté de son ciseau.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le discours prononcé sur la tombe de M. Guillaume Bonnet, notre grand sculpteur lyonnais, au nom de sa famille, par son ami,

J.-A. Gérard, D. M. P.

MESSIEURS,

Permettez à un ami de raviver, un dernier instant, quelques souvenirs de la vie de Guillaume Bonnet, devant cette tombe prête à engloutir pour jamais ce sculpteur réellement inspiré, cet artiste, aujourd'hui sûr de lui-même, dont le génie commençait à parcourir glorieusement la carrière que lui avait ouverte un travail surhumain.

Né à Saint-Germain-Laval, département de la Loire, dans une humble condition et condamné, avant l'âge, à des essais de professions manuelles incompatibles avec ses aptitudes au-dessus du vulgaire, il commençait à faire désespérer à sa famille de pouvoir lui trouver un emploi qui lui convînt, lorsqu'un frère de la doctrine chrétienne, frappé du cachet original qu'il savait donner, pendant ses heures de récréation, à des morceaux de bois taillés avec un méchant couteau, eut l'heureuse inspiration de l'employer à des travaux de sculpture élémentaire. Ces nouvelles occupations, conformes à ses goûts, captivèrent si bien son imagination, qu'il obtint des succès inespérés. D'où vint que le bon frère s'empressa de l'adresser à des patrons plus fortunés que lui.

Admis à l'école du palais Saint-Pierre, notre jeune élève s'y distingua de telle sorte que de l'atelier de M. de Ruolz, son nouveau protecteur, il courut à Paris s'inscrire à l'atelier de M. Rude en même temps qu'à l'école des Beaux-Arts. Là encore, comme

à Lyon, il sut se maintenir au premier rang et obtint bientôt le second grand prix de Rome. Il aurait, certes bien, concouru de grand cœur, l'année suivante, pour réparer ce qu'il regardai comme un échec et obtenir le premier prix, dont ses maîtres e ses juges eux-mêmes l'estimaient digne, s'il ne lui eût pas fall travailler pour vivre.

Orphelin et forcé de se suffire seul, il consacrait le jour au études sérieuses, sous l'œil des grands maîtres, et la nuit à de travaux manuels, à payer les menus frais de sa vie ordinaire Aussi, pendant deux ans qu'il partagea la chambre et le lit de so condisciple et ami Lehmann, notre graveur si regretté, ne le vi il presque pas, parce que, pour obéir à ces mêmes nécessite d'une vie besogneuse, l'un se couchait, alors que l'autre était su le point de se lever, et encore s'empruntaient-ils mutuellemen pour les grandes visites, leur unique habit d'apparat, dont ils faisaient une joyeuse loi de disposer alternativement dans l grandes occasions. Mais tous les deux, dans cette lutte cruel contre les privations et les labeurs sans sommeil, continuée au delà des forces humaines, contribuèrent, en tarissant en eux sources de la vie, à abréger encore leur trop court avenir.

Aussi, après deux maladies d'une gravité extrême, avons-no vu notre courageux ami, dès les premiers symptômes de sa d nière affection, sous le coup de pressentiments funestes, supp parfois, dans un silence éloquent, la puissance divine de lui a corder quelques jours encore pour lui permettre, au moins, d'é baucher les grands travaux dont l'idée germait, depuis de longue années, sous son front monumental.

Qu'était-ce en effet pour lui, d'avoir obtenu, après un brillant concours, l'honneur de sculpter l'épée que la ville offrit à Castellane, d'avoir achevé nombre de médaillons, parmi lesquel se distingue, à sa tête, respirant une vie originale, celui de Mme veuve Picard, qui, avec une sollicitude toute maternelle n'avait cessé de veiller sur sa première jeunesse ; d'avoir recréé pour ainsi dire, les cariatides du pavillon gauche de notre Hôtel de-Ville ; d'avoir sculpté deux des muses qui surmontent le fronton du Grand-Théâtre, ainsi que la plupart des statues qui ani

ment nos fontaines publiques ; d'avoir été, enfin, décoré de la main de l'empereur, et sur le véritable champ de bataille de l'artiste, à l'occasion de l'inauguration du Palais du commerce, où se fait admirer son œuvre capitale ?

Ne devait-il pas, en raison même de ses succès antérieurs, avoir encore la noble ambition, après l'honneur d'avoir été admis au sein de l'Académie des sciences, des belles-lettres et arts de Lyon, de mériter par de nouveaux efforts, le titre, si envié, de membre correspondant de l'Institut ?

Ne lui serait-il pas donné par le divin Maître, le temps de terminer tant de travaux commencés ou presque achevés : Telles les cariatides si remarquables qu'il vient d'élever à la mémoire de Trimolet, un de nos peintres les plus distingués ; telle cette magnifique statue de la Vierge, destinée à surmonter l'autel de Notre-Dame de Lourdes, autel qu'il a conçu dans un style où la nature humaine est transfigurée en un type divin. Ne pourra-t-il pas, enfin, léguer à la postérité les bustes, si admirablement idéalisés sous son ciseau, de nos concitoyens dignes de mémoire et celui du docteur Gilibert, à la physionomie si spirituelle et si distinguée, et celui d'Arlès-Dufour, dont les traits, fortement caractérisés, accusent une âme assez rudement trempée pour pouvoir résister aux assauts incessants d'une vie agitée ?

Non, non ! dit la mort, tu n'iras pas plus loin. Assez de ces travaux admirables qui rappellent à la foule, sur le point de l'oublier, que si le corps est soumis à mes lois, l'âme s'y soustrait, et, comme une bulle d'air, surnage, immortelle, sur l'Océan des âges !

Ainsi en va-t-il être de son âme d'artiste, Guillaume Bonnet, notre grand sculpteur, à qui, dans ce suprême espoir, nous ne dirons pas « adieu ! » mais « au revoir ! » dans un monde meilleur ! ! !

L'ABBÉ VINCENT.

Notre dernière livraison contenait quelques lignes rapides sur M. l'abbé Vincent, le vénérable curé de Vaise, décédé le 10 avril.

Voici une courte notice nécrologique empruntée à la *Semain religieuse* du 26 avril dernier. En louant le prêtre, elle se ta sur l'écrivain si dévoué à notre vieille liturgie lyonnaise. No imiterons sa réserve et nous ne révélerons rien de ce que le d fenseur de nos anciennes coutumes a voulu pour le moment la ser dans l'ombre; la *Revue du Lyonnais* doit déclarer cepend que, fidèle à ses traditions littéraires, c'est surtout l'auteur vaillants écrits qu'elle veut ici honorer.

M. Vincent était né le 20 février 1801, à Givors, d'une fa d'honnêtes commerçants; ses parents, d'une foi généreuse, ouvri souvent, pendant les mauvais jours de notre grande révolution, maison aux prêtres proscrits, sans calculer les dangers que pou leur attirer cette conduite courageuse. Plus tard, le curé de Vais parlait jamais sans attendrissement de ce dévouement des sien il en racontait plusieurs traits charmants.

Le jeune Vincent fut d'abord destiné au commerce et envoyé ch un de ses frères qui dirigeait à Vienne (Isère) une importante fabri qu de draps; puis à Lyon chez un autre de ses frères qui créait alors u grand commerce de mousselines et dont le nom est resté comme u symbole de loyauté, d'honneur et de délicate charité; mais, vers l'âge de dix-huit ans, un impérieux désir de commencer ses études afin de se consacrer à Dieu vint agiter ce jeune cœur.

Sa famille possédait dans la paroisse d'Échallas une modeste maison de campagne; ce fut au pasteur de cette petite localité, prêtre d'une éminente vertu et d'une exquise bonté, que s'ouvrit de son dessein le jeune Vincent. Il rencontra là tout à la fois un approbateur ardent pour sa vocation et un professeur empressé pour ses travaux. Les progrès furent rapides, l'esprit pénétrant et tenace du jeune homme facilitèrent singulièrement la tâche du maître.

Au bout de quelques mois, l'élève du bon curé d'Échallas ven à Meximieux, petit séminaire dépendant alors du diocèse de Ly achever ses études. Ses condisciples se rappellent encore ses succ Après sa rhétorique, le jeune Vincent se faisait inscrire à Alix po étudier la philosophie et l'éloquence sacrée. Son amour du trav était le même, ses progrès remarquables, facilités encore par un go prononcé pour les hautes questions de la philosophie chrétienne. C goût ne s'est jamais éteint en lui; quelques semaines avant sa mort, lisait avec plaisir les œuvres du vicomte de Bonald.

Ce fut aux Chartreux que M. Vincent se présenta pour suivre cours de théologie. M. Mioland était alors supérieur de la maison de missionnaires; c'est de ce maître distingué, dont il aimait tant à rappeler la majestueuse bonté et les conseils toujours marqués au coin d'une raison éclairée et d'une piété profonde, qu'il reçut les saintes leçons qui le préparaient aux vertus ecclésiastiques. Il fut ordonné prêtre le 31 mai 1828 et nommé économe à Alix le 26 septembre de la même année. A cette fonction, il joignit bientôt le titre de professeur d'éloquence sacrée; grâce à ce double emploi, M. Vincent pouvait mettre à profit une aptitude spéciale pour la comptabilité et l'ad

ministration et produire les solides connaissances déjà acquises et qu'il accroissait par un travail incessant.

Les anciens élèves d'Alix peuvent dire le bien-être que leur procura l'habile gestion du jeune économe en même temps qu'ils doivent garder un doux souvenir de l'ardeur pleine d'entrain qu'il avait su leur communiquer pour le travail. C'est qu'en effet M. Vincent possédait deux grandes qualités pour l'enseignement, un amour du travail sans défaillance et en même temps un esprit net, lucide, analytique, qui résumait admirablement une question ou un livre. La chaleur communicative de cet esprit fut telle que M. le supérieur d'Alix, le prudent M. Bissardon, vint avertir le professeur d'éloquence de ménager un peu ses jeunes élèves. Le professeur ne crut pas devoir prendre pour lui ce sage avis et continua avidement ses labeurs commencés, mais bientôt sa santé fut compromise et il fallut songer à quitter le professorat.

L'abbé Vincent fut alors nommé curé à Irigny (4 novembre 1835) ; il apporta dans ce nouveau poste et dans ses fonctions curiales les deux qualités qui le distinguaient comme professeur : d'abord l'habileté d'administration, puis la solidité, la clarté et la science dans l'instruction de sa paroisse. Ces deux qualités si précieuses devaient inévitablement être remarquées et lui valoir une juste considération auprès de ses supérieurs. M. Pater ayant été appelé à la cure de Saint-Bonaventure, le jeune curé d'Irigny fut désigné pour lui succéder dans la cure de Vaise (8 décembre 1843). Une grande œuvre s'imposait à lui dès son arrivée, œuvre seulement indiquée par son prédécesseur : la construction d'une nouvelle église. L'entreprise ne se présentait pas sans de graves difficultés. Aucune ressource n'était à la disposition du curé ; la paroisse ne possédait pas de ces grandes fortunes qui permettent de compter sur d'opulentes souscriptions ; cependant la nécessité était impérieuse, le jeune curé le comprit, et, plein d'ardeur, il se mit résolument à l'œuvre, il sut et osa escompter largement l'avenir ; grâce à une réelle habileté d'administration, à une économie sévère, au concours généreux de ses paroissiens, sans avoir obtenu de la ville ou de l'État de riches annuités, l'église s'est construite ; à son moment, elle offrait un heureux spécimen de la voie nouvelle où entrait l'architecture religieuse ; elle reste encore un monument qui mérite l'estime des connaisseurs. Cette œuvre fut longue, mais, grâce au zèle de M. Vincent, elle s'est faite, et une partie de l'ornementation intérieure s'est réalisée.

En 1858, Mgr de Bonald, voulant récompenser le curé de Vaise de son dévouement et de ses sacrifices personnels pour son église, le nomma chanoine d'honneur. Cette distinction était méritée et fut universellement applaudie.

C'est qu'en effet M. Vincent jouissait parmi ses confrères d'une grande considération. Dans les assemblées, il était toujours remarqué par la manière nette, précise, dont il dégageait les questions, par la savante clarté avec laquelle il abordait la discussion ou exposait ses sentiments. Sa plume venait souvent au secours de sa parole, et dans un grand nombre de questions ses Mémoires ont exercé une décisive influence.

M. Vincent se tenait au courant de toutes les questions nouvelles qui surgissaient et pouvaient intéresser l'Église ou le diocèse. Son ac-

tivité alors ne reculait devant aucun travail pour s'éclairer, et ensuite il apportait à la défense de ce qu'il croyait la vérité une ardeur pleine de jeunesse et un réel courage s'il le fallait.

Lorsqu'il fut question d'introduire la liturgie romaine dans le diocèse, M. Vincent, par amour pour cette Église de Lyon qu'il chérissait d'une si profonde tendresse, prit une large part à la lutte, il fut un des députés envoyés à Rome pour plaider la cause lyonnaise. Le succès ne couronna pas cette démarche; le chef de l'Église, s'élevant à des considérations plus vastes, imposa l'unité de liturgie, tout en faisant de précieuses concessions à l'antique Église de Lyon.

M. Vincent, qui avait été nommé en 1865 chevalier de la Légion d'honneur, portait allégrement le poids de sa vieillesse, mais son ardeur pour le travail lui faisant illusion, il ne sut pas ménager cette santé que les ans affaiblissent toujours. Une pleurésie mit ses jours en danger au mois de janvier 1872. Après trois mois de souffrances, sa robuste constitution triompha de la maladie, mais ce ne fut qu'une guérison incomplète qui ne devait pas résister à une nouvelle secousse et aux rigueurs de l'hiver. En vain lui conseilla-t-on un séjour dans le midi, il s'y refusa. Un curé, disait-il, ne doit pas déserter sa paroisse; il crut même pouvoir reprendre quelques-unes de ses fonctions, mais il dut les cesser au commencement de cette année, une faiblesse croissante ne lui permettant plus même de quitter sa chambre. Au commencement du carême, le mal faisant de rapides progrès lui apprit qu'il devait se préparer à une mort prochaine. Cet homme si actif qui aurait pu rêver encore de longs jours, et qui, à ce moment, formait plus d'un projet pour sa paroisse, fut doux à la suprême messagère de la Providence; il la regarda venir, et élevant son cœur vers Dieu, il lui remit son âme le 10 avril au matin.

M. Vincent occupait une grande place dans le clergé de Lyon; ses relations étaient nombreuses, et tous ceux qui ont pu l'approcher savent avec quelle facilité gracieuse il exerçait l'hospitalité. Pour les pauvres, M. le curé de Vaise a su allier deux conditions qui devaient féconder ses œuvres, l'ordre et la générosité : l'ordre qui accroît les ressources et les empêche de s'égarer, et la générosité qui gagne les cœurs. Prêtre d'une simplicité antique, il ne connut pas l'entraînement de notre époque vers le bien-être, il ne convoita jamais le luxe et resta étranger à toute superfluité; il avait appris du divin Sauveur la loi du renoncement à son propre cœur, et tout ce qu'il se retranchait à lui-même était autant d'ajouté au budget de la charité.

La paroisse de Saint-Pierre de Vaise a prouvé, durant les quatre jours qu'il est resté exposé et surtout au jour de ses funérailles, combien elle estimait et aimait celui qui, durant trente années de sa vie, s'était dévoué pour elle.

Les obsèques ont été dignes du défunt. M. l'abbé Pagnon a présidé la cérémonie; M. l'abbé Gouthe-Soulard a bien voulu chanter la messe, et M. l'abbé Thibaudier a conduit au séjour du repos celui que tous voulaient honorer. Un nombreux clergé, une suite imposante de paroissiens recueillis et attristés montraient que tous appréciaient la grande perte que faisaient la paroisse et l'Église de Lyon.

P. F.

CHRONIQUE LOCALE

La Politique règne et gouverne, peut-être plus despotiquement que constitutionnellement; peut-être usurpe-t-elle jusqu'aux droits sacrés de la science, de la littérature et des arts; peut-être quelques esprits trouvent-ils qu'elle en prend trop et voudraient-ils la limiter, rien n'y fait. Il n'y en a que pour elle.

Un des poètes lyonnais les plus opposés à ses envahissements, un archéologue érudit qui n'a des yeux que pour son vieux Lyon, entraîné par l'exemple et la fatalité, a lui-même sacrifié à la reine du jour et a commis le quatrain suivant; que la postérité le lui pardonne :

La ville de Lyon, la seconde de France,
Conservera toujours sa rouge indépendance
Et, pour bien le prouver aux yeux du parti blanc,
Dans les élections elle a tenu son Rane.

Du reste, nous n'avons ni préfet, ni maire, ni adjoints, ni conseillers municipaux..... eh ! bien, on vit quand même.

On vit, mais cela n'empêche pas de mourir.

La cité a perdu de nobles enfants : Bonnet le statuaire; l'abbé Vincent, digne prêtre, écrivain vaillant; le conseiller Durand, auteur de l'*Histoire de Jujurieux;* enfin le docteur Monin, l'aimable et savant auteur du *Bréviaire du médecin*, de la *Physiologie de l'abeille*, de l'*Origine du patois lyonnais*, et de tant d'autres ouvrages sur lesquels nous reviendrons prochainement, dans la notice que prépare à cet homme regretté une plume amie et plus compétente que la nôtre.

— Une Commission a été instituée par l'autorité préfectorale pour l'examen des projets dressés en vue de la reconstruction du théâtre des Célestins. Elle se compose de MM. Bossan, architecte; Chenavard, président d'honneur de la Société académique d'architecture; Delaoroix, membre de la Commission consultative des beaux-arts; Desjardins, architecte du diocèse; Echernier, architecte; Fabisch, directeur de l'Ecole des beaux-arts; Gobin, ingénieur, directeur des services de la voirie municipale; Hirsch, architecte en chef de la ville; Louvier, architecte du département; Savoye, architecte, et Clerc Tisseur, architecte.

— Le *Moniteur de Lyon*, par la plume de M. Bellin, relève, dans un de ses derniers numéros, quelques erreurs échappées à M. de Sugny, dans le Rapport présenté par lui à l'Assemblée nationale, au sujet de la défense de Lyon. Ce n'est point au XVIe siècle que l'immigration italienne vint apporter à notre ville l'industrie de la soie. Dès le XIVe siècle, les ouvriers en drap de soie arrivèrent en Provence, de là dans le Comtat, et au XVIe siècle, attirés par les nombreux priviléges que leur accordait Louis XI, ils se fixèrent à Lyon, dans le quartier Saint-Georges; à cette époque la Croix-Rousse n'existait pas.

Ce n'est donc point à la Croix-Rousse, comme le croit M. de Sugny, qu'les premiers métiers battirent. Les constructions, à cette époque, finissaient à la porte du Griffon. Tout l'espace compris entre le Griffon et le boulevard Saint-Sébastien était exploité en cultures. La Croix-Rousse était une ferme isolée comme la Gloriette. C'est seulement sous la Restauration que des constructions appropriées à des ateliers furent construites sur le Tapis.

— Le *Salut public* du 7 mai réédite, d'après la *Correspondance républicaine*, une charmante anecdote, bien connue d'ailleurs, d'après laquelle notre grand poète Lamartine aurait accordé, en 1848, un emploi au David, l'auteur des Psaumes.

La *Correspondance républicaine* ajoute que l'immortel roi hébreu avait été nommé préfet du Rhône, mais que ne s'étant pas rendu à son poste, il avait été *appelé à d'autres fonctions* et remplacé par M. Berger.

Le *Salut public* dit très-bien qu'il n'y a jamais eu de préfet du Rhône ni du nom de David, ni du nom de Berger. A notre tour, nous viendrons rectifier ce récit et rappeler que les petits journaux de 1849 qui avaient lancé cette anecdote, trop jolie pour n'être pas vraie, ne parlaient pas de Lyon, mais de Brême, et c'est sous le titre « Le roi David nommé consul à Brême » que l'histoire eut alors tant de retentissement et de succès.

— Notre compatriote lyonnais, M. Jules Baux, le savant historien de la Bresse, archiviste du département de l'Ain depuis plus de trente-cinq ans, vient, sur sa demande, d'être mis à la retraite; mais, ainsi qu'il le dit lui-même, sans renoncer aux travaux historiques qui ont honoré sa vie, et que sa verte vieillesse lui permet courageusement de continuer.

— Les travaux d'organisation de notre Exposition universelle s'activent et s'accentuent. Sans ressembler à celle de l'année passée, elle ne manquera ni d'intérêt ni d'importance pour notre ville chez qui elle ramènera un peuple d'étrangers et de voisins, curieux de voir les surprises que l'administration lui ménage.

— La maison Josserand vient de publier une *Vie de Mgr Mioland, archevêque de Toulouse, premier supérieur des Missionnaires de Lyon*, par M. l'abbé Desgeorge, supérieur de la même Société, et un petit volume signé d'un autre nom éminemment lyonnais : *Petites Méditations à l'usage des enfants*, par Mme de Jussieu. Ce charmant ouvrage a toute l'élégance de style et le doux parfum d'ascétisme qui distinguent *Raison et foi*, le petit chef-d'œuvre d'un autre membre de cette famille célèbre, M. Alexis de Jussieu.

— Un bon symptôme est de voir nos bibliothèques municipales de plus en plus fréquentées. Elles sont d'ailleurs bien tenues, bien surveillées, et nous espérons qu'elles finiront par disputer notre jeunesse ouvrière aux délices de la brasserie et du cabaret.

— Nous nous trompions en vous disant que nous n'avions ni maire ni adjoints; nous avons six des uns et douze des autres. Ah! mon Dieu, oui. Quant au préfet, nous l'attendons. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

LE PARDON

C'était aux premiers temps de l'histoire du monde ;
La famille d'Adam, proscrite et vagabonde,
Sur la face du globe au loin se répandait.
Le grand aïeul vivait encore ; il attendait
L'Ange par qui toute âme est enfin consolée,
La bienfaisante Mort, tant de fois appelée.

Accablé sous le faix des siècles et des maux,
Vieux cèdre foudroyé dans ses plus chers rameaux,
Il avait tout perdu de sa beauté première.
Adam, jadis égal aux esprits de lumière,
Est courbé comme un arc et se traîne à pas lents
Et sa tête s'incline et ses cheveux sont blancs.
« Iaveh ! Iaveh ! — Quand donc viendra le terme ?...
« Pitié, Seigneur, pitié ! dit-il. — Puis il s'enferme
Dans l'immobilité lugubre du granit.
Vers l'implacable azur qui flamboie au zénith,
Puisque Dieu n'y vient plus, pourquoi lever la tête ?
Son asile aujourd'hui, c'est la terre muette.....
C'est elle qui l'attend et lui prépare un lit
Dans le silencieux refuge de l'oubli.

Quelquefois il évoque Eden et ses délices,
Les oiseaux qui chantaient, les fleurs aux frais calices,
Le matin de ses jours, si doux et si riant.....
Mais jamais son regard ne cherche l'Orient.

Il craint d'y voir encor la sanglante nuée,
Le glaive de l'Archange, et la porte obstruée
D'ardentes légions et d'épouvantements.
Le vieillard a gardé, parmi ses longs tourments,
De son bonheur perdu la plus douce parcelle,
Le meilleur des présents d'Elohim. Jamais celle
Qui fut l'os de ses os et la chair de sa chair,
Ne l'avait mieux aimé que dans l'exil amer.
Même aux jours les plus beaux des fêtes nuptiales,
Quand, au souffle léger des brises matinales,
Le couple heureux rêvait des ivresses sans fin,
Jamais pour son époux, beau comme un Séraphin,
Eve n'eut un baiser plus tendre et plus sincère
Qu'auprès du triste Hébron, témoin de leur misère.

Cet amour immuable, elle en avait vécu,
Mais lui s'était aigri de se sentir vaincu.
Depuis plus de cent ans un silence farouche,
Que nul n'avait osé rompre, scellait sa bouche.
Lorsque le père, au lieu de son fils bien aimé,
Un jour ne trouva plus qu'un corps inanimé,
Une chose sans nom, livide, ensanglantée.....
Pour jamais se brisa son âme épouvantée,
Sa raison s'égara..... L'infortuné, d'abord,
Ne comprit pas l'affreux mystère de la mort.
Peut-être ce n'était qu'un sommeil plus pénible,
Plus profond, qui pesait sur son fils insensible,
Et le réveil viendrait..... Mais tout espoir mourut,
Quand la Corruption hideuse enfin parut.
La mère en pleurs veilla le fruit de ses entrailles.....
Épouvantable veille!... On fit les funérailles.....
Et dans le sol creusé, sous les arbres épais,
Abel fut étendu dans l'éternelle paix.

Laissant l'Homme exhaler sa colère insensée,
La Femme s'inclina, mortellement blessée;

Tout un siècle passa sans calmer ses douleurs.
En vain l'enfant tardif, engendré dans les pleurs,
Seth, vertueux et bon, grandissait auprès d'elle.....
Au souvenir du mort la mère était fidèle.
Rien ne la consola ; jamais ce triste amour
Ne voulut accepter aucun dictame... Un jour
Elle se sentit faible... une langueur subite
S'empara de son être... Elle comprit bien vite
Que l'instant approchait du suprême repos.....
Elle ne quitta plus son lit d'herbe et de peaux.....
Un rayon merveilleux illuminait encore
Celle que salua, dans sa divine aurore,
Eden avec ses fleurs et ses hôtes ravis.....
Mourante, elle a gardé dans ses yeux allanguis
Son attrait infini, sa jeunesse immortelle
Et les ans ni les maux ne l'ont faite moins belle.

Un souvenir l'oppresse, invincible, étouffant.....
Qu'est devenu Kaïn, le criminel enfant ?...
Quel fleuve, quel torrent lava sa main rougie ?...
S'il vit encor, quel est l'antre où se réfugie,
Traqué par le remords, le fuyard pantelant ?...
Car elle n'a rien su depuis le jour sanglant.
Ce fut un soir d'été, dans les moissons nouvelles;
L'un veillait ses brebis, et l'autre ses javelles.....
Un autel de gazon s'élevait au milieu ;
Le laboureur hâlé vint apporter à Dieu
Quelques gerbes sans choix, présent de l'avarice.....
L'autre, le doux pasteur, offrit en sacrifice
Des agneaux nouveau-nés, la fleur de son troupeau,
Et l'autel, s'allumant soudain comme un flambeau,
Dédaigna les épis et brûla les victimes.....
Et Caïn se vengea par le premier des crimes.
Abel, atteint au cœur d'un brandon furieux,
Exhala dans un cri son âme vers les cieux.

Son frère eut un moment de volupté farouche;
Même un cri triomphal s'échappa de sa bouche,
Pendant qu'il brandissait encor l'infâme épieu
« Homme, j'ai châtié l'injustice d'un Dieu!... »
Mais quand vint Iaveh, dans un coup de tonnerre,
Lui jeter cet appel : Qu'as-tu fait de ton frère?...
Le meurtrier fut pris d'une horrible stupeur,
Il n'osa pas s'enfuir au désert..... Il eut peur
De servir de pâture à quelque bête fauve.
« Pour d'innombrables jours, Kaïn, ta vie est sauve »
« Dit la voix..... Va parmi les tigres, sans effroi.....
« Vivre est le châtiment que j'ai choisi pour toi. »

Kaïn, le front marqué d'un signe d'infamie,
Prit sa route à travers la nature ennemie;
Les fauves respectaient le sombre voyageur;
Sur lui pesait le bras du Dieu fort et vengeur.
Sa race pullula comme un limon funeste,
Livrée aux noirs fléaux — guerre, famine, peste. —
Ses fils mouillaient en vain le sol de leur sueur,
En vain ils s'épuisaient dans un âpre labeur;
Rien ne venait à bien, ni bétail, ni semailles;
Quoi qu'ils fissent, la faim déchirait leurs entrailles
Et le père traînait, par les monts et les bois,
Comme un troupeau de loups, sa famille aux abois.

Un jour, errant ainsi de repaire en repaire,
Le malheureux revient vers le toit de son père.
Je ne sais quelle angoisse, excitant son retour,
L'avertit que sa mère atteint son dernier jour.
La voir adoucira son mal inguérissable.....
Il franchit le désert, arrive... et sur le sable,
Au seuil de la maison, s'affaisse en gémissant.
Adam qui l'aperçoit recule frémissant
Et s'éloigne, impuissant désormais pour maudire.
L'homme aux haillons poudreux demeure sans rien dire;

Il rampe peu à peu, craintif et haletant.....,
Et de la moribonde il s'approche... Il attend
Que ce regard éteint dans l'ombre le découvre...
En effet tout à coup la paupière s'entr'ouvre,
L'œil va droit à l'enfant, en songe deviné.....

Ce fut un faible cri : « Mon fils !... sois pardonné !... »
Suivi d'un cri plus fort, dont l'air au loin frissonne,
A la fois doux et rauque, un sanglot de lionne
Retrouvant ses petits qu'elle croyait perdus.
En vain vers le proscrit deux bras se sont tendus ;
Tremblant, épouvanté de son bonheur immense,
Il n'ose s'y jeter..... Il craint, dans sa démence,
D'être une fois de plus, hélas !... un assassin.....
Elle est là !... C'est assez de bonheur pour Kaïn.....
Il se couche à ses pieds, l'embrasse de sa vue.....
Les sanglots font bondir sa poitrine velue ;
On dirait un roulis de flots ; des yeux brûlés
S'échappe le torrent des pleurs accumulés.
Il ne se souvient plus de sa douleur passée....
Ève lui tend sa main défaillante et glacée,
Il y colle sa lèvre avec un long transport.....
La mère est consolée..... et l'Ange de la mort
Peut venir désormais la couvrir de son aile.....
Un sourire ineffable éclaire sa prunelle
Que l'on voit par degrés dans la nuit se plonger.....
Un frisson tout à coup l'agite, plus léger
Que le frémissement des brises dans les palmes
Et son dernier soupir monte dans les cieux calmes.

Ainsi se révéla l'infini maternel !
Ainsi, comme une fleur, naquit du sang d'Abel
La clémence, l'oubli de la vengeance amère.....
Le premier des pardons fut celui d'une mère.....

DOUCET.

L'OISEAU ET LE VOYAGEUR

L'OISEAU.

Sais-tu, bon voyageur, où ce vert sentier mène ?

LE VOYAGEUR.

Je l'ignore. Mais toi, bel oiseau, le sais-tu,
Toi qui, du haut de l'air, ton lumineux domaine,
Vois si loin ?

L'OISEAU.

Il conduit au vallon revêtu
Par la main du printemps de sa robe fleurie,
Au ruisseau dont l'eau fuit de prairie en prairie,
Au bois peuplé d'oiseaux, au champ comblé d'épis,
Au coteau d'où le pin comme un géant s'élance,
Au rocher que la mousse orne d'un frais tapis,
A l'air pur, au parfum, au repos, au silence :
Passant infortuné, c'est là que je naquis,
Que je demeure.

LE VOYAGEUR.

Oiseau, guide moi, je te suis.

A. PÉAN.

PATERNITÉ DU ROSSIGNOL.

Chantre ailé de nos bois, les accords de ma lyre
Ne peuvent exprimer et ne sauraient décrire
La splendeur de tes chants, tes airs si gracieux,
Prêtant un nouveau charme à ces aimables lieux.
Par tes sons enchanteurs, ta vive ritournelle,
Tu flattes dans le nid ta compagne fidèle ;
Tu chantes les plaisirs et de l'astre du jour,
Voltigeant sur l'ormeau, célèbres le retour.

Oh ! que j'admire en toi la tendre prévoyance !
Pour tes faibles petits quelle est ta vigilance !
Du fragile berceau courageux défenseur,
Tu sauras repousser le cruel agresseur.
En père soucieux, instruit par la nature,
Tu cherches tout le jour la féconde pâture ;

Et lorsque vient le soir, tes airs mélodieux
Préludent au repos par leurs accents pieux.

Par ton activité, par ton tendre ramage,
Au Dieu qui te créa tu rends un pur hommage ;
Dans tes brillants concerts ne l'oubliant jamais,
Tu chantes sa grandeur, sa gloire et ses bienfaits.
Ah ! le bonheur pour toi du moins n'est point un songe;
La liberté, l'essor, les chants sont-ils mensonge
Comme tous les faux biens qui nous savent charmer ?
L'instinct te mène au vrai quand il te dit d'aimer.

Mme Amélie MOISSONNIER.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS

Musique de Henry Baudin.

LE LOUP ET L'AGNEAU

Près de la Saône au doux murmure,
Un agneau bêlait en courant ;
Un loup l'arrêta, lui disant :
— « Pourquoi troubler cette onde pure ? »
— « Ah ! vous vous trompez, Monseigneur, »
Reprit l'agneau mourant de peur.

— « Pas plus de cœur que de cervelle !
L'an dernier, tu m'as menacé. »
— « Je n'existais pas, l'an passé,
Je suis de la saison nouvelle. »
— « C'est ton frère. » — Non, Monseigneur,
Je n'en ai point. » — Déjà menteur ? »

— Ah ! pardonnez ! » — « Mais c'est étrange !
Ce gaillard est là, gras et gros ;
Je n'ai que la peau sur les os,
Ce n'est pas juste, et je me venge. »
Il l'étrangla sans grand effort
Le bon droit étant au plus fort.

Aimé VINGTRINIER.

PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE

DES ÉPITRES D'ANGE POLITIEN

Et de ses contemporains illustres

PAR

UN CHANOINE DE SAINT-PAUL DE LYON, EN 1682

—

SUITE (1).

Il me reste à parler maintenant des éditions les plus importantes des œuvres latines d'Ange Politien, et spécialement de celle dont je me suis servi pour ma traduction. Dans la suite de cette étude bibliographique, je vais retrouver encore des savants qui ont honoré Lyon dès les premiers temps de la Renaissance des Lettres, et relié ses traditions à celles des écoles italiennes.

Le P. de Colonia, en rattachant le rétablissement des sciences à Lyon, à l'état florissant où s'y trouvèrent l'imprimerie et la librairie dans les XVe et XVIe siècles, dit avec raison : « C'est là un fait intéressant et domestique, un fait qui n'est point étranger à notre objet principal, puisqu'il regarde directement la littérature; et, par conséquent, il demande de nous quelques éclaircissements (2). »

Qu'il me soit permis de dire qu'il regarde plus directement mon sujet que celui du P. de Colonia, comme on va facilement en juger.

Au nombre des imprimeurs célèbres qui vinrent établir à Lyon l'art nouveau destiné à faire renaître, dans notre

(1) Voir la livraison de mars 1873.

(2) *Histoire littéraire de Lyon*, par le P. de Colonia. Lyon, 1730, t. II, p. 586.

cité, l'étude des lettres et des sciences, il faut placer au premier rang l'allemand Jean Treschel. Mettaire, dans ses Annales typographiques, lui assigne cette place, par deux motifs : d'abord, à cause de la date à laquelle s'ouvrit son imprimerie (1487); puis, par cette circonstance, que Thalie Treschel, sa fille, en épousant le savant Josse Bade, devint la mère d'une nation entière de nos plus illustres imprimeurs français, qui enrichirent l'Europe d'une infinité de beaux ouvrages (1). En effet, trois filles sorties de ce mariage épousèrent l'une Robert Etienne, l'autre Jean de Roigny, et la dernière Michel Vascosan, dont la fille fut mariée à Fédéric Morel, professeur royal, aussi connu par ses belles éditions que par son grand savoir. Le P. de Colonia se trompe, en ajoutant que Jean Treschel, père de Thalie, fut lui-même *le premier modèle et le père de l'imprimerie lyonnoise*, dont il jeta les fondements, vers la fin du xve siècle, — que les Gryphes, les Dollet, les Roville, les de Tournes, les Cardon et les Frellon, perfectionnèrent, dans le xvie, les Anisson et les Bruyset dans le xviie, et qui ne jettent pas moins d'éclat de nos jours, entre les mains qui en tiennent le drapeau, de Louis Perrin à Aimé Vingtrinier (2).

Nous ne pouvons oublier, en effet, qu'avant Treschel, Barthélemy Buyer avait établi dans sa maison l'imprimerie de Guillaume Le Roy, d'où sortit, le 15 octobre 1473, le premier livre publié à Lyon. Cet ouvrage, inconnu peut-être du P. de Colonia (car La Serna-Santander (3) est le premier qui en ait signalé l'existence), était le compendium

(1) Tacere non possum Joannem Treschel, natione Germanum, qui anno 1487, Lugduni officinam aperuit typographicam. Ex hujus filiâ, Jodoco Badio Ascensio in matrimonium datâ, orta est typographorum prosapia illustris.

(2) C'est malgré nous que notre nom se trouve cité ici au milieu d'un tel entourage. Nous en demandons humblement pardon à nos lecteurs.
A. V.

(3) *Dictionnaire bibliographique*, t. III. p. 497. Voir aussi *Bibliographical Decameron* de Dibdin, t. II, p. 215.

du pape Innocent III ; il fixe pour nous la date précise de l'introduction de l'imprimerie à Lyon, qui pourra célébrer, au 15 octobre prochain, son quatrième anniversaire séculaire. Que d'institutions n'ont pas autant vécu !

Quoi qu'il en soit, Treschel, venu quatorze ans plus tard, s'il ne fut pas le premier imprimeur lyonnais, mérite bien les titres que lui décerne l'auteur de l'*Histoire littéraire de Lyon*; car il s'y attacha, comme correcteurs, deux savants qui ont été, pour notre cité, les premiers initiateurs de l'étude des humanités et surtout des lettres grecques, dont le goût s'était déjà répandu en Italie, d'où ils venaient l'un et l'autre.

Le premier est Janus Lascaris, et le second Josse Bade d'Asche, auquel est due la première et la meilleure édition des lettres de Politien.

Le séjour à Lyon de Janus Lascaris, et sa coopération aux travaux de Jean Treschel, ont été, ou passés sous silence, ou contestés dans des termes qui ne doivent qu'attirer plus vivement l'attention sur ce point de notre histoire littéraire. Le P. de Colonia n'en parle même pas, le savant M. Péricaud l'émet d'une manière dubitative, et d'autres érudits ont cru pouvoir le reléguer au nombre des traditions apocryphes. On doit donc ne se contenter, à cet égard, que d'une preuve sans réplique, et, dans le silence de notre histoire consulaire, avoir recours aux sources mêmes, c'est-à-dire aux livres sortis des presses de Treschel, témoins muets, mais irrécusables. Le nombre en est restreint; la bibliographie lyonnaise du xve siècle en cite trente-quatre, et la bibliothèque de Lyon n'en possède que six. Il faut recourir aux trésors de notre bibliothèque nationale et de celle de l'Arsenal, à Paris, qui, plus riche que la nôtre de nos propres richesses, contient, outre les quatre ouvrages cités par l'index de Laire, sous les dates de 1489 et 1496, trois livres des Canons d'Avicenne, expliqués par Jacques Despars, et imprimés à Lyon, en janvier 1498, soit 1499, nouveau style. L'impression de ce

livre, commencée par Treschel, et suspendue par sa mort, fut achevée par Clein. Il s'ouvre par une épître dédicative à Jacques Ponceau, médecin du Roi. Dans cette lettre, datée de Lyon, aux calendes de janvier 1498, Janus Lascaris déclare qu'il a servi de correcteur aux trois volumes imprimés par Jean Treschel, et, à moins de supposer que sa collaboration toute accidentelle fut bornée à cet ouvrage, il faut lui reconnaître la qualité d'honneur qu'il prend dans la suscription de cette Epître, ainsi conçue : Johannes Lascaris Rhyndacenus, in Treschelliana officina ἐπανορθώτης, correctorem vocant, Jacobo Ponceau, archiatro Regio, salutem plurimam dat.

Ce n'était point, d'ailleurs, le premier livre dont il corrigea les épreuves ; c'est à ce grand homme, sorti de l'illustre famille qui donna trois souverains à l'empire grec, que nous devons le Callimaque imprimé à Florence, en 1492, et l'Anthologie de 1494, l'édition princeps de cet admirable monument, dont Firmin Didot achevait d'enrichir sa grande collection, il y a deux ans, au milieu des angoisses de la guerre civile et étrangère (1).

Rien de plus vraisemblable, d'ailleurs, que le séjour prolongé de Lascaris à Lyon. On sait qu'il vint de Constantinople en Italie, après la chute de l'Empire, dont il fut, bien jeune encore, le témoin ; rien n'est plus touchant que ses paroles rapportées par M Villemain, qui terminent le récit de la mort de Constantin Dracosès : « Avec lui périt l'Empire, et la liberté et la civilisation, et les sciences, et tout ce qu'il y a de bon (2). »

(1) His scriptis, quum nostro voluminì, propter belli primum germanici, posteà civilis et plus quam civilis, tumultum in publicum prodire per continuos menses non licuerit, *interim perlectis denuò stereotypis*, alia *addenda et corrigenda* comparata sunt, quæ infra subjicimus. — Septembri M. MDCCCLXXI. Ambrosius Firminus Didot, lectori, in Anthologiæ, vol. II, p. vj.

(2) Villemain, *Lascaris ou les Grecs au XVe siècle*, Paris, 1825.

Il vécut d'abord à Florence, à la cour de Laurent de Médicis, qui, plus tard, le renvoya en Grèce, à la recherche des anciens manuscrits dont il voulait enrichir la Bibliothèque Laurentine. Il en rapportait, en 1494, une grande quantité, notamment du mont Athos, qui fut, à cette époque, notre Sinaï littéraire; lorsqu'en mettant le pied sur le sol de la malheureuse Italie, il y vit la guerre rallumée par l'ambition de Charles VIII, et les Français maîtres de Florence, d'où les Médicis avaient fui. Mais il faut bien reconnaître qu'à ces initiateurs de la Renaissance dispersés par nos armes, le sort des combats préparait de légitimes successeurs. Charles VIII, Louis XII et François Ier allaient recueillir, non pas la succession de Naples ou de Milan, prétexte de ces tristes combats, mais celle du nom de pères et protecteurs des lettres.

Charles VIII accueillit aussitôt Janus Lascaris, et l'amena avec lui en France, où il s'arrêta d'abord à Lyon.

Nous ne pouvons passer sous silence cette seconde entrée du souverain qui, en fondant l'année précédente le couvent des Cordeliers de l'Observance, s'était montré vraiment, selon la judicieuse remarque de leur historien, le dernier roi du moyen âge et qui revenait du champ de bataille de Fornoue, accompagné de Lascaris et de Fauste Andrelin, digne du nom de premier roi de la Renaissance. Nous ne pouvons oublier que ces deux événements ont eu Lyon pour théâtre, et il ne sera pas de trop dans cette étude, d'aller chercher, aux sources, le récit contemporain de l'entrée du 7 novembre 1495. C'est le secrétaire de la reine Anne de Bretagne, maître André de la Vigne, *lequel il avoit commis à coucher et mettre par écrit ce présent voyage*, qui nous le fournira dans son naïf journal.

« Le samedy, septième jour de novembre, l'an 1495, le Roy alla dîner à Venissière (1) et coucher à Lyon... et est à sçavoir que de Lyon sortirent les manants et habitants,

(1) C'est Vénissieux qu'il faut lire.

pour l'accueillir ainsi qu'il lui appartenait. Premièrement les prélats, seigneurs, comtes et chanoines de Saint-Jean de Lyon, avec tous les autres chanoines, curez et prestres dudit lieu; les quatre mendiants (1) et autres religieux, tous revêtus d'ornements somptueux, portant reliquaires, châsses, fiertes et autres précieuses reliques, etc...

« Après vinrent les gouverneurs de Lyon, tant de justice qu'autrement, accompagnez de grands et riches marchands, ensemble et de plusieurs autres; et furent faire la révérence et la bienvenue au Roy, lequel étoit lors outre le pont du pont du Rhône, où il faisoit, pour son plaisir, courir la lance à deux ou trois de ses Mignons.

« Après sortirent tous les principaux enfants de Lyon, montez, bardez et accoutrez de chaînes, bagues, joyaux et autres singularitez, le mieux que l'on avoit jamais vu, et tous vestus et habillez de grands et larges sayons (2), l'un comme l'autre, lesquels il faisoit beau voir... La ville étoit tenduë, tapissée, garnie et accoûtrée le plus somptueusement qu'on avoit sçu faire, de grandes tapisseries et autres choses très-belles. La porte où le roi passa, et aussi par tous les carrefours par où il devoit passer, il y avoit des échaffauts, mystères et histoires, avec leurs dicts et sentences par écrit; faits et compris d'entendement merveilleux.

« Item, en plus de cent endroits, il y avoit au travers des ruës des écussons pendant en l'air, à la mode d'Italie, environnez de gros chappelets de fleurs et autres verdures joyeuses; dedans lesquels écussons étoient les armes mi-

(1) Ce sont les Franciscains, établis à Lyon en 1218, les Dominicains en 1216; les Carmes en 1303 et les Augustins vers l'an 1,000, sous le pontificat de Burchard II, le premier archevêque qui ait été souverain de Lyon. Ces quatre ordres y ont subsisté avec quarante autres cloîtres ou maisons religieuses jusqu'en 1790. Ils contenaient, en 1656, d'après Chappuzeau (*Lyon dans son lustre*, p. 75), 1635 religieux des deux sexes.

(2) Saye ou sayon, habit militaire, dérivé du latin *sagum*.

parties du Roy... Comme Roy de Hierusalem, de Naples, de Sicile et de France; et pardessus ledit écusson étoit la couronne du *Tiere* (1) impérial, magnifiquement faits. Ainsi entra le Roy... triomphant en victoire, glorieux en gestes, nompareil en magnificence et immortel en excellence. Ledit seigneur, en la compagnie dessusdite, fut mené au logis de l'archevêque de Lyon, costé Saint-Jean, auquel lieu l'attendoient la Royne, madame de Bourbon et plusieurs autres grandes dames, desquelles il fut accueilli en joye et liesse très-singulièrement. »

Le récit des fêtes qui suivirent peut nous donner une idée de la situation de notre ville, vers la fin du XVe siècle, et j'y renverrais simplement le lecteur, si je n'avais à cœur de citer une petite pièce de vers latins *composez pour icelles joustes en grande singularité*, par l'un de ces Italiens que ramenait Charles VIII. Fauste Andrelin, dont la langue poétique renouait en France la tradition interrompue depuis Ausone, fut chargé des inscriptions qui devaient rappeler ces fêtes. D'après le continuateur de Monstrelet, le dit Roy Charles fit faire joustes et tournois à Lyon, les plus somptueuses que merveilles; et mesmement aux trois principaux endroits de ladicte ville, c'est à sçavoir en la Grenette, devant les Cordeliers, en la Juifverie et au Palais; esquelles joustes et tournois, icelui Roy Charles etoit tousjours le premier soy présentant en champ de bataille, là où il se porta tousjours vaillamment et de bon courage, et fit plusieurs bons coups d'épée, et aussi firent plusieurs seigneurs de France; et en mémoire d'icelles joustes furent faits et dressés trois piliers de pierre, ausquels sont encore à présent escrits aucuns vers en langue latine, composez pour icelles joustes, en grande singularité. »

Ces vers latins, au nombre de huit, furent gravés en caractères gothiques, sur un marbre placé au bas d'une de

(1) Tiare.

ces pyramides, et conservé jusqu'au siècle dernier dans la maison des Villars, où étaient depuis 1707, les filles de la Providence, à la montée Saint-Barthélemy.

Cette citation sera courte :

> Ne virtus langueret iners, dum bella quiescunt,
> Ipse armis totâ juvenes agitabat in urbe
> Karolus, et magni belli simulacra ciebat.
> Primus in adversas acies, postremus abibat.
> Tres stetit ille dies, donec se condat Apollo.
> Et minimâ quoscumque manu, sed pectore forti
> Pertulit, atque illi demum Victoria cessit.
> Virtutique sacrum manet hic per secla trophæum (1).

Andrelin suivit la Cour à Paris, mais le séjour de Lascaris dut se prolonger près de trois années, puisque nous le retrouvons, en 1498, dans l'imprimerie de Treschel, où il me paraît impossible de contester désormais son emploi de correcteur, que ne dédaignaient pas d'exercer alors les savants les plus illustres. On en pourra trouver la liste au chapitre VII, partie II, de l'*Origine de l'imprimerie*, par André Chevillier, Paris, 1694, in-4°.

Dans cette même imprimerie, un érudit, dont le rôle a été plus important encore dans notre histoire littéraire locale, remplissait les mêmes fonctions, à cette époque : j'ai nommé Josse Bade d'Asche. Si Lascaris forme le lien qui relia nos traditions à celles de la Grèce, Josse Bade les rattache plus directement encore aux écoles italiennes de la Renaissance ; de sorte qu'on peut dire,—*si profana licet componere sacris*,—que ces savants ont été pour notre ini-

(1) De crainte que le courage ne languit dans l'oisiveté, pendant la paix, Charles mettait sous les armes les jeunes gens dans toute la ville, et faisait le simulacre de la grande guerre. Le premier au front des armées, il les quittait le dernier. Il se tint de la sorte trois jours, jusqu'au coucher du soleil, et soutint chaque assaut de sa petite main et de son grand courage. Enfin la victoire lui demeura fidèle, et ce trophée reste consacré pour les siècles à son courage.

tiation littéraire, ce que les Pothin et les Irénée furent aux premiers jours du christianisme, pour l'évangélisation de notre cité. Tous ces noms rattachent directement Lyon, à la Judée, à la Grèce, à l'Italie, les mères et maîtresses de toutes choses.

Josse Bade, né en 1462, au village d'Asche (1), près de Bruxelles, alla de bonne heure en Italie, pour se livrer à l'étude des humanités et surtout des lettres grecques. Son maître fut le célèbre Guarini, qui attirait à Ferrare, autour de sa chaire de littérature, les plus fameux érudits de l'Italie, et même de toute l'Europe. Il y avait succédé, en 1460, à son père, que les éloges unanimes d'Æneas Sylvius, de Pogge, de Philelphe, de Valla, mettent au premier rang parmi ceux qui ont ranimé, au xve siècle, l'étude de l'antiquité. Il se montra digne de continuer son nom à l'Université de Ferrare, où il eut pour disciples, entre autres, Alde Manuce et les Giraldi. Ange Politien, qui a inséré plusieurs de ses lettres dans son recueil, l'appelle le plus célèbre professeur de son temps (2), et il en exerçait encore les fonctions en 1495.

Telle était l'école où se forma Josse Bade, et dont il apporta les leçons à Lyon en 1491. On voit qu'il n'y eut point d'interruption entre la première chaire, où furent enseignées les lettres grecques dans notre ville, et celle qu'avait fondée à Constantinople Emmanuel Chrysoloras, à la fin du xive siècle, — puisque Guarini, élève de son père qui avait étudié sous ce maître célèbre, nous avait envoyé son propre disciple, pour donner à nos aïeux, soit comme professeur, soit comme correcteur, la première initiation aux écrits des anciens. Il y ouvrit la première chaire de belles lettres en 1491, avant même que Simon de Pharès eût fermé celle d'astrologie, où Charles VIII vint l'entendre encore en 1495 (3).

(1) D'où son surnom d'Ascensius.

(2) Ep. XX, liv. I.

(3) Simon de Pharès, établi à Lyon, où il avait fait bâtir une maison,

Que le nom d'un tel homme soit aussi profondément oublié dans la ville qui lui doit cet enseignement, antérieur d'un demi-siècle à l'établissement de son premier collége, voilà ce que peuvent seules expliquer les tendances positivistes d'une époque, où la première place appartient aux faiseurs de révolutions, et aux manieurs d'argent !

Le P. de Colonia, qui a voulu rendre hommage à ce *docte du premier ordre*, comme il l'appelle dans son histoire littéraire de Lyon, ajoute « qu'il y mit dans le goût des humanités la jeune noblesse de cette ville, et qu'il lui expliquait publiquement les anciens auteurs (1). » Il m'a paru curieux de rechercher la confirmation de cette donnée un peu vague, dans les écrits de Josse Bade, et de leur demander le nom de ses disciples. Sur ce point, les investigations les plus minutieuses produisent de minces résultats. A peine ai-je reconnu, dans l'inscription de l'épître dédicatoire des savants commentaires qu'il imprima sur Valère-Maxime et Aulu-Gelle, les noms latinisés de La Mure, de Bellièvre et de Mont-d'Or. Mais, s'il faut renoncer, à connaître les disciples, c'est un nouveau motif de chercher à approfondir l'œuvre du maître, surtout dans le rapport qu'elle offre avec le sujet qui nous occupe.

Il n'est pas possible de douter un instant que Josse Bade, ait connu en Italie la correspondance de Politien, où son maître, Guarini, occupait une place importante, comme je l'ai fait remarquer. Ce qui vient confirmer cette opinion,

avec un grand cabinet contenant 200 volumes de livres singuliers, y enseignait publiquement l'astrologie judiciaire. Il fut pour cela interdit, en 1493, par l'archevêque de Lyon et arrêté par l'Official. Dom Liron, *Singularités historiques*, I, 314 et 315.

(1) La Caille nous apprend également que Badius, à son retour d'Italie, enseigna plusieurs jeunes gentilshommes à Lyon, expliqua publiquement les anciens poètes et composa et imprima quantité de bons livres chez Jean Treschel, imprimeur de Lyon, duquel il épousa la fille Thalie. *Histoire de l'imprimerie*, 1689, in-4°, p. 72, 73.

ce sont les quatre éditions données par lui ou sous sa direction, des épîtres d'Ange Politien, qu'il a enrichies de ses savantes notes.

La première, date de 1499, et fut imprimée chez Guillaume Le Bret, par les soins d'Antoine Koburger de Nuremberg. Dans l'épître liminaire qu'il lui adresse, Josse Bade assure qu'il a pris soin que l'impression ne différât presque en rien du manuscrit, comme l'en avait prié l'auteur lui-même dans sa lettre 75e (1). Ne faut-il pas conclure de ce passage que Politien, lui-même, lui avait confié l'impression de ses lettres, destinées à ne pas être publiées de son vivant. Ce qu'il y a de certain c'est que la première édition fut imprimée quatre ans après sa mort, en 1498, à Venise, par Alde Romain. Je regarde celle de Josse Bade, non pas comme la seconde, mais comme contemporaine (2). L'une, en effet, est datée de Venise, juillet 1498, et celle qui nous occupe, de Paris, février 1499. Elles ont été préparées sur deux manuscrits différents, et l'épître liminaire de Josse Bade serait incompréhensible, s'il n'avait fait que reproduire l'édition Aldine, publiée aussi par un des correspondants d'Ange Politien.

(1) Curavimus..... quod ipse in *lxxv* epistolâ precatur..... ut quam minimum ejus scripta quasi degenerent ab origine.

(2) Cette édition a été reproduite quatre fois au moins, en 1517, 152°, 1523 et 1526, in-4°, sous le célèbre Prœlum Ascensianum, avec des commentaires de François Sylvius, professeur d'éloquence et principal du collége de Tournay, à Paris, mort en 1530. La dernière est dédiée à Eustache de Croy, évêque d'Arras. Chevillier dit avoir vu un privilége, en date du 15 février 1518, donné à Josse Bade pour l'impression des ouvrages d'Ange Politian. *Origine de l'impr.*, 395.

Après celle-là, Sébastien Gryphe en donna quatre éditions à Lyon, en 1528, 1533, 1539 et 1546, in-8°.

Enfin une nouvelle édition in-12 parut à Hanau, en 1604, chez Guillaume Antoine, qui la dédia à Godefroy de Lauthern, *nobilissimo summaque spei adolescenti*. Elle a été reproduite à Amsterdam en 1642, in-12. Je n'en connais aucune autre depuis cette date.

Cette étude bibliographique nous a conduits jusqu'aux derniers jours du xve siècle, et tous les faits qu'elle embrasse se placent dans cette période décennale, de 1490 à 1500, qui, sera selon l'observation d'Hallam, à jamais mémorable dans l'histoire du genre humain. Il n'est peut-être pas indifférent de faire remarquer ici, que ce temps, où Lyon recevait la tradition de l'antiquité, et manifestait pour la science une passion plus enthousiaste et plus universelle qu'elle n'a peut-être jamais été depuis, voyait tout à la fois se clore le moyen-âge, et s'accomplir les événements générateurs de l'histoire moderne. La France devenue, par la réunion du dernier des grands fiefs, — la Bretagne, — une monarchie entière, absolue, au moment même où la conquête de Grenade fit de l'Espagne un royaume chrétien, s'était jetée sur l'Italie comme sur une proie, et en découvrant sa faiblesse politique, avait transmis ses arts et ses mœurs aux nations cisalpines. En même temps, Colomb et Vasco de Gama avait découvert deux mondes nouveaux, et ouvert à l'activité humaine, un champ qu'elle n'a pas achevé de parcourir. Il est douteux que l'histoire du monde chrétien présente une heure plus solennelle aux méditations du philosophe. Il était important de noter ce qu'elle a été pour notre patrie lyonnaise, et bien que ce fût dépasser les bornes d'une modeste étude bibliographique, je n'ai pas résisté au désir de placer dans son cadre le livre dont j'avais entrepris l'étude. Il ne me reste qu'à répéter pour ma justification les paroles du critique anglais Greswel, qui m'ont servi d'épigraphe : « Les nombreux correspondants de Politien forment une pléïade d'hommes illustres, dont l'histoire, intimément liée avec celle de la Renaissance des lettres, aurait mérité plus de recherches qu'on ne leur en a accordées jusqu'ici. »

Aussi n'est-ce pas d'une simple traduction que j'aurais conçu le projet. C'est toute une histoire dramatique, animée de la Renaissance des lettres et des arts, que j'aurais voulu entreprendre, en faisant vivre le lecteur au milieu de cette

pléïade, dont parle Greswel, et qui a rempli Florence et l'Italie de l'éclat de ses chefs-d'œuvre, pendant près d'un demi-siècle. Le nombre de ceux qui la composaient est assez important, pour qu'il faille, avant tout, guider le lecteur au milieu de ce *salon du* XVe *siècle*. Les *correspondents* de Politien, ceux du moins dont il a publié les réponses, ne sont pas moins de trente-six ; on y compte : un souverain-pontife, Innocent VIII ; le roi Jean de Portugal, auquel échut l'honneur de donner, au cap des Tempêtes, son nom de cap de Bonne-Espérance; les princes souverains de Florence, de Milan et de la Mirandole ; le cardinal de Pavie; le patriarche d'Aquilée, et trente autres dont les noms rappellent autant de grands écrivains et de chefs d'écoles, chers aux lettres et à l'humanité. C'est par leurs portraits que ce travail doit s'ouvrir : Placer dans leur cadre ces figures d'un âge, auquel le nôtre doit encore toute son éducation littéraire, c'est l'introduction obligée d'une traduction, telle que l'avait conçue La Monnoye, et que le chanoine de Rancé l'avait entreprise, dès 1682, sur les conseils du duc de Montausier. Ce sera le sujet d'une prochaine publication, s'il m'est permis d'espérer qu'au milieu des personnalités de ce siècle, les souvenirs étrangers à nos passions puissent encore trouver leur place.

Edmond de PIELLAT.

(*A continuer*)

DISCOURS DE L'ESTOC

ET GENEALOGIE

DES

COMTES DE VINTEMILLE PALEOLOGUES & LASCARIS

SUITE (1)

VII. Puisque i'ay cy dessus parlé de l'alliance des Lascaris avec la maison de Vintemille, il ne sera hors de propos de toucher un mot de l'autre branche d'alliance, qui est des Paleologues, aussi noble et ancienne que la premiere, à laquelle nostre maison est doublement alliée; car il se trouve qu'Alexius Paleologue espousa la fille d'Alexius Angelus, empereur de Grece, et son fils espousa Anne, fille de Theodore Lascaris, depuis empereur, et la fille du jeune Theodore aussi empereur, nommée Irenée, fut mariée à Jean comte de Vintemille, selon que recite Gregoras. Or, est-il certain par les histoires grecques que les races des Lascaris et des Paleologues ont tenu l'empire de Constantinople par plus de trois cens ans, dont il y a eu des empereurs vaillants et de grande pieté et prudence, combien que ie ne veux nyer qu'aucuns d'eux sont parvenus à l'empire par moyens illicites, selon que leurs vertus et selon que leurs richesses les ont rendus ambitieux, ou bien que le soupçon d'estre ruinez et l'envie des courtisans les a contraincts à faire des estranges entreprises. Theodore Lascaris fut heureux

(1) *Voir les précédentes livraisons.*

et vaillant : il chassa Alexius et vaincquit les Turcs en bataille, qui avec grande puissance vouloient restablir ledit Alexius ; et ne tint la victoire que de sa propre vertu : d'autant que Zatalites, prince des Turcs, se vint attacquer à luy et combattit vaillamment, de sorte que l'empereur fut rüé à terre ; mais ledit Theodore ne perdit point cœur ains se releva soudain et couppa les jarrets du cheval du Turc et le fit aussi tomber à terre, et lors il monstra si bien sa vaillance qu'il trancha la teste d'iceluy, et l'ayant faict porter par le camp au bout d'une picque, effroya tellement les Turcs qu'ils furent rompus et deffaicts; Alexius mesme pris prisonnier avec plusieurs autres seigneurs, auquel toutesfois il fit bon traictement. Le ieune Theodore eut une grande victoire contre les Bulgares, lesquels du depuis il receut en Grece, comme il fit aussi du despote de Thessalie nommé Michel le bastard. Il fut fort doux et humain et liberal en son regne, mais il eut quelque soupçon contre Michel Paleologue qu'il voulust aspirer à l'empire : cela fut cause que ledit Michel s'en fuit vers les Turcs, qui le firent capitaine general de leur armée, et vaincquit les Scythes en battaille. L'empereur depuis le rappella et le remit en ses biens, prenant de luy la foy qu'il luy seroit fidele et n'aspireroit à l'empire. Tost apres ledit Theodore abdicqua l'empire et se rendit moyne en une abbaye qu'il avoit bastie et fondée, delaissant un fils pupil soubs la tutelle de Massalon, lequel fut tué par sedition populaire. Et lors Arsenius, patriarche de Constantinople, par l'advis de tous, donna l'enfant et toute l'authorité et administration à Michel Paleologue, comme grand connestable de tresillustre maison, et outre ce bien-aimé du peuple. Il avoit de grandes vertus qui le rendoient aymable à un chascun ; il estoit vaillant et liberal, eloquent, d'une carre auguste, belle et venerable, et d'un

esprit prevoyant et aïgu sur tous autres. Au commencement de son administration, il vaincquit Michel de Thessalie en battaille, et lors par les soldats il fut esleu empereur, et fit Alexius son frere, Cesar; lequel reprit Constantinople, qui s'estoit revolté, et y fit entrer son frere Michel comme empereur. Depuis se voyant derechef assailly par le roy Charles de France et les armées latines d'une merveilleuse puissance, il fit paix avec le pape et luy accorda plusieurs authorités et prerogatives sur l'esglise grecque, dont il commença à estre hay des siens, mesmes du patriarche Arsenius, qui le voulut interdire. L'empereur, pour s'asseurer, chassa le patriarche, mit plusieurs senateurs et gentilshommes en prison, rendit Jean Lascaris aveugle, qui estoit desià grand, et suscita Federic, roy de Sicile, contre les François. Il reprima les Gennois et donna sa fille en mariage au duc des Bulgares. Somme, il se meintint en son regne, et apres son deces Andronicus Paleologue, son fils, luy succeda; lequel consola Jean Lascaris aveugle et luy fit fort bon traictement. Il mit Porphyrogenete, son cousin germain, en prison, pour ce qu'il aspiroit à l'empire, et eut la fortune de guerre fort variable. Il eut ses enfans successeurs à l'empire de fils en fils, jusques à Constantin Paleologue, le dernier de sa race, qui fut tué à la prise de Constantinople par Mahomet le deuxiesme de la race des Othomans, l'an 1453; et ainsi deffaillit le plus bel empire et le plus noble qui fust oncques, à present occupé par les Othomans, princes des Turcs, selon que plus amplement on peult veoir par les histoires. Et par là on peult iuger quelle a esté la noblesse de ces trois maisons de Lascaris, Paleologue et Vintemille, tellement alliées et apparentées que plus ne pourroient estre. Apres la prise de Constantinople, tous les masles de la race des empereurs que l'on

peust apprehender furent mis au fil de l'espée, comme aussi tous les plus nobles du païs. Ceux qui purent eschapper, ensemble les femmes et filles du sang, se sauverent és isles prochaines et de là és autres païs et provinces tenües par les chrestiens. De tous lesquels ie ne vous pourrois dire ny les noms ny les fortunes, fors d'un nommé Constantin Lascaris et d'un autre nommé Janus Lascaris, qui furent grands personnages à Rome du temps des papes Sixte, Alexandre sixiesme et Leon dixiesme. Mesme que ledit Janus Lascaris fut ambassadeur du pape Clement VII vers l'empereur Charles le Quint, pour la delivrance du roy François. Les femmes, qui s'estoient retirées és isles se sont du depuis mariées, partie à des seigneurs françois, partie à italiens, retenans tousiours ceste maiesté du lieu dont elles estoient sorties, et les appelle-on encores auiourd'huy Arcondesses, c'est à dire princesses, combien qu'elles soient reduictes à petite fortune.

On raconte que les Paleologues ont esté quasi tous de grande stature, grand front, large barbe, ayans carre d'hommes de guerre, venerables, haultains, ayans tousiours la teste levée, le maintien auguste, la parole douce et neantmoins retenant sa grandeur, esloquens et gratieux envers un chascun, gens d'effect et de discours, de grande entreprise et negociation. Les Lascaris estoient plus petits, de moyenne stature, humains et courtois, amateurs des dames, soupçonneux, caults et fins, et aucuns d'eux plus devotieux et dissimulateurs. Ceux de Vintemille naturellement ouvers, simples, liberaux, non soupçonneux ny simulateurs, secourables à leurs amys, ne se deffians de personne, haultains de cœur et convoiteux d'honneur et de gloire, se contentans de leur fortune.

Mes oncles les chevaliers m'ont autrefois raconté que

frere Marc des comtes de Vintemille, chevalier de Rhodes, estant capitaine general de la Religion, rencontra par mer, avec ses quatre galeres, huict de celles des Turcs, lesquelles il attacqua si vivement, qu'il en mit deux à fond et en prit trois avec grande occision de Turcs ; mais il advint un malheur, que les Turcs en combattant mirent le feu en sa galere, qui fut arse et bruslée, et comme il se vid en danger, saulta dedans l'une des galeres des Turcs, en laquelle il fut tué, et neantmoins ses freres retournerent victorieux à Rhodes, menans les trois galeres turcques prises en ce combat. Ainsi il advient souvent qu'une belle entreprise, encores qu'elle soit heureusement executée, est quelquefois accompagnée d'une mauvaise fortune et d'un malheur qui ne se peult eviter.

Ceux de Vintemille de Sicile et de Naples sont apparentez et alliez de grandes maisons qui seroient malaisées à reciter ; mais ceux de la coste de Gennes, à la maison Doria, à celle de Spinola, Carretti, Grimaldi et Lomelini, à la maison de Tende et de Savoye par le moyen de dame Margueritte de Vintimillia Lascaris, dame de Vilars, de Tende et du Maro, mariée à Monsieur le mareschal de Savoye, qui de son temps fut recogneu en France, et a laissé Claude de Tende, gouverneur de Provence, et Honorat de Savoye, à present admiral de France, ses enfans, et dame Magdelene de Savoye, femme de feu monsieur Anne de Monmorancy, connestable de France, deux autres filles mariées aux comtes de Brienne et de Ligny. Il y a encores d'autres alliances dont ie ne suis pas bien informé, comme dans la maison de Joyeuse et marquis d'Urfé. Le comte Claude de Tende a eü deux fils, Honorat et Henry ; lesquels estans morts sans enfans, Renée de Tende sa fille esnée, vefve du feu sieur d'Urfé, bailly de Forests, a pretendu la succession que l'on es-

time de trente mille escus de rente. Mais ledit sieur admiral de Savoye pretend que par le testament de son grand pere tous les biens sont substituez aux masles, et que par consequent la succession luy apartient. Et ainsi a esté jugé, tant au parlement de Provence qu'en celuy de Thurin, au profit dudit sieur admiral, lequel en est jouyssant, et dit que la substitution est caducque en sa personne et de dame Henrye de Savoye sa fille, vefve de monsieur de Mompezat et à present femme de monsieur Charles de Lorraine, duc du Mayne, gouverneur du païs et duché de Bourgogne.

VIII. Au reste i'eusse volontiers passé soubs silence le discours de ma petite fortune, laquelle, pour avoir esté travaillée, laborieuse et incertaine, et fort dissemblable à celle de mes ancestres, ne meritte pas d'estre cognüe de vous. Toutesfois, puisque tant desirez et me pressez de la vous faire veoir, i'en toucheray quelques points, qui se peuvent dire sans pudeur : le demeurant sera commis aux vents et tenebres d'oubliance. Il se trouve peu de gens qui ayent eü la naissance pareille à la mienne, et fault bien qu'à ma geniture les astres ayent monstré leur vertu. Le pere Ligurien, la mere de Constantinople, la naissance en Lango, l'enfance à Rhodes, la puerilité vagabonde sur mer, l'adolescence instable sur la terre et la virilité reduicte en France, où elle a esté long temps incertaine de sa vie et mal asseurée de trouver repos. Vous sçavez comme je perdis mon pere à la guerre de Rhodes, estant encores enfant, et comme par mesme desastre, je fus privé par les Turcs de mon païs, mes biens, parents et maisons, et quasi des le berceau contrainct de courir la mer jusques en l'aage de dix ans, sans trouver lieu où ie me peusse arrester. Voylà comme Dieu nous donne la vie et nous sauve des dangers comme il luy plaist, et

contre toute esperance, nous meine et conduict en lieu où l'on n'a iamais pensé.

Estant les reliques de la religion de Rhodes à Viterbe et à Nice, mes parens chevaliers ne voulans ou ne pouvans pourvoir à ma nourriture, un chevalier lyonnois nommé George de Vauzelles, amy de mon feu pere, recognoissant quelques bons offices qu'il avoit receus de luy, me mena en France et m'entreteint comme son fils aux escholles de Lyon, de Paris et Thoulouze jusques en l'aage de vingt ans, qu'il me laissa aller sur ma foy chercher mon frere et mes parens en Italie, et me fit sentir le fruict de l'amitié qu'il avoit portée long temps auparavant à mon pere. On dit bien vray qu'il n'y a rien si beau que faire thresor de bons amys et qu'un bon cœur treuve quelquefois l'opportunité de monstrer qu'un bienfaict n'est iamais perdu. En cest aage de vingt ans et plus i'avois le cœur addonné aux lettres et aux armes, et ay couru les Universités d'Italie, et en mesme temps visité les villes où l'on faisoit la guerre, estant partie eschollier et partie soldat. J'ay aussi couru la coste de Gennes, et trouvé les brisées de ma maison paternelle, laquelle ne me venant à gré pour les humeurs des gens de ce païs là, ie retournay incontinent à Pavie pour achever mes estudes, et tost apres fis le voyage d'Algier soubs l'empereur Charles le Quint, et ayant traversé l'Espagne, ie me rangeay à la cour de France, où i'ay plusieurs fois tourné et changé de façon de vivre, selon que l'affection ou la necessité me commandoit. Icy ie vous puis confesser que i'avois passé trente ans, et changé plusieurs fois de profession avant que resoudre à laquelle ie me devois tenir ny en quel lieu mettre le pied pour m'arrester. J'ay voulu sçavoir plusieurs langues, m'applicquer non seulement aux lettres humaines et aux loix, ma principalle profession,

mais aussi à la musique, aux mathematiques, à l'arch
tecture, à la peinture et poësie, à faire devises et pou
traicts de tableaux, tapisseries, verrierres et ornemen
de maisons et iardins des roys et princes, avec des inve
tions belles et rares, pour satisfaire à leurs desseings. E
ceste incertitude i'ay demeuré long temps, non par fault
de courage, mais par deffault de moyens. Car quelqu
mal ou adversité qui me soit advenuë, ie n'ay iama
perdu le cœur, ains ay aspiré à meilleure fortune ; iama
ne pris plaisir avec les ignorants, ny conversé avec les pl
beiens; volontiers me tenois és palais des roys, princes
grands seigneurs, et ay maintefois disné par cœur po
avoir leurs devis, et disputer avec les hommes excellen
fust en doctrine ou en faict de guerre. Ce courage me
cognoistre au grand roy François, vray patron des bons
prits, lequel me commanda de luy translater de grec la C
ropedie de Xenophon. Ce que ie fis, et luy en donnay de
livres escrits de ma main devant qu'il mourust à Rambou
let. En mesme temps ie traduisis l'histoire grecque d'H
rodian des empereurs de Rome, et le Prince et la Guer
de Machiavelli, Italien, que ie donnay à monsieur de Mon
morancy, pour lors connestable de France; et pour mons
trer que ie n'avois mal profité à l'estude des loix, ie fis im-
primer les Digestes à Paris, corrigez sur les Pandecte
florentines, et y adioustay mille bons passages que i'a
vois recueillys en Italie plus de dix ans devant que le du
de Florence donnast les vrayes Pandectes à l'impressio
Et fis aussi plusieurs autres ouvrages de ma main, po
n'estre oysif et inutile, lesquels se trouveront és mains
mes amys. Le roy Henry II, auquel ie donnay la Cyr
pedie complette, me fit donner 400 escus, avec lesque
je me mis en ordre et me fis cognoistre aux princes
grands seigneurs. J'estois bien aymé [de messieurs l

cardinaux du Bellay et de Tournon (1) et] de messieurs les cardinaux de Lorraine et de Sens, de messieurs les ducs de Guise et d'Aumale, fort familier et domestique de messieurs de Rambouillet, pere et fils ; et depuis en la maison de feue madame la duchesse de Valentinoys, lorsqu'elle faisoit bastir en grande magnificence et somptuosité la maison d'Anet, en laquelle mes inventions, devises et poësies succederent si heureusement, que le roy Henry me donna l'office de conseillier en la Cour de parlement de Diion, premier fondement de mon repos. Depuis ie me suis rendu plus familier à feu monsieur le connestable et à messieurs ses enfans, par le moyen de madame Magdelene de Savoye leur mere, qui m'advouoit pour parent, et à plusieurs autres seigneurs ; à messieurs les chanceliers Olivier, Bertrand et de l'Hospital et autres gens doctes, desquels i'estois aymé et respecté, et par leur faveur i'ay executé de belles et honorables charges et commissions pour le service du roy, comme vous sçavez. Et parmy nostre compagnie, et en tout le païs, ie n'ay point acquis mauvais nom, soit dit sans envie, ains une reputation d'aimer la iustice, que i'espere continuer avec l'ayde de Dieu. Cela m'a servy, non pour aggrandir, mais pour asseurer ma petite fortune et le nid que i'ay trouvé pour me tenir à couvert le demeurant de mes iours, du quel i'ay esté seul promoteur et architecte. Dieu y a donné bon succez et accroissement. Je me veux loüer d'une chose, qu'estant content de peu, ie n'ay porté envie à personne et me suis estudié de faire plaisir à tous et desplaisir à nul, acquerir des amys et me ranger du party des bons, fuir les meschans et querelleux, estaincdre les inimitiés et

(1) Ce membre de phrase ne se trouve que dans le manuscrit de la bibliothèque nationale.

querelles et me rendre agreable et amy d'un chascun. Enfin Dieu m'a accompagné d'une femme vertueuse, avec laquelle i'ai vescu en ioye, doulceur et concorde, et m'a donné une fille, de laquelle je voy sortir de la lignée pour ma consolation. Des biens, il y en a peu ; mais à suffisance de ma vie. Il y en a assés de mes heritiers, s'ils s'addonnent à bien, et trop s'ils s'addonnent à mal (1).

Nous avons cy devant parlé d'Alexandre et Prosper qui estoient fort ieunes ; i'estime n'estre hors de propos de dire un mot de leur conduicte et fortune.

Alexandre s'adonna aux lettres et se dedia au service de Dieu et de son Esglise, estant chanoine, tant à Nostre Dame de Beaulne qu'à SainctLadre d'Autun, esglise cathedralle, où il a faict sa principalle demeure et gouverné plusieurs années avec beaucoup de prudhomie et integrité ce chapitre, ce qui le rendit grandement aymable à tous ceux de son corps ; quant à Prosper, son ieune frere, il estudia aussi iusques en l'aage de dix huict ans, auquel temps les guerres commençant en France, print les armes et se mit au service des princes de la maison de Lorraine, qu'il suyvit plusieurs années en diverses expeditions et voyages de guerre, tant és provinces de France que hors du royaume et desquels il a tousiours esté grandement aimé et chery ; et apres avoir servi long temps les branches de ceste tant illustre et royalle maison, il vint en Lorraine servir le tronc et le chef Henri II, pour lors duc, qui l'honora du tiltre et qualité de gentilhomme de sa chambre et de son conseillier d'Estat avec honorable en-

(1) Ici se termine l'œuvre de Vintimille : ce qui suit a été ajouté dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

tretenement, où quelque temps apres, aagé de quarante ans, il se maria avec honorée dame, dame Claude de Cornillion, pour lors vefve, yssue des premieres et plus illustres maisons de Savoye, avec laquelle il a vescu tousiours en tresgrande union, concorde et avec beaucoup de douceur. Mais Dieu ne les favorisant d'aucuns enfants de leur mariage, de trois filles qu'elle avoit il adopta la plus ieune, nommée Yoland, à laquelle il donna son nom et ses armes, pour tesmoignage indubitable de l'amour qu'il portoit à la mere et à sa dite fille, qu'il a choisye pour sienne, tant pour sa vertu, douceur et bon naturel, que pour l'esperance qu'il a qu'elle sera un iour comme le soustien et consolation de sa vieillesse et de sa chere femme, à laquelle il ne reste comme à luy autre desir que de la veoir mariée en quelque maison d'honneur et de qualité, comme ils esperent sera avec l'ayde et assistance divine et de sa glorieuse Mere. Pendant sa demeure en Lorraine, il a esté grandement bien veu et chery de son altesse son bon maistre, comme aussi de monseigneur de Vaudemont son frere, qui luy fit l'honneur de le demander à sa dite altesse pour eslever et estre gouverneur des personne et estat de Charles prince de Vaudemont, son fils aisné, et puis apres de son second, le prince Nicolas François, marquis d'Attonchatteau, lesquels il a nourrys, en sorte que leurs progenitors en ont eu du contentement, et toute la noblesse du païs, avec laquelle pour estre estranger il a tousiours vescu avec beaucoup d'intelligence et amitié. Son naturel a esté d'obliger et faire plaisir à un chascun et ne desobliger personne, amateur des bons et fort hayneux des meschants et vitieux, et ne s'est iamais pleu à la conversation des gens de peu, mais bien des vertueux et remplis d'honneur et n'a esté trop ardent aux honneurs et richesses de ce

monde, ains s'est contenté en sa condition mediocre

Ladite Yoland de Vintemille mourut à Nancy le sixiesm de iuillet mil six cens vingt et un, aagée de dix huict dix neuf ans, entre les unze heures et la mynuict. Die l'avoit douée de beaucoup de graces, tant du corps qu de l'esprit, qui la rendoient grandement aimable à un chas cun, outre une douceur, bonté et modestie extraordinair qui l'accompagnoit et portoit à obliger un chascun et à n desobliger personne, fust par sa langue ou par ses actions qui estoient tousiours accompagnées d'une grande rete nue. Ceste mort causa un extresme regret à son bon per et à sa chere mere, qui l'avoient eslevée avec beaucou de soing et de douceur, à ce portez par son bon nature et par l'esperance qu'ils avoient qu'elle seroit le soustie et consolation de leur vieillesse. Mais Dieu en ordonn autrement, leur faisant paroistre que les affections et e perances attachées aux choses humaines resemblent au glaces d'une nuict où il n'y a nulle certitude ny a seurance, et qu'en Dieu seul se trouve la fermeté, l'asy à tous nos maux et les plus fermes et solides consol tions. Car lors que ses pere et mere pensoient à la l ger et marier en une maison honorable, Celuy qui e maistre de toutes les creatures la tira à luy et luy fi payer le tribut ordinaire, laissant une grande desola tion dans la maison. Mais la belle et heureuse fin qu'elle fit, et comme d'une saincte ame, servit grandement à addoucir l'amertume de ceste perte. Elle receut tous se sacrements, louant et benissant Dieu avec des paroles ti rées du profond de son ame, qui consoloient infinimen ceux qui la visitoient et les gens d'esglise qui l'assistoien en ce dernier passage. En cinq iours elle communia deu fois, et à la derniere qu'elle receut ce divin et tresaugust sacrement pour viaticque, elle avoit le iour mesme faic

avec son confesseur un recueil de toute sa vie passée et receu de luy sa saincte benediction. Elle ne prenoit plaisir pendant quinze iours qu'elle fut reduicte au lict qu'à entretenir les gens d'esglise qui la visitoient souvent et de divers Ordres, prenant un extresme contentement de les ouyr discourir des choses divines et du royaume celeste, sans apprehension quelconque de la mort. Aussi avoit-elle esté tousiours infiniment charitable, aumolniere, craintive d'offencer Dieu et tresdevote à la Vierge, quell'asseura de voir accompagnée des anges, quasi en mourant, ayant la parole tousiours ferme, le iugement tresbon jusques au dernier soupir, finissant sa vie entre les bras d'un nommé frere Paulin cappuchin, que l'on tenoit estre sainct homme et avoir des grandes revelations de la Vierge, et du reverend pere Michel, superieur des reverends peres de l'oratoire de Jesus, homme de tresgrande pieté, doctrine et saincte vie, qui asseura n'avoir iamais veu, non plus que ledit frere Paulin, mourir personne plus en la grace de Dieu, et parainsi croire que son ame estoit allée droict au lieu de repos, où elle priera Dieu pour ses progeniteurs et cheres sœurs, qui ne pouvoient en leur indicible affliction recevoir une plus grande consolation que celle-là. Pendant sa maladie elle fit vœu que s'il plaisoit à sa divine Bonté de luy renvoyer sa santé par les prieres et intercessions du glorieux sainct François, qu'elle porteroit un an la robe et habit du dit sainct, auquel elle avoit comme au bien heureux sainct Bernard, une tres particuliere devotion. Estant morte, l'on l'habilla du dit habit, le visage descouvert, les pieds nuds et les mains ioinctes, entre lesquelles l'on luy mit un petit crucifix. Plus de vingt mille personnes luy furent donner de l'eau beniste, comme aussi les princes et princesses et toute la noblesse luy firent ce mesme honneur, qui asseurerent

tous n'avoir iamais veu une plus belle creature morte. son visage et ses mains, bien que grandement maigris par la longueur de sa maladie, furent remis par grace speciale de Dieu en leur premiere beauté, pour honorer ceste vierge qui avoit tousiours eu sa saincte crainte et passionement servy sa saincte et glorieuse Mere la Royne et Maistresse de toutes les Vierges. Elle fut enterrée le septiesme de iuillet, en l'esglise du Novitiat des reverends peres Jesuistes, aux neuf heures du soir, sans aucune pompe funebre; où il se trouva neantmoins à une heure si extraordinaire plusieurs miliers de peuple et force dames pour voir et honorer ceste servante de Dieu.

De Vauzelles.

Note de l'Éditeur. — Prosper de Vintimille et sa femme ne survécurent que quelques années à Yoland et furent inhumés auprès d'elle, en l'église du Noviciat des Jésuites de Nancy. Voici, d'après Philibert de la Mare (1), l'épitaphe qui fut mise sur leur tombeau :

D. O. M.

PROSPERE ADES HUC LECTOR.

Quis hic jaceam quæris? Prosper ille sum, ex antiquissima Vintimilliensium comitum, Palæologorum et Lascarenorum Impp. affinitate ac stemmate illustrissima familia, in Italia oriundus; qui in Gallia forisque Lotharenorum Principum fortunæ ac virtuti plures annos, pace ac bello, addictissimus; stirpi ipsi Lotharenæ domus sereniss.° Henrico II inter nostros cubicularios honorifice carus, atque a publicis privatisque consiliis; optante illustrissimo atq. excellentiss.° Principe comite Vademontano, lectissimis ejus liberis, ac spei publicæ flori gemino, Carolo Vademontano, hodie etiam Lotharingiæ ser.° duci; dein Francisco Nicolao, Principi Vademontano, appositus moderator, teneram eorum adolescentiam pie ac provide ex parentum et Reipubl. votis gubernavit. An XV domestica in re ducta uxore e Primaria inter Allobroges nobilitate, spectabili heroina Claudia Cornillionæa, in concordissima vitæ societate, nullis ex ea susceptis liberis, Yolandam ejus e priore toro filiam natu minimam, propriam gentilitii stemmatis ac nominis sui hæredem adoptarat. Trium, uno monumento, nomina hic vides, Prosperi, conjugis, natæ: Tribus bene precare et mortalitatis tuæ memor, pacem mortuis orato. Obiit anno Dni M. D. C. XXVII. die II febr. Ætatis LVII.

(1) Mss. de M. de Laplanche.

DU SURNATUREL

Un des points du christianisme vers lequel la philosophie incrédule dirige ses plus rudes attaques, c'est le surnaturel. Il n'y a pas à s'en étonner quand on considère la place fondamentale qu'il occupe dans le christianisme. La philosophie incrédule veut à tout prix anéantir le surnaturel, parcequ'elle est bien assurée qu'avec lui s'écroulera Dieu. De son côté, la théologie chrétienne fait appel à tous ses moyens pour défendre le surnaturel parce qu'elle est bien assurée que, si l'on remue cette base, toute religion disparaît. En effet, si on la dépouille du surnaturel, la religion perd son prestige divin. Ce n'est plus qu'un système plus ou moins ingénieux, élaboré pour les besoins du temps, un produit de fabrique humaine, bon, les circonstances passées, à être relégué dans le catalogue des vieilleries.

Qu'est-ce que le surnaturel ? Est-il possible ? Existe-t-il ? Les objections de la philosophie incrédule sont-elles de nature à l'ébranler ? Tout autant de questions qui s'imposent.

Et d'abord, qu'est-ce que le surnaturel ? Cette question serait très-complexe s'il s'agissait de l'examiner à fond et sous les faces diverses qu'elle présente dans la théologie. Mais, l'intérêt de la thèse que nous nous proposons de défendre n'exige point que nous parcourions les divisions du surnaturel qui se rapportent ou à l'économie de la foi ou aux extases de l'acétisme. De ces variétés du surnaturel, la philosophie incrédule s'inquiète peu. L'action invisible de Dieu dans les âmes, comme les mystérieux rapports des êtres de l'autre monde avec les êtres privilégiés de celui-ci, que des esprits dépourvus de la science humaine, saisissent parfois avec une merveilleuse facilité, échappent à l'intelligence des esprits superbes, qui n'admettent d'autre lumière que celle de la raison. S'ils en entendent parler, ils

répondront par un sourire moqueur ou un geste de pitié. Mais à coup sûr, ils ne sauront pas de quoi il s'agit. La vulgarité de leurs pensées terrestres les empêche même de soupçonner la région sublime où se passent ces phénomènes divins. Du reste, la philosophie incrédule s'est à peu près exclusivement attachée à ce surnaturel, que Dieu semble, dans les vues de sa sagesse, avoir mis à la portée de tous les êtres raisonnables, à ce surnaturel qui frappe les sens, à l'égard duquel les plus simples peuvent avoir une opinion, à ce surnaturel enfin qui accuse de temps à autre, au sein de l'ordre physique, l'intervention, nous ne disons pas de la Providence, puisque celle-ci se révèle chaque jour à tous les yeux par la régularité même de cet ordre, mais l'intervention d'une puissance exceptionnelle de Dieu.

C'est ce surnaturel dont nous nous bornerons à faire connaître la vraie signification. Quel est-il donc? Dirons-nous que c'est un pouvoir au-dessus de toute force créée? Nous exprimerons peut-être suffisamment la *causalité* du surnaturel, selon le terme de l'école, nous n'en indiquerons pas de même l'effet. Dirons-nous que c'est une dérogation aux lois de la nature? Nous mettrons bien en lumière l'effet du surnaturel, mais la *causalité* sera laissée dans l'ombre. Nous croyons donc qu'il faut lier ces deux éléments de définition dans la notion que voici : Le surnaturel est une opération exceptionnelle de Dieu, se manifestant contrairement aux faits connus de l'ordre naturel. Par exemple : Il est contraire aux faits connus de l'ordre naturel de prédire un futur contingent, de guérir instantanément une maladie incurable ; donc la prédiction d'un futur contingent, la guérison instantanée d'une maladie incurable, seront la manifestation d'une opération exceptionnelle de la puissance de Dieu.

Cette définition a l'inappréciable avantage d'être conforme à la notion que le plus grand des théologiens donne du miracle : « Le miracle, dit saint Thomas, est proprement ce qu'opère la seule puissance de Dieu, dans l'ordre naturel, par des effets ou des modes contraires à ce qui doit se faire. *Illa quæ sola virtute divina fiunt in rebus illis in quibus est ordo naturalis ad con-*

trarium effectum vel ad contrarium modum faciendi, dicuntur proprie miracula (1). » Elle a un autre avantage encore, celui de préciser le débat qui est entre nous et les incrédules, et d'écarter d'un seul coup toutes les questions secondaires qui pourraient embrouiller la discussion. En effet, allèguera-t-on un surnaturel qui serait le fait d'agents secondaires mais supérieurs à l'homme ? Notre définition n'en sera pas ébranlée, car, ou ces agents seront les intermédiaires de Dieu, et dans ce cas leur action sera le fait de Dieu même ; ou ces agents seront désavoués par Dieu, et dans ce cas, il faudra ranger leur action au nombre de ces prestidigitations par lesquelles les faux Christs et les faux prophètes s'efforcent de séduire la foule. Par cette définition encore, sont exclus du surnaturel tous les faits merveilleux qui ne seraient que le produit d'une vertu naturelle inconnue à l'expérience. Que de tels faits puissent être rares et étonnants, il n'y a pas lieu d'en douter, mais le rare et l'étonnant ne sont point synonymes de miraculeux.

Puisque le surnaturel en question contient nécessairement une dérogation aux lois de la nature, il va de soi que le surnaturel ne peut être le fait que de l'être souverain qui a créé les lois de la nature. Ce principe paraît si évident qu'il n'a même pas besoin de preuves, attendu qu'au législateur seul appartient le pouvoir de suspendre l'action de ses lois. Du reste, Dieu a pris soin de l'affirmer quand il dit au livre de l'Exode (2) : *Qui parmi les dieux est pareil à vous, Seigneur, qui opérez les merveilles ?* Et dans le *Psalmiste* : *Béni soit le Seigneur, Dieu d'Israël, qui fait seul les merveilles* (3) ? Et dans le prophète Isaïe : *Je suis le Seigneur, tel est mon nom, et je ne donnerai point ma gloire à un autre, ni ma louange aux idoles* (4).

Le surnaturel étant de la sorte défini, vient notre deuxième question : Le surnaturel est-il possible ? Disons tout d'abord qu'il ne faut pas adresser cette proposition à ces philosophes

(1) Quest. 6, De potent. art.

(2) XV. v. 11.

(3) Psal. CXVXVI. 4.

(4) XLII, 8 et 9.

qui proclament l'éternité de la matière, nient l'âme et font de l'homme un produit successif et variable de je ne sais quelle métamorphose, se perdant dans la nuit des âges antérieurs. D'après ces philosophes, il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas d'avenir. La nature est une collection d'êtres divers, tout à fait indépendants d'une cause intelligente, en proie aux caprices d'une aveugle nécessité, errants dans un cercle fatal, soumis aux fluctuations d'un progrès indéfini, et devant arriver, de transformation en transformation, jusqu'à une perfection chimérique et qui passe toute idée.

S'il est inutile de discuter la possibilité du surnaturel avec des adversaires qui en renient l'unique et essentiel principe, nous sommes au moins dispensés de réfuter les ignobles absurdités sorties de leur cerveau. Mais, en passant devant eux, nous ne retiendrons pas le cri de l'indignation qui oppresse notre âme. Malheur aux savants qui ont donné le branle de cette aberration inouie des intelligences ! Malheur aux savants qui, au lieu d'étudier le monde et l'homme à la clarté de la révélation, éteignent ce flambeau divin et se confient aux lueurs fallacieuses de leur prétendue science ! En se fermant la source de la vérité, ils renouvellent le crime de ces philosophes, qui la retinrent captive. Aussi, la justice divine que saint Paul nous dit s'être révélée sur ces philosophes, en les livrant aux passions de l'ignominie, se révèle-t-elle sur ces modernes savants. Comment expliquer autrement l'étrange manie qui éclate chez eux de se ravaler, d'effacer de leur front le royal caractère dont Dieu l'avait sacré, de descendre des hauteurs de la dignité humaine dans les bas fonds de la création et de se classer parmi les animaux sans raison ! Ces hommes, dans leur orgueil, ont voulu substituer leur science à Dieu, et Dieu, à son tour, pour se moquer de leur vaine science, les a puni par la folie : *Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt* (1).

Mais tous les adversaires du surnaturel n'appartiennent pas au troupeau d'Epicure. Il en est d'autres qui, en admettant un

(1) Rom. I.

Dieu créateur de toutes choses, refusent cependant à cet être souverain le pouvoir de suspendre, même un instant et pour un cas particulier, l'ordre par lui établi. Or c'est contre ces adversaires qu'il faut prouver la possibilité du surnaturel.

Peut-il y avoir un surnaturel? ou, en d'autres termes, Dieu peut-il faire des miracles? question identique à celle-ci : Dieu peut-il déroger aux lois qu'il a faites? J.-J. Rousseau y répond à sa manière : « Une telle question, dit-il, sérieusement traitée serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait trop faire d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir ; il suffirait de l'enfermer (1). » Mais il serait peu séant et trop commode de se défaire de ses contradicteurs en les condamnant aux petites maisons ; mieux vaut encore raisonner avec eux.

Dieu peut-il déroger aux lois qu'il a établies? Et pourquoi pas? puisqu'il les a posées librement et qu'il était le maître d'en faire d'autres. S'il ne le peut, est-ce parce qu'une dérogation quelconque serait une violation de ces lois? Ou bien parce qu'elle serait dans Dieu une preuve de changement de dessein et d'inconstance? ou bien parce qu'elle porterait le trouble dans l'ordre constant et inaltérable de la nature qui est la plus forte démonstration de l'existence de Dieu et de sa providence?

La première de ces raisons est insoutenable. Qui dit violation dit, par là même, injure faite à l'autorité du législateur. Mais, dans le cas présent, il ne peut être question d'un pareil attentat, puisque c'est Dieu, le législateur lui-même, qui touche à son propre ouvrage. Qu'il y ait alors suspension de ses lois, à la bonne heure, mais violation, cela ne se conçoit pas.

La seconde raison n'est pas plus sérieuse que la première. Elle suppose que les lois physiques étant éternelles comme Dieu, la volonté de Dieu leur est invariablement enchaînée. Or, rien n'est plus faux. « Les lois physiques, dit Bergier, sont éternelles dans le sens que Dieu les a prévues et résolues de toute éternité ; mais elles n'ont eu leur exécution qu'à la création du monde. Dieu a prévu de même et a résolu de toute

(1) *Lettre écrite de la Montagne.*

éternité les miracles ou les interruptions qu'il se proposait de faire à ces lois dans la suite des siècles. Il n'est donc pas vrai que Dieu, en faisant des miracles, ait changé de dessein ou de projet, qu'il soit inconstant ou inconséquent (1).

La troisième raison serait peut-être plus séduisante, mais elle n'a pas plus de solidité que les deux autres. Oui, l'ordre constant et inaltérable de la nature prouve que Dieu existe et qu'il modère toutes choses avec une infinie sagesse. Le ciel le raconte à la terre, et la terre, à son tour, le redit à l'homme pour que celui-ci y réponde par des actes d'adoration et d'amour. Mais, il arrive, dans le cours des choses, certaines circonstances où ce témoignage de l'ordre constant et inaltérable si lumineux qu'il soit, ne suffit plus à éclairer la créature raisonnable égarée dans la perversité de ses voies. C'est alors qu'éclate le miracle. Ce phénomène de l'ordre surnaturel, manifestant, d'une manière exceptionnelle la divine puissance, agit plus énergiquement que la vue de l'ordre constant et inaltérable sur l'esprit humain, pour le soustraire à l'erreur ou le ramener au bien. Et voilà pourquoi nous voyons paraître le phénomène surnaturel quand Dieu veut frapper quelque grand coup d'autorité. Tel qui est capable de résister au spectacle grandiose de l'harmonie des mondes, cèdera devant le redressement d'un boiteux ; parce que l'influence du premier effet, diminue par l'habitude, tandis que celle du second grandit par l'exception. Au reste, l'apparition du surnaturel n'est jamais si fréquente et si générale qu'elle puisse porter le trouble dans la constance de l'ordre providentiel ; elle n'est qu'un fait local, rare et par là encore extraordinaire.

Quant à la difficulté de l'opération en elle-même, nous ne pensons pas qu'on puisse la mettre sérieusement en question. Dès l'instant que Dieu a posé les lois physiques dans toute la plénitude de sa liberté, qu'il aurait pu en faire de différentes ou même de contraires, quelle difficulté y aurait-il pour lui à y déroger dans un cas donné? Un habile ouvrier,

(1) *Traité de la religion*, t. III, p. 379.

qui a inventé une belle machine, éprouvera-t-il plus de peine à en précipiter ou à en arrêter le jeu, qu'il n'en a eu pour la fabriquer ? Quoi ! l'être souverain qui tient en équilibre, dans l'espace, les milliers de globes que sa volonté créatrice y a jetés, serait impuissant à suspendre la chute d'un grâve ou le cours d'un ruisseau ? Quelle idée rétrécie se formerait-on de l'auteur de toutes choses ? Quand Dieu nourrit le monde chaque année à l'aide de quelques grains multipliés par la germination, ne fait-il pas un aussi grand acte de puissance que lorsqu'il nourrit cinq mille personnes avec cinq pains subitement multipliés entre les mains d'un thaumaturge ? Pourquoi cependant applique-t-on le nom de miracle à ce dernier effet, tandis qu'on le refuse au premier ? Saint Augustin répond (1) : « Ce n'est point parce que nourrir cinq mille personnes avec cinq pains est plus étonnant que nourrir le monde par la fécondité de la germination, mais parce que c'est plus rare. L'un est une exception, l'autre est le cours usité des choses. » Ainsi, la dérogation aux lois de la nature, n'est point l'effet d'une plus grande puissance de la part de Dieu, elle n'est que la manifestation extraordinaire de cette puissance. Mais, si Dieu peut déroger à ses lois, le miracle est donc possible, et s'il est possible, le surnaturel existe donc en principe. Nous allons voir qu'il existe en fait.

Quelle que soit l'époque où vous preniez l'histoire du monde, vous y trouvez établie la croyance aux opérations extraordinaires de la Divinité parmi les hommes, c'est-à-dire au surnaturel. Que les peuples soient restés fidèles aux traditions primitives, ou bien qu'ils s'en soient éloignés en les faussant par des fables, le fait n'en demeure pas moins général et identique. Non, ce n'est pas seulement sous la tente des patriarches, sur le sommet fumant du Sinaï et dans les inspirations des prophètes qu'il est question d'intervention divine, on la rencontre dans les livres sacrés des nations. Les annales des empires en enregistrent les exemples ; on les lit sur les murailles des temples de Memphis et de Thèbes, sur les stèles de l'antique Ninive. Les magnificences

(1) In Joan. tract. 24, n° 1.

de la poésie s'emparent de cette intervention, et elle devient le charme le plus attrayant de l'Epopée. Quel est, dans Homère et dans Virgile, quel est ce Jupiter tonnant au milieu de la querelle des Grecs et des Troyens, si ce n'est l'image de la Divinité se mêlant d'une manière merveilleuse aux affaires des humains?

Au dixième livre de son grand ouvrage de la Cité de Dieu, saint Augustin adressait aux païens qui repoussaient les miracles de l'Ecriture sainte, cet argument *ad hominem* : « Quiconque nie ces choses doit nier de même que les dieux aient soin des affaires humaines. Car, ces dieux n'ont pas cherché à établir leur culte autrement que par l'effet d'œuvres merveilleuses, comme le prouve l'histoire des nations : *Quisquis hæc dicit, potest etiam dicere nec deos ullos curare mortalia. Non enim aliter colendos esse persuaserunt, nisi mirabilium operum effectibus, quorum et historia gentium testis est* (1).

Les païens savaient bien le dire, et ils en étaient grandement fiers. Quand les apologistes objectaient les miracles du christianisme, ils se hâtaient de répondre que le paganisme n'était pas dépourvu de cette preuve et qu'il pouvait même la fournir abondamment. « Qu'est-il nécessaire, s'écrie Celse dans Origène, de ramasser ici toutes les prédictions faites en forme d'oracles, tant par les prophètes et par les prophètesses que par plusieurs autres personnes inspirées divinement, les voix miraculeuses sorties de l'endroit le plus secret et le plus sacré de nos temples, les diverses choses qu'on a apprises par l'immolation des victimes et par l'inspection de leurs entrailles, celles qu'on a découvertes par quantité d'autres signes merveilleux, les claires apparitions que quelques-uns ont eues ? Le monde est plein de pareils exemples. On sait combien de villes ont été bâties ou délivrées de diverses maladies ou de la famine par les avertissements des oracles ; combien d'autres, ayant négligé ces avertissements, ou les ayant oubliés, ont péri misérablement ; combien de colonies ont été fondées qui, pratiquant ce qui leur avait été recommandé, sont devenues florissantes ;

(1) De civit. Dei, lib. X, c. XVIII.

combien de princes, combien de particuliers ont eu de bonnes ou de mauvaises fortunes par la même voie ; combien de personnes affligées de n'avoir point d'enfants, ont vu remplir par là leurs désirs ; combien d'autres ont évité les effets de la colére des démons, ou, étant estropiés, ont été rétablis dans la première disposition de leur corps ; combien de gens enfin, coupables d'avoir violé le respect dû aux lieux saints, en ont été punis sur l'heure, les uns perdant l'esprit à l'instant, les autres découvrant leurs crimes cachés, les uns se tuant eux-mêmes, les autres tombant en des maladies incurables ; jusque là que l'on en a vu expirer à l'ouie d'une voix terrible sortie du fond du temple (1). »

Le païen Cécilius, dans Minutius Félix, allègue les mêmes choses. « Regardez, dit-il, ces temples des dieux qui protègent et décorent la grande cité romaine, ils sont moins riches par l'opulence des dons et la splendeur du culte que vénérables par la présence des divinités qui les habitent. C'est de là que des prophètes, divinement inspirés, annoncent les choses futures, donnent des garanties contre les périls, guérissent les malades, rendent l'espérance aux affligés, secourent la pauvreté, consolent le malheur. Nous voyons même les dieux pendant le sommeil, nous les entendons, nous les reconnaissons (2). » De pareils témoignages se retrouvent dans Athenagore, Tertullien, Arnobe.

On le voit, ce sont des mains chrétiennes qui nous ont conservé ces pièces justificatives de la croyance des païens au surnaturel. Et cette circonstance est loin d'en atténuer la valeur ; car les chrétiens n'ajoutaient aucune foi au surnaturel païen comme fait. Mais voici une pièce qui nous est arrivée directement du paganisme : C'est la *divination* de Cicéron, pièce doublement considérable et par les choses qu'elle renferme et par la renommée de son auteur. On a parlé diversement de ce livre. Nous l'envisagerons sous le point de vue qui touche à notre

(1) Contra Celsum, lib. VIII.

(2) Minutius Felix. pp. 18 et 19.

sujet. La premiere partie de l'ouvrage débute par cette assertion de Quintus Cicéron, frère de l'orateur : « *Vetus opinio est, jam heroicis ducta temporibus atque populi romani .. et omnium gentium firmata consensu, versari quamdam inter homines : Divinationem.* C'est une ancienne opinion qui remonte jusques au temps héroïques, et que le peuple romain partage avec tous les peuples, qu'il y a une divination parmi les hommes (1). »

A ce début succède un résumé historique, puis une longue série de faits merveilleux ; enfin. un exposé des raisonnements à l'aide desquels les stoïciens s'efforçaient d'établir le dogme de la communication de Dieu avec les hommes par le moyen de la divination. Il est vrai que Cicéron, lorsque son tour est venu de parler, réfute son frère et les stoïciens et se montre l'adversaire assez décidé du *surnaturel divinatoire*. Mais sa dialectique, bien qu'éloquente et habile, ne réussit pas à lui donner entièrement raison. Tant qu'il reste sur le terrain des faits allégués sans critique par Quintus, l'avantage est de son côté ; car, les fables qui avaient cours parmi le vulgaire, les supercheries des augures et des aruspices, lui fournissent une ample matière de légitimes plaisanteries. Mais, lorsque, changeant de medium, il attaque le principe même de la Divination, la faiblesse de sa logique devient visible. Cicéron ne voit que l'art des ministres des idoles ; sa raison si élevée est impuissante à le faire remonter à la source de la véritable divination, et pressé par les stoïciens, il va jusqu'à nier contre eux la prescience divine. Saint Augustin qualifie de détestable, sur ce point, l'argumentation du célèbre orateur. En effet, il ne se peut imaginer de manière plus déplorable de combattre une erreur que de lui opposer une erreur plus grande encore. Ici, l'évêque d'Hippone n'hésite pas à affirmer que les rêveries des astrologues sont moins insupportables que l'opinion d'un philosophe qui enlève à la divinité la prescience des choses futures; car, ajoute le saint docteur : « Admettre l'existence de Dieu et nier qu'il prévoit les choses futures, c'est une manifeste folie :

(1) Lib. I.

nam et confiteri esse deum et negare præscium futurorum apertissimà insania est (1). » Du reste, cette manière de se débarrasser des arguments des stoïciens, en mutilant la divinité, ne profite guère à Cicéron. Tout ce qu'il peut dire contre Quintus, n'infirme pas un seul instant l'assertion de son frère sur l'antiquité et l'universalité de la divination, et il est si malheureux dans le cours de la dispute, qu'il s'oppose lui-même à lui-même, par une contradiction vraiment indigne d'un si grand esprit. Ainsi, après avoir dit que deux augures ne peuvent se regarder sans rire, et que, si l'on doit travailler à étendre la religion, il faut s'efforcer aussi d'arracher toutes les racines de la superstition (2), il ne craint pas de déclarer que l'opinion du vulgaire et l'utilité de la république font un devoir de conserver les coutumes, la religion, la discipline, le droit des augures et l'autorité de leur collége (3).

S'il y a une conclusion à tirer de ce conflit d'idées à ce point discordantes, c'est celle-ci : Que les philosophes et les gens instruits doivent rejeter la divination comme une superstition indigne d'eux ; tandis que le Gouvernement doit la maintenir à cause du peuple. Mais cette opinion, bonne pour la politique d'un homme d'État à qui tous les moyens sont légitimes, ne prouve pas plus que la divination fût fondée sur la crédulité du vulgaire, que l'emploi de la religion par les gouvernements, comme instrument d'influence, ne prouve que la religion soit une invention des législateurs. En fin de compte, il reste acquis que, de tout temps, chez les Chaldéens, chez les Perses, chez les Égyptiens, chez tous les peuples de l'antiquité, dans la Grèce aussi bien qu'à Rome, la divination a été admise avec honneur et pratiquée.

Ce qui ressort de cette affirmation, ainsi que des autres témoignages cités sur les oracles et les prodiges, c'est qu'il est impossible que de telles choses n'impliquent pas l'existence du

(1) De civit. Dei, lib. v, c. ix.
(2) LXXII.
(3) XXXIII.

surnaturel. Il ne servirait à rien d'objecter que la divination, les oracles et les prodiges du paganisme n'étaient que des impostures. A ce point de vue, ce n'est pas nous qui les défendrons. Sans doute, si l'on regarde aux faits particuliers des oracles, des prodiges et aux pratiques de la divination, le mensonge était là. L'histoire du paganisme, à cet égard, n'est qu'un fastidieux ramas de faits controuvés, ridicules. D'ailleurs, comment de vaines idoles auraient-elles pu servir d'intermédiaire au pouvoir divin? Mais si ces faits étaient reçus de bonne foi par les peuples comme étant divins, ne produisaient-ils pas le même effet que s'ils l'avaient été réellement? Et la croyance générale à ces faits en était-elle moins la croyance au surnaturel? Ici, ce qui doit fixer notre attention, c'est plutôt le principe de la croyance populaire que le fait des prodiges mêmes.

Qu'est-ce qui inclinait l'esprit des peuples à croire aux oracles, aux prodiges, à la divination, sinon cette conviction intime que Dieu intervient quelquefois dans les affaires humaines autrement que par les voies ordinaires de sa Providence? Or, cette conviction intime, d'où pouvait-elle venir, sinon de ce sentiment profondément religieux qui, chez tous les peuples, avait survécu, comme un débris vénérable, au naufrage de la révélation primitive? Sinon de cette persuasion logique que si Dieu a fait l'homme, il doit exister, entre Dieu et l'homme, des rapports nécessaires de paternité et de filiation, qui obligent Dieu à s'occuper de l'homme, et, dans certains cas, à lui fournir des marques spéciales de sa puissance, de sa justice et de sa bonté? Sinon enfin, du souvenir traditionnel des grandes opérations divines? D'où il suit que la raison de la croyance des peuples aux oracles, aux prodiges et à la divination était indépendante du charlatanisme de l'erreur dans la pratique de ces choses.

Et si la croyance des peuples aux oracles, aux prodiges et à la divination n'avait pas sa source dans le principe indiqué, comment expliquer la permanence et la généralité de cette croyance? Par les préjugés? Mais, les préjugés ne sont ni permanents ni universels. Par la politique des législateurs? Mais, si la politique des législateurs se sert volontiers des croyances

religieuses que le hasard place sous sa main, elle ne les crée pas. Nous défions qui que ce soit de montrer que la politique ait jamais inventé une croyance religieuse. Encore une fois, si la croyance populaire aux oracles, aux prodiges et à la divination ne venait pas de cette conviction intime que Dieu doit intervenir quelquefois dans les affaires humaines autrement que par les voies ordinaires de sa Providence, cette croyance, que l'histoire nous montre identique chez les nations les plus barbares comme chez les nations les plus civilisées, devient une énigme inexplicable.

Et, ce qui achèvera de prouver que cette conviction était bien le principe sérieux et réel de la foi populaire aux merveilles de l'antiquité païenne, c'est la considération de ce que faisaient les hommes, en qui cette conviction avait été ruinée par la découverte que le charlatanisme des Aruspices et des Augures était la cause unique des merveilles qu'admirait le vulgaire. Que faisaient-ils ces hommes? Eh bien, ceux-ci, comme Cicéron, niaient les attributs de Dieu, désespérant de les concilier avec ce qu'ils voyaient; ceux-là, plus extrêmes, rompaient avec toute espèce de religion et se réfugiaient dans un scepticisme absolu. Les uns et les autres étaient cónséquents.

Ici, une objection se présente : Quoi! dira-t-on, vous voulez justifier la croyance chrétienne au surnaturel, et vous appelez pour cela en témoignage la croyance païenne aux oracles, aux prodiges, à la divination? Mais ces faits ne produisant qu'un faux surnaturel, il s'ensuit que vous n'aboutissez qu'à une chimère, la preuve de la vérité par l'erreur.

Il semble, par ce que nous venons de dire, que cette objection a déjà reçu une solution satisfaisante, puisque nous avons montré que la croyance populaire aux oracles, aux prodiges et à la divination ne reposait pas sur le charlatanisme dont s'enveloppaient ces faits, mais bien, à l'occasion de ces faits, sur la conviction des peuples à une intervention extraordinaire de Dieu dans les affaires humaines. Toutefois, en se reproduisant sous ce point de vue, cette objection va nous fournir le moyen de rendre notre réponse plus complète et plus claire.

Certes, nous le répétons : ce n'est pas l'erreur payenne à l'endroit des oracles, des prodiges et de la divination que nous appelons en preuve du surnaturel chrétien, mais la vérité que le paganisme possédait sur ce point, en dépit des faussetés qu'il admettait. On ne saurait le nier, le système religieux du paganisme, si corrompu qu'il pût être, avait retenu plusieurs vérités fondamentales de la révélation primitive. Par exemple, croyait à un Dieu rémunérateur et vengeur, aux récompenses et aux peines de l'autre vie, etc. Le surnaturel était du nombre de ces vérités échappées à la dégradation morale de l'homme. Et bien, cela posé, nous raisonnons ainsi : De même que nous pouvons à bon titre nous prévaloir de la croyance des païens à un Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur du crime, aux récompenses et aux peines de l'autre vie pour justifier notre propre croyance à ces vérités devenues chrétiennes; de même, nous pouvons, à égal titre, nous prévaloir de la croyance païenne au surnaturel, pour justifier la nôtre sur cet article. La vérité, malgré l'erreur qui s'efforce de la défigurer, garde toujours la force de son autorité.

Il y a plus : La présence d'une erreur suppose nécessairement l'existence d'une vérité opposée; par cette raison que le faux n'a pu s'établir sur un point qu'en y prenant la place du vrai. En conséquence de ce principe, ce serait mal raisonner que de dire : Il y a des faux dieux, donc il n'y a pas de vrai Dieu. Pour être logique, il faut dire au contraire : Il y a des faux dieux, donc il y a un vrai Dieu. De même, pour raisonner juste, dans la question qui nous occupe, il faut dire : De ce que le paganisme admettait un faux surnaturel, nous devons conclure qu'il existait un vrai surnaturel dont celui des oracles, des prodiges et de la divination n'était que la contrefaçon. Et là dessus, nous avons l'avantage de nous rencontrer avec un des plus grands penseurs modernes, ce qui n'est pas un médiocre appui pour notre thèse : « Ayant considéré, dit Pascal, d'où vient qu'il y a tant de faux miracles, il m'a paru que la véritable cause est qu'il y en a de vrais; car, il ne serait pas possible qu'il y eût tant de faux miracles s'il n'y en avait de vrais. Car, s'il n'y avait jamais

eu de tout cela, il est comme impossible que les hommes se le fussent imaginé (1). »

Ainsi, bien avant que le christianisme apparût au monde, il n'y avait pas un coin de la terre où le surnaturel ne se trouvât en possession des esprits. Et, il existait si bien que le paganisme (et nous l'avons déjà montré), ne rencontra pas d'abord de meilleure défense contre son rival que le surnaturel. Incapable de lutter avec ses théories incohérentes et ridicules contre les doctrines si harmonieuses et si sublimes du christianisme, il se croyait son égal sur le terrain du miracle. Aussi, son plus grand soin était-il de se mettre en quête de prodiges et de thaumaturges.

Tout le monde connaît l'histoire de Simon le Magicien qui s'était fait en Orient une si grande réputation qu'on l'avait surnommé la *vertu de Dieu* (2). Appelé à Rome, ce charlatan y accomplit une série de prestiges que les auteurs ecclésiastiques ont rendus célèbres, et qui aboutirent à une catastrophe pour lui, grâce aux prières du prince des apôtres. Quelques années après, on fit grand bruit de certaines guérisons opérées, dit-on, par Vespasien dans la capitale de l'Egypte. Et il faut bien que de tels faits aient eu, à l'époque, un sérieux retentissement, puisque Suétone et le grave Tacite (3) n'ont pas dédaigné de les raconter. Seulement, ces deux historiens ne sont point d'accord sur les circonstances de ces prodiges; et le premier en trahit assez naïvement le côté faible quand il dit : « L'élévation inopinée et encore récente de Vespasien ne lui ayant point donné l'autorité et la majesté du principat, il les acquit par ce moyen. » *Auctoritas et quasi majestas quædam, ut scilicet inopinato adhuc et novo principi deerat : hæc quoque accessit* (4). En effet, un empereur qui accomplit un miracle par spéculation, César qui a besoin d'un miracle pour augmenter le prestige de

(1) Pensées, art. xv.

(2) Hic est virtus Dei quæ vocatur magna. Acta Apost. c. viii, 10.

(3) Voir Tacite. Hist. lib. iv, c. 82.

(4) In Vespas. c. 7.

sa puissance! Quelle recommandation pour un fait surnaturel!

Il fallait au paganisme un grand thaumaturge, un thaumaturge de profession, et il crut l'avoir trouvé dans Apollonius de Thyane, philosophe péripatéticien qui, né à l'époque du Christ, parcourut en entier la carrière du premier siècle de notre ère. Ce personnage singulier se montra, dit-on, à la majeure partie du monde connu, étonnant les multitudes par ses prestiges, en même temps qu'il les séduisait par la simplicité de ses mœurs, son mépris des richesses et les autres vertus de parade que professaient alors les philosophes de toutes sectes; ce qui était déjà une spéculation du paganisme.

Dans ses nombreuses pérégrinations, Apollonius avait puisé à toutes les sources d'instruction. Les Gymnosophistes de l'Égypte et de l'Éthiopie lui avaient ouvert les secrets de leur science; les Brachmanes de l'Inde, ceux de leur sagesse; les écoles de la Grèce, les trésors de leur enseignement. Vers la fin de sa vie, il se transporta à Rome pour s'en faire admirer. Il rencontra dans cette ville, des aventures dignes de son caractère. Puis, après s'être arraché, non sans peine, à la tyrannie de Domitien, il revint en Asie pour s'y éteindre, à l'âge de près de cent ans, dans une obscurité mystérieuse.

Un siècle plus tard, le rhéteur Philostrate écrivit la vie d'Apollonius, à la sollicitation de l'impératrice Julie, femme de Sévère, et sur les notes laissées par Damis, Maxime et Méragène, compagnons du thaumaturge.

On se demande ce que peut bien être une telle biographie commandée par la femme d'un des plus grands persécuteurs du christianisme, et composée par un rhéteur sur des renseignements si peu authentiques. Cependant, le temps, qui a détruit tant de chefs-d'œuvre, nous a conservé le livre de Philostrate. Photius, dans sa bibliothèque, en loue l'élégance, la clarté, le coulant du style; ce qui n'est pas important; mais, il en attaque fortement la véracité; ce qui donne la mesure de l'œuvre. D'après son récit, Apollonius aurait rempli le monde de ses merveilles; il aurait prédit l'avenir, annoncé avec précision à ses auditeurs présents ce qui se passait en même temps à une

grande distance, chassé les démons, réalisé le prodige de l'invisibilité, ressuscité même des morts ; enfin, il serait monté au ciel, et après avoir été regardé vivant comme un être divin, on lui aurait dressé des autels après sa mort. Et chose singulière! cet homme si extraordinaire, qui dut jeter à son époque un si vif éclat et laisser après lui un si grand souvenir, cet homme ne nous est connu que par l'œuvre de Philostrate! Les écrivains païens et chrétiens qui parlent d'Apollonius sont tous postérieurs au récit de ce rhéteur, venu si longtemps après coup! Les contemporains paraissent avoir ignoré sa renommée. Ce qui ferait croire que le livre de Philostrate, tant vanté par nos modernes, n'est qu'un roman !

Un autre thaumaturge, nommé Alexandre, né en Paphlagonie, comme Apollonius, se montra en Asie, pendant la première moitié du second siècle. Ainsi que son devancier, celui-ci prophétisait, guérissait, ressuscitait. La foule courait après lui. Mais, moins heureux qu'Apollonius qui aurait gardé son prestige jusqu'à la mort, il finit par un ulcère à la jambe, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir annoncé qu'il en vivrait cent dix. Ceux qui ont pris au sérieux ce prétendu faiseur de miracles, n'ont pas lu, à coup sûr, le *Pseudomantis* de Lucien, où cet auteur sceptique et malin démolit pièce à pièce le charlatanisme du Paphlagonien.

L'abbé CHRISTOPHE.

(*A continuer*).

MAURICE SIMONNET

S'il fut jamais une figure aimable et sympathique, c'est bien, à coup sûr, celle de Maurice Simonnet.

Comme il aimait ses amis, comme il leur tendait cordialement les deux mains, comme il les accueillait par un bon et franc sourire, comme sa présence égayait une réunion, une fête, et faisait la joie et la gaîté jusqu'à l'extrémité de l'horizon !

Ce fut un de mes amis d'enfance ; il suivit avec anxiété et tristesse les péripéties de ma jeunesse, il applaudit à mes succès, fut heureux de mes bonheurs et, surtout, pardessus tout, il aima la *Revue du Lyonnais*. La *Revue* n'est pas ingrate ; elle s'en est toujours souvenue ; le temps était venu de le prouver.

Simonnet fut un enfant gâté de la Providence, elle le combla de tous ses dons ; non qu'elle lui eût donné l'opulence, elle l'aimait trop pour cela, mais, ce qui valait mieux, elle lui accorda la bonté, l'intelligence et, tant par lui que par sa famille, l'entoura d'estime, d'affection et d'honorabilité. Sa vie entière a été une joie ; seules, deux choses lui ont manqué : de longues années pour savourer ce bonheur, des enfants pour lui fermer les yeux.

Maurice naquit à Lyon, rue du Garet, n° 2, le 19 janvier 1827, le second de quatre enfants, deux fils et deux filles. Son père était régisseur d'immeubles, et dans cette profession délicate, il avait su garder ou conquérir une rare et légitime réputation d'habileté, de droiture et de probité. Aussi avait-il la confiance des grands propriétaires

qui le chargeaient aveuglément de leurs plus sérieux intérêts.

Son oncle fut pendant de longues années secrétaire de la Chambre de commerce : journaliste habile, polémiste ardent et convaincu, il combattait, avec les conservateurs de la *Gazette universelle*, contre les troupes légères du *Précurseur* et du *Censeur*. Le parti de Simonnet fut vaincu, la Restauration s'écroula et la Révolution de juillet apprit à la France combien il est facile de renverser un pouvoir. Mais ceci nous sort complètement de notre sujet.

Simonnet, né dans un milieu intelligent et littéraire, montra bientôt qu'il était de la famille. Son esprit vif saisissait tout ; son babil, sa gaîté, ses réflexions sagaces amusaient et charmaient le foyer paternel ; il était déjà l'idole de tous, comme plus tard, dans le monde, il sut s'acquérir toutes les sympathies, s'attacher toutes les amitiés.

A neuf ans, il entra aux Minimes, et là aussi ses qualités éclatèrent. Excellent élève, travailleur, brillant par la mémoire et le jugement, il surmontait toutes les difficultés et tenait la tête de la classe; en récréation, âme de tous les jeux, il remplissait les cours de sa turbulence et de sa vivacité, mettait tout le monde en train, organisait, guidait, dirigeait, mais son cœur était si bon, son âme si droite et si naïve qu'en remuant tout il ne froissait ni ne choquait personne ; on l'aimait, tout lui cédait ; il ne pouvait offenser ; c'était lui.

Ainsi se passèrent les premières années. Ses dernières études se firent au lycée où ses brillantes qualités ne lui firent pas défaut. C'est de cette époque heureuse que datent ses premières pièces littéraires ; il versifiait avec une abondance et une facilité sans pareilles; tout lui était sujet à poésie ; la rime accourait avec une rare obéissance, le vers coulait souple, clair et lumineux, la pensée était juste, vive et gracieuse; il rappelait ces improvisateurs italiens que rien n'embarrasse, rien n'étonne. Dès lors, ce fut un

jeu pour lui, lorsqu'il avait une lettre à faire à un vieil ami, de la lui improviser en vers. C'était un charme de le voir, un charme de le lire, et plusieurs de ceux qui furent honorés de son amitié, conservent encore ces épîtres charmantes où son imagination servait si bien les délicatesses et les tendresses de son cœur. Sous le vers, on sentait frémir la plume, sous l'expression, brûler et briller le feu de son âme et cette plume si vive et si facile, éternelle louange lui soit vouée, ne laissa jamais tomber une goutte de fiel, ne traça jamais une parole amère. Ses amis assurent qu'il n'eut jamais d'ennemi, nous ne croyons pas qu'il soit appelé de ce jugement.

Mais la poésie ne nourrit pas ; la littérature n'est pas un métier, à moins qu'on ne se fasse journaliste et à l'époque de la jeunesse de Simonnet, les journaux faisaient une bien moins grande consommation d'écrivains que de nos jours. Il fut décidé que Maurice ferait son droit et que, reçu, il serait avocat. Il partit, fit son droit, revint, mais la Muse est une cruelle qui ne lâche pas si facilement sa proie. Maurice, à Lyon, fit de tout, excepté de la jurisprudence, ou plutôt, pour ne pas donner lieu à de fausses interprétations, Maurice, à Lyon, fit plus de prose et de vers que de plaidoyers, de jurisprudence et de droit. Les *vieux tilleuls de Bellecour* tombaient-ils sous une hache barbare, Maurice en faisait une pièce de vers délicieuse pour la *Revue du Lyonnais*; un ami mourait-il, Maurice, les larmes aux yeux, écrivait une élégie ; une fête s'organisait, la chanson de Maurice en était l'attrait principal.

Il vivait ainsi, plaidant peu et rimant beaucoup, quand la Providence lui ménagea encore un de ces bonheurs dont, depuis son enfance, elle lui avait été si prodigue.

M. Laforest, riche avoué de Trévoux, après avoir marié sa fille aînée, songea, devoir doux et délicat, devoir de père, à établir et à bien établir sa dernière enfant. Une étude ancienne et bien achalandée devait, au besoin, servir de dot. Maurice fut apprécié, agréé ; ce doux et for-

tuné mariage se fit le 17 avril 1855, et quand, quelques années plus tard, M. Laforest ferma les yeux, il eut la douce consolation de voir son étude prospère et sa fille heureuse avec l'époux de son choix. Des enfants seuls manquaient à cette union, mais est-il de bonheur sans mélange? et si les enfants faisaient défaut, ne voyait-on pas la poésie et l'amour assis au foyer conjugal?

Maurice, à Trévoux, remplissait donc, avec vaillance, sa charge d'avoué-défenseur, mais dans une petite ville les journées sont bien longues, l'administration de sa belle propriété ne remplissait pas tous ses instants; les récompenses qu'il recevait dans les comices agricoles ne rassasiaient pas son ambition; actif, la plume toujours à la main, abordant, et avec succès, les sujets les plus divers, il envoyait articles sur articles à la *Revue du Lyonnais*, et la *Revue*, charmée, insérait avec empressement ses travaux, que les abonnés et les lecteurs saluaient de leur sympathie. La simple nomenclature de ses œuvres indiquera la souplesse en même temps que le genre d'esprit de l'auteur.

Déjà, en 1856, il avait publié, sous le titre de : *Esquisses poétiques*, un gros in-douze contenant, outre des poésies élégantes et gracieuses, une comédie en deux actes, et en vers : *Le problème ou Descartes à Bréda*, qui soutient parfaitement la lecture et qui, sans nul doute, aurait eu du succès à la scène, si des acteurs délicats, et ayant l'habitude du vers alexandrin, l'avaient jouée.

Plus anciennement encore, il avait concouru pour le prix proposé par l'Académie de Lyon. Le sujet était : *L'éloge de Jacquard*. Des nombreux concurrents, trois surtout furent loués, ce furent MM. Tisseur, Simonnet et Plasson. M. Tisseur, plus ferme et plus précis, fut couronné, c'était justice; mais le poème de Simonnet était si beau de verve et d'ardeur que M. Dareste en fit l'éloge, et que M. Sauzet, le maître en l'art oratoire, n'hésita pas, dans un de ces discours dont l'Académie et le public

étaient avides, à citer et à louer la poésie libre, aisée, éloquente du poète qui n'avait eu que le second prix.

En 1864, il publia : Le *Vœu breton*, poésie in-8, 8 pp.; histoire touchante et bien connue d'un zouave, qui se fit trappiste, à la suite d'un vœu solennel fait dans les tranchées de Sébastopol.

Outre les pièces de vers qu'il semait comme des perles sur son chemin, voici les œuvres en prose qu'il a données en quelques années à la *Revue du Lyonnais* et qu'il a ensuite publiées à part :

Etude sur la crémation, Lyon 1857, in-8, 16 pp.

Essai sur les destinées de la poésie, Lyon 1864, in-8, 24 pp.

Considération sur la noblesse en France, Lyon 1864, in-8, 48 pp.

Dans cette étude sérieuse, l'auteur répondant à ce besoin si impérieux d'honneurs et de distinctions qui dévore les Français de toutes classes, semble vouloir reconstituer la noblesse en lui donnant pour base le sacrifice et en l'élevant par les services qu'elle rendrait. On peut combattre cette opinion et au besoin la repousser, mais l'auteur la présente d'une manière si séduisante que, du moins, on ne peut s'empêcher de sympathiser avec l'auteur.

Etude sur l'esthétique de la guerre, Lyon 1864, in-8, 24 pp.

Tout en gémissant sur les horreurs de la guerre, Simonnet croit qu'un peuple trop longtemps en paix s'endort, s'affaise et s'abâtardit ; que la guerre est nécessaire pour relever le moral des hommes et retremper les caractères. Un peuple trop longtemps en paix disparaît à la première secousse, l'histoire en donne des exemples douloureux.

Deux itinéraires dans les Alpes. Lyon 1864, in-8, 64 pp.

Maurice avait visité l'Italie et il avait écrit ses observations et ses souvenirs. Ces études, croyons-nous, n'ont pas été imprimées. On peut le regretter. Ses deux voyages dans les Alpes en compagnie de quelques amis sont, comme

les courses de Toppfer, écrits avec beaucoup d'entrain, de gaîté et d'humour.

Mosaïques d'un rêveur, 1865, in-8.

De l'idéal de la gloire, Lyon, 1865, in-8, 16 pp.

Promenade à travers quelques idées, 1865, in-8, 24 pp.

Saint Maurice et la Légion thébéenne, 1866, in-8, 40 pp.

Résumé de ce que l'histoire donne de plus clair et de plus précis sur le célèbre martyr.

Un Souvenir de garnison. S. N. Trévoux, 1870, in-12.

Enfin : *Le Bouquet fatal*. Nouvelle, Lyon, 1871, in-8, 88 pp., joli vol., dont l'auteur a pu offrir quelques exemplaires à ses amis, mais dont il n'a pas eu le plaisir de voir s'écouler l'édition, la mort l'ayant surpris avant la mise en vente de l'ouvrage.

Ce petit roman, écrit avec sensibilité, sur une donnée que tout le monde ne peut admettre, a été imprimé en décembre 1870. Il porte, par anticipation, la date de 1871.

Le 26 décembre 1868, avait eu lieu, au théâtre des Variétés, aux Brotteaux, la première représentation d'un drame de Simonnet : *Le prix du sang*, où les qualités sérieuses de l'œuvre furent douloureusement annihilées par la nullité de la mise en scène et le manque absolu de mémoire des acteurs.

Et ce que nous venons de citer n'est qu'une faible partie de ses travaux. Que d'études commencées, que de projets esquissés, que de plans tracés ! Il avait entrepris un travail sur Balzac, qu'il avait beaucoup lu et qu'il aimait. Ce travail devait avoir une certaine étendue et il comptait y mettre tous ses soins. La mort lui aura-t-elle permis de l'achever? La voleuse n'attend pas que vous ayez fini pour vous arracher la plume.

La maison des Minimes, où Simonnet avait fait ses premières études, a la touchante coutume de réunir chaque année ses anciens élèves, le premier lundi du mois d'août. C'est ce qu'on appelle le *Congé de famille*. On banquette discrètement et, le dessert venu, les plus habi-

les à tourner des vers, chantent une chansonnette commémorative du temps passé. Simonnet excellait dans ce genre de chansons, fait de sentiment et de gaîté. Pendant longtemps, chaque année, il renouvela le plaisir de ses auditeurs, qui le remerciaient par les plus chaleureux applaudissements.

Beaucoup d'autres réunions se disputaient l'aimable et bienveillant chanteur.

La Société littéraire, non plus, n'aurait pas cru son dîner annuel complet, si Maurice Simonnet n'y avait paru et s'il n'eût fait entendre, au dessert, quelqu'une de ces poésies charmantes, dont il avait fait les paroles et la musique et qu'il disait avec tant de goût, de verve et de gaîté.

« Ses opinions, m'écrivait, après sa mort, un de ses meilleurs amis, M. Victor Smith, magistrat à Saint-Etienne, ses opinions partaient d'un esprit sincère et voilà pourquoi ceux mêmes qui n'auraient pas connu l'homme, l'auraient deviné et l'auraient aimé quand même. Simonnet avait quelque chose d'attractif; il était naïf et c'est, à mon avis, la plus substantielle des qualités que cette simplicité du cœur. Il n'est pas d'écrivain, il n'est pas de poète sans naïveté ; ceux qui en sont privés ne sont que des hommes frivoles. La naïveté, c'est l'âme de la pensée et de la poésie. Simonnet était naïf et primesautier. Quelques-uns de ses vers, quelques-unes de ses poésies témoignent qu'il avait une dose rare de poésie. Son tort a été son insouciance de la forme précise, son impatience d'écrire des vers, trop prompts à venir, son indifférence à revoir sa pensée et à la condenser. Il lui aurait fallu un peu de Soulary, à ce généreux débridé. »

Hélas! le généreux débridé ne galopera plus à travers les vallons de la fantaisie. La maladie vint le frapper à l'insu de tous. La nouvelle qu'il avait été malade ne nous parvint à Lyon que par de douloureuses lettres de part. Décédé, le 22 décembre 1870, âgé à peine de 43 ans, il ne fut accompagné, le samedi 24, au cimetière de Trévoux,

que par sa famille, un clergé nombreux, et la ville de Trévoux tout entière ; mais combien de ses meilleurs amis de Lyon et d'ailleurs ne furent pas prévenus à temps et ne purent suivre son douloureux cerceuil !

Du moins, douce consolation, la presse fut unanime à le pleurer.

Voici quelques extraits qu'on nous permettra d'insérer dans notre esquisse ; ils sont la preuve que nos éloges et nos regrets ne sont pas exagérés :

« Nous apprenons à l'instant la mort de M. Gaspard-Jean-Maurice Simonnet, avoué près le Tribunal de première instance de Trévoux, membre de plusieurs Sociétés littéraires. M. Simonnet avait manifesté très-jeune son goût inné pour la poésie ; à peine avait-il atteint l'âge d'homme que déjà il s'était fait un nom parmi les poètes lyonnais.

« Mais si l'art est une belle chose, il ne mène que rarement à la fortune.

« M. Simonnet père, qui était un de nos principaux régisseurs d'immeubles, rêvait pour son fils une position plus solide que celle que procure les lauriers cueillis sur le Parnasse ; son fils fit son droit, fit son stage et devint avoué à Trévoux.

« Mais il n'abandonna point pour cela ses études favorites, et chaque année quelque œuvre nouvelle venait signaler la verve féconde du poète.

« Lyon et Trévoux perdent, en M. Simonnet, non seulemet un écrivain de mérite, mais encore un homme de bien.

« A ce double titre, son souvenir restera durable parmi nous. » (*Moniteur judiciaire* 24 décembre 1870.)

« Nous apprenons la mort de M. Maurice Simonnet, avoué près le tribunal de Trévoux, décédé le 22 décembre à l'âge de quarante-deux ans.

« M. Maurice Simonnet a droit à une mention spéciale de la presse lyonnaise, car il fut un des nôtres. Ecrivain distingué, poète à ses heures, M. Simonnet consacra à la littérature tous ses loisirs ; il fut un des collaborateurs les

plus assidus de la *Revue du Lyonnais* et publia des articles dans la plupart des journaux de notre ville.

« Sa grande préoccupation était de faire une œuvre qui donnât la mesure de sa valeur littéraire; nous croyons savoir qu'il y travaillait. La mort ne lui a pas permis de réaliser ce rêve : elle est venue le surprendre en pleine maturité d'âge et de talent. Tous ceux qui, comme nous, ont pu apprécier cet esprit aimable et cet homme de bien s'associeront à la douleur de sa famille. » (*Salut public*, 25 décembre 1870.)

« L'année 1870 est décidément impitoyable. Au moment où son règne de carnage et de sang va expirer à tout jamais, pourquoi faut-il, loin cependant du théâtre de la guerre, enregistrer encore à son lugubre bilan, une mort aussi douloureuse pour le département qu'irréparable pour les lettres ?

« En effet, le 22 de ce mois, succombait à Trévoux, dans toute la force de l'âge et du talent, et après une courte et violente maladie, Maurice Simonnet, avoué, membre de la Société littéraire de Lyon, et correspondant de la Société d'Emulation de l'Ain. Par son mariage, il était allié à une des plus honorables familles de notre département, et cette union qui s'était formée sous les plus heureux auspices, l'avait décidé à quitter Lyon, sa ville natale, pour se fixer à Trévoux.

« C'était une nature d'élite et privilégiée, qui semblait avoir reçu du Ciel tous les dons du cœur, de l'esprit et de l'intelligence. Dans sa conversation comme dans tous ses écrits, il s'exhalait un certain parfum d'honnêteté, de générosité, et même de bonhomie qui en augmentait le charme. Sa fécondité littéraire était remarquable, et je puis dire, sans crainte d'être contredit, que tous les genres lui étaient familiers. Sous le nom d'*Esquisses poétiques*, il a publié un ravissant recueil de poésies où sont traités avec un rare talent les sujets les plus divers.

« Si parfois sa muse sommeillait, sa plume ne se reposait

jamais, et très-souvent il a fait paraître dans la *Revue du Lyonnais*, des articles scientifiques ou fantaisistes, estimés et appréciés de ses nombreux lecteurs. Il a même essayé plusieurs drames et comédies qui pourraient peut-être bien un jour obtenir les honneurs de nos premières scènes.

« Mais si la mort de Maurice Simonnet est un deuil pour les lettres, un deuil pour ses amis, un deuil surtout pour une épouse éplorée, si digne d'une plus longue félicité, elle est un deuil aussi pour les malheureux qui avaient rencontré dans l'écrivain et le poète, l'homme aux sentiments nobles et généreux, toujours prêt à secourir toutes les misères qui lui étaient dévoilées.

« Aujourd'hui que nous reste-t-il de cette belle âme, de cette grande intelligence, de ce dévouement sans bornes ? *Le souvenir !...* mais un souvenir que de tels actes, de tels écrits et tant de vertus rendront ineffaçables.

« Aussi est-ce le cas de lui adresser sur sa tombe, à peine fermée, ces touchants vers qu'il avait composés comme dernier hommage à un ami commun et qui, par un triste revers de la destinée, peuvent s'appliquer à la douloureuse circonstance présente.

Il n'est plus, mais nos cœurs ont gardé son image ;
Son nom sera longtemps parmi nous répété.
Il n'est plus, mais aussi la tombe est le présage
De l'immortalité !
Grand Dieu ! parmi les maux que ta juste colère
Fait tomber ici-bas sur les faibles humains,
Est-il de châtiment, de peine plus amère
Que les jours d'un ami brisés entre tes mains ?
C'est briser le miroir où l'âme se reflète,
L'urne mystérieuse où notre voix discrète
Epancha tant d'espoir, de secrets, de douleurs ;
C'est déchirer vivant ce livre de nos cœurs,
Ce livre où s'inscrivaient nos intimes pensées
Et qui nous les gardait fidèlement tracées ;

C'est joncher le passé de funèbres débris,
C'est ôter le prestige aux avenirs flétris.

« C'est parce que j'ai vu Maurice Simonnet à l'œuvre et que ma vieille amitié pour lui m'a permis de connaître tous les trésors renfermés dans son noble cœur, que j'ai tenu à donner à sa chère mémoire ce trop modeste tribut d'éloges et de regrets.

« Sa fin, du reste, a été digne de sa vie; il a quitté cette terre d'amertumes et d'épreuves en chrétien fervent et résigné.

« Que du monde meilleur où il est appelé, il daigne donc me pardonner si je me permets de lui faire encore un emprunt et de lui dire, comme suprême adieu, ces strophes qu'il avait écrites sous l'impression pénible de la mort de son père vénéré.

Hélas, vous n'êtes plus, phrases harmonieuses,
Jugement translucide, effluves lumineuses
Qui jaillissiez de lui !
Quand l'écho de sa voix tinte encore à l'oreille,
Cette voix pour toujours est éteinte et sommeille.
Et l'âme nous a fui !

Elle a fui sans retour !... Mais j'oublie, âme auguste,
Qu'en brisant ton destin, Dieu moissonnait un juste,
Et je reste soumis
Aux sagaces décrets du père de famille
Qui, sous le fer divin de sa sainte faucille,
Sait choisir ses épis.

G. Du Puy.

(*Journal de l'Ain*, 28 décembre 1871.

Enfin, avec l'autorité de son nom, de sa position et de son caractère, M. Terret, président du Tribunal de Trévoux, se faisant l'interprète des sentiments du Tribunal, à l'ouverture de l'audience du mardi 27 décembre, a exprimé dans des termes très heureusement inspirés, tous les regrets que lui cause la mort de M. Maurice Simonnet,

Voici l'allocution prononcée par M. Terret :

« Messieurs les avoués.

« Le Tribunal ne veut pas reprendre le cours de ses audiences sans vous assurer que votre deuil est aussi le sien. Ici, nous sommes tous unis par les mêmes liens, nous appartenons tous à la même famille judiciaire, n'ayant qu'un but, qu'une pensée : la recherche du vrai et le triomphe du juste. Ce n'est donc point sans une douloureuse émotion qu'en rentrant dans la salle de nos travaux, nous apercevons la place vide de celui que vous aviez dernièrement à votre tête, et que la mort vient de frapper dans toute la force de l'âge et de l'intelligence. Hier encore, cette barre comptait Me Simonnet parmi ses défenseurs, cette enceinte résonnait des échos de ses plaidoieries, où la forme si parfaite de la discussion s'unissait à une complète connaissance des affaires. Me Simonnet était une de ces natures d'élite, qui font la gloire d'une corporation, en même temps qu'elles sont d'un précieux concours pour les magistrats et les justiciables. Ces priviléges n'ont pas échappé à la compagnie que j'ai l'honneur de présider et qui a toujours admiré en Me Simonnet l'avoué soigneux des intérêts de ses clients et l'avocat dont la parole était le reflet d'un jugement sûr et d'une conscience délicate. D'autres accents nous ont rappelé ce qu'était le confrère aimé et estimé, le citoyen dévoué, l'homme de bien coopérant à toutes les bonnes œuvres, le chrétien plein de foi, le littérateur distingué, le poète toujours si heureusement inspiré, et enfin l'homme privé, la joie de son intérieur et la vie d'une famille dont les larmes, à peine taries par une perte aussi regrettable que prématurée, coulent aujourd'hui sur cette nouvelle tombe. La magistrature du pays, elle aussi, s'associe à ce tribut d'éloges, et dans cet antique palais des Dombes, où votre confrère a passé de longues heures, elle tient à vous dire que le souvenir de Me Simonnet restera impérissable parce qu'il était l'homme juste et droit par excellence. »

Non, nous ne l'oublierons pas ce poète qui semblait toujours fixer du regard un point invisible et poursuivre une pensée mystérieuse, ce primesautier qui avait toujours le cœur sur les lèvres et dont les explosions ne révélaient jamais qu'une âme aimante et bienveillante.

Si sombre que soit l'heure présente, si nombreux que soient aujourd'hui les deuils, les amis des lettres devaient un adieu à un des plus dignes d'entre eux, et la *Revue du Lyonnais* un souvenir à celui qui fut toujours un de ses plus fidèles, un de ses meilleurs amis.

Aimé VINGTRINIER.

LYON

—

Bien que M. Monfalcon, le laborieux bibliothécaire de notre ville, ne craigne pas d'avancer que l'étymologie du mot Lyon soit un texte à controverses tellement oiseuses qu'on doive hésiter à l'aborder ; bien qu'il nie l'utilité de semblables recherches — aveu charmant de la part d'un historien — nous osons affronter les difficultés d'un pareil travail. Si nous ne les résolvons pas à votre entière satisfaction, nous avons du moins l'espoir de les aplanir pour nos successeurs.

Lyon, grécisé *Lougoudounos*, latinisé *Lougoudunum*, *Lougdunum*, *Logoudum*, *Lugudunum*, *Lugdunum*, veut-il dire : montagne des corbeaux, en mémoire d'Atepomarus et de Momorus, princes rhodiens qui, venus dans nos contrées pour y fonder une colonie, aperçurent un groupe de ces oiseaux s'envoler de la montagne, que les augures signalèrent aussitôt comme le siége du nouvel établissement ? — Notre respectable maître et ami, A. Péan, considère ces deux personnages comme des êtres mythologiques, des Dioscures, dont la destinée fut celle de Rémus et Romulus. — Lugdunum dérive-t-il des *Lygiens*, autres colons grecs fixés à Marseille, créateurs d'un emporium à l'embouchure du Rhône et de la Saône ? de *Lugdus*, souverain qui n'a vécu que dans l'imagination de quelques auteurs ? d'*Ilium*, en souvenir du siége de Troie ? de *Leïon* (λέιον), et de *Leyon* (λήιον), deux mots grecs rappelant la plaine où la cité fut bâtie et les moissons, témoignage de la richesse de la contrée ? Vient-il de

Luci dunum, colline du bois sacré, à l'ombre duquel se célébraient les mystères des druides et s'élevaient leurs autels ? de *Lucis dunum*, montagne de la lumière, mont brillant, lumineux, parce que la localité est exposée aux premiers rayons de l'astre du jour, ou parce qu'il y existait un phare destiné à guider les nautonniers sur les deux fleuves dont les ondes se mariaient au pied même de la colline ? Provient-il de *Logos dunum* ou de *Ludi dunum*, allusion aux discours que les poètes prononçaient en certaines circonstances devant la montagne, ou aux jeux publics que l'on y célébrait ? de *Lugens dunum* ou de *Luctûs dunum*, en souvenir de l'affliction qu'éprouvèrent les habitants à la suite d'un incendie qui dévora leur cité, laquelle pourtant avait bien un nom avant cet événement? de *Lugda*, surnom d'une légion de César, qui avait longtemps campé dans les environs ? ou de *Lucius*, prénom de Munatius Plancus, fondateur ou restaurateur de la ville en question ?.....

Nous ne rapporterons pas les autres multiples interprétations du nom de *Lugdunum ;* elles se trouvent consignées dans les diverses monographies de cette importante cité, et ne sauraient être développées dans notre modeste travail. Rappelons néanmoins qu'elle a été nommée *Rhodumnia* et *Araria*, par d'anciens écrivains chrétiens, qui jouaient sur le nom de ses deux fleuves, *Rhodanus* et *Arar*.

La source de tant d'erreurs, d'interprétations si diverses, existe dans une ressemblance phonétique et une synonymie de termes exprimant des choses bien différentes entre elles. Rien d'étonnant alors que se soient trompés la plupart des historiens de Lyon, alors surtout que les idiomes celtiques étaient loin d'avoir été, comme aujourd'hui, l'objet des études de savants français et étrangers.

M. Monfalcon signale trois *Lugdunum* dans les Gaules.

Plus heureux que lui dans nos recherches, nous pouvons en mentionner plusieurs autres qui tous doivent leur dénomination aux mêmes radicaux.

Dans le but de démontrer le peu de valeur des étymologies proposées et d'élucider cette importante question, nous nous sommes assuré, en suivant notre méthode de nous inspirer de la nature physique de la contrée, que toutes les localités portant le nom de *Lugdunum*, se trouvaient ou se trouvent encore dans les mêmes conditions topographiques que le *Lugdunum* situé à la jonction du Rhône et de la Saône, c'est-à-dire sur une hauteur dominant une plaine exposée, jadis plus qu'aujourd'hui, aux inondations d'un ou de plusieurs cours d eau et couverte de marécages plus ou moins importants, plus ou moins desséchés.

Voici l'énumération, sans doute incomplète, des diverses villes ou bourgades dont le nom moderne dérive d'un ancien *Lugdunum*, et rappelle à l'esprit un terrain marécageux d'où s'élève une colline.

1° Lyon *(Lugdunum Celtarum ; Lugdunum Segusiavorum apud Celtas ; caput Galliæ ; Colonia copia ; Leudunensis pagus*, dans un diplôme de 739 ; *Laudunensis*, dans une charte extraite de *Monumenta Germaniæ historica.*

2° Leyde ou Leyden, en Belgique (*Lugdunum Batavorum in Gallia Belgica ; Batavorum Lugdunum apud Belgas.*)

3° Comminges, dans les Pyrénées *(Lugdunum Galliæ acquitanicæ, in Convenarum agro ; Convenarum Lugdunum apud Aquitanas.)*

4° Laon dans l'Ile-de-France *(Lugdunum clavatum ; Laudunum ; Laudunum monasterium ; Laudunum castrum.)*

5° Loudun, en Poitou *(Laudunum ; Julio dunum.)*

6° Loudun en Languedoc.

7° Loude, dans le Velay.

8° Loudeac en Bretagne.

9° Lyon d'Angers.

10° Lyon la Forest.

11° Lons-le-Saulnier (*Lugdunum salnerium; Ledo salinarius*) Ledo est ici pour *Liduna*, réminiscence des *Ledones ad salinariis*, les Ledons aux saulnières ou salinières.

12° Lugde en Westphalie (*Lugdunum Westphaliæ.*)

13° Montlahuc, dans la Drôme (*Mons Lugdunum; de monte Luduno.*)

14° Montlaur, autrefois Montlaud (*prior montis Lugduni*, dans les anciens cartulaires du Dauphiné.)

Ajoutons ici la ville de Carlisle, en Angleterre, dont l'ancien nom latinisé *Luguvallum* signifie des marais-vallée.

Or, de ces noms identiques et de ces semblables circonstances naturelles, il résulte que le mot *lug* doit signifier un marais, et *dunum* une dune. On a donc : des marais-la-colline, traduction française des deux termes celtiques *lug* + *dun*, étymologie qu'un écrivain avait déjà soupçonnée, mais sans lui donner aucun développement.

Nous vous rappellerons que le mot *dun* a vu son sens primitif de colline servir à désigner, soit un camp retranché, soit un château fort, soit même une ville fermée. C'était l'oppidum de nos ancêtres : les hauteurs offrant des lieux naturels de refuge en temps de guerre et d'invasion.

Reportons-nous par la pensée aux temps légendaires de notre histoire. Les premiers habitants de nos provinces, autochtones, colons ou conquérants, à la vue de la colline de Fourvière, alors couverte de bois, mais que les Romains ornèrent plus tard de palais somptueux, de temples, de thermes, de fontaines alimentées par de longs aqueducs, d'écoles, de théâtres, d'un forum et d'un luxueux édifice consacré à Vénus, sur l'emplacement

duquel trône aujourd'hui le sanctuaire vénéré de la vierge Marie ; ces premiers habitants, disons-nous, voyant cette colline dominant les lagunes, les méandres, les îlots couverts de joncs et de roseaux, et le cours vagabond de nos deux fleuves, durent logiquement lui donner un nom caractéristique, rappelant tous ces objets naturels qui frappaient leurs regards. Ce nom fut *lug* + *dun*, c'est-à-dire colline s'élevant au-dessus de marais.

Les Grecs, puis les Romains, à leur arrivée dans le pays des Ségusiaves, ne changeant pas ce nom topique si significatif, se bornèrent à y accoler, comme suffixe, la désinence *os* et la désinence *um*, ce qui donna dès lors *Lougoudounos*, *Lugdunum*. Leurs successeurs burgondes, les habitants, race mélangée de Gallo-Romains et de Barbares, fidèles à l'habitude de contracter les mots, supprimèrent d'abord la syllabe finale, puis la lettre gutturale, puis, successivement, les lettres médianes, ce qui forma *Loudoun*, *Loudun*, acheminement vers le nom moderne, et que l'auteur de la *Gaule chrétienne* et l'historien Charles Reynaud nous ont conservé, d'après des écrivains arabes des VIIe et VIIIe siècles. A leur tour, les Français du moyen-âge, postérieurement à 739, adoucirent *Loudun* en *Leudun* et firent tomber la dentale, si dure à l'oreille des peuples méridionaux ; nous eûmes alors le mot singulièrement euphonique de *Luon*, *Lian*, *Lion*, *Lion* et en définitive *Lyon*. Les mêmes transformations eurent lieu pour le *Lugdunum* de l'Ile-de-France, le Lyon d'Angers et le Lyon la Forest ; mais dans les autres *Lugdunum*, l'accent tonique des populations se portant sur le *d*, cette lettre fut conservée dans les Loudun du Poitou et du Languedoc, dans Loude, Loudeac et Leyde ; pour une raison semblable, le *g* persista dans Lugde de Westphalie. Quant au *Lugdunum salnerium*, *Lugdunum* fit place

à Lons, et *salnerium* fut francisé en *saulnier*. Pour le *Lugdunum* d'Aquitaine, le nom ancien disparut complètement devant le nom moderne de Comminges, qui rappelle celui des antiques *Conveni*. Nous remarquerons encore, s'il vous plaît, que Montlahuc n'est autre que *Lugdunum* retourné; le *dun* celtique a été remplacé par son équivalent français *mont : Lugdun* est devenu Lugmont, comme *Dunlug* s'est changé en Montlug ou Montlahuc. La même transformation a eu lieu pour Montlaur.

Ainsi donc, il demeure bien établi que ce n'est point des corbeaux, ni de la lumière, ni des autres fantaisies énumérées ci-dessus, que vient notre Lyon, non plus que ses congénères ; car il faudrait admettre qu'Atepomarus, Momorus et les autres personnages déjà mentionnés, eussent présidé à la fondation de toutes ces mêmes villes. Et si le roi des animaux anime les armoiries de Lyon, c'est autant pour rappeler le vague souvenir de cette effigie représentée sur d'antiques médailles de Lugdunum, effigie commune à nombre de cités, comme symbole de force et de puissance ; c'est autant le résultat d'une allusion au courage traditionnel de ses habitants, que d'une ressemblance de noms et de l'amour de nos ancêtres pour le merveilleux, pour les jeux d'idée et les calembours par à peu près, si chers encore aujourd'hui à leurs facétieux et très-légers descendants.....

Notre travail nous semblera moins incomplet quand nous aurons signalé quelques médailles et monnaies romaines rappelant la ville de Lyon, et sur lesquelles figure l'aigle, symbole des Césars. Les archéologues — et ils sont nombreux — qui admettent la légende des augures, fascinés par une opinion erronée, voient dans l'oiseau impérial le corbeau d'Atepomarus et de Momorus. Par respect pour le goût et les connaissances de ces écrivains, nous aimons

à croire qu'ils n'ont point vu ces médailles de leur propres yeux, ou qu'ils ne les ont point étudiées avec attention. Il est impossible de se tromper sur la nature de cet oiseau ; un enfant même ne s'y méprendrait pas. Le corps vu de face, la tête de profil, les ailes éployées, cette aigle a la forme traditionnelle, telle que nous l'ont transmise les sculptures antiques ; telle qu'on la voit sur les enseignes des légions romaines, sur les drapeaux de l'empire français et sur les monnaies frappées à l'effigie de Napoléon Ier et de Napoléon III.

Admettons, pour un instant, que ce soit un corbeau qui figure sur les médailles en question, serait-on suffisamment autorisé à affirmer que notre ville porte le nom de cet oiseau ? Que dirions-nous de ceux qui, ne tenant aucun compte du nom primitif de Lyon, avanceraient qu'il doit son nom moderne à l'animal héraldique qui orne les écussons de la cité ?.....

Quoi qu'il en soit, en présence de ces jugements contradictoires, le mieux est de recourir aux sources et de voir par soi-même, sans opinion préconçue. C'est ce que nous avons fait.

Notre galerie des Antiques renferme dans ses vitrines un certain nombre de médailles gallo-romaines se rattachant à l'histoire de Lyon. La plupart de ces pièces représentent, au revers, un trophée surmonté d'une aigle. Une autre médaille d'argent, dite médaille d'Albin, existe à la bibliothèque nationale, à Paris. A défaut de la pièce originale, nous avons consulté l'ouvrage de Henri Cohen, qui traite des monnaies romaines. Voici la notice explicative de cette médaille, reproduite en un spécimen très-soigneusement gravé.

A l'avers : IMP. CAE. D. CLO. ALB. AVG. (La tête laurée à droite.)

Au revers : GEN. LVG. COS. II. (Le génie de Lyon tourelé, debout à gauche, nu, le manteau sur le bras gauche, tenant un sceptre et une corne d'abondance ; à ses pieds une aigle.)

Dans l'ouvrage spécial et plus général d'où est extrait le petit article que nous mettons sous vos yeux, on trouvera la nomenclature des nombreuses localités situées dans notre bassin rhodanien, et dont le nom a pour origine le *lug* celtique ou l'une de ses multiples variantes.

En attendant la publication de cet important ouvrage, nous rappellerons que les lônes du pays lyonnais proviennent de *lug* + *avon*, *(marécageuse-eau)*. Ce nom s'écrivait autrefois *losne*, *laône*, abréviation de lagune française et de *laguna* vénitienne ; même loi philologique qui a formé Rhône de *Rhodanus*, et Saône de *Sangona*. Une étroite parenté, pour ne pas dire plus, lie également notre *lug* au *loch* écossais, au *loc* breton, au *lake* anglais, au *lache* allemand, au *lad* russe, au *lago* italien, au *lloc* espagnol, au λάκος grec, au *lacus* latin et au *lac* français. Exemples qui prouvent que nos langues européennes sortent, pour la plupart, d'une source commune.

Le baron RAVERAT.

REQUÊTES

DES HABITANTS DE PASSIN

AU DUC D'ÉPERNON

1653

Passin, populeuse commune du canton de Champagne (Ain), dans l'ancien Valromey, fut détruite en grande partie par un incendie, le 14 mars 1652. Plus de quarante-deux membres de maisons, la cure, l'église paroissiale, les titres et les registres de la paroisse y furent consumés, et les trois cloches fondues. « Vers la même époque, la commune « fut fatiguée outre mesure par le passage et le séjour de « troupes appartenant les unes au régiment lyonnais, les « autres à des corps de cavalerie commandés par les sei- « gneurs de la Chambre, de Viguière et le baron de la « Clette. Ce dernier se fit souscrire par les habitants une « obligation de 3,000 livres, dont sa donataire Charlotte « de Chambecz, veuve de Charles de Castelmore, comte « d'Artagnan, lieutenant des mousquetaires du roi, exi- « geait encore le paiement en 1680, quoique cette obliga- « tion eût été annulée par le duc d'Epernon, le 7 juillet « 1653 (1) ».

Les détails donnés par les deux requêtes dont le texte est reproduit ci-après forment un tableau navrant des

(1) Topographie historique du département de l'Ain, par M.-C. Guigue; Bourg, 1873, in-4°, p. 281. — Notice sur la Chartreuse d'Arvières, par le même publiciste, tom. VI et VII de la *Revue du Lyonnais*, 3e série.

exactions et des extorsions commises en ce temps-là par les troupes qui, sous le prétexte du logement et des vivres auxquels elles avaient droit, violentaient et volaient les malheureux habitants des campagnes et se conduisaient avec autant de licence qu'en pays conquis.

MONSEIGNEUR,

Monseigneur le duc d'Epernon de la Valette et de Candalle, pair et colonel general de France, prince et captal de Buch, gouverneur et general de larmee du Roy en Bourgogne et Bresse.

Supplient humblement les pauvres habitans du village de Passin et Chimillieu en Valromey et disent que par vostre ..... du dix-septiesme de mars de la présente annee, mil six cens cinquante trois, ils ont souffertz le logement de la compaignie de cavalerie du sieur baron de la Clayette du regiment d'Huxelles, l'espace de dix jours, à laquelle ils ont fournis les vivres et subsistances nécessaires et que pour ce faire leur nécessite les a contraint de s'engager à divers particuliers, jusque a la somme de quatre milz livres qu'il leur est impossible de pouvoir rendre, tant a cause des aultres logements qu'ils ont heu lannée dernière, d'une compaignie du regiment lyonnais commande par le sieur de la Chambre, d'une compaignie de cavalerie du sieur gouverneur de Lescluse ausquelz ils ont aussy fournis pour leur subsistance plus de deux milz livres, que a raison de l'incendie arrivee au dit lieu de Passin le quatorziesme de mars de la d. annee mil six cent cinquante deux laquelle auroit brusle plus de quarante deux membres de maison avec leur eglize parossialle et ..... cloches au nombre de trois sans reserve daulcuns materiaux oultre divers aultres malheurs qui les ont reduictz a une si grande pauvrete qu'ilz nont aulcuns moyens pour restablir leur dicte esglize et encore moings de payer ce a quoy ilz sont obliges a cause des d. logemens subject pour lequel ils sont contraintz recourir a vostre altesse a ce quil luy plaise ayant esgard a lexpose cy dessus et veu les ordre et certiffications cy joinctes leur donner pour ayde telz de leurs voisins quil luy plaira nayant

soufferts telz logemens dordonner que pour tout desinteressement ilz les rembourceront de telle somme que jugerez a propos quoy faisant ilz prieront Dieu pour vostre prosperite et sante. Faict à Beaulne a la requisition des d. habitant le dix neufviesme de may mil six cens cinquante trois. Viret (1).

A MONSEIGNEUR,

Monseigneur le duc d'Epernon de la Valette et de Candalle, pair et colonel general de France, prince et captal de Buch, gouverneur et general de larmee du Roy en Bourgogne et Bresse,

Supplient humblement les pauvres habitants de Passin en Valromey et disent que le sieur baron de la Clette, commandant une compagnie de cavallerie vint loger en leur village par ordre de V. A. du premier du moys de may dernier le d. ordre portant quil seroit fourni a la dicte compagnie les vivres et fourrages necessaires pendant dix jours d'assemblee.

Les dicts habitants logerent la d. compagnie et soldatz a leur arrivee au mieux quil leurs fust possible, mais du lendemain de leur arrivee le d. sieur baron de la Clette voulust traicter en argent pour les dix jours du quartier dassemblee et les y contraignist par les violences que ses soldats exercerent si bien que pour eviter les plus grands malheurs don ilz étoient menasses composerent avec le d. sieur baron de la Clette a la somme de quatre mille livres a compte de laquelle ilz lui delivrerent content celle de sept cent cinquante livres et pour le surplus sobligerent a le payer a la saint Jehan prochain dans la ville de Lyon entre les mains du sieur Bozenay. Et comme ils ont promis au dela de leurs forces et des sommes quil leur est impossible de payer a cause des malheurs logémens et incendies quilz ont souffertz ainsy quilz feront apparoir tant par les verbaux de Messieurs les Esleus procureurs scindicques et lieutenant de prevost tellement que apprehendants les poursuittes et vexations que le d. sieur Bozenay au nom du d. sieur baron de la Clette leurs feroit le terme de payement estant expire ils donnerent requeste a V. A. aux fins quil

(1) Copie communiquée par M. Guigue.

luy pleust avoir esgard a lexes de cette composition et les descharger de la somme de trois mille trois cent livres a laquelle ils sestoient obligés. Vostre altesse par ordonnance preparatoire les deschargeast de deux mille livres et pour les treize cent livres restantes fust ordonne quil seroit informe des violences et compositions faictes par les soldatz de la d. compagnie. Ce qui a este faict par le lieutenant de robbe courte de la mareschausee de Beugey et prouve tout ce que de leur part a este expose a ces fins ils recourent a ce quil plaise a V. A. considération faicte sur les sept cent cinquante livres delivres content au dit sieur baron de la Clette et tous les soldatz de la d. compagnie desfrayez et nourris a discretion pendant tout le temps quilz y sejournerent comme aussy sur les particulieres compositions et rançons desd. soldatz chez tous leurs hostes qui se montent a des sommes considerables les descharger entierement de la d. somme de trois mille trois cent livres en declairant le d. contract obligatoire nul et tortionaire avec deffenses au d. sieur baron de la Clette et tous aultres quil appartiendra de molester ny inquieter les d. habitants de Passin pour le payement des d. sommes ou du moins plaira a V. A. leurs octroyer des contribuables pour leurs aider a payer la d. somme et ilz prieront Dieu pour la sante et prosperite de vostre dicte altesse. Magnin pour les suppliants.

Veu la requeste cy dessus et les informations y mentionnees, nous deschargeons entierement les supplians de paier la d. somme de trois mil trois cens livres contenüe dans la dite obligation. Faisons defenses au d. sieur de la Clette et a tous autres quil appartiendra de leur en demander aucune chose. Fait a Auxonne ce 7 juillet 1653. Le duc d'Epernon. Par monseigneur Maujard (1).

Bernard de Nogaret de la Valette et de Foix, duc d'Epernon, de la Valette et de Candalle, captal de Buch. comte de Foix et d'Astarac, vicomte de Castillon, baron de Cadillac, sire de Lespare, chevalier des ordres du roi et de

(1) Original sur papier ; collection de M. V. de V.

la Jarretière, colonel général de l'infanterie, né à Angoulême en 1592, mort en 1661, était le deuxième fils du duc d'Epernon. Sa conduite singulière au siége de Fontarabie et la rancune du cardinal de Richelieu donnèrent lieu à un procès par devant le Conseil d'Etat, présidé par le roi Louis XIII. Il fut condamné à mort et exécuté en effigie (juin 1639).

La Valette, réfugié en Angleterre, revint en France après la mort du roi. L'arrêt rendu contre lui fut cassé par le Parlement (juillet 1643). Il fut le successeur de son père au gouvernement de la Guienne et fut aussi gouverneur de Bourgogne de 1651 à 1659. Avant comme après ses malheurs, « il s'embarrassa peu de faire estimer sa vie et son administration (1). »

Quant au chef des pillards, l'extorsionnaire baron de la Clayette, il appartenait à la famille Chantemerle éteinte depuis longtemps.

On ne sait si les habitants de Passin furent contraints au payement de l'obligation qu'ils avaient souscrite pour échapper aux violences des soudards.

V. DE V.

(1) Mémoires du temps. — Le P. Anselme : Histoire généalogique, etc.

CHRONIQUE LOCALE

— Dieu merci, nous y voici.

— Cinq minutes d'arrêt. Messieurs les voyageurs qui vont au pays de l'archéologie, de la science et des beaux-arts, changent de voiture ; ceux qui continuent à travers les gorges tourmentées de la politique restent en vagon.

Descendons au plus vite, secouons-nous et voyons où nous sommes.

Quelles affreuses boîtes à torture nous quittons ! Comme nous étions secoués, pilés, meurtris, et quelles tristes contrées ! Des rocs plus pelés que ceux de l'Ardèche, des vallons sans pâturages, des ravins sans verdure et sans eau, des précipices aux grands éboulements, une population sauvage, partout la misère. Et dire que des malheureux habitent par là. On les appelle des ambitieux. Pauvres gens !

De ce côté-ci l'horizon s'élargit, les grasses vallées sont peuplées de troupeaux ; les fermes et les cottages s'abritent sous de grands arbres, partout règnent l'aisance, le calme et la tranquillité. Hâtons-nous d'étudier la contrée du travail intellectuel.

Voyez comme tout ici repose l'esprit.

— Voici d'abord l'Académie de Lyon qui dans sa séance du 3 juin, a nommé membre associé Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, et membres titulaires MM. Lafon, Berthaud, Pariset et Aristide Dumont.

— Voici plus loin le Conseil supérieur de l'instruction publique, qui dans sa séance du 12 juin, s'est montré favorable à la création d'une Faculté de droit à Lyon. — La demande des villes de Lille, Clermont, Riom, Alger et Besançon aurait été rejetée. Pour la Faculté de médecine mêmes espérances. On fait passer Lyon avant Bordeaux, Nantes et Lille. On rejette les demandes de Toulouse, Marseille, Limoges, Rennes et Besançon.

— Continuons.

Une nomination qui honore la magistrature tout entière est celle de M. de Prandière, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, nommé procureur-général à Chambéry. M. de Prandière est Lyonnais. Le discours qu'il a prononcé le jour de son installation a révélé à la Cour d'appel de Chambéry l'union énergique du talent et du caractère. Nous avons été fier pour Lyon de ce succès de notre compatriote et c'est son pays que nous félicitons.

— Nous voici aux beaux arts.

La Commission chargée de décerner les prix pour le concours du théâtre des Célestins, a prononcé son jugement. M. G. André, de Lyon, a eu le premier prix ; M. Coquet le second, M. Labulle, de Pa-

ris, le troisième; MM. Barqui et Van Doren, de Lyon, une mention honorable. On pense qu'aucun de ces projets ne sera exécuté.

— Le Conservatoire de Paris avait mis au concours la composition d'un *quatuor* d'instruments à cordes. Vingt-cinq concurrents se sont présentés; M. Alexandre Luigini, fils de notre ancien chef d'orchestre, a obtenu le second prix.

— On peut voir en ce moment rue de l'Hôtel-de-Ville un chef-d'œuvre de photographie, c'est un immense panorama de la ville de Lyon de plusieurs mètres de longueur, admirable comme exécution et précieux pour l'histoire de notre ville dont il retrace la physionomie avec une vérité parfaite. Cette œuvre magistrale est due à M. Armbruster, dont le talent comme peintre a puissamment contribué à sa renommée de photographe-artiste.

— Une Commission s'est organisée pour ériger à Loyasse un monument à notre regretté Guillaume Bonnet.

— M. J.-B. Cony, statuaire de mérite, a suivi de près son confrère Guillaume Bonnet dans la tombe. Né à Panissière (Loire), en 1828. Cony avait suivi les cours du Palais-Saint-Pierre et pris les leçons de M. de Ruolz. Chrétien sérieux, il excellait surtout dans le genre religieux et il laisse des œuvres assez remarquables et assez belles pour sauver son nom de l'oubli.

Le Forez a encore perdu M. Ennemond Richard, manufacturier de haute réputation et de grande estime, auteur, entre autres ouvrages, de *Recherches sur la ville de Saint-Chamond*. Janin, 1846, in-8, et d'opuscules sur des sujets industriels.

Enfin, notre ancien chef d'orchestre, Georges Hainl, membre de l'Académie de Lyon, auteur de *Recherches sur la musique à Lyon depuis 1513 jusqu'en 1852*, est décédé le 1er juin à Paris. Il était né à Issoire le 19 novembre 1807.

— Autre note sérieuse.

De partout on va visiter les lieux saints. Plus que jamais Fourvière, Lalouvesc, Chartres sont fréquentés.

— Le pèlerinage à Paray-le-Monial a pris des proportions inouïes. De tous les points de la France, des foules de pèlerins accourent. Les départs de Lyon ont eu lieu les 8, 9 et 10 juin avec une grande solennité. Le monastère de la Visitation de Paray a été fondé, en 1626, par le premier monastère de Lyon à Bellecour. La première supérieure de Paray, la mère Marguerite-Elisabeth de Sauzion était native de Lyon.

— Les processions de la Fête-Dieu, supprimées pendant deux ans, ont eu lieu les 15 et 22 juin avec empressement et solennité. Malgré

ses votes communards si récents, la ville de Lyon semblait avoir retrouvé tout son respect et son recueillement; cette fête n'est-elle pas d'ailleurs la fête de l'égalité en rapprochant tous les rangs, toutes les classes; en parant, côte à côte, les enfants de toutes les conditions?

Par contre et par une coïncidence extraordinaire, le feu a pris à l'église de Fourvière le 23 à 11 heures du matin. Grâce aux secours venus à temps, le dégat s'est borné à la toiture de l'église.

— La nomination de M. Lafay, curé de Firminy, à la cure de Saint-Pierre-de-Vaise, en remplacement du bon et regretté curé Vincent, a été agréée par décret du 6 juin.

— Un dernier coup d'œil aux contrées orageuses ou un peu de politique en finissant, s'il vous plait.

Les élections municipales du 8 juin ont été complètement à l'avantage des radicaux. Sur trente-six conseillers nommés, trente-cinq avaient accepté le mandat impératif; un seul appartient au parti républicain conservateur. Il y avait 84,000 électeurs inscrits. Le nombre des votants était de 52,000. Il y a eu 32,000 abstentions, c'est joli.

— Par décret du 28 mai, M. Ducros, préfet de la Loire, a été nommé préfet du département du Rhône; le 30, M. Ducros a pris possession de sa préfecture. M. Grandval est son secrétaire-général.

— Par arrêté du 7 juin, la préfecture du Rhône a interdit la vente par la voie du colportage des journaux et des écrits périodiques.

Par autre arrêté du 18, les enterrements civils n'auront lieu désormais qu'avant 7 heures du matin en été, 8 heures en hiver.

— Le lundi 16, M. Ducros a installé notre nouveau Conseil municipal. Tout s'est très-bien passé. Merci, mon Dieu.

— Retour à l'histoire locale. Les fouilles de Solutré, poussées avec activité, ont pris une grande importance et ont donné des résultats curieux.

A Vienne, dans le nouveau cimetière, on a découvert des inscriptions, et un fragment de statue d'un excellent travail.

— L'ouverture de l'Exposition universelle a eu lieu le 15 sans aucune espèce de bruit, ni de fanfare.

— La Société des courses de Lyon a fait précéder les courses du 22 et du 23, par un tir aux pigeons commencé le 21 et terminé le 24. Ces fêtes ont donné lieu à une grande exhibition de toilettes de tous les mondes, surtout du demi-monde. Un accident grave est venu attrister le dernier jour.

— L'impératrice de Russie a passé, le dimanche 15 juin, très-incognito à Lyon accompagnée du prince Orloff. Elle a pu s'assurer que la ville, terreur de l'Europe, jouissait de la plus profonde tranquillité. Qu'on se le dise. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

TABLE

DES MATIÈRES DU XVe VOLUME

Histoire du Lyonnais.

Missol.	La famine de 1573	26
Albrier.	Les anoblis de l'Ain	127-163
Saint-Olive.	La chapelle de Saint-Épipoy	191
Jarrin.	Le crocodile de Montmerle	238
Missol.	L'ancien hôpital de la Quarantaine	243-342
A. Vachez.	Les fouilles du tumulus de Machezal	295
Courrier de Lyon.	Découvertes archéologiques à Fourvière	310
D'Aiguepersse.	Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum	325
Raverat.	Lyon	465
De Valous.	Requête des habitants de Passin	141
A. V.	Chronique locale	79-160-240-318-399-478

Religion, Morale, Philosophie.

Dubois-Cuchan.	La vérité	368
L'abbé Christophe.	Du surnaturel	495

Littérature.

De Piellat.	Traduction d'Ange Politien	107-183
D'Rewer.	Le bonheur de Me Duflot, avoué	138
Mlle Adèle Souchier.	Vive la France! Nouvelle dauphinoise	208

Histoire.

Émile Guimet.	Arabes et Kabyles	34
De Vauzelles.	Discours de l'Estoc, généalogie des Vintimille.	260-355-421

Biographie, Nécrologie.

Perrossier.	L'abbé Jouve	49
A. Vingtrinier.	J.-P. Bruyère, relieur	286
Dr Gérard.	Guillaume Bonnet, statuaire	392
J. B.	L'abbé Vincent	395
A. Vingtrinier.	Maurice Simonnet	452

Bibliographie.

P. Diday.	Quelques rimes, par Léo Genin	66
Jules Rambaud.	Les Visions, par Germain Picard	77
Joseph Balme.	Le page du baron des Adrets, par A. Thivel.	156
Hignard.	Du transport des blessés, par M. Pétrequin	300
Delisle.	Obituaire de Saint-Thomas, par Pierre Gras	304
Mlle Adèle Souchier.	Calendau, par Mistral	384

Beaux-Arts.

Martin-Daussigny.	Le tableau du Pérugin	15
Pariset.	Les beaux-arts à Lyon	84
Jules Guillemot.	Festival du Châtelet. *Le Feu du ciel*, par Emile Guimet	203
Émile Guimet.	La Sainte-Cécile	278

Poésie.

Mlle Aglaé Gardaz.	Les anges s'en vont	5
Hugues Berthin.	Alger	81
Mlle Adèle Souchier.	L'archéologue	82
Mme Guelle.	A Aimé Vingtrinier	161
A. Vingtrinier.	La ruche	161
Mme Cellini.	A Mme Moissonnier	241
Mlle Adèle Souchier.	Fortuné Layraud	301
A. Vingtrinier.	Fables de La Fontaine mises en chansons :	
	La Cigale et la Fourmi	323
	Le Chêne et le Roseau	324
	Le Loup et l'Agneau	407

Doucet.	Le pardon.....	401
A. Péan.	L'Oiseau et le Voyageur.....	406
Mme A. Moissonnier.	Paternité du rossignol.....	406

Planche de la Revue.

Janvier.	Aqueducs de Chaponost et noms des collaborateurs, gravure sur cuivre.	
	Table des matières du xve volume.....	479

FIN DE LA TABLE DU XVe VOLUME.

REVUE

DU LYONNAIS

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

—

(Troisième Série)

—

TOME XVI

LYON
AIMÉ VINGTRINIER, DIRECTEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.
PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 15
1873

POÉSIE

LE ROCHER DE PIERRE-SCISE

A M. PAUL SAINT-OLIVE

Quand montent vers le cœur de longs flots de tristesse,
Qu'on ne voit, au soleil, qu'astuce et que bassesse,
Que tous les vents du ciel semblent de longs soupirs,
Que l'horizon se voile... Oh ! fuyons, fuyons vite
Ces tourbillons d'enfer où notre âme s'agite ;
Recueillis, invoquons quelques bons souvenirs.

La note qui chantait, non jamais ne s'efface ;
Tout parfum de jeunesse, en nous, laisse une trace
Qui triomphe toujours des plus rudes brisants.
Chante donc, aujourd'hui, belle note chérie,
Le rocher où jadis planait ma rêverie
Sous un souffle d'aurore, un rayon du printemps.

Je l'ai connu quand, sur sa base,
La Saône, en glissant, se jouait;
Je l'ai connu sous chaque phase
Dont son doux ciel le colorait ;
Pour atteindre sa verte cime,
Je n'ai trouvé ni sombre abîme,
Ni beau chamois, ni laid vautour,
Ni blancs suaires d'avalanches
Enveloppant vieux troncs et branches,
Ni de hibou fuyant le jour.

Honneur à toi, brillante roche,
Que gravirent rois et prélats !

Comme on tressaille à ton approche !
On cherche une empreinte de pas.....
Tes grands seigneurs, dans leurs tourelles,
De leurs vassaux plumaient les ailes
Quand ils étaient vains et frondeurs ;
Mais, de Dieu chantaient les louanges
Et causaient même avec les anges :
Ainsi l'ont dit les chroniqueurs.

Loin de leur métropole ils cherchaient le silence,
Quatre siècles ont vu leurs vertus, leur science
Rayonner sur ce vaste et riant horizon ;
Mais, comme sur la terre il faut que tout varie
Les mirages du cœur, les pompes de la vie,
Du château, du palais, on fit une prison.

Sommet des souvenirs, de ta splendeur éteinte
Le temps qu'oublia-t-il dans sa lugubre étreinte ?
Un fronton ? un pilastre ? une ogive ? un arceau ?
Ou bien, conserves-tu quelque sombre et vieux lierre
Qui, de ses bras noueux, enlace quelque pierre
Que le savant contemple, où s'abrite l'oiseau ?

Mais, voyez donc, rêveurs, touristes,
Ce qui du temps brave le cours,
Ce qui survit aux égoïstes,
Aux grands seigneurs, aux belles tours !
C'est ce qui vint tendre l'obole
Au pauvre enfant qui se désole,
Aux malheureux de la cité ;
C'est ce que vint donner au monde
Celui par qui tout se féconde,
C'est la sublime charité !

Saluez donc, du gai rivage,
L'image du bon Cléberger,
Grand travailleur du moyen âge,
Noble cœur au brûlant foyer ;

Pendant que tout tremble ou s'écroule,
Lui, toujours béni de la foule,
Triomphe sur son piédestal,
Près de la terre fortunée
D'une auréole couronnée,
Et de la foi brillant fanal (1).

Savants, vous qui cherchez ce qu'un caillou révèle,
Vous qui faites jaillir le rayon, l'étincelle,
Du souvenir qui dort mais qui ne mourra pas,
De l'antique Bourgneuf à l'humble destinée,
Oh ! ne laissez jamais la terre inexplorée :
Trop d'obscures vertus murmurent sous vos pas.
Mais, j'écoute.... j'entends une voix bien connue,
Un chercheur héroïque, à la féconde vue,
Qui, de débris épars, sait refaire un forum,
Et qui d'un saint retrouve à Bourgneuf un asile.
Alexandre ! Epipode ! anges de notre ville,
Bénissez le savant, priez pour Lugdunum.

Mlle A. Gardaz.

LE BONHEUR

A MESDEMOISELLES M.-C.-A. F.

Vous cherchez le bonheur, et ne le trouvez pas,
Aimable et belle enfant.... charmante jeune fille !
Il est à vos côtés et vous suit pas à pas ;
Il est de tous les temps ; il est dans la famille,
Dans un tendre sourire, un souvenir pieux,
Dans le regard si doux, le baiser d'une mère ;
Dans le calme du cœur, dans un élan joyeux,
Dans l'innocence pure et la sainte prière ;
Dans l'aumône que fait votre cœur généreux,
Qui donne à l'indigent un rayon d'espérance ;
Il vous bénit tout bas, les larmes dans les yeux,
Car c'est un jour de moins de douleur, de souffrance.

(1) Fourvière.

Au retour du printemps, par un brillant soleil,
De courir dans les champs qu'il vous vienne l'envie,
Le cœur léger, joyeux d'un plaisir sans pareil,
Vous allez respirer et renaître à la vie ;
Tout vous sourit alors, jusqu'à la fleur des champs ;
La simple paquerette a pour vous son langage,
Les oiseaux tout joyeux disent leurs plus doux chants ;
Enfin, de fleur en fleur, le papillon volage
Semble vous inviter à des ébats joyeux ;
Mais la sage fourmi vous dit : Vite à l'ouvrage !
Au travail, mon enfant, on est bien plus heureux :
Il aide à toute chose et donne du courage.
Et si pourtant un jour arrivait le malheur,
Devant l'adversité il faudrait être forte ;
Le travail, mon enfant, vous rendrait le bonheur ;
Lui seul contre l'ennui garderait votre porte.

Mme J. Toussaint.

A MONSIEUR ÉMILE GUIMET

ACROSTICHE

E ncourage toujours les arts et le génie,
M endelsshon plein d'ardeur, enfant de l'harmonie !
I nspiré par la Muse, interprète toujours
L a vertu, l'amitié, les douleurs, les amours ;
E t, dans la sphère immense, idéale, éternelle,

G uide-nous bien longtemps, nous te suivrons vers elle !
U nis, nous reverrons, dans un site enchanté,
I ncessamment fleurir l'éclat de la eité.
M aints siècles ont passé nous parlant de sa gloire,
E t nous, par tes conseils, maintiendrons sa mémoire ;
T on nom suivra le sien dans l'immortalité.

Mme Amélie Moissonnier.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS

Musique de Henry Baudin.

LA GRENOUILLE ET LE BŒUF.

Une grenouille vit un bœuf,
Les flancs dodus, le front superbe ;
Il venait de Caen ou d'Elbeuf
Et ruminait couché dans l'herbe.
Il devait aller à Paris
Et concourir pour le grand prix.

Elle s'approche à petits pas ;
« Quoi, dit-elle en sortant de l'onde,
Quand on est ainsi gros et gras,
Doit-on humilier le monde ?
On le mènerait à Paris,
Et ce gros bloc aurait un prix ?

« Non, citoyenne des roseaux,
Reine heureuse de l'onde verte,
C'est moi qui, par monts et par vaux,
Franchirai cette porte ouverte ;
Avant lui, je vais à Paris,
Et nous verrons à qui le prix ? »

Pauvre pécore des étangs,
Elle eut beau se gonfler la taille,
S'enfler et se battre les flancs,
Elle n'eut ruban ni médaille.
Elle éclata loin de Paris,
De son orgueil ce fut le prix.

Aimé VINGTRINIER.

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

A Compagnie des Jésuites à laquelle appartint celui dont nous allons donner la notice, ramène notre pensée vers ce genre particulier d'architecture que les membres de cet ordre célèbre importèrent dans la plupart de leurs établissements.

Les critiques qu'on a adressées, avec quelque raison, à certains de leurs ouvrages, ne doivent pas empêcher de reconnaître que cette manière posséda des qualités incontestables d'effet et souvent aussi d'exécution.

Les Jésuites nous ont semblé faire toujours une grande part à cette idée que le temple de l'Eternel ne saurait jamais être trop beau : tous les luxes sont, par conséquent, compatibles avec sa décoration, de même que toutes les pompes intérieures doivent contribuer aux cérémonies du culte.

Dans des périodes d'art, comme celles des XIIIe et XVIe siècles, ces principes eussent fourni toute une série

de chefs-d'œuvre : on n'y eût épargné ni argent ni peines et les architectes étaient merveilleusement servis par leurs collaborateurs, ouvriers et artistes.

Il ne put en être ainsi au commencement du XVIIe siècle parce que l'architecture religieuse était dans une nouvelle phase de transition et que les interprètes hésitaient dans leurs productions. Les idées classiques, inspirées de l'étude des monuments de l'antiquité, puis les nombreuses églises construites pendant le siècle précédent, en Italie, avaient fini par réagir sur l'art religieux en France.

Toutefois, il convient de rappeler ici que les types inspirés par l'architecture ogivale conservèrent une certaine influence dans notre pays, pendant tout le XVIe siècle et une partie du XVIIe, dans les édifices religieux. Philibert de l'Orme fut un des premiers à s'en écarter dans les chapelles d'Anet, de Villers-Coterets et du bois de Saint-Germain-en-Laye ; ce qui n'empêcha pas à quelques-uns de ses contemporains et successeurs, d'achever le chœur de Saint-Eustache, vers le milieu du XVIIe siècle, dans le genre qui avait été adopté, un siècle auparavant, fait qui se reproduisit à peu près, à Lyon, pour l'église de Saint-Nizier.

A quoi attribuer ce retard de l'art religieux qui, jusqu'alors, avait marché le premier ?

Nous n'hésitons pas d'avancer que la *réforme* en fut la principale cause, parce qu'à dater de son apparition, les forces vives du clergé et des esprits religieux se concentrèrent pour la lutte, négligeant de construire de nouveaux édifices.

Il en résulta ceci que le petit nombre de ceux qui durent être complétés, le furent généralement par les soins des maîtres-maçons encore imbus des traditions du XVe siècle, transmises par les corporations, lesquels, opérant sur des édi-

fices commencés, ne purent rompre en visière avec les anciens procédés.

Lorsque les guerres civiles, occasionnées par les divergences religieuses, se furent calmées par les succès de Henri IV et par sa conversion, il y eut un retour vers les édifices religieux pour restaurer ceux qui avaient été dégradés et surtout pour remplacer ceux qui avaient péri dans la tourmente. En 1603, les Jésuites rentraient en France et l'on établissait le collége de La Flèche.

Faut-il donc s'étonner qu'alors des architectes laïques et religieux, ayant à construire des églises, aient pris leurs inspirations dans cette Italie, où l'on venait d'élever tant de beaux édifices et qu'il se soit rencontré, en même temps, de la persistance pour les anciens types chez les uns et des tâtonnements chez les autres, hésitations plus caractérisées encore chez les Jésuites, dont les artistes n'étaient architectes que par circonstance ?

Salomon de Brosse, François Mansart, Jacques Le Mercier, les pères Derand et Martellange ont attaché leurs noms à cette nouvelle transformation de l'art religieux en France.

Les ordonnances de Michel-Ange, de Vignole et de San-Gallo, assez sobres du reste, avaient prévalu depuis longtemps, en Italie, dans les ensembles ; mais celles de Maderno et de della Porta, un peu plus riches, furent, de préférence, les modèles des édifices construits par les Jésuites.

C'est ce dernier architecte qui mit en vogue ces longues niches cintrées, enclavées elles-mêmes entre deux pilastres couronnés par un fronton, genre de décoration dont les Jésuites ont abusé même pour les ouvertures de fenêtres

Ce serait trop nous éloigner de notre cadre que de rap-

peler ici comment ces architectes en étaient arrivés peu à peu aux types de Saint-Pierre de Rome, du Gesù, de Saint-Andrea della Valle et de Saint-Louis des Français.

Constatons seulement que les églises de Jésuites se composaient généralement d'une seule nef accompagnée de chapelles avec transsept (et quelquefois un dôme à l'intersection), décorées de colonnes ou de pilastres dans la hauteur des arcades des chapelles. La façade était formée le plus souvent d'une ordonnance de deux ordres. Celui du bas, et le plus grand, décorait avec quatre pilastres la largeur de la nef et des chapelles ; celui du haut, moins grand, encadrait la surélévation de la nef avec deux pilastres accostés d'immenses consoles servant de contrefort ; cet ordre supportait enfin un fronton accusant ainsi le prolongement de la toiture. La porte d'entrée, plus ou moins décorée, était ordinairement surmontée d'une rosace ronde.

C'est, du reste, sur ce type, qu'en dehors des Jésuites, avec ou sans bas côtés, les architectes de l'Europe ont travaillé jusque vers la fin du XVIIIe siècle.

Nous ajouterons un dernier mot à ce préliminaire,

Martellange, architecte et lyonnais, devait avoir sa notice complète, *quoique* jésuite. En conséquence, nous déclarons avoir entendu faire avec impartialité une œuvre d'historien de l'art et non une dissertation pour ou contre une opinion politique ou religieuse. Nous supplions donc nos lecteurs de ne chercher dans ce travail que ce que nous avons voulu y mettre.

CHAPITRE PREMIER.

Famille de Martellange. — Etablissements des Jésuites. — Historique du collège du Puy.

tienne Martellange est né Lyon, en 1569 ; les renseignements manquent sur le mois et le jour exacts. Les registres des baptêmes des paroisses de Lyon correspondant avec cette époque, n'existant plus, nous sommes forcé de nous tenir à cette seule date, qui se trouve fixée par une lettre écrite de Paris à Rome, au moment de sa mort, arrivée le 3 octobre 1641, dans laquelle il est dit qu'il était âgé de 72 ans; toutefois, le P. Boero, archiviste de la Compagnie de Jésus, à Rome, nous a donné la date de 1568 ; cela pourrait faire supposer que Martellange est né dans les trois derniers mois de cette année.

L'orthographe que nous donnons à son nom est celle de sa signature :

Il ne convient donc pas de séparer, comme on l'a fait, le

mot en écrivant : Martel-Ange, ou en le renversant ainsi : Ange-Martel.

Ce nom figure dans quelques actes de l'époque, porté par des citoyens qui paraissent avoir eu la même origine, s'ils n'étaient pas des parents. Claude Martellanche était capitaine des métiers (couturiers), convoqués à l'entrée du roi et de la reine, le mercredi 5 septembre 1548 (1).

Claude Martellenchi (probablement le même), tailleur d'habits, était propriétaire, rue Juiverie, en 1551 (2)

Jean Martelanche, commis au greffe, était parrain d'un enfant de Guillaume Panthot, maître chirurgien, le 6 février 1586.

André Martelenche, fils de Joachim Martelenche, maître *(la qualité manque)* et de Eleyne Pascal, eut pour parrain André Martelenche, marchand, et pour marraine Marie Martelenche, le 30 mars 1608. (3).

Notre artiste était fils d'Estienne Martellange, peintre de Lyon, maître des métiers de cette corporation, en 1573 et 1576 (4). Selon divers auteurs, Martellange, le père, fut élève de Jehan Capacin, florentin, qui suivit les leçons de Raphaël (5).

Etienne Martellange eut trois fils, lesquels entrèrent

(1) Registre consulaire de la ville de Lyon. BB, 68.

(2) Nommées de Lyon ; registre CC. 42.

(3) Registres de Saint-Nizier, à Lyon,

(4) Syndicats, renseignement communiqué par M. de Valous.

(5) Voyez Breghot du Lut, Péricaud et Ménestrier (Notes inédites).

Jean Capacin peignit le portrait de Raphael tenant un livre où étaient écrits ces deux vers :

Quod bene discipulus depinxerit ora magistri,
Ostendit populo se didicisse bene.

Le portrait de Capacin figurait, à ce qu'il paraît, dans la bibliothèque du collége de Tournon.

tous dans la Compagnie de Jésus, ainsi qu'il résulte d'un acte du 10 mars 1607, dont nous donnons l'extrait suivant : « P. Benoit Martelange, prêtre religieux de la Société de Jésus, étant présentement au collége de la Trinité, en présence de R. P. Barthélemy Jacquinot, religieux de la Compagnie et recteur du collége, a donné au noviciat des Jésuites la tierce partie lui appartenant d'une maison qui fut de défunt Me Etienne Martelange, son père, quand vivoit Me peinctre du d. de Lyon, size à Lyon, place St-Pierre, en laquelle pend pour enseigne l'oiseau du paradis, indivise d'avec Me Estienne et Père Olivier Martelange, son frère ; la d. maison jouxte la place St-Pierre de vent, la rue de l'Asne tendant à la rue Luizerne de soir, les maisons qui furent de François-Mathieu Colomb de matin et bise..... (6). »

Aucun renseignement précis ne nous est encore parvenu sur le P. Olivier Martellange.

Il est question de son frère Benoit dans la vie d'une religieuse carmélite déchaussée, qui fut présentée à ce Père « dont la vertu lui avoit acquis dans la ville le titre de saint religieux..... » Nous voyons encore cette religieuse amenant une protestante au P. B. Martellange, entre les mains duquel elle abjure, ainsi que son mari et six enfants (7).

(6) Protocoles de Claude Buyrin, notaire tabellion royal à Lyon, qui fut le notaire des PP. Jésuites, à la fin du XVIe siècle (Archives de la cour d'appel de Lyon); communiqué par M. Brouchoud, avocat.

(7) *La vie de sœur Françoise de St-Joseph, carmélite déchaussée, tirée des actes tant de son état séculier, où elle a vécu à Lyon, que de celui de Religieux dans Avignon servant de modèle aux personnes religieuses, etc.*

Par le R. P. Michel-Ange de sainte Françoise, religieux du même ordre et prieur des RR. PP. Carmes de Chambéry (c'est-à-dire Jean Durret, né à Lyon, en 1641 et mort en 1725).

Lyon, chez Antoine Briasson. M. D. L. XXXVIII.

Benoit Martellange est mort à Avignon, le 11 juillet 1619 ; il était probablement l'aîné des trois frères.

Pernetti avance que notre Martellange alla à Rome en 1576, avec François Stella (8), et l'on s'est empressé de reproduire cette date sans réfléchir que cet historien nous a montré encore ici avec quelle défiance il faut, malheusement, accueillir ses renseignements, lorsqu'ils ne sont pas justifiés par des documents. Martellange, né en 1568, serait ainsi allé à Rome, à l'âge de 8 ans, avec François Stella, âgé de 13 ans (9) !

Mais est-ce une raison pour penser que Martellange ne soit pas allé à Rome ? Cela n'est point notre sentiment, car il a pu fort bien s'y rendre vers 1586 ou 1588. A une époque où il n'existait, pour ainsi dire, pas d'école d'art en France, et encore moins à Lyon, il faut bien que notre eune artiste ait trouvé le moyen de faire quelque part, en dehors des leçons de dessin qu'il dut recevoir de son père, l'apprentissage d'un art qui exige des études longues et sérieuses.

Nous présumons, par l'emploi qu'il a fait de la *canne*, (mesure en usage dans le midi de la France), et par la physionomie générale de ses œuvres, qu'il a dû recevoir les premières notions à Avignon ou dans une autre ville du midi et qu'ensuite il alla se perfectionner à Rome ou dans une de ces cités italiennes, où des œuvres remarquables et des maîtres habiles constituent un enseignement complet.

(8) François (1er du nom) Stella, peintre, né à Malines, vers 1563, est mort à Lyon, le 26 octobre 1605. Voyez Pernetti, tome II, pages 24 et 25 ; Registre des baptêmes de Saint-Nizier.

(9) A moins que Pernetti ait voulu parler du père de Martellange et de Jean Stella, né en 1525 et mort en 1601 (*Abecedario* de Mariette. T. V. page 255); mais cela nous intéresserait beaucoup moins.

Il est regrettable que cette partie de son existence soit ainsi restée complètement obscure : le nom de ses maîtres et le lieu de ses études nous eussent renseigné tout de suite sur les tendances futures de sa carrière artistique.

Toutefois, ses nombreux ouvrages et l'estime générale dont il fut entouré à son époque, indiquent qu'il avait acquis un degré d'habileté dans l'architecture, qui le plaçait au-dessus des praticiens ordinaires.

Martellange fut admis dans la Société de Jésus, à Avignon, le 24 février 1590, selon ses désirs ; sa profonde humilité lui fit choisir ensuite le degré de *coadjuteur temporel* (10), à Chambéry, le 29 mars 1603. Il refusa ainsi l'honneur de la prêtrise auquel ses supérieurs désiraient, à ce qu'il paraît, l'élever ; et, quoique modeste frère, devint, ainsi qu'on le verra, une des célébrités de cet ordre qui a su constamment réunir dans ses rangs les intelligences les plus remarquables, aussi bien dans les arts que dans les autres connaissances humaines.

En ce moment, les Jésuites rentraient en France et se trouvaient appelés à la direction de nombreux établissements d'instruction publique ; le rôle de Martellange était donc tracé : de fait, il devenait l'architecte général de l'ordre dans les provinces de Lyon, de Toulouse et même de Paris et accompagnait les P. Provinciaux dans leurs visites, au moment où les traités étaient passés avec les administrations municipales pour l'organisation des colléges.

C'est ainsi qu'il a fourni, dans un grand nombre d'éta-

(10) Il y avait à cette époque cinq degrés : 1° Les *profès* faisant quatre vœux solennels ; 2° les *profès* faisant trois vœux ; 3° les *coadjuteurs spirituels* et 4° les *coadjuteurs temporels* ; ces deux derniers degrés pouvaient, avec le temps faire certains vœux et formaient alors le 5e degré.

blissements, des plans et mémoires dont l'exécution fut laissée aux entrepreneurs et gens compétents de la localité ; il se bornait à y revenir de temps à autre, lorsqu'il se présentait une difficulté ou lors que de nouveaux plans étaient nécessaires.

Nous ferons donc tour à tour l'historique succinct et la description de ceux de ses colléges où nous avons pu trouver son concours, qui sont ceux des villes suivantes : Le Puy, Moulins, Vienne, Carpentras, Vesoul, Dijon, La Flèche, Roanne, Lyon, Orléans, et enfin le noviciat de Paris.

Nul doute qu'il y ait nombre d'autres édifices qui puissent lui être aussi attribués ; mais nous reconnaissons que nos investigations à cet égard n'ont donné aucun résultat absolu ; il faudrait des voyages longs et coûteux, ou des correspondances interminables pour reconstituer entière l'œuvre de Martellange. Constatons toutefois que nous l'avons singulièrement augmentée et que le soi-disant « essai de son talent d'architecte à la construction du collége de Lyon, en 1617 (11) » est précédé d'une série d'ouvrages qui suffiraient, eux seuls, à une existence d'artiste.

Pour mettre nos lecteurs au courant de la division administrative et de l'importance des colléges des Jésuites, qui furent, tour à tour établis en France, nous fournissons, ci-après, le catalogue de ceux qui se trouvaient régis par eux, en 1710.

Nous l'avons rédigé à l'aide de l'HISTORIÆ SOCIETATIS JESU *(Romæ* MCCX. *Pars quinta)*, et des renseignements qui nous ont été fournis par les soins des maires de la plupart des villes indiquées.

Cette division de provinces remonte à 1608 environ,

(11) *D'Argenville. Vie des fameux architectes et sculpteurs*, 1787.

lorsqu'on forma la province de Toulouse. Périgueux, Agen, Limoges, Poitiers et Saintes restèrent à la province d'Aquitaine ; Billom, Le Puy, Béziers et Aubenas furent enlevés à celle de Lyon pour aller former celle de Toulouse avec Toulouse, Mauriac, Rodez, Auch et Cahors. Moulins, qui appartenait à la province de Lyon, fut donné à celle de Paris et Dole et Besançon qui étaient à celle-ci revinrent à celle de Lyon.

La date simple est celle de leur fondation antérieure, celle entre parenthèse est l'époque de leur remise entre les mains des Jésuites.

Province de Paris :

Alençon ; Amiens (1607); Arras (1599); Eu (1581); Orléans (1617); Bourges ; Blois ; Caen (1609) ; Compiègne ; Dieppe (1616); La Flèche (1603); Hesdin (1613); Moulins 1556 (1605); Nevers (1577); Paris (1609); Quimper; Rennes ; Rouen 1570 (1583); Tours ; Vannes ; ensemble 20.

Province de Lyon :

Aix 1583 (1621); Apt; Arles; Avignon (1564); Besançon; Bourg (1644); Châlons (1634); Chambéry 1564 ; Carpentras 1582 (1607); Dole (1582); Embrun (1583); Gray ; Grenoble ; Lyon 1527 (1567), 2 colléges ; Mâcon ; Nîmes; Roanne (1614); La Roche 1561; Vesoul, 1567, (1611) ; Vienne 1520 (1606); ensemble 20.

Province de Toulouse :

Aubenas (1622) ; Albi ; Aurillac ; Auch ; Billom (avant 1587) ; Béziers 1594 ; Cahors (1606) ; Carcassonne; Castres ; Clermont-Ferrand ; Le Puy (1588) ; Mauriac 1563 (1605) ; Montpellier ; Montauban ; Pamiers (1558); Per-

pignan (1620); Rodez, 1562 ; St-Flour ; Toulouse ; Tournon ; Usez ; ensemble 21.

Province de Champagne :

Auxerre ; Autun ; Bar-le-Duc ; Chaumont ; Charleville (1612) ; Chalons-sur-Marne ; Dijon (1581) ; Ensisheim (1614) ; Langres (1607) ; Metz ; Nancy ; Pont-à-Mousson (av. 1583) ; Reims (1607) ; Sédan ; Sens (1624) ; Strasbourg ; Epinal (1632) ; Verdun 1552 ; ensemble 18.

Province d'Aquitaine :

Agen (1584) ; Angoulême ; Bordeaux 1533 ; Fontenay ; Limoges ; Pau ; Périgueux (1591) ; Poitiers ; la Rochelle ; Saintes (1608) ; Tulle ; ensemble 11.

Total pour les cinq provinces de l'assistance de France : 90 colléges (12).

Il existait cinq autres assistances comprenant entre elles 33 provinces, savoir : ITALIE ; *Rome, Sicile, Naples, Milan* et *Venise*.

PORTUGAL ; *Portugal, Goa, Malabar, Japon, Brésil et Chine*.

ESPAGNE : *Tolède, Castille, Aragon, Bétique, Sardaigne, Pérou, Chili, Carthagène, Mexique, Philippines, Paraguay et Quito*.

ALLEMAGNE : *Angleterre, Autriche, Bohème, Flandres-Belgique, Belgique française, Allemagne supérieure, Lithuanie, Pologne, Rhin supérieur et Rhin inférieur*.

Le nombre des maisons, colléges, noviciats, missions,

(12) De l'Assistance de France dépendaient les missions d'Outre-mer : *Amérique méridionale et septentrionale, Grèce, Syrie, Arménie et Perse, Indes-orientales et Chine*.

etc., occupés dans le monde connu, en 1710, par les Jésuites, s'élevait au chiffre de 1335. On comptait 19,609 religieux, dont 9,957 étaient prêtres.

On comprendra donc facilement qu'un architecte ait été délégué, par provinces, aux constructions nécessaires pour un si grand nombre d'établissements.

Le collége du Puy paraît être le premier travail dont Martellange se soit occupé ; son mémoire descriptif est du 15 février 1605.

Comment furent employées les deux années écoulées depuis sa profession, en 1603 jusqu'à 1605 ? Notre artiste les a-t-il consacrées à d'autres ouvrages ou bien à des études générales sur le type qui devait être adopté pour les diverses maisons à élever ? Nous nous rangeons volontiers à la dernière conjecture, parce que nous nous trouvons tout de suite, au Puy, en face d'une composition bien entendue et conforme, par ses dispositions générales, avec toutes celles exécutées postérieurement ; la partie décorative seule laisse à désirer.

Il résulte des observations auxquelles nous nous sommes livré, par l'étude et par la comparaison des plans-projets avec les monuments exécutés, que les colléges devaient se composer, *réglementairement*, de deux cours entourées de bâtiments sur leurs côtés. La première, servant aux classes, a presque toujours l'un de ses côtés formé par l'église à laquelle est accolée, en conséquence, une galerie couverte. Il résulte de cette combinaison que la porte d'entrée est forcément dans l'axe de cette galerie et que l'église y a un accès par le flanc latéral. Les trois autres côtés de la cour ne reçoivent pas de portique afin de laisser libres les fenêtres des classes, ainsi que leurs portes,

un peu basses, surmontées aussi elles-mêmes quelquefois d'une petite ouverture.

La deuxième cour, plus ou moins grande, servait au logement des pères et quelquefois aussi au pensionnat qui accompagnait le collége d'externes principalement destiné aux enfants de la ville. Cette cour reçoit rarement un portique sur toutes ses faces ; il y en a toujours un en prolongement de celui de la première cour et souvent un autre sur la façade opposée.

La construction générale est ordinairement simple et économique ; les villes faisant, du reste, presque toujours, les frais de ces constructions, n'auraient pu subvenir à des ornementations dispendieuses. En conséquence, les embellissements qu'on peut constater appartiennent, pour la plupart, à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. Alors ce furent les Jésuites eux-mêmes qui opérèrent ces travaux avec leurs propres ressources ou avec des dons particuliers.

Il faut reconnaître aussi, et en dehors de toute idée préconçue, que la création des colléges, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, répondait à un besoin impérieux. Les villes, peu nombreuses, qui possédaient déjà des établissements, se trouvaient en face de difficultés inextricables pour leur administration et souvent dans l'impossibilité absolue de se procurer des recteurs et professeurs. Les jésuites se firent prier et supplier pour consentir à régir les colléges existants ou à en établir de nouveaux.

Qu'on n'oublie pas surtout d'observer que ces créations ne purent s'opérer qu'avec la ratification spéciale du souverain et que les parlements, hormi celui de Paris, s'y montrèrent très-favorables.

Constatons enfin, à la honte de notre époque, que ces

vieux édifices, tant et tant décriés et critiqués, nous sommes heureux de les posséder. La plupart servent encore, tels quels, de lycées, avec peu — trop peu — d'agrandissements ou de restaurations !

On parle aujourd'hui beaucoup de développer l'enseignement : comment y arriver avec le peu de considération et d'encouragements dont on entoure la position de professeur et la pénurie constatée des locaux ?

Honneur donc aux municipalités du XVIIe siècle, qui se sont imposées de lourds sacrifices pour créer d'une manière sérieuse l'enseignement public. La voie n'a pas été suivie d'une manière progressive ; les édifices, nous le répétons, le témoignent trop contre l'enseignement officiel en présence de l'accroissement de l'enseignement secondaire libre.

Les habitants du Puy, selon Arnaud (13), avaient songé, dès 1571, à former dans leur ville un établissement public, pour l'instruction des jeunes gens ; le Conseil de ville acquit une maison et ses dépendances dans le quartier de la Chèvrerie et nomma Pons Bordel, dit Irail, commissaire, pour ordonner les constructions et réparations qu'il jugerait nécessaires pour en faire un collége ; il paraît que l'édifice ayant été rendu propre à sa destination, l'on fit venir de Paris un jeune docteur qui y enseigna quelque temps.

Le collége fonctionnait en 1586, puisque André Dujeune, seigneur de Montgiraud, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée du Puy, établit, par

(13) Histoire du Velay, jusqu'à la fin du règne de Louis XV ; par J.-A.-M. Arnaud. D. M. M. *Au Puy*. 1816. I. pages 330, 423 et 431.

un testament du 30 juin de la même année, des prix pour deux écoliers étudiant au collége de cette ville. »

Le collége fut remis aux Jésuites, le 9 mai 1588 ; nous trouvons dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* quelques détails relatifs à cette circonstance, lesquels nous rapporterons tels que nous les avons trouvés, le latin de ce recueil pouvant être facilement compris par nos lecteurs :

« ..... *(Anno Christi* 1588, *Societatis* 49*) unicum in Lugdunensi Provincia Collegium datum Aniciensibus. Merebantur id flagrantia, et perantiqua Civium studia. Quippe ab annis viginti eam curam coquebant, et Antonius Senneterius Præsul anno seculi septuagesimo sua sponte domicilii ædificationem inchoarat, insignibus nomini* IESU *appositis. Est præterea Civitas Velaunorum caput, frequens, et ad omnem pietatem paratæ indolis. Urbem habent in Clivo sitam, unde vernaculum illi nomen Puy ex podio factum. Inclytum stat in sommo Clivo Deiparæ templum, donariis, præsentique Virginis adjutorio late clarum per Gallias. Igitur cum multis legationibus ad Visitatorem Magium, et ad Provincialem Richeomum, tum etiam ad Generalem Claudium literis ; tandém cuncta in usus necessarios suppeditatura instaret Civitas, voti compos est facta. Locus Collegio captus est opportunior, quam ubi designarat Antistès. Quoad ibi novum extrueretur domicilium, temporariæ Sedis die S. Michaelis ad extremum Septembrem inita possessio, ibidem que familia capitum quatuordecim constituta Michaele Coyssardo Rectore. Sexto idus Novembris consueto cum preludiorum honore præceptores quinque, quibus mox sextus accessit, patefecere Musarum Sacraria, quæ cum initio frequentare circiter ducenti cœpissent, ita brevi alii super alios*

affluxere, ut anno post facile numerare esset quingentos (14). »

Afin de pourvoir à la dotation indispensable à cet établissement, la vicomtesse de Polignac, femme de De Chaste, sénéchal du Puy (15), s'engagea par contrat, passé le 11 janvier 1588, avec les consuls de cette ville, à faire remettre les prieurés de Polignac et de Solignac pour être unis à ce collége, sous la condition qu'elle serait déclarée et regardée comme ayant doté cet établissement, qu'elle et ses successeurs auraient à perpétuité le droit de désigner un nombre convenu de jeunes gens ayant peu de bien, qui seraient instruits et nourris par les soins des consuls et autres stipulations.

Les consuls se réunirent les 9 et 10 mai pour traiter l'affaire avec les Jésuites ; à cette assemblée se trouvèrent le P. Louis Richeome, provincial, Jean Bertrand, jugemage à la cour du sénéchal, Gabriel Desarcis, Jean Bernard, Mathieu Triolenc, Jean Dasquemye (16) conseillers et Julien Bonniol, avocat du roi à la même cour, Jacques Dulac, sieur de Gratuze, Claude Morgues, sieur de Saint-Germain et Claude Guigon, second, troisième et quatrième consuls et plusieurs notables de la ville.

(14) Historiæ Societatis Jesu. 1661. *pars* xv, *lib.* vii, n° 108, p. 393 à 394.

Antoine de Senectère, évêque du Puy, depuis 1561, est mort dans son abbaye du Monastier, le 3 novembre 1593.

Louis Richeome, né à Digne, en Provence, en 1538, mort à Bordeaux, le 15 septembre 1625, fut nommé vice-provincial de la province de Lyon en 1586. Nous aurons à citer de nouveau ce personnage, ainsi que le P. général Aquaviva et le P. Coyssard.

(15) *Françoise* de Montmorin de Saint-Herem, veuve de *Louis Armand, vicomte de* Polignac, épousa, en 1587, *François* de Clermont, *sieur* de Chaste ou Chattes et de la Brosse, dans le Velay. Ce dernier fut pourvu, par le roi, de la charge de sénéchal du Puy, le 1er mars 1587; son prédécesseur, *Pierre*, sieur de Chateauneuf de Rocheborne, s'étant démis.

(16) Nous retrouverons un peu plus loin ce personnage, lié d'une manière plus intime aux affaires du collége.

Le local proposé ne parut pas convenable au provincial, qui indiqua le doyenné comme plus commode en y joignant les maisons circonvoisines, ainsi que l'église de St-Agrève. Les consuls représentèrent qu'ils auraient désiré voir accepter le collége existant, pour lequel il avait été déjà fait de grandes dépenses ; mais il paraît que les Jésuites persistèrent à obtenir un nouveau local.

Les négociations traînèrent jusqu'au 7 novembre, époque à laquelle fut passé, par devant Jean Chilhac, notaire, le contrat définitif, auquel intervinrent le juge-mage, le juge pour le roi en la cour commune, les consuls et plusieurs habitants et notamment Gui Deliques, sieur de Ferraignhe, bourgeois, avec le P. Richeome, provincial, le P. Michel Coyssard, destiné recteur du nouveau collége (17) et Alphonse Chabanes, procureur stipulant pour le P. général, qui avait donné son consentement.

Peu après arrivèrent au Puy une vingtaine de Jésuites qui furent logés dans la maison d'André Mage, bourgeois, située à la place du *Pla de la Monède*. La ville y fit construire six classes et une chapelle. Cet établissement ayant réussi, les bâtiments furent accrus par l'acquisition d'environ douze maisons contiguës dans l'*Ile de Chambon* ou la *Fave Frèze* ; les élèves attinrent le chiffre de six à sept cents (18).

Après le renvoi des Jésuites en suite de l'attentat de Chastel, l'établissement du Puy fut l'une des six maisons conservées par autorisation du roi en 1559 (19).

L'édit de rappel fut daté de Rouen, septembre 1603.

Au début, les frères ne devaient résider et avoir des

(17) Le P. Coyssard fut plus tard recteur du collége de Vienne, ainsi qu'on le verra plus loin. Né à Besse, diocèse de Clermont, le 25 septembre 1547, il est mort le 10 juin 1623.

(18) Histoire du Velay, par Arnaud. I, pages 431 à 435.

(19) Historiæ Societatis Jesu. 1710. *Pars* V, *liber* XII, *pag*. 63.

colléges que dans douze villes du midi : Toulouse, Beziers, Agen, Auch, Rodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Aubenas, Le Puy et Lyon et dans deux villes du centre : Dijon et La Flèche. C'était réserver l'enseignement de l'Université dans Paris et dans les trois quarts de la France (20).

Nous insisterons ici un peu sur la rentrée des Jésuites en France sous Henri IV, parce que ce fait se lie d'une manière intime à notre travail.

Des sollicitations nombreuses réclamaient leur rétablissement dès 1601 ; Fouquet de la Varenne, favori du roi, natif de La Flèche (1560), y joignit la sienne et elle fut décisive ; mais dans sa pensée comme dans celle du roi, leur rappel n'était qu'en vue d'un autre projet préalable, la fondation d'un collége à La Flèche, comme on le voit par ce fragment d'une lettre, du 20 janvier 1601, au cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome. « J'ai « proposé au cardinal Aldobrandini l'essai d'un certain « prieuré, assis auprès de ma maison de La Flèche, à un « collége que je désire fonder audit lieu, auquel je fais « état de loger les Jésuites, comme les estimant plus pro- « pres et capables que les autres pour instruire la jeu- « nesse..... ». Dans un voyage du roi à Verdun et à Metz, en 1603, les jésuites sollicitèrent eux-mêmes leur retour ; Henri IV leur fit bon accueil et, au mois de septembre de cette année, il rendit à Rouen l'édit qui les rappelait et qui, de plus, leur donnait à La Flèche non

(20) Voyez : Les Jésuites de la rue Saint-Antoine, l'Église Saint-Paul-Saint-Louis et le Lycée Charlemagne. Notice historique, par *E. de Menorval, chef d'institution. Paris. Aubry*, 1872, page 37.

pas seulement un prieuré, mais son propre palais pour y établir un collége.

Le contenu de ces lettres de rappel trahit, de la part du roi, une très-grande méfiance pour la Compagnie de Jésus, méfiance que le P. Jouvency a reconnue lui-même en ces termes : « Le roi, dit-il, estima qu'il valait mieux avoir les Jésuites pour amis que pour ennemis *(consultius judicavit habere amicos quam infensos)*. L'opposition du Parlement et les remontrances d'Achille de Harlay, son président, ajournèrent quelque temps l'exécution de l'édit, qui fut enfin enregistré le 2 janvier 1604. « Ce jour là, dit Mezeray, l'ignominie du bannissement des Jésuites servit à accroître la gloire de leur rappel et à leur former un plus grand établissement. Ils se virent installés dans une maison royale dont ils ont fait le plus beau de leurs collèges. »

« Ainsi commença l'année 1604, dit aussi Favyn, par le rétablissement des pères Jésuites, en faveur desquels le roi fonda un collége royal, en sa ville de La Flèche, leur donna son château, où il avoit été conceu, y fit jeter les fondements d'un bastiment admirable, lequel étant parachevé, reviendra à plus de cent mille écus, en intention qu'après sa mort, son cœur y soit porté, comme il y avoit pris vie et mouvement, *cor primum vivens, ultimum moriens (Histoire de Navarre*, livre 18, page 1210). »

Cette disposition testamentaire se trouve en effet dans l'édit de fondation du collége de La Flèche, donné à Fontainebleau, au mois de mai 1607, par lequel Henri IV régla lui-même les matières d'enseignement (21).

(21) Henri IV a la Flèche, *par Jules Clère. La Flèche*, juin 1857 ; pages 41 et 42.

Nous fournirons plus loin des détails intéressants sur le collége de La Flèche, à la construction duquel Martellange a aussi coopéré.

Par le contrat du 7 novembre 1588, il avait été convenu que la ville du Puy paierait pour l'entretien du collége la somme de 4,000 livres de pension annuelle, à condition toutefois que ce chiffre serait réduit si le collége augmentait ses revenus par un autre moyen. En effet, quelque temps après, on réunit, comme nous l'avons déjà dit, les prieurés de Polignac (22), de Solignac et de Macheville, valant 1500 livres de rente annuelle. La ville se réserva le revenu des boutiques des maisons appartenant au collége, sur la rue de la Chaussade.

Nous croyons que les Jésuites faisaient bâtir, sauf à réclamer le remboursement par la ville, puisque, en 1634, le collége avait emprunté de fortes sommes et qu'il y eut lieu à transaction avec l'administration consulaire, le 3 novembre. Les consuls consentirent à payer 32,250 livres de diverses manières (23); mais ils ne purent faire droit à ces paiements et il en résulta une série de difficultés et de procès que nous n'avons pas à raconter ici.

Nous trouvons, toutefois, dans un mémoire sans date, mais postérieur à 1659 et dressé pour les consuls, les renseignements suivants : la ville avait dépensé plus de 150,000 livres aux constructions, outre les terrains, 3,000 livres pour la bibliothèque et 3,000 livres pour le mobilier. (24).

LÉON CHARVET.

(22) La prise de possession du prieuré de Polignac est du 13 juillet 1594.

(23) Savoir : 6,250 livres en 1635, 8,000 en douze ans, à raison de 666 livres, 13 sous, 4 deniers par an, à commencer en 1626, et enfin 18,000 livres en 24 ans, pour la jouissance du prieuré de Montregard, estimée à 750 livres par an.

(24) Ces renseignements et les suivants, relatifs au collége du Puy, proviennent des archives de la Haute-Loire, lesquelles ont été mises à notre disposition par le savant et dévoué archiviste, M. Aymard.

(A *continuer*)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOPITAL DE LA QUARANTAINE

OU

DES PESTIFÉRÉS DE VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS

Suite (1).

VI.

Peste de 1628 à 1632; elle est apportée de Lyon par un *corbeau*. — Office des corbeaux. — Vœu fait par la ville. — Liste des morts. — Le chirurgien Claude Malo.

Après une sécurité de trente-deux ans, les habitants apprennent au milieu de l'été de 1628, que plusieurs villes et villages des pays de Bourgogne, Charollais et Dauphiné sont affligés du *mal contagieux*, et que la fréquentation de ceux qui en viennent est grandement à craindre.

Aussitôt, dans une assemblée du 30 juillet, on décide de remettre en vigueur les mesures habituelles en pareil cas, sur la garde des portes et la propreté de la ville.

Les ordonnances sont publiées et affichées le 2 août par les rues et carrefours de la ville. Le péril était encore loin et les ordonnances sont négligemment exécutées. Cependant, à l'entrée de l'automue le fléau se rapproche, et la population commence à s'émouvoir sérieusement.

Dans l'assemblée du samedi 9 septembre 1628, le sieur de la Praye, au nom des échevins, représente que, depuis

(1) Voir la livraison du mois de mai dernier.

la publication des ordonnances, « le mal s'estant augmenté et pénétré jusque dans la ville de Lyon, où se fait tout le commerce du pays, et en la quelle fréquentent ordinairement les habitants de ceste ville ; ils ont appris que, nonobstant le péril et danger qu'il y a en la dicte fréquentation, plusieurs des habitants ne laissent d'aller et venir en la dicte ville, comme s'il n'y avoit aulcun mal ; retirer en leurs maisons les habitants de Lyon qui affluent de tous côtés aux entours de ceste ville ; mesme tâchent, par tous les moyens, aulcuns d'eux, de s'introduire et loger en ceste ville, au grand péril de la santé d'icelle, ce qui leur est facile par la grande négligence des notables commis à la garde des portes, qui ne se rendent aux portes que sur les sept à huit heures du matin et en sortent une heure ou deux avant la nuit close ; oultre qu'ils absentent des portes plusieurs heures de jour. Qui est le sujet qu'ils ont fait convoquer la présente assemblée (1). »

Après délibération, la résolution suivante est prise par les notables :

« On sait que nous avons grande occasion de louer et remercier Dieu de ce qu'il nous a préservés, jusqu'à présent, du mal contagieux; que, puisqu'il luy a pleu d'en affliger la ville de Lyon, que nous devrons, pour quelque temps, et jusqu'à ce que le mal cesse, nous abstenir de fréquenter la dicte ville et aussi les habitants d'icelle; de deffendre l'entrée en ceste ville ny en la prévosté, sinon pour ceux qui y auront des maisons, et prendre garde de plus près aux portes de la ville qu'il n'a esté devant faict. Pour quoy faire, ils ont trouvé à propos de ne laisser que deux des portes ouvertes, et que, au lieu de deux, il soit mis trois notables à chascune des portes, affin qu'ils se

(1) La maladie qui ravageait l'Italie depuis l'année précédente, fut apportée en France par des soldats revenant du Milanais ; elle se déclara au milieu de juillet, dans le village de Vaux, aux portes de Lyon, où elle ne pénétra que dans les derniers jours de septembre.

puissent plus aisément soulager, auxquels il sera faict deffense de delà désemparer.

« Que, à cause des habitants de ceste ville qui voudront s'exposer à aller en la ville de Lyon, nonobstant les deffenses que seront faictes à la présente résolution, l'entrée de ceste ville leur sera interdite jusqu'à ce qu'ils ayent faict leur quarantaine. »

L'assemblée renouvelle ensuite les injonctions précédemment faites aux habitants concernant les provenances des pays suspects, la salubrité de la ville et les visites domiciliaires ; enfin « l'on aura lieu de faire observer les ordonnances cy devant faictes pour faire fluer toutes les eaux de la rivière de Morgon par leur ancien canal (1) et au dessous de la boucherie de ceste ville, depuis le sabmedy soleil couché, jusqu'au lundy soleil levé, affin de nettoyer les ordures et puanteur qui croupissent au long de la dicte boucherie, avec injonction aux bouchiers et tripiers de faire incontinent mettre hors la ville toutes les ordures et autres immondices provenant de l'abattoir et tuerie des animaux. »

Le mercredi 26 avril 1629, le sieur Gilet, un des échevins remontre « que, nonobstant tout le soing qu'ils ont apporté depuys sept moys en ça, pour détourner que le mal contagieux qui nous environnoit ne pénétrat jusque dans la ville et aux personnes des habitants d'icelle, ils n'ont néanmoins pas empesché, ainsy que chascun en est assez adverty, que la fréquentation d'ung homme seul qui avoist esté *corbeau* (2) dans la ville de Lyon n'ayt déjà

(1) Les eaux de la rivière étaient retenues dans un bief par les écluses des moulins en amont de la ville.

(2) L'office des corbeaux était d'aller quérir chez eux les malades atteints de contagion et de les transporter à l'hôpital ; ils avaient aussi pour mission de mettre les morts en terre. Ils portaient habituellement une petite sonnette attachée au pied, afin qu'on les reconnût de loin. (Manget, *Traité de la peste*).

infecté sept ou huit maisons dans la dicte ville, depuis un mois (1); et en a esté donnée telle frayeur à tous les habitants d'icelle, qu'il ne se présente aulcun malade qu'il ne le faille visiter et mettre incontinent hors la ville, sur l'incertitude de sa maladie : attendu que, déjà cy-devant, on a esté surprins et trompé en des personnes que l'on ne croyoit pas avoir le mal, qui s'en sont trouvées atteintes ; ce qui leur a déjà causé tant de frais, de soings et de fatigues, telles que chacun à veu tous les jours, tant en l'establissement, nourriture et entretien des corbeaux, payement de leurs gages ; nourriture et entretien des malades et autres personnes, tous pauvres gens en grand nombre ; façon et matériaux des cabanes, salaire des médecin et chirurgien qui les visitent de présent ; achat de drogues et médicaments, paillasses, matelas, couvertes, linges, et autres frais; qu'ils sont déjà en avance de plusieurs notables sommes, si que, n'ayant plus aulcun moyen d'y subvenir, s'ils ne sont promptement assistés d'une bonne somme d'argent, et de personnes qui ayent le soin de veiller en chasque quartier de la ville sur les malades qui se présenteront, et de faire exécuter diligemment ce qui sera ordonné et advisé pour le soulagement de ses malades.

Tous les assistants, d'eux mêmes, on dict que aulieu de quitter et abandonner la charité establie et entretenue en ceste ville, depuis les festes de Noël jusqu'à présent, pour la nourriture des pauvres habitants d'icelle; il la faut mieux continuer et entretenir que d'avant, pour empescher leur mendicité ; voire mesme il la faudroit nécessairement establir où elle ne le seroit pas. Et pour l'affliction en laquelle est à présent réduite la ville, à cause du mal contagieux, duquel elle est déjà affligée et menacée de pis, si elle n'a pitié de son peuple.

(1) D'après un relevé des décès cité plus loin, la maladie aurait débuté à Villefranche, le 26 décembre 1628.

Tous les assistants, conseillers de la ville, prient les sieurs eschevins de travailler plus courageusement qu'auparavant à assister les malades et à pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour désinfecter la ville et empescher que le mal ne fasse plus grand progrès; et, pour leur soulagement, ont délaissé à MM. les officiers et sieurs eschevins d'établir tel ordre qu'ils adviseront; offrant chascun d'eulx, d'exécuter ce qui leur sera enjoint et prescrit par eux; et, d'autant que la ville n'a de biens communs ni patrimoniaux pour subvenir aux dépenses nécessaires qui seront grandes, et lesquelles on ne peut à présent limiter, tant pour l'entretien de la Charité que pour les malades de la maladie; et que de cottiser ceux qui n'ont pas bonne volonté de contribuer, à user des peines nécessaires, l'on craint de ne le pouvoir valablement faire sans lettre de permission du roy... Ont les assistants donné pouvoir aux sieurs eschevins d'emprunter présentement jusqu'à la somme de quatre mille livres et autres plus grandes, si après la nécessité le requerre, et d'obtenir de sa majesté, pour cet emprunt, les lettres d'assiette nécessaires. »

L'épidémie se prolongea jusqu'à la fin de l'été.

« Du mardy, 7 août 1629, sur ce qui a esté représenté que la maladie contagieuse faisant progrès en ceste ville, nonobstant tous les soing et vigilance que l'on ayt apporté, et les moyens et remèdes humains venant à nous faillir; il semble que la nécessité et affliction présente nous invite d'elle-même à retourner à Dieu, qui est le souverain médecin, par quelques sortes de prières, affin il luy plaise d'avoir pitié de nous, d'appaiser son ire et retirer son fléau de dessus nos têtes.

Cette proposition mise en délibération entre tous les assistants, d'une commun e voix il a esié admis et trouvé à propos de faire vœu, au nom de la ville, de restaurer et agrandir la chapelle de Saint-Roch qui est hors la ville, jusqu'à l'emploi de la somme de troys cents livres; de faire pendant dix ans, une procession générale en la dicte chapelle Saint-

Roch, le mardy de caresme-prenant, outre celle qui est accoutumé estre faicte, par chascun an, le jour de feste Saint-Roch; où assisteront messieurs les curés et sociétaires de la ville, les révérends pères cordeliers, les pères capucins, avec le plus de dévotion que faire se pourra; et en seront invités d'assister tous les chefs de famille, ou d'y envoyer quelqu'un de leur maison.

Plus, a esté advisé de faire des prières publiques; le peuple sera exhorté de faire chascun prières particulières en sa maison, à l'heure qui sera marquée par le son de la cloche.

Plus, a esté advisé de faire dire messe à Nostre-Dame de Rivollet, où assisteront messieurs les eschevins, tenant en main chascun un cierge de la pesanteur de deux livres qu'ils offriront à l'autel, après la messe dicte, pour la santé de la ville. Et à ce que dessus sera satisfait le plus tôt qu'il se pourra. »

Quinze jours après, les échevins s'engagent solennellement, au nom de la ville, à accomplir ce vœu, comme en fait foi l'acte suivant :

« Aujourd'huy, 18 août 1629, date des présentes, sont comparus audevant du grand autel de l'esglise parrochiale Nostre-Dame-des-Marais de Villefranche, heure de neuf heures du matin, les sieurs Jean Gillet, Édouard Mabiez et Antoine Blondel, consuls et eschevins de la dicte ville, lesquels, nuds tête et à genoux, ont fait vœu à Dieu, pour et au nom de toute la ville, entre les mains de vénérable messire Nicolas Gay, prebtre curé de la dicte église; en présence de M. le lieutenant général et des sieurs Jean Depheline, Philibert Turrin, Guillaume Corlin, commissaires de santé en la dicte ville, en conséquence de ce qui fuste résolu et aresté cejourd'hui, en l'intérêt commun de la ville a ce qu'il plaise à Dieu, etc., etc. » Ce qui suit est la reproduction textuelle de la délibération du 7 août.

A partir de ce moment, l'épidémie paraît entrer en décroissance. Un relevé sommaire du nombre des victimes,

établi le mois suivant, permet d'apprécier ses ravages. Cette liste, reléguée à la fin d'un registre de comptabilité, ne représente pas une inscription régulière et journalière de décès, mais seulement le résultat d'une enquête faite après le premier apaisement du fléau.

Quelques citations donneront une idée de sa forme étrange.

« Septembre 1629. Noms de ceux qui sont morts de contagion deppuis le 26 décembre 1628 jour du commencement de la maladie. Dieu nous en deslivre s'il luy plaict.

Pierrette l'hospitalière, le 26 décembre 1628 et son grand garçon en premier...

En août 1629 :

La Ronzière et sa mère au dict moys ; un sien enfant au dict moys.

La femme à Benoist Basset et la servante à Mme Latour.

Un garçon à Chamard le savoyard, le 18.

La femme à Barthé le cordonnier. »

Et ainsi de suite jusqu'au nombre de 399.

On ne peut pas, évidemment, considérer comme exacte une statistique établie de la sorte. Elle constitue pourtant un grand progrès sur les époques précédentes, où les évaluations sont faites en gros, ou même manquent totalement.

A la même époque, l'épidémie s'éteignait à Lyon, après d'épouvantables ravages.

La peste cependant n'avait pas dit son dernier mot à Villefranche ; elle couve encore deux ans dans la ville et ne disparaît complètement que vers le milieu de 1632, après plusieurs réveils menaçants. Ainsi, on trouve dans le compte que rend, le 15 avril 1634, M. Claude Turrin :

« Pour avoir servy les pestiférés, depuys le 22 octobre 1629 jusqu'au 22 août 1630, à 40 livres par moys, par Claude Malo (suyvant accord faict avec MM. les eschevins cy..... 400 livres. »

Le chirurgien Claude Malo avait la charge spéciale de

panser les plaies des pestiférés ; on peut juger des dangers qu'il courait dans ces fonctions par l'énormité de ses *gaiges*, puisque, d'après le même compte, « M. Daniel Audibert, médecin de ceste ville doit avoir 60 livres pour ses *gaiges*, de l'année 1632. »

Ce chirurgien, après avoir rendu de grands services, succomba au fléau.

Depuis un an on ne parlait plus de la peste, lorsque, dans l'assemblée du dimanche 21 septembre 1631, les échevins déclarent, par la voix du sieur Cartier l'un d'eux :

« Comme, depuis quatre jours en ça, le mal contagieux s'est répandu en ceste ville avec tels progrès, qu'il y a déjà quelque douze maisons et familles affligées que l'on a esté contrainct de faire sortir de la ville ; et, pour estre la plus part pauvres et sans aulcun moyen de se pouvoir faire assister de remèdes et médicaments, de les faire mettre et establir dans l'hospital des pestiférés où il leur a fallu pourvoir de nourriture et de remèdes ; et en même temps établir des gardes et corbeaux pour ensépulturer les morts et rendre les autres assistances nécessaires en semblable affliction. En doultant que l'on sache quand il plaira à Dieu de retirer ce fléau de devers nous, qui semble commencer avec violence et donne de l'appréhension pour l'avenir, et que l'on entre dans les moyens de assister les affligés et pourvoir à retrancher le mal selon les remèdes humains, sans que la ville se constitue en de grands frais et dépenses auxquels elle n'a maintenant moyen de fournir pour estre pauvre, ainsy que sait trop mieux; déjà grandement engagée pour les dépenses précédentes faictes en semblables occasions ; et, pour ce, avancé de huit à dix mille livres pour les états de nourriture et passage des gens de guerre.

En conséquence, l'assemblée est d'avis que, comme il n'est pas raisonnable d'abandonner les pauvres de la ville en ses afflictions ; que chascun des habitants d'icelle est

tenu de les assister et servir selon ses moyens; qu'il n'est pas de moyen et remède plus prompt, pour y remédier, que de suivre l'exemple de la ville de Lyon, en laquelle on a vu, cy devant en sa pratique, que MM. les commissaires de santé, par forme de police, ont taxé ce que chascun des habitants doit contribuer par moys pour la nourriture des pauvres malades et pour les autres frais nécessaires à la conservation de la santé.

C'est pourquoy ils ont prié les sieurs eschevins faire de mesme en ceste ville, et de taxer que chascun des habitants aysés d'icelle devra contribuer, pour sa part, de la somme de quatre cents livres, et que l'on a jugé à peu près pouvoir suffir aux frais du premier moys déjà commencé à partir du 18 du présent moys; avec pouvoir de continuer la taxe pendant les moys suivants; et d'icelle augmenter ou diminuer, selon que la maladie, l'occasion et la nécessité le requerra. »

La maladie dure encore tout l'hiver. Les sommes recueillies six mois avant sont épuisées, la ville endettée plus que jamais, et la charité se lasse. Il faut de nouveau aviser et faire un effort.

« Du samedy, 22 avril 1632.

... Sur ce que a esté dict, au moys de septembre dernier, par le sieur Cartier, que le mal contagieux s'estant repris avec violence en ceste ville, il les obligeoit (les échevins) à entrer dans de grands frais et d'espérer que ceux faicts auparavant, à cause de la mesme maladie, ne fussent payés et acquittés; il expose à l'assemblée que, si quelques habitants ont faict de grandes dépenses à ce sujet, espérant que la maladie ne seroit pas de longue durée, d'autres n'y ont voulu entendre, sous cette croyance de n'y pouvoir estre contraincts. Ce qui a faict que le mal ayant toujours continué, il se trouve que la ville est à présent redevable d'une notable somme tant envers les bouchers, boulangers et apothicaires; il a donc voulu advertir l'assemblée d'y adviser.

En conséquence, pouvoir est donné aux sieurs eschevi[illegible] d'obtenir l'état d'assiette de deux mille livres pour le service des pauvres malades de la maladie. »

Cette série d'épidémies fondant sur Villefranche durant cinq années, après un repos de 32 ans, et cessant ensuite pour un siècle, à part une douteuse apparition dix ans plus tard; ne forme-t-elle pas une épidémie unique, une occupation continue de notre province par le fléau, tantôt sur un point, tantôt sur un autre ? C'est ainsi qu'elle s'était comportée de 158I à 1587.

Un fait singulier, c'est que, durant ces cinq années, le nom de *peste* ne paraît pas une seule fois, comme si l'on craignait de prononcer ce nom terrible. Et pourtant jamais la nature de la maladie ne fut plus évidente, comme on eut assez occasion de le voir à Lyon. Cette ville avait reçu la peste, des provinces du midi, six mois avant Villefranche; Elle la garda quatre mois et perdit, dans cet intervalle, 70 mille habitants, d'après certaines évaluations, et 35 mille d'après les plus modérées.

Une relation de cet évènement, faite par le père Jean Grillot qui paya largement de sa personne pour secourir les malades, surpasse en horreur tout ce qui a jamais été dit sur aucune calamité de ce genre.

La peste est signalée à la même époque dans le Vélay où elle séjourne pendant trois années ; elle y fit de tels ravages, que dans la seule année 1629, elle emporta, d'après Burel, qui sans doute exagère, seize mille personnes dans la ville du Puy (1).

Cette épidémie est la première où il soit question, dans nos archives, des secours religieux administrés aux pestiférés; ce ministère est rempli par les capucins établis dans la ville depuis 1615. Comme preuve, nous trouvons dans un registre de la chambre des comptes :

« Il (M. Antoine Blondel, échevin), le 10 décembre 1629,

(1) Mémoire du Dr Vissaguet.

a payé au grangier des Garets (1), pour pitance fourny au père capucin de la Quarantayne . . . . . 1 livre. »

Et plus loin :

« M. l'esleu Bourbon (d'après le compte qu'il rend en 1631), a fourny, pour les capucins, pendant qu'ils servoient les pauvres pestiférés, porté au débit de la ville, cy . . . . . 41 livres. »

Nous avons vu que la ville avait fait d'énormes avances, s'était épuisée pour suffire à tous les besoins de la situation, durant ces cinq années. Mais tous les individus secourus n'étaient pas des indigents ; et le danger passé, elle s'occupe avec activité du recouvrement de ses deniers. Le registre des comptes de la ville, pour cette époque, contient un grand nombre de cotes dans la forme des suivantes :

« — 1629. La fille et héritière de Benoist Basset mort de contagion doit 9 livres 15 sols pour la cabane faicte à son père, lorsqu'il fut mis hors la ville en avril dernier, comme est au livre de la santé, folo. 11, et est au compte du dict livre.

Les hoërs de Beruiga, mort de contagion en may présent, doivent 9 livres 15 sols pour une cabane d'aix à eux fournie, lorsqu'on l'en fit sortir estant infect, et 30 livres pour médicaments, droict de barbier et médecin, dans l'hopital, pour tous eux pendant leur séjour à la Charité. »

VII.

Peste de 1643. — Le chirurgien Pierre Achard. — Epidémie de nature douteuse en 1693.

En 1643, la peste reparait à Villefranche ; mais cette apparition n'est comparable, ni par sa violence, ni par sa durée aux épidémies précédentes.

« Du dymanche. — juin 1643.

(1) Ferme située à Béligny, dans le voisinage de l'hôpital.

« Sur ce qui a esté représenté à l'assemblée par les sieurs eschevins, par la bouche du sieur Barillon, l'un d'eux, que chascun a été adverty comme le mal contagieux ayant dès le mois de may commencé à se prendre en la maison d'icelluy des habitants de cette ville, assise en la rue de Saint-Jules; et, depuis, a fait tel progrès en la rue, qu'il l'a presque entièrement désertée; et d'icelle, s'est ensuite glissé presque par toutes les autres rues de la ville. Ainsy il n'est que trop congru, pour ce qu'on résoudra, de pourvoir aux nécessités et assistances des malades. Ils ont apporté tout l'ordre à eux possible par l'établissement de commissaires de santé et d'un chirurgien, tant pour visiter les malades de la ville que pour panser les demeurant au dehors qui se trouvent affligés de la maladie; prêtres et religieux, pour assister de consolations les malades hospitalisés, pour ensevelir les morts, gardes et autres personnes nécessaires pour les pourvoir et fournir de vivre et de remèdes; et la plupart des quelles il faut payer de gros gages, outre qu'il les faut tous nourrir; acheter quantité de pain, faire des cabanes pour mettre les quarantainiers en grand nombre, la plupart tous pauvres, et qui mourroient tous de faim, s'ils n'étoient nourris aux despens du public.

Pour à quoy subvenir, la ville n'ayant, pour chascun de ces frais, assis aucuns deniers patrimoniaux ni revenus; au contraire, redevable de plusieurs sommes à divers particuliers; je fus advisé de les continuer, sous espérance que l'on ne tarderoit pas longtemps de faire une queste dans la ville, laquelle a esté faite; et ce qu'il en est provenu employé et consommé il y a plus d'un mois, depuis lequel, le mal ayant continuellement augmenté; pour continuer les assistances il a fallu entrer en de grandes avances, auxquelles ne pouvant plus fournir, la dette en allant tous les jours augmentant; ils ont fait convoquer la présente assemblée, afin d'aviser au moyen de trouver promptement de l'argent. »

L'assemblée consent à un emprunt de trois mille livres, ajoutées aux deux mille quatre cents déjà empruntées pour ces besoins.

Dans cette épidémie, un modeste praticien de la ville, le chirurgien Achard, renouvelle l'exemple de dévouement donné par Claude Malo dans celle de 1529. Mais le danger passé, les services d'Achard furent promptement mis en oubli, car nous le voyons huit ans après, en 1651, les rappeler aux échevins dans une humble supplique.

« Supplie humblement Pierre Achard, maître chirurgien de Villefranche, disant que Dieu ayant affligé la dicte ville du mal contagieux, et ne s'estant trouvé aucunes personnes pour s'exposer à servir et assister les malades estant dans l'hôpital pour cela destiné ; il se seroit volontairement exposé à les servir, sous les clauses et conditions portées dans les traictés faits avec Messieurs vos prédécesseurs en la dicte charge et commissariat de santé du troisiesme may 1643, par Chassipol, notaire royal cy-joinct; et, sous les promesses verballes qui lui furent faictes, par la considération de ses progrès, qu'il ne payeroit, pendant sa vie, annuellement, que dix sols de tailles ; et qu'il jouiroit de l'exemption de logement des gens de guerre.....

Le suppliant demande donc que l'on réduise sa cote à dix sols de toute taille, vu que tous les chirurgiens s'exposant à semblables occasions jouissent par toutes les villes du royaume des mêmes priviléges. »

L'administration communale consentit enfin à faire droit à cette requête.

La même année, quelques cas de peste se montrèrent à Lyon, mais il n'y eut pas d'épidémie à proprement parler. (Monfalcon.)

En 1563, Villefranche aurait été menacé d'une invasion du fléau, si l'on s'en rapporte à la délibération suivante :

Le jeudy, 4 juillet 1693, Messieurs les maire et échevins assemblés, il a été aresté que, comme les grâces qu'on

doit rendre à Dieu chasque année pour la délivrance d
la peste, par les prières et intercession de saint Rocl
méritent une solennité considérable et plus grande qu
celles pratiquées les années précédentes, le corps de vill
en entier, avec lequel on appellera Messieurs les ex-con
suls, tous en habit de cérémonie, assistera aux deux pro
cessions qui se font le jour de mardi-gras et le jour de l
feste de saint Roch pour inviter tous les habitants à
suyvre un si bon exemple qui leur attirera de plus en plu
la protection d'un si grand saint près de Dieu. »

Il régna cette même année, à Lyon et dans les environs
une maladie épidémique dont la nature assez douteuse fu
controversée par les médecins du temps. C'est sans dou
cette maladie qui inspira des craintes à la ville de Ville
franche; et, quoique la délibération reproduite plus ha
semble faire allusion à la peste, il est peu probable qu'e
eût alors affaire à cette maladie. Cette épidémie ne paraît
pas s'être étendue jusqu'à Villefranche.

Dr L. Missol.

(*A continuer.*)

DU SURNATUREL

(FIN (1)

Évidemment, tous ces essais de miracles et toutes ces façons de thaumaturges montrent combien le paganisme comptait sur l'exhibition du surnaturel pour se soutenir contre le christianisme. Il n'en revenait pas, et malgré les défaites répétées du polythéisme, son illusion durait encore sous Julien, puisque Libanius se croyait en droit de dire à ce tardif restaurateur de l'hellénisme : « Vous jouissez d'une si grande familiarité avec les dieux que, non-seulement ils agréent vos sacrifices, ils vous font connaître les choses cachées par le vol des oiseaux et les entrailles des victimes, ils vous accordent le don de prédire l'avenir, mais qu'ils vous gratifient encore de tous les bons offices que les hommes se rendent entre eux (2). » Le sophiste n'était peut-être pas le seul à ajouter foi à de telles fables, mais en face de ce qui se passait chez les chrétiens, le discrédit du surnaturel païen devenait de plus en plus irrémédiable. En effet, il n'y a pas un seul des prodiges racontés par l'histoire du paganisme qui puisse affronter debout la moindre discussion, et, il n'y a pas d'auteur moderne, que nous sachions, qui se soit imposé la tâche difficile d'en constater un seul.

Il était réservé au christianisme de manifester aux hommes les faits vraiment surnaturels. Son avénement dans le monde lui en imposait doublement la nécessité : d'abord, pour confondre ce faux surnaturel sur lequel s'appuyait le paganisme ; ensuite, pour faire prévaloir ses dogmes et surtout sa morale.

(1) Voir la précédente livraison.

(2) Ambassade de Libanius à Julien.

Quand on voit de nos jours les haines implacables que soulève le christianisme et les efforts inouis qu'un monde charnel emploie pour en secouer le joug, on doit conclure qu'à l'époque de son apparition le christianisme n'avait aucun moyen humain pour s'établir. Quelle que soit notre dégradation morale actuelle, le monde alors était bien plus profondément corrompu qu'aujourd'hui, et avec cela, il y avait l'émotion de la surprise chez des hommes subitement contrariés dans tous leurs instincts et tout leur orgueil. A une société qui ne connaissait que l'amour de soi, les satisfactions de la vanité, la mollesse et l'égoisme, on venait parler de charité, d'humilité, de pénitence et d'abnégation. A des esprits qui n'avaient jamais trouvé d'obstacles à leurs prétentieuses investigations, on venait annoncer des dogmes que la raison était inhabile à pénétrer. Quelle impétueuse réaction ne devait pas exciter cette étrange nouveauté ! Aussi, quand saint Paul écrivait aux Corinthiens : « Nous vous prêchons ce qui est un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils. » Il ne faisait que répéter ce qui se disait bien haut autour de lui, et il se hâtait d'ajouter : « Nous ne nous appuyons point, pour vous persuader, sur les ressources de la sagesse humaine, nous ne comptons que sur la vertu de Dieu hautement manifestée, (1)-» c'est-à-dire sur les moyens surnaturels dont l'autorité était seule capable de briser les résistances, en soumettant les esprits et en entrainant les volontés.

En effet, dès l'apparition du christianisme, le surnaturel se déploie avec un éclat jusqu'alors inconnu. Ce n'est plus simplement, comme autrefois, dans la Judée, c'est-à-dire, dans un coin du globe qu'il se produit, c'est partout où les disciples du Christ portent l'activité de leur zèle apostolique; c'est dans l'immense étendue de cette vieille Asie, berceau de l'idolâtrie, c'est dans l'Égypte, domaine de la superstition, c'est dans la Grèce, cette terre classique de la science et de la philosophie. Rome elle-même, ce centre politique de toutes les religions, le voit avec étonnement défier la puissance de ses divinités. Naguère le

(1) Epistol. Ad. Cor. c. I, 23 et c. II. 4

surnaturel se tenait caché au fond des temples, où les ministres du culte avaient seuls le privilége d'en être les témoins. Sous l'empire du christianisme, il s'étale au grand jour, sur les places publiques, en face des multitudes. Il ne redoute point la lumière, parce qu'il n'a aucun artifice à déguiser. Il ne demande qu'à être vu, touché, discuté.

Lorsque M. Renan a dit : « Une observation qui n'a pas été une seule fois démentie, nous apprend qu'il n'arrive de miracles que dans les temps et les pays où l'on y croit, devant des personnes disposées à y croire (1). » Lorsque M. Renan, dis-je, a écrit une telle phrase, il a avancé une proposition aussi fausse dans son allégation qu'impertinente dans ses termes, quand on l'applique surtout, comme il le fait, à ce qui s'est produit au début du christianisme. La vérité est que les premiers thaumaturges chrétiens n'ont choisi ni le temps ni les lieux où l'on aurait été disposé à croire aux miracles qu'ils opéraient ; qu'ils ne l'auraient pas pu quand ils l'auraient voulu. Comment s'y seraient-ils pris ? Le temps et les pays leur étaient également contraires. Ils manifestaient la vertu divine où ils se trouvaient, dans les milieux les plus ennemis, devant les spectateurs les moins disposés à y ajouter foi, et ce n'était qu'à ce prix qu'ils aquéraient le droit de se faire supporter.

Naguère, quelques prêtres, quelques devins et mages de profession étaient censés investis seuls du pouvoir de faire parler ou agir la divinité. Sous l'empire du christianisme, le surnaturel ne connaît point d'intermède privilégié. Il s'exprime par les organes les plus vulgaires comme par les plus respectés. Naguère, les oracles et les prodiges n'avaient d'autre but que celui de satisfaire la curiosité des peuples, ils les laissaient dans leurs erreurs et leur corruption. Sous l'empire du christianisme, l'effet logique et immédiat de la manifestation du surnaturel c'est de dissiper l'ignorance, de réformer les mœurs, de relever la dignité humaine, en un mot de changer la face du monde. Tels sont les caractères spéciaux du surnaturel chré-

(1) Introduction à la vie de Jésus.

tien, l'universalité, la publicité, la spontanéité dans ceux qui l'opèrent, les admirables transformations qui en résultent.

Ces caractères sont si exclusivement propres au surnaturel chrétien qu'ils suffiraient pour en établir la réalité, s'il n'y avait dans le monde que des hommes droits et cherchant la vérité dans la simplicité de leur cœur. Mais, ce qui suffit au bon sens fait sourire la superbe du philosophe qui ne juge que d'après sa science. Pour M. Renan, par exemple, il n'y a que la science qui soit compétente dans la constatation des faits surnaturels : « Aucun des miracles, dit-il, dont les vieilles histoires sont remplies ne s'est passé dans des conditions scientifiques; » or, ces conditions scientifiques, selon M. Renan, c'est la présence d'une commission composée de physiologistes, de physiciens, de chimistes, de personnes exercées à la critique historique; donc, d'après M. Renan, aucun des miracles anciens n'est admissible. Cette assertion dénuée de preuves ne mériterait pas d'être réfutée, si un public, malheureusement égaré par la réputation de l'auteur, n'y avait fait écho. Exiger que tout miracle, pour être raisonnablement admis, se passe devant une commission d'hommes spéciaux composée *ad hoc*! Franchement ce n'est pas sérieux! Il n'est personne de sensé qui ne se moque d'une pareille condition de certitude imposée au miracle, parce qu'une pareille condition est impossible, attendu que tout miracle est un fait spontané, imprévu, opéré toujours dans une circonstance aussi imprévue que lui, et non une expérience de laboratoire concertée dans un but scientifique; attendu que tout miracle est une œuvre destinée à glorifier la foi, et non un spectacle ménagé pour repaître une curiosité vulgaire.

Et pourquoi, à défaut de la science, le simple bon sens ne suffirait-il pas pour constater la réalité d'un miracle? Prenons la résurrection d'un mort, le fait surnaturel de l'ordre le plus élevé, selon l'opinion commune. Voici un homme qui succombe à la suite d'une maladie de langueur. La vie n'a point été chassée par un coup subit, elle a été épuisée, pour ainsi dire goutte à goutte, en sorte que l'extinction ne saurait

être prise pour une défaillance momentanée de la nature. Cet homme est mort et si bien mort, qu'il est déjà depuis quatre jours dans le tombeau et livré à la corruption, car, il sent mauvais.

Tel est l'état des choses, lorsque le thaumaturge arrive, non point seul, non point accompagné de quelques affidés, mais suivi d'une foule de spectateurs, appartenant à toutes les classes du peuple, animés des sentiments les plus opposés et rassemblés au gré du hasard par le bruit de ce qui va se passer. Le tombeau est ouvert. Tous ces témoins voient le cadavre, respirent l'odeur nauséabonde qui s'en exhale et constate le travail de la décomposition. Nous le demandons à M. Renan : que ferait de plus, pour vérifier le fait de la mort, une commission de physiologistes, de physiciens et de chimistes ? Et puis, qui peut assurer que, dans cette foule, il n'y a pas quelques hommes de la qualité de ceux dont parle M. Renan ?

Mais, voici que la scène change. Le thaumaturge prend la parole, il ordonne à ce cadavre de se lever, de sortir dehors de son tombeau, et voilà que soudain ce mort obéit, et que, dépouillé de son suaire, il rentre dans la vie, non pour en sortir le moment d'après, mais pour en accomplir les fonctions pendant de longues années, aux yeux de ceux qui avaient vu ses funérailles. Or, nous le demandons encore à M. Renan : où est la personne sensée qui n'admette que ces témoins improvisés n'aient été aussi compétents que sa commission fantaisiste, pour constater ce second fait, et à qui il puisse rester le moindre doute sur la réalité de cette résurrection ?

Eh bien ! la supposition que nous venons de nous permettre est mot pour mot l'histoire de la résurrection de Lazare que l'Évangile raconte. Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'est aucun des faits miraculeux rapportés par le livre divin qui soit plus difficile à constater.

Pour échapper à l'évidence de ce fait surnaturel, dira-t-on que l'Évangile n'est qu'une œuvre mythique, ou une collection de récits habilement inventés pour faire prévaloir le rêve d'un aimable imposteur ? Rousseau vous répondra : « Mon ami,

ce n'est pas ainsi qu'on invente, et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ (1). » En effet, voilà tout à l'heure dix-neuf siècles que l'authenticité et la véracité de l'Évangile sont en butte, sans en être ébranlées, aux attaques les plus savantes et les plus philosophiques. Aucun autre livre historique n'a été soumis à une si rude épreuve. Si donc les récits de l'Évangile ne sont que des fables, qu'on ne nous parle plus d'Alexandre, de César, d'Attila, etc., il n'y a plus rien de certain dans l'histoire. C'est le pyrrhonisme universel qu'il faut mettre à la place. Mais, si l'on ne peut contester la véracité des récits évangéliques, il est clair que le fait surnaturel repose sur une base immuable. Dès l'instant qu'il est prouvé, par la raison, que Dieu peut déroger à ses propres lois; qu'il est établi par la croyance constante du genre humain qu'il y déroge; qu'il est constaté par des faits positifs qu'une dérogation a eu lieu, il n'y a plus qu'à dégager par la critique le vrai du faux.

La sagesse ne consiste donc pas à afficher le scepticisme à tous coups, mais bien à appliquer avec sincérité les règles du discernement. De même qu'il ne faut pas se fier à tous les esprits, de même, il ne faut pas ajouter foi à tous les prodiges. A côté du miracle, il y a le prestige ou l'illusion, c'est-à-dire, qu'à côté de l'œuvre de Dieu, il y a l'erreur se déguisant sous une apparence trompeuse de vérité. Or, la mission de la critique est d'empêcher que le mensonge ne prévale et ne soit pris pour la réalité.

Toutefois, de ce qu'un miracle n'est pas et ne peut être philosophiquement prouvé, il ne s'en suit nullement qu'il soit faux. On est seulement en droit de conclure que toutes les opérations de la droite de Dieu ne sont pas destinées à réaliser des vues générales de sa Providence. Parmi ces opérations, qui appartiennent certainement à l'ordre miraculeux, il en est beaucoup qui ne sont que de simples faveurs surnaturelles accomplies dans le but de répondre à des vues particulières de bonté ou de

(1) Profession de foi du vicaire savoyard dans l'*Emile*.

miséricorde ; par exemple, de récompenser la piété d'une personne fidèle, ou de ramener au bien une âme d'élite. Munies de preuves suffisantes pour édifier la foi individuelle, ces œuvres manquent de cet éclat victorieux qui emporte de vive force la croyance publique. Les familles dont elles ont retrempé le christianisme, les recueillent avec bonheur dans un souvenir de gratitude, mais, là s'arrête leur influence, et la critique ne saurait avoir sur elles aucune prise.

C'est à d'autres faits que Dieu attache le privilége de manifester, d'une manière triomphante, son intervention extraordinaire. Chaque fois qu'il veut en produire quelques-uns de ce genre, il prend soin d'abord de les placer dans des circonstances remarquables, puis il les entoure d'une solennité qui ne permet point à l'opinion publique de rester indifférente à leur égard. Bon gré, mal gré, il faut que la critique se saisisse d'eux, qu'elle les examine sous toutes les faces, les analyse, le dissèque, pour ainsi dire, afin que le doute ne puisse s'attaquer à aucune de leurs parties. Quand nous parlons de surnaturel, il est bien entendu qu'il ne saurait être question que de ces faits qui, au regard de la critique, peuvent se montrer armés de toutes pièces.

En dehors des prodiges racontés par les livres sacrés, l'histoire ecclésiastique nous offre une foule de merveilles dignes de glorifier la foi chrétienne. Elles jalonnent la route des siècles ; elles illustrent le berceau des grandes institutions, elles marquent l'époque des grands événements ; elles se lient surtout à la vie des saints personnages. Il semble que la Providence, à la veille de nos malheurs, et même en prévision de ces malheurs, ait voulu accorder à notre génération le privilége de contempler une de ces merveilles insignes. Est-il possible, en effet, de ne pas ranger au nombre des notables opérations de la divinité, les dix-huit apparitions, à une pauvre fille, de l'être céleste que l'Église reconnaît pour la mère du fils de Dieu ? Événement que la Renommée a rendu si promptement populaire ! Tout le monde a pu voir dans les dramatiques récits de M. Henri Lasserre, comment les épreuves de tous genres accueillirent ce fait. L'opi-

nion publique s'émut en sens divers. La philosophie incrédule versa des flots de moqueries, la science opposa ses protestations, la politique persécuta. Or, ces éclats n'ont servi qu'à mettre en lumière l'œuvre de Dieu. Chose remarquable! Tout a abouti à ce résultat, le contre aussi bien que le pour! Jamais la critique ne fut appelée à exercer, d'une manière plus solennelle, son droit d'examen! Et jamais aussi la critique ne rendit de jugement plus ferme et plus sûr! Aujourd'hui, après les déconvenues de la philosophie et de la politique, après une enquête épiscopale, où tous les moyens de la prudence ont été employés, si l'événement de Lourdes n'est pas au rang des faits surnaturels les mieux avérés, il faut renoncer à affirmer quoi que ce soit.

Nous achevions de tracer ces lignes, lorsqu'il nous est venu aux mains une brochure intitulée : *Examen médical des miracles de Lourdes*, par un médecin de cette ville (1). La relation de cet écrit avec le sujet qui nous occupe, ne nous permettant pas d'y rester indifférent, nous nous sommes hâté de le parcourir, espérant y rencontrer une étude consciencieuse sur l'ensemble des faits extraordinaires qui se sont passés à Lourdes. Nous n'y avons trouvé malheureusement qu'un factum passionné contre le livre de Monsieur Henri Lasserre. L'auteur se dit partisan de la *libre pensée*. Cet aveu était inutile. Pour lui, la jeune bergère de Bartrès n'est autre chose qu'une hallucinée.

Qui dit halluciné, écrit-il, dit l'état intellectuel d'une personne qui croit voir ou entendre ce que les autres ne voient ni n'entendent, et penser voir des choses qui ne tombent pas sous les sens. Nous ne voyons aucun inconvénient à admettre cette notion. Seulement à côté de cet état anormal, et qui ne peut être, au regard de la médecine, qu'un dérèglement d'imagination, fruit d'un dérangement organique, il y a l'état extraordinaire d'une personne qui voit et entend réellement ce que les autres ne voient ni n'entendent. Mais l'auteur de l'*Examen médical*,

(1) Le docteur Diday.

ne reconnaissant aucun surnaturel, n'adopte pas la réalité de cet état.

La commission d'enquête avait bien prévu que la tactique des adversaires du surnaturel se porterait sur l'hallucination. Aussi, l'évêque de Tarbes, en résumant, sur ce point, le travail de la commission, s'efforce-t-il de dégager les visions accomplies à la Roche-Massabielle du caractère que la science médicale attribue généralement aux cas d'hallucination. Mais l'auteur de l'examen, rapprochant des dire de l'évêque, le texte d'un livre classique, soi-disant, sur la matière de l'hallucination, conclut que les visions de Lourdes ne diffèrent point des illusions de cet état maladif ; et il en arrive à affirmer que le fait de la jeune bergère de Bartrès n'est qu'un cas d'hallucination d'une singularité remarquable.

Le caractère de cette dissertation ne nous laisse ni le temps ni la place pour discuter la supériorité de l'une sur l'autre de ces deux argumentations. Pour gagner plus vite le point essentiel, nous aimons mieux accorder que, vu la difficulté de distinguer, par l'examen du fait isolé, la vision de l'hallucination, les arguments de l'évêque, si graves et si bien appuyés qu'ils soient, ne suffiraient pas à constituer une preuve complète de la réalité des apparitions.

Mais, le fait de ces apparitions ne peut pas être considéré indépendamment des circonstances qui en sont le cortége obligé. Autour de ces apparitions se groupent de nombreuses et éclatantes guérisons, opérées au nom de ces apparitions. Il y a de plus le jaillissement d'une source sur le commandement de l'être céleste qui apparaît. Tous faits visibles, palpables, et qui prêtent à celui des visions une toute autre physionomie que celle d'un cas d'hallucination. L'auteur de l'*Examen médical* avoue lui-même que, si le caractère surnaturel de ces faits pouvait être établi, cela constituerait une grave exception en faveur des visions de la jeune bergère. Il comprend que le point capital du fait général réside dans ces faits subsidiaires ; et il faut lui rendre cette justice qu'il consacre la partie la plus sérieuse de son écrit à l'appréciation des guérisons, au double point de

vue et de leur spécialité et de la science médicale. Un moment, et c'est lui-même qui l'avoue, l'impression a été telle qu'il s'est vu sur le point de croire à une intervention surnaturelle, et il déclare que quelques-unes de ces guérisons sont surprenantes et dignes de la méditation des physiologistes.

Pourquoi cet élan commencé vers la vérité s'arrête-t-il tout court? L'auteur de l'*Examen médical* va nous l'apprendre : C'est, qu'après avoir soumis ces guérisons les unes après les autres à l'interrogation de sa critique, il a découvert qu'il n'y a dans toutes ces cures, si surprenantes, si dignes de la méditation du physiologiste, rien qui lui semble péremptoire pour la cause du surnaturel ; parce qu'au lieu de ces faits qui devraient écraser, accabler, violer la nature, on n'allègue que des faits qui peuvent être produits par un effort triomphant d'une surexcitation nerveuse puissante, ou d'une impression subite. Cette guérison a-t-elle été instantanée? C'est une présomption pour la réaction de la nature. Cette autre a-t-elle suivie une marche lente et graduée? C'est une présomption en faveur de la vertu curative des eaux de la source. On rencontre toujours une raison toute prête pour fermer la porte au surnaturel. Il ne vient pas un instant à l'idée de l'auteur de l'*Examen médical*, qu'il est peu naturel qu'une telle série de guérisons, si surprenantes, si difficiles à expliquer par les forces de la nature, se soient donné rendez-vous sur un même point, à propos de visions ; qu'il y a au moins, dans le fait de cette simultanéité, de quoi ralentir les décisions chez un homme réfléchi, qui ne se paie pas de vaines suppositions, de vagues conjectures. Rien de cela ne l'a frappé ! Et après avoir étudié tant de faits qui déroutent la science, il est tout aussi confiant dans ses hypothèses que s'il n'avait à se prononcer que sur un ou deux cas de guérisons moins vulgaires que ce qui se fait communément. Quant au jaillissement de la source, accompli sur le commandement de l'être céleste, dans un lieu où l'on n'avait jamais vu une goutte d'eau, jaillissement qu'il plaît à l'auteur de l'examen d'appeler une *lente émergence*, bien qu'il soit devenu, au bout de peu de jours, un ruisseau abondant, il ne prend pas même

la peine de l'examiner, il trouve plus commode d'y voir une *coïncidence curieuse !* En écrivant une pareille banalité, le savant docteur a-t-il voulu faire rire? On serait porté à le croire, tant est puérile son explication ! Nous laissons aux hommes de bonne foi qui liront l'*Examen médical* le soin de juger de la logique de son auteur. Assurément, le surnaturel n'a rien à en redouter.

Mais, il est temps de rentrer dans la question générale dont cette digression nous a éloignés. Voici d'autres adversaires plus sérieux avec lesquels il faut compter. Ceux-ci n'exigent point, à la vérité, comme M. Renan, pour certifier le miracle, un collége de témoins imaginaires ; mais, en revanche, ils soutiennent qu'aucun témoignage humain n'est capable d'attester le miracle. Et voici la manière dont ils raisonnent : « Tout miracle est une infraction des lois de la nature, et ces lois, étant établies sur une expérience *ferme* et *inaltérable*, la nature même du fait fournit contre le miracle une preuve aussi complète qu'il soit possible de l'imaginer. Or, cela posé, c'est une conséquence irrésistible qu'une pareille preuve ne saurait être détruite que par une autre qui lui serait supérieure ; mais le témoignage n'étant point supérieur à l'expérience, il suit qu'un miracle, quelque bien attesté qu'il soit, ne saurait jamais être rendu croyable. »

Tel est l'argument de David Hume, dans son *Essai sur les miracles* ; et, il faut avouer qu'il se présente sous une physionomie spécieuse. Cependant, si l'on débitait cet argument tel quel à un homme sans instruction, mais doué du simple bon sens, qui viendrait d'être témoin d'un fait miraculeux, nous n'hésitons pas à croire que l'impression qu'en recevrait cet homme ne fût celle d'un grand étonnement. Quoi ! dirait-il, mes sens pourraient me tromper à ce point ! Ce que j'ai vu et touché, il serait possible que je ne l'aie ni vu ni touché, et qu'il n'y ait eu pour moi qu'une immense mystification ! Quoi ! je n'ai aucun moyen de me prouver à moi-même que cet aveugle qui voit ou ce paralytique qui marche soit vraiment guéri de son infirmité ! Cela me paraît plus incroyable que ce que vous me dites être réellement incroyable ! Et il se rirait de l'argument.

Mais, ce sophisme qu'un rustre livrerait au mépris de son bon sens, nous concevons sans peine qu'un philosophe, seul dans son cabinet, puisse s'en laisser séduire. Pour lui, l'impression du fait n'est rien, la métaphysique est tout. En proie à la tyrannie de ses idées, ce philosophe ne voit ni un aveugle qui a recouvré la vue, ni un paralytique qui marche, il n'aperçoit qu'une opposition de certitudes. Une illusion fatale égare son esprit, et désespérant d'accorder philosophiquement le témoignage de l'expérience avec celui des sens, il ne trouve rien de plus sage que de rester dans la neutralité du scepticisme.

S'il est quelque chose au monde qui montre l'infirmité de la nature humaine, c'est bien cette malheureuse propension chez les hommes instruits, à se laisser éblouir, contre l'évidence, par des sophismes qui provoqueraient la risée des simples !

L'objection de Hume, à l'époque où elle parut, excita presque une révolution parmi les théologiens d'Angleterre. Nous avons lu les réponses qu'y opposèrent Campbell et Chalmers chacun d'après des principes différents, et, s'il faut le dire, nous n'en avons été que médiocrement satisfait. Il est possible que ces réponses renferment les éléments d'une solide réfutation mais, leurs raisonnements embarrassés dans la métaphysique de la question générale manquent de cette précision, de ce ne et surtout de cette clarté qui s'emparent de l'esprit et le subjuguent. Après les avoir péniblement suivis dans le cours d'une longue dissertation, on est étonné de se retrouver, comme devant, sous l'impression renouvelée du subtil et original sophisme de Hume. Il nous semble qu'on peut, à moins de frais, y opposer une réplique, sinon plus solide, du moins plus facile à saisir.

D'abord, qu'on nous permette de contester, dans sa généralité, l'absolutisme du principe de Hume, savoir : *Que les lois de la nature sont établies sur une expérience ferme et inaltérable.* 1° L'expérience générale d'un pays peut parfaitement contredire l'expérience générale d'un autre pays. Par exemple, un habitant des régions septentrionales, familiarisé avec le phénomène de la gelée, est en droit de prouver à un habitant des

régions intertropicales, qu'il se trompe en niant l'existence de la glace. 2° L'expérience générale d'un temps peut encore parfaitement être contredite par la science d'un autre temps. Par exemple, jusqu'à l'apparition de Copernic, le monde a cru que le soleil tournait autour de la terre. Aujourd'hui, il n'y a personne qui ne croie le contraire. Donc, le principe de Hume, considéré dans sa généralité, n'a point une valeur absolue. Donc, nous ne pouvons l'accepter, dans le sens de ce philosophe, que relativement à un cas donné, qui aurait subi toutes les épreuves possibles, soit : la résurrection d'un mort ; car, jusqu'à ce jour, ni l'expérience d'aucun pays, ni la science d'aucun temps n'ont montré qu'un mort pût revivre naturellement.

Eh bien, le cas posé, si un mort ressuscite, nous demandons comment le témoignage serait inhabile à constater ce fait ? Quoi ! tout à l'heure, nos yeux voyaient un cadavre, déjà en proie à la décomposition, et maintenant ils seraient incapables de voir un être vivant ? On nous répondra : Oui, il est possible que ce cadavre soit revenu à la vie, mais vous n'avez aucun moyen de le prouver. Pourquoi ? Parce que le fait étant extraordinaire, contraire à l'expérience commune, il y a deux certitudes en conflit, par conséquent, destruction d'autorité. Donc, si le témoignage qui certifie la résurrection de ce mort n'est pas supérieur à l'expérience commune qui certifie la persistance absolue de la mort, vous n'avez rien fait. Il semble que nous sommes ici au cœur de l'objection.

Comme tous les sophismes, l'argument du philosophe anglais pèche par un défaut de logique, car, il est de ceux où l'on passe, comme on dit, *de genere ad genus*. En effet, on y attribue à l'expérience et au témoignage, une valeur mathématique qui ne convient nullement à la nature de ces deux certitudes. Nous concevons sans peine que de deux opposés à deux il reste zéro, ou que de deux opposés à trois, il résulte la différence d'une unité, parce que le calcul nous donne la valeur exacte des nombres. Mais, nous ne concevons pas qu'il en soit de même relativement à l'expérience et au témoignage. La valeur de ces deux certitudes, étant toute morale, ne dépend point du calcul

et ne peut être estimée que par le degré d'influence que ces certitudes exercent sur la raison. D'où il suit qu'il est impossible de leur attribuer une valeur mathématique, si ce n'est dans une hypothèse purement idéale. Or, il ne s'agit pas ici d'hypothèse.

L'argument de Hume paraîtra plus faux encore si l'on considère que, dans le fait de la résurrection d'un mort, l'expérience et le témoignage ne sont point opposés l'un à l'autre. Que dit l'expérience? Elle dit que, selon le cours ordinaire des choses, un mort ne revient pas naturellement à la vie. Que dit le témoignage? Que ce mort revenu à la vie est ressuscité naturellement? Point du tout. Il dit que, grâce à l'intervention d'une puissance supérieure à la nature, ce mort a été rendu à la vie. D'où il suit que ces deux certitudes, attestant des choses différentes, ne sont point en conflit, et partant, l'autorité de l'une ne peut élider l'autorité de l'autre. D'où il suit que, l'expérience demeurant muette devant l'opération d'une vertu surnaturelle, le témoignage, qui certifie l'opération de cette vertu, conserve toute sa force probante. Et non-seulement l'expérience et le témoignage ne sont point opposés dans le cas dont il s'agit; mais, ils ne peuvent l'être dans aucune hypothèse; puisque ce sont deux certitudes. Que le positif et le négatif se fassent opposition, cela est évident. Mais que deux positifs soient en hostilité, que le jour ne soit pas d'accord avec le jour, le oui avec le oui, c'est ce qui serait inconcevable. Donc, l'expérience et le témoignage ne peuvent être opposés l'un à l'autre, sans qu'il y ait contradiction entre deux certitudes restant telles. Ce qui répugne à la raison.

Une dernière observation achèvera de mettre en lumière cette impossibilité. Dans le système de Hume, si le témoignage ne peut en aucun cas devenir supérieur à l'expérience, il peut arriver qu'il lui soit égal; car, il est fort bien permis de supposer que le témoignage soit environné de circonstances telles que le bon sens ne puisse nier que ce témoignage est l'expression de la vérité. Car, s'il y a pour l'expérience une base *ferme* et *inaltérable*, il y a aussi pour le témoignage une

base *ferme* et *inaltérable* qui consiste en ce qu'on n'a jamais vu qu'une multitude de témoins, étrangers aux uns et aux autres, tous sains de corps et d'esprit, tous de bonne foi et n'ayant aucun intérêt à tromper, aient été ou fascinés au point de n'avoir pas vu ce qu'ils ont vu, ou disposés à attester le contraire de ce qu'ils ont vu. Quelle difficulté y aurait-il à supposer que le témoignage arrive en concurrence de l'expérience avec des conditions égales de fermeté et d'inaltérabilité? Or, dans une telle supposition, il est clair, d'après le principe du philosophe anglais, que les deux certitudes, étant égales, il y a destruction d'autorité. Or, dans cette supposition, s'il s'agissait de la résurrection d'un mort, il faudrait admettre, comme une conséquence nécessaire, ceci : que le même homme mort, puis ressuscité, serait tout à la fois mort et ressuscité. Il serait mort, puisque le témoignage de l'expérience prouve fermement qu'un mort ne revient pas à la vie. Il serait cependant ressuscité, puisque le témoignage des hommes prouverait avec non moins de fermeté que ce mort ne l'est plus. En présence d'une si absurde conséquence, la vanité de l'objection de Hume ne laisse plus aucun doute.

Mais, tout à l'heure, en contestant, dans sa généralité, le principe du philosophe anglais, *que les lois de la nature sont établies sur une expérience ferme et inaltérable*, nous avons prêté le flanc à d'autres adversaires du surnaturel qui nous disent, à leur tour : Si l'expérience, quelque bien établie qu'elle paraisse, peut recevoir quelquefois des démentis de la part du progrès de la science, nous ne connaissons donc pas toutes les lois de la nature ; et si nous ne les connaissons pas toutes : combien de faits ont été pris pour des miracles, que l'on pourrait expliquer par des causes naturelles? Une seule de ces causes que l'on ne connaît pas peut, en certains cas, inconnus des spectateurs, changer l'effet de celles qui sont connues. D'où il suit qu'il est impossible au sage de s'assurer que tel fait donné comme surnaturel ait vraiment ce caractère.

Après ce que nous avons dit dans le cours de la discussion, il n'est point malaisé de répondre à cette difficulté. Sans doute,

il est des lois naturelles qui nous sont inconnues ; car la science en découvre de temps à autre que l'expérience était loin de faire soupçonner. Mais, il en est un bon nombre qui n'ont jamais reçu aucun démenti, et que l'on ne pourrait, sans manquer au sens commun, contester à l'expérience. Ainsi, tout le monde sait, à ne pouvoir en douter, que les aveugles nés, les paralytiques de trente ans, ne se guérissent pas par un simple attouchement ; que les morts en putréfaction ne ressuscitent pas sur un commandement. Si donc, un aveugle né est rendu à la lumière, si un paralytique de trente ans est remis sur pieds, par un simple attouchement, si un cadavre reprend la vie, sur une sommation adressée à la mort de rendre sa proie, tout homme de bon sens sera en droit d'affirmer que de tels faits ne peuvent être le résultat de lois naturelles inconnues, et conséquemment, que de tels faits sont surnaturels selon toute l'acception du mot.

Nous lisons, dans un discours récemment imprimé, ayant pour titre : *De l'esprit scientifique que l'on doit apporter dans l'étude de la médecine* (1), cette proposition qui est tout à fait dans le sens de l'objection que nous réfutons : « Le surnaturalisme, c'est-à-dire, la croyance à des êtres ou à des forces qui ne font pas partie de ce monde, mais qui peuvent s'y introduire de temps en temps et s'y comporter comme causes efficientes de certains événements ou de certains phénomènes, trouve, non pas seulement la médecine, mais toutes les sciences incrédules. Tous les progrès que fait la science, tous ceux qu'elle fera auront pour effet de détruire la croyance au surnaturel. »

Si nous ne nous trompons, cette proposition dit clairement que les sciences qui s'exercent sur les faits naturels sont opposées au surnaturel et ne le reconnaissent point. Il est vrai que l'auteur, dans une note spéciale, a essayé de prêter à cette proposition un sens différent de celui qu'elle paraît exprimer,

(1) Discours prononcé à la rentrée des Facultés, le 21 novembre 1872, par M. le docteur Valette.

rant qu'il n'a point voulu toucher à la signification que gie attribue au mot surnaturel, et que, par là, il a eu plement l'intention de désigner les phénomènes natu- t les causes ne sont ni *connues* ni *présumées*. Sans l faut savoir gré à l'homme de désavouer une erreur. ıus nous permettrons ici de faire observer que si l'au- discours, en écrivant sa note, a cru donner satisfaction iteurs dont il avait froissé les croyances, il a manqué ; car, en cherchant à expliquer, comme il l'a fait, ɔsition, il n'a ni sauvegardé sa propre opinion, ni celle des autres.

fet, après avoir parlé d'*ignorance*, de *superstition reli-* après avoir dit que *le supernaturalisme est la croyance es ou à des forces qui ne sont pas de ce monde*, com- ıuteur du discours serait-il recevable à venir affirmer eu l'intention, par le mot *surnaturel*, que de désigner omènes naturels dont les causes ne sont ni *connues* ni *es?* Si ce sont des causes étrangères à la nature qui pro- tel phénomène, comment ce phénomène peut-il être na- t d'autre part, si tel phénomène est le résultat de causes es bien que ces causes aient été jusque là ignorées de nce, de quel droit l'appellerez-vous surnaturel? On n'a u, dit-on, faire de la théologie, nous consentons à le Mais, alors, pourquoi, dans la notion qu'on a donnée *aturalisme*, avoir introduit la condition de *causalité* ıéologie attribue justement au *surnaturel*, savoir : l'in- ɔn d'êtres ou de forces étrangers à ce monde?

ɛur du discours, qui fait ici repousser le surnaturel par ɛe, avait dit, quelques pages avant, en parlant du ma- ıe, que la science, *loin d'y conduire, était au contraire d'en détruire la doctrine*. Assurément, l'auteur du dis- n attribuant à la science des effets si opposés, ne s'est çu de l'affinité qu'il y a entre la question du matéria- celle du surnaturel, vis à vis de la science. Si la science ne peut rien contre l'âme, elle ne peut rien, par là ɔntre le surnaturel, parce que le surnaturel aussi bien

que l'âme habite une région où la science positive ne saurait atteindre. Quoi! lorsque la science rencontrera, dans l'être humain, la pensée, le sens moral, l'espérance et la soif de l'avenir, la science devra s'incliner devant ces phénomènes psychologiques! Et lorsqu'elle se trouvera en présence d'autres phénomènes tout aussi étrangers à son expérience, elle sera en droit de dire : Arrière, je ne vous reconnais pas, vous violez mon domaine! Et ne voyez-vous pas qu'il y a là une inconséquence?

En effet, si la science positive n'a pas de raison pour nier l'existence de l'âme, pourquoi en aurait-elle pour répudier le surnaturel? Vous l'avez très-bien dit : Le domaine de la science positive finit là où commence la région de la pensée. Hors des limites de l'expérience, la science ne peut plus rien constater. D'où il suit que le matérialisme est une violation de domicile, une incursion, de la part de la science, sur un terrain qui ne lui appartient point et où elle n'a rien à faire.

Mais, la science positive a-t-elle plus de droit dans le domaine du surnaturel? Parce qu'elle exerce, avec une incontestable compétence, son activité sur la nature, peut-elle se croire permis de toucher au sanctuaire que Dieu s'est réservé? Vous nous répondrez que ce sanctuaire n'existe pas, que la puissance divine est concentrée tout entière dans l'ordre qu'il a posé; et, en vous appuyant sur l'autorité de Cabanis, vous ajouterez que: *la justice et la bonté de la cause première sont dans les lois de l'univers; que c'est une imagination absurde de supposer dans la source de ces phénomènes si réguliers et si constants, une bonté et une justice disposées à sortir de l'universalité qui les caractérise, et de fléchir dans tous les sens pour s'adapter à des cas particuliers.* Ce qui veut dire, en termes plus simples, que la régularité et la constance des lois de la nature interdisent toute idée de dérogation. Toujours le même argument qui revient sous des formes diverses! Eh bien, soit! Puisque vous voulez que les lois de la nature suffisent à tout, nous n'avons plus qu'une chose à dire : Il y a, dans le monde, certains faits dont vous n'êtes pas libre de nier l'existence, et que nous ap-

pelons nous des dérogations aux lois de la nature, parce que nous n'en découvrons l'explication nulle part. Rendez-nous donc raison une bonne fois d'une manière péremptoire de ces faits, sans recourir à des hypothèses banales; et si vous ne le pouvez pas, et que vous refusiez de recourir avec nous au surnaturel, avouez qu'il existe dans le monde des choses impossibles.

Il semble qu'arrivé là, nous ayons répondu à ce qu'on a allégué jusqu'ici de plus sérieux contre le surnaturel, et nous ne pensons pas que les adversaires futurs inventent des objections plus fortes ou plus ingénieuses. Il serait fastidieux d'énumérer les sophismes que la philosophie incrédule a entassés, soit dans le Dictionnaire philosophique, soit dans les questions sur l'encyclopédie, soit ailleurs, pour démolir le miracle; sophismes qui se bornent, ou à circonscrire, par des suppositions gratuites, la puissance divine, où à lui dénier les motifs de l'exercer.

En général, les adversaires du miracle ne l'attaquent point par des raisons analogues aux preuves dont nous nous servons pour en établir l'existence. Au lieu d'interroger l'ordre de choses connu, on se fait un système arbitraire d'idées puisées dans un ordre de choses inconnues. On répond par des formules abstraites à des phénomènes qui s'accomplissent à la portée des sens, quand on ne devrait pas sortir de la sphère du témoignage. On se perd dans le dédale de la métaphysique, et l'on aboutit, de la sorte, à brouiller les idées avec les faits. Comme il n'est guère de libre penseur qui ait vu de ses yeux un miracle, si vous demandez aux partisans de cette secte, pourquoi ils ne croient pas au miracle, tous vous répondront : Parce que le miracle ne peut se concilier avec leurs opinions scientifiques. Mais si vous leur demandiez : sur quoi ils s'appuyent pour prononcer que leurs opinions scientifiques sont plus sûres que le témoignage des sens qui certifie le miracle, ils seraient très-embarrassés de répondre, et bien peu s'élèveraient jusqu'au sophisme de David Hume. Ce qui prouve que leurs opinions prétendues scientifiques ne sont que des préjugés d'école. Aussi,

qu'arrive-t-il quand un libre penseur honnête est assez heureux pour devenir témoin d'un miracle ? Il arrive qu'il éprouve une immense surprise, que tout l'échafaudage de ses opinions scientifiques s'écroule en un moment, et qu'il se voit forcé de devenir croyant ni plus ni moins que le pauvre vulgaire dont il se moquait tout à l'heure. Nous pourrions en citer des exemples récents.

Chose étrange ! Pendant que la philosophie incrédule redouble d'efforts afin de discréditer le surnaturel et de l'étouffer sous le ridicule, on dirait que la Providence, pour narguer la philosophie incrédule, prend plaisir à le produire et à l'affirmer par des manifestations plus nombreuses et plus éclatantes. Il était réservé à notre époque, si déplorablement travaillée par le matérialisme, de renouer la chaîne des merveilles divines qui semblait interrompue ! Quand d'odieux sophistes se consument à répandre le doute et la négation parmi les multitudes, afin d'y éteindre les dernières étincelles de leur antique foi. Voici que Dieu convie, tout à coup ici et là, ces mêmes multitudes à des spectacles nouveaux qui, en déconcertant l'orgueilleuse sagesse, ravivent cette foi ! Voyez les passer ces foules graves et recueillies, elles se dirigent avec une affluence de plus en plus grandissante vers les sanctuaires désignés à leur piété par l'action du surnaturel. Elles vont avec confiance là, ces foules, chercher la consolation et l'espérance que ne donnèrent jamais les vains systèmes de la philosophie.

Vous riez, grands esprits, et vous dites, dans votre dédaigneuse suffisance : Ce sont des simples que l'illusion séduit et entraîne ! Mais, puisque vous estimez si bas la foi de ces simples, vous au moins qui vous faites gloire de ne suivre que la raison, vous devez être étrangement forts en raison, pour justifier vos négations ! Eh bien, voyons un peu ! Lorsque vous nous dites qu'il n'y a pas de Dieu, et cela, contre le témoignage éclatant de l'ordre universel, contre celui de toutes les générations qui déposent qu'il y en a un ; lorsque vous dites, que c'est une aveugle fatalité qui a fait les êtres intelligents ; lorsque vous dites que l'être humain ne renferme point d'âme,

parce que cette âme, votre scalpel ne l'a pas rencontrée dans l'organisme du corps, êtes-vous bien forts en raison? Lorsque vous niez l'infaillibilité de l'Église, et que vous lui substituez celle de votre science, malgré les perpétuels démentis qu'elle est obligée de se donner à elle-même, êtes-vous bien forts en raison? Lorsque vous vous moquez de nos mystères, et que vous ne pouvez pas expliquer l'existence d'un brin d'herbe, êtes-vous bien forts en raison? Après tout, ces simples qui croient au surnaturel, ils ont pour eux la raison des siècles avec la leur; tandis que vous, en niant le surnaturel, vous n'avez que la vôtre née d'hier! Vous êtes donc moins forts en raison, et partant moins sensés que ces simples. C'est ici le cas de s'écrier avec Pascal: « Incrédules, les plus crédules! (1) » Et nous ajouterons avec lui: « Il est glorieux à la religion d'avoir pour ennemis des hommes si déraisonnables (2)! »

L'abbé CHRISTOPHE.

(1) *Pensées*, art. XVI.
(2) *Ibid.* art. I.

LES ARMES DE TRÉVOUX (1)

I

La ville de Trévoux est bâtie en amphithéâtre sur la pente abrupte d'un coteau baigné par la Saône. A la crête de ce coteau se voient les ruines d'un château fort du moyen âge; deux murailles de briques rouges ruinées elles-mêmes, en descendent et aboutissent à la Saône. Elles forment les côtés d'un triangle dont la rivière est la base, le château fort le sommet. Dans ce triangle la ville entière était autrefois contenue, ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle qu'elle en a franchi l'étroite enceinte.

Le château fort, la forteresse, nom que lui donnent souvent les anciens titres, se composait de six tours reliées entre elles par des murs à créneaux et chemin de ronde. Quatre subsistent, plus ou moins démantelées. La plus ancienne qui date du XIe siècle, remarquable par sa forme octogone et ses assises alternées de pierres d'appareil jaunes et blanches, l'était plus encore par sa hauteur prodigieuse, soixante mètres! Elle n'en a plus aujourd'hui que dix-sept, les quarante mètres qui manquent lui ont été enlevés en l'an II de la République française, de l'ordre et en vertu d'un arrêté des citoyens Javogues et Albitte, représentants du peuple dans le département de l'Ain. Arrêté que firent exécuter les administrateurs du district de Trévoux (2).

Cette tour superbe commandait au couchant, au sud et au

(1) Reproduction interdite.

(2) Voir le récit de cette démolition dans la *Notice historique sur le château de Trévoux*, de M. C. Guigue, in-8 de 30 p. Lyon, A. Vingtrinier, 1854.

vant le cours sinueux de la Saône, au nord le plateau mamonné des Dombes, et ses horizons s'étendaient à de longues distances au delà. Du haut de sa plate-forme le regard décrivant une courbe immense allait successivement s'arrêter ou se perdre sur les montagnes du Mâconnais, du Charolais, du Forez, sur les coteaux du Beaujolais, le massif du Mont-d'Or lyonnais, le Mont-Pilat, la chaîne azurée du Bugey, les cimes neigeuses des Alpes dauphinoises et savoyardes, le Mont-Blanc, le Jura, limites extrêmes et derniers gradins de ce cirque giganesque dans lequel plusieurs provinces étaient comprises. Posée à l'extrémité d'une colline à deux versants, qui s'avance dans un coude de la rivière comme serait un phare sur un promonoire, la tour de Trévoux s'apercevait de toutes parts ; il n'était pas dans la contrée d'édifice plus connu, plus en renom. Quiconque avait monté ou descendu la Saône dont les contours enlacent la colline qui la porte, l'avait admirée de près ; à ceux qui passaient à distance on la désignait du doigt. Du plus loin qu'on la pouvait découvrir le guetteur du moyen âge posté au sommet des donjons et des poipes, le batelier, le piéton ou le cavalier ne manquaient de la chercher dans la brume.

Aussi les habitants de Trévoux en étaient-ils particulièrement fiers. Cette tour « la plus belle construction qui fût à cinquante lieues à la ronde (1) » était pour eux une œuvre merveilleuse et légendaire, son origine se perdait dans la nuit des temps, il n'était pas de récit historique, pas de conte populaire où elle n'eût sa place, pas de héros fantastique, d'animal fabuleux, d'enchanteur ou de fée qui n'eussent hanté ses murs solitaires, habité ses souterrains redoutables. Elle était leur orgueil, leur gloire, le palladium de leur ville, et le jour où ils avaient pris ou reçu des armes, elle était devenue leur emblème.

Trévoux portait, porte encore : d'argent à une tour donjonnée de gueules, ajourée et maçonnée de sable, au chef d'azur à

(1) Procès-verbal de la prise de possession de la souveraineté de Dombes, au nom du duc Louis de Bourbon-Montpensier, le 31 janvier 1561, publié par M. Valentin-Smith, dans sa *Bibliotheca Dumbensis*, p. 174.

trois fleurs de lis d'or, accompagnées chacune à sénestre d'un bâton de gueules mis en bande, qui est Bourbon.

Avec la devise empruntée aux saintes écritures.

Abundantia fiat et pax in turribus tuis (que l'abondance et la paix soient dans tes tours) (1).

Il n'est pas de ville plus pauvre que Trévoux en édifices et monuments. Elle n'a pas d'hôtel-de-ville, pas de beffroi, son horloge est logée dans une tour carrée sans style ; l'ancienne demeure de ses seigneurs, la maison basse des sires de Villars, reconstruite sous les ducs de Bourbon présentait quelques sculptures, aujourd'hui mutilées. Son église qui date de la fin du xve ou plutôt du commencement du xvie siècle manque de caractère, le portail ni le clocher ne méritent ce nom ; les fenêtres en ogive dégénérée sont complètement dépourvues d'ornementation, l'intérieur est d'une nudité plus grande encore. A l'abside de cette église cependant, au fond du sanctuaire on apercevait, il y a quelques années encore, une verrière blanche à plombs losangés dans laquelle était enchassé un petit écusson en verre peint, ovale, aux armes que je viens de décrire. C'était le seul monument où les armes de Trévoux fussent figurées. On ne les rencontre nulle part ailleurs, ni peintes, ni sculptées en pierre ou en bois, ni appliquées en cire ou timbre sur aucun titre, et sans cette humble et fragile image nous n'en aurions aucune reproduction ancienne ; disons plus, nous ne connaîtrions pas leur blason exact, car les rares écrivains qui les ont décrites ou en ont parlé, Guichenon dans son *Histoire de Dombes* (2), le père Ménestrier dans sa *Méthode du blason* (3), ont omis de faire mention du chef. C'est par l'écusson de la verrière de l'église attentivement examiné de nos jours qu'on en a connu l'existence.

Depuis vingt ans environ, cet écusson a disparu, et je le re-

(1) Ps. 121.

(2) Récemment éditée par M. Guigue, p. 324.

(3) Lyon, in-12, 1734, p. 274. « Trévoux, capitale de Dombes, a pour marque, sa tour. »

grette; dans sa simplicité, avec sa petite tour rouge, brillante au soleil du matin, il me disait beaucoup plus que le vitrail lourd et vulgaire qu'on lui a substitué.

Sans proportions avec le châssis vitré, il n'en occupait ni le centre, ni le sommet; il était posé aux deux tiers à peu près de sa hauteur, du côté de l'épître, en une place qu'aucune règle symétrique n'indiquait, jeté là comme par hasard et perdu dans le vide. Il est de plus à considérer qu'écusson et châssis n'étaient pas du même temps ; l'écusson datait du commencement du XVIe siècle, le châssis paraissait plus moderne. Ceci indique, qu'originairement, l'écusson avait appartenu à une verrière entièrement peinte où il figurait comme accessoire et accompagnement du sujet principal (telles on voit souvent les armes du roi, de la ville, du seigneur, figurer dans les vitraux des églises) ; que plus tard ce vitrail ayant été endommagé, ou brisé, en 1563 peut-être ? un parti de huguenots ayant, en cette année, occupé et saccagé Trévoux, on le remplaça par une verrière blanche, et, que ne pouvant ou ne voulant pas recomposer le sujet détruit ou altéré, on conserva du moins l'écusson aux armes de la ville qui reçut asile dans la verrière nouvelle.

Il y était resté depuis, peu visible, protégé par ses dimensions modestes et l'obscurité du sanctuaire, plus heureux que la tour du château dont il était la figure héraldique, il avait échappé aux dévastations de 1793. Il était l'unique objet d'art ancien que l'église possédât un titre, une relique historique, rien de tout cela n'a pu le sauver et il a dû descendre de la place où douze générations d'habitants, de paroissiens avaient eu l'habitude de le voir (1).

C'est à la fin du XIIIe siècle que la ville et commune de Trévoux avait été politiquement constituée ; sa clôture date de l'année 1300, et en cette même année, elle avait obtenu d'Henri

(1) S'il a été déposé, ce précieux vitrail, je me hâte de le dire, n'a pas été détruit. Il est aujourd'hui entre les mains de M. Valentin-Smith, maire de Trévoux.

de Thoire et Villars, archevêque de Lyon, et d'Humbert I, frère de celui-ci, ses seigneurs, des franchises qui sont la reconnaissance et le point de départ de son existence municipale. A la même époque remontent les chartes de priviléges, à peu près identiques, de plusieurs des petites villes environnantes, Chalamont, Meximieux, Villars, Montluel, Thoissey, Marlieux, qui sont aujourd'hui, la dernière exceptée, des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Trévoux.

Dans ces chartes il ne faut chercher ni les grandes libertés des communes jurées du nord, ni les restes des municipes romains que conservaient les cités du midi, mais une pondération de la puissance seigneuriale et de la liberté communale mollement tempérées l'une par l'autre. La souveraineté, la juridiction, le gouvernement militaire, s'exerçant au nom du prince ou seigneur par un officier, son délégué, et à côté de cet officier, sous sa surveillance, quelquefois sous sa tutelle, les habitants représentés par des échevins, des syndics ou des consuls, gérant et administrant leurs propres affaires.

A Trévoux, une assez large part d'indépendance avait été laissée aux habitants. La juridiction et le droit de sceau étaient réservés au préposé, prévôt ou familier du prince *præpositus aut familiaris*, mais il était tenu de donner, sans contrôle et sans frais, force exécutoire aux décisions du conseil de la ville (1). Ce même conseil avait le droit d'exiger que les meurtriers et les voleurs fussent expulsés, et, dans certains cas, l'action de la justice était subordonnée à son intervention (2). La communauté, maîtresse absolue de son budget, pouvait, sans en demander l'autorisation et sans être tenu de rendre compte de leur emploi, lever sur elle-même les deniers nécessaires à ses besoins (3). Le château restait en la main du seigneur, ses

(1) Franchises de la ville de Trévoux, art. 24. Ap. Aubret, *Mém. pour servir à l'hist. de Dombes*. pub. par M. Guigue, pièces justificatives, t. I, p. 249.

(2) Franchises de la ville de Trévoux, art. 44, 45.

(3) Franchises de la ville de Trévoux, art. 80.

gens l'occupaient, y tenaient garnison, mais les bourgeois seuls gardaient leur ville, ils en avaient les clefs, et de leur chef ils décidaient des mesures à prendre pour le guet et la défense des murs et des portes (1).

Le premier acte d'une commune reconnue était de se donner une bannière, signe et manifestation de l'individualité municipale qu'elle venait d'acquérir. Celle de la ville et commune de Trévoux portait la tour que nous retrouvons plus tard dans le vitrail de son église, soit que d'eux-mêmes les habitants eussent adopté ce symbole, soit qu'ils eussent obtenu du sire de Villars leur seigneur, l'autorisation de se l'approprier, ainsi qu'il advint à la ville de Bourg qui, vers le même temps, reçut du comte de Savoie, Amédée VI, seigneur de Bresse, les couleurs de son écu primitif (2).

Cette tour donjonnée de gueules, image de la tour féodale à l'ombre de laquelle s'abritait la cité nouvelle, fut à l'origine et pendant de longues années la pièce unique des armes de Trévoux, ce n'est que beaucoup plus tard, au commencement du XVIe siècle, qu'elles s'enrichirent du chef fleurdelisé qui leur appartient aujourd'hui. Mais avant d'examiner comment s'effectua cette modification de blason et pour s'en rendre compte, une courte digression historique est nécessaire.

II

Après la déposition de Charles-le-Gros (887), l'empire carlovingien s'était définitivement démembré, c'est à ce moment que la Germanie, l'Italie et la France se séparèrent, et devinrent des royaumes distincts.

Entre ces trois grands états, au pied des Alpes, on vit alors, et pour un instant, se reconstituer l'ancien royaume mérovingien de Bourgogne. Boson, beau-père de l'empereur Charles-le-

(1) Franchises de la ville de Trévoux, art. 81.

(2) Parti de sinople et de sable. Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, I, 69.

Chauve, dès la mort de ce prince (879), s'était approprié, sous le nom de roi de Provence ou de Bourgogne, le territoire situé à la rive gauche de la Saône et à la rive gauche du Rhône, depuis les Vosges jusqu'à la Méditerranée ; en 887, il se fit proclamer à Mantaille. L'année suivante, sur un autre point des anciennes possessions des Burgundes, dans le bassin supérieur du Rhône, Rodolphe Welf de Stretlingue, arrière-petit-neveu de l'impératrice Judith, seconde femme de l'empereur Louis-le-Débonnaire, se rendait indépendant de son côté, et fondait un second royaume composé de la Savoie, du Valais, et de la Suisse jusqu'à la Reuss ; une diète tenue à Saint-Maurice lui en conféra la couronne.

Ces deux États, compris dans les limites du premier royaume de Bourgogne, conservèrent chacun la dénomination de royaume de Bourgogne. Il y eut deux Bourgognes; mais comme elles étaient séparées par le Jura, et placées, par rapport à la France, l'une au delà, l'autre en deçà, on se servit, pour les distinguer, des épithètes de transjurane et de cisjurane. La Bourgogne cisjurane s'entendit du royaume de Provence ou de Bourgogne fondé par Bozon, la Bourgogne transjurane des états de Rodolphe Welf.

A un demi-siècle de là, les deux Bourgognes se réunissaient sous le sceptre unique de Rodolphe II, roi de la transjurane (930), et un demi-siècle plus tard, le testament de leur dernier roi Raoul III, les léguait à l'empereur d'Allemagne, Conrad-le-Salique (1033). Conrad fut couronné à Payerne par les États qui lui conférèrent la royauté en lui mettant la lance de saint Maurice dans la main. De ce moment, le vieux nom de royaume de Bourgogne s'effaça et disparut, il fut remplacé par celui de royaume d'Arles, seul adopté désormais.

Le royaume d'Arles, possédé d'abord à titre particulier par l'empereur Conrad-le-Salique et ses premiers successeurs, devint dans la suite une annexe ou plutôt une dépendance de l'empire germanique, possession lointaine, sise de l'autre côté des monts, qu'on abandonnait au gouvernement d'un vicaire et qui, peu à peu, devint étrangère à l'Allemagne. Tous

les historiens sont d'accord pour raconter « les soulèvements des principaux du royaume de Bourgogne qui, peu après sa réunion au saint Empire Romain, se rendirent indépendants dans leurs comtés » ; indépendance subordonnée toutefois au lien féodal qui ne fut pas immédiatement brisé, ou demeura sous la mouvance plus ou moins contestée de l'empereur ; si l'on exerçait des droits régaliens c'était de son agrément et par son investiture ; les États du royaume continuèrent à fonctionner, et à chaque changement de règne le nouveau monarque exigeait l'hommage.

Les choses se continuèrent ainsi pendant deux siècles, puis survinrent l'excommunication de Frédéric II et le concile de Lyon (1245), qui portèrent le dernier coup à l'autorité de l'empereur dans cette ville et les pays environnants. Le fantôme de la suzeraineté allemande s'évanouit, partout la dissolution devint complète. Vainement la chancellerie impériale maintient dans ses protocoles le titre de roi d'Arles, il n'y a plus alors ni royaume, ni État, ni vassaux ; ce sont des fractionnements sans nombre, des princes qui s'arrondissent, s'isolent et s'arrogent un pouvoir absolu, arraché par les uns à la faiblesse des empereurs, obtenu par les autres à la faveur de l'oubli où on les laissait, et d'usurpations que le temps avait lentement consacrées.

Tels furent l'origine et l'établissement des droits de la maison de Savoie, des comtes de Provence, des dauphins de Viennois, des archevêques et chanoines princes temporels de Lyon, des évêques de Belley, de plusieurs cantons suisses, et enfin des sires de Villars et de Baugé, anciens possesseurs de la plus grande partie de la contrée dont les arrondissements de Trévoux et de Bourg sont aujourd'hui formés.

Dans la langue latine du moyen âge, la partie septentrionale de cette contrée portait le nom de « Brixia, Saltus Brixius » ; la partie méridionale celui de « Dumbæ, marchia Dumbarum (1) » noms qui

(1) Coutumes de Dombes, pièces justif. des mém. d'Aubret, publiées par M. Guigue, p. 302.

ont donné, au XIIe siècle, les formes françaises Bresse et Dombes.

C'est dans la partie méridionale, dans la marche des Dombes que les fief, château, ville et mandement de Trévoux, se trouvaient situés (1).

La marche des Dombes ne formait pas, elle-même, une seigneurie, une baronnie homogène, c'était au contraire un territoire divisé en plusieurs seigneuries, domaines, fiefs ou arrière-fiefs appartenant à trois maîtres principaux, le sire de Thoire et Villars, le sire de Beaujeu et le comte de Savoie, ou relevant de ces princes qui, sans méconnaître absolument la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne, étaient indépendants en fait et gouvernaient sans contrôle leurs terres et seigneuries, véritables états souverains.

Les Beaujeu et les comtes de Savoie étaient ici les successeurs des Baugé. Les sires de Beaujeu, princes français, convoitant, du haut de leurs coteaux du Beaujolais, les biens des sires de Baugé dont la Saône les séparait, avaient eu avec eux de longs démêlés à la suite desquels ces derniers leur avaient fait abandon d'un grand nombre de châteaux qu'ils possédaient dans les Dombes. Du surplus, la maison de Savoie était devenue maîtresse en 1272, par le mariage d'Amédée IV et de Sibylle de Baugé, fille unique du dernier sire de ce nom.

Ces trois maisons étaient appelées à des destinées bien différentes. Tandis que déjà les comtes de Savoie jetaient les fondements d'une grandeur qui de nos jours tend à s'accroître encore, les maisons de Beaujeu et de Villars étaient à leur déclin ; un siècle à peine leur restait à vivre. En 1400, Édouard, dernier sire de Beaujeu, poursuivi pour meurtre et rapt, sauva sa tête en cédant sa baronnie de Beaujolais et ses terres d'outre-Saône à l'un des seigneurs les plus puissants du royaume de France, le duc de Bourbon Jean Ier. Deux ans plus tard, en 1402, Humbert VII, sire de Thoire et Villars, se voyant mourir sans enfants, résolut de se dessaisir de tous ses biens, il

(1) « Occasione feudi, castri, ville et mandamenti de Trevos. » Charte de l'année 1304, même recueil, p. 265.

vendit à ce même duc de Bourbon ses châteaux et seigneuries, de Ligneux, d'Ambérieux, de Trévoux et du Chatelard, et au comte de Savoie la sirerie de Villars.

Par l'effet de ces ventes et cessions, les Dombes, moins deux parcelles appartenant d'ancienneté à l'Église de Lyon (le Franc-Lyonnais) se trouvèrent partagées entre les ducs de Bourbon et les comtes de Savoie. Une ligne tracée, non sans débats ni querelles, sépara les domaines des nouveaux seigneurs et modifia, dans une certaine mesure, les anciennes divisions topographiques ; ce qui dépendait du comte de Savoie fut tenu pour Bresse ; ce qui dépendait du duc de Bourbon, pour terre de Dombes. Les panonceaux à la cotice et aux fleurs de lis de Bourbon d'une part, à la croix de Savoie de l'autre, se rencontrant pour la première fois, marquèrent les limites des possessions de chacun.

De ce côté de la Saône, en la terre de l'empire, les ducs de Bourbon n'étaient plus vassaux de la France, et n'avaient d'autre suzeraineté à redouter que la suzeraineté lointaine et à peu près périmée de la couronne d'Allemagne. Ils comprirent l'intérêt qu'il y aurait pour leur maison à y prendre pied, à se composer, des biens d'origines diverses qu'ils venaient d'y acquérir, une principauté homogène, en laquelle ils seraient souverains (1). Les châtellenies de Beauregard, de Montmerle, de Thoissey, de Saint-Trivier, de Villeneuve, de Chalamont, de Lent qu'ils tenaient des sires de Beaujeu, de Trévoux, de Ligneux, d'Ambérieux, du Châtelard, achetées des sires de Thoire et Villars, furent successivement soumises à une même justice d'appel, placées sous une même administration, fondues en une seigneurie unique qu'on appela du territoire, où elle était assise, la seigneurie de Dombes, la souveraineté de Dombes. Ces noms

(1) « Nos païs et seigneuries du couté de l'empire où nous sommes souverains. » Lettres de Pierre II, duc de Bourbon, du 23 juin 1502, rapportées en un manuscrit de la main de Louis Aubret, conseiller au parlement de Dombes, intitulé : Extrait du volume cotté 3 des enregistrements de Villefranche, f° 18. Ce manuscrit fait partie de ma bibliothèque.

de seigneurie, de souveraineté de Dombes ne prévalurent toutefois qu'au cours du XVIe siècle. Jusque-là, l'agglomération, l'ensemble des possessions acquises par les ducs de Bourbon à la rive gauche de la Saône, dans les limites de l'ancienne marche des Dombes, furent plus habituellement désignées sous le nom de « Beaujolais à la part de l'empire » par opposition à la baronnie de Beaujolais située sur la rive opposée, qu'on appelait « le Beaujolais du royaume (1). »

III

Entre les villes des onze châtellenies composant le ressort de la seigneurie nouvelle, Trévoux était la plus considérable, « la meilleure et plus grande que nous ayons de là la rivière de Saosne, et avec ce, la plus marchande, en laquelle nos sujets dudit païs fréquentent et affluent plus qu'ailleurs pour le fait de

(1) Voici un relevé des titres et qualifications qu'on rencontre successivement dans les titres :

Pays de Beaujolais, de là la rivière de Saône, 1456, de là la rivière de Saône du côté de l'empire, 1462. — Pays de Dombes à la part de l'empire, 1465. — Pays de Beaujolais, au quartier de l'empire, 1466, de l'empire, 1473. — Pays de Dombes en l'empire, 1474. — Pays de Beaujolais du côté de l'empire, 1474. - Seigneurie de Beaujolais de là la rivière de Saône à la part de l'empire, 1476. — Ressort et souveraineté à la part de l'empire, 1476. — Beaujolais, à la part de l'empire, 1477, devers l'empire, 1500 ; seigneurie souveraine du Beaujolais à la part devers l'empire, 1500. — Pays et seigneurie du côté de l'empire, 1502. — Pays de Beaujolais du côté devers l'empire, 1503. — Domaine de Dombes à la part de l'empire, 1508. — Pays de Dombes en Beaujolais à la part de l'empire. 1510. — Le Beaujolais, à la part de l'empire, 1510, de l'empire, 1512. de la part devers l'empire, 1513, à la part de l'empire, 1517. — Seigneurie de Beaujolais à la part de l'empire, 1518. — Le Beaujolais de l'empire, 1519. — Le pays de Dombes, 1522.—Le Beaujolais de l'empire, 1523.—Seigneurie de Dombes, 1527, 1537, 1543, 1547. — Pays de Dombes, seigneurie de Dombes, 1558. — Terre et seigneurie de Dombes, 1560. — Souveraineté de Dombes, 1561. — Principauté souveraine de Dombes, 1582.

la marchandise. » Ainsi parlait le duc Jean II en un édit de l'année 1476 (1). Située à six lieues en amont de Lyon, son port était une escale pour les nombreux bateaux et équipages naviguant sur la Saône; sous ses halles se tenaient des foires et des marchés achalandés; une industrie importante, l'affinage et le tirage du trait d'or et d'argent y était florissante; elle possédait une officine monétaire qui avait autrefois fonctionné sous les sires de Thoire et de Villars, et que les ducs de Bourbon s'étaient empressés de remettre en activité; sa population était la plus nombreuse, son château le plus fort, elle était ville close; de tels avantages lui donnaient « prééminence (2), » l'appelaient au titre et au rang de capitale. Aussi voit-on les États s'y assembler à plusieurs reprises (3), le duc Jean II y transporter, par l'édit dont j'ai cité le préambule, les « siéges, cours et auditoires des gouvernements et jugeries tant ordinaires que d'appeaux » qui jusques là donnaient audience à Villefranche et prononçaient leurs arrêts à Beauregard (4). Mais cette translation ne s'effectua complètement qu'en l'année 1502, sur d'autres lettres données par le duc Pierre II (5), c'est alors seulement, et en suite de la fixation définitive de la justice supérieure dans ses murs, que la ville de Trévoux fut reconnue et déclarée capitale de la seigneurie de Dombes, du Beaujolais à la part de l'empire; égale et sœur désormais de Villefranche, capitale du Beaujolais du royaume. La grosse tour de son château qui sous les Villars n'avait dans sa mouvance que le seul territoire de la Châtellenie et les fiefs suburbains, devint tour dominante de la seigneurie entière, le donjon souverain d'où relevèrent tous les fiefs compris dans les limites du pays de Dombes. Déjà la bannière de Bourbon, signe et marque de cette suprématie suze-

(1) Rapporté au manuscrit de la main de Louis Aubret, déjà cité, f° 9.

(2) Lettres du duc Pierre II, janvier 1502, même manuscrit, f° 18.

(3) Aubret. *Mém. pour servir à l'hist. de Dombes*, t. II, p. 656; t. III, 57, 94, 104, 118.

(4) Manuscrit déjà cité, f° 12.

(5) Manuscrit déjà cité, f° 18.

raine, flottait à son sommet. Elle y avait été plantée dès l'année 1483 (1).

Ce fut sous l'influence de ces circonstances, de ce courant d'événements que les armes de la ville de Trévoux se modifièrent et s'enrichirent d'un chef de Bourbon; que les fleurs de lis qui couronnaient déjà la tour maîtresse de son château, furent introduites dans son écu et en surmontèrent la tour emblématique, à l'imitation de ce qui se passait en France, où le roi de temps à autre accordait à quelque bonne ville le droit de porter un chef à ses armes. Il nous reste à rechercher quel fut le duc de Bourbon qui, s'inspirant de ce royal exemple, octroya la même faveur à sa capitale des Dombes.

IV

En 1503, le duc de Bourbon, Pierre II, mourut laissant une fille unique, Suzanne de Bourbon, qui deux ans après épousa son cousin Charles de Bourbon, le futur connétable. La baronnie de Beaujolais et la seigneurie de Dombes, temporairement détachées de la succession de Pierre II, formèrent le douaire d'Anne de France, sa veuve.

La duchesse douairière de Bourbon avait gouverné la France pendant la minorité du roi Charles VIII, son frère; sous sa main expérimentée, le Beaujolais et les Dombes ressentirent de plus en plus l'impulsion féconde qui déjà s'était produite du vivant du duc Pierre, et les dix-neuf années qu'elle lui survécut furent pour l'une et pour l'autre province une ère de régénération. On lui doit de nombreux règlements et ordonnances, d'importantes réformes (2). Elle fit achever la remarquable façade de

(1) Aubret. *Mém. pour servir à l'hist. de Dombes*, t. III, p. 101.

(2) Entre autres, pour la seigneurie de Dombes : fixation du nombre des notaires, procédure pour le jugement des causes du domaine, imposition des héritages possédés par des étrangers. Manuscrit déjà cité, f°s 19 à 22.

l'église de Villefranche, restaurer le château de Beauregard (1), construire les halles de Thoissey.

A Trévoux, l'ancien hôtel, (l'ancienne « maison basse ») des sires de Thoire et Villars, situé près de la Saône, fut rebâti de son temps, et de ce même temps datent de nombreuses maisons de la rue du Port et de la Grande-Rue, la tour de l'horloge, l'église enfin. Une société de prêtres s'était formée pour le service de cette église, la duchesse de Bourbon les favorisait; par une fondation elle assura la régularité des offices canoniaux (2); il est permis de supposer que son intervention alla plus loin, et que l'église elle-même, comme le portail de celle de Villefranche (3), avait été élevée avec son aide et, pour partie au moins, de ses deniers.

Cette église est debout, c'est l'église paroissiale actuelle, celle dont l'abside était éclairée naguère par un vitrail décoré de l'écusson de la ville au chef de Bourbon, écusson des premières années du XVIe siècle, dont j'ai déploré plus haut la suppression. J'en donne la figure (4).

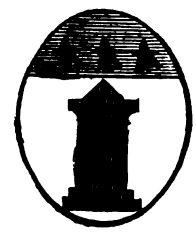

(1) Le propriétaire actuel du château de Beauregard, M. Henri Bouchet, vient de le relever de nouveau, et il s'est appliqué à conserver ce qui restait des bâtiments anciens, deux tours notamment, et plusieurs salles où se voient des cheminées décorées d'écussons aux armes de la maison de Bourbon.

(2) Manuscrit déjà cité, f° 23.

(3) La Roche la Carelle. *Hist. du Beaujolais*, I, 228.

(4) Elle a été donnée déjà par M. Jolibois en tête de son *Histoire de Trévoux*. Lyon, A. Vingtrinier, 1853, d'après le Vitrail de l'église qu'on venait alors de déposer. Mais l'artiste auquel le dessin fut confié eut la malheureuse idée de le prendre du côté extérieur du vitrail au lieu de le

Maintenant se pose la question que j'ai indiquée tout à l'heure: à quel moment précis et de quel prince de la maison de Bourbon les habitants de Trévoux avaient-ils reçu l'autorisation de porter un chef à ses armes ?

Ce privilége ne pouvait être de date plus récente que l'écusson de l'église, où déjà le chef fleurdelisé se rencontre, écusson des premières années du XVIe siècle ; il ne pouvait être non plus d'une date très-antérieure, car la ville de Trévoux n'avait acquis titre à une aussi grande faveur que le jour où elle était devenue capitale de la seigneurie de Dombes, en l'année 1502. La seigneurie de Dombes elle-même n'avait été constituée qu'à la fin du XVe siècle. C'est dès lors, dans la courte période qui comprend les dernières années du XVe siècle et les premières années du XVIe siècle, c'est-à-dire sous le duc de Bourbon, Pierre II, ou la duchesse Anne de France, que fut octroyée à la ville de Trévoux le droit d'ajouter à ses armes un chef de Bourbon.

Villefranche aussi, Villefranche a, comme Trévoux, ce chef de Bourbon dans son écu, et il lui avait été accordé par lettre d'Anne de France, dont voici la teneur :

« Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, comtesse de Clermont, de Forest, de la Marche et de Gien, vicomtesse de Carlat, de Murat, de Châtelleraut, dame de Beau-

prendre du côté intérieur, côté destiné à être vu de l'intérieur de l'édifice éclairé par ce vitrail. Il en est résulté une conversion de l'image, insignifiante quant à la tour et aux fleurs de lis dont chaque côté est identique à l'autre, mais très-significative en ce qui est des bâtons qui se sont trouvés inclinés de gauche à droite et placés à dextre des fleurs de lis, au lieu d'être inclinés de droite à gauche et placés à sénestre. On a eu par suite au lieu d'un bâton en bande qui est la brisure vraie de la maison de Bourbon, un bâton en barre qui est ici une brisure fausse. M. d'Assier de Valenches a, plus tard, reproduit ce dessin dans son *Mémorial de Dombes* (Lyon, Perrin, 1864, p. 50) et M. Laplatte a décrit l'écusson dans son *Hist. populaire de Villefranche* (Villefranche-sur-Saône, Léon Pinet, 1863, p. 27), l'un et l'autre d'après l'ouvrage de M. Jolibois, et sans s'apercevoir de l'erreur qui avait été involontairement commise.

jolois, d'Annonay, de Roche-Reynier et de Bourbon-Lancy, sçavoir faisons à tous présens et advenir, que nous réduisans à mémoire la bonne loyauté, parfaite amour et vraye obéissance que nos chers et bien amez les échevins, bourgeois, manans et habitans de notre ville de Villefranche en nostre païs et baronnie de Beaujolois, ont toujours montrées envers feu nostre très cher seigneur et époux le duc, que Dieu absolve, nous et autres nos prédécesseurs de la maison de Bourbon, ont et continuent de bien en mieux envérs nous; considérant aussi que ladite ville est la principale et capitale du dit païs, et qu'elle est remplie de plusieurs bons et notables personnages de divers estats, lesquels comme représentans le corps et communautez de la dite ville ont de longue ancienneté accoutumé d'avoir les armes de la dite ville : à sçavoir, est *un écu de gueules à une tour d'argent* (1). Voulant de nostre part pour considération et reconnaissance des choses dessus dites, icelles armes leur décorer, et lesdits échevins, manans et habitans accroître en honneur et en dignité, et les faire participer en nos bienfaits et libéralitez, à ce que cy après soient toujours plus enclins de persévérer en leur dite obéissance, à iceux pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons de nostre grace, libéralité, plaine puissance et authorité, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, un chef des armes de la maison de Bourbon et des nostres, par dessus les leurs, selon la forme et manière qu'elles sont cy peintes et figurées; voulans et octroyans que lesdites armes ils puissent dorénavant à perpétuité avoir, prendre et porter et icelles mettre afficher aux poteaux, tours et autres lieux de la dite ville et ailleurs où ils voudront et que bon leur semblera, et tout ainsi qu'on a accoutumé de faire aux autres bonnes villes de ce royaume, en mandant à tous nos justiciers..... Donné en nostre châtel de Mou-

(1) Les armes de Villefranche n'étaient pas, ou du moins ne sont plus « à une tour » mais « à une porte de ville d'argent. »

lins, au mois de novembre l'an de grâce mille cinq cens quatorze (1). »

Armes de Villefranche.

Ce document ne laisse aucune place à l'incertitude. Personne n'hésitera à penser que la même main qui avait octroyé à Villefranche le droit à un chef des armes de Bourbon, l'octroya également à la ville de Trévoux, dans le même temps et par des lettres identiques : en lisant les lettres délivrées pour Villefranche on lit celles qui le furent pour Trévoux.

Conférer des armoiries, décorer d'un chef l'écu d'une bonne ville était un acte régalien, de haute supériorité seigneuriale tout au moins; en France un tel privilége avait été rarement exercé par les grands vassaux, et au XVIe siècle il n'appartenait plus qu'au roi. Ce fut une réminiscence de fille de France, de régente qui porta la duchesse de Bourbon à en user ainsi à l'égard de ses modestes capitales du Beaujolais et des Dombes.

Si Villefranche a conservé le diplôme qui lui conféra cette armoirie, la ville de Trévoux a été moins heureuse, et le sien, jusqu'ici, n'a été retrouvé dans aucun dépôt d'archives. Son titre lui manque et l'on est réduit à le restituer par inductions. Mais ces inductions et les rapprochements qui précèdent sont concluants, si je ne me trompe ; ils suffisent à démontrer : que ce fut certainement au commencement du XVIe siècle, au moment où s'achevait la construction de leur église, où se formait la société de prêtres qui fut bientôt après érigée en chapi-

(1) La Roche la Carelle, I. 343. Laplatte. *Hist. de Villefranche*, p. 367.

re, alors que leur ville venait d'être déclarée capitale de la seigneurie de Dombes, que les bourgeois de Trévoux obtinrent d'Anne de France l'autorisation de décorer leurs armes d'un chef de Bourbon ; et que le premier usage qu'ils firent de cette concession fut de placer leur nouvel écu dans le vitrail principal de leur église à peine terminée, à moins qu'on ne préfère admettre que ce vitrail fut donné et placé là par leur souveraine elle-même, bienfaitrice à la fois de la ville et de l'église.

Sur la façade de l'église de Villefranche dont j'ai parlé plusieurs fois, bijou architectural des XVe et XVIe siècles, merveilleusement restauré de nos jours (1), s'étalent, sculptée en dentelle de pierre, les emblèmes de la maison de Bourbon, les chardons de l'ordre de Notre-Dame, les chiffres de Pierre et d'Anne, le vieux cri « Espérance » qui vient d'être mis en si grand relief dans une séance récente de l'Académie française (2). Les armes de la ville, au chef de Bourbon, s'y voyaient aussi, comme à Trévoux, dans les vitraux et sur les portes principales où elles ont été rétablies ; mais une différence se remarque entre les écussons des deux villes, quant à la pose des bâtons de gueules. A Villefranche, ils brochent chacun sur l'une des fleurs de lis; à Trévoux, ils les accompagnent Quoi qu'il en soit, dans l'un comme dans l'autre écu, ces bâtons sont bien la brisure de Bourbon. Peut-être ai-je tort de dire ces bâtons, car les armes de Bourbon étaient brisées d'un seul bâton, et je ne sais si il ne serait pas d'une exactitude plus grande de considérer que les trois bâtons des chefs des écus de Trévoux et de Villefranche, au lieu d'être trois pièces distinctes, ne sont que les morceaux ou fragments de la cotice de Bourbon qu'on aurait été obligé de couper en trois, la hauteur du chef qui n'est que du tiers de l'écu ne permettant pas de la reproduire d'une pièce. Les chefs devraient être dès lors blasonnés « d'azur à trois fleurs de lis d'or accompagnées chacune à sénestre (Trévoux),

(1) Par M. Desjardins, architecte à Lyon.

(2) Discours de réception du duc d'Aumale, séance du 3 avril.

nestre (Trévoux), chargées chacune (Villefranche) d'un tiers de la cotice de Bourbon. »

Depuis un demi-siècle, du reste, la fleur de lis chargée de la cotice de gueules avait été adoptée comme emblême ou ornement héraldique des monnaies et des jetons de la maison de Bourbon. On la rencontre sur une obole du duc Jean II, frappée à Trévoux (1459-1488), et sur des jetons de ce prince, du duc Pierre et de la duchesse Anne (1).

V

A la mort d'Anne de France (1522), la seigneurie de Dombes retourna à Charles de Bourbon, connétable de France, son gendre, qui était héritier des biens de la maison de Bourbon; mais presque aussitôt elle fut confisquée par le roi de France en punition de la défection de ce prince. En 1526, François 1er la céda à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, sa mère, qui la rétrocéda à la France, en 1531; puis, en 1560, elle fut rendue aux héritiers du connétable, en la personne de Louis II duc de Bourbon-Montpensier. Henri, dernier duc de Bourbon-Montpensier, laissa (1607) une fille unique, Marie de Montpensier, qui épousa (1526) Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et mourut l'année suivante en donnant le jour à une fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans, qui fut la grande Mademoiselle. Héritière de tous les biens de la maison de Bourbon-Montpensier, Mademoiselle, légua la souveraineté de Dombes, au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, qui en prit possession à sa mort (1693). En 1762, le comte d'Eu, fils du duc du Maine, l'échangea avec le roi Louis XV, contre le comté de Dreux. L'autonomie des Dombes s'évanouit alors, et du rang de capitale d'un état souverain, Trévoux descendit à celui de ville principale d'une petite province du gouvernement de Bourgogne.

Il faut croire que depuis la duchesse Anne de France les habitants de Trévoux et leurs consuls s'étaient rarement fait hon-

(1) Publiés par M. le comte de Soultrait : *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, pl. III et IV.

neur de leurs armoiries, car, le vitrail de l'église excepté, on ne les rencontre nulle part, je l'ai dit déjà, jusqu'en l'an II de la République française qu'elles se montrent sur une pièce administrative. La Révolution, qui démolit la tour du château, avait respecté son image héraldique, respecté n'est pas assez dire, elle se l'était appropriée en lui imposant sa livrée. Au plus fort de la terreur, la tour donjonnée de gueules en champ d'argent continua d'être l'emblème de la ville de Trévoux, fut le sceau de la municipalité, mais privée du chef de Bourbon, qu'on avait remplacé par le bonnet de la liberté. Voici, d'après une empreinte en cire rouge appliquée au bas d'un laissez-passer que j'ai sous les yeux, ce sceau de composition à la fois féodale et révolutionnaire..

Je ne sais quelle est la signification de la tête posée entre deux branches de laurier qu'on voit au-dessous de l'écu ; serait-ce une tête de femme, de la République ?

Le laissez-passer est ainsi conçu :

Au sommet de la marge; timbre pour minute de deux sols six deniers, chargé d'une fleur de lis effacée à la plume, avec la légende circulaire « La Loi, le Roi », dont le mot Roi est également effacé à la plume.

Liberté, égalité.

Département de l'Ain.

District de Trévoux.

Laissez passer le citoïen Louis Plumex, négotiant, demeurant à Trévoux, âgé d'environ quarante-cinq ans, taille de cinq pieds six pouces (suite du signalement)..... et prettez-luy aide, secours et assistance en cas de besoin.

Délivré en la maison commune, le douze nivose, l'an deux de

la République une, indivisible et démocratique, par nous Saturnin Eustache, maire, et Jean-Baptiste Longin, secrétaire-greffier de la municipalité, qui a signé avec nous, et ledit citoïen Plumex. » (Suivent les signatures des membres du Directoire.)

A la marge, à la hauteur des signatures, le cachet en cire rouge ci-dessus figuré.

«Vu au directoire du district de Trévoux, le treize nivose l'an I de la République française une, indivisible et impérissable. (Suivent les signatures.)

A la marge, à la hauteur des signatures, cachet en cire rouge du directoire du district (1).

A la chute de la République, le bonnet phrygien disparut et la tour avec lui. La ville de Trévoux à partir de ce moment n'a plus d'emblême, de sceau particulier; son cachet est le cachet banal de toutes les communes de France : sous le premier empire, un aigle, pendant la Restauration, trois fleurs de lis, entourés de la légende « Mairie de Trévoux », plus tard le mot Mairie entouré de la légende « commune de Trévoux. »

Le vitrail, caché dans l'obscurité du sanctuaire de l'église, nous gardait cependant le vieil écu de la ville, ce blason où se lisent dans la langue symbolique des temps passés son origine et le fait le plus considérable de son histoire, qui, par la tour, rappelle l'époque où elle reçut ses libertés communales, par le chef de Bourbon, le jour où, sous le sceptre de l'une des princesses les plus illustres de la maison de France, elle était devenue la capitale d'une principauté souveraine. C'est là, dans ce vitrail du XVIe siècle, si longtemps ignoré, qu'on est allé l'étudier, le chercher de nos jours. La population la première l'a repris; on l'a vu apparaître d'abord aux mâts et sur les banderoles des fêtes patronales, des concours agricoles, puis en tête des lettres, au bas des actes de l'autorité municipale. Il est redevenu depuis quelques années le sceau officiel de la cité.

Espérons que le vitrail qui l'a protégé, sauvé de l'oubli, reprendra dans l'une des fenêtres de l'église paroissiale la place qu'il y avait occupée durant trois siècles et demi.

P. MANTELLIER.

(1) Manuscrit de ma bibliothèque.

CHRONIQUE LOCALE

Nous n'avons pas eu le shah de Perse à Lyon. Sa Majesté Nasser ed Din nous a brûlé la politesse. Le petit commerce qui comptait sur une affluence d'étrangers, des fêtes, des ventes et un remuement d'argent bien nécessaire à la ville, a été déçu. *Sic fata voluerunt.* Hélas! oui, *lugete.* Huit conseillers municipaux consentaient bien à recevoir le souverain désireux de visiter la ville de la soie, d'y ouvrir des relations et d'y faire des achats comme à Paris, mais onze ont préféré que rien ne vint troubler notre atone tranquillité, et le souverain a filé de Mâcon à Genève, emportant son argent et ses compliments.

Dijon l'a fêté avec empressement à son passage, et Genève lui a fait une réception splendide qui a aussitôt fait affluer les étrangers dans ses murs.

— Le lundi 14, le Conseil d'arrondissement a tenu la première séance de juillet. Il a constitué son bureau en nommant naturellement : M. Favier, président, M. Vassel, vice-président, MM. Moreau et Chapitet, secrétaires.

— Encore le même jour, un orage épouvantable s'est déchaîné sur Lyon; tonnerre, éclairs, foudre frappant les maisons, pluie torrentielle inondant les rues ont de trois à sept heures de l'après-midi effrayé la ville.

— Dimanche soir à six heures, quoique ce fût un 13, de hardis aéronautes ont accompagné M. Poitevin dans son ballon et sont partis pour la région des nuages. C'étaient, outre M. et Mme Poitevin qui faisaient les honneurs de chez eux, MM. Estienne, Perrussel fils, Sigaud, Reynaud et Ossi. Le temps, par extraordinaire, était beau; la gigantesque machine est élevée lentement, puis, poussée par une légère brise du midi, elle est allée descendre tout près de Châtillon-lès-Dombes, où saint Vincent-de-Paul se fût empressé d'offrir l'hospitalité aux voyageurs, s'il eût encore été curé de la paroisse. Malheureusement, il n'y était plus.

Le dimanche 20, à sept heures du soir, par un temps splendide, nouvelle ascension admirablement réussie. L'aérostat, parti du Parc, s'est dirigé sur Mornant avec une majestueuse lenteur.

— Le lundi 14, a commencé la vente de la bibliothèque et des objets d'art de Guillaume Bonnet. Les livres se sont vendus d'une façon déplorable; les objets d'art se sont mieux soutenus.

La commission de souscription pour élever un mausolée à la mémoire du regretté statuaire, se compose de MM.

Chenavard, architecte, *président;*
Gérard, docteur en médecine, *vice-président;*
Chabrières-Arlès, *trésorier;*
Denervaud, *trésorier-adjoint;*
Charvet, architecte, *secrétaire;*

Bresson (L.), architecte; Chaine, peintre; Chaverondier (F.), président du Tribunal de commerce de Roanne; Desjardins, architecte; Dumont, statuaire, membre de l'Institut; Fabisch, statuaire; Grand (Paul); Ivroy, statuaire à Grenoble; Martin-Daussigny, directeur des musées de Lyon; Mollière; Onofrio, président de chambre à la Cour d'appel; Pagny, statuaire; Reignier, peintre; de Ruolz, statuaire à Francheville; Smith (Victor), à Saint-Etienne; Sonnery-Chaverondier, conseiller général de la Loire, à Tarare; Tisseur (Jean), secrétaire de la Chambre de commerce, et Vingtrinier, président de la Société littéraire, à Lyon.

Les souscriptions seront reçues par les membres de la Commission ou par M. Denervaud, trésorier-adjoint, au Secrétariat du Palais-des-Arts, à Lyon.

— Le mardi 15, une ambassade japonaise composée de S. Exc. (les Japonais ont des Excellences) de S. Exc. Irwakma, ambassadeur extraordi-

naire, S. Exc. Yamaguchi, attaché à l'extraordinaire, Manaca, commissaire des finances, de trois secrétaires et d'une suite, est descendue à l'Hôtel de Lyon et a consacré plusieurs jours à visiter la ville

— Il paraît que Lyon aurait été choisi par *l'Association pour l'avancement des sciences* pour siége d'un Congrès général, dont l'ouverture serait fixée au 22 août prochain. C'est une grosse affaire.

On est prié de se faire inscrire le plus tôt possible.

Des cartes d'admission ont même été déjà délivrées à la Société d'éducation, par exemple.

La *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* n'a encore été ni invitée, ni prévenue.

Quant à la *Revue du Lyonnais*, on sait qu'elle ne compte pas.

— M. de la Saussaye, le savant recteur de l'Académie de Lyon, a, sur sa demande, obtenu un congé d'inactivité. C'est une perte pour l'archéologie lyonnaise dont M. de la Saussaye était un adepte fervent. Ses travaux sur la numismatique et l'*Histoire de la Touraine* ne l'occupaient pas exclusivement. On se souvient des études qu'il a données à la *Revue* sur l'*Histoire littéraire de Lyon*, sur *le Comte de Lezay-Marnésia*, sur tant d'autres sujets d'actualité. M. de la Saussaye était devenu des nôtres par un long séjour dans notre ville et par les sympathies qu'il y avait trouvées. Espérons que, s'il nous quitte, il se souviendra de nous.

C'est M. Dareste de la Chavanne qui remplacera M. de la Saussaye. M. Dareste appartient par sa famille à notre ville qu'il a longtemps habitée. Doyen de notre Faculté des lettres pendant nombre d'années, c'est au milieu de nous qu'il a commencé cette grande *Histoire de France* dont l'apparition a été un événement. Ce n'est donc pas un étranger qui nous arrive, c'est un voyageur qui, après une absence, rentre chez lui.

— Le mardi, 24 juin, dans sa séance de clôture, le Conseil municipal a voté les conclusions du rapport de M. Gailleton, relativement au projet concernant l'établissement à Lyon d'une Faculté de médecine.

La ville s'engage à consacrer quatre millions à cette installation. Dans cette somme, n'est pas comprise la valeur de 13,000 mètres de terrain qui lui appartiennent et qui forment une partie de l'emplacement de la Faculté.

La ville garantit à l'Etat, pendant cinq ans, l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Faculté. Elle assure également une bonne installation provisoire jusqu'à l'achèvement définitif des constructions. Il sera ouvert, à cet effet, un concours d'architecture auquel des prix s'élevant à la somme de 35,000 seront affectés. La Ville ne contractera pas d'emprunt et fera face aux dépenses avec les ressources constatées par l'administration.

— Un arrêté en date du 11 juillet 1873, rendu sur la proposition de M. le Préfet du Rhône par M. le Général commandant l'état de siége, supprime la *France républicaine* à cause d'un article publié dans ce journal, dans le numéro du 7 courant, sous le titre de *Delirium religiosum*.

Un autre arrêté de même date suspend pour deux mois le *Progrès*.

Cette double mesure a été mise à exécution dès le même jour.

— Un de nos plus vaillants archéologues, M. Louis-Pierre Gras, archiviste de la Diana, est décédé, le 5 juillet, à Montbrison, à peine âgé de 39 ans, c'est-à-dire au moment où il allait nous faire profiter du fruit de ses études et de ses travaux. Il avait publié, l'année dernière, l'*Obituaire de Saint-Thomas en Forez*, il préparait un *Répertoire héraldique du Forez*, de nombreuses études étaient commencées et lui promettaient un nom. La mort est venue l'arrêter presque au commencement de sa carrière. La *Revue*, dont il était collaborateur, lui consacrera un article nécrologique dans un de ses prochains numéros.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

A MADAME AIMÉ VINGTRINIER

En lui offrant une grande aquarelle représentant des fruits et des oiseaux.

Je vois tant de petites bêtes
Que je n'ai pu me refuser
Le plaisir de peindre ces têtes
Que votre époux ferait causer.

Les savants disent : Pensent-elles ?
— Aimer, chanter, n'est-ce donc rien ?
Et la logique de deux ailes....
Mais, chût ! laissons cet entretien.

Au pays des métamorphoses
Je voudrais devenir oiseau,
Pour dormir sous de belles roses
Et me bercer sur un roseau.

J'irais danser sur la fenêtre
Que vous ouvrez chaque matin ;
Oh ! vous sauriez me reconnaître
A mon air propret et lutin ;

Vous diriez : « Aimé, viens donc vite
Pour voir ce gentil messager, »
— Aimé rimerait la visite
Et le bonheur de voyager.

Qu'on est heureux d'avoir des ailes
Quand appelle une aimable voix ;
Quand l'aube argente les tourelles
Et que verdissent les grands bois !

Mais las! je ne suis qu'une femme
Qui va torturant son crayon,
Pour rendre un mystère de l'âme
Ou le reflet d'un doux rayon.

Mlle Aglaée GARDAZ.

SONNET

Pensamentos e esperanças !
Lobo.

J'ai voulu le revoir ce domaine écarté
Où, tel qu un jeune faon, chez qui la vie abonde,
J'ai tant de fois, aux jours du radieux été,
Imprimé de mes pas la trace vagabonde !

C'est lui ! voici le toit du grand orme abrité,
Le bord plein de murmure et de fraîcheur qu'inonde,
Ruban capricieux entre des fleurs jeté,
Ce long ruisseau portant la joie avec son onde,

Le sentier par les bois tournoyant, le vieux tronc
Que, grimpés alentour, des lierres festonnent,
Le lavoir dont l'azur dort, couronné de jonc,

Et la source, et, plus haut, les rûches qui bourdonnent !
Je pleurais cependant. Où, me disais-je, où donc
Vont tous nos beaux espoirs, quand ils nous abandonnent ?

AUTRE

» Une divinité puissante vient ici-bas s'asseoir au trône des splendeurs mondaines. C'est elle dont la main promène de peuple en peuple, et de race en race la honte ou la gloire, et qui trouble à son gré les conseils de l'humaine sagesse. Invisible comme le serpent sous l'herbe, elle distribue aux enfants des hommes les fers ou les couronnes. »

Dante, *Traduct. de Rivarol.*

Non, ce n'est point un rêve : Elle s'est dévoilée
Dans son divin éclat, dans sa fière beauté,

Sur la colline, à l'heure où, par l'ombre étoilée,
Expire avec le jour le bruit de la cité;

Telle que je la vis lorsque, dans la vallée,
Près du ruisseau, parmi les senteurs de l'été,
Ame des fleurs autour de mes pas exhalée,
Enfant, j'allais où va le sentier fréquenté.

— C'est moi, Celle qui donne ou l'orage ou le calme,
Ou la misère ou l'or, ou la honte ou la palme,
A toute vie éclose à l'image de Dieu!

Je viens encor, choisis. — Ta main nous verse-t-elle
Des biens exempts de trouble, ô puissante immortelle ?
— Ici-bas, non. — Alors, poursuis ta route. — Adieu!

A. PÉAN.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS

Musique de Henry Baudin.

LE LION, LE LOUP ET LE RENARD (1)

Trois amis, Lion, Loup, Renard,
Unis dès la plus tendre enfance,
Chassaient un jour à toute outrance,
Dans les forêts de Zanzibar.
Renard et Loup suivaient la trace
Comme Achille autour d'Ilion ;
Embusqué sous bois, le Lion,
Attentif, écoutait la chasse.

(1) Dans la 6e de ses fables, La Fontaine donne pour compagnons de chasse au lion, la génisse, la chèvre et la brebis.

Nous ne pouvons admettre cette donnée. Ces trois timides animaux, loin d'être les camarades, sont eux-mêmes la proie du lion et d'ailleurs, étant herbivores, ils ne pourraient profiter de cette chasse bizarre.

« Dans les lacs de la chèvre un cerf se trouva pris. »

La malheureuse! qu'eût-elle fait de sa victime, si le roi des animaux ne l'en eût débarrassée ?

Nous avons cru devoir donner à Sidi lion d'autres amis.

Le gibier paraît. D'un seul bond
Le Lion renverse sa proie :
Rugissant d'orgueil et de joie,
Il l'assomme et l'étrangle à fond.
Puis de son ongle il la partage,
Fait du tout une triple part ;
Bientôt paraissent le Renard
Et le Loup, tous deux tout en nage.

« Avec ou sans permission,
Dit le prince à longue crinière,
Des trois parts je prends la première,
C'est mon droit, je suis le Lion.
Je prends, comme roi, la seconde ;
La troisième, étant le plus fort.
Allez ; si nous sommes d'accord,
Tout est pour le mieux dans ce monde. »

Aimé VINGTRINIER.

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

SUITE (*a*).

CHAPITRE II.

CONSTRUCTION ET DESCRIPTION DU COLLÉGE DU PUY.

UR la demande de sa compagnie, Martellange dressa, le 15 février 1605, un mémoire pour la fabrique de l'église; il parait qu'il ne se trouva pas assez sûr de lui-même ou bien que les Pères voulurent s'appuyer de quelques conseils; on prit l'avis de Me Pierre d'Orléans, architecte de Mende.

Dans une minute de ce mémoire, annotée par Me Pierre, Martellange s'expliquait comme il suit, après divers détails : « Il faudra (art. 4) de chapelle en chapelle bander des arcs dans terre pour bander une pile contre l'autre qui me semble du tout nécessaire; tels arcs se feront dans terre, et ce de pierres ordinaires, principalement de plattes qui à cest effect doivent estre mises à part et conservées

(*a*) Voir la précédente livraison

pour ce ; quant l'on fera les dictes piles et fondements des encoules fault laisser l'attente des dicts arcs. »

En marge on lit : « Maistre Pierre d'Orléans pense que cet article n'est point nécessaire, pourquoy Estienne dist : Mon oppinion est touttefois on a laissé les attentes des pierres des dits arcs qui se pourront toujours faire, les dites piles estant élevées. Mre Antoine, le masson, pense que cela fort superflu. »

Martellange avait sans doute projeté ces arcs par précaution ; son église se trouvant en travers d'une déclivité ; il pensait qu'en outre qu'ils assainiraient l'édifice, ils auraient l'avantage d'empêcher un glissement possible.

Le document finit par ce passage : « ..... La mémoire instruira de tout, particulièrement pour la montée, à quoy ne faut rien changer des mesures, sauf d'hausser les doubleaux de la grande voulte pour faire que les diagonales des croisées se trouvent à leur demi-rond ; or, ne poulcent tant (afin de ne pousser pas tant). Ainsi les fenêtres se feront plus haultes, le toit des chapelles aussi en aura plus de pante, cela particulièrement avons résolu, Me Pierre d'Orléans, architecte, et Estienne Martellange, pour estre ce qui a besoing de changement en ce qui a esté faict jusqu'à présent (25). »

Les plans conservés sont les suivants :

1° Une coupe longitudinale de l'église conforme à peu près à l'exécution. Cette coupe devait être probablement jointe au mémoire de 1605. Elle est au trait à l'encre de

(25) Les Archives de la Haute-Loire ont un double de ce mémoire, sans les annotations, lequel est de la main de Martellange, comme celui-ci.

Nous devons ici remercier notre honorable collègue de la Société littéraire, M. Isidore Hedde, qui a eu l'obligeance de recueillir pour nous les mémoires que nous publions, et de nous faire lui-même les honneurs de cette magnifique ville du Puy.

la Chine relevé de quelques ombres bleuâtres, de même que tous les dessins de Martellange ;

2° Un « second plan de l'église et collége, de mars 1608 » de la main de Martellange ;

3° Un plan du même collége avec les légendes en latin, rez-de-chaussée et 1er étage ;

4° Un autre plan du 1er étage ;

5° Un plan du rez-de-chaussée dressé en juillet 1628 par Jean Claus « par mandement du R. P. Pierre Lacaze, provincial de la province de Tolose. »

6° Enfin quatre ou cinq plans de détails, la plupart de la main de Martellange.

En 1607, en présence du P. Provincial Antoine Suffrin, on passe les « articles et conventions faites entre les Pères Jesuistes pour les bastiments de leur église, et maistre Antoine Flouri (26), maistre masson au Puy, sur lesquels est donné le priffait. » Étienne Martellange signa au contrat, en ajoutant à son nom la qualification d'architecte (27), avec le P. Recteur Claude Poucert, le notaire Davignon et les témoins.

Nous donnons ci-après le texte d'un mémoire reproduit par lui quelques années après, qui indique comment il en vint à choisir son entrepreneur :

« *Mémoire pour la fabrique de l'Eglise en may* 1607.

« De la façon que jay procede pour donner le prifait a maistre Anthoine Floury, du co'lége du Puy, accorde le 8 may 1607.

(26) *Floury* ou *Fleurit*.

(27) Archives de la Haute-Loire, 9 mai 1607.

« Premierement apres que jeus recognu la besongne qui estoit faicte jusqua present et aiant trouve satisffaction de louvrier qui lavoit faicte, je me suis enquis ouvertement de luy, des moiens quil y auroit de poursuivre, tant pour le regard des materiaux desquels je debvois prendre instruction des maistres du lieu, quausi de la façon de donner le prifait ou lui en aiant presente jusqua six façons touttes diverses, nous avons conclu quil seroit le mieux de donner a prifait le tout, a sçavoir de rendre la taille faicte et posée, et pour la façon de la massonnerie, la donner a tant la toise, et lui aiant donné du temps pour y penser et se resoudre jay prins de luy le pris de tout en particulier, jay faict le mesme avec trois ou quatre aultres maistres des plus suffisants de la ville, desquels aiant la mise, jay choisi le plus bas pris presents le R. P. Recteur et M. D'Avignon notaire. Traictant avec ledict mettre Anthoine que comme il avoit satisfais pour le passe il meritoit estre retenu pourveu quil fist la mesme condition que les aultres ; a quoy ma emeu premierement sa suffisance quil a montre en ce qui est faict qui nest pas moindre voire est plus de consequence, que ce qui reste, et quau cas qu'on le donnat a un aultre, sil advenoit faulte de la besongne il se dechargeroit, sur ce qui a este faict par cy-devant, la besongne ne peut estre que mieux estant conduicte par un mesme et la besongne que jay veu de luy et ce qui je m'en suis acquis mesme des massons, et lessay que jen ay faict par ses discours me donnent asseurance de respondre pour sa suffisance, que mont encore temoigne les nostres, joinct quil est home de bien paisible et qui a moien pour respondre de la besongne, quil nest necessiteux, voire aiant mesme commodite pour largent, quand il en est besoing, touttes lesquelles qualittes mont emeu a luy donner ma vois, et est tellement lie au prifait, que je jugerois debvoir faire, au cas quil fust necessaire par occasion de mort ou aultrement contracter avec un aultre. Quant aux aultres massons quoy quil y en hest heu qui heussent estre intelligents pour entreprendre lœuvre, ils sont ou si pauvres, qnil fauldroit advancer avec danger ou comme on la ja experimente quapres avoir reçu largent ils ont quitte la besongne, ou pour estres debauches et

adonnes a boire et aultres imperfections et pour nestre traictables, toutes lesquelles raisons mont faict juger quil estoit plus expedient de ne les admettre, questre contrainct par apres les congedier ou chasser, sur ce jay dresse les articles du prifait, qui ont este accorde reciproquement dune part et daultre comme sensuit.

« Faict au Puy, le 9 may 1607.

« Estienne MARTELLANGE. »

Antoine Flori mourut et l'on fit continuer le travail par un entrepreneur du nom de Charpignac, si intelligent à ce qu'il paraît, qu'il éleva sans cesse des difficultés sur le mode de mener les ouvrages.

Cette circonstance causa quelques contrariétés à Martellange qui fut obligé d'écrire nombre de lettres, d'envoyer de nouvelles copies de ses anciennes conventions, et enfin de dresser des mémoires qui devaient faciliter la solution du différend.

La correspondance nécessitée par cette affaire nous révèle quelques détails relatifs à la marche des travaux et aux rapports de Martellange avec ses supérieurs; aussi nous en fournirons des extraits.

Dans une lettre, sans date, mais que nous pouvons rattacher à l'année 1610, parce qu'une autre, qui la suit, vient la compléter, Martellange écrit au R. P. Recteur du Puy probablement:

« Et parce que le dict Charpignac peut-être voudroit remettre en doubte la façon de toiser spécifiée au contract comme il vouloit la faire à mon dernier voyage au Puy, de quoy fust fait assemblée par devant M. le conseiller N. qui étoit pour lors à (*mot illisible*) il y a deux ans préfet de la congrégation, où le dict ouvrier fut sommé ou de quitter l'œuvre ou tenir la tasche de son prédécesseur à

quoi il acquiesçat; oultre le contrat, il y a un escrit encore à Paris, signé de ma main qui spécifioit le tout, or bien j'ai copié tant de contract que du dessus escript elle se recherchera ou en Avignon ou à Lion... »

Cette lettre est expliquée par la suivante, datée de Besançon, 14 février 1610, par laquelle Martellange envoie au R. P. Recteur du Puy un mémoire répondant à des interprétations douteuses sur un mode de toisé :

« Je receus la lettre la sepmaine passée à Dôle et depuis suis venu à Besançon où j'estime demeurer encore environ quinze jours et me doibs rendre à Dijon au plutost pour assister leurs fabriques. Jusques à ce que je sois adverti aultrement l'adfaire est tellement importante que je l'ai notté tellement que je ne m'espargneray point en cas qu'il y falut aler exprès pour l'éclaircir, et si votre R. le juge ainsi quand il seroit nécessaire que N. R^d P. Général le deut ordonner, bien que je crois que M. R. P. Provincial me le refuseroit. J'offre tout ce qui est de ma puissance, cependant il faut bien lire touttes (28) les mémoires que je laissay..... »

A cette lettre est un *Post-scriptum* :

« Je ne me suis pas souvenu du nom du conseiller sous lequel fut faicte l'assemblée pour le toisage de quoy il est question, sinon qu'il estoit y a deux ans prefet de la grande congrégation, et que je fis le plan pour la bastir qui lui fut mist entre les mains, il est de nos très-intimes et affectionnés. »

Suscription : « Au R. P. le P. Odo de Gissay (29), vice-président du collége de la Cie de Jésus, au Puy. »

La lettre est cachetée du sceau de la Cie.

(28) Martellange orthographie constamment mémoire dans le genre féminin, voyez déjà plus haut, page 94.

(29) Le *P. Odo* de Gissey est l'auteur d'un ouvrage sur le Puy : Dis-

Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu nous rendre compte exactement du nom du personnage cité dans cette lettre, qui était peut-être le M. Dasquemie dont il sera question dans une pièce que nous donnerons plus loin ; cela nous eût mis dans la voie pour faire des recherches à l'égard du bâtiment nécessaire à la congrégation dont Martellange dut faire les projets.

On remarquera que cette circonstance nous a permis de classer la lettre précédente, puisque Martellange ayant mis un N pour le nom de ce personnage, demanda dans celle du 14 février 1610 à le connaître en ajoutant des faits qui pouvaient permettre à son correspondant de s'en rappeler.

Les mémoires qu'il fournit ne furent pas suffisants puisque Charpignac persista à interpréter le mode de toisage à sa guise tout en poursuivant les travaux. Martellange rédigea alors une nouvelle déclaration sans date, mais qui doit être fixée à l'année 1611, soit d'après son texte même, soit parce qu'il y est question de toisages des travaux, lesquels nous avons, et qui sont datés du 15 janvier 1611.

Nous la reproduisons *in extenso* parce qu'elle forme un historique complet de la marche de l'entreprise depuis 1605 jusqu'à ce moment et qu'on y rencontre certains détails relatifs à la présence de Martellange dans d'autres villes, circonstances sur lesquelles nous aurons à revenir plus loin.

COURS HISTORIQUE DE LA TRÈS-ANCIENNE DÉVOTION A NOTRE-DAME DU PUY. *Lyon*, 1620. Il fournit quelques renseignements historiques au milieu d'une histoire légendaire de l'église du Puy mélangée d'une glorification assez maladroite de la famille de Polignac.

« *Déclaration faite par Estienne Martellange, sur le différent qui est entre le collége et M. Pierre Charpignac, touchant la fabrique de l'église du collége de la ville du Puy.*

« Comme aussi soit que l'année 1605 Estienne Martellange, religieux de la Compagnie de Jésus, et architecte pour icelle, de présent par le R. P. general fust envoyé par son provinsial, pour recognoistre le plan de leglise du college du Puy, auquel on avoit posé la premiere pierre, suivant le dessaing qu'il en avoit donne, le 15 febvrier, il tendit les courdeaux pour proceder au reste des fondations, donnat les mesures, fist depuis un model de relief en carton, dressat les memoires necessaires, pour continuer lœuvre, et qu'on fist a la journee, pour le regard des fondations, jusqu'à lannee 1607, de may, que ledit Martellange fust encore envoie, pour revoir la besongne, et faire faire les recoupes des murailles sur les fondations faictes, et faire les moules des portes, fenestres, bazes, chapitaux, corniches, etc. Il dressat despuis et minuta les articles, pour faire le contrat du prifait, qui fust despuis donne à feu Antoine Flori, et lesdits articles furent accordés, le 9 may 1607, de quoy il y a acte reçu par Me D'Avignon, notaire, et despuis le contrat suivant, lesdits articles fust passe et reçu par le susdit notaire, le 13e jour de septembre de la mesme annee; or, parce que la façon de mesurer la taille plaine des pilastres, plintes, angleries estoit differente de la façon commune, et que les paroles des articles inserees au contrat, nestoit assees claires pour estre entendues de tous, M. Antoine Flouri demandat audit Martellange d'en avoir une plus claire intelligence, ce quil fist luy descrivant tres particulièrement le tout, et le luy donnant signé de sa main, avec l'accord de quelques autres points, la memoire est dattee du 24 may de ladicte annee. Il laissat aussi au college copie signee aussi de sa main. Par cette memoire est esclarty une erreur qui estoit advenue par mesgarde audict contrat au domage dudict masson. Lorsquil est dict que au lieu où le pilastre seroit de 22 pieds daulteur il vauldroit 36, et fault restituer 66, car toutes les fa-

ces des pilastres aiant 3 pieds en face, multipliant trois fois 22 qui est leur aulteur font 66. Cette mesmoire esclairoit le tout, car ni ledict M. Antoine, ni Martellange n'appercevut l'erreur. Tout deux procedant en bonne foy, et la dicte memoire expliquant le tout suivant lintention des contractans, par quoy il ni eut jamais aulcune difficulte sur le contrat. Il est advenu que M. Antoine Flori est venu à mourir et que la besongne a este donnee à M. Charpignac, qui la acceptee, en mettant en son propre lieu et place, comme appert par un contrat de l'annee 1607 onziesme novembre, tesmoins M. Dasquemie (30), De Lafont et J. Arnaud. Or, comme le dict Martellange fust de rechef envoie au Puy par son Provincial pour visiter la fabrique nommement que le mestre ouvrier estoit mort, pour donner instruction de lœuvre à son successeur, apres avoir remedie a quelques faultes arrivees au posage des bazes des coins et qui fust faict en celles qui restoient a poser, car, la dicte faulte demeure encore en une qu'il faut reposer, au coin de la grande chapelle, du costé de septentrion. M. Charpignac proposat audict Martellange comme sentendoit lartiele du contrat de mesurer la taille plaine des pillastres, lequel luy expliqua qu'il falloit prendre, selon les paroles du contrat, qui porte, qu'on mesurera le pied en ligne avec son retour, valoit pour deux pieds en face, quoy quil compris le pied qui se retrecissoit au dedans des deux pieds qui pourtoit le retour d'un pied, et ledict Charpignac vouloit entendre de mesurer en ligne selon les contours du pilier, et a lordinaire, la superficie d'un pied, partant fist difficulté de vouloir acquieser a cette façon de mesurer, laquelle ledict Martellange dict avoir declarer telle par les paroles du contrat, et partant, qu'il s'en rappourtait à la memoire qu'il en avoit donner escrite et signer de sa main a

(30) *Jean* Dasquemye, conseiller du roi, signe en cette qualité dans un bail du 14 août 1612 pour la construction des fourches patibulaires de Rouzon près le Puy. Un Dasquemye, sieur d'Auzac, est premier conseiller du Puy en 1690, et un J.-B. Dasquemye, aussi sieur d'Auzac, est maire du Puy en 1735 (Communiqué par M. Aymard, archiviste de la Haute-Loire).

feu M. Antoine, et fust trouvé que la veuve l'avoit, et rendit entre les mains dudict Martellange dans lesglise neufve par les mains de son fils, qui sen souvint fort bien, à loccasion que la figure de mesurer y est, et le tesmoignera, M. Charpignac fict encore difficulté de si accorder. Parquoy on fist assembler au collége ou fust present M. Dasquemie, M. Coulon, M. de Lafont, M. Davignon, le feu R. P. Poucrot, le P. Nicolas Gouz, Estienne Martellange, ledict Charpignac et son fils, et ce dans la salette de la porterie, ledict Martellange dont, comme architecte et directeur de lœuvre qui avoit minute les articles du contrat, en fist ample explication, presents tous ces Messieurs, et finalement sommat ledict M. Charpignac, de vouloir accorder cest article du contrat selon lesplication quil en avoit faict à la memoire quon avoit retire de la vefve du défunt, comme conforme audict contract, ou bien quitter et se departir dudict contrat, car a peine avoit-il encore commence a se mettre en œuvre, ce qu'il agreat, en estant meme somme par M. Dasquemie, de mesme fit le R. P. Poucrot, recteur, qui promit observer le contrat, suivant l'interpretation donnee par ledict Martellange qui remit audict Charpignac la memoire qu'on avoit retiré de la vefve et de laquelle il cite les paroles par cœur, quoy quil die ladicte memoire estre demeurer au college, suivant cest accord mutuel, lassemblee se despartit, et M. Charpignac a travaille, jusque à lannee passee, 1610, sur la fin du mois de juillet, qu'on a voulu toiser, ce quaiant fais il sest trouve que ledict Charpignac estoit redevable sur largent quil avoit reçu de plus de 400 l., ce que voiant il a voulu remuer la question susdite, voire a excogiter une façon toute nouvelle alienne d'aulcun usage ou raison, afin que au lieu qu'il debvoit il fust trouvé qu'on luy devoit, tirant par le nom les paroles du contrat et leur faisant dire tout a rebourg de leur vray sans et de lintention que je les ay minutees, qui fust cause quon m'escrivit à Dijon ou j'estois afin den respondre ce qui feroit de la verite, ce que je fis de Bezanson, car je receus les lettres à Dijon estant sur mon despart pour aler à Bezanson, don je respondis conforme a ce qui est diet cy dessus, et de la memoire que javois laisse escrite et signee

de ma main du 24 may 1607. Il na ce neanlmoins voulu acquiesser parquoy on ma faict venir icy avec grand interest du bastiment de leglise et college de Dijon, et de tous les aultres bastiments de touttes med^s provinces sur lesquels jay charge afin que en personne jaccommodasse ce different, et donnasse de vive voix lexplication du contrat que javois minute, et de fais à mon arrivee que je luy ay faict sçavoir, il me dit sen rapourter entierement a ce que je dirois, partant on a prie les susdicts nommes en la premiere assemblee, de vouloir nous ouir pour accorder de tout, et a luy de ce pourter au devoir et raison, il sest tenu opiniatrement a son invention et interpretation à sa mode, partant, Monsieur d'Asquemie luy a dict de toiser et donner le compte de la besongne, selon quil lentendoit, car javois exibe le toisage que javois faict avec luy de la maçonnerie, a de plus de la taille, comme est la vraie intelligence du contrat. Il me donnat donc copie de son compte le 21 du present 1611, ou il apprit qu'il y a de la contradiction en tous les articles, voire selon son intelligence, quil ne respond pas à soy mesme, et ce quil a toujours faict, c'est que demain il nie ce qu'il a accorde au jour present, qui a faict que jay couche cette presente declaration, conforme a mes mesmoires passees a les paroles du contrat, afin qu'elle puisse servir en temps et lieu sen que je ne peux sejourner icy pour les adfaires des bastiments de mes provinces, joint la difficulte quil y a heu pour venir en une aultre province, oultre linteret des fabriques de la nostre. Cependant, oultre la presente declaration, je laisse encore les comptes du toisage que jay faict avec toutte fidelite et diligence, selon la teneur du contrat, ne mestant voulu fier a ce quoy avoit faict creignant quil ni eut de lerreur, ceux qui lavoient faicts nestant de la profession, et encore une explication du point de la difficulte par laquelle il sera aise dentendre que ledit Charpignac interprete le contrat contre raison et mon intention, et pour assurance de verite me soumets à prester le serment, lors quon le voudra exiger pour tesmoignage de ladicte verite, en foy de quoy jay escrit et signe la presente declaration.

« Estienne MARTELLANGE »

Les explications fournies par Martellange furent-elles suffisantes ? nous ne pouvons l'affirmer. Toutefois Charpignac poursuivit son entreprise, puisqu'il est encore question de cet entrepreneur au sujet de l'établissement des voûtes ; dans une lettre datée de Lyon, 4 août 1616, Martellange expliquait qu'il valait mieux faire les voûtes de la croisée à cul-de-four au lieu de celles à arêtes qu'il avait tracées dans son projet ; en même temps, il recommandait d'élever tous les murs de l'église à leur hauteur avant de voûter. Enfin, il réclamait de Charpignac un modèle en relief, avec tous les blocs en petit.

Ces instructions ont été suivies ; ces voûtes construites en pierre n'ont pas donné lieu à des mouvements, malgré leur grande portée, et la voûte en cul-de-four de la croisée du transsept est appareillée d'une manière remarquable, quoiqu'elle présente la difficulté de s'intersecter sur un plan barlong.

Une certaine partie des matériaux du collége fut prise au rocher de Corneille, qui appartenait alors au chapitre de la cathédrale. Nous avons trouvé la trace d'autorisations demandées ou accordées dans ce but aux Jésuites, le 10 mars 1615 « pour reprendre les travaux de l'église, puis, le 4 décembre 1635 et 25 janvier 1636, également « pour « la continuation des bâtiments de leur église. »

Ces faits indiquent que cette entreprise fut longue et laborieuse ; toutefois, il ne peut rester aucun doute sur l'exécution des plans de Martellange, le monument leur étant absolument conforme, sauf en ce qui concerne la décoration de la partie inférieure de la façade, exécutée en trachyte de la Pradette (31), portion qui a été ajoutée

(31) Commune de Montusclat (mont brûlé), canton de Saint-Julien-Chapteuil.

après coup et en placage, à une date que nous ne pouvons préciser absolument.

Cependant, les documents déposés aux archives du Puy présentent de nombreux rôles de journées d'ouvriers et de fournitures dans l'année 1682 ; on pourrait donc conjecturer que ce portail ne remonte qu'à cette date.

Quelques personnes nous paraissant admettre difficilement notre opinion à l'égard de l'addition de ce portail après coup, nous nous bornons à indiquer sommairement les faits qui nous ont conduit à cette hypothèse :

1° La coupe longitudinale de 1605, ainsi que les plans de l'église de 1628, n'indiquent pas cette saillie ; le mur de face ne présente que des pilastres sans surépaisseur ;

2° Le style employé, assez lourd du reste, n'a aucun rapport avec le genre connu des œuvres de Martellange et paraît plus moderne ;

3° Les colonnes accouplées du centre ne se rapportent d'aucune manière avec l'axe du pilastre qui les surmonte;

4° On voit parfaitement sur le côté latéral, dans la rue du collége, la jonction d'assises dont les joints horizontaux ne concordent pas entre eux ; ce qui indique au moins que la partie inférieure a été construite en reprise et en sous-œuvre.

Le collége du Puy est compris dans un grand quadrilatère formé, au nord, par la rue du collége, sur laquelle se trouve, au nord-ouest, la façade latérale de l'église. au couchant, par la rue du Bessat, à l'angle nord-ouest de laquelle est l'entrée de l'église et presque à côté celle de l'établissement, au sud, par la rue de la Chaussade, et, au levant, par la rue Sept-Epées, bordées, l'une et l'autre en partie par des maisons mitoyennes avec des corps de logis.

Ce quadrilatère est sur la déclivité du vaste amphithéâ-

tre que forme la ville, laquelle a conservé sa vieille physionomie avec ses rues étroites et escarpées pavées de débris de la brèche volcanique du rocher de Corneille.

Il se compose de deux grandes cours séparées seulement par un corps de logis et entourées de bâtiments. L'église forme le côté nord de la première cour ; une galerie couverte à deux étages lui est adossée et se trouve aussi dans l'axe de la porte principale d'entrée. Cette galerie est décorée, du côté de la cour, par une ordonnance d'arcades de style dorique au rez-de-chaussée et ionique au premier étage d'un genre qui manque un peu de pureté mais qui ne laisse pas d'avoir une certaine élégance. Il paraît qu'il y avait autrefois sur la façade de ce portique un immense perron qui fut démoli il y a quelques années et qui fut remplacé par un escalier vulgaire. Ce perron conduisait au premier étage de la galerie et aux tribunes de l'église. La construction de cette galerie ne nous a pas paru aussi ancienne que celle des autres bâtiments. Cette première cour servait, comme d'habitude, pour les classes et cette disposition lui a été conservée.

La deuxième cour est beaucoup plus grande en ce sens surtout qu'elle occupe dans sa longueur l'espace que l'église enlève à la première. Le corps de logis, opposé à l'entrée, offre deux grands pavillons, dépassant en hauteur la masse des bâtiments et dans lesquels sont installés des escaliers ; sur ce même corps de logis est un fronton qui devait recevoir le cadran solaire d'usage. Toutes ces constructions paraissent anciennes, à l'exception de la façade au nord qui a été remaniée. On remarque deux portes en symétrie qui sont d'une bonne manière.

L'église occupant, comme nous l'avons dit, l'angle nord-ouest de l'établissement est, selon l'usage adopté par Martellange, un peu en arrière de l'alignement

de la rue (du Bessat); elle se compose, compris dans un seul parallélipipède, d'une seule nef avec transsept accompagnée de trois chapelles de chaque côté et terminée par un chœur carré.

C'est absolument le plan type adopté par notre artiste, et, en conséquence, nous devrons insister sur sa description, afin de pouvoir y rapporter les suivants. Les bras du transsept sont un peu plus étroits que la nef. L'espace, résultant de l'intersection du transsept avec le chœur carré, sert de vestibule au nord et de dégagement au sud pour le rez-de-chaussée de l'église et forme tribune au-dessus, avec deux fenêtres donnant sur le chœur.

La décoration intérieure est formée d'un pilastre toscan couronné par une grosse architrave au-dessus de laquelle retombent les voûtes. Les arcs des chapelles sont en plein cintre et leurs impostes ne présentent qu'un simple bandeau : on voit que rien n'a été donné au luxe.

Les tribunes sont ménagées soit dans les arcades formées par les chapelles latérales à la nef, soit dans les transsepts. C'est là encore une des dispositions adoptées que nous retrouverons partout, sauf le système de construction ou de décoration. A l'église du Puy, ces tribunes, quoique prévues dans le projet, sont établies en bois sur un arc excessivement surbaissé, qui offre par dessous les nervures diagonales et perpendiculaires d'une voûte de la fin du xve siècle, retombant sur des culs-de-lampe. Ce parti pris est, comme on le voit, très-rationnel et ne manque pas d'originalité; naturellementla rampe d'appui est formée de balustres tournés. Le fond du transsept ayant été consacré à des autels, les tribunes qui les surmontent et les encadrent ont été enrichies sur toutes leurs faces de peintures décoratives qui accompagnent très-bien

la dorure appliquée sur toute l'architecture du rétable.

Nous ne croyons pas qu'on ait cherché à donner à ces peintures un sens absolument allégorique.

On remarque (transsept du côté de l'Evangile formant chapelle de Saint-Ignace), sur le tympan de l'arc deux figures de femmes, dont nous n'avons pu trouver le caractère allégorique et dans les compartiments du dessous de l'arc deux psalmistes et deux prophètes, puis des chérubins en foule. Le tableau de l'autel représente saint Ignace agenouillé devant la sainte Vierge.

De l'autre côté (chapelle de la sainte Vierge), sur les tympans de l'arc, sont des anges supportant des écussons timbrés des chiffres de Jésus-Christ et de la sainte Vierge et dans les compartiments au-dessous des anges et de nombreux chérubins. Le tableau représente l'adoration des bergers.

Ces rétables, ainsi que celui du maître-autel, boursouflés d'ornements et aux colonnes torses, sont entièrement dorés; ils appartiennent à l'art Jésuite de la fin du XVIIe siècle. Le tableau principal, représentant le Christ en croix et d'une bonne manière, est attribuée à un peintre du nom de François (32).

(32) Un FRANÇOIS, dit *Guido Francisco* serait né au Puy-en-Velay, à la fin du XVIe siècle ; il eut un fils : *Jean-Christophe*, né également au Puy, qui fut aussi peintre et mourut en 1657. Les biographes du Velay ne nous semblent pas fixés d'une manière très-sûre à l'égard de l'existence et de l'attribution des œuvres de ces artistes. Il y aurait là une étude intéressante et spéciale à faire. Un FRANÇOIS *Simon*, de Tours, a fait partie de l'Académie royale de peinture, en 1661, et est mort, le 22 mai 1671, âgé de 55 ans (*Archives de l'Art français*, t. I, pag. 364). Dans l'*Abecedario de Mariette* (tome II, page 270), il est expliqué que ce François cherchait à imiter la manière du Guide, qu'il avait connu en Italie et avec lequel il avait contracté amitié. » On a précisément raconté

Les chiffres de la Compagnie de Jésus se voient encore dans le rétable du maître-autel, supportés par des anges d'une main au-dessous du médiocre, ainsi que toute la partie statuaire. L'intérieur de l'église n'offre pas d'autres œuvres d'art ; toutefois, on peut affirmer qu'elle fut, au moins en grande partie, décorée de peintures que recouvre en ce moment un affreux badigeon. Il y aurait lieu de chercher à les faire revivre et elles rendraient tolérables, par leur coloration, ces immenses rétables dorés lesquels, isolés, affectent désagréablement le regard.

Certains *Guides* ne manquent jamais, dans leurs descriptions d'églises du XVIIe siècle, de critiquer : « les massifs piliers qui ont fait des *bas-côtés* deux couloirs étroits et obscurs. » Persister à confondre des chapelles avec des basses-nefs, dans une église de collége, c'est bien le sans façon qui caractérise notre époque. La structure de ces églises est le résultat d'études sérieuses et d'une entente exacte entre le programme rempli et une construction solide ou peu coûteuse. Les murs latéraux des chapelles, prolongés en consoles, au-dessus de leur toiture, servent d'arcs-boutants naturels à la poussée de la voûte de la grande nef. Si l'on avait converti ces chapelles en bas-côtés par le percement d'arcades dans leurs murs latéraux, il serait devenu indispensable de bâtir des contreforts extérieurs au parallélipipède formé par l'Eglise et, par conséquent, d'encombrer une rue latérale et de rendre impossible l'établissement de la galerie juxta-posée à l'intérieur du collége. Il y a même ceci de très-ingénieux dans cette combinaison des églises de Martellange, c'est que le transsept occupe juste la largeur de deux chapelles. De

le même fait pour notre *François* puisqu'on l'avait, en conséquence, surnommé *Guido*.

sorte que l'on pouvait, à son gré, ou faire une église avec nef, accompagnée de cinq chapelles de chaque côté et sans transsept, ou de trois chapelles avec transsept; et cela sans sortir du parallélipipède obligé, n'offrant aucune saillie ou angle rentrant. Aussi Martellange propose le plus souvent ses églises soit au nord, soit au midi de sa première cour, au gré des convenances, ainsi qu'on le verra à Vienne, à Moulins et à Vesoul. Le chœur est carré si la deuxième cour passe derrière l'église; il est à trois pans si on y place une cour de service, comme à Lyon et comme il l'avait projeté à Vienne et à Vesoul. Il laisse presque toujours, au devant de l'église, une sorte de petite cour en retraite de la façade de l'établissement, soit pour donner plus de développement à la circulation, les colléges étant le plus souvent entourés de rues étroites, dans toutes les villes anciennes, soit pour ménager la vue de l'édifice.

On voit, par ces détails, que ces vieux colléges, si simples et si commodes à la fois, répondaient admirablement aux besoins de l'époque et que l'artiste qui en est le véritable auteur mérite bien quelques pages de mémoire.

L'extérieur de l'église du Puy offre quelque richesse, grâce à l'ordonnance dorique dont on l'a plaquée, comme nous l'avons expliqué plus haut. La partie supérieure est de la plus grande simplicité. On y voit la rosace ronde obligée, accompagnée de pilastres et de grandes consoles formant arcs-boutants; le tout est surmonté d'un grand fronton orné du chiffre de la Compagnie de Jésus. La menuiserie de la porte d'entrée, quoique mutilée, nous présente des panneaux et des sculptures d'un bon travail; son imposte était ornée de deux anges supportant un écusson; cette décoration, assez élégante, a été mutilée.

La porte d'entrée du collége, encadrée par des pilastres

d'ordre dorique, coupés par des refends en bossage, est à plein cintre. Le fronton aigu est interrompu par une niche ronde accompagnée de consoles et surmontée elle-même d'un petit fronton. Tout cela forme une composition sévère, d'excellente proportion et due, probablement, à un architecte habile. Nous aimerions à l'attribuer à notre artiste ; nous n'osons aller jusque là : cette porte nous semble appartenir à une époque plus récente et s'éloigner de la manière de Martellange,

Le clocher de l'église n'offre aucun intérêt et n'a pas l'importance qui lui conviendrait en raison de la grandeur de l'édifice.

LÉON CHARVET.

(*A continuer*)

LA FABRIQUE DE LYON AU XVIIIe SIÈCLE.

J'ai rapporté, de mes chasses aux vieux livres, deux pièces qui m'ont semblé avoir un certain intérêt pour l'histoire de la fabrique d'étoffes de soie de Lyon, et je vais faire part de leur contenu aux amateurs des vieux souvenirs de notre ville. La première de ces pièces est un volume de 220 pages intitulé: *Du commerce et des manufactures distinctives de la ville de Lyon*, par l'abbé Bertholon, Montpellier, 1787 (1).

La seconde pièce est une brochure de 47 pages : *Observations sur les manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon*, sans date et sans nom d'auteur (2).

(1) Bertholon, né à Lyon en 1742, mort en 1800, était entré dans la communauté des Lazaristes. Il a écrit sur la physique et sur les causes qui ont fait progresser la fabrique de Lyon.

L'éditeur, dans un *avertissement*, dit qu'il « a cru devoir ne présenter « que la partie de ce travail qui pouvait être saisie plus facilement par le « grand nombre de lecteurs. Le reste trouvera sa place dans un ouvrage « sur le même sujet, en six volumes, orné d'une quantité considérable de « figures et de plans. » Je ne sais pas si une édition de ces six volumes a paru.

(2) Dans le catalogue de la bibliothèque Coste, cette brochure est ainsi

bbé Bertholon débute par l'histoire du commerce qu'il fait
ıter aux Phéniciens, et, après de nombreux détails très-
ıs sur ce sujet, il arrive au XVIIIe siècle. Mon but étant de
voir que les difficultés contemporaines ne datent pas de
ırs, je ne ferai pas l'analyse de toute cette curieuse et
ssante histoire, et je me reporte simplement au siècle pré-
. Arrivé sur le seuil de cette époque, l'auteur fait les sages
ons suivantes : « On l'a dit depuis longtemps, la bonne
st l'âme du commerce. Partout où elle règne, on le voit
ir; dès qu'elle ne subsiste plus, il tombe en décadence.
prit de bonne foi et de probité des Lyonnais est partout
rt reconnu qu'on serait en peine de citer un seul exemple
ette vertu eût été blessée. » Cette appréciation des vertus
ises fait la gloire de nos ancêtres; mais je n'oserais pas
r qu'il en fût toujours ainsi dans notre époque de spécu-
et de *boursicoterie*. Quoi qu'il en soit, tout n'allait pas
ıis pour le mieux, et les querelles entre patrons et ou-
entravaient singulièrement les affaires commerciales.
divisions intestines entre les divers membres de la fa-
ont été des causes très-nuisibles à ses succès. En 1697,
ent les premières contestations entre les maîtres mar-
ı et les maîtres ouvriers. Ceux-ci étaient alors au nombre
ı environ. Au bout de quatre ans, intervint un arrêt sur
les maîtres marchands formulèrent ensuite des plaintes.
ommissaire étant venu sur les lieux entendit tout le monde,
arrêt du 26 décembre 1702 rétablit le calme dans cette
mauté trop longtemps agitée. En 1744 et 1745, nouvelles
ıllées, nouvelles cabales, nouveaux troubles, et ce ne fut
ès plus de trois ans qu'on put réunir les deux moitiés
orps qui devraient toujours être parfaitement unies.
tristes querelles, outre la cessation du commerce et les
s populaires, furent cause des émigrations des ouvriers à

ı : « N° 10600. *Observations*, etc., sans date et sans signature,
ıe de l'assemblée nationale, 47 pp. » Elle est aussi cataloguée par
ı qui lui donne pour auteur Terray et Pavy fils, 1789.

l'étranger et de la transplantation de l'industrie de Lyon. Les jésuites transportèrent de notre ville à Suze une colonie de manufacturiers qui, ayant sous la main les soies du Piémont, nuisirent beaucoup à la fabrique lyonnaise. Dans les années suivantes, le défaut de subsistances occasionna des révoltes et de nombreuses émigrations d'ouvriers qui établirent à Harlem des manufactures d'étoffes. La Haye, qui tirait annuellement de Lyon pour plusieurs millions, n'y envoya plus de commissions.

Ce qui fit beaucoup de mal, ce fut la versatilité des règlements, n'ayant aucun plan fixe et déterminé. C'est à cause de cela que M. de Gournay écrivait, en 1752, que les manufactures de Lyon prospéraient avant 1625, et qu'il semblait qu'on s'était appliqué depuis à prendre des précautions pour empêcher le commerce des étoffes de s'étendre. La fabrique de Lyon éprouva, en 1750-51, une cessation de travail générale. Les efforts de plusieures riches négociants, pour le soutien de leurs ouvriers, ne remédièrent qu'à une partie du mal. Une somme de 75,000 livres, que la communauté des maîtres fabricants emprunta, fut insuffisante pour venir au secours de la misère.

En 1751, cette même communauté émit une déclaration contre l'envoi des échantillons à l'étranger qui, par ce moyen, profitait de nos dessins en les faisant exécuter avant que les étoffes fussent sorties de France. Le 31 janvier 1755, M. de Trudaine, intendant du commerce, écrivit au prévôt des marchands, pour lui apprendre que le nommé Boucharlat, Lyonnais expatrié et directeur de la fabrique que le roi des Deux-Siciles avait établie à Naples, entretenait des correspondances à Lyon au moyen desquelles il recevait des étoffes nouvelles aussitôt qu'elles sortaient de dessus le métier.

La troisième partie du volume de l'abbé Bertholon, la plus considérable, est plutôt un cours d'économie politique, dont le but est de préconiser d'une manière générale la suppression des impôts sur les matières commerciales. On s'y occupe aussi de la moralité des commerçants, et, à l'occasion des faillites, l'auteur s'écrie : « Oserons-nous dire une vérité fâcheuse? C'est que le « luxe extraordinaire qui règne depuis quelques années parmi

« nos négociants, et surtout parmi les femmes, entraîne la « ruine d'un grand nombre de maisons. »

L'auteur adresse aussi des conseils à notre ville : « N'oublie « jamais, ô Lyon, que c'est à tes dessinateurs que tu dois en « grande partie la prospérité de tes manufactures, que c'est à « eux que tu es redevable de ces miracles de l'industrie, que « chaque jour voit éclore dans ton sein. Souviens-toi de ce *fa-* « *meux Revel*, le compagnon des travaux du célèbre Lebrun, qui « surpassa par ses brillants dessins tout ce qu'il y avait eu ja- « mais de plus habile en ce genre..... Souviens-toi que c'est « dans tes murs qu'est né le célèbre de Lassale (1) qui a tant « contribué à la gloire et à la prospérité de tes manufactures. »

Je ne suivrai pas le professeur Bertholon (2) dans tous les détails qu'il donne sur l'industrie lyonnaise, car cela me conduirait trop loin ; mais les lignes ci-dessus, relatives au dessin qui avait mis surtout nos tissus en faveur, sont parfaitement de circonstance aujourd'hui, et je ne peux m'empêcher de faire remarquer combien la disparition des étoffes façonnées est préjudiciable à notre fabrique. Les femmes à la mode ont remplacé les dessinateurs par des tailleuses qui entassent chiffons sur chiffons, et produisent des toilettes du dernier mauvais goût. Il faut cependant avouer, pour être juste, que les robes contemporaines ont un grand avantage, en ce qu'elles sont confectionnées pour balayer les rues.

Le *fameux* Jean Revel précité, peintre, auteur du perfectionnement dans l'art d'appliquer le dessin à la fabrication des étoffes de soie, naquit à Paris le 6 août 1684 et mourut le 5 décembre 1751, à Lyon, où il s'était fixé depuis 1710. Le volume des *Lyonnais dignes de mémoire*, auquel j'emprunte ces détails, dit qu'il avait été élève de Charles Lebrun, et le même fait est raconté par

(1) Philippe de Lassale, dessinateur et mécanicien, né à Seyssel le 25 septembre 1723, mort à Lyon le 27 février 1804. (*Lyonn. dignes de mém.*) L'abbé Bertholon s'est donc trompé en le faisant naître à Lyon.

(2) Bertholon a été professeur à l'Ecole centrale de Lyon (*Lyonn. dignes de mém.*).

Grognier (1). (*Arch. hist. et statist. du Rhône*, III, p. 470.) Mais il y a là une erreur. En effet, l'illustre Lebrun, né à Paris le 24 février 1619, mourut dans la même ville le 12 février 1690. Jean Revel, qui n'avait que six ans à cette époque, ne pouvait donc pas être son élève. Le docteur Hoefer, dans sa *Biographie générale*, nous apprend que ce fut Gabriel Revel, père de Jean, qui suivit les leçons de Lebrun. Cependant, il paraît que le fils débuta effectivement dans la peinture, et, comme le dit Grognier, *avec un succès peu éclatant*.

Beaulieu, dans son *Histoire du commerce de Lyon*, le traite de peintre médiocre et il ajoute : « Il inventa l'application du dessin de la fleur à la fabrication des étoffes, et dut son secret « au hasard. Un jour que, dans un moment d'ennui, il rêvait, « les yeux fixés sur un jardin, l'aspect des fleurs qui s'offraient « à sa vue fit naître subitement en lui l'idée d'appliquer leur « imitation sur l'étoffe. Après quelques essais, l'art connu sous « le nom de *mise en carte* fut trouvé en 1770, et Philippe de « Lassale y ajouta les couleurs en 1774. » Dans cette narration, Beaulieu commet une grave erreur de date, en reportant l'invention de la *mise en carte* à l'année 1770, puisque l'inventeur était décédé en 1751. Grognier, dans sa Notice sur Jacquart, p. 48, raconte le même fait en corrigeant la date : « Jean Revel, « auteur de l'ingénieux procédé de la *mise en carte*, que le « hasard lui avait inspiré en 1740, exploita avec un grand « succès d'argent son heureuse découverte. Deux dessinateurs, « ses contemporains, durent à leurs crayons une belle fortune. « L'un d'eux, Ringuet, substitua la représentation des fleurs « naturelles à des plantes fantastiques, dont on recouvrait sans « choix et sans mesure les plus riches étoffes. L'autre, nommé « Courtois, avait trouvé l'art de la dégradation des couleurs et « du clair obscur. » Pernetti (t. II, p. 349) et Hoefer, dans sa

(1) Louis Furcy Grognier, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, né à Aurillac le 1er avril 1774, mort le 7 octobre 1837 (*Lyonn. dignes de mém.*)

Biographie générale, ont chacun consacré un article à Jean Revel, mais ils ne parlent pas de l'invention de la *mise en carte*; il est seulement question des *points rentrés pour faire des couleurs*.

Quoique le titre du volume de l'abbé Bertholon indique la date de 1787 pour la publication, il est cependant à présumer qu'il fut composé vers 1780. En effet, l'avertissement de l'éditeur nous apprend que, dans cette année, l'abbé Raynal (1) institua un prix à décerner par l'Académie de Lyon sur le sujet suivant : *Quels ont été les principes qui ont fait prospérer les manufactures de la ville de Lyon? Quelles sont les causes qui peuvent leur nuire? Quels sont les moyens d'en maintenir et d'en assurer la prospérité?* L'abbé Bertholon remporta le prix.

Beaucoup de faits, relatifs à la fabrique de Lyon, se sont produits dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, et j'aurai occasion de les signaler, en analysant la brochure dont j'ai donné le titre au commencement du présent travail. Cette brochure débute ainsi : « Dans un moment où l'Assemblée de la nation occupe tous les esprits, intéresse tous les cœurs et donne un mouvement rapide à toutes les idées de réforme qu'exigent, à juste titre, toutes les différentes parties du gouvernement français, les marchands fabricants d'étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon ont pensé qu'ils ne devaient pas rester muets sur les intérêts de leur commerce de manufacture. » C'est en partant de cette idée que l'auteur

(1) Raynal, né le 11 mars 1711, à Geniez, dans le Rouergue, débuta dans l'état ecclésiastique. Ensuite, entraîné par le voltérianisme, il donna sa démission de prêtre et proclama des idées anti-religieuses. A l'époque de la révolution, et en présence des exagérations démagogiques, une réaction se produisit en lui. Quoique attaqué par nos souverains révolutionnaires, il ne fut cependant pas conduit à l'échafaud, et mourut à Paris le 6 mars 1796 (*Biogr. universelle*). Le prix institué par lui, pour l'Académie de Lyon, était de 600 livres. L'abbé Bertholon l'obtint en 1784, et son mémoire fut imprimé à Montpellier en 1787 (J.-B. Dumas. *Hist. de l'Académie de Lyon*, 1840, I, p. 208).

fait une description de l'état dans lequel se trouvait la fabrique d'étoffes de notre ville.

Après avoir donné un aperçu historique de la fabrique antérieur au XVIIIe siècle et parlé de son état prospère, il nous dit que ces temps d'éclat et de prospérité durèrent seulement jusqu'au milieu du siècle dernier. Alors les souverains étrangers songèrent à établir des manufactures semblables à celles de Lyon, et, pour réussir, ils attirèrent dans leurs Etats un nombre considérable d'ouvriers et de dessinateurs lyonnais. Telle était encore, vers l'année 1764, la position des manufactures de notre ville que les étoffes, malgré les droits dont on les surchargeait et la concurrence des fabriques étrangères, obtinrent partout une préférence exclusive. Il faut cependant avouer que, si les tentatives des souverains n'eurent pas un entier succès, leurs intentions furent parfaitement remplies relativement aux étoffes de soie unies.

Pour satisfaire l'inconstance de la mode qui exigeait une variété continuelle dans nos étoffes, on commenca, en 1764, à y introduire de la broderie. Cette nouveauté séduisit et prit un grand développement. En adoptant ce nouveau moyen de faire du façonné, on ne songea pas qu'il a été donné aux femmes de tous les pays de manier l'aiguille ; que l'on rendait inutile l'industrie de nos fabricants, et que c'était consentir à partager avec toutes les nations un avantage que leurs efforts n'avaient pu enlever à la France.

Les choses étaient en cet état quand un fatal traité de commerce avec l'Angleterre, en ruinant les manufactures du nord de la France, vint porter le dernier coup à celles de Lyon. Bientôt les étoffes de coton anglaises vinrent rivaliser avec celles de soie, pour l'habillement des femmes. Les draps de casimir remplacèrent les draps de soie, et les autres articles façonnés dont les hommes faisaient usage furent remplacés par des gilets de casimir et de basin. Ce goût fantasque et impatriotique pour les étoffes anglaises se répandit avec une effrayante rapidité. Au moment où se publiaient ces *Observations sur les manufactures*

de la ville de Lyon, les étoffes de soie unies occupaient la presque totalité des ouvriers.

Les besoins du gouvernement et la masse énorme des dettes de l'Etat (1) forcèrent de donner aux impôts la plus grande extension, et les dettes particulières de notre ville nécessitèrent des droits d'octroi considérables. Les loyers étaient devenus chers, ainsi que les denrées de première nécessité, et par suite de cela le prix des façons se maintenait beaucoup plus haut que dans la plupart des autres manufactures de l'Europe, de manière à créer une différence de 10 à 12 %. On vit, en 1787, une masse d'ouvriers réduits à la misère et à l'inaction. Deux mille ateliers furent détruits et quatre mille ouvriers au moins abandonnèrent leur ville natale. On possédait autrefois dans les étoffes brochées une branche d'industrie qu'aucune nation rivale ne pouvait enlever aux Lyonnais; mais la mode fut la cause que les étoffes unies l'emportèrent sur les façonnées et se vendirent seules. A l'avénement de Frédéric-le-Grand, il n'existait aucune manufacture de soie en Prusse, et à sa mort on comptait 2,800 métiers à Berlin.

On désirait alors que le roi et la reine de France proscrivissent par leur exemple le port des étoffes anglaises, dont l'immense consommation ruinait les manufactures françaises et enrichissait les Anglais. On demandait aussi qu'une loi assurât à tous les fabricants la propriété perpétuelle de leurs dessins, et qu'elle ne fût pas limitée à quelques années. L'auteur de ce mémoire le termine par ces mots : « Si notre industrie est favorisée, comme « nous l'espérons, si nos fabriques se vivifient, alors nous re- « cueillerons les fruits les plus doux de notre travail. » Hélas! la Terreur de 93 mit bientôt à bas toutes ces espérances, et, parmi les 1,684 malheureux, guillotinés ou mitraillés à Lyon, par suite des jugements de la Commission révolutionnaire, on compte un grand nombre de fabricants et d'ouvriers. (Jugem. de la Commiss. révolut. de Lyon.)

(1) Cette masse énorme était certainement bien peu de chose, en comparaison de notre dette actuelle ; mais nous marchons en tout de progrès en progrès.

Les deux écrivains, dont je viens d'esquisser les travaux, se sont surtout occupés de notre industrie au point de vue économique; mais ils se sont abstenus de relater de très-graves conflits entre les fabricants et les maîtres ouvriers, conflits qui dégénéraient en véritables émeutes. Si les grèves n'étaient pas encore inventées, les désordres les plus complets eurent cependant lieu, et une histoire détaillée de ces événements, pendant la durée du siècle dernier, serait une œuvre absolument de circonstance.

Les deux principales émeutes de cette époque furent celles de 1745 et 1786, et je renvoie pour les détails à l'histoire de Grandperret (p. 223 et 229), et à celle de Monfalcon (p. 815 à 820) etc. Mais ce qui prouve que les fabricants se trouvaient souvent sous la menace de semblables désordres, c'est le fait suivant : Leur communauté avait établi son bureau dans une maison de la rue Saint-Dominique qui touchait le couvent des Jacobins, et une chapelle leur avait été allouée dans l'église des susdits religieux. Ils demandèrent, en 1727, à pouvoir y communiquer directement de leur bureau. Dans une adresse au roi, ils disent que l'ouverture de cette communication aurait l'avantage « dans les « crises tumultueuses, de procurer aux employés de la cor- « poration une retraite salutaire. » Ces expressions démontrent que les désordres populaires pouvaient parfois survenir et troubler la sécurité de la *Communauté des fabricants d'étoffes de soie, or et argent* de la ville de Lyon.

Paul SAINT-OLIVE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOPITAL DE LA QUARANTAINE

OU

DES PESTIFÉRÉS DE VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS

(FIN (1)

VIII.

Peste de 1720. — Ses débuts à Marseille. — Marche de l'épidémie. — Intervention du pouvoir central. — Établissement du bureau de santé. — Rigueur de la discipline et des règlements.

Depuis longues années, notre province avait oublié la peste, lorsqu'en 1720, on apprend, au milieu de l'été, qu'elle s'est déclarée avec violence à Marseille, et qu'elle s'étend vers le nord en dépeuplant la Provence.

La maladie avait été apportée à Marseille par un navire venant du Levant, et introduite dans la ville, le 16 juillet, par des marchandises sorties en contrebande des infirmeries de la Quarantaine.

Si, pour les épidémies de peste des siècles précédents, on est obligé de chercher péniblement dans les descriptions vagues et écourtées des historiens, et dans les docu-

(1) *Voir les précédentes livraisons.*

ments manuscrits, les caractères spécifiques de la maladie, il n'en est pas de même dans celle-ci, dont la nature, le point de départ et la marche sont nettement établis.

Des médecins éminents ont laissé, sur ce sujet, des travaux très-complets. Chicoyneau, chancelier de l'Université de Montpellier, se rend à Marseille et y reste plusieurs mois pour étudier le fléau et diriger les secours. Pestalozzi, médecin de Lyon, sollicité par le duc de Lorraine Léopold Ier, écrit un *Traité des moyens préservatifs et curatifs de la peste.* Le docteur Mauget, célèbre érudit de Genève, résume également, dans un traité populaire, toutes les théories et les recettes des siècles précédents.

Les recettes conseillées contre la peste sont compliquées et nombreuses, une seule est simple et sûrement efficace :

Pour fuir de la peste le dard,
Pars tôt, va loin, et reviens tard.

Beaucoup la mettent en pratique d'instinct et sans conseil ; ceux qui restent sont soutenus par le courage et la prévoyance de l'évêque Belzunce et du gouverneur, le marquis de Pilles, assisté du chevalier de Langeron. A leur exemple, de toutes parts, les populations se mettent en mesure de faire face au fléau.

Un mois après l'explosion de l'épidémie, l'inquiétude se répand à Villefranche, et, malgré l'éloignement du danger, la ville se met en état de défense.

Le 25 aout 1720, « M. le lieutenant général a representé qu'on a l'avis que la contagion s'était répandue dans la province (1), qu'il était dangereux qu'elle ne fît des progrès dans cette ville, si on n'y apporte des moyens pour la prévenir; qu'il serait expédient d'interdire l'entrée à toutes sortes de particuliers qui n'auraient point de billet de santé, et à

(1) Cette assertion était inexacte et inspirée par de faux bruits et par la peur. La peste, à cette date, n'avait pas dépassé les environs de Marseille et d'Aix.

ıut mendiant particulièrement. Que, pour cet effet, il faut ıettre à chaque porte, ou du moins aux deux principales, ın notable avec des gens avec eux, pour veiller à la conservation de la ville, par le moyen sus dit. Qu'à cet effet, tous les officiers, magistrats, procureurs, et marchands soient obligés de se trouver aux dictes portes, les jours qui leur seront indiqués par M. le lieutenant général; le tout, jusqu'à ce qu'on aye appris la fin de ce malheur.

La matière mise en délibération, il a été convenu, qu'à ommencer dès demain, on fera garde aux portes de Belleille et de Lyon, à chascune desquelles il y aura un notale et deux hommes sous les armes qui seront commandés ar chaque capitaine de quartier; et ne laisseront entrer ucun particulier de quelque qualité et condition qu'il soit, u'il ne sera pas connu pour résider actuellement en cette ille ou dans la province; comme étranger qu'il ne sera as muny d'un billet de santé, jusqu'à ce que le bruit de ı contagion ne cesse. »

Cependant le fléau restait confiné au loin, dans les proinces du Midi; et, la première crainte passée, une grande égligence s'introduit au bout de quelques mois dans le ervice de garde.

En conséquence, le conseil de ville étant assemblé le 6 avril 1721, « sur ce qui a été représenté que la garde es portes de cette ville ne se fait point avec exactitude, e qui expose les habitants à voir la contagion s'introduire ans cette ville, soit par les pauvres mendiants, soit par s colporteurs qui apportent des marchandises qui vienent des lieux infectés, il a été ordonné ce qui suit :

1° Il est défendu à tous notables de faire monter la ırde par autres personnes que celles inscriptes dans le bleau qui a été fait à cet effet, à peine de l'amende de ente livres contre chaque contrevenant, au payement ı laquelle ils seront contraincts par corps, applicable à Hôtel-Dieu de cette ville, et de plus grande peine s'il y hoit;

2° Pareilles défenses sont faites aux notables d'abandonner leurs portes sous aucun prétexte ; à eux enjoint de les ouvrir à cinq heures du matin, et de les fermer à huit heures du soir, et de rendre les clefs à celui qui commande dans la ville, sous les mêmes peines portées par l'article précédent ;

3° Il est défendu de laisser entrer aucun pauvre mendiant dans la ville, soit qu'il soit muni de certificat ou autrement, sous les mêmes peines. Seront les dicts mendiants qui seront entrés dans la dicte ville arrêtés et conduits à la porte par laquelle ils seront entrés, pour après avoir été reconnus, et l'amende exécutée ;

4° Il est pareillement défendu de laisser entrer aucuns colporteurs chargés de marchandises, de toilles peintes, toilles de coton, mousselines et autres de pareilles natures, sous quelque prétexte que ce soit, et de quelques certificats qu'ils soient munis, sous les peines portées ci-dessus ;

5° Pour maintenir l'observation des règlements, sont convenus les dicts lieutenant général, maire et échevins qu'un d'eux fera chaque jour la visite des portes, et sur le procès-verbal qui sera par luy dressé en cas de contravention, l'amende sera indictée contre lui. »

A dater de ce moment l'inquiétude se réveille, car la nouvelle circule que l'épidémie a gagné le Dauphiné, le Vivarais et le Velay.

En même temps, le pouvoir central prend la direction des informations et des mesures ; et, sur l'ordre de la Cour, l'intendant des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais prescrit les précautions reconnues les plus utiles.

On ne voit plus, comme dans les précédentes épidémies, chaque ville abandonnée à son initiative et à sa routine. Des mesures importantes sont ordonnées et exécutées dans les provinces menacées avec un ensemble inconnu jusque là.

Le dimanche 22 juin 1721, « assemblée extraordinaire a té tenue chez M. le lieutenant-général maire, au sujet de a maladie contagieuse, à laquelle ont assisté MM. Troilleur, doyen ; de Phelines, chantre ; Aubry et Colin, chanoines ; MM. de Bussières et Rolland la Platière, conseillers au Bailliage ; M. de La Roche, avocat du roi ; M. de Saint-Fons ; MM. Dubot, président, et Mabiez, élus ; MM. de Meaux, marchand, et Goge, procureur ; MM. Perrin, chirurgien, et Sgalmier, apothicaire.

Il a esté arresté qu'il serait establi un bureau de santé ns lequel serait décidé tout ce qui aurait rapport à la nté, soit pour les gardes, police et autres choses qui y ont portées ordinairement ; et les résolutions qui y seront prises seront exécutées, nonobstant toute opposi- n ou empêchement.

On est convenu que l'assemblée du dict bureau se tien- les jeudys de chaque semaine, à deux heures et demy rès midy ; et pour composer ce dict bureau, ont nom- MM. les officiers du corps de Ville au nombre de sept, ux de Messieurs du Chapitre, lesquels seront choisis r eux, M. de Saint-Fons, M. de Bussières, et M. Douzy, othicaire ; M. Perrin, chirurgien ; M. Micoud, chirurgien ; M. Sgalmier, apothicaire. »

Quatre jours après, le 26 juin, « les sieurs commissais, du bureau de santé assemblés, il a été décidé ce qui uit :

1° Il est défendu aux notables de laisser entrer dans la ille aucun mercier ou colporteur, quelque billet de santé u'ils ayent ; et au cas qu'ils soyent chargés de ballots de archandises dûment cachetées du sceau d'une ville non uspecte sur les cordes d'emballage, le notable fera aver- un des commissaires du bureau, lequel, accompagné deux autres commissaires, visitera si les marchandises nt suffisamment certifiées ; et, au cas que les commisires le jugent aussy, ils donneront une permission par rit, laquelle restera entre les mains du notable pour

justifier qu'il a eu pouvoir d'introduire les dictes m
dises; et, en cas de contravention, le notable se
damné à l'amende de dix livres, au payement de
il sera contrainct par corps, et même à plus grand
s'il est ainsi jugé par le bureau ;

2° Deffenses sont faictes aux notables de laisse
dans la ville aucuns mendiants, ny même aucu
sans route, sous quelque prétexte que ce soit, m
certificats de santé ou non munis; et, au cas que
étranger se présenterait à pied, et que le notable ju
n'ont autre dessein que de mendier, ils s'informe
affaires qu'ils prétendent avoir et des personnes
veulent parler, pour que l'on puisse vériffier par
s'ils ont été visités;

3° Deffendons à tous habitants qui ont cout
loger des passants inconnus ou mendiants d'e
aucun, leur enjoignant d'ouvrir les portes de le
sons sous la réquisition du commissaire qui se
tera pour y faire visite, à peine de l'amende d
livres et des peines corporelles ;

4° Les portes seront ouvertes dès qu'il sera jou
ront fermées à la nuit tombante. Deffenses sont fa
soldats habitants de tirer aucun coup de fusil, à
prison (1);

(1) Cette défense était une simple mesure locale d'ordre p
cette opinion régnait encore généralement : que les grands feu
dans les maisons ou en plein air et les détonations de la poud
détruisaient les miasmes pestilentiels.

Voici un article d'un ancien règlement de santé, reproduit da
du Père Maurice de Toulon ;

« Les habitants seront exhortés de faire provision de genèvre,
rin, de sabine, et autres bois et herbes odorants, pour purifi
maisons et des rues le plus souvent qu'ils pourront, si mieux i
quelques parfums plus agréables, soit cassolettes ou autres f
storax et le benjoin. Que si l'on veut se servir de la poudre à e
fusées, ils le pourront. »

5° Enjoignons à tous habitants et artisans de prêter main forte aux commissaires du bureau, sur la première réquisition verbale qu'ils leur feront, sous peine de prison et de l'amende de dix livres contre chaque contrevenant. »

« Le 3 juillet, M. Mignot a représenté que, dans la visite des portes dont il s'était chargé, il fut, dimanche dernier, sur les dix heures du matin, à celle de Sainte-Marie (1), où il ne trouva aucun notable.

Il s'est informé quel était celui qui était de garde ce jour-là ; et assuré que c'était le nommé Ymenac, lequel méritait une punition exemplaire, laquelle mesure doit retomber, du moins pour l'amende, contre les habitants de ce quartier, lesquels, par la délibération du 16 avril dernier, se sont engagés solidairement.

L'assemblée ayant mandé le sieur Ymenac, lequel s'est trouvé absent, et, attendu ce que dessus, après s'être fait rapporter le règlement faict pour la garde des portes, le 16 avril dernier, et examiné l'engagement contracté par les habitants du dict quartier, a condamné le sieur Ymenac à tenir prison pendant deux jours, au bout desquels il sera tenu de monter la garde en qualité de soldat pendant trois jours ; a ordonné qu'il demeure rayé du nombre des notables, et l'a condamné, en outre, à l'amende de dix livres, au payement de laquelle seront tous les habitants nommés dans le dict engagement, contraincts solidairement ; et sera la présente affichée aux quatre portes de la ville. »

Pendant toute la durée de l'épidémie, presque chaque semaine, le bureau de santé prononça des amendes pour des infractions à ses règlements ; mais il n'y a pas d'autre exemple d'une sévérité pareille.

Cette vigoureuse exécution, provoquée par des négligences obstinées qui demandaient un exemple, produisit un effet souverain ; et, à l'assemblée suivante, le 8 juillet,

(1) Elle avait aussi les noms de porte de Liergues et de porte des Frères.

« Messieurs de Saint-Fons et Douzy ont rendu compte de l'exactitude qu'ils ont trouvé dans les notables qui ont gardé depuis jeudi.

L'assemblée a résolu que deux d'entre eux seraient chargés, chaque semaine, de visiter chez les particuliers, hommes ou femmes qui logent des étrangers, et arrester sur le champ, tant les passants que ceux qui les logent.

Il a été délibéré d'enjoindre aux notables d'arrêter les marchandises qui se présenteraient aux portes, non suffisamment certiffiées, et qu'on les conduirait à la maison de la Quarantaine, dépendant de l'hospital, pour y rester en dépôt, pour être décidé ce qu'il appartiendra. »

A mesure que le fléau se rapproche de notre province, la sollicitude du pouvoir central devient plus pressante.

« Le 15 juillet, M. de Saint-Fons a présenté une lettre écripte au bureau par M. l'Intendant, par laquelle il l'invite d'entrer en relation avec la compagnie de santé de Lyon; sur quoy le bureau a délibéré qu'il y ferait réponse incessamment et s'y conformerait. » Quelques jours après le bureau de santé reçoit des lettres de M. de Rochebrune et de Monseigneur le maréchal de Villeroy, lui ordonnant de se conformer aux décisions du bureau de santé de Lyon.

En conséquence de ces invitations réitérées, le président du bureau de Villefranche se met en rapport avec son collègue de Lyon, et lui adresse, dans les premiers jours d'août, une lettre dans laquelle il énumère d'abord les précautions prises à Villefranche. Il continue ainsi :

« ... Tant que la contagion a été renfermée dans la Provence, les précautions que nous savons que vous prenez nous rassuraient; mais à présent que cette barrière n'est plus entre le Givaudan et nous, ne faudrait-il pas prendre des précautions contre les marchandises et les personnes qui viennent des provinces voisines, comme du Velay, de l'Auvergne, et même du Forets? »

Il est dit, de plus, dans cette lettre, que la ville se pré-

serve ; mais les étrangers et les mendiants refluent dans les campagnes qui seront infectées. Les marchandises venant de Lyon sont plombées, mais non scellées sur es cordes d'emballage ; ce qui permet de les délier et introduire dans les ballots des marchandises de provenance uspecte.

Le président du bureau de santé de Lyon répond sans délai. Après avoir gracieusement reconnu la sagesse des nesures prises à Villefranche : « On ne doit recevoir dans a ville que les marchandises plombées, cachetées et certifiées ; quant à celles que l'on tenterait d'introduire sans es garanties, l'usage à Lyon est de les brûler, confisquer les chevaux et voitures, et condamner les voituriers l'amende ; et si nous présumons qu'elles viennent de pays ıfectés, il y irait de la vie pour ceux qui s'en seraient hargés.

Nous soumettons à la quarantaine toutes les personnes t marchandises qui viennent du Languedoc et Dauphiné, lu Velay, et de la partie de l'Auvergne qui touche au Givaudan.

Quoiqu'il soit difficile de pourvoir à la sûreté de la campagne qui est ouverte de tous côtés, Monseigneur le maréchal de Villeroy doit cependant rendre au premier jour une ordonnance pour remédier à quelques abus qui se sont glissés dans ces paroisses, et pour en éloigner les vagabonds, et les obliger de se retirer dans le lieu de leur naissance.

Nous avons donné des ordres pour que les ballots soient plombés sur le nœud de la corde. »

Dans le même temps, le président du bureau de Lyon écrit « à Messieurs de Mâcon, Chalons, Châtillon...

« En conséquence de l'arrest du conseil d'Etat du 24 juin dernier, par lequel il est enjoint de ne recevoir aucune marchandise qui ne soit certifiée et plombée ou cachetée du lieu où elles seront parties, nous avons reçu des ordres particuliers de la Cour de nous y conformer.

Nos marchands qui viennent de votre ville nous ont dit qu'on leur avait refusé de plomber ou cacheter leurs marchandises; nous avons lieu de douter de la sincérité de leurs excuses, après un ordre de la Cour aussi formel. Nous vous prions cependant de vouloir y faire attention, parce que nous serions obligés de refuser les marchandises venant de votre ville qui ne seront pas munis de semblables précautions. »

Le 21 août, le bureau de santé de Villefranche étant assemblé, « sur les avis qui sont venus des progrès de la maladie contagieuse dans les différentes provinces où elle s'est introduite, il a été jugé à propos, en conformité de l'avis du conseil (d'État), du 24 juin, d'ordonner ce qui suit :

1° Faire conduire à la Quarantaine les marchandises présentées aux notables et insuffisamment certifiées et plombées, arrêter les chevaux, bœufs, équipages, et voituriers, pour être statué par le bureau;

2° Défense de recevoir aucune personne ni marchandise venant de Languedoc, Vivarais, Dauphiné, Velay, et partie de l'Auvergne confinant au Givaudan. Seront les marchandises provenant de ces provinces, conduites à la Quarantaine pour y être parfumées;

3° Pour empêcher néanmoins l'interruption du commerce des paroisses de cette province et des environs avec cette ville, permettons aux notables de laisser entrer les fils ouvrés et toiles qu'ils reconnaîtront être fabriqués dans cette province ou aux environs, de même que les laynes qui seront connues être provenues dans les environs de cette ville, pourvu, néanmoins, que les dictes laynes n'excèdent pas le poids d'environ dix livres. »

Le 2 septembre « MM. les commissaires assemblés, sur l'avis qu'on a des progrès que fait la maladie contagieuse dans le Givaudan, et pour tâcher de s'en garantir dans cette ville par des précautions qu'on peut prendre en faisant des provisions, il a été convenu que l'un des commis-

saires de la santé, accompagné des capitaines des quartiers, feront demain mercredy une visite générale et exacte dans chaque maison, pour savoir le nombre des personnes, enfants et domestiques qui la composent, la quantité de grains qu'ils ont, ou pourront avoir, à proportion de leurs facultés; de même les fourrages dont ils sont munis. »

Le 9 septembre, « sur ce qui a été représenté que, vendredy dernier, deux marchands venant de ?... en Auvergne, arrivent à la porte de Belleville avec deux chevaux chargés de marchandises non plombées, ce qui oblige le sieur président de les faire arrester et conduire en Quarantaine; il a été délibéré que les dictes marchandises seront brûlées à la forme, en présence de MM. de Bussière et Cochard, commissaires.

Dans la réunion du 23 septembre, lecture est faite « des règlements généraux rédigés par le conseil de santé de la ville de Lyon pour les bureaux de Montbrison, Villefranche, Saint-Étienne, Roanne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Bonnet-le-Chastel; sur ce qu'il a été informé, par le conseil de santé de Paris, de la mésintelligence et de la division de sentiment des commissaires de quelques-uns des bureaux. »

Le 16 décembre, « ayant examiné les règlements généraux faits par MM. les commissaires du bureau de la santé de Lyon, (ceux de Villefranche) ont, en exécution d'iceux, arresté ce qui suit :

Art. 1er. — Le sieur de Phelines de Ruyères, lieutenant particulier et assesseur criminel est nommé pour la correspondance.

Art. 2. — Comme les précautions que l'on prend dans les villes seraient inutiles si on n'a soin, dans la campagne, d'empêcher la communication des étrangers et gueux suspects, de même que des marchandises.

Art. 3. — Il est fait défense à tous particuliers, habitants, grangers, et vignerons ou hôtes des différentes paroisses

de cette province, de recevoir dans leurs maisons aucuns étrangers ni marchandises qui ne soient accompagnées des précautions portées par les différents arrêts et règlements faits à ce sujet; en sorte que les personnes, pour être reçues, soient munies d'un certificat de santé donné par des villes autres que celles de Provence, Avignon, Comtat, Givaudan et Rouergue, avec le signalement exact contenant la taille, l'âge et la figure ; et à l'égard des marchandises, qu'elles soient toutes détaillées dans un certificat donné dans une ville non suspecte, et plombées ou cachetées ; et qu'on soit sûr que ce soient les mêmes qui sont sorties de la ville.

Pareilles défenses sont faites de recevoir des gueux, mendiants, vagabonds et gens sans aveu.

Art. 4. — Seront les contrevenants aux deux précédents articles condamnés en cent livres d'amende applicables aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et punis, corporellement, si le cas y échoit.

Art. 5. — Et pour pouvoir mettre à exécution le présent règlement, il est enjoint aux habitants de chaque paroisse de cette province de nommer tous les mois, en présence du curé, un nombre suffisant d'habitants, lesquels seront tenus d'aller visiter chaque jour, sur le soir, les maisons situées dans l'étendue de la paroisse, pour savoir si on ne contrevient pas au présent règlement ; et en cas qu'ils y trouvent des contraventions, ils seront tenus d'en donner avis aux officiers les plus prochains des lieux énoncés dans le 9me article, lesquels en donneront avis au bureau de santé de cette ville qui y pourvoira.

Art. 6. — Seront tenus les habitants de la ville de Belleville de faire la garde exactement aux portes de leur ville. A cet effet, les officiers des lieux dresseront un tableau sur lequel seront inscripts tous les habitants capables d'être notables, pour qu'ils puissent monter la garde chacun à leur tour ; et ceux qui y contreviendront seront

condamnés en l'amende de dix livres applicables à l'Hôtel-Dieu de leur ville.

Art. 7. — Seront les notables tenus de se conformer aux règlements faits au bureau de cette ville pour la garde, dont extrait sera envoyé à ladite ville de Belleville.

Art. 8. — En ce qui concerne la garde des villes et bourgs de Beaujeu, Thizy, Amplepuis, Lay, Saint-Symphorien, Perreux et Chamelet, attendu qu'ils ne sont point clos de murs; nous avons ordonné, qu'au lieu de faire la garde, il sera fait un tableau sur lequel seront pareillement inscripts, en qualité de notables, tous les principaux habitants, lesquels, tour à tour, feront chaque jour la visite dans les cabarets et maisons ou on a accoutumé de retirer les étrangers, pour y veiller à l'observation des règlements.

Art. 9. — Il est enjoint aux juges et officiers des villes et bourgs de Beaujeu, Belleville, Thizy, Laye, Saint-Symphorien, Perreux, Chamelet et Amplepuis de tenir la main à l'exécution des présents règlements, non-seulement en ce qui concerne les villes et bourgs, mais encore pour les paroisses situées autour des dicts lieux, et de rendre compte tous les mois, au bureau de cette ville, de ce qui se sera passé à cet égard, pour y être ensuite pourvu.

Art. 10. — Sera le présent règlement lu, publié, et affiché à la porte de l'église de chaque paroisse; les sieurs curés invités d'en faire lecture aux prônes, afin que les habitants aient à s'y conformer.

Le tout faict et arrêté de l'avis et consentement de Monseigneur le marquis de Rochebonne, commandant pour le roy en ceste province. »

Ces dispositions inquisitoriales, quoique inspirées uniquement par l'intérêt public, ne furent pas acceptées partout sans résistance, mais le bureau sévit avec vigueur contre les délinquants. Dans son assemblée du 24 février 1672, « sur le procès-verbal envoyé par les commissaires

du bureau de santé de Beaujeu, au sujet de l'insulte faite par plusieurs particuliers aux commissaires notables, le 18 du présent mois, il a été délibéré que les nommés François Brise fils, Lagnié et Pierre Peroud seront arrestés par la maréchaussée de cette ville et conduits dans nos prisons.

Sur la plainte aussi donnée par le nommé Germain, habitant de Denicé, au sujet du piége qui lui avait été tendu par le nommé Antoine Marpaut, sur le chemin dans lequel le sieur Germain était en faisant la patrouille en visite, suivant nos ordonnances; il a été délibéré que le sieur Marpaut sera pareillement arrêté et conduit dans nos prisons, pour ensuite être ordonné ce que de raison. »

Le mois suivant, l'administration communale publie une ordonnance pour enjoindre aux habitants « de déposer au milieu de la rue, tous les mardis et vendredis de chaque semaine, les boues et les ordures de leurs maisons qui seront enlevées par David Mercier, granger de M. de Saint-Fons. »

On ne voit plus figurer, à l'occasion de cette peste, la défense temporaire de laisser vaguer les pourceaux par les rues; cet usage avait été définitivement interdit par le règlement de police du 20 mars 1634.

A dater de cette époque, l'année s'achève sans nouvel incident; le danger de la peste s'éloigne, la sécurité renaît dans la ville, et le 26 octobre, a lieu la dernière délibération pour nommer les notables chargés de la visite des portes.

A l'assemblée suivante, le 18 décembre 1722, notification est faite par le maire d'une lettre du maréchal de Villeroy, au sujet des réjouissances qu'il convient de faire à l'occasion du sacre et du couronnement du roi.

Il n'est plus question, dès lors, de la maladie contagieuse.

Cette épidémie, qui dura près de deux ans, paraît n'avoir pas atteint le Beaujolais et le Lyonnais, et s'être arrêtée aux provinces limitrophes du Midi.

§ IX.

Vente en 1728 de l'hôpital et de ses dépendances.

Quelques années après, en 1728, les recteurs de l'hôpital général étant assemblés, et présents : Thomas Janson, sieur de Rofray, écuyer, seigneur de la Pillonnière, conseiller du roi, et sieurs Georges Trollieur et Philibert Bertucat, marchands de Villefranche ; il fut remontré que l'hôpital des pestiférés, sis à Beligny, exige des réparations considérables, et que les revenus qu'on en tire suffisent à peine à son entretien ; qu'en conséquence, il serait avantageux d'écouter les propositions d'Étienne Tournier et Marie Gobet, sa femme, blanchisseurs, fermiers actuels de la maison, lesquels offrent de la prendre sur la rente foncière qui sera convenue et se chargeront de l'entretien de tout le corps de bâtiments.

« Cette proposition ayant paru convenable et avantageuse au dict hospital qui jusqu'ici n'a retiré que le prix d'une ferme médiocre chargée de réparations nécessaires qui en absorbent une partye, c'est pour cella que les dicts sieurs recteurs ont vendu, remis et dellaissé à perpétuité au dict Étienne Tournier cy présent et à la dicte Marie Gobet, sa femme, la dicte maison, située au dict Religny, bâtiments y étants, consistant en huict chambres dont l'une est séparée, avec l'héritage en dépendant et estant dans la closture de la dicte maison, et une petite place estant audevant la grande entrée d'icelle ; le présent délaissement..... Moyennant, en premier lieu, la somme de quatre cens livres, laquelle somme a été touchée par le sieur Trollieur, trésorier recteur du dict hospital..... et en second, moyennant la rente annuelle perpétuelle foncière et non racheptable de quarante livres..... A l'effet de quoi les dicts mariés s'obligent solidairement de réparer nécessairement les huit chambres tant en massonnerie, bois et couvertures,

en telle sorte que tout sera bien et deuemènt réparé dans l'espace de quatre mois, dont sera fait visite par les sieurs recteurs. Ensuitte seront tenus et s'obligent d'entretenir le tout à perpétuité en bon état.... Troisièmement, que, si dans un temps à venir, il arrivait, ce que Dieu ne veuille, que cette ville de Villefranche fût affligée de peste, et que la dicte maison et bâtiments fussent jugés nécessaires, ou pour renfermer des pestifférés, ou pour servir de maison propre à faire faire quarantaine, ou tel autre usage que ce puisse être à l'occasion de la dicte peste, les dicts..... seront tenus de la déguerpir et abandonner aux officiers de cette ville pour l'usage qui sera jugé par eux convenable; sauf aux dicts, après que la cause de cette dépossession sera cessée, d'y rentrer et continuer à en jouir.

Faict et passé au dict Villefranche, au bureau du dict hospital, le 12 septembre 1728. »

Cette convention mit fin à l'existence de l'hôpital des pestiférés; il avait duré deux siècles.

Lorsque cette mesure administrative fut exécutée, Villefranche n'avait pas vu la peste dans ses murs depuis 1643; elle ne l'a pas revue depuis lors.

Dieu nous en préserve, s'il luy plaict (1).

Dr L. Missol.

(1) L'emplacement de l'hôpital est occupé aujourd'hui par une importante usine appartenant à MM. Bernand.

FOURVIÈRES OU FOURVIÈRE

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

Fourvière est un de ces mots qui ont le plus exercé l'imagination des archéologues lyonnais. On sait que le plateau supérieur de la montagne de Fourvière, dont la chapelle dédiée à Marie occupe la partie qui domine la ville, avait vu sur son périmètre s'élever un vaste forum attribué à l'empereur Trajan, monument affecté soit à un marché public, soit à la demeure des Césars, soit au siége de la justice et des diverses administrations de la cité. Ruiné par les Sarrasins, en 732, ce forum s'écroula en l'année 840, et ses débris restèrent longtemps épars sur le sol. L'emplacement fut désigné par nos anciens chroniqueurs sous les noms de *Forum Veneris*, *Forum Veri*, *Forum Severi*, *Forum Vetus*, *Forum vietus*, *Forum boarium*, *Forum corverium*, *Forviedre*, *Fortviel*, *Forviel*, *Forvière*, *Fourvières*, *Fourvière*.

Les auteurs de ces diverses appellations sont d'accord pour expliquer la première partie du mot; mais ils sont loin de s'entendre pour l'autre partie. *Forum Veneris* et *Forum vetus*, le Marché de Vénus et le Marché vieux, rallient le plus de partisans; les autres versions, nous ne les avons mentionnées que pour mémoire. Les manuscrits de Saint-Benigne de Dijon et la chronique de Verdun nous donnent la forme de *Forum vetus*; la chronique de Vézelay et la nécrologie d'un doyen de Saint-Jean de Lyon, celle de *Forum Veneris*; la plupart des écrivains lyonnais, celle de *Forverium*.

Voilà donc qu'au milieu du silence des siècles s'élèvent des voix contraires, mais de part et d'autres imposantes. Que conclure de leurs témoignages? demande M. l'abbé Cahour, auteur d'une intéressante monographie sur Notre-Dame de Fourvière.

Forum Veneris est absolument inadmissible ; vendredi et Port-Vendre sont là pour nous révéler toutes les transformations historiquement avouables de *Veneris*. Quant à *Forum vetus*, il a pu, à une époque de décadence, dégénérer en *Forum vetere*. Ici *vetere* n'est pas autre chose que le nominatif neutre de la forme de décadence. On sait que de bonne heure les cas obliques ont eu, surtout dans les adjectifs, une tendance à remplacer le nominatif classique. Les adjectifs italiens ne se sont pas formés autrement, et *Foro vetere*, en italien du moyen âge, serait la traduction exacte du latin classique *Forum vetus*. Ainsi s'expliquerait également la précieuse forme *Forviedre* qui paraît dans certaines chroniques lyonnaises.

Resterait à justifier la consonne finale *s* que l'on trouve souvent. Mais le grand nombre des localités en *ières*, dans le bassin du Rhône, explique assez la confusion qui a pu s'établir par ignorance ou naïveté avec les noms en *ière*.

Maintenant que nous avons témoigné de notre respect pour l'une au moins des antiques traditions, en cherchant à la concilier avec les lois de l'étymologie, essayons d'expliquer la variante *Forverium*, si toutefois elle n'est pas une altération de *Forum vetus*, passant plus tard par la forme de décadence *Forum vetere*.

Les multiples dénominations de Fourvière énumérées ci-dessus ont dû être latinisées suivant le goût ou le caprice de nos écrivains, d'après une dénomination populaire très-simple, ayant cours parmi nos pères, qui bien certainement ne se piquaient pas de parler le latin, privilége ex-

clusif des clercs et des notaires pendant le cours du moyen âge. Le peuple lyonnais, à cette époque, s'exprimait dans cette langue rustique qui tenait le milieu entre la forme barbare que l'on remarque dans la rédaction du serment des enfants de Louis-le-Débonnaire, et la forme gracieuse des poésies du gai-savoir. Le déesse Vénus lui était aussi inconnue que les consuls Verus et Severius, Vetus que Vietus, Boarium que Corverium, etc. Or donc, ce ne peut être de ces noms savants étrangers au peuple d'alors, que vient la dénomination de Fourvière. Le peuple en général use d'expressions connues de tous dans le choix d'une désignation locale. Nous le répétons, c'est lui et non les lettrés qui baptise le lieu où se trouvent ses lares et ses foyers.

Le nom de *Forum* étant demeuré à l'emplacement où s'éleva le monument de Trajan, le peuple mit à la suite de ce nom cette désinence *ière*, si générale sur les bords du Rhône et de la Saône, comme collectif, comme idée d'appartenance, de domaine, de lieu. *Forum* + *ière* devint, par l'assourdissement d'abord, ensuite par la disparition de l'*m*, *Foru ière*, puis *Forv iére*, littéralement du *Forum-endroit*. La Guillotière, la Mulatière, la Durandière, la Ferrandière, Fontanières, la Platière, la Sablière, Charbonnières, la Martinière, etc., sont là pour soutenir notre proposition.

Dans l''antiquité, et jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, le latin et les langues qui en sont dérivées, distinguaient deux sortes d'*u*, l'*u* voyelle et l'*u* consonne. L'habitude seule permettait de les différencier. Et comme résultat de l'euphonie naturelle chez le peuple, la voyelle *u* de *Forum* devint la consonne *v* de Forvière, aujourd'hui Fourvière. Cette permutation, on peut la remarquer dans Evergète, qui vient de *Eu ergétès ;* Evandre, de *Eu aner ;*

dans *januarius* devenant janvier ; *uisge*, vise ou vige ; deru, *derv* ; tov, *tou* ; mont Jou, *mont Jovet*, *mons Jovis* ; M. Lefebure n'est autre que M. Lefebvre ; on la remarquera aussi dans Thuillière ou Thivollière et dans une foule de noms signalés dans le cours de nos études.

Quant au changement de *for* en *four*, cette prononciation est particulière à certains peuples lorsqu'un mot passe d'une langue dans une autre. On pourrait en citer de nombreux exemples : fornier est devenu fournier, comme la belle Fornarina de Raphaël serait notre belle Fournière; Cormayeur se prononce indifféramment Courmayeur ; Chamounix, Chamonix ; Courzieu, Corzieu ; comme Borbonnis s'est changé en Bourbons, etc.

Le baron RAVERAT.

ÉTIENNE-FRANÇOIS COIGNET

Souvent, dans l'armée, l'officier qui donnait les plus belles espérances est arrêté dans sa carrière, meurt dans une escarmouche sans portée, ou s'arrête découragé et se retire sans avoir donné la mesure de sa valeur.

Pendant ce temps, un sujet obscur, un subalterne, dont le génie s'est développé ou que les circonstances ont servi, s'est élevé à la réputation et aux honneurs.

Il en est de même dans les lettres. Un jour, un écrivain s'annonce comme devant briller au premier rang; la fortune implacable l'entoure, le saisit, l'étouffe, et bientôt son souvenir n'existe plus que dans la mémoire de quelques vieillards ses amis ou dans celle de ces bibliophiles intrépides, toujours à l'affût des curiosités ou des raretés littéraires.

Il en a été ainsi pour Etienne Coignet, un de nos compatriotes les mieux doués. Son nom eut, à son jour, son retentissement et son éclat; il a été peu à peu enveloppé de silence et d'oubli. Puisqu'il fut des nôtres, qu'il me soit permis de rappeler ses titres à notre sympathie, et, dernier culte du cœur, graver son nom parmi nos Lyonnais dignes de mémoire.

Coignet appartient à Lyon par un long séjour. Il y fut jurisconsulte estimé, journaliste, écrivain, poète; il était

né à Saint-Chamond le 12 prairial an VI. On était encore en pleine révolution.

Il ne fit que des études passables, l'esprit du moment n'était pas aux réflexions sérieuses, aux pensées profondes. Causeur aimable, plein de finesse et de verve, chansonnier recherché dans les salons, il rachetait, par un vernis brillant, les lacunes que la société d'alors n'apercevait pas. La légèreté française, la raillerie gauloise avaient fleuri au milieu de nos grandes guerres; il était au niveau de tous par le savoir; à la tête de la plupart par son aimable et gracieux talent. A cette époque, un couplet bien tourné suffisait pour être couvert d'applaudissements dans les salons et illustré dans les journaux. On se fait difficilement l'idée aujourd'hui de l'activité littéraire qui règnait alors.

La Restauration, en ramenant la paix, avait donné le goût de la littérature et des arts; le règne d'Auguste avait remplacé l'ère de César, on se jetait volontiers dans une carrière qui donnait une gloire sans danger. Coignet fut un des plus ardents dans la pacifique mêlée.

Un poème dithyrambique sur le *Siége de Lyon*, couronné par l'Académie de notre ville, le 31 août 1825, fut son début dans la carrière poétique. Ce premier pas le plaça haut dans l'estime des connaisseurs si nombreux dans notre ville. Les vers étaient harmonieux et coulants, l'intérêt vif et les scènes variées. Il fut décidé dans tous les salons que le jeune poète avait un brillant avenir, et on s'empressa autour de son œuvre; les journaux la discutèrent. Coignet fut attaqué, loué, prôné, porté aux nues et salué, enfin, comme un des jeunes hommes en qui on devait voir l'espoir de notre littérature.

Une première édition, imprimée chez Durand et Perrin, in-8, 40 pages, fut si vite enlevée que, dès la même année, une seconde fut nécessaire. Cette seconde édition, augmentée de notes, parut en in-18 de 162 pages.

Le 4 septembre 1828, l'Académie de Lyon couronna un

second poème sur le major-général Martin. Ce poème, où Coignet avait décrit avec habileté les péripéties de la vie de notre compatriote, fut loué, applaudi comme le premier, mais il ne fut pas publié.

1830 le surprit au milieu d'une société de chansonniers et de poètes, parmi lesquels on remarquait Montperlier, Pitt, Berthaud, Desporte, Castellan, Léon Boitel. Le vent avait soufflé du côté de l'opposition, et un homme un peu bien posé n'eût plus osé chanter Précy et le *Siége de Lyon*.

La verve était devenue enjouée et frondeuse, et Coignet s'était senti plus à son aise dans ces réunions un peu gauloises, où la tournure piquante de son esprit ne faisait pas oublier l'excellence de son cœur, et où son obligeance dévouée lui avait créé de vrais amis.

A cette époque parut un petit ouvrage satyrique intitulé : *Biographie contemporaine des gens de lettres de Lyon*. La critique prétendait que le groupe qui entourait Coignet y avait collaboré. Quoi qu'il en soit, le jeune poète n'y fut pas épargné, et le malin petit volume lui reprocha sans ménagement ses trois ou quatre fables, ses élégies, son poème de Précy, et accusa plaisamment l'Académie d'avoir mal jugé en préférant ce dernier ouvrage au *Siége* de M. Massas.

Si Léon Boitel est le principal auteur de la notice où il est si spirituellement raillé, pourquoi Coignet ne serait-il pas accusé d'avoir aussi médit de lui-même avec tant de sel et de gaîté. Ces Messieurs de la Coterie, en se fustigeant les uns les autres avec des bouquets de roses, avaient soin de mettre plus de roses que d'épines, sauf à metlre plus d'épines que de fleurs lorsqu'ils s'adressaient à certaines personnalités étrangères à leur Société qui se sentirent vivement blessées,

Quant à ces quelques notices mordantes qui firent du bruit, style et caractère, verve et tournure d'esprit, tout prouve que Coignet n'y eut personnellement point de part.

Il avait été reçu membre de la Société littéraire de Lyon

au commencement de 1827 ; il fit à cette compagnie plusieurs lectures, parmi lesquelles on remarque : *Le 1er janvier* (année 1827), *Epître à des voyageurs partant pour la Suisse* (12 juillet même année), deux pièces de vers (30 mai 1828), pièce de vers *A l'occasion du passage de S. A. R. le duc d'Orléans à Saint-Chamond, le* 18 *novembre* 1830 (24 août 1831), *Epitre aux frères..... artistes*, et *Elégie sur le dernier jour de l'année* (29 août 1832) ; il avait écrit dans les *Archives du Rhône*, recueil estimé qui renferme pour l'histoire de Lyon des documents précieux ; il offrit à la *Revue du Lyonnais* quelques poésies gracieuses : *A Ondine Valmore, à un vieux portrait de jeune femme, le Chêne, le Cheval de carrière, les deux Corbeaux, les deux Cailloux, la Feuille aux Vents, le Lord philanthrope, le Renard député, l'Inondation, les petits dénicheurs, Le Vent d'automne, Oh! si j'étais poète, l'Ane et la Vigne, le Puits de la Savande* et enfin *la Fourmi et le Formica-léo*. Son style est élégant, élevé, facile, et, dans les derniers temps, empreint d'une douce mélancolie, qui n'exclut pas et que ne dépare point une fine dose de raillerie et de gaité.

Une nouvelle carrière s'était ouverte devant lui. Honoré de l'amitié de M. Dugas-Montbel, il fut appelé, en 1834, à la mort du savant helléniste, au poste de bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, à qui le traducteur d'Homère avait légué sa remarquable bibliothèque composée de quatre à cinq mille volumes de choix. M. Coignet mit le plus grand zèle à remplir dignement cet emploi. Une salle de douze mètres de longueur sur près de huit mètres de large fut le local destiné à contenir la collection la plus complète des éditions et des traductions du père de la poésie. Au fond de la salle, il fit établir le buste du donateur sur un piédestal qui renferme un précieux exemplaire de l'*Homère* de Florence, 1488, in-folio. Dans le soubassement, sont placés les dix volumes de la traduction d'Homère, par Dugas-Montbel.

Des infirmités précoces ne permirent pas à Coignet de donner à l'établissement que l'amitié lui avait confié tout le développement que la reconnaissance semblait lui prescrire, néanmoins, la bibliothèque de Saint-Chamond peut s'en orgueillir de son bibliothécaire. Elle compte parmi celles qui, en province, doivent être remarquées pour l'élégance et le bon goût qui ont présidé à son arrangement.

Retiré dans une maison de campagne solitaire, qui dominait la ville de Saint-Chamond et l'active vallée du Gier, Coignet vieillissait tranquille entre une femme du plus haut mérite, une jeune fille qui ressemblait à sa mère et un fils tendrement aimé. Le malheur vint l'y frapper. Il perdit sa fille en pleine jeunesse; le coup fut si cruel qu'il ne put s'en relever. Il s'affaiblit peu à peu, devint sombre, languissant, et finit sa carrière, en se tournant vers Dieu, le 5 octobre 1866, dans sa 67e année. Depuis longtemps il n'écrivait plus.

Nous avons vu cet aimable écrivain dans la solitude où le visiteur recevait si bon accueil. Il s'informait des bruits de la littérature et du monde; il s'inquiétait du mouvement intellectuel toujours si vif à Lyon; il demandait les noms des écrivains nouveaux, s'informait de leurs œuvres et de leurs succès, et pendant que la jeunesse actuelle oubliait trop peut-être le chantre de notre épopée lyonnaise, lui, suivait d'un œil attentif et bienveillant les premiers pas de ceux qui l'ont remplacé, et se réjouissait de voir se continuer dans la cité les traditions d'intelligence et de poésie si chères à son noble cœur.

Aimé Vingtrinier.

BIBLIOGRAPHIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE LA DRÔME
(1866-1873)

Je répéterai de tout mon cœur ce que j'ai pensé souvent : c'est que ma plume de femme est au service de mon pays. Qu'elle s'empresse donc de rendre un juste hommage à une Société savante de notre ville de Valence, qui mérite de tout point que l'on fasse attention à elle. Certes, c'est bien aussi ce qui arrive; je me souviens d'avoir entendu faire son éloge plus d'une fois, et notamment, par un juge compétent, dans la seconde cité de France.

L'excellente *Revue du Lyonnais* fera, j'en suis bien sûre, un bon accueil à mon petit compte-rendu du *Bulletin d'archéologie et de statistique de la Drôme*. Ne s'agit-il pas, pour elle, de voisins et surtout de confrères, alors qu'elle ne reste jamais indifférente, quand il y a lieu d'applaudir à de nobles efforts ?

J'ai sous les yeux la collection entière des volumes parus depuis 1866, époque de la fondation de la Société; j'ai lu ces ouvrages avec intérêt, avec plaisir; il m'ont charmée par la variété des sujets que l'on y traite, ce qui n'est pas peu dire, lorsque cela regarde une publication dont le titre pourrait paraître nous annoncer des choses trop arides. Mais il n'en est point ainsi : La science et l'histoire sont là, deux nobles personnifications, conservant un bienveillant et spirituel sourire au milieu de leur âge avancé, de leur virile expérience, de leurs antiques souvenirs, et coudoyant, sans sécheresse, deux aimables sœurs fort attrayantes : la littérature et la poésie.

En lisant le *Bulletin* de cette Société, on peut se con-

vaincre qu'elle a un but éminemment patriotique et profondément sérieux. Sa lecture, très-instructive, est comme une marche à travers les âges, religieusement évoqués. On y glorifie, dans des études pleines d'érudition, tout ce qui se rapporte aux sentiments les plus nobles, aux idées les plus élevées, aux sciences les plus intéressantes; on y fait revivre le passé, les vieilles coutumes, les époques féodales; on y parle des manoirs pittoresques, des ruines enrichies de légendes, presque autant que de giroflées sauvages, des belles cathédrales, des fresques naïves ornant d'humbles églises, des voies gallo-romaines, des restes druidiques, des tauroboles, *des pierres des fées*, des monuments celtiques, des dolmens, des menhirs, *des pierres qui dansent*, des cromlechs, etc.

La numismatique vient s'unir à l'histoire, à l'archéologie, à la science épigraphique. Mais, par exemple, si ces érudits font admirablement la description d'un bas-relief, d'une pierre tombale, et savent y lire des inscriptions indéchiffrables pour les vulgaires humains, croyez qu'ils n'ont rien à cœur comme de ressusciter, par la pensée et au moyen de la plume, un mort illustre. En ma qualité de Dauphinoise, il m'a été très-agréable d'apprendre, dans un volume du *Bulletin* et dans une notice de M. Lacroix *sur le canton du Grand-Serre* (*Drôme*), que nous avons eu un jeune compatriote, intrépide comme pas un :

— « Un Poysieu, de la terre d'Hauterives, Aimar Cap-
« dorat (tête blonde) qui se distingua au siége d'Orléans,
« auprès de Jeanne d'Arc, et dans presque toutes les ba-
« tailles du xve siècle. Le roi l'honora de son amitié et le
« fit bailli du bas-Dauphiné. »

Hourrah pour le jeune précurseur de Bayard, de Lesdiguières et de Philis de la Tour-du-Pin ! Je reconnais bien là mon pays : la vaillance n'y chôme jamais !

On lit, avec le respect que l'on doit à des travaux consciencieux, de haute portée, de réelle valeur, les œuvres de nos savants dauphinois. C'est beau, c'est méritoire de

se consacrer à consulter avec soin les documents authentiques, à interroger aussi les lointains mystérieux, souvent enveloppés de brumes, d'en faire sortir la lumière, pour instruire la génération présente et les enfants de l'avenir. Et puis, voyez-vous, ces braves archéologues forment comme l'avant-garde de la science et de l'art, pour lesquels ils professent un culte. S'agit-il de défendre nos monuments les plus beaux : la tour de Crest, la maison des Têtes, l'hôtel du Gouvernement, etc., de protester contre leur démolition, — car il y a, grand Dieu ! de modernes vandales, — vite, des voix autorisées s'élèvent de ce cénacle scientifique, des plumes habiles se mettent à l'œuvre, et l'on parle, l'on écrit avec la vivacité et l'éloquence que donne une véritable douleur, inspirée par un goût très-pur et par l'attachement au sol natal. Que nos érudits compatriotes reçoivent donc les félicitations et les remercîments des siècles ! Qu'ils entendent surtout l'expression de la gratitude de leur province bien-aimée !

Le ministère de l'instruction publique, dont l'attention a été éveillée par l'importance de cette association dauphinoise, lui a adressé, à diverses reprises, des témoignages sympathiques et des encouragements précieux. Pourquoi la France n'aurait-elle pas aujourd'hui des Mécènes, comme elle avait autrefois ses Sully et ses Colbert ?

Parmi les nombreux travaux que contient la collection de ce *Bulletin*, j'ai remarqué une belle *Étude sur les Dauphins de la première race*, par M. le marquis de Pisançon. — Quatorze sérieux articles *Sur le Dauphiné en 1698*, par M. Brun-Durand. — *Essai sur la baronnie de Clérieu et les fiefs qui en dépendaient*, par M. Anatole de Gallier. — *Inscriptions romaines de la Drôme*, par M. Allmer. — *Étymologies de noms de lieu de notre département*, par M. le baron de Coston. — *Recherches sur les établissements de bienfaisance de Valence*, par M. le docteur Dupré de Loire. — *La fresque de Claveyson* et une belle notice sur la *Tour de Crest*, par M. l'abbé Cyprien Per-

ossier. — *Voies et descriptions romaines découvertes à Valence en* 1869, par M. Charles de Rostaing. — *Notice géologique sur la formation des vallées de Valence et de Privas*, par M. Huguenin. — *Guerres de religion*, par M. Arnaud. — *Une ville inconnue, découverte sur le territoire de Saint-Maurice*, par M. Boisson. — Des biographies charmantes, entre autres, celle de *Golat de la Garenne*, ancien poète dauphinois; *d'Anastasie Serment*, troubadouresse de notre pays, par M. Lacroix; — de *David Rigaud*, poète fort original, de Crest, par M. Brun-Durand; d'*Hector de Maniquet*, de *Phélise Régnard*, la pauvre favorite d'un bien détestable roi, Louis XI; de *Jean de Serres, historiographe sous Henri IV*, par M. Anatole de Gallier; — des *Poètes patois du Dauphiné*, par M. Jules Saint-Rémy; — Une causerie très-intéressante sur *Clotilde de Surville et ses poésies*, par M. Henry Vaschalde; — *L'entrée de François Ier à Romans, en* 1553, par M. Emile Giraud. — Diverses études historiques importantes pour notre département, par M. Lacroix. — Un troisième article sur les *Poètes patois du Dauphiné*, par M. l'archiviste de la Drôme, qui, dans ses voyages, a fait la découverte de plusieurs nouveaux bardes parlant l'idiome naïf de nos campagnes, entre autres de celui qui se nomme le *Poète du Pontias*, dont je vous citerai, tout-à-l'heure, une charmante pièce, c'est-à-dire, pour votre dessert, *per la frutta*, comme on dit en italien.

Par ce simple aperçu, vous pouvez juger que la science et l'histoire forment, avec la littérature et la poésie, un groupe gracieux, une réunion d'élite dans cette Société savante de la Drôme.

Elle se compose d'hommes de goût, éclairés, studieux, et de nos Dauphinois les plus attachés à leur vieille et glorieuse province.

Il convient de nommer tout d'abord son président, M. de Gallier, de Tain, archéologue distingué, écrivain de mérite, versé à glace sur l'histoire de notre pays, narrant des lé-

gendes, traçant des biographies, des essais historiques, avec une pureté de style, une noblesse, une élégance de bon aloi, et cette forme agréable relève encore un fond très-solide. — Les trois vice-présidents : M. le docteur Bonnet, qui, après les devoirs de sa profession, recherche, comme délassement, des études qui regardent sa cité natale ; il l'a prouvé en écrivant des articles sur Valence, pour le *Bulletin d'archéologie et de statistique*. — M. Vallentin, juge à Montélimar : ce n'est pas seulement un disciple de Cujas, mais un savant archéologue, un ami des sciences, des beaux livres, des importantes collections, au point de vue antique, apprécié par ce véritable amateur. — M. Charles de Rostaing, un gentilhomme épris de tout ce qui se rattache aux sérieuses études, aux découvertes archéologiques, aux souvenirs des époques romaines.

Le secrétaire de la Société est M. Lacroix, archiviste de la Drôme, un érudit profond, qui s'occupe, avec le dévoûment le plus actif, le plus louable, à faire l'histoire de toutes les communes de notre département, dont deux volumes ont déjà paru, et, en visitant les vénérables parchemins, les annales poudreuses, à mettre en relief les titres d'honneur et de gloire qui sont la suprême richesse du pays. Sainte mission que M. Lacroix remplit avec un zèle infatigable, avec une patience de Bénédictin, toujours penché sur sa table de travail, et n'interrompant ses labeurs que pour accueillir, dans sa bienveillance, des confrères, des amis, des lettrés, aimant beaucoup à encourager les écrivains, à faire connaître leurs œuvres ; en un mot, à donner l'impulsion au mouvement scientifique et littéraire. — Pour lui-même, c'est la modestie incarnée, c'est l'existence vouée à l'étude, à l'amour de la terre natale, à tout ce qui peut contribuer à son ennoblissement intellectuel. Voilà ce que M. Lacroix a en perspective incessante.

Nous nommerons ensuite : M. Emile Giraud, de Romans, ancien député, savant bibliophile, lauréat de l'Institut, plein d'un remarquable talent ; c'est l'auteur de l'*Essai his-*

torique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, un très-bel ouvrage, *en deux volumes de texte et trois de preuves*, imprimé chez Louis Perrin. — M. le baron de Coston, notaire à Montélimar, qui a écrit, avec érudition, un livre entier d'étymologies. — M. Allmer, épigraphiste du plus grand mérite. — M. le docteur Dupré de Loire, qui ne se contente pas de faire, avec talent, de la théorie sur les établissements de bienfaisance, mais qui, dans la pratique, est rempli de véritable charité chrétienne. Toute notre ville le sait et l'entoure d'estime. C'est un homme fort instruit; c'est l'une des personnalités les plus honorables de Valence. — M. l'abbé Chevalier, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Romans, un habile et intrépide travailleur. — M. Brun-Durand, de Crest, un docte historien, doublé d'un artiste et d'un poète.

M. l'abbé Cyprien Perrossier, encore un représentant de ces moines laborieux au suprême degré, amoureux de l'art, des vieux livres et aussi de tout ce qui regarde la gloire du pays, ne demandant qu'un petit coin, Eygluy, dans la Drôme, pour y travailler en silence et avec succès. — M. Jules Saint-Rémy, un jeune Valentinois dont l'âme vibre aux noms de poésie et de littérature.

L'espace me manquerait si je citais beaucoup d'autres noms; seulement, parmi les membres fondateurs de cette Société, j'indiquerai :

M. le marquis de Pisançon, qui ajoute son goût délicat pour les souvenirs historiques et pour les lettres à la noblesse d'un blason et d'une généalogie où l'on retrouve les noms des Saint-Vallier et des Poitiers. — M. de Montluisant, colonel d'artillerie, à Saint-Omer. — M. Lacroix-Saint-Pierre, ancien député, etc.

Parmi les membres correspondants, nous trouvons :

M. Gariel, le savant bibliothécaire de la ville de Grenoble, un Dauphinois dont la réputation est bien connue. — Mgr David, l'éloquent Lyonnais, le digne évêque de Saint-Brieuc, qui a une place marquée dans l'Episcopat

de France.— M. Emile Berger, avocat-général à Grenoble. — M. Monnier de la Sizeranne, à Tain. — Mgr Lyonnet, le bienveillant archevêque d'Alby. — M. Honoré Pallias, auteur d'intéressantes publications sur le Dauphiné, membre de la Société littéraire de Lyon et d'autres Compagnies savantes. — M. Borel d'Hauterives, conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris. — M. le marquis d'Andigné, etc., etc.

On comprendra sans peine que, malgré ma bonne volonté, je ne puis prolonger ici cette liste. Mais nous félicitons chaque ami de l'histoire, de l'archéologie et de la littérature d'appartenir au comité en question, parce que cela honore un homme, en lui donnant aussi comme un reflet d'amour patriotique, puisqu'il s'agit non-seulement du Dauphiné, mais de la France ; car, lorsqu'on chérit sa province, on aime sa patrie tout entière. Ces deux amours sacrés ne se séparent pas. Que dis-je? ils se confondent dans un même embrassement.

Je vais tenir la promesse que je vous ai faite, amis lecteurs, en vous citant la poésie patoise de M. Chalvet, le *poète du Pontias,* ainsi appelé en l'honneur du vent délicieux qui souffle à Nyons, la ville des oliviers :

MADELOUN

Oh ! maïre, sabe ben la jouino Madeloun,
Quello grando que resto eïla din lou cantoun ?
Si la vezia, diria qu'es follo :
Es maïgro que faï poou ; faï ren que de ploura
Coum'uno Madeleno. Aquo l'enterrara...
Dit que n'a ren, et se desolo.
Bonno maïre, disé me doun
De que tant plouro Madeloun,
Me ben tant que ren la counsolo ?

N'a plus coum'aoutro fes sei bandeous alisea,
N'a plus gi de coulour, sèi zieu blu soun maca,

Es pensivo, et s'envaï souletto
Proumena dins lou bouas, dre que parei lou jour,
Et piei de téms en téms cucillo, estrasso de flour,
Estrasso de margaridetto...
Bonno maïre, disé me doun
Que podoun dire à Madeloun
Aquelei flour tant poulidetto ?

Quand rescountro loun chin de mon fraïre Coulaou,
Lou caresso, lou pren, l'emporto à soun oustaou.
Lou fai manjia, li faï de festo.
Lou chin lippo lei plour que toumboun su sa man.
« E toun mestre v'oun-t-ès ? Saou pas que ploure tant !
« M'a doun leissado !... Ou men tu resto ! »
Bonno maïre, disé me doun
Per que parlo ainsin Madeloun ?
Me vese ben que perd la testo !

. . . . . .

E piei, me disi maï : « Vae, laisso ista l'amour ;
« Es un maou que nous prend touteïs à nosto tour,
« Paourei filletto d'oou village.
« Juroun de nous ama ; nous fan de coumpliment :
« Piei, si n'aven gi d'or, adieou les saramen ;
« Van cerca de richi mariage. »
Bonno maïre, disé me doun
De que voou parla Madeloun ?
Coumprene pas trop sou langage.

A quouque tem d'aqui, la campano un matin
En balançant din l'air annonçavo un festin :
Uno noço se preparavo.
Pu tard dinde pu sour, dinde pu lentamen...
La noço rescountre lou paoure enterramen
D'une vierge qu'ou cier auavo.
E touta la noço a ginoun
Venga prega per Madeloun :
Lou fraïre de Lisoun plouravo !

N'est-ce pas que cette naïve élégie sur la délaissée, qui meurt d'amour et de chagrin, est touchante? N'est-ce pas que le patois de notre Dauphiné sait bien se plier à la mélancolie et à la grâce? Dans la même livraison, il y avait une autre pièce de M. Chalvet, une *Louisette* vive, sémillante, originale, mais j'ai préféré vous montrer la douce et triste *Madeloun*, parce que j'ai plus de sympathie pour elle.

Lyonnais, qui me lirez avec bienveillance, moi qui suis tout à la fois Dauphinoise et Lyonnaise, vous me direz que j'ai bien fait de vous parler de mes compatriotes, et votre grand fleuve, le beau Rhône de Soulary, de Laprade, de Tisseur, de Doucet et de Mlle Siéfert, m'apportera, dans son fier langage, votre noble approbation.

Adèle Souchier.

COURTE NOTICE BIOLOGIQUE

SUR M. L'ABBÉ GIRODON (ANDRÉ).

Mardi 5 août, à huit heures du matin, ont eu lieu les funérailles de M. l'abbé Girodon (André), dont le convoi s'est rendu successivement à Saint-Louis de la Guillotière, puis à la cathédrale de Lyon, où sont venus l'attendre le Chapitre de Saint-Jean et les membres de l'Université, pour assister à un service solennel célébré en son honneur.

Quel était donc cet éminent dignitaire devant le convoi duquel s'ouvraient béantes les portes de Saint-Jean, tout tendu de noir, et qu'accompagnait une foule recueillie et pénétrée de la perte qu'elle venait de faire? C'était un homme du peuple qui, semblable en ce point à la majeure partie des illustrations du clergé, des lettres, des sciences et des arts, était fils de ses œuvres et qui devait cet honneur insigne non pas à des titres héréditaires, ni même à une fortune patrimoniale, mais bien à une conduite de tout temps irréprochable, à un infatigable travail, à son intelligence et à son cœur.

Né en 1810, au sein d'une modeste mais honorable famille d'artisans, il dut aux privations incessantes de sa famille la faculté de pouvoir suivre ses études jusqu'à la prêtrémonie, si ardemment désirée, qui lui conféra la prêtrise. Une fois dans les ordres, il se voua, par goût plus encore que par nécessité, à la carrière de l'enseignement, son tact, sa bonté naturelle et sa fermeté bienveillante, unis à un savoir réel, ne tardèrent pas à lui acquérir des amitiés inaltérables dans les établissements religieux, aussi bien que dans les familles du monde qui l'avaient accueilli comme professeur. Aussi ne cessa-t-il plus de s'élever dans cette carrière en science et en dignité, comme s'il se fût imposé pour devise: *Excelsior!* Ainsi, plus éloquemment que nous ne saurions le dire, vont le démontrer ses états de service.

Bachelier ès-lettres et ès-sciences, humble vicaire, puis simple curé de campagne à Lachassagne, il sut allier les devoirs rigoureux du saint ministère avec la culture continue de l'histoire, des lettres et des sciences.

Reçu docteur en théologie après un brillant examen passé en 1845, il fut chargé de la chaire de dogme à la Faculté de théologie en 1850. Et, dès lors, il fut nommé successivement professeur titulaire de la même chaire en 1852, officier d'Académie en 1857, membre de la commission d'examen pour les aspirants au brevet d'instruction primaire en 1863, président de cette commission en 1864, vice-doyen de la Faculté de théologie en 1864, doyen de la

même Faculté en 1865, professeur de première classe en 1867, chevalier de la Légion d'honneur en 1870, officier de l'instruction publique en 1872; et la mort est venue brusquement, comme un larron, l'arrêter dans sa marche ascendante !!!

Et ne devrions-nous pas, comme corollaire, ajouter ici la liste des diplômes que lui adressaient successivement aussi les Sociétés savantes, fières de s'adjoindre un collègue aussi distingué; et celle des Sociétés ou religieuses ou de bienfaisance, heureuses de se ménager son concours efficace ?

Attentif à remplir consciencieusement sa tâche ici-bas, il se faisait un scrupule religieux de porter dans toutes ses fonctions, celle surtout d'examinateur, fonction si redoutée de la jeunesse studieuse, un tel esprit de justice uni à tant de bonté, que l'on acceptait ses jugements sans murmurer. Nulle question afférente à l'instruction, comme à l'éducation publique ou privée, ne lui était indifférente; et il apportait à leur solution un zèle toujours égal, dirigé par une expérience consommée et un désintéressement sans borne.

Donnait-il une leçon particulière, il le faisait si ingénieusement et avec tant d'aménité, qu'il savait faire aimer la science qu'il enseignait.

Naturellement simple et modeste, quoique doué d'une finesse exquise, d'une grande énergie morale et d'un esprit prompt à la réplique, il n'essaya jamais de se ménager aux dépens d'autrui le plus petit succès d'amour-propre. Et, sans les insignes de ses charges, le plus humble même de ses interlocuteurs n'eût pu se douter qu'il s'entretenait avec un savant de premier ordre.

L'hébreu, le grec et le latin lui étaient aussi familiers que sa langue maternelle. Sciences, lettres et arts, il avait tout fouillé laborieusement et fructueusement. Homme de goût, autant pour le moins que de science, il était parvenu à embellir à peu de frais une modeste habitation, située rue de Crémieux, où il consacrait à la culture des fleurs et à l'étude de la botanique en général le peu de loisirs que lui laissaient ses trop nombreuses occupations.

Et cependant, excellent prêtre avant tout et homme du devoir autant qu'homme de cœur, il a toujours su trouver le temps de venir en aide, clandestinement, soit par ses conseils et ses encouragemenfs affectueux, soit par ses propres économies, aux misères imméritées et aux souffrances cachées qui l'entouraient ou que des âmes compatissantes se faisaient un bonheur de lui signaler. Ainsi a-t-il vécu et est-il mort en faisant le bien. *Transiit benefaciendo.*

Dr J.-A. GÉRARD.

Lyon, ce 14 août 1873.

CHRONIQUE LOCALE

Tout s'est ouvert à la fois : la chasse, les Assises, les Vacances, les Conseils généraux et municipaux, les Théâtres, la faillite de l'Exposition et le Congrès scientifique de France, autrement dit : *Association française pour l'avancement des sciences !*

La chasse ? Nous vous la souhaitons bonne et heureuse.
Les Assises ? Puissiez-vous ne pas en être, même comme témoin.
Les Vacances ? N'oubliez pas d'en prendre !
Le Conseil général ? Pour cause politique nous le passons.
Le Conseil municipal ? Idem.
L'élection de M. Ballue en opposition avec M. Piaton ? Idem.
Les Théâtres ? Grandes promesses, troupes d'élite.
L'Exposition ? Silence !
Reste à nous mettre sous la dent le Congrès scientifique. Oh ! là, on peut mordre.

L'inauguration s'en est faite le 21 août, avec beaucoup de solennité, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville paré pour la circonstance.

La séance était présidée par M. Quatrefages, membre de l'Institut, assisté de M. Ducros, préfet du Rhône, du recteur de l'Académie de Lyon et de plusieurs personnages importants.

Après quelques paroles de bienvenue de M. le Préfet, le président a prononcé un discours sur la science, il était sur son terrain; puis M. le secrétaire à lu le compte-rendu des séances de Bordeaux et le trésorier a donné son bilan qui a satisfait. Il y a de l'argent en caisse, beaucoup d'argent.

La physionomie de la vaste salle était satisfaisante. Il y avait foule, beaucoup de savants de loin ou du voisinage, et même des Lyonnais.

Après la séance, les quatre groupes scientifiques se sont organisés en quinze sections.

Le soir, au Palais-du-Commerce, dans la salle de la Bourse élégamment illuminée, M. Vogt a fait une conversation sur les tremblements de terre et les volcans, et nous avons vu avec plaisir que toutes les allusions politiques ainsi que toutes les attaques contre les croyances bibliques étaient chaleureusement applaudies.

C'est toujours cela.

Le samedi, 180 membres se rendent à Solutré. Là, réception cordiale, fouilles d'un haut intérêt, paysage splendide, dîner pridcier. Sur les indications de M. Arcelin, on découvre un squelette des temps préhistoriques. Un plaisant salue ce sol qui vient de rendre à la lumière un membre de l'espèce humaine vivant plusieurs milliers d'années avant un certain juif nommé Adam. C'est la note gaie du concert. La frapition des loustics n'est pas perdue. Au retour, réception grandiose, concert et nouveau dîner offert par M. Emile Guimet à 250 convives dans la jolie salle de spectacle qu'il a fait bâtir et qu'il a donnée à la ville de Neuville. Les étrangers s'extasient sur cette générosité de Mécène alliée à tant de bonhomie et de simplicité. On applaudit M. Guimet, amphytrion, industriel,

compositeur, érudit. A onze heures, un train spécial ramène les invités à Lyon. Journée à marquer dans le calendrier de la vie.

Le dimanche, visite au Muséum d'histoire naturelle, renouvelé par MM. Chantre et Lortet ; à 2 heures, excursion sur le plateau bressan, exploration du terrain glaciaire alpin qui recouvre les collines lyonnaises.

M. Falsan professe *ex cathedrâ*. Chaleur torride, mais enseignement qui fait passer sur tout.

La Revue étant sous presse, nous ne pouvons suivre le Congrès plus loin.

Mardi, 26, excursion aux Mines et Fonderies de la Voulte (Ardèche). Nous accompagnons les voyageurs de nos vœux.

— Le Conseil général du Rhône a, cette année, comme en 1871 et 1872, refusé à la *Société d'Education* et à la *Société littéraire, historique et archéologique* de Lyon l'allocation que les Gouvernements précédents leur allouaient pour leur aider à publier leurs mémoires annuels.

Pauvre M. Jules Simon qui disait à la Sorbonne que.....

.....

Et malgré tout, l'harmonie reprend le dessus. Pendant qu'à Lyon un grand concours d'Orphéons était organisé, le 15 août, au Palais de l'Exposition au bénéfice des employés de cette malheureuse entreprise, et que la fête se continuait le dimanche 17, sous la direction d'un dilettante généreux et dévoué de notre ville, nous n'osons pas le nommer à nouveau, un autre grand concours musical avait lieu à Chambéry et attirait la plupart de nos Sociétés de musique à qui le concours de Lyon était interdit. A Lyon où des prix de 3000, 2000 et 1000 fr. étaient offerts, la Société Weber, de Bruxelles, obtenait le premier, l'Orphéon de Sommières (Gard), le second, et la Chorale de Mâcon le troisième ; à Chambéry, nos compatriotes ont, de leur côté, fait ample récolte et ont rapporté qui une médaille d'or, qui une médaille de vermeil, qui une coupe, qui une couronne. Ah ! si toutes les luttes de notre pays pouvaient finir ainsi !

— Notre musée d'histoire naturelle s'améliore et se complète chaque jour. La collection si importante des coquilles fossiles, achetée dernièrement à Saint-Claude, se classe avec activité et pourra être bientôt présentée au public.

Le montage du mastodonte trouvé jadis à Choulans, par M. Jourdan, est terminé. On a refait les os qui manquaient et on a raccommodé ceux qui étaient cassés. On sait que les magnifiques défenses de cet animal primitif sont dans un état complet de conservation.

— La distribution solennelle des prix au Lycée de Lyon a eu lieu samedi 9 courant, sous la présidence de M. Dareste de la Chavanne, notre nouveau recteur de l'Académie, en présence de MM. Ducros, préfet du Rhône, Bourbaki, commandant la division militaire, Aubin, inspecteur d'Académie, Dechaumont, proviseur, et des autorités. Le mauvais temps n'a pas permis à M. Dareste de la Chavanne, non plus qu'à M. Hinstin, professeur, de prononcer les discours d'usage. On a regretté de ne pas entendre la parole de M. Dareste, faisant sa rentrée au milieu d'un groupe universitaire où il avait laissé tant de sympathiques souvenirs.

Les volumes destinés aux élèves pour la distribution des prix du Lycée portent cette année les armes exactes de la ville de Lyon. Nous nous félicitons du retour à la vérité historique dans un objet surtout où la politique n'a rien à voir.

— Un arrêté de M. le préfet complète, par la nomination de quatre membres nouveaux, la Commission des bibliothèques et archives de la ville de Lyon, instituée en décembre dernier. Nous croyons devoir indiquer la composition exacte de cette Commission :

MM. Philibert Soupé, professeur à la Faculté des lettres, président ;
Saint-Lager, médecin, vice-président ;
Raoul de Cazenove, secrétaire de la Société littéraire ;
Charvet, architecte, professeur à l'école des Beaux-Arts ;
Deloncle, chef des services municipaux à la préfecture ;
Echernier, architecte ;
Ferraz, professeur à la Faculté des lettres ;
Niepce, conseiller à la Cour d'appel ;
Perroud, médecin ;
Vachez, avocat ;
Viricel, ancien avoué ;
Aimé Vingtrinier, imprimeur, président de la Société littéraire.

— A la suite de la distribution des prix aux élèves de l'Ecole des beaux-arts, M. Chenavard, notre habile et vénéré professeur d'architecture, a été nommé président de la Commission des beaux-arts, et M. Fabisch vice-président.

— Le Conseil municipal de Lyon a voté dernièrement une subvention de 10,000 fr. pour le Conservatoire de musique : 1,200 fr. seront alloués au directeur ; 600 fr. à chaque professeur, à condition que les places seront données au concours. 1600 fr. sont appliqués aux frais de bureau et d'entretien. Le local est fourni gratuitement par la ville.

— Ont reçu des diplômes d'honneur à l'exposition de Vienne : MM. Bonnet et Cie, la Chambre de commerce de Tarare, MM. Gillet fils, la Chambre de commerce de Lyon, MM. Montessuy et Chomer, Palluat et Testenoire, Schultz et Beraud, et M. Arbel, de Rive-de-Gier.

— On lit dans la *Semaine catholique de Lyon* :

« La *Décentralisation* était mal renseignée en annonçant, ces jours derniers, qu'un projet de loi sur la division du diocèse était déposé et que le vicomte de Meaux proposait d'en amender un article. Aucun projet de loi n'a été déposé sur cette question. »

Nous croyons que le malheur qui menace le plus beau, le plus illustre diocèse de France n'en est pas moins suspendu sur notre tête.

— Le 17 août, ont eu lieu les funérailles d'un des membres les plus estimés de la médecine lyonnaise. M. Jacques Bonnet, que des qualités privées avaient fait aimer autant que son savoir l'avait fait estimer, est décédé le 14, à l'âge de 57 ans, après une longue et douloureuse maladie dont deux fois ses confrères ont pu le sauver, mais qui a fini par rester la plus forte et la maîtresse.

— Le journalisme de nos contrées vient aussi de faire une perte douloureuse. M. Charles Gache, directeur et co-propriétaire du *Mémorial de la Loire* est décédé ces jours derniers à Pau, après une maladie qui, depuis un certain temps, le tenait éloigné de la presse militante. Il est mort à 42 ans, entouré de l'estime des honnêtes gens qui lui savaient gré de n'avoir jamais fléchi même au milieu de nos plus mauvais jours, même alors que le sang coulait à la préfecture de Saint-Etienne, et que les me-

naces étaient prodiguées aux journalistes conservateurs dont les presses elles-mêmes n'étaient pas en sûreté.

— Le *Salut public* a eu aussi son sacrifice et ses regrets. Son spirituel correspondant *Marcus*, dont les lettres étaient si goûtées des Lyonnais, est décédé à 35 ans, au moment où son talent prenait le plus d'essor.

— Plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties, ces jours-ci, à la Voulte, à Privas, Valence, Montélimart, Châteauneuf-du-Rhône, Donzère, Avignon et autres localités.

A Châteauneuf-du-Rhône, quinze maisons sont lézardées. On craint pour l'église les plus sérieux accidents. A Donzère, une maison s'est écroulée, d'autres ont gravement souffert. A Lyon, une secousse très-légère a été ressentie.

— Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, notre compatriote, en faisant une visite à un village de pêcheurs, Ploumanac'h, sur les bords de la mer, a été reçu par la population au milieu d'une longue avenue de filets de pêche ornés de fleurs qui, pendant un kilomètre, se dressaient de chaque côté du chemin. « Les toits sont de chaume, mais les cœurs sont d'or, » disait Monseigneur, qui parle breton à ses ouailles comme un Armoricain. Nous sommes fiers de nos Lyonnais partout où nous les trouvons, et nous sommes heureux de les saluer de nos ardentes sympathies.

— Le vénérable évêque de Saint-Jean-de-Maurienne est venu à pied de son diocèse à la Sallette, à la tête de 600 pèlerins. Il a été reçu par Mgr de Grenoble avec autant d'empressement cordial que de religieuse solennité.

— Un autre de nos compatriotes, Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, dont la gloire sera d'avoir rendu à la religion le sanctuaire de Saint-Michel, a résolu de convoquer au mont Saint-Michel un pèlerinage national, qui commencera le 14 septembre prochain et se terminera le 5 octobre suivant.

— Bonne nouvelle. Encore un Lyonnais ! M. Roë, procureur-général près la Cour d'appel d'Agen, vient d'être nommé procureur-général près la Cour d'appel de Riom. Nous félicitons Riom et nous remercions M. le ministre de la justice.

— La *Diana* de Montbrison, qui s'est reconstituée, a nommé ainsi son bureau : M. Testenoire-Lafayette, président ; M. de Poncins, vice-président ; M. Vincent-Durand, secrétaire ; M. Rony, trésorier ; M. de Rostaing, conservateur. La *Diana* publiera chaque année un volume de documents qui auront un haut intérêt pour nous.

— Dans notre dernière livraison, page 71, une erreur typographique a fait commettre à notre savant collaborateur, M. le président Mantellier, une erreur historique dont il n'est pas coupable. Nous avons dit : « Bozon, *beau-père* de Charles-le-Chauve, » c'est beau-frère qu'il fallait dire. Nous en demandons pardon à nos lecteurs.

— L'espace nous manque pour insérer ici un errata à la biographie de notre ami Maurice Simonet, parue dans notre livraison de juin. Les amis de l'exactitude historique attendront notre prochain numéro.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

C'EST POUR LA PATRIE.

France, relève-toi; qu'à la face du monde,
Resplendisse au grand jour ton soleil radieux ;
Que des brillants rayons percent ce voile immonde
Jeté par l'étranger sur ton front glorieux....
Appelle à toi tes fils, dis leur : « Je suis flétrie ;
Pour rendre à mon drapeau son antique splendeur,
Unissez vos talents, vos vertus, votre ardeur;
Tout travail est sacré s'il est pour la Patrie !.... »

Riches, dans vos salons, pensez à la misère,
Secourez l'ouvrier en occupant ses bras ;
Recevez sans aigreur sa touchante prière,
En l'assistant songez qu'il vous bénit tout bas.
Donnez-lui du travall, c'est tout ce qu'il envie,
Car lorsqu'il gagne en paix le pain de ses enfants,
Il ne sait pas maudire, il n'a plus de tourments.
Votre or est bien placé, car c'est pour la Patrie.

Pour toi, bon travailleur, reste dans ta famille,
Fuis comme un lieu maudit, le club, le cabaret :
Donne le bon exemple à ton fils, à ta fille,
Et que ton bras toujours pour le travail soit prêt;
Laisse-là ces méchants, fauteurs de guerre impie,
Qui te poussent toujours loin de ton cher foyer.
Ne trouble plus la paix, la France est à venger ;
Il te faudra souffrir, mais c'est pour la Patrie.

Saldats, sous vos drapeaux, en attendant la guerre,
Serrez vos rangs rompus par le fer décimés,

Courbez vos fronts altiers sous la règle sévère ;
La discipline a fait tous les héros passés.
Et quand viendra le jour où la France guérie
Vous dira : Maintenant il faut vaincre ou mourir,
Vous marcherez sans crainte et vous pourrez souffrir ;
On sait mourir sans peur, quand c'est pour la Patrie.

Jules BURLET,
Musicien au 86e de ligne.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS

Musique de Henry Baudin.

LE LOUP ET LE CHIEN.

Un Loup famélique, amaigri,
Vit un Dogue de haute taille,
Vigoureux, bien pris, bien nourri,
Pas moyen de livrer bataille.

Il s'approcha d'un air courtois,
Humble et cherchant même à sourire !
— Vous venez chasser dans nos bois ?
Mais on y meurt de faim, messire.

— Et vous y restez ? c'est un tort ;
C'est pour les sots qu'est l'abstinence.
On doit vivre, quand on est fort ;
Suivez-moi, nous ferons bombance.

— Volontiers ; mais, suis-je indiscret ?
Où me menez-vous ? — Chez mon maître ;
A jamais quittez la forêt ;
Vous serez mieux chez nous. — ... Peut-être.

Chez l'homme, adieu la liberté ;
Mieux vaut la faim que l'esclavage.
Je n'agis qu'à ma volonté ;
Je reste libre. — Il était sage.

Aimé VINGTRINIER.

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

SUITE (*a*).

CHAPITRE III.

COLLÉGES DE VIENNE ET DE MOULINS.

Les constructions du Puy étaient à peine commencées, que Martellange apportait son concours à l'édification du COLLÉGE DE VIENNE.

Cette ville importante a été pourvue de bonne heure d'un établissement d'instruction publique.

Nous avons pu trouver quelques détails qui témoignent de cette ancienneté, en parcourant un ancien inventaire de ses archives (33), dans le but de préciser une date pour cette création.

(*a*) Voir les précédentes livraisons.

(33) *Répertoire de l'inventaire des papiers appartenant à la ville de Vienne déposés dans les archives de son Hôtel-de-Ville.*

Ce recueil a été mis à notre disposition, avec une obligeance extrême, par M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée, qui a même pris la peine de nous fournir des copies des plans originaux du collége déposés aux archives de la ville.

Déjà, le 20 juillet 1520, les recteurs du collége le voulaient quitter à cause de la peste qui en avait chassé les écoliers (34). Nous notons des pensions payées aux régents de 1530 à 1533; le 18 avril 1535, les régents Jacques Astier et Denis Long étaient aux gages de 20 livres tournois par an; mention est faite d'affaires relatives au collége, de 1537 à 1550.

Selon Mermet (35), le collége ne fut fondé que le 30 juillet 1549, avec la dotation de la ville. « Les consuls acquirent des moines de Bonnevaux une maison et un jardin vis-à-vis du couvent des Carmes, et c'est là que furent installés le principal et les professeurs d'une maison d'éducation qui, après quelques années d'existence, était renommée par le talent des régents et le nombre des écoliers. »

Le 15 juillet 1562, le collége fut transféré chez les dames de Saint-André-le-Haut (36); mais les religieuses s'étant remises, peu de temps après, en possession de leur couvent et de leurs dépendances, l'établissement fut rétabli dans son ancien local.

Nous trouvons au poste de principal, le 29 janvier 1585, Mathieu Jacquemet; le 29 janvier 1590, Fournier, auparavant principal du collége de Valence, et enfin, le 5 septembre 1601, en 1602 et 1603, Antoine Poursand (37).

Dès 1599 et 1600, la ville s'occupa de solliciter la direction du collége par les Jésuites; le 3 octobre 1599, elle

(34) Folio 3, recto. La peste était aussi à Lyon à cette époque; voyez notre notice sur *Jehan Perréal* et *Edouard Grand*, ch. IV.

(35) *Ancienne Chronique de Vienne*, 1845, p. 2.

(36) Inventaire déjà cité, p. 516 verso.

(37) Poursan, Porsan ou Person? Voyez *Chorier*, 1659, p. 226 et 462, et, plus loin, nos détails historiques sur le collége de la Trinité, à Lyon.

députait M. Pelisson, qui devait accompagner l'archevêque qui allait à Tournon à l'assemblée générale des Jésuites, et le 28 août 1600, les consuls saluaient, au logis de la Coupe, le cardinal de Joyeuse, qui se trouvait de passage, pour le supplier de favoriser auprès du roi la jonction au collége du prieuré de Soleyze; ce qu'il promit de faire.

L'on tenait surtout à une direction ecclésiastique, ainsi qu'il résulte de la délibération du 5 juillet 1601; c'est pourquoi Antoine Poursand fut accepté le 5 septembre et prolongé en 1602 et 1603. Mais toutefois l'on n'en poursuivait pas moins les négociations pour avoir les Jésuites (38).

Il paraît cependant que Poursand se retira, puisque les consuls traitèrent encore, le 25 août 1604, avec Jean Fonton, maître-ès-arts, et Pierre Girard de Mazanno, prêtre de Saint-Maurice, pour sept classes, à raison de 2,235 livres par an (39).

(38) « *Vienna, civitas ejusdem Galliæ perantiqua, et archiepiscopi sedes in Delphinatu, duos e Sociis ad conciones et consueta ministeria Societatis acciverat. Amborum conspecta sedulitas excitavit urbis in Societatem studium, et communibus omnium ordinum suffragiis decretum est, ut ad instituendam juventutem rite vocaretur.*

« *Obstabat collegiorum Lugdunensis, necnon Turnonensis vicinia; tum angustiæ urbani gymnasii. Hanc utramque difficultatem pervicit ardor civium, et traditis Societati scholis antiquis, donec pararentur novæ, immissum est in eas studiosæ juventutis examen, ineunte novembri anni M DC VI. Manavit e collegio in reliquam urbem fructus pietatis; exagitati ludii et histriones; compressa periculosi licentia theatri, quæ blandam per oculos atque aures pestem moribus, præsertim adolescentum, afflabat; inductus frequentior sacramentorum usus; extincta diuturna inter duos principes familias discordia, quâ prope tota civitas deflagare, et in mutuam armari perniciem cœperat* (*Historiæ Societatis Jesu*, 1710, *pars* v, *lib.* xv, *n.* 22). »

(39) *Ancien inventaire des archives de l'Hôtel-de-Ville de Vienne*, folio 513 verso.

Par lettres patentes du 28 février 1604, enregistrées à la Chambre des comptes les 2 et 6 avril, le roi Henri IV autorisa la remise aux Jésuites du collége de Vienne; un premier contrat fut passé le 7 juin (40) entre les consuls, lequel fut approuvé, le 25 août, par le P. général Claude Aquaviva (41).

De nouveaux accords furent signés les 11 novembre 1604 et 7 juin 1606, pour l'érection de cinq classes: rhétorique, humanités et trois de grammaire.

La ville donnait 4,000 livres de rente (42), le même chiffre qu'au Puy, et s'obligeait à faire bâtir un collége composé de quatre corps de bâtiments, savoir: l'église, les classes et la résidence des Pères, dans un terrain confiné sur quatre rues au quartier de la ville nommé Saint-Blaise-de-la-Rochette et de fournir les meubles et une bibliothè-

(40) Id., id., folio 534 recto.

(41) *Claude* Aquaviva, supérieur général des Jésuites, né en 1543, est mort le 8 février 1615. Il appartenait à une famille napolitaine et noble; il entra dans l'ordre sous saint François-de-Borgia, en 1567. Le supérieur général, P. Everardo Mercuriano, venait d'appeler Aquaviva à Rome (le 8 juin 1580) pour le placer comme provincial de Rome, lorsqu'il mourut deux mois après; les comices de l'ordre élurent alors Aquaviva supérieur général, et il entra en exercice le 11 mars 1581, quoiqu'il eût à peine 38 ans. Il a exercé ces fonctions dans les circonstances les plus difficiles pendant trente-quatre ans. Il serait trop long de donner ici les principaux faits de son existence: on peut les trouver dans l'*Historiæ Societatis Jesu* (*Romæ*, M DCC X). Il fut remplacé, le 15 novembre 1615, par le P. Mutius Vitelleschi, né à Rome en 1563.

(42) Ce revenu était composé comme il suit: Prieuré de Soleize, 1,500 livres; revenu du commerce de vin, 1,500 livres; 100 livres dues par l'archevêque, 150 livres par le chapitre de Saint-Maurice, 240 par la communauté de Beauvoir et 500 livres sur des pensions dues à la ville par des particuliers (Inventaire déjà cité, folio 507 verso). Plus tard, les Jésuites prirent le prieuré de N.-D.-de-l'Ile pour 1,800 livres en diminution des articles ci-dessus (Id., id., folio 508 verso).

que, outre celle donnée par Mgr de Villars, archevêque de Vienne.

« Item, lesdits consuls et communauté de Vienne seront tenus de faire bâtir à leurs propres coûts et dépens, dans ladite ville, une maison composée de trois membres, savoir: l'église, les classes avec leur cour, l'habitation commode et ordinaire pour lesdits Pères avec cour et jardin, séparé le tout suivant le plan et dessin qui en a este fait, dont chacune des parties en a gardé une copie par elle signée. »

« Et ce, au lieu et quartier de la ville appelé Saint-Blaise-de-la-Rochette (43), jouxte la rue de la Rochette, tendant à l'abbaye de Saint-André, passant par la rue de Bordel (44) du vent; autre tendant aux Epies (45) du matin; autre tendant des Epies à la place Saint-Blaise (46) de bize; autre tendant de la dicte place Saint-Blaise, revenant à la dicte rue de la Rochette du soir. »

Ce local était alors couvert par plus de deux cents maisons particulières formant plusieurs rues, et la ville eut à soutenir des procès longs et dispendieux avec divers propriétaires qu'il fallut exproprier. La plupart des difficultés se terminèrent par des transactions. La convention du 7 juin 1605 fut homologuée par arrêt du Parlement du

(43) C'était une ancienne paroisse dont l'église, qui tombait en ruines, fut cédée plus tard, avec ses dépendances, aux dames de la Miséricorde, connues sous le nom de *Béates*. Alors, le service divin fut transféré dans l'église des dames de Saint-André-le-Haut et la paroisse prit le nom de ce monastère (Note de Mermet).

(44) La rue de la Rochette se nomme aujourd'hui de la *Chèvrerie*. Celle du *Bordel* a reçu le nom de rue des *Béates* (Id., id.).

(45) C'est la portion de la rue des Epies qui séparait le collége et son jardin des dépendances du couvent de Saint-André-le-Haut (Id., id.).

(46) C'est la portion de la rue des Epies qui séparait le jardin du collége de celui des Capucins (Id., id.).

24 février 1612, malgré l'opposition de quelques propriétaires récalcitrants.

On passa le 17 juillet 1607 le prix fait du collége à Jean Derua et Jean Coucherand, associés, suivant les plans et mémoires dressés par Martellange, signés de *lui* et du P. Michel Coyssard, moyennant la somme de cent douze mille livres, excepté ce qui concernait l'église et une arcade et muraille au pont du Rhône (47).

Les adjudicataires avaient six ans pour exécuter leurs travaux, et l'on trouve, parmi les clauses, celle-ci: que les consuls s'obligeaient à faire conduire la fontaine de la place Jouvenet dans la place du Collége, où les entrepreneurs devaient faire, à leurs frais, « le Triomphe de Bacchus. »

Ce passage signale à nos observations un fait rapporté par l'historien Chorier au sujet du collége; il explique qu'il y avait « il n'y a naguères plus de vingt ans » (par conséquent en 1630 environ), dans le jardin des Jésuites, une statue de marbre blanc placée sur une fontaine qui lui servait de piédestal. Cette statue représentait un *Tireur d'épines,* qui fut, dit-il, trouvé dans les ruines de l'ancien palais des empereurs. Un des recteurs donna cet antique au maréchal d'Effiat, alors surintendant des finances, qui le plaça dans sa résidence de Chilly. Il a été depuis transporté au musée du Louvre.

Quel était donc le marbre antique qu'on voulait poser sur cette fontaine en 1607 ?

Celle de la place Jouvenet fut exécutée (selon Chorier en 1622 et celle qui existe date de 1770.

Achevons enfin à grands traits l'historique du collége, pour arriver à sa description.

(47) Inventaire déjà cité, folio 513.

Le 20 juillet 1606, le traité définitif fut passé à l'archevêché par-devant Me Laurent Leusse, notaire royal (48), et neuf jours après, on procéda à la cérémonie de la pose de la première pierre, qui fut faite par l'archevêque de Vienne ; les consuls et notables allèrent le chercher à Saint-Maurice, où le clergé de toutes les églises était assemblé, et de là on se rendit processionnellement au nouvel édifice (49).

On délibéra que les Jésuites auraient l'horloge de la ville (29 juin 1615) ; elle dut être placée dans le pavillon qui surmonte le centre de la façade principale et qui est vu de toute la ville.

Les travaux ne marchèrent pas avec la rapidité désirable, puisque nous trouvons encore une convention passée entre le P. Millieu (50), recteur, et les consuls, le 14 février 1619 ; il se chargeait de la fabrique du collége et promettait de la faire parachever, hormis l'église ; des pourparlers avaient eu lieu déjà à cet égard en 1618, lors d'une visite que le provincial fit à Vienne à cette époque. Une difficulté s'était élevée au sujet du cours de philosophie, auquel le consulat tenait beaucoup et que les Jésuites ne voulaient pas enseigner sans une augmentation de rente. Il fut passé, le 21 juin 1618, une convention par-devant les seigneurs du Parlement du Dauphiné, par laquelle la ville augmentait la pension de 900 livres et

(48) Id., id., folio 523 recto.

(49) Id., id., folio 522 verso, 29 juillet 1606.

(50) Le P. *Antoine* Millieu ne doit pas être confondu avec Christophe Millieu, suisse d'Estavayer, qui fut professeur au collége de Lyon et est mort en 1570, après avoir embrassé la Réforme. A. Millieu, né en 1575 à Lyon, est mort le 14 février 1646 à Rouen ; il professa successivement les humanités, la rhétorique, la philosophie et la théologie, et devint recteur du collége de la Trinité, à Lyon, après l'avoir été à Vienne.

promettait de faire achever le collége et de commencer l'église. Les entrepreneurs s'étaient engagés, le 7 février 1619, à parachever le collége moyennant 27,000 livres.

Martellange obtint de la ville la permission de faire enlever six cent vingt pierres de taille des murs contigus à la tour d'Orange, pour les employer à la construction de son bâtiment.

La tour, dite d'Orange, superposée à un des angles de l'ancien *Forum*, servit de prison au moyen-âge et notamment à Guillaume VIII, prince d'Orange, qui fut arrêté par Philibert de Grolée, sénéchal de Lyon, en 1473, au moment où il se disposait à aller se joindre au duc de Bourgogne pour attaquer Louis XI. Cette tour se nommait auparavant *la maison forte des canaux*, édifice qui avait été élevé sur une partie du *Forum*. Les pierres de taille que Martellange fit enlever appartenaient probablement à cet édifice; ce qui ne témoigne guère, de la part de notre artiste, un bien grand respect pour ces vénérables monuments. Nous n'oserions pas, du reste, lui en faire un reproche, puisque le goût pour les antiquités gallo-romaines n'était guère de mode au commencement du XVIIe siècle.

Dans le premier plan, de la main de Martellange, l'église, au lieu d'être au midi du collége, était projetée au nord dans le jardin, beaucoup plus simple, et ne comportait pas de chapelles latérales à la nef. Toutefois, le surplus de l'établissement était conçu dans des conditions à peu près analogues aux plans subséquents et à ce qui a été exécuté.

On lit en marge, au bas: « Ce desseing n'a pas esté autorisé à Romme. »

Il subsiste encore quelques feuilles du deuxième projet, dressé en juillet 1606: 1° Le plan du premier étage à peu

près conforme à l'exécution (sauf l'église, bien entendu). On y remarque deux cours ; savoir : la première, pour les classes, avec deux galeries, dont une est latérale à l'église, et la deuxième cour, pour les Pères, sur la profondeur du périmètre et de même largeur. Il n'existe qu'une galerie, celle de droite, qui est la continuation de celle déjà indiquée comme joignant l'église.

2° Le plan de l'église à une plus grande échelle ; c'est, peu de chose près, celui de l'église du Puy, c'est-à-dire qu'il se compose d'une nef accompagnée de trois chapelles de chaque côté avec transsept et chœur carrés. Un pilier de deux pilastres est réservé, comme au Puy, entre la nef et le transsept, et l'escalier de la chaire s'y trouve logé.

La seule différence qu'on remarque avec celui du Puy consiste en deux escaliers octogones qui cantonnent les angles de la façade, qui est également en retrait de l'alignement principal du collége.

On lit au milieu du plan, de la main de Martellange : « *Plan de l'église du collége de Vienne. L'ordre qui sera observé sera ou Tuscane ou Dorique, selon que les moulures en sont faictes à part.* »

3° L'élévation du collége et de l'église, sous ce titre : « *Montée ou aspect du dedans du collége de Vienne, fait l'an* 1606. » C'est une coupe transversale passant par la première cour et par l'église. On représente à peu près ce qui a été exécuté pour le collége.

Sur la même feuille, et au-dessous, est la « *montée de la façade du devant du collége de Vienne, fait l'an* 1606, *en juillet.* »

Ce dernier dessin offre quelques variantes avec l'exécution, attendu que cette façade a été décorée à une époque postérieure.

L'entrée du collége y était projetée, comme elle se

trouve encore, et par exception aux types adoptés, au centre de l'édifice et dans l'axe des deux cours. Cette porte est tracée dans le genre de celle du collége de Lyon, c'est-à-dire avec une arcade surmontée d'une table, puis d'un fronton.

A droite est la façade de l'église (exécutée depuis sur d'autres données); on y voit les deux tourelles octogonales projetées dans le principe et coiffées de toits aigus. L'ordonnance se compose de deux ordres: celui du rez-de-chaussée est plus grand et paraît être d'ordre toscan; il enclave une porte plein cintre en bossages.[1] Celui au-dessus est moins élevé; il est surmonté d'un fronton et encadre une rosace. A droite et à gauche sont les immenses consoles, lesquelles, comme on sait, se répètent à chaque mur séparatif de chapelle, de façon à former les arcs-boutants destinés à soutenir la poussée des voûtes de la nef. On ne voit pas dans cette façade, ainsi que dans les plans ci-dessus, le bâtiment qu'on a exhaussé en pavillon à gauche de la façade, de façon à former, en quelque sorte, l'équilibre de la masse donnée par le frontispice de l'église.

Le centre de la façade est marqué par un pavillon plus élevé, qui existe encore, dans lequel est installé une horloge.

Ces quatre dessins sont signés: *Estienne Martellange, architecte*, et contresignés *M. Coyssard*.

Un troisième projet, daté de décembre 1610, présente des modifications apportées au précédent dans les dépendances et surtout dans le chœur de l'église, tracé avec un polygone de trois côtés, au lieu d'être carré. Ce dessin, de la main de Martellange, n'est point signé.

La ressemblance à peu près complète entre ces plans et l'état actuel de l'édifice nous dispensera d'une descrip-

tion qui n'apprendrait rien de nouveau à nos lecteurs.

La simplicité la plus monacale règne dans toutes ces compositions ; les fenêtres sont entourées de bandeaux lisses pour toute décoration.

L'église n'était pas commencée en 1659, époque à laquelle écrivait Chorier. Cet historien dit seulement « qu'une chapelle voûtée, qui sera jointe à plusieurs autres, y est cependant une arrhe de la promesse publique pour la construction du reste. »

Nous n'avons pas trouvé trace d'une construction plus ancienne dans l'église actuelle, pas plus que le mausolée de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, élevé par son frère Jérôme, qui s'y trouvait avec une inscription qui a été rapportée.

Un acte du 17 novembre 1681 constate qu'à cette époque les murailles ne s'élevaient encore qu'à vingt pieds au-dessus du sol.

Construit avec une grande richesse et d'après une plantation analogue à celle de Martellange, cet édifice porte, sur son frontispice, le millésime de M DCC XXV.

On y remarque le tableau du maître-autel, attribué à l'un des Pordenone, représentant une *Adoration des Mages*. qui fut, dit-on, donné par l'archevêque de Villars pour la dot de l'une de ses sœurs, religieuse au couvent de Saint-André-le-Haut. Les dots, dans ce monastère, étaient de mille écus. C'est Scheneyder qui l'acheta à la vente des effets de cette maison.

Le troisième établissement dont Martellange s'est occupé, à notre connaissance, est le COLLÉGE DE MOULINS (51).

(51) Nos renseignements sur le collége de Moulins nous ont été fournis par l'excellent travail de M. Ernest Bouchard, avocat à Moulins, sur cet

Cette ville possédait, depuis le xve siècle, des maîtres d'école ; mais l'enseignement public était loin d'une organisation sérieuse. Le dernier jour de février 1529, elle payait 20 livres tournois pour le louage d'une maison affectée aux écoles appartenant au sieur de Cressance. Divers maîtres se succédèrent jusqu'en 1556, époque où l'organisation paraît plus complète; de même qu'à Lyon, l'administration municipale y eut la haute main. Il ne paraît pas toutefois que ce système ait donné des résultats bien satisfaisants à Moulins plus qu'à Lyon, puisque les principaux officiers de la ville et notables habitants sollicitèrent, en 1603, le roi Henri IV, au nom de la cité, pour y autoriser l'établissement d'un collége de Jésuites (52). Des lettres-patentes conformes à ce désir furent expédiées le 29 juin 1604, lues le 13 septembre à l'audience de la sénéchaussée et siége présidial du Bourbonnais, enregis-

établissement, qui a paru en 1872. Nous nous faisons un devoir de remercier ici cet érudit de l'obligeance avec laquelle il nous a accompagné dans notre visite à Moulins, à nous gratifier des premiers de son ouvrage et à nous communiquer tous les renseignements qui pouvaient nous être utiles.

(52) « *Urbs Molinencis, ducum olim Borboniorum sedes, tanto majori lætitia collegium reclusum vidit, quanto cupidius illud exp tierat. Neque vero expectandum sibi duxerat, dum Senatus Parisiensis rescindoret edictum anno M DXC IV contra nos conditum ; ipsa Societatem, antequam Parisios revocaretur, evocabit, et anno M DC III potestatem ejus admittendæ, ab Henrico IV impetravit. Dum quæritur fundus, in quo novæ academiæ vestigalia collocari tuto possent, vir nobilis, castro morantii dominus, obtulit prædia duo luculenta, quibus rex adjunxit Xenodochium S. Juliani, a Borboniis principibus olim fundatum. Inferiorum scholarum initia cum bellissimè procederent, exoravit universa civitas, ut lyceum philosophicum illis, tanquam cumulus, accederet. Litterarum studiis ita constitutis, adhibuere curam Patres ad fovenda in populo et ornanda studia christianæ pietatis...* (*Historiæ Societatis Jesu. Pars* v, *lib.* xv, *n.* 22). »

trées, et enfin, le même jour, lues et publiées « à son de trompe et cry public par les carrefours » de la ville.

Les dons particuliers affluèrent et le roi donna, sur une nouvelle requête de la municipalité, au collége, l'hôtel Saint-Julien, autrement dit de Saint-Nicolas, dont les revenus étaient consacrés aux serviteurs estropiés et valétudinaires de la maison des ducs de Bourbon, et qui leur servait d'hospice. Une souscription fut même organisée et produisit 5,198 livres 18 sous.

« La situation matérielle étant assurée, il s'agissait de conclure un traité avec la Société de Jésus. Cette convention eut lieu le 14 septembre 1605 devant les notaires royaux héréditaires de la ville de Moulins, Jean Revangier et Claude Berthomier, entre le P. Louis Richeome, provincial de la Compagnie de Jésus en la province de Lyon, assisté des PP. Pierre Rossillé et Jehan Corlet, d'une part, et noble Antoine Dubuisson, sieur de Beauregard, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial; honorable Jean Harel, marchand « grossier; » maître Claude Perret, procureur, et Leonnet Guillaud, sieur de la Motte Mombeton, échevins, d'autre part, agissant pour noble Claude de la Croix, sieur de Pommay, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Moulins, maire alors en cour..... (53). »

La ville donnait et cédait l'ancien collége situé rue de Paris et promettait d'acheter le logis de l'hôtellerie du chef Saint-Jean, celui de la Tête-Noire, ainsi que quelques autres maisons et boutiques avoisinantes, afin de pouvoir réaliser le projet général d'aménagement qui avait été préparé par Martellange (54).

(53) Bouchard, p. 32.

(54) Le contrat fut passé le 14 septembre 1605 à l'hôtel Saint-Julien;

Nous croyons devoir reproduire ci-après *in extenso* ce Mémoire, pour indiquer avec quel soin méticuleux et avec quelle simplicité notre artiste établissait ainsi un document qui permettait aux Pères de faire exécuter les travaux même en son absence. Il abonde aussi en détails techniques très intéressants au point de vue de l'art de construire à cette époque :

« *Mémoire touchant le sit proposé à dresser le plan du collége de Moulins, lequel Messieurs présentent et ont justifié le voiant mesurer à Estienne Martellange, religieux de la Compagnie de Jésus, le jour de Saint-Anthoine, 17 janvier* 1605 (55).

« Sa largeur est despuis la boutique de Gilbert Avisar, messager, jusqu'à la ruelle par de là le logis du chef de Saint-Jehan, qui termine le carré des dictes logis, le tout faict 25 toises en sa largeur ; la toise est de six pieds de roy usités au dict Moulins.

« La longueur est despuis la grand rue du chemin de Paris, jusques aux classes où l'on enseigne de présent, il y a des jardinages par derrier les dictes classes. Jusques à icelles il y a 38 toises. Il faudra sçavoir ce qu'on nous voudra donner des dicts jardins, voir aussi la subjection que nous aurons des maisons qui regardent sur iceux.

« Pour disposer bien les classes, qu'elles soient en bas ; la largeur du sit se trouve trop estroitte, tellement qu'on pourra gaigner aû-dessus ce qui manquoit desoubs, prenant les classes de philosophie et la sale des déclamations, la sale sera sur la rue, les classes seront vis-à-vis de l'aultre costé de l'Eglize.

« La court de notre Economie, qui sera par derrier et l'Eglize et les classes, se trouve contrainct à la tenir jusques aux classes de présent partant, nous pouvons nous avanser dans les jardins

mais il s'écoula encore plus d'une année avant que le P. général Claude Aquaviva fit paraître ses lettres d'acceptation, qui sont datées du 10 novembre 1606.

(55) Archives de la ville de Moulins (41) ; Bouchard, p. 237.

de trois à quatre toises, aussi le fondement des dictes classes ne peut servir pour n'estre suffisant et ne faire parallèle avec la rue.

« Ce qui est des matériaux des dictes classes, et principalement le toit sans y rien changer pourra servir à couvrir ce qu'on bastira, pour les offices du mesnage, qui est hors la largeur donnée si dessus et qui faict une petite court tendant au grant pourtail pour les chars, qui est du costé de la rue qui tend à la grande tour. Tout ce qui est de bastiment de ce costé est pourri. Il y a seulement des caves qu'on a déjà converti pour lieux communs, qui serviront fort bien.

« Les matériaux qui sont aux vieux bastimentz tant du costé devers la grand rue du chemin de Paris, à sçavoir les portes et fenestres pourront servir à bastir les dicts offices de la dicte petite court.

« Tout au coing de la dicte court, il y a un puis qui pourra servir.

« *Pour ce qu'il fault bastir tout à neuf et premièrement de l'Eglize.*

« Elle est marquée au dessain de 10 toises de large et 20 de long; auprès d'icelle sont les aultres nécessitées d'icelle comme la sacristie, etc.

« Affin qu'elle soit plus de durée et selon qu'on a costume de faire en nos bastimentz elle debvroit estre en voulte et non d'un seul lembris de bois (56), heu égard a que l'entretien est difficile, la despance, le danger d'inconvénient du feu, et que la commodité de la brique peut estre ne feroit guères la despance plus grande, et pour ce, quoyque on ne résolut la faire voulter, il seroit très bon faire les murailles suffisantes qu'an cas qu'on heut le moien par quelques aulmosnes on le peut faire.

« En nostre Eglize suffisent 3 aultels, en l'entre deux des chapelles on pourra loger les confessionnaux.

« *Pour le reste du bastiment à sçavoir, classes, etc.*

(56) On verra plus loin que la voûte de l'église du collége de Roanne, qui existe encore, est ainsi construite.

« L'usage commun de nos bastimentz, heu égard à leur haulteur et largeur, porte d'ordinaire 3 pieds de gros de mur en bas jusque au premier étage, de là 2 pieds et 1/3 au second et un pied 2/3 au troisième ; il fauldra résouldre se point avec les experts du lieu qui sçavent la force des matériaux et la surté des fondements, ce qu'il fauldra encore faire pour le gros du mur de l'Eglize.

« Pour le regard des ornementz, ils doibvent estre simples ; il fault avoir en ce esgard de donner à la stabilité ce qu'on metroit pour la beaulté (57).

« La commodite doibt estre surtout rechercher, afin que tous les corps de logis reviennent à plain pied les uns des aultres. L'haulteur des planchiers debvra estre dans les classes de 15 à 16 pieds (58), diminuant aux estages supérieurs d'un sixième ; le 3e pourra estre en partie prins dans le comble de la charpanterie.

« Pour commencer à bastir au plus tot, le plan estant establi et confirmé par nostre R. P. provincial.

« Il fauldroit avoir de bons maistres intéligentz pour trasser les fondements, parce que en ce cas arrivent des faultes qui puis après sont irremédiables, et que bien souvent l'œuvre donne des subjections qu'on n'avoit jamais pansé.

« On pourroit commancer a fonder ce qui est du milieu, entre la court des classes et la nostre, et encore le retour des dictes classes jusques au vieux bastiment, duquel on se pourra servir attandant qu'on puisse habiter au nouveau, après on le démolira pour continuer.

« Quand aux fondements, les fauldra continuer aultant qu'on pourra de suitte, pour pouvoir bastir également tout aultour d'i-

(57) Voilà un précepte aussi juste que sage que l'on néglige trop souvent dans l'art de la construction.

(58) Environ 4 mètres 50 depuis le sol jusqu'au plafond ; c'est une dimension qui assurait d'une manière complète l'aération de pièces destinées à la réunion d'un très grand nombre de personnes.

ceux pour éviter les couppes (59) qui proviennent, l'œuvre ajant esté faicte à diverses reprises.

« Avant tout le susdict il est surtout nécessaire afin d'accélerer l'œuvre de faire les provisions des matériaux nécessaires comme pierres vives, et des artificielles qui sont les briques et tuilles, et est à notter que pour les bastimentz publics les briques doibvent estre plus grandes qu'aux particuliers, il y a de l'espargne et plus de surté en l'œuvre.

« Suit la chaux et sable, puis le bois tant pour les poutres, travons et chevrons, les aix, surquoy il fault observer qu'ils aient esté couppés en bonne lune (60).

« Plus le fer, tant pour les instruments nécessaires à la fabrique que pour les liens des charpanteries comme aussi pour les trellies des fenestres du dehors des classes.

« Fauldra encor clous et croces.

« A faulte que les fournitures ne seront faictes en son temps, scouvent la besongne est retardée, ou au moins mal faicte, lorsqu'on est contrainct se servir de ce qui n'est pas bon à faultre d'aultre (61).

(59) Les lézardes?

(60) Les avis sont encore partagés pour l'époque de l'abatage des bois de charpente. En France, l'usage est de n'abattre les arbres qu'après la chute des feuilles; en Espagne et en Italie, dont le climat favorise la prompte dessication de la sève, on coupe, au contraire, les arbres en été. Krafft, dans son *Traité de l'art de la charpente*, est beaucoup plus précis : Le temps le plus propre pour couper le bois est, d'après lui, depuis le mois d'octobre jusqu'au commencement de mars, dans les derniers quartiers de lune; hors ce temps-là, ajoute-t-il, le bois est sujet à être mangé par les vers. Cette coutume, dit Château, dans sa *Technologie du bâtiment*, se fonde sur cette fausse idée que les arbres abattus à cette époque contiennent moins de sucs que ceux jetés à bas dans les autres saisons. L'abatage en automne est préférable, mais il ne faudrait pas dépouiller les arbres de leur feuillage. La bonne lune de Martellange serait donc alors la lune de l'automne.

(61) Ce qui arrive beaucoup trop souvent.

« Tous les matériaux dictz si dessus pretz et voiturés en son temps sur le lieu, la besongne ne pourra retarder, principalement les moiens ne manquant, et ayant quelqu'un des Messieurs qui ait surintendance de l'œuvre, qui soit homme expérimenté aux bastimentz et que les ouvriers creignent (62).

« Il sera fort bon de tenir le bastiment un peu plus hault du plan qu'il est, et ce pour ne pourter les terres hors du lieu, cela et évitera la despance, et encor rendra le lieu plus sain, la mesure pourroit estre à la haulteur du plan de la rue où est le grand pourtail.

« Finalement aïant commencé à bastir après l'approbation du plan et le continuant, au cas que l'œuvre ne fust achevée, quand nous viendrons assigner quelque rante suffisante, jusques à sa consumation, suivant ce qu'en sera résolu par Messieurs et nos Pères.

« Le jour de Saint-Sébastien, Mrs le Maire et Echevins de Moulins ont accordé au sit du plan du collége deux toises environ dans la ruelle delà le logis de la Teste-Noire, qui est environné d'une ligne rouge, afin que on ne desmoulisse le logis du chef S. Jehan et l'Eglize aura 9 toises de largeur.

« Plus ont accordé avec les voisins des jardins du midi qu'ilz nous donneront jour sur iceux sans pouvoir bastir si près qu'ils nous l'empêchent, le tout le dict jour et an que dessus. On poura aisément faire la mesme du costé de septentrion.

« Du tout, Messieurs ont tenu copie signée de ma main comme est la présente à sçavoir du plan présent et du futur et de la présente mémoire.

« ESTIENNE MARTELLANGE. »

(62) On voit par ce passage que Martellange se bornait à fournir un Mémoire et les plans nécessaires, mais ne s'occupait pas de la direction et de la surveillance des travaux ; cela lui eut été, du reste, impossible, à cause des nombreuses maisons appartenant aux Jésuites qu'on élevait ou aménageait en même temps et qu'il était obligé de voir tour à tour Il devenait donc indispensable d'avoir dans la localité une personne chargée spécialement du contrôle des ouvrages.

Ce ne fut qu'à la Saint-Luc, 19 octobre 1606, que les classes furent ouvertes pour six régents d'humanité, en présence du R. P. Richeome, provincial de la Compagnie; de Marie-Claude Delacroix et des échevins Antoine Dubuisson, Jehan Harel, Claude Perret et Leonet Guillaud. Le 19 mai, ainsi qu'il résulte d'une note mise au bas de l'un des doubles du Mémoire de Martellange, la première pierre du nouvel établissement fut posée par Mgr Gaspard Dinet, évêque de Mâcon (63).

En novembre, le P. Jean-Antoine Chabrand, premier recteur du collége, reconnut avoir reçu les titres et papiers qui devaient être remis aux Jésuites par la municipalité (64).

Nous compléterons cette étude en expliquant, tout de suite, que les choses ont bien changé depuis le XVIIe siecle et qu'il devient même presque impossible de reconnaître jusqu'à quel point le projet de Martellange fut exécuté.

Toutefois, nous pouvons affirmer, d'une manière précise, qu'une certaine partie des bâtiments a été élevée de son vivant et d'après ses indications. En effet, nous trouvons dans un Mémoire dressé par lui pour le collége de Vesoul, en 1616, et que nous fournissons plus loin *in extenso*, que les poutres de la salle, dite des actions, du collége de Moulins avaient fléchi parce qu'elles avaient été exécutées en chêne au lieu de sapin, et parce qu'on leur avait donné une portée plus forte que celle qu'il avait indiquée. Nous n'avons pu retrouver cette salle sur les plans et dans le monument actuel. Il n'en reste pas moins établi que des parties importantes étaient exécutées en 1616.

Le collége, après avoir passé des mains des Jésuites en-

(63) Né à Moulins en 1619.

(64) Bouchard, p. 36.

tre celles des Doctrinaires par lettres-patentes du 2 septembre 1780, fut fermé en 1793 pour ne plus se rouvrir dans le même local.

Affectés au Palais-de-Justice, ces bâtiments ne laissent plus distinguer les traces d'une première affectation, qui semble même n'avoir jamais été absolument complétée; l'église, restée inachevée, et dont on retrouve quelques traces, a fourni l'emplacement de la cour d'assises actuelle.

De plus, et comme pour mieux dérouter les recherches, il se trouve que l'église, qui dans le mémoire de Martellange de 1606 était indiquée comme devant être construite à gauche de la cour, fut élevée à droite, bien que tracée avec le même parti. Les recherches de M. Bouchard à cet égard ont été, comme les nôtres, tout à fait infructueuses ; l'examen des localités ne nous a fourni aucun indice particulier.

Un autre fait est venu encore donner carrière à nos réflexions.

Le célèbre et remarquable monastère de la Visitation, où est installé actuellement le lycée de Moulins, possède une chapelle charmante qui semble calquée sur le modèle de celle du noviciat des Jésuites de Paris, détruit actuellement, et dû à Martellange ; même, par une circonstance plus étrange encore, la menuiserie de la porte d'entrée de cette chapelle est exactement semblable à celle qui existait dans le même édifice, et dont Marot (65) nous a conservé le dessin. Martellange fut-il aussi l'auteur du plan de ce monastère? Malheureusement, les faits prouvent le contraire. Bien que la Visitation de Moulins ait été fondée le 25 août 1616, ce qui permettrait encore de l'attribuer à notre Lyonnais, la chapelle n'était pas élevée en 1645,

(65) *Répertoire des artistes* par Jombert ; planches relatives à Marot.

puisque le corps de Henri II, duc de Montmorency, qui y repose sous un magnifique mausolée, ne put y être transporté que dix ans plus tard, le 19 novembre 1655, et que cette chapelle est due à un architecte du nom de Lingré. Madame de Montmorency en avait posé la première pierre le 21 juillet 1648 (66), sept ans après la mort de Martellange.

Nous nous inclinons devant des dates irrécusables ; toutefois, notre opinion est positive à l'égard de la chapelle de la Visitation de Moulins : elle est, pour nous, la copie d'un ouvrage de Martellange.

Cela démontre, d'une manière évidente, que notre Lyonnais avait acquis de son temps une réputation telle, que ses contemporains, et Madame de Montmorency elle-même, crurent faire une œuvre de valeur en reproduisant d'une manière servile une architecture qui avait obtenu les suffrages des maîtres de l'époque.

Nous ne pouvons laisser ce beau monastère de la Visitation de Moulins, sans rappeler encore le magnifique mausolée que renferme la chapelle, l'œuvre des Anguier, (67), de Thibault Poissant (68) et de Regnauldin (69).

(66) Bouchard, p. 194, 195 et 198.

(67) *François* Anguier fut chargé du travail et fit exécuter, dit-on, les modèles des figures d'Alexandre et d'Hercule par son frère *Michel*. *François*, né à Eu en 1604, est mort à Paris le 8 août 1669 ; Michel, né aussi à Eu en 1612, est mort le 11 juillet 1686 (V. *Mémoires inédits des académiciens*, I, 454).

On attribue à un Coustou des sculptures de ce tombeau ; cela nous paraît improbable, Nicolas étant né à Lyon le 9 janvier 1658 et Guillaume Ier aussi à Lyon en 1678.

(68) *Thibault* Poissant, né à Estrées en Picardie en 1609, mourut en 1668 ; il a fait les anges et les armes des ducs de Montmorency (V. *Mémoires inédits des académiciens*, I, 318. 319).

(69) *Thomas* Regnauldin, né à Moulins en 1627, est mort à Paris le 3

Notre France artistique ne connaît pas encore assez tous les monuments remarquables que recèlent ses villes de province.

Les grandes peintures du chœur des religieuses méritent de fixer l'attention des amateurs qui pourront peut-être un jour nous dire à quel maître il convient de les attribuer. L'ancienne bibliothèque du collége, devenue salle d'audience du tribunal civil, nous offre aussi un plafond décoré par une peinture représentant l'*Assomption de la Sainte-Vierge*, dont le nom du peintre est resté ignoré.

LÉON CHARVET.

juillet 1706 ; il n'a pu travailler au tombeau de Montmorency que comme élève, à cause de son jeune âge,

(A *continuer*)

LETTRE A M. VINGTRINIER

SUR

L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE MONTRICHARD

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

Rien de plus triste, ni de plus singulier en même temps, que la fin de nos pères, les Gaulois. Cette race d'hommes, dont l'intrépidité faillit préserver le monde de l'oppression romaine, a eu le malheur, en tombant dans le gouffre où disparurent toutes les nations de l'univers connu, de laisser à sa place des fils qui s'obstinent à renier ses institutions, sa religion, sa langue, sa véritable histoire, tout ce qui fut elle dans les jours d'autrefois.

Oui, le grand peuple, notre ancêtre, n'a pas même chez son héritière une mémoire qui lui soit propre. A ce peuple, composé de trois cents nations d'après un ancien, de cinq cents d'après un autre, sa descendance dispute aujourd'hui les derniers débris d'une langue nationale, les derniers lambeaux d'institutions hégémones. Plus opiniâtre que Rome elle-même, elle étouffe, dans les rudes mailles de l'élément latin, tout le passé ethnique de ces centaines de groupes d'une même famille humaine, qui fut nôtre.

Ces réflexions, amé Directeur, me sont suggérées par la lecture de diverses publications ayant trait à l'origine des noms de lieu de la France. Parmi ces publications, fort estimables du reste, il en est plusieurs qui, conçues sans parti pris, admettent la présence de l'élément gaulois dans les noms dont elles s'occupent, et le cherchent avec une loyale persévérance. Il en est

d'autres aussi, qui, menées par la prévention ou l'esprit de système, ne veulent voir que du latin sur le sol occupé par les Celtes. Que faire? Il serait absurde de batailler à propos de chaque vocable équivoque. Mais il est des cas où, ce me semble, un descendant de ces mêmes Celtes a le droit et le devoir de reprendre, là où il le trouve, le bien de ses aïeux.

Ce bien, mon intention est d'en retirer devers moi une très-modeste parcelle; et le terrain sur lequel je vais la revendiquer est l'article, qui sera probablement suivi de plusieurs autres, inséré par M. Debombourg dans cette Revue, au mois d'avril dernier, pp. 315 sq., sous ce titre : *Etymologie des noms de lieux du département du Rhône.*

Ses diverses publications ont acquis à M. Debombourg une réputation fort méritée. Sa grande érudition, le nombre des documents où il peut puiser, sa connaissance des localités, lui permettront, cette fois encore, de produire un ouvrage utile à la science, assez peu cultivée, des origines géographiques ; je serai, pour ma part, un des premiers à y applaudir.

Ce n'est donc pas, cher et honoré Directeur, une critique du travail de M. Debombourg que j'entreprends ici ; loin de là ! L'œuvre de cet érudit distingué me paraît, dans ce que j'en ai vu, témoigner d'études sérieuses; d'ailleurs, le sujet est trop de mes préférences, pour que j'aie même la pensée d'une contradiction systématique quelconque. La vérité toutefois est la vérité ; et, puisque je suis résolu, en vrai fils de Brennus, à recouvrer un peu de l'or dérobé par les Romains à la Gaule, ma défunte aïeule, je vais dire incontinent ce qui me semble de bonne prise ou reprise.

Ce que je revendique hardiment à M. Debombourg, ce sont trois de mes immeubles celtiques : *Valsonne*, *Vaugneray* et *Montrichard*. Je ne dirai rien en ce moment des deux premiers, par deux motifs : 1° J'en ai parlé ailleurs, et, comme je me trouve à cause d'eux en dissentiment avec le docte auteur de l'Atlas historique, j'aurais l'air, en les discutant à nouveau, de combattre *pro aris et focis* ; 2° Il est de leur destinée de reparaître bientôt, et plus naturellement, dans la dernière partie des

travaux étymologiques que j'ai publiés en cette *Revue*, dernière partie que des circonstances, indépendantes de ma volonté, m'ont forcé de remettre.

Quant au troisième, Montrichard, c'est autre chose ; je le happe au passage ; il est tourangeau, mon proche voisin par conséquent, et de plus mon appartenance, en ma qualité de membre de la Société archéologique de Touraine. A quels remords ne serais-je pas en proie, je vous le demande, si je le laissais affublé de latin, lui pour qui mes pères avaient choisi, dans leur rude mais expressif idiome, un vêtement si beau, si harmonieux, si conforme à sa nature ?

Or, écrit M. Debombourg, « prononcez..... *Mont-trichard* pour *Mont-Richard*, *Mon-triboud* pour *Mon-Riboud*, *Montrond* pour *Mont-Rond*..... » Eh bien ! je dois le dire, le nom de *Richard* n'est entré que par le fait des latinisants dans le nom des Montrichard parvenus à ma connaissance. A la réserve de *Mont*, qui est d'annexe romaine, tout le vocable est gaulois, et du meilleur, et du préhistorique, puisqu'il tient à la constitution territoriale primitive des races européennes d'origine aryâne.

Il ne me sera pas difficile de le prouver.

Je commence par le MONTRICHARD de la Touraine, aujourd'hui de Loir-et-Cher.

Vers l'an 1004 de J.-C., époque où l'histoire commence pour la montagne ardue sur laquelle s'élève l'imposant donjon dit de Montrichard, cette montagne était la chose inféodée et le domicile légal d'un certain Rabel ou Rabeau, Rebel ou Rebeau, homme d'extraction noble. Un beau matin, Foulques-Nerra, comte d'Anjou, s'empara de cette montagne, chose et domicile de Rabeau, y bâtit une forteresse que, ajoute une des rares chroniques pour ces temps, l'histoire de la maison d'Amboise, il baptisa du nom de *Montrichard* « quod *Montricardum nuncupavit* » (1), ou qui, ajoute à son tour une chronique con-

(1) « Erat super Carum fluvium villa quæ Nantolium dicitur, et inter montem et Carum vicus Rabelli nobilis. Mons proprius Gelduini erat, villa verò de proprio feodo ejusdem ; quæ omnia Fulco Gelduino et suis

temporaine de la précédente, s'appelle *Montréchard* « quod *Montrechardum* vocatur (1). En marge de leur édition, vis-à-vis *Rabelli nobilis*, les Bénédictins, collaborateurs de D. Bouquet, ont mis cette mention : « Mont-Reveau, » comme pour indiquer qu'à la place de *Rebellis nobilis*, il fallait peut-être lire : *Rebellis montis*, ce qui sous-entendrait une dénomination antérieure à Montrichard, synonyme des divers *Mont-Revel* et *Mont-Reveau*.

Vous voyez bien, mon bon Directeur, que soit qu'on se tienne à Rabelli ou Rebellis nobilis, soit qu'on adopte Rebellis Montis, ma chère montagne n'était la propriété ni le fait d'aucun Richard, antérieurement à son dénominateur, Foulques-Nerra : dans le premier cas, l'histoire en fait l'habitation de Rabeau, dans le second, le mont rebelle, d'accès difficile c'est-à-dire ; de Richard, point.

Mais le voici venir : Montrichard appartint quelque temps à Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, sur qui, après un siége mémorable, le reprit notre Philippe-Auguste. De cette circonstance, échue là comme une manne bienfaisante, les latinisants ont déduit leur *Mons Ricardi* « Mont de Richard. » Mais, si les susdits latinisants s'étaient donné la peine de feuilleter les écrivains du temps de Philippe-Auguste, ils auraient lu dans Rigord, historien de ce prince, le Mont Trichard « Montem Tricardum »(2), dans Guillaume le Breton, son Homère, le Mont

abstulit. Tunc Fulco in monte qui prius Gelduini erat, oppidum constituit, *quod Montricardum nuncupavit.* (*Ex gest. Ambaciens. domin.*, ap. Acher., Spicileg., t. X, p. 536, in-4 ; D. Bouq., X, 238 *d*.)

(1) « Contra Fulco in monte prope Carum fluvium, qui de propria terra Gelduini erat, et de feodo archiepiscopi Turonensis, villa Rebelis nobilis Beutergius, quæ est inter ipsum montem et Carum, et villa Nantolii destructis, quæ ambæ de feodo Gelduini erant, *oppidum quod Montrechardum vocatur* composuit. » (*Ex Gest. consul. Andegav.*, ap. Acher., *Spicileg.*, in-fol., t. III, p. 246 ; D. Bouq., X, 248 *d*.)

(2) « Egressi inde venerunt, et *Montem Tricardum* obsederunt. » (Ricord., *De Gest. Philipp.-August.*, *Franc. reg.*, ap. Duchesne, 1-27.)

du Trichard « Montem Tricardi (1), » enfin dans le traité rédigé par les chancelleries de France et d'Angleterre, en 1194, Mont du Trichard « Montis Tricardi, » tout comme en Guillaume-le-Breton (2).

De la sorte, au temps du roi Richard, quatre écrivains, dont l'un suivait Philippe-Auguste à la guerre et l'autre fut diplomate anglais, quatre écrivains, dis-je, non seulement ignorent que la forte place, prise par le roi de France, porte le nom de son rival, le roi d'Angleterre, mais, ce qui est concluant, fournissent, à l'unanimité, la forme vraie, officielle, partout connue, *Mont-Trichard*, *Mont-du-Trichard*. Aussi, est-ce sur cette forme que le vieux Bullet, le premier qui ait eu l'idée d'une restitution sérieuse des origines celtiques, a basé une étymologie dont je parle plus loin.

Si je consulte les histoires rédigées en français, je lis dans les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, à l'année 1188, Montrichart avec *t* et non *d* final, orthographe au moins remarquable.

Passons, mon cher Directeur, à une autre montagne du même vocable. Sise presque à l'entrée du Lyonnais, à la source du Verneau, au canton d'Amancey, dans l'arrondissement de Besançon, et plus abrupte même que son homonyme de Loir-et-Cher, cette montagne portait, comme celle-ci, un château très-fortifié, dont quelques ruines existent encore

En face de ce MONTRICHARD, sur la rive gauche du Lison, s'élance la MONTRICHARDE, autre roche excessivement élevée et ardue, par laquelle se termine à pic, sur la vallée de Nans, la montagne de Bélin. La croyance à de riches trésors entassés dans les cavernes de cette Montrichardc, semble faire croire à M. Delacroix, au savant ouvrage de qui j'emprunte ces détails, que les

(1) Se rapit inde gradu propero. *Montemque Tricardi*
Obsidet. . . . . .

Philippid., lib. III.

(2) « In Turonica vero debet habere rex Franciæ civitatem Turonensem. . . et feodum *Montis Tricardi*. » (*Pacta conventa inter Philipp.-August. et Johann., fratrem Richard.*, ap. D. Bouq., XVII, 39 *c.*)

vocables du Montrichard et de sa voisine ont été déterminés par l'élément *riche*, opulent. M. Delacroix pourrait se regarder comme d'autant mieux fondé en cette opinion, qu'une très-petite source, celle de la Todeure, jaillit sous le titre de *Riche*, entre la montagne de Bélin et le cré de la fontaine de Merlin (1). Cette opinion paraît vraisemblable quant à la source. Les dénominations de Montrichard et de Montricharde interprétées par la superstition locale « Montagne riche, » notre Richemont géographique, ont dû, dans le déclin du paganisme, faire attribuer à l'humble fontaine, origine de la Todeure, son titre de *riche* : elle venait de profondeurs comblées d'or !

Il serait impossible, toutefois, de donner cette Riche comme cause efficiente du nom des deux montagnes : d'abord, il n'existe ni fontaine ni cours d'eau de ce nom dans le voisinage d'aucun des Montrichard connus ; ensuite, la croyance aux trésors, également répandue autour de la plupart de ces localités, a donné naissance à des légendes, à des origines merveilleuses fondées sur cette foi aux trésors surnaturels, foi toujours vivace dans le voisinage des monuments de l'antiquité.

Ainsi donc, ici encore, point de Richard ! une montagne à laquelle son château fait donner le nom de Montrichard, une montagne opposée recevant de celui-ci, par la voix du peuple, le même vocable au féminin, voilà tout !

Devant avoir, plus bas, occasion de citer d'autres dénominations topiques formées du double élément de Montrichard, je me retourne vers certaines autres qui n'ont reçu que le second de ces deux éléments, *trichard* ; car j'ai hâte d'y arriver. Entre plusieurs, je choisis le suivant, parce que, par une sorte de faveur providentielle, au lieu d'être précédé des mots *mons*, *castrum*, *firmitas* et leurs pareils, il est bel et bien suivi de l'un d'eux : je veux parler de TRIKARDO KASTRO, *trichard*-château.

Etant devenus maîtres de l'empire d'Orient, les croisés français transplantèrent en Grèce, autant qu'ils le purent, les lois, les usages et la langue de leur patrie. C'est ainsi qu'ils appli-

(1) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie*, pp. 76-77.

quèrent à l'antique Œniades, eu égard à la force de son assiette, le nom de *trichard* que portait en France une espèce semblable de lieu fortifié Seulement, afin de se conformer aux exigences euphoniques de la contrée qu'ils s'étaient soumise, nos glorieux croisés prononcèrent TRIKARDO, puis, complétant la signification à l'aide d'une sorte d'équivalent romain, ils remplacèrent par le suffixe *castrum* le préfixe *mons* ; de là ce groupe TRIKARDO KASTRO.

Oeniades occupe un plateau inégal formé par un massif de collines rocheuses soudées ensemble. Ses ruines magnifiques, comparables à celles de Messène, offrent partout un appareil cyclopéen assez rude. Suivant M. Heuzey, élève distingué de l'Ecole d'Athènes, les *ouvrages multiples* de la vaste enceinte de cette acropole ont éveillé l'idée du nom relativement moderne qui lui appartient aujourd'hui ; et ce nom, M. Heuzey l'interprète « triple-cœur » ou, s'étayant de la prononciation *trigardo*, également usitée, « triple-garde (1) : dernier sens aussi approximatif que possible du véritable (2).

A cette localité est attachée la légende du prince ou génie ténébreux, gardien des trésors souterrains par toute la France. Ce prince s'appelle ici Ἀνήλιωος, grec ancien Ἀνήλιος « Sans-Soleil (3).

Voilà bien, mon cher Directeur, un vrai et loyal *tricard*, qui n'a rien à démêler avec un être de ce monde pouvant répondre au nom de Richard, ou Ricart. Mais, d'où vient, me direz-vous, ce *trichard* dont ni moi ni personne n'avons jamais entendu parler ?

Nous y voici !

Trichard est formé de deux élements : TRI, trois, et CART, cymrique *gardd*, gaélique *gart*, quelquefois construit *gort*, et le même que le lithuanien *gard*-as, méso-gothiqne *gard*-s ; nor-

(1) L'illustre auteur d'*Anacharsis* a connu cette dernière forme qu'il écrit : *Trigardon*. (V. *Voyage d'Anacharsis*, VII, 337.)

(2) M. Heuzey, le *Mont Olympe et l'Acarnanie*, pp. 438, 439, 458, 459.

(3) Id., ibid.

wégien *gaard* ; ancien allemand *gart* ; grec κόρτ-ος ; latin *cohort*-is, flexion de *cohors*, *hort*-us ; bas-latin *curt*-is et *cort*-is ; ancien français *court*, *cort*, *hourt* et *hourd* ; français *cour*, *gard*-e; russe *gorod*, basque *gort*-ea ; allemand *hord*-e, *hürd*-e, etc., enceinte, clôture, circonvallation, camp, parc, troupe ou colline fortifiée, maison avec cour, jardin et verger clos, pièce de terre ou de pré entourée de fossés ou de haies, par extension prairie, herbage, etc.

Tricart, avec le sens de triple-clôture, se trouve chez les glossateurs du vieux langage, sous les formes TRICART, TRICARD, TRICHARD, TRÉCHART, et en outre, dans les noms de lieu de la France, sous celles de TRÉHORT, TRÉHOURT, TRÉCHOURT, TRÉCHORT, TRESSORT et même TRÉSOR, soit isolé, soit composé.

Isolé :

TRESSORRT, al. *Tressorres*, vers 1009, *Tressortis*, forme de *Trechortis* pour *Treccrtis*, hameau de la commune à nom celtique Dolus, en Indre-et-Loire (1).

Composé :

MONTRÉSOR, dans les Chartes, *Montesorus*, *Montesaurus*, *Monsthesauri*, *Mantesorum*, *Montresorus*, etc, château féodal de la fin du xe siècle, en Indre-et-Loire, que Foulques-Nerra fit construire à l'extrémité d'une colline ardue, sur l'emplacement d'une forteresse dont il est question dès l'an 887 (2).

Ici la croyance aux trésors a contribué, dans une proportion notable, à la détérioration de l'élément *Trichord* ou *Tréchort*, prononcé dans la contrée, comme au vocable précédent, *tréçort* ou *tressort*. En raison de cette croyance, Aimoin, Sigebert et Paul Diacre racontent gravement que « Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, s'étant endormi près d'un ruisseau, sur les genoux de son écuyer, rêva qu'il était entré dans une grotte où il avait trouvé un trésor inestimable. A son réveil, son écuyer lui rapporta qu'il avait vu sortir de sa bouche une espèce de

(1) *Mémoires de la Société archéolog. de Touraine*, IX, 329.

(2) *Mêmes mémoires*, VI, 74, IX, 275. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 196, 197.

petit lézard qui s'était dirigé vers le coteau voisin, d'où il était revenu reluisant comme l'or et était rentré dans sa bouche. Le roi fit alors fouiller dans ce lieu et y trouva des richesses immenses (1). » De son côté, Maan, historien de la cathédrale de Tours, qui, tout en répugnant à la fable d'Aimoin et consorts, se croit consciencieusement obligé, en vrai latinisant qu'il est, de conserver la précieuse idée de trésor, assure que Montrésor a reçu la brillante dénomination dont il est gratifié, du terrain sur lequel Foulques-Nerra l'avait bâti. Cet emplacement, assure-t il, relevait du *trésor de Saint-Martin* (2) !

Comme on le voit, le Montrichard du Doubs se trouve inférieur au Montrésor d'Indre-et-Loire, quant à la richesse de l'intervention étymologique ; mais laissons ces absurdités, et revenons à notre *trichard*.

J'ai dit que cet élément construit signifiait une triple clôture, une montagne triplement fortifiée par la nature ou par l'art, ou par l'un et l'autre. Aucun, en effet, des châteaux qui portent cet élément dans leur nom ne fut édifié hors de ces deux conditions rigoureuses (3).

Le Montrichard de Loir-et-Cher, lui, malgré les efforts réunis des hommes et des âges, garde une partie de ses triples moyens de défense. Sur ses rochers, le génie militaire du temps s'était contenté d'utiliser le travail de la nature (4). La description de Guillaume-le-Breton donne l'idée de quelque chose de formidable. « La force naturelle du site, une suite continue d'escarpements étroits, partout renforcée d'un rempart élevé, et une troupe très-nombreuse d'habitants opposaient un obstacle insurmontable (5). »

(1) Chalmel, id., ibid.

(2) Id., ibid.

(3) V. Sur les forteresses gauloises munies de toutes leurs défenses, M. de Verneilh, *Bullet. Monument.*, t. X, sér. 3, p. 226.

(4) V. M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie, architecture civile et militaire*, p. 349, fig. 2 et text.

(5) . . . quia vis nativa locique per arctos
Ducta gradus series, summo murata labore,
Municipumque manus fortissima prœpediebat.

Philippid., III

J'en ai dit assez du Montrichard de la commune de Nans, pour montrer qu'il n'eut rien à envier à son homonyme de la Touraine, sous le double rapport de la position et du travail de l'homme. Pareillement, il serait superflu de revenir sur le Trikardo d'Oeniades : M. Heuzey nous a suffisamment renseignés sur son compte. Je reviens donc à Montrésor.

Celui-là, grâce à l'intelligente opulence de son propriétaire, M. le comte Branicki, n'a perdu de son état primitif que les parties en désaccord avec les possibilités d'une habitation moderne. Mais, il y a moins de cinquante ans, il montrait intacts, je m'en souviens, et ses grandes douves, et ses deux remparts en étage, séparés par un terre-plein ou chemin de ronde. Ainsi les architectes de Foulques-Nerra, ce grand homme de guerre, avaient suppléé par des travaux énormes, comme en beaucoup d'autres lieux, aux accidents moins favorables de la situation. Comptons dès lors : un fossé large et profond au bas d'un escarpement, puis deux remparts superposés font bien trois défenses. Je laisse de côté les tours et autres accessoires ; mais je mentionnerai le donjon, ce dernier refuge des hommes d'armes, flanquant l'un des angles du bayle ou enceinte intérieure.

Ainsi, très-cher Directeur, va l'élément *trichard* dans ses formes construites et composées ; quant à la forme radicale *cart*, elle se rencontre avec les deux finales *art* et *ort*, correspondantes à trich*art* et trich*ort*.

1° *Art* :

CAR ou CARRE pour *cart* : le *t* suffixe étant tombé par la prononciation comme en *cour*, ancien français *court*, de *curtis*. Le *car*, dit M. Noëlas, est un lieu celtique, haut et fortifié (1), une forteresse qui, située sur des rochers presque isolés de toutes parts, les enveloppe, les encastre quelquefois, pour ainsi dire, d'une enceinte de grandes murailles en grosses pierres sans ciment ni liaison (2). Les *cars* ont fait attribuer aux localités de leur voisinage immédiat le nom supplémentaire des *Carres*, et,

(1) M. Noëlas, *La Tessonne*, en la *Revue du Lyonnais*, 1871, p. 386.
(2) Id., ibid., p. 391.

plus récemment, des *carreaux* : Saint-Bonnet-des *Carres*, par exemple. Cette orthographe de *Carres*, génératrice de *carreaux*, a reçu des latinisants du moyen âge les formes *carri*, *carres*, lesquelles ont fait sauter bientôt à *quadrelli* et *kadrelli* (1), français *carreaux*, ancien français *carriels*, *carriax*, blocs de pierre équarris.

Entre ces *cars*, deux sont très-remarquables : le *Sain-car* et le *Piccard*.

Le *Sain-car* d'Arfeuilles pour le *Saing-cart* d'Arfeuilles « la voix de signal ou d'appel du cart d'Arfeuilles (2). » C'était une montagne à signaux par la voix humaine de coutume et d'époque celtiques ; ce qu'annonce le terme *sain* identique au néo-celtique *Sing*, anglo-saxon *song*, latin *sing*ultus, français *sang*lot, son de la voix, cri entrecoupé, chant d'appel cadencé comme celui des Muezzins musulmans, conservé dans notre vieux langage avec le sens de son de cloche et de cloche même, après l'invention de celle-ci, sous les formes *saing*, *seing*, *seint*, *sain* et même *sin*, comme en toc*sin* :

> Au lendemain le glorieux marchant
> Leur assigna heure au petit *saing*.
>
> (*Légende de Faifeu*, ch. XI.)
>
> Et ont fait toz les *sainz* de la ville soner.
>
> *Rom. de Parise-la-Duchesse*, XVIII, 208.

Je rappelle ici, pour mémoire, le ridicule *signum* des latinisants.

Le *Piccard*, dit la Goutte-*Piccard*, que M. Noëlas interprète très-bien *Py-car* pour *Py-card* (3). Ce car ségusiave mérite l'attention à un double titre : son orthographe qui admet la dentale originelle, card, et son association suffixe avec *pi* ou *py* qui en fait le synonyme de *Mont-card* ou *Mont-chard* « Mont-du cart, » et exclut une autre étymologie celtique, ayant au moins une apparence de raison, celle de *car*, rocher montagneux, hauteur rocheuse. Il est certain que si le Piccard eût possédé trois enceintes, il se serait appelé *Pytricard* « Mont à trois défenses ; »

(1) Id., ibid., p. 386.
(2) Id., ibid., p. 392.
(3) Id., ibid., p. 390.

Verneilh (2).

2° *Ort.*

Cordes. La cité de Cordes, *de cortibus, de curtibus,* l
ment « des enceintes, » n'est plus, en Berry, qu'une
un souvenir. Oppidum gaulois fortifié et occupé par les R
il porte à travers les siècles son nom pluriel, comme un
gnage de ses vallations multiples, soit factices, soit nat
C'était une autre Œniades. « Située sur un plateau in
l'est à l'ouest, défendue au couchant et au nord par
profond dans lequel coulent l'Aumonse et le ruisseau de
loy, au levant et au midi par un fossé et un agger su
on avait construit une muraille flanquée de tours, la
Cordes avait environ 1,900 mètres de circuit (3) »

C'est en présence pourtant de ces matériaux assemb
place, dans les récits ou dans les titres si abondants
époques, que les vieux historiens ont établi leurs étym
de Montrichard ! Si l'envie vous arrive d'apprendre ce qu
faudent ces chroniqueurs latinisants, je puis largemen
satisfaire. Je vous ai déja fait connaître quelques-unes d
élucubrations fantaisistes ; les autres vont suivre. To
permettez-moi de vous entretenir d'abord de la respecta
pothèse de Bullet : Ce déjà vieux celtisant, après avoir
la forme du nom et la description du château de Mont
données par Guillaume-le-Breton, proposait : *trech,* très,
ard, naturellement (4). Ne méritait-il pas pour sa log
rencontrer la vérité ?

Voici maintenant les étymologies assez curieuses que

de vous promettre, je les emprunte à M. Dupré, bibliothécaire de Blois et auteur d'une bonne notice sur Montrichard :

« Montrichard fut ainsi appelé, disent les savants, soit parce qu'on ne pouvait gravir ses rochers escarpés autrement que par surprise, par *tricherie*, soit en mémoire d'un de ses premiers maîtres, du fourbe Thibault-le-*Tricheur*, comte de Blois, tige de l'illustre maison de Champagne, soit à l'occasion d'un siége qu'une garnison anglaise y soutint sous le règne de *Richard*-Cœur-de-Lion (1)..! »

Mais une question plus sérieuse vous occupe, celle, dites-vous, de savoir si, parmi ses sœurs de la race aryâne, la famille gauloise employa seule le mot trichart. Non, vous répondrai-je. Dans l'ère éloignée où la race entière acculée au nord de l'Hymalaya, disputait chaque jour sa vie et son territoire aux peuplades féroces dénommées dans les Védas, le vrai refuge de la tribu, sa vraie citadelle étaient le souterrain, la grotte et, chef-d'œuvre en ce genre de l'art militaire, le triple souterrain, la triple grotte, la grotte à trois compartiments dissimulés et barricadés, *trigarta* m. et *trigartâ* f., de *tri*, trois, et *garta*, grotte, antre, caverne, et plus tard domicile. Or, en ce *gart*-a, vous voyez le frère, le propre frère préhistorique de nos *card*-um, *cart*-um, *cord*-is, *curt*-is, *gard*-e, etc. Des trigartas pratiqués en grand nombre avaient imposé leurs noms à deux régions de l'Inde : le Trigarta de Lahore et le Trigartaka, le pays de Vâhlika.

La famille ombrienne, cymrique ou gomérique, en se séparant de la masse aryâne, emporta ce nom de trigarta dans ses erreurs à travers le nord-est de l'ancien monde, puis, arrivée à des jours de civilisation relative, en fit l'application à un autre mode de refuge, la citadelle à l'air libre, sur la montagne inaccessible (2).

(1) M. Dupré, *Notice sur Montrichard*, pp. 7 et 8.

(2) Les races cymriques et gauloises ne renoncèrent jamais complètement aux refuges souterrains ; mais elles leur imposèrent un autre nom que *trigarta* ou *trichard*. Je donnerai bientôt l'explication de ce nom dans l'appendice aux lettres : *Autour de Lyon*.

Les âryas ou Hindous laissant le nom, en renonçant à la chose, le remplacèrent par un vocable plus en relation avec le système nouveau qui prévalait. De là leur *tripura* ou *tripuri* « trois forts, » de *tri*, trois, et *puri*, grec πύργος, méso-gothique *baurgs*, anglo-saxon *bury*, *burgh*, *borough*, français *bourg*, ancien français *bor*, *bour*, etc., fort, tour, littéralement : assemblage de maisons, groupe d'hommes en lieu fortifié, refuge. A l'époque où fut composé le Mahâbhârata « le grand bardit, » trois Tripoura célèbres par leur réunion dans une seule contrée avaient fait attribuer pareillement à cette contrée le nom de Tripoura ; c'est, suivant M. Ph.-Ed. Foucaux, la région Tipperah du Bengale.

Semblable attribution fut amenée en Grèce par une semblable construction de forteresse et de vocable ; aussi disons-nous encore la Tripolitaine, la province, le royaume, le beylik de Tripoli, en faisant allusion à deux pays de l'Asie et de l'Afrique où se trouvent des villes helléniques du nom de Tripoli, du grec τρίπολισ « trois enceintes » de τρι, trois, et πόλισ, sanscrit *palli*, lithuanien *pillis*, gaëlique *baile*? fort, mot-à-mot, réunion d'hommes, de maisons, en un même endroit remparé. La tripolis des Yavanas, Ioniens ou Grecs primitifs, ces hommes du nord-ouest si habiles en toutes choses (1), fut à l'origine, comme la tripura, un vrai tricart gaulois. une réunion de trois *cordes*. Par la suite, dans ces âges reculés, un assemblage de trois populations, de trois tribus, de trois factions même, en une seule circonvallation, formait aussi une tripolis : chacune avait son bourg, son bayle, son cart, son retranchement particulier. Les cités néo-grecques de Parga et de Souli, dont l'abandon et la ruine révoltèrent notre génération vers 1820, n'étaient que des Tripolis distribuées à l'antique, dans lesquelles les factions dominantes, *cette*, *cetta's*, avaient chacune leur citadelle.

A la chute de l'empire romain, cette disposition de la cité reparut en divers lieux, avec les éléments ethniques de toute

(1) « Les Yavanas savent tout et leur force surpasse celle des autres hommes. » (*Mahâbârata.*) — V. aussi *Man.*, X, sl. 43, 44.

provenance, qui tendaient à se caser. Alors se formèrent le *Trivulci* d'Italie et le *Trivolcii*, Trévoux, des Dombes, de *tri*, trois, et ancien haut-allemand et islandais *folk*, allemand *volk*, roman *folc*, ancien français *fulc*, latin *vulg*-us, védique *volh*-a, troupe, foule, peuple, multitude ; donc « trois peuples. » Au début de l'époque carlovingienne, la population de Trévoux admettait trois éléments ethniques : le roman ou gallo-romain, le burgonde et le frank (1).

Ces associations, qui nous semblent étranges, avaient pour lien principal la communauté de religion. La diversité des langues n'était point pour les ministres sacrés un obstacle à la diffusion de la parole évangélique ; ils s'appliquaient à les bien parler. En 1280, à Tréguier de Bretagne, que les celtisants traduisent par « trois langages, » saint Ives, au rapport d'Alain Bouchard, « preschoit en langaige françoys ou breton, aussi en latin, selon qu'il veoit que l'assistance le requeroit (2). » L'épitaphe de Bruno connu sous le nom de Grégoire V, mort en 999, adresse à sa mémoire ces félicitations suprêmes :

Ante tamen Bruno, Francorum regia proles,
. . . . . .
Usus francisca, vulgari et voce latina,
Instituit populos eloquio triplici.

Ap. Fontanini, *Della eloquenza italiana.*

J'ai, mon cher Directeur, passé en revue les formes onomastiques diverses imprimées par les peuples de notre race, depuis son apparition dans l'histoire, aux refuges à disposition triple que les circonstances l'obligèrent à se ménager. De ce travail, et j'adresse ceci à tous les latinisants de bonne foi, se tirent deux conséquences.

(1) Les formes anciennes du nom de Trévoux sont *Trevolcium* « quemdam rupem appellatam rupem sancti Symphoriani sitam in fluvio Sagonæ et subtus portum *Trevolcii*. » (Archiv. de l'Empire, xve siècle, citées par M. Guigue, *Notic. hist. sur Trévoux*, p. 8); *Trevoltium, Trivultium* (Dict. de Trévoux); *Trevolici*, *Trevorcii*, *Trivoli*, *Trevoci*, *Treuosi* (Monn. des Dombes); *Trevols* (Considérat. sur les Dombes, p. 31).

(2) V. Miorcec de Kerdanet, *Hist. de la lang. des Gaul.*, Rennes, Duchesne, 1821, p. 9 et *not.*

Premièrement, notre grand'mère, la Gaule, qui s'organisait en états libres lorsque César vint la plonger dans l'asservissement universel, notre grand'mère n'a jamais été assez voisine des bêtes pour ne pas parler une langue humaine, une langue à elle, et la parlant, assez dépourvue d'intelligence pour ne pas donner aux objets, envisagés dans leurs rapports avec la vie obligée, le nom convenable, ce nom que savent fort bien trouver, puis forger jusqu'à la production harmonieuse, les grossiers aborigènes de l'Australie et des Nouvelles-Hébrides.

Secondement, et par une suite naturelle de ce qui précède, cette grand'mère, cette Gaule, n'a pas attendu pour dénommer ses oppida que les Germains, ses voisins et ses ennemis, eussent fabriqué leur nom d'homme Reikard ; encore moins peut-on supposer que ces oppida perdirent le nom appliqué par elle, tandis que l'usage, également appliqué par elle, se perpétuait chez ses oppresseurs jusqu'à l'entrée du monde moderne.

Il n'y a donc en Montrichard, de quelque côté qu'on envisage la question, de Richard ou richard d'aucune espèce; je ne suis, malgré cela, l'ennemi d'aucun richard, je vous assure. Pour ma part, je n'ai rien à prétendre en cette flatteuse épithète, mais je souhaite à mes amis d'y participer assez grandement pour recueillir quelques-unes des faveurs qu'elle annonce d'ordinaire. Quant et quant, l'un d'eux, m'envoyant une lettre de la colline où seront ses pénates, la datera de la sorte : *Mont-du-richard, ce* . . . . , je battrai des mains à son étymologie, avec laquelle je suis affectueusement, etc.

A. PÉAN.

CONSTANCE DAYMER

NOUVELLE EN LETTRES

Mairie d'Abbans (Doubs).

Abbans, le 6 février 1865

Monsieur l'Administrateur en chef de la Charité de Lyon, tuteur des enfants trouvés.

La famille Servolet, de cette commune-ci, s'est présentée à la mairie. C'est pour savoir quels peuvent être ses droits, tant qu'à ce qui concerne la demoiselle Constance Daymer, qui est en pension chez eux. Elle y a été mise en apprentissage par l'Administration de l'hospice de la Charité, et elle a réussi de tous points. Ce sont d'honnêtes gens, même ayant du bien, et qui voudraient la garder, n'ayant qu'une fille. Elle s'occupe avec la mère Servolet aux affaires du ménage. Elle travaille aussi avec eux aux champs, ce qu'elle aime bien guères étant naturellement délicate de son tempérament. Elle a suivi l'école de chez nous qui est bien tenue. Elle sait parfaitement lire, écrire et toutes les règles. On désirerait savoir si elle peut demeurer où elle veut, soit de sa volonté, soit de l'autorisation de l'Hospice. Elle demande aussi, elle-même, si on a des renseignements sur sa naissance. Veuillez, Monsieur, prendre cette lettre en considération et croyez que, si vous pouviez accorder quelque douceur avec les règlements, ce sera pour une personne tout à fait digne d'intérêt et accomplie. Tout le monde en peuvent certifier ici, notamment l'écrivain de cette lettre, étant le secrétaire de la mairie et le maître d'école, faute par le maire de ne savoir. Et veuillez, Monsieur, agréer la considération distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre empressé serviteur.

Le Maire d'Abbans : PENAUD.

LETTRE II.

Lyon, le 15 février 1865.

Monsieur le maire d'Abbans (Doubs),

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 6 courant, je viens vous transmettre quelques renseignements sur la personne de Constance Daymer, enfant entrée à l'hospice de la Charité le 4 mars 1846. Sa naissance remontait alors à trois jours, suivant le billet trouvé dans le tour, auprès d'elle. Elle se fixait donc au 1er mars; de telle sorte que la personne à laquelle vous vous intéressez va compter dix-neuf ans. Il s'ensuit que, d'après nos règlements, elle est libre d'elle-même, sauf notre droit général de tutelle, qui ne peut être ici remplacé par celui de la famille. Je ne pense pas, en effet, que les données recueillies sur son origine permettent à cette jeune personne de rechercher sérieusement ses parents. Le billet dont je viens de parler, enregistré à l'hospice sous le n° 6595, le 4 mars 1846, ne portait que ces mots : *Du 1er mars 1846, enfant illégitime, Constance Daymer.* Est-ce là un nom ? L'équivoque présenté par cette légende permet d'en douter.

Je regrette de n'avoir rien de plus précis à vous dire.

De votre côté, vous voudrez bien informer la famille Servolet qu'à raison de nos règlements et de l'arrivée de l'époque où l'enfant, à elle confiée, sort de l'Hospice, elle doit me faire tenir un rapport où il sera répondu aux demandes que vous trouverez sur la feuille incluse, relativement à l'état de santé, d'instruction, de moralité, de piété du sujet.

En qualité de tuteur, je ne m'oppose nullement à ce que l'enfant dont s'agit se fixe en votre commune, surtout au sein de la famille Servolet, sur laquelle vos renseignements du 6 courant viennent confirmer les bons rapports recueillis à l'époque où elle a reçu un de nos sujets en apprentissage.

Veuillez donc l'informer que rien ne s'oppose à l'accomplissement de son généreux projet, qui nous agrée pleinement, puis-

qu'il est tout en faveur d'une de nos pupilles. Nous faisons des vœux pour qu'il réussisse à sa satisfaction.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'administrateur de la Charité de Lyon : MOLLOT-FRAPPET.

LETTRE III.

Louise Macariel à Constance Daymer.

Lyon, 7 mars 1865.

Ma chère,

Il y a bien longtemps que tu ne m'as pas écrit et je commence à douter de toi, que tu te rappelles de ta promesse de nous écrire et de nous oublier jamais. Mais il faut que je te dise que j'ai changé de place, et je m'en empresse, pour que tes lettres n'aillent pas s'égarer chez mes anciens maîtres. Tu vas me demander pourquoi j'ai quitté, si j'étais mal, si l'on me faisait la vie dure ou si le monsieur me poursuivait. Non du tout. C'était d'assez bonnes gens ; mais je m'y ennuyais. Et puis, voilà que pour leurs enfants, cette année, ils ont loué ou acheté une campagne, si bien que madame m'a prévenue qu'à Pâques elle irait s'établir avec moi. Tu penses l'effet que ça m'a fait Il y a ici Lise Renault, Angèle Pomard, et deux autres demoiselles, avec qui nous nous sommes promis de ne jamais nous quitter et de nous visiter toujours. Deux d'abord, qui sont en condition comme moi, refusent d'entrer dans les maisons où on ne leur permet pas de sortir quatre heures au moins par semaine. En sorte que, voyant cela, je n'ai rien dit pour ne pas contrarier madame, et j'ai commencé à parler que j'avais un oncle bien malade, qu'il convenait que j'aille le voir pour qu'il me mette un peu dans son testament, et comme il ne m'oublierait pas alors, que s'il mourrait j'aurais du bien et ne resterais plus en condition.

J'ai très-bien mené mon affaire pour qu'on ne se doute de rien et pour ne pas peiner madame, qui est bonne, à preuve

qu'elle m'a payé mon voyage et tout mon gage sans retenue. Au bout de huit jours, je suis rentrée en pleurant et disant que mon oncle était mort, que ça me contrariait bien, parce que je l'aimais bien, mais qu'il s'en doutait parce qu'il m'avait laissé de quoi me consoler et que je rentrais au pays pour voir si quelque brave garçon, pour ma bonne mine ou mon bien, ne venait pas me demander en mariage. J'ai eu bien de la peine à me garder de rire, car il me semblait que je me faisais un conte de fées. Madame a pris tout ça pour argent comptant, et elle m'a bien priée de revenir les voir; la-dessus je les ai tous embrassés, même monsieur, qui est un bien bel homme. C'est dommage qu'ils aient eu cette idée de s'en aller à la campagne, où l'on n'aurait pas vu un chat. Sans ça j'y serais encore restée.

J'avais été si vite que je me trouvais sans place. Enfin, j'en ai une à présent, en attendant qu'il m'arrive un héritage et même un oncle; je t'en parlerai plus tard; je ne la connais pas encore à fond. Et toi, as-tu une famille? Peut-être que tu fais la dame à l'heure qu'il est et que tu ne voudras plus te souvenir de ta pauvre Louise, qui ne met de beaux tabliers que quand elle ne porte pas les siens. Tu sais bien que la sœur Débonnaire aussi bien que la mère Distributrice ont toujours dit qu'avec ta figure tu étais certainement la fille d'un bel officier, séducteur d'une grande dame, et que plus tard, avec ton billet de tour, tu le retrouverais général. Je pense justement que tes dix-huit ans étant passés, on a dû te déplier ce fameux papier. Est-ce que c'était le bon billet? As-tu gagné le gros lot? Tu me feras bien plaisir de me le dire. Je pense toujours à toi et j'espère bien que, si tu es encore l'enfant de la Charité, tu en fais de même. Je t'embrasse bien. Adieu.

Ton amie, LOUISE MACARIEL.

LETTRE IV.

De Constance Daymer à Louise Macariel.

Abbans, 15 mars 1865.

Ma chère amie,

Je ne suis pas encore changée en princesse, ni en grande

dame. Je suis grosse Jeanne comme devant. J'ai eu, il y a peu de jours, les importantes révélations du directeur de la Charité, sur ma naissance. Lui n'avait pas été comme ces imprudentes religieuses, empressées de me monter la tête ; il m'avait promis rien du tout, mais il a bien tenu parole. Il m'écrit qu'il n'y a rien de plus sur le billet que mon nom et la date de mon entrée au monde, où je jouerai un maigre rôle toujours, comme tu vois. En même temps, l'Hospice m'envoie la permission de rester ici, sans me demander si cela me fait plaisir. Toi qui n'aimes pas t'enterrer à la campagne, tu te plairais médiocrement ici, village en pleine montagne et bien plus sauvage que ceux qui sont dans les prairies ou plus proches de Besançon, où il y a des foires, des cabarets, des diligences ; si bien qu'on y a un peu de vie et de gaité. La famille Servolet, que j'aime beaucoup, parce qu'on y est très-bon pour moi, s'imagine que je passerai volontiers mon existence dans ce bout du monde ; et c'est elle qui a demandé au Directeur de l'Hospice, qui s'intitule notre tuteur à toutes, s'il permettait qu'on me garde. Vois-tu la belle perspective qui m'est faite ? Je me passionnerai perpétuellement, à leur gré, pour le labour, les semailles, la lessive, la chauffaison du four ; je cesserai de respirer si une vache tombe malade, comme ç'a été la semaine dernière, où personne ne disait plus rien à table. Je ne serai pas toujours fille, il est vrai ; j'ai tourné la tête à deux hommes ici pour le moins, et qui seraient bien fiers d'avoir ma main. L'un est le maître d'école, aussi gueux que moi, l'autre, mon frère Mathieu Servolet, que j'aime beaucoup mais pas à ce point-là. Il paraît que j'en tiens pour les savants ou eux pour moi. Après le curé, le maître d'école est la plus forte tête de l'endroit. Mathieu, lui, ne sait pas le latin, mais il parle, avec le notaire et les ouvriers, des affaires de la maison. Il est toujours fourré avec les géomètres, marchands de biens, marchands de grains, de Besançon, qui sont enchantés d'avoir son avis, parce qu'il a été à l'école d'agriculture et qu'il chiffre comme pas un. Si tu voyais cet oracle, en sabots, conduire ses bœufs ou ses cochons à la foire, je suis sûre que tu rirais. Un jour il voulait m'embrasser, et je l'ai repoussé

en lui disant qu'il sentait trop le fumier. Il est vrai que, si je n'aime pas le mariage, j'ai la ressource de me faire religieuse avec ma sœur Ursule, qui prend cette défilée très-sérieusement.

J'aimerais bien mieux entrer, comme ouvrière, dans un magasin de confection, où je pourrais gagner de l'argent, de façon à me marier à la ville. Je préférerais même à la vie qui se prépare ici pour moi, une place de femme de chambre. Avec mon instruction et ma figure, j'en puis trouver une très-bonne et qui sait? As-tu lu le *Marquis de Villemer*, le dernier roman de Georges Sand, cette femme écrivain, sublime, qui travaille avec tant de persévérance à réhabiliter notre sexe? On y voit un marquis, fils de marquis, l'arrière-arrière-grand'père de qui était aux croisades, qui épouse bravement sa lectrice. Cela n'est donc pas invraisemblable.

Vois donc si tu peux me trouver une place de femme de chambre quelconque; un pied à Lyon, je m'élèverai plus tard à mieux, si elle est disproportionnée avec mes talents. Ce sera un grand plaisir pour moi que de me trouver à tes côtés; tu sais que je t'aime comme une sœur, et, en vérité, qui sait qui fut notre mère?

CONSTANCE.

LETTRE V.

De Louise Macariel à Constance Daymer.

Lyon, avril 1865.

Ma chère,

Je t'ai promis de te parler de la place où je suis maintenant. C'est une grande maison. Ils sont à Bellecour. Il y a monsieur, madame et mademoiselle, qui a quinze ans, plus un fils aux écoles, qu'on n'a pas encore aperçu. Pour le service, il y a moi, la cuisinière et un homme. J'avais bien envie d'entrer dans une bonne maison, comme cela, où il y ait un grand train et un domestique, ce qui fait qu'on rit un peu aux repas, tandis qu'entre femmes on ne peut guère que se disputer. La cuisi-

nière, d'abord, est une vraie gale ; les meilleurs morceaux sont pour elle, probablement parce qu'elle les a préparés, et quand elle est au fourneau il n'y a pas moyen de lui dire une parole, si ce n'est qu'il faut souvent qu'on lui aide. Le garçon est bien bon enfant. Il a trente ans, ancien militaire, même qu'il était sapeur, quoiqu'il n'ait plus la barbe aussi longue. Je m'amuse bien à lui chanter à tout propos : *Rien n'est sacré pour un sapeur !* Madame va à la messe à Saint-François tous les matins et gronde les domestiques en rentrant. A ce moment, elle s'occupe surtout de l'ouvrage, fait la distribution des choses nécessaires, linges, légumes secs, épiceries en provision ; car elle tient tout sous clé, ce qui n'est guère flatteur pour les domestiques, mais nous permet de prendre ce qu'on a abandonné. A onze heures, elle déjeune, souvent seule avec mademoiselle. A midi, elle se met à lire, tout en causant avec sa fille ; ce qui dure jusqu'au dîner en cas de mauvais temps. S'il fait beau, dans le milieu du jour, on sort à pied ou en voiture. Le soir, on s'ennuie, quand il ne vient pas de monde. Les visites ne savent pas se retirer. Il nous faut être sur pied jusqu'à onze heures ou minuit. Souvent aussi on va au bal ou au théâtre et c'est alors surtout que nous devons veiller, comme si nous nous amusions autant que les maîtres. Avec cela, à six heures du matin, il faut être levé. Madame sonne, nous reçoit au lit et, s'assurant que nous avons déjà la figure propre, les cheveux lisses et la prière faite, elle nous renvoie à l'ouvrage. Monsieur est presque toujours dehors. Il s'appelle *de* et la voiture porte un large écusson ; mais tout le monde sait qu'il n'en a pas le droit, étant moins noble que les Servolet. On exige beaucoup de toilette de moi, ce qui m'amuse bien. J'ai bien du temps pour cela et parfois la tailleuse vient exprès pour moi. Le dimanche, j'ai de onze heures et demie à six heures, du déjeuner au dîner, moyennant que j'aille à vêpres. Mais, comme ce n'est pas permis de s'y mettre à côté de madame, elle ne sait pas si j'y vais ou non. J'ai la ressource d'y paraître au commencement et, si elle me demande sur quoi on a prêché, je dis que j'ai été à une autre paroisse.

Du 15 avril

J'avais laissé ma lettre interrompue, n'ayant pas le temps d'écrire la dernière page, et cela est bien heureux. Je vais te dire, en finissant, une chose qui t'intéresse plus que le reste. Ce matin, étant auprès de madame, elle m'a demandé si j'avais quelque amie qui veuille entrer comme femme de chambre dans une maison de ses connaissances. Même elle m'a dit que c'est pour une dame Malleval, que j'ai vue, l'autre soir à dîner et qui est très-bien. Je crois que c'est une vieille personne, veuve sans enfants, vivant seule avec ses domestiques. Elle a déjà une cuisinière. Elle veut une fille qui puisse travailler auprès d'elle, même lui faire la lecture, car elle y a de la peine, et c'est sa grande prédilection. Voilà quelque chose qui te conviendrait très-bien. Tu serais là comme une vraie demoiselle de compagnie anglaise. Avec ta figure et ton instruction, tu plairas énormément à ta nouvelle maîtresse. Elle ne voudra plus se séparer de toi, et, quand tu auras vécu quelques années auprès d'une dame millionnaire, que tu enterreras, tu sais ce que cela vaut. Tu trouveras là de quoi dédommager tes espérances du côté de tes parents. Un ennui, par exemple, c'est qu'il faut aller à la campagne, bien loin de Lyon, une partie de l'année. Le château est plus bas que Saint-Etienne, dans le Vivarais, dit-on. Mais je ne sais pas tes opinions là-dessus, et, à ta place, moi-même je ne manquerais pas cette occasion.....

A bientôt donc !

Ton amie, Louise MACARIEL.

LETTRE VI.

De Constance Daymer à Louise Macariel.

D'Abbans, 22 avril 1865.

Ma chère amie,

Je suis enchantée de la proposition que m'apportait ta dernière lettre. Cela s'annonce si bien, que j'espérais à peine trouver quelque chose d'approchant. Tu vas être bien étonnée,

alors, que j'aie autant tardé à te répondre, ce qui risque de me faire manquer cette belle position. C'est que ta proposition et mon dessein de l'accepter ont bouleversé le village entier d'Abbans; je peux dire tout le village, car les autorités s'en sont mêlées. A la première ouverture que j'avais faite au sujet de mon départ, ma mère avait pleuré, sans me dire grand'chose. A table, on a demandé son avis à Mathieu, l'oracle de la maison. Il n'a rien répondu, mais il est parti presque aussitôt, avant la fin du repas. Ursule, ma sœur, m'a rapporté qu'à son gré je fais là une grande sottise. Puis, pour elle-même, elle m'a soumis toutes sortes de raisonnnements pour me déterminer à demeurer ici. Elle a fini par m'annoncer, ce que je savais très-bien, l'amour de Mathieu, son intention de m'épouser : « Vois, me disait-elle, quel bel et heureux avenir tu trouves ici ! Mathieu aura seul un jour la maison et la plus grande partie des terres qui sont autour. Il fait déjà très-avantageusement le commerce des bois. Il sera riche, et, avec la considération, l'estime universelle dont il jouit, il ne lui manque rien autre pour jouer dans le pays le rôle d'un personnage. Je sais que tu as ta petite ambition; mais, certes, voilà de quoi la satisfaire. Pour moi, tu le sais, je t'en ai parlé en secret, mon désir est d'entrer au couvent. Je ne ferai qu'une bien petite brèche à la fortune de la famille, revenant à mon frère. Mais, si je demeurais dans le monde, je serais fière et heureuse, je te le dis dans la sincérité de mon cœur, d'un établissement comme celui qui s'offre à toi. » Elle terminait en disant que cette importante révélation, elle n'en doutait pas, changerait ma détermination du tout au tout. J'ai remis au lendemain pour lui répondre, disant que je voulais réfléchir. Mais c'était tout réfléchi; je voulais seulement la ménager. Je lui ai préparé un petit discours, pour amadouer mes bons parents sans renoncer à mon avenir. J'avais beaucoup de confiance, ai-je dit d'abord, en la sagesse de Mathieu, mais, du moment où il prétendait me garder à Abbans pour lui, n'était-il pas évident qu'il ne pouvait plus être d'un sûr conseil dans cette affaire, s'y trouvant intéressé et juge? Sans doute l'établissement qu'il m'offrait était beau, mais trop beau pour

moi qui n'ai rien. Je dois trop déjà à cette famille. L'enfant de la Charité doit se rappeler qui il est et pas prendre tout de la main d'autrui, sous peine de s'humilier, de s'avilir. Pouvais-je entrer en ménage de la sorte? Ma fierté se révoltait là contre. Enfin, ai-je dit, mon plus grand chagrin est de quitter Ursule, qui a toujours été pour moi une bonne sœur, qui a fait mon ouvrage, caché mes fautes et le mieux répondu à mes inspirations; mais c'est elle-même qui me quitte. Dans peu de jours, sans doute, elle sera dans un couvent de Besançon.

Le lendemain, nouvel assaut, mais qui n'a eu près de moi qu'un succès de rire. C'est M. Penaud, qui me priait de ne pas déserter le village, disant qu'il me parlait comme maire. Cependant il n'avait pas pris son écharpe, comme s'il avait été prêt à me marier avec Pierre-Antoine Poulaillot, le maître d'école et secrétaire de la mairie. Une telle démarche n'était bonne qu'à me convaincre que le secrétaire mène M. Penaud par le bout du nez. Il en sera pour ses frais.

Le même jour, le curé est venu me voir, et cela, c'est une autre note. Je ne te rapporterai pas ce qu'il m'a dit, parce que c'est bien long et j'en suis encore confondue. Il m'a bouleversée, retournée. Il a fallu promettre de faire une retraite, d'interroger Dieu sur ma vocation, durant les fêtes de Pâques. Que sais-je? Il m'a fait pleurer, comme quelquefois dans ses sermons, d'autant mieux que celui-là, prêché pour moi seule. s'appliquait à merveille à ma situation. Ce n'est que dans deux jours que je dois faire connaître ma résolution de partir; mais, dès à présent, je te l'annonce; parce qu'elle est bien arrêtée, et, certes, si j'y avais été moins ancrée, s'il ne s'était pas agi de mon avenir, d'une épreuve d'où dépend le sort de ma vie entière, je n'aurais pu résister aux représentations éloquentes dont j'ai été l'objet.

Fais donc vite connaître ma réponse à Mme Malleval. Je partirai d'ici à l'époque qu'elle voudra. Il est inutile qu'elle m'envoie de l'argent pour le voyage. J'en ai. Insiste seulement sur le gage. Puisqu'on apprécie ma figure, ma lecture, mon arrière-point, même ma conversation, il faut que tout cela se

paie. Fais reluire que je serai forcée de dépenser au moins 150 fr. pour ma toilette, dont il ne me reviendra rien; et que, nourrie chez des paysans, je ne suis pas exigeante sur l'article de la table. Je ne romprai pas le marché pour le gage; mais je le veux aussi élevé que possible, pour pouvoir faire des économies. Je n'ai pas du tout l'intention, en effet, d'attendre la décrépitude et la mort de Mme Malleval. Ces vieilles personnes, cela trompe; et elle pourrait fort bien m'enterrer. Je la quitterai dès que j'aurai de quoi vivre librement de mon travail.

Merci de la façon dont tu m'as servie là. Je souhaite de pouvoir te le rendre et suis ton amie sincère :

CONSTANCE.

LETTRE VII.

Louise Macariel à Constance Daymer.

Lyon, 24 avril 1865.

Ma chère,

Non-seulement madame me permet de t'écrire et me donne le temps pour cela, mais elle commande, et je me dépêche de te répondre. Tu as failli manquer l'affaire de cette place, en tardant d'écrire. Mais il n'y a pas de mal, parce qu'elle a employé ce temps à prendre des renseignements à la Charité. Elle s'est adressée à la sœur Débonnaire, dont nul de ses enfants n'a jamais eu à se plaindre. Juge si elle pouvait mieux tomber! Je te donne dans celle-ci la lettre de la sœur, que Mme Malleval a laissée au salon, où je l'ai prise, parce qu'elle n'était pas fermée. Mme Malleval demande que tu viennes le 1er mai, si tu peux, afin de ne pas retarder son départ pour la campagne. Tu commences bien! Pour le gage, il sera de quatre cents francs. Tu vois si j'ai bien pris tes intérêts. Avec cela, toi qui veux te faire une dot, tu n'y seras pas longtemps. A bientôt donc, nous aurons le temps de nous embrasser et de causer un peu avant que tu te remettes en chemin de fer ou en bateau à vapeur.

Ton amie : Louise MACARIEL.

Annexe. Lettre de la sœur de charité, Sainte-Bérénice, dite sœur Débonnaire.

« Madame,

« Je regrette de ne pas m'être trouvée à la maison quand « vous êtes venue, quoique je sorte bien rarement. Selon votre « désir, je réponds par écrit à votre demande de renseigne- « ments sur la demoiselle Constance Daymer, que j'ai élevée, « en effet. Ici, c'était une enfant gracieuse, très-douce et très- « obéissante. Passant à Besançon, je l'ai vue dans la famille « Servolet, où elle a été placée par notre maison. Elle était « devenue une jeune personne vraiment comme il faut, instruite « aux ouvrages de maison et aux sciences, surtout très-jolie, « ce qui ne gâte rien pour les succès dans le monde.

« Je serais heureuse d'apprendre que, réduite à servir à cause « de son défaut de fortune, Constance entre dans une maison « recommandable comme celle de madame Malleval, où elle se- « rait si bien protégée, si l'on peut supposer même qu'il s'y « rencontre pour elle de ces dangers qui assaillent les jeunes « personnes à leur entrée dans le monde, surtout les plus ac- « complies sous le rapport extérieur.

« Dans l'attente que vous nous procurerez, chère madame, « le plaisir de revoir à Lyon notre fille Constance, je me dis « votre respectueuse servante et sœur en Dieu.

« SAINTE-BÉRÉNICE, née J. A. »

LETTRE VIII.

De Constance Daymer à Louise Macariel.

Abbans, 28 avril

Ma chère amie,

Je compte partir le 30 courant. Je prendrai le train jusqu'à Dôle et là la voiture qui va, de nuit, à Chalon, où elle correspond au bateau à vapeur. J'arriverai ainsi à trois heures, dit-

on. Seulement j'ai peur que le torrent de larmes causé par mon départ fasse, d'ici là, grossir le Doubs, au point d'arrêter la navigation sur la Saône. Tu dois me trouver cruelle, de plaisanter ainsi sur les sentiments, si affectueux pour moi, des gens qui m'entourent. C'est sans doute plus que je ne mérite. J'y réponds bien, cependant. J'aime beaucoup maman Servolet, ma sœur Ursule ; mais je ne suis pas faite pour partager leur existence, et toute cette famille, prétendant confisquer ma liberté, pour assurer mon bonheur, me paraît mêler de l'égoïsme à son affection. En sorte que je n'ai pas répondu sans irritation aux prières qu'on m'adresse pour me faire abandonner, au moins remettre mon voyage. Chaque condition, ici-bas, dit souvent notre bon curé d'Abbans, a son bon et son mauvais côté. Je n'ai pas besoin de te dire quel est l'envers de la nôtre, pauvres filles sans parents, sans nom, n'ayant pas un liard pour nous marier et prédestinées à grouiller au bas de la société. Mais, au moins nous sommes affranchies de l'obéissance à la famille ; et si personne ne nous appelle *ma fille*, nous y gagnons de pouvoir agir sans dire *s'il vous plaît*.

Tu te demandes peut-être comment si, éprise de ma liberté, j'échange ma condition rustique contre la domesticité. Je crois gagner fort au change. Grâce à toi, j'ai une place de demoiselle de compagnie plutôt que de femme de chambre et je n'y resterai même pas longtemps. Si tu veux t'associer avec moi, nous nous ferons ensemble ouvrières machinistes, entrepreneuses de confections ou de modes, ou fabricantes de chapeaux de paille. Tu verras! tu verras! J'ai beaucoup réfléchi à la vie et fait ma petite provision d'expérience. Je te développerai dans peu mes superbes projets. Je compte trouver près de toi le même esprit d'indépendance, une amitié dévouée et quelques capitaux. Quand j'aurai aussi un peu d'argent nous nous lancerons. La chrysallide des *bonnes* sera brisée et, telles que des papillons, nous nous produirons au monde sous l'apparence de Mlles Louise et Constance, associées et négociantes.

A bientôt ! Dès mon arrivée, j'irai t'embrasser et si tu peux

m'accorder une heure pour venir essuyer les plâtres chez Mme Malleval, je te serai reconnaissante.

Ton amie pour la vie : CONSTANCE.

LETTRE IX.

De Constance Daymer à Mad. Servolet.

Du 20 mai, à la Noierie.

Ma chère maman,

Excusez-moi de ne pas vous avoir écrit plus tôt. L'ouvrage avant tout. J'ai fait un bien bon voyage. J'étais bien triste dans la voiture, en vous quittant. Puis, le mouvement des voyageurs sur le bateau m'a divertie et je suis arrivée d'assez bonne humeur ici, où Mme Malleval m'a fait bon accueil. Je suis très-bien dans sa maison, sous le rapport du logement, de la nourriture, du vêtement. Quoique nous soyons à la campagne, où madame s'installe toujours au mois de mai, les chambres sont belles et la nourriture bien soignée. Madame veut aussi que je sois bien mise, pour m'habituer tout de suite à la façon dont je devrai paraître à Lyon, où, l'hiver, elle reçoit beaucoup. Quant au service en lui-même, ce n'est pas tout roses. Vous m'avez si bien choyée chez vous et toujours traitée si doucement, que j'ai plus à faire pour m'habituer à servir chez les autres. Il y a bien des petites choses auxquelles j'ai du dégoût, quoique je ne fasse pas le gros ouvrage. C'est surtout aux observations que j'ai peine à me rendre. Je crois que madame les fait sans passion; mais, sous ce fer chaud de la servitude qu'on m'applique sur les épaules, je sens toute ma personne frémir. Ne vous effrayez pas de ce que je vous dis-là, peut-être trop sincèrement. J'avais besoin, comme on dit, de manger de la vache enragée : cela me fera du bien et j'en serai plus heureuse par la suite.

Je vous parlerais davantage de la campagne de Mme Malleval, si je ne pensais que cela ne ressemble pas du tout aux campagnes de chez vous, où l'on donne tout à la culture.

Adieu, maman, embrassez bien Ursule pour moi.

Votre dévouée fille : CONSTANCE.

LETTRE X.

D'Ursule Servolet à Constance Daymer.

D'Abbans, le 10 juin.

Ma chère sœur,

Nous avons reçu ta lettre du mois dernier qui nous a fait bien plaisir, le premier plaisir que nous ayons eu depuis ton départ. Tu aurais dû nous parler plus longuement de tes occupations, de la façon dont tu t'y es mise. Sois sûre aussi que nous aurions lu avec plaisir une description entière de la campagne où tu es, puisque tu y es, et que nous nous intéressons à tout ce qui te touche. Tu as craint de nous humilier peut-être en nous parlant d'une maison et d'un jardin bien plus beaux que les nôtres ; mais, en ce cas, tu aurais dû nous connaître assez pour ne pas penser ainsi. Tu sais que nous sommes contents de ce que nous avons, bénissant Dieu de nous avoir donné plus de terre et plus de bâtiments qu'à bien des gens qui valent mieux que nous et auxquels nous suppposons pour cela qu'il garde ses faveurs célestes, beaucoup plus précieuses.

Une chose nous a peinés dans ta lettre. Ce sont ces moments de révolte dont tu nous parles contre ta condition. Je ne te dirai pas que tu l'as recherchée et embrassée volontairement, même en dépit de nos efforts, de nos prières. Cela ne serait pas d'une bonne sœur. Mais je te représenterai, bien amicalement, que pour être heureux ici-bas, il faut bien comprendre sa position et en remplir les devoirs. La rleigion ne t'apprend-elle pas la soumission, ne t'en montre-t-elle pas la beauté, la grandeur, la gloire ? Es-tu donc flagellée, injuriée, clouée en croix comme le divin Sauveur ? T'a-t-on craché au visage ? Plutôt que de te révolter contre cette humble condition, remercie le ciel de te l'avoir assignée. Les paroles de ta maîtresse sont légères pour elle et dures pour toi, dans ce monde seulement. Dans l'autre, ce sera l'inverse, et, tu le comprends, il sera bien plus aisé de rendre compte de l'obéissance que du commandement ; à ce

point qu'il y a des instants mal employés, des manquements aux pratiques religieuses, dans lesquels la servante n'a fait que suivre l'ordre de sa maîtresse, de façon que la conscience de celle-ci est chargée des faits mêmes d'une autre. N'est-ce pas effrayant, cette responsabilité, cette charge d'âme? Et en face de la terreur qu'elle t'inspirerait, comme à moi, j'en suis sûre, n'y a-t-il pas une impression de bien-être moral, d'allègement, à sentir qu'on est dans une condition privilégiée pour le salut par le fait même de son humilité? J'ai prié Dieu qu'il ouvre tes yeux sur ces vérités, qu'il mette ces sentiments dans ton cœur. Ce matin, j'ai fait la communion dans ce but. Je tenais à te l'écrire Un jour de la semaine je la renouvellerai à la même intention; mais, comme je veux que tu t'y associes, pour que cette pratique ait plus de succès, j'attends que tu m'indiques le jour où tu auras un peu de loisir pour aller, le matin, à l'église.

Adieu, ma chère sœur. Notre mère t'embrasse bien. Mathieu me charge aussi de ses compliments pour toi; et moi, en toute condition, je suis toujours ta sœur :

URSULE.

LETTRE XI.

De Constance Daymer à Mad. Servolet.

La Noierie, 22 septembre,

Ma chère madame Servolet,

Vous avez bien raison de vous plaindre de ce que je ne vous écris pas souvent. Vous avez été si bonne pour moi, que c'est mal de vous oublier ainsi; ou plutôt je ne vous oublie pas, cela n'est pas possible; mais certains évènements, mon ouvrage et le temps qui glisse si vite qu'on ne sait comment, tout cela fait que je suis loin de vous écrire comme je l'avais promis et comme je le voudrais. Madame a fait un voyage, où il a fallu que je l'accompagne, aux eaux, pour sa santé. Puis, j'ai été moi-même un peu malade.

Nous voici revenues depuis près d'un mois à la Noierie, où l'on s'occupe à faire les vendanges, comme du côté de Besançon. Voilà une récolte que vous ne connaissez pas; c'est bien, à cause du vin qui opère, la plus drôle et celle qui met le plus d'entrain parmi les gens de la campagne. Durant la moitié de la semaine nous avons eu une bande de vingt vendangeurs, à qui l'on faisait à manger cinq fois par jour. Ce sont de drôles de gens. Ils sont pouilleux et l'on craint de salir la paille de la grange en les y mettant coucher; plusieurs sont méchants, surtout quand ils ont bu: mais il y en a de très-gais, de vraiment amusants et cela fait passer sur tout le reste, car il n'y a pas besoin de beaucoup de gens désopilants pour faire rire toute une maison. La cuisinière est très-gaie, le garçon aime à rire et madame ne demande qu'une chose, c'est qu'on ferme les portes. Ordinairement, maintenant qu'on recommence les veillées, je les passe près d'elle à faire la lecture; mais, pour ces jours de folie, où il faut s'occuper de nos hôtes bruyants, elle me tient quitte. Cela me fait bien plaisir.

Dans quelques jours, nous recevrons meilleur monde. Plusieurs parents de madame viendront au château, pour la saison de la chasse. Il y aura des dames et cela va me donner bien de l'ouvrage; mais je serai dédommagée par les étrennes. Comme vous le savez, je tiens bien à cet article, parce que je voudrais me faire une petite position par moi-même. Dans une grande ville, le succès est assuré pour quiconque a de l'intelligence, même sans fortune; mais encore faut-il avoir quelques sous pour l'entrée de jeu.

Adieu, chère mère. Je vous ferai plaisir, j'en suis sûre, de vous appeler ainsi, comme autrefois. Croyez bien que je n'oublierai jamais toutes vos bontés pour moi. J'espère, quelque jour, pouvoir m'en acquitter. Je me porte bien et me plais assez dans mon état, surtout maintenant que nous sommes près de rentrer à la ville. Bien des choses à Ursule. Je vous embrasse comme une fille dévouée.

CONSTANCE.

LETTRE XII.

D'Ursule Servolet à Constance Daymer.

D'Abbans, le 18 décembre 1865.

Ma chère Constance,

Je t'ai écrit deux fois sans que tu me répondes. Mes lettres se sont peut-être égarées pendant que tu changeais de résidence; mais celle-là t'arrivera sans doute à bon port à Lyon. Ma mère qui a souffert de la rareté de lettres, va voir tomber presque entièrement notre correspondance. Je dois la quitter, moi qui lui sers de secrétaire. Toi qui as suivi avec une fermeté digne de ton nom l'idée d'aller à Lyon, par suite de l'ambition de t'instruire en voyant le monde et de faire fortune, ce dont l'occasion manque pour les femmes, dans nos pays, tu ne t'étonneras pas que je doive quitter ma mère et mon frère, quoique je les aime bien tendrement et que vivre auprès d'eux ait été longtemps le seul but que j'entrevisse dans la vie. J'ai une vocation dont je t'ai parlé avant que tu nous quittes. Après l'avoir combattue, puis mieux appréciée, éclairée que j'ai été par Dieu et son ministre, je m'y rends avec soumission. Je dois entrer aux sœurs de Saint-Vincent de Paule et partir d'ici à la fin de l'année, s'il n'y a pas alors trop de neige sur les routes. Je t'avoue que je verrais avec plaisir que l'hiver soit rigoureux, pour m'apporter quelques jours de répit. J'ai demandé à entrer à Besançon, où je serais plus à portée de ma mère et pourrais obtenir un congé pour la soigner si elle était malade, où je pourrais aussi voir mon frère, que ses affaires y amènent souvent. Mon désir n'est pas une loi et comme premier acte d'obéissance, je dois aller où l'on m'enverra. Il n'est pas impossible que ce soit à Lyon, qui est encore de cette province et où nous avons une grande maison. Quel bonheur j'aurais de te revoir, de te donner du courage dans la voie que tu as embrassée et de me retrouver à prier avec toi !

Je ne veux pas attendre cette rencontre, qui dépend d'un

hasard, pour te parler en sœur, tout simplement, tout affectueusement, d'un sujet qui m'est cher comme la vie. Il s'agit de faire le bonheur de Mathieu, de ma mère et le mien. Je suis désolée de les abandonner; et ce sentiment disparaîtrait si tu voulais bien rendre à la maison l'une des deux filles qu'elle perd en un an. Tu comprends assez ce que je veux te dire. Mathieu t'aime plus tendrement que nous. Je ne te parlerai pas de sa fortune: je sais que c'est cela même qui fait impression sur tes sentiments trop délicats. Mais je veux te faire observer que c'est toi qui nous obligeras tous en lui donnant ta main. Ma mère a besoin d'une compagne pour l'assister, et l'âge la lui rendra de jour en jour plus nécessaire. Outre les soins que je lui rendais, j'étais devenue le secrétaire de Mathieu. Son commerce de bois le fait souvent voyager; il faut lui écrire ce qu'on vient répondre ici pour les achats, recevoir et faire suivre les lettres, mettre ses comptes en ordre quand il revient. Faute d'une main exercée pour ces utiles détails, il perdra des affaires et de l'argent. En devenant sa femme, tu serais une véritable associée, qui doublerais les bénéfices de son entreprise. Tu vois donc que ta fierté ne saurait exiger un refus. Tu disais dans une de tes lettres que tu voudrais te reconnaître envers nous des soins que tu as trouvés dans notre famille. Voilà l'occasion. Dieu te la donne telle, que tu vas certainement, comme moi, reconnaître ta vocation.

Adieu, ma chère Constance. Toute la famille attend ta réponse avec impatience, dans l'espoir plutôt que l'anxiété. Ma mère t'embrasse et moi aussi, comme étant déjà doublement ta sœur. URSULE.

LETTRE XIII.

De Constance Daymer à Mad. Servolet.

Lyon, 6 janvier 1866.

Chère madame Servolet,

Excusez-moi si je ne vous ai pas écrit pour le jour de l'an.

Vous voyez que je n'ai pas oublié l'époque et si je n'arrive pas plus juste, cela tient au surcroit d'ouvrage qu'elle amène dans une maison de ville : nous avons eu les frotteurs, les laveurs de vernis, les tapissiers, pour décorer l'appartement, sans compter les ramoneurs qui ne sont pas tout à fait inventés dans ce but.

Je vous assure que j'ai bien pensé à vous tous ces jours-ci. Vous devez être bien triste. Les journaux nous apprennent qu'il n'y a pas beaucoup de neige, cette année, dans les pays de montagne. Votre pauvre hirondelle aura donc pu quitter son nid. A l'heure qu'il est sans doute, vous êtes seule et Ursule religieuse, enterrée sous un long voile.

Je suis triste aussi de penser qu'elle ne sera plus la première à lire mes lettres. La correspondance n'est pas gaie, dans de telles conditions et ne peut briller par l'abandon. Je ne veux pas, néanmoins, cesser la mienne avec Ursule et je vous prie de me faire savoir dans quel couvent elle est.

Je regrette d'avoir à lui répondre négativement sur ce qu'elle m'a demandé. Je dois beaucoup à votre famille, je le sais, je le sens. Je ne veux pas abuser de ses bontés. Malgré tout ce que vous me faites dire d'aimable, je comprends très-bien que votre fils perdrait à épouser une fille qui n'a rien. Les négociants ne font pas de telles maladresses ; s'il faut une femme qui puisse tenir le bureau aussi bien que le ménage, cela n'est pas rare. La dot qu'elle apportera, outre ses connaissances, sera bien appréciée de Mathieu, qui ne demande sans doute ma main que par dévoûment pour vous, afin de me faire rentrer à Abbans. Dans ces circonstances, je ne veux pas qu'on puisse dire que j'ai exploité sa générosité.

Je suis engagée ici dons une entreprise où j'espère faire une petite fortune. Nous sommes trois amies, dont je suis la moins riche, qui allons monter au printemps une maison de modes. Des doigts habiles valent dix mille francs, dans cette industrie, dont les produits se vendent très-chers.

Bientôt, ma chère dame, j'espère vous annoncer que je ne sers plus et me suis mise à mon compte. En attendant et avec

tous ses souhaits pour votre prospérité, recevez le bon souvenir de celle qui vous aimera toujours comme une fille.

CONSTANCE.

LETTRE XIV.

D'Isidore Lollier à Constance Daymer.

Lyon, 12 janvier 1866.

Mademoiselle,

Depuis la soirée que j'ai eu le bonheur de consumer auprès de de vous chez Mlle Angèle Pomard, un poids bien lourd pèse sur mon cœur. Je le sens à chacun de mes mouvements ; il me gêne dans mes occupations quotidiennes. Si encore je pouvais m'en décharger ; mais non ! Je le traîne partout avec moi, et, comme l'a dit un ancien poëte ;

Le chagrin monte en croupe et galope avec moi.

Mon patron et nos clients, mes amis même, s'aperçoivent déjà de ce que ce fléau donne de bizarre à toutes mes actions. Au travail, au repos, à la table du restaurant ou du café, je ne suis plus le même homme, je ne peux plus me tenir. Je crois que je marche fort mal, tant ce poids écrasant a d'influence sur moi ; je dois commencer à me voûter et je crains que les sergents de ville m'arrêtent en me voyant aller en festons par les rues. Chacun, cependant, ne marche-t-il pas comme il peut ; mais voilà bien le gouvernement !

Comme cela, mademoiselle, je ne peux pas vivre. Vous le comprenez. Promptement je serais courbé vers la terre, et, pour en finir plus tôt, j'aime mieux me jeter en Saône, où, quoique excellent nageur, mon poids de cœur m'emportera au fond. Avant d'adopter une détermination si grave pour moi, je ne saurais négliger de prendre l'avis de mes amis. Or, à ce joyeux souper du jour des rois, où j'eus la fève et où vous avez daigné être ma reine, vous m'avez mis de vos amis. C'est bien là le moindre droit que puisse comporter ma royauté. Précisé-

ment, je crois que vous aurez plus de pouvoir que tous mes autres amis réunis pour alléger mon cœur. Je m'adresse à vous comme un homme en détresse, comme si déjà je me noyais. Tendez-moi la main. Pour vous mieux expliquer mes vues, qui sont des plus pures, veuillez me permettre de vous parler encore. Jeudi, au départ du train de 8 h. 30, il y aura beaucoup de monde à la gare de Perrache. Je serai près du guichet des billets.

Un moribond : Isidore LOLLIER.

LETTRE XV.

De Constance à Isidore Lollier.

Lyon, 15 janvier 1866, vendredi.

Monsieur,

Votre jolie figure devait être très-allongée, hier soir, à la distribution des billets du train de 8 h. 30. Mais vous avez trop d'esprit pour m'avoir cherchée dans la foule ou attendue longtemps sur la place et ne pas comprendre que je ne viendrais pas. Vous continuez très-agréablement les plaisanteries de l'autre soir; je ne suis pas de force à lutter avec vous. Mais je ne me défends pas du plaisir de lire vos phrases amusantes, si elles me parviennent par la même voie qui n'a rien de compromettant.

Une reine d'un soir : C.

LETTRE XVI.

D'Antoine Poulaillot à Constance Daymer.

D'Abbans, le 18 janvier 1866.

Mademoiselle,

En recevant cette lettre dont l'écriture n'est pas étrangère à vos yeux, si vous ne traitez pas l'auteur d'un inconnu, vous le

taxerez bien téméraire. J'ai eu l'idée qu'à ce temps du premier de l'an, période générale des compliments universels, vous daigneriez me permettre d'élever jusqu'entre vos mains mes souhaits de bonne année, dont j ai cependant hésité, ainsi que vous le verrez par la date de la présente.

Laissez-moi me rappeler du temps où vous suiviez ici la classe, dont vous y avez appris quelque peu plus que je sais et puis montrer, étant aujourd'hui une personne si instruite et si bien accomplie de tout point.

Cela s'est trouvé une nécessité de m'adresser à vous-même et non à la famille Servolet, pour exprimer les sentiments de mon cœur. Comme étant au courant de toutes les affaires du pays, à rapport à mes fonctions, j'ai connu les prétentions à M. le fils et la réponse que vous leur avez faite. Une si belle conduite m'a donné l'hardiesse d'espérer, car une personne qui n'aime pas la richesse, c'est à supposer qu'elle aime la pauvreté. C'est ce qui m'a donné la présomption d'élever les yeux jusqu'à vous. Vous savez le traitement du maître d'école d'ici; joignez l'indemnité de deux cents francs de la mairie pour être secrétaire, faire l'état-civil et tout et les gratifications. L'affaire de la Butte à Beillot s'est définie, il y a six semaines, dont la commune recevra la somme de treize cent quatre-vingt-six francs et des centimes et des intérêts, dont il m'est voté par le conseil municipal une gratification de deux cents francs. Et vous pouvez croire que je ne l'ai pas volée, étant l'auteur du procès et que j'ai été à Besançon donner tous les renseignements à l'avocat pour gagner contre les propriétaires de la Butte à Beillot. Avec ça, ce que j'ai d'avance et les terres que j'afferme dans le village, vous voyez si un ménage a moyen de vivre.

Si vous daigniez, mademoiselle, me faire une réponse favorable, vous feriez de moi l'homme le plus heureux de la Comté. Ce n'est pas moi qui suis pour vous enjoler par des phrases, mais vous êtes aussi par trop éduquée pour ne pas savoir de la façon que je vous aime et du depuis longtemps. Vous êtes courageuse et je suis courageux au travail. On a vu des gens qui ne se conviennent pas comme nous.

Mademoiselle, j'attends avec inquiétude un mot de réponse à cette lettre, si vous daignez me le faire. Le pays a changé de tournure pour moi depuis l'affaire de huit mois, que vous êtes partie. Il me semble qu'en m'écrivant vous y feriez revenir le soleil. Ce que j'en dis n'est pas pour vous manquer, étant et demeurant votre très-respectueux serviteur.

Antoine POULAILLOT, maître d'école.

LETTRE XVII.

D'Isidore Lollier à Constance Daymer.

Lyon, 19 janvier 1866.

Mademoiselle,

Votre détermination est rigoureuse et prouve toute l'élévation de votre vertu. J'avais eu soin de vous demander un rendez-vous dans un lieu qui n'est rien moins que désert; ma reine s'y refuse et je dois avec soumission m'incliner devant sa volonté souveraine, trop heureux qu'elle ne m'ait pas rebuté par son silence. Puisque vous avez la bonté et la patience de me lire, je vous exposerai par écrit les replis de mon cœur, mon histoire et les détails de ma position sociale.

Je n'ai ni père ni mère. Tous deux sont morts. Mon père a fait un commerce considérable, qui lui a donné des bénéfices immenses, mais il a été dupé par des banquiers avec qui il avait un traité, et, avec l'aide de la justice, ceux-ci lui ont tout enlevé. Heureusement ma mère était mariée sous le régime dotal. Elle a laissé en mourant une bonne succession, qui est aux mains de mes frères et sœurs, qui me paient loyer. L'une d'elles a épousé le notaire d'Yenne. Pour moi, désireux de voir le monde et de faire du commerce, la seule manière de s'enrichir, je suis venu à Lyon, il y a quatre ans, comme je vous l'ai dit. J'avais d'abord songé à l'épicerie, aux denrées coloniales; mais on est trop bête dans ce commerce-là et c'est malpropre. Les articles nouveautés sont plus agréables; ils amusent celui

qui les exploite par leur incessante variété, condition de leur succès. Ils demandent moins de fonds et rendent cependant un intérêt bien plus élevé, soit 40 ou 50 p. 100. C'est dans la coiffure et accessoires que je me suis fixé, je crois définitivement. La ganterie, la brosserie, la parfumerie, sont des articles à la fois de goût, de mode et de première nécessité. Pellerin, mon patron, a incontestablement la première maison de Lyon; il veut se retirer et m'a offert sa place. Nous avons été tout de suite d'accord, sauf sur une condition. Avec son fonds, clientèle et marchandises, subrogation au bail, tout ce qu'on cède ainsi d'ordinaire, il veut faire passer une fille, qui est, dit-il, le plus bel agencement de son magasin. Il est certain qu'Ernestine fait assez bien à la banque, entre deux glaces, et je sais qu'elle a eu des amateurs. Mais elle ne me plaît pas; aussi, queiqu'elle se soit mêlée du traité au point de me faire la cour, j'ai refusé une fois, deux fois, et définitivement.

Voilà la situation des affaires. Je suis déterminé à me mettre à mon compte en créant un fonds rival de Pellerin. Je choisirai la place des Terreaux ou la rue Impériale, l'endroit le plus voyant de Lyon. Le reste à l'avenant, un magasin splendide, des glaces partout au dedans, des flots de cheveux au dehors, tombant en cascade du premier, où sera le salon des dames, sur le rez-de-chaussée ouvert, en deux compartiments distincts, à l'ornement des têtes du vilain sexe et à la vente des articles de goût. L'un sera mon domaine et l'autre l'empire de ma femme. Il y a deux mois, j'avais envie de faire, avec une demoiselle que vous devinerez, un mariage de raison. Elle a quelques économies, avec de l'ordre; et une fleuriste eût prospéré dans la coiffure de dames. Ma bonne étoile a voulu que j'aie avec elle une petite altercation qui m'a fait réfléchir sur son caractère en particulier et le mariage en général. J'ai songé que ce n'est pas là simplement une affaire industrielle, comme l'achat ou la création d'un fonds ou un emprunt à négocier sur mes propriétés. Le nouvel an est arrivé m'apportant le plus grand bonheur que j'aie eu de ma vie, celui de vous voir. Adieu l'amie d'Angèle Pomard, adieu Ernestine Pellerin plus que jamais! Je n'ai plus

qu'une idole, c'est ma petite reine de carnaval, à qui je ferai un empire pour tout de bon. Voyez donc, d'ici, l'effet que vous ferez, entre quatre glaces, reproduisant au centuple, comme à la photographie, vos traits délicieux!. Tous les messieurs de la soierie de Lyon viendront examiner nos articles, pour juger la chaîne de vos cils et le velours de votre regard; toutes les dames acheter nos coiffures pour bisquer de la blancheur de votre cou; et le ruissellement de vos cheveux naturels, sur cette courbe d'ivoire, sera une merveilleuse réclame à notre établissement!

Vous croyez, ma reine idéale, que c'est là un rêve. Non. On peut tout créer avec certaines forces : l'expérience, l'argent, la beauté. J'ai les deux premières choses, vous avez le dernier don, qui vaut plus encore. Mais, dans votre situation, on peut tout détruire d'un mot, d'un refus. Oh! non! Par Louise Macariel, par vous-même, je connais le fier et chaste roman de votre cœur vide. Vous avez tourné le dos à une condition assurée et prospère pour chercher une vie plus intelligente, plus digne de votre esprit distingué, de votre beauté supérieure.

C'était votre destinée et vous l'avez trouvée. J'en serai, moi, l'humble ministre. J'attends à vos pieds votre arrêt.

Isidore LOLLIER.

LETTRE XVIII.

De Constance Daymer à Isidore Lollier.

Lyon, 20 janvier 1866.

Monsieur,

Je n'ai pas comme vous le loisir d'écrire et je ne saurais entreprendre de lutter avec vous pour le style. L'ouvrage m'absorbe; mon travail du matin fini, je vais tous les deux jours rue des Célestins, entre midi et une heure, pour échanger les livres de madame à la bibliothèque.

Votre servante : CONSTANCE.

LETTRE XIX.

Lettre du curé d'Abbans à Mathieu Servolet.

D'Abbans, le 1er février.

Mon cher Mathieu,

Suivant vos indications, je réponds au billet que vous avez laissé à la cure, par une lettre qui doit arriver à Chalon en même temps que vous et votre convoi de grains ; car j'espère que, rendu à la Saône, les glaces ne vous auront plus entravé.

Je regrette vivement de n'avoir pas reçu votre visite ici.

Il y a des questions auxquelles on n'aime pas à répondre par écrit. Je ne veux pourtant pas trahir la confiance que vous avez mise en moi ni vous refuser mes conseils dans l'épreuve de votre vie où vous paraissez en avoir le plus besoin. Les suivrez-vous ? Je vous connais trop pour en douter. Celui qui veut faire une folie ne demande pas de conseils ; et la droiture, la sagesse dont vous avez donné tant de témoignages, me sont un sûr garant que vos réflexions, déjà gravement faites avant de tenter nulle démarche auprès de Constance Daymer, vous en détourneront encore davantage, quand cette lettre viendra, comme appoint, peser dans la balance de vos déterminations.

Vous vous proposiez, en allant à Mâcon et à Villefranche, à vos affaires, de pousser jusqu'à Lyon, pour parler à Constance, faire fléchir sa résolution à votre égard et la ramener ici. Je vous poserai ce que nous appelons un dilemme. Constance a annoncé, au jour de l'an à votre mère, l'intention de se mettre à son compte dans je ne sais quelle industrie. Cette détermination, si elle l'a exécutée, me semble un indice à peu près sûr que cette jeune personne est de celles auxquelles il ne convient pas de songer. Je ne veux pas faire de jugement téméraire ; mais on ne peut résister à la déduction et à l'induction des faits, ni se priver de leur enseignement pour régler sa conduite, surtout celle des autres quand on en est chargé. Cette personne m'a toujours paru vaine et légère, comme à tout le monde ici. J'ai

de plus vu qu'elle a le cœur sec, dans ses réponses à la démarche que votre famille m'a imposée à l'époque de Pâques et dans laquelle, avec l'aide de Dieu, j'avais réussi à toucher un moment cette âme rebelle. Cette absence de sentiments est surabondamment démontrée par la rareté de la correspondance de Constance Daymer et par les lettres mêmes que vous avez chez vous. Qu'est devenue sa vie isolée et indépendante à Lyon? Je crois que Dieu ménage de grandes chutes à l'orgueilleux qui veut aller à l'aventure hors des voies qu'Il lui a tracées.

Si Constance Daymer est encore servante, la dame chrétienne chez laquelle elle est entrée a dû lui donner le couvert que vous lui procuriez ici; elle a pu la préserver des séductions du monde. Mais vous convient-il, à vous qui n'êtes pas un jeune homme insignifiant, mais un riche commerçant, influent dans le pays, revêtu des honneurs municipaux, d'aller compromettre votre dignité, celle de la commune que vous représentez, dans une démarche auprès de Mme Malleval, à qui vous redemanderez sa domestique? Laissez cela à un valet.

Dans l'une et l'autre alternative, il y aura des obstacles matériels, que Constance Daymer ne pourrait renverser qu'avec la meilleure volonté de vous suivre. Domestique, il serait peu délicat qu'elle quittât sa place d'une heure à l'autre; ouvrière en confections, elle aura des travaux, peut-être des marchandises, des machines; et un sacrifice d'argent subi par vous lèverait à peine l'objection.

Enfin, si elle vous suit, la laisserez-vous aller seule? L'accompagnerez-vous? Que diront vos hommes, qui vous rencontreront peut-être en route? Que dira la commune, en voyant M. le maire avec son élégante fugitive? Quelle situation vous sera faite par cette esclandre, si Constance Daymer persiste dans son refus?

Et enfin, mon cher ami, quelle situation, si elle n'y persiste pas? Vaine, légère, dénuée de sentiments; voilà ce qu'en mon âme et conscience, j'ai dû écrire plus haut, à mon grand regret. Est-ce sur cette recommandation que vous épouseriez une fille? Faisant même abstraction de ce jugement, est-il contestable que

le sujet manque des qualités auxquelles vous devez tenir chez votre épouse? Songez-y; Constance, mariée, voudra faire la dame. Elle s'installera à un bureau, je le veux bien. Son étonnante instruction pourrait faire merveille pour vos comptes et votre correspondance; mais elle préfèrera les futilités de la librairie à la mode; sa mise étonnera vos vendeurs, son dédain pour leur rusticité les offensera. Qui fera votre cuisine? Qui allaitera vos enfants? Enfin qui soignera votre mère bientôt impotente? Il y a sur ce dernier point un devoir pour vous et vous n'avez pas coutume de les éluder. Vous devez à votre mère, abandonnée d'Ursule, une fille aussi douce, aussi habile aux soins du ménage, aussi dévouée.

En voilà assez, mon cher enfant, pour motiver et emporter votre détermination. Vous reconnaitrez que la démarche dont vous me parlez est déplacée, frappée d'avance de stérilité, que que vous ne pouvez même en souhaiter le succès, si, au lieu d'écouter une passion dont le temps et les évènements vous feront triompher, vous prêtez l'oreille à la raison et au devoir.

J'ai longuement prié Dieu pour avoir la force d'écrire cette lettre, presque aussi pénible à mon cœur qu'au vôtre. Je vais le prier à présent de vous envoyer son esprit de conseil.

Croyez, mon cher Mathieu, à l'entier dévoûment de votre pasteur.

BALLIÈRE, prêtre.

LETTRE XX.

De Mathieu à Mad. Servolet.

Télégrame n° 2321. Gare de Villefranche-s.-S.

Du 20 *février*, 10 *h.* 35 *m.* — Tous mes bateaux à bon port. Retour direct cette nuit. Remercie M. le curé.

SERVOLET.

LETTRE XXI.

D'Isidore Lollier à Constance Daymer.

La Balme (Isère), 12 mars 66.

Ma chère amie,

J'ai couru comme un fou depuis que j'ai quitté Lyon, pour satisfaire ton impatience. Tu peux croire, si grande qu'elle soit, qu'elle est loin d'égaler la mienne. J'ai vécu depuis quatre ans bien isolé à Lyon. Le mariage, auquel tu as promis si gracieusement ton consentement, va changer ma destinée. Quel bonheur d'avoir une chambre où l'on apercevra de la lumière, du bas de l'escalier, où l'on trouvera un bon foyer tout prêt en hiver et des fleurs avec du vin frais en été! Crois-moi, les grandes affaires auxquelles j'avais songé d'abord, ne sont pas nécessaires.

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

Pour avoir un magasin plus modeste, nous n'en aurons pas moins une fortune assurée et cela nous laissera mieux le temps d'être l'un à l'autre. J'aimerais mieux garder mes propriétés pour ma future famille et emprunter dessus le moins possible. Pour les vendre sans perte, d'ailleurs, comme je te l'ai expliqué, il faudrait suivre un procès en partage au tribunal de Chambéry et cela nous reporterait à un an. Commençons donc immédiatement un commerce plus modeste, mais qui nous permettra d'être plus tôt mariés. Ensuite, venant les bénéfices, nous créerons, si tu y tiens toujours, l'établissement monstre qui doit couler Pellerin. Si tu le veux aussi, nous nous associerions avec Angèle Pomard, pour tenir les coiffures de fleurs. Je n'en suis pas enchanté. Angèle ne se conduit pas bien; si tu veux passer là-dessus, je n'ai pas le droit d'être bien rigoureux; mais on s'entend bien mieux à deux qu'à trois. Après cela, comme elle a de l'argent, cela ferait bien pour parer aux frais d'agencement. Le plus pressé, c'est notre appartement. Tu sais

que je pousse le menuisier le plus que je peux. Vas-y pendant ma courte absence. Mme Malleval est trop juste pour te refuser cela. J'espère rentrer avec tous les papiers nécessaires. Notre mariage pourra se faire le mois prochain, comme tu le proposes, pour laisser ta place. Le plus tôt sera le meilleur. Je suis ivre de joie à cette idée et te quitte pour courir avec une ardeur fiévreuse aux recherches qui doivent en hâter la réalisation et me permettre de me dire, vraiment,

Tout à toi. ISIDORE.

LETTRE XXII.

Du notaire d'Aiguebelle à Me Berthollet, à Lyon.

Aiguebelle, 13 mars 1866.

Mon cher collègue,

J'ai employé quelques jours à préparer la présente; c'est d'où vient mon retard à répondre à votre demande de renseignements du 2 courant, pour votre client M. Pellerin, sur la famille Lollier.

En 1828, François Lollier, qui était remouleur, a épousé une femme de ce pays, Louise Sambet. Leur contrat a été passé en mon étude, par Me Renaudot, mon prédécesseur médiat, le 28 décembre de ladite année. François n'avait rien. La future apportait un petit trousseau, quelques meubles et ses droits à la succession de son père. François Lollier a liquidé cette succession. Il figure dans un partage reçu le 11 février 1833, en mon étude, par ledit M. Renaudot. Avec le prix des parcelles à lui dévolues dans ce partage, Lollier a fait un commerce de bestiaux. Il y a perdu de l'argent et a fait faillite. Il y a même eu condamnation correctionnelle pour banqueroute; mais je n'en ai pas la date. François Lollier est mort sans rien laisser en 1847. Il avait 3 ou 4 enfants, peut-être plus. J'ignore le nombre, la famille n'a pas toujours habité ce canton et les actes de naissance ont pu être reçus en d'autres communes que les nôtres. Je serais mieux renseigné si j'avais eu à rechercher les qualités des héritiers de

Louise Sambet, morte aussi, mais après avoir survécu une quinzaine d'années à son mari. Elle laisse notamment une fille mariée à un savetier d'Yenne. Sa succession, non encore partagée comme je l'ai dit, comprend plusieurs petits immeubles dans ce canton et une maisonnette à Boëge. La maisonnette peut valoir 600 fr. et les biens d'ici de 5 à 6,000. J'ai reçu, il y a 2 ou 3 ans, la visite de l'un des cohéritiers, Pierre-Jacques-Isidore, qui voulait faire un emprunt sur sa part ; ce que je n'ai pas voulu négocier.

Je suppose que c'est l'individu qui propose à M. Pellerin de recevoir la main de sa fille avec la suite d'un commerce que vous me signalez comme important. Les renseignements que voilà sont en si parfait contraste avec ceux reçus de son acquéreur par votre client Pellerin, que l'affaire n'aura sans doute nulle suite. Votre Lollier, qui prétend avoir ici 50,000 fr. de propriétés, n'y trouverait pas 1,000 fr. de crédit. S'il s'agit de Pierre-Jacques-Isidore, je dois ajouter, pour vous, confidentiellement, qu'il m'a montré la figure d'un coureur de tavernes et la langue dorée d'un escroc.

Enchanté d'avoir pu servir votre client dans cette occurrence, je vous offre l'expression de ma considération bien distinguée.

PELLETEZ, notaire.

LETTRE XXIII.

De Mad. Servolet à Constance Daymer.

D'Abbans, le 3 avril 66.

Ma chère fille,

Voilà près d'un an que vous nous avez quittés. Vous ne l'avez pas fait sans esprit de retour. Nous avons retrouvé dans vos lettres cette pensée que vous exprimiez ici en partant. Vous nous aimez toujours, j'en suis sûre, nous qui vous aimons tant. Vous m'auriez écrit plus souvent, si j'avais pu vous répondre. Vous le savez, je n'ai pas votre grande instruction ; j'écris fort mal et ma vue a baissé depuis votre départ. Aussi, n'ayant plus ma

pauvre Ursule pour me servir de secrétaire, je suis obligée de recourir à la plume d'une amie pour vous adresser une lettre au gré de mon cœur.

Vous comprenez que j'ai quelque chose d'important à dire. Durant une année de séparation, vous avez pu réfléchir, ma chère fille, et prendre de l'expérience. Vous voyez à peu près comment va le monde. Chacun a sa petite place ici bas; il ne lui est pas facile de l'agrandir et il est bon que la chèvre broute où elle est attachée. Si vous êtes toujours dépendante, je comprends qu'il vous en coûte d'obéir, vous à qui tout le monde, chez nous, cherchait à plaire. Si vous avez pris un commerce, avec le peu d'argent dont vous pouvez disposer, vous devez voir qu'il ne peut que vous faire vivre petitement à la ville, où votre beauté se passera, où la maladie peut vous réduire à la misère, sans que personne de la grande ville s'en occupe. Vous avez voulu faire une épreuve, vivre de privations pendant quelque temps. Je m'en réjouis, parce que cela prouve un caractère ferme et que vous vous plairez mieux dans notre intérieur, quoiqu'il ne soit pas encore luxueux. Mathieu me gâte en m'entourant de soins. Il m'a donné une fille de ferme, qui fait l'ouvrage. Il m'a abonnée à un journal de Besançon, qu'il me lit toutes les fois qu'il est là et qui remplit la moitié de la journée quand je suis seule. Il m'a fait arranger une jolie chambre tapissée au premier et un grand poële en faïence en bas. Il a acheté la maison Muret joignant la nôtre. Au premier, dans cette maison, on disposera l'appartement pour son ménage et en bas une pièce pour le bureau. Vous pensez bien qui il veut prendre pour femme. Les raisons que vous nous avez écrites au jour de l'an dernier ne sont pas bien fortes. Si vous voulez faire le commerce, associez-vous avec Mathieu. Si vous tenez à avoir un magasin de modes, il vous achètera le plus beau qui soit à Besançon. Quant à moi, je ferai tout ce que vous voudrez. Si vous voulez que je vous accompagne hors d'ici, je me ferai jeune pour voyager. Je ne vous demande que de vous laisser appeler ma fille pour tout de bon. Mathieu vous aime à la folie et fera toutes vos volontés, et lui parler d'en épouser une autre,

c'est perdre son temps. Je voudrais cependant bien avoir des petits-enfants à caresser et surtout ne pas mourir sans le voir heureux en ménage.

Ma chère Constance, je ne vous rappellerais pas ce que j'ai fait pour vous, si vous n'aviez parlé de vous acquitter. J'ai cherché à vous être toujours agréable en tout. Il s'agit pour vous à présent de rendre ma vieillesse heureuse ou malheureuse.

Je n'hésite guère sur la réponse que va faire votre bon cœur devant une pareille alternative et dans l'attente de la bonne nouvelle de votre retour, avec le beau mois de mai, je me dis par avance et pour tout de bon

Votre mère affectionnée : (Signé) femme SERVOLET.

P. S. — Ne parlez pas de cette lettre à Ursule ou à Mathie[illegible].

LETTRE XXIV.

Constance Daymer à Mad. Servolet.

Lyon, 20 avril 1866.

Ma chère dame,

Je ne saurais assez vous remercier de la bonté que vous [illegible] témoignez, après toutes celles que vous avez eues pour moi. [illegible] suis bien fâchée, croyez-le, de ne pouvoir faire plus qu'au j[illegible] de l'an ce que vous me demandez avec des instances attend[illegible] santes. Je crois que je m'y rendrais, si les choses étaient [illegible] même état. Mais je suis tout à fait engagée maintenant, ét[illegible] sur le point de me marier ; ce qui serait fait même sans le [illegible] tard provenant des pièces de mon futur. Quant à ma place, je ne l'ai pas encore quittée et j'ai reçu directement votre lettre, chez Mme Malleval. J'y finirai mon année ; elle prend une autre fille seulement pour aller à son château au mois de mai. Elle m'a si bien traitée pour le gage et les étrennes, que j'ai à moi, aujourd'hui 500 fr., outre un assez joli trousseau. Une amie avec qui je devais faire des modes et fleurs, n'a pu se mettre d'accord avec mon futur, quoiqu'il soit riche et bon. Nous resterons donc

seuls ensemble. Il se nomme Isidore Lollier ; un beau nom, n'est-ce pas ? L'homme est plus joli encore ; une longue figure blanche comme le lait, où brillent de beaux grands yeux bleus ; des cheveux d'un blond cendré qui se lient avec de grands favoris d'Anglais ; des mains effilées, terminées par des ongles de deux centimètres, tranparents comme du verre. C'est l'idéal du sexe. Il se présente très-bien, toujours mis en noir, avec un chapeau de soie et des souliers vernis. Quoiqu'il ait de la fortune, il n'est pas encore à son compte. Il fait le premier garçon d'une grande maison d'ornement capillaire, de toilette et nouveautés, située dans le premier quartier de Lyon. Tout le monde élégant de la ville se fait coiffer et ganter là ; on respire en entrant le parfum d'une église ; mais c'est beaucoup plus beau. Isidore fait la forme de la maison, par la façon dont il reçoit les clients, avec une grâce charmante et une conversation pleine de sa merveilleuse instruction. Là où il ira, il emportera toute la clientèle. Le patron l'a si bien compris qu'il a voulu lui céder son fonds, avec sa place ; mais, quoiqu'elle soit jolie et bien élevée, Isidore l'a refusée, parce qu'il m'aimait, dit-il. Cela est bien vrai, car Mlle Pelrin vient de se marier, il n'y a pas huit jours, avec un autre qui prend le magasin.

Cela nous mettra plus à l'aise pour créer un établissement rival, sans faire concurrence au patron de mon mari. Il aurait pu faire tout de suite quelque chose de magnifique ; car il a de grandes propriétés dans son pays ; mais il ne veut ni les vendre ni les hypothéquer. Vous admirerez là son esprit de conduite et serez heureuse par avance du bon choix qu'a su faire votre Constance.

Quand nous serons bien installés et que nous pourrons quitter la maison, pendant une saison morte, je me promets bien d'aller vous présenter mon mari.

En attendant, croyez, chère dame, que, dans le beau jour de mon mariage, j'aurai le cœur plein du souvenir de vos bontés.

CONSTANCE.

LETTRE XXV.

D'Isidore Lollier à Constance Daymer.

Lyon, le 2 mai 1866.

Ma chère Constance,

N'aimant pas à me présenter chez Mme Malleval, je t'envoie ces deux mots, pour conclure, après notre entretien d'hier soir. Depuis que je suis sorti de chez Pellerin, dont je n'ai pas voulu voir le successeur par la délicatesse que tu as appréciée, je n'ai pas cessé de courir. J'ai cherché des locations de magasin encore ce matin. J'ai vu aussi une personne qui mettrait de l'argent. Tu verras tout cela par toi-même.

En attendant, puisque le retard des papiers ne permet pas que nous soyons mariés avant que tu quittes ta place, où vas-tu aller quand Mme Malleval fermera la maison? Je ne veux pas que tu te montres dans un hôtel. Ta beauté t'y ferait trop remarquer et tu n'as pas l'idée des dangers que courent les femmes dans ces endroits-là. Nous sommes en froid avec Angèle Pomard et tu ne peux lui demander de loger chez elle. Tu n'as donc pas d'autre parti que de prendre, la première, possession de l'appartement qui est prêt. Il est à toi aussi bien qu'à moi; et, en face des preuves de discrétion que je t'ai continuellement données depuis que nous sommes en connaissance, je ne suppose pas que tu puisses t'inquiéter de loger sous mon toit avant le mariage. Je garde ma triste chambre de garçon jusqu'au 6 courant et alors je partirai pour la Savoie. Je ne reviendrai qu'avec mes pièces, pour devenir ton heureux mari. Prends donc possession bien tranquillement. Tu es chez toi, non chez moi.

Ton amoureux : ISIDORE.

LETTRE XXVI.

De sœur hospitalière Saint-Etienne à Mathieu Servolet.

Chambéry, 18 décembre 1866.

Mon cher Mathieu,

Je suis attérée d'un événement qui vient de se produire à la maison. Prends toute ta fermeté d'homme pour me lire. Il s'agit de notre sœur Constance... Elle est ici; ici parmi les malades.

On l'a apportée, il y a deux ou trois heures d'un hôtel de la ville. Elle a une fluxion de poitrine très-grave. Je ne lui ai pas encore parlé. Je ne veux même pas me montrer à elle, de peur de lui faire une révolution. Je surveille seulement les soins qu'on lui donne.

Je ne pouvais garder cette affreuse nouvelle sur le cœur, mais je ne savais à qui la dire. A ma mère, comme cela, sans prépation? Ça l'aurait trop impressionnée. Au curé Ballière?... C'est que les secrets de Constance ne m'appartiennent pas et doivent rester en famille. Je ne vois donc, en définitive, que toi pour confident, à qui j'avais aussi songé le premier.

Qui aurait pu me dire que je te parlerais de Constance dans ma première lettre après l'annonce de tes projets de mariage? Lise Dégletagne est bien la plus aimable personne que j'aie connue dans nos pays. Elle est pieuse, instruite et bonne ménagère. Les terres qu'elle t'apportera, situées à Saint-Vit, seront pour toi d'une surveillance facile, à raison de tes voyages. Toutes les convenances semblent bien là réunies. Il n'y avait qu'une objection; c'est que les Dégletagne sont plus riches que nous. Je suis heureuse que ma retraite au couvent, surtout les gains et les traités que tu as faits depuis un an, aient pu décider la famille. Tu seras, là, certainement heureux, et, comme je te connais, tu ne manqueras pas de reporter à Dieu l'offrande de ton bonheur. Cela le rendra inaltérable.

Embrasse bien la chère mère pour moi.

Je t'écrirai dans peu et t'enverrai quelques souvenirs de jour de l'an, pour la maison et pour Saint-Vit.

Ton affectueuse sœur : SAINT-ÉTIENNE (Ursule).

LETTRE XXVII.

Du Président de la Société de Saint-François-Régis, à Chambéry, à la sœur hospitalière Saint-Etienne.

Chambéry, 28 décembre 1866.

Ma vénérée sœur,

Au dossier que vous m'avez fait tenir, il ne manquait qu'un acte de naissance, et, grâce à vos indications orales, la recherche en a été facile. Les papiers sont maintenant en règle. Le consentement de M. L... nous manque seul pour aller en avant. J'ai fait écrire une lettre de nature à l'amener ici et l'ai fait expédier à trois adresses différentes. J'ai l'espoir qu'avant peu il donnera signe de vie, et peut-être le verrons-nous ici même.

Votre respectueux serviteur,

Le conseiller BERLIOZ,

Président de la Société de Saint-François-Régis.

LETTRE XXVIII.

Du même à la même.

Chambéry, 31 décembre, midi.

Ma vénérée sœur,

M. L... est dans mon cabinet. Si vous pouviez venir vous-même, le succès serait plus assuré. Je vous attendrai une heure.

Le conseiller BERLIOZ.

LETTRE XXIX.

De la sœur Saint-Etienne à Mathieu Servolet.

Chambéry, 4 janvier 1867.

Mon cher Mathieu, ma chère mère,

Que Dieu enregistre les vœux de bonne année que je fais pour vous; qu'il vous conserve l'un à l'autre! Je lui recommande surtout mon frère, dont cette année qui commence va voir changer la vie.

Constance est on ne peut plus malade. Cependant, il se prépare pour elle une grande joie, qui peut avoir sur son état une influence heureuse. Je quitte à peine son chevet pour mon service. La supérieure m'a permis de m'attacher à elle. Aussi vous comprendrez que mes moments soient si comptés, que vous le montre la brièveté de cette lettre de jour de l'an.

Adieu, cher frère, chère mère. Priez Dieu avec moi. S'il doit rappeler notre sœur à lui, du moins il la prépare bien. Elle fera une bonne mort.

Sœur SAINT-ÉTIENNE (Ursule).

LETTRE XXX.

Du conseiller Berlioz à M. le curé d'Abbans.

Chambéry, 12 janvier 1867.

Monsieur le curé,

Mlle Ursule Servolet, en religion sœur hospitalière Saint-Étienne, me charge de vous annoncer la nouvelle de la mort de la demoiselle Constance Daymer, ou plutôt de la dame Lollier. Elle a été mariée à l'hôpital. C'est là la joie qu'elle espérait avant de mourir. Elle lui a été accordée.

La sœur Saint-Étienne vous prie de communiquer cette triste nouvelle à sa famille, avec le tact et les affectueux ménagements dont elle vous sait douée. Elle écrira sous peu à son frère.

Veuillez recevoir l'expression de ma respectueuse considération,

BERLIOZ, *conseiller à la Cour.*

LETTRE XXXI.

De sœur Saint-Etienne à Mathieu Servolet.

Chambéry, 18 janvier 1867.

Mon cher frère,

Je n'ai pas eu le courage de t'annoncer la mort de notre sœur. Le douloureux intérêt que tu portes à tout ce qui a rapport à elle me fait maintenant un devoir de raconter sa vie d'un an et sa fin. Telle est du reste sa volonté. C'est son dernier témoignage d'affection pour notre famille.

Rien de particulier ne s'est présenté durant la partie de cette année qu'elle a passée au château de Mme Malleval. Son roman débute au jour de l'an. Le jour même où elle écrivit un refus à la demande que nous adressions pour toi, elle rencontra Isidore Lollier, qui s'était glissé, je ne sais comment, dans une réunion de filles. On tira les rois ; il eut la fève et la fit accepter à Constance. Il naqnit ainsi entre eux une particularité, que Lollier développa avec une habileté infernale. Constance trouve cet homme très-beau. Il ressemble au portrait qu'elle vous en a fait. Est-ce la beauté ? Je l'ignore. Il m'a bien déplu. C'est un charlatan, qui a dupé habilement la pauvre fille. Il a fait sonner bien haut à ses oreilles une fortune qui n'exista jamais que dans le mirage de ses lettres très-bien écrites et de ses paroles mielleuses. Constance crut à une faveur du ciel. Isidore était pour elle un parti inespéré. Elle ne rougissait pas, toutefois, de lui donner sa main ; parce qu'une femme habile et gracieuse pouvait faire la fortune du magasin que Lollier se disait en état d'ouvrir. Peu à peu, ses vanteries s'amoindrirent. Il fut sur le point d'enjôler une jeune faiseuse de fleurs, Mlle Pomard, qui aurait pu leur apporter une dizaine de mille francs, mais qui flaira le piége. Restait le mariage. Lollier le différait toujours, faute de pouvoir trouver le lieu de sa naissance et retirer son acte, qu'en 24 heures nous avons eu ici au tribunal de Chambéry. Il avait fait préparer un appartement. Constance, se trouvant sur le pavé, se

déterminа à s'y retirer, tandis que Lollier devait faire un dernier voyage à la recherche de son acte de naissance et de sa fortune plus introuvable encore. Cette démarche irréfléchie a été la faute décisive. Parti ou non, (Constance même en doute aujourd'hui,) Lollier revint, deux ou trois jours après, dans l'appartement dont il avait payé la location, les agencements et le mobilier. M. le conseiller Berlioz, qui a tant vu de ces tristes histoires, dit que cette trame honorerait ou plutôt flétrirait l'habileté d'un chef de brigands.

Vous devinez ce qui a suivi dans ce déplorable ménage. On a mangé les économies de Constance et ce qu'elle a pu gagner en travaillant, par-ci par-là. Plus rien ne restant, ce qui s'est trouvé juste à l'arrivée de l'hiver et Constance étant enceinte, (il faut bien tout dire, elle le veut,) Lollier a disparu. Avec lui s'évanouissait le mirage conjugal, qu'il n'avait cessé de faire luire à ses yeux, en lui disant notamment qu'il avait engagé un procès à Chambéry pour se faire créer un acte de naissance. Folle de douleur, mais se rattachant à cette fable, avec la crédulité du désespoir, Constance a vendu ce qui lui appartenait, s'est mise en route et est venue à Chambéry. Mal vêtue, mal logée en son voyage, elle a pris la maladie qui l'emporta en un mois.

Après m'être fait reconnaître de notre pauvre sœur avec toutes sortes de ménagements, j'ai recueilli tout doucement le secret de sa faute et de ses dernières espérances. Pour elle, pour nous, surtout pour son enfant qui pouvait vivre, elle poursuivait avec ardeur l'idée de devenir l'épouse de Lollier. Je lui proposai de consulter sur sa situation M. le président de la Société du mariage des pauvres, sous le patronage de Saint-François Régis, avec laquelle la maison a souvent affaire pour les mariages *in extremis*.

Cette Société s'occupe aussi du placement de toutes les sortes d'employés. M. le conseiller Berlioz, qui est aussi habile pour le bien que certains hommes pour le mal, exploite souvent l'une de ces deux branches au profit de l'autre. Par bonheur, Lollier était en Savoie, dénué de travail et de ressources ; il vint avec empressement ; mais il se montra embarrassé et mal disposé en

devinant le vrai mobile de la démarche faite auprès de lui Il protesta ensuite de son bon vouloir, qui avait échoué seulement par suite de l'impossibilité de trouver son acte de naissance. On le lui présenta. Décontenancé, il parla des papiers de Constance, qui devaient être à Lyon ou perdus, de l'autorisation du tuteur de la Charité, etc. On lui mit sous les yeux le dossier complet, que la malheureuse victime n'avait eu garde d'oublier. Cet homme, alors, laissa voir toute la bassesse de son cœur. Il se rendit enfin à une promesse d'emploi pour lui et sa femme au cas où elle vivrait, et à celle d'une donation, qui, en cas de mort, devrait lui procurer la valeur de ses dernières hardes. Il comptait même, là, sans les droits de l'hospice. Mes supplications ne sont pas ce qui l'a ébranlé.

J'ai tû à notre malheureuse sœur la pénible et honteuse scène que je vous rapporte. Les publications eurent lieu le jour même, le 31 décembre. Par une heureuse rencontre de jours, on put faire le mariage le 12e, c'est-à-dire le 11 janvier. Constance était d'une joie ineffable, je peux dire céleste. Lollier n'a paru qu'autant qu'il le fallait dans les deux cérémonies, civile et religieuse ; il a été assez convenable. Constance ne s'est pas beaucoup occupée de lui. Son mariage a été ce que serait pour un autre un testament, une dernière affaire à régler dans ce monde. Elle a aussitôt tourné ses yeux vers la céleste patrie. La dernière journée de 24 heures, qu'elle a vécu ensuite, a été une scène continue d'édification. Tout ce que nous avons pu apprécier de doux, de gracieusement affectueux en elle, se déploya durant ces derniers moments et lui attachait nos malades, nos sœurs, qui l'ont ensuite pleurée.

Le médecin lui dit que son enfant était mort :

— Si c'était une fille, je m'en réjouis, dit-elle. Ma mère, que je ne connaîtrai jamais, a dû mourir comme moi. J'en ai l'intuition. Cette fatalité s'arrêtera à moi. C'est assez et trop ! »

Je la repris doucement pour cette parole :

— Oui, dit-elle, vous avez raison, ma douce et bonne sœur. Ce n'est pas ma naissance qui m'a empêchée de vivre longtemps et honorablement. Ce n'est pas la fatalité qui m'a perdue, mais

'orgueil. Ah! que le curé Ballière disait avec raison : « Marchons chacun dans notre voie. Hors de là est le naufrage, comme pour le piéton qui abandonne la chaussée dans un pays marécageux. » J'ai cru, ma bonne Ursule, malgré ma naissance ignominieuse, pouvoir surpasser ta rustique famille. Le bras de Dieu me frappe lourdement. Il élève ton frère aux yeux du monde; et moi, je m'éteins, ignorée et sans nom, sur le grabat de la Charité, qui m'a vue naître. Ne cherchons donc jamais le bien que dans le devoir! »

Tels sont les sentiments chrétiens dans lesquels notre pauvre sœur s'est éteinte le lendemain du mariage.

Je m'arrête là. Je suis fatiguée de cette longue lettre, des larmes qu'elle me coûte et de la suite de mes veilles. Je vous adresserai, plus tard seulement, quelques autres souvenirs de celle qui maintenant repose, j'en ai la ferme confiance, entre les mains de son miséricordieux Créateur!

Votre affectionnée fille et sœur,

SAINT-ÉTIENNE (Ursule).

Pour copie conforme,

Félicien RAYMOND.

L'ART DU RÉLIEUR. — M. NIVOCHE, A VALENCE.

Au sein de cette pauvre Province, honnie quelquefois par Messieurs les Parisiens, un peu bien injustes à son égard, car c'est une de leurs peccadilles — cela soit écrit sans les offenser — au milieu, dis-je, de ces bons départements qui sont aussi la France, l'art et l'industrie peuvent dresser leurs tentes et s'y distinguer à l'aise. Mais leurs produits, mais les labeurs de leurs représentants ne venant pas de *la capitale* — style légèrement *Prudhomesque* — pour ne pas passer inaperçus des vrais amateurs, n'en sont pas moins trop souvent relégués dans l'ombre, faute de quelques voix qui les fassent connaître comme ils le méritent.

Eh bien! nous serons une de ces voix, et mes lecteurs l'écouteront, j'en suis certaine. Que voulez-vous? Je me sens toujours un peu aimée de ceux qui me lisent; on a eu la bonté de me le dire, et j'avoue que j'ai la foi du charbonnier à cet égard.

Pour aujourd'hui, je m'adresse aux amis des livres, aux bibliophiles, à tous ceux qui recherchent le bon goût autour d'eux; les reliures sont comme les cadres entourant les toiles, comme les coffrets renfermant les perles et les parfums, elles doivent être en harmonie, autant que faire se peut, avec les œuvres qu'elles accompagnent.

Notre ville de Valence a l'avantage de posséder un véritable artiste, un maître habile dans tout ce qui concerne l'enveloppe à donner aux livres, ces monuments de la pensée, vers lesquels on revient aujourd'hui, dans un élan scientifique et littéraire, qui accuse un mouvement intelligent, bon à noter pour notre patrie. M. Nivoche a travaillé longtemps à Lyon, et même il avait un si réel talent, qu'il fut remarqué par Bruyère, l'habile et célèbre relieur, qui ne prenant jamais d'ouvriers, confia toutefois cinq missels à revêtir noblement et à dorer au jeune homme dont il avait entendu faire l'éloge. Le maître si difficile fut satisfait, ce qu'il prouva dans une accolade enthousiaste.

M. Nivoche a étudié avec soin la manière de toutes les époques. Un jour, il montrait à un bibliophile éminent une reliure antique et d'une belle simplicité. Elle fut prise absolument pour un travail du quinzième siècle, tant l'imitation était admirable; le cachet de ce temps précurseur de celui de François Ier y était rendu à la perfection, si

bien que l'artiste fut obligé de déclarer et d'affirmer qu'il en était l'auteur.

— J'ai vu de remarquables ouvrages reliés avec luxe de la main de M. Nivoche, entre autres, la magnifique édition de Louis Perrin des œuvres délicieuses de notre brillant poète, Joséphin Soulary. L'art du relieur est ajouté aux diamants du noble barde et à l'impression hors ligne du typographe lyonnais. Ce sont des fers dorés exquis, gracieux ou puissamment marqués dans le chagrin rouge, avec une fantaisie et une habileté charmantes. Soulary est si digne d'inspirer tous les arts!

J'ai vu aussi l'ouvrage favori des Espagnols, l'*Histoire du chevaleresque héros de Cervantes,* illustré par Gustave Doré, relié par M. Nivoche d'une façon fort distinguée, fort originale. Il a été acheté par un de nos principaux bibliophiles.

Mais les demi-reliures, les reliures d'amateurs proprement dites, sont aussi finement ouvragées, chez cet artiste. Il s'en occupe avec la plus grande attention, et réalise des choses fort jolies, d'une simplicité de bon aloi et d'une ingéniosité remarquable; il a la passion de son art. Voyez, en effet, ces livres ébarbés comme jadis, ces dos charmants qui figurent bien dans une bibliothèque, ces fleurettes gothiques, ces coins un peu arrondis pour ne pas blesser le coup-d'œil aux angles, ces filets d'or qui courent sveltes et prononcés tout à la fois, pour relever *le plat* du livre. On est émerveillé en voyant ces ouvrages, en considérant la variété dans l'ornementation que sait apporter M. Nivoche, comme aussi la noble sobriété dont il use, quand il le faut. Et puis, ce que certains ne dédaigneront pas, c'est solidement, c'est consciencieusement fait. — Voulez-vous des reliures riches, vous en avez ; en désirez-vous de gentiment simples, cet artiste contentera votre goût, et, ce qui a son mérite, des prix modérés, que l'on ne trouve pas à Paris. Il déploie dans son travail des trésors de patience et son excellente compagne est une Lyonnaise qui l'encourage et le seconde avec zèle, rappelant l'intelligence et le dévoûment des femmes de France, en général, et de celles de Lugdunum en particulier.

Je sais que nos bibliophiles les plus connaisseurs font un très-grand cas des travaux de M. Nivoche, et savent leur rendre hommage. Il était de toute justice d'indiquer le nom de cet habile artiste à ceux qui ne le connaissent pas, et d'en parler aussi à nos bons Lyonnais, dont il a partagé les labeurs.

Adèle SOUCHIER.

CHRONIQUE LOCALE

Heureux Palais-des-Arts! il est de toutes nos joies, de toutes nos fêtes. Qu'il ouvre ses portes à une distribution de prix, à une conférence, à un concert; que Mme Ernst y fasse retentir les vers de l'*Année terrible*, que Mme Olympe Audouard nous y révèle les mystères du sérail, ou que nos savants professeurs lyonnais nous y ouvrent des horizons nouveaux, le public s'y précipite. Le Palais-des-Arts est le cœur de la cité, ou plutôt il en est le cerveau; c'est là que l'on pense, que l'on raisonne, que l'on s'instruit; là sont les musées, là sont les cours des Facultés; c'est par le brillant Palais-du-Commerce que Lyon devient riche, c'est par le vaste et calme Palais-des-Arts qu'il devient artiste et savant.

C'est là que naguère le Congrès pour l'avancement des sciences était réuni, là que, fuyant les régions de la science pure, certains esprits indépendants développaient la fameuse théorie de notre parenté avec les mandrilles et les orangs-outangs, et que nos savants à la mode, qui trouvent Moïse arriéré et vieilli, proclamaient que la matière est Dieu et que Darwin est son prophète.

Nous disons les savants, mais pas tous. Dans cette arène il s'est trouvé par ci, par là, des hommes courageux qui ont osé défendre les croyances chrétiennes et les traditions bibliques. M. de Lubac, dont les fouilles dans l'Ardèche ont eu tant de retentissement et qui a enrichi de ses trouvailles notre musée, a exposé une monographie aussi complète que possible des mœurs et de l'état social des populations qui ont primitivement habité nos contrées. Elles ne connaissaient ni l'arc ni les flèches; elles étaient, dans l'échelle de la civilisation, d'un degré plus bas que les habitants de Solutré, et cependant, M. de Lubac répudie énergiquement la théorie d'un être intermédiaire entre l'homme et l'animalité; il proteste contre toute tendance qui voudrait rattacher l'homme des cavernes aux séries animales, et nous conduire par là au matérialisme de Darwin.

D'un autre côté, M. de Rosemont, dans ses études sur les Alpes, voit partout les traces d'un déluge frappant les hautes cimes, courant du haut en bas, et occasionné par des pluies violentes et non par un débordement montant du bas en haut comme une inondation; il retrouve partout la vérité du récit de Moïse et déclare que l'étude sérieuse de la géologie attache l'esprit aux croyances et aux enseignements des livres saints.

Il est curieux d'étudier les convictions si diverses, on pourrait dire si pleines d'antagonisme qui existent entre les savants spiritualistes de la province, et les libres penseurs de Paris et de l'Allemagne. Les deux camps sont en présence et, faute de mieux, on ne s'y ménage pas les railleries et les sarcasmes. Autrefois, on s'embrassait pour l'amour du grec : nous avons bien changé tout cela.

A peine les savants partis, le Palais-des-Arts s'embellissait, se parait de massifs, de ponts, de lacs, de cascades, et ouvrait ses portes, à son tour, à la Société horticole qui faisait une splendide exposition de fleurs et de fruits. Mais, où la concurrence va-t-elle se nicher? y a-t-il guerre civile dans l'empire de Flore? Voilà qu'au même instant, le Cercle horticole dressait autels contre autels, et annonçait une exposition non moins belle et gratuite, au parc de la Tête d'or. Gratuite! le mot a eu autant de retentissement que le *sans dot*! de Molière, et la foule s'est empressée de visiter la magnifique exhibition. Grâce à l'impartialité du public qui a couronné les deux rivaux, nous voici à la tête de deux Sociétés d'horticulture. Qui produira les plus belles poires? les plus beaux pétunias? Nous verrons bien l'année prochaine.

ı comice agricole de Trévoux, M. Valentin-Smith, l'éminent écrivain, ıns un discours reproduit par les journaux, indiqué le moyen le plus ce de relever la France, c'est tout simplement d'honorer l'agricul- et d'attacher l'homme au sol et à la patrie en lui faisant comprendre blesse des travaux de la terre. Espérons que de tels conseils finiront être entendus et compris.

est aussi dans cet esprit qu'est écrit un nouveau journal auquel nous nes heureux de souhaiter la bienvenue. *Le Cultivateur de la région aise*, journal bi-mensuel, est publié sous le patronage de la Société nale de viticulture, et du Cercle horticole lyonnais, c'est dire qu'il ppuyé par les hommes les plus honorables et les plus compétents, et le but qu'il poursuit est le plus digne de la sympathie des esprits ux : plus de théories fausses, plus d'agitation dans le vide, plus de s, plus de cabarets, mais des comices, de l'instruction et du travail. ra de la marge avant d'arriver.

Les 8 et 9 septembre ont eu lieu, à Notre-Dame de l'Osier, Isère, un inage, des fêtes et la consécration, par Mgr. Hugonin, évêque de ux, d'une très-belle église; on sait que Mgr. Hugonin est un enfant dauphiné. On évalue à 15,000 les pèlerins attirés à cette pieuse nonie.

Lyon, le 8 septembre a été fêté avec une très-grande solennité. Les inages à Fourvière se sont continués tout le mois sans interruption. étrangers de tout pays sont accourus, particulièrement de la Belgique l'Angleterre. Aurait-elle raison la prophétie qui dit qu'avant la fin ècle l'Angleterre serait catholique et l'Italie protestante? Tout sem- ıdiquer que nous y allons.

lundi 22, s'est ouvert le synode où doit être agitée la grande ques- du démembrement de l'Eglise de Lyon. Après la liturgie, le diocèse; le diocèse, quoi?

M. le Ministre des travaux publics, arrivé à Lyon le 24 au soir, en parti le 25 au matin, laissant de bonnes paroles au sujet de diverses ions, parmi lesquelles on peut citer la houille, notre navigation du e et de la Saône et les chemins de fer rayonnant de Lyon.

Les grandes manœuvres militaires qui ont eu lieu sur les bords de la e d'Ain et au pied des montagnes du Bugey ont été brusquement ées par le mauvais temps. Elles étaient suivies avec intérêt par des ers de tous les peuples nos voisins, curieux de savoir où nous en ıes de notre relèvement.

ne dit pas qu'il y ait eu des Prussiens.

Un arrêté du général commandant l'état de siége, en date du 20 sep- e courant, autorise M. Ponet à faire paraitre un journal politique lien.

titre déposé est *Lyon-Journal*.

ons-nous voir refleurir les beaux jours du *Rasoir*?

On attend plusieurs tableaux achetés par le gouvernement à l'expo- de cette année, et offerts par lui au musée de Lyon.

Parmi les travaux les plus importants qui aient paru depuis plusieurs s, à Lyon, il faut citer : *Les anciens carrelages de Brou, derniers es recueillis et reproduits* par MM. C. Savy et L. Sarsay, Lyon, 1873, avec seize planches. 150 francs l'ouvrage en noir; 300 francs avec ınches coloriées. Ce beau volume, tiré à petit nombre, ne peut être que par des bibliothèques publiques, ou des bibliophiles riches ınaisseurs, ce qui veut dire qu'il ne tombera pas chez les bouqui- et qu'il deviendra promptement une précieuse rareté.

ıs les têtes et les figures, dessinées d'un grand style, on reconnait le

sang des princes de Savoie et parfois le type bressan dans toute sa pureté.

Autre rareté bibliographique ; on vient de mettre en vente, au prix de six francs, un joli volume in-8 : *Les beaux Arts à Lyon*, par M. Pariset, Lyon, 1873. Ce livre, indispensable à tout ce qui s'occupe de beaux arts à Lyon, est la représentation fidèle, un panorama de notre vie artistique depuis le moyen âge jusqu'à ce jour. L'auteur, compétent et consciencieux, décrit d'une plume ferme et sûre la marche de l'art dans notre ville, et donne des notes biographiques sur nos compatriotes. Il ne s'arrête qu'aux vivants et encore, plusieurs d'entre eux sont-ils nommés, mais les Saint-Jean, les Bonnefond, les Trimolet sont peints, ressemblance garantie. L'ouvrage n'a qu'un défaut, mais il est grave, c'est d'avoir été tiré à trop petit nombre. Encore un bijou qui ne tombera pas dans la hotte des revendeurs. On le verra bien dans dix ans.

Notre infatigable historien bressan, l'auteur de la *Topographie historique de l'Ain*, dont le succès grandit à mesure que son utilité est plus appréciée, entreprend une nouvelle édition de son : *Histoire de la souveraineté des Dombes* (*par Samuel Guichenon*), *publiée pour la première fois avec des notes et des documents inédits* (*par M. C. Guigue*), Lyon, 1863, 2 vol. — Aujourd'hui, 1873, M. Guigue reprend ce grand travail et augmente sa seconde édition d'éclaircissements importants. La première, annoncée dans les catalogues au prix de cent francs, qu'elle atteint aisément, sera surpassée par celle qui se prépare et par la beauté de l'édition d'abord et surtout par les additions nombreuses qui y sont faites. Le prix ne sera que de 25 francs.

Nous recevons à l'instant les tomes IV et V des *Nouvelles et légendes dauphinoises*, par Mme Louise Drevet. La plume de cet aimable écrivain si dévouée au Dauphiné vulgarise l'histoire de ce beau pays. Nous espérons bien offrir prochainement un compte-rendu de ces deux jolis volumes, mais avant même de les avoir lus, c'est un devoir pour nous de les annoncer.

— Au moment où la saison thermale se termine, nous pouvons signaler la station d'Aix comme la plus brillante et la plus aimée des Lyonnais. La délicieuse petite ville a eu cette année douze mille visiteurs. Outre la santé, elle leur a fourni largement les plaisirs les plus variés : concerts d'artistes célèbres, concours d'orphéons, fêtes sur le lac, séances littéraires, bals, courses aux chevaux, représentations théâtrales ; jamais on n'avait vu pareille animation. Le Casino si renommé n'avait jamais reçu foule plus élégante et plus nombreuse, jamais habitants et étrangers n'avaient été plus satisfaits les uns des autres. On attend pour l'année prochaine un succès encore plus grand. Aix le mérite sous tous les rapports.

— Nous avons indiqué, dans notre dernière livraison, les maisons lyonnaises qui, à l'exposition de Vienne, avaient eu le diplôme d'honneur.

Parmi nos compatriotes qui ont reçu des récompenses, nous remarquons encore et nous nous empressons de citer : MM. Louis Perrin et Marinet, médaille de bon goût pour impressions hors ligne.

Jacquand père et fils, médaille de mérite pour colles fortes, gélatines, cirages, etc. Ferrand, diplôme de mérite, produits pharmaceutiques. De Ricqlès, alcool de menthe. Mulaton, produits chimiques.

En résumé, Lyon s'est signalé dans tous les genres, et les récompenses qu'il a reçues, dans la soierie surtout, montrent que la politique ne l'a pas encore fait abdiquer.

Ah ! si on voulait un peu moins regarder dans les nuages !

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

SIDI-DENDEN

LÉGENDE ALGÉRIENNE DES BENI-URGINE.

Vrais croyants, mécréants aux ténébreux desseins,
Ecoutez cette histoire et respectez les saints.

Un soir dormait Ali, scheik des Beni-Urgine;
Tout-à-coup dans un rêve à ses yeux se dessine,
Sous un mince burnous fantôme à demi-nu,
Sidi-Denden, saint homme, et qu'il a bien connu.

« Mon fils, lui dit le saint, sur leur couche de glaise,
Sans égard inhumés, mes os sont mal à l'aise ;
Prends-les, transporte-les sur le mont de l'Émir,
Près du figuier ; c'est là que mon corps veut dormir ;
Puis sur ce cap battu par tous les vents célestes,
Erige un monument pour abriter mes restes. »

« Amen, répond le scheik, ton vœu sera rempli »
Vain serment, au réveil remplacé par l'oubli.

De nouveau le vieillard apparaît dans un songe ;
Autre promesse, au jour transformée en mensonge;
Le saint se montre encore et n'obtient qu'un revers.

Denden mit pour le coup son turban de travers.

Le caïd Ben-Azer prenait femme, et la plaine
De fanfares, de cris et de joie était pleine ;
Au banquet nuptial Ali fut invité.

(Allah! voit-on l'autour se changer en colombe) ?
Devant mille assistants soudain sa barbe tombe;
Un teint rose envahit sa face; en un moment
Se fait sous son burnous un secret changement;
L'homme est devenu femme. Ali, dans sa détresse,
Se tourne vers ses gens ; mais, nouvelle tristesse !
Leur groupe aussi n'est plus qu'un troupeau féminin!
On remonte à cheval ; on brûle le chemin ;
A la tente arrivés les fuyards s'y blottirent,
Et, la nuit, sans pitié, leurs femmes les battirent.

Dès l'aurore, le scheik tint un conseil et dit :
« Seul j'ai fait tout le mal ; que mon nom soit maudit !
Amis, pour apaiser tout ce courroux céleste,
Transférons de Denden le résidu funeste
Sur le mont de l'Émir, tout auprès du figuier,
Et d'un monument neuf couvrons-le tout entier. »

Ainsi dit, ainsi fait ; pioche et pic rien ne pèse;
Denden est enlevé de sa couche de glaise,
Transporté sur le mont au lieu même indiqué;
Un essaim d'ouvriers de bien loin convoqué,
Tourbillonne à l'entour, maçonnant sans relâche ;
Le scheik et ses amis concourent à la tâche,
Par mille austérités qu'imitent leurs tribus,
Implorant le retour des mâles attributs.

A l'heure où le croissant couronna la coupole,
Tous auprès du cercueil debout, courbant l'épaule,
Etaient là suppliants.
O miracle espéré!
La barbe à leur menton repousse comme un pré ;

« Gloire au saint ! dit le scheik, en tombant à genoux ! »

. . . . . .

Vrais croyants, mécréants aux ténébreux desseins,
Méditez cette histoire et respectez les saints. »

Ant. JOANNON.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS

Musique de Henry Baudin.

LES VOLEURS ET L'ANE.

Pour un ânon pris à la foire,
Deux grands Provençaux, furieux,
S'étaient agrafés après boire
Et se gourmaient à qui mieux mieux.
— Et que faisait le pauvre Anon ?
— Il filait un vilain coton.

Tables et bancs, verres, bouteilles
Roulaient dans le vin répandu :
— Ne m'échauffe pas les oreilles,
Je le garde. — Eh ! je l'ai vendu !
— Et que faisait le pauvre Anon ?
— Il filait un vilain coton.

Mais pendant qu'au fond de la salle,
Nos bandits jouaient du stylet,
Un Dauphinois vient, puis détale
Et s'enfuit avec le baudet.
— Et que devint le pauvre Anon ?
— Ce fut toujours même coton.

Aimé VINGTRINIER.

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

SUITE (*a*).

CHAPITRE IV.

COLLÉGES DE CARPENTRAS, DE VESOUL ET DE DIJON.

ANS entrer dans de trop longs détails sur l'historique du COLLÉGE DE CARPENTRAS, à la construction duquel Martellange a aussi coopéré, nous devons toutefois expliquer qu'il remontait, ainsi que celui de Vienne, à une époque assez reculée (70). On rencontre des preuves très-anciennes de la sollicitude des magistrats du pays pour l'instruction

(*a*) Voir les précédentes livraisons.

(70) La plus grande partie des détails qui vont suivre provient des recherches savantes de M. G. Barrès, conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Inguimbert, de Carpentras. C'est, pour nous, une véritable satisfaction que d'avoir à signaler concours infatigable et désintéressé de cet érudit qui nous a déjà fourni de nombreux renseignements pour la description del'évêché de Carpentras, construit par F. de Royers de la Valfenière. Des entreprises dans le genre des notices que nous écrivons ne sont possibles qu'à cette condition.

publique. Les écoliers se réunissaient dans un local appartenant à la ville et nommé *Maison des Écoles* où se trouvaient des maîtres choisis et payés par elle. C'est ce qui a fait rapporter que Pétrarque reçut les leçons de Convenole da Prato, régent aux écoles de Carpentras, que la politique avait chassé de l'Italie et amené dans le Comtat.

En 1582, sous l'impulsion de l'évêque de Carpentras, Jacob Sacrat, la commune cherchant à donner une extension plus grande à l'instruction publique, résolut de reconstruire l'établissement sur un plus vaste développement et en posa la première pierre en 1593. C'est aussi à cette époque que l'on songea à appeler les Jésuites pour sa direction ; les démarches furent nombreuses, reprises et abandonnées tour à tour. Les Avignonnais s'opposèrent aigrement à cet établissement craignant que ce voisinage ne fît concurrence au leur ; l'événement prouva, prétendent les Pères Jésuites (71), que cette crainte était chimérique.

Enfin, en 1606, on obtint du pape et du général de la Compagnie Aquaviva, les autorisations nécessaires pour installer les Pères dans les constructions qui étaient assez avancées pour recevoir les écoliers.

Le député qui avait été envoyé en dernier lieu à Rome pour négocier cette affaire, Me Pierre Giraud de Sobirots,

(71) « *Dum primæ probationis domus Burdegalæ condebatur, Carpentoracte collegium diu postulatum accepit*(societas). *Oppidum est Pontificiæ ditionis in Gallia, Vindascini Comitatus caput, inter Vasionem et Avenionem. Obstiterant acriter Avenionenses, veriti ne quid, ab utriusque viciniam civitatis, collegium suum detrimenti caperet. Eventus docuit nihil ipsis decessisse, nec parum adjumenti Carpentoractensibus, et finitimis locis accessisse* (Historiæ societatis Jesu *Pars* V. *Lib.* xv, n. 23). »

arriva à Carpentras vers la fin de 1606 accompagné du P. Luce Benci, nommé recteur.

Après avoir vu les conseillers de la ville et la situation des travaux, le P. Benci se rendit à Lyon pour s'entendre avec le P. Richeome, provincial. Des députés, désignés par le conseil de ville, l'accompagnèrent, et l'acte d'érection fut passé le 22 mars 1607.

Au nombre des conventions, on trouve ce qui suit :

« .... Bastiront dans trois ans prochains à compter du jourd'huy l'église nécessaire suivant le dessin qui en sera faict et approuvé par le R. P. général et cependant fairont bastir et couvrir la face antérieure dudit collége qui est depuis la porte d'iceluy jusqu'à la ruelle et au long de la Grand-Rue, où se fera une grande salle aux actes publics et c'est dans trois mois prochains ou plustost. »

Cette salle existe encore, mais entièrement envahie par l'humidité occasionnée par une fontaine adossée à cette pièce du côté de la rue pour le service du quartier ; elle a conservé sa porte à plein cintre.

Le 9 juillet, les consuls et notables accompagnés du P. recteur pour le Comtat, du P. Benci et de Martellange allèrent visiter les sources et conduits des fontaines pour examiner les réparations qu'il y avait lieu d'y exécuter (72).

Quelques jours plus tard (25 juillet), il y eut nouvelle réunion des consuls et notables pour étudier les plans et dessins du collége et de l'église dressés par notre artiste en vue de tirer parti de ce qui avait été fait antérieurement.

Martellange critiqua vivement ces travaux, trouvant les classes, les corridors, la salle et surtout la chapelle beaucoup trop exigus. Le *livre des conclusions* de 1607 ex-

(72) *Libvre du Consulat et du Thresoriat* de l'an 1607, folio 29 verso.

plique qu'il conclut en disant : « qu'il vaut mieux changer le plan d'un édifice quand on le trouve mauvais et même le démolir, plutôt que d'avoir, à toujours, une construction vicieuse. Les Pères Capucins d'Avignon, venoient de changer de fond en comble le plan de leur église qui avoit été reconnu mauvais. »

Il est difficile de déterminer exactement les modifications apportées par Martellange ; toutefois on peut les soupçonner, car après avoir signalé l'insuffisance des classes, salles, etc., il insista d'une manière spéciale sur les offices qui n'avaient pas été prévues et sur l'église. Pour cet agrandissement il fallut acheter de nouvelles maisons et des jardins.

L'administration municipale s'exécuta de bonne grâce et vota immédiatement les rectifications, ainsi que les achats de terrains indiqués.

Le collége de Carpentras, de même que ceux de toutes les autres villes, ainsi qu'on l'a déjà vu, fut doté complètement par la cité qui paya les constructions, le mobilier, la bibliothèque, l'église et le matériel des classes, et alloua une rente annuelle de mille écus, fonds qui fut plus tard augmenté encore par des donations particulières.

Aussi la municipalité fit, comme la nôtre, constater cette circonstance par une inscription qui existe encore sur la façade ; au-dessous des armes de la ville, sculptées en relief et mutilées depuis, on lit :

EX FVNDATIONE ET PVBLICIS CARPENT. CIVIT. SVMPTIBVS. 1607

L'on n'entreprit la construction de l'église que lorsque les bâtiments du Collége se trouvèrent entièrement terminés. La première pierre en fut posée le 20 mars 1628, sous le pontificat d'Urbain VIII par Mgr Cosme Bardi, évêque de Carpentras, en présence du Recteur du Comtat,

des magistrats, des consuls, d'un nombreux clergé du pays et d'une grande affluence de peuple. On la dédia en l'honneur du Dieu tout-puissant, de la sainte Vierge et sous le titre des saints parents de la bienheureuse Vierge Marie, sainte Anne et saint Joachim.

Les travaux marchèrent lentement et durent même être interrompus, probablement parce que les fonds manquèrent.

Enfin, en 1660, Marie de Brancas, marquise de Castellane, etc., dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, fit des dons considérables qui permirent de reprendre l'œuvre ; on posa même une nouvelle pierre fondamentale. L'entreprise traîna encore puisque le dôme ne fut fini que dans les premiers jours de mai 1687, comme on le voit par une inscription placée sur la boule qui sert de clef de voûte. Selon Barjavel, l'église fut bénie le 21 septembre 1687, par M. de Ribeiret, prévôt du chapitre de la cathédrale de Carpentras.

Les plans de Martellange furent-ils suivis ? Nous le présumons, car cette église, ainsi qu'on le verra par sa description, présente exactement les dispositions de celle du noviciat de Paris.

L'ensemble du collége de Carpentras, tel qu'il existe encore, nous offre, sur des dimensions restreintes, les données générales adoptées dans tous les établissements de ce genre par notre artiste

Il se compose de trois corps de bâtiments parallèles se dirigeant du levant au couchant, réunis par des ailes au nord et au midi, de façon à former deux cours ; l'église est au midi et forme un côté de la première cour qui est la principale, de façon à ce que sa façade se trouve au devant sur la rue Voltaire. L'entrée du collége est, suivant l'usage, tout à côté avec une galerie longeant la façade

latérale de l'église. Les classes sont disposées sur les trois autres faces de cette cour ; le réfectoire, la cuisine et autres dépendances se trouvent dans la seconde cour, qui est plus petite. Il est inutile d'insister sur ces dispositions qui ne varient presque jamais.

Le jardin était au sud; il est devenu une grande cour de récréation.

Ces bâtiments existent à peu près tels qu'ils ont été construits; quelques portes ou fenêtres ont été modifiées; le dortoir a été établi dans une partie des chambres des Pères.

L'église est, comme plan, semblable à celle du noviciat de Paris. Comprise dans un quadrilatère de trente mètres de longueur sur vingt mètres de largeur, elle présente la forme d'une croix latine ; la nef, le chœur et le transsept ont environ huit mètres de largeur. La nef est accompagnée de deux chapelles seulement de chaque côté ; le chœur est carré. Le centre de la croisée est surmonté d'une coupole en dôme qui s'élève majestueusement au-dessus des édifices qui l'environnent.

La façade, remarquable par une architecture de la plus grande pureté, est restée inachevée. Nous sommes disposé à y retrouver la main de Martellange qui aurait présidé aux premiers travaux.

Elle se compose, d'abord, d'une ordonnance de pilastres d'ordre dorique agencés avec une grande adresse pour encadrer, au droit de la nef, la porte d'entrée et, au droit des chapelles, des niches d'un bon dessin.

La porte d'entrée nous paraît avoir été remaniée ; elle est formée d'un frontispice de deux pilastres ioniques, avec fronton en arc de cercle, qui encadrent une arcade. Les niches, en forme de chambranles à crossettes, renfermant une niche cintrée, sont également couronnées de fronton en arc de cercle.

Sur un stylobate s'élève l'ordre supérieur dont les pilastres s'arrêtent au-dessous des chapiteaux. Cette ordonnance encadre une grande fenêtre carrée à crossettes et est accostée de consoles dont le pied est décoré de vases d'un bon style qui surmontent le pilastre extrême de l'ordre inférieur de la façade.

Les ordres, profils et détails de toute cette architecture sont d'une grande pureté et ne le cèdent en rien à ceux du noviciat de Paris ; ils ont aussi un grand air de famille avec la façade de la Visitation de Moulins dont nous venons de parler. Il est excessivement regrettable que les documents manquent pour déterminer d'une manière absolue la paternité de cette œuvre.

L'église fut dépouillée de ses ornements, autels (73), chaire à prêcher, table de communion, confessionnaux et tableaux à l'époque de la révolution de 1793 et servit de magasin ou d'entrepôt à un négociant du voisinage. Elle fut rouverte en 1826 ou 1827 pour les besoins du collége.

Le projet d'ériger un COLLÉGE A VESOUL remonte à l'année 1591, époque à laquelle l'un des principaux citoyens, gouverneur de la ville, dont nous n'avons pu retrouver le nom, employa son influence en engageant l'administration municipale à cette fondation et en y appliquant une partie de sa fortune (74).

(73) A l'exception de la chapelle de la deuxième travée de gauche en entrant dédiée à saint François Régis dont le tableau a même été restitué ensuite.

(74) « *Natalis idem annus MDCXI extitit collegiis Vesulanum Tifernati et Asculano. Vesulum tribuitur Burgundiæ Sequanorum quem comitatum vocant.*

De collocanda ibi Societate rationem inire cœperat jam indè ab anno

Déjà affligée par la peste de 1586, cette malheureuse cité fut assiégée, en 1595, par une armée de cinq à six mille Lorrains et Français commandés par Tremblecour et dut capituler dans des conditions désastreuses qui ne la sauvèrent pas du pillage.

On conçoit que les questions d'instruction publique restèrent en suspens. Le connétable de Castille, D. Valesco, la reprit sur Tremblecour et la citadelle fut rasée.

Toutefois, après ces désastres, les affaires étant un peu établies, le maire, le conseil, les échevins et les principaux habitants s'adressèrent, le 29 avril 1603, au général des Jésuites pour obtenir un collége, lui promettant de chercher les moyens nécessaires pour subvenir à son entretien; les négociations traînèrent et le contrat de fondation ne put être passé que le 16 août 1610. Il fut stipulé : 1° paiement par la ville d'une rente annuelle de 300 livres nécessaire à la dotation du collége: 2° paiement par les sieurs Claude Tessier et Nicolas de Montgenet de la somme de 27,500 livres dont l'intérêt, à huit pour cent, devait fournir 2,200 livres complétant la dotation annuelle de 3,000 livres; 3° promesse par les sieurs Tessier et de Montgenet de fournir les meubles nécessaires; 4° paiement par les mêmes de 3,000 livres pour la sacristie et la bibliothèque ; 5° engagement, pris également par les mê-

MDXCI primarius civis, regius in curia procurator; id que civibus suis persuadere studuerat, oblata fortunarum parte, quod exemplum ceteris et incitamentum esset. Dum res in longum ducitur, bellum a Gallis ortum est. Urbe capta, regius procurator, cum civitatis flore abductus, et grandi pretio redimere caput ac libertatem coactus, pristinum consilium si non abjecit, saltem in meliora tempora distulit : ac postea cum Alberto Austriaco egit est collegii Vesulani negocium promoveretur. Alberti litteris excitati cives rem communibus votis composuerunt, et factum collegii felix initium est (Historiæ Societatis Jesu. *Pars* V, *liber* XV, *n.* 28). »

mes, de fournir aux Jésuites pour leur habitation et pour l'enseignement un logis commode et convenable, d'acheter la place nécessaire pour le bâtiment et de payer en outre une somme de 17,000 livres dans l'espace de vingt ans pour être appliquée aux constructions, à la décharge de la ville qui cédait aux sieurs Tessier et de Montgenet la maison du collége avec les meubles et la collecte que les habitants payaient déjà chacun en prenant son sel ; 6° promesse par les Jésuites d'avoir quatre classes de grammaire et une d'humanités dans laquelle on ferait la rhéthorique une partie de l'année ; 7° engagement par les Jésuites d'employer fidèlement l'argent stipulé à la construction des bâtiments qu'ils promettaient d'entretenir ; 8° engagement par la ville de tenir les Pères francs et quittes de toutes charges et impositions comme ils l'étaient dans les autres villes du pays ; 9° enfin engagement pris par eux de n'avoir aucun pensionnaire, si ce n'est à la prière du magistrat.

Des lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, du 16 novembre 1610, approuvèrent et confirmèrent cette érection et les clauses du contrat (75).

Martellange rédigea un premier plan qui a été conservé, lequel dut être annexé au traité puisqu'il est de la même date. Il porte le titre : « *Ichnografie ou plan du collége de Vesoul*, 1610, le 5 *aoust.* » Il se compose d'une première cour avec église et galerie à gauche au sud-est ; par derrière est un autre bâtiment perpendiculaire avec galerie ; la basse-cour est derrière l'église. Ce plan n'est pas signé ; mais l'écriture est celle de Martellange ; il est du reste impossi-

(75) Archives du département de la Haute-Saône (série D, art. 31). M. Jules Finot, archiviste, a eu l'obligeance de nous fournir cette analyse historique.

ble de s'y tromper, les dispositions présentées rentrant d'une manière absolue dans le type qu'il s'était tracé.

Martellange laissa un autre plan, en mars 1613, qui ne nous est pas parvenu. Les deux pièces que nous donnons ci-après complètent suffisamment notre exposé historique :

« Devis servant à la déclaration du plan du collége des R. P. Jésuites fondé à Vesoul, quon veut bastir, hors la ville proche et jougnant à la tour des murailles de la dicte ville, laquelle tour se nomme communément la tour des mortz, et a son aspect à l'orient devers la ville, et pour accès une belle et grande rue (76).

« Icelui plan est prins depuis la tour laquelle entre en iceluy, puis il s'estant dans le fossé, tirant dans le jardin et verger de M. Melchior Mercier, et celuy qui est plus oultre appartient à M. Jean Flori, appoticaire, jusques vers le coing ou est la croix, despuis comprend la vigne de M. Croisier, que si l'on a besoing d'un plus grand lieu on s'eslargira aux jardins voisins, situés du costé du midi, et des vignes du costé du septentrion, ce quon pourra avoir fort commodément servant pour satturer et insuler le collége.

« Tout le contenu des bastiments du collége est comprins, et l'église qui aura une anticourt, laquelle pourra demeurer plus basse que ladicte église de 3 à 4 pieds, et le niveau de l'église qui entre en partie dans le fossé, sera ou se trouve à présent la terre contre le point de la muraille à l'endroit de la guarite de bois, qui est sur la muraille de la ville, mais comme il est nécessaire de faire écouler les eaux, qui passent à présent dans le fossé, qui pouroit estre grandes au cas que quelque mur fondit sur la coste du chasteau, fauldra avant que de rien faire, construire au long du fossé, un canal de massonnerie, large au moins de 4 piedz et hault de 5 aulmoins, pour l'esgout desdictes eaux, ce qu'estant faict l'on pourra égaler le fossé, des curées que l'on

(76) Archives du département de la Haute-Saône (Série D, liasse 31).

fera aux fondations des bastimentz, l'on pourra donc commencer à égaler la place à l'anticourt de l'église.

« La cour des classes sera à niveau de l'église, bien que l'on monte quelques degrées, aultant qu'il en sera nécessaire, du costé de l'église on fera une galerie qui aura deux estages, elle sera en arcades par le bas, avec pilastres de pierre, le second estage sera de murailles, avec des fenestres au lieu quelles sont marquées, au second plan dans la galerie, l'on pourra entrer dicelle galerie, aux jubés ou tribunes, on y pourra encor venir par les degrés qui seront au bout dicelle église, comme aussi par ceux qui sont proches des sacristies.

« Le costé du corps de logis du costé du septentrion, comprendra au bas la sale des actions scolastiques, et ce qui est noté au plan pour congrégation, et en hault la biblioteque avec quelques chambres.

« Celuy de l'occident contient au bas quatre classes, et la chambre du Préfet au second estage, des chambres, ce corps de logis aura trois estages. Il fauldra faire des degréz, au bout de la galerie proche des lieux lesquels lieux ne monteront que jusques au premier estage, et seront couvert en appantis. On les pourroit reculer du coing, faisant passer une arcade par desoubz, pour les séparer du corps de logis pour éviter la puanteur.

« Le corps de logis du costé du midi contient au bas, l'escalier, la porterie ou entrée de la maisson, une chambre et sale d'un costé le lavemain et au second estage des chambres pour les supérieurs avec leur cabinet, l'on pourra faire des poiles auprès d'icelles. Il y a de plus le réfectoire et cuisine, la despence et four, qui seront en une potance qui ferme la cour de la mesnagerie, laquelle sera au plan et niveau de l'anticourt du devant l'église. Il y a des lieux communs notés contre la muraille de la ville, qu'on fera ainsi que la commodité de la place le permettra.

« Plus oultre dans le fossé on pourra prendre le bucher et estable, et quelque lieu pour les serviteurs et estrangers, l'infirmerie et aultres chambres se treuveront sur le réfectoire, et cuisine, le grenier pourra estre tout au-dessus.

« Pour ce qui touche les mesures et alignementz, tout est

tres expressément au plan, il faudra se servir de l'eschele à cet effet, les lignes pourtées marquent l'endroit des sommiers.

« Les fondementz seront au moins de 3 pieds d'épesseur. Les murailles de l'estage d'embas de 2 pieds 1/2. Celles du second estage de 2 pieds.

« Toultes les fenestres du costé du mauvais vent, seront de 2 pieds de large et de 3 pieds dhault, et relevées sur le plainpied des classes de 5 à 6 pieds et seront treassées par le dehors. Il faudra posser les barreaux de fer, a proportion quon posera la taillie, et touttes les fenestres de l'estage bas qui seront dehors le quarré de la court des classes, fauldra faire le mesme en nos offices en tout l'estage bas. Les fenestres des classes au dedans de nostre dite court, seront de 3 piedz de large et de six piedz dhault, et seront environ 5 piedz sur le plainpied et tant les unes que les aultres porteront glasses par dedans.

« L'estage des classes en tout le bas sera hault, de 17 piedz au plus.

« Le second estage sera hault 9 piedz, et les fenestres seront haultes 5 pieds, et de largeur de celles des classes à scavoir 3 piedz.

« Les portes des classes auront 3 piedz et demi de large et 7 piedz d'haulteur, afinque le dessus de la porte serve encore de chassis et fenestre.

« Les portes de la mesnagerie, et aultres portes communes, seront faictes selon lusage commun et ordinaire, à lavis et dire des ouvriers expertz. Tous lesdictz avis et mémoires doibvent estre observéz en tant qu'il sont conformes a ce qui a esté faict au deseing de l'année 1613 au mois de mars qu'ilz avait esté faict et laissez. Plus il faut garder ceux qui ont esté faictz et laissés de nouveau au deseing reveu et corrigé lannée 1615 en décembre, et le 1 janvier l'an suivant 1616 ou bien de celuy qui a esté faict pour le changement de la place de l'église, ainsi qu'il plairra au R. P. Provincial de l'appreuver.

« Faict à Vesoul le premier janvier 1616.

« Estienne MARTELLANGE. »

« Mémoires et avis laissés au collége de Vesoul pour la continuation de la fabrique dudit collége, par Estienne Martellange en l'année 1615 en décembre, et en janvier de lan suivant 1616. Quil a reveu et corrigé le plan suivant ce qui avait esté escrit de Rome (77).

Premièrement après avoir recognu ce qui avoit esté fondé estre aligné suivant le plan par lui laissé l'an 1613, sauf ce qu'on a tenu les corps de logis plus larges, et principalement du costé ou est la sale des actions, ou il est à craindre, qu'on ne treuve que fort difficilement de poultres ou sommiers, lesquels doibvent estre de sapin et non de chaisne car la portée est trop longue, (de quoy il y a l'expérience en la sale du collége de Moulins ou ilz ont manqué). Il fauldra oultre ce leur donner des consoles par le desoubs d'un pied et demi environ pour les soulager. Il seroit encor fort à propos qu'au corps de logis supérieur, à l'endroit ou il y aura des tendues, faire des décharges sur iceux, pour soutenir au droit d'icelles tendues — fauldra encor étansonner les sommiers jusques qu'il soit secs. Et pour le niveau du plan des classes et de la court il est environ unze piedz sur la rue, à l'endroit de la sale intime qu'il le faut garder, et poser sur iceluy encore le seul des portes, qui l'aulsera encor de demi pied, Il est vray qu'on pourroit tenir la sale des actions plus bas des classes d'un piedz pour luy donner dadvantage d'aulteur, ce néantmoins le plan des classes sera a demi pied par dessus l'arrasement des fondations comme a esté dict cy-dessus.

Tout l'estage d'embas, aux classes et corps de logis sur les caves aura unze piedz et demy au plus douze, a compter despuis le pavé d'embas jusques sur celuy du second estage. Ledict second estage aura 9 piedz.

Et le troisième aura 7 piedz et 1/2, à compter tousjours du desus d'un plancher à l'aultre. Lon pourroit faire servir les tirans du toit au lieu de sommiers, et les revêtir d'aix par dedans les chambres. Il y a cette incommodité ce faisant que sil en fa-

(77) Archives du département de la Haute-Saône (Série D, liasse 31).

loit changer quelquun, il fauldroit déplancher la chambre ce qu'on éviteroit y mettant des sommiers.

« Il fauldra suivre la correction du plan pour la distinction des classes, et pour ce qui touche nos offices, et parce qu'on faut faire cave et cuverie au corps de logis qui regarde le midi, fauldra observer les larmiers comme porte le plan, et faire des tableaux à l'endroit des murs de refent, comme aussi fonder escalier en sorte qu'il commance dès le bas de la cave à mon- . La cave aura d'aulteur environ 10 pieds, Et à l'endroit du refectoire il y pourra avoir deux estages comme il est spécifié au plan.

« Pour lepesseur des murailles fault garder ce qui sensuit au corps de logis des classes et sur la cave le gros de mur sera au moins de deux piedz deux poulces. Et en celuy de la sale des actions il sera de deux pieds et demi. Il fauldra faire les retranchements en tous les estages également d'un costé et d'aultre, soit qu'on conduisse le dehors en talus, ou a plomb, comme il a été spécifié aux observations ausquelles les grandeurs des portes et des fenestres est nottée, le second estage sur les classes sera réduit à un pied 10 poulces et le troisième à un pied et demy du costé du corps de logis de la sale des actions. La réduction du second estage sera de deux piedz deux poulces et celle du troisième sera d'un pied 9 poulces et demy. Et pour la façon de couvrir après avoir enquis tant des ouvriers que habitans du lieu, ilz m'ont dict unanimement qu'il seroit mieux de lave que de tuille d'aultant qu'il ny a tuille qui vaille au pais. Pour l'aulteur de la ramure, il fault faire couvrir le feste des toitz ensemble, et pour ce faire, fault prendre l'aulteur de la moitié tant du corps de logis des classes que de celuy de la sale des actions et mépartir l'espace qu'il y a de plus ou de moins, entre les deux pour les médiocres ce que j'ai faict en l'élévation.

« Il fault résouldre de cest article avec le Provincial.

« Les murailles de refent en tout lestage bas pourront estre d'un pied et demy, on pourroit diminuer de quelque peu celles d'en hault.

« La galerie qui est à jour dans la court des classes sera à pi-

lastres qui auront en teste un piedz et despesseur un pied et demy, et l'intervalle porté au descing selon que la place donnera, on pourroit donner à la muraille de la galerie sur le dehors un pied 3 quartz. Ladicte galerie ne sera pas voultée, car les murailles seroient trop foibles, ou bien fauldroit mettre des clefs de fer dans les impostes à chaque arc, il n'est point nécessaire qu'elle le soit, fauldra haulser le plan de ladicte galerie d'un demy pied sur le plan de la court. Il fauldra envoier l'esgout des eaux au milieu de la court avec une pente doulce. Il seroit encore bien convenable qu'on donnat un degré devant la porte de chasque classe, oultre le seul de la porte ainsi on entreroit à plain pied en la sale des actions.

« Lon pourroit prendre la chambre du Prefect entre les lignes punctées au bout de la galerie encor que la classe ou Congrégation qui est au corps de la sale luy pourroit servir.

« Si l'on trouvoit quelque chose de différent aux plans ou élévations, il est libre de suivre ou l'une ou l'aultre des deux façons. Lon peut voulter la cave et cuverie avant oster la terre qui peut servir de ceintre, on lote puis quand on veut.

« Il seroit bon de monter les murailles de tout l'estage bas tout autour du quarré de la court, et ce jusque à poser les somiers avant de continuer de massonner, pour faire rassoir également les fondementz, et pour remettre les classes égales sera mieux de noster les fundations faictes que les murailles ne soit élevées environ l'aulteur d'un homme.

« Pour le retranchement des murailles dict cy-dessus, si l'on met un courdon pour retrancher à l'endroit de l'apuy des fenestres peut estre qu'il couteroit moins que de donner le talus à la taille des fenestres, on choisira.

« Lon peut laisser défaire le plaincte aux fenestres du costé du mauvais vent comme aussi du costé du septentrion dehors le collége.

« Il fauldra prendre garde de ne se servir des pierres du chasteau sinon au dedans la maison et pour les murs de refent.

« Pour la conduite de la fontaine aux offices, il la fault faire passer par le desoubs des seuls des portes, et seroit bon faire

en ces endroits la les tuiaux de terre cuitte, et encore mieux de plomb. Il sera encor fort bon pour avoir l'eau bonne et bien fraiche mettre assez profond dans terre les tuiaux.

« Pour la conduicte de la perriere il fauldroit faire une bonne découver et avoir quelque bon ouvrier, et prendre garde sur tout, qu'on ne mette point la taille en délit et qu'on taille bien.

« Pour faire meiglieur massonnerie il seroit bon se servir de la pierre de Jauge du costé du mauvais vent et au midi, et faire qu'on massonne bien avec de bonnes pierres qui fassent perpin de distance en distance tant que faire ce pourra.

Lors quon fera quelques murailles pour retenir les terres faut faire les buttes en dedans de 6 en 6 pieds et mettre la terre par dernier peu à peu, laissant quelques troux dans la muraille pour écouler les eaux.

« Il fault recouvrir au plus tôt le toit de la loge ou sont les sommiers car la pluie leur nuit grandement. Au cas qu'on laisse quelque attente du bastiment il ne la faut pas laisser en arredant droit, mais en épaulette comme de degrés.

« Fait à Vesoul le 2 janvier 1616.

« Estienne MARTELLANGE. »

Nos lecteurs voudront bien nous excuser d'avoir inséré encore ici ces documents techniques que leur nature même fait, d'habitude, reléguer à la fin du volume, comme pièces justificatives.

Le mode de publication dont nous disposons, grâce à l'indulgence des recueils et des sociétés académiques et savantes auxquelles nous nous honorons d'appartenir, ne nous permet pas d'employer ce mode de classement. En conséquence, et pour que notre histoire lyonnaise ne soit pas privée de la publication de documents inédits et émanés de l'un des artistes auxquels la cité a donné le jour, nous n'avons pas craint de les placer à leur date dans le cours du récit. Du reste, les personnes qui ne trouveront

aucun intérêt à cette lecture n'auront qu'à en feuilleter rapidement les pages; et, du moins, celles, moins impatientes et auxquelles aucun détail n'est indifférent, pourront y puiser quelques renseignements utiles ou susceptibles de développements nouveaux.

On a vu que des modifications avaient été déjà apportées en 1616 au plan de 1610.

Ainsi l'église qui, dans le plan primitif, devait être au sud-est du bâtiment n'a pas été exécutée ; la chapelle actuelle est une grande pièce carrée n'accusant aucune destination religieuse. La cour centrale avec ses galeries subsiste encore; la façade sud-est n'a pas été changée ainsi que le fronton et la petite tour construits sur les plans de Martellange.

On s'est contenté, en 1861, d'ajouter pour le lycée plusieurs bâtiments parallèles. En somme, cet édifice n'offre actuellement aucun intérêt sérieux et, si nous lui avons consacré quelques pages — peut-être trop nombreuses — c'est pour ne pas laisser un lacune dans l'œuvre de Martellange.

On a pu remarquer dans la correspondance de notre artiste au sujet du collége du Puy, en 1611, qu'il explique à deux reprises qu'on le fit revenir dans cette ville, de Dijon, où il s'occupait des bâtiments de l'église et du collége en même temps que des autres bâtiments de la province. Nous avons, en conséquence, dû nous livrer à des investigations minutieuses à l'égard des établissements des Jésuites et particulièrement sur le COLLÉGE DE DIJON.

M. Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or, ayant dépouillé avec soin le fonds de son dépôt relatif aux Jésuites, nous a affirmé que, malheureusement, ses re-

cherches ont été infructueuses. Les pièces relatives aux constructions ont disparu avec d'autres pièces essentielles et nous ne pouvons être ici aussi affirmatif que pour les autres établissements.

Toutefois, l'édifice étant encore intact nous avons eu, du moins, la possibilité de nous livrer à un examen matériel qui nous permet d'émettre la conjecture qu'il a été incontestablement élevé aussi avec le concours de Martellange.

Sous le nom de collége *des Martins*, Dijon posséda un établissement d'instruction publique dès le commencement du XVIe siècle; il avait, en 1550, pour principal le fameux Turrel, un des grands mathématiciens de son temps à qui sa prétention de lire dans l'avenir faillit coûter la vie.

Le président Odinet Godran appela les Jésuites à Dijon en 1581, les institua ses héritiers par son testament (78) conjointement avec la ville à la condition d'ériger un collége, et il chargea le Parlement de son exécution.

(78) « ..... *Hoc igitur anno ineunte testamentum, quod multo ante confecerat, lethali morbo correptus Antonio Monino spectatæ virtutis famulo, post collaudatam ejus fidem dudum sibi perspectam, ac Sacramento in id quod imperaturus erat adactum, in manus tradit; quod simul ac ipse expirasset ad Senatum resignandum continuo, atque vulgandum deferret. Hæc quanquam arcanò gesta non tamen potuere suspicionem sororis et propinquorum moribundi prorsus effugere. Et Odinetus quidem, ut Dei providentiam agnoscas, vix uno post horæ quadrante moritur. Qui simul animam efflavit, soror et proprinqui Antonium aggrediuntur : partim minis, partim pollicitationibus versant omnes in partes, sed frustra : Certus ille potius mori, quam obligatam domino fidem fallere, commissas sibi tabulas deligentissimè conservavit, posteraque die, ubi primum effugium nactus est detulit ad Senatum*..... (Historiæ Societati Jesu mdclxi. *Pars, lib.* I, p. 29, n. 182-184). »

Le premier recteur fut le P. Louis Richeome (79) et l'établissement occupa l'hôtel de la Trémouille, situé entre les rues actuelles de l'École-de-Droit, Chabot-Charny et du Petit-Potet. Quelques difficultés intérieures furent réglées, en 1588 (80), par les soins du gouverneur de Bourgogne.

Les Jésuites durent, comme à Lyon, quitter la ville en 1594, lors de leur renvoi de France, et il paraît que, depuis 1581 jusqu'à cette date, ils ne se livrèrent pas à des constructions importantes. On ne pourrait guère rattacher à cette période que la cour des classes. Les Jésuites rentrèrent à Dijon au moment où ils furent installés à La Flèche (81).

L'église et le surplus des bâtiments appartiennent donc aux travaux exécutés en 1611. L'église surtout est exactement sur le modèle type que nous avons décrit. Compo-

(79) Il fut mis à la tête, en 1588, de la province de Lyon (id. id. lib. VIII, p. 392) dont il avait la vice-gérance depuis 1586 (id., lib. VI, p. 298); voyez la note 14.

(80) Id. Id., lib. VIII, p. 394.

(81) « *Collegium Divionense, ante annos octo dissolutum, nobis ex edicto regio redditum est eo fere tempore quo Flexiense surgebat. Quandiu hæc illustrissima urbe caruimus, singulis propè annis missi fuere, communi totius Burgundiæ consensu, legati ad regem, qui societatem repeterent. Edictum vero de illa revocata senatus Divionensis tanta benevolentiæ in Ordinem nostrum significatione confirmavit, ut ab ejus promulgatione solennem sit auspicatus diem, quo, post exactas forentes serias, ad discendum jus pro more se referebat. Illud etiam observatum fuit, absentia nostra mitigatos, qui alieniore à nobis erant animo; et palam esse professos, pristini temporis acerbitatem se omni officiorum genere deleturos. Neque intra voces benignitas illa stetit; æs alienum, quo diuturno et gravi premebamur, publica pecunia persolutum, aucta collegii vectigalia, ornatæ scholæ. Pœnæ dixerim profuisse collegio cadere, ut sic resurgeret* (HISTORIA SOCIETATIS JESU, *Pars* V, *liber* XII, n° 67). »

e nef qui est accompagnée de chapelles, sur-
elles-mêmes de tribunes, elle n'a pas de transsept.
position eût présenté un aspect désagréable par
la situation de l'édifice qui se trouve placé de
:e une cour et la rue actuelle de l'École-de-Droit.
quence, la porte d'entrée sur la voie publique se
téralement du côté de l'Évangile.

tie du collége qui sert actuellement à la Biblio-
ublique et à l'École de droit est située à l'oppo-
anctuaire, de façon à ce que la porte principale
ns un vestibule fournissant accès à l'église et à
autour de laquelle on voit encore, au rez-de-
, les classes avec leurs portes basses surmontées
ıs et accompagnées de fenêtres plus hautes, dis-
passée aussi comme type dans tous les colléges
tes. La façade sur la rue de l'École-de-Droit nous
ıs moderne ; mais l'église est certainement con-
ıe de Martellange.

re corps de bâtiment avec grande cour longe la
etit-Potet et fait retour sur la rue Chabot-Charny
lle il devait compléter un quadrilatère se reliant
ise. Cette construction n'a pas été achevée dans
ord-est; on remarque dans l'angle sud-est une
ıtéressante de galerie qui devait sans doute en-
cour. Les corps de bâtiments, au sud, qui ont
'ancien hôtel de la Trémouille, dont on retrouve
ıelques fragments, ainsi qu'une partie de l'aile
ulaire à l'entrée de l'École de droit et de l'église,
ès des constructions récentes élevées dans la
ur, sont affectés en ce moment à l'École normale.
e, après avoir servi d'école des beaux-arts, est
telle quelle pour des cours d'instruction pri-
uelques toiles anciennes y sont restées appen-

LÉON CHARVET.

(*A continuer*)

COLONGES AU MONT-D'OR.

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE, ÉTYMOLOGIQUE ET HISTORIQUE

La commune de Colonges-au-Mont-d'Or, canton de Limonest, rondissement de Lyon, embrasse tout le territoire compris tre la Saône et le mont Cindre de l'est à l'ouest, et entre le isseau des Rivières et le rocher de Chareizieu du midi au nord, it une distance de 3250 mes du sud au septentrion dans sa is grande longueur.

Le sol de cette commune est rendu fertile par le travail conti- el de ses habitants qui l'amendent avec soin et le cultivent ec amour.

Aussi les accidents de terrain, les petits vallons, les plateaux t élevés de Colonges sont-ils parsemés de maisons rustiques le demeures bourgeoises qui, par leur contraste, plaisent à il tout en formant de jolis hameaux.

La partie basse que borne la Saône se développe en éventail orme un demi-cercle où l'on voit de toute part maisons aux ets verts ou gris-blancs et cultures variées réjouissant la vue leurs couleurs diverses.

Le dimanche, Colonges devient une promenade lyonnaise où délassent et s'amusent l'ouvrier et sa famille, le joyeux com- et le riche citadin. A Colonges, la dame croise sans cesse la ageoise et le canotier, le laboureur. La plaine des Varennes, coupée en mille héritages de natures diverses, les îles de y, aux saulées ombreuses et aux pelouses touffues, contribuent faire de cette commune un véritable lieu d'agrément et de pos champêtre.

Malheureusement, depuis trente ans, les vieux noyers tom- nt sous la hache, les grandes haies disparaissent et les fau- ttes, effrayées et surprises de trouver à chaque nouveau prin-

temps un grand mur de pisé au lieu de leur berceau d'aubépines, se retirent à la hâte et cherchent d'autres séjours ; de là, moins de chants, moins de vie et moins de charme. Dans cinquante ans, Colonges pourra devenir un bourg respectable, mais ce ne sera plus le beau Colonges de 1830, orné de vieux arbres séculaires, de chemins gracieux, de sentiers déserts où, jeune, nous allions cueillir des pervenches, prendre des lézards verts et chercher des nids ! ! ! Ainsi le veut l'égoïsme personnel et le désir d'être *chez soi*, on s'entoure de murs, on détruit les beautés de la nature, ouvrage du temps, pour tenter de l'imiter mesquinement entre quatre murs, à grand renfort d'arbres étrangers et de jardins tracés au cordeau. Le platane remplace le noyer, et les vernis du Japon l'emportent sur les gros cerisiers si blancs en avril et si rouges en juin !

Le haut de Colonges garde encore son aspect rustique, on y voit des haies verdoyantes et ses vignes montrent en mars les mille nuances de ses pêchers en fleurs.

On peut chanter Colonges au point de vue champêtre, mais on n'en peut guère faire l'histoire, car il n'en a pas ou presque pas, l'heureux village ! Ses seigneurs, les Abbés de l'Ile-Barbe leur ont été doux, aucun baron pillard et brutal n'est venu détruire ses moissons ni enlever ses filles. Néanmoins, en étudiant avec soin les différents lieux de cette commune, nous sommes arrivé, après de persévérantes recherches, à reconstituer son passé et celui de ses enfants. L'on verra dans cet opuscule combien de vieilles familles ont arrosé de leur sueur le sol de la commune et parcouru de générations en générations ses divers chemins, jadis étroits, où l'on ne passait qu'à dos d'âne, tandis qu'aujourd'hui grandes voitures et chevaux se montrent partout. Oui, il est bon, il est salutaire de se reporter par la pensée à ces vieux ancêtres qui, depuis plus de cinq cents ans bien prouvés, ont cultivé le sol et subi toutes les vicissitudes de notre histoire lyonnaise, invasions, famines et pestes. Il est bon, il est salutaire de songer à la vieille église et à son cimetière, dont la terre, réduite à l'état de poussière, contient dans chaque grain des molécules décomposées de ceux qui nous ont précédés.

Il est bon, il est salutaire au milieu de nos malheurs publics, de nos discussions politiques de nous rappeler qu'eux aussi nos ancêtres ont vu les Anglais à Anse; Ecully et Couzon réduits en cendres par les Lyonnais en insurrection, les guerres de religion, et le massacre des huguenots dans la cour de l'archevêché, crime politique auquel s'opposa énergiquement le conseiller de ville, Daveyne, dont la postérité devint maîtresse du château de Chavannes, à Colonges.

Donc nous allons procéder alphabétiquement à la désignation de chaque *lieu dit*, et l'étudier au point de vue de sa situation, de son étymologie et de son histoire s'il y a lieu.

ARDELLIER (côte de l').—Dans le plan de 1785(1), on trouve le territoire situé au-dessus de la maison Abran, désigné sous le nom de *Côte de l'Ardellier*, c'est-à-dire *Côte de l'ardu lieu*, dérivant du latin *arduus locus*. La côte raide qui va de la fontaine de Montgela au sommet du mont Cindre mérite bien ce nom d'*Ardellier*. En celtique *ard-lys* (haut-lieu).

BALMES (grandes) ou la GORGE. — On appelle ainsi une très-ancienne gorge qui va du bas de Chantemerle vers le clos Bergier aujourd'hui Chomer. Le ruisseau de Montgela, qui suivait à ciel ouvert le chemin dit *Charrière Gayet* vint se heurter, dans sa direction au sud, aux roches micaschiteuses du hameau de la Chaux, roches qui s'étendent au nord jusque vers Chantemerle. Ne pouvant entamer cet obstacle, les eaux, tout en battant le rocher, se frayèrent à côté de lui une voie facile dans la terre à pisé ou lehm amoncelé contre la barrière rocheuse. Avec le temps le lit du ruisseau s'approfondit, entraînant la terre nouvelle, et la gorge se forma au point de devenir une grande ouverture, où le sol disparut jusqu'à la formation d'un angle de 45 degrés donnant naissance à une excavation de plus de 60 pieds de profondeur et autant de largeur sur une longueur de 460 mètres, et forma ce qu'on appelle aujourd'hui

(1) *Plan terrier de Colonges, Saint-Rambert et le Vernet*, existant aux archives départementales.

les *Grandes Balmes*. En temps ordinaire, le lit est presque sans eau ; un orage survient-il, le torrent gronde et va se jeter dans la Saône en passant par le clos Chomer, l'ancien pré Saint-Martin et le territoire de Champillon.

BÉRODIÈRE. — On appelle ainsi un petit territoire que possédait jadis la famille Bérod. La maison Bérodière est habitée de nos jours par les Chinard. Dans un testament de l'an 1358, fait par une nommée Laurence Arnoud, de Colonges (archives du Rhône, vol. VI, f° 55), on trouve un Bérod, fils de Guigue comme témoin. *La Bérodière* signifiait la terre ou domaine de Bérod. Cette famille est éteinte et n'a rien de commun avec la *Béraudière* de nos jours.

BOUCHARNON ou BOUCHARNIN, groupe de maison avec lavoir, près du Trève-Paquet et la montée de Gelive.

BUÉRIE (la). Ce lieu, cité dans le plan de 1785, est situé au clos Chapeau, au Trève-Pâquet et a pris son nom de ses premiers possesseurs, car nous trouvons Pierre et Philippe Buéry témoins aux testaments de Pierre Roy et Humbert Constantin de Colonges, et cela en 1400. (Archives du Rhône, vol. XVII, f°s 116-185.) Cette famille Buéry existe à Saint-Cyr. *La Buérie* s'appelait aussi le *Boisson* en patois, pour le *Buisson*, ce qui donnerait à croire que les *Buéry* ont défriché cette partie de terrain, alors inculte, et lui ont laissé leur nom. Antoinette Buéry, femme de Pierre, testa en 1473 et eut pour témoins Léonard Vondière et Léonard Compagnon. Ces deux familles existent encore. Celle des Vondière est nombreuse.

CHAMP-GAYET. — On appelait ainsi un vaste ténement que de nos jours on appelle le domaine de M. Paisselier.

CHAMPILLON. — Ce territoire assez grand s'étend depuis la maison Coumer jusqu'au territoire des *Chargeurs*, du midi au

nord et depuis la Saône jusqu'au chemin de fer actuel, du levant au couchant.

Le plus ancien titre où nous trouvons ce territoire cité est un testament de l'an 1561 (Arch. du Rh. vol. 43), où nous voyons un Benoît Gayet et Guillette Amy, sa femme, céder à Jean, Barthelemy et Claude Manissier, leurs neveux, une terre située *in territorio de Champilione*. Les témoins sont Jean Debombourg, notaire, et Jean Vallansot.

CHAM-PRIOND OU COLOMBIER. — Ce territoire compris entre le chemin de Chavanne au couchant et le chemin de la Pennière au levant, le chemin n° 30 dit *de Gaud* et le chemin n° 4 dit du Rochet, au midi et au nord, a reçu son nom de la nature de son sol, *Cham-Priond* en patois signifie *champ-profond*. Ou de sa forme géométrique champ-riond (champ-rond)? Le mot *Colombier* s'explique tout naturellement. L'école des filles et diverses maisons occupent la partie occidentale de ce territoire.

CHAMPS (LES), CHAMP DE L'ORMET, CHAMP GUYON. — On appelle aujourd'hui *les champs* la réunion des anciens *champs de l'Ormet* et *champs Guyon* indiqués par le plan de 1785.

Ce territoire est compris entre chemin n° 6 dit de la Côte, où se trouve la maison de Vincent Rolachon et celle de Clerc. Sur la face occidentale de la maison Rolachon est encastrée une pierre gravée, ornée d'un alpha et d'un omega grecs et de petites croix avec un M gothique. La lecture de cette pierre est celle-ci : *Jésus, Marie.*

L'alpha A et l'omega Ω signifient le *commencement* et la *fin*. Ces lettres étant la première et la dernière de l'alphabet grec. Cette pierre avec ces petites croix a fait penser que cette maison était l'ancienne cure, cela nous semble assez probable. En 1338, *Humbert de Charnox* était curé de Colonges et en même temps clerc, notaire de l'officialité de Lyon. Un de ses parents Pomet de Charnox aussi clerc et notaire, en 1407, fait un testament où il gratifie beaucoup le curé de Colonges d'alors. Son testament parle de Jeannet, Michel, Thomasset et Jean de la

Chaux, de Jeannet Jordan, de Pierre Lambert, de Bertrand du Vernet, de Joseph et de Martin de l'Epine, d'Antoine Boucharlat et de Joseph Riche.

Le *champ de l'Ormet* signifie *champ du petit Orme* et *champ Guyon* indique un possesseur de ce nom.

CHANTEMERLE ou JOURNALIER. — Ce petit territoire se trouve placé entre le *Trève Gayet*, tête du chemin n° 3, dit *Haut de Colonges* et la croix *Sainte-Agathe*, à la naissance des *grandes Balmes* ; il comprend actuellement la propriété de M. Antoine Guillot, maître-maçon.

Ce mot de *Chantemerle* est fort ancien, puisque nous le trouvons dans le testament d'une *Mariette Coque* (Arch. du Rh. vol. 2, fol. 21), femme de Laurent Josserand. Dans cet acte, elle lègue, à son neveu, une vigne à *Chantemerle*. Ce testament de l'an 1339, nous fait connaître Guillaume Apeluis, Georges Compagnon, Philibert Vignat et Joseph Maître. Quant au second nom *Journalier*, il est moderne et nous ne savons pas son origine.

CHAREIZIEUX. — En suivant le chemin qui longe la Saône de la Pelonnière à Saint-Romain, on a à sa gauche une côte rocheuse dont le point culminant se trouve après ce qu'on appelle les *Folies-Guillaud*. Une énorme roche schisteuse et quartzeuse montre son intérieur mis à nu par la mine et sert de base à un bois de difficile accès et allant jusqu'à un plateau qui s'appelle Moyrand.

Ce mot de *Chareizieux* en latin *carisiacus* dérive du celtique *carrec*, *car-ek* (rocher) en latin *car-iac-us*, abréviation de *carisi-ac-us* d'où est venu *Chareizieux* (lieu de rocher). Donc *Chareizieux* et *côtes de Chareizieux* signifient *lieu* et *côtes* de rochers, ce qui est exactement le cas des territoires entre la Pelonnière et la commune de Saint-Romain ; jusqu'à la propriété qui avait cette inscription sur une porte : *Sybilla Cumarum* (sybille de Cumes). *Les côtes de Chareizieux* d'après le plan de 1785, allaient de la Saône au plateau de Moyrand sur la limite de Saint-Romain.

CHARGEURS (LES). — Territoire faisant suite au nord à celui de Champillon et se bornant au nord au chemin des *Grands-Violets* (grands sentiers). Il est borné au couchant par le chemin de fer, et au matin par *le sentier des Chargeurs*. Nous ne connaissons pas l'étymologie de ce nom à moins qu'on ne veuille y voir un ancien souvenir des *sablonniers* qui venaient jadis y charger leurs bateaux de sable. Cette étymologie est d'autant plus probable que le territoire qui lui fait suite, au levant, se nomme, dans le plan de 1785, *les Sablières* et confine à la Saône.

CHARRIÈRE-GAYET, TREVE-GAYET, CHAMP-GAYET. — Les Gayet sont d'une ancienne famille de Saint-Cyr, autrefois riche en bien, comptant des notaires dans son sein et ayant laissé son nom à la *Charrière Gayet* aujourd'hui *chemin de la rue Gayet*, n° 9. Cette rue depuis le *trève Gayet* (maisons Guillot et Mortier, la 1re de Saint-Cyr, la 2e de Colonges) jusqu'au haut de Colonges, sépare Saint-Cyr à gauche de Colonges à droite.

En 1561, un Gayet était notaire à Saint-Cyr et à la même époque où Jean Debombourg l'était à Colonges. Aussi ces deux familles s'unirent-elles plusieurs fois, de 1662 à 1731, Claude Debombourg était le mari de Françoise Gayet; de 1694 à 1758, Barthélemy son fils, avait pour femme Claudine Gayet, etc., etc.

CHAUX (LA). — Le plus ancien titre où il est fait mention de *la Chaux* est une charte de l'abbaye d'Ainay, de l'an 1015. Voici l'analyse de ce document antique et précieux pour Saint-Cyr et Colonges dont le hameau actuel de *la Chaux* dépend.

« Au nom de Dieu, moi, Franberge, je donne à Dieu et à Saint-Martin (d'Ainay) et à ses moines deux *algias* (deux bicherées?) de vigne qui sont situées dans le pays lyonnais, canton du Mont-d'Or, *villa de la Chaux* (villa Calciensis) à la condition que tant que je vivrai on me donnera quatre setiers de vin et deux de froment. Après ma mort, ces biens reviendront aux moines à la

condition que Raoul, mon mari, participant à la donation, aura sa sépulture. »

Les témoins de cet acte sont : Raoul, mari de Franberge, Durand, Raimburge, Adold, et Rotberge. Ces noms, tout germatiques indiquent la conquête bourguignonne ou franque et donnent les noms des plus anciens habitants de Saint-Cyr et de Colonges.

Les clercs ou notaires sont Constance, un Gallo-Romain, et Landoin, un Burgonde apte à rédiger les actes publics.

Villa Calciensis se traduit par *villa rocheuse* ce qui est bien la définition vraie du sol de *la Chaux* reposant sur les roches schisteuses sur lesquelles les maisons sont bâties, surtout l'ancien château, maintenant démoli.

De l'an 1015 à l'an 1338, c'est-à-dire pendant 323 ans nous ne trouvons rien sur la *villa de la Chaux*. Mais à cette dernière époque et jusqu'à la fin du XIVe siècle une série de noms s'offre à nous en nous indiquant que des colons ont ajouté à leur prénom celui de la villa, en se nommant, Perrin de la Chaux, Jean de la Chaux (1329), Mathieu de la Chaux (1340), Mariette de la Chaux (1362), Monet de la Chaux (1393), Humbert de la Chaux (1393), Jeannet, Michel, Thomasset de la Chaux (1407), etc. Cette famille fort ancienne, sans doute, ne possédait pas *la Chaux* à titre de fief, car aucun d'eux ne s'intitule *seigneur*, chevalier (miles) ou damoiseau (domicellus).

En 1407, nous voyons parmi les témoins du testament de Pomet de Charnox, clerc et notaire de Colonges, un Bertrand du Vernet, prenant le titre de damoiseau (Bertrandi de Verneto, domicelli) (Arch. du Rh. vol 32), tandis que Michel et Thomasset de la Chaux présents au même testament n'ajoutent rien à leur nom. Ce qui nous porte à croire que tous ces *de la Chaux* n'étaient dans l'origine que de simples colons du moyen âge qui ont ajouté plus tard à leur nom de Perrin, Jean, Michel, Mathieu, le nom du lieu qu'ils habitaient et cultivaient depuis des siècles. Nous avons retrouvé de ces *de la Chaux* à Saint-Fortunat, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, à Rive-de-Gier puis plus rien à partir

du premier quart du xve siècle. Il y a à Saint-Cyr des *Lachaux* et un café *de la Chaux*.

Au commencement du xviie siècle (1596-1637), nous voyons que le hameau de la Chaux avait acquis le titre de seigneurie, puisque un Jean de Raverie s'intitule seigneur de *Vaise et de la Chaux*. Jean de Raverie maria sa fille Louise, à Maurice de Guillon, fils de Pierre de Guillon, commissaire ordinaire de l'artillerie, lieutenant aux provinces de Lyonnais et Dauphiné, de monseigneur de la Guiche, grand maître et capitaine général de l'artillerie. Ce Maurice de Guillon épousa en secondes noces Elisabeth de Torvéon. Charles de Guillon, fils de Maurice, succéda à son père et eut pour fils François de Guillon, qui acheta 21,000 livres et 50 louis d'étrennes, la charge de conseiller à la sénéchaussée de Lyon. Ce Charles de Guyon eut trois fils François, Pomponne et Charles.

Ce dernier fut parrain, en 1650, de Charles Debombourg, fils de Philibert Debombourg, notaire royal et greffier de Colonges, Caluire et bourg de l'Isle-Barbe, et l'un des cinq receveurs au grenier à sel de Lyon.

Au moment de la Révolution, les frères de Guillon de la Chaux furent décapités, et ce n'est que plus tard que Mme veuve de Guillon de la Chaux rentra en possession du château de la Chaux et maria sa fille à M. de Moidière.

Aujourd'hui, le domaine est vendu et partagé, le château rasé et remplacé par un manoir moderne, rappelant l'ancienne architecture féodale appropriée au confortable de notre siècle. Bientôt le château de M. Perret qu'on n'appellera plus que *château Perret*, remplacera l'ancien nom de *château de la Chaux*. Ainsi va le monde ! ! !

CHAUX (côte de la) ou SOUS LA VILLE. — Ce territoire en grande partie sur la commune de Saint-Cyr s'étend depuis la maison Falsan jusqu'au *Trève Pâquet* à la maison de la veuve Vergnais.

Cette seconde appelation *Sous-la-ville* pour *Sous-la-villa*, indique la situation réelle de la *villa Calciensis* de l'an 1015, que

l'on doit placer aux alentours de la maison Falsan. C'est là que se trouvaient les vignes de Franberge et que s'élevèrent les premières habitations qui de proche en proche suivirent l'arête de la colline pour aller jusqu'au château de la Chaux.

CHAVANNE. — Le territoire appelé aujourd'hui Chavanne était jadis compris dans un autre territoire du nom d'*Epelluis* (voir ce mot). Ce nom de Chavanne lui vient de Pierre de Chavanne, mari de Guicharde de Mont-d'Or, en 1430, qui fit probablement bâtir le petit castel dont il reste quelques débris, hélas! bien mutilés, surtout depuis qu'on a ôté le balcon de défense qui ornait il y a quelques années encore sa façade principale.

Ce fief arriva par acquisition aux Daveyne, puis à Blaise Paisselier qui en fit l'aveu en 1776.

Barthélemy Daveyne acheta, en 1723, de Jean Pescher, docteur en droit, archidiacre de l'Isle-Barbe, la justice haute, moyenne et basse de Colonges ainsi qu'une rente de *Sandars*, qui se levait à Colonges et Saint-Cyr, rente achetée de Claude Barancy, trésorier, conseiller du roi, en 1677. (Arch. du Rh. — Aveux et dénombrements.)

COLOMBIER. — Voir Champriond.

DEBOMBOURG.

A continuer.

LA QUESTION DE SOLUTRÉ

La question de Solutré a été discutée à Lyon, devant l'une des sections de l'Association française, la section d'anthropologie, pendant toute la journée de lundi, 25 août, de huit heures du matin à dix heures du soir. M. le docteur Broca présidait la section; il avait pour assesseur M. le docteur Prunières, et pour secrétaires MM. Cartailhac, conservateur du Muséum de Toulouse, et Girard de Rialle, ancien préfet de la République.

Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de mettre sous leurs yeux le compte-rendu de cette importante séance. Le voici tel qu'il nous est communiqué, en attendant la publication du procès-verbal officiel :

SECTION D'ANTHROPOLOGIE.

Séance du 25 *août* 1873.

Le bureau invite M. Arcelin à faire un exposé de la question de Solutré et à décrire l'ensemble des travaux et des fouilles opérées sur ce point.

M. Arcelin, après avoir rappelé quelles sont les conditions générales du gisement, appelle particulièrement la discussion sur ce qui concerne les sépultures, qu'il divise en trois catégories :

1° Des sépultures datées par les objets associés et qui se rapportent sans incertitude aux temps historiques;

2° Des sépultures douteuses retrouvées dans la terre libre;

3° Des sépultures de l'âge du renne.

C'est à décrire ces dernières et à mettre en relief tous les

caractères qui assurent leur authenticité, que s'applique M. Arcelin. Il insiste particulièrement sur ce fait que tous les squelettes de cette époque reposent invariablement et sans intermédiaires sur ou dans des foyers de l'âge du renne, non remaniés et bien caractérisés par les débris qu'ils renferment. De plus, la profondeur des foyers au-dessous du sol étant variable, les sépultures suivent toutes ces variations de niveau, ce qui crée un lien constant et indéniable entre les squelettes humains et les foyers sous-jacents.

« Je suis heureux, ajoute M. Arcelin, d'avoir pu vous donner la démonstration expérimentale de ces conclusions. J'ai eu l'honneur de faire explorer devant vous à Solutré un magnifique foyer funéraire dont la disposition ne peut laisser aucun doute dans les esprits. Le hasard m'a bien servi, et j'avoue que la réussite a dépassé toutes mes espérances. Vous avez vu M. le docteur Broca enlever pièce par pièce tous les os d'un squelette reposant directement dans les couches supérieures d'un épais foyer. »

M. le docteur Broca remercie M. Arcelin de sa communication et déclare que, pour son compte, il est parfaitement convaincu. Il ajoute qu'un des plus importants résultats du congrès de Lyon, au point de vue anthropologique, est d'avoir mis l'âge des sépultures de Solutré au-dessus de toute contestation. Un certain nombre d'entre elles sont bien certainement de l'âge du renne, et des caractères non équivoques permettent de le reconnaître.

M. l'abbé Ducrost apporte à l'appui de ces faits le résultat de ses propres recherches.

M. le Président déclare que la discussion est ouverte et lit l'ordre du jour qui en fixe les différents points.

On étudiera successivement : 1° l'âge des sépultures ; 2° l'âge de l'origine des amas d'ossements de chevaux ; 3° les caractères archéologiques des armes et des instruments recueillis dans les fouilles ; 4° les caractères anthropologiques des ossements humains.

Sur le premier point, quelques questions sont adressées à

MM. l'abbé Ducrost et Arcelin, mais il n'est fait aucune opposition à leurs conclusions. L'assemblée sanctionne donc le jugement porté sur l'âge et l'authenticité des sépultures préhistoriques de Solutré.

Sur le second point, une vive discussion s'engage entre MM. Arcelin, Ducrost, de Mortillet, Gosse (de Genève), Cazalis de Fondouce, docteur Prunières, Karl Vogt, Toussaint, etc.

Et d'abord ces amas d'ossements de chevaux sont-ils des débris de cuisine, comme les ossements des foyers, ou bien sont-ils le résultat des rites et des cérémonies funéraires? La majorité se prononce contre cette dernière hypothèse, et les faits fournis par MM. Arcelin et Ducrost tendent à assimiler purement et simplement les amas d'ossements de chevaux à des débris de cuisine. Les ossements de chevaux, trop volumineux et trop encombrants, étaient rejetés en dehors des huttes et entassés pêle-mêle.

M. Arcelin fait observer que le même fait se produit encore chez les Esquimaux du détroit de Behring.

Restait une grave question. Le cheval était-il domestiqué à Solutré, comme le pense M. Toussaint, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon, auteur d'un savant mémoire sur les chevaux du Crot-du-Charnier?

M. Toussaint s'appuie particulièrement sur ce que tous ces chevaux, et il a pu en étudier plusieurs milliers, avaient tous, sauf de rares exceptions, de trois à neuf ans. Les jeunes et les vieux étaient dédaignés. Or, des chasseurs n'auraient point été aussi maîtres de leur choix. De plus, on retrouve à Solutré tous les ossements du cheval, tandis que les animaux sauvages (rennes et autres) n'y étaient apportés que par quartiers.

M. G. de Mortillet fait remarquer que le cheval sauvage, pris au lazzo, tombe et se soumet au chasseur, ce qui fait qu'on peut le ramener au lieu de campement sans difficulté, tandis que le renne se laisse tuer sur place plutôt que d'obéir.

M. Gosse objecte que des chasseurs auraient capturé de préférence de jeunes chevaux, beaucoup plus faciles à aborder que des animaux de trois à neuf ans.

M. de Mortillet répond que les vieux chevaux fournissent la meilleure viande. Plusieurs membres de l'Assemblée confirment cette appréciation.

M. Vogt déclare que, selon lui, c'est là une question de goût sans valeur dans la discussion. En Islande on sert aux maîtres le beurre rance, tandis que le beurre frais est envoyé aux serviteurs. Nous ne pouvons pas préjuger du goût des sauvages de Solutré à l'endroit de la viande de cheval.

M. Gosse rappelle, à titre de renseignements, que, de nos jours, certaines populations des Kirgis sacrifient dans des cérémonies funéraires des hécatombes d'animaux, proportionnées à la fortune des héritiers ; il cite des chiffres authentiques : par exemple, 250 chevaux et 4,000 moutons.

M. Arcelin fait remarquer que les animaux comme le cheval ou le bœuf ont été domestiques surtout pour prêter leur concours à l'homme dans les travaux agricoles et industriels, comme bêtes de somme ou de trait. Il lui paraît difficile d'admettre que les sauvages de Solutré, qui n'étaient pas agriculteurs, aient domestiqué le cheval exclusivement en vue de l'alimentation, quand il leur était facile de le chasser dans les plaines de la Saône où il abondait certainement par grands troupeaux. La chasse du cheval est, au dire de tous les voyageurs, une des plus faciles.

En résumé, cette question reste indécise.

D'après le mémoire de M. Toussaint, le cheval de Solutré était de petite taille, compris entre 1m 25 et 1m 45, comparable au cheval d'Islande ou de la Camargue. Anatomiquement, il semble présenter un passage entre le cheval primitif, l'hipparion, et le cheval actuel.

Une vive discussion s'engage entre MM. de Mortillet, l'abbé Ducrost, Cartailhac, Cazalis de Fondouce, Ollier de Marichard et Arcelin, au sujet du caractère archéologique des instruments et des armes de Solutré.

M. de Mortillet défend contre les attaques de M. l'abbé Ducrost sa classification à ce qu'il appelle l'âge et le type *solutréens*. D'après M. de Mortillet, l'époque de Solutré prendrait

place aux temps les plus anciens de l'âge du renne. D'après M. l'abbé Ducrost, au contraire, l'outillage de Solutré serait plus moderne et formerait un passage, un acheminement vers l'époque dite de la *Pierre polie*,

M. Arcelin combat les arguments de M. l'abbé Ducrost et conteste l'importance que ce dernier donne à certains types accidentels qui, pour M. Arcelin, ne sont que des exceptions. Il conclut dans le même sens que M. de Mortillet.

M. de Cartailhac se range à cette manière de voir.

M. Arcelin émet le regret de n'avoir pu soumettre aux membres du congrès les collections qu'il a réunies à Solutré, celles de M. de Ferry et d'autres encore. Malheureusement le projet d'excursion à Solutré s'est fait à son insu et le Comité n'a pas jugé à propos de l'en instruire de façon à rendre son concours aussi utile qu'il l'aurait voulu.

M. le président Broca s'étonne qu'on n'ait point fait appel à M. Arcelin dans cette circonstance.

L'incident vidé, M. Arcelin revient à la discussion et explique certains faits que M. l'abbé Ducrost considère comme des caractères de transition. Il est certain pour lui, par exemple, que les chasseurs de rennes ont apporté de Charbonnières, où ils exploitaient les couches à silex, à leur campement de Solutré, certaines hachettes quaternaires, beaucoup plus anciennes. Des glissements, des mouvements du sol ont laissé pénétrer jusque dans les couches archéologiques quelques objets étrangers et plus modernes. Il faut donc, en matière de classification, s'en tenir aux grands caractères généraux, constants, et n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les faits exceptionnels.

La suite de la discussion est reprise le soir, à huit heures.

M. Broca expose sommairement, avec le talent qu'on lui connaît, les observations qu'il a faites sur les ossements de Solutré. Il établit son diagnostic en s'appuyant particulièrement sur les données que lui fournissent l'indice céphalique, l'indice nasal, l'indice orbitaire, la conformation du péroné, les sutures crâniennes, et conclut à la présence, à Solutré, de deux races : l'une brachycéphale, c'est-à-dire à tête ronde, l'autre do-

lichocéphale, c'est-à-dire à tête longue, présentant tous les caractères des races inférieures, peu avantageusement douées sous le rapport du crâne, lequel a subi un ordre de développement inverse de celui qui se produit chez les races élevées modernes.

« Je dois vous déclarer, dit en terminant l'éminent professeur, que je ne puis vous donner ce diagnostic que sous toutes réserves. La solidité et la valeur de mes conclusions dépendent, en effet, de la valeur des observations archéologiques qui ont accompagné la recherche des documents. Nous autres anthropologistes marchons en cela à la queue des archéologues. Nous sommes obligés de prendre les documents tels qu'on nous les donne. J'ai lieu de croire que, parmi les crânes que j'ai étudiés, il y en a incontestablement de l'âge du renne. Mais je dois, à la vérité, de vous déclarer que les archéologues ne sont point d'accord sur cette détermination. M. Arcelin m'a envoyé dix-huit crânes étiquettés : âge du renne. Or, M. l'abbé Ducrost m'a informé l'autre jour, à Solutré, dans une conversation particulière, que M. Arcelin n'avait réellement en sa possession que sept crânes de l'âge du renne bien authentiques. »

M. Arcelin prie M. l'abbé Ducrost de vouloir bien expliquer à l'assemblée sur quels faits est appuyée son allégation.

M. l'abbé Ducrost cite le discours de réception à l'Académie de Mâcon de M. H. de Ferry, publié, dit-il, en 1868, où ce dernier déclare n'avoir trouvé à Solutré que *deux* crânes de l'âge du renne.

M. Arcelin répond que le discours de réception de M. de Ferry fut déposé à l'Académie au mois de novembre 1867 ; que depuis cette époque jusqu'à la mort de M. de Ferry, qui arriva à la fin de l'année 1869, des fouilles poussées très-activement portèrent à douze le nombre des sépultures de l'âge du renne, comme on peut le voir dans le *Mâconnais préhistorique* imprimé seulement en 1870. De plus, six crânes ont été retrouvés depuis par MM. Arcelin et de Fréminville, qui, ajoutés aux trois crânes que possède M. l'abbé Ducrost, forment un total de vingt-

un crânes de l'âge du renne exhumés des fouilles du Crot-du-Charnier.

L'incident est clos.

M. Lagneau donne quelques appréciations sur les types anthropologiques de Solutré.

La séance est levée à dix heures.

Nous n'avons rien à ajouter, sinon que la question de Solutré vient d'entrer dans une phase nouvelle. Elle a désormais pris rang dans la science. Les points fondamentaux en sont solennellement établis et mis au-dessus de toute discussion. C'est une victoire pour ceux qui, depuis plusieurs années, y ont consacré leur temps, leur peine et, pourquoi ne pas le dire aussi, leur argent.

ARCELIN.

ÉTUDE HISTORIQUE SUR CLUNY

Au moment où l'antique Cluny reprend sa splendeur du passé, et comme ce phénix fabuleux renaît de ses cendres, au moment où l'ancienne abbaye de cette ville devient le siége de la nouvelle École normale, nous croyons faire plaisir au public lyonnais en lui traçant à grands coups de pinceau l'historique du passé glorieux de cette localité intéressante et en lui disant quelques mots sur sa nouvelle transformation.

Plusieurs traits remarquables unissent cette ville avec Lyon. Déjà dans l'année 1331, après la mort de l'archevêque Burchard II, de l'illustre famille des rois rodolphiens de la Bourgogne transjurane, le clergé et le peuple de Lyon ont résolu à l'unanimité d'appeler au siége vacant saint Odilon, abbé de Cluny. Celui-ci a refusé, en préférant de rester au milieu de ses moines. Oui, il a préféré, à la direction de la grande métropole de la Gaule, le gouvernement de son monastère, situé alors au milieu d'un désert, *Alvearium monachorum virtutibus mellificatum*. Plus tard, Innocent IV réunit les cardinaux et les évêques en grand concile de Lyon, en 1245, et de là il se rendit à Cluny, où il eut une entrevue mémorable avec le roi saint Louis, entrevue qui forme une époque dans l'histoire des relations de la cour de Rome avec les rois de France.

Et dans les derniers temps, lorsque, sous le consulat de Napoléon Bonaparte, le culte catholique a été rétabli en France, la municipalité de Lyon acheta à Cluny les stalles des moines avec la chaire abbatiale, qui se trouvent encore aujourd'hui dans le grand chœur de la cathédrale,

dans le réfectoire des clercs attachés à cette église et dans le nouveau grand-séminaire.

Ces stalles, que tout le monde peut voir à Lyon, sont un ouvrage remarquable, quoique d'une date assez récente; ils provenaient de la démolition de la grande église de Cluny, qui tomba sous le marteau destructeur de la Révolution.

Cluny, à cette époque, présentait l'aspect de la désolation la plus complète, qu'un poète du pays peint si bien dans ces quatre vers :

Dans un pli du vallon où la Grosne serpente,
Où les coteaux boisés adoucissent leur pente,
Une antique abbaye, au cloître dévasté,
Frappe du voyageur le regard attristé.

Aujourd'hui, heureusement, tout est changé déjà. L'antique abbaye relève son front des ruines. Les décombres disparaissent et tout semble reprendre une vie nouvelle.

L'ancienne chapelle est restaurée déjà, le réfectoire des moines deviendra le réfectoire des normaliens, les immenses corridors sont déjà blanchis et appropriés, les cellules des moines démolies, laissent la place aux vastes dortoirs, les salles des cours, le cabinet de physique, le laboratoire de la chimie, les galeries pour les collections des sciences naturelles se développent devant les yeux du voyageur étonné. On prépare les salles de l'infirmerie, les logements de l'administration, un pied-à-terre pour Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique lui-même, lorsqu'il voudra visiter l'école. En un mot, tout prend un aspect nouveau, et l'ancien Cluny monastique, dans un avenir prochain, deviendra une espèce de *Gœttingue* français.

En attendant, prenons-le *ab ovo* et racontons en peu de mots l'histoire de l'illustre abbaye, à partir de sa fondation jusqu'à l'époque de la suppression totale des congrégations religieuses par la Convention nationale.

Cette histoire de l'abbaye de Cluny, comme les histoires de toutes les institutions humaines, présente trois époques bien distinctes, trois phases parfaitement tranchées. Dans la première, qui dure un siècle et demi, la congrégation, favorisée par toutes les circonstances extérieures et intérieures, prospère, se développe et grandit. Dans la seconde phase, au milieu du XIe siècle, elle est arrivée à l'apogée de sa gloire et de son influence, mais après un siècle de cette élévation et de cette grandeur, le monde change, et les nouvelles relations exterieures apparoissent. L'abbaye perd tous les ans quelque chose de sa grandeur et de sa puissance, et, après une longue agonie de dix siècles, ses portes se ferment en 1793, par un décret de la Convention nationale, et ses moines se dispersent ou montent sur l'échafaud; la grande basilique du XIe siècle, chef-d'œuvre de l'art chrétien, disparaît presque complètement, et le grand bâtiment de l'abbaye, situé au centre de la ville, est affecté à toutes sortes de destinations : on y place la mairie et le théâtre, le collége et les écoles primaires, les prisons et le prétoire du juge de paix, le bureau des poids et mesures, les greniers publics et la bibliothèque de la ville, formée des débris des anciens trésors littéraires et scientifiques des bénédictins. Les jardins du couvent sont devenus une promenade publique, et dans l'endroit même où était la partie principale de l'église on a élevé des bâtiments pour un établissement de haras de l'Etat. C'est à cette dernière circonstance que fait allusion le poète du pays dans ces vers énergiques :

O honte ! en ce lieu même où se dressait le chœur,
Où fumait l'encensoir, où des voix fraternelles
Frappaient de saints accents ces voûtes solennelles
Que visitaient les rois, que Grégoire bénit,
Un palefrenier jure, un étalon hennit.

Mais détournons nos regards de cette triste profanation et en remontant dans le cours des siècles, arrivons jusqu'à l'époque de la fondation du monastère.

C'est au commencement du xe siècle et sous le règne agité de Charles-le-Simple qu'un puissant seigneur de cette époque, Guillaume, duc d'Aquitaine et de l'Auvergne, a résolu de faire quelque chose pour le remède de son âme, comme on avait l'habitude de le dire dans ce temps, *pro remedio animæ suæ*. Entre autres domaines dans toutes les parties de la Gaule, que ce riche seigneur possédait alors, il avait aussi quelques fermes, *quindecim colonias*, situées près de Mâcon, au milieu d'une vaste forêt, sur les bords d'une petite rivière qui porte le nom de la Grône, c'était Cluny d'alors, *Cluniacum ad Graunam*. C'est là que le duc a résolu de construire une église et de modestes habitations de moines, *officinas monachorum*, comme dit un ancien chroniqueur du pays. Mais la grande affaire pour le fondateur était le choix de l'abbé, le choix du pasteur du troupeau. Cependant les circonstances ont favorisé Guillaume dans son entreprise. Parmi ses contemporains, il se trouvait un homme d'une grande piété et de grand mérite, il était en même temps issu d'une haute lignée, car sa mère était de la maison des comtes de Bourgogne, et par son frère, à ce que l'on croyait alors, il descendait des anciens rois mérovingiens. Quoi qu'il en soit, cet homme, qui s'appelle Bernon, tout grand seigneur qu'il était, avait une vocation réelle pour l'état ecclésiastique et toutes les qualités nécessaires pour diriger une communauté pieuse au milieu des troubles et des agitations continuelles de ce siècle barbare, que Baronius lui-même a appelé *ferreum, plumbeum, obscurum*. Bernon, d'ailleurs, n'était pas à son coup d'essai, car il gouvernait déjà, à l'époque où Guillaume s'adressa à lui, deux grands monastères ceux de *Baulmes* et de *Gigny*, dans la Franche-Comté, où le duc Guillaume vint le chercher pour lui confier la fondation de celui de Cluny.

Le bienheureux Bernon entreprit courageusement la tâche proposée, choisit douze moines, pris par moitié, parmi ceux de ses deux anciens couvents et établit bien-

tôt solennellement ses disciples sur les bords de la Grône.

Dix-sept ans plus tard, c'est-à-dire dans l'année 926, Bernon mourut, mais avant de mourir il indiqua pour son successeur *Odon*, un de ses moines, qui était parfaitement à même de continuer et de faire prospérer l'œuvre commencée à Cluny par son maître.

Odon, *ex militari Francorum prosapiâ*, issu d'une famille de guerriers francs, possédait un fond de piété réelle, une éloquence entraînante, un dévoûment sans bornes pour le service de l'humanité et un talent tout particulier pour persuader et pour conduire les hommes. — Il était en même temps d'une sobriété rare parmi ses compatriotes, car il ne buvait jamais de vin, *extrà naturam Francorum*, dit le chroniqueur de la congrégation.

C'est Odon déjà, ce deuxième, ou à proprement parler, ce premier abbé de Cluny, qui a su rendre dans très-peu de temps le nom de ce monastère célèbre dans toute la chrétienté. Il a su gagner et conserver jusqu'à sa mort l'amitié des grands, le respect du peuple et la bienveillance du Saint-Siége. Appelé, en 936, par le pape Léon VII, en Italie, il obtint la mission de réformer les couvents de bénédictins dans la péninsule et même dans la Ville Eternelle.

Après avoir arrangé heureusement les différends de plusieurs princes italiens, il rentra à Cluny avec les bénédictions papales, avec une foule de reliques précieuses et avec les dons et les priviléges de toute espèce, devant assurer l'avenir de sa communauté. C'est cet abbé qui a obtenu du roi de France Raoul ou Rodolphe, en 930, le droit de battre la monnaie spéciale à Cluny, dont on trouve encore quelques pièces dans les collections numismatiques du moyen âge.

Après la mort d'Odon, en 944, les clunistes réunis élurent son successeur. C'était *Aymard*, déjà prieur de l'ordre, qui fut surnommé *fils de l'innocence et de la simplicité*.

Il n'a gouverné la congrégation que dix ans seulement,

mais dans ce court laps de temps il a su enrichir le cartulaire du couvent de 270 chartes nouvelles, preuve évidente de la grande considération qu'avaient pour ce monastère les empereurs, les rois et en général tous les grands seigneurs de cette époque.

Mais Mayeul d'Avignon, le successeur d'Aymard et quatrième abbé de Cluny, qui obtint le surnom de prince de la *religion monastique et arbitre des rois*, le même qui préféra la charge abbatiale de son couvent à l'archevêché de Lyon, sut élever encore plus haut la gloire et la puissance de la nouvelle congrégation. Confident de Conrad-le-Pacifique et de Rodolphe III, roi de Bourgogne transjurane, il était en même temps le directeur spirituel de la célèbre Adélaïde, sœur de Conrad et femme d'Othon Ier, empereur d'Allemagne. C'est Mayeul qui a soutenu par ses conseils cette femme extraordinaire, qui a exercé une influence politique immense pendant un demi siècle, non-seulement sous le règne de son mari, mais même après la mort de celui-ci, sous celui d'Othon Ier, son fils, et d'Othon III, son petit-fils. Mayeul a su aussi maintenir une sage neutralité entre la puissance impériale, qui dominait sur la rive gauche de la Saône et du Rhône, depuis les Vosges jusqu'à la Méditerranée, et l'autorité des Capétiens, encore mal affermie dans le duché de Bourgogne et dans le comté de Mâcon.

Mayeul, en mourant, dans l'année 994, indiqua le jeune Odilon, natif de l'Auvergne, pour être son successeur, et celui-ci ayant pris les rênes du gouvernement de la congrégation, l'éleva encore plus haut que ne purent faire les quatre premiers abbés dont nous venons de retracer les faits et les gestes. C'est Odilon, qui ferma, pour ainsi dire, les yeux à l'impératrice Adélaïde, au château d'Orbe, en Alsace, le 16 décembre de 999; c'est lui qui, trente-cinq ans plus tard, ouvrit les portes du monastère de Cluny au jeune Casimir, roi de Pologne, qui était, par sa mère Rixa, l'arrière-petit-fils de cette célèbre impératrice. Chassé de

son pays pour un orage politique dirigé contre la régence de sa mère et nièce de l'empereur Othon III, le jeune roi exilé prit l'habit de moine de la main d'Odilon, et passa six ans dans les murs de Cluny, et obtint même la tonsure de diacre. Mais, en 1031, il retourna dans son pays avec une dispense du pape Benoît IX et une fois assis sur le trône de ses ancêtres, Casimir, par reconnaissance et dans l'intérêt de son peuple, fit venir en Pologne un certain nombre de moines de Cluny, qui fondèrent les premières écoles sur les bords de la Vistule.

Pieux, actif, indulgent, charitable au-delà de toute expression, Odilon prit part à tout ce qui se passait de remarquable dans son temps ; il aida à établir la trève de Dieu, au milieu des horreurs de la guerre universelle, et, dans une grande famine, de 1030 à 1033, il employa presque tous les trésors du couvent pour le soulagement de la misère du peuple. Sa charité s'étendait même jusqu'aux morts, c'est lui qui a établi ce service pour les âmes, que l'Eglise a adopté plus tard, et qui dexint une cérémonie du culte dans toute la chrétienté.

A cette époque déjà, le monastère de Cluny, rebâti sur une grande échelle et orné de colonnes de marbre amenées par la Durance et le Rhône, n'était pas un établissement isolé. Un grand nombre de couvents de bénédictins en France, en Italie, en Allemagne et surtout en Espagne, se soumirent spontanément ou par la volonté expresse de leurs fondateurs à la direction et à la discipline de Cluny.

Sous saint Hugues, cinquième abbé de l'ordre, fils de Dalmace, comte de Semur en Brionnais, et beau-frère du duc de Bourgogne, que saint Odilon recommanda aux suffrages des moines, l'autorité de cette célèbre abbaye s'étendait sur plusieurs centaines de couvents, peuplés de plus de dix mille moines.

C'est saint Hugues, abbé de 1049 à 1109, qui a construit cette immense basilique de Cluny, ruinée et rasée même presque complètement aujourd'hui, dont nous avons déjà

parlé au commencement de notre travail. C'est lui qui porta à son apogée la grandeur spirituelle et artistique de la congrégation de Cluny et figura aussi dignement que ses précécesseurs, Mayeul et Odilon, dans les conciles des pères de l'Eglise et dans les conseils des rois.

Des hommes illustres par leur naissance ou par leur profond savoir vivaient alors dans le saint asile de Cluny. Parmi les premiers nous pouvons citer Hugues Ier, duc de Bourgogne, Guy, comte de Mâcon, Geoffroy, comte de Semur et frère de saint Hugues, un comte d'Albon, un comte Hermann, de l'antique maison de *Zeringhen*, et une foule d'autres personnes des premières familles de la chrétienté. Parmi les seconds, c'est-à-dire parmi les savants, nous pouvons citer Raoul Glaber et Orderic Vital, chroniqueurs français de cette époque, Alger, savant théologien, natif de Liége, Erelon, architecte de la grande basilique de Cluny, mais surtout Hildebrand de *Soana*, qui, devenu pape sous le nom de Grégoire VII, soutint avec force et persévérance cette querelle des investitures qui occupe une si grande place dans l'histoire de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle, et Urbain II, son successeur, qui, dans sa jeunesse, fit ses études théologiques à Cluny, écrivit à saint Hugues ces paroles solennelles :

Cluniacensis congregatio, divino chrismate cæteris imbuta pleniùs, ut alter sol enitet in terris.

Et ce soleil terrestre n'a pas perdu encore sa brillante clarté dans le courant du XIIe siècle, au milieu du grand mouvement des croisades, lorsque le pouvoir abbatial se trouvait dans les mains habiles de Maurice de Montboissier, connu dans l'histoire sous le nom de Pierre-le-Vénérable. C'est Pierre qui accueillit à Cluny le célèbre Abeilard et qui défendit d'une manière si vigoureuse sa communauté contre les attaques ardentes de saint Bernard, abbé de Clairvaux et protecteur de la nouvelle congrégation des moines de Cîteaux.

Mais comme toute chose sur la terre a sa période de croissance, le point de l'apogée et une époque de décroissance et de chute, l'institution de Cluny commençait à pâlir au XIIIe siècle, au milieu des dernières croisades, des guerres contre les Albigeois, de l'apparition des nouveaux ordres monastiques, et principalement en face du pouvoir royal, qui grandissait toujours. Il n'y avait plus dans la congrégation des grands hommes pour en faire les chefs; au contraire, quelques médiocrités ambitieuses apparurent parmi les clunistes, les élections des abbés devinrent bruyantes et scandaleuses, et les moines se divisèrent souvent en deux camps ennemis, pour soutenir les candidats opposés. Bientôt après, le comté de Mâcon, sur le territoire duquel se trouvait le couvent, devint le domaine direct du roi saint Louis. A cette époque ce monarque jugea à propos de venir lui-même, en personne, à Cluny, avec sa femme, avec sa mère, la reine Blanche, avec les seigneurs de sa maison et avec sa cour toute entière. Il y vint principalement pour conférer avec le pape Innocent IV, mais le rôle de l'abbé était nul dans cette circonstance (1). L'autorité royale effaçait déjà tout en France, et Louis IX savait bien diriger par lui-même le char de l'Etat et sa politique internationale.

Au commencement du XIVe siècle, la papauté fut obligée d'abandonner Rome et de s'établir à Avignon.

Cluny qui, dans les siècles précédents, a été souvent la résidence temporaire des papes; Cluny qui a vu, en 1124, dans ses murs, la mort de Gelas II et l'élection de son successeur Calixte II, un de ses propres moines; Cluny qui a été considéré comme la seconde Rome, d'où est parti le signal de l'opposition du Saint-Siége contre l'arbitraire des empereurs; Cluny, dis-je, s'est vu tout à coup primé par Avignon, ville insignifiante dans l'histoire religieuse.

(1) C'était Guillaume de France, un des petits-fils de Philippe-Auguste.

La position devint encore plus difficile dans la seconde moitié du XIVe siècle, au milieu de la terrible guerre de cent ans. Cluny, comme nous venons de le voir, était une institution vraiment internationale. Plusieurs de ses moines étaient des Normands et des Anglais; plusieurs de ses abbés appartenaient à la famille royale d'Angleterre; de nombreuses succursales dans les îles britanniques étaient intimement liées avec la maison-mère de Cluny. Que faire au milieu du choc violent des deux partis belligérants? surtout du moment où les princes bourguignons passèrent dans le camp des Anglais. La position était assurément difficile. Les ducs de Bourgogne étaient forts et rapprochés, les rois de France étaient faibles et éloignés, l'avenir cependant était incertain. Placés dans cette fausse position, les abbés louvoyèrent, c'était la seule chose qu'on pouvait faire. Arriva le règne de Louis XI et la lutte directe entre l'autorité royale et les grands vassaux. La position de Cluny fut plus mauvaise encore, car on avait d'un côté, à l'est, à Mâcon, un gouverneur *de par le roi*, au nord les domaines du duc de Bourgogne et à l'ouest ceux de son fils intrépide, de Charles-le-Téméraire, comte de Charollais. Dans cette situation, les abbés restèrent neutres, ils firent les morts, mais le repos est funeste à tout corps organisé.

En 1418, Robert de Chandesolles, le quarantième abbé de Cluny, se rendit au concile de Constance, et il fit faire une visite générale de tous les couvents de France et d'Allemagne, mais, comme les documents authentiques le prouvent, presque partout les études et la discipline avaient été abandonnées, et on était en pleine décadence.

Au commencement du XVIe siècle, sous François Ier, les clunistes font un acte d'indépendance mal calculé. Convoqués pour l'élection de leur abbé, ils choisissent presque à l'unanimité un certain *Jean de la Magdelaine*, prélat de Besançon, une créature de la maison d'Autriche et l'ancien

secrétaire de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. François Ier, rival de Charles-Quint et ennemi mortel de la maison d'Autriche, fut offensé de ce choix. Il cassa l'élection, nomma d'office *Armand de Boissy*, pour gouverner Cluny, et décida qu'à l'avenir c'est le roi seul qui nommera les abbés.

Dans la suite, le monastère passa entre les mains des Guise. Il fut pillé et saccagé par les huguenots, à plusieurs reprises, et quand Richelieu arriva au pouvoir, il se nomma lui-même à la dignité abbatiale. Mazarin ne manqua pas de suivre un si bel exemple, et plus tard la charge de l'abbé devint l'apanage de quelques grands seigneurs, qui surent gagner la faveur de la cour.

Cependant les ressources de l'abbaye étaient encore immenses. Les anciens bâtiments paraissaient insuffisants et incommodes et Dom de Latose, prieur de Cluny en 1750, résolut de bâtir un couvent nouveau sur l'emplacement de l'ancien monastère de saint Odilon et de saint Hugues. Il le fit, malgré le pressentiment qu'il avait, à ce qu'on dit, que les congrégations religieuses ne tarderaient pas à être abolies en France. En effet, la grande Révolution de 1793 arriva, les moines furent dispersés et l'immense bâtiment de l'abbaye fut affecté à tous les besoins locaux, comme nous venons de le dire.

Cependant la grande basilique existait encore intacte, et l'époque de la terreur était déjà passée. Même le culte était déjà rétabli par le premier consul, lorsque le conseil municipal de Cluny résolut, par une délibération régulière, de couper le vieil édifice en deux pour faire passer un chemin public. Quelque temps plus tard, ne voulant pas entretenir la toiture de cet immense bâtiment, on prit la décision de le démolir complètement. Et cette démolition se poursuivit pendant plusieurs années sans empêchement de la part des autorités départementales. Seulement lorsque la destruction fut presque complète, l'empereur Napoléon Ier, en venant de l'Italie et en passant par Mâcon,

comprit toute l'étendue du mal qu'on venait de faire et ne cacha pas son mécontentement aux délégués de Cluny, en l'exprimant par des mots énergiques, que le poète du pays a conservés pour la postérité :

« Ces mots, que sur vos fronts comme un sceau flétrissant,
« Un jour laissa tomber le grand homme en passant.
« Et que l'âme des morts endormi ssous ces dalles,
« Murmure encore : Allez, vous êtes des vandales ! »

Le gouvernement actuel a pris la résolution de transformer cette ancienne abbaye en une école normale de cet enseignements pécial et professionnel qui est en quelque sorte un des caractères de notre époque (1).

J. MALINOWSKI.

(1) Les personnes qui voudront connaître mieux Cluny, pourront trouver dans les ouvrages suivants tous les renseignements désirables.

1° *Histoire de l'abbaye de Cluny*, par Louis-Henri Champly, in-8, 284 pages. 1866 à Mâcon, chez Legrand.

2° *Essai de l'histoire de l'abbaye de Cluny*, suivie des pièces justificatives, par M. Lorain. Paris. Sagnier et Bray éditeurs. 1845, 2e édition.

3° *Cluny au* XIe *siècle*, par M. l'abbé Cucherat, vicaire à Marcigny, mémoire couronné et édité par l'Académie de Mâcon.

4° *Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, sa vie, ses œuvres et la Société monastique au* XIIe *siècle*, par M. Duparay, docteur ès-lettres, principal du collége de Châlon-sur-Saône, 1 vol. in-4.

5° *Etudes sur la juridiction seigneuriale des abbés et sur les franchises et coutumes de la ville de Cluny, au* XIIe *siècle*, par M. Chavot, avocat, professeur à l'école normale de Cluny, ouvrage couronné et édité par l'Académie de Mâcon.

HISTOIRE

DE

SAINT-TRIVIER-EN-DOMBES

INTRODUCTION.

Ami lecteur, tu seras peut-être étonné du titre du petit opuscule que je t'offre : *Histoire de Saint-Trivier*. Tu étais tellement persuadé que je faisais de la charge en te vantant les charmes de mon pays d'Utingu, que tu tomberas, sans doute, de ton haut en voyant que j'ai écrit tant de pages sur une localité que tu regardais comme un petit trou sans passé et sans illustration. Il n'en est point ainsi cependant, et voilà plus de treize siècles qu'Utingu ou Saint-Trivier est connu de ceux qui ne craignent pas l'odeur des vieux bouquins et des papiers à demi rongés par les rats et les insectes. Tu verras comment Utingu quitta son rude nom ambarre ou bourguignon pour prendre celui d'un saint personnage qui y termina sa carrière, si bien remplie aux yeux de Dieu ; tu apprendras que ses seigneurs étaient de hauts et puissants barons, qui, sans égaler cependant en autorité les comtes de Savoie et les sires de Beaujeu, leur servaient d'arbitres dans tous leurs différends.

Je n'en savais, peut-être, pas aussi long que toi sur l'histoire de cette bonne petite ville, lorsqu'un goût prononcé pour cet exercice salutaire que patronne le grand saint Hubert m'amena pour la première fois dans ce pays ; huit jours durant, je parcourus, du matin au soir, avec mes frères, animés du même feu sacré, cette vaste com-

mune de Saint-Trivier, Mieugeux, Boudon, Malivert, le Buire, Romanans, Verpillière nous voyaient passer dans la même journée, poursuivant lièvres et perdrix. C'est alors que prit naissance en moi cette grande affection que je porte à la contrée que l'on nomme Dombes ; j'aimais, n'en déplaise à ceux qui ne trouvent du pittoresque que dans les montagnes taillées à pic et font fi de la plaine la plus délicieusement coupée de bois et de nappes liquides, j'aimais ces taillis mystérieux couronnés de chênes majestueux, ces charmants bois de blancs bouleaux dont les branches gracieuses retombent en pleurant vers la terre ; je me plaisais sur les bords de ces infortunés étangs qui, disparaissent chaque jour, ne pouvant résister à la guerre implacable que de toutes parts on leur déclare, surtout du fond des cabinets de ces sensibles philanthropes qui n'ont jamais mis les pieds en Dombes ; mon œil trouvait plus de plaisir à contempler ces vastes surfaces liquides où s'ébattent diverses variétés d'oiseaux d'eau qu'à se trouver en face d'un champ auquel le progrès a enlevé ses limites gracieuses, formées par les bois, les haies et les étangs.

Quelques années après, nous tirions à la courte paille, et un sort heureux voulut que pour mon partage j'eusse quelques hectares au pays qui, après celui où je vis le jour, faisait le plus joyeusement palpiter mon cœur. Alors mes visites à Utingu devinrent de plus en plus fréquentes; enflammé d'une vraie passion pour la Dombes et ses solitudes, où l'eau et la verdure se marient agréablement, je me mis à parcourir tous ses environs, désireux que j'étais de connaître à fond une contrée dont le pittoresque suffisait à mes désirs. Vers le même temps, je commençai à feuilleter les ouvrages anciens et modernes qui traitent de la Dombes et de la Bresse, et, tout en lisant, je me transportais en esprit dans les lieux où s'étaient passés les faits qui étaient relatés dans mes livres. Légèrement initié à leur histoire, je voyais avec plus de plaisir les vieux ma-

noirs en briques situés au milieu des étangs, ces anciennes églisès romanes et ogivales, ces monticules factices qu'on nomme poipes et du sommet desquels on inspectait les environs au moyen âge, époque où l'on était toujours en guerre avec ses voisins. Un jour je dirigeais mes pas vers les vieux châteaux de Sandrans et de Varax, l'énorme poipe du Châtelard et la jolie église romane de Saint-Paul-de-Varax; un autre jour j'allais visiter la petite ville de Châtillon-les-Dombes, les ruines de son vieux castel et sa belle église, l'antique manoir de Romans, Villars, son église ogivale, sa poipe et le beau château de Bouligneux. Dans diverses autres excursions, j'eus le loisir de voir la vieille tour d'Ambérieu, l'immense château de Montellier, dominé par son beau donjon, flanqué de trois tours et planté fièrement sur sa poipe; la ville de Chalamont, aux rues pittoresqnes, dont le premier étage avance sur le rez-de-chaussée et le deuxième étage sur le premier, le monastère de Notre-Dame-de-Dombes, le château de Longes, Thoissey et maints autres châteaux du moyen âge qui se trouvent dans la contrée située entre Neuville-l'Archevêque, Villars, Chalamont, Saint-Paul-de-Varax, Châtillon, Thoissey et la Saône.

Depuis dix ans, j'ai rencontré dans mes livres une foule de choses concernant Saint-Trivier et les châteaux et anciennes paroisses dépendant aujourd'hui de cette commune. Mes principales sources sont : Aubret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes;* Guichenon, *Histoire de la principauté de Dombes;* M. Guigue, *Topographie historique de l'Ain;* Debombourg, *Histoire communale de la Dombes*; de la Teyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain;* M. Jules Baux, *Dombes et Bresse*. J'ai trouvé aussi dans les archives de l'hôpital de la Charité de Lyon et dans diverses archives particulières quelques documents sur Saint-Trivier. Ayant sous ma main ces nombreux matériaux, j'ai eu l'idée de les réunir et de les coordonner pour en composer une histoire de la

petite ville de Saint-Trivier-en-Dombes, des anciennes paroisses et des châteaux qui composent actuellement la commune et la paroisse de Saint-Trivier-sur-Moignans : Béreins, Percieux, Montagneux et Mons. De Béreins, il ne reste que quelques débris de corps de logis, récemment encore dominés par une belle tour carrée, subitement écroulée faute de réparations. L'église de Percieux a été convertie en écurie, et ses saints, d'un faire assez naïf, ne sont qu'à demi abrités par la bordure extérieure du toit qui les recouvre. Montagneux a conservé son édifice où l'on va en procession pour les Rogations et où l'on célèbre encore quelquefois la messe ; ce hameau doit son nom à sa position escarpée pour le pays. Quant à Mons, tout vestige de son château a disparu, c'est une tuilerie, en langage du pays *caronnière*, et un moulin.

Le gentil ruisseau qui arrose les campagnes de cette belle contrée partage avec Utingu mes sympathies ; leurs deux noms se trouvent toujours ensemble sur mes lèvres. Les savants font venir son nom du celtique ; le Moignans serait le Mochd-Nant. le grand Nant, par comparaison avec de plus petits ruisseaux dont il reçoit les eaux ; on l'appelle aussi le fleuve des Amazones, et on croit que cette dénomination lui vient d'un combat livré sur ses bords, où les honneurs de la journée appartinrent à des femmes ; ainsi donc Utingu peut s'enorgueillir d'avoir eu sa Jeanne d'Arc ou sa Jeanne Hachette. Géographiquement parlant, le Moignans prend sa source dans l'étang Folliet, situé entre Percieux et Chanteins, coupe la route de Saint-Trivier à Ambérieux, contourne la colline de Montagneux, puis, obliquant subitement de l'est au nord, se dirige sur Saint-Trivier ; au point où il rencontre la route de cette ville à Villars, il reprend tout à coup la direction de l'est et partage en deux le grand étang de Saint-Trivier, aujourd'hui en assec ; arrivé à la route de Sandrans, qu'il passe sous un pont, il coule vers le nord et bientôt après vers l'ouest ; ensuite, après avoir décrit un demi-cercle

autour de Saint-Trivier, il coupe la route de Châtillon et, déclinant peu à peu vers le nord, il s'enfonce dans les belles gorges boisées de Mons, salue le clocher de Baneins et va enfin se perdre dans la Chalaronne. Ordinairement calme et paisible, murmurant à peine, le Moignans, dans la saison des grandes pluies, devient furieux et grondeur, sort de son lit et se répand dans les prairies, entraînant dans son sein foin, paille et bois, menaçant même d'engloutir certain disciple d'Esculape, fier et revêché, désarçonné par sa monture, encore plus têtue. On compte plusieurs petits cours d'eau qui portent leur tribut au Moignans, ruisseau dont le cours est de près de 16 kilomètres ; ce sont : Le bief Duprost, de 2 k. 300 m. ; le bief Grand-Pré, de 3 k. 300 m.; le bief Gapard, de 1 k. 600 m. ; le bief des Combes ou Mazanan, de 4 k. 600 m. et le bief Savuet, de 2 kil. Le bassin du Moignans comprend une superficie de 4,914 hectares.

Lecteur indulgent, avant de te faire la description de la ville d'Utingu telle qu'elle est aujourd'hui, je t'avertirai qu'il y a environ deux cents ans, elle était entourée de beaux remparts en briques, flanqués de quatorze tours, dont quelques-unes avaient des noms particuliers, tels que la tour du Ratier, la tour Janin ; la partie que l'on appelait le château, où est située l'église et où était bâti l'ancien château-fort, depuis longtemps ruiné, était dans une position plus élevée que le reste de la ville et avait une enceinte particulière dans les parties l'avoisinant. Toutes ces murailles étaient défendues par de larges fossés remplis d'eau.

Saint-Trivier, tel que nous le voyons à présent, a perdu une grande partie de son aspect féodal ; ses fossés sont depuis longtemps desséchés ; de ses enceintes fortifiées, il ne reste que la partie demi-circulaire qui défendait le château du côté du midi et de l'est, les deux belles tours et les murs extérieurs du domaine de la ville, avec une tour badigeonnée et quelques fragments de remparts vers le nord.

Dans l'intérieur de la ville, le vieux temps est encore représenté par la maison à escalier à vis, du xve siècle, qui appartint d'abord aux de Poleins, passa ensuite à M. Murgier de Fontblin et devint la résidence des familles Guillaume de Romanans, Valentin et Billioud. D'après les vieux actes, les familles de Poleins, Guillaume de Romanans et Valentin devaient composer l'aristocratie de Saint-Trivier aux xviie et xviiie siècles. On trouve honnête Claude de Poleins, vivant en 1582; David de Poleins, vers 1590, Benoît de Poleins, bourgeois de Saint-Trivier, de 1598 à 1638; Claude-François de Poleins, vivant en 1672 et 1682, fut conseiller de S. A. S. le prince de Dombes et son avocat général au parlement de Dombes; Mre Antoine de Poleins, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, en 1746; Pierre Guillaume, vivant en 1650, fut père de Jean-Baptiste-Guillaume de Romanans, bourgeois de Lyon, avocat en parlement, juge civil et criminel de la ville et baronnie de Saint-Trivier, châtelain et lieutenant de Saint-Trivier, de 1663 à 1741; Hugues Guillaume de Romanans, bourgeois de Lyon, en 1729; Michel Guillaume de Romanans, châtelain de la baronnie de Saint-Trivier, en 1734; Jean-Michel Guillaume de Romanans-Descours, receveur des consignations de Dombes, en 1752; Claude Valentin, notaire de S. A. S., capitaine-châtelain de Saint-Trivier, en 1703 et 1716; Jean-Claude Valentin, châtelain, vers 1717.

Saint-Trivier ne possède plus qu'un seul échantillon de ces pittoresques maisons dont le premier étage, supporté par des pièces de bois, avance sur le rez-de-chaussée; ce genre de construction était autrefois très-répandu en Dombes et avait l'avantage d'abriter les passants de la pluie et du soleil.

L'église de Saint-Trivier appartient à diverses époques; la tour du clocher, placée sur le chœur, est un solide et majestueux monument, datant de l'époque romane; elle est couronnée d'une belle flèche en ardoise, cantonnée de quatre petits clochetons, construite, en 1866, pour

remplacer l'ancienne, abattue, en 1793, par ordre de la commission révolutionnaire. Le sanctuaire paraît un peu moins ancien que la tour du clocher et est de style ogival. La nef de l'église fut reconstruite, en 1733, avec des matériaux provenant de la démolition de celle de Saint Michel-d'Ainay, et a été agrandie il y a quelques années. Les familles de la Teyssonnière et de Verfay avaient leurs tombeaux dans l'ancienne église.

L'altitude de St-Trivier, près du domaine de la ville, est de 255 m. au-dessus du niveau de la mer.

Du temps que la baronnie de Saint-Trivier appartenait à l'hôpital de la Charité de Lyon, ses recteurs y faisaient deux voyages par an, en mai et en novembre ; à leur arrivée, ils devaient d'abord visiter le Saint-Sacrement.

La terre de Saint-Trivier était la plus ancienne baronnie de Dombes, de laquelle relevaient autrefois les seigneuries de Baneins, Francheleins, Mas de Fayeton, Mottadest, Chaneins, Graveins, Villeneuve, Montagneux, Chaillouvre, Messimy, Montceau, Fleurieu et Saint-Cyr ; la baronnie de Saint-Trivier comprenait cinq clochers ou paroisses : Saint-Trivier, Montagneux, Saint-Christophe, Percieux et Saint-Cyr en partie ; les seigneurs avaient un juge ordinaire, un juge d'appel, un châtelain, un procureur d'office, greffier, concierge des prisons, garde-bois et avaient le droit d'accorder des provisions de notaires, procureurs et sergents.

Les limites de la baronnie de Saint-Trivier commençaient à la Croix-de-Jean-de-France, suivaient le chemin de Saint-Trivier à Mâcon jusqu'à un autre chemin, intercepté, prenaient le chemin de Chaillouvre, du côté du nord, puis un autre chemin du couchant au levant, longeaient la rivière de Moignans jusqu'au gué de Pierre-Blanche, remontaient par le chemin de Villefranche à Châtillon, se dirigeaient vers le plâtre appelé la commune ou trevio de Béreins, joignaient diverses haies, passaient ensuite entre les étangs Roux et Guillermet jusqu'au trève du moulin

a, traversaient l'allée de Béreins et longeaient la forêt Moyeuge jusqn'à un certain pilier, à partir duquel elles irigeaient par un chemin tendant de cette forêt à la x de pierre de Saint-Cyr, puis par un chemin menant au seau d'Orlevant, qu'elles remontaient jusqu'au thou oralin; puis elles suivaient la chaussée dudit étang u'à la grange du Fou; de là tiraient en ligne droite Charpenne de Bony puis prenaient le chemin menant à range d'Aveine jusqu'au trève Saint-Olive ou chêne -Fromage, et de là jusqu'à la grange de la Vavre; puis aient le chemin tendant à la Planche-Coupée, au terre de Gâtefer, les vestiges du chemin appelé Charretier, illars à Beauregard jusqu'au pont Moignans, passaient la chaussée de l'étang Folliet, de là au tang ou place ercieux, traversaient ladite paroisse vers la chaussée étang Chat; de là tiraient droit à la chaussée de l'étang haille jusqu'au toug ou route d'icelui, suivaient ensuite ivière du Grillet, coupaient le chemin de Saint-Trivier ontmerle, passaient au mas de Chambareins, suivaient chemin du Grand-Mieugeux, celui tendant au trève helard, autre Chemin traversant des terres et aboutisent à la Croix-de-Jean-de-France.

es seigneurs de Saint-Trivier étaient collateurs et patrons chapelles du Saint-Esprit, Sainte-Marguerite, Saint- l et Saint-Antoine, établies en l'église de Saint-Trivier. a justice de Saint-Trivier était autrefois élevée à quatre ers de pierre, proche la grange appelée de la Guillarde, erritoire des Fourches.

nous sortons de Saint-Trivier et nous nous élevons les monticules de Verpillière, des Fourches, de Montsir et de Beaumont, si nous nous dirigeons vers le eau de Béreins, nous trouverons que le pays n'a pas la otonie de la plaine. Nous apercevons la tour d'Ambé-, le château de Chaillouvre, la jolie vallée de Moins, les bois de Malivert, le clocher et le château de drans. Plus loin apparaîtront à nos regards, à l'ouest

la chaîne des montagnes du Beaujolais, au midi les trois cîmes du Mont-d'Or lyonnais, et à l'est les monts du Bugey, derrière lesquels se dressent les Alpes et le Mont-Blanc, couverts de neiges éternelles.

On dit que l'habitant du Charollais a une affection très-tendre pour son bétail et qu'il soigne son bœuf, son porc malade aussi bien, mieux même peut-être, que ses plus proches parents; le Bressan n'a pas moins de sollicitude pour les animaux qui remplissent ses écuries et peuplent sa basse-cour, et, non content d'employer les moyens qu'indique la médecine, il se met en route, à certaines époques de l'année, pour invoquer les divers saints qui ont, croit-il, la spécialité de veiller sur les différentes espèces d'animaux qu'il élève; et ce n'est pas partout qu'on peut s'adresser à ces saints. Saint-Trivier a le privilége d'être le siége de trois de ces naïfs pèlerinages; le jour de saint Antoine, une grande affluence se presse dans son église pour obtenir la santé de ces charmants petits habillés de soie, dont on ne parle jamais sans employer cette expression : Sauf votre respect! Au pape saint Marcel, on demande que ce noble animal, que toute la Bresse élève arrive à bonne fin, et saint Denis, invoqué pour les couvées de la volaille, est regardé comme le saint des nids, charmante manière d'entendre son nom. Ne crois pas, cher lecteur, que je tourne en ridicule la simplicité de ces braves paysans, j'aime, au contraire, leur foi naïve et je souhaite que toujours saint Antoine, saint Marcel et le bon saint des nids conservent leur vogue. Quand on croit à Dieu et à ses saints, et lorsqu'on va en pèlerinage, ne serait-ce qu'à Saint-Trivier, on n'est pas encore agrégé à la confrérie du citoyen pétrole.

Mais ne mettons pas le feu à cette essence malsaine, et reculant de treize siècles et trente-quatre ans, voyons ce qui se passait sur les bords du Moignans en l'an de grâce 539.

LÉGENDE DE SAINT TRIVIER.

Saint-Trivier-en-Dombes existait dès l'an 539, sous le nom d'Utinga-Villa ou d'Utingu; il ne commença à s'appeler Saint-Trivier qu'après la mort d'un saint personnage du nom de Trivier, qui vécut vers le milieu du VIe siècle, et dont voici la légende, composée au VIIe ou VIIIe siècle.

Vers le temps que le roi Théodebert passa en Italie, il y eut quelques différends entre les Bourguignons et les Français; les premiers, n'étant soumis que depuis peu aux rois de France, pourraient avoir tenté de recouvrer leur liberté, ou peut-être que Théodebert eut quelque différend avec ses oncles, qui fit qu'il permit à ses troupes de faire quelques courses près de Lyon et dans la souveraineté de Dombes; car ses troupes y enlevèrent deux jeunes hommes appelés Radiginèle et Salsuphe, qui furent conduits en France, près de Théroüanne; ils y étaient regardés comme prisonniers de guerre ou plutôt comme captifs, suivant le droit de la guerre de ce temps-là. L'abbé d'une abbaye du faubourg de Théroüanne ou d'un village appelé Wiserne, à une lieue de Théroüanne, touché de leur malheur, les fit racheter par saint Trivier, qui était un de ses religieux; il leur demanda s'ils voulaient retourner dans leur patrie. Ils lui en marquèrent leur désir par beaucoup de larmes et promirent de donner le tiers de leurs biens à celui qui voudrait les reconduire.

Saint Trivier déclara leur intention à son abbé; mais soit que cet abbé voulût faire ces jeunes gens religieux, soit par quelque autre motif, il les garda trois ans dans son abbaye, après lesquels il leur permit de revenir en leur

patrie et leur donna saint Trivier pour les y conduire, après les avoir fournis de tout ce qui était nécessaire pour leur voyage.

Saint Trivier était ancien Gaulois; les Français leur donnaient le nom de Romains parce qu'ils avaient été longtemps soumis aux Romains; il était originaire des Pays-Bas. Ayant mené une vie exemplaire dans le monde, il résolut de le quitter et se fit religieux dans l'abbaye de Théroüanne; il y fut élevé à la cléricature, à l'âge de quarante ans, sans avoir voulu consentir qu'on l'élevât au sacerdoce.

Ce saint se mit en chemin, suivant les ordres de son abbé, pour venir dans la souveraineté de Dombes. Ils passèrent en plusieurs lieux incultes, et trouvèrent ensuite une vaste forêt appelée Memphique, que l'on croit être partie de celle qui est au village de Molsay, près Saulieu en Bourgogne. Saint Trivier et ces jeunes gens errèrent pendant trois jours çà et là dans cette vaste forêt, sans en pouvoir sortir, craignant d'y mourir de faim et de soif ou d'y être dévoré par les bêtes féroces. Saint Trivier pria et fit prier Dieu par ces jeunes seigneurs de leur faire la grâce de retrouver leur chemin.

Dieu exauça leur prière, car des loups survinrent qui, au lieu de leur faire du mal, les caressèrent, ce qui fit que saint Trivier et ces jeunes gens résolurent de suivre la route que ces loups leur marqueraient, ne doutant point qu'ils ne les dussent mener aux endroits où l'on menait paître les bestiaux et où ils trouveraient des bergers pour leur indiquer leur chemin; et c'est ce qui leur arriva, les loups les ayant conduits hors de la forêt, d'où ils reprirent leur route, sans qu'il leur arrivât aucun autre accident.

La légende ne nous apprend point l'ancien nom de la ville ou village de Saint-Trivier; elle se contente de désigner cet endroit en disant qu'ils arrivèrent au pays de Dombes, que l'on appelle aussi pays de Bresse, situé le

long de la rivière de Saône, au diocèse de Lyon, dans un lieu où passe une rivière qui s'appelle Moignans, qui est à six milles de Priseignac, désignations qui marquent toutes le lieu où est à présent la ville de Saint-Trivier, car la rivière de Moignans y passe, et Saint-Trivier est à deux lieues de Saint-Didier-de-Chalaronne, qui était alors appelé Priscignac.

Ces jeunes gens étant arrivés heureusement dans leur patrie, par les soins de saint Trivier, voulurent exécuter en sa faveur la promesse qu'ils lui avaient faite en Flandre de lui donner le tiers de tous leurs biens ; mais ce saint le refusa généreusement, leur disant de conserver les biens de leurs ancêtres et de ne lui donner qu'une petite chambre et un petit jardin, avec la conduite de leurs brebis, pour s'occuper et vivre dans la pauvreté, qu'il avait vouée au seigneur. Il se détermina à vivre auprès d'eux, soit à cause de son âge, qui ne lui permettait pas de se commettre une seconde fois aux fatigues et aux dangers d'un si long voyage, soit par la crainte qu'il eut, s'il retournait à Théroüanne, d'être élevé à la dignité d'abbé, dont il se regardait comme indigne.

Saint Trivier s'occupa donc à la culture de son petit jardin et à la garde du troupeau de ces jeunes seigneurs, veillant, priant et jeûnant presque continuellement, ne chantant que des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels et édifiants. Il allait souvent visiter les lieux de dévotion du voisinage et entendre les saints offices, les fêtes et dimanches, à Priscignac, dont l'église était alors dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Saint Trivier mourut dans un âge avancé. Il fut trouvé à genoux au milieu d'un champ où il gardait son troupeau. La posture de son corps fait juger de la situation de son âme, car il ne faut pas douter qu'il n'expirât en priant et bénissant le Seigneur, comme il l'avait toujours fait.

Les peuples des environs accoururent au bruit de sa

mort; ils l'ensevelirent dans ses habits, sans bière ni cérémonie, dans le champ même où ils le trouvèrent, et, persuadés de sa sainteté, ils appelèrent sa fosse la fosse et le tombeau du saint. Ce furent eux qui le canonisèrent, pour ainsi dire, ayant connu ses vertus; la canonisation des saints n'ayant pas encore été réservée au Saint-Siége, les peuples et les évêques reconnaissaient alors pour saints ceux qui avaient mené une sainte vie, que Dieu faisait connaître par des miracles après leur mort.

Saint Trivier mourut le 16 janvier, jour auquel on solennise sa fête dans les villes qui portent son nom, en Dombes et Bresse. On croit que cette mort arriva de l'an 550 à 560. Les peuples de la Dombes ont toujours regardé ce saint comme l'un de leurs patrons, surtout les bergers, parce qu'il en avait fait les fonctions.

L'auteur de la vie ou légende de ce saint remarque qu'il se fit plusieurs miracles à son tombeau, ce qui fit que les habitants de Saint-Trivier firent faire un petit bâtiment de bois sur le lieu de sa sépulture, pour y mettre à couvert ceux qui y allaient faire leurs prières.

Ce petit bâtiment de bois ne pouvant pas durer longtemps et ne relevant pas assez l'honneur de saint Trivier, plusieurs personnes crurent qu'elles devaient inviter une dame du voisinage, qui était distinguée par sa vertu et par sa piété autant que par ses richesses, appelée Epiphanie ou Emenone, de faire lever le corps de ce saint par une assemblée d'ecclésiastiques, afin de lui rendre plus d'honneur. Ils la prièrent aussi de lui faire bâtir une chapelle de pierre qui pût être durable et servir pour recevoir ceux qui venaient demander des grâces au Seigneur par les prières et l'intercession de ce saint.

La légende dit que cette dame avait eu elle-même, ainsi que bien d'autres, des révélations par lesquelles elle était excitée à cette bonne œuvre, mais craignant que ce ne fussent des illusions du malin esprit, elle ne put se rendre à exécuter ce qu'elle doutait lui avoir été révélé.

Dieu la punit de son incrédulité par de grands maux de tête, dont elle ne guérit qu'en promettant solennellement de faire ce qu'on lui avait proposé et qui lui avait été ordonné dans ses révélations.

Pour l'exécuter, elle convoqua une grande quantité d'ecclésiastiques du voisinage et leur indiqua le jour de la cérémonie. Cette convocation fit que trois religieux d'un monastère qui était situé environ à moitié chemin de Saint-Trivier à Priscignac ou Saint-Didier-de-Chalaronne, résolurent d'enlever le corps de ce saint et de le transporter dans leur église, peut-être plus pour tirer du profit des offrandes que la dévotion des peuples ferait porter sur les reliques de ce saint que pour le respect et la dévotion qu'ils avaient pour son saint corps; mais comme ils voulurent l'enlever secrètement et le voler, si l'on peut parler ainsi d'une sainte relique, ils y allèrent la nuit, avant que la cérémonie d'exhumation se dût faire; ils creusèrent la terre pour trouver le saint corps; et comme il avait été enterré sans bière, ils en atteignirent la tête; la légende assure qu'ils devinrent dès lors aveugles et immobiles, et qu'ils demeurèrent dans ce triste état jusqu'à ce que l'assemblée des prêtres et du peuple fût arrivée.

Quoique ces trois religieux ne portassent que la peine de leur crime, on en fut touché; les ecclésiastiques et le peuple prièrent pour eux et ils obtinrent leur guérison.

Les prêtres qui étaient venus pour la levée du corps de saint Trivier, ayant fait sortir la loge de bois que la dévotion des fidèles avait fait faire sur son tombeau, trouvèrent son corps sain et entier qui, répandit une si bonne odeur que tous les assistants en furent surpris, aussi bien que de voir que les habits dans lesquels ce saint avait été enseveli se trouvaient sans aucune corruption.

Après que l'on eut tiré de terre ce saint corps, trois anciens ecclésiastiques le portèrent en procession à une demi-lieue aux environs de son tombeau, ce qui pouvait être le tour de la paroisse de Saint-Trivier, tel qu'il était au XVIIIe

siècle et peut-être tel qu'il était alors. Tous ceux qui assistèrent à cette procession, dit la légende, sentirent l'odeur des vertus de ce saint, comme si c'eût été un amas de lis, de roses, de baume et d'encens.

Après la procession, on remit le saint corps dans son tombeau, sans en rien ôter, sinon quelque partie de ses cheveux, pour contenter la dévotion des fidèles, et la dame dévote, qui avait fait faire la levée du corps, y fit bâtir une chapelle à chaux, pierre et sable. Secondin, archevêque de Lyon, permit ensuite d'y célébrer nos saints mystères en y envoyant un autel sacré, que l'on éleva aux pieds du saint, où plusieurs malades furent guéris, et surtout une nommée Marcelle, fille d'un gentilhomme. Elle était paralytique et percluse de tous ses membres dès sa jeunesse : elle y reçut une parfaite guérison, comme l'auteur de la légende l'atteste.

La levée du corps de ce saint se fit environ l'an 600 ou 609, ou très-probablement en 601, 50 ou 55 ans après sa mort, quoique la légende dise qu'elle ne fut faite que quatorze lustres ou 70 ans après, ce qui ne peut être qu'une erreur de copiste ou un défaut d'attention de celui qui a écrit la légende, car depuis l'irruption des Français en Italie sous Théodebert, que les auteurs mettent ordinairement en 538 ou 539, les jeunes gens de Saint-Trivier séjournèrent plus de trois ans en Flandre; la légende du saint disant qu'il demeura assez longtemps à Saint-Trivier, l'on ne peut dire qu'il y ait demeuré moins de 8 ou 9 ans; ainsi il mourut en 552 ou 553.

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER.

Entre autres terres que les anciens comtes de Lyon et de Forez avaient en Dombes et en Bresse, ils possédaient Saint-Trivier comme dépendance du comté de Lyon. Eustache, comte de Forez, inféoda le bourg de Saint-Trivier à

Guichard III de Beaujeu, étant à Marcieu, en présence, de la part du comte, de Bertrand Chauderon, de Guillaume Batard, de Guy de Chamousset et d'Aimard de Montfat, et de la part du sire du Beaujeu, de Robert et d'Humbert de Châtillon et de Bernard de Marsé. Le sire de Beaujeu s'engagea pour ce fief, à servir le comte de Forez des habitants du bourg de Saint-Trivier, en cas de guerre.

Guy d'Albon, comte de Forez, donna en, 1118, le bourg de Saint-Trivier à Guichard IV de Beaujeu, qui lui en fit aussitôt hommage; celui-ci ne garda pas longtemps cette terre, laquelle il inféoda à Dalmace de Beaujeu, son oncle, qui, à cause de cela, prit le nom et le titre de seigneur de Saint-Trivier.

Son fils Dalmace II fut présent, en 1151, à l'engagement qu'Etienne II, sire de Villars, fit à l'Eglise de Lyon de la seigneurie et du péage de Rochetaillée.

Dalmace II ne laissa qu'une fille qui fut mariée à Guy de Chabeu, dont la postérité prit le nom et les armes de Saint-Trivier et quitta presque entièrement celui de Chabeu; on pense que les armes de Saint-Trivier étaient trois bufles ou triolets, ce qui paraît assez-convenable à la situation du terrain, jadis marécageux, des environs de la ville.

UN DOMBOMANE.

(*A continuer*).

LE SERPENT D'ESCULAPE

A L'HÔTEL-DIEU DE LYON.

1794 — an III. Les Lyonnais s'étaient mis en insurrection ouverte contre la Convention ; ils succombaient glorieusement. L'armée républicaine avait fait son entrée dans la cité en marchant sur des ruines. — La Convention disait alors : « La ville de Lyon sera détruite, son nom sera « effacé du tableau des villes de la République. La réu- « nion des maisons conservées portera désormais le nom « de Ville-Affranchie. »

Le peuple criait : A bas Dieu ! et la raison érigée en déesse, comme aux temps antiques, était généralement honorée dans les fêtes publiques ; l'impiété tenait de la folie.

Le directoire du département du Rhône, par un arrêté rendu, prescrivait l'anéantissement de tous les signes religieux ; les emblèmes de la liberté devaient leur être substitués.

L'article 5 de cet arrêté disait :

« Tous les métaux seront arrachés des églises pour être « transformés en armes destructives des ennemis de la « France. — L'or et l'argent des dites églises seront trans- « portés au chef-lieu du district, pour de là passer au « creuset du bon sens et faire de nouveaux miracles à la « trésorerie nationale. »

Pendant le bombardement de la ville, l'Hôtel-Dieu avait particulièrement souffert, et dans la nuit du 26 au 27 août 1793, le feu, mis quarante-deux fois à ce bâtiment, avait

été quarante-deux fois éteint par les sœurs et les frères hospitaliers (1).

Cet hôpital fut alors abandonné, ses autels étaient démolis, le grand dôme, construit par Soufflot, restait mutilé et dépouillé des quatre grandes statues dont son attique était décoré; on avait arraché et détruit tout ce qui pouvait y rappeler Dieu et les noms de ses royaux fondateurs. La grande croix dorée plantée au sommet de cette vaste coupole n'existait plus. Ce signe avait été proscrit par l'arrêté du directoire départemental ; mais, par quel signe le remplacer? Dieu étant supprimé de par la loi et les faux dieux ayant pris sa place; alors, celle d'Esculape, le matérialiste *qui primus purgationem alvi dentisque evulsionem invenit* (2) se trouva tout naturellement marquée dans l'hôpital.

On lit dans l'histoire romaine que, sous le Consulat de Fabius et de Junius Brutus Scœva, Rome et ses campagnes étant ravagées par la peste, le livre des sybilles ayant été consulté, avait dit aux Romains qu'ils devaient conduire Esculape dans leur ville. Des envoyés, arrivés à Epidaure et très-bien reçus par les habitants, ayant été accompagnés jusqu'au temple du dieu de la médecine, un serpent que l'on adorait, comme étant Esculape lui-même, se glissa dans le navire des Romains. Ils le ramenèrent à Rome où il fut adoré et eut un temple.

Ce fut donc sous la forme du serpent que l'on vit le dieu Purgon installé au sommet du dôme de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Il était représenté enveloppant en partie la boule

(1) En 1861, ce fait m'a été confirmé par une sœur de l'hôpital, elle avait elle-même travaillé à éteindre l'incendie. Cette sœur se nommait Etiennette Laverluchère. Née le 27 mai 1775, elle était entrée à l'Hôtel-Dieu le 13 mai 1793 à l'âge de 18 ans ; elle est morte le 14 mars 1869. Agée de 91 ans, elle comptait à sa mort 74 ans de services hospitaliers.

(2) Joannes Rosinus, *Antiquitatum romanarum*, l. II, p. 89.

actuelle conservée et de là s'élevait en spirales nombreuses autour de la massue d'Hercule plantée droite et ferme à la place de la croix. Cette massue avait quatre mètres de haut ; le serpent, d'un diamètre de 27 centimètres, présentait, développé, une longueur de 10 mètres. Toute cette décoration était en cuivre (1).

Nous savons tous qu'Esculape était représenté par les anciens tenant à la main un bâton noueux autour duquel s'entortille un serpent, figure symbolique de la médecine. — *Bacillum habet nodosum, quod difficultatem significat artis.* — On cherche pourquoi ce bâton fut alors remplacé par cette massue, arme spécialement donnée au plus célèbre des héros de l'antiquité.

Deux sculpteurs travaillèrent à cette œuvre de substitution. L'un se nommait Poëte, il est peu connu, l'autre a été classé parmi nos statuaires lyonnais les plus illustres ; ce fut Chinard (2).

L'erreur commise en mettant la massue d'Hercule à la place du bâton noueux traditionnel ne saurait être imputée aux deux artistes chargés de ce travail ; voici la copie des mandats de payement qui leur furent délivrés par les administrateurs de l'hôpital, cette œuvre achevée.

Registre 93 (3).

(1) En 1858, j'ai mesuré la croix et les anges qui existent aujourd'hui. La hauteur de la croix est de..... 4m 00
La longueur de ses branches, étoiles comprises, est de.... 2. 54
Un ange..... 2. 00
Circonférence du mollet 1. 10
Plante des pieds, longueur..... 0. 50
Tibias, hauteur,..... 0. 90
Cuisse, circonférence..... 1. 50
Circonférence du corps..... 2. 10
Circonférence de la tête 2. 00
Diamètre de la boule..... 2. 06

(2) Né à Lyon le 12 février 1756, mort le 20 juin 1813.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu.

« Du 23 fructidor, l'an III de la république française une « et indivisible — avant midi — au bureau de l'hospice « général des malades de Lyon, y étant les administrateurs « d'icelui, lesquels certifient que le citoyen François Bour- « din, caissier du dit hospice, a payé de leur ordre, au « citoyen Poëte, artiste de cette ville, suivant son compte « visé par le citoyen Labeaume, l'un des administrateurs, « la somme de quinze mille livres, pour le prix d'une mas- « sue d'Hercule de 10 pieds de haut, et d'un serpent de 33 « pieds de long, gros de 10 pouces, et menus objets en fer « par lui fournis pour l'ornement et décoration de l'exté- « rieur de cet hospice, et rapportant le présent mandat « avec le dit compte acquitté. — La dite somme sera « allouée dans la dépense de compte du caissier.

Par le bureau,

LECOURT,

Registre nº 93. —

« Nº du mandat : 618 — Du vendémiaire, l'an III de la « république française une et indivisible, avant midi, au « bureau de l'hospice général des malades de Lyon, y « étant les administrateurs d'icelui, lesquels —

« Certifient que le citoyen François Bourdin, caissier du « dit hospice, a payé de leur ordre au citoyen Chinard, ar- « tiste de cette ville, suivant son compte visé par Ra- « zuret, administrateur, la somme de douze mille livres— « savoir, 8,802 livres pour les modèles en terre, dessins « sur planche et inspection des ouvrages relatifs au ser- « pent d'Esculape et massue d'Hercule en cuivre étant sur « le dôme, et 3,198 livres pour huit blocs de pierre blanche « par lui fournis pour la réparation des bâtiments dans « l'hospice, et rapportant le présent mandat avec le dit « compte acquitté la dite somme sera allouée dans la dé- « pense du compte du caissier. —

Pour le bureau.

LECOURT.

Registre 93. —

« Lyon, le 13 messidor, 3e année républicaine. — L'hô-
« pital général des malades doit à Masson, chauderon-
« nier, pour 6 planches de cuivre rouge pesant ensemble
« 84 quintaux, à raison de 40 livres le quintal. 3,360 livres.

« Payé au citoyen Masson, chauderonnier, pour 6 plan-
« ches cuivre rouge, pour un serpent qui doit être placé
« sur le grand dôme, 3,360 livres. —

Récapitulation des sommes payées, —

Au citoyen Poëte.	15,000	livres.
Au citoyen Chinard	12,000	»
Au citoyen Masson	3,360	»
Dépense générale	30,360	livres.

L'histoire sacrée, — Moïse Exode III — nous apprend qu'Arad, roi des Chananéens, étant venu attaquer les Israélites à leur sortie d'Egypte, les avait vaincus.

Mais ceux-ci, ayant fait vœu de détruire toutes les villes, Dieu leur donna la victoire et le vœu fut exécuté — Ils n'en murmurèrent pas moins contre le Seigneur, et le Seigneur irrité de leurs murmures continuels envoya dans leur camp des serpents dont la morsure était si cruelle que ceux qui avaient été mordus mouraient comme consumés lentement par le feu; à la prière de Moïse, Dieu commanda d'élever un serpent d'airain, auquel il attacha la vertu de guérir ceux qui le regardaient lorsqu'ils étaient mordus.

Ce passage de l'histoire sacrée nous porte irrésistiblement à supposer que les administrateurs de l'hôpital de Lyon, à cette triste époque, ne niant point l'existence de Dieu, avaient alors cherché à remplacer la croix renversée qu'ils ne pouvaient relever, par le serpent d'airain, image du Christ rachetant, par sa mort, la vie de ceux qui le prient avec confiance, et que le directoire de Lyon, lequel, probablement, possédait peu l'histoire sacrée, ne trouvant dans cet emblème que la représentation d'une divinité païenne, selon ce qu'il avait ordonné, se montra satisfait du sujet choisi et laissa exécuter les travaux.

C. E. Perret de la Menue.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE SOUFFLOT

ARCHITECTE DU ROI (1)

Né en 1713, Soufflot, quand il reçut ses lettres d'anoblissement, n'avait pas encore exécuté l'édifice qui devait immortaliser son nom. Il venait seulement d'en proposer les plans, et dans un concours public, ouvert pour la reconstruction de l'église Sainte-Geneviève, son projet l'avait emporté sur ceux de tous ses concurrents. Commencée en 1757, l'érection du nouveau temple n'exigea pas moins de sept années de fouilles et de travaux préliminaires, car la première pierre ne fut posée par Louis XV qu'en 1764. On connaît, et nous n'avons pas ici la place d'y insister, les vives attaques dont l'œuvre de Soufflot fut l'objet, surtout de la part de l'architecte Patte, et la discussion passionnée qui s'en suivit. On sait également que Rondelet, sous le

(1) Quoique Soufflot ne soit pas né à Lyon, les travaux considérables qu'il y a exécutés l'ont tellement lié à notre histoire, que MM. Breghot du Lut et Pericaud n'ont pas hésité à lui donner une place dans les *Lyonnais dignes de mémoire*, et que nous avons cru faire action utile en reproduisant ici ses lettres d'anoblissement.

Cette pièce curieuse, dans laquelle la plupart des monuments élevés dans notre ville sont cités, est empruntée à la *Revue historique nobiliaire et biographique*, éditée par M. Dumoulin, libraire de la Société des antiquaires de France, à Paris, et publiée sous la direction de M. L. Sandret, dont le nom est si connu des érudits.

Dans la liste des artistes nommés chevaliers de Saint-Michel pendant le XVIIIe siècle, liste que publie cette même livraison, nous trouvons les noms de Coustou, sculpteur, et de La Salle, dessinateur et fabricant, pensionnaire du roi, à Lyon.

On sait, dit M. J.-J. Guiffrey, auteur de cette notice, que le don de la décoration de Saint-Michel entraînait l'anoblissement du chevalier, sans qu'il fût besoin de lui octroyer des lettres spéciales de noblesse.

A. V.

Directoire, parvint à assurer la solidité de l'édifice, dont la destination devait si souvent être changée.

Pour être la plus célèbre des œuvres de Soufflot, l'église Sainte-Geneviève ne doit pas faire oublier nombre d'autres édifices remarquables dont il dirigea les travaux, surtout dans la ville de Lyon, et qui sont d'ailleurs énumérés dans ses lettres d'anoblissement. Ce document nous apporte encore sur la famille, la jeunesse et les premières études de l'architecte, de précieux détails. En rappelant le voyage de M. de Marigny en Italie, voyage pendant lequel Cochin et Soufflot furent appelés à jouer le rôle de mentors auprès du futur directeur des bâtiments, notre acte semble indiquer l'origine de la fortune de l'architecte de Sainte-Geneviève. C'est sans doute à cette circonstance fortuite qu'il dut, ainsi que Cochin, son compagnon de voyage, d'abord les lettres de noblesse qui leur furent accordées en même temps, et enfin, une faveur qui ne se démentit pas pendant toute la période du ministère du frère de Madame de Pompadour.

J.-J. GUIFFREY.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE SOUFFLOT, ARCHITECTE DU ROI. (MARS 1757.)

Louis, etc. Les rois, nos prédécesseurs, ayant toujours envisagé le privilége de la noblesse comme la récompense la plus digne, et en même temps, la plus flatteuse qu'ils puissent accorder à ceux de leurs sujets qui s'étoient distingués dans les différents états qu'ils avoient embrassés, nous nous sommes, à leur exemple, singulièrement attaché à y faire participer ceux des nôtres qui, par une application suivie, autant que par la supériorité de leurs talents, contribuent à faire fleurir de plus en plus les arts dans notre royaume. Ces deux qualités se trouvent réunies, dans un degré éminent, en la personne de notre cher et bien-aimé JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT, l'un de nos architectes ordinaires et de notre académie d'architecture, controlleur de nos bâtiments au département de notre bonne ville de Paris, elles lui ont mérité de notre part cette glorieuse marque de l'estime que nous en faisons.

Ledit sieur Soufflot est issu d'une famille de notre province de Bourgogne, qui y a toujours vécu honorablement. Son père, Germain Soufflot, avocat à notre Cour de parlement et lieutenant au bailliage d'Iranci, diocèse d'Auxerre, l'amena à Paris pour y faire ses études. Il étoit à peine sorti des

humanités que le penchant insurmontable qu'il sentit pour l'architecture lui fit entreprendre le voyage de Rome, dans la vue de s'y livrer tout entier; les progrès qu'il y fit en fort peu de temps lui procurèrent une place dans l'académie que nous y entretenons. Six à sept années d'une étude profonde, tant à Rome que dans d'autres villes d'Italie, le mirent en état de revenir dans sa patrie y déposer le fruit de ses connaissances et de ses acquisitions. Il fut d'abord retenu à Lyon où, quoique fort jeune encore, on le chargea de faire les dessins et de faire l'exécution de l'Hôtel-Dieu, l'un des bâtiments les plus considérables que ce siècle ait produits. La reconstruction d'une partie de l'Archevêché et la Bourse furent aussi confiées à ses soins. Ce dernier édifice n'étoit point encore achevé, lorsque notre très-cher et bien-amé, le sieur marquis de Marigny, etc..., jeta les yeux sur lui pour l'accompagner en Italie. De retour à Lyon, il reprit les ouvrages qu'il avoit été obligé de suspendre. Il y fit de plus différents édifices publics et particuliers, entre autres une salle de spectacle qui fait aujourd'hui l'admiration du public et des étrangers. La connaissance que le sieur marquis de Marigny a voulu prendre par lui-même de ces monuments du goût et du genre dudit sieur Soufflot, l'a déterminé à l'appeler à Paris et à nous le proposer pour faire les dessins de l'église de Sainte-Geneviève, que nous avons résolu de faire reconstruire à neuf; l'élégance et la solidité qu'annonce la plan qu'il en a dressé, nous ont facilement porté à le charger de son exécution. Nous avons cru, par les mêmes motifs, devoir nous l'attacher plus particulièrement, en lui confiant d'abord le controlle de notre château de Marly, et peu de temps après celui du département de Paris. Il a d'ailleurs tellement réussi, à notre satisfaction, dans les projets qu'il a faits pour la construction d'une place Royale dans la ville de Reims, que nous avons donné l'année dernière un arrêt de notre conseil pour les faire exécuter, et c'est encore par nos ordres qu'il travaille à la sacristie de l'église métropolitaine de notre bonne ville de Paris. Tant de preuves accumulées du mérite personnel dudit sieur Soufflot nous persuadent, qu'en l'honorant de prérogatives qui soient aussi durables que doit l'être le souvenir de ses talents, nous ne pouvons qu'exciter une noble émulation dans ceux qui entreprendront de suivre la même carrière.

A ces causes, etc....

Donné à Paris, au mois de mars 1757.

Arch. nat. : O¹. 101, f° 93, recto.

RECTIFICATION A LA BIOGRAPHIE DE MAURICE SIMONNET.

On doit être exact et précis même en écrivant une simple monographie. Trompé par nos souvenirs, nous avons commis plusieurs erreurs dans la notice que nous avons consacrée, au mois de juin dernier, à notre ami Maurice Simonnet. Prévenu un peu tard par des notes envoyées par sa famille, notes alors vainement attendues, nous regardons comme un devoir de rétablir ici la vérité, et nous prions nos lecteurs de remplacer les cinquième et sixième paragraphes de sa biographie, pages 452 et 453 de la *Revue*, par ceux-ci :

« Maurice naquit à Lyon, rue du Garet, 2, le 19 janvier 1827, le troisième de quatre enfants, deux fils et deux filles.

« Son père était secrétaire en chef de la mairie de Lyon en 1830, époque où il résilia ses fonctions pour refus de serment, et où il accepta celles non politiques de secrétaire de la Chambre de commerce.

« Il avait été un des créateurs et le principal rédacteur des *Tablettes historiques et littéraires* publiées par Chambet, de 1822 à 1825. Journaliste habile, polémiste ardent et convaincu, il combattit plus tard, avec les conservateurs de la *Gazette universelle*, contre les troupes légères du *Précurseur*. Le parti de Simonnet fut vaincu, la Restauration s'écroula, et la Révolution de juillet apprit à la France combien il est facile de renverser un pouvoir. Mais ceci nous sort complètement de notre sujet.

« Actif et versé dans les affaires, M. Simonnet, après 1830, joignit à ses occupations la régie des immeubles, et dans cette profession délicate il sut garder ou conquérir une rare et légitime réputation d'habileté, de droiture et de probité. Aussi avait-il la confiance des grands propriétaires qui le chargeaient aveuglément de leurs plus sérieux intérêts.

« Son frère, Maurice Simonnet, né à Lyon le 19 juillet 1785, mort à Romans en Dauphiné, le 3 mars 1820, fut ami et collaborateur d'Aimé Martin. On lui doit un poème qui eut du succès, le *Combat de la Drôme*, Lyon, Rusand, 1816. Il écrivit dans plusieurs publications de l'époque. Il a une notice dans les *Lyonnais dignes de mémoire*. C'est en souvenir de cet oncle qu'il n'avait pas connu, que le nom de Maurice fut donné à notre ami. »

A part les erreurs matérielles que nous relevons aujourd'hui, nous croyons n'avoir dit dans notre notice que la plus pure, la plus exacte vérité. Et quand nous déclarons que Maurice joignait à une intelligence d'élite le plus aimable caractère uni aux plus solides vertus, nous ne craignons pas que nul vienne nous démentir.

A. V.

CHRONIQUE LOCALE

isait que le départ du dernier ennemi et la délivrance du pays naient la confiance et le travail; les dernières casaques prussiennes é la frontière, et la torpeur ne se dissipe pas. Dame Politique a pris t place des hommes du Nord; on regarde du côté de l'Autriche, nche vers l'Italie, on écoute les rumeurs qui grondent à l'inté-t, en attendant les événements futurs, le négociant met la clef de eau dans sa poche, le savant ferme son buvard, l'ouvrier prend peau et tout le monde va se promener. Il est vrai qu'on est en au-t que le temps est beau, mais l'homme n'a pas été créé simple-ur aller rêver sur les quais, et il serait bon, peut-être pour tout e, que la rêverie s'arrêtât, qu'on fermât une bonne fois l'ère des ons et que le char de l'Etat, convenablement graissé, reprît sa travers des sentiers fleuris exempts de cailloux et d'ornières, dût se ne durer sans secousse et sans soubressaut, que pendant la e de vingt ou trente années, si possible.

ans de calme et de repos! Est-ce donc une utopie? Vingt ans , est-ce donc un désir insensé? comme on calmerait ses passions, on se rapprocherait, comme on s'aimerait! On retrouverait partout es, des citoyens, des Français! on s'unirait pour le bonheur de la t on finirait par mettre le pays au-dessus des coteries et des

ans de paix! on ouvrirait des routes et des canaux; on élèverait es, on créerait des relations avec des mondes inconnus, on perce-rinthe et Panama, on ferait des Congrès et des Expositions; une nie prendrait l'adjudication de la grande voie ferrée de Paris à on fonderait des colonies sur le bord des grands lacs de l'Afrique; rimerait l'affreux commerce des esclaves, si actif entre Kouka et r; le gouvernement français, au lieu d'envoyer les savants conser-de nos musées tout près d'ici, dans l'Attique, leur donnerait une pour les rives de l'Amour, avec retour par Bombay, au grand de nos collections; un de nos littérateurs, au choix, irait à copier les manuscrits de Saadi et peut-être, la chance aidant, les encouragés, donneraient-ils des petits-frères à *Guillaume-Tell* et *uenots* ou des pendants à la *Transfiguration* et au *Jugement der-uf*, bien entendu, à mettre la *Belle Hélène* et les *Cent Vierges* au euble; les *Baigneuses* et la *Danse* dans une caisse avec l'adresse s à Téhéran, et la plupart de nos romans dans un sac bien ficelé, r faire passer le Pont des Soupirs.

doux rêve, messieurs! quel doux espoir! et ne crions pas à l'im-té!

nous avons vu, dernièrement, un artiste lyonnais consacrer sa ses pinceaux, non à quelque pensée ignoble qui lui aurait procuré et renommée, mais à une représentation élevée et patriotique, ne retirera que l'estime des gens de bien. C'est un devoir pour la onnête d'encourager cette tendance et nous remercierons le Gou-nt d'avoir acheté pour le Luxembourg le tableau de M. Chatigny, tant les *Lyonnais dignes de mémoire*. Nous avons loué cette œuvre e de nos dernières livraisons et nous n'y reviendrons pas; mais gnalerons un petit bijou typographique consacré à expliquer ce beau tableau.

Un écrivain lyonnais, encore inconnu, a publié ces jours-ci, sous le nom de Georg, éditeur, une élégante brochure in-18, de 134 pages, sortie des presses de MM. Louis Perrin et Marinet. Sous le titre de : *Célébrités lyonnaises*, elle passe en revue les soixante-six personnages de la toile de M. Chatigny et donne de chacun d'eux une biographie attachante. En voyant une belle toile, en lisant un bon livre, en feuilletant une belle édition, on ne peut se défendre d'un mouvement d'espoir et de confiance et on se prend, malgré de lugubres inquiétudes, à respirer comme à la sortie d'un cauchemar et à jeter des yeux moins effarouchés vers les horizons de l'avenir.

Encore une bonne nouvelle pour les beaux arts.

L'église de Saint-Bernard vient de s'enrichir d'une excellente toile due à un Lyonnais, Ch.-J Rave, élève de Bonnefond, et aujourd'hui professeur à l'Ecole de Marseille. Cette toile représente *l'Apparition de Notre-Seigneur à saint Pierre et à saint Paul*. Nous félicitons Marseille d'avoir confié ses élèves à un maître qui marche dans cette voie. Nous nous réjouissons de voir Lyon possesseur d'œuvres de ce mérite.

— La clôture du synode diocésain a eu lieu le 26 septembre. Cette importante réunion s'est particulièrement occupée, paraît-il, d'organisation et de discipline ecclésiastique ; elle aurait décidé le rétablissement de l'ancienne hiérarchie ecclésiastique des archidiaconnés et des archiprêtrés. Ce qui paraît certain, c'est que, d'un commun accord, on aurait écarté la question douloureuse du démembrement de notre Eglise. Grâce à la sagesse de notre si éminent Clergé, le diocèse de Lyon restera encore quelque temps le premier et le plus beau diocèse de France.

— Dans les dernières nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur nous avons trouvé celles de M. d'Hector de Rochefontaine, conseiller à la Cour de Lyon, de Saint-Olive, conseiller, Royé-Belliard, avocat général, Amadieu, directeur des Domaines, et de Gourlet, chef de division à la Préfecture.

— M. Jean Chacornac, astronome renommé, auteur de la découverte de plusieurs planètes, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1858, est décédé le mois dernier, à Saint-Jean-en-Royans (Drôme) ; il était né dans notre ville le 21 juin 1823.

M. Janson, juge au tribunal civil, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante sur la place de Lyon. Les soins les plus empressés n'ont pu le rappeler à la vie.

M. Rane, dernier député du Rhône, a été condamné à mort par contumace, comme ayant participé aux crimes de la commune. Il est en Belgique, paraît-il.

— Et si nous terminions par un mot sur nos théâtres ?

Les Nouveautés et le Gymnase ont su attirer le public par un choix de bonnes pièces interprétées par de bons acteurs.

Quant à notre première scène, l'imbroglio n'est pas terminé. Après avoir écrit, parlé et agi pour renverser M. Danguin, M. Brocard a réussi à prendre sa place. Réussi à la prendre seulement, car il n'a pas pu la garder.

Triste retour, Monsieur, des choses d'ici-bas.

Il est plus facile, paraît-il, de démolir que d'administrer. Le tribunal de commerce aidant, après quinze jours de règne, M. Brocard est parti.

Aujourd'hui les artistes jouent en société. L'histoire aura de charmants détails à donner. Ceci pour plus tard, quand nous aurons la paix et la tranquillité.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

POÉSIE

A MADEMOISELLE ADÈLE SOUCHIER,

Auteur des *Roses du Dauphiné*.

ACROSTICHE

A dèle, à tes côtés, bien souvent j'ai pris place
D ans le jardin de Flore où la fauvette passe ;
E n ces lieux, émaillés de ravissantes fleurs,
L 'âme trouve un repos, un baume à ses douleurs.
E changeons bien longtemps un gracieux sourire.

S ur le jeune gazon, plus riant qu'un empire,
O ù ta lyre enivrante exhale des accords
U tiles, purs et doux, pleins de chastes transports,
C omme du Dauphiné tu décris bien LES ROSES !
H ommage à toi, ma sœur, pour d'aussi belles choses !
I ci, l'heureux lecteur, ainsi qu'un papillon,
E feuille leur corolle, et dans mon beau Lyon,
R espire vos parfums, ô fleurs fraîches écloses !

Mme Amélie MOISSONNIER.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS

Musique de Henry Baudin.

L'HIRONDELLE ET LES PETITS OISEAUX

Une Hirondelle en ses voyages
Par maints pays
Avait sur de lointains rivages
Beaucoup appris.

Elle vit un jour dans la plaine
Un laboureur

De la main jetant une graine :
Elle eut grand peur.

— Dévorez ce grain, cria-t-elle
Aux oisillons.
— Ah ! c'est toi, bavarde Hirondelle
Dont nous rions ?

Mieux vaut picorer sous l'ombrage,
Dirent-ils tous.
Adieu, péronelle si sage
Qui nous crois fous ! —

Mauvaise graine est tôt venue,
Le champ verdit;
L'Hirondelle fendit la nue
Vint et leur dit :

— Arrachez l'herbe ! — Ah ! tu nous donnes
Bonne leçon !
Il faudrait plus de cent personnes
Pour un canton.

— Eh bien ! suivez-moi dans l'espace,
Fendez les airs ;
Avec la grue et la bécasse
Passons les mers.

On l'interrompit de plus belle :
— Tais-toi, tais-toi !
Elle partit notre Hirondelle
Tout en émoi.

Mais l'homme fila l'herbe verte,
Fit des lacets,
Bientôt la terre fut couverte
De longs filets.

Pour un conseil que méprisèrent
Les oisillons,
C'est l'esclavage qu'ils trouvèrent
Dans les sillons.

Aimé VINGTRINIER.

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

SUITE (*a*).

CHAPITRE V

COLLÉGE DE LA FLÈCHE. — NOVICIAT DE PARIS. — COLLÉGE DE ROANNE. — ÉGLISE SAINT-MACLOU, A ORLÉANS.

En parcourant l'ordre chronologique, nous constatons que les provinces de Lyon et de Toulouse ne furent pas les seules où Martellange ait été envoyé; nous le trouvons encore appelé pour l'importante construction du Collége de La Flèche (Sarthe).

Quelques explications sommaires sur cet établissement célèbre deviennent indispensables.

Antoine de Bourbon, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, épousa, comme l'on sait, Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, en 1548, à Moulins. Le jeune prince et la jeune princesse vinrent habiter La Flèche vers la fin de février 1552 et y séjournèrent quinze mois dans une habitation

(*a*) Voir les précédentes livraisons.

nommée le Château-Neuf, qu'y avait fait construire, en 1550, Françoise d'Alençon, la mère d'Antoine de Bourbon (82).

Une tradition locale, qui se trouve confirmée par des rapprochements de dates, des faits et des témoignages d'historiens contemporains, veut que Henri IV, leur fils, ait été conçu dans un pavillon écarté de cette résidence. Le jeune prince, devenu roi, n'oublia pas cette circonstance et non plus qu'il était seigneur de La Flèche : il combla de fondations et de priviléges cet ancien patrimoine de famille et consacra le château, où sa grand'-mère était morte, à l'établissement d'un collége (1603) dont la prospérité, aux siècles précédents, et même à notre époque, avec la transformation qu'il a reçue, a contribué à la richesse du pays.

Aussi La Flèche a élevé, en 1857, sur sa place principale, une statue en bronze de ce roi, due au talent de notre statuaire lyonnais Bonnassieux, membre de l'Institut.

Qui sait, à Lyon, que des œuvres de nos compatriotes décorent une petite ville perdue au milieu de ce doux pays d'Anjou, où « chacun sçait que les blés y croissent « bien, que les bons vins blancs s'y cueillent, que les « fruits de diverses sortes s'y mangent, que les bonnes

(82) Cet édifice fut nommé Château-Neuf par opposition à la vieille forteresse, demeure délabrée qui formait le séjour ordinaire des anciens seigneurs et dont le Loir baigne encore aujourd'hui, en passant, les dernières pierres. Le nouveau château a été construit d'après les plans de *Jacques-Mathieu* Estourneau. Cet artiste est né à La Flèche, en 1486 ; il fut aussi l'architecte du tombeau que Françoise d'Alençon fit élever, à Vendôme, à la mémoire de Charles d'Alençon, mort en 1537. M. Lance (*Dictionnaire des architectes français*) a négligé de dire que le château était à La Flèche, croyant qu'il avait été élevé à Châteauneuf-sur-Cher.

« herbes y viennent et qu'une infinité de simples beaux « et bons s'y trouvent... (83) ? »

Un ancien manuscrit et Marchand de Burbure (84) racontent que les Jésuites arrivèrent à la Flèche le 2 janvier 1604 et aussitôt on prit les mesures nécessaires pour leur installation. Il fallut acquérir diverses maisons et dépendances, en outre du château de Françoise d'Alençon, pour augmenter l'établissement.

On procéda ensuite au devis du bâtiment et, le 27 mars 1606, on adjugea la maçonnerie à un sieur Bideau, au prix de 30 livres la toise, la charpenterie à un nommé Plessis et la couverture à un nommé Estourneau, à raison de 18 livres la toise.

Il paraît, plus tard, un entrepreneur général nommé Féron, sieur de Longue-Mazière, qui se chargea de bâtir l'église, la sacristie, le clocher, la salle des actes, celle de la bibliothèque, le corps de logis entre la cour royale et la cour des classes, ainsi que le carré du bâtiment du pensionnat ; le tout pour la somme de 240,000 livres.

En 1608, un nouveau marché fut passé avec le même entrepreneur pour donner plus d'épaisseur aux murs, piliers, pilastres, arcs-boutants de l'église ainsi que pour

(83) Jean Hiret, *Dédicace au Fléchois Fouquet de la Varenne.*

(84) *Essai historique sur la ville et le collége de La Flèche*, par M. Marchand de Burbure, ex-membre de l'Académie des sciences de Châlons-sur-Marne et membre correspondant de la Société libre des Arts du Mans. Angers, veuve Pavie, 1803. Cet écrivain a eu probablement entre les mains, pour ce travail, le *manuscrit* dit *du Père Jésuite*, dont l'auteur est resté inconnu. La bibliothèque du prytanée militaire en possède une copie achetée au Mans dans une vente, et qui faisait partie des archives du collége ; l'original est perdu. Marchand de Burbure estropie souvent les noms propres et il y a lieu d'y prendre garde (Note communiquée par M. Semery, bibliothécaire du Prytanée).

fournir les fonds indispensables aux bâtiments, moyennant la somme de 24,000 livres.

Un troisième traité intervint entre le même entrepreneur et les Jésuites, en 1610, par lequel il s'obligea, pour la somme de 18,000 livres, à faire construire les deux jubés du transsept, quatre niches et une lanterne (un campanile) sur la salle des actes, propre à y mettre l'horloge.

Enfin, en 1611, le même entrepreneur fut déchargé de ce qui lui restait à faire à l'église, à condition que les Jésuites ne lui payeraient pas les 18,000 livres consenties en 1610. C'est à cause des difficultés qui résultèrent de cet arrêt dans les travaux que Louis XIII envoya, en 1612, Martellange (85) à La Flèche, afin de faire achever l'église et ce qui restait à exécuter des bâtiments du collége.

Nous savons que l'église fut commencée en 1607, la première pierre ayant été posée, le 7 juin, par le maréchal de Lavardin et qu'elle ne fut achevée qu'en 1621 ; il y avait donc cinq ans qu'on y travaillait quand Martellange fut envoyé.

En 1613, le roi ordonna à M. de Fourcy, intendant de ses bâtiments, de tout faire parachever et d'acquitter les dépenses sur le trésor royal et même il ajouta, en 1619, 12,000 livres aux sommes déjà allouées.

Le corps de logis, depuis la sacristie jusqu'à la bibliothèque, fut exécuté en 1621 ; en 1627 on s'occupa du

(85) Marchand de Burbure dit : « Les choses étoient en cet estat lors« que, en 1612, Louis XIII envoya à La Flèche les frères Métellange pour « achever l'église, etc... » Il y a évidemment là une erreur de transcription fautive quant au nom. Relativement aux frères Martellange, il se pourrait bien qu'Etienne fût aidé de son frère Olivier, qui aurait été comme lui architecte et coadjuteur au temporel.

réfectoire et, en 1630, on acheva de clore le parc, dont les murs avaient été commencés en 1619. Enfin, en 1651, on éleva le corps de logis depuis le réfectoire jusqu'à la rue du collége et on travailla à la galerie de tableaux et à la porte royale.

L'autel de l'église est l'œuvre de Pierre Corbueau, architecte de Laval, qui s'engagea, en 1633, à l'exécuter moyennant la somme de sept mille livres, trois septiers de blé et trois pipes de vin.

Nous nous sommes étendu sur ces détails historiques parce qu'il nous semble que Martellange a dû avoir une grande influence sur ces travaux. Nous n'entendons pas avancer pour cela qu'il en soit l'auteur unique ; mais si, comme l'a fort bien fait remarquer Marchand de Burbure, « en général, l'église du collége de La Flèche est en petit « ce que l'église du noviciat des Jésuites de Paris est en « grand (86) ; » rien ne prouve non plus qu'il n'y ait pas eu la plus grande part.

En effet, nous trouvons encore la même nef unique accompagnée de chapelles surmontées elles-mêmes de tribunes, avec un transsept et une abside carrée. Seulement, à La Flèche, grâce aux libéralités des rois de France, la décoration est beaucoup plus prodiguée, sans toutefois atteindre l'exagération.

Il existe à la bibliothèque nationale (87) un dessin d'une vue à vol d'oiseau de La Flèche, où est encore représenté le Château-Neuf, construit en 1540 ou 1541, lequel a été remplacé depuis par le corps de bâtiment formant le fond de la cour d'honneur. Deux gravures de la même époque,

(86) Page 264.

(87) *Topographie de la France* (Sarthe). V. a. 195. Ce dessin paraît faire partie d'une série sur les principaux édifices du Maine et de l'Anjou, dessinée en 1695.

l'une gravée par F. Cotinger et l'autre par Aveline, reproduisent le même édifice.

Il se composait d'un grand corps de bâtiment, percé de neuf ouvertures par étage, groupées par trois, dont celles du centre formaient une sorte de pavillon couronné d'une toiture spéciale et où le deuxième étage n'était pas en lucarne comme dans le surplus du logis. A gauche, en regardant le dessin, une petite tonnelle lui est accolée ; la décoration de ce bâtiment semble être formée de petits pilastres avec entablement encadrant chaque fenêtre.

En se reportant aux légendes qui accompagnent ces diverses vues, l'on remarque que les Pères occupaient pour leurs chambres les deux ailes en retour et que l'aile de l'entrée formait une galerie ornée, est-il dit, de peintures. Les classes étaient installées dans la cour, en face de l'église, et les pensionnaires dans celle dite à présent du 2e bataillon. Les classes avaient une entrée spéciale à côté de l'église.

Un campanile décorait le milieu de la toiture du corps de bâtiment de la cour des classes en prolongement du château de Françoise d'Alençon, et en face de l'église ; ce corps de bâtiment contenait déjà la salle dite des actes et la bibliothèque.

Quant au corps à la suite, il n'avait pas, au rez-de-chaussée, le portique en arcade qui sert à présent de préau couvert.

Le fossé de la ville passe immédiatement au delà de ces bâtiments, et l'on ne peut parvenir aux jardins qu'à l'aide de trois ponts-levis; toutefois l'établissement entier est clos de murs. Enfin à droite et au fond du jardin est figurée encore l'*éminence où Henri IV, avec un petit fort, apprenait à attaquer les villes.*

En ce moment, la cour placée à droite, vers l'entrée,

est la cour d'honneur : un corps de logis avec fronton a remplacé le château de Françoise d'Alençon. La cour en face de l'église est celle dite du 1er bataillon et la troisième à gauche est celle dite du 2e bataillon.

Quoique la Compagnie eût préféré que son nom restât obscur à Paris, elle dut cependant s'incliner devant la bonne volonté de la population et les libéralités de quelques personnes. Madeleine Luillier, veuve de Claude le Roux, seigneur de Sainte-Beuve (conseiller au parlement de Paris), résolut d'y fonder un noviciat et, dans ce but, acheta, en 1610, de nombreuses maisons dans le faubourg Saint-Germain, non loin de l'église Saint-Sulpice (l'hôtel de Mézières, à l'angle de la rue de ce nom et de celle du Pot-de-Fer) et l'on put mettre la main à l'œuvre en avril 1612.

Jacques du Tillet eut une large part dans cette fondation ; mais il ne consentit pas à partager le titre de fondateur avec Madeleine Luillier (88).

C'est à ces personnages qu'est due, en conséquence, la création de l'œuvre la plus estimée de Martellange, le NOVICIAT DES JÉSUITES DE PARIS.

On commença d'abord à élever quelques bâtiments et une petite chapelle; peu de temps après, on entreprit la construction d'une maison convenable (89).

(88) HISTORIÆ SOCIETATIS JESU, *pars V, lib. XV*, n° 29.

Jacques du Tillet, conseiller au parlement de Paris, étant entré dans l'ordre des chartreux, transféra au collége de Rouen le prieuré de Grandmont, avec l'approbation du pape Clément VIII, en 1592 (Même recueil, partie et livre, n° 5.)

(89) *Description de Paris*, etc. par Piganiol de la Force, t. VII, p. 355.

François Sublet de Noyers, qui avait une affection toute particulière pour les Pères de la Compagnie de Jésus (90), fit les frais de l'église. Ses armoiries figuraient sur la voûte et sur les piédestaux de la balustrade en marbre blanc, devant le maître autel : *d'azur, à un pal britessé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même.*

Il ne faut pas les confondre avec les lettres SF ou FS entrelacées qui faisaient un équivoque à saint François, un des patrons des Pères, et à François Sublet, leur bienfaiteur. On peut voir ce chiffre dans le dessin de la porte du Noviciat, qui a été conservée par Jean Marot (91).

Le 20 janvier 1611, il y eut transaction passée entre les PP. Jésuites, les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui avaient droit épiscopal sur ce faubourg, et le curé de Saint-Sulpice, au sujet des fonctions, exercices et prédications de la maison (92).

Les travaux entrepris avaient atteint un certain degré d'avancement en 1617, car Martellange écrivait, le 29 novembre 1622, dans une déclaration nécessitée par un procès que les Pères avaient au sujet de la construction du collége de Lyon, qu'il avait été convenu de vive voix,

(90) François Sublet, seigneur de Noyers, baron de Dangu, secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, fut aussi intendant des bâtiments du roi et capitaine du château de Fontainebleau. Les carmélites de Gisors furent fondées, en 1621, par lui, à la sollicitation d'un gentilhomme de cette ville, du nom de Saint-Crépin (Millin, *Antiquités nationales*, tome IV, chap. XLV). Il est né vers 1588 et mourut le 20 octobre 1645, à Paris; il fut inhumé dans l'église du Noviciat et sans épitaphe, ainsi qu'il l'avait demandé.

(91) *Répertoire des artistes de Joubert*, planches relatives à J. Marot. Voyez aussi page 62 et note 65.

(92) *Sauval*.

« en 1617, qu'elles seroient mesurées par le mitan d'i-
« celles, comme il l'avoit faict au noviciat dont il leur fit
« la figure. »

Nous insistons de nouveau sur cette circonstance parce que d'Argenville et autres ont dit que le premier essai du talent de Martellange fut l'église de Lyon, et ils n'ont cité le Noviciat de Paris qu'à la fin de sa carrière, en 1630, parce que la pose de la première pierre de l'église n'eut lieu qu'à cette époque.

On a vu cependant que Martellange, à dater de sa réception comme coadjuteur au temporel, en 1603, a fourni toute une série de projets pour les édifices de la Compagnie.

La plupart de ces ouvrages ont été menés de front et, si Martellange parle, en 1617, des voûtes du Noviciat, il faut admettre au moins que les plans du bâtiment d'habitation en étaient tracés et les travaux en cours d'exécution.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que ce qu'on nomme la première pierre d'un édifice est fréquemment la dernière et, souvent même, dans les églises, celle qui est enfouie sous l'autel. La convenance de la faire poser par un personnage influent, auquel on tient à réserver cet honneur, a souvent motivé des retards qui, en définitive, n'ont aucune importance sérieuse pour une cérémonie entièrement facultative.

Enfin Martellange, comme on le verra plus loin (chapitre VIII), aida le P. Derand dans les travaux de l'église de la rue Saint-Antoine, dont la première pierre fut posée par le roi Louis XIII, en 1627.

Il devient donc assez difficile de déterminer lequel de tous ces édifices a eu la priorité dans les travaux de Martellange.

La première pierre de l'église du Noviciat fut posée le

10 avril 1630, par Henry de Bourbon, fils naturel de Henry IV, évêque de Metz et abbé de Saint-Germain-des-Prés, connu depuis sous le nom de duc de Verneuil.

D. O. M.
S. FRANCISCO XAVERIO
INDIARUM APOSTOLO
ANNO CHRISTI M. DC. XXX
PONTIFICATVS URBANI OCTAVI
ANNO SEPTIMO
REGNI LVDOVICI DECIMI TERTII
ANNO VIGESIMO
GENERALATUS R. P. MVTII VITELESCHI
ANNO DECIMO QUARTO
ÆDIS FACIENDÆ PRIMVM LAPIDEM POSVIT
S. P. HENRICVS DE BOURBON
EPISCOPVS METENSIS S. R. I. PRINCEPS, ABBAS S. GERMANI,
DECIMO APRILIS.

Germain Brice (93) explique que Martellange ne voulut rien commencer avant que le général ne lui eût donné l'autorisation formelle de faire tout ce qu'il jugerait à propos sans être obligé de suivre les ordres d'aucun Père de la Compagnie.

Ce fut à ces conditions qu'il entreprit le bâtiment et l'église. Martellange avait raison ; car il n'est pas d'art où il soit aussi difficile que dans l'architecture de se mettre plusieurs pour ordonner. Dans ce cas, l'entente complète devient impossible, car elle serait la négation de la responsabilité.

Ces constructions étaient peu importantes : l'église ne

(93) Germain Brice. *Description nouvelle de la ville de Paris*, 1706, tome II. page 303.

se composait que d'une nef dans les dimensions de celle du collége de Lyon, mais beaucoup plus riche d'architecture.

Les planches que J. F. Blondel a fait graver dans son *Architecture françoise ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, etc.* (94), en donnent une idée exacte ; il existe aussi une élévation de la façade à la planche XI du *Recueil des plus beaux portails de plusieurs églises de Paris*, 1660 (95).

La description de cette église, faite par Blondel, va nous fournir quelques détails d'autant plus intéressants que le noviciat de Jésuites de Paris n'existe plus.

La réputation dont il jouissait est caractérisée par le passage suivant que Blondel met en tête de sa description : « Ce monument est regardé comme un des morceaux d'architecture le plus régulier qui soit à Paris dans ce genre, et cette considération a plus d'une fois fait sentir aux RR. PP. Jésuites du dernier siècle le reproche qu'ils ont eu à se faire d'avoir refusé le projet de ce même architecte, lorsqu'ils voulurent faire bâtir leur grande église de la Maison professe, rue Saint-Antoine, et de lui avoir préféré celui du Père Derand. »

L'église avait seize toises de longueur sur sept toises

(94) Paris, Jombert, 1752. Tome II, livre III, chap. VII. — Voir le Plan de Paris, par Bretez (1739) et celui de Deharme (1766), qui donnent une vue cavalière et le plan de l'établissement.

(95) Nous devons faire remarquer que ce portail figure par erreur avec le nom de Le Mercier. Le frontispice du recueil porte la mention : *P. Cottard fecit. Van Merle, rue Saint-Jacques, à la ville d'Anvers, avec privilége du Roy;* 12 planches, y compris le frontispice. Pierre Cottard est un architecte français du XVIIe siècle, qui a fourni les dessins de l'hôtel de Bizeuil, rue vieille du Temple, à Paris, devenu plus tard l'Hôtel de Hollande, et le premier ordre du portail des PP. de la Merci, à Paris.

deux pieds de largeur dans œuvre et sept toises quatre pieds de hauteur sous clef. Deux murs parallèles déterminent la largeur d'une nef continue de vingt-sept pieds de largeur et laissent, à droite et à gauche, deux espaces pour chapelles de cinq pieds de largeur surmontés chacun comme d'habitude de tribunes. La nef proprement dite n'avait que deux arcades, puisqu'ensuite une croisée en bras de croix reprenait toute la largeur entre les deux mûrs parallèles. Venaient enfin une arcade semblable à celle de la nef et une abside demi-circulaire. Deux escaliers à tour ronde étaient placés derrière l'abside dans le prolongement des petits bas-côtés.

La façade était composée d'un ordre de pilastres doriques surmonté d'un autre d'ordre ionique.

Ainsi que dans les églises de Martellange, la basse nef fournit à l'ordre inférieur un entre-colonnement de plus, lequel est racheté dans l'ordre supérieur par une console. Le fronton surmontant l'ordre supérieur est triangulaire; il renferme un écusson aux armes des Jésuites accompagné de guirlandes, décoration qui présente une ressemblance caractérisée avec celle de l'église Saint-Antoine et avec les cartouches des planches de l'œuvre du P. Derand.

Les planches fournies par Blondel consistent en : 1° un plan de l'église, gravé par Marot; 2° une coupe transversale et une élévation du portail faits par mi-partie et gravées par J. Marot; 3° une élévation du portail à une plus grande échelle; 4° une planche de détails du portail.

Il existe une coupe en long, par J. Marot également (96),

(96) Cette coupe figure dans le *Recueil des plans, profils et élévations de plusieurs palais, châteaux, églises, sépultures, grotes, et hostels bastis dans Paris et aux environs avec beaucoup de magnificence par les meilleurs architectes du royaume deseignez, mesurez et gravez par Jean*

que Blondel n'a pas jugé à propos d'intercaler dans son recueil.

La boiserie de la porte du noviciat a été aussi gravée toujours par J. Marot, ainsi que nous l'avons signalé déjà; elle témoigne du mérite de Martellange et de la haute estime que ses contemporains eurent pour lui. Cette porte était formée d'un chambranle couronné d'un fronton brisé, dans lequel était placé un de ces gracieux cartouches dont est rempli l'ouvrage du P. Derand, que nous aurons à examiner à la fin de cette étude. Les panneaux latéraux sont décorés d'une chute de feuilles et la porte est surmontée elle-même de deux médaillons à bordure de lauriers dans lesquels figurent les bustes de profil du Christ et de la sainte Vierge. Mais c'est dans les vantaux que Martellange s'est montré dessinateur; les panneaux, fort simples, sont enrichis de gracieux rinceaux et de feuillages en forme d'arabesques.

Il règne dans toute cette composition une grande finesse de détails alliée aux plus élégantes proportions.

Si l'on considère la vue cavalière des bâtiments dans le plan de Bretez (1739) et dans celui de Jouvin de Rochefort, on voit que les bâtiments du noviciat faisaient l'angle des rues du Pot-de-fer et de Mézières. L'église est sur la rue du Pot-de-fer avec une rotonde en face ménagée au détriment des bâtiments joignant le séminaire Saint-Sulpice. Du côté de l'épitre est la salle de congrégation se reliant avec les bâtiments d'habitation situés le long de la rue Mézières. La toiture de l'église est aigue; à l'intersection

Marot, architecte parisien. Demeurant au faubourg Saint-Germain à la rue Guizarde, à l'enseigne de la ville d'Amsterdam. 110 pl.

On y remarque, pour le Noviciat des Jésuites, 1° le plan, 2° la planche avec mi-partie de la façade et mi-partie de la coupe transversale, cuivres qui ont été utilisés par Blondel, et 3° la coupe longitudinale.

des bras de croix est un clocheton octogone couronné par un petit dôme. Les tourelles accompagnant l'abside et renfermant des escaliers s'élèvent au-dessus de la toiture de l'église et sont également surmontées d'un petit dôme.

Nous complétons la description de l'église en puisant à pleines mains dans celles données par les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles.

Le premier autel, dessiné probablement par Martellange, était en menuiserie très-simple, orné seulement de colonnes corinthiennes. Mais le goût des Pères tendant à la richesse, on le remplaça par un autre, en 1709, entièrement en marbre, et d'un dessin compliqué, dont les défauts soulevèrent la désapprobation de quelques amateurs de l'époque. Ce dernier, de la composition de Jules-Hardoin Mansart, fut exécuté sous la direction de Robert de Cotte. Les colonnes étaient de marbre vert-campan avec chapiteaux et bases de marbre blanc; le reste des revêtements était en marbres variés d'une grande richesse. La pointe du fronton était couronnée par un crucifix de Sarrazin. Le devant de l'autel était décoré par un bas relief de bronze doré fait par Villiers orfévre des Gobelins, qui avait aussi exécuté les ornements du tabernacle.

Le plus bel ornement du premier autel consistait en un tableau de Poussin représentant saint François-Xavier faisant un miracle en présence d'un grand nombre de personnes. Il est probable que ce fut pour donner à cette œuvre importante un cadre plus riche que l'autel fut modifié en 1709.

La correspondance de Poussin (97) nous indique que ce

(97) Piganiol de la Force (tome VI, page 359) a donné la description de ce tableau. Nicolas Poussin, né en 1594, est mort à Rome, le 19 novembre 1665. Il arriva à Paris dans les premiers jours de janvier 1641. Il écrivait au commandant del Pozzo, à Rome, en 1641, le 6 septembre:

maître travaillait à ce tableau en novembre 1641 ; Martellange, quoique étant mort la même année, n'a sans doute pas été étranger à cette commande qui fut faite par Sublet de Noyers, qui était le protecteur des deux artistes.

« ..... Il m'a fallu aussi, par nécessité, outre mes autres ouvrages, ter-« miner, pour le mois de novembre prochain, un grand tableau de seize « pieds de haut, dont M. des Noyers a fait présent au Noviciat des Jésuites. « Les figures y sont en assez grand nombre et plus grandes que nature..; » le 20 septembre : «.... Je travaille à celui du Noviciat des Jésuites; c'est un « grand ouvrage ; il contient quatorze figures plus grandes que nature ; et « c'est celui qu'on veut que je finisse en deux mois... ; » le 21 novembre : «..-.. Je finis à présent un grand tableau pour le maître-autel du Noviciat « des Jésuites, mais je le fais trop à la hâte; autrement il pourrait réussir « quant à la disposition. Il sera fini pour les fêtes de Noël..... » Parlant enfin de certaines critiques qui avaient été faites sur cet ouvrage, il écrivit à des Noyers : « .... Que ceux qui prétendent que le Christ ressemble plus « à un Jupiter tonnant qu'à un Dieu de miséricorde, devraient être persua-» dés qu'il ne lui manquera jamais d'industrie pour donner à ses figures « des expressions conformes à ce qu'elles doivent représenter ; mais qu'il « ne peut et ne doit jamais s'imaginer un Christ, en quelque action que ce « soit, avec un visage de torticolis, ou d'un père douillet, vu qu'étant sur « la terre parmi les hommes, il était même difficile de le considérer en « face ; on doit me pardonner de m'énoncer ainsi, parce que j'ai vécu « avec des personnages qui ont su m'entendre par mes ouvrages, mon « métier n'étant pas de savoir bien écrire....» En ce moment, Poussin était singulièrement aigri par les contrariétés que la jalousie des autres artistes lui avait suscitées (Voyez biogr. Didot, *Poussin*, par H. Bouchitté, et le *Recueil de lettres* de L. J. Jay, 1817). Nous reviendrons sur ce sujet dans notre biographie de Le Mercier. Poussin a aussi fait un dessin des armoiries de M. des Noyers pour le Noviciat.

Ce tableau est au Louvre (n° 434), sous ce titre : *Saint François Xavier rappelant à la vie la fille d'un habitant de Cangorima (Japon)*. H. 4,44. L. 2,34. Figures de grandeur naturelle. M. F. Villot nous explique qu'il fut acheté, en 1763, par la Caisse des bâtiments du roi, moyennant 3,800 livres. Ce fut probablement le renvoi des Jésuites de France, vers cette époque, qui motiva l'aliénation de cette toile, qui a pu ainsi être sauvée.

Les deux chapelles des côtés étaient décorées de tableaux : *La sainte Vierge qui prend la Compagnie de Jésus sous sa protection*, par Vouet, et *Jésus-Christ prêchant et enseignant*, par Stella.

La grande chapelle latérale à l'église, qui servait pour la réunion des Pères, était ornée d'une menuiserie dorée, avec des tableaux disposés d'espace en espace, lesquels représentaient les portraits des papes qui ont donné des bulles en faveur de la Chompagnie.

Le plafond de cette chapelle avait *une Assomption*, ouvrage médiocre d'un peintre de l'école italienne, Gerardini.

Le tableau placé sur l'autel, représentant *la Salutation angélique*, était de Philippe de Champagne.

Il paraît que les jours de fêtes on ornait cet autel d'une riche argenterie.

Il y avait aussi dans cette maison deux tableaux de Mignard d'une grande beauté : un *saint Jérôme* et *l'Apparition de la sainte Vierge à saint Ignace* (98).

Il existe un petit in-folio de 40 pages sous le titre de :

BASILICA IN HONOREM S. FRANCISCI XAVERII A FUNDAMENTIS EXTRUCTA, MUNIFICENTIA ILLUSTRISSIMI VIRI DOMINI D. FRANCISCI SUBLET DES NOYERS, BARONIS DE DANGU, REGI AB INTIMIS CONSILIIS ET SECRETIS, ETC., A COLLEGII CLAROMONTANI ALUMNIS SOCIETATIS JESU LAUDATA ET DESCRIPTA. M. DC. XLIII.

C'est un plat éloge de Sublet ; la pièce VIII est sur le tableau du grand autel par Poussin, la IXe sur celui du petit autel par Vouet et la Xe sur celui du petit autel par Stella.

(98) Ces deux tableaux furent commandés à Mignard par le P. de Valois, son ami intime, qui en fit don à la maison (Piganiol t. VI. p. 363).

La création du COLLÉGE DE ROANNE ne remonte qu'à l'année 1611 ; il ne semble pas qu'il y ait eu auparavant dans cette ville un établissement d'instruction publique.

C'est au célèbre P. Coton, originaire de cette localité, qu'est due cette fondation, et le Père Jésuite fit mieux encore ; il réussit à y faire contribuer considérablement sa famille (99).

(99) *Pierre* COTON, né à Néronde, le 7 mars 1564, est mort à Paris le 19 mars 1626. Il se fit Jésuite malgré ses parents, réussit à s'attirer la confiance de Henri IV, dont il devint le confesseur, et il profita de sa situation pour s'occuper des intérêts de son ordre. Il conserva la même prépondérance sous le règne de Louis XIII, dont il fut aussi le confesseur. M. Vachez, notre honorable collègue de la Société littéraire, nous communique quelques détails sur la famille Coton, que nous insérerons ici. Les Coton commencent avec *Guichard*, secrétaire de la reine Catherine de Médicis, député, en 1560, avec Jean Papon aux états-généraux du tiers état pour le pays de Forez, *seigneur de Chenevoux*. Sa tombe est dans la chapelle du cimetière de Néronde. De sa femme *Philiberte de Champrond* il eut : 1° *Jacques Coton*, *seigneur de Chenevoux ;* 2° *Pierre Coton*, dont il est question plus haut ; 3° *Jeanne-Marie Coton*, épouse de Guillaume de la Chaize ; 4° *Philiberte*, épouse de Pierre Gayardon. Jacques Coton se rallia au parti de Henri IV pendant les guerres de la Ligue, fournit une somme considérable pour le rachat de Montbrison (1595) et reçut en récompense, de Henri IV, la noblesse par lettres-patentes d'avril 1610 (archives du Rhône, c. 424). Les enfants de Jacques Coton furent : 1° *François*, qui continua la paternité ; 2° *Ignace*, jésuite ; 3° *Marie*, religieuse de la rue Saint-Jacques, à Paris ; 4° N. religieuse. François n'eut que deux filles, dont l'une, *Marthe*, épousa François-Antoine Dulieu.

On peut consulter, sur les Coton et le collége de Roanne : *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, faisant partie des œuvres de M. Jacques Guillien, etc., publiées par M. Alph. Coste. 1863 ; *Notes et documents* de Péricaud, années 1603, septembre, et 1626 ; *Revue du Lyonnais*, tome XIV, 2e série, page 411 ; *Histoire du Forez*, par Lamure, pp. 395 et 445 ; *Historiæ Societatis Jesu, pars V, liber XII, n.* 54 à 56, 66 et 70; XIV n. 22, XVII n. 7 et 9, et enfin l'extrait suivant :

In ea parte Lugdunensis agri, quæ Foresium dicitur et quam olim Segu-

A l'endroit où existe encore le collége il y avait, au XVIe siècle, un petit château qui passa, en 1569, dans la famille Coton par le mariage de Philiberte Champrond avec Guichard Coton, seigneur de Chenevoux, châtelain de Néronde.

Jacques Coton, sur les instances et les conseils de son frère Pierre, donna cet immeuble aux Jésuites pour y fonder un collége. Du reste ceux-ci n'avaient pas attendu pour agir l'acte de fondation qui est du 2 août 1614; en janvier 1607, Henri IV avait signé des lettres patentes adressées au bailliage de Forez, pour permettre l'établissement des Jésuites à Roanne; ces lettres furent enregistrées le 5 décembre 1609 et, par délibération du 12 octobre 1608, les habitants de la ville s'engageaient à employer 7,500 livres pour acheter une maison et un emplacement pour bâtir le collége. Enfin le P. Coton avait aussi, dès les 9 janvier 1608 et 23 août 1609, obtenu du pape Paul V des bulles pour la réunion au nouveau collége des prieurés de Riorges en Forez et d'Aigonnay en Poitou.

siani tenuere, oppidum haud ignobile est Rhodumna, ducatus caput. Suas ad collegium in hac urbe ponendum ædes donavit Jacobus Cotonus, Patris Petri Coloni frater, ab ipso identidem admonitus, ut auctori bonorum omnium Deo, a quo se fortunis auctum haud modicis intelligeret, gratiam referre conaretur, et earum partem aliquam religioni, ac bonis artibus in patria fovendis impenderet : nihil acceptius Numini ab ipso fieri posse, nihil in quo publicis commodis serviret illustrius, vel etiam suis. Simulque plurima sacrificiorum millia commemorabat, quæ, fundato collegio, esset consecuturus. Hortatore Jacobus Cotonus non egebat, qui jam filium suum, Ignatium Cotonum, Deo ac Societate nostræ, in qua vitam paucis post annis piè clausit, obtulerat. Itaque non tantum ædes, quas diri, socii concessit; verum etiam iisdem vectigal necessarium prolixè attribuit, ac templum a fundamentis erexit. (SOCIETATIS JESU HISTORIÆ, *lib. XV, pars V, n. 28, p. 313.*)

Les Jésuites prirent possession de ce prieuré le 15 décembre 1610, quoique n'ayant encore aucune existence officielle et ne paraissent avoir commencé à enseigner qu'en 1611.

Voici les passages les plus importants de l'acte de 1614, dans lequel nous trouvons le nom de l'artiste auquel cette notice est consacrée :

« *Au nom de Dieu, amen,* comme ainsi soit que, par concession du Roi très-chrétien Henry le grand, d'heureuse mémoire, accordée par ses lettres patentes signées de sa main et scellées du grand sceau en cire verte, au mois de janvier mil six cent sept, ait été permis d'établir un collége de religieux de la compagnie de Jésus en la ville de Roanne, et, sur la supplication faite par noble Jacques Coton, sieur de Chenevoux, aux Révérends Pères Général et Provinciaux de la dite compagnie, il ait été dressé, dès l'année mil six cent onze, une résidence pour faire essai des études avant que effectuer ce sien désir..... les révérends pères supérieurs de ladite compagnie... Antoine Suffrin, provincial... de Lyon, assisté des RR. PP. René Avrault son compagnon, Joseph de la Réaulte, supérieur, Adrien de Montby, procureur en ladite résidence de Roanne, et le dit noble Jacques Coton,.... ont accordé sur le fait de la dite fondation... savoir : que le dit P. provincial... promet et s'oblige de dresser et entretenir perpétuellement un collége de la dite compagnie... que le dit sieur de Chenevoux a promis et promet d'ajouter à sa maison paternelle, qu'il a déjà dédiée au dit usage, une église grande et capable et la sacristie, et où il conviendrait, pour la construction de la dite église, abattre les deux petites classes qui ont été de nouveau construites, promet le dit fondateur celles deux classes seulement faire réédifier ailleurs, le tout selon le plan et dessin qui en sera dressé par Etienne Martellange, religieux de la dite compagnie, ou autre...

« De tous lesquels bâtiment maison, église, jardin et verger, leurs appartenance et dépendances le dit sieur de Chenevoux fait don à la dite compagnie pour en jouir perpétuellement,....

leur fait don semblablement de tous les meubles qui sont de présent au dit collége, église, sacristie, et toute sorte de meubles et ustensiles, des livres qui sont en la bibliothèque, pour l'accomplissement de laquelle il fournira encore la somme de deux cents livres et pour l'entretenement des dits Pères.... donne le dit sieur de Chenevoux..... outre le revenu des priorés des Riorges en Roannais et de Saint-Pierre d'Aigonnay en Poitou qui montent à mille quatre cents livres... encore mille six cents livres.... qui se prendront sur ses deux granges et métairies situées en ce dit lieu de Roanne... plus... pour le service du dit collége une horloge de moyenne grandeur..... Fait et passé à Roanne dans le dit collége le samedi second jour du mois d'août, avant midi, l'an mil six cent quatorze. . (100) »

Les travaux de l'église que le sieur de Chenevoux s'était obligé à construire furent commencés, à ce qu'il paraît, en 1617, et ne furent achevés qu'en 1626; ils coûtèrent 11,700 livres qui furent payées en partie par le sieur de Chenevoux et en partie par le Roi, lequel le Père Coton avait su intéresser à cette fondation.

Les Jésuites continuèrent à recueillir dons et fondations pour leur établissement qui paraît avoir prospéré et même acquis une certaine célébrité (101); et enfin Jacques Coton de Chenevoux lui-même continua ses libéralités envers sa création à laquelle il légua la plus grande partie de ses biens. Pour mieux consacrer la qualité réelle du fondateur l'on fit poser, sur la principale entrée l'inscription suivante qui existe encore :

RELIGIONI ET BONIS ARTIBVS
POSVIT JACOBVS COTON DE CHENEVOVX
AN. MDCXIV.

(100) *Recherches historiques*, etc., pages 264 à 267.

(101) On cite parmi les élèves du collége de Roanne, Jean-Marie de la Mure, l'historien du Forez, André Falconnet, médecin du roi, et le Père François Lachaise d'Aix, confesseur de Louis XIV.

On voit aussi en diverses parties des bâtiments les armoiries des Coton, qui sont : *d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles d'or.*

L'ancienne maison étant devenue insuffisante, on put procéder, en 1679, à la reconstruction des bâtiments, grâce aux libéralités du P. Lachaise; ces travaux, qui constituent l'ensemble des bâtiments actuels, ne furent terminés qu'en 1687 et coûtèrent plus de 90,000 livres.

Au renvoi des Jésuites de France le collége fut dirigé d'abord par des laïques qui ne fonctionnèrent pour ainsi dire pas, puis, en 1763, aux prêtres de la congrégation de Saint-Joseph dit Josephistes, qui y restèrent jusqu'en 1792; on sait qu'un lycée national est actuellement installé dans ces bâtiments.

Le collége de Roanne se compose d'un seul et vaste quadrilatère dont l'église forme un des côtés. On peut y signaler le portique, adjacent à celle-ci, qui est exactement composé du même motif architectural que celui de Lyon, c'est-à-dire de piliers carrés accouplés à petite distance par une imposte en pierre supportant des retombées d'arcs plein-cintre. L'entrée de l'établissement est sur l'axe de ce portique, ainsi qu'au Pûy, à Carpentras et à Lyon; le grand escalier est à son extrémité, c'est-à-dire contre le chevet de l'église. On remarque dans la cour un cadran solaire qui date de 1683, accompagné encore des inscriptions suivantes; d'autres ont dû disparaître :

ORIETVR VOBIS TIMENTIBVS NOMEN
MALACH. 4. II.

HORÆ ASTRONOMICÆ
CVM FASTIS SOCIETATIS IESV.

SPLENDENTI RADIO FASTI
SIGNANTVR ET HORÆ
1683.

On lit encore sur l'une des portes des classes :

B. V. PVRIFICATÆ
PHILOSOPHIA

L'église forme un parallélipipède enfermant une nef avec transsept, flanquée aux quatre coins de petites tours quarrées pouvant servir de clocher, et cela comme à l'église de Lyon ; la nef principale est de quatre travées donnant antant de chapelles ; l'abside est composée de cinq côtés. Toute l'église est voûtée par des lambris en bois formant des pans qui se rapprochent de très-près avec la courbure d'un arc plein-cintre.

On peut signaler une chaire en bois, qui a pu être construite à la même époque que l'église. Elle est supportée par un piédouche en forme de gros balustre, au-dessus duquel viennent se réunir des consoles ornées de mascarons. Le coffre est cantonné de pilastres composites ; l'abat-voix est moderne. Le buffet d'orgue nous a paru appartenir à la même main.

L'autel, dont le tabernacle est assez remarquable, se compose de marbres de diverses couleurs.

Martellange laissa à Orléans un ouvrage de sa main, LA FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MACLOU, édifice qui fut démoli en 1848, ainsi qu'on le verra plus loin ; ce travail doit remonter à 1622 ou 1623. En effet, nous ferons remarquer au chap. VII qu'une lettre qu'il écrivait à Gabriel Solignac, architecte, au sujet de difficultés élevées pour le toisage de l'église du collége de Lyon, est datée d'Orléans, 14 février 1623. De plus, cette église fut consacrée la même année ; ainsi on ne saurait s'écarter de beaucoup.

Peut-être notre artiste fut appelé dans cette ville pour

quelques aménagements à exécuter au collége; toutefois il n'a pas eu ici occasion d'ordonner quelque chose d'important puisque le collége d'Orléans fut établi dans les anciens bâtiments d'une abbaye de chanoines réguliers de Saint Augustin, du nom de Saint-Symphorien et Saint-Samson, cédés aux Jésuites, en 1619, autorisés depuis deux ans (par lettres patentes de mars 1617) à fonder cet établissement. L'église de Saint-Maclou, contiguë au cloître de l'abbaye, était l'église du collége.

M. de la Buzonnière, heureusement pour nous, a donné une description de l'église de Saint-Maclou que nous reproduisons ci-après (102).

« L'église Saint-Maclou fut consacrée en 1623; elle subsiste encore; mais elle va être démolie, en 1848, pour faire place aux bâtiments du collége qui formeront façade sur la rue Jeanne-d'Arc. Elle se compose d'une grande nef et de deux bas-côtés parfaitement réguliers. Les arcades plein-cintre de la nef reposent sur des piliers carrés; les gros murs sont en moellons. Les voûtes, construites en bois, sont peintes de grandes arabesques dans lesquelles le ton brun domine. Il y avait primitivement, au-dessus de la porte ouvrant sur le cloître Saint-Samson, des fresques attribuées à Coypel; quelques tableaux de Vouet et de Vignon ornaient l'autel.

« La façade, qui est en pierre de taille, ne fait pas honneur au Père Martel-Ange, jésuite, qui en a conçu le dessin; c'est un mélange inconcevable d'ornements de style grec et de forme moderne plaqués sans goût sur un pignon qu'ils écrasent. Le portail se compose d'une ouverture plein-cintre, de deux colonnes adjacentes détachées, posées sur piédestaux et d'un fronton à rampants

(102) *Histoire architecturale de la ville d'Orléans.*

cintrés, interrompus et contre-profilés en retrait à l'aplomb des corniches des colonnes ; au-dessus, deux larges fenêtres plein-cintre accolées sont coiffées d'une seule corniche un peu convexe. L'œuvre se couronne par un fronton écrasé, dont les extrémités s'appuient sur deux étages de pilastres superposés aux angles du pignon. Des sculptures lourdes et de mauvais goût brochent sur le tout. Une petite porte latérale, ouverte dans la nef méridionale, est ornée de deux pilastres corinthiens cannelés et surmontés d'une frise et d'un fronton d'un style un peu meilleur. »

N'ayant pas été à même de voir cet édifice, il nous devient impossible de contrôler le jugement de M. de la Buzonnière, qui nous paraît empreint de quelque exagération ou plutôt de mépris pour le genre d'architecture en honneur au commencement du XVIIe siècle.

D'un autre côté, nous ne savons sur quelle preuve M. de la Buzonnière s'est appuyé pour attribuer ce portail à Martellange. Quoi qu'il en soit, sa présence à Orléans, en 1623, vient corroborer cette attribution, et en définitive, il y a lieu d'ajouter cette construction à toutes celles dont cet actif architecte s'est occupé.

Le portail latéral de Saint-Maclou, dont il a été question, existe encore. M. Clouet, architecte de la ville d'Orléans, en fit recueillir les débris qui gisaient dans une cour du collége, et les employa à former la porte principale du cimetière Saint-Vincent qui est sur la belle promenade du Mail.

Léon CHARVET.

(*A continuer.*)

LE CHATEAU D'ALBON

A égale distance de Vienne et de Valence, se trouvent deux châteaux proches l'un de l'autre ; ils sont tous les deux célèbres, anciens et ruinés : l'un, Albon, commande la vallée du Rhône et a une tour qui, comme une sentinelle féodale que les âges modernes auraient oublié de relever, surveille toute la contrée ; l'autre, Mantaille, est enfoui dans une gorge sombre et anfractueuse, sur les bords du torrent de Bancel.

Ces deux ruines tiennent par des liens importants à la cité lyonnaise : Albon a été le berceau d'une famille qui nous a donné des gouverneurs et des archevêques, nous ne connaissons pas de plus grands souvenirs ni de plus grands noms ; Mantaille nous rappelle l'époque carlovingienne, l'empereur Lothaire, le roi Boson, Aurelianus, archevêque de Lyon, et les archevêques de Vienne. Mantaille vit naître ce royaume d'Arles, dont Lyon fit partie, dont il fut démembré. Ce fut dans ses murs que fut élu le roi Boson, auquel succédèrent — mais partiellement et médiatement — Burchard I et Burchard II, qui fondèrent la puissance temporelle des archevêques de Lyon.

Dépeindre ces ruines, c'est dépeindre des lieux qui nous intéressent directement ; dire ce que l'on sait de leur

histoire, c'est ajouter à nos annales un chapitre à peu près égaré. Nous commencerons par le vieux château d'Albon.

A peine le voyageur descendant la vallée du Rhône a-t-il dépassé Vienne qu'il voit se dresser à l'horizon, placée sur la partie extrême d'une longue colline, courant de l'est à l'ouest, une haute tour isolée, la tour d'Albon, vieux fantôme carlovingien, dont le galbe est sévère et sur les épaules duquel le temps a jeté son manteau sombre; elle frappe par sa physionomie féodale, par l'austérité de sa pose, elle respire les grandeurs d'un autre temps. — Si l'on suit le torrent de Bancel, si l'on traverse le village de Saint-Romain et si l'on gravit les premiers contreforts, formés de monceaux de terre grasse, l'on se trouve bientôt face à face avec la ruine, qui s'étale en plein sur le flanc triangulaire de la colline, exposée au soleil couchant.

On découvre alors que la tour n'est pas isolée, mais qu'elle fait partie du système défensif d'une ville ruinée et abandonnée ; le système des ruines est complet, il se compose d'un vaste triangle irrégulier, dont la tour occupe le sommet et dont la base s'appuie sur le pied de la colline elle-même.

Cette base était défendue par un fossé et par un rempart, deux autres remparts qui remontent, en se rapprochant, relient cette base au sommet de la colline.

Le fossé est encombré de pierres roulantes, de menthes, de ronces, la lermuse glisse sur les gravois et s'y enfouit, la chèvre apparaît sur les blocs de maçonnerie comme sur un piedestal, les vénérables murs, que les enfants du prophète ne purent franchir, se couchent aujourd'hui par lambeaux dans le fossé, qu'ils comblent ; ils présentent cependant une carrure puissante, leurs robustes assises sont noyées dans un ciment d'une ténacité romaine, construits

dans l'esprit roman, ils sont formés de chaînes alternatives de moellons gris et de cailloux pointus et rouges ; mais l'homme a aidé le temps dans son œuvre de destruction, on les a entamés, troués, percés à jour, écorchés jusqu'aux os ; leur revêtement régulier ne subsiste plus que par places, et ils étalent comme une plaie continue leur massif de béton, que traversent des meurtrières carrées ; on doit remarquer qu'ils ne sont flanqués par aucun bastion, cela suffit à les dater, nous avons observé que les remparts élevés du IXe au XIe siècle étaient nus, l'enceinte de Mantaille, qui remonte à cette époque, est nue, celle de notre cloître de Saint-Jean l'était aussi, mais au contraire, le cloître de Saint-Just, bâti plus tard, était défendu par vingt-deux tours et, pendant le XIIIe et le XIVe siècles, Aigues-Mortes, Carpentras, Avignon se hérissaient, à la romaine, de nombreuses bastilles et d'échauguettes.

Letriangle dessiné par les remparts d'Albon, à environ trois cents mètres de base sur cinq cents mètres de hauteur. Une population d'une certaine importance pouvait s'agglomérer dans cet espace, mais aujourd'hui il est dévasté, la petite ville qui l'occupait a été démolie, il n'en reste rien, pas même des ruines. Il ne serait point possible de rendre l'aspect, à la fois triste et riant, que présente le triangle vu d'en bas. On a élevé des maisons de pisé sur les robustes substructions ; çà et là s'étendent des curtillages, des vignes, des champs plantés de noyers ; leur luisante verdure contraste avec les moellons érodés des pans de murs millénaires ; des fleurs croissent, des fontaines coulent parmi les débris ; honteusement perdue dans un angle inférieur, se dresse une gentilhommière, une maison forte du temps de Louis XII ; elle est construite en débris vermoulus, incrustés de mousse brune, elle est flanquée de tourelles vertes et bourgeoisement couvertes

de tuiles. Il est curieux de comparer le grêle pigeonnier de la Renaissance à la tour batailleuse du IXe siècle.

— En montant vers la tour, on rencontre des masses de cailloux, de vastes éboulis de chaux pulvérisée et blanche, des cubes de maçonnerie qui percent la terre; les ondulations du sol accusent les édifices enterrés, elles sont couvertes d'un gazon, comme d'un tapis fané; au-dessous de la tour, une vaste substruction quadrilatère marque la place de l'ancien manoir seigneurial. Plus on s'élève, plus le terrain se dénude et devient abrupte ; le cône qui porte la tour elle-même est tapissé par un gazon gris, ras, glissant, émaillé d'œillets de poète et d'immortelles à odeur de miel; les immortelles, symboles d'éternité, fleurissent sur les décombres, l'œillet de poète brille sur les os de quelque trouvère, comme une étoile de carmin : la nature a de ces philosophies. — La partie supérieure du triangle est défendue par deux profonds fossés que sépare un grand ouvrage avancé. — Là était le point accessible, là ont été accumulés les moyens défensifs. — Au-dessus de la berge, à pic, du second fossé, s'élance la tour carrée.

Vue de loin, sur son haut piton gazonné, elle offre un aspect morose, mais, vue de près, elle échange le caractère de la tristesse contre celui de la fierté; on dirait un banneret couvert d'armes rouillées, retiré sur son roc et regardant avec insouciance le monde moderne à ses pieds ; à sa nudité carlovingienne, à la régularité de ses assises, vénérables tailles qu'encroûte un lichen rougeâtre et sombre, à l'énorme épaisseur de ses murs, au galbe primitif de ses meurtrières et de la porte, son antiquité se devine, et cependant on a éventré ses meurtrières, elle est découronnée, la cime est chargée de graminées droites et pâles, dans lesquelles le vent se joue, la sape a aminci sa base, a rongé ses flancs, a fait sauter les écailles

inférieures de la carapace de moellons : mais, immuable sur son vieux ciment, elle n'a pas chancelé, on dirait qu'une puissante haine s'est acharnée contre elle et qu'elle s'en est moquée; n'a-t-elle pas vu échouer la fureur maure, le croissant ne s'est-il pas ébréché sur son pied ?

On ne doit point songer à exprimer le sentiment qu'on éprouve sur cette hauteur, seul, en tête à tête avec le géant de pierre. Nous nous sommes souvent assis sur le gazon ras qui tapisse le double fossé, regardant la tour, regardant l'immense horizon qui s'étend au-delà des ruines et rêvant au passé.

— Un jour, en mars, nous étions là, une lourde atmosphère pesait sur la terre, le ciel semblait un vaste océan qui roulerait, au lieu de vagues, des vapeurs; l'immensité s'étendait sans limites, une brume opaline voilait les monts des Cévennes, le silence régnait sur le coteau; parfois seulement on entendait le léger bruit d'une feuille de chêne qui, allourdie par les grumeaux de gelée blanche, se détachait du rameau, effleurait ses pâles sœurs, et touchait le sol, où elle frissonnait.

Mais voici que les feuilles d'or et de feu se mirent à tomber à grande pluie, l'horizon s'éclaircit au-dessus de la gorge de Tournon, il rayonna de lumières électriques, les Cévennes dessinèrent nettement leur ligne indigo sur un ciel d'un jaune pâle, de folles brises rasèrent les prairies de Bancel, elles envahirent le fossé, elles balancèrent les fleurettes penchées et décolorées, les grandes branches des ronces qui l'encombrent effleurèrent les remparts et tirèrent de la tour un soupir douloureux.

— C'était le vent du midi.

— Le voile de brumes qui couvrait le Rhône se déchira, le vent grandit, il se déchaîna et se coucha sur la plaine, rampa sur la colline, s'engouffra dans les fossés, hurla

dans les meurtrières et tonna avec une régularité solennelle dans le grand triangle de ruines.

Il avait une voix, il nous racontait les siècles écoulés, il nous apportait les acclamations des conciles organisant le monde moderne, le cri du Maure tournant sur sa cavale à longs poils autour des murs qu'il ne franchissait pas, les grandeurs des dauphins viennois, comtes d'Albon, et enfin les douleurs de la châtellenie, veuve de ses princes, et tombant pierre à pierre sur le sol, dont elle s'efface.

Et, par l'imagination, nous reconstruisions l'ancienne ville, nous nous représentions les événements qui l'ont illustrée.

Albon s'appelait primitivement Epaon et était une ville romaine, les historiens du Dauphiné l'attestent, la tradition est constante sur ce fait, qui ne peut être mis en doute, la nature avait marqué la place d'une cité. Albon occupe une position importante, une position dominant une vallée qui est comme le grand chemin du genre humain.

Cette vallée a vu les invasions galliques descendre vers le midi et les légions romaines remonter ; elle a vu se ruer le torrent des Burgondes, des Vandales, des Visigoths et passer les légers escadrons arabes; les soldats de Karl Martel et de Karl Magne l'ont traversée, le courant des croisades l'a remplie, plus tard elle a été suivie par les routiers, par les malandrins ; par les brillantes armées de la Renaissance, se rendant en Italie, par les soldats de Catinat, par les armées des Alpes, d'Egypte, par les Autrichiens de 1815, et enfin par les bataillons qui, en Afrique et en Orient, ont relevé l'honneur national ; chacun y a laissé sa trace ; on y déterre la baguette autrichienne, la framée gauloise, le glaive romain et l'épée de chevalier.

Les Romains, surtout, l'ont recouverte d'une épaisse

couche de ruines : dans un cercle très-restreint on retrouve Moras, fondé, selon la tradition, par César, et nommé par lui : *inter aurum et argentum facimus Moras; Anjou, ad Jovem*, l'autel de Jupiter, Saint-Vallier, Roussillon, le vieil Urseolius de la carte de Peutinger, et Figlines : l'emplacement de cette ville romaine est occupé par le petit village d'Andancette, Figlines existe sur la carte de Peutinger et sur toutes les cartes postérieures. On y retrouve de vastes substructions de la bonne époque, un quai romain, le sol foisonne de médailles. Au-desus d'Andance, placé en face d'Andancette, sur l'autre rive du Rhône, s'élance la montagne de Châtelet, qui porte les restes d'un vaste temple ; on découvre encore d'importantes ruines romaines à Serrières, à Limony, au port de Champagne, à Champagne, aux environs d'Harenc, à Silon ; il en existe encore aussi et de fort nombreuses autour d'Albon. Saint-Romain-d'Albon présente des substructions du temps des Antonins, des conglomérats de brique pilée et de chaux blanche, des colonnes de terre cuite ; il en existe de semblables à Champagne.

Les ruines d'Albon elles-mêmes sont riches en débris romains. Albon, le vieil Epaon, droit sur la montagne, est posé comme toutes les vieilles villes allobrogiques, comme Vienne, comme Cularo, comme le Grand-Serre, comme Roussillon, et cependant il a été oublié par l'histoire, on ne sait rien sur ses origines, et son nom n'apparaît qu'en 517, à propos du concile *epaonense* ou d'Epaon.

Nous lisons dans un opuscule de Jean-Jacques Chifflet, médecin de Besançon — *De loco legitimo concilii eponensis, Lugduni apud Claudium Cayne.* — MDCXXI — « Sigismond, monarque du royaume de Bourgogne, récemment converti de l'arianisme à la foi catholique, n'eut rien de plus pressé que de prendre des mesures pour purger son

royaume de la pollution des ariens, et pour rétablir en entier, selon les saints canons, l'antique discipline ecclésiastique, qui avait été méconnue, c'est pourquoi il voulut qu'on célébrât le concile d'Epon. — *Quam ut regnum suum ab arianorum pollutione purgaret et antiquam disciplinam collaptam juxta sacros canones in integrum restitueret, ideo concilium eponense celebraris voluit.*

Ce concile fut très-important pour nos pays, il est très-curieux à étudier et donne une idée fort exacte de ce qu'était notre sainte Eglise catholique au vrᵉ siècle; on le trouve tout au long dans les *Acta conciliorum, Parisiis, ex typographia regia.* MDCCXIV — sous la rubrique : Concile d'Epaon, au temps du roi Sigismond, l'an du Christ 517, célébré par 25 évêques, le 17 des kalendes d'octobre, Agapitus étant consul.

— En tête des actes, on lit la lettre invitatoire générale d'Avitus, évêque de Vienne, aux évêques de l'Église viennoise, afin qu'ils viennent au synode d'Epaon : *Aviti episcopi viennensis epistola tractoria generalis, ad episcopos Ecclesiæ viennensis, ut ad synodum veniant Epaonense.*

— Avitus annonce à ses suffragants qu'il a reçu du pape des paroles *mordantes, mordacia ;* il leur expose la nécessité *de faire revivre la salubrité de la coutume interrompue : Intermissæ consuetudinis rediviva salubritas.* Il présente quelques considérations majeures et termine en disant : C'est pourquoi, vous tous nos frères, nous vous prions de daigner être présents le 8 des ides de septembre dans la paroisse d'Epaon : *Idcirco cuncto poscimus fratres ut, Deo favente, octavo iduum septembrium, in parochia epaonense adesse dignemini.*

— Le concile n'eut lieu qu'en octobre et fut par conséquent retardé.

— Voici donc les prélats qui arrivent au synode; on

peut se les figurer, les uns voyagent dans la litière patricienne, les autres sur le mulet acheté dans le pays des Arvernes; ils présentent les types gallo-romain, latin, grec; ceux qui viennent du midi ont la tunique de soie, ceux qui viennent du nord, le manteau de peau de bête ; ils sont différents de figure, de langage, de mœurs, de vêtements, mais ils sont un par la foi; l'immuable unité catholique brillait comme un flambeau sur le chaos de la société d'alors, mais existait-il une société ? Non ! il y avait des vainqueurs, des vaincus, des nobles, des esclaves, des Gallo-Romains, des barbares, les uns énervés par les avilissements du bas empire, les autres descendant rudes et nus des forêts de la Germanie ; les saints prélats paissaient sous la même houlette les agneaux, les boucs et les loups ; leur pouvoir était seul respecté, seuls, ils avaient l'intelligence et la foi. Après le tumulte des invasions, le fracas du monde romain qui a croulé, ils élèvent la voix ; le Gallo-Romain se réfugie à l'ombre de leurs palliums, le barbare écoute, le fier Sicambre courbe la tête sous la main qui l'ondoie, tout est tombé, mais les évêques montrent la pierre angulaire sur laquelle tout sera reconstruit. Nous devons être pénétrés d'une vénération filiale pour eux, ils sont nos pères, sans eux nous ne serions pas.

Le concile d'Epaon, dans son préambule, parle de *l'obéissance et de l'humilité*, paroles nouvelles, même alors: il se constitue et promulgue la formule qui donnera l'autorité aux quarante canons qu'il va émettre : Nous, avec l'aide de Dieu, réunis dans l'église d'Epaon, avons cru devoir noter sous les titres ci-dessous et dans des constitutions expresses et scellées, ce que l'on doit penser soit des antiques règles, soit des nouvelles ambiguités : — *Dei propitio, ad Ecclesiam Epaonensem congregati, quid vel*

de antiquis regulis, vel de novis ambiguitatibus, expressis sigillatimque discretis constitutionibus, presentibus titulis, credidimus adnotandum.

— Dès l'abord, les Pères déclarent que les évêques doivent se rendre aux conciles, sous peine d'être privés pendant six mois de la communion ; en second lieu, ils abordent la question si délicate du mariage ecclésiastique ; la monogamie régnait alors, ils font défense d'instituer prêtre ou diacre un homme remarié, cela leur semble d'institution apostolique, *ab apostolis constitutum* ; ils font également défense à la veuve du prêtre et du diacre de se remarier ; ils abolissent l'institution des veuves sacrées diaconesses.

En troisième lieu, ils s'occupent des biens ecclésiastiques : ils font défense aux prêtres de vendre les biens de la paroisse, la vente est nulle, le prêtre ne prescrit pas contre l'Eglise, l'évêque ne peut léguer les biens ecclésiastiques, il ne peut vendre les biens du diocèse sans la permission des métropolitains, les évêques, prêtres et diacres ne peuvent avoir ni chiens, ni oiseaux de chasse.

Ensuite, ils veillent à la hiérarchie, l'abbé peut appeler de l'évêque au métropolitain ; chaque monastère ne peut avoir qu'un abbé, défense d'établir des couvents sans la permission de l'évêque.

Les mesures prises contre les hérétiques sont remarquables de sagesse et de douceur ; il est défendu de se servir des basiliques des hérétiques, elles sont exécrables : *quas tantâ execratione habemus exosas ;* il est également défendu à un clerc de manger avec un hérétique sous peine d'être privé pendant une année de la paix de l'Eglise, mais les hérétiques qui reviennent sont simplement purifiés avec le chrême, et les relaps sont chassés pendant deux

ans de l'Eglise, toutefois l'évêque peut absoudre de la pénitence publique.

Il y a bien loin de là à l'inquisition et aux bûchers du XVIe siècle.

Le concile s'elève enfin contre l'adultère, contre l'inceste, contre le mariage entre parents, il déclare excommunié le maître qui tue son esclave ; au contraire, quel que soit le crime commis par l'esclave, celui-ci peut se réfugier dans l'Eglise, qui est pour lui lieu d'asile.

Nous ne parlerons pas de quelques dispositions secondaires et relatives aux crimes des clercs, à la pénitence publique, aux reliques des saints et à la matière dont doivent être formés les autels.

— Les canons sont signés par vingt-cinq prélats, parmi lesquels nous remarquons Avitus, évêque de Vienne, Viventiolus, de Lyon. — On a encore une partie de la correspondance de ces hommes remarquables. — Ensuite se trouvent sans ordre les prélats du nord et ceux du midi, les évêques de Genève, d'Autun, de Nevers, de Viviers, d'Apt, d'Avignon, Sylvestre, évêque de Cavaillon, Gemellus, de Voiron, Apollinaire, de Valence, Victorius, de Grenoble, Catulinus, d'Embrun, Sæculatius, de Die, Julianus, de Carpentras, Constantius, de Gap, Florentius, d'Orange, Florentius, de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; une remarque philologique curieuse à faire, c'est que les noms de tous ces prélats ne présentent pas une seule racine celtique ou barbare, preuve que l'élément latin dominait, à cette époque, dans le haut clergé.

Ces canons nous donnent une très-haute idée de l'organisation de l'Eglise, au VIe siècle ; peut-être n'a-t-elle jamais été plus parfaite, ni plus forte : alors l'Eglise était assise à la fois sur la hiérarchie et sur l'indépendance du pouvoir temporel ; elle était riche mais ses membres ne

pouvaient rien posséder, elle était libérale, elle veillait au bien du peuple et préparait l'affranchissement de l'esclave ; elle marchait en tête de tous les progrès.

Ainsi organisée, elle a traversé trois crises formidables, celles qui ont régné de 500 à 600, de 730 à 800, de 900 à 1000; jamais l'humanité n'avait éprouvé de pareilles angoisses, et l'Eglise primitive a vaincu, elle a trois fois sauvé le monde et la civilisation.

Quelques doutes se sont élevés sur le lieu où le concile a été célébré, nous lisons même dans les *Acta conciliorum* qu'il le fut dans un lieu nommé *Epona*, et depuis, *Ienna*, *Yennes;* ce lieu se trouve près du Rhône, au fond de la Savoie. Nous avons été curieux de savoir dans quel ouvrage les savants auteurs des *Acta* avaient puisé cette opinion, nous avons découvert que c'est dans l'opuscule de Chifflet — *De loco legitimo concilii Eponensis* — que nous avons déjà cité. Chifflet ne met en avant aucune espèce de preuve, il dit seulement que Yennes s'appelait jadis *Epona*, et il fait dériver, par les voies les plus bizarres, ce nom du grec ἵππος : nous répondrons à cela par cinq observations :

1° Epona n'est pas Epaon, ce n'est pas le concile *eponense*, mais *epaonense*, si le premier est grec par son radical, le second est celtique, et il est historiquement prouvé qu'Albon est appelé Epaon.

2° La plupart des évêques formant le concile venaient du midi, pourquoi les faire remonter jusqu'en Savoie? Au contraire, Albon est une position centrale.

3° Epona (Yennes) n'était pas dans le diocèse de Vienne, et c'est cependant Avitus, métropolitain de l'Eglise viennoise, qui écrit la lettre invitatoire générale.

4° Avitus convoque ses suffragants dans la paroisse d'Epaon : *parochia Epaonensis*. — Il se serait exprimé

autrement si la convocation n'avait pas eu lieu dans une paroisse de son diocèse.

5° Il est de tradition locale constante que le concile a eu lieu à Albon, ce fait n'a pas péri dans la mémoire des peuples, pas plus que les traditions quasi contemporaines sur les ducs de Bourgogne, seigneurs de Mantaille.

Le fait ne semble pas susceptible de discussion.

Vers cette époque, Epaon changea son vieux nom celtique contre celui d'Albon; il fut ainsi nommé de la blancheur, *albedo*, *albo*, de la colline qui le porte ; il reparaît sous sa nouvelle dénomination en 732, alors que les Sarrasins envahirent l'Allobrogie et par la vallée du Rhône et par les gorges des Alpes.

Certains seigneurs, comtes de Graisivaudan, s'enfuirent devant les Maures et se réfugièrent à Albon, qui était probablement alors la plus forte place du pays. Derrière les formidables remparts de la cité romaine, ils tinrent bon pendant toute la première invasion, et cependant elle fut longue, car les envahisseurs s'établirent dans la vallée du Rhône, la tradition est universelle, les monuments en témoignent, nous avons un nombre de médailles arabes trouvées au lieu de la Sarrasinière, au-dessus d'Andance.

Ces comtes de Graisivaudan, qui devinrent plus tard dauphins viennois, s'établirent à Albon, on ne sait à quel titre. Guy-Allard assure que Boson, roi de Bourgogne, et son fils Louis leur donnèrent le comté ; mais cette donation ne put qu'être très-postérieure à leur occupation.

Cependant les Sarrasins, qui avaient passé comme un ouragan sur la vallée du Rhône, en avaient été chassés, on les avait refoulés dans les Hautes-Alpes, ils y avaient pris pied, ils dévastaient le pays, ils le soumettaient et en massacraient les habitants; les uns périssaient par le fer, les autres mouraient de faim dans les bois, la plaie

s'agrandissait, tous les jours ; non-seulement les comtes de Graisivaudan, renfermés dans Albon, n'osaient plus retourner dans leurs possessions primitives, mais encore les évêques de Grenoble eux-mêmes, ces derniers champions du Christ, étaient contraints de s'enfuir.

En 954, Isarne, évêque de Grenoble, se réfugia à Saint-Donat, au milieu de bois épais et peu accessibles ; le fait est attesté par la célèbre inscription de Saint-Donat, gravée sur marbre et par un texte, relatif aux Sarrasins, consigné dans un cartulaire par saint Hugues, en 1094.

Saint-Donat, qui est encore aujourd'hui fort sauvage, rappelle de grands souvenirs; Isarne, du haut des collines revêtues de forêts, pouvait apercevoir la crête des remparts d'Albon, mais si le seigneur comte se tenait coi derrière ses murs et craignait, l'évêque voulait sauver la société chrétienne et ne désespérait pas. Dès qu'il le put, en 967, il s'élança, purgea le plat pays et rassembla de toutes parts les éléments d'un nouveau peuple et d'une nouvelle noblesse ; reproduisons un texte antique et vénérable : *post destructionem paganorum..... collegit nobiles, mediocres et pauperes e longinquis terris, de quibus hominibus consolata esset gratianopolitana terra, deditque eis castra ad habitandum et terras ad laborandum.* — Après la destruction des païens..... il rassembla *(fit venir)* de terres lointaines des nobles, des bourgeois et des pauvres, ces hommes furent la consolation de la terre grenobloise, il leur donna des maisons et des terres.

Les chroniques racontent cependant que les comtes de Graisivaudan, réfugiés à Albon, aidèrent Isarne à chasser les Maures; mais ils ne quittèrent pas leur refuge. D'après Guy Allard, ce fut en 1107 que Guigues, vicomte de Graisivaudan, prit le premier le titre de comte d'Albon.

A cette époque, les comtes battaient monnaie à leur effigie et s'y faisaient représenter *vêtus à la royale*.

— Ces seigneurs étaient très-puissants, on peut en juger d'après leurs alliances.

Guy-Allard nous apprend que « Mahault d'Albon fit alliance, par mariage, avec Amé, comte de Savoie ; elle était fille de Guigues d'Albon, tige des dauphins de Viennois, et d'Agnès de Barcelone, fille d'Adélaïde de la Marche, veuve du comte de Vermandois, descendu de Pépin, roi d'Italie, second fils de l'empereur Charlemagne. »

Si tout cela n'est pas fabuleux, voilà de bien grands noms.

Un seigneur Hugues d'Albon fut évêque de Grenoble.

— Messeigneurs d'Albon portaient, au XIIe siècle, des armes particulières, ce n'était pas le dauphin, qu'ils n'adoptèrent que postérieurement, ce n'était pas non plus la croix d'or, choisie plus tard par une branche cadette ; les comtes de Graisivaudan-Albon portaient alors sur leur écu un *château, la colice baissée*. (Guy-Allard).

En ces temps, le Saint Empire se disloqua, et les empereurs n'eurent plus le bras assez long pour le faire sentir au-delà des monts. Dès 1039, Conrad, pour faire reconnaître son autorité, avait été forcé de faire des concessions, les grands officiers avaient jeté les fondements de quantité de souverainetés et avaient préparé leur émancipation. Dans le courant du XIIe siècle, les comtes et les prélats se partagèrent la monarchie burgonde et devinrent complètement indépendants. « Les villes, dit un vieil auteur, se donnèrent aux évêques, tant à cause du respect de leur dignité, que de leur réputation de mérite personnel et de la justice de leur gouvernement. — Les comtes s'approprièrent en toute souveraineté les campagnes qu'ils n'avaient possédées qu'à titre de gouverneurs ; ils fondèrent

les grands comtés de Provence, Bourgogne, Maurienne. Forcalquier, Diois, Valentinois, Albon.

Les empereurs sanctionnèrent ce qu'ils ne pouvaient plus empêcher, et, par une bulle de janvier 1247, l'empereur Frédéric II céda au comte d'Albon tout le droit qu'il avait dans le pays.

De quelle façon fut faite cette cession? Guy Allard soutient que dès 1150 les *princes* de Graisivaudan s'étaient affranchis des empereurs, qu'ils ne redoutaient plus, que leur dépendance envers eux n'était que de bienséance et qu'ils ne rendirent point hommage comme tenant le comté d'Albon, réputé fief de l'empire; d'autres auteurs prétendent le contraire; selon eux, à la cession du Dauphiné, le roi de France, comme le dauphin, devaient hommage personnellement à cause du comté d'Albon.

Les pièces du procès sont perdues, cependant nous pencherions pour l'hommage, et ce qui le prouverait, c'est que peu de temps avant l'impétration de la bulle accordée par Frédéric II, les empereurs prenaient le titre de comtes et faisaient dans le comté non-seulement acte de suzeraineté, mais de propriété.

Ainsi, le 29 mars 1217, Béatrix, *duchesse de Bourgogne* et *comtesse d'Albon*, donna à l'église de Saint-Vallier l'île de Marète, *insula quæ Mareta dicitur*. A Marète est un domaine situé au-dessus d'Andancette, par conséquent dans le comté; jusqu'à la Révolution il a appartenu à l'église.

Quand, plus tard, les comtes de Graisivaudan devinrent dauphins viennois et princes souverains, ils n'oublièrent pas la place forte qui avait été leur refuge; on sait la fameuse formule: *Nos dalphinus viennensis et Albonis comes*. Nous dauphin viennois et comte d'Albon.

— Mais, vers le milieu du XIVe siècle, Humbert, le dernier dauphin, prit l'habit aux dominicains de Notre-

Dame-de-Comfort, à Lyon ; — d'autres disent dans le couvent des Antonins, près de la Saône. — La race des dauphins viennois Albon s'éteignit, et cependant les d'Albon furent archevêques et gouverneurs de Lyon, dans le courant du XVIe siècle. Etudions cette grande race par les côtés qui intéressent particulièrement notre cité.

Ici se présente un petit problème historique, que beaucoup de gens regardent comme insoluble, et que cependant nous espérons résoudre à peu près complètement. Voici en quels termes il se pose : Les d'Albon du Forez, dont sont sortis l'abbé de Savigny, Antoine d'Albon, et Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, descendent-ils des d'Albon du Dauphiné ?

— Nous nous prononçons pour l'affirmative. Voici nos preuves et nos présomptions :

Ce fut vers 910 que parut Arthaud Ier, le prétendant issu des ducs de Bourgogne et premier comte de Forez ; il fonda la première race des comtes de Forez, qui régna jusqu'en 1107.

— Vers 1070, Arthaud V, descendant d'Arthaud Ier, portait la couronne comtale; il eut une fille, Ide-Raymonde, et mourut en 1078.

Or, en 1075, il avait marié sa fille à Guigues-Raymond d'Albon, fils cadet de Guigues V, comte de Graisivaudan-Albon, dauphin viennois.

— Quand, plus tard, en 1107, la première race des comtes de Forez finit avec Guillaume IV, mort sans postérité, Raymond d'Albon, Viennois, du chef de la femme dont il recueillit les droits, hérita du comté de Forez et le transmit à son fils, Guigues d'Albon-Forez, qui devint la tige de la seconde race des comtes de Forez.

Cette famille-là eut donc le double titre de comte de Forez et de comte d'Albon ; il y eut des Forez-Albon,

près de Lyon, et des d'Albon dauphins viennois à Grenoble.

— Sans que le fait soit absolument certain, il est infiniment probable que les d'Albon purs descendaient d'une branche cadette des comtes de Forez-Albon.

La tradition sur ce point est constante, il y a, en quelque sorte, possession historique ; les d'Albon, qui avaient dans leurs chartiers les moyens de le prouver, ont toujours prétendu descendre d'une branche cadette des Albon-Viennois; le connétable de Saint-André faisait remonter la filiation jusqu'à l'an 1200; l'archevêque Epinac se vantait de sortir de l'antique famille des Albon, *ex antiquâ Albonum historiâ*, tous les anciens historiens de notre pays s'accordent à regarder l'illustre maison d'Albon comme un *reflet* des dauphins.

— Voici ce qui a dû probablement se passer.

Quand une grande famille avait deux noms, l'aîné gardait le nom principal, le cadet prenait le nom secondaire. Dans notre espèce, l'aîné fut *Forez*, le cadet *Albon* ; il faudrait bien peu connaître cette époque-là pour penser qu'il y fût possible d'usurper un nom tel que celui d'Albon ; le cadet, dans ce cas-là, laissait à l'aîné les armes de famille, il se forgeait un écusson et le chargeait habituellement d'armes parlantes ; le cadet d'Albon-Forez, poussé par un sentiment de piété, prit la croix avec cette devise : *Nonne cruce dealbati ?* ne sommes-nous pas purifiés par la croix ? la raison d'être de la devise se trouve dans la ressemblance entre *Albati* et *Albon*.

« Cette maison, dit Quincarnon, *tigée de souverains*, affecta les armes parlantes : *nonne*..... Je ferai bientôt voir que la plupart des armes des races illustres sont parlantes. » Ils portèrent *de sable à la croix pleine d'or*.

Nous sommes convaincu que notre hypothèse est la vé-

rité, cependant il nous est impossible de la démontrer historiquement, les matériaux manquent, la bibliothèque publique de Lyon, soit dans ses manuscrits, soit dans ses imprimés, ne présente pas une seule histoire de la noblesse lyonnaise et forézienne. Le sol du Lyonnais et du Forez semble avoir été infertile, et les grands noms que l'on rencontre dans nos nobiliaires, tels que ceux des Alleman, des Maugiron, des la Poype, des Chandieu, des de Luzy, des Miolans, des Terrail, des Grolée, des d'Albon, sont des noms dauphinois, mais cela n'est-il pas une nouvelle probabilité en faveur de notre système ?

Quoi qu'il en soit, les historiens sont d'accord sur le point que les d'Albon-Forez étaient célèbres dès le XIIe siècle.

Leur nom se retrouve partout, dans l'Eglise, au service du roi.

Un Jean d'Albon est chamarier de l'église de Saint-Paul de Lyon vers 1327.

En 1392, un Guillaume d'Albon est châtelain de Condrieu et gardien des terres du chapitre.

— Plusieurs d'Albon allèrent en Guienne combattre l'Anglais.

Vers 1350, la tige première des d'Albon portait le nom d'Albon-Sugny, ils avaient acquis Sugny des seigneurs d'Urphé.

A partir du commencement du XVe siècle, on a sur eux des documents beaucoup plus complets.

François d'Albon, abbé commendataire de Mauzac, chanoine et comte, était issu des Albon-Sugny, vers 1400; Guillaume d'Albon, abbé régulier de Savigny, était fils de Guillaume d'Albon, seigneur de Saint Forgeul, et de Françoise de l'Espinasse, dame de Saint-André en Roannais. Jean d'Albon lui succéda dans l'abbaye, dont un autre, Claude d'Albon, fut établi abbé commendataire.

L'abbé Guillaume eut trois frères, dont l'un, Henry, fut prévôt-chantre et comte de l'Église métropolitaine de Lyon.

Les deux autres se partagèrent les biens de la famille: Guichard, l'aîné, eut en apanage la terre et seigneurie de Saint-Forgeux ; il est regardé comme le chef de la branche directe, et cependant n'eut pas d'enfant de Philiberte de Sémur, dame d'Ouches en Roannais.

Jean, le cadet, eut en apanage la terre de Saint-André en Roannais (1441), sa femme, Guillemette de Laïre, lui donna une grande lignée, composée de quatre fils et une fille ; sa fille, Guicharde d'Albon, fut abbesse de Saint-Pierre de Lyon ; en 1475, Guillemette d'Albon, sa nièce, lui succéda.

Son fils aîné, Guichard, fut chanoine de l'Église métropolitaine de Lyon ; il y mourut chantre en 1486.

Son second fils, Guillaume, continua la branche directe et fut seigneur de Saint-Forgeux.

Son troisième fils, Gillet, fut seigneur de Saint-André en Roannais ; il habita le château de Saint-André et en prit le nom. Il fut le chef de la branche collatérale d'Albon-Saint-André (1443).

Son fils, Antoine, lui succéda.

Le dernier de cette branche fut Jacques d'Albon, connu sous le nom de maréchal de Saint-André. Voici ses titres: Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, chevalier de Saint-Michel et de la Jarretière, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du Lyonnais, maréchal de France, vers 1550. Il bâtit à Saint-André, un château, l'un des plus beaux de la province, et y mourut. Après sa mort, la seigneurie de Saint-André passa aux d'Apchon.

— Revenons maintenant à la branche directe.

En 1500, François, baron de Sassenage, dit le Petit,

epousa Guichardo d'Albon, fille de Henry d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux et de dame de Montmorin; elle mourut vers 1523.

En la même année 1500, Antoine d'Albon-Saint-Forgeux fut élu abbé de l'Ile-Barbe, et vécut jusqu'en 1514; il fut le dernier abbé régulier de cette église, qui, après sa mort, fut érigée en collégiale ; il fut remplacé par un autre Antoine d'Albon, qui fut le premier abbé-doyen, et ensuite devint archevêque et comte de Lyon.

Ce personnage était fort littéraire : ce fut lui qui tira de la *librairie* de l'Ile-Barbe et fit imprimer à ses frais le manuscrit des œuvres d'Ausone.

Pendant tout le XVIe siècle les d'Albon jouèrent un grand rôle à Lyon : lorsque, en 1542, le cardinal de Tournon se démit de ses fonctions de gouverneur, elles furent transmises à Jean d'Albon, fils de Guichard, seigneur de Saint-André. L'histoire a conservé le souvenir d'une grande revue qu'il passa en 1544, il reconnut que Lyon pouvait fournir dix-huit mille hommes en état de porter les armes; vers la même époque, et dans la crainte d'une invasion de Charles-Quint, il fit construire les remparts d'Ainay.

Pendant le gouvernement du maréchal de Saint-André Antoine d'Albon, abbé de Savigny, fut lieutenant pour le roi, à Lyon ; il fut prudent et ferme et, à plusieurs reprises, payant de sa bourse et de sa personne, il déjoua les projets de messieurs de la Réforme. Ceux-ci obtinrent du roi qu'il serait privé de la lieutenance et la firent donner à François d'Agoult, comte de Sault ; cet homme, peu estimable, était ce que l'on appelait alors un *politique* ; il aida les réformés à s'emparer de la ville, en 1562. Quant à l'abbé de Savigny, il devint évêque d'Arles.

Plus tard, l'archevêque Pierre d'Epinac, l'ami du second Balafré, le chef de la Ligue à Lyon, descendait des d'Albon

par sa mère et s'en vantait, il était fils de Pierre d'Epinac et de Guicharde d'Albon, sœur d'Antoine d'Albon, archevêque de Lyon, dont nous avons déjà parlé.

Si nous franchissons les troubles, nous retrouvons un Guillaume d'Albon, doyen du chapitre de Lyon, en 1642. L'armorial manuscrit rédigé en 1667 constate l'existence de quatre seigneurs d'Albon, chefs chacun d'une branche différente :

1° Gilbert et Philibert d'Albon, écuyer, sieur de Cordes, portant fascé contrefascé de onze pièces d'or et d'azur, parti fascé ondé de même et d'autant. (Erreur : ce sont les d'Aboin et non d'Albon).

2° Messire Gaspard d'Albon, chevalier, marquis de Saint-Forgeux, Avauges, Talaru, Nuelles, Combelandes et autres places.

3° Antoine d'Albon, écuyer, seigneur de Sugny.

4° Thomas d'Albon de Galles, écuyer, seigneur de Saint-Marcel-d'Urfé.

Ces trois derniers personnages portaient de sable à la croix d'or; en 1700, ils obtinrent le titre de marquis d'Albon. Les Fiefs du Forez, par Sonyer du Lac, constatent qu'en 1776 la branche des d'Albon de Galles existait encore.

Ces documents sont les derniers que nous ayons recueillis ; là devaient s'arrêter nos recherches. Il nous reste maintenant à dire un mot de l'hôtel des d'Albon à Lyon et de leur tombeau. (Ces d'Albon existent encore. Voir leur généalogie dans de Courcelles et dans mon *Histoire des archevêques de Lyon.*)

Leur hôtel était au-dessous du cloître de Saint-Jean, près de la rue des Deux-Cousins, leur tombeau était dans l'église des frères prêcheurs de Notre-Dame-de-Comfort, sous une voûte de l'église, du côté de la rue Saint-Domi-

nique. Une simple pierre marquait la place où ils dormaient. Tout finit ici-bas par une tombe.

Mais une autre tombe s'élevait aussi sur les collines du Dauphiné : la vieille châtellenie d'Albon, abandonnée dans le courant du XIIe siècle par les comtes d'Albon-Viennois ; elle ne revit plus ses seigneurs, elle importait peu aux dauphins, elle importait encore moins aux rois de France après la réunion.

Son veuvage devait être éternel. Pendant tout le moyen âge, soumise à un vulgaire châtelain, elle ne fut plus que l'ombre d'elle-même, et cependant, vers 1650, époque à laquelle écrivait Guy Allard, elle comptait encore trente-un feux, on y voyait encore un prieuré et une commanderie de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui avait succédé aux Templiers.

Mais, depuis deux cents ans, prieuré et commanderie sont tombés en poussière, le village de trente-un feux lui-même a disparu, chaque année un pan de mur s'écroule, le reste est anéanti. En 1845, on a démoli la dernière porte de la ville, vaste et antique porte romane; encore quelque temps et les historiens disputeront sur la place qu'aura occupé Albon.

Mais si les ruines périssent, la mémoire reste, le nom vivra ; *Albon* rappellera les gloires de notre primitive Eglise, la résistance opposée à l'hérésie d'Arius et de Mahomet, les grandeurs de la race des dauphins Albon et de la branche cadette, qui donna à la France Antoine, abbé de Savigny et le maréchal de Saint-André ; il rappellera une race toujours pure, toujours catholique, toujours nationale. Albon est et restera le plus grand nom de notre histoire locale, un nom honoré et glorieux.

HENRY GARD.

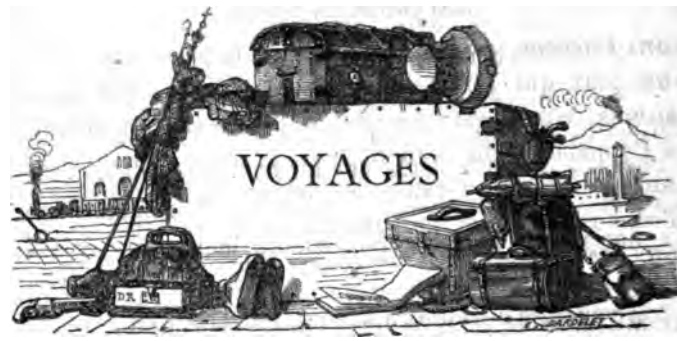

EXCURSION EN SUISSE

INSCRIPTION CRYPTOGRAPHIQUE

Sarnen est un gros bourg de 3,300 habitants, situé dans une charmante vallée, sur la rive gauche du lac du même nom, à l'altitude de 475 mètres. C'est une résidence aussi agréable en été, en raison des excursions que l'on peut faire dans les régions élevées qui l'entourent, qu'en hiver, à cause de la douceur de la température et du magnifique horizon que présentent les cimes glacées de ses montagnes, placées en cintre, tout autour.

Sarnen est le chef-lieu de la partie occidentale du canton d'Unterwald, division appelée *Obwald*. Cette ville ou bourg s'étend sur le confluent du dégorgeoir du lac, appelé *Sarnen-aa*, et de la rivière qui descend du Melchthal, le *Melch-aa*.

Au-dessus, vers l'est, s'élève le Pilate (*Pilatus*), en latin

mons Pileatus, groupe de montagnes le plus important de tous ceux qui dominent Lucerne et le lac des Quatre-Cantons; ce mont est ainsi désigné depuis environ un siècle. On l'appelait jadis le mont brisé, *Fractus Mons*, en allemand *Frakmont*, à cause des nombreuses anfractuosités qu'on y remarque et qui sont dues aux violentes convulsions des temps géologiques. Les points culminants appelés *Oberkaupet*, haute tête, et *Wilderfeld*, champ sauvage, sont aux altitudes de 2,222 et 2,228 mètres. Un peu au dessous est un magnifique hôtel, très-fréquenté par les touristes en été, mais complètement fermé en hiver maintenant, les domestiques qu'on y laissait d'ordinaire ayant été assassinés sans qu'on ait pu trouver la trace des criminels. On y parvient en trois ou quatre heures, à pied, à cheval ou en chaise à porteurs, d'Hergiswyl ou d'Alpnach, stations éloignées de Lucerne d'une heure et quart, en bateau à vapeur.

A Sarnen, comme à Lyon, le Pilate est le baromètre des habitants du pays, qui y trouvent la prédiction du temps de la journée.

Le dicton populaire exprime ainsi cette opinion :

Si le Pilate a son chapeau,
Le temps doit se mettre au beau
Présente-t-il son collier,
On peut l'ascension risquer ?
Mais s'il brandit une épée,
Pour sûr, on aura l'ondée (1).

(1) On connait à Lyon le vieux pronostic :

Quand Fourvières met son chapeau,
Saint-Just met son manteau.

Et celui-ci, non moins populaire :

Lorsque Pilat met son chapeau,
Le voyageur prend son manteau.

On sait que le mont Pilat qui domine Rive-de-Gier se voit facilement de Lyon. (*Note de la Direction*).

C'est-à-dire que si, le matin, la cime est dégagée de nuages et de brouillards, on peut rarement compter sur un ciel serein ; mais, si elle reste voilée jusqu'à midi, si elle est coiffée, *pilata*, d'un chapeau, alors le beau temps est assuré. C'est, comme on le voit, le contraire du Pilat de la Loire ; mais la légende est à peu près la même : c'est toujours la même tradition, relative à un gouverneur de la Judée, exilé par Tibère, et qui, tourmenté de remords, se serait précipité, du haut de la montagne, dans les eaux.

Du sommet du Pilate, la vue embrasse d'abord des pentes déchiquetées, couvertes de sapins et d'autres essences septentrionales, et dont le pied va se perdre en prairies, sur les bords du superbe lac, dont on distingue la forme particulière, celle d'une croix reposant sur quatre cantons, Lucerne, Unterwald, Uri et Schwitz. Au delà, la vue s'étend sur le Rigi, dont le sommet *Kulm*, alt. 1,800 m., est le but privilégié des touristes, à cause de son chemin de fer, qui en rend l'ascension facile, et de la beauté de son panorama.

Plus loin, l'Oberland bernois étale ses glaciers étincelants, parmi lesquels on remarque le *Weterhorn*, corne des tempêtes (alt. 3,703 m.), le village de *Grindelwald*, « bois des mûres » (alt. 1,139 m.), le *Münch-Joch* « col du moine » (alt. 3,667 m.), et par dessus tout, la *Jung-frau* « la vierge » (alt. 4,167 m.), et toute la succession des neiges éternelles, sur les pentes de la rive droite du Rhône supérieur.

Pendant mon séjour à Sarnen, en 1872, je parcourus les différentes localités qui l'entourent ; mais aujourd'hui je ne rendrai compte que de mes visites à une modeste chapelle, où se trouve une inscription de cloche, qui jusqu'ici a vivement intrigué tous ceux qui en ont eu connaissance, et sur laquelle j'appelle l'attention des touristes.

Sur la pente de la grande chaîne, qui domine au sud de la belle vallée de Sarnen, de Kerns à Sackseln, au delà de la montagne du Stanz-Horn « corne du Stanz » (alt. 1,886 m.), et la passe d'Aecherli (alt. 1,400 m.), illustrée par la résis-

tance des montagnards suisses, contre les Français, en 1798, au dessous de la montagne du Melchthal, si célèbre dans l'histoire religieuse et politique du pays, on distingue, à l'altitude de 799 mètres, une chapelle dédiée à saint Nicolas (*Saint-Nichlausen*), évêque de Myr, en Syrie. Au bas s'ouvre la vallée du *Melch-aa*, torrent qui sort d'un petit lac du même nom, dominé par les cimes neigeuses des Storregg (alt. 2,043 m.), Juchli (alt. 2,175 m.) et Hochstollen (alt. 2,484 m.).

De la terrasse de ce petit édifice, on jouit d'un charmant panorama. Des milliers de chalets émaillent les bois et les prairies des collines pentueuses environnantes. On a à ses pieds : 1° le *Mislin*, petit marais, avec chapelle dédiée à Ulrich, le bienheureux ermite, d'origine inconnue, vulgairement surnommé le *voleur de grand chemin*. Il serait trop long d'expliquer la bizarrerie de ce surnom. Nous continuons : 2° le *Ranft*, «la pente,» ancienne habitation du bienheureux Nicolas de Flue, convertie en oratoire ; 3° le *Fluli*, (petit rocher), ancienne maison où est né jadis cet ermite, dont le nom est attaché, dans le xve siècle, aux souvenirs historiques des dissensions civiles et des luttes nationales de la Suisse. De curieuses fresques ornent ordinairement le fronton ou l'intérieur de ces édifices : elles ont trait aux principales scènes de la vie de l'illustre anachorète dont on bénit la mémoire.

Ce qu'il y a encore de singulier à Saint-Nichlausen, c'est le chapelain, converti en aubergiste : c'est la coutume dans les contrées alpestres de la Suisse, où les pèlerinages ne sont pas, comme chez nous, créés à la suite des républiques ou des bouleversements politiques, mais sont le point de mire constant des populations pieuses. L'auberge *Gasthaus* est très-bien tenue, et le pèlerin et le touriste peuvent, en toute saison, y trouver un abri confortable contre la rigueur du climat. Le chapelain y sert avec une grande modération de prix et vend des photographies locales, parfaitement exécutées. Il y avait dans son salon, bien coquet,

de jolis dessins, parmi lesquels une charmante figure de l'ange gardien, avec une légende romane, que je traduis ainsi :

Celui qui, le matin, ne fait pas sa prière,
Restera délaissé, dans la journée entière.
Car, son ange gardien lui dit, avec douleur :
Où donc vas-tu, tout seul, privé de protecteur ?
Qui veillera sur toi, dès l'aurore naissante,
Sur tes pas incertains, ta marche chancelante ?
Oh! reviens, pauvre enfant, reviens auprès de moi ;
Prie, avant de sortir, que Dieu soit avec toi !

La chapelle de Saint-Nicolas (*Nichlausen*) n'aurait rien de bien remarquable par elle-même, si elle ne passait pas pour la première église fondée dans le pays ; on sait que le christianisme s'introduisit en Suisse, dès le ve siècle, a la suite de l'invasion des Francs, et que les premiers couvents s'y établirent au viie. C'est aussi l'époque où furent employées, en occident, les premières cloches pour le service divin. Sur le fronton de cette petite église est une fresque, représentant le serment, au Rutli, des trois libérateurs de la Suisse (1307), *Walter Fürst*, *Werner Stauffacher et Arnold de Melchthal*, accompagnés de trente hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald, pour prêter le serment de délivrer leur patrie de la tyrannie des baillis autrichiens. Ceci donne une grande signification historique à ce modeste monument, élevé par une population patriotique.

Saint-Nichlausen est à égale distance (6 kilomètres) de Sarnen, de Sackseln et de Kerns, trois localités, à peu près de même importance, dont nos malheureux légionnaires du Rhône de 1871 ont dû rapporter de favorables impressions, et où ils ont laissé, dans une population franche, honnête et naïve, d'éclatants témoignages de mutuelle sympathie. Parmi eux se trouvait un ex-officier de marine, excellent calligraphe, qui a composé un tableau caracté-

ristique des mœurs et des sentiments du pays, lequel est aujourd'hui déposé dans le salon de l'hôtel de la commune de Keans : il représente les armoiries allégoriques des soixante-et-douze corporations de cette commune. Car c'est une grave erreur d'appeler *République* la confédération suisse. Rien n'est plus aristocratique ni plus paternel ; c'est presque une oligarchie.

Parmi ces armoiries, je remarque celle du vénérable et savant curé de la paroisse, M. von Ah, où figurent trois fleurs de lys (Louis VII) d'argent, probablement legs de quelqu'un de ses ancêtres, tombé fidèlement, en août 1792, au service de la monarchie et de la nation françaises. Les armes de la commune sont représentées par trois gerbes d'or, allusion au vieux mot saxon Kern, qui signifie fruit et, par extension, grain, le pays étant renommé pour ses riches céréales. Un autre blason est celui du landamann (préfet-maire) actuel, appelé *Durer*, qui a pris une tour pour emblème. En effet, son nom s'explique parfaitement par ce mot, que l'on trouve dans les anciens et modernes idiomes germaniques. Mais un blason qui m'a particulièrement intéressé est celui de M° *Hans Franz Roethli Weber*, c'est-à-dire littéralement de M° Jean-François Roethli, tisseur. Ce blason est dans un ovale doré, fond rouge, appuyé sur deux branches de chêne vert : deux étoiles d'argent sont au-dessus, deux navettes sont étendues sur un battant, et le tout repose sur une feuille de trèfle, autre sujet allégorique, que l'on rencontre sur presque toutes les autres armes du pays.

Les métiers de soierie sont répandus autour de la chapelle de Saint-Nicolas ; il n'y en a pas beaucoup à Kerns, mais un plus grand nombre existent vers Sackseln et Longern; on y tisse généralement des florences, pour le compte des fabriques de soieries de Zurich.

La chapelle de Saint-Nicolas est isolée. Son clocher est une tour antique, appelée *Heidenthurm* (tour des païens), dont l'architecture moyen âge rappelle le style de presque

tous les clochers ou beffrois du pays. Elle a fait le sujet de nombreuses dissertations, notamment du Dr Christ, de Bâle, dans un ouvrage intitulé *Kernwald*. On donne vulgairement le nom de *petite filiale*, c'est-à-dire succursale de la paroisse de Kerns, à ce monument singulier.

La dernière fois que je le visitai, je fus accompagné par le propriétaire de l'hôtel de la Couronne, M. William Britshgi, qui eut l'obligeance d'en faire un croquis, en y ajoutant les appendices supérieurs, supprimés depuis une trentaine d'années. Le cliché, que nous devons au burin de M. S. Magdelin, l'a reproduit avec la plus parfaite exactitude.

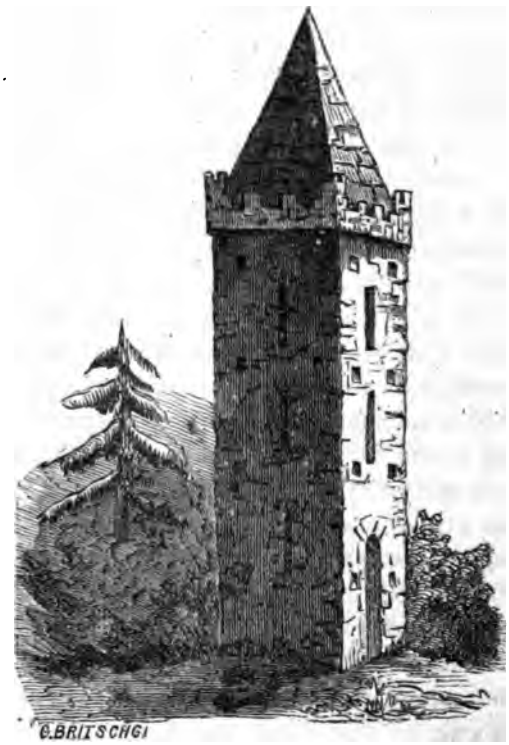

C'est une tour romane, d'un style identique aux autres clochers disséminés dans les alpes suisses, au Saint-Gothard,

au Simplon, au Splugen et ailleurs, dont la construction pourrait remonter du IVe au VIIIe siècle, à l'époque où les Bourguignons occupaient la contrée ; néanmoins, la tradition la ferait remonter de l'an 110, A. E., à l'expulsion des Romains, au Ve siècle de N. E. Cette présomption ne peut être fondée sur le mode de construction et le genre de matériaux employés, qui n'ont aucun rapport avec ceux de l'époque. Le genre de construction actuel accuse plutôt les XIe, XIIe ou XIIe siècles, à moins que le monument primitif n'ait été reconstruit à des époques différentes. On sait combien la Suisse, et surtout la partie alpestre, est sujette aux convulsions géologiques. On connait une bulle papale du XIIe siècle, qui donne au chapelain de Saint-Nichlausen la permission de quêter, afin de trouver les ressources nécessaires pour la restauration de la chapelle, anéantie par une commotion terrestre (tremblement de terre).

Cette tour est quadrangulaire, construite en matériaux grossiers du pays, tant en calcaire grisâtre jurassique, qu'en granit feldspathique blanchâtre, ce dernier obtenu des blocs erratiques nombreux qui gisent à l'entour. Elle est isolée de l'église et est environnée de noirs sapins et d'autres essences communes à ces sites sauvages. Il y a une trentaine d'années qu'elle possédait au sommet une espèce de terrasse et de garniture en machicoulis, ce qui prouve que le monument religieux a eu également un but défensif, qui dénote une époque moyen âge. Chacun des quatre côtés a environ cinq mètres et la hauteur dix mètres. Chaque face a trois ouvertures étroites, évasées en dedans et accompagnées de certains trous réguliers, ronds, huit sur chaque face ; celle qui regarde la chapelle possède une petite porte, à cintre roman allongé. L'escalier en bois, très-difficile, surmonté d'une échelle, comprend trente marches ; le sommet du clocher se termine par une flèche moderne en zinc.

Sur la partie supérieure intérieure du monument sont installées trois cloches, deux inférieures, d'environ 80 cen-

timètres de hauteur chacune, l'une portant la date de 1605, avec une inscription latine en lettres ordinaires et ne présentant aucune particularité notable ; l'autre, à la date de 1572, avec une inscription également latine, en lettres gothiques du xe au xve siècle. La cloche supérieure est, comme les autres, de forme élégante. Sa grandeur est d'environ soixante centimètres, et porte à la couronne une inscription en caractères runiques ou romans, mais parfaitement distincts.

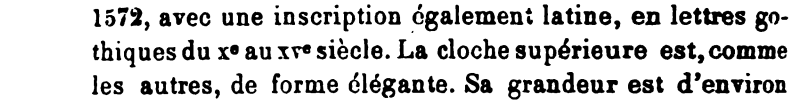

M. Magdelin, que j'ai déjà cité, les a reproduits très-fidèlement, d'après une copie du Dr Liebenau, de Lucerne, qui a lu l'inscription de droite à gauche, ainsi que cela se pratiquait souvent, avant le xiie siècle :

SANCTAM DA LEGEM, SANCTVM LOCVM A CVLMINE LVGEM (1).

C'est-à-dire : « Je donne la sainte loi.— Du haut (de ce monument) je plains le saint lieu. Cette traduction m'a paru tout à fait de fantaisie ; mais il y aurait mauvaise grâce à la critiquer avant d'en avoir une autre, au moins équivalente, à offrir.

Il est regrettable que la difficulté de la position de la cloche n'ait pas permis d'en faire un estampage, ce qui en aurait beaucoup facilité la traduction. Mais ce qui annonce l'obscurité de l'inscription, c'est qu'ayant été soumise, vers 1848, au fameux polyglotte suisse, à Jacob Mathys, le simple chevrier, devenu chapelain de Richenbach, on ne put en obtenir aucune solution. (Voir la vie de cet illustre Mezzofanti des Alpes : *Moniteur de Lyon*, juillet 1873.)

D'après M. Liebenau, cette sentence peut faire allusion à saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui, au xiie siècle, par-

(1) En lisant au dernier mot de l'inscription *lugens*, on pourrait traduire : *En gémissant* ou *par tes gémissements*, du haut du saint lieu, donne la loi sainte. (*Note de la direction.*)

courut le chrétienté, pour prêcher la croix ; elle peut avoir été fournie au fondeur par un prélat du monastère voisin d'Egelberg,

On sait que les Chinois connaissaient l'usage des cloches depuis les temps les plus reculés. Comme règle des poids et mesures et étalon du système décimal, la cloche, le *thoang-tchong*, date d'un empereur qui vivait 2,600 ans avant notre ère. La cloche ou clochette, employée comme instrument de musique par les mêmes peuples, est aussi ancienne. Pline rapporte qu'il y avait au sommet du tombeau de Porsenna des sonnettes qu'on entendait au loin, quand le vent les agitait. Les premières cloches, fondues en Occident, le furent à Nola, en Campanie, vers 420, d'où est venu le nom latin de *Campana*. La première cloche placée en Allemagne fut fondue à Saint-Gall en Suisse, vers le VIe ou VIIe siècle. L'emplacement sur lequel sont élevés le clocher et la chapelle de Saint-Nicolas, étant venu à s'effondrer, au XIIe siècle, comme nous l'avons déjà dit, par un mouvement du sol, la cloche en question ne peut être antérieure à cette dernière date, à moins que la cloche n'ait été retirée et préservée, ou refondue sur le même modèle.

Le champ, comme on le voit, est aux hypothèses. On a composé les caractères de cette inscription avec toutes les formes connues des premiers âges du christianisme ; on les a soumis aux personnes les plus compétentes de l'épigraphie campanaire ; toutes ont donné la même réponse : *l'estampage! l'estampage!*

C'est aussi ce qu'il est à souhaiter que l'on obtienne des touristes ou des pèlerins qui liront ces lignes et qui se rendront à Saint-Nichlausen. Il est d'un grand intérêt historique de connaître la date de cette cloche mystérieuse, date qui fixe l'époque de la construction de la tour, et qui peut jeter un jour nouveau sur les temps les plus reculés de l'histoire du christianisme, dans l'antique Helvétie.

Isidore HEDDE.

COLONGES AU MONT-D'OR

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE, ÉTYMOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUITE (*)

COLONGES. — Le 21 mai 1004, Raynaud, abbé d'Ainay, et ses religieux, cédèrent à *Adalburne* et à *Sulpicie*, sa femme, une terre arable et autres biens situés *in villa Colonias* (dans la villa de Colonges).

« Au nom du Christ, *dit l'acte*, moi Raynald, abbé d'Ainay, « et tous les moines, voulons qu'il soit notoire à tous, présents « et à venir, qu'Adalburne et sa femme sont venus en notre « présence, nous suppliant de leur accorder quelques-uns de « nos biens, ce que nous avons fait. Nous leur avons concédé « de la terre arable *en divers lieux*, une vigne et aussi une « *saulée*, le tout situé dans le pays lyonnais, canton du « Mont-d'Or, dans les villas de *Saint-Cyr*, de *Colonges*, et de « *Tarencen* (1), à la condition que tant qu'ils vivront, ils paye- « ront chaque année un demi muid de vin et de froment au « recteur de l'abbaye, et que le premier qui mourra laissera au « couvent sa part. Si celui qui survit veut cette part, elle lui « sera accordée *à prix réduit*, si par ses bons services les rec- « teurs du couvent le jugent convenable ; lorsque tous deux se- « ront morts, la terre, sans aucun retard, avec toutes les amé- « liorations, reviendra à l'abbaye. »

Les signataires de l'acte, presque tous moines d'Ainay, sont les suivants : Raynald, abbé, Walcher, Abbon, Aschiric, Udul-

(*) Voir la précédente livraison.

(1) La *terre arable* à Saint-Cyr, la *vigne* à Colonges et la *saulée* le long du *Tarencen*, aujourd'hui ruisseau du Montgela, coulant sous terre.

bald, Anselme, Teutard, Itier, Gausbert, Warnier, Durand, Gaudmar, Eudes, Aymon, Edelbert, Radulfe, Gauceran, Ydbert, Wichard, Arnulfe, Foldrade, Gerard, Grimald, Raynald, Otbert, Amblard, Foucher, Etienne. (Cart. d'Ainay. ch. 36.)

ETYMOLOGIE. — Le nom latin de Colonges est *Coloniæ*, d'après la charte de l'an 1004. *Coloniæ* est le pluriel de *Colonia*, voilà pourquoi *Colonges* est au pluriel. Au moyen âge, le bas latin *Colonia, Coloniæ* avait le sens de *colonique* (petite ferme, petite métairie) qu'un ou plusieurs *colons* faisaient valoir. *Colonges*, par son nom seul, indique une *réunion de coloniques*, ce qui formait jadis une *villa*, dont on a fait *village*. Les *vilains* étaient les habitants de la villa.

Il paraît assez bizarre que *Colonia* latin ait donné *Colonge* au lieu de *Colonie*. Cela tient à ce que les peuples du nord qui voulaient parler le latin avaient l'habitude de glisser un son du gosier devant *n*, de manière à produire *gn*; ainsi *Colonia* est devenu *Colognia*, puis *Cologne*. *Albiniacus* est devenu *Albigniacus*, puis *Albigny*.

En outre, par une pression de la langue sur le palais, les syllabes *agne, igne, ogne*, deviennent *ange, inge onge : Montania, Montagnia, Montange* et *Montagne, Colonia, Colognia, Cologne et Colonge*. Donc *villa Coloniæ* signifie *villa des coloniques* ou *métairies*. Les premières habitations de Colonges furent près de l'ancienne église. Plus tard, on eut les *basses Colonges*, près de la Saône.

La vraie orthographe de Colonges est d'être au pluriel, avec une seule L. On le trouve écrit Colungis en 1209, et Colonges en 1409.

Comme nous l'avons dit, la commune de Colonges n'a point d'histoire proprement dite, de simples faits locaux communs à toutes les paroisses de France, viennent jeter un certain jour sur l'état de la terre et des hommes qui la cultivaient. Nous allons, pour l'instruction de nos lecteurs, citer trois reconnaissances faites, par des tenanciers aux abbés de l'Ile-Barbe et une

statistique paroissiale qui ne laisse rien à désirer sous le rapport des renseignements à la fin du XVIIe siècle.

RECONNAISSANCES FÉODALES.

1677. — Sieur *Etienne Beluze*, marchand bourgeois de Lyon, fils de Léonarde *Vergnais*, volontairement reconnaît confesse tenir, porter et posséder en emphitéose perpétuelle de la rente censive, seigneurie haute, moyenne et basse d'illustre Mgr Jacques-Gabriel de la Chaise d'Aix Dubut, archidiacre de l'abbaye de l'Ile-Barbe, seigneur du bourg de la dite île, Caluire, le Vernay, *partie de Colonges* et autres lieux, absent, le notaire soussigné, pour lui présent, stipulant premièrement. Item une vigne contenant deux fosserées faibles ou environ situées au territoire du Poizat, proche de la Torveonnière, faisant anciennement une petite partie du troisième article de la reconnaissance de Jean, fils de Pierre Gaigneur, article troisième, au terrier *Pontis ?* le dit article; depuis du deuxième de Claude Gaigneur, terrier Riche, jouxte la vigne d'André Vergnais, anciennement divisée, le chemin de l'église de Colonges ou des maisons Rey et Obery à la Torveonnière ou au grand chemin de Couzon, étant entre deux, du matin vigne et terre de Nicolas Noually, divisée de vent le chemin tendant des dites maisons ou de l'*Aussepied* au vivier ou rieux de la Torveonnière de soir, et l'autre vigne du dit André Vergnais, divisée de bize, sous le cens et servis annuel et perpétuel d'un tiers de coupe et les vingt-quatrième et quarante-huitième d'autre coupe de froment, mesure de Lyon. Les deux tiers d'une coupe d'avoine même mesure.

Item, article 6. Une vigne située au territoire de Moyrand ou de la Fredonnière faisant partie des reconnaissances de Jean Dupin, article premier, et Martin, fils de Jean Dupin, dit Delorme, article premier, au terrier Debura, le fut ensuite des Gaigneur et des Ravier dits Duvoley, jouxte le grand chemin, tendant de Lyon à Couzon, de soir, les terres et vignes du sieur Etienne Beluze et des héritiers de Claude Girin, le jeune, di-

visées de vent, la vigne des héritiers de maître Jean Debombourg, notaire royal, qui fut du dit Jean Dupin, dit Delorme, et après des Gaigneur, mouvant de la rente de Sandars, qui était anciennement du seigneur archevêque de Lyon, du matin, la vigne de Lambert Ravier, divisée de bize, sous le cens et servis annuel et perpétuel égalation faite d'un demi raz et un seizième d'autre raz d'avoine, d'un tiers de quarte et la douzième d'autre quarte de vin, le tout mesure de Lyon, et de deux deniers forts. — Item, fait et passé à Colonges, le 21 mars 1677, en présence de Michel, notaire royal, dûment scellé.

1677. — *Claude Beney*, dit Goy, tant en son nom que de Barthelemye Turrin, sa mère, volontairement reconnaît et confesse tenir, porter et posséder en emphitéose perpétuelle de la directe censive et seigneurie haute, moyenne et basse de Mgr Jacques-Gabriel de la Chaize d'Aix Dubut, archidiacre de l'Ile-Barbe, seigneur du bourg de la dite île, Caluire, le Vernay, *partie de Colonges*, et autres lieux absent, le notaire royal soussigné pour lui présent et acceptant. Premièrement : Une vigne contenant environ trois *fosserées* ou *une bicherée*, située proche le *puits* d'Ouillon, territoire du *tréve d'Oullion*, par le confessant acquise de la veuve d'André *Manissier*, faisant un quart du sixième article de la reconnaissance de Jean et Pierre *Manissier* au terrier *Pontis* ; fut après du dernier article de la reconnaissance de Laurent *Valensot*, au terrier Ruyon faisant ensuite le quart du cinquième article de celle de Jean Manissier au terrier Riche, jouxte la terre et vigne de Hugues *Gamboyson* et de la veuve de Pierre *Rey* qui furent des *Servandon* et auparavant des Guy.

Le chemin tendant des *maisons du Cruix* ou de là *Chonnière* ou des maisons des *Manissier* et *Compagnon* au puits d'*Oullion* ou à la *Pellonnière* entre deux du matin ; la vigne de Jean *Valensot* dit *Mame* divisée de vent, celle de Pierre *Compagnon* l'aîné dit *Cordonnier*, par un coin aussi de vent ; la vigne de Jeanne *Amy* et Pierre *Compagnon*, son fils, aussi divisée de soir et la vigne de Jean *Favrin*, acquise du noble *Raymond de Lau-*

rencin, sieur du Péage. La place de certain. chemin tendant du *trève d'Oullion* à l'église de Colonges, à présent détruit entre deux de bize, sous le cens et servis annuel et perpétuel d'un demi raz et une demi coupe d'avoine, mesure de Lyon, *d'un quart* de poule et un denier et pille fort. Fait et passé le 8 mai 1677, en présence et signé Michel, notaire royal, dûment scellé au bureau de Lyon,

1691. — *Nicolas Béraud*, habitant de Colonges, volontairement reconnaît et confesse tenir, posséder en emphitéose perpétuelle et directe seigneurie et censive d'illustrissime et révérendissime seigneur Camille de Neuville, abbé de l'abbaye royale de l'Ile-Barbe, absent. Le notaire royal pour lui présent et acceptant à son profit et de ses successeurs, ce à cause de la rente noble dépendant de *la table abbatiale* dudit Ile-Barbe, la moitié d'un fonds ci-dessus parlé de Jérôme Gorrel, dont les deux parties se confinent par le chemin de *Montgarin*, tendant du bourg de l'Ile-Barbe aux *Basses Colonges* du matin, la terre et vigne de Marguerite Manissier, veuve de Nery *Dupin*, divisée de vent, autre chemin tendant du dit bourg au *treve Pasquet* au *Hautes Colonges* de soir et les terres et vignes de Jean Riche dit Jacob, aussi divisées de bize sous le cens et servis annuel et perpétuel *égalation* faite ce jourd'hui à cause du partage qu'ils ont fait de trois coupons et demi et un dixième d'autre froment mesure du grenier du seigneur abbé, semblable à celle de Lyon et en la sixième d'une geline. La moitié d'icelle, confinant tant du côté du matin et celle du dit Jérôme Gorrel, du côté du soir, portant lods, milods, vues, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux, conformément aux anciens terriers, etc.

Fait et passé au dit lieu de la Pelonnière, maison de Michel Turrin, notaire royal, capitaine et lieutenant des juridictions de Colonges et Rochetaillée. 20 octobre 1691.

1699. — QUESTIONNAIRE ENVOYÉ PAR Mgr D'HERBIGNY, INTENDANT AU SYNDIC (maire) DE COLONGES, ET RÉPONSES DU SYNDIC.

D. — De quel diocèse est la paroisse ?

R. — Du diocèse de Lyon.

D. — De quelle province ? Si elle s'étend dans plusieurs, il faudra les marquer et dire le nom et la parcelle qui sera de la généralité de Lyon ?

R. — Du Lyonnais, et s'étend au *Franc-Lyonnais* et cette parcelle s'appelle le *Vernay*, de la généralité de Lyon.

D. — De quelles élections ? (1).

R. — De Lyon.

D. — Quelles autres paroisses la bornent ?

R. — Au midi, Saint-Cyr et Saint-Rambert ; au nord, Fontaines et Saint-Romain ; au levant, Rillieu, le chemin de Lyon à Neuville, entre deux ; au couchant, Saint-Cyr.

D. — Quelle étendue a-t-elle ?

R. — Depuis Saint-Romain à Saint-Cyr, environ *mille pas*; depuis Chareizieux à Saint-Rambert, environ, presque un quart de lieue ; depuis Fontaines à Saint-Rambert, de delà la Saône, environ demi quart de lieue ; depuis Saint-Cyr, au levant, environ un quart de lieue.

D. — De cette étendue, quelle portion est en terre labourable?

R. — De delà la Saône, la moitié en bois, le quart environ en vigne, l'autre en terre.

De deçà la Saône, la moitié en vigne et l'autre en terre.

D. — Quelles sortes de grains ou de fruits s'y recueille-t-il ?

R. — De delà la Saône, on cueillit du blé blondé et du vin et bois ; de deçà la Saône, à Colonges, on cueillit blé blondé, vin, chanvre, cerises, raves et fromages blancs, qui se vendent en été à Lyon toutes les semaines.

(1) L'*Election* était un tribunal de première instance pour les contestations relatives aux tailles, aides et autres impôts.

D. — Quelle portion en vigne?

R. — La moitié à Colonges et le quart au Vernay.

D. — Quelle portion en prairie?

R. — M. D'Aveyne, l'archidiacre de l'Ile-Barbe, M. de la Chaux, Cotelle-Maleville, Manillon, bourgeois de Lyon, M. Petit. possèdent tous les prés.

D. — Quelle portion en bois?

R. — Point de bois à Colonges, de deçà la Saône, excepté un habitant nommé Vergnais, qui y possède une bicherée; au delà de la Saône, au Vernay, la moitié.

D. — Quelle qualité du terroir? Stérile ou fécond, terre forte ou légère.

R. — Terre légère, fertile à force de fumer; à quoi on parvient par la proximité de Lyon; sans quoi elle serait peu fertile.

D. — Quel nombre d'hommes mariés et de garçons de vingt ans et au-dessus?

R. — Au Vernay sont dix-huit hommes mariés, six garçons; à Colonges se trouvent quatre-vingt-seize hommes mariés et quinze garçons.

D. — Quel nombre d'enfants et de garçons au-dessous de vingt ans.

R. — Depuis vingt et au-dessous se trouvent à Colonges cinquante-six garçons, au Vernay six.

D. — Quel nombre de femmes mariées ou veuves et de filles âgées?

R. — Autant qu'il se trouve d'hommes mariés à l'article là-dessus. Quand aux veuves, au Vernay, il s'en trouve cinq et point de filles, que de nubiles au nombre de cinq. A Colonges, dix-huit veuves et dix filles de cinquante à soixante-dix ans.

D. — Quel nombre de jeunes filles?

R. — Environ soixante-trois de vingt ans et au-dessous, à Colonges. Au Vernay, depuis trente ans et au-dessous, s'en trouvent dix-huit.

D. — De combien autrefois? Le nombre des habitants était-il plus grand ou plus petit?

R. — Il y a vingt ans qu'il y avait à Colonges, en tout, envi-

ron sept cents communiants ; maintenant il s'en trouve à peine quatre cents à Colonges et cent au Vernay.

D. — S'il y avait autrefois plus d'habitants, quelle a été la cause de la diminution ?

R. — Autrefois il y avait plus d'habitants que maintenant. Les bourgeois ayant acquis du bien ont mis plusieurs maisons à bas ou en ruine, de deux en faisant une. La multiplicité des impôts, le peu de terrain ont éloigné l'autre partie. La mort qui arriva en 1695 et la guerre qui a fini en a supprimé l'autre. Il y a eu aussi disette de blé.

D. — Noms des gentilshommes demeurant dans la paroisse, s'il y en a ?

R. — Nul de ces messieurs y demeurent, n'étant que de temps en temps, qui sont : M. d'Avéyne, écuyer, de Fontanille, l'archidiacre, seigneur du lieu.

D. — Qui est seigneur du clocher ?

R. — M. Pescher, archidiacre de l'Ile-Barbe.

D. — S'il y a des fiefs dans la paroisse, marquer leurs noms et à qui ils appartiennent.

R. — Une *rente de Sandars*, dont M. Daveyne jouit. L'Eglise de Lyon et Mgr l'archidiacre jouissent du reste. M. l'aumônier de l'Ile-Barbe a une petite rente au hameau du Vernay.

D. — Quel est le commerce-métier ou travail des habitants ?

R. — Sont tous laboureurs, vignerons, quelques tisserands.

D. — Qui jouit des dixmes ?

R. — Au hameau du Vernay, l'aumônier de l'Ile-Barbe en jouit tout seul. De deçà la Saône, il jouit encore d'une petite portion assencée (affermée) autrefois cinquante livres. A Colonges, Mgr l'archidiacre jouit *du dixme*, avec le curé qui en a un tiers pour sa provision et MM. les comtes de Saint-Jean, une petite portion.

TABLEAU DU FERMAGE DES DÎMES DE COLONGES.

		Fermiers.	Livres.
1753.....	6 ans.....	Roset.....	1310
1759.....	6 ans.....	Durand.....	1314
1765.....	6 ans.....	Guillot.....	1300
1771.....	6 ans.....	Dupuy.....	1950
1777.....	6 ans.....	Lagoutte....	2020

Le sieur Rocher, secrétaire du chapitre de Lyon, était exempt par faveur, ainsi que sa sœur, des dîmes pour leurs biens et campagnes à Colonges.

DÎMES DU VERNAY.

1745.....	6 ans.....	Parusset.....	970
1750.....	6 ans.....	Cusset.....	1320
1756.....	6 ans.....	Chassière	1320
1762.....	6 ans.....	Joannon.....	1120
1768.....	6 ans.....	Prost.....	1290
1774.....	6 ans.....	Cochet.....	1541

CHATELAINS ET GREFFIERS DE COLONGES.

1620? — Claude Debombourg, notaire royal et greffier de Colonges et bourg l'Ile Barbe.

1650? — Philibert Debombourg, notaire royal, greffier de Colonges et bourg de de l'Ile-Barbe.

1748. — *Rocher*, châtelain et lieutenant de juge des juridictions de Colonges, Saint-Rambert, Caluire et le Vernay.

Paccard, greffier.

Pierre Grand, notaire, procureur d'office.

1778. *Ravier*, greffier en place de *Girard*.

G. DEBOMBOURG.

A continuer.

SAINT-MARTIN-D'EN-HAUT

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

Au centre des montagnes du Lyonnais, sur une colline qui relie la chaîne de l'Iseron à la chaîne de Riverie et sépare le bassin du Garon du bassin de la Coise, conséquemment point de partage des eaux du Rhône et de la Loire, est bâti le village de Saint-Martin-d'en-Haut, ou Saint-Martin-en-Haut.

On serait dans une étrange erreur de croire que la qualification de *haut* qui accompagne le vocable de Saint-Martin, est due à la position élevée du village. *Haut* est l'altération d'un terme bien plus ancien ; il n'existe de commun entre les deux qu'une certaine assonnance, ainsi que nous allons essayer de le prouver.

La première fois que, à notre connaissance, il soit question de ce village dans nos annales, c'est dans une charte de l'an 984, recueillie par le P. Menestrier. Il est mentionné sous le nom de *Noal* et de *Noll,* puis d'*ecclesia de Nolliaco*, puis *ecclesia sancti Martini de Nolliaco*. Sur d'autres chartes postérieures à celle-là, *de Nolliaco* offre les variantes *de Noals*, *de Noaus*, *Danoaux*, *de Annalibus*, *de Annualibus*, *Anoaux*, *Anaux*. Ces noms latins devinrent successivement Saint-Martin-des-Annales, Saint-Martin-des-Anneaux, Saint-Martin-d'Anaux. Après avoir inventé toutes sortes de légendes pour motiver ces surnoms d'Annales et d'Anneaux, on en vint à croire que celui d'Anaux n'était que la réunion des deux mots *en haut*, expression adoptée avec un semblant de raison par tous ceux qui connaissaient la localité. L'origine d'Anaux était donc trouvée ; nos écrivains, jaloux de remettre en bon français ce mot qu'ils croyaient corrompu par la prononciation populaire, se hâtèrent d'y intercaler le malencontreux *h* aspiré, lequel, à son tour, ne contribua

pas peu, par une orthographe insolite, à jeter un nouveau trouble dans l'esprit des étymologistes, qui veulent autre chose que des légendes, et ne sauraient se contenter des *à-peu-près*.

Nous croyons avoir réussi à expliquer la nature de *haut*, qualificatif de Saint-Martin ; nous allons maintenant traduire les mots de *Noll* et de *Nolliaco*.

Noll est la contraction de l'ablatif *de Nolliaco*, comme *Nolliaco* est lui-même la contraction de *Novalli* + *acus*. Et *Novalliacus*, dépouillé de son suffixe, que nous expliquerons plus loin, vient du latin *novale* et *novalis*, patoisé et francisé *novale*, lesquels mots ont pour générateur *novellus*. Novale est une de ces expressions qui reviennent fréquemment dans les cartulaires, pouillés, terriers et autres actes ou titres du moyen-âge ; il servait à désigner des terrains nouvellement défrichés, rendus propres à la culture ou à la construction de fermes et d'habitations rurales. Le *Glossaire* de Ducange les nomme ainsi : *novale, nova cultura, novalis ager, novales campi*.

Ces terrains concédés gratuitement à des colons cultivateurs étaient pourtant assujettis à un certain droit, appelé droit de *Novales, dîmes novales*, redevances dues au seigneur ou au curé du lieu. Or, *sanctus Martinus de Novalliaco*, n'est autre que Saint-Martin-des-Novales, des terres nouvellement cultivées. Et ce mot de *novale* a lui-même naturellement servi de dénominateur à la plupart des localités qui se trouvaient dans ces conditions-là. De ces localités, nous mentionnerons seulement celles que nous avons visitées et décrites dans nos divers ouvrages.

Les villages et hameaux de Naux, de Naoux, Neauel, Nuelle, Noally, Noailly, Nouailles, Nollieux, Nivolas, Nivollet, Novel, Novelle, Noval, Novalaise ou Novalèze au mont Cenis, Novalaise en Savoie. Nous passerons sous silence les Neulize et Neulise, les Noailhant, les Noaillé, les Noailles, etc., qui se trouvent en dehors de nos excursions. Toutes ces localités sont latinisées sous les variantes de *Noals, Noaux, Nuals, Noyoux, Naoux, Noeltis, Noella, Noaille, Nualibus, Novalibus, Novaliacus, Noaliacus, Novals, Villa Novaliciæ, Novalisia, Novaleysia, Novalesia*.

Notre confrère, M. Frédéric Noëlas, connu par d'intéressantes études sur le Forez, et le célèbre maréchal de Noailles doivent leur nom au radical désigné ci-dessus.

Il nous reste maintenant à expliquer pourquoi ces dernières dénominations ont conservé à peu près intacte la syllabe *noll*, défigurée, il est vrai, méconnaissable dans Saint-Martin-d'en-Haut. Le *noal* qui les constitue a toujours été un pur substantif, tandis que dans Saint-Martin, il est considéré comme un qualificatif, lequel prend naturellement dans la latinité le signe de l'ablatif, représenté par la préposition *de* : *de nolliaco*. Ces deux mots, soudés ensemble par l'ignorance des clercs du moyen-âge et contractés par une prononciation vicieuse, sont devenus *danol* et, par la forme française, *Danaux*, puis *anaux*, lesquels, nous le répétons, ont formé Saint-Martin-Danaux ou Saint-Martin-Anaux, avec l'orthographe modifiée d'en-Haut ou en-Haut, qui, de prime abord, semble avoir sa raison d'être comme pour rappeler l'altitude du territoire de ladite commune.

Dans ce radical, *nol* ou *noal*, on remarque les deux consonnes *n*, *l* (*l* devenant quelquefois *u* par la loi des muables). Elles forment la charpente du mot et se retrouvent dans toutes ses variantes. Quelles que soient les voyelles placées entre ces consonnes, on a toujours le même sens. Ce phénomène est une des grandes lois constitutives des langues ; sans l'observation de cette loi, toute étude étymologique restera incomplète. Quant à l'*ac* de *Nolliacus*, c'est un suffixe celtique latinisé *acus* ; ajouté soit à un nom de lieu, soit à un nom d'homme, il a le double sens d'appartenance et de collectivité.

Si l'*ac* semble avoir disparu de la plupart des noms où il existait originairement, on doit attribuer cette quasi disparition à la mollesse de la prononciation particulière à nos contrées, qui a produit l'assourdissement successif de cette finale. Par une raison contraire, l'*ac* a persisté dans les provinces du centre et du midi.

Nous avons employé a dessein le mot de quasi disparition ; c'est qu'en effet l'*acus*, par la chute de la consonne *c*, s'est modifié en *aus*, *eux*, *ieux*, *y*, *as*, *at*, *et*, *ais*, *ex*. Nous connaissons

Novalliacus et ses multiples variantes ; voici un autre exemple qui peut également servir de type dans le cours de nos études. Le Martignac du midi est devenu dans nos contrées Martigny, Martigneux, Martignat, Martignet, Martignant, Martignaux, Martignex, etc. ; tous sont invariablement latinisés *Martiniacus Martini + acus*, de Martin-domaine ; lieu, endroit, territoire ou maison de Martin.)

Pour mémoire seulement, nous signalerons l'erreur dans laquelle est tombé un savant de notre ville au sujet de cet *ac* si fréquent dans nos dénominations locales. Il le considère comme synonyme d'*aqua*, et ne craint pas de traduire notre village de Millery (*Milleriacum*) en *Mille aquæ*, *Millerieux*, pour peindre l'abondance des eaux qui, selon lui, devraient se trouver en ce lieu. Mais, on doit le dire, au risque de ruiner cette traduction, les eaux font totalement défaut au territoire de ce village, où l'on ne voit ni source, ni fontaine. Donc, notre savant et son étymologie en sont quittes pour un beau plongeon fait dans des eaux purement imaginaires.

Revenons à notre Novale. Pour la juste interprétation de ce nom, il se présente une de ces difficultés comme l'étymologiste en rencontre si souvent dans le cours de ses études ardues. Noue, bas-latin *noa*, signifie terrain marécageux, prairie humide; il peut quelquefois être confondu avec Novale ; et ces deux expressions, qui ont une certaine analogie, peuvent, même par les plus érudits, être prises l'une pour l'autre.

Si, dans l'énumération des locatités précédentes il existe quelques transpositions de nom d'une catégorie dans une autre, il sera facile de les rectifier, à mesure que se produiront des documents inédits et que surgiront de nouveaux renseignements.

Il n'est pas que ces érudits et que notre peuple lyonnais qui se soient mépris sur le sens de Novale. Trompé par une ressemblance graphique et phonétique, un archéologue savoyard, M. Théodore Fivel, dont nous apprécions les talents et les connaissances variées, aussi habile architecte qu'épigraphiste zélé ; mais, comme bon nombre de ses compatriotes, aveuglé par un amour-propre de clocher vraiment trop exclusif, veut que son

pays ait vu se dérouler la plupart de ces grands événements historiques : le passage d'Annibal, la guerre de Pomptinus, le siége et la prise de Vintium et de Solonium, oppides célèbres de l'ancienne Allobrogie, etc., toutes choses controversées quant aux localités ; cet archéologue, disons-nous, a interprété le nom de Novalaise, village situé au pied du mont du Chat, par *Nova Alesia*, en opposition à l'ancienne *Alesia*, ruinée par César, et qui se serait trouvée non loin de là, sur les rochers de Montbel. Cette partie de la Savoie revendique donc, par l'organe de M. Fivel, l'honneur d'avoir été le dernier boulevard de l'indépendance gauloise, d'avoir vu les nobles efforts de Vercingétorix trahis par la fortune et le héros contraint d'humilier son front devant le vainqueur de sa patrie.

Le lecteur peut juger, par tout ce que nous venons de dire, de la perfidie de certaines dénominations topographiques, dont l'apparence innocente et vulgaire cache tant de piéges à la sollicitude de l'étymologiste et peut exposer sa bonne foi à de cruels mécomptes.

Le baron RAVERAT.

BIBLIOGRAPHIE

CIVILISATION NOUVELLE. — LA QUESTION SOCIALE. Sans nom d'auteur. Lyon, *Vingtrinier*, 1873, in-12.

Au premier abord, cette brochure parait un petit roman, ce sont des lettres de la plus exquise tendresse, échangées entre deux époux; ne vous y fiez pas, c'est plus sérieux que cela n'en a l'air.

La liberté réglée par la morale, tel est le principe que soutient avec énergie cet opuscule. L'auteur, malgré la tendresse dont son cœur surabonde, n'est pas une femme, ce ne peut être une femme, c'est un vigoureux lutteur, les utopistes s'en apercevront. Après quelques passes légères il se dévoile et se montre adversaire des économistes, et surtout ennemi à outrance des socialistes. Son opposition aux économistes ne va pas jusqu'à contester toutes leurs doctrines; il leur reproche seulement de s'en tenir à la stricte justice et de ne point admettre la bonté comme correctif de la rigueur du droit; il appelle *bonté* le sentiment d'humanité qui nous porte à faire des concessions, à favoriser les faibles, à aider les malheureux; il la démontre *obligatoire* au même degré que la justice et établit que notre dureté de cœur est la cause principale des maux dont la société est affligée. Quant aux systèmes socialistes, il les accuse d'être la négation de la liberté et de la morale et les voue à l'exécration publique.

Elles sont vraiment éloquentes les pages indignées où il prouve comment, en moins d'un demi-siècle, l'avidité du

gain et des jouissances matérielles a su altérer l'esprit d'honnêteté, de loyauté, le sens moral qui était autrefois l'honneur de la civilisation française. Nous regrettons que pour compléter le sombre tableau de notre dégénération, il n'ait pas montré la triste part qui revient à la libre-pensée et à la morale indépendante.

L'un des deux moyens qu'il propose pour régénérer notre civilisation consiste à créer une Banque du travail qui, moyennant partage des bénéfices, fournirait la coopération de sa direction et de son crédit aux industriels, aux commerçants, aux associations ouvrières et même aux ouvriers outillés. Nous avons peu de compétence pour examiner un projet de ce genre ; nous le renvoyons à plus expert que nous.

Le second moyen nous a plu de prime abord et nous en tiendrons compte pour engager nos lecteurs à l'étudier. L'idée de ce moyen n'appartient pas à l'auteur ; elle revient à une charmante Lyonnaise qui correspond avec lui et dont les lettres spirituelles et sensées sont pleines de grâce, de gaieté et d'intérêt.

— « La plupart des misères humaines, dit-elle, viennent des injustices et des méchancetés innombrables que la loi écrite n'atteint pas. Demandez donc à vos législateurs de décréter que les préceptes de la morale naturelle ne sont point *facultatifs* ainsi que beaucoup de gens se l'imaginent et, à côté des tribunaux ordinaires, instituez des *juges civils* qui auront la haute mission de juger les actes blâmables que nos codes n'ont pas prévu. »

Cela ne rappelle-t-il pas de loin les anciennes et poétiques *Cours d'amour* instituées pour juger des méfaits, souvent graves, souvent cruels, mais qui ne relevaient en rien de la justice ordinaire ?

C'est la *Cour d'amour* tenue, non par des dames, mais par des hommes armés de la force morale, la dignité, la probité, l'honneur.

Et pourquoi pas ?

L'idée nous parait simple, praticable, et d'une sérieuse efficacité. Des juges civils, élus parmi les hommes les plus recommandables, d'un âge mûr, d'une expérience consommée, d'une réputation intacte, remplaceraient nos juges de paix; ils connaîtraient les mœurs et les habitudes des justiciables, sauraient d'avance qui a tort ou raison et seraient moins exposés que nos magistrats actuels à se laisser tromper. Que de tentations de mal faire préviendrait la crainte de paraître devant notre Conseil des vieillards ! quelle force dans une sentence dont tout le canton reconnaîtrait la justice et l'infaillibilité !

A la vérité les jurisconsultes enseignent que notre arsenal législatif contient en abondance des armes répressives de tout délit, de tout dommage causé à autrui ; en d'autres termes, que nos codes renferment des prescriptions pour tous les préceptes de la morale, comme les pharmaciens, des remèdes pour tous les maux, mais, hélas ! à quoi bon ? à quoi servent tant de belles choses si on ne sait pas les appliquer ou si on les applique mal ? Combien de fois arrive-t-il qu'un juge est embarrassé pour décider selon la loi sans désobéir à la voix de sa conscience ?

Et, enfin, comment expliquer, si ce n'est par l'*impunité légale*, l'opinion devenue trop commune de nos jours, que l'on n'est pas tenu d'observer une *obligation* purement *morale* ?

Là est le mal, là est le fléau, tâchons de le combattre. L'auteur de la *Civilisation nouvelle* nous offre un remède; pourquoi le rejeter sans l'essayer ? L'auteur est de bonne foi, il est convaincu ; Jenner, Pinel, Prietnitz et tant d'autres, en apportant leurs systèmes, ont d'abord été traités de perturbateurs, d'imprudents ou de fous. Puis on les a écoutés, puis suivis, et le monde ne s'en porte pas plus mal. Qui sait si le système de notre auteur n'est pas appelé à sauver la société ? Avant de blâmer à la légère, prenez et lisez ; vous jugerez après.

AIMÉ VINGTRINIER.

CHRONIQUE LOCALE

— La parole est aux événements.

La Chambre a fait sa rentrée le 5.

Chambord, Paris, Aumale, Mac-Mahon, Thiers, Gambetta, Commune, voici le fond du tableau. Comme nous avons peur de nous piquer les doigts, nous vous prierons, Madame, de prendre ce canevas, de le tendre sur un chassis et, avec de la laine blanche, rouge ou d'autre couleur, d'y broder vous-même tous les ornements que votre imagination vous suggèrera.

Quand ce sera fini nous regarderons. Mais ce travail n'est pas de notre compétence.

Tout au plus pouvons-nous dire que l'Opéra a brûlé, la politique étant étrangère à la chose.

— On lit dans tous les journaux, chapitre : *Evénements contemporains* ; division : *Histoire locale* ; section : *Municipalités* :

Par arrêté de M. le Préfet du Rhône, du 24 octobre, le Conseil municipal de Lyon est suspendu pour deux mois.

Autre arrêté du même jour : Sont nommés membres de la Commission municipale qui doit remplir les fonctions du Conseil municipal suspendu : MM. Théodore Aynard, Barnola, Baudrier, Bernard, Binet des Roys, Blachette, Edouard Blanc, Brouchoux père, Champanet, Marius Côte, Demoustier, de Prandière, Louis Desgrand, Desgranges, Desjardins, Ducruet, Forest, Gaillot, Gros-Goyat, Girin, Ferdinand Guérin, Henri Humblot, Alexandre Jouve, Locard, Maitre, Marchand, Marnas, Meaudre, Million, Onofrio, Payen, Renard, Revol, Richard-Vitton, Robin, Rougier, Thomasset, Verne de Bachelard, Vignet.

Décret du Président de la République. Le Conseil municipal de Lyon est dissous.

Section : *Théâtres*. Toutes bougies éteintes, on ne pouvait s'y reconnaitre. L'autorité demandait, les gros artistes refusaient, les portes se fermaient. Embrouillamini général.

Tout s'est terminé par la nomination de M. D'Herblay, comme administrateur. On connait sa capacité; on aura donc un Opéra cet hiver, à la satisfaction de tout le monde.

Section *Journaux* : Vu les articles du journal hebdomadaire la *Mascarade*, du 26 octobre 1873, intitulés : *La foire aux consciences* et *Derrière la toile*, la publication du Journal la *Mascarade* est interdite. Signé : le général de division, gouverneur militaire de Lyon.... C. Bourbaki. Lyon, le 29 octobre 1873.

Autre : Vu l'article du *Petit Lyonnais*, du 24 octobre 1873, intitulé : la *Convocation de l'Assemblée et la Réunion du Centre gauche* et signé Duvand, la publication du journal le *Petit Lyonnais* est interdite pendant trois mois. Signé : le général de division, gouverneur militaire de Lyon.... C. Bourbaki, même date.

Section des *Écoles*, autre décret :

Le président de la république française, sur le rapport du ministre de l'intérieur :

Vu la délibération, en date du 17 juillet 1873, par laquelle le conseil municipal de Lyon refuse de voter des indemnités de logement dues aux instituteurs et institutrices laïques et congréganistes pour les quatre derniers mois de 1872 ;

L'avis du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, et celui du préfet ;

Les lois des 15 mars 1850 (art. 37), 10 avril 1867 (art. 3), 18 juillet 1837 (art. 30 et 39) et 24 juillet 1867 (art. 15) ;

Décrète :

Il sera inscrit d'office au budget de la ville de Lyon, exercice 1873, un crédit de 3.399 fr. 97 c., applicable au paiement des indemnités de logement dues aux instituteurs et institutrices laïques et congréganistes pour les quatre derniers mois de 1872.

Fait à Versailles, le 30 octobre 1873.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.

Lorsque Orphée sortit des Enfers, il n'était ni plus ému ni plus inquiet qu'un directeur de Revue littéraire sortant des régions sombres qui lui sont interdites. Gardons-nous de tourner la tête ou de glisser. Voici la lumière et le terrain solide. Salut au jour et à la sécurité !

— Le mardi 4 novembre, la Cour d'appel a fait sa rentrée solennelle. M. l'avocat-général Boissard avait été chargé du discours de rentrée, et il avait pris pour sujet la *Vie politique de Camille Jordan*. Appelé à d'autres fonctions, c'est M. l'avocat-général Royé-Belliard qui a donné lecture de ce discours, attentivement écouté. Dans l'auditoire d'élite, on remarquait : le général Bourbaki, gouverneur militaire de Lyon et commandant le 14e corps d'armée, Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, M. Ducros, préfet du Rhône, accompagné de MM. les secrétaires généraux Grandval et Desmaisons, M. Dareste de la Chavanne, recteur de l'Académie, Brolemann, président du tribunal de commerce et Galline, président de la Chambre de commerce. Camille Jordan est resté une des grandes figures de notre cité. C'était justice de le présenter comme

étude et comme modèle à nos concitoyens. « Son nom, a dit l'orateur, est un des plus purs qui ait traversé cette période difficile de la Révolution et de l'Empire, où tant de caractères ont sombré et il a cette rare fortune que ceux qui le portent aujourd'hui sont dignes de celui qui l'a illustré. »

— Plus modestement, le 5 de ce mois, la Société littéraire, historique et archéologique a repris ses séances qui promettent d'être, cet hiver, instructives, intéressantes et suivies. Comme encouragement à ses travaux et pour lui donner un nouveau témoignage de son intérêt, M. le Ministre de l'Instruction publique lui a fait remettre, ces jours derniers, une allocation de trois cents francs, douce consolation au refus qu'elle a essuyé de la part du Conseil général du Rhône.

Voilà, d'ailleurs, que toutes les Sociétés savantes rouvrent leurs portes, et que les Facultés reprennent leurs cours. Espérons que la politique ne viendra pas trop déranger les études et que l'année sera bonne pour la pensée et le savoir.

— Le gouvernement vient d'accorder un secours de 24,000 fr. pour la restauration du jeu d'orgues de l'église primatiale de notre ville, que l'on ne trouvait plus en harmonie avec les progrès de la science.

— Par arrêté ministériel du 10 octobre, M. Guinand, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie, est nommé doyen de cette Faculté, en remplacement de M. Girodon, décédé.

— M. Anselme Pétetin, né en Dauphiné, qui appartient à Lyon par la part qu'il a prise à la rédaction du *Précurseur* et du *Censeur*, a été frappé lundi 3 novembre d'une attaque d'apoplexie sur la place des Terreaux. Porté à l'hôtel du Globe, il y a expiré le jeudi 6, au milieu des soins les plus dévoués.

A ce sujet, quelques journaux de notre ville se sont hâté, un peu légèrement, de copier Vapereau et d'annoncer que M. Pétetin était auteur de *Lyon vu de Fourvière* et qu'il avait été rédacteur de la *Glaneuse*, journal anti-social, rédigé par Granier, de 1831 à 1834. *Lyon vu de Fourvière*, publié par Boitel, en 1833, est un recueil de morceaux d'histoire et de littérature sur des sujets lyonnais, par une réunion d'écrivains de la localité. La préface seule est de M. Pétetin ; elle est datée de *La prison de Perrache*, le 3 juillet 1833. Les autres collaborateurs étaient Collombet, Falconnet, Boitel, Jacquemont, Arago, Kauffmann, Leymarie, Jules Favre, Roussillac, Péricaud, De Terrebasse, Melle Jane Dubuisson, etc. Quant au rôle joué par M. Pétetin, dans la presse lyonnaise, il se respectait trop, croyons-nous, pour avoir écrit. du

moins ostensiblement, dans la *Glaneuse*. Il fut, jusqu'en 1834, rédacteur en chef du *Précurseur*, journal d'opposition, puis du *Censeur*, où il laissa la place à Rittiez. Il écrivit plusieurs brochures politiques dans un sens libéral. Les lettres de part de son décès rappellent qu'il fut ancien ministre plénipotentiaire, ancien préfet, ancien directeur de l'Imprimerie impériale, ancien conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur.

Il a été enterré le lundi 10, à Vienne, dans le tombeau de sa famille.

— La Société d'architecture a publié son volume annuel, élégant comme impression et contenant, au milieu d'autres travaux remarquables, une très-curieuse notice sur M. René Dardel, l'habile architecte de notre palais du commerce, par M. Charvet; un éloge de M. Bissuel, par M. Savoye, ces deux études avec portraits; un travail sur les monuments de l'époque anté-historique, par M. George, et un catalogue de dessins, provenant des concours archéologiques, demandés par la Société, pour conserver le souvenir de nos curiosités architecturales, en partie détruites ou menacées de destruction.

— La nouvelle église de Ste-Croix, située rue de Condé, a été inaugurée le jour de la Toussaint. On sait que la construction de cette nouvelle église n'est que provisoire.

— On parle du splendide reliquaire que la célèbre maison Armand-Caillat aurait livré à une église de Saint-Etienne, pour la Sainte-Epine.

Les journaux stéphanois ont payé à cette œuvre d'art un légitime tribut d'admiration. C'est un nouveau triomphe pour l'industrie lyonnaise, portée, en ce genre, à un si haut point.

— En attendant que nous n'ayons plus de houille pour nos usines et nos chemins de fer, ce qui ne peut tarder, on pousse avec activité la construction de nos nouvelles routes ferrées. Sur la ligne de Lyon à Montbrison, la compagnie marche à toute vitesse. Ni rochers, ni ravins ne l'arrêtent. Le tronçon sur Villebois se jalonne, ceux de Morestel et de Belley s'étudient; quant à la grande ligne de Nantua, elle enjambe les précipices avec une audace qui fait frémir. La Rivière d'Ain, qui se débat en vain, voit jeter sur son passage un viaduc gigantesque de 272 mètres de longueur et de 52 mètres de hauteur. Dix piles de vingt mètres d'ouverture en supporteront le tablier. Ce n'est pas sans peine que les voyageurs emportés par le train direct pourront, de cette hauteur, apercevoir les truites de l'Ain, se jouant dans notre pittoresque rivière. Ils se consoleront en mangeant des écrevisses à Nantua.

A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

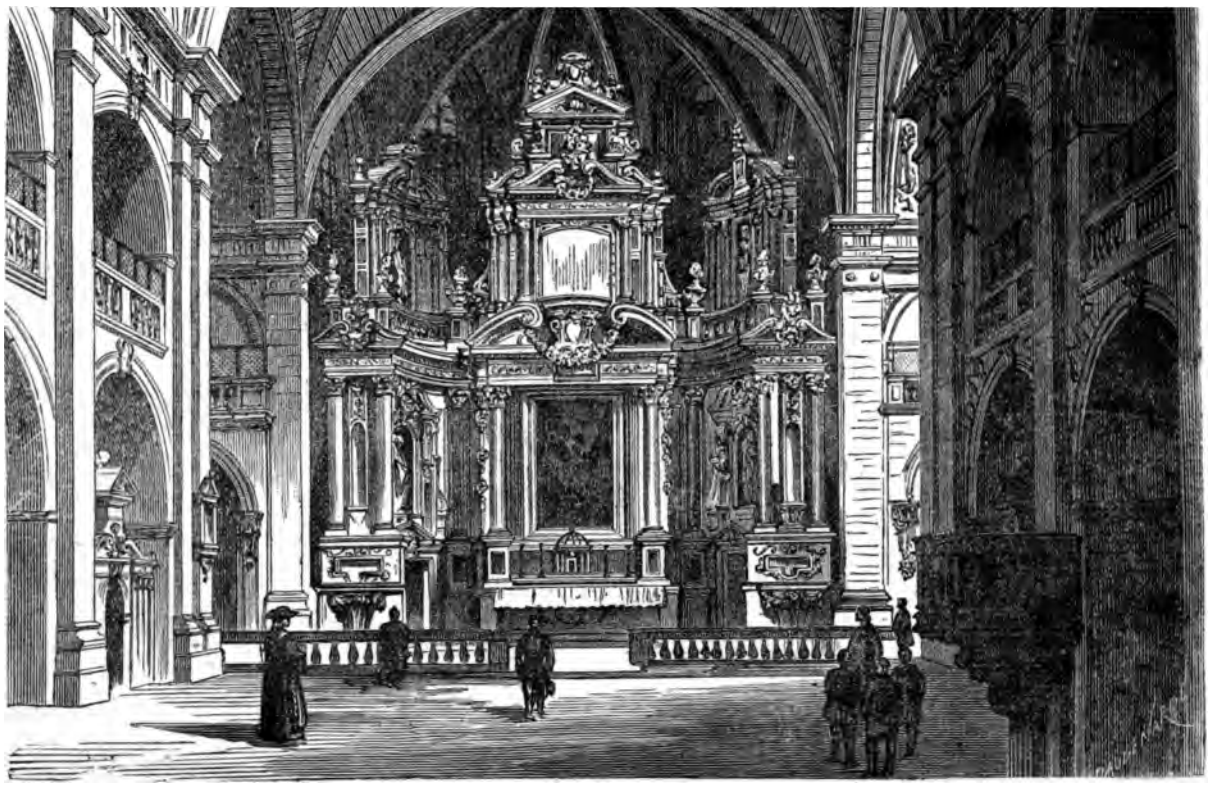

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DU COLLÉGE DE LA FLÈCHE.

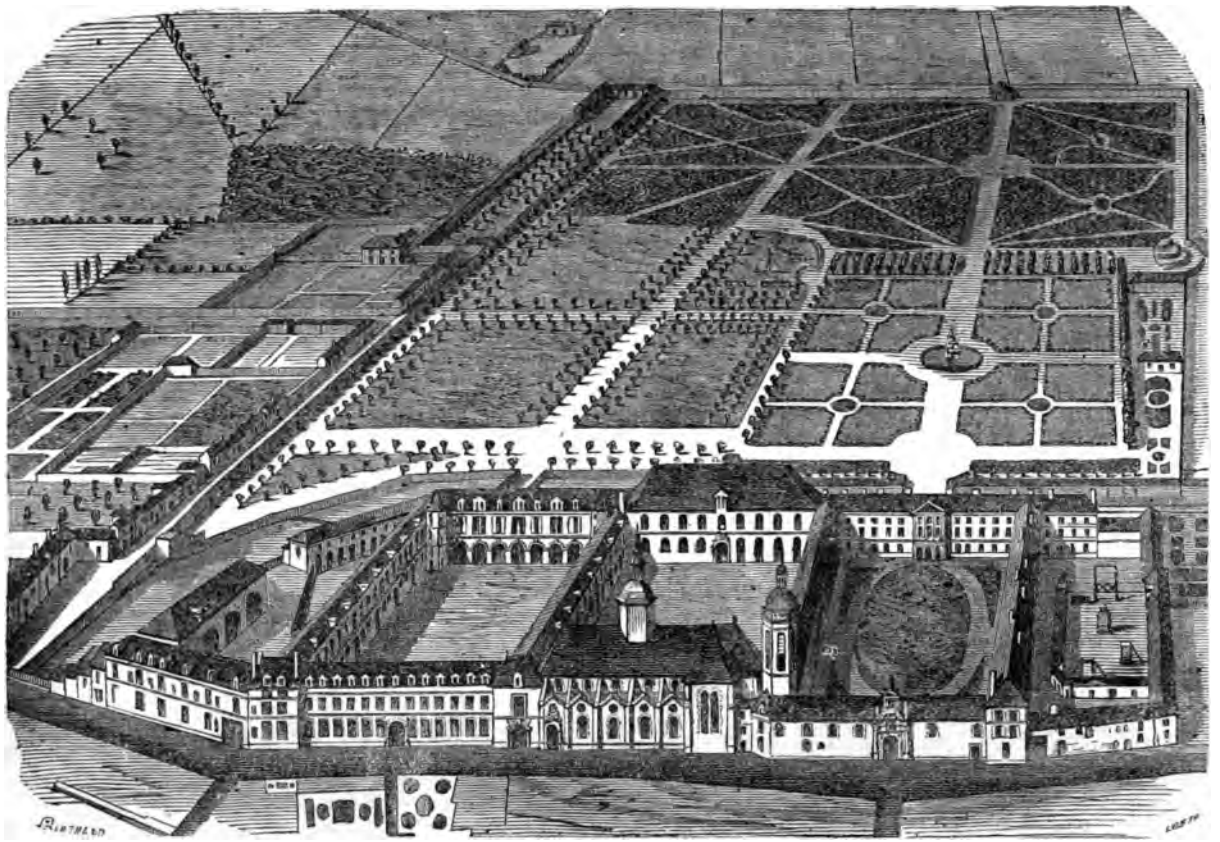

VUE GÉNÉRALE DU COLLÉGE DE LA FLÈCHE

POÉSIE

LA SAVOIE.

Poétique pays, Savoie, alpestre terre,
Que l'ignorant méprise et plaint de sa misère,
Mon cœur sait admirer tes aspects émouvants,
Tes monts audacieux que les beaux jours verdissent,
Tes rocs, et tes coteaux que de grands bois tapissent,
Et tes fiers peupliers luttant avec les vents.

O laisse-moi chanter ta splendeur virginale,
A cette heure sereine où l'aube matinale
Blanchit ton front altier dans l'éther endormi.
Reine tu m'apparais, à l'instant où l'aurore
Eclaire tes grands pics dont le faîte se dore
Et reçoit du soleil un doux baiser d'ami.

J'aime tes lourds rochers à la coupe hardie,
Tes vals ombreux et frais dans la gorge verdie,
Tes prés où le printemps fait germer tant de fleurs,
Tes grands bois de sapins, tes ravines profondes,
Sous le vent, tes épis courbant leurs têtes blondes,
Et la brise des monts aux suaves senteurs.

J'aime aussi tes sentiers cachés dans le feuillage ;
J'aime, au soleil couchant, de village en village,
Voir luire tes clochers, entendre l'*angelus ;*
Des mille voix du soir j'aime la symphonie,
Exhalant vers le ciel sa pieuse harmonie,
Et mêlant son grand hymne à l'hymne des élus.

Lorsque le crépuscule étend son aile grise
Sur monts, vallons et bois, la cloche de l'église
Fait vibrer dans l'air pur son timbre vénéré,
Cœur recueilli, front bas, larmes sous la paupière,
Le villageois murmure une sainte prière
Qui s'envole bénie au Grand Être adoré.

Et si les vieux châteaux, ruines d'un autre âge,
Rappellent au penseur l'époque du servage,
La féodalité, honte des anciens jours,
Ils emportent l'esprit vers ces temps poétiques
Où l'amour se mêlait aux luttes héroïques,
Dans les chants inspirés des joyeux troubadours.

Mme Jeanne MUSSARD,

A PROPOS DE LA FABLE LES *VOLEURS ET L'ANE* (1)

Votre fable, poète, est toujours une fable;
Ce triste Dauphinois, escroqueur d'un ânon
Qui se laisse enlever, sans même crier : non!
Au nez des Provençaux... Ah! ce n'est point aimable!

Dans votre attaque injuste et très-inconcevable,
Ne pouviez-vous trouver, pour votre Aliboron,
Un tout autre voleur et d'un pays félon?
Lorsque de ce forfait nul ici n'est capable!

A notre urbanité vous répondez ainsi,
Voisin! pensez-vous donc nous mettre en grand souci?
Ce malin apologue, allez, nous a fait rire.

Tout votre esprit ne peut changer mes Dauphinois
En larrons, et, pour les défendre, ils ont ma voix!
Puis, nous nous vengerons de vous par le sourire.

Adèle SOUCHIER.

(1) Voir le numéro d'octobre 1873.

FABLES DE LA FONTAINE MISES EN CHANSONS

Musique de Henry Baudin.

LE CORBEAU ET LE RENARD.

Un Corbeau dans un bois perché
A son bec tenait un fromage ;
Un malin Renard alléché
S'approcha, tenant ce langage :

Ah ! prenez garde, Monseigneur,
Rien n'est traître comme un flatteur.

— Salut au prince de ces bois !
Quel éclat dans votre parure !
Vous avez tout, prestance et voix,
O miracle de la nature !

Ah ! prenez garde, Monseigneur,
Rien n'est traître comme un flatteur.

— Merci ! dit l'autre plein d'orgueil....
Mais le fromage qui s'échappe
Tombe et s'enfuit en un clin d'œil,
Et le Renard d'un bond le happe.

Ah ! prenez garde, Monseigneur,
Rien n'est traître comme un flatteur.

— Adieu, je ne vous retiens plus,
Dit-il en gagnant la montagne.
— Oui, reprit le Corbeau confus,
Et que la peste t'accompagne.

Ah ! je le vois avec terreur,
Rien n'est sacré pour un flatteur. —

Aimé VINGTRINIER.

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

SUITE (*a*).

CHAPITRE VI.

COLLÉGE DE LA TRINITÉ, A LYON; SON HISTOIRE SOMMAIRE ET SA TOPOGRAPHIE.

E COLLÉGE DE LA TRINITÉ DE LYON, dont une partie des bâtiments actuels ainsi que l'église sont dus à Martellange, tient son nom d'une confrérie établie à Lyon en 1306 sous ce vocable. Quelques citoyens formèrent, par dévotion pour ce mystère, une congrégation spéciale, firent élever à leur frais une chapelle au coin du cimetière de Saint-Nizier dans laquelle ils s'assemblèrent pendant longtemps. Des biens, provenant de donations particulières, constituèrent à cette association un patrimoine suffisant ; aussi l'on trouve dans les nommées de la ville, du côté de l'Empire, en 1493 :

(*a*) Voir les précédentes livraisons.

« Les confrères de la Trinité possèdent *un grand ténement* de maisons, granges et jardins, en la dite rue (rue Neuve) traversant en partie à la ruelle de Montribloud (actuellement rue Mulet laquelle, à cette époque, allait jusqu'au quai) joignant à la maison des hoirs Janin, tioulier (tuilier), devers le soir, et la grange Estienne Chappon, devers la bize, lesquelles font le coing de la dite rue, devant le grand portail de rue Nove, devers le matin ; et se loue le tout 80 livres tournois par an (103). »

Les membres de cette confrérie établirent, dès 1519, pour leurs enfants, une sorte de petit collége qui devait, plus tard, acquérir un accroissement sérieux. Ce fait avait paru douteux jusqu'à ce jour ; il est cependant affirmé d'une manière positive dans l'acte du 14 septembre 1567, passé entre le consulat et les Jésuites :

« ..... plusieurs bons personnages et seigneurs de cette ville de Lyon..... auroient dressé et mis sur un petit collége sous le nom et titre de la sainte Trinité. ..... l'an mil cinq cent dix-neuf pour illec être façonné et instruit leur postérité (104)..... »

On a dit que par des lettres patentes de 1529, renouvelées par ses successeurs, François Ier supprima les confré-

(103) Voyez aux archives de la ville, le registre CC 7, la série GG (non inventoriée), puis l'ancien inventaire général de Chappe, volume 20, pages 189 et 190 et enfin, collection Coste, à la bibliothèque du Lycée, n° 3056, *Etablissement de la confrérie de la Sainte-Trinité*, etc. Manuscrit in-folio.

La chapelle primitive de cette confrérie se voit dans le plan scénographique de Lyon au XVIe siècle ; elle fut détruite par les protestants.

(104) Archives de la ville, série GG non inventoriée. Copie de cet acte, sur lequel nous aurons de nouveaux extraits à faire, existe dans un recueil factice du fonds Adamoli à la bibliothèque de l'Académie, au Palais des Beaux-Arts : Arm. 2, Tab. 2, N° 79.

ries, qui servaient de prétexte aux agitateurs pour troubler la paix publique, en réservant toutefois que leurs biens seraient appliqués à l'entretien ou à la fondation de colléges ou d'hôpitaux.

On expliquait ainsi la cession que les confrères de la Trinité firent de leur petit collége à l'administration municipale.

Cela n'est pas absolument exact ; cette création est antérieure de deux années, ainsi qu'on le verra plus loin. Jusque là, notre ville n'avait que des maîtres d'école (105) et pas de collége : les jeunes gens, qui voulaiént se former dans l'étude des lettres, de la philosophie ou des langues, étaient obligés d'aller à Paris, à Montpellier, à Toulouse, à Bourges, ou même à Pavie ou à Padoue où des universités, déjà fameuses, attiraient la jeunesse.

Il paraît que François de Rohan, Claude de Bellièvre et Symphorien Champier (106) furent les principaux promoteurs de cette organisation. Honneur donc à ces citoyens qui comprirent la nécessité d'assurer, désormais, le bienfait de l'éducation et de l'instruction dans notre cité (107).

(105) On trouve dans les rôles de taxes perçues au commencement du XVIe siècle : *Pierre André* maître d'école, rue Confort (CC 12) 1493 ; *Henri Baluffin* maître d'école (CC 107) 1499 ; *Jehan de l'Orme*, maître d'école, rue Saint-Barthelemy, de 1503 à 1516 (CC 114, 120, 126 et 131); *Guillaume Rameze* dirigeait, en 1509, une école dans la rue de la Bombarde (Péricaud), etc.

(106) « Ce fut luy qui invita et conseilla, pour le profit du peuple, l'érection de ce beau collége de la Trinité, regrettant de voir mourir l'exercice des bonnes lettres en cette ville, et s'efforçant de l'y ramener (*Histoire de l'Université de Lyon et du collége de médecine, par Lazare Meyssonnier, Masconnois, docteur agrégé. A Lyon, Claude Cayne, rue Noire, au Lyon d'or*, 1644,)..... »

(107) Voyez *Pernetti*. Tome I, page 374 ; P. Allut (*Recherches sur la vie et les ouvrages du P. Claude-François Menestrier*), page ij ; *Lyon ancien et moderne*, tome I, pages 308 et 409 ; Péricaud, *Notes et Documents*, année 1527.

C'est en vain qu'on se reporte aux registres consulaires pour trouver l'acte de la fondation du collége ; celui de 1527 manque dans la collection (108) ; mais, heureusement, les archives de la ville ont, d'autre part, une copie de ce document que l'on trouve aussi dans un recueil, appartenant à l'Académie de Lyon, en même temps que la plupart des pièces relatives au collége :

« MM. les conseillers de la ville et communauté de Lyon, à scavoir Me Pierre Chauvet, docteur, Mes André Peyron, Esmé de la Porte, Claude Paquelet, Claude Tric, Simon Court, André Dupeirat et Guillaume Juge, d'une part, et honorables hommes Guyot Henri, Nicolas Devaut, Pierre Regnault, Antoine Esmonet, Michel Bertaud, André Delerben, Girardin Catheleu et Jean Roche courriers vieux et nouveaux de la présente année d'autre (part), ont fait et font par ces présentes le traité qui s'ensuit à scavoir en ensuivant les consentement, délibérations et ordonnances sur ce faites par messieurs les notables et gardes des métiers de la dite ville représentant le corps commun d'icelle aussy grand nombre et grande partie des confraires de la d. confrairie de la Sainte-Trinité qui puis un mois en çà ont été mandés et assemblés en l'hostel commun lesquels pour bonnes causes contenues esd assemblées et consentement ont voulu, consenti et ordonné ériger un collège ès granges appartenant à la d. confrairie de la Trinité assises en cette ville de Lyon sur le Rhone, en la rue Neuve, lesquelles ont été longtemps et sont encore occupées par l'artillerie du Roy, à cette cause iceux courriers scachant ont voulu et déclaré, veulent et déclarent et con-

(108) C'est pour nous l'occasion d'émettre le vœu que l'on fasse une analyse et une table de ces registres qui forment, en définitive, l'histoire officielle de notre cité depuis son affranchissement jusqu'en 1790. Un incendie, l'humidité, ou toute autre circonstance pourraient entraîner la perte d'un ou de plusieurs registres, ainsi qu'il est arrivé récemment, et ce malheur serait sans remède. Quelques registres sont en double ; pourquoi ne pas les déposer dans un autre édifice municipal ?

sentent par ces présentes que le d. collége soit mis et érigé esd. granges et icelles appliquées pour le logis des maîtres, régens, bacheliers et écoliers ainsy et pour la forme et manière que par le Consulat de la ditte ville et lesd. courriers qu'ils seront pour le tems sera avisé et ordonné pour le mieux au proffit des d. collége et chose publique de la d. ville et parmi ce que le d. collège sera intitulé et nommé le collège de lad. confrairie de la Trinité et parmi ce que toutefois et quantes il adviendroit que le d. collège cesseroit ou seroit ailleurs transporté ou transmué lesd. granges seront dès lors réduites et remises à la main des courriers qui seront pour lors et à la d. confrairie avec toutes réparations et batiments qui pour lors se trouveront faits et construits esd. granges sans que lesd. courriers ou confraires soient tenus rembourser aucuns deniers pour lesd. réparations et sans que l'on puisse jamais alleguer aucune prescription pour quelque laps de temps que ce soit; aussy s'il y a quelque partie desd. granges, dont le collège se puisse passer et qui n'en soit occupé, lad. confrairie et les courriers d'icelle en jouiront comme il font de présent et faisoient auparavant lad. ercetion. Pareillement s'il avenoit que le tout desd. granges fut nécessaire pour la multitude des clercs et écoliers le tout y sera employé le cas advenant; item les enfants et clercs dud. collège seront tenus chacuns soirs chanter avec les maîtres régens un Salve Regina perpétuellement et De profondis à l'intention desd. courriers et confraires de lad. confrairie vivants et trépassés; Item s'il advenoit que aucuns par donnation ou autrement fissent fondation aud. collège pour faire nourrir et apprendre quelques pauvres enfants pris au grand hôpital du Pont du Rhône ou ailleurs, en ce cas l'élection desd. enfants qui ne sera autrement réservée par les fondateurs appartiendra esd. conseillers et courriers, lesquels et chacuns d'eux à chacune élection feront serment solennel d'élire les plus pauvres orphelins ou autres enfants esquels ils connoîtront avoir plus grosse pitié sans aucune affection, parenté ou affinité et des articles dessusdit seront faits épitaphes en pierre ou cuivre ainsy et quand bon semblera esd. courriers qui seront mises et affichées ès lieux des d. collèges plus apparents et

nécessaires; Item s'il convenoit que aucuns des confraires par malveillance ou autrement viennent à susciter aucuns procès à l'encontre desd. courriers pour avoir consenti à ce que dessus, en ce cas lesd. Conseillers et Consulat en ce nom seront tenus et obligés prendre les procès en main et relever de tous domages et intérêsts les susd. courriers et en signe de vérité ont voulu lesd. parties ces présentes être faites et signées par le notaire royal secrétaire de la ville présent (109), auquel en ont requis acte être faict tant au proffict de la d. communauté desd. collège que confrairie, faites, conclues et passées et arrestées en l'hostel Dieu du Pont du Rhône le dimanche vingt unième de juillet l'an mil cinq cent et vingt-sept et presences d'honorables hommes, Jaques Fenoil, Imbert Gimbre (110), Pierre Manissier et confrère Pierre Chapelain, maître chirurgien cytoyen dud. Lyon, témoins appellés et requis.

Ainsy que dessus est contenu a été consenti, conclu et arrêté par lesd. parties et expédié au profit de la dite confrairie de la Sainte-Trinité (111). »

Le collége fut remis à des professeurs séculiers et la ville accorda aux principal et régens des honoraires de quatre cents livres (112). Les registres consulaires de 1528 et 1529 mentionnent un différend qui exista, entre le consulat et le chapitre, au sujet de la nomination du principal et des régents de ce collége qui est dit « nouvellement installé dans les granges de la Trinité ; » ce différend eut une solution amiable (113).

(109) Claude Gravier.

(110) *Imbert* ou *Humbert Gimbre*, échevin dès 1523, fut plus tard voyer de la ville ; nous préparons une notice sur ce personnage, ainsi que sur son fils, Jacques Gimbre.

(111) Série GG, non inventoriée et inventaire général de Chappe aux archives de la ville ; volume 20, page 190.

(112) Acte passé avec B. Aneau déjà cité note 104.

(113) Registres consulaires BB 45 et BB 46 ; archives de la ville.

Nos registres consulaires témoignent combien la première installation fut précaire ; on en jugera par le passage suivant d'une délibération du 4 août 1528 : « Sur la requête de M. le régent en l'escolle de la Trinité contenant qu'il pleust en plusieurs lieux en la dicte grange et ny a assez couverts pour les enfants qui sont au soleil requerant y estre pourveu, a esté ordonné que le lieu sera visité par les dicts Paquelet et Saneton qui en feront leur rapport..... »

Cet état de choses fut peu à peu amélioré malgré les énormes charges de la ville à cette époque.

Le voyer Humbert Gimbre, notamment et quelques années plus tard, fut préposé à des travaux d'installation ; ses comptes, pour cet objet furent arrêtés le 1er février 1537 (114). Cela nous entrainerait trop loin que d'entrer dans les détails d'ouvrages qui n'existent plus.

Le premier principal fut, à ce qu'il paraît, Guillaume Durand; après lui on trouve Jehan Canape, jusques en 1530 (115), Heloy ou Loys du Vergier jusques en 1531,

(114) Série GG non inventoriée et inventaire général de Chappe aux archives de la ville ; volume 20, page 191.

(115) Jehan Canape se plaignit le 9 novembre 1529 de l'exiguité du local, du bruit des ateliers adjacents de l'artillerie du roi et du découragement des bacheliers en voyant l'école désertée par les écoliers en suite de ces inconvénients ; quelques jours après, le Consulat prit à cette occasion une délibération dont nous fournissons un passage digne du plus grand intérêt et sur la proposition de Jehan Sala et Symphorien Champier : « Aussy qu'il y a plusieurs pauvres gens qui n'ont de quoy envoyer dehors leurs enfans ne aucuns pour paier tous les moys leur escollaige pour l'entretenement et peine des régens et bachelliers, considérant que la liberté et exemption de ne riens paier à tous le moins des habitans de la ville sera cause que plusieurs continueront lestude et se fairont gens de bien que sera plus le proufit des pauvres que du riche, à ceste cause, etc. » Le Consulat prit en louage pour le collége les granges de Varey (13 no-

puis les régents Jehan Renyer, Jacques Vassuel et Jacques Bobynet. Le collége était entièrement désorganisé et désert par suite de la peste et de la famine. On trouve aussi, vers cette époque, un Claude de Cublize que sa mauvaise administration fit destituer et remplacer, en 1540, par le célèbre Barthelemy Aneau. Celui-ci avait été quelque temps régent au même collége lorsqu'il fut chargé de remplacer Cublize, en 1540, et de nouveau en 1542.

Après dix années d'exercice, il désira se démettre de sa charge; on y établit, en 1551, Jacques Freschet (Frachet ou Franchet), Lyonnais aussi, qui dirigeait une école rue de la Lanterne (116),

Mais en 1555, Freschet disparut en emportant des meubles; on le remplaça, en juin, par Charles Fontaine, puis le 9 juillet, par Jacques Dupuy, maître-ès-arts. Cet homme tint une conduite repréhensible et mérita d'être révoqué.

L'établissement débutait, on le voit, d'une manière déplorable ; aussi on renvoya Dupuy, le 21 juillet 1558, et

vembre 1529, registre BB 49, folios 78 et 79, présents Jehan Sala, Benoit Rochefort, Claude Renaud, Edouard Montaignat, Guyot Henry, André Delerben, Rolin Faure, Jehan Mornay, conseillers, Mathieu de Vauzelles, Symphorien Champier, docteur, le grenetier Jehan Dolhon, Estienne Bertholon, Georges Lorideau et Me Francois Fournier notables).

(116) Aneau se plaignit plusieurs fois pendant son exercice de l'insuffisance de son traitement (Reg. BB 61, 1542-1543). Le collége de Moulins, régi aussi par des laïques, éprouva les mêmes difficultés à se procurer des régens ; le dernier avril 1531, on délibérait au conseil de ville d'écrire au régent de Lyon pour le mander et qu'il lui serait « donné logis commode pour tenir les écoles et pension honneste au despens de la ville pour une année ou deux sans tourner en conséquence (*Histoire du collége de Moulins*, par Bouchard, pages 9 et 10). »

l'on fit redemander Aneau qui accepta et avec lequel on passa un traité le 29 septembre (117).

Le collége, dit ce traité, était presque sans enfants et devenait inutile si on ne mettait à sa tête un homme intelligent, actif et honorable.

On imposa à Aneau les conditions suivantes : 1° d'avoir trois régents et au besoin quatre, sur lesquels, le premier et le second devaient enseigner le grec et le latin jusqu'en rhétorique, le troisième bon grammairien, de telle façon que les enfants puissent monter de classe le jour de la saint Rémy selon la coutume parisienne, et le quatrième bachelier; il exercerait les élèves à une bonne prononciation. C'est surtout à ce dernier que devait incomber le soin de commencer les plus jeunes enfants;

2° On ne devait parler dans le collége que le grec ou le latin, excepté toutefois dans les basses classes où « les petits enfants lesquels vault mieux qu'ils parlent bon françois que s'accoustumer au mauvais et barbare latin. »

3° Le principal n'était affecté à aucune classe particulière mais devait faire une leçon tous les jours à sa volonté dans l'une d'elles ou en commun ;

4° Les élèves pensionnaires devaient être nourris suffisamment sans superfluité et habillés « honnestement. »

5° Le local ne pouvait être loué ni affecté d'aucune manière indirecte à des particuliers; le principal devait le meubler convenablement.

6° Il devait entretenir « un portier à garder une seule porte (la porte moyenne de l'allée vers rue Neufve), lequel

(117) Dupuy mourut peu après. On trouve aussi un principal du nom de Claude Platet qui reçut 46 livres, pour avoir fourni une horloge nécessaire aux exercices et un lavoir pour les mains.

Pendant l'administration d'Aneau on planchéia les salles avec du bois qui restait des fortifications; ce principal recevait 400 livres pour l'entretien du collége (Registre consulaire BB 61).

portier se tiendra en la loge qui pour ce a esté faicte...»

7° Les régents à admettre devaient être préalablement présentés au Consulat « pour être ouys et interrogés s'ils seront capables, suffisants et ydoynes, de bonnes mœurs et conversations pour avec eux accorder leurs gages et sallaires ainsy que par le Consulat et dont ils seront payés par les mains du receveur des deniers communs de la ville et par ordonnance du Consulat sur les gages ci-après ordonnés et constituez au d. M. Barthelemy Aneau....»

Cet article nous semble avoir dû présenter des difficultés inextricables dans l'exécution.

8° Le principal devait faire dire, chaque semaine, les lundi, mercredi et vendredi, une messe basse.

9° Aneau recevait 400 livres tournois de gages par an et le prêtre qui disait les messes quinze livres tournois.

10° Le principal pouvait exiger deux sous et six deniers par mois pour les enfants dont les familles en avaient le moyen; ceux pauvres, dont le nombre et la réception étaient attribués au Consulat, devaient être enseignés gratuitement.

La pratique de la gratuité dans les écoles pour les enfants moins favorisés de la fortune, remonte donc (118) jusqu'au XVIe siècle et, peut-être qu'en cherchant bien, on la trouverait à une époque plus ancienne.

Les anciens magistrats municipaux de nos cités, élus et changés ordinairement tous les deux ans par un suffrage à deux degrés, ont généralement peu parlé, encore moins écrit et surtout, ne se sont guère préoccupés de se préparer des piédestaux dans l'opinion publique ou dans la postérité. Qui sait les noms des conseillers, des prévôts des marchands et des échevins aux siècles passés? Quelques érudits dont les livres ne sont lus que par d'autres

(118) Voyez ci-dessus aussi la note 115.

érudits, et la mémoire de ces magistrats, qui devrait être vouée à la reconnaissance publique, reste enfouie dans les registres poudreux ! Cependant ces hommes, avec une persévérance infatigable, au milieu des embarras de toutes sortes : absence de professeurs, la guerre, la famine, la peste, des impôts d'une rentrée difficile, ont pu, sans se décourager, élever des édifices, constituer l'enseignement public et aller jusqu'à la gratuité !

11° « Tous les gens de lettres passants, allants et venants tant deçà que delà les monts ou à Tholoze venant aud. collége seront reçus par honneur et aux pauvres sera aydé de la passade... »

Voilà certainement une clause qui fait honneur à l'esprit littéraire du XVIe siècle plus qu'on ne saurait le démontrer. La difficulté des voyages rendait cette charge moins onéreuse qu'elle le serait à notre époque ; néanmoins c'est pour nous un exemple à imiter en réservant l'accueil le plus hospitalier aux littérateurs, aux savants et aux artistes qui passent dans notre ville.

Aneau n'acheva point la période pour laquelle il s'était engagé à régir le collége (119) ; il fut massacré, le 5 juin 1561, dans une sédition populaire occasionnée par l'acte de démence d'un ouvrier de la religion réformée qui, à la procession de la paroisse de Saint-Nizier, pour la Fête-Dieu, foula le Saint-Sacrement à ses pieds.

Il paraît que le collége fut indiqué à la populace comme étant un foyer de réforme ; on s'y porta en tumulte, l'infortuné Aneau se présenta, cherchant à calmer cette foule exaspérée, sa voix fut méconnue et il fut massacré impitoyablement (120).

Cet événement a été raconté de diverses manières et

(119) Jusqu'au 1er octobre 1562.

(120) Registre consulaire, BB 82, 1561. fol. 45 et 46.

fixé à d'autres dates par plusieurs historiens anciens de la ville ; l'on a surtout avancé que la foule se rua sur le collége parce que, au moment où la procession tournait à l'extrémité de la rue Neuve sur la place du Collége, une pierre fut lancée du collége sur le prêtre portant le Saint-Sacrement.

S'il peut rester quelque doute sur les détails qui amenèrent l'assassinat d'Aneau, il ne doit en subsister aucun sur la date.

Les registres consulaires déjà cités, un acte de reconnaissance consenti, le 2 août 1561, en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre par « honnête femme Claudine Dumas, veuve de M. Barthélemy l'Agneau en son vivant principal du collége de Lyon, » et les délibérations capitulaires des 15 et 24 juillet et 4 novembre 1561, énonçant que le 5 juin de cette année, les hérétiques portèrent la main sur le Saint-Sacrement, fixent irrévocablement la date au 5 juin 1561 (121).

André Martin succéda, en novembre 1561, à Aneau et remplit cette place jusqu'en 1565 époque de sa mort.

Nous devons noter ici trois littérateurs qui furent professeurs au collége avant que celui-ci passat entre les mains de la compagnie de Jésus : Christophe Milieu ou Millet, Gilbert Ducher (122) et Claude Bigotier (123).

(121) *Barptolomy* ou *Barthelemy* ANEAU naquit à Bourges dans les premières années du XVIe siècle ; il vint à Lyon en 1528. Son premier cours, comme régent, eut lieu en 1529. Il prononça en 1531 et 1540 l'oraison doctorale d'usage pour l'installation du corps municipal à Saint-Nizier. Les ouvrages de cet écrivain, en nombre fort considérable, sans véritable mérite littéraire, atteignent dans les ventes modernes un prix fort élevé, cela probablement en raison de leur rareté.

(122) *Gilbert* DUCHER, dit VULTON, né à Aigueperse en Auvergne, vers la fin du XVe siècle (*Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*), fut professeur d'humanités; il est mort en 1538 (Notice sur Ducher, par Breghot du Lut).

(123) Claude Bigotier a fait paraitre ses ouvrages en 1540; il était bressan.

Cependant les protestants s'étant rendus maîtres de la ville dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1562, le collége se trouva de nouveau désorganisé ; la nouvelle administration municipale donna ordre au secrétaire de la ville de réviser le bail de cette institution et d'y stipuler expressément que « les prières seront faites «... selon la coustume et ordonnance de l'Eglise réformée, sans que par cy après soit dict ne célébré aucune messe ny cérémonies papalles (124). » Il avait même été fait une requête, au Consulat, pour obtenir qu'il ne fût toléré dans la ville de Lyon ou les faubourgs aucun autre établissement de cette nature (125). On voit, à toutes les époques, l'esprit de parti se glisser même dans les questions d'instruction publique.

Lyon resta au pouvoir des protestants pendant treize mois; enfin, par suite de la pacification du 18 mars 1563, un corps de troupes catholiques, sous les ordres du maréchal de Vieilleville, y entra le 15 juin.

Une réaction fut la suite inévitable de l'exclusivisme qu'avaient malheureusement montré les protestants et une des premières préoccupations des consuls fut de rétablir l'instruction publique dans un sens absolument catholique.

Il y avait alors à Lyon, un père Jésuite dont les prédications très-suivies faisaient sensation, le père Edmond Auger (126) ; c'est à lui qu'on s'adressa. Il faut penser que les pères, dont l'influence se répandait alors dans le monde entier, ne furent pas étrangers à cette proposition et surent habilement se la faire adresser, ceci soit dit sans aucune intention désobligeante. Les termes mêmes de la

(124) Registre BB 83, 1562-1563.

(125) Id. id.

(126) *Edmond* dit *Emond* Auger, né en 1530, à Alleman, près Sezane en Brie (diocèse de Troyes), est mort à Côme, le 19 janvier 1591.

délibération municipale, du 1er mai 1565 (127) remplie aux trois quarts de considérations sur la nécessité d'un enseignement catholique, notamment que ce collége serait « remis et dressé pour servir de séminaire à la jeunesse sous la charge, direction et conduite de docteurs et régents de l'ordre du nom de Jésus, » l'indiquent assez.

Quoi qu'il en soit, Auger sans refuser, sut se faire prier; il déclara ne pouvoir prendre un engagement définitif qu'après l'autorisation du Pape et du Général.

Un bref du pape Pie V, du 15 août 1565, leva toutes les difficultés et il ne s'agit plus que de régler le contrat à intervenir. On fonctionna dans ce but à titre d'essai et dans le provisoire, jusqu'au 14 septembre 1567, époque où intervint l'acte important qui confiait, d'une manière définitive, l'établissement au pères Jésuites.

Le motif probable qui guida les pères dans ces négociations fut d'obtenir une augmentation de l'indemnité de 400 livres tournois, chiffre antérieur et, tout à fait insuffisant qui fut doublé, et enfin d'avoir une concession à perpétuité, laquelle seule pouvait permettre à la congrégation de faire de ses propres deniers, les dépenses indispensables pour des constructions et pour le mobilier.

L'acte dressé par le notaire royal, secrétaire du Consulat, et fort long et diffus ; on y sent, de même que dans la délibération du 1er mai 1565, la dictée des pères.

Après un préambule très-long, devenu précieux cependant pour nous en ce qu'il relate l'historique de l'éta-

(127) Registre consulaire BB 87. Voir le procès-verbal de la remise des clefs du collége, lesquelles étaient encore entre les mains de la veuve d'André Martin, par Néry de Tourvéon, conseiller du roi, lieutenant et magistrat civil en la sénéchaussée et siége présidial, du 1er mai 1565 (Recueil factice déjà cité note 104).

blissement, viennent les clauses essentielles. Le Consulat remettait à perpétuité :

« Le lieu, place, bâtiments ja faits dud. collège, ensemble toutes les granges et clos y ajoutés dernièrement par sentence de monsieur M. Nicolas de Langes, lieutenant particulier en la sanéchaussée en date du dixième jour de ce présent mois de septembre (128) avec leurs entrées, aux appartenances etc..... aux charges toutefois ..... établir et entretenir en iceluy collége un recteur et principal accompagné de personnes doctes et idoynes de leur profession en nombre suffisant pour régents, enseigner et endoctriner la jeunesse en tous arts libéraux..... accroitre le nombre des régents ..... selon que la capacité et la bonne espérance des conseillers et auditeurs le requerront ..... endoctriner en toute piété et en la foi catholique tous les d. écoliers soit de la ville ou étrangers portionistes et autres qui viendront au d. collège pour être enseignés aux lectures, le tout gratuitement et selon leurs saintes constitutions et ordonnances, et la d. sentence donnée par le sieur de Langes...

Les dits échevins donnent et transportent ..... la d. pension et provision annuelle de huit cents livres tournois ..... pour les principal, recteur et régents..... elle leur sera payée annuellement ..... en deux termes ..... et si longuement que le d. exercice et collège sera régi et gouverné par eux en la orme sus écrite, défaillant laquelle et que les s. d. sieurs de la d. congrégation vinssent à délaisser, que Dieu ne veuille, l'exercice du séminaire d'iceluy collège les lectures et enseignements, il sera loisible aux dits sieurs conseillers de retenir et dénier le paiement de la d. somme de huit cent livres tournois ensemble permis de rentrer en la possession et jouissance du d. collège...

Et les d. sieurs contractants .... ont convenu et arresté que

(128) L'ordonnance d'application des granges de la Trinité au collége figure aussi dans le recueil précité. On y rappelle la fondation de la confrérie en 1306, l'acte de cession de 1527 et ses conditions, dont la principale est d'instruire les enfants pauvres et adoptifs de l'Aumône générale.

chacun an à perpétuité au jour et feste de la Sainte-Trinité, que le d. recteur presente le d. cierge (de cire blanche) avec les armoiries de la ville durant le service divin auquel assisteront si bon leur semble les seigneurs conseillers et échevins ..... et le même jour sera lu en leur présence le présent contrat de fondation ..... »

Quelques difficultés s'étant élevées sur l'exécution de ce contrat, elle furent réglées par-devant M. de Mandelot, gouverneur, le 6 août 1571 (129),

A Auger succéda le P. Bernardin Castor (130), puis le P. Codret (131), sans que nous puissions préciser l'ordre de leur rectorat.

On trouve aussi le père Guillaume Creyton (132), écossais, qui exerça pendant plusieurs années bien que le P. Possevino (133), paraisse avoir alterné avec lui. C'est sous le

(129) Recueil déjà cité note 104.

(130) *Bernardin* Castor professa pendant onze ans la rhétorique au collége de la Trinité. Il est né à Sienne, en 1544, et est mort à Rome le 15 mars 1634 (*Notes et documents* par Péricaud, 9 novembre 1589, 4 mai 1592 et 15 mars 1634). Voyez plus loin le passage relatif au collége de Sisteron.

(131) *Annibal* Codret, né à Sallanches (Savoie), en 1525, est mort à Avignon, le 19 novembre 1599. Il était regardé comme un des plus savants professeurs de son temps. Voyez Jules Philippe : *Les gloires de la Savoie*, page 137.

(132) On trouve dans un catalogue d'autographes de la vente Desforges, par Charavay, une lettre d'un *Guillaume* Creyton, qui paraît être le même, datée de Lyon, 26 mars 1580, laquelle indique les tentatives qu'il faisait pour arriver à la destruction de livres calvinistes qu'on introduisait à Lyon ; il aurait été enfermé à la Tour de Londres, en en 1585, pour le même motif.

(133) *Antonio* Possevino, né en 1534, à Mantoue, est mort le 26 février 1611 à Ferrare. Il a marqué d'une manière considérable dans les affaires religieuses de son époque et a composé un grand nombre d'ouvrages. Voyez *Notes et documents* de Péricaud, 1594, 1595 et 1611. Il avait un frère du prénom de Jean-Baptiste.

P. Creyton, le 12 mars 1579, que fut passé entre le Consulat, les recteurs de l'Aumône générale et les Jésuites pour la cession par l'Aumône générale au collége de deux granges neuves, ayant appartenu à René Laurencin, sises entre les rues Montribloud et Pas-Étroit joignant cette dernière au nord et celle de Montribloud au sud, les granges et maisons Henry du côté du levant et le jardin du nommé Marchand du côté du couchant ; dans le traité, Creyton prend le titre de « Monsieur maître Creyton. »

Voici quelques renseignements sur la nature de l'enseignement qui était donné à cette époque.

Acte du 6 août 1571 : Les Pères feront entretenir :

« une classe et regent des abecedaires, et une dans laquelle es écoliers seront instruits ez premiers rudiments de grammaire, conjugaisons et déclinaisons, syntaxe avec une lecture et leçon de quelques bons auteurs latins et les accoutumées compositions ou traductions et disputes qui y sont nécessaires et requises. Et après cette classe y en aura une autre en laquelle puissent monter les écoliers et apprendre les choses de la grammaire plus parfaitement, quelques meilleurs livres de Cicéron ou de quelques bons auteurs, vaquer au précepte *de conscribendis epistoles*, de l'art métrique ou poésie, le tout selon les règles de la d. Société desquelles règles ils lerront copie aux archives de la d. ville signée par le Général ou Provincial de l'ordre. Outre lesd. classes entretiendront regent pour faire leçon d'humanités des auteurs en matières plus graves avec une autre leçon ou historiens de la grammaire grecque et de quelques auteurs grecs tels que ceux dud. collège et société aviseront selon leurs règles être convenables à la capacité des écoliers ; outre lesquelles leçons il y aura lecture et instruction de l'art oratoire ou rhétorique avec une vraie méthode de dialectique quelque partie de l'année ; s'il y avoit nombre suffisant d'auditeurs qui désirassent d'acheminer aux plus hautes études et université entendant le Consulat qui a

vu ce que dessus y ait au d. collège exercices et composition de déclamation et autres semblables compositions et disputes entre les écoliers ..... »

Acte du 3 juillet 1604, le père Barthélemy Jacquinot étant recteur :

« Au d. collège se feront lectures publiques tant des lettres humaines que de la philosophie et théologie afin qu'il soit profitable à toutes sortes de personnes qui y voudront venir pour prendre leur instruction et pour le regard des lettres humaines qu'elles s'enseigneront en six classes scavoir la rhétorique, humanité et quatre de grammaire ainsy que se fait et pratique en plus grands et célèbres colléges de la compagnie; que le cours de philosophie se fera en trois ans et en trois classes scavoir de logique, physique et métaphysique, chaque année un professeur commençant le cours et un autre le finissant, durant lequel temps aussi s'enseigneront les morales et mathématiques par une leçon particulière et spécialement l'astronomie, géométrie et géographie de même que sainte et sacrée théologie tant utile pour la manutention de la religion catholique, s'enseignera avec une leçon ordre des cas de conscience, et une autre en langue hébraïque en la façon et forme ordre des grands colléges de la compagnie; les autres exercices tant de piété que de lettres comme déclamation, disputes, répétitions et semblables se feront en ce collége ainsi qu'il se fait en autres plus célèbres de la compagnie..... »

Le 16 juillet 1577, le Consulat se préoccupa des emplacements propres à la réédification de l'établissement (134), et même, en 1580, une commission fut chargée de faire une quête dans ce but (135). La même année il fut constitué sur les fonds municipaux une rente

(134) Registre consulaire BB 98.

(135) Une quête ou souscription faite en 1567 produisit 853 écus d'or. Le registre, contenant les engagements des souscripteurs avec leur signature, est encore conservé aux archives de la ville; série GG, non inventoriée.

perpétuelle de cent livres pour une classe supplémentaire de grammaire. Les pères ne se découragèrent pas, ils acquirent, du côté des rues Montribloud et du Garet, des immeubles qu'ils firent réparer pour l'usage du pensionnat (136) et obtinrent, le 29 décembre 1583, du Consulat une augmentation de rente annuelle de 140 écus d'or.

Cette année, l'on institua un économe chargé des soins matériels à donner aux pensionnaires (137).

En 1591, nouvelle demande et octroi, de la part du Consulat d'un augmentation de 200 écus d'or au soleil pour la création et pour l'entretien d'un cours de philosophie et d'un cours de théologie; mais le renvoi de France des Jésuites, en 1594, suspendit tout. Ils quittèrent Lyon le 31 janvier 1595.

Le Consulat confia, le 10 juillet 1597, la direction du collége à Antoine Pourcent, Ponrsan ou Person ci-devant Jésuite; mais la cour de Paris, qui avait défendu, par arrêt du 20 août, à toutes personnes et communautés de recevoir aucuns des prêtres de cette société malgré qu'ils auraient renoncé à leurs vœux de profession, ordonna que Poursan serait amené prisonnier à la Conciergerie (138). Un sieur

(136) Voyez plus loin, note 160.

(137) Registre consulaire BB. 111.

(138) « *Itaque cum Lugdunenses, post amissam anno MDXCV societatem, gymnasii sui curam Antonio Porsano, olim nostro, demandessent, cum dimittere coacti sunt, instante præsertim Simone Mariono, regio in curia Parisiensi advocato, Antonii Arnaldi socero, cujus odium in nos æmulatus, satyram scripsit, P. Ludovico Richeomo, sub nomine Renati à Fonte confutatam* (Historiæ societatis Jesu, *Pars.* V. *lib.* xii, n. 42, *pag.* 60. »

Antoine Poursan s'étant rendu à Vienne en 1601, y fut établi principal du collége, où il resta jusqu'en 1603; il fut aussi nommé chanoine et théologal de Saint-Maurice, par l'archevêque Pierre de Villars (Chorier pages 226 et 462).

Voyez *Notes et documents* de Péricaud, 1597, Juillet et octobre et l'inventaire général de Chappe, volume 20, folio 205.

Dalenson, auquel dans un séjour à Lyon, le Consulat avait offert la place de régent, s'occupa de trouver des régents à Paris en 1596.

Toutefois Jacques Severt (139) et Benoît Minière remplirent, tour à tour, les fonctions de principal; mais l'établissement périclitait malgré la surveillance du corps consulaire.

Les Jésuites furent réintégrés en 1604 (140); un nouveau contrat fut passé avec eux, le 3 juillet, dans lequel on visa la plupart des clauses consenties dans celui de 1567.

L'administration municipale y promit de pourvoir à un agrandissement dont le besoin était devenu incontestable.

On plaça sur la façade de l'édifice qui existait à cette époque, en mémoire de ce fait, l'inscription suivante :

HOC SS. TRINITATIS COLLEGIVM,
HENRICO IV. CHRISTIANISSIMO REGE
PHILIBERTO DE LA GVICHE
GVBERNATORE
MERCAT. PRÆPOSITVS COSS. Q. LVGD
PIETATIS DOCTRINÆQVE CAVSA
SOCIETATI IESV ADDIXERVNT
M.DC.IV.

(139) C'est l'histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon ; voyez *Notes et documents* de Péricaud, années 1595 et 1597.

(140) Registre consulaire BB. 141.

« *Lugdunum revecta Societas est humeris, ut ita dicam, nobilissimorum civium, eoque profecit discessus noster, ut et ampliorem ornatioremque domum et perspectiorem civitatis clarissimæ benevolentiam haberemus. Gratias oratione publica rhetor egit, ac scholis recludendis initium fecit VIII idus Martii* (Historiæ societatis Jesu. Romæ, MDCCX ; *pars quinqua.* Lib. XV. pag. 298). » Série GG non inventoriée et inventaire Chappe aux archives de la ville, Volume 20, page 208.

Il fut même question d'un transfèrement dans une autre partie de la ville, vers la place des Terreaux, dans le terrain où les protestants avaient établi leur temple et où plus tard, l'on construisit l'Hôtel-de-Ville.

L'année 1607 vit réaliser un commencement d'exécution :

Sur l'invitation du P. Richeome, Provincial, et du P. Jacquinot (141), Recteur, le Consulat se rendit, le dimanche 18 juin, au collége pour faire une visite d'inspection.

Après une messe célébrée par l'évêque d'Embrun et à laquelle on réitéra la présentation du cierge de cire blanche aux armes de la ville, on se rendit dans la grande cour où les régents et les élèves témoignèrent de leur savoir par divers exercices littéraires, qui furent suivis d'un dîner.

Le 29 novembre, le P. Jacquinot exposa de nouveau en séance du Consulat, la nécessité d'une reconstruction motivée par l'exiguité du local et l'affluence des écoliers, et y présenta, en même temps, les plans qui avaient été préparés. Le corps consulaire fit bon acceuil à ces demandes, approuva les plans, tout en faisant observer que l'on pouvait pour le moment se passer de l'église, et enfin consentit à donner 6,000 livres aux PP. Jésuites leur laissant le soin de fournir au surplus (142),

(141) Le P. Barthelemy Jacquinot est celui qui reçut des mains du prince de Conti, à Paris, le cœur de Henri IV pour être transporté à La Flèche par les PP. Ignace Armand et Pierre Coton. Le P. Jacquinot était alors supérieur de la maison professe de Paris.

(142) Il serait fort long d'énumérer ici toutes les demandes des Jésuites et les sommes qu'ils obtinrent du Consulat ; cela appartient moins à la notice que nous avons entreprise, laquelle doit être, avant tout, topographique et artistique, qu'à l'histoire du collége de la Trinité, ouvrage important, qui présenterait un grand intérêt.

Avant d'entrer dans les détails relatifs à la construction de l'édifice tel qu'il nous est parvenu, il nous reste à fournir quelques éclaicissements sur la topographie ancienne de ce quartier pour lequel l'érection définitive du collége fut une cause de prospérité. C'est à M. B. Vermorel, ancien voyer en chef de la ville de Lyon, que nous devons la plus grande partie des documents qui peuvent l'établir.

1° Nous avons vu (143) que la confrérie de la Trinité possédait depuis le XIVe et le XVe siècle divers emplacements, granges et jardins qui étaient a peu près confinés par les voies actuelles savoir : la rue Neuve, au sud ; le Rhône au levant ; le prolongement de la rue Mulet vers le Rhône, au nord ; et le prolongement vers le sud de la ruelle Commarmot, au couchant.

Il importe aussi de rappeler ici ; 1° que la partie de la rue Neuve actuellement confinée des deux côtés par les bâtiments du collége, fut ouverte sur ces terrains.

2° La rue de la Bourse actuelle depuis la rue Gentil (anciennement de l'Archidiacre) jusqu'à la rue Bât-d'Argent (ou du Pas-Etroit, Pet-Etroit quelquefois) ne fut ouverte qu'au XVIe siècle (144), sous les noms de rues Ménié et de rue Henry.

(143) Page 413 et note 103,

(144) La partie entre la rue Gentil (de l'archidiacre) et la rue Neuve fut ouverte en 1526, sur le fonds de Jérôme Ménié, dont elle prit le nom. A la même époque, la partie entre la rue Neuve et la rue de l'Arbre-Sec fut créée sur des terrains fournis par les propriétaires riverains dont le principal était un *Henry* Guillermet, prêtre habitué de Saint-Paul. En 1528 la rue était ouverte sur toute sa longueur, sauf la partie entre les rue Mulet (Montribloud) et Bât-d'Argent (Pas-Etroit), où le passage était interrompu par un jardin et une maison appartenant aux héritiers Henry Guillermet. Cependant on réussit plus tard à achever l'ouverture de la rue, conformément au plan souscrit par son auteur (Communiqué par M. Vermorel).

3° La rue Mulet actuelle (anciennement de Montribloud) aboutissait au rempart vers le Rhône sur l'emplacement occupé actuellement par le collége.

4° La partie de la rue Henry, entre la rue Neuve et la rue Bât-d'Argent (Pas-Etroit) fut élargie de 1646 à 1670 pour former ce qu'on nomma place des Jésuites, puis place du Collége et qui est devenue une partie de la rue de la Bourse (145) ; le surplus, resté étroit, jusqu'à la rue de l'Arbre-Sec conservant le nom de rue Henry en souvenir de son principal auteur.

5° La rue du Garet, qui était la continuation de la rue Henry, fut percée, en 1570, sur des terrains qui appartenaient en grande partie à Guillaume du Garet (146).

6° Le quai de Retz fut établi sur les courtines (147) des fortifications qui bordaient le fleuve ; c'est pour cela

(145) Le terrain cédé appartenait à un nommé Raton. Il vendit au Consulat la partie entre la rue Neuve et la rue Mulet (Montribloud), le 7 juin 1646, pour 30,000 livres et sur la façade de la maison construite en reculement, fut posée une inscription qui vient d'être démolie et dont il a été impossible de conserver tous les débris. On travaille en ce moment à rétrécir devant le collége une voie qui avait été élargie en 1646. O bizarrerie des temps !

La partie entre la rue Mulet (Montribloud et Bât-d'Argent (Pas-Etroit) ne fut reculée qu'en 1670 (8 décembre) ; c'est la maison actuelle du *Grand Tambour*. Raton devait mettre sur sa maison une inscription dans le genre de la précédente (Communiqué par M. Vermorel).

(146) M. Vermorel pense que la petite rue Pizay date des premières années du collége et fut ouverte pour communiquer de la rue de l'Arbre-Sec avec les fossés de la Lanterne en contournant l'enclos de l'abbaye de Saint-Pierre (voir notre travail [et le plan n° IV] sur les *de la Valfenière*), avant l'ouverture de la rue Clermont et en traversant le massif de maisons vers la rue de Lyon actuelle.

La rue du Garet ne fut donc que le redressement de la petite rue Pizay.

(147) On nommait alors *courtine* l'ouvrage de fortification placé entre deux tours ; ce mot s'appliquait ainsi autant au terre-plein placé derrière la muraille du côté de la ville qu'à la muraille elle-même.

qu'il est nommé anciennement : chemin des Courtines. On nomma aussi cette voie : rue de la Fusterie (148).

7° Le portail Siguet était vers le Rhône au bout de la rue Pas-Etroit et le portail de la rue Neuve (beaucoup plus important) au bout de la rue de ce nom, toujours sur le rempart.

Dès que le Consulat fut entré en possession des immeubles de la confrérie de la Trinité, il utilisa les bâtiments existants aussi bien que ceux qu'il possédait dans le voisinage (149) sans y faire de modifications importantes.

L'arsenal et la fonderie de canons (ce qu'on nommait alors l'artillerie du roi) restèrent encore quelque temps dans des bâtiments loués au gouvernement pour le prix de 2,020 livres tournois (150) ; même le jardin dit de la Vieille-Trinité fut cédé à un nommé Jérôme Flandre et à ses associés pour y installer une fabrique de futaines qu'ils avaient introduite à Lyon (151).

Tant que le collége resta entre des mains laïques, le Consulat ne paraît pas s'être bien fort occupé de l'agran-

(148) Le quai de Rez fut adjugé le 16 décembre 1738 pour aller de la rue Blancherie jusqu'à la place Tolozan (Communiqué par M. Vermorel).

(149) 30 mai 1460, acquisition par le Consulat d'une grange vers le portail Siguet qui donne lieu à des difficultés avec Arthaud de Varey, le 31 août 1478, réglées par transaction du 5 octobre 1486. En 1493 (registre CC 11) « la ville possède une grange haulte et basse faisant le coin du Port Figuet et de la rue de l'Arbre-Sec. »

On a vu plus haut, note 115, que le Consulat loua provisoirement pour le service du collége, en 1529, une grange voisine appartenant aux Varey.

(150) Registre consulaire BB, 56 ; 1536-1539 ; Voyez aussi note 115.

La fonte des dix canons, entreprise en 1513, par Me Patris, en vue de la défense de Lyon contre l'armée des Francs-Comtois et des Suisses qui assiégea Dijon, fut exécutée dans ces granges. Voyez Registre consulaire BB 30, 22 Mars.

(151) Registre consulaire BB 71 ; 1549-1551.

dir, malgré les plaintes des recteurs et les besoins pressants : et même, au contraire, nous avons constaté qu'on n'utilisait pas tout ce dont on pouvait disposer. Mais à peine l'acte de 1567, qui cède définitivement le collége aux Jésuites, est-il passé que les questions d'agrandissement se succèdent rapidement.

Il convient, en conséquence, de nous rendre compte de l'état dans lequel étaient les bâtiments lorsque ceux-ci en prirent possession. Le P. Perpinien écrivait (152) au P. Barthélemy à Rome en décembre 1565 :

« Pour commencer ma description par le plus essentiel, l'office, la cuisine et le réfectoire sont contigus et disposés dans l'ordre que je viens d'indiquer, c'est-à-dire qu'entre l'office et la salle à manger se trouve la cuisine. C'est on ne peut plus commode, comme vous le voyez, ou plutôt, comme vous ne voyez pas, mais comme vous imaginez; et vous l'imagineriez mieux encore si vous l'aviez vu. Ces trois pièces sont très-vastes fort belles et bien combinées, telles, en un mot, que je vous en souhaiterais à Rome. Le vin se garde dans une cave placée sous la salle à manger qu'elle égale en grandeur. Les chambres à coucher sont assez grandes et trop nombreuses pour nous : car nous ne sommes que douze avec un nombre à peu près égal de pensionnaires, dont plusieurs appartiennent aux premières familles de la ville. Dans l'espace de chaque chambre à coucher est placée, selon l'usage de France, une bibliothèque avec boiseries fermées et couvertes, longue de 9 à 10 palmes, large de 7 à 8 et un peu plus haute que large. On dirait une petite chambre enfermée dans une grande. Dans l'intérieur se trouve une table et les parois sont garnies d'étagères bien disposées. En sorte que dans un espace étroit, vous pouvez avoir un assez bon nombre de livres bien écrits, lire, écrire, méditer à votre aise. C'est là que

(152) *P. J. Perpiniani Soc. Jesu aliquot epistolæ. Paris* 1583.

Pierre-Jean Perpinien, jésuite espagnol, né à Elche, dans le royaume de Valence, vers 1530, mort à Paris, le 28 octobre 1560.

nous allons nous enfermer et nous nous y appliquons avec plus de chaleur à l'étude, non-seulement pour nos esprits, mais aussi pour notre corps. Car ici, mon cher Barthélemy, il n'y a rien de plus essentiel que de se tenir non pas tant l'esprit que le corps bien chaud : vous pouvez m'en croire sur parole. Aussi, dans la chambre la plus vaste et la mieux décorée qu'habitait probablement le principal et qu'occupe aujourd'hui le P. Edmond, quand on fit peindre les parois, on plaça cette inscription : INTVS VINUM, FORIS IGNIS (153). Mais l'auteur de cette devise était probablement un homme plongé dans la chair : nous, dont toutes les pensées doivent se diriger vers l'éternité, nous aurions ordonné de mettre ces mots : INTVS PRECES, FORIS LABOR (154). Ce sont là deux excellents préservatifs contre la rigueur du froid. Les classes destinées à l'enseignement sont au nombre de cinq. Celle des rhétoriciens et des théologiens me paraît mieux décorée que les autres. Il y a deux cours ; dans l'une d'elle se trouve un puits d'excellente eau, alimenté sans doute par les infiltrations souterraines du fleuve voisin. Car une partie de la ville, s'allongeant entre deux grands courants d'eaux, le Rhône et la Saône, le collège de la Trinité se trouve placé au milieu de la ligne qui en mesure la longueur et à l'extrémité de celle qui en détermine la largeur sur la rive du Rhône. Aussi, de la cour, et à plus forte raison des chambres, jouit-on de la vue admirable du fleuve qui coule avec tant de rapidité que, malgré l'aplanissement de son lit, on entend d'ici le bruit de ses flots. On aperçoit des barques qui descendent et, au delà, une immense étendue de plaine terminée par la chaîne des Alpes. Du sommet de notre tour, qui s'élève à une grande hauteur, on découvre outre ces objets, toutes les maisons et les rues de la ville : de sorte que, si vous venez un jour nous rendre visite vous manquerez plutôt de manger que de voir .....

Que de fois en me promenant sur la terrasse les regards fixés sur la chaîne des Alpes, je m'imaginais que l'Italie, nourrice du

(153) Au dedans, du vin ; au dehors, du feu.

(154) Au dedans, la prière ; au dehors, le travail.

talent et des arts, que Rome, mère du christianisme, que la maison de nos Pères, que notre collège, qu'enfin vous étiez là sous mes yeux ! Que de fois je fus tenté de répéter ces vers du *Mœlibée de Virgile :*

En unquam non pas *patrios*, mais *latios longo post tem-*
[pore fines
Non pas : *Pauperis et tuguri congestum cespite testum,*
Mais : *Et Veteris Romæ surgentia marmore tecta,*
Post aliquot mea regna videns mirabor aristas (155)?

Cependant ce n'est pas le souvenir seulement des monuments de Rome que j'évoque, c'est vous surtout que j'y ai laissé et parmi nos religieux le P. Fulvius qui est toute bonté ..... »

Cette description cadre exactement avec le plan scénographique de Lyon au milieu du XVIe siècle, déposé aux archives municipales (156), qu'il faut toujours consulter de préférence à sa reproduction assez inexacte faite par les soins du P. Ménestrier.

En effet, on y remarque très-clairement les diverses cours et bâtiments qui prennent leur entrée par la rue Neuve ainsi qu'on l'a vu dans le traité entre la Ville et Aneau, et dans la cour du côté du Rhône, sont inscrits les mots : LE COLLEIGE (qui ne figurent pas dans la reproduction).

La tour dont parle le P. Perpinien, y est également représentée en tête d'un grand bâtiment avec des croisées

(155) Ne reverrai-je jamais, après un long exil, les champs, je ne dis pas de mes pères, mais de l'Italie ; ne reverrai-je plus, non pas le toit de chaume de ma pauvre cabane, mais les colonnes de marbre de l'ancienne Rome ?

(156) Nous avons été des premiers à signaler l'importance de ce plan qui est un des documents les plus précieux de la topographie lyonnaise (Voir *les de Royers de la Valfenière*), et qu'une société spéciale s'occupe de faire reproduire par la gravure.

à meneaux ; c'était probablement l'escalier de la maison (157).

Il était difficile, selon-nous, que, de la cour au levant, on pût jouir de la vue du fleuve, à cause des granges et du rempart qui se trouvaient de ce côté, à moins toutefois qu'elle ne fût élevée en terrasse, ce qui semblerait résulter de la lettre que nous venons de citer.

Dans ce plan, la rue Henry est ouverte et la rue Mulet (Montribloud) vient encore aboutir au rempart.

Il est donc certain que, vers le milieu du XVIe siècle, le collége était installé en grande partie dans l'ancien tènement de la Trinité.

Cela n'empêchait pas que des annexes fussent également établies dans les terrains appartenant à la ville (angle nord de la rue du Bât-d'Argent et du quai) ou dans ceux à l'angle sud-est de la ruelle Commarmot et de la rue du Bât-d'Argent (Pas-Etroit). Ce dernier terrain appartenait aussi à la confrérie de la Trinité : il est fort difficile de préciser à quelle date il put servir au pensionnat, puisqu'il paraît avoir eu cette destination bien avant 1646 (5 mai), époque à laquelle il fut définitivement utilisé pour la construction d'une salle de déclamation. Il était relié par une voûte avec les autres bâtiments du collège (158).

(157) Par une erreur de l'artiste auquel fut confiée la reproduction du plan du XVIe siècle, par Menestrier, cette tour est couronnée par une croix et le bâtiment adjacent a toute la tournure d'une chapelle.

(158) Le Consulat alloua 12,000 livres aux Jésuites pour cette construction ; mais, en 1672, le plancher de la salle s'effondra peu après une séance de répétition d'une pièce qu'on devait jouer le lendemain en présence du corps consulaire. Celui-ci accorda au P. de la Chaize, recteur, une somme de 9,000 livres pour la reconstruire conformément à un plan déterminé ; cependant l'alignement nécessaire pour les murs extérieurs ne date que du 26 aout 1687. Mariége, peintre, reçut 500 livres en 1728, pour avoir fourni au théâtre qui était organisé dans cette salle de nou-

Le premier soin des Jésuites fut de faire rentrer au collége les granges et terrains que la confrérie de la Trinité s'était réservés. Les recteurs de l'Aumône présentèrent bien quelques observations, toutefois une sentence de la sénéchaussée du 10 septembre 1567 (159) ordonna cette application.

Ils s'occupèrent ensuite d'acquérir toutes les maisons, granges et jardins lesquels, excessivement nombreux, occupaient le périmètre au nord du collége jusque vers la rue Bât-d'Argent (Pas-Etroit), en supprimant le prolongement de la rue Mulet (Montribloud) et d'autres ruelles (160).

velles décorations, en remplacement des anciennes qui étaient hors d'usage, pour servir aux représentations des pièces que les élèves exécutaient chaque année. Il y avait sur la porte d'entrée cette inscription : EXERCITATIONIB. LITTER. CIVIT. LUGD.

Ce local fut retiré aux Pères de l'Oratoire lorsqu'ils remplacèrent les Jésuites au collége de la Trinité, en 1763 ; il servit à l'école de dessin, en 1768 (Voyez notre étude sur *l'Enseignement des beaux arts au point de vue de l'Industrie lyonnaise*, page 43 et note 50); fut aliéné à la charge de démolir la voûte, et enfin, servit de local pour le club central des Jacobins.

(159) Par la même sentence, on réunit au collége deux granges appartenant à Laurent de Laurencin.

(160) Voici quelques acquisitions faites pour le collége avant le premier départ des Jésuites, lesquelles nous ont été communiquées par MM. Vermorel et Brouchoud.

1579. Deux granges et emplacement, appartenant à l'Aumône générale, dont nous avons parlé plus haut, page 428. Les Jésuites installèrent le pensionnat qui devait se trouver avoir en perspective, au nord, une ruelle (nommée à présent de la Verrerie que le Consulat autorisa à boucher à cause des « sales et vilains actes » qui s'y commettaient ordinairement au grand scandale des écoliers.

22 juillet 1587. Achat d'une grange des héritiers Bertholat, rue de Montribloud.

19 Mai 1590. Acquisition de grange, rue Neuve, de Claude-André. (Voyez Inventaire Chappe, vol. 20, page 199, et le protocole du notaire Buyrin aux archives de la Cour).

3 juillet, 1590. Acquisition devant le notaire précédent de maison,

Leur renvoi en 1594 arrêta toute entreprise ; nous ne trouvons de nouvelles acquisitions qu'en 1607. Depuis, elles se suivent jusqu'à la possession complète du périmètre circonscrit par la grande cour actuelle des classes ainsi que par l'église (161).

Léon CHARVET.

cour, sises rue Neuve, appartenant à Jehan de la Rochette, maitre charpentier, joignant à l'emplacement précédent.

En 1592, les Jésuites et le Consulat réglèrent avec l'abbesse de Saint-Pierre, les laods dus sur les acquisitions précédentes.

(161) 16 juin 1607. Acquisition de la maison Dumoulin et Sève, rue Neuve (Voyez Inventaire Chappe, vol. 20, p. 213; 13 novembre 1607). Acquisition de la maison Abraham Gromonet, rue Neuve et rue Montribloud. Il est dit dans l'acte que la ruelle venant de la grande rue Montribloud « était à présent close ; » (V. Inventaire Chappe, vol. 20, p. 215).

15 novembre 1607. Acquisition de la maison de Georges Cornuty, médecin. (V. Inventaire Chappe, vol. 20, page 217.)

Cette maison, qui devait avoir précédemment appartenu aux Henry Guillermet, était située dans l'emplacement de l'angle nord-ouest du collége. C'est dans ce point que fut posée la première pierre, le 19 décembre de la même année.

4 mars 1608. Acquisition d'une maison, rue Neuve, sur l'emplacement actuel de l'église.

(*A continuer.*)

COLONGES AU MONT-D'OR

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE, ÉTYMOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUITE (*)

COLONGES (la). — Ce petit ténement, cité dans la table des cartes du plan terrier de 1785, est situé entre *Peytel* et la *Ratonnière*. Raymond de la Chaux, dans son testament de l'an 1372, parle de la vigne de *la Colonge*. Mais nous ignorons sa situation précise.

CORDIÈRES (les) ou CHAMARERIE. — On appelle de nos jours les *Cordières* le territoire compris entre le chemin des Marguerites n° 15, au couchant, et le chemin n° 1, dit chemin de la Pelonnière, au levant. La source du clos de M. Lemire, appelée jadis *Fontaine des pierres blanches*, faisait mouvoir une corderie à l'époque du cadastre, en 1825. Or, ce même territoire se nommait, avant la Révolution, *la Chamarerie*, parce que le chamarier de l'abbaye de l'Ile-Barbe y avait une demeure. Le nom de *Cordières* fut substitué à celui de *Chamarerie*, le présent l'emportant sur le passé.

COTES DE LA PELONNIÈRE. — Ce sont les mêmes côtes que celles de Chareizieux. (Voir ce mot.)

COTES DU POISAT. — Le territoire du *Poisat* est compris entre le chemin n° 27, dit de *Roche Corbière*, au couchant, et le chemin n° 26, dit *chemin du Poisat*, bornant le domaine de M. de Saint-Romain, appelé château de Tourvéon. Ces mots de *côtes du Poysat* signifient *côtes de la montagne*. Le mot *Poisat* dérivant du bas latin, *podium* et *pogium*, *poggio* en italien, *poyo* en portugais ayant la signification de *montagne*,

(*) Voir la précédente livraison.

ainsi que ses semblables *puy*, *puech*, *Poy*, *Poyet*, *Poyat*, *Poiziat*, d'où *le Puy* de Dôme, *le Puy* en Velay.

COTE DE ROCHE. — L'ancien clos Bergier, aujourd'hui clos Chomer, comprend dans son enclave divers ténements qui s'appelaient en 1785, avant la formation de cette grande propriété, *Côte de Roche* ou *gorge*, *Mas de Cruix* ou *Ponton*.

CROIX SAINTE-AGATHE. — Cette croix située en face de l'ouverture des Grandes Balmes, n'a pas toujours été en cette position, car dans le plan terrier de 1785, nous la trouvons indiquée beaucoup plus au nord-est, avec ces mots : *Ici était antérieurement la Croix Sainte-Agathe.*

CROZETIÈRE (la). — Ce lieu, situé près de la côte de l'Ardellier, au couchant du n° 27, dit de *Roche Corbière* doit son nom à des excavations du sol produites soit par des effondrements naturels, soit par l'extraction de la pierre à bâtir.

CRUIX ou CUET (ruisseau de). — Le ruisseau du château de la Chaux vient se déverser dans une grande pièce d'eau servant jadis d'écluse pour un moulin. L'eau de cette écluse parcourait le centre de la *combe de la chaux* ou *le grand pré*, au bas duquel elle alimentait un petit lavoir, puis s'écoulait par le clos Chomer, la place Saint-Martin, le territoire de Champillon, pour se perdre dans la Saône.

Nous pensons que ce nom de *cruis*, *crues*, *cruix* (croix), vient du nom du plus ancien propriétaire du *grand pré* ou *combe de la chaux*, avant la formation du grand domaine de messieurs de Guillon.

Nous trouvons à Saint-Cyr une ancienne famille *de Crues*, *de Cruis*, aux dates suivantes : *Jean de Crues* (1343). — Pierre de Croix (ou Crues), fils de Guillaume (1343). — Joseph de Croix (de Cruce), (1347). — Joly de Croix (1361). — Pierre de Croix, fils de Guichard, (1363). — Jean de Croix (1393). — Guillaume de Croix (1400). — Claude de Croix (1482). — Ces différents noms se trouvent à Saint-Cyr, Colonges et Saint-Romain. — Les maisons situées au couchaut du chemin n° 8,

dit de Chavonne, et vis-à-vis le clos Chomer, les maisons Genevay et Bernard s'appelaient jadis *le mas de Cruis* ou *Ponton*. Nous ignorons l'étymologie de ce mot *ponton*. Le lavoir se nommait le *lavoir Figuet*.

CURTIL AU ROI. — Ce territoire, compris dans l'ancienne propriété Condamin, n'a pas d'étymologie sûre.

CURTIL LYONNET ou PORT MARTIN. — Ce territoire compris dans la propriété de M. Reverchon, sur les bords de la Saône, a dû appartenir à la famille Lyonnet, qui date de 1348; car *curtil Lyonnet* signifie *jardin à Lyonnet*.

Le *Port Martin* s'est appelé successivement l'*ancien port*, *port Catignat*. C'est aujourd'hui le lieu d'embarquement des bateaux à vapeur, faisant le service de Lyon à Colonges, dans la belle saison.

DIME (la). — L'ancienne maison Buyet s'appelait primitivement *grange du dîme*, parce que c'était là que se portaient les dîmes dues par les habitants de Colonges, à l'abbaye de l'Ile-Barbe. Le chemin n° 14, qui conduit à l'ancienne *grange du dîme* se nomme encore *chemin des dîmes*.

ÉCULLY (hameau d') COMBE D'ÉCULLY. — Sous les deux noms de *hameau* et de *combe* nous désignons les habitations et la topographie du sol. En effet, le grand territoire d'Écully est une belle combe très-fertile et bien fournie d'arbres fruitiers de toutes les espèces. Ces arbres utiles ont remplacé les anciens chênes qui ont donné leur nom au territoire. Car *Ecully* dérive du latin *œsculus*, qui signifie *chêne rouvre, ou mâle*. Le mont Esquilin, à Rome, signifie le *mont du chêne*. Donc le village d'Écully, ainsi que notre Écully, signifie lieu *des chênes* ou *chênaie*. De nos jours, les noyers remplacent les chênes, et ceux-ci n'existent plus que sur le mont Cindre et encore chaque année en voit diminuer le nombre pour faire place à la vigne.

ÉGLISE (ancienne). — On connaît la vénération des païens pour les sources et fontaines, qu'ils divinisaient toujours et dans l'eau desquelles ils jetaient des offrandes pour implorer

un secours quelconque. Il est à croire que la source du *Mont-gela*, qui coulait jadis à ciel ouvert, au milieu de bois épais, fut convertie en un sanctuaire païen.

Lorsque le christianisme remplaça le culte des dieux et déesses, le clergé de ce temps-là utilisa autant que possible les temples et sanctuaires païens en les convertissant en églises et chapelles. L'ancienne église de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe était bâtie sur une source qui coule encore. A Frans, en Dombes, une fontaine limpide existe à la gauche et contre le grand portail de l'église. Une chapelle donc dédiée à saint Clair (soit à cause de la position élevée et au levant de cette chapelle, soit à cause de la vertu curative que nos pères attribuaient aux eaux du Mont-gela) fut construite sur un petit replat du sol et cette chapelle devint plus tard l'église paroissiale de Colonges, sous le vocable de Saint-Nizier. Comme ce saint archevêque de Lyon mourut en 573, on peut dire que ce ne fut que dans le courant du VIIe siècle que la chapelle Saint-Clair changea de vocable.

Le titre le plus ancien où il est fait mention de l'église de Colonges, est une bulle du pape Luce III, confirmant la possession des biens du monastère de l'Ile-Barbe.

« Luce, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos fils « chéris, Guichard, abbé du monastère de Saint-Martin, qui est « situé dans l'Ile-Barbe, confirmons la possession de l'*église de* « *Saint-Nizier-au-Mont-d'Or.* » A la même époque, 1183, on fondait l'église de Saint-Rambert *hors de l'Ile*, église aujourd'hui remplacée par une autre située un peu plus haut que l'ancienne.

La vieille église de Colonges n'a rien de remarquable par elle-même. Elle est composée d'une nef couverte d'un lambris, le chœur seul est voûté, son style tient de l'ogival. Elle a deux chapelles latérales appuyées au chœur. Un ancien cimetière l'entoure ; il était autrefois couvert, mais depuis qu'une nouvelle église paroissiale a été érigée au centre de la commune, la toiture du cimetière a été enlevée, quelques arbustes ont été plantés, çà et là, et ce lieu de repos des ancêtres, depuis plus de mille ans, est très-convenablement soigné et entretenu. L'ancienne cure, qui était vis-à-vis l'église, est devenue une maison bour-

geoise. Quant au vieux tilleul, qu'enfant nous avons vu, il a cédé à l'orage et à la vieillesse. De la terrasse du cimetière, la vue est magnifique et le vocable de Saint-Clair semble bien appliqué.

ÉGLISE NOUVELLE. — L'augmentation de la population de Colonges, l'éparpillement de ses hameaux faisaient désirer depuis longtemps une église plus centrale, surtout pour les vieillards et les convalescents qui ne pouvaient gravir jusqu'à l'ancienne église. Malgré la nécessité reconnue, l'intérêt personnel, ou de vieux souvenirs poussaient nombre d'habitants à s'opposer au projet d'une nouvelle église. Néanmoins, une commission se forma, recueillit des souscriptions et, après bien des ennuis, des traverses, des fautes de direction, elle parvint cependant à élever non un monument, mais une espèce de construction massive, qui ne flatte l'œil ni au dehors, ni au dedans.

Comme on a surmonté le tout d'un humble clocher renfermant trois cloches, et que M. Grange, grand vicaire, est venu bénir ce tout, on appelle cette bâtisse une église. Elle fait triste figure à côté de la nouvelle mairie, et nous désirons fort qu'une nouvelle souscription corrige et modifie la triste architecture de la commission de 1842! les piliers surtout!!

Après tout, une jolie église près d'une belle mairie n'est pas chose si commune ; avec un peu d'amour de son village, moins d'égoïsme, quelques donations en mourant, on peut y arriver.

Qu'on sache que l'église de Saint-Jean et le Pont-de-pierre n'ont été construits, en grande partie, qu'avec les dons testamentaires des Lyonnais. Imitons les Lyonnais et restaurons notre église.

ÉPELLUIS. — Un des grands territoires de Colonges est celui qu'on nommait jadis *Epelluis* et qu'on appelle aujourd'hui *Chavanne, Venière* et la *Rolande*. Ce territoire avait pour limites le chemin de Chavanne, au couchant, et celui de la Pelonnière au levant, le chemin du Rochet au sud et celui de la Côte au nord. Ce nom d'*Epelluis* lui vient sans doute des anciens possesseurs dudit territoire connus sous le nom d'*Apluis*, *Apeluis*,

au XIVe siècle. Nous trouvons Guillaume *Apeluis*, en 1339 ; Joseph *Apluis*, fils de Jean, en 1343. La formation du fief de Chavanne enleva au territoire d'*Epelluis* son ancienne dénomination mais non encore oubliée à Colonges. — Il y a à Épelluis ou Chavanne une belle source avec lavoir.

ÉPINE (mas de l'). — Le chemin n° 16, appelé *sous la levée* ou de l'*épine*, est la limite au midi de l'ancien *mas de l'épine*, qui allait rejoindre au nord le ténement de la Chamarerie ou des Cordières. Ce mas était un ancien petit fief dont les possesseurs prenaient le nom, comme on le voit dans le testament de Pomet de Charnox, clerc et notaire, en 1407, où Joseph et Martin de l'Épine signent comme témoins. Avant la Révolution, Jean-Baptiste de Guillou de la Chaux s'intitulait seigneur de l'Épine et, comme tel, intenta un procès à Antoine Pessonnaux, marchand de fer à Lyon, aux fins de déclarer s'il était tenancier du tout ou d'une partie d'un héritage mouvant de la rente noble du *mas de l'Épine*, et à quel titre il possédait. Ce mas comprenait les maisons d'Alexis Vondière, de Jean Vergnais et de M. Blanc, ancien huissier et maire de Colonges en 1848. — Le nom de l'Epine vient sans doute de la nature primitive du sol, jadis couvert de ronces et d'épines, avant d'être défriché. En 1556, nous trouvons un *Jean Vondière*, dit : de *l'Épine*.

FOLIES GUILLAUD. — A l'extrémité nord de la commune de Colonges, après le pont de Fontaine, se trouve un grand clos dépendant du territoire nommé *côte de la Pelonnière*. Ce clos formé et orné par M. Guillaud, ancien fournisseur de la marine, a mérité le surnom de *Folies Guillaud*, à cause de l'excentricité des objets et des constructions que son auteur y a accumulés. Colonnes, belvéders, souterrains, grottes, avec des statues de moines, arcs de triomphe, tombeaux, inscriptions religieuses, obélisques, hermitages, chaumières en ruines, animaux fantastiques, cabinet d'histoire naturelle, temple dédié au *Père éternel*, mille choses enfin disparates, étranges ont fait donner le nom de *folies* à cette exposition bizarre, aujourd'hui tout à fait délaissée.

FONTAINE DE BRESSIEU ou JORDANIÈRE. — A l'extrémité sud-ouest de la commune de Colonges avec Saint-Cyr, se trouve une source ou fontaine très-abondante, ornée d'un joli lavoir. Cette fontaine, ainsi que son territoire, se nomme Bressieu ou Jordanière. Le nom de Bressieu est le plus moderne, car Jean de Bressieu, natif de Saint-Didier au Mont-d'Or, épousa, sur la fin du XIVe siècle (1392), une fille de la famille Gayet, et en prit le surnom *Bressieu dit Gayet*. Il est à croire qu'il acheta le territoire de Bressieu ou *Jordanière* (domaine de Jordan), de la famille *Jordan*, de Saint-Cyr, dont voici quelques noms : Hugues Jordan, 1348 ; Jacques Jordan, 1350 ; et Jeannet Jordan, 1407.

FONTAINE DU CHAT-HUANT. — Cette fontaine, connue sous le nom d'*Aquaria*, est située au nord-ouest du domaine de Torveon et s'est appelé bien longtemps *le vivier* (voir Torveon). Sa situation à la lisière des bois, ayant pour hôtes nocturnes des hibous (chats-huants en patois), lui a fait donner son nom populaire.

FONTAINE DE CHAVANNE ou D'ÉPELLUIS. — Si *Epelluis* ne vient pas du nom d'homme *Apeluis*, comme nous le pensons, il doit dériver alors de *ap-lys* (eau-lieu) en langue ariane, et alors Guillaume d'Apeluis ne serait plus que Guillaume du *lieu d'eau* ou de *la Fontaine*, comme Perrin de la Chaux ne signifiait que Perrin du *lieu rocheux* ou de la Roche ; ces deux cultivateurs colons ayant ajouté à leur nom celui du lieu qu'ils habitaient et défrichaient.

FONTAINE DE MONTGELA ou TARENCEU. — La source ou ruisseau de Montgela (mont gelé), aujourd'hui coulant sous terre, formait jadis un petit torrent descendant du haut de Colonges jusqu'à la Saône.

Ce ruisseau s'appelait au moyen-âge *Tarenceu*, corruption de *torrenceu* (torrentueux) *torrent-iac-us* a donné *talanciaco* pour *taranciaco*, en l'an 990 (cart. d'Ainay, ch. 38). — On voit qu'à cette époque André, prévôt de l'église de Lyon, demande à l'abbé

d'Ainay de lui concéder quelques biens. L'abbé Durand accorde à André un curtil, avec vigne, mas et jardin, le tout situé dans le pays lyonnais, canton du Mont-d'Or, *in villa Talantiaco*. En échange, André cède à l'abbaye d'Ainay un champ dans la villa de *Nuiz*?

En 1002, nous retrouvons notre *Tarenceu* dans une charte où il est dit : « Au nom de Dieu, moi, Adalburne, et ma femme « Sulpicie, pour le salut de nos âmes et celles de nos parents ; « pour mériter que, par l'intercession du bienheureux Martin, « confesseur du Christ, nous soyons délivrés des flammes de « l'enfer, nous donnons de notre bien, savoir : Une vigne et un « champ de terre arable, situés dans le pays lyonnais, canton « du Mont-d'Or, ces biens ne sont pas compris dans la même « villa. La vigne est située dans la villa qui est appelée *talenci-* « *acus*. Elle est bornée au matin par la terre d'Ariod, au midi, « par la terre de Saint-Pierre et Saint-Martin d'Ainay, ainsi que « par la terre de Saint-Martin de l'Ile-Barbe ; au soir, par la « terre de Saint-Etienne (église de Lyon), au nord par la « terre de Fréold. » Les signataires de l'acte sont : Rencon, prévôt ; Foucher, doyen ; Gondulfe, recteur ; Rablan, précenteur de l'abbaye d'Ainay, et de Amaldric, Ebrard, Arnald et Umbert. (Cart. d'Ainay, ch. 32.)

Tarenceu est encore rappelé dans la charte de Colonges de l'an 1004 « *in villa scilicet de Sancto Cirico* (Saint-Cyr), *et in Colonias* (Colonges) *et in Talentiaco* (Tarenceu). On sait combien la mutation de *l* en *r* est fréquente dans notre langage (1). Enfin nous retrouvons *Tarenceu* dans des actes d'hommages faits par les seigneurs du Mont-d'Or à l'abbaye de l'Ile-Barbe :

1247. — Berlion de Mont-d'Or chevalier et ses frères Hugues, Raynaud, Guillaume et Guyonnet, damoiseau, font foi et hommage à l'abbé de l'Ile-Barbe de ce qu'ils tenaient de son église *depuis le ruiseau de Tarenceu jusqu'à la Saône* (Le Laboureur, *Mazures* t. I, p. 166.)

(1) Ulmus (Orme) scandalum (esclandre) cartula (chartre) capitulum (chapitre, Olna (l'Orne), Folmoda (le Formans).

1254. — Guy de Mont-d'Or, fils de Raynaud, fait hommage à l'abbé Pierre de l'Ile-Barbe, de ce qu'il possédait au Mont-d'Or, *depuis le ruisseau de Tarenceu*, et des deux côtés de la Saône, vers Fontaine et Vimics (aujourd'hui Neuville). (*Mazures*, t. I, p. 168.)

1272. — Guillaume de Mont-d'Or, damoiseau; fait hommage à Girin de Sartines, abbé de l'Ile-Barbe, de tout ce qu'il tenait à Saint-Cyr et à Colonges, depuis ce même *ruisseau de Tarenceu jusqu'à la Saône*. (*Mazures*. id.)

Il est assez remarquable que la rue Gayet, nommée jadis *charrière Gayet*, qui était le lit de l'ancien *Tarenceu* ou *Montgela*, partage encore les communes de Saint-Cyr et de Colonges.

Nous n'avons pu trouver l'époque du changement du nom de *Tarenceu* en celui de *Mont gelé*. Nous savons cependant qu'en 1559 il existait un territoire de Montgela, avec la fontaine. (Testaments, vol. XIII. Arch. de Lyon.)

GAGNIÈRE. — Cette appellation qui indique dans le plan terrier de 1785, un petit ténement compris dans l'angle des chemins de la Côte et de la Pelonnière, s'est appelé aussi *venière* et aujourd'hui *la velinière*. Nous ignorons d'où dérivent ces noms, mais quant au lieu, en lui-même, il faisait partie jadis du grand territoire d'Epelluis.

GASSIÈRE (la). — Nom de lieu du plan terrier de 1785, se rapportant à un petit ténement compris entre la Saône et l'extrémité du chemin de la Pelonnière, où se trouvent actuellement les maisons Servandon, Mercier et autres jusqu'au pont de Fontaine.

GARE (la). — Cette dénomination toute moderne est destinée à absorber les lieux voisins et à leur faire perdre leurs vieux noms au profit du sien.

GORGE (la). — Nom qu'on donnait avant la formation du *clos Bergier*, à la partie de terrain qui recevait l'eau du Mont-

gela, qui avait formé gorge ou ravine dans sa course vers le pré Saint-Martin.

ILAND, ISLAND, ILES DE ROYE. — Le territoire compris entre le *sentier des sables*, la Saône et le chemin du Rochet, à sa jonction avec celui du port de Colonges à la Pelonnière, s'appelle *Iland ou Island*, dérivant des îles qui se trouvent en face de ce territoire. Ces îles s'appelaient, en 1785, *îles de Joussoux*, et maintenant *îles de Roye*, parce qu'elles font face au plateau de Roye, de la commune de Fontaine. Dans le plan terrier de 1785, on voit assez bien dessinés les moulins de M. Cérizíat, ensuite de M. Rambaud. Depuis près de trente ans, ces moulins n'existent plus et une digue submersible rend le bras de la Saône, où ils étaient, tout à fait impropre à la navigation et au développement d'une force motrice quelconque. Nous croyons fort que *Berlion d'Illins*, chevalier, frère d'Arnulphe, de Colonges, riche chanoine de l'église de Lyon, qui testa en 1250 ; de même que Guigue d'Illins, témoin à un testament avec Guillaume de Colonges, en 1201, ne sont autres que *des seigneurs d'Iland ??*

Quant à ces Guillaume et Arnulfe de Colonges, nous ignorons où était leur demeure paternelle; tout ce que nous savons c'est qu'un Zacharie de Fontaine était leur parent et qu'ils possédaient de grands biens à Saint-Romain, Couzon, Albigny et Anse et probablement à Colonges, où Berlion d'Illins (Berlion des Iles) prit le nom du fief ou pays de chasse et de pêche qu'il possédait ? ? ?

G. DEBOMBOURG.

A continuer.

SOIES ET COCONS

NOTES HISTORIQUES

—

A M. le Directeur de la *Revue du Lyonnais.*

En attendant que l'exploration des archives publiques ou particulières ait jeté quelque jour sur l'état de la sériciculture en France depuis le XVIe siècle jusqu'au milieu du XIXe, j'ai recueilli à votre intention quelques notes sur cet intéressant sujet. Elles se rapportent pour la plupart, il est vrai, au département de la Drôme; mais le Lyonnais et le Dauphiné, intimement unis par des liens d'or et de soie, ne peuvent que gagner à se mieux connaître.

Loin de me prévaloir de l'autorité d'Olivier des Serres (nom qu'il se donne lui-même dans ses lettres), touchant l'introduction des premiers mûriers à Allan, dans le voisinage de Montélimar, je ferai honneur de la culture de cet arbre précieux, soit aux princes d'Anjou, soit aux papes d'Avignon, d'accord en cela avec le ministre Rolland et avec le pasteur Fraissinet.

Je laisserai également de côté les écrits et les efforts de Laffemas, valet de chambre du roi Henri IV, né à Beausemblant, près Saint-Vallier, pour étendre la réputation du mûrier et le commerce des soies, et la justification d'une conduite, peut-être peu patriotique, se tirera de la pénurie des documents relatifs aux premiers développements d'une industrie appelée plus tard à un si brillant avenir.

En 1662, Martin la Plante, notaire et procureur d'Étoile, à 11 kilomètres de Valence, vendait ses cocons 10 sols la livre. En 1673, il donna 14 onces 1/2 de graines de vers à soie à diverses personnes, auxquelles il fournissait la feuille; sa moitié du produit, qui fut de 234 kilogr., lui rapporta 117 livres, les cocons ayant valu 10 sols la livre. Ils se payèrent

12 sols, en 1675; 11 sols, en 1687; 9 sols, en 1688; 14 et 15 sols, en 1706.—En 1610, la soie valait 8 livres la livre.

Nysten assure que 60 ans avant la rédaction des *Mémoires* de Boissier de Sauvage, il se vendait à la foire d'Alais 10 quintaux de soie seulement, représentant 10 à 12,000 fr.; que, 20 ans après, ce chiffre allait à 300,000 fr., et en 1749, à 1,800,000 francs.

Mes notes commencent précisément vers cette époque, et ce sont les archives d'un marchand de soies de Romans, M. Enfantin de Lizeaux, qui en ont fourni les éléments essentiels.

1753, 29 novembre. — « Le toit de notre fabrique doit se jeter cette semaine ; nous mettons dix moulins, dont huit à la nouvelle mode et deux ronds. »

1754, 8 août. — « Nous n'avons que six moulins de prêts pour organsins, où nous faisons monter les soies de notre *tirage* (filature) ; d'ici à la fin de septembre, nous comptons en avoir quatre pour trames. »

Une lettre du 18 juin porte : « Nous ne comptons pas de payer les cocons plus de 21 sols. La récolte a été abondante. »

1755 et 1756 ne figurent pas dans les correspondances.

1757. — MM. de Fau et Coumarmot écrivent de Lyon à M. Enfantin : « Les affaires ne sont pas devenues plus gracieuses ; elles ont été interrompues pendant près d'un mois par la rigueur du froid. Nous souhaitons que l'on obtienne de vos organsins à trois bouts, le prix de 32 francs qu'on vous en a fait espérer... Si vous trouvez des soies grèges à acheter, il faudrait les disposer pour trames ; mais le plus haut prix auquel les trames nous reviennent ici net, doit être 24 livres. (15 janvier). Les apparences d'une bonne récolte ne rendent pas les ventes meilleures mais plus rares, quoique à plus bas prix. (15 mai). — Les avis que nous avons s'accordent assez à dire que la récolte de cette année vaudra mieux que celle de l'année dernière, et cependant l'on met aux cocons 20 sols et quelques-uns 21 et 22. (11 juin). — Vous ne sauriez vous conduire trop prudemment à l'achat des cocons, surtout s'ils sont mauvais, car nous ne voyons aucune apparence à l'augmentation des soies. Vous êtes sans doute informés qu'en Languedoc et Provence la récolte a été bonne et que les co-

cons n'y ont valu que de 19 à 20 sols. (24 juin). Si à 15 livres jusqu'à 16 la livre vous trouviez de belles soies gréges, je ne pense pas que vous deviez les refuser. (8 juillet). — Les affaires sont toujours tristes par le peu de demandes de nos étoffes, à quoi il faut ajouter encore plusieurs nouvelles banqueroutes qui altèrent la confiance à tel point que chacun tombe dans le découragement. La fâcheuse situation où se trouve actuellement le commerce fait conjecturer qu'il n'y aura pas beaucoup d'acheteurs pour les soies à Beaucaire et qu'on pourra les y obtenir à grand marché. » (15 juillet).

Quant à Enfantin, il signale dans ses lettres des pluies continuelles qui retardent beaucoup les vers et des plaintes à la 4e maladie de ces insectes. (3 juin). — « La récolte se présente très-mal ; j'en ai reçu environ 20 quintaux dont la qualité est bien inférieure à ceux de l'année dernière ; ce sont de ceux qui ont monté dans les grandes pluies; peut être que les autres qui montent actuellement seront meilleurs. On se plaint cependant de ce qu'ils ne travaillent pas avec vigueur ; je les paie 18 sols à condition ; plusieurs personnes, du côté de Valence, les paient 20 sols, (16 juin). » Dans ses lettres ultérieures il accentue ses doléances : « La récolte sera au moins inférieure d'un quart dans nos environs, et dans bien des endroits, d'un tiers... Tous ceux qui ont fini leur tirage se plaignent beaucoup de la mauvaise qualité des cocons ; ils ont rendu généralement 10 % de moins que l'année dernière. Il nous faudra au moins 16 livres de cocons par livre de soie. » (27 juin, 18 août).

1758. — Si le commerce languissait, en 1757, il n'était pas plus prospère au commencement de l'année suivante. « Les affaires vont de mal en pis » écrit-on de Lyon, le 19 janvier. En avril, une gelée endommage les mûriers et menace de compromettre, à Romans et dans les environs, la récolte future. Heureusement, il n'en fut rien. « Nous avons des vers de tout âge, écrit M. Enfantin, le 2 juin, à la 4e maladie, à la 2e, à la 1re ; on commence à regretter de n'avoir pas mis plus de graines ; les mûriers sont aussi feuillus que s'ils n'avaient pas essuyé la gelée. » Un autre fait à noter c'est que la graine fut rare et se paya de 3 à 4 livres l'once et que tout le monde se proposait, en juin, d'en faire un tiers en sus de

sa provision pour n'être pas au dépourvu, l'exemple de cette année ayant donné une leçon. Celle qui était venue de Bagnols n'avait pas éclos parfaitement. Dans ces conditions la récolte fut des plus médiocres dans la Drôme ; cependant les cocons rendirent 6 °/₀ de plus que l'année précédente. Le prix était de 20 sols. Dans le Comtat, la Provence et le Languedoc, ainsi qu'en Piémont, la récolte fut meilleure. « Les cocons de la meilleure qualité n'ont été payés, dans Avignon, que 22 sols, dit une lettre de Lyon, et sans provision, et il s'en est acheté beaucoup depuis 19 jusqu'à 21. Ils valent 22 sols à Bagnols, poids de Languedoc, et de 19 à 20 sols en Piémont. » Des pluies torrentielles régnaient au mois de juillet.

1759. — « La feuille pour laquelle on craignait pousse à vue d'œil; les vers sont pour ainsi dire tous dans leur 3e maladie ; il y en a même qui en sont sortis, écrit M. Enfantin, le 18 mai. Quelques jours après (1er juin) il ajoute : « Ils vont à souhait dans tous nos environs et les nouvelles du Comtat et du Piémont sont les mêmes. — Les cocons seront abondants ; il y a déjà beaucoup de vers de montés et ceux qui restent marchent aussi bien qu'on puisse le souhaiter (5 juin). — La récolte sera abondante, en général, dans la Provence, quoique les vers aient manqué dans certains endroits ; je l'attribue aux graines qu'on a été obligé de tirer d'ailleurs ; bien de mes pratiques en on fait une malheureuse épreuve. Les prix sont actuellement de 21 à 22 sols, poids de Romans, 21 sols, poids de Crest et 20 sols, poids de Valence. »

D'après les lettres des correspondants lyonnais ou stéphanois, on entrevoit que, malgré les plaintes du Milanais et du Piémont, « si la récolte n'est pas abondante, elle ne sera pas mauvaise. Il en est de même du côté d'Avignon où il s'est déjà vendu quelque peu de cocons de 23 à 24 sols ; à ce prix je ne vois aucune apparence de profit. (8 juin). — On s'imagine à Lyon que, vu l'abondante récolte, en Dauphiné, on y achètera les soies gréges à bon marché ; je ne suis pas du sentiment de me livrer à l'ardeur qu'un chacun témoigne, (3 juillet). — L'argent est fort rare ; les risques auxquels le commerce des soies expose et les sommes d'argent qu'il emploie sont considérables ; c'est à quoi ceux qui ont des tirages ne daignent seulement pas faire attention. (29 juin). — Nous ferions une

bonne affaire de vendre à messieurs de Saint-Etienne une douzaine de quintaux de soies grèges au prix de 19 livres à 19 1/2 la livre comptant ; vous vous chargeriez de les ouvrer ; cela peut fort bien leur convenir et nous conviendrait encore bien mieux à nous. »

1760. — Les renseignements parvenus à M. Enfantin sont assez rassurants. « En Provence et Languedoc, écrit-il, le 1er mai, il y a beaucoup de graine qui a manqué ; elle valait, le 27 avril, 7 livres l'once à Bagnols et dans le Bas-Dauphiné. » Peu après il ajoutait : « Les apparences d'une bonne récolte se continuent dans ce pays ; il en est de même dans tous nos environs ; les vers sont très-avancés ; il y a de la feuille en abondance et le temps les sert au mieux. (16 mai). — Malgré l'abondance de la feuille, elle est très-chère ; à moins d'événements imprévus, la récolte sera beaucoup moins abondante que l'année dernière et beaucoup plus printanière... Les vers commencent à monter. » (27 mai).

Le prix des cocons dépassa 20 sols, oscillant entre 24 et 26.

1761. — Au commencement de mai, à Romans, la feuille qui avait donné des craintes se développe à merveille sous l'influence d'un beau soleil. Cependant « il est à craindre qu'elle soit rare par la folie de bien des particuliers qui ont fait éclore trop tôt leur vers, ce qui porte toujours un préjudice considérable à la bonté des cocons. » Le 17 mai, la 2e maladie, la plus dangereuse, était franchie heureusement ; mais bientôt les plaintes se multiplièrent. « Les nouvelles que j'ai reçues d'Orange et de Bagnols, écrit M. Enfantin, le 31 mai, m'apprennent qu'il a beaucoup péri de vers. Cependant de ce dernier endroit l'on me marque que l'on consommera les feuilles ; ce qui fait encore espérer une récolte ordinaire. » — En juin, ses espérances se sont évanouies : « La récolte a généralement manqué du côté d'Orange et dans la Provence ; les cocons se sont vendus à Avignon, le 3, 28 et 29 sols ; à Bagnols, 30 ; ici, le froid, les tonnerres et les pluies qui ont régné depuis le commencement de ce mois ont fait périr beaucoup de vers. »

D'après les correspondances de Saint-Etienne, l'Italie, le Piémont, la Sicile et l'Espagne furent beaucoup mieux partagés. Le commerce n'était pas florissant et des faillites multipliées ébranlaient la confiance.

En Languedoc, où la récolte fut d'un quart inférieure à la précédente, les cocons valurent de 25 à 26 sols. Quant aux soies, MM. Vincent père et fils de Saint-Etienne, donnaient ordre de les payer 19 livres, y compris l'étrenne, en belle qualité.

1762. — « Les magasins de Lyon regorgent d'organsins ; la fabrique est dans l'inaction ; les foires d'Allemagne n'ont rien valu ; une faillite de Paris, de 4 millions, ne laisse pas que d'y contribuer, en outre de la guerre qui paraît devenir générale. » Ainsi, s'exprime un correspondant de Saint-Etienne, le 10 janvier, et il ne veut point d'organsins au-dessus de 22 livres, belle qualité. A Romans, « quelques particuliers voyant que la feuille venait tout à coup, écrit M. Enfantin, le 11 mai, ont voulu presser les vers et ont brûlé la graine ; ce qui reste va bien et suffirait pour donner une bonne récolte. » Dès le 25 mai, on était sûr de la réussite, grâce à la température et surtout au vent du nord. Cependant, le succès ne fut pas égal partout et les prix s'en ressentirent. « Les cours de Romans sont de 21 à 24 sols ; à Valence, de 20 à 21 sols ; à Crest, de 21 à 23 ; à Bagnols, de 24 ; ce qui fait un prix moyen de 22 sols et avec la provision de 23 sols ; la qualité n'est pas aussi bonne qu'on s'en était flatté. » En présence d'une récolte généralement abondante, les soies baissèrent et celles d'Espagne arrivèrent même à un tiers au-dessous du prix de l'année précédente.

1763. — A la fin de mai, les apparences de la récolte sont fort bonnes dans le Bas-Dauphiné, moins bonnes en Languedoc et presque mauvaises en Piémont, où un temps froid et pluvieux jette l'alarme et fait hausser les organsins. Le prix des cocons ouvrés est, à Uzès, de 31 à 32 sols, 10 sols de plus que l'année précédente. « Il est vrai, dit une correspondance, que la récolte y sera fort médiocre, ainsi que dans les environs de Nîmes, où l'on a eu ces jours passés un vent marin très-violent, accompagné de tonnerre, qui ne peut nuire davantage aux vers en grande partie à la montée ; la récolte vaudra mieux dans le Comtat, quoiqu'on s'y plaigne assez. Jusqu'ici, on n'a eu que de bonnes nouvelles d'Italie ; mais en Piémont, on parle déjà de 30 livres le rub de cocons, qui, l'an passé, valut 21 livres environ. » Près de Romans, dans bien des cantons, la récolte

ne surpassa guère la précédente. « Le vent du midi, qui a régné lors de la montée, a fait périr beaucoup de vers ; tous les propriétaires, en général, sont moins riches qu'ils ne l'espéraient et la qualité des cocons n'est pas des meilleures : c'est à l'inconstance de la saison qu'on peut l'attribuer. Les prix se soutiennent toujours à 30 sols, poids de Valence et 32 sols, poids de Romans, ce qui fait une augmentation de 20 °/₀ sur l'année dernière. »

1764. — « Il est décidé, écrivent MM. Girard et Cavaillon, de Nîmes, le 2 juillet, que la récolte est généralement bonne et très-bonne en France, en Espagne, en Italie et encore plus en Piémont. Les dernières lettres de Turin annoncent que le prix des cocons y était tombé à 24 livres le rub, ce qui fait autant que 24 sols ici. On achète des Alais ordinaires à 17 livres, 15 sols et 18 livres ; mais cela ne décide pas un cours. » Des lettres de Saint-Etienne avaient averti M. Enfantin de se tenir sur la réserve : « Il est certain qu'il y aura une forte diminution sur les organsins, parce que les commissions pour l'hiver ont manqué à Lyon totalement cette année et qu'il est trop tard aujourd'hui pour les attendre ; les Piémontais viennent de donner ordre à Lyon de vendre leurs organsins au cours et de se hâter, parce que le débouché de Londres est interrompu. »

Le 11 juin, les cocons se vendaient à Avignon 28 sols environ, après avoir atteint 29 et même 30 sols ; à Suze-la-Rousse, de 28 à 29 sols.

1765. — La récolte est un peu tardive ; les prix de Valence sont de 28 à 29 sols... Il y aura, à Romans, écrit M. Enfantin, un tiers de soie de plus que l'an dernier ; elle se vend 24 livres « et jusqu'à 24 livres 10 sols la première qualité. » MM. Vincent, de Saint-Etienne, recommandent à leur correspondant romanais de se retourner du côté de Bagnols et du Pont-Saint-Esprit où les cocons sont abondants et bons et de laisser à d'autres les cocons des vers qui ont souffert. « Nous avons acheté 4 ballots organsins de 36 à 38 deniers, à 30 livres, 5 sols. Messieurs les Piémontais se plaignent beaucoup du mauvais succès de leurs cocons. » Une autre lettre mentionne des achats de soies en Piémont, par les Anglais, et fixe de 34 à 40 livres, à Saint-Etienne, le prix des organsins, et à Romans, de 30 livres.

En octobre, les soies gréges se payaient 28 livres.

1766. — Les affaires sont dans le plus grand calme à Lyon, au commencement de mai. Bientôt on apprend que la récolte est très-bonne en Espagne, presque bonne en Italie et de belle apparence en France. Effectivement, sauf dans le Comtat, elle y fut excellente. « Les organsins de Piémont, de 34 à 36 deniers, retombent à Lyon à 30 livres pour août.

1767. — Une lettre du 8 mars porte : « Les soies baissent beaucoup et le commerce va mal à Lyon. » Le 21 avril, à Avignon, « la gelée blanche fut si forte au lever du soleil que tout fut brûlé, noir comme le chapeau, vignes, feuille de mûriers et grande partie des fruits et seigles ; des paysans de Cavaillon hurlaient dans les chemins, leurs vers à soie ayant déjà passé la première mue. » Cependant, il y eut des cocons et les prix oscillaient à Avignon, le 27 mai, entre 29 et 30 sols la livre de 16 onces. L'Italie et le Piémont n'eurent pas à souffrir de la gelée et la bonne récolte ainsi que les soies invendues et l'inaction de la fabrique lyonnaise firent retomber les organsins de 36 deniers à 30 livres et au-dessous. MM. Rousset et Praire, de Saint-Etienne, défendent à M. Enfantin, le 15 août, de s'écarter des cours de 24 livres 5 sols et 24 livres 10 sols (pour les gréges, sans doute.)

1768. — M. Veyron, de Saint-Etienne, écrit le 22 mai : « Les soies ont baissé d'environ 20 sols ; on obtiendrait aujourd'hui à 27 livres comptant les organsins ordinaires et à 28 livres ou 28 livres 10 sols les plus beaux, en pays ; la diminution est encore plus sensible en Languedoc, d'où l'on nous offre à 19 livres ou 19 livres 10 sols des soies superfines pour organsins d'environ 30 deniers qu'ils tenaient il y a un mois à 22 livres ; il faut de toute nécessité que les matières reviennent à valeur intrinsèque pour que les fabriques reprennent leur vigueur. De toutes parts, on nous annonce une abondante récolte et le prix des cocons sera fixé de 20 à 22 sols. » D'autres lettres confirment ce dernier détail. D'Avignon, on mande que « l'once a fait l'une dans l'autre 60 livres de cocons ; mais, malgré l'abondance, le prix en est assez haut, le 7 juin ; ils se payèrent 25 sols et demi la livre ; il est vrai que les neuf livres font la livre de soie. » La baisse naquit de cette abondance sans pareille et de l'empressement des détenteurs à vendre.

1769. — Malgré les bises de mai, la feuille de mûrier demeure belle et le 10 juin, on savait de Piémont, de Languedoc et du Comtat que la récolte serait bonne. « On nous marque de Turin que les cocons ont diminué de 22 à 17 livres le rub (lequel est évalué à 26 livres) et les organsins de 40 à 50 sols par livre, à cause de l'abondance. Mais, en novembre, M. Jordan, de Lyon, écrivait : « nos fabricants n'ont pas cœur à l'ouvrage ; les trames et autres qualités ont plutôt perdu que gagné du terrain. » Quant aux affaires, elles sont moins languissantes.

1770. — « On estime, en France, la récolte moindre d'un tiers que la précédente, les cocons plus chers de 10 °/₀ et moins mauvais. » Ainsi pense M. Jordan, de Lyon. (13 juin). Il croit à une augmentation pareille des organsins et au manque de soies à Beaucaire. Au surplus, « la situation de nos fabriques est critique ; Paris est à peu près pourvu pour l'hiver et paye mal ; ceux qui l'approvisionnent ne se soucient pas d'y faire de nouvaux crédits ; l'Allemagne, tire peu à cause des troubles de Pologne ; ainsi, l'on ne peut tabler que sur une mince consommation. — Il reste beaucoup de matière vieille et la récolte pendante, quoique moindre d'un tiers que l'autre, ne laisse pas d'être honnête. » Il ajoute que le déficit, en Piémont, s'élève du tiers à la moitié, que l'Italie est un peu moins maltraitée ; qu'à Beaucaire, le 27 juillet, les soies avaient débuté par les prix de l'année dernière et que les Piémontais soutenaient leurs organsins à cause du mauvais rendement des cocons.

1771. — Après des plaintes prématurées, le beau temps ramène l'espérance. En Piémont, les mûriers n'ont pas souffert du froid. Mais l'évènement encore chanceux de la récolte n'émeut en rien le commerce, « attendu le peu de consommation de nos fabriques qui se trouvent chargées d'étoffes et qui seraient écrasées » en cas de succès. Jusqu'au 18 mai, les apparences sont belles à Turin, malgré un retard probable. Le 9 juin, les nouvelles de toutes parts sont très-bonnes. Dès le 21, les lettres de Piémont annoncent une mauvaise montée et la mortalité des vers ; en Provence et en Languedoc, on n'est pas rassuré sur l'issue finale. Toutefois, si la qualité des cocons est médiocre, en Piémont, la quantité y est en général

fort honnête ; Avignon, qui les avait payés d'abord de 24 à 26, descend à 23 et à 22 et le Piémont cède le rub de 18 à 20 livres au lieu de 19 à 22, premier cours. « Il y avait 42,000 livres de soies fines à Beaucaire, qui se sont vendues de 15 à 20 sols par livre de moins que l'année dernière ; celles d'Alais ont valu environ 10 sols par livre de plus que l'an passé. »

1772. — « Il est certain, écrit de Lyon, le 17 mai, M. Jordan, que la gelée de la semaine de Pâques a fait peu ou point de mal aux mûriers ; l'on s'accorde assez généralement à mal augurer de la récolte et l'on se fonde : 1° sur ce que la graine a manqué en nombre d'endroits ; 2° sur ce qu'elle est mal venue et que beaucoup de vers ont péri à la naissance ; 3° sur ce que les mues sont d'une longueur étonnante, ce qui est, dit-on, un très-mauvais signe : voilà ce que l'on écrit presque de partout. » Ces présages se réalisèrent. Le 14 juin, une lettre annonçait que la récolte serait très-médiocre dans presque toute la Provence et le Comtat, fort bonne, en général, dans le quartier d'Alais et les Cévennes, passable en Vivarais et en Dauphiné, misérable dans la plaine, à Turin, et probablement bonne sur les collines plus tardives. Les cocons valurent 20 °/₀ de plus qu'en 1771 et les soies fines se placèrent facilement à 20 et 22 livres 15 sols.

1773. — « Jamais année, écrit M. Bontoux, de Lyon, le 28 mars, ne s'est présentée plus favorable pour les fileurs, attendu que, dans le mois de mai, il ne restera plus ici un ballot de trames et presque point d'organsins, peu d'étoffes fabriquées. »

De plus, cette année-là donne à la France une récolte au-dessus de la médiocre. Le prix des cocons oscille entre 28 et 30 sols à Nîmes, entre 30 et 32 à Alais ; il reste fixe à 30 sols à Bagnols, au Saint-Esprit, à Avignon, à Romans. « Il est décidé, dit une lettre de Nîmes, que la récolte est de la moitié en sus de l'année dernière. » Les organsins, en septembre, valent, à Saint-Etienne, 37 livres. Cependant, la queue de la foire de Beaucaire avait été funeste aux soies d'Alais dont il se remporta 100 quintaux, les filateurs n'y trouvant que 17 fr. de la livre, alors qu'à domicile, ils en avaient refusé 18.

1774. — Dans le Gard, à la fin de mai, le temps était humide et froid comme à la Saint-Martin ; depuis un mois la

pluie n'avait pas cessé et le ciel ne s'éclaircissait pas. Des orages successifs endommagaient les feuilles déjà maltraitées par un brouillard « dont les vers à soie se ressentaient cruellement et qui les faisait périr faute de pouvoir monter » Au commencement de juin, le soleil reparut et atténua un peu le mal. La récolte fut mauvaise en Provence et en Languedoc ; A Romans et dans tous les endroits en retard, elle fut meilleure. Les prix, de 24 à 26 sols, étaient avantageux aux filateurs. En Languedoc, ils débutèrent à 30 sols et même 32 pour la montagne ; au Saint-Esprit, les cocons valurent 34 sols ; en Provence, de 30 à 31 ; à Avignon, de 29 à 32 ; à Montélimar, de 30 à 32 ; à Alais et les Cévennes, de 33 à 35 ; à Romans, de 24 à 26 sols.

1775. — A Lyon, en février, les commissions manquent et les soies baissent de 10 à 20 sols. Quant à la récolte, elle est d'abord menacée par le vent du nord qui flétrit la feuille naissante des mûriers ; mais la pluie et le soleil ont bien vite réparé le mal. L'éclosion réussit et les vers marchent à merveille. Jamais les Cévennes n'avaient eu pareille aubaine. Elle fut également bonne dans les autres parties de la France et en Italie. A Nîmes, les cocons se paient 28, 29 et 30 sols ; à Alais, 31, 32 et 33. En Provence, vers la montée, le vent du Midi occasionne une mortalité des vers et les cocons valent 28 sols. Quant aux soies, elles soutiennent leur prix. En mai, les trames fines se cotent 31 et 33 livres 5 sols ; en septembre, les organsins de 32 deniers coûtent 40 livres à terme et les trames superfines, 33 comptant.

1776. — Aux Cévennes et en Vivarais, la récolte est estimée les 3/4 de l'année précédente. Le mal porte sur les pays de soies fines qui cependant sont encore assez abondantes à Beaucaire.

1777. — « Tous les fileurs ou ceux qui ont acheté des soies l'année dernière ou celle-ci, ne s'en sont pas tirés avec bénéfice, dit une lettre de Lyon. »

1778. — M. Enfantin s'efforce d'obtenir des moulins à la Vaucanson. Sa correspondance se réduit à cet unique objet.

1779. — Il y a belle et bonne récolte. « A Beaucaire, écrit M. Bontoux, de Lyon, les soies fines se sont vendues aux mêmes prix de l'année passée ; plusieurs de nos négociants en

ont acheté avant la foire à Roquemaure, Lourmarin, Salernes, Salon et Villeneuve, à 20 sols au-dessous de ce qu'elles ont été en foire. » — « Vous devez juger, mande un autre correspondant de la même ville, qu'on ne peut pas mettre plus de 19 livres à 19 livres 5 sols aux soies grèges ; en y ajoutant la différence de poids, façon et intérêt de l'argent, elles reviennent précisément à 27 livres 15 sols. »

1780. — Un curé de Loriol, M. Béranger, demande des renseignements sur l'origine véritable des vers à soie blancs introduits à Romans, par M. Enfantin, depuis 4 ou 5 ans. « J'apportai de cette graine à Loriol ; elle ne me rendit pas d'abord autant que celle du pays ; les vers étaient plus délicats, faisant des cocons moins étoffés et moins rendant que les nôtres ; mais après quelques recherches, quelques expériences difficiles et coûteuses, à la vérité, j'ai eu des vers à soie blancs, à peu de chose près, aussi robustes et faisant des cocons aussi soyeux que les communs ; ce n'est pas tout, avec des attentions suivies, je suis parvenu à faire une soie magnifique qui vient d'être vendue à Lyon autant que celle de Nankin, première sorte. »

Ici finissent les renseignements séricicoles de la correspondance Enfantin (1). Pendant ces 26 ans, il y a bien des échecs, des mortalités accidentelles, mais pas d'épidémies.

L'abbé Boissier de Sauvage, qui attribue au poète Vida, en 1527, la connaissance de la grasserie, assure que la muscardine était inconnue autrefois dans les chambrées « comme il l'a ouï dire à un vieux magnanier qui avoit vécu vers le milieu du XVIIe siècle » et ce vieillard prétendait même que le mal était venu en France avec un envoi de graines de Piémont (2).

Olivier des Serres ne parle pas de cette affection, mais seulement de la jaunisse ou grasserie avec meurtrissures et taches au corps (3).

Un fait bizarre et peut-être digne de remarque, c'est l'identité des symptômes de la muscardine et de la gattine.

(1) Archives de la Drôme. — Inventaire sommaire, II. E. 723 à 758.

(2) 2e *Mémoire sur l'éducation des vers à soie*. p. 56-57.

(3) Théâtre d'agriculture, livre 5.

« On connait les vers atteints de la mus
de Sauvage, à des points noirs, répandu
droits de la peau; quelquefois aussi l
mencent par des taches livides ou noirâtr
tête; à la naissance des jambes autour de

M. de Quatrefages trouve aussi le sign
la *gattine* ou pébrine dans la tache et d
des cadavres; mais le ver *pébriné* ne prés
ments de champignon, véritable cause
muscardiné (2).

Rigaud de l'Ile et Faujas Saint-Fond p
dine (ou dragées) et de quelques autres m
dont ils ne donnent pas une définition pr

Dès l'an IX, elle fait de tels ravages
l'Administration s'en émeut et que le go
MM. Vauquelin et Tessier pour étudier la

Nysten, chargé de remplacer ces deux
la Drôme et publie, en 1808, ses *Recher*
des vers à soie et les moyens de les prévenir

Comme le mal diminuait les années
corches, préfet, engagea les sériciculte
ment à essayer l'acclimatation du ver à
1835, MM. Bassi, Montagne, Guérin M
l'étude de la muscardine, et dix ans plus
signalée dans les Cévennes.

Anseri, de Savillan, avait dit à Nyst
vers muscardinés avaient toujours une
livides. Nysten, n'en ayant remarqué a
s'il faudrait admettre deux variétés de m
ritan a, de nos jours, fait dériver toutes
de l'étisie, de la jaunisse et de la muscar

Quoi qu'il en soit, l'année 1849, succ

(1) 3e *Mémoire*, p. 41.)

(2) *Essai sur l'histoire de la sériciculture.*

(3) *Mémoire ou manuel sur l'éducation des ver*
br. in 8°. — *Histoire naturelle du Dauphiné*, t. 1

(4) Recherches etc., p. 8 (en note).

prospère, fut désastreuse, et 1850 le fut encore davantage. Seule la montagne eut encore des cocons.

Les graines de pays et celles d'Espagne échouent absolument, en 1851, et celles d'Italie réussissent. Il y eut une température excellente.

1852 n'est pas moins heureux sous le rapport du temps et du succès. Seules les graines du pays manquent tout à fait.

Les provenances étrangères réussissent, en 1853, dans la plaine et non dans la montagne.

Le grainage espagnol échoue, en 1854 ; celui d'Italie donne de moins brillants produits que précédemment. Il est vrai que les variations de température avaient été fréquentes et subites cette année là.

En 1855, la récolte n'est pas bonne ; 1856 a des pluies et des inondations et une production médiocre. Le succès des races blanches d'Andrinople et de Brousse date de 1857 et 1858.

En résumé, la Drôme accuse les résultats suivants :

	ONCES DE GRAINES.	KILOGR. DE COCONS.	LE KILOGR.
1855.	115,971	2,013,155	fr. 4,80
1856.	126,667	807,632	6,50
1857.	146,575	1,020,590	8,00
1858.	169,364	2,154,296	5,00
1859.	124,600	2,115,550	7,00
1860.	145,964	1,974,410	7,60

Depuis 1861, des travaux considérables ont été publiés sur la maladie des vers, de la graine et même du mûrier. Je bornerai là mes renseignements, n'ayant eu pour but que d'intéresser la science à une partie de notre industrie agricole et nationale, tour à tour prospère et en souffrance, par suite de fléaux inconnus qui ruinent une contrée, comme les Cévennes, en 1690, et de récoltes heureuses comme celles de certaines années, apportant à la Drôme, par exemple, de 18 à 20 millions. Vous avez bien voulu m'offrir une hospitalité gracieuse, j'y réponds au moyen de l'envoi de ma petite pierre à l'édifice que votre cité élèvera tôt ou tard à l'histoire de la sériciculture. « A qui est-il besoin de rappeler, en effet,

que le cocon devidé, filé, mouliné, ouvré par des procedés de plus en plus parfaits, se transforme successivement en soie grège, en organsin, et produit, en définitive, ces tissus qui, modestes ou riches, élégants ou somptueux, ont porté, dans l'univers entier, les noms de Lyon, de Saint-Étienne, de Nîmes, et sont une des gloires les plus incontestées de la France industrielle (1) ? »

A. LACROIX.

(1) De Quatrefages. *Essai sur l'histoire de la sériciculture.*

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER-EN-DOMBES

Suite (*)

Les anciens seigneurs de Saint-Trivier étant issus de la maison de Beaujeu, cette terre se conserva le titre de baronnie, comme les terres de Joux, d'Amplepuis et quelques autres, qui furent démembrées de la baronnie de Beaujolais pour être le partage des cadets de leur maison; les cadets conservant le titre de barons que portaient leurs aînés, et les terres possédées par ces cadets le titre de celles dont elles avaient été démembrées, outre le titre de baronnie. La terre de Saint-Trivier avait une justice limitée et s'était conservé une justice d'appel que les autres seigneurs justiciers n'avaient pas. Toutes ces marques de distinction ne pouvaient venir que des seigneurs de Beaujeu qui y ayaient laissé de grands droits.

Guy de Chabeu donna à perpétuité, en 1177, à Dieu et aux frères de Chassagne tous les droits qu'il avait au territoire de Feisens et aux trois parts de la terre des frères de la villa que l'on appelait Frens; il quitta tout ce qu'il demandait pour la terre du Buis. Les fils de ce seigneur, appelés Hugues, Guy et Guigues, approuvèrent ces dons; il en donna pour caution Etienne, seigneur de Villars, Constance de Saint-Trivier, Pierre de Vassallieu, Berlion et Guichard, ses enfants. Utfred, abbé de Chassagne, qui accepta ce don, en fut aussi témoin avec Guichard, sous-prieur. Guy de Chabeu fit cette donation en qualité de seigneur de Saint-Trivier.

(*) Voir la livraison d'octobre.

Hugues de Chabeu succéda à son père Guy dans la seigneurie de Saint-Trivier et eut, entre autres enfants, Guillaume de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, qui vendit avec ses cinq frères, Hugues, palatin de Riottier, Dalmace, Hugues, Guichard et Guy, en 1217, à Guy, abbé de l'Ile-Barbe, la moitié de la garde du village de Sainte-Euphémie-en Dombes, qui leur appartenait dn chef de leur mère.

Le 27 mars 1222, vieux style, Humbert V de Beaujeu fit hommage au comte de Forez du château de Saint-Trivier, hommage qui lui était dû de toute ancienneté et s'obligea à donner sa fille en mariage au fils du comte de Forez, si le pape leur accordait les dispenses de parenté. Ce mariage ne s'étant pas fait, les sires de Beaujeu furent dispensés de l'hommage de Saint-Trivier et ne le firent pas depuis.

Guillaume de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, fut arbitre d'un différend entre le prieur de Saint-Jean-d'Ardière et les habitants de l'Ile-Barbe; il se mit, en 1241, sous la protection du sire de Beaujeu. Sa femme se nommait Béatrix, avec laquelle, en 1243, il donna à la chartreuse de Seillon des cens et rentes qui leur étaient dus sur le domaine de Coralin, sis dans la châtellenie de Saint-Trivier.

Guillaume II de Chabeu, fils du précédent, donna, le 23 septembre 1253, des priviléges et des franchises aux habitants de Saint-Trivier.

Au mois de septembre 1255, Guichard VII de Beaujeu se désista, en faveur du seigneur de Saint-Trivier, de l'hommage que Dalmace de Saint-Trivier lui devait pour tout ce qu'il avait au château et bourg de Saint-Trivier et ses dépendances, desquels Dalmace de Saint-Trivier et ses successeurs avait fait foi et hommage-lige à Humbert de Beaujeu. Le sire de Beaujeu quitta cet hommage à Guillaume de Chabeu, pour lui et ses successeurs, en considération des grands services qu'il lui avait rendus et des dépenses qu'il avait faites en le servant, pour le bien et l'utilité de sa terre et seigneurie; il lui céda de plus tous

les droits de justice haute, moyenne et basse, et les cens, servis, coutumes et usages qu'il pouvait avoir sur la personne de Dalmace et sur ses biens. L'acte fut scellé par le sire de Beaujeu et par l'abbé de Belleville.

Guillaume de Chabeu, second du nom, chevalier, seigneur de Saint-Trivier, fut arbitre, au mois de juin 1259, des différends que Albert, sire de la Tour-de-Pin, Albert et Hugues de la Tour, ses enfants, eurent avec Guillaume, seigneur de Beauvoir en Dauphiné.

Guy II de Chabeu, son fils, fut le premier qui quitta le nom de Chabeu pour prendre celui de Saint-Trivier, que sa postérité a toujours gardé; les grands emplois qu'il eut témoignent que c'était un personnage de haute vertu et qui était en très-grande considération; il confirma, au mois d'avril 1265, les franchises données par son père aux habitants de Saint-Trivier.

Il donna, au mois de mai 1266, en ferme ou en engagement, toutes les terres qu'il avait entre la Saône et la rivière d'Ain, à Amédée de Belleville, jusqu'à ce qu'il fût payé de 600 livres que M. de Saint-Trivier lui devait. Ceci nous fait voir combien la somme de 600 livres était considérable en ce temps-là, puisque le seigneur de Saint-Trivier ne pouvait la payer qu'en plusieurs années, par le revenu de ses terres, qui était très-considérable.

Hugues de Saix reconnut, le 8 février 1267. qu'il tenait en fief de Guy, seigneur du château de Saint-Trivier, toutes les terres, tous les biens et toutes les possessions qu'il tenait par lui-même ou par quelque autre, dans les paroisses d'Illiat et de Saint-André-d'Huria; il convint d'avoir reçu d'Audis, mère de Guy de Saint-Trivier, dame de ce château, 50 livres viennoises, de l'argent de son fils, qu'il s'obligea de payer ès mains d'Amédée, juif, de Villars, qui stipula ce payement pour M. de Saint-Trivier, par acte passé sous le sceau de l'official de Lyon.

Guy de Chabeu reprit, en 1270, le fief de Saint-Trivier, de la princesse Isabelle de Beaujeu, pour le château et le

bourg, car on n'appelait pas encore Saint-Trivier du nom de ville, avec l'arrière-nef de Bullieu, autrement dit Béreins. et la garde et cimetière de Sandrans ; il augmenta son fief du mas de Jean Chanel, situé dans la paroisse de Châtenay, et de l'Espinasse, à Versailleux, dans le mandement de Chalamont; Isabelle lui donna, en dédommagement, des droits qu'elle avait sur le mas de Vermoudet, dans le mandement de Chalamont.

Au mois de juin 1271, Guy de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, confirma une transaction faite entre Audis, sa mère et les obéanciers de Sandrans, au sujet du droit de garde de la dîme de Sandrans.

Guy de Chabeu, qui avait des biens à Chalamont, y prêta serment en 1274, et se reconnut homme-lige de Louis de Beaujeu, pour le château et bourg de Saint-Trivier, pour le mas de Monderot, dans la paroisse de Ronsuel, le mas de l'Epine, dans celle de Versailleux, le mas aux Tenants, dans celle de Châtenay, et le cimetière de la paroisse de Sandrans.

C'est vers cette époque que Guy de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, fit construire sur les bords de la Saône le château de Beauregard.

Au mois d'août 1282, Louis de Beaujeu inféoda à ce Guy de Saint-Trivier le droit de justice civile et criminelle, excepté la mort de l'homme, dans sa terre de Ronzuel, aux mas et manoirs du Plat, de la Liste, de Mortier, de Montgelas et d'Armondest. Il ordonna par ce don qu'au cas que l'accusé méritât le dernier supplice, le juge de Saint-Trivier l'y condamnerait et le remettrait ensuite au sire de Beaujeu ou à son afficier qui ferait exécuter la sentence de ce juge, si elle était trouvée juste. Louis de Beaujeu voulut aussi que si M. de Saint-Trivier faisait arrêter un de ses hommes dans sa terre, qui y eût fait quelque mal, que cet homme lûi fut renvoyé pour le faire juger par ses officiers suivant qu'il le mériterait; que si on arrêtait quelques uns des hommes de M. de Saint-Trivier dans sa châtellenie de

Chalamont, ce prince promit de les renvoyer à M. de Saint-Trivier pour les faire juger ; que si ce prince faisait grâce au malfaiteur pour de l'argent, il promît d'en donner la moitié au seigneur de Saint-Trivier. Léonore de Savoie, femme du sire de Beaujeu, approuva ces dons et en scella la charte avec vénérable homme Guichard de Thélis, doyen de Beaujeu.

Louis de Beaujeu et Eléonore de Savoie, sa femme, consentirent, au mois de février 1283, qu'Isabelle, comtesse de Forez, leur mère, jouît pendant sa vie, de la terre et seigneurie de Montmerle en considération du paiement qu'elle avait fait à Guy de Saint-Trivier de 80 livres viennoises pour le réachat de cette terre, et au mois de mars suivant le seigneur de Saint-Trivier passa contrat de vente de cette terre au sire de Beaujeu, sans lui promettre aucune maintenue ni garantie ; et, comme le seigneur de Saint-Trivier avait acheté pendant le temps de l'engagement qui lui avait été fait, quelques cens et rentes, dans la paroisse de Montmerle et dans les voisines d'Aimon Palatin, il les revendit au sire de Beaujeu moyennant 120 livres.

Guy II de Chabeu avait épousé Yolande de Berzé, fille de Hugues, seigneur de Berzé en Mâconnais et de Saint-Germain-de-la-Bussière, laquelle testa l'an 1284 et fut enterrée à Tournus.

Au mois d'octobre 1286, Etienne de Bullieu, chevalier, vendit à Guy, seigneur de Saint-Trivier, différentes possessions aux mêmes conditions que celles portées dans un échange des biens que le dit Etienne possédait dans la franchise et ville de Saint-Trivier. Cette vente comprenait le mas de Chalours à Saint-Cyr, la forêt de Pinet à Chaneins et divers droits à Béreins.

Le 3 novembre 1286 fut réglé par l'entremise de l'abbé de Savigny, dans la salle de Saint-Trivier-en-Dombes, un différend survenu entre Louis de Beaujeu et Amé, comte de Savoie ; cette transaction fut passée au château de Saint-Trivier, en présence de Geoffroy de Clermont, doyen, Pierre

Bovard, archidiacre de Vienne, Pacheul de Billens, Conrad de Conarese, docteurs en lois, Benoît Ailliaud, jurisconsulte, Pierre, physicien, Guy, seigneur de Saint-Trivier, Humbert de Conflans et Thibaud de Cors, chevaliers, Jean, prieur de Yenne, Aymon de Boczozel, damoiseau, l'abbé de Savigny, les comte et comtesse de Savoie et M. et Mme de Beaujeu.

Guy, seigneur de Saint-Trivier, fut témoin, en 1286, avec Etienne de Lissieu, Pierre et Guichard de Marzé, chevaliers, Girin de Lacenas, damoiseau, et Hugon de Vulpille, clerc, de l'acquisition du fief de la maison d'Ars, faite par Louis de Beaujeu, de Jean d'Ars, damoiseau.

Guy de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, acheta, en 1287, de Josserand de Miséria, damoiseau, les usages, servis et tasques, qu'on appelait tâches ou champarts, avec la haute justice qu'il avait dans la paroisse de Buénans, au-deçà de la rivière de Chalaronne, une vigne à Miséria, le ténement d'Etienne et Alard du Bois, dans la paroisse de Fleurieu et un servis de sept bichets seigle sur le moulin près du pont de Fleurieu, que Josserand de Miséria reconnut tenir du fief de M. de Saint-Trivier.

En l'an 1289, les rois de France et d'Angleterre députèrent ce seigneur de Saint-Trivier, avec Nicolas de Billens, seigneur du Loir, pour connaître de l'infraction de trève faite par Jean, dauphin de Viennois, contre le comte de Savoie, avec ordre de s'aboucher avec l'évêque de Vicence, légat du pape.

Le samedi après la Pentecôte de l'an 1291, Guy de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, fut arbitre, avec Humbert, dauphin de Viennois, et Jean de Châlons, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, d'un compromis passé au monastère de la Boysse, entre le sire de Beaujeu et Humbert IV, sire de Thoire et de Villars, et Humbert de Montluel, en présence de l'abbé de Belleville et d'Allemand du Puy, chevalier.

Le 11 novembre 1292, Guy, seigneur de Saint-Trivier,

avec Louis de Savoie, seigneur de Vaud et Nicolas de Billens, jurisconsulte, fut arbitre d'un différend survenu entre Louis, sire de Beaujeu, et Amé-le-Grand, comte de Savoie.

Par son testament du mois de mai 1294, Louis de Beaujeu légua 60 livres viennoises de rente à Guy de Saint-Trivier pour en jouir pendant sa vie, à prendre sur ses péages et leides de Villefranche, outre tout ce qu'il lui avait donné, qu'il lui confirme, lui en faisant un legs en tant que de besoin; il le nomma aussi le curateur de ses enfants. Par son codicile du samedi après l'Assomption de la Sainte-Vierge 1295, il le déchargea de toute l'administration qu'il avait eue de ses affaires et lui légua 10 sols de rente, qu'il devait prendre au Port-Neuf, sous la maison de Beauregard, et tout le droit qu'il avait dans les eaux de la Saône depuis le port de Frans jusqu'à la queue de Grelonges, s'y retenant néanmoins le droit de fief.

Guy de Saint-Trivier jura le traité de paix fait, l'an 1295, entre Amé-le-Grand, comte de Savoie, et le dauphin de Viennois par l'entremise du pape Clément V.

Eléonore de Savoie, dame de Beaujeu et de Dombes, le nomma, l'an 1296, exécuteur de son testament.

Au mois de mai 1297, Guy de Saint-Trivier acheta des exécuteurs du testament d'Aimon d'Ouroux ou de l'Ouvroir, de Operatorio, bourgeois de Belleville, qui étaient l'abbé de l'abbaye de cette ville, Bonin, qui en était bourgeois, et d'Etienne, curé de Genouilleux, la moitié du péage de Chavagneu qui se levait et avait coutume de se lever au port de Belleville, à l'exception du péage de la treizième partie de tout ce droit de péage, du droit de gouvernail et du péage des poissons, qui appartenaient au monastère et à la maison du Temple de Belleville. Le prix de cette vente fut de 750 livres viennoises, que M. de Saint-Trivier leur paya comptant. Le contrat de vente fut passé en présence de Milon de Vaux, chevalier, et de Simonin de Tanay, damoiseau. Il fut reçu par Peronin de Cran, notaire de Lent,

Pierre d'Ambournay étant official de Lyon et Barthélemy de Jos, juge de Beaujolais.

Guy de Saint-Trivier avait fait bâtir, vers l'an 1280, le château de Beauregard. Après la construction du château, Jean III, archevêque de Lyon, en demanda la démolition, prétendant qu'il était bâti sur les terres de l'Église de Lyon, et que, de plus, le seigneur de Saint-Trivier obstruait le chemin public entre le château et la Saône. Guy de Saint-Trivier et Guichard de Beaujeu, son suzerain, refusèrent d'obtempérer à cette exigence, et une guerre assez vive fut la suite de leur refus. Le sire de Beaujeu disait que Guy de Saint-Trivier avait pu construire une maison forte et la reprendre en fief de lui, sire de Beaujeu, quand même elle eût été édifiée dans la terre et juridiction de l'archevêque, parce que c'était un droit des nobles de pouvoir bâtir des maisons fortes tenues en franc alleu, et de les reconnaître en fief de tels seigneurs qu'ils voulaient, lorsque ces seigneurs achetaient ce fief.

Cette guerre fut apaisée par la médiation de Guillaume, archevêque de Vienne, d'Humbert, dauphin de Viennois, d'Humbert, sire de Thoire et de Villars, et de Guichard, seigneur de Marzé, sénéchal de Toulouse. Il fut convenu, par accord du 28 juin 1298, que le seigneur de Saint-Trivier reconnaîtrait la moitié du château, comme étant du fief de l'archevêque et l'autre moitié du sire de Beaujeu ; qu'à cet effet, il y mettrait deux étendards, l'un aux armes de l'archevêque et l'autre à celles du sire, qui y demeurerait trois jours, et celui de l'archevêque deux jours de plus, en signe de supériorité. Les témoins du traité furent : Geoffray de Clermont, doyen de Vienne, Jean, comte de Forez, Louis de Villars, archevêque de Lyon, et Guillaume de Francheleins ; les cautions furent : Étienne de Versailleux, Guichard d'Ars, Hugonet, chevaliers, de Mornay, damoiseau, Miles de Vaux, Josserand de Marchampt, chevaliers, et Guichard de la Baume, damoiseau.

La même année, Guy de Saint-Trivier fut présent à l'hom-

mage que Guichard, sire de Beaujeu, rendit à l'archevêque de Lyon ; le mercredi après l'octave de la Madeleine, il fut avec Guillaume de Francheleins, chevalier, caution d'un arrangement fait entre le sire de Beaujeu et ses trois frères.

Guillaume de Bullieu, damoiseau, et Marguerite, fille d'Hugonin de Baneins, chevalier, reconnurent, en 1304, tenir à foi et hommage de Guy, seigneur de Saint-Trivier et des siens, à perpétuité, leur maison forte appelée de Baneins, située sous le château de Vinzelles, avec tous ses droits et dépendances, la justice haute, moyenne et basse, les cens, servis et usages qui en dépendaient dans les paroisses de Vinzelles et Loché, depuis la rivière de Grône, et même les rentes qu'ils avaient dans les paroisses de Chintré, la Chapelle, etc., excepté la dîme de Vinzelles, de Maisié et les autres dîmes. M. de Saint-Trivier leur donna 100 livres pour la vente qu'ils lui firent de ce fief, dont ils passèrent quittance, et ils en firent en même temps foi et hommage à ce seigneur de Saint-Trivier. Cet acte est du vendredi avant les Rameaux.

Au mois d'août 1304, Louis de Villars, archevêque de Lyon, donna à Guy, seigneur de Saint-Trivier, la partie du fief de Girieu que possédait Philippe-le-Déchaux.

Jean de Saint-Trivier, premier du nom, fils de Guy II, confirma les priviléges accordés par ses prédécesseurs aux habitants de Saint-Trivier. Le sire de Beaujeu fit un traité et des conventions avec le seigneur de Saint-Trivier, par lesquels il fut apparemment réglé que Jean de Francheleins ferait hommage au seigneur de Saint-Trivier ; car le vendredi après la Revelace de Saint-Trivier, 1315, le sire de Beaujeu donna des lettres par lesquelles il déclara que ces conventions ne seraient d'aucun effet s'il n'obligeait Jean de Francheleins à se reconnaître vassal de Saint-Trivier dans les fêtes des chalendes prochaines. Le sire de Beaujeu dut obliger Jean de Francheleins à reconnaître ce fief, car le seigneur de Saint-Trivier en avait fait un arrière-fief de l'archevêque de Lyon, au moins dès 1317.

Amé V, comte de Savoie, et Jean, seigneur de Saint-Trivier, firent des conventions, le 29 janvier 1317, par lesquelles le comte de Savoie s'engagea de donner 1,300 livres viennoises au seigneur de Saint-Trivier, moyennant quoi ce seigneur promit de prendre 300 livres de terre en fief de ce prince, dès qu'il aurait reçu cette somme. Ils convinrent, de plus que s'il arrivait, dans la suite, quelque différend entre ce comte et ce seigneur ou entre les domestiques, officiers ou hommes de l'un ou de l'autre, soit que ces hommes fussent du fief de l'un ou de l'autre ou qu'ils n'en fussent pas, qu'ils éliraient deux gentilshommes et chevaliers, qui seraient obligés de venir sur la frontière ou marche de l'un et de l'autre de ces seigneurs, et qui leur soit pour ainsi dire commune, et où l'on avait coutume de s'assembler jusqu'alors pour terminer leurs différends. Le comte de Savoie devait recevoir l'hommage de ce fief, toutes les fois que le seigneur de Saint-Trivier ou les siens se présenteraient au comte de Savoie ou à ses baillis pour le faire. Lorsque le seigneur de Saint-Trivier aura constitué ce fief, le comte de Savoie ni ses officiers ne pourront y envoyer aucun sergent ni officier, si ce n'est ceux que le seigneur de Saint-Trivier voudra choisir. Le comte de Savoie déclare qu'aucuns de ses officiers, hommes ou sergents ne pourront faire aucunes saisies ou exploits sur les biens de M. de Saint-Trivier et ses gens, soit qu'ils soient du fief de Savoie ou non pour quelque cause que ce soit, sinon que le châtelain ou chassipol..... Et ce comte veut que si ses gens contreviennent à ce chef, que M. de Saint-Trivier ou les siens vinssent à s'y opposer avec force, et qu'ils reprissent les effets saisis et fissent quelque dommage aux gens du comte en faisant cette violence, et reconnaissent qu'ils ne puissent être tenus à aucune amende ni dommages et intérêts. Le comte s'oblige à défendre tous les biens de M. de Saint-Trivier qui ne seront pas de son fief, comme il sera tenu de défendre ceux qui en seront. Le comte reconnaît que si quelqu'un fait quelque dommage

dans ce fief, soit qu'il ait déjà été repris et fait ou non, qu'il le fera réparer dans trois mois, soit que ce fût ses hommes qui l'eussent fait, ou que ce fût des étrangers, et s'il ne le fait pas réparer dans ce temps, il promet se représenter lui-même. Le comte déclare qu'il doit défendre M. de Saint-Trivier à ses propres frais et dépens, avec une grande ou une petite armée, contre ses propres sujets et tous autres qui lui feraient la guerre. Le comte déclare que si quelqu'un tenait le seigneur de Saint-Trivier assiégé, qu'il était obligé de lever une armée à ses propres frais et dépens, pour faire lever le siége dix jours après qu'il aurait été averti ou qu'il aurait su ce siége. Le comte de Savoie convient qu'il ne pourra prétendre aucune souveraineté ni ressort dans ce fief, si ce n'est la supériorité que les seigneurs ont, suivant la coutume de Dombes, sur les biens féodaux. Il déclare qu'il est obligé de conserver à ce seigneur toutes les libertés et tous les priviléges qu'il a acquis et qu'il pourrait acquérir, comme il conserverait ses propres libertés. On convient encore que ce fief ne pourra jamais être séparé de la terre de Baugé et qu'il ne pourra être transféré par aucun contrat à autre qu'à celui qui jouira de cette terre, et si l'on contrevenait à cet article, que M. de Saint-Trivier serait quitte et déchargé de ce droit de fief. Le comte de Savoie déclare encore que les hommes du seigneur de Saint-Trivier qui seront de ce fief ne seront point obligés et ne pourront être contraints à suivre le cri de la corne à bouquin, ni l'étendard de ce comte, ni d'aller à la guerre pour lui, ni à rien faire de semblable. Pour assigner ces trois cents livrées de terre, les parties conviennent que le comte recevra les cens et servis dus à M. de Saint-Trivier, comme ils l'étaient dans ses terriers, savoir l'ânée de froment sur le pied de 16 sols viennois bons, l'ânée de seigle et de tous autres blés pour 12 sols...., la poule pour 8 deniers viennois et le poulet pour 4 deniers. Enfin on stipula que cette convention serait nulle si, dans les cens et servis que M. de Saint-Trivier voulait prendre du fief du comte, il s'en

trouvait qui fussent du fief d'un autre seigneur. Edouard de Savoie, seigneur de Baugé, et Aymond de Savoie, son frère, chanoine de Lyon, approuvèrent et ratifièrent cette convention avec leur père et y apposèrent leurs sceaux. Cette convention nous fait voir que le seigneur de Saint-Trivier était un des plus considérables seigneurs de ces pays, puisque le comte de Savoie, traitant avec lui, envoyait ses députés sur les frontières de la terre de ce seigneur, en des endroits neutres. Aubret ne sait pourquoi M. de Saint-Trivier stipula que le comte de Savoie ne pourrait envoyer aucun sergent dans sa terre, puisqu'il ne semble pas que ce comte pût avoir quelque matière à y envoyer, puisque ce fief ne donnait aucun rossort ni supériorité à ce comte ; que s'il est dit que le comte aura la supériorité que la coutume de Dombes donne au seigneur sur les biens féodaux, ce n'est qu'une simple supériorité d'honneur, les gens du seigneur de Saint-Trivier étant de ce fief, n'étant point obligés à suivre le cri du oomte de Savoie ni de le servir dans ses armées ; il faut que le seigneur de Saint-Trivier ne fût obligé que de servir personnellement avec quelques gentilshommes qu'il avait à sa suite. Il est probable, d'après la date de ce traité, qu'il fut fait après la prise d'Ambérieu en Bugey et de Saint-Germain, et qu'il fut la récompense des services que le seigneur de Saint-Trivier aurait rendus dans cette guerre au comte de Savoie, qui, ayant intérêt à acquérir un feudataire puissant, lui donna toutes les garanties relatives à son indépendance sur tout ce qui n'avait point rapport au service militaire.

L'ânée de froment valait alors 18 coupes de Saint-Trivier, une coupe correspondait à 19 litres 53 centilitres, près d'un double décalitre.

UN DOMBOMANE.

(*A continuer*).

LES CARRELAGES ÉMAILLÉS DE L'ÉGLISE DE BROU

L'archéologie lyonnaise doit au zèle et au dévoûment de deux de ses plus fervents adeptes la publication d'un ouvrage qui présente un vif intérêt pour l'histoire artistique de notre région, en même temps qu'il assure la conservation graphique d'un monument céramique de la plus haute importance. Nous voulons parler des *anciens carrelages émaillés de l'église de Brou, à Bourg-en-Bresse*, nouvellement mis en lumière par MM. C. Savy et L. Sarsay. Lyon, impr. d'A. Vingtrinier, 1873, in fol.

Certes, c'est chose assez peu commune, en province, que l'éclosion d'un volume grand in-folio, texte et planches, traitant de matières archéologiques. Celui dont nous signalons l'apparition, issu pour le fond et la forme d'auteurs lyonnais, mérite à tous égards de fixer l'attention du public. Le silence, d'ailleurs, ne

nous semble point fait pour une entreprise aussi méritoire et aussi laborieuse.

Élevée à quelques lieues de Lyon par une princesse célèbre à la fois par ses malheurs et la fermeté de son caractère, autant que par l'influence qu'elle exerça sur les événements politiques de son temps, Marguerite d'Autriche, l'église de Brou est, comme chacun sait, une merveille d'architecture de transition.

Trait d'union entre deux époques d'art également grandes, l'art ogival et la Renaissance, elle emprunte, à l'une, ses formes architectoniques, à l'autre, une ornementation dont les détails attestent la puissante influence de l'école nouvelle qui surgit en Italie vers le milieu du xve siècle, et s'affirma en France par des ouvrages qui feront toujours l'admiration de la postérité.

A la richesse des matériaux et au luxe de leur mise en œuvre, on voit que la fondatrice de Brou, en véritable grande dame, oncques ne marchanda le prix des embellissements de toute sorte semés à profusion dans le monument consacré par elle à la mémoire de Philibert-le-Beau, son époux bien-aimé, mort à la fleur de l'âge. Jamais époux ne fut plus royalement pleuré. D'après le calcul du P. Rousselet, colligé sur la dépense journalière qui se faisait dans le bâtiment, 220,000 écus d'or, soit près de huit millions de francs en monnaie actuelle, ont été employés à l'érection de cette magnifique élégie de pierre. Et dans cette somme, considérable pour le temps, n'est pas comprise la dotation du couvent annexé à l'église, qui fut de 1,200 florins de rente, environ 12,000 francs. C'était assez pour immortaliser la douleur et le souvenir de l'inconsolable veuve !

Commencée en 1511, l'église fut achevée vingt-cinq ans après, en 1536. Plus de quatre cents ouvriers y travaillèrent, tant français, que flamands, allemands ou italiens.

Ainsi que la plupart de nos monuments historiques les plus remarquables, l'église de Brou possède sa monographie. Ce beau travail, qui parut en 1842, sous la direction de deux hommes de science et de talent, MM. Didron et Dupasquier, renferme dans sa partie graphique presque toute l'architecture du célèbre édifice, ses verrières, ses tombeaux et ses stalles.

Mais, tandis que l'on mettait des soins infinis à reproduire des détails qui ne risquaient pas de disparaître fortuitement, on ne donnait que peu d'attention au carrelage qui s'effaçait de jour en jour sous les pieds des visiteurs. On en conserva toutefois un souvenir, car l'une des planches de cette monographie représente cinq ou six portraits encadrés dans des entrelacs feuillagés. Ces dessins, malheureusement, à une échelle trop réduite et faits un peu librement, manquant surtout de cette vivacité de coloris qui constitue la richesse du pavage de Brou, ne sont qu'une reproduction affaiblie de la réalité. Et pourtant, à l'époque que nous venons de citer, c'est-à-dire en 1842, quelle ample moisson de portraits et d'ornements il était facile de recueillir ! Au témoignage de Didron lui-même, une grande partie du carrelage existait encore, attestant de toute sa pureté. Investi d'une mission officielle qui lui laissait une entière liberté d'action, secondé par des artistes d'un réel talent, M. Giniez entre autres, l'architecte chargé de la conservation de Brou, n'avait-il pas sous la main tous les éléments nécessaires pour faire le relevé intégral de l'œuvre de François de Canarin ? Dans un monument de transition comme Brou, tout intéresse ; la décoration du pavage, qui accuse plus particulièrement l'influence du style Renaissance, n'était pas la partie la moins curieuse à étudier ni la moins intéressante à mettre en lumière. Nous ne nous expliquons pas une semblable omission de la part d'un artiste aussi consciencieux que l'était M. Dupasquier. A la vérité — et c'est là son excuse — il faut dire qu'en ce temps-là, déjà loin de nous, les arts céramiques, très-peu en faveur, ne préoccupaient que médiocrement l'attention des archéologues, tout entière absorbée par l'étude des monuments de l'architecture et de la sculpture.

Quoi qu'il en soit, cette lacune est aujourd'hui comblée, autant qu'elle pouvait l'être du moins, et ce, grâce au zèle des deux archéologues nommés plus haut, MM. Savy et Sarsay.

Inspirés par l'amour de l'art, ces hommes dévoués n'ont reculé ni devant les fatigues d'un labeur ingrat et souvent infructueux, ni devant les dépenses qu'entraînent ces sortes de recherches, pour reconstituer pièce à pièce, au prix de mille peines,

une partie de l'état ancien du sol de Notre-Dame-de-Brou. Ils ont ainsi sauvé de l'oubli le peu qui restait des faïences peintes qui ornaient les chapelles, le chœur et la nef principale de l'église. Et ces derniers vestiges, menacés d'une ruine certaine à courte échéance, sont encore d'un si puissant intérêt qu'ils ajoutent à nos regrets de ne pas posséder la totalité de l'œuvre.

Le fruit de leurs recherches et de leurs travaux forme un album de dix-huit planches in-folio, contenant plus de soixante portraits et ornements, en noir et en couleur, *ad libitum*. Ces planches reproduisent les motifs échappés aux pieds destructeurs des innombrables fidèles ou curieux qui, depuis l'ouverture du chemin de fer des Dombes, viennent payer un juste tribut d'admiration au sanctuaire bressan. Un texte in-folio de vingt pages d'impression, sortant des presses de M. Aimé Vingtrinier, accompagne et complète la collection figurée.

Le travail de MM. Sarsay et Savy est fait avec un soin et une exactitude au-dessus de tout éloge. Nous le recommandons instamment à l'attention des céramophiles. Les auteurs n'ont rien négligé de ce qui pouvait en faire un ouvrage à la fois utile et agréable. Les carreaux, de très-petite dimension (14 centimètres carrés), qui composent le pavement de Brou, ont été calqués sur les originaux, puis photographiés grandeur naturelle pour la plupart. Cette méthode, en conservant au calque sa saveur première, a permis de reproduire, sans les altérer, les portraits-bustes si intéressants, peints sur les carreaux du chœur et des chapelles ; le caractère primitif de ces figures est respecté religieusement aussi, l'on y retrouve des expressions de physionomie qui appartiennent à la *réalité* et non à la fantaisie. Ce sont bien là des *pourtraicts* pris sur le *vif*.

Mais la fidélité du trait et le respect de la forme originale ne constituent pas le seul mérite de la reproduction. La couleur joue aussi un rôle important, surtout dans un travail de cette nature. Sous ce rapport, MM. Sarsay et Savy ont fait les choses d'une façon complète, qui ne laisse rien à désirer. Interprété par une habile et charmante artiste qui l'a étudié sur place avec les auteurs, Mlle Marie Savy, le coloris des planches se recommande

par une fidélité de ton, un sentiment du vrai qui donnent aux dessins coloriés l'aspect brillant et lumineux des peintures céramiques : c'est le *fac simile* dans sa plus large acception. Le trompe-l'œil y est parfois poussé jusqu'à l'illusion.

A parcourir les feuilles de cet album, vivifiées par une enluminure intelligente, on éprouve le charme singulier qui se dégage de la contemplation d'une belle œuvre d'art. Et si la pensée se reporte à trois siècles en arrière, au temps où le pavage de Brou était dans toute sa splendeur, où l'émail aux couleurs vives et étincelantes n'avait encore subi aucune altération, on comprend l'admiration naïve et profonde du vieux chroniqueur de Savoie, le bon Paradin, pour ce chef-d'œuvre d'art industriel « *qui plait et rid si fort aux regardans que lon a quasi regret de marcher dessus.* » Que de beautés, en effet, dans cet admirable ouvrage de terre ! et quelle variété de costumes et de portraits s'offrent aux yeux dans cette galerie nombreuse et choisie, qui emprunte ses types aux personnages les plus marquants de l'antiquité et de la fin du xve siècle ! Nobles dames, grands seigneurs, demoiselles, gentilshommes, des cours de Savoie et de France, contemporains du monument, y coudoient les célébrités orientales, grecques ou romaines dont l'antiquité nous a transmis les noms fameux. Des trophées, des arabesques, voire des devises ornées d'un dessin Renaissance très-pur, alternent avec les figures princières que nous venons d'énumérer, apportant dans l'ensemble de ce brillant concert leur note harmonieuse et élégante. Un encadrement de branchages entrelacés à la manière ogivale relie entre eux ces différents motifs et les fait justement valoir. Mais n'empiétons pas sur le texte nourri de recherches curieuses que MM. Savy et Sarsay ont consacré à l'explication de chaque planche.

Nous avons dit que l'église fondée par Marguerite d'Autriche avait été terminée en 1536. Le carrelage est une des œuvres d'art auxquelles on mit la main en dernier lieu. L'installation probable de cet accessoire important, digne complément d'un édifice où sont accumulées tant de richesses, dut suivre de près celle des verrières. Antérieur, par conséquent, au pavement historié du

château d'Ecouen, daté de 1542, le carrelage bressan peut être considéré comme l'un des plus anciens monuments de ce genre que nous ayons en France. Il est recouvert d'une glaçure à base d'étain qui le range parmi les *majolica*. De plus, c'est une œuvre française, non italienne, comme on pourrait le supposer à la première vue et ainsi que l'ont écrit plusieurs auteurs. Conçue et exécutée sous l'empire des idées nouvelles nées au souffle fécond de la Renaissance, elle montre à quel point les tendances ornementales de l'école italienne avaient modifié, en France, le style décoratif en honneur pendant l'ère ogivale. A ce point de vue, c'est une page d'art originale, unique peut-être.

Deux hommes, selon nous, ont collaboré à sa création : Jehan Perréal et François de Canarin. C'est au premier, seul et véritable auteur des plans et dessins du monument qui nous occupe, de sa *pourtraicture*, comme on disait alors, que l'on doit attribuer la conception du pavage, au moins dans son ordonnance générale et dans la majeure partie des détails. La main de Perréal se trahit non-seulement dans le trait sobre et correct, quelque peu gothique, des figures, mais surtout dans les entrelacs circulaires formés de branchages feuillés qui servent de cadre à l'ornementation. Ces détails, par l'inspiration, ne relèvent-ils pas directement du style ogival tertiaire ? Malgré ses fréquents voyages dans la patrie de Raphaël et de Léonard de Vinci, et bien qu'il eût modifié sa manière au contact des maîtres italiens, le peintre de Charles VIII, de Louis XII et d'Anne de Bretagne ne dépouilla jamais complètement le vieil homme : il se souvint toujours des principes qui avaient dirigé ses premiers pas dans la carrière artistique !

Quant à François de Canarin, un ancien manuscrit cité par M. Jules Baux (*Histoire de Brou*) le désigne comme ayant exécuté ce travail : c'est le *potier*, l'*esmailleur en terre* ou le *briquetier*, comme l'on voudra. La distinction professionnelle n'a pas d'importance, appliquée aux artisans habiles qui pratiquaient l'art de terre en ces temps reculés. A juger de la main d'œuvre, François de Canarin est Français ; nous l'admettrons du moins comme tel jusqu'à preuve du contraire. On sait d'ailleurs que

les carreaux faïencés de l'église de Brou, ainsi que les vitraux, ont été fabriqués sur place, à Brou même, dans des ateliers distribués autour de la construction. C'est l'argile du pays, une terre rougeâtre, grossière, qui a servi à leur confection. Pour nous, l'œuvre est doublement française : par l'invention et par l'exécution. Elle éclaire d'un jour nouveau l'étude de la céramique de notre contrée, jusqu'ici pleine d'ombre et de mystère. A ce titre, MM. Savy et Sarsay ont rendu un véritable service à l'art national en nous conservant cette précieuse page de céramique. Pour le mérite de l'exécution et l'intérêt historique, le carrelage bressan se classe au même rang que le célèbre dallage historié de Polisy, dont l'origine italienne n'est rien moins que prouvée ; d'un autre côté, il ne le cède en rien au pavement si remarquable du château d'Ecouen, ouvrage du potier rouennais Masseot Abaquesne, auquel on doit aussi le pavage émaillé, encore inédit, qui orne la chapelle du château des d'Urfé, à La Bâtie, en Forez. P. BROSSARD.

(*Salut public.*)

CHRONIQUE LOCALE

« Un bruit étrange est venu jusqu'à nous ! »

On dit que malgré les malheurs de la patrie, la crise commerciale et les inquiétudes de toutes sortes qui étreignent le pays, un regain de science et de littérature serait signalé de divers côtés. Les grands ouvrages dorment encore, mais on pressent un mouvement, et les petits volumes, les brochures et les journaux se réveillent au signal des premiers froids.

L'imprimerie Mougin-Rusand vient de livrer au public un très-élégant in-18 : *La Pléïade grecque*, traductions d'Anacréon, Sappho, Alcée, Ibicus, Bion, Moschus, Théocrite et autres, par M. Dubois-Cuchan, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, nobles loisirs d'un magistrat qui se délasse de ses travaux en faisant connaître les chefs-d'œuvre poétiques de la Grèce.

M Scheuring poursuit la série de ses splendides éditions. L'*Armorial de l'Ain* touche à sa fin et bientôt les familles qui tiennent à la Bresse, au Bugey et même au Lyonnais auront de magnifiques archives ; la réimpression de l'*Histoire de Dombes* se poursuit et voilà qu'un Lyonnais sortant, chose rare, de notre histoire locale, publie un savant ouvrage sur la Servie et prêche l'organisation des provinces danubiennes en état indépendant. MM Georg, Gléron, Méra, Meton, en vue du jour de l'an, ont mis en montre d'élégants volumes dont plusieurs sont sortis des presses lyonnaises ou signés de noms lyonnais. En tête, l'*Histoire des Oiseaux-Mouches*, par M. Mulsant.

Nous nous réjouissons de voir Lyon, comme jadis les républiques ita-

liennes, vivre de la vie artistique et intellectuelle, même au milieu des préoccupations politiques et sociales.

— Notre Académie voulant se conformer aux volontés exprimées par M. Louis Dupasquier, architecte, de son vivant membre de cette Compagnie, et au désir manifesté par la veuve de cet artiste éminent, ouvre entre les jeunes architectes un concours dont le prix est fixé à cinq cents francs.

Ce prix sera distribué cette année à l'architecte né dans le département du Rhône, élève des Ecoles de Lyon, n'ayant pas dépassé trente-deux ans, pour un projet *exécuté* depuis deux années au plus.

L'Académie fait connaître ces conditions aux jeunes architectes en les engageant à faire parvenir à son secrétaire au palais Saint-Pierre, avant le 25 décembre courant, les projets pour lesquels ils se présenteraient au concours, en les accompagnant de tous les titres et pièces nécessaires pour constater qu'ils se trouvent dans les conditions voulues.

— Dans sa séance du 2 décembre, l'Académie a nommé président de la classe des Sciences, M. Aynard, ingénieur, et président de la classe des Lettres, M. Paul Sauzet, qui a inauguré sa nomination par une improvisation comme il en a seul le secret.

— L'Exposition des Amis-des-Arts ouvrira son salon cette année, le 9 janvier prochain. On dit beaucoup de bien des envois annoncés.

— Le 26 novembre a eu lieu la séance solennelle de rentrée des Facultés, en présence de plusieurs hautes notabilités, au milieu desquelles on remarquait Mgr l'archevêque de Lyon, Mgr de Belley, M. Paul Sauzet, ancien président de la Chambre des députés, M. l'abbé Hyvrier, directeur de la maison des Chartreux, le Président de la Chambre de commerce, et plusieurs autres.

Le nouveau recteur, M. Dareste a été vivement applaudi à la suite d'un discours aux fermes et vigoureuses pensées ; MM. les Doyens ont rendu compte des travaux de l'année, M. Ferraz a glorifié et vengé la philosophie si dédaignée à notre époque ; puis on a procédé à la distribution des prix accordés par la Faculté des lettres et par l'Ecole de médecine.

Parmi les lauréats proclamés nous avons remarqué particulièrement M. Joseph Teissier, fils de l'illustre docteur, qui a obtenu le prix unique de troisième année. Bonne espérance pour l'avenir.

— Les amateurs de la haute et grande musique apprendront avec empressement que, le 21 du courant, M. et Mme Ten Have, MM. Bay, Giannini et Merlen inaugureront, à la Salle philharmonique, leurs séances de musique de chambre si suivies par la bonne société.

— Le 23, commencera la vente d'une galerie de tableaux anciens, sous l'habile direction de M. Gazagne.

— La fête du 8 décembre a eu un éclat peut-être encore plus grand que de coutume. L'élan a été plus général et le temps, quoique brumeux, a été favorable à nos magnifiques illuminations.

— Le Gouvernement et la Commission du budget ont adopté les conclusions de M. Francisque Rive, député de l'Ain, concernant l'emprunt destiné à faire face à la construction des chemins de fer d'intérêt local, de Bourg à Châlon, de Bourg à Lacluse et d'Ambérieu à Villebois, qu'un décret a déclarés d'utilité publique.

— Et voici la fin de 1873. Avec le mois de décembre se terminera la trente-neuvième année de l'existence si bien remplie de la *Revue du Lyonnais*. Avec le mois de janvier, commencera sa quarantième année. Que nos amis reçoivent nos remerciments les plus émus et les plus chaleureux pour nous avoir permis de fournir une aussi longue carrière. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

TABLE

DES MATIÈRES DU XVIe VOLUME

Histoire du Lyonnais.

MISSOL.	L'ancien Hôpital de la Quarantaine.....	31-121
P. MANTELLIER.	Les Armes de Trévoux.....	66
Paul SAINT-OLIVE.	La Fabrique de Lyon au XVIIIe siècle.....	112
Le baron RAVERAT.	Fourvières ou Fourvière.....	137
DEBOMBOURG.	Colonges au Mont-d'Or.....	273-388-442
UN DOMBOMANE.	Saint-Trivier en Dombes.....	302-467
PERRET DE LA MENUE.	Le Serpent d'Esculape.....	319
H. GARD.	Le Château d'Albon.....	355
Baron RAVERAT.	Saint-Martin-d'en-Haut.....	397
Aimé VINGTRINIER.	Chonique locale	87-157-246-327-405-478

Religion, Morale, Philosophie

L'abbé CHRISTOPHE.	Du Surnaturel (fin).....	45

Littérature.

F. RAYMOND.	Constance Daymer (Nouvelle en lettres)...	201

Histoire.

A. PÉAN.	L'Étymologie du nom de Montrichard.....	185
A. ARCELIN.	La Question de Solutré.....	283
J. MALINOWSKI	Étude historique sur Cluny.....	290
LACROIX.	Soies et cocons dans le Dauphiné ; Notes historiques.....	452

Voyage.

HEDDE.	Excursion en Suisse.....	378

Biographie, Nécrologie.

L. CHARVET.	Étienne Martellange...	10-93-163-252-331-412
A. VINGTRINIER.	Étienne-François Coignet.....	141
D.-J.-A. GÉRARD.	Notice biologique sur l'abbé Girodon.....	155
GUIFFREY.	Lettres d'anoblissement de Soufflot.....	323
A. VINGTRINIER.	Rectification à la biographie de Maurice Simonnet	326

Bibliographie.

Adèle SOUCHIER.	Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme	146
A. VINGTRINIER.	La Question sociale, par M.***	402
BROSSARD.	Les Carrelages émaillés de l'église de Brou.	470

Beaux-Arts.

Adèle SOUCHIER.	L'Art du relieur, Nivoche	244

Poésie.

Aglaée GARDAZ.	Le Rocher de Pierre-Scise	5
Mme J. TOUSSAINT.	Le Bonheur	7
Amélie MOISSONNIER.	A M. Émile Guimet	8
A. VINGTRINIER.	Fables de La Fontaine mises en chansons:	
	La Grenouille et le Bœuf	9
	Le Lion, le Loup et le Renard	91
	Le Loup et le Chien	162
	Les Voleurs et l'Ane	251
	L'Hirondelle et les petits Oiseaux	329
	Le Corbeau et le Renard	411
Aglaée GARDAZ.	A Madame Vingtrinier	89
A. PÉAN.	Deux Sonnets	90-91
Jules BURLET.	C'est pour la Patrie	161
Ant. JOANNON.	Sidi-Denden, légende algérienne	249
Amélie MOISSONNIER.	A Mademoiselle Adèle Souchier	329
Jeanne MUSSARD.	La Savoie	409
Adèle SOUCHIER.	A propos de la fable *les Voleurs et l'Ane*	410

Planches de la Revue.

Vue générale du collége de la Flèche.
Intérieur de l'église du collége de la Flèche

FIN DE LA TABLE DU XVIe VOLUME.